VILLE DE
PARIS

©Marc Verhille/Mairie de Paris

Vendredi 6 septembre 2019

BULLETIN OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

DÉBATS

Séance des mardi 11, mercredi 12, jeudi 13 et vendredi 14

JUIN 2019

Table des matières

Ouverture de la séance. 3

Condoléances. 3

Félicitation. 5

Adoption de comptes rendus. 5

Souhaits de bienvenue. 6

2019 SG 37 - Communication sur la Métropole. 6

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif au Grand Paris Express. 6

2019 SG 15 - Conventions de coopération. 6

2019 SG 21 - Versement de la contribution 2019 au syndicat mixte ouvert "Le Forum métropolitain du Grand Paris" (300.000 euros). 6

2019 SG 31 - Avis sur le projet d'arrêté instaurant une zone de circulation restreinte dans les communes de Malakoff, Montreuil et Saint-Maurice. 6

2019 SG 33 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et le Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs. 6

2019 SG 35 - Approbation d'un avenant à la convention de coopération avec le Département de Seine-Saint-Denis. 6

2019 DPE 7 - Étude sur la conformité locale de la masse d'eau Bièvre. - Convention de constitution d'un groupement de commandes. 6

2019 DPE 27 - Convention quadripartite de fourniture d'eau potable de secours entre Ville de Paris et sa régie "Eau de Paris" et le SEDIF et son délégataire VEDIF. 6

2019 DPE 38 - Protocole d'engagement visant à l'amélioration de la qualité de la Seine et de la Marne en vue de l'ouverture de baignades pérennes dans la métropole parisienne. 6

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la qualité de la Seine et de la Marne. 6

Voeu déposé par l'Exécutif. 6

2019 DAC 62 - Subvention (150.000 euros) et convention avec l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis (93). 6

2019 DAC 387 - Subventions sollicitées auprès de l'État. - Ministère de la Culture. - Direction régionale des Affaires culturelles. - Projets innovants portés par le Conservatoire à rayonnement régional de Paris. 6

2019 DAC 399 - Approbation du principe de l'adhésion de la commune de Gentilly (94) à l'établissement public de coopération culturelle Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (1er). 6

2019 DVD 42 - Prolongement du RER Eole à l'Ouest. - Convention relative au financement des travaux n° 4. 6

2019 DVD 44 - Prolongement de la ligne 14 à mairie de Saint-Ouen. - Avenant n° 2 au protocole cadre et convention de financement n° 4. 6

2019 DVD 49 - Prolongement de la ligne de métro n° 11. - Convention de financement des travaux n° 2. 7

2019 DVD 57 - Porte d'Aubervilliers (19e). - Contrat de concession pour l'installation de bornes GNV dans deux stations-services avec la société Total Marketing France. 7

Souhaits de bienvenue. 28

2019 SG 37 - Communication sur la Métropole (suite). 28

2019 DDCT 116 - Rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation : "Le Périphérique, Quelles perspectives de changement ?". 33

Voeu déposé par le GEP relatif à l'établissement d'un calendrier des festivités. 33

Voeu déposé par le GEP relatif à l'organisation d'une concertation métropolitaine et citoyenne. 33

Voeu déposé par le GEP relatif au moratoire sur les constructions aux abords et sur le périphérique. 33

Voeu déposé par les groupes LRI et "100% Paris" relatif à une régulation dynamique de la vitesse sur le périphérique. 33

Suspension et reprise de la séance. 53

2019 DDCT 116 - Rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation : "Le Périphérique, Quelles perspectives de changements ?" (suite). 53

Compte rendu de la 1ère Commission. 60

2019 DFA 55 - Prise de participation de la Caisse des dépôts et consignations au capital de la SemPariSeine. 61

Souhaits de bienvenue. 62

2019 DAE 147 - Convention annuelle d'objectifs et de moyens 2019 entre l'Etat et la Ville de Paris relative aux dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle des bénéficiaires du R.S.A. 63

2019 DAE 203 - Subvention (85.000 euros), avenant à la convention avec l'association "Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée" (15e) et adhésion (500 euros) à l'association "Territoires 0 chômeur". 64

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée dans le 17e. 66

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif aux Missions Locales d'Île-de-France et de Paris. 66

2019 SG 26 - Conventions de partenariats pour le "Carnaval Tropical de Paris" édition 2019. 68

Voeu déposé par le GEP relatif à la communication des éléments concernant les balises connectées des futurs M.U.I. 69

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au droit de vote des personnes incarcérées. 70

Voeu déposé par le groupe LRI relatif au budget 2019 de la Ville. 71

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à la délivrance des titres d'identité. 72

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif au centre d'archives LGBTQI. 72

2019 DAE 194 - Budget participatif. - Subventions (233.740 euros) et conventions avec "Etudes et chantiers Ile-de-France" et "La Bricolette" pour l'ouverture d'un grand pôle du réemploi solidaire (18e). 73

2019 DAE 198 - Budget participatif. - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association "Les Frigos solidaires" (18e). 75

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à l'installation de frigos solidaires. 75

2019 DAJ 10 - Subvention (30.000 euros) au Conseil départemental de l'accès au droit de Paris. 77

2019 DAJ 11 - Plainte avec constitution de partie civile contre X au sujet de propos tenus sur internet les 14, 19, 20 et 21 mars 2019 79

2019 DICOM 9 - Convention de partenariat avec "La Tribune". 82

2019 DRH 35 - Couverture prévoyance des agents de la collectivité parisienne. - Attribution de la convention de participation. 83

Voeu déposé par les groupes GEP, "Génération.s" et PCF-FG relatif à la mise en place de services numériques en complément du service postal. 84

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la loi de transformation de la Fonction publique. 85

2019 DAE 206 - Conciergeries sociales et solidaires. - Fixation d'un montant de redevance d'occupation du domaine public. 87

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif à l'implantation et à l'animation d'une conciergerie sociale et solidaire (11e). 87

2019 DU 146 - Exonération de certains droits de voirie 2019 pour les commerces dont l'activité a été affectée par des troubles à l'ordre public au cours des mois de février et mars 2019. 89

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à l'application des exonérations aux commerçants des avenue de Wagram, des Ternes, Carnot et Mac-Mahon. 89

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif au soutien des commerçants touchés par l'incendie de Notre-Dame. 90

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à l'indemnisation des commerçants du quartier Notre-Dame. 90

Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la préemption des baux commerciaux dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires (10e). 92

Voeu déposé par l'Exécutif. 92

Voeu déposé par le groupe LRI relatif aux stands de nourriture biologique sur les marchés. 94

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à la verbalisation des terrasses ouvertes. 94

Compte rendu de la 2e Commission. 96

2019 DAC 29 - Contribution (8.900.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle le "Centquatre" (19e). 96

2019 DAC 40 - Subvention (103.000 euros) et convention avec l'association "Les Athévains" (11e). 98

2019 DAC 56 - Subventions (1.109.000 euros) et avenants à conventions avec deux lieux de création et de diffusion du 20e arrondissement. 99

2019 DAC 135 - Subvention (4.580.000 euros) et avenant avec l'association "Orchestre de Chambre de Paris". 100

2019 DAC 220 - Subvention (1.350.000 euros) et avenant à convention avec l'association "ICI" (18e). 101

2019 DAC 221 - Subvention (822.173 euros) et avenant avec la Fondation de la Cité internationale des Arts (4e, 18e). 104

2019 DAC 222 - Subvention (450.000 euros) et convention avec l'association "Halle Saint-Pierre" (18e). 105

2019 DAC 226 - Subventions (935.040 euros) et conventions avec dix-neuf des porteurs de projets lauréats de l'appel à projets "Embellir Paris". 106

2019 DAC 415 - Convention entre la Ville de Paris, l'Administration pénitentiaire et l'association "Lire pour en sortir" concernant la bibliothèque de la prison de la Santé. 107

2019 DAC 748 - Subvention (56.018.895 euros) pour l'établissement public "Paris Musées", chargé de la gestion des musées de la Ville de Paris. 109

2019 DAC 757 - Conventions de partenariat - la Poste, R.A.T.P., Clairefontaine-Rhodia, BIC, France Télévisions - pour la première édition de l'événement "Paris'écrit", dédié à l'écriture manuscrite à Paris. 110

2019 DICOM 6 - Conventions de partenariat, mécénat et partenariat média pour l'exposition "Champs d'Amours" 110

2019 DU 128 - Dénomination allée Jacques Brel (19e). 111

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif à un hommage à Gérald Bloncourt (11e). 111

2019 DAC 53 - Subventions (47.000 euros) à trois compagnies œuvrant en faveur des arts de la rue. 112

2019 DAC 71 - Subvention (75.000 euros) et convention avec la Société coopérative d'intérêt collectif S.A.R.L. "De rue et de cirque" (11e). 113

2019 DAC 144 - Subvention (46.000 euros) et convention avec l'association "L'Onde et Cybèle" (18e). 114

2019 DAC 158 - DAE - Subventions (30.000 euros) et convention avec l'association "We Love Green". 114

2019 DAC 227 - Budget participatif : mise en œuvre du projet de cuisine collective de quartier de la Villa Belleville. Subvention (135.000 euros) et convention avec l'Association pour la gestion d'espaces temporaires artistiques (AGETA). 116

2019 DAE 38 - Subvention (4.000 euros) à l'Association des artistes et artisans d'art du 11e arrondissement ou "4A" (11e). 117

2019 DAE 195 - Subvention (12.000 euros) à l'association "Universal Love" (20e)..... 118

2019 DDCT 99 - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'Association française d'astronomie (A.F.A.). 118

2019 DU 124 - Dénomination place Bilal Berreni (20e). 119

Voeu déposé par les groupes SOCA et PCF-FG relatif à la situation du restaurant-librairie "Le 108". 120

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif à l'évolution de la gestion du bâtiment M1D, sis 20, rue Primo-Levi (13e). 121

Voeu déposé par les groupes "Génération.s", GEP et PCF-FG relatif à l'activité de "La Concrete". 122

Voeu déposé par les groupes "100% Paris" et LRI relatif à la boîte de nuit "La Concrete". 122

Voeu déposé par l'Exécutif. 122

Voeu déposé par le groupe LRI relatif au déménagement du Théâtre de Verre..... 124

Voeu déposé par l'Exécutif. 124

2019 DAC 603 - Extension mineure du périmètre de protection des rives de la Seine au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO et création d'une zone tampon unique pour les sites "Paris, rives de la Seine" et Tour S. 125

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au classement du site des rives de Seine. 125

Voeu déposé par le groupe DP relatif à la fontaine des Innocents (1er)..... 129

2019 DAC 558 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Paul Eluard 35, rue Marx-Dormoy (18e). 130

2019 DAC 570 - Plaque commémorative en hommage à l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide pour son engagement dans la Résistance et ses activités au 14, rue de Paradis après la Libération (10e). 131

Suspension et reprise de la séance. 132

Désignation d'un président de séance pour le vote des comptes administratifs de 2018. 132

Examen des comptes administratifs et de gestion de la Ville et du Département de Paris. 132

2019 DFA 44 - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2018. 152

2019 DFA 45 - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2018. 152

2019 DFA 46 - Compte de gestion 2018 municipal du DRFiP. 153

2019 DFA 47 - Compte de gestion 2018 départemental du DRFiP. 153

2019 DFA 40 - Etats spéciaux d'arrondissement. - Compte administratif 2018. 153

2019 DFA 39 - Etats spéciaux d'arrondissement. - Compte de gestion 2018 du DRFiP. 153

2019 DILT 3 - DFA - Service techniques des T.A.M. - Compte administratif 2018 du budget annexe. 153

2019 DILT 5 - DFA - Service techniques des T.A.M. - Compte de gestion 2018 du budget annexe. 154

2019 DPE 20 - DFA - Budget annexe de l'eau. - Compte administratif de l'exercice 2018. 154

2019 DPE 21 - DFA - Budget annexe de l'eau. - Compte de gestion 2018..... 154

2019 DPE 18 - DFA - Budget annexe de l'assainissement. - Compte administratif de l'exercice 2018. 154

2019 DPE 19 - DFA - Budget annexe de l'assainissement. - Compte de gestion de l'exercice 2018. 154

2019 DEVE 19 - DFA - Budget annexe du fossoyage. - Compte administratif 2018. 154

2019 DEVE 20 - DFA - Budget annexe du fossoyage. - Compte de gestion 2018. 155

2019 PP 20 - Approbation du compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour 2018. - Résultats de l'exercice 2018 du budget spécial de la Préfecture de police. 155

2019 PP 19 - Approbation du compte de gestion 2018 de M. le DRFIP d'Ile-de-France et du Département de Paris concernant les opérations de la P.P. (budget spécial de la P.P.). 155

2019 DASES 47 - DFA - Compte administratif 2018 et compte de gestion 2018 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'Enfance. 155

2019 DRH 41 - Rapport social 2018. 155

2019 DEVE 64 - Dénomination "jardin Marie-Thérèse Auffray" attribuée au jardin de la Z.A.C. d'Alésia situé 8, rue de la Sibelle (14e). 156

2019 DEVE 67 - Dénomination "jardin de la Mulâtresse Solitude" attribuée aux pelouses Nord de la place du Général-Catroux (17e). 157

2019 DU 25 - Dénomination allée Mireille Knoll (11e et 20e). 160

2019 DU 117 - Dénomination place de Jérusalem (17e). 162

2019 DU 118 - Dénomination de voies du secteur Chapelle/International (18e). 166

2019 DU 122 - Dénomination rue Pierre Seel (4e). 168

2019 DU 135 - Dénomination place Harvey Milk (4e). 169

2019 DU 137 - Dénomination place des émeutes de Stonewall (4e)..... 169

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif à une dénomination en hommage à Victor Gambet. 170

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif à la dénomination du jardin central de la place de la Nation. 171

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif à la dénomination Yvonne Godard d'une nouvelle piscine (20e). 172

Voeu déposé par les groups PCF-FG, SOCA,"Génération.s", RG-CI et DP relatif à une dénomination en hommage à Julien Lauprêtre (12e). 173

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à une dénomination en hommage à Julien Lauprêtre..... 173

Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif à une dénomination en hommage à James Baldwin. 174

Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif à une dénomination en hommage à Martine Durlach (19e). .. 175

Voeu déposé par les groups "100% Paris" et LRI relatif à une dénomination en hommage aux maîtres Cédric de Pierrepont et Alain Bertoncello. 176

Voeu déposé par les groups "100% Paris" et LRI relatif à une dénomination en hommage à Jean Vanier (15e). 178

Voeu déposé par les groupes "100% Paris" et LRI relatif à une dénomination en hommage à l'Ecole théorique et pratique en électromécanique Bréguet (15e). 179

Voeu déposé par le groupe DP relatif à une dénomination "Place des Trois-Dumas". 179

Dépôt de questions d'actualité. 181

Suspension et reprise de la séance. 181

I - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris relative aux différentes mobilisations en cours dans les établissements de l'A.P.-H.P. 182

II - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative aux "Pollutions et santé des écoliers parisiens". 183

III - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à M. le Préfet de police relative aux effectifs et aux missions de la police nationale à Paris. 185

IV - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à un usage écologique et social des friches urbaines. 190

V - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative à la réforme de la Fonction publique. 192

VI - Question d'actualité posée par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la gestion de l'espace public à Paris. 194

IX - Question d'actualité posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris relative aux chantiers à Paris..... 194

VII - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux mesures déployées pour la circulation des tuk-tuks touristiques à Paris. 197

VIII - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'usage des nouvelles mobilités dans l'espace public. 199

X - Question d'actualité posée par le groupe "100% Paris" à Mme la Maire de Paris relative à la gouvernance de l'Hôtel de Ville. 201

XI - Question d'actualité posée par Mme Danielle SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative au recours au referendum. 203

2019 LRI 1 - Plan de sauvetage des églises parisiennes. 205

Voeu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la restauration du patrimoine cultuel. 205

Voeu déposé par M. Yves POZZO di BORGO relatif à la mise en valeur du patrimoine cultuel. 205

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à la promotion des professions d'art et du patrimoine. 205

Voeu déposé par l'Exécutif. 205

2019 PCF-FG 1 - Amélioration de la mixité sociale dans les collèges parisiens : mise en place d'un dispositif financier incitatif valorisant les collèges contribuant à la mixité sociale..... 216

Compte rendu de la 3e Commission. 226

2019 DVD 51 - "Paris Plages" 2019 Bassin de la Villette (19e). - Conventions d'occupation du domaine public par les glaciers et les buvettes. 227

Voeu déposé par le GEP relatif aux opérations de performance énergétique des écoles. 228

Voeu déposé par le GEP relatif au pilotage du plan climat au niveau des arrondissements. 229

Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la hausse des tarifs réglementés de l'électricité. 230

Voeu déposé par le groupe LRI relatif au coût et aux économies liés au déploiement du compteur Linky. 232

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à un afficheur déporté des compteurs électriques Linky. 232

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à la communication des informations de consommation des compteurs Linky. 232

Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux personnels de la compagnie "Canauxrama". 233

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif au salariés de "Canauxrama". 233

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la D.S.P. concernant la distribution de chaleur de la C.P.C.U. 235

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif aux travaux du RER E. 236

2019 DEVE 70 - Subvention (3.000 euros) à l'association "Bon pour le Climat" pour ses actions de promotion d'une alimentation bas carbone. 238

Voeu déposé par le GEP relatif à la ligne ferroviaire Perpignan-Rungis. 239

Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la ligne ferroviaire MIN de Rungis-Perpignan. 239

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au maintien de la ligne "train des primeurs" Perpignan-Rungis. 239

Voeu déposé par l'Exécutif. 239

2019 DDCT 73 - DASES - Subventions (219.759 euros) à 19 associations situées en quartiers populaires. 241

2019 DDCT 92 - Subventions (20.000 euros) à 8 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens. 242

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif à la sécurité des Parisiennes et des Parisiens. 244

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif au renforcement des moyens dédiés à la sécurité publique dans le 10e. 244

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif au renforcement des moyens dédiés à la sécurité publique dans le 11e. 244

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif à la sécurité des Parisiennes et des Parisiens dans le 18e. 244

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif aux moyens de la police nationale dans le 19e. 244

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au renfort de moyens pour les commissariats d'arrondissement. 244

Voeu déposé par les groups LRI et "100% Paris" relatif à la communication des chiffres de la délinquance et des effectifs policiers. 244

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'usage des balles de défense LBD et des grenades GLI F4..... 251

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au droit de manifester. 253

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux événements de la Pitié-Salpétrière du 1er mai 2019..... 253

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au respect et à la protection des libertés publiques. 253

Vœu déposé par l'Exécutif. 253

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'interpellation d'un jeune dans le 20e. 257

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la fermeture effective la nuit du jardin Truillot (11e)..... 258

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la sécurité dans le quartier Barbès. 259

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris" relatif à la réponse pénale à l'encontre des pickpockets récidivistes. 260

Suspension et reprise de la séance. 261

2019 DEVE 48 - Martin Luther King, Clichy Batignolles (17e). - Convention de financement par la R.A.T.P. de la reconstitution définitive des zones du parc. 261

2019 DEVE 52 - DDCT - Subvention (23.00 euros) à 14 associations pour le financement de 17 projets présentés dans le cadre de l'appel à projets "politique de la ville". 261

2019 DEVE 54 - Création du jardin partagé dans le square Allemane au 9, rue de Belfort et rue Mercœur (11e)..... 262

2019 DEVE 74 - Communication sur le lancement d'un appel à projets sur la sensibilisation des Parisiennes et des Parisiens au bien-être animal. 263

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au bien-être animal. 263

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à des rencontres des personnes âgées, dépendantes ou en situation de handicap avec des chiens. 263

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création de nouveaux espaces canins. 263

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la sensibilisation des publics scolaires à l'action des chiens guides pour mal voyants. 263

2019 DEVE 92 - Contrat de délégation de service public portant sur la conception et construction d'un parc funéraire et l'exploitation des crématoriums parisiens et de leurs équipements complémentaires. 270

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la transformation de la SAEMPF en SPL. 270

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la création d'une SPL ayant pour objet la construction et la gestion d'un parc funéraire. 270

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au retrait de la DSP. 270

2019 DEVE 93 - Approbation d'un contrat de délégation de service public pour la gestion du service extérieur des pompes funèbres. 270

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un bilan des zones débitumées. 280

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une cartographie des arbres plantés et des espaces verts créés pendant la mandature. 282

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la rénovation des jardins des Champs-Elysées. 283

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'ouverture au public de la tranchée Pereire de la Petite Ceinture (17e). 284

Souhaits de bienvenue. 285

2019 DVD 16 - Parc de stationnement Alban-Satragne - Convention de concession pour l'entretien et l'exploitation. 285

2019 DVD 17 - Communication sur le bilan annuel des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) formulés au titre du contrôle du stationnement payant durant l'année 2018..... 287

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux Recours Administratifs Préalables Obligatoires. 287

2019 DVD 63 - Service de véhicules partagés (SVP) à Paris - Occupation du domaine public par les sociétés Communauto et UBEEQO pour certaines stations réattribuées en 2019 aux mêmes opérateurs. 294

2019 DVD 66 - Mesures de gratuité dans les transports en commun pour les jeunes Parisiens. 295

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à des mesures de gratuité des transports pour les 4-11 ans. 295

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux nuisances du chantier R.A.T.P. de la station de métro Pyrénées. 303

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux nuisances générées par le chantier avenue Bolivar. 304

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au projet de suppression d'Autotrain..... 305

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la ligne intercités Paris - Strasbourg. 305

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'installation de bornes de recharge électrique dans les parkings concédés. 306

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux anciennes bornes Autolib'. 307

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris" relatif à une mise en demeure de Smovengo. 308

Information sur le déroulement de la séance. 309

Suspension et reprise de la séance. 309

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au service Vélib'. 310

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à Vélib'. 311

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la réalisation du Plan Vélo Parisien. 311

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une limitation de vitesse des trottinettes électriques mises en location..... 312

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris" relatif à un bilan environnemental des services de location de trottinettes sans station d'attache. 312

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à un moratoire sur la circulation des trottinettes électriques..... 312

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au port du casque obligatoire pour les utilisateurs des trottinettes électriques. 312

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris" relatif au bridage de la vitesse des trottinettes électrique en libre-service. ... 312

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris" relatif à la publication des statistiques d'accidentologie impliquant les trottinettes électriques. 312

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris" relatif au délai d'enlèvement des trottinettes en stationnement gênant. 312

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au stationnement des trottinettes électriques en flotte libre..... 313

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la verbalisation des usagers de trottinettes électriques en flotte libre. 313

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une régulation des trottinettes électriques. 313

Vœu déposé par l'Exécutif. 313

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux trottinettes en free-floating. 313

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux revêtements de chaussées et trottoirs dans le 17e. 319

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au prolongement de la ligne de bus 163 dans le 17e. 321

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants Relatif au terminus de la ligne de bus 163 situé Place Charles-Fillion (17e). 321

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au dispositif Paris respire dans le 18e. 323

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au pouvoir de consignation des agents de la DPSP. 324

Souhaits de bienvenue. 325

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris" relatif à un bilan des recours auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant. 325

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris" relatif aux tarifs de stationnement dans les rues touchées par les mouvements de "Gilets jaunes". 326

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la déclinaison parisienne du plan régional anti-bouchon. 326

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris" relatif à une astreinte financière pour la remise en état des trottoirs après travaux. 327

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris" relatif au maintien des A.S.P. dans tous les arrondissements. 328

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une enquête de l'Inspection générale de la Ville auprès des services d'urgences.... 329

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'expérimentation de dépose des feux tricolores dans le 14e. 330

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au bilan de la Stratégie Paris Piéton. 332

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux aménagements des portes d'Italie et d'Orléans. 333

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la R.A.T.P, la S.N.C.F. et à la loi LOM. 335

2019 DPE 9 - Optimisation de la collecte sélective des papiers et emballages ménagers - Contrat avec CITEO..... 336

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'affichage sauvage..... 340

Vœu déposé par l'Exécutif. 340

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la lutte contre les prospectus. 342

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au renforcement de la sensibilisation aux déjections canines. 343

Vœu déposé par M. POZZO di BORGO relatif à l'installation de toilettes publiques sur l'Esplanade des Invalides. 344

Compte rendu de la 4e Commission. 345

2019 DDCT 7 - Subventions (25.00 euros) à 7 associations pour le financement de 7 projets au titre de la thématique "Genre et espace public"..... 345

2019 DDCT 26 - Subventions (204.000 euros) avec 11 associations, au titre de la lutte pour l'égalité des droits, de la visibilité LGBT (Lesbiennes, Gays, Bis et Trans). 347

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une plaque en hommage à Chantal Rogerat..... 349

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris" relatif à l'éligibilité du Pass Paris Seniors dès 62 ans..... 350

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création d'un Pass Vacances Seniors. 351

Vœu déposé par l'Exécutif. 351

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au poste de direction de l'EHPAD Jardin des plantes. 351

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux aides sociales à destination des seniors..... 352

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux conditions de financement des ateliers sociolinguistiques. 353

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif aux conditions de financement des ateliers sociolinguistiques. 353

2019 DASES 70 - Subventions (42.800 euros) à 13 associations et avenants avec 2 d'entre elles pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2019. 355

2019 DASES 135 - Subventions (198.800 euros) et avenants à neuf associations dans le cadre de l'appel à projet "Dispositif de prévention des conduites à risques et/ou de réduction des risques en milieux festifs"..... 357

2019 DASES 151 Subvention (45.000 euros) et convention avec le GIE IPSO pour la création d'un cabinet médical 73 rue de Montreuil (11e) dans le cadre du dispositif Paris Med'..... 358

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'utilisation du fichier SI-VIC par l'A.P.-H.P. 360

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la fermeture de services de gériatrie par l'A.P.-H.P..... 361

Vœu déposé par l'Exécutif. 361

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la situation de l'A.P.-H.P. et de l'Hôpital Dieu. 362

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif aux services d'accueil des urgences des hôpitaux de l'A.P.-H.P. 362

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un débat sur le projet de "Nouvelle A.P.-H.P"..... 362

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris" relatif à la mise à disposition d'espaces de l'Hôtel Dieu à la suite de l'incendie de Notre-Dame. 365

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris" relatif à une cartographie de la pollution au plomb à la suite de l'incendie de Notre-Dame. 366

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris" relatif à un dépistage du saturnisme à la suite de l'incendie de Notre-Dame. 366

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux risques liés à l'alcoolisation fœtale. 367

2019 DASES 82 - Subventions de fonctionnement et convention tripartite avec Emmaüs Solidarité et Singa France pour la préfiguration de la Maison des réfugiés..... 369

2019 DASES 86 - Subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations AMLI et un Toit pour Toi retenues dans le cadre de l'appel à projet "des abris pour les sans abris". Convention fonctionnement et investissement. 373

2019 DASES 122 - Subventions de fonctionnement (902.584 euros) à 5 opérateurs pour des centres d'hébergement de femmes et de jeunes en situation de grande précarité. Avenants et conventions de fonctionnement. 375

2019 DASES 130 - Avis favorable à la revalorisation de la prime d'internat pour les agents effectuant des veilles debout dans les établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance. 375

2019 DASES 139 - Participation (656.250 euros) et convention avec l'association Aurore pour la mise en œuvre d'un dispositif exceptionnel de prise en charge collective de mineurs non accompagnés confiés à l'A.S.E. 378

Rappel au règlement..... 381

Suspension et reprise de la séance. 383

Observations sur le déroulement de la séance..... 383

2019 DASES 160 - DLH - Mise à disposition de la Ville d'un bâtiment avenue du Président Wilson à Saint-Denis (93) - Convention d'occupation précaire avec la FADS pour la création d'un accueil humanitaire de jour..... 385

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à un centre d'hébergement au sein du lycée Lazare Ponticelli (13e)..... 389

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la réforme du système de veilles de nuit dans les établissements de l'A.S.E. 391

Vœu déposé par Mme NAHMIAS et le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'ouverture d'un centre d'accueil pour les personnes migrantes (17e). 392

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la pérennisation du lieu de mise à l'abri des familles à la rue, 20 rue Santeuil. 394

Vœu déposé par M. POZZO di BORGO relatif à la mendicité infantile..... 394

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au Palais de la Femme..... 396

Compte rendu de la 5e Commission..... 397

2019 DLH 44 - Modification de garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts à contracter par ADOMA pour la réalisation d'un programme de création d'une résidence sociale au 63 rue du Chevaleret (13e)..... 398

2019 DLH 58 - Réalisation 11-13 rue Bellièvre (13e) d'un programme de création d'une résidence sociale de 153 logements P.L.A.-I. - Réitération de la garantie de la Ville (5.000 euros) demandée par Antin Résidences. 398

2019 DLH 74 - DU-DEVE-DVD - Transformation par ADOMA du foyer de travailleurs migrants 202 rue d'Alesia / 12 passage de Gergovie (14e) en une résidence sociale comportant 283 logements P.L.A.-I. 399

2019 DLH 84 - Réaménagement de la dette de la S.A. d'HLM Batigère Ile-de-France auprès de DEXIA Crédit Local - Octroi de la garantie d'emprunt par la Ville de Paris (24.956.113,70 euros). 400

2019 DU 78 - DLH - Appel à projet Habitat participatif. - Désignation du lauréat. - Acquisition auprès de "Paris Habitat" d'une emprise 18, rue Armand-Carrel et vente au lauréat des parcelles 16 et 18, rue Armand-Carrel (19e) 401

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux baux de la loi de 1948. 403

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une exonération du Supplément de Loyer de Solidarité pour les locataires de la RIVP. 403

Vœu déposé par l'Exécutif. 403

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux rémunérations à "Paris-Habitat OPH". 404

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'opération de réhabilitation du groupe immobilier Geoffroy Saint Hilaire, Censier, Santeuil, Fer-à-Moulin. 405

Vœu déposé par les groupes "100% Paris" et les Républicains et Indépendants relatif à une nouvelle politique des loyers des bailleurs sociaux. 406

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au dispositif de garantie de paiement de loyer pour les seniors. 407

Vœu déposé par l'Exécutif. 407

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au conventionnement d'immeubles (12e et 20e). 408

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux expulsions locatives. 409

Vœu déposé par l'Exécutif. 409

2019 DAE 140 - Subvention de fonctionnement (30.000 euros) et convention avec l'association "Scientipôle Croissance" (18e). 411

2019 DU 101 - Opération Hébert (18e). - Étude d'Impact Environnemental dans le cadre de la consultation préalable des collectivités. 414

2019 DU 102 - Opération 90 boulevard Vincent Auriol. - Acquisition auprès de la SEMAPA de deux volumes destinés à une école maternelle 82 à 90, boulevard Vincent-Auriol (13e). 416

2019 DU 162 - Réaménagement de la place de la Porte Maillot (16e et 17e). - Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme. - Concertation. 417

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la création d'un espace vert sur la parcelle sise 89, rue Saint-Maur, 70, avenue Parmentier et 13, passage Saint-Ambroise. 418

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au programme de l'opération Tolbiac-Moulinet (13e). 419

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à l'opération d'urbanisme Tolbiac-Moulin des Prés. 419

Vœu déposé par l'Exécutif. 419

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'intégrité paysagère de la rue de Bellevue. 421

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'intégrité paysagère de la rue de Bellevue (19e). 421

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au projet Charles-de-Gaulle Express. 422

Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche, "Génération.s" et Ecologiste de Paris relatif au projet de Maison des médias libres. 424

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la centrale à béton Lafarge (15e). 425

Vœu déposé par les groupes "100% Paris" et les Républicains et Indépendants relatif à l'espace d'exploitation de Lafarge Béton sur le port de Javel Bas (15e). 425

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la centrale à béton du groupe Lafarge sur les bords de Seine (15e). 425

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la participation de représentants de la Ville à l'établissement public chargé de la restauration de la cathédrale Notre-Dame. 428

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux travaux de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris. 428

Vœu déposé par M. POZZO di BORGO relatif aux capteurs de présence sur les écrans publicitaires de métro parisien. 430

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la révision du P.L.U. concernant l'Hôtel Dieu. 431

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux projets de densification urbaine. 432

Suspension et reprise de la séance. 433

Compte rendu de la 6e Commission. 433

2019 DASCO 18 - Subventions (875.062,73 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des T.A.P. 434

2019 DASCO 53 - Caisse des Ecoles (1er). - Subvention (3.010 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances. 436

2019 DASCO 65 - Caisse des Écoles (15e). - Subvention (59.626 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances. 436

2019 DASCO 68 - Caisse des Écoles (18e). - Subvention (175.341 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances. 436

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création de cantines scolaires dans le 18e. 439

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la suppression des nitrites dans les cantines. 441

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au projet de loi sur l'école de la confiance. 442

Vœu déposé par les groupes "Génération.s", Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à la loi Blanquer. 442

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la loi Blanquer. 442

Vœu déposé par l'Exécutif. 442

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif aux enseignements artistiques. 445

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à 3 lycéens du lycée Hector Guimard (19e). 446

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la baisse de la DHG dans les collèges du 20e. 448

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la sectorisation des collèges. 448

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux dégâts des eaux dans l'école Tlemcen. 449

Souhaits de bienvenue. 450

2019 DFPE 193 - Création d'un équipement de petite enfance. - Demande de subvention (168.000 euros maximum) avec convention à la Caisse d'allocations familiales de Paris. 450

2019 DFPE 194 - Création d'un équipement de petite enfance. - Avenant à convention de subvention (1.069.200 euros maximum) conclue avec la Caisse d'allocations familiales de Paris. 451

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux modes d'accueil du jeune enfant. 452

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux jardins d'enfants. 454

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au jardin d'enfants des Quatre Frères Peignot. 455

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au remplacement des personnels en congés dans les établissements municipaux d'accueil de la petite enfance. 455

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à Parcoursup. 456

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la subvention à l'UNEF. 457

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une dénomination en hommage à Michel Serres. 459

Compte rendu de la 7e Commission. 459

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution à Loujain AL-HATHLOUL de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris. 459

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris aux journalistes, écrivains et intellectuels emprisonnés en Turquie. 460

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Julian Assange. 461

2019 DAE 37 - Subvention (50.000 euros) à "Paris & Co" au titre de l'incubateur tourisme WCL (19e). 462

2019 DAE 102 - DASES - Subvention à l'association UNAT ile de France. 464

2019 DJS 4 - Subventions (9.650 euros) à cinq associations sportives (4e). 464

2019 DJS 108 - Subvention (20.000 euros) à la Fédération Française de Triathlon au titre de l'organisation du Triathlon de Paris 2019. 465

2019 DJS 112 - Subvention (15.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Paris Esports. 465

2019 DJS 125 - Gratuité d'utilisation pendant l'été 2019 des bassins éphémères au sein des centres sportifs Léo Lagrange (12e), Elisabeth (14e), Lumière (20e), ainsi que de la baignade La Villette (19e). 466

2019 DJS 129 - Centre sportif Croix Nivert (15e). - Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec la société Maraga. 468

2019 DJS 134 - Terrain d'Éducation Physique Castagnary (15e). - Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'UCPA Sport Loisirs. 468

2019 DJS 144 - Personnels éducateurs des activités physiques et sportives (spécialité sports pour tous) de la DJS. - Modification des modalités d'organisation du travail. 470

2019 DJS 155 - Stade Jean Bouin (16e). - Convention d'occupation du domaine public avec la S.A.S. "SFP Gestion" 473

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux redevances payées par la S.E.S.E. pour l'exploitation du Parc des Princes. 480

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au soutien financier des J.O.P. 2024 par des entreprises polluantes. 481

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris" relatif à la saisine des maires d'arrondissement sur les arrêts des lignes régulières de bus de tourisme. 482

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux cars et bus touristiques dans Paris. 483

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au terminal T4 de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle. 485

2019 DDCT 48 - Subvention au titre de la participation citoyenne (30.000 euros) à l'association "Les Halles Civiques" 487

2019 DJS 124 - Mise en oeuvre du dispositif "Pass Jeunes" pour l'année 2019. 490

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un référendum d'initiative partagée sur la privatisation d'Aéroports de Paris. 490

Vœu déposé par l'Exécutif. 490

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatifs aux moyens financiers du mouvement associatif. 493

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. 494

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. 494

Clôture de la séance. 495

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris. 495

QE 2019-05 Question de Céline BOULAY-ESPERONNIER à Mme la Maire de Paris relative à la situation préoccupante de l'école élémentaire d'application Murat. 495

QE 2019-06 Question de David BELLIARD, Jérôme GLEIZES et des élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au risque amiante dans les établissements scolaires parisiens. 495

QE 2019-07 Question du groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris relative à l'occupation des sols. 496

QE 2019-08 Question de Catherine LECUYER à Mme la Maire de Paris relative à l'occupation illégale du gymnase Roquépine depuis fin janvier 2019. 496

Votes spécifiques. 497

Votes spécifiés. 503

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. 503

Comptes rendus des Commissions. 520

Listes des membres présents. 526

Tableau des voeux et amendements déposés en Commission. 533

Tableau des votes des groupes politiques. 544

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Fanny GAILLANNE, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Mes chers collègues, veuillez prendre place.

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Le Conseil de Paris a appris avec tristesse la disparition, survenue le 24 mars 2019, de M. Lucien Rebuffel, ancien conseiller de Paris, ancien conseiller régional d'Ile-de-France.

Lucien Rebuffel a été entrepreneur. Il s'est consacré, dès 1964, au syndicalisme patronal. Il est devenu, tout d'abord, président de la Fédération des P.M.E. d'Ile-de-France en 1977, puis vice-président de la Confédération des petites et moyennes entreprises, la C.G.P.M.E. en 1978. Et enfin, il a présidé cet organisme de 1990 à 1999.

Il est considéré comme l'un des inspirateurs de la loi Madelin sur les statuts des indépendants et des lois Raffarin et Galland sur l'urbanisme commercial, ainsi que de la création, en 1997, de la Banque de développement des P.M.E., devenue OSEO en 2005. Il en présidera le conseil de surveillance de 1997 à 2000.

Par ailleurs, il s'est engagé en politique aux côtés de Jacques CHIRAC et a été élu au Conseil de Paris en 1989, puis réélu en 1995.

En outre, il a siégé au Conseil régional d'Ile-de-France de 1986 à 1992, et au Conseil économique et social de 1979 à 2000.

Lucien Rebuffel était grand officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur, grand-croix dans l'ordre national du Mérite, commandeur des Palmes académiques et des Arts et des Lettres, et titulaire de nombreuses autres décorations françaises et étrangères.

Ses obsèques ont été célébrées le 3 avril 2019 en la cathédrale Saint-Louis des Invalides, à Paris, dans le 7e arrondissement.

En mon nom, en notre nom, permettez-moi d'adresser à sa famille nos sincères condoléances et de respecter une minute de silence en sa mémoire.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Le Conseil de Paris a aussi appris avec tristesse la disparition, survenue le 25 avril 2019, de M. Georges Mesmin, ancien député, ancien conseiller de Paris, ancien maire du 16e arrondissement.

Ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, inspecteur des finances, Georges Mesmin a mené une brillante carrière au service de l'Etat et a été notamment directeur de l'équipement au Ministère de l'Education nationale de 1962 à 1964. Secrétaire général du Bureau de recherches géologiques et minières de 1964 à 1973 et président-directeur général de la Société d'études et de réalisations minières et industrielles de 1969 à 1970.

Parallèlement, il s'est engagé dans la vie politique et a été élu au Conseil de Paris par les électeurs du 16e arrondissement en 1971, et réélu en 1977, en 1983, en 1989 et en 1995. Durant cette période, il a été maire du 16e arrondissement, de 1983 à 1989.

En outre, en 1973, il est devenu député de ce même 16e arrondissement. Il a été réélu en 1978, en 1981, en 1986, en 1988 et en 1993, ce qui lui a valu l'honorariat.

Georges Mesmin, homme de culture, a aussi publié plusieurs ouvrages, et notamment "Urbanisme et logement : analyse d'une crise" en 1992.

Il était aussi considéré comme un artiste photographe talentueux, qui a été couronné par la médaille d'or des artistes français en 2005.

M. Mesmin était chevalier dans l'ordre national du Mérite et commandeur de l'ordre des Palmes académiques.

Ses obsèques ont été célébrées le 3 mai 2019 en l'église Notre-Dame d'Auteuil, à Paris, dans le 16e arrondissement.

En mon nom, en notre nom, permettez-moi d'adresser nos sincères condoléances à sa famille et à ses amis, et de respecter une minute de silence, en sa mémoire.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Nous avons aussi appris avec tristesse la disparition de M. Henri Carloni, survenue le 27 mai 2019. Henri Carloni était né le 19 décembre 1934 en Italie. Il est arrivé à Paris à l'âge de trois ans. Après avoir obtenu un certificat d'études primaires, il est devenu dessinateur projeteur en architecture. Il a adhéré au parti communiste en 1954 et a exercé successivement les responsabilités de secrétaire de cellule, de section et d'arrondissement dans le 4e arrondissement de Paris.

Henri Carloni est également membre du bureau fédéral parisien de l'union des jeunesses communistes de France. Il a été candidat aux élections municipales de 1965, dans le premier secteur - qui était les 1er, 2e, 3e et 4e arrondissements - et est devenu conseiller municipal en 1966 après la démission d'Andrée Pouillot. Au conseil municipal, Henri Carloni a été membre de la 6e Commission, de la Commission de l'aide à l'enfance et de la Commission du commerce et de l'industrie. De 1968 à 1971, il a également siégé à la Commission spéciale des transports. En outre, Henry Carloni a été secrétaire général de l'amicale des anciens conseillers de Paris.

Ses obsèques ont été les célébrées au cimetière du Père-Lachaise le vendredi 7 juin 2019.

Nous adressons toutes nos condoléances à sa famille, à ses amis, à ses camarades.

Je vous propose une minute de silence en sa mémoire.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Les présidents de groupe ont demandé à s'exprimer sur les hommages que nous venons de rendre ce matin à nos anciens collègues.

Monsieur GOASGUEN, pour les Républicains ?

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement.- Mes chers collègues, Madame la Maire, très franchement, avec la multiplicité des hommages, je crois qu'il convient de réfléchir sur la nature finale de notre engagement, quelles que soient nos couleurs politiques.

Au fond, ce qui reste, c'est la défense par nos collègues, quels qu'ils soient, quelles que soient leurs opinions politiques, de l'intérêt général, de l'intérêt qu'ils ont su porter à la Ville, à l'Etat, à nos compatriotes. Ils l'ont fait chacun avec leurs idées politiques, mais, en réalité, nous rendons le même hommage aux trois.

Je rends en particulier hommage à Georges Mesmin, qui, comme vous l'avez dit, a été un haut fonctionnaire, inspecteur des finances, travaillant avec des ministres éminents, M. Sudreau par exemple, puis s'engageant dans la vie politique, devenu maire du 16e arrondissement, où l'on a su apprécier le contact permanent qu'il avait avec les personnes les plus défavorisées - il travaillait en famille - en particulier à l'égard des personnes âgées ; puis son engagement à l'Assemblée nationale, où il a été d'une fidélité absolue.

Il était membre de l'U.D.F., mais, en réalité, il était un élu de la France. Il était, de plus - et vous l'avez dit très bien - un artiste qui ne se faisait pas connaître comme tel. C'était un très grand photographe qui a exposé et c'était un homme - parce que l'on se connaît assez peu dans la vie politique, même quand on est adversaire et surtout quand on l'est - qui avait des goûts littéraires très précis, très approfondis. Qui aurait pu croire, nous qui vivions dans le 16e arrondissement, à ses côtés, que son auteur favori était Baudelaire ? C'est vrai qu'en travaillant, comme ça, à l'intérêt général, on oublie quelquefois qu'il y a des hommes sous l'intérêt général.

A l'homme, à celui qui a défendu l'intérêt général, je voudrais dire à sa famille tout l'hommage que nous devons envers Georges Mesmin, aussi bien les habitants du 16e arrondissement que les habitants de Paris, et plus généralement, le remercier du grand service qu'il a rendu à la patrie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Monsieur Claude GOASGUEN.

Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ.- Madame la Maire, mes chers collègues, il y a quelques jours disparaissait, dans sa 85e année, Enrico Vincenzo Luigi dit Henri Carloni.

Cet enfant des Marches est né dans une petite ville, Osimo, qu'il fuit avec ses parents en 1937. Ses parents partent d'une Italie où l'atmosphère devient irrespirable pour ceux qui ont faim de pain, de paix et de liberté. La France et l'Espagne sont à contre-courant et ont élu des majorités de front populaire. L'Italie souffre sous la botte de Mussolini depuis 15 ans. Son père, ouvrier, et sa mère feront tout pour que le petit Henri s'intègre dans cette nouvelle ville et dans sa nouvelle vie. Henri passera son certificat d'études et deviendra dessinateur projeteur en architecture. Son père était staffeur sur les chantiers. Henri dessinera, lui, les projets architecturaux.

Trop jeune pour entrer en résistance, il adhérera au P.C.F. en 1954 et prendra des responsabilités dans son arrondissement, le 4e, comme secrétaire de section et à la fédération de Paris, et aussi aux jeunesses communistes, puis au sein du P.C.F.

D'ailleurs, Henri continuera cet engagement jusqu'à sa mort. Il était adhérent du 13e arrondissement. J'associe à cet hommage Jean-Noël AQUA et Emmanuelle BECKER, qui l'ont côtoyé et avec qui ils ont milité jusqu'à ses derniers jours.

Henri a été aussi animateur de la section des vétérans du parti communiste. Cela a été dit aussi : il a été secrétaire de l'amicale des anciens conseillers de Paris.

Il a été conseiller municipal et général du Centre de Paris, en 1966, dans le Marais, encore un quartier populaire et bigarré, dans lequel on entendait toutes les langues de l'immigration : le yiddish, l'italien, l'espagnol, le portugais et l'arabe. Dans les hôtels particuliers se nichent des ateliers de couture ou de maroquinerie. Henri sera de toutes les batailles des communistes parisiens d'alors : pour le logement dans tout Paris, contre la spéculation qui rôde déjà dans le centre de Paris, et contre l'insalubrité. La guerre d'Algérie s'est finie il y a peu. Il n'est pas rare que des militants d'extrême droite fassent le coup de poing contre des communistes.

Henri siégera au Conseil de Paris jusqu'en 1971, siégeant tout à tour dans les commissions ayant la charge de la protection de l'enfance, le commerce et l'industrie. Ironie de l'histoire, il siégera de 1968 à 1971 à la commission des transports qui aura à examiner le premier projet du périphérique.

Henri, et je parle ici sous la vigilance de sa famille - je salue au passage sa fille, qui est dans les tribunes, et ses amis - était un homme généreux, simple d'accès. Il n'était pas de ceux qui cherchent les ors et le pouvoir. Il pensait son mandat d'élu comme une continuité de son engagement militant, ni plus ni moins.

Quelques années plus tard, il retrouvera nombre de ses collègues et camarades au sein de l'association des anciens conseillers de Paris, dans laquelle il aura un rôle très actif. Les anciens étaient d'ailleurs présents à ses obsèques et ont, bien sûr, salué son engagement au sein de cette amicale.

Henri a siégé au même moment que Jean Réau, à qui nous avons rendu hommage il y a quelques semaines, et, à travers eux, c'est toute une génération de communistes, bien souvent ouvriers, qui se sont battus pour un Paris pour toutes et tous, auxquels nous rendons hommage.

Je voudrais renouveler tout mon soutien et mon amitié à sa famille, à ses amis et camarades. Henri a donné - tous ceux qui l'ont connu le savent - une règle de vie politique que je fais mienne et qu'il m'a racontée, comme un ancien élu qui l'a bien connue. Il était de la catégorie des militants qui aimaient convaincre et pas vaincre.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, cher Nicolas BONNET-OULALDJ. Merci pour ces propos.

C'est vrai que nous avons, mois après mois, ici, au Conseil de Paris, des hommages à d'anciens collègues. Ce que nous constatons aussi, c'est cette diversité de Paris, cette diversité de la représentation de Paris, une diversité des histoires, qui, je pense, a fait aussi la force démocratique de ce modèle parisien. Il y aurait une histoire à écrire à partir de l'histoire de ces hommes, de ces femmes, qui, avec beaucoup de convictions, beaucoup d'abnégation, en ayant aussi d'autres vies à côté de la vie politique, ont écrit les pages de notre histoire commune. Je pense que cette histoire devra être retracée parce qu'elle est aussi notre mémoire, et parfois, il vaut mieux ne pas oublier ses racines.

Merci à chacune et à chacun.

Félicitation.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Nous allons à présent passer au Conseil de Paris. Mais je voudrais féliciter - elle n'est pas là - Agnès EVREN qui a été élue députée au Parlement européen. Nous pouvons la féliciter, l'applaudir chaleureusement.

Je voudrais aussi féliciter Pierre-Yves BOURNAZEL qui vient de prendre la présidence d'un groupe intitulé "100% Paris". Félicitations, cher collègue.

Comme le groupe n'était pas encore constitué au moment de la conférence d'organisation, on va s'adapter pour permettre à son président d'intervenir en tant que président de ce groupe afin que nos débats puissent être conduits de la façon la plus ouverte et démocratique qui soit.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin officiel des débats.

Sur ces documents, y a-t-il des observations ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Souhaits de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Permettez-moi aussi d'accueillir Frédérique CAMILLERI, qui représente le Préfet de police, qui viendra aussi au cours de cette séance. Merci d'être notre correspondante au sein de la Préfecture de police de Paris. Beaucoup de sujets nous conduiront à évoquer les problèmes de police aujourd'hui, et, en tous les cas, on y reviendra. Il y a de nombreux sujets, les cambriolages, et puis, les occupations de l'espace public. J'aurai l'occasion de le dire à M. le Préfet. Mais nous sommes vraiment en attente qu'il accepte de rencontrer le maire du 18e, sachant que c'est un arrondissement particulièrement compliqué. Trois mois après son arrivée, il serait peut-être temps de prendre contact avec le maire du 18e. Mais je lui en parlerai directement.

J'ai l'honneur d'accueillir en tribune, je vous demande de les applaudir : Christian FAVIER, président du Conseil départemental du Val-de-Marne, Jacqueline BELHOMME, maire de Malakoff, Gérard COSME, président d'Est Ensemble, et Philippe BOUYSSOU, maire d'Ivry.

Chers collègues de cette Métropole que nous essayons ensemble de construire, merci de venir dans ce Conseil et lors de ce débat organisé sur la Métropole du Grand Paris.

2019 SG 37 - Communication sur la Métropole.

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif au Grand Paris Express.

2019 SG 15 - Conventions de coopération.

2019 SG 21 - Versement de la contribution 2019 au syndicat mixte ouvert "Le Forum métropolitain du Grand Paris" (300.000 euros).

2019 SG 31 - Avis sur le projet d'arrêté instaurant une zone de circulation restreinte dans les communes de Malakoff, Montreuil et Saint-Maurice.

2019 SG 33 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et le Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs.

2019 SG 35 - Approbation d'un avenant à la convention de coopération avec le Département de Seine-Saint-Denis.

2019 DPE 7 - Étude sur la conformité locale de la masse d'eau Bièvre. - Convention de constitution d'un groupement de commandes.

2019 DPE 27 - Convention quadripartite de fourniture d'eau potable de secours entre Ville de Paris et sa régie "Eau de Paris" et le SEDIF et son délégataire VEDIF.

2019 DPE 38 - Protocole d'engagement visant à l'amélioration de la qualité de la Seine et de la Marne en vue de l'ouverture de baignades pérennes dans la métropole parisienne.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la qualité de la Seine et de la Marne.

Voeu déposé par l'Exécutif.

2019 DAC 62 - Subvention (150.000 euros) et convention avec l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis (93).

2019 DAC 387 - Subventions sollicitées auprès de l'État. - Ministère de la Culture. - Direction régionale des Affaires culturelles. - Projets innovants portés par le Conservatoire à rayonnement régional de Paris.

2019 DAC 399 - Approbation du principe de l'adhésion de la commune de Gentilly (94) à l'établissement public de coopération culturelle Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (1er).

2019 DVD 42 - Prolongement du RER Eole à l'Ouest. - Convention relative au financement des travaux n° 4.

2019 DVD 44 - Prolongement de la ligne 14 à mairie de Saint-Ouen. - Avenant n° 2 au protocole cadre et convention de financement n° 4.

2019 DVD 49 - Prolongement de la ligne de métro n° 11. - Convention de financement des travaux n° 2.

2019 DVD 57 - Porte d'Aubervilliers (19e). - Contrat de concession pour l'installation de bornes GNV dans deux stations-services avec la société Total Marketing France.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Chers collègues du Conseil de Paris, il s'agit de la communication SG 37, à laquelle il convient d'adjoindre les projets de délibération SG 15, SG 21, SG 31, SG 33, SG 35, DPE 7, DPE 27, DPE 38, DAC 62, DAC 387, DAC 399, DVD 42, DVD 44, DVD 49 et DVD 57.

Chers collègues, s'il vous plaît, si vous avez besoin de parler, c'est à l'extérieur et pas en séance.

La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème. Le débat, comme toujours, inclura les temps de parole définis, la présentation des vœux et un amendement technique. Je précise que les temps de parole accordés pour ce débat sont fongibles pour les présidents de groupe avec ceux du débat que nous aurons tout à l'heure sur le rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation relative au périphérique.

Je vais donc introduire ce débat avant de donner la parole aux différentes oratrices et orateurs.

Mes chers collègues, la Métropole n'est plus seulement une idée, seulement une intention. C'est un fait. Depuis les toutes premières conventions de coopération et la conférence métropolitaine historique, devenue syndicat mixte "Paris Métropole", puis la création de la Métropole du Grand Paris, Paris et les collectivités qui l'entourent ont renoué le dialogue. Des projets métropolitains ont vu le jour et nous assistons au développement concret du Grand Paris.

Nous construisons la Métropole parce que nous savons que sur des sujets comme la qualité de l'air, les mobilités, le logement, nous devons travailler ensemble. C'est la raison pour laquelle nous avons mené de très nombreuses coopérations, mais aussi soutenu la création d'une institution intercommunale spécifique à la zone dense : la Métropole du Grand Paris. Cette institution, nous l'avons voulue polycentrique, car le Grand Paris ne peut se développer harmonieusement que dans la reconnaissance de la diversité de ses territoires et dans le respect de leur histoire, dans l'écoute de leurs besoins spécifiques.

Par ailleurs, des territoires comme Plaine Commune, Est Ensemble, Grand Paris Seine Ouest, avaient montré la pertinence de ce polycentrisme pour rééquilibrer l'aménagement de la Métropole, la Métropole du Grand Paris et ses territoires : nos coopérations bilatérales ou multi-acteurs, comme l'Arc de l'innovation, le projet de baignade en Marne et en Seine, bien sûr, les Jeux olympiques et paralympiques, ou encore la Philharmonie de Paris. J'ai pu, hier soir, assister à un concert extraordinaire mêlant les conservatoires de la Seine-Saint-Denis et de Paris, dans une approche qui montre bien combien la Philharmonie de Paris est devenue aussi un outil de cette construction métropolitaine. Tout cela constitue le socle d'une gouvernance partagée, d'un espace de discussion et de délibération indispensable au développement du projet métropolitain.

20 ans après avoir semé les premières graines de ce projet, nous avons au moins 2 motifs de satisfaction.

Le premier, c'est que les collectivités de la Métropole n'ont jamais autant travaillé ensemble.

Permettez-moi, ici, de remercier l'historique Pierre MANSAT, qui a été, dans cette construction métropolitaine, un pilier, un atout et en permanence mobilisé depuis 2001 auprès de Bertrand DELANOË, puis, depuis 2014, à mes côtés.

Permettez-moi aussi de remercier Jean-Louis MISSIKA et l'ensemble des adjoints qui ont métropolisé beaucoup de leur politique municipale parisienne pour, justement, être en lien avec cette Métropole et la construire.

Les neuf protocoles de coopération qui vous sont soumis sont l'illustration de ces coopérations.

Le second motif de satisfaction, c'est que Paris n'hésite pas à assumer son rôle moteur dans cette construction, en mutualisant ses opérateurs, en transformant ses portes en places ou en contribuant à la péréquation budgétaire. Paris a une fonction d'innovation que nous assumons, mais Paris a une fonction de solidarité que nous revendiquons et portons. Si les avancées sont réelles, elles ne sauraient occulter tout ce qui reste à construire pour améliorer la qualité de vie, favoriser l'égalité d'accès au service public et rééquilibrer le développement du territoire.

Jamais la Ville et la Métropole n'ont été si ouvertes l'une sur l'autre. C'est le résultat, je l'ai dit, d'un travail concret quotidien, d'un travail qui n'a jamais été remis en question depuis plus de 15 ans entre les élus et les administrations. Cette volonté de relier nos territoires se traduit d'abord par la volonté d'effacer les frontières : la transformation des portes de Paris en places, la création de pistes cyclables, de cheminements pour les piétons, de passerelles pour franchir les ruptures urbaines, illustrent cette volonté. C'est cette même volonté que nous portons pour le périphérique, comme nous le verrons aussi ce matin, avec la présentation du rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation sur l'avenir du périphérique.

Mais la construction de la Métropole doit aussi se faire dans les esprits. Les barrières invisibles sont souvent les plus difficiles à faire tomber. Elles reposent sur la méconnaissance de son voisin ou du territoire où l'on habite. C'est pourquoi nous multiplions les initiatives visant à favoriser l'avènement d'une conscience, d'une culture

métropolitaine. A Paris, les voies sur berges, "Paris Plages", la "Fête des jardins et de l'agriculture urbaine", les festivals de musique, les compétitions sportives, sont devenus des lieux de rencontre pour les métropolitains. Et l'on continuera avec une "Nuit Blanche", qui a toujours été ouverte à la Métropole, mais qui va l'être encore plus cette année.

C'est également le cas des équipements - je l'ai dit tout à l'heure : la Philharmonie, le centre hip-hop "La Place", l'Ecole de création numérique TUMO, où, parce que nous l'avons souhaité ainsi, 36 % des usagers et des "usagères" sont issus du Grand Paris. Je peux parler aussi, parmi les équipements, de nos musées. Les grands bois sont très largement fréquentés par les habitants du Grand Paris : près de la moitié des visiteurs pour le bois de Boulogne et pour les deux tiers s'agissant du bois de Vincennes.

Mais nous voulons aussi que les Parisiennes et les Parisiens, et ceux qui visitent notre ville, regardent vers la Métropole, qu'ils se rendent au parc Georges-Valbon, en Seine-Saint-Denis, le plus grand de la Métropole, au parc de Saint-Cloud, dans les Hauts-de-Seine, sur la Tégéval, dans le Val-de-Marne, ou demain, au parc des Grandes Hauteurs qui reliera Paris à la forêt de Romainville. Nous voulons qu'ils visitent la basilique de Saint-Denis, cette merveille de notre patrimoine, les châteaux de Rueil-Malmaison ou de Rambouillet, le musée du MAC VAL à Vitry-sur-Seine, le musée de l'Air et de l'Espace au Bourget, ou le musée Rodin à Meudon.

C'est aussi pour cela que la Ville avait consenti en 2015 à augmenter le coût du "pass" Navigo pour les Parisiens afin qu'un tarif unique pour toute la région Ile-de-France puisse être créé, que nous soutenons les randonnées urbaines du Grand Paris et que, bientôt, nous déploierons dans Paris une signalétique métropolitaine qui indiquera tous ces hauts lieux, ces beaux lieux de la Métropole.

Nous voulons encourager les rencontres, le rapprochement entre métropolitains pour forger une communauté de destins qui est le socle d'une citoyenneté métropolitaine. La Métropole polycentrique, ce n'est pas un slogan, mais une réalité concrète qui consiste à donner accès au territoire pour rééquilibrer son développement et favoriser la mixité sociale. La mixité sociale est au fondement de la Métropole que nous voulons. Elle passe d'abord par le partage de la richesse, le rééquilibrage du développement du territoire.

La Ville de Paris assume son rôle en participant à la péréquation financière et en contribuant de façon importante au fonctionnement des services par nature métropolitains. C'est le cas des transports, avec 390 millions d'euros versés à Ile-de-France Mobilités en 2018.

Pour rééquilibrer le développement du territoire, nous soutenons des projets comme l'Arc de l'innovation, qui soutient la dynamique entrepreneuriale à l'Est de Paris. L'entrée de la Métropole du Grand Paris dans "Paris&Co" participe de cette démarche, de la même façon que son entrée dans la Maison des canaux accompagnera le développement métropolitain des économies circulaires et solidaires.

Ce rééquilibrage, nous le favoriserons aussi avec la convergence progressive des taux de fiscalité sur les entreprises, qui devrait intervenir à partir de 2021.

Le plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement est également un outil indispensable pour que l'offre de logements sociaux se développe davantage à l'Ouest. Paris prendra toute sa part. Nous y contribuerons.

Comme vous le savez, j'avais fait de la participation au rééquilibrage l'une des conditions de la candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Le protocole sur l'héritage des Jeux, que nous avons élaboré avec la Seine-Saint-Denis et les quatre territoires du département, en est l'illustration.

Pour porter ces politiques liées au logement, à l'aménagement et au développement économique, la Ville de Paris a ouvert ses opérateurs à la Métropole du Grand Paris et aux collectivités métropolitaines. L'Atelier parisien d'urbanisme travaille avec de très nombreux acteurs publics présents dans la Métropole et accompagnera la mise en œuvre des nouvelles coopérations entre Paris et les autres collectivités.

Nous avons également ouvert "Grand Paris Aménagement", qui est devenu "Paris & Métropole Aménagement", la Société de requalification des quartiers anciens - la SOREQA - et la Société d'économie mixte de la Ville de Paris, SEMAEST, afin de partager notre expertise en matière de résorption de l'habitat insalubre et de revitalisation commerciale des territoires.

Les avancées sont réelles et elles se sont même accélérées depuis 2012. Mais nous devons aller plus loin en nous concentrant sur des sujets déterminants pour la qualité de vie des métropolitains, autrement dit sur ce que nous avons en commun. C'est en soutenant une gestion collective des communs métropolitains, en engageant des projets et en réinventant le dialogue, que nous parviendrons à répondre aux défis actuels qui ne connaissent pas de frontières.

Le premier défi, c'est, bien sûr, de permettre aux métropolitains de mieux respirer. Nous sommes fiers d'avoir contribué à ce qu'une zone à faibles émissions voit le jour à l'échelle métropolitaine. Il s'agit d'une démarche historique pour la qualité de l'air dans l'agglomération parisienne, qui montre l'utilité d'une coordination à l'échelle de la Métropole du Grand Paris et témoigne de la volonté de coopération qui anime les communes sur ce sujet.

Le développement des modalités de déplacement, plus apaisé, est également un enjeu métropolitain essentiel dans un territoire qui souffre d'une trop grande place accordée à la voiture et de nombreuses ruptures de continuité. Après l'extension du Vélib', nous appelons à mettre en place un réseau cyclable métropolitain. Une concertation sur le sujet pourrait avoir lieu, associant communes et départements. Elle pourrait être orchestrée par la Métropole du Grand Paris, comme pour la zone à faibles émissions. Amélioration de la qualité de l'air, apaisement de la mobilité, rééquilibrage en matière de logement, mais aussi accès aux espaces naturels, préservation des paysages, maîtrise des risques : les thématiques sur lesquelles les territoires travaillent ensemble sont nombreuses.

Pour aller plus loin, nous devons, bien sûr, inventer de nouvelles formes de dialogue. En dépit des incertitudes qui peuvent planer sur l'avenir institutionnel de la Métropole, nous avons donc su coopérer pour unir, pour rapprocher les territoires du Grand Paris grâce à des mécanismes de gouvernance partagée. Nous devons continuer à développer des projets partenariaux qui dépassent les frontières administratives, des communautés d'acteurs comme l'Arc de l'innovation, des ateliers sur des sujets qui connaissent une multiplicité d'acteurs - je pense aux questions relatives à la mobilité, puisque la Métropole et les élus métropolitains sont aussi invités à participer au Conseil parisien des mobilités que j'ai mis en place il y a maintenant plus d'un an - des grandes consultations d'urbanisme qui permettent de dégager une vision partagée à l'image de celles menées sur les routes du futur par le Forum métropolitain.

Je veux remercier à nouveau Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI, remercier aussi Stéphane BEAUDET, vice-président de la Région Ile-de-France, et le président Patrick OLLIER, d'avoir porté, au sein du Forum métropolitain, cette proposition qui donne lieu aujourd'hui à une exposition au Pavillon de l'Arsenal, avec un appel à projets innovants qui va nous permettre de progresser.

Je vous invite toutes et tous à visiter cette magnifique exposition qui donne des pistes extrêmement concrètes pour travailler sur les routes et les autoroutes d'Ile-de-France, et qui, c'est historique, a permis de rassembler toutes les collectivités dont je viens de parler. C'est un élément historique, comme quoi le fait de travailler, d'être 100 % métropolitains sur un territoire et d'essayer de construire à partir de ce territoire permet de surmonter les incertitudes et les débats parfois théoriques et polémiques sur "la Métropole mérite-t-elle d'exister ou pas ?" Voyez, par la force de la volonté et du travail de terrain, on arrive à de grandes choses.

Il nous faudra tout de même inventer de nouvelles formes de gouvernance. Ainsi, une conférence des parties pourrait être organisée à l'échelle métropolitaine. C'est ce que je propose. Comme, d'ailleurs, pour les COP sur le climat, je propose que cette conférence se réunisse chaque année sous la coprésidence du Préfet de région, du Président de la Métropole du Grand Paris, afin de créer les conditions d'une discussion permanente et institutionnalisée. Cette conférence serait aussi l'occasion de réunir au-delà des seuls responsables politiques, associant la société civile, les partenaires sociaux, les entreprises, les associations, les collectifs de citoyens, afin qu'ils prennent part aux débats et organisent les événements pendant toute la période.

Cette conférence ne remettrait pas en cause l'organisation intercommunale de la zone dense telle que la Ville de Paris la soutient depuis le départ et qui s'est concrétisée par la Métropole du Grand Paris. Tout système qui ne s'appuierait pas sur les communes et leur maire et dont le mode d'élection serait séparé du scrutin municipal, serait évidemment voué à l'échec parce que non ancré dans des territoires à partir de la base qui est la commune.

La Métropole, mes chers collègues, a un bel avenir. Il nous suffit de l'inventer ensemble.

Je vous remercie.

La conférence d'organisation a prévu un tour de parole. Et donc, je débute avec Mme Joëlle MOREL pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Joëlle MOREL.- Merci, Madame la Maire.

"La Métropole de demain sera verte ou invivable", comme le dit mon collègue Daniel BREUILLER, vice-président de la M.G.P. en charge de la nature en ville, "et Paris étouffe dans les limites du périphérique". L'avenir de Paris se jouera au niveau de la Métropole. Certes, des conditions doivent être respectées, des étapes institutionnelles doivent être franchies pour y parvenir, mais nous devons aller plus vite.

Je veux porter l'accent sur deux dimensions peu précises dans cette communication : les commerces et la nature en ville.

Sur le premier point, la communication présente l'ouverture aux collectivités métropolitaines des opérateurs de la Ville. Ainsi, est évoquée, entre autres, la SEMAEST, à travers l'entrée d'Est Ensemble dans son C.A., et des missions de conseil de la SEMAEST via le programme "Centre-ville vivant".

Le commerce est un enjeu important pour de nombreuses communes. Avec 28 commerçants pour 1.000 habitants, les boutiques sont une identité forte des quartiers parisiens. En revanche, la Métropole en compte seulement 16 pour 1.000, et dans certains quartiers, cela descend même à 7 pour 1.000. Il est vrai que la Ville de Paris a un temps d'avance. Grâce à l'expertise de la SEMAEST, Paris a su signer le premier contrat de revitalisation

commerciale en 2017, car la Ville a investi, dès 2003, dans des opérations "Vital' Quartier" pour sortir les quartiers de la mono-activité.

Aujourd'hui, la SEMAEST est la première S.E.M. au niveau national spécialisée sur la revitalisation commerciale, la lutte contre la vacance commerciale et la mono-activité. En tant que présidente de la SEMAEST, j'appuie et soutiens son engagement dans l'aire d'action de la Métropole. Il est souhaitable que cet engagement métropolitain soit porté politiquement et que soit affirmée la spécificité de son action pour la revitalisation commerciale. En agissant ainsi, nous sommes sur la bonne voie. Accélérons cette dynamique qui profitera à Paris et aux communes de la Métropole, et renforcera une identité forte des centres-villes.

Au niveau du commerce, je pense également au label "Fabriqué à Paris" que notre mandature a initié, qui pourrait être partagé à une plus grande échelle et profiterait ainsi à l'image de l'ensemble des commerçants et commerçantes, et des artisans et artisanes de la Métropole.

Deuxième point de mon propos : la nature en ville.

La nature en ville est évidemment un axe clé pour le bien-être et la qualité de vie, mais aussi pour veiller sur la biodiversité. La Métropole de demain sera verte ou invivable. Préserver et créer des îlots de fraîcheur est l'une des conditions pour maintenir Paris vivable dans les années qui viennent. Le projet de parc des Grandes Hauteurs, que la Ville soutient à travers le protocole avec "Est Ensemble", est un exemple positif, encore trop isolé. Le schéma de cohérence territoriale de la Métropole doit être plus ambitieux en termes de nature. Nous souhaitons l'arrêt des constructions sur les terrains encore en pleine terre à Paris. Cela nécessite de concevoir notre politique de construction à l'échelle métropolitaine.

Pour lutter contre l'étalement urbain, tout en préservant des espaces libres au cœur de la zone dense, cette coordination est indispensable, car tout est lié. De la même manière, pour réduire les déplacements pendulaires et les émissions qui leur sont dues, l'implantation des activités économiques doit, elle aussi, être mise en œuvre à l'échelle de la Métropole.

Si l'on veut développer la mixité sociale dans le cœur de la Métropole, il faut y produire du logement social. Il faut produire et non automatiquement construire. La ville écologiste de demain utilisera moins de voitures. La transformation en logements des parkings aériens, comme le 100, rue Amelot, dans le 11e, montre que cela est possible, et cela doit être amplifié. La ville écologiste de demain utilisera plus de télétravail. La transformation de bureaux du centre de la Métropole en logements est donc possible et doit être amplifiée.

Bien évidemment, l'articulation au niveau métropolitain de ces politiques prendra du temps. Mais, dès maintenant, nous avons ici une grille d'analyse des différents projets qui sont soumis à notre Assemblée. Participent-ils au rééquilibrage des différentes activités au niveau de la Métropole ? Sont-ils cohérents avec la transition écologique ? Construire encore et toujours des bureaux dans Paris intra-muros est incompatible avec la ville résiliente. Construire la tour Triangle, par exemple, c'est agir contre le rééquilibrage métropolitain. Hyperdensifier les dernières parcelles libres de Paris intra-muros, supprimer toute respiration dans la ville, c'est terminé. De Netter-Debergue à Bercy-Charenton, à un terrain de sport devenu célèbre dans le quartier de Ménilmontant, ces projets ne participent pas au rééquilibrage des différentes activités au niveau de la Métropole.

Ne pas s'opposer clairement et cultiver le flou au sujet du projet d'EuropaCity et, en cela, ne pas lutter pour la préservation des terres agricoles, est une grave erreur pour notre mandature. Car ces projets sont incohérents avec la transition écologique. La nature doit être présente dans toute la Métropole et, comme l'a dit Daniel BREUILLER : "Elle a une grande faiblesse, elle ne paie pas de droit à construire". Nous devons donc nous doter de nouveaux outils réglementaires et financiers afin que les opérateurs s'engagent à consacrer une part importante de leur budget à la maturation sur le projet lui-même.

En raison des J.O., une nuée de gros projets urbains va déferler sur le Grand Paris ces prochaines années. La question de la sauvegarde de la nature se pose plus que jamais. Tours, équipements sportifs haut de gamme, centres commerciaux, ces constructions auront un impact d'autant plus fort qu'elles visent une rentabilisation maximale du foncier et ont des dimensions pharaoniques. Combien de piscines de proximité contre la piscine olympique de Saint-Denis ? Paris doit donc montrer l'exemple. A quand un Plan local d'urbanisme plus contraignant afin de l'adapter à l'enjeu de répondre à l'urgence climatique ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci.

Madame Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je salue mes camarades communistes, Front de gauche, qui sont présents ici.

La Métropole n'est pas qu'un échelon administratif, qu'un espace économique. C'est un territoire d'appartenance et d'identification. A ce titre, l'enjeu de la Métropole, c'est aussi qu'elle soit pour ses habitants un lieu

de références partagées. C'est pourquoi les métropolitains doivent être au centre de nos projets et acteurs, auteurs de la construction de la Métropole, au-delà de notre souci légitime d'articulation, de synergie, de complémentarité institutionnelle. C'est par la reconnaissance des femmes et des hommes dans leur multiplicité et leur singularité que nous avancerons vers une Métropole pour laquelle on se dira aussi métropolitains.

Pour nous, la Ville de Paris, dans cette édification, ne doit pas avoir le seul souci des compétences réciproques, mais bien de construire ensemble une vision d'avenir pour que ce territoire réponde avec les populations à la question du modèle de société que nous voulons. Cette vision, ce projet, c'est celui d'améliorer la vie des gens qui vivent sur ce territoire, dans toutes les dimensions individuelles et collectives qui fondent le citoyen : le travail, l'emploi, la formation, la culture, l'éducation, la mobilité, l'habitat, l'environnement.

Nos projets, nos sollicitations, notre engagement, doivent porter et partager ce désir d'une autre vie et ne pas s'enfermer dans la simple gestion du quotidien. Il s'agit de construire une Métropole qui puisse rapprocher le citoyen de la décision publique et non l'en éloigner. Dans cette conception de la fondation de la Métropole, quelle est la place de Paris ? A l'échelle du monde, Paris a besoin de la Métropole pour tenir son rang, son attractivité et sa référence d'universalité. C'est dire que si Paris donne à la Métropole, elle reçoit aussi. C'est dire que, nous, ville capitale, nous sommes dans une relation de partenaire et d'égal avec les autres territoires et communes de la Métropole.

Le dessein et le destin de la Métropole se jouent sur un projet de coopération et de réciprocité sur la reconnaissance et la volonté de dépasser les inégalités territoriales, sur le refus de spécialiser les territoires et, au contraire, de favoriser la diversité et la mixité des fonctions. Cet avenir partagé repose sur le respect des constituants de la Métropole, que sont les communes, les territoires, les départements. Et tout projet qui remettrait en cause leur place dans la Métropole serait un mauvais coup à la Métropole, à cette Métropole que nous voulons. "Il nous faut écrire un récit métropolitain global et polyphonique", comme aimait le dire Pierre MANSAT, "pour que le projet que nous voulons se construise sur le commun et la solidarité, non pas sur l'hégémonie et la concurrence".

Alors, que nos portes s'ouvrent. Transformons les portes de Paris et du Grand Paris en places métropolitaines, en réinventant le périphérique et les portes de Paris et en réaménageant les entrées de la Métropole, ce que nous avons déjà commencé. Engageons-nous dans le parc des Grandes Hauteurs en intégrant un tracé des espaces verts du parc des Buttes-Chaumont et du cimetière du Père-Lachaise, pour s'inscrire dans la connexion des réservoirs de biodiversité, en s'affranchissant des contraintes du périphérique. Développons les espaces verts, seuls liens, pour beaucoup de métropolitains, avec la nature, et en ayant le souci d'un maillage équilibré, développons les parcs.

Soulignons les conventions de coopération avec 11 communes de la Métropoles et celles avec le Département de la Seine-Saint-Denis.

Alors, que les fils bleus et rouges se relient.

Approfondissons les coopérations entre Paris, Plaine Commune, le Département de la Seine-Saint-Denis sur l'avenir du canal de Saint-Denis et de ses berges, en matière de développement durable, de développement économique et touristique, et de préservation de l'environnement, notre engagement pour la Bièvre et pour la qualité de l'eau pour la Seine et la Marne.

Signons des chartes du paysage, des usages et d'aménagement avec des communes de la trame bleue, comme celle qui a été signée entre Paris et "Est Ensemble" pour le canal de l'Ourcq.

Soutenons le maillage des transports par lequel se fera aussi la Métropole, comme le prolongement du R.E.R., des lignes 11 et 14. La mobilité pour le travail, les études et les loisirs, c'est l'un des éléments qui créera le sentiment d'appartenance. Que de temps, que de temps il aura fallu attendre pour que le maillage banlieue/banlieue soit pris enfin en compte.

Travaillons sur la constitution d'un réseau cyclable interterritorial reliant les principaux sites olympiques qui pourra s'étendre aux territoires du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine.

Alors, que le logement nous habite et nous abrite, et que la solidarité nous protège. Favorisons un rééquilibrage métropolitain dans l'offre de logement social pour améliorer la mixité sociale au sein de chaque ensemble, de chaque commune et plus particulièrement pour les plus réticentes, tout en encourageant le développement d'une offre intermédiaire dans un souci d'équité sociale. Portons l'ambition de la création de nouvelles formes d'habitat qui expérimentent une minimisation des coûts de construction, une mixité au sein même des immeubles. N'oublions pas la lutte contre l'habitat insalubre que nous menons avec la Soreqa.

Sachons dynamiser l'urbanisme transitoire dans le cadre de vacance ou de friche. Renforçons les capacités d'hébergement à l'échelle métropolitaine, en rétablissant un équilibre entre les territoires et en cordonnant l'accueil des centres d'hébergement à l'échelle de la Métropole, comme nous l'avons fait avec Ivry et Saint-Denis. Développons les clauses sociales dans le marché public et encourageons la création de maisons de formation dans les quartiers défavorisés, en privilégiant l'offre de formation adaptée aux besoins métropolitains en croissance, comme ceux de la transition énergétique.

Alors, que la culture et notre patrimoine nous fassent métropolitains citoyens. Inscrivons la culture dans le respect du local, dans sa singularité, son histoire et sa richesse, loin d'une politique culturelle métropolitaine qui s'imposerait sur son territoire et privilégierait le seul réseau des structures et des établissements culturels. Fabriquons la culture de demain par un travail de fond valorisant les artistes amateurs comme professionnels, favorisant la création, soutenant en grande majorité les compagnies et les associations de terrain. Agissons pour une culture qui mêle des pratiques, fête et art, art et espace public, créativité et patrimoine, tout comme elle mêle des catégories de pratiquants en dépassant la marchandisation et la consumérisation.

Alors, la culture, oui. La culture est donc inévitablement sociale, produit du social et outil du social. Reconnaissons que cette ambition est déjà en marche. Je dirais "en acte" pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Oui, continuons à inscrire Paris dans des coopérations culturelles réinventées, dans une dynamique métropolitaine qui considère d'abord les habitants et les réalités territoriales dans lesquelles ces initiatives évoluent.

Soutenons les initiatives telles que la "Maison des pratiques amateurs" de Gentilly, les "Ateliers Médicis" de Clichy et de Montfermeil, ainsi que les partenariats pour les conservatoires, mais aussi la "Nuit Blanche", les "Micro-folies", le "Sentier du Grand Paris", sans compter les parcours numériques qui vont tenir une grande place. Mais n'oublions pas le 1 % artistique. Ces projets participent, dans ce territoire, à la construction d'une identité collective à forger. Dans cette démarche, la culture a un rôle à jouer dans le lien entre espace public et esprit public.

Nous nous opposons à la conception d'une Métropole qui défend une attractivité au service du capitalisme financier et la loi du plus fort. Au contraire, faisons ensemble la Métropole par la solidarité, les réductions des inégalités, la prise en compte de la diversité des expériences, la reconnaissance du caractère polycentrique de la Métropole, l'élection des maires au suffrage universel.

Dans la période, défendre communes, territoires, départements dans des rapports clarifiés, peut devenir un discours de modernité, de citoyenneté et d'avenir, opposé au discours classique de la Métropole concurrentielle et de la mondialisation. Dans et par la Métropole, les communes s'ouvrent aux territoires pour le partage et la coopération, pour élaborer des projets de territoires favorables à l'ensemble des communes participantes.

Comment notre Conseil peut-il davantage s'impliquer dans cette construction de la Métropole telle que nous la défendons ? Il nous est apparu, dans notre expérience de conseiller, que pour approfondir nos responsabilités, mieux préparer nos débats et décisions, que les commissions étaient un bon outil. Alors, pourquoi ne pas créer une 8e Commission, la Commission Métropole du Grand Paris, qui aurait pour tâche de réfléchir et débattre sur tout ce qui touche la Métropole, en dépassant les approches thématiques et, au contraire, en ayant une approche transversale et globale pouvant clarifier utilement nos décisions ? De même, pour impliquer davantage les Parisiennes et les Parisiens, pourquoi ne pas aborder, au sein du Conseil parisien citoyen, les questions et les problèmes liés à faire la Métropole ?

C'est Paris, ce sont les villes dans la Métropole debout qui concentrent assez d'humanité et résument le monde.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Madame PREMEL.

Monsieur VESPERINI, pour le groupe Parisiens, Progressifs, Constructifs et Indépendants.

M. Alexandre VESPERINI.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, c'est un document qui concerne donc l'organisation des pouvoirs locaux dans le Grand Paris. C'est un document qui, en réalité, je trouve, est très prévisible, si je devais le résumer en utilisant un seul mot. Il est prévisible parce que vous posez les bons problèmes très correctement, c'est vrai, mais, derrière, les solutions ne sont pas du tout au rendez-vous.

Les problèmes, vous les rappelez. Vous parlez, par exemple, clairement des urgences que connaît le Grand Paris : l'urgence du logement, des transports, les enjeux liés au climat, à l'attractivité économique et touristique. Vous parlez de phénomènes ségrégatifs dans le domaine du logement. Vous avez raison, on est à peu près tous au courant de cette situation, ici, sur ces bancs. Mais enfin, bon, il est toujours utile de le rappeler. Vous parlez des problèmes de financement de la Métropole du Grand Paris en expliquant que le circuit de financement n'est pas facilité, je cite, "par l'enchevêtrement des compétences entre les villes et les établissements publics territoriaux". Je pense notamment aux attributions de compensation. Vous évoquez également le manque de coordination dans l'organisation des déplacements en surface. Vous avez tout à fait raison de le dire. On est tous au courant, là encore, depuis quelques années, je crois, des imperfections dont souffre le système des transports en Ile-de-France. Et puis, vous parlez aussi du fluvial, un sujet dont on parle tous ici, mais sur lequel il n'y a pas véritablement d'action stratégique qui a été menée depuis le début de votre mandature, dans le domaine, notamment, des partenariats entre les communes du fleuve et HAROPA Ports de Paris.

Vous posez bien les problèmes. On attend donc, devant cette situation assez préoccupante, qu'il y ait des solutions structurantes, qu'il y ait des mesures proposées pour mettre en place une véritable politique métropolitaine

intégrée dans laquelle puissent se reconnaître non seulement les habitants de Paris, mais également les habitants des 130 communes qui l'entourent. Non, ce n'est pas cela. Les solutions, c'est : on fait comme on a toujours fait depuis 15 ans. Je reprends l'expression de la Maire de Paris : "On plante des graines". Alors qu'en réalité, il faut planter des arbres maintenant. On continue avec, finalement, toujours le système des petites coopérations. C'est heureux, c'est très bien, les coopérations entre Paris et telle commune, tel établissement public territorial, tel partenariat entre Paris qui met au service des autres communes de la couronne le savoir-faire de la SOREQA. C'est très bien, tout cela, mais ce n'est absolument pas suffisant ni à la hauteur de l'enjeu.

La solution serait, en réalité, de rompre avec ce millefeuille institutionnel qui est la spécialité parisienne. Je dirais même une spécialité mondiale. Paris est la seule Métropole au monde à avoir autant de collectivités locales qui s'occupent d'autant d'enjeux et à mélanger autant les compétences.

Si je résume, on a la mairie d'arrondissement, la Mairie de Paris, la Métropole, les établissements publics territoriaux de la Métropole, la Région, les syndicats techniques qui ont un pouvoir important et mènent des politiques très structurantes dans le domaine de l'énergie, des déchets, etc. Et puis, évidemment, je devrais ajouter aussi, même si ce n'est pas un acteur local, l'Etat à travers le Préfet de Région. Donc il y a trop d'acteurs. Mme PREMEL parlait de polyphonie. Ce n'est pas de polyphonie dont il s'agit. Aujourd'hui, c'est la cacophonie. Et ce millefeuille institutionnel retarde considérablement la structuration de nos politiques publiques face à des urgences qui sont tout de même béantes depuis un certain nombre d'années.

Je pense à la question du logement. Je ne vais pas revenir sur la pénurie de logements dont souffre la région du Grand Paris, mais un chiffre : un décalage à la baisse de 20 % entre les permis de construire accordés et les logements effectivement produits.

Dans le domaine du climat, vous parliez des zones à faibles émissions. Pardon, mais il y a 131 communes dans la Métropole du Grand Paris. Il y en a un tout petit peu plus d'une sur deux qui rentre dans les zones à faibles émissions. Ce n'est pas suffisant. Là, nous sommes confrontés à un véritable échec. Il y a une impasse vis-à-vis de nos concitoyens.

Là encore, sur les transports, je suis tout à fait en accord avec le texte de cette communication sur le fait que la Mairie de Paris fournit un effort financier et de solidarité considérable dans le domaine des transports vis-à-vis des communes de la petite couronne. Mais enfin, on va évoquer dans quelques instants le rapport sur le périphérique. J'apprends, ce matin, que la Région va également mettre en place son groupe de travail sur le périphérique. On voit bien, là encore, que ce millefeuille institutionnel crée une cacophonie, ralentit les prises de décision, et nous perdons beaucoup de temps.

Je pourrais également parler de l'attractivité touristique avec la "Cité de la gastronomie". Voilà un très beau projet qui a été initié en 2010 et sera inauguré en 2024. Pourquoi ? Parce que tout le monde veut être autour de la table, tout cela moyennant un coût de 85 millions d'euros. Je pense que l'on peut faire moins cher et plus vite en désignant des collectivités chefs de file.

J'en ai quasiment terminé. J'ai lu, dans votre communication, que vous souhaitiez organiser des conférences des parties sur le Grand Paris sur le modèle de la COP 21. Très franchement, dans le domaine du Grand Paris et de l'intégration d'une véritable politique métropolitaine, si la conférence des parties que vous souhaitez organiser est aussi efficace que les précédentes COP, on va attendre longtemps.

Je suis un peu déçu. Voilà un document trop prévisible qui appelle, en réalité, des décisions de rupture beaucoup plus fortes et stratégiques.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci.

Madame Laurence GOLDGRAB, présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Mme Laurence GOLDGRAB.- Madame la Maire, mes chers collègues, eh bien, moi, je ne suis pas déçue.

C'est avec beaucoup d'attention que j'ai lu votre communication, tant l'enjeu métropolitain est déterminant pour l'avenir de notre collectivité, de son dynamisme et de son équilibre. Vous le rappelez dès les premières lignes : voici bientôt 20 ans que nous nous sommes attelé à Paris à construire avec nos voisins cette Métropole. Pourtant, pour l'instant, nous n'y sommes pas encore, malheureusement. Cependant, la métropolisation peut être porteuse d'un véritable renouveau. Elle peut être l'occasion de produire de nouveaux horizons d'émancipation pour les territoires comme pour les populations qui y vivent. La Métropole n'est pas juste une très grande agglomération. Il ne suffit pas de décréter l'intercommunalité pour qu'elle soit effective. Non, elle se construit. Elle doit se construire en prenant en compte l'importance des spécificités de chaque territoire. La diversité au sein de la Métropole du Grand Paris doit être vue comme un avantage à cultiver. Nous devons capitaliser sur les points forts de chacun. Elle doit se construire en alliant compétition et coopération des territoires pour permettre à chaque ville de la Métropole de tirer son épingle du jeu. Elle doit se construire sur des enjeux communs, au premier rang desquels se trouve la capacité d'action sur l'énergie, le climat et l'environnement.

Comme toutes les grandes Métropoles, nous sommes confrontés aux défis de la pollution et du dérèglement climatique. Certes, nous pouvons chacun agir de notre côté, mais c'est par une action globale et coordonnée métropolitaine que nous relèverons le défi de la lutte contre la pollution. L'instauration de la zone à faibles émissions est, en effet, une décision historique, comme vous l'avez souligné. Nous partageons pleinement les objectifs affichés dans votre communication, et des projets encourageants se mettent en place.

Autre enjeu : les flux de population. L'Ile-de-France voit sa population augmenter, notamment les villes de la Métropole. A en croire les spécialistes, ce phénomène devra se poursuivre. Alors, comment réguler à l'échelle métropolitaine ces flux et leur incidence sur l'évolution démographique, mais aussi sociologique des villes ? Pour éviter la thrombose et l'hyperflux, nous n'avons d'autre solution que le polycentrisme. Mais cela ne se décrète pas. Cela demande une réflexion commune et une co-construction autour des bassins de vie cohérents. Il faut tout à la fois mobiliser les savoirs empiriques, les modélisations thématiques et les approches opérationnelles de la vie quotidienne. Cela demande aussi bien l'apport des spécialistes, des urbanistes, des architectes, mais aussi des élus et des habitants qui connaissent mieux que quiconque la réalité de leur territoire.

Des pistes se dessinent, dans votre communication, sur le rééquilibrage du territoire. Mais j'ai, à ce sujet, quelques questions. Que signifie une densification raisonnée ? Il faudra y répondre. Et quel avenir pour le P.M.H.H. ? Nous croyons foncièrement, au groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, à la nécessité d'un plan métropolitain pour le logement, condition sine qua non du rééquilibrage du territoire entre Est et Ouest, qui devra être accompagné, comme vous le préconisez, d'actions en faveur du développement économique.

Si l'on veut renouer le dialogue avec toutes les villes et parvenir enfin à la concrétisation de la Métropole, au rééquilibrage et à la mixité sociale, Paris doit se positionner comme l'égal des autres, tout en ayant un rôle moteur, ne serait-ce que parce que nous mettons ressources et moyens dans cette construction. Nous devons proposer et dialoguer pour stimuler le changement. Nous ne devons pas imposer, évidemment. Les annonces que vous avez faites au sujet de la création d'un atelier du boulevard périphérique, vont donc dans le bon sens. Et tant mieux si la Région, comme je l'entends, souhaite également un atelier sur cette thématique, car nous devons travailler tous ensemble. Je développerai ces sujets lors du prochain débat sur la M.I.E.

La M.G.P. manque aujourd'hui cruellement de concret. Elle n'existe pas dans l'imaginaire collectif des métropolitaines et des métropolitains. Elle est au mieux un vague échelon supplémentaire du millefeuille administratif. Et là, je suis d'accord avec ce que j'ai entendu. A ce titre, la création d'une véritable signalétique métropolitaine, comme vous l'abordez, devra être élargie à l'avenir afin d'amplifier ce sentiment d'appartenance à la Métropole et de rendre visible au quotidien son action pour ses habitants.

Pour cela, les Jeux olympiques de 2024 seront une formidable vitrine de l'action métropolitaine entre Paris, le département et les établissements publics territoriaux concernés pour l'attractivité et l'emploi dans ces territoires. Le monde économique a déjà bien compris les avantages d'un développement à l'échelle métropolitaine. Nous disposons d'un tissu économique riche et varié, mais réparti de manière hétérogène. Votre idée de rééquilibrage métropolitain des lieux d'activité économique est à creuser, dans une période où la consommation de proximité doit être encouragée. L'existence et la définition de cette Métropole se caractérisent par une continuité territoriale, qu'il nous faut rendre plus concrète pour les habitants. Cela passe par un réseau de transport efficace émaillant l'intégralité du territoire métropolitain, d'un "Plan Vélo", d'un réseau de bus. J'en parlerai tout à l'heure.

Je vous remercie pour cette communication.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- C'est moi qui vous remercie.

Monsieur Jean-Baptiste de FROMENT, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

M. Jean-Baptiste de FROMENT.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, en trois ans seulement, la jeune collectivité qu'est la Métropole du Grand Paris, s'est ancrée dans le paysage institutionnel assez solidement. Ce n'était pas gagné. Au départ, peu d'élus croyaient à la viabilité de cette Métropole du Grand Paris. On peut regretter l'extrême étroitesse de ses marges de manœuvre financières, mais il faut reconnaître qu'elle agit efficacement sur des compétences clés pour construire une Métropole durable.

On peut saluer l'action de Patrick OLLIER, qui est menée dans le cadre d'une gouvernance partagée qui fonctionne.

La lutte contre le réchauffement climatique impose de mobiliser tous les leviers au nom du "penser global, agir local". La Métropole du Grand Paris a très rapidement élaboré son propre "Plan Climat Energie", lancé au lendemain de la COP 21 et adopté dès le mois de décembre 2017 à l'unanimité. L'une des mesures phares, on le sait, de ce "Plan Climat", deviendra concrète dans quelques jours seulement, à partir du 1er juillet : une zone à faibles émissions, Z.F.E., va être mise en place à l'intérieur du périmètre de l'A86. C'est l'échelle pertinente pour obtenir des résultats rapidement. Ainsi, ce sont les vieux véhicules diesel immatriculés avant 2001 qui ne pourront plus circuler, puis, dans un second temps, en juillet 2021, les véhicules diesel mis en service avant 2006.

L'association "Respire" a mis en évidence que la totalité des crèches et des écoles parisiennes étaient exposées à des niveaux de particules supérieurs aux normes fixées par l'O.M.S. Selon Airparif, la mise en place de la Z.F.E. permettra de réduire de 95 % la part des établissements recevant du public, dit sensible, comme les crèches, les écoles, les hôpitaux, pour le dioxyde d'azote.

Autre sujet d'importance métropolitaine : la prévention des inondations, qui sont source d'inquiétude dans l'ensemble des territoires. C'est grâce à l'engagement financier de près de 35 millions d'euros de la Métropole du Grand Paris que le casier pilote de la Bassée va enfin voir le jour. A lui seul, il permettra de réduire d'une dizaine de centimètres le niveau des crues, ce qui est décisif pour en limiter l'impact pour les Parisiens.

Sur tous les sujets que je viens de citer, la Ville de Paris est en phase avec la Métropole du Grand Paris, et nous ne pouvons que nous en réjouir.

En revanche, lorsque vous, Madame la Maire, invitez à une densification raisonnée pour renforcer la qualité de vie, nous ne pouvons que nous en inquiéter, quand on regarde ce que vous faites à Paris intra-muros. Nous ne cessons de le dire : la crise du logement dans la Capitale ne se résoudra que par l'augmentation du nombre de logements disponibles à l'échelle de la Métropole. Mais il ne faut surtout pas dupliquer la politique parisienne en matière de logement. Celle-ci consiste, en effet, de notre point de vue, à diminuer l'offre de logements disponibles sur le marché à coups d'achats de logements privés déjà occupés. Le projet de Bercy-Charenton est à l'antipode des principes de développement durable élémentaires puisqu'il consiste à entasser 4.000 logements dans 6 tours coincées entre le périphérique et les voies ferrées, sans équipements de proximité adaptés et surtout, sans espaces verts à la mesure des besoins des habitants. C'est un projet qui contraste avec le premier appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris", qui est un véritable succès avec plus de 7 milliards d'euros d'investissements privés programmés, et qui permettra, lui, de créer 14.000 logements pour loger près de 30.000 habitants, tout en créant 13 hectares d'espaces verts, soit l'équivalent du parc André-Citroën.

La communication que vous nous présentez appelle aussi à une offre de logements sociaux de tous types à l'échelle de la Métropole. C'est l'exact inverse de ce qui est fait aujourd'hui à Paris. En effet, moins de 30 % des logements sociaux créés dans la Capitale sont destinés aux classes moyennes.

En un mot, Madame la Maire, le Grand Paris, ce n'est pas Paris en grand. Cette communication ne semble pas faire confiance aux 11 autres territoires et égrène les politiques parisiennes qui devraient être portées à l'échelle de la Métropole. Je vous invite à davantage d'humilité devant l'échec de la politique de logement et l'absence de résultats tangibles en matière de lutte contre la pollution. S'il n'en était pas ainsi, pourquoi 12.000 Parisiens quitteraient la Capitale chaque année ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci à vous.

Monsieur BARGETON, pour le groupe Démocrates et Progressistes.

M. Julien BARGETON.- Madame la Maire, chers collègues, la communication sur la Métropole, que vous présentez, n'a pas de titre. Aucun titre. C'est tout, sauf anodin. Elle n'a pas beaucoup de contenu non plus. Elle n'indique aucune direction, ne prend aucune position claire, n'adresse aucun signal visible. Il manque tout dans cette communication, à commencer par une colonne vertébrale. On a l'impression de rentrer à la conquête de l'hyperespace et de se perdre dans un trou noir sans jamais en sortir. "Le silence éternel de ces espaces infinis m'effraie", disait Blaise Pascal. Je vous propose cela, comme titre pour cette communication.

Faute de trancher, elle est particulièrement aride. Je me demande quel habitant peut lire cela et nous devrions pourtant toujours écrire à leur attention. Elle est paresseuse. Son existence ne vaut que pour elle-même. Elle ne sert qu'à cocher la case d'une "to do list". Communication sur la Métropole : ouf, faite, ça y est, on oublie. Paragraphe après paragraphe, elle énumère les sujets de façon assez exhaustive, il faut bien le reconnaître, et aussi un peu fastidieuse. Après un rappel historique, c'est un empilement façon catalogue. C'est vrai que du travail a été accompli. Des réalisations ont été faites, notamment grâce aux élus. Mais nous sommes à la croisée des chemins : il faudrait choisir. Or, cette majorité-là ne choisit pas. Elle aurait pu choisir le rééquilibrage territorial, comme priorité. Les études récentes montrent que les fractures s'aggravent dans une région où elles sont déjà très présentes. Cela aurait pu être un axe, contestable ou pas, mais un axe. Là, le sujet n'arrive qu'en avant-dernière page, en un paragraphe, sans que la façon de le résoudre ne soit même approchée. Il n'y a aucune vision dans ce texte, pas même une vision qui susciterait des débats.

A la toute fin, on reconnaît la patte de Jean-Louis MISSIKA, en page 15, et les tribunes qu'il avait écrites en octobre 2018, il y a à peu près 8 mois, sur Telos. C'était intéressant, d'ailleurs. "La Métropole en réseau, avec des nouvelles formes de coopération qui doivent s'articuler avec une gouvernance partagée". La proposition de Jean-Louis MISSIKA d'une conférence des parties est d'ailleurs la seule et unique proposition qui a survécu. Toutes les autres sont tombées à l'eau et c'est la seule et unique proposition aussi de ce texte. Comme par hasard. Et surtout, survient ensuite un plaidoyer pour l'échelon communal et municipal, qui serait indépassable. Pourquoi pas ? C'est un vrai sujet, une question, mais c'est un paradoxe de conclure une communication sur la Métropole par une

réaffirmation du fait communal. Ou alors il fallait commencer par-là, en disant : on part du fait communal, et puis, cela n'a pas marché, donc on n'avance pas, ou bien, au contraire, on veut intégrer. Finalement, cette communication, si j'osais dire, commence un peu comme le vaisseau fantôme, c'est-à-dire qu'elle est vide. Puis, elle finit comme le bateau ivre, c'est-à-dire que cela zigzague entre des positions. Il n'y a pas de gouvernail ferme, on ne sait pas où l'on va, mais on suit le gré du courant. C'est à peu près cela.

Et donc, nous allons avoir une révision constitutionnelle, où il y aura l'expérimentation, la possibilité de différencier, etc. Il va y avoir un texte sur la décentralisation annoncée pour le premier semestre 2020. Mais plutôt que de toujours attaquer ou critiquer le Gouvernement, faites une proposition, mettez une proposition sur la table. Que les élus s'entendent et disent : on va mettre une proposition. Puisque vous refusez la verticalité, puisque vous dites qu'il faut écouter les territoires, que les territoires fassent une position commune et avec un projet. Et puis, là, on verra. On ne sera peut-être pas d'accord, mais au moins, il y aura des échanges. Mais faute d'accord et de vision, qui semblent très loin, à en juger par ce texte, vous ne prenez pas parti.

Notre groupe avait formulé plusieurs propositions, qui ont été balayées les unes à la suite des autres d'un revers de main, notamment sur le logement, sur les aides sociales à la mobilité, sur le boulevard périphérique, que nous devons penser à un niveau métropolitain. Nous l'avons dit. Après, on peut, là aussi, discuter. Didier GUILLOT et Thomas LAURET reviendront sur le sujet du périphérique de façon plus détaillée. Je note qu'in extremis, vous avez rajouté un atelier de concertation, juste au moment de la remise du rapport. C'est un remords qui semble bien tardif. Ces annonces elles-mêmes sur le périphérique sont un peu tardives, me semble-t-il, à neuf mois des échéances.

Mais, en tout cas, il n'y a pas de contenu précis à ce que vous voulez faire de cette Métropole qui est la croisée des chemins. Quel bilan en tirez-vous ? Est-ce que cela a marché ou pas ? Qu'est-ce qui a fonctionné ? Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné ? Que faut-il améliorer ? Que fait-il retirer, ajouter, etc. ? Nous ne le savons pas en lisant cette communication. Je trouve que c'est extrêmement compliqué. Cette communication est un coup d'épée dans l'eau, car une fois votre communication entendue, nous n'en savons pas beaucoup plus, et pour le dire même, nous n'en savons pas du tout plus. Oui, le silence éternel de ces espaces infinis m'effraie et nous effraie tous.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Monsieur CONTASSOT, pour le groupe "Génération.s".

M. Yves CONTASSOT.- Merci, Madame la Maire.

L'intercommunalité est une chose encore nouvelle pour Paris et les communes alentour. Trop longtemps, les communes du cœur de la zone dense francilienne sont restées en dehors du processus de coopération intercommunal, à l'exception notable de quelques-unes. Aujourd'hui que la Métropole du Grand Paris existe, je ne peux que constater la frilosité de nombre de maires qui considèrent encore qu'il serait tellement mieux que chaque commune vive sa vie sans se préoccuper de celle de ses voisines. Cet égoïsme territorial est hélas assez répandu au sein de nombreuses familles politiques, sous couvert d'arguments toujours les plus nobles, évidemment, pour ne pas être avoués. On le voit notamment lors du débat sur le P.M.H.H. au plan métropolitain. Paris n'échappe pas totalement à cela. Je pourrais rappeler la déclaration d'un ancien maire expliquant, je cite : "que la création de la Métropole serait synonyme d'impuissance pour cette institution mastodonte".

Pour nous, l'intercommunalité est la clef qui permet de répondre à de nombreux défis, sous certaines conditions évidemment. Comment prétendre, en effet, que l'on réglera les questions environnementales à l'échelle de chaque commune ? Qui peut sérieusement affirmer que la pollution de l'air est du ressort communal quand on regarde les cartes des polluants et que l'on constate à quel point les masses d'air, et donc les polluants, ne respectent pas les limites administratives ? Qui peut oser déclarer que l'on peut régler la question des déchets de façon efficace en se limitant à son territoire, alors que la mutualisation est une condition sine qua non de la capacité de traiter efficacement et à un coût réduit les déchets ? Qui peut, sans rougir, défendre le principe de schéma directeur de l'eau, de l'énergie, des infrastructures au niveau local, alors que, là encore, le niveau métropolitain est d'une évidence totale ?

Ce qui est vrai au plan environnemental l'est également en matière de logement et d'urbanisme. Poursuivre la construction de bureaux au cœur de la zone dense à Paris ou dans les Hauts-de-Seine, c'est priver ces territoires d'un foncier disponible pour le logement et c'est priver les autres territoires des emplois dont ils ont besoin. C'est contraindre les métropolitains à des déplacements domicile travail de plus en plus nombreux et longs. C'est capter la fiscalité des entreprises au détriment des autres communes.

Paris est attractive pour les Franciliennes et les Franciliens, au point que près de 400.000 demandes de logement social dans Paris sont en attente. Cette attractivité provient avant tout des aménités de la ville capitale qui a bénéficié historiquement des investissements les plus importants, tant en termes de transports en commun que d'équipements culturels, sociaux, sportifs, etc. Si l'on veut réduire la pression sur le logement, il faut tout à la fois agir sur la rareté de l'offre dans Paris intra-muros et sur le rééquilibrage entre le centre et la périphérie de la zone urbaine dense en matière de cadre de vie. Quand il faudra faire 45 minutes en moyenne pour se rendre à son travail dans Paris, tant qu'il n'y aura un maillage digne de ce nom de transports en commun, tant que les équipements culturels

resteront pour l'essentiel concentrés dans Paris, tant qu'il sera aussi compliqué de faire du sport dans toutes les communes faute d'équipement, alors on ne fera pas diminuer la demande de logements dans Paris.

On le voit aujourd'hui : il est difficile de faire admettre ce rééquilibrage centre/périphérie, tout comme il est difficile de le faire accepter entre l'Ouest et l'Est. Paris s'honorerait à prendre les initiatives qui sont nécessaires. Cela passe par une révision générale du P.L.U. afin de favoriser le rééquilibrage bureau/logement, mais aussi par l'acceptation d'une mutualisation financière plus active.

Dans votre communication, vous indiquez que la cotisation foncière des entreprises devra évoluer à partir de 2021 pour qu'un taux identique finisse par être mis en œuvre sur l'ensemble de la Métropole. C'est la loi. Cependant, pourquoi ne rien faire en attendant ? Pourquoi ne pas commencer à se rapprocher du taux moyen pour éviter les hausses importantes à partir de 2021 ? Pour mémoire, les taux moyens des autres départements de la Métropole varient de 22,10 % à 35,42 %, alors qu'à Paris, nous en sommes à 16,52 %. Les ressources supplémentaires pourraient alors être mises à disposition du rééquilibrage territorial. Ce sont plusieurs centaines de millions qui sont en jeu. Cela s'appelle la solidarité et c'est une valeur à laquelle nous sommes particulièrement attachés à "Génération.s".

Paris a montré l'exemple en matière de zones à circulation restreinte, et la Métropole s'en inspire. C'est bien la preuve qu'il est possible pour notre Ville de faire preuve d'initiative et d'exemplarité, car la mise en place de la Z.F.E. au niveau métropolitain est l'illustration de l'adage selon lequel "les Parisiennes et les Parisiens vivront mieux si les autres habitants de la Métropole vivent moins mal".

Je voudrais également aborder la gouvernance de la Métropole. Vous reprenez, dans la conclusion de votre communication, la formule de la gouvernance partagée, chère au président de la Métropole et à l'ensemble des maires, qui considère que la Métropole est, je cite : "avant tout la Métropole des maires". Permettez-moi de vous dire notre total et profond désaccord sur cette vision de l'intercommunalité. Comment ne pas voir que cette absence d'implication des citoyennes et des citoyens dans les choix métropolitains constitue un déni de démocratie ? Quand une collectivité locale doit prendre des décisions aussi importantes que le SCoT, le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement, le Plan Climat Métropolitain, la lutte contre les inondations, la Gemapi, est-il possible que les citoyens n'aient pas leur mot à dire ? Et si cette vision de syndicat des maires était pertinente, pourquoi ne le serait-elle pas aussi pour d'autres structures ? Par exemple, la Région.

Imaginez-vous un instant revenir sur le scrutin universel pour les élections régionales ? Imaginez-vous un instant que notre Assemblée, ici, ne puisse plus délibérer pour imposer des logements sociaux dans tel ou tel arrondissement, au motif qu'il faudrait préalablement l'accord du maire d'arrondissement ? Non, Madame la Maire. La Métropole ne doit plus rester un entre soi de maires, mais au contraire, faire l'objet d'un mode d'élection au suffrage universel. La loi l'avait prévu et il a fallu un arbitrage funeste du précédent Gouvernement pour supprimer in extremis ce mode de scrutin, qui n'existe que pour la Métropole de Lyon, ce qui fait de la Capitale des Gaules l'avant-garde de la démocratie intercommunale.

Paris s'honorerait de reprendre la tête d'un mouvement démocratique sur ce point, comme sur les autres.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci.

Monsieur HÉLARD, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Eric HÉLARD.- Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, à l'annonce de cette communication sur la Métropole pour ce Conseil de Paris, nous avons eu un sentiment extrêmement partagé. Vous savez que le groupe UDI-MODEM a toujours prôné une approche, voire une gouvernance métropolitaine sur de nombreux dossiers. Aussi pouvions-nous nous réjouir que la Mairie se saisisse enfin de cette question. Mais, dans le même temps, faire des annonces sur la gouvernance de la Métropole la dernière année du mandat, à maintenant 10 mois des prochaines municipales, nous semblait confirmer le peu de cas que la majorité actuelle avait de ses voisins et de la Métropole. J'ai rapidement été rassuré : cette communication ne contient aucune action majeure, aucun projet d'avenir. J'oserais même dire qu'elle ne contient en réalité aucune ambition métropolitaine. C'est de l'eau tiède. Il s'agit, plus exactement, d'une sorte de bilan de mandature pour la Ville de Paris, qui se félicite de son action au niveau métropolitain sur de nombreux dossiers. On y parle, en vrac, de la prochaine "Nuit Blanche" métropolitaine, du dézonage du "pass" Navigo, des Jeux olympiques et paralympiques. Bref, c'est un pêle-mêle.

On apprend, à la lecture de cette communication, que le nouveau service Vélib', le Vélib' métropolitain, fait pour vous partie, Madame la Maire, des réussites de la Ville de Paris en termes de projets de dimension métropolitaine. Mais dois-je vous rappeler que ce nouveau Vélib' devait être entièrement installé au 31 mars 2018, que 14 mois après, seules 298 des 400 stations prévues hors de Paris sont ouvertes, que certains maires des communes riveraines n'ont toujours aucune station installée dans leur commune ? Ne nous y trompons pas : si plus de 60 communes sont engagées avec la société Smovengo pour le déploiement du Vélib', c'est bel et bien la Ville de Paris qui porte la responsabilité des déboires que connaît encore aujourd'hui le service. On peut également s'étonner

que la Ville demande la mise en place d'un réseau cyclable métropolitain, alors que la Région s'est déjà dotée d'un "Plan Vélo" régional en 2017. Je rappelle, au passage, que la Ville de Paris est très en retard dans le déploiement de son propre "Plan Vélo", avec seulement 28 % des infrastructures cyclables prévues pour 2020 réalisées.

Au petit jeu des contradictions, citons la convention de partenariat qui nous est proposée aujourd'hui avec le syndicat mixte Seine Grands Lacs, qui vise notamment à mieux intégrer les risques d'inondations liés au fleuve dans la conception des espaces urbains. Intention louable, il est vrai, mais qui n'a pas jusqu'à présent empêché la Ville de lancer des opérations d'aménagement en zones inondables quand il s'agit d'optimiser les derniers mètres carrés disponibles. Citons le projet de la Z.A.C. "Bédier-Oudiné" située sur une zone cartographiée comme inondable dans le plan de prévention des risques d'inondation du département, exposée à un aléa de débordement des cours d'eau, à un aléa de remontée des nappes phréatiques et à un risque lié au ruissellement des eaux pluviales, et sur lequel la Ville prévoit pourtant de construire une crèche et un programme de logements.

Mais ce qui m'a le plus interpellé dans cette communication, ce n'est pas tant ce qui y figure que ce qui n'y figure pas. Il me semble, en effet, que vous avez oublié de mentionner certains sujets, pourtant cruciaux pour l'ensemble de la Métropole et sur lesquels la Ville de Paris a agi seul. Il y a, bien sûr, la fermeture des voies sur berges, que vous avez décidée seule. Il y a aussi le "Plan Antipollution" de la Ville de Paris, imposé, lui aussi, unilatéralement et sur un périmètre parisien forcément inadapté à l'enjeu de la pollution de l'air. Il y a encore la politique du logement, que vous évoquez rapidement, mais qui, à ce jour, n'a pas la dimension métropolitaine qu'elle devrait avoir.

Sur ces sujets, comme sur tant d'autres, le groupe UDI-MODEM n'a eu de cesse, depuis le début de la mandature, de vous inviter à cesser cette stratégie solitaire. On peut, bien sûr, saluer les efforts de coopération bilatérale avec les collectivités limitrophes, mais aujourd'hui, il nous faut aller beaucoup plus loin, changer l'échelle de réflexion et de décision sur les sujets qui ne concernent plus 2 millions de Parisiens, mais 7 millions de métropolitains, quand ce ne sont pas 12 millions de Franciliens.

On entendra tout à l'heure les membres de la mission d'information sur le périphérique présenter leur rapport. J'espère que vous saurez en tenir compte et que le chantier du périphérique marquera enfin les débuts de la gouvernance partagée, dont vous parlez tant dans cette communication.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Monsieur Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cette communication sur la construction de la Métropole du Grand Paris est importante et permet de rappeler que, dans cette construction, Paris a pris toute sa part depuis 2001.

Nous savons depuis longtemps que les enjeux devant nous à Paris ne peuvent pas être résolus seuls dans les limites de notre territoire. Nous y reviendrons d'ailleurs dans le prochain débat, en abordant la question de l'avenir du boulevard périphérique. C'est pourquoi il était important de revenir sur les avancées qui ont été réalisées au niveau métropolitain, d'aborder les défis auquel le Grand Paris est confronté et de tracer un chemin pour y parvenir. C'est ce que permet utilement le texte que l'Exécutif nous a communiqué et dont nous débattons ce matin.

Depuis 20 ans, la Ville de Paris est à l'initiative et au rendez-vous de l'intégration métropolitaine. C'est la gauche parisienne qui, depuis l'élection de Bertrand DELANOË en 2001, s'est investie dans la construction d'une institution métropolitaine spécifique permettant l'émergence d'un territoire et d'une entité nouvelle qui doit améliorer la vie des Parisiens et de tous les habitants de la Métropole, tout en soutenant son attractivité et ses grands équilibres.

En effet, Paris, ville monde et grande capitale européenne, n'a pas, contrairement à ses homologues tels Berlin, Bruxelles ou Londres, connu d'extensions correspondant au développement de son aire urbaine au cours du XXe siècle. L'édification d'une Métropole utile et efficace doit donc permettre d'apporter des réponses aux défis du quotidien comme aux grands enjeux stratégiques d'une agglomération d'aujourd'hui, tout en respectant, et pour nous c'est important, les identités communales auxquelles les citoyens restent attachés.

Aussi, avec cet objectif en tête, la Ville de Paris a avancé avec ses partenaires de manière progressive, en s'appuyant sur un triptyque d'actions : coopération bilatérale, d'une part, coopération multi-acteurs, d'autre part, et enfin, construction d'une institution métropolitaine spécifique à la zone dense de l'agglomération parisienne. Ces trois outils complémentaires forment le socle de la gouvernance partagée, de l'espace de délibération indispensable au développement du projet métropolitain. Les projets de délibération rattachés à cette communication s'inscrivent dans ce schéma.

En 20 ans de construction métropolitaine, mesurons le chemin parcouru, qui est immense. Nous sommes fiers, pour notre part, d'avoir tenu bon, d'avoir eu le volontarisme politique nécessaire, malgré les doutes, malgré les difficultés et souvent, malgré les critiques. Jamais la Ville de Paris n'a été si ouverte qu'aujourd'hui sur sa Métropole et jamais elle n'a joué un rôle aussi moteur pour des projets collectifs métropolitains. En tant que ville centre, elle se

doit d'être accessible à tous dans la Métropole. Cette responsabilité engage Paris politiquement et financièrement vis-à-vis des usagers et des collectivités voisines.

C'est dans cet esprit que nous réfléchissons et concevons les événements et les équipements, avec, par exemple, une gratuité pour l'ensemble des usagers dans les musées de la Ville ou les bibliothèques. Cette volonté entraîne nécessairement des charges de centralité. Mais elles sont aussi le prix de l'ouverture, de la mixité sociale et de l'émergence d'une véritable citoyenneté métropolitaine. Dans l'espace public aussi, notre Ville s'ouvre. Les efforts que nous avons déployés ces dernières années pour effacer la frontière que peut représenter le périphérique, revaloriser les secteurs faubouriens et créer des continuités piétonnes ou cyclables, sont au service de l'ensemble de la Métropole. Et, bien sûr, ces efforts devront être poursuivis.

Enfin, Paris a ouvert à la Métropole les outils dont elle dispose pour construire la ville de demain. L'ouverture aux collectivités métropolitaines des opérateurs de la Ville a ainsi permis de former des stratégies d'ensemble et de procéder à des mutualisations, comme avec l'APUR, la SOREQA, la SEMAEST, ou encore "Paris Batignolles Aménagement". Cette stratégie ambitieuse, nous la menons à Paris, car nous savons combien la Métropole est incontournable pour résoudre les grands défis de demain. Cependant, sur plusieurs sujets majeurs pour la qualité de vie des habitants, en particulier le logement et la réduction des inégalités, des progrès très importants sont encore nécessaires. Force est de constater que pour y répondre, la Métropole se trouve aujourd'hui dans une impasse budgétaire que seul le législateur et le Gouvernement peuvent résoudre.

Compte tenu de l'insuffisance des ressources de la M.G.P., nous rappelons qu'il est indispensable qu'elle puisse bénéficier d'une dotation spécifique permettant son déploiement et le développement des compétences dont elle a la charge. Pour ce faire, il est nécessaire que l'Etat prévoie une initiative en ce sens et, si possible, dès la présentation du projet de loi de finances pour 2020.

De nouvelles transformations institutionnelles sont, par ailleurs, nécessaires pour permettre à la Métropole de répondre aux défis auxquels elle est confrontée. En matière de mobilité, l'organisation que nous connaissons aujourd'hui doit évoluer en profondeur. La Métropole du Grand Paris et ses communes sont confrontées à une particularité spécifique au sein de la région parisienne puisqu'elles ne disposent pas de la compétence en matière de transports en commun, alors que ceux-ci sont des leviers essentiels pour mener à bien les projets urbains et la transition écologique. C'est parce que cet enjeu est déterminant que mon groupe présente un vœu aujourd'hui sur la réalisation du Grand Paris Express, dont la réalisation intégrale et dans les délais est absolument impérative.

Par ailleurs, la Métropole doit rester un territoire productif. La diversité du tissu économique est l'un de nos points forts et nous devons travailler pour le renforcer, tout en facilitant un rééquilibrage des activités au sein du territoire métropolitain. Il est essentiel de lutter contre les inégalités qui sont historiquement la marque de notre territoire métropolitain, qui ne se résorbent pas d'elles-mêmes et que nous, élus de gauche, voulons absolument réduire. C'est d'ailleurs l'un des grands bénéfices des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, que de permettre d'envisager un rééquilibrage du territoire, comme l'ont permis avec succès les Jeux olympiques de Londres.

Enfin, notre attractivité doit se faire aussi en permettant à la Métropole de respirer et de se renaturer. Nous devons engager la transition écologique, soutenir la rénovation énergétique et combattre la pollution de l'air. Et une Métropole renaturée doit permettre aussi de lutter contre les îlots de chaleur, de préserver la biodiversité, de perméabiliser nos sols. La Métropole du Grand Paris doit être un acteur déterminé dans la lutte contre le dérèglement climatique et dans la prévention de ses effets.

Pour parvenir à répondre à ces grands défis, la Métropole doit continuer à engager des projets et à faire travailler ensemble tous les acteurs. Je sais que nous pouvons compter sur l'ensemble de nos conseillers métropolitains, dont je salue le travail, et en particulier Catherine BARATTI-ELBAZ, puis Emmanuel GRÉGOIRE qui lui a succédé à la tête du groupe Socialiste et Apparentés au Conseil métropolitain.

La Ville de Paris a été à l'origine de ce mouvement de construction de la Métropole avec Bertrand DELANOË et Pierre MANSAT, que je veux également saluer. Notre Municipalité continue aujourd'hui, avec Anne HIDALGO et Jean-Louis MISSIKA, à jouer un rôle moteur et je suis sûr qu'elle continuera à le faire. C'est pourquoi je vous invite aussi, bien sûr, chers collègues, à adopter les projets de délibération qui sont rattachés à cette communication.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Monsieur le président.

Je donne la parole à M. Daniel-Georges COURTOIS, pour le groupe "100% Paris".

M. Daniel-Georges COURTOIS.- Merci, Madame la Maire.

Nous nous félicitons de la tenue de ce débat sur la Métropole, un important sujet qui permet aussi de mettre en perspective les accords soumis à notre vote.

Peu de commentaires sur la première partie qui illustre parfaitement pourquoi, pour passer d'une coopération bilatérale ou multilatérale ponctuelle à une coopération métropolitaine plus intégrée, il fallait mettre en place la M.G.P., même si l'on ne peut méconnaître les défauts de la loi NOTRe.

Je voudrais, même si cela ne fera pas plaisir à certains mais c'est la réalité, témoigner de votre engagement, Madame la Maire, pour accompagner et soutenir la Métropole à ses débuts et encore aujourd'hui.

Je voudrais, à cet égard, rappeler notamment le soutien actif de la Ville à la Métropole à travers la mise à disposition des services et la métropolisation de certains opérateurs de la Ville, pour n'en citer que certains : Paris&Co, "Paris & Métropole Aménagement", ou l'APUR.

Permettez-moi aussi de rappeler que Paris a effectivement accompagné non seulement les réflexions et les stratégies, mais aussi les rendez-vous de la métropole des projets. Pour ne citer que le plus emblématique, au risque, sinon, d'être trop long, je citerai "Inventons la Métropole".

Un petit regret, cependant, que votre communication ne parle pas plus de l'enjeu numérique malgré la part très importante et utile que la Ville de Paris a pris à l'élaboration de notre schéma fixant la stratégie métropolitaine en la matière. En effet, le numérique a certes des enjeux propres importants, mais il est nécessaire aussi à la mise en œuvre des politiques métropolitaines, qu'il s'agisse d'une Métropole inclusive et solidaire, et donc de la lutte contre la fracture numérique, d'une Métropole résiliente et durable à travers l'économie circulaire, la qualité de l'air, voire rayonnante et attractive, ce qui inclut les questions de mobilité urbaine et de logistique ou de valorisation de la culture métropolitaine, voire encore de gouvernance des données. Mais, merci, vous m'avez donné l'occasion d'en parler avant le Conseil métropolitain du 19 juin prochain.

Concernant la question "Quelle Métropole pour demain ?", je crois qu'il faut déjà prendre conscience que, comme dans toutes les zones denses d'une certaine taille, les métropoles qui, en définitive, ne sont que des intercommunalités, se multiplient. Il ne faut jamais oublier non plus que les métropoles sont des assemblées réunissant les maires qui les composent. Elles ne sont ni plus ni moins que cela. C'est la force des métropoles.

Il faut également avoir à l'esprit que les métropoles n'ont vocation à traiter les sujets communaux que lorsque la mise en commun est préférable à une gestion commune par commune, que les sujets concernent l'ensemble des communes réunies dans l'aire métropolitaine, et que, donc, la métropolisation est plus efficace et efficiente.

Yves CONTASSOT a rappelé quels sont les principaux thèmes en la matière.

La cellule de base reste, bien sûr, la commune, qui peut contractualiser directement avec des communes limitrophes sur des sujets intéressant spécifiquement ces communes. Pour prendre l'exemple du 15e arrondissement, certains sujets intéressaient Issy-les-Moulineaux ou Vanves. Ils n'ont pas à être traités au niveau métropolitain, ni au niveau d'un E.P.T., mais entre Paris et Issy-les-Moulineaux ou Vanves.

En réalité, c'est en partant des défis à relever et non pas des questions institutionnelles qu'il faut raisonner. Est-on pour une Métropole élargie géographiquement ou une Métropole de la zone dense ? Pour un renforcement du rôle des E.P.T. ou pour réduire leur rôle ? Pour un maintien des départements ou non dans la zone dense, comme c'est le cas à la Métropole de Lyon. Tout cela ne doit pas être un préalable, mais n'être que l'une des conséquences des politiques que l'on veut mener et non l'inverse. Sinon, on n'arrivera à rien.

A cet égard, un travail important au sein de la Métropole, avec tous les maires et les E.P.T., a permis d'identifier les défis auxquels la zone urbaine métropolitaine est confrontée. Comment y faire face et qui est le mieux à même d'y répondre ? C'est de cette manière que nous procédons depuis 2016, qu'il s'agisse de la résilience climatique, la transition énergétique ou la qualité de l'air, de revitalisation des centres-villes, des risques d'inondation majeure ou encore des défis d'une alimentation durable, de lutte contre le bruit, de l'enjeu lié au logement ou d'urbanisation à travers le futur SCoT, de logistique urbaine, de mobilité ou de rayonnement économique et d'attractivité, voire de numérique.

Il faudra continuer à être proactif, comme ce fut le cas récemment pour la Z.F.E., pour anticiper et faire face aux nouveaux défis qui surviendraient. A titre d'illustration, une réflexion sur une harmonisation de la réglementation des trottinettes, qui devient un sujet d'actualité, aurait aussi du sens à l'échelle. Mais d'autres sujets, tels que la gestion de la Seine ou pourquoi pas les transports, mériteraient aussi d'être regardés.

Vous l'aurez compris, je suis convaincu que la Métropole du Grand Paris, comme les autres métropoles françaises, a trouvé sa place, avec une spécificité liée à sa taille et à sa récente mise en place. L'enseignement que l'on peut tirer de ces trois ans de fonctionnement, c'est que la M.G.P. a un rôle irremplaçable dans la définition et la cohérence des stratégies sur la zone métropolitaine dense.

En matière de gestion, elle doit se concentrer sur ce qui relève du seul intérêt métropolitain, laissant la gestion du reste aux E.P.T. et aux communes. Bien sûr, il appartiendra au Gouvernement et au Parlement de décider sur cette importante question. Le plus vite sera le mieux.

Avant de conclure, deux remarques très rapides. La question de la démocratie participative, de la co-construction des projets, de l'association des habitants aux décisions locales qui les concernent, est essentielle et mériterait d'être plus abordée. Je regrette qu'elle n'ait pas une part importante dans votre communication.

Le rôle des arrondissements est oublié dans cette communication, même si, en pratique, ils sont effectivement associés de facto. C'est d'ailleurs un point que je voulais souligner pour le contrat de partenariat entre G.P.S.O. et la

Ville de Paris qui, initialement, ne mentionnait ni le 15e, ni le 16e, pas plus, d'ailleurs - ce qui est plus surprenant - que Boulogne, Issy-les-Moulineaux ou Vanves, et ce, alors que certains engagements n'entraient pas directement dans les compétences de G.P.S.O., mais relevaient directement de la compétence des communes.

Votre amendement de l'Exécutif répond à cette préoccupation. Il serait cependant intéressant que les arrondissements concernés soient non seulement associés au comité de suivi, mais, pourquoi pas, participent aux discussions pour négocier les conventions. Cependant, au-delà de ces conventions ponctuelles, la métropolisation de certaines politiques doit s'accompagner d'une réflexion sur la place des arrondissements, notamment limitrophes, dans cette évolution métropolitaine.

Le groupe de travail mis en place en février - mais malheureusement plus réuni depuis - sur les relations Mairie de Paris, mairies d'arrondissement, et le renforcement du pouvoir de ces derniers, pourrait amorcer cette réflexion.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Daniel-Georges COURTOIS.

La parole est maintenant à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET.- Merci.

Vous parlez de métropole polycentrique, mais, depuis 2001, dites-moi où vous avez porté l'ambition de réduire l'attractivité parisienne au profit d'autres villes ? Jamais. La métropolisation francilienne poursuit la concentration des moyens en son centre. En vérité, derrière des micro-coopérations entre communes, servant de vitrines, la métropolisation à l'œuvre est celle de la financiarisation, de la spéculation immobilière, de la spécialisation de zones et de leurs corollaires, de la ségrégation sociale et spatiale, de la relégation des populations les moins aisées loin du centre et de l'allongement des distances domicile/travail sur la Métropole francilienne, de la saturation des transports, des problèmes de pollution et de l'artificialisation des sols au profit de l'hyperbétonisation. Et les J.O. de 2024 vont jouer le rôle d'accélérateur de cette financiarisation.

La Métropole, finalement, c'est le gros pactole, une poule aux œufs d'or pour les grands groupes du bâtiment et des travaux publics qui multiplient les projets de prestige, comme les investisseurs financiers. On pourrait les citer : tour Triangle, EuropaCity, Charles-de-Gaulle Express, Grand Paris Express, et j'en passe. On avance un montant de 38 milliards d'euros d'investissements. Mais quelle est leur répartition ? Pourquoi si peu de transparence ? Tous ces comités Théodule dont on finance les études qui restent dans les tiroirs, et qui, pour le coup, coûtent un pognon de dingue. Et quel contrôle citoyen ? Aucun. Illisible. Et c'est fait pour. Parce qu'en plus, avec la réforme constitutionnelle, il va falloir, de la part du Gouvernement, briser encore plus la souveraineté communale. La Métropole doit être pensée pour le bien-être, le confort de ses habitants, de toutes et tous. La Métropole n'est pas seulement une vision en 3d de la première agglomération de France. Hélas, avec vous, il n'y a aucune vision politique sur le long terme, mais des petits arrangements entre amis pour de gros projets et dégager des profits juteux au détriment des biens communs. On est sur une Métropole antisociale, anti-écologique et antidémocratique.

Je découvre que mon vœu sur le S.I.A.A.P. a été rattaché au projet de délibération. Une phrase : "Pour l'assainissement de l'eau, au vu des fortes incertitudes concernant les effets sur le milieu naturel, je souhaite mettre en garde sur le procédé d'injection d'acide en sortie de station d'épuration". Pas de précipitation, principe de précaution pour la plus grande sécurité écologique pour les cours d'eau et les baigneurs.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à M. David BELLIARD, s'il en est d'accord.

M. David BELLIARD.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, construire notre Métropole, c'était avant tout imaginer une histoire commune entre nos territoires. Nous soutenons cette nouvelle décentralisation et son renforcement politique, financier et démocratique, avec, d'ailleurs, un préalable : que les habitantes et les habitants du Grand Paris doivent pouvoir participer aux décisions et co-construire leur territoire. Mais aujourd'hui, la Métropole est quasiment inconnue des 7 millions d'habitants qui la composent. La démocratie est pourtant un enjeu de résilience majeur.

La Métropole devra adopter des pratiques qui permettent aux citoyennes et aux citoyens de s'impliquer. Je pense, évidemment, au suffrage universel direct - cela a été abordé - que nous souhaitons pour l'élection des conseillères et des conseillers métropolitains.

Les écologistes ont soutenu la création de l'échelon métropolitain, d'ailleurs pour une raison très simple : pour nous, il est impossible de répondre aux enjeux actuels sur tant de sujets comme le logement, la qualité de l'air ou encore les mobilités, sans une organisation à l'échelle métropolitaine. C'est plus que jamais le cas puisque, face au dérèglement climatique, il y a un chemin, celui d'un engagement ferme et d'une volonté politique collective pour la

transition de la Métropole, qui se traduit non plus par la compétition entre les territoires, mais bien par la coopération entre eux.

Mes chers collègues, s'adapter au défi climatique, c'est sortir collectivement de cette illusion d'une croissance infinie. Les ressources sont limitées. Nous n'avons pas le choix : nous devons repenser l'aménagement du territoire et le rééquilibrer. Plusieurs de mes collègues ont largement évoqué cette question, qui est évidemment majeure. Arrêtons la spécialisation des territoires qui accroît les déplacements dits pendulaires et les pollutions. Préservons les espaces naturels et les terres agricoles de la Métropole. Nous avons besoin de ces îlots de fraîcheur. Mais il ne s'agit pas simplement du nombre de mètres carrés d'espaces verts ou de pleine terre, même si, vous le savez, nous défendons avec énergie ces précieux mètres carrés. L'aménagement est simplement un moyen, car au bout, à la fin, si nous continuons à aménager comme nous le faisons, c'est la dégradation des conditions climatiques comme jamais et l'aggravation des inégalités sociales.

Vous me permettrez de conclure sur ce point. Dans un territoire métropolitain déjà travaillé par de fortes disparités territoriales, les mesures classiques de solidarité entre territoires franciliens sont insuffisantes. On l'a vu lors du travail mené sur le P.M.H.H. : la Métropole concentre en son sein des inégalités sociales, environnementales et territoriales extrêmement violentes.

Je suis désolé, il est très difficile de s'exprimer dans un brouhaha comme celui-là.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Mais je vous en prie, Monsieur BELLIARD.

Faites silence pour David BELLIARD, s'il vous plaît.

M. David BELLIARD.- Faites silence pour tous les orateurs.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Mais bien sûr. En l'occurrence, c'est vous qui parlez, Monsieur BELLIARD.

M. David BELLIARD.- Je ne vous demande pas…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- En l'occurrence, je fais référence à votre demande, qu'il s'agit d'honorer collectivement.

M. David BELLIARD.- Alors, honorons collectivement, et je vais terminer. Ce sera très court.

On l'a vu lors du travail mené sur le P.M.H.H. La Métropole concentre en son sein des inégalités sociales, environnementales et territoriales extrêmement violentes, notamment à cause de sa spécialisation. L'un des défis les plus importants est de faire territoire, construire des solidarités et les réconcilier. Pour cela, nous devons accroître l'effort de solidarité à travers la péréquation, bien sûr, le partage des richesses et le développement égalitaire sur l'ensemble de la Métropole, afin de faire de l'égalité des territoires une réalité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, David BELLIARD.

Je donne la parole à Mme Déborah PAWLIK.

Mme Déborah PAWLIK.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'émergence d'un véritable Grand Paris et son organisation constituent sans aucun doute le défi le plus important à relever pour notre territoire et pour le maire qui succédera très prochainement à Mme HIDALGO. Car, oui, et c'est désormais un constat partagé, nombre de problèmes qui se posent aujourd'hui dans notre Ville nécessitent de construire une réponse au-delà de la barrière du périphérique.

Je vois que mon introduction vous fait réagir.

La pollution ne connaît ainsi pas les frontières administratives, l'attractivité économique ne s'impulse plus seulement qu'entre les portes, et nous devons régler évidemment ces questions à l'échelle d'une Métropole digne de ce nom.

Votre communication a donc le mérite - on doit le dire - de remettre en perspective l'émergence de la question métropolitaine et de dresser le tableau des challenges qui se présentent à elle pour les années à venir. Mais à 10 mois d'une échéance aussi importante que les élections municipales, lorsque vous posez la question "Quelle Métropole pour demain ?", cette interrogation, évidemment, fait sourire. Car vous avez eu tout un mandat pour faire de Paris une sœur aimante, bienveillante et active de la construction métropolitaine. Il ne s'agit donc pas, bien sûr, de rattraper le temps perdu, mais de dévoiler un nouveau pan de votre programme électoral.

Dans cet hémicycle - on doit le dire - nous en avons pris l'habitude, puisque cela fait des mois que nous écoutons la succession de vos communications, des communications qui n'ont, évidemment, que pour seul objectif d'ouvrir la voie à votre entrée en campagne. Etrange timing, donc, mais étrange appréhension aussi de la Métropole. Car cette communication, c'est un peu Paris, Paris, Paris. Pour un texte censé promouvoir le dialogue et la coopération avec les voisins, vous préférez, comme souvent, tirer toute la couverture à vous et rien qu'à vous. Mais,

en la matière, ce n'est finalement pas incohérent avec votre manière de faire, Madame la Maire. Car si vous évoquez Paris dans ses coopérations bilatérales, multilatérales avec les autres communes, Paris dans la M.G.P., c'est pourtant un Paris isolé et autoritaire que vous avez parfois pratiqué ces dernières années.

Vous avez ainsi - il faut bien le dire - souvent privilégié l'effet d'annonce solitaire, le coup de "pub" un peu arbitraire, à la concertation avec les maires des communes avoisinantes. La fermeture sans discussion des voies sur berges en a, bien sûr, été un exemple, et votre gestion plus récente de la question des trottinettes en est un autre. Vous avez ainsi annoncé cette semaine que vous limiterez l'accès au territoire parisien à deux ou trois opérateurs de trottinettes. Mais, du coup, si le maire de Pantin en autorise quatre et le maire de Montreuil en autorise cinq, qu'est-ce que l'on fait ? On laisse les trottinettes de ces opérateurs aux portes de la Capitale ? C'est une question, encore une fois, qui aurait nécessité une communication avec les communes voisines.

D'ailleurs, vous dites dans votre texte que l'échelon régional n'est pas pertinent pour réguler le développement des mobilités douces. Alors, par pitié, impulsez, innovez et parlez à vos voisins métropolitains plutôt, encore une fois, que de privilégier les annonces dans votre coin !

Sur le fond, le chemin qu'il reste à parcourir pour la Métropole semble encore bien long et sinueux. Or, je ne retrouve pas dans votre communication, comme nombre de mes collègues, les réponses adaptées. Il y a pourtant deux défis majeurs qu'il va falloir relever rapidement. Le premier est, bien sûr, le défi institutionnel. Il faut désormais remplacer le millefeuille administratif actuel par de la lisibilité. Or, si chacun a sa place, certaines thématiques ne sont aujourd'hui pas traitées au bon niveau, tandis que le partage des responsabilités n'est pas toujours très clair. Je pense, par exemple, à la question du développement économique qui est une question majeure pour notre Métropole.

Il ne s'agit pas, comme vous le dites, d'arriver à un jardin à la française, mais, à tout le moins, de rendre un peu de clarté dans le découpage des compétences. Il faut aussi des synergies plus poussées et parfois ponctuelles sur certaines thématiques d'intervention, telles que le logement ou la question de la gestion des places en crèche. En un mot, nous avons besoin à la fois de plus de lisibilité mais aussi d'une approche plus pragmatique et flexible des préoccupations quotidiennes des Métropolitains.

Le second défi est bien évidemment citoyen, car, il faut le dire, la Métropole reste aujourd'hui totalement désincarnée aux yeux des habitants. Nous avons donc aussi besoin de projets extrêmement concrets pour la faire exister et, sur ce point, votre communication comporte quelques bonnes idées. Je pense, par exemple, au projet "Faire Paris" qui propose, pour effacer les frontières Paris/banlieue, d'inventer une signalétique métropolitaine en complément de celle déjà existante. Et en la matière, je dirais : pourquoi pas ?

En tout cas, si l'on veut pouvoir bâtir des projets d'envergure à l'échelle du Grand Paris, il faut poser, par des projets pragmatiques, populaires, les premières pierres d'une conscience métropolitaine. Et c'est mieux encore lorsque lesdits projets réussissent.

Il est d'ailleurs assez amusant de voir que, dans votre communication, vous mettez au titre des réussites métropolitaines l'extension de Vélib' à la petite couronne. C'est une conception bien à vous du succès quand on connaît la saga Vélib'.

Pour conclure, certains disaient que la Métropole était mort-née. Elle a prouvé, par une coopération de projets, qu'elle avait évidemment tout son rôle à jouer sur notre territoire. S'il reste aujourd'hui à lui donner pleinement son envol, ce sera toutefois aux prochaines équipes en place, auxquelles les citoyens auront fait confiance, de l'aider à déployer ses ailes demain.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Déborah PAWLIK.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, permettez-moi tout d'abord de saluer, à l'occasion de cette communication sur la Métropole du Grand Paris, l'engagement de Patrick OLLIER, son président, qui a su travailler avec tous les maires depuis la naissance de la Métropole et avec toutes les sensibilités politiques dans le cadre d'une gouvernance partagée particulièrement moderne. Peu croyaient à la Métropole. Elle a su s'imposer comme une entité à part entière dans le schéma institutionnel francilien. Avec la Métropole, nous disposons d'un formidable outil adapté à l'échelle des défis que nous devons relever : attractivité économique, lutte contre la pollution, logement. Une Métropole des maires qui inclut et lie les territoires entre eux. Une Métropole qui dispose aussi d'une administration de mission grâce à des recrutements exigeants.

Les projets de la Métropole du Grand Paris sont désormais bien incarnés, à l'occasion notamment des Jeux Olympiques, Paris 2024, et cette occasion pour la Métropole d'inscrire son action dans une trajectoire d'attractivité pour nos territoires. Concrètement, la Métropole œuvre avec cette réalisation du centre aquatique à Saint-Denis, un équipement majeur qui profitera à tous, bien au-delà de l'organisation de la compétition sportive.

En matière d'attractivité économique, qui doit être envisagée à l'échelle métropolitaine, il faut rappeler le succès d'"Inventons la Métropole du Grand Paris", comme cela a été souligné par mon collègue Jean-Baptiste de FROMENT tout à l'heure. 54 sites, 7,2 milliards d'euros d'investissements privés financés qui permettront de construire du logement, 14.000, et d'accueillir 54.000 emplois.

Il faut aussi saluer, en matière d'attractivité économique, le travail sur "Centres-villes vivants", qui a pour objectif de revitaliser les centres-villes d'un certain nombre de communes, de villes, de quartiers. Je veux saluer le rapprochement et le travail en cours avec la SEMAEST qui a une véritable expertise à Paris sur le sujet, qui permettra d'avoir un outil à l'échelle métropolitaine en matière de développement de l'économie de proximité, très importante, avec l'enjeu d'Amazon et des GAFA qui s'emparent progressivement du foncier des centres-villes.

En matière d'agenda post-Brexit, la Métropole travaille également de concert avec la Ville de Paris, Business France, la Région Ile-de-France et la Chambre de commerce pour la création et surtout le suivi d'un guichet unique "Choose Paris Region". Ce sont 4.000 postes qui ont été relocalisés depuis sa création. La Métropole, en matière d'attractivité, participe au financement d'initiatives pour promouvoir la place de Paris, notamment à travers Europlace.

Il faut souligner, en matière de solidarité et de rééquilibrage territorial, l'effectivité du fonds d'investissement métropolitain, qui est tout de même doté de 50 millions d'euros par an et a bénéficié à plus de 111 communes et 8 établissements publics territoriaux.

Voilà ce que je voulais signifier, compléter. La Métropole est évidemment un enjeu très important, la solidarité entre les maires, la vision stratégique sur le territoire, avec une administration qui est concentrée sur les missions qui lui incombent de par la loi.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Geoffroy BOULARD. Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ.

A vous, Madame la Maire.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement.- Mes chers collègues, merci.

Comme maire du 12e arrondissement, mon intervention s'inscrit plus particulièrement dans le cadre du projet de délibération SG 15 qui illustre notre volonté d'être moteur dans la construction métropolitaine, ici, avec les communes et le Département du Val-de-Marne. Ces conventions s'ajoutent aux espaces de travail initiés dès 2014 par la Ville de Paris et la mairie du 12e arrondissement dans le cadre du comité du bois de Vincennes.

Ce projet de délibération souligne notre engagement constant pour co-construire avec nos voisins un Grand Paris durable et bienveillant qui n'exclut personne et aucun sujet. Depuis 2014, avec Pénélope KOMITÈS et Christophe NAJDOVSKI, nous avons travaillé à mieux associer - ou associer tout court, d'ailleurs, puisque cela a été assez peu fait avant - nos voisins à l'aménagement du bois de Vincennes. Végétalisation de l'esplanade Saint-Louis, création de la rivière des Minimes, création de nouveaux itinéraires cyclables, mobilisation pour l'obtention de nouvelles lignes de bus. Nous avons ouvert des espaces de discussion et porté souvent ensemble de beaux projets pour mieux protéger cet espace boisé classé, si important pour les populations de l'Est du Grand Paris.

Pour la première fois, cette année, le territoire cofinancera avec nous les maraudes d'Emmaüs Solidarité qui vont tous les jours à la rencontre des sans-abri du bois de Vincennes. C'est pour moi une grande fierté de voir se concrétiser notre préoccupation commune pour lutter ensemble contre la grande exclusion. Le premier arrêt du P.M.H.H. par la Métropole du Grand Paris est d'ailleurs assez ambitieux sur ce sujet, à défaut de l'être sur beaucoup d'autres.

Alors qu'une étude de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région d'Ile-de-France met en exergue les fractures de plus en plus saillantes au cœur de la zone dense, il nous appartient de multiplier ces passerelles avec nos voisins pour que nous puissions ensemble répondre aux enjeux communs et fondamentaux qui amélioreront profondément la vie des grands Parisiens, qui, pour une majorité, souhaitent quitter notre territoire pour améliorer leurs conditions de vie.

Ce sont ces sujets que nous portons quotidiennement pour les positionner au cœur de la construction métropolitaine de manière pragmatique, comme tous les collègues maires, ici présents, ou élus de ces territoires. Il nous faut ainsi poursuivre la création des coutures urbaines au niveau de nos portes, les faire évoluer vers de nouvelles places plus agréables. Nous nous y employons à la porte de Vincennes depuis de nombreuses années. La zone urbaine mitoyenne entre le quartier de Bercy et la ville de Charenton est un territoire de projets métropolitains. Comme notre collègue maire de Charenton, et avec le soutien de la M.G.P. qui a inclus ce territoire dans l'appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris", nous faisons le constat que ces friches ferroviaires doivent évoluer.

Certains, conservateurs ou pas, amoureux des espaces vides inaccessibles, véritables îlots de chaleur pourtant, voudraient les protéger et prônent le statu quo. Pourtant, ces espaces industriels et routiers constituent aujourd'hui de vraies ruptures urbaines infranchissables pour nos habitants. Partageant ce même constat, Paris et

Charenton ont construit des projets urbains majeurs qui doivent être menés de manière coordonnée. C'est ce que propose l'un des projets de délibération rattachés à cette communication. Je m'en félicite afin que nos projets s'accordent mieux et que nous avancions, par exemple, sur le partage d'équipements publics. On a évoqué un collège, une piscine. C'est inédit à ce jour. Nous portons de manière innovante ces mutualisations.

Ces projets d'aménagement doivent également concourir ensemble au rééquilibrage est-ouest, qui reste un déséquilibre majeur du Grand Paris. Ils feront, je n'en doute pas, l'objet de nombreux débats, comme nous le faisons à Paris depuis plus de 10 ans. Nous avons érigé comme le premier des défis le nécessaire rééquilibrage territorial est-ouest, qu'il s'agisse du développement économique ou du logement mixte. Par notre engagement dans la gouvernance partagée de la Métropole du Grand Paris, nous avons contribué pleinement à faire adhérer une majorité de communes à l'instauration d'une zone à faibles émissions dans le périmètre de l'A86.

Là encore, cette avancée historique, qui révèle l'avant-gardisme de la politique parisienne, se heurte encore à certaines contradictions. Ainsi, certaines communes qui mettront pourtant en place dès le mois prochain la Z.F.E. sur leur territoire, et qui ont piétonnisé leur centre-ville, persistent à contester - de plus en plus mollement, il faut le dire - la piétonisation des berges de Seine, pourtant pleinement intégrées dans le paysage de la Capitale, dans les habitudes des Parisiens et de tous les amoureux de Paris.

Cette communication illustre donc une construction métropolitaine concrète et nécessaire, dont nous nous saisissons d'ores et déjà, loin des incantations électoralistes parfois hasardeuses, souvent opportunistes. Nous faisons donc vivre, au-delà de nos étiquettes politiques, cette Métropole du quotidien, dans une logique de dialogue et de coopération entre Paris et sa banlieue.

Ainsi, je suis fière des relations bilatérales que nous avons su créer par-delà le bois de Vincennes avec nos collègues maires et le Département du Val-de-Marne. Au-delà de nos divergences, nous avons su faire preuve de solidarité en accueillant, par exemple, sur le territoire parisien, le collège provisoire de Vincennes. Par-delà l'institution métropolitaine, depuis de nombreuses années, Paris et le Val-de-Marne gèrent ensemble et en bonne intelligence les deux parcs interdépartementaux du Tremblay et de Choisy, de grands espaces verts et de sport pour tous auxquels nous sommes toutes et tous très attachés. Ils sont importants pour les Parisiens comme pour les Val-de-Marnais. La parole de Paris compte dans le Grand Paris. Elle doit continuer à formuler des propositions et avancer. C'est le rôle de la ville centre, et nous continuerons d'y participer.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Madame BARATTI-ELBAZ.

La parole est à M. BERTHAULT, pour le groupe "100% Paris".

M. Jean-Didier BERTHAULT.- Comme mon collège Daniel-Georges COURTOIS, vice-président de la Métropole, je souhaite également, comme conseiller métropolitain, et au nom de mes collègues du groupe "100% Paris", me réjouir de l'opportunité de ce débat, même si le contenu de cette communication est décevant.

C'est l'occasion de rappeler tout le travail réalisé non seulement par celles et ceux qui ont préfiguré cet échelon institutionnel, mais aussi démontrer que la consécration de cette Métropole du Grand Paris au 1er janvier 2016, a prouvé, malgré toutes les critiques de quelques esprits chagrins cherchant probablement à préserver leur sphère d'influence, que nous étions au bon niveau de décision et de coordination pour les grands projets structurants de Paris et de ses communes limitrophes.

Oui, Madame la Maire, nous devons oser le dire et valoriser notre bilan commun : la M.G.P. est déjà, après seulement un peu plus de trois ans d'existence, porteuse de nombreuses avancées concrètes au service de nos collectivités territoriales. Nous partageons, sur ce point, la volonté de faire de Paris le moteur de cette Métropole des maires.

Parmi tous les enjeux évoqués dans cette communication, je souhaiterais aborder plus précisément les actions menées dans le domaine environnemental. Tout d'abord, le soutien aux communes et aux E.P.T. à travers le fonds d'investissement métropolitain doté d'environ 50 millions d'euros par an. L'essentiel des projets, en partie financés par le fonds, porte sur la protection de l'environnement à travers l'aide à la rénovation thermique des bâtiments, et notamment pour Paris, grâce au travail qu'il convient de saluer réalisé par l'Agence Parisienne du Climat présidée par notre collègue Yves CONTASSOT, ou encore l'acquisition de véhicules propres.

Je souhaite rappeler, pour commencer, le travail considérable réalisé par les élus métropolitains impliqués dans l'élaboration du "Plan Climat Air Energie", adopté en septembre dernier à l'unanimité, mais qui n'est pas valorisé dans sa globalité dans cette communication. Comment penser atteindre notre objectif de neutralité carbone en 2050 sans lui donner une dimension métropolitaine ? C'est tout l'enjeu de la création de la zone à faibles émissions dès le 1er juillet prochain, que je soutiens sans réserves et qui me permet de saluer le courage politique du président OLLIER sur ce sujet.

En parallèle, nous devons amplifier la transition énergétique sur l'ensemble de notre territoire, accélérer les programmes d'économie d'énergie, mais aussi de production d'énergie renouvelable. Vous citez en exemple un projet de centrale photovoltaïque sur le toit d'une usine d'Eau de Paris à l'Haÿ-les-Roses. Vous auriez pu également mettre en avant la coopération exemplaire entre les grands syndicats et le projet innovant de co-méthanisation SIAAP/Syctom qui verra la production inédite d'énergie renouvelable à partir de déchets organiques et de boues d'épuration.

Une fois de plus, je rappelle ici, comme je l'avais déjà fait lors de notre débat sur la contribution de la Ville de Paris au SCoT, le rôle essentiel de nos grands syndicats qui étaient déjà les précurseurs d'une Métropole des projets organisée autour de la gestion de l'énergie, des déchets de l'eau potable ou de la dépollution des eaux usées.

Je voudrais illustrer ces propos en soutenant plusieurs initiatives développées dans cette communication, notamment la politique de prévention des inondations, concrétisée par la convention de coopération entre la Ville et Seine Grands Lacs. À noter déjà, l'engagement politique et financier très fort : 35 millions d'euros de la Métropole pour que le projet de casier pilote de la Bassée se concrétise enfin.

Autre projet de délibération rattaché à cette communication : la convention quadripartite de fourniture d'eau potable de secours entre la Ville de Paris, "Eau de Paris" et le S.E.D.I.F. C'est l'illustration concrète de ce que certains d'entre nous réclament depuis de nombreuses années, c'est-à-dire une réflexion approfondie sur la métropolisation de la production d'eau potable. Je suis ravi de constater, malgré tous les avis négatifs entendus sur ce sujet au sein de cet hémicycle, que le réalisme vous a rattrapés et que, désormais, le sujet n'est plus tabou.

Enfin, je souligne l'importance du protocole d'engagement visant l'amélioration de la qualité de la Seine et de la Marne en vue de l'ouverture de baignades pérennes dans la Métropole, et bien évidemment, des épreuves de triathlon et de nage libre lors des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Je souhaite que ce soit un accélérateur significatif du comité de pilotage de la qualité de l'eau et de la baignade en Marne et Seine, déjà constitué autour des quatre axes rappelés dans le projet de délibération.

Si nous ne pouvons pas douter de la volonté de l'ensemble des acteurs de réussir ce challenge, je m'interroge sur le calendrier et sur la nécessité absolue d'accélérer les décisions concrètes afin de permettre aux opérateurs une réalisation au meilleur coût. J'insiste, d'ailleurs, sur cet aspect essentiel du financement de ces réalisations qui seront portées par les collectivités ou les grands syndicats, comme le S.I.A.A.P., et qui vont fortement peser sur les équilibres budgétaires. Encore beaucoup de flou sur un chiffrage précis et sur un plan de financement.

Dernier point en forme de regret et d'interrogation sur cette communication. Comment consacrer 15 pages à cet échelon indispensable qu'est devenue la Métropole sans y évoquer la composante internationale ? Sur de nombreux sujets évoqués, notamment en matière de transport, d'urbanisme et d'environnement, le parangonnage entre grandes métropoles est devenu un élément clef et incontournable du temps précieux que nous devons gagner pour relever les défis de l'adaptation climatique. La diplomatie des villes, mais aussi la coopération des mégapoles sur ces thématiques, est désormais au cœur d'un processus international au sein duquel notre Métropole doit prendre toute sa place.

Je me réjouis, d'ailleurs, à titre d'exemple, d'avoir permis à la Métropole d'adhérer à l'alliance des mégapoles pour l'eau et le climat, initiative pilotée par l'Unesco et inscrite dans la COP.

Je souhaite savoir de votre part les raisons de l'absence totale de références internationales dans cette communication, alors que votre présidence du C40 et votre première vice-présidence de la Métropole, en charge notamment de l'international, devraient vous inciter à en faire l'un des piliers.

Pour conclure, je voudrais souligner qu'au-delà des divergences politiques des élus parisiens qui siègent à la Métropole, nous pouvons nous féliciter collectivement de notre apport à la construction et à la pérennité du projet métropolitain. Chacun y apporte sa sensibilité, sa vision, mais nous nous sommes tous inscrits dans une dynamique commune au service de réalisations concrètes. C'est l'esprit de ce qui doit animer cette Métropole si nous voulons la pérenniser.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Monsieur BERTHAULT.

Monsieur DUCLOUX, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Philippe DUCLOUX.- Madame la Maire, mes chers collègues, cela a été dit, cette communication est la bienvenue puisque la construction métropolitaine est indispensable pour répondre aux grands défis qui sont devant nous, mais aussi parce que, depuis 2001, nous avons fait de cet horizon une constituante de notre façon de voir et de faire la politique à Paris. Nos concitoyennes et nos concitoyens ne veulent pas savoir dans quel département ils se trouvent. Dans leur quotidien, ils veulent que la piste cyclable ne se termine pas au milieu de leur trajet. Ils veulent continuer à vivre et à travailler dans l'une des agglomérations les plus attractives d'Europe. Ils veulent bien vivre dans une Métropole plus végétale, au contact de la biodiversité, et être capables de faire face au changement climatique.

C'est pourquoi, depuis 2001, la gauche parisienne, derrière Bertrand DELANOË puis derrière vous, Madame la Maire, choisit d'avancer pragmatiquement et avec beaucoup d'audace. Cela a été rappelé par mes collègues Rémi FÉRAUD et Catherine BARATTI-ELBAZ : la méthode qui est la nôtre depuis le début de l'aventure métropolitaine nous a permis d'aboutir à des résultats. Aujourd'hui, la Métropole est un territoire et une institution. Pour ses habitants et ses habitantes, c'est devenu une réalité au quotidien. L'intégration métropolitaine permet de répondre à leur façon de vivre la ville et la zone dense de l'agglomération parisienne, et d'anticiper les besoins. Sujets sur lesquels je travaille régulièrement en tant que président de la Fédération des entreprises locales d'Ile-de-France, grâce aux 156 entreprises publiques et semi-publiques d'Ile-de-France.

Paris est une ville en partage, centrale et accueillante. On y travaille, on y étudie. On sait s'y cultiver. On manifeste. On y fait des achats ou simplement on vient flâner et profiter de sa beauté. Depuis 2001, Paris n'oublie personne. Cela a été dit. Nous ne faisons pas la distinction entre les usagers de nos équipements, comme les bibliothèques ou les musées.

Dans l'espace également - j'y reviens - Paris fait beaucoup pour s'ouvrir à la Métropole. Le périphérique - nous y reviendrons tout à l'heure - sur lequel cette Mission d'Information et d'Evaluation a beaucoup réfléchi, mais aussi les canaux, les bois - cela a été rappelé par Catherine BARATTI-ELBAZ - autant de frontières que nous voulons transformer en interface et au service de la continuité des usages et des circulations.

L'action de notre majorité, lorsqu'elle était en responsabilité à la Région Ile-de-France, a grandement appuyé notre stratégie métropolitaine. Je m'en souviens, entre 2004 et 2010 notamment. La fin du zonage du "pass" Navigo a ainsi été essentielle à la rencontre entre métropolitaines et métropolitains, et à l'émergence d'une citoyenneté Grande Parisienne. Les nouvelles signalétiques métropolitaines, le projet "Faire Paris", les randonnées urbaines, les parcours sportifs métropolitains ou des événements comme la transhumance du Grand Paris, sont soutenus par la Ville et permettent, j'en suis sûr, de faire vivre la Métropole dans tous les faits. Malgré des charges de centralité qui sont très élevées, puisqu'elles sont estimées à 700 millions d'euros par an, Paris sait qu'elle gagne à s'ouvrir et à construire une ville plus grande que ses limites de 1860.

Paris assume son rôle de ville centre et va même plus loin grâce à vous, Madame la Maire, en étant solidaire financièrement et en jouant un rôle moteur dans la coopération métropolitaine. La Ville contribue fortement à la solidarité financière métropolitaine, en premier lieu, par une contribution significative et croissante au dispositif de péréquation. La Ville a ainsi versé aux autres collectivités franciliennes 209 millions d'euros en 2018, et chaque année, elle alimente à elle seule 55 % du fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France. En second lieu, elle contribue de façon importante au fonctionnement des services par nature métropolitains. C'est le cas en particulier des transports, avec 390 millions d'euros versés à Ile-de-France Mobilités en 2018, soit bien plus que les contributions cumulées des autres départements franciliens.

Le renforcement de cette solidarité locale ces dernières années est un élément fondamental du rééquilibrage territorial. C'est pourquoi, dans cet esprit, la Ville participera au fonds de solidarité interdépartemental pour l'investissement à travers une convention de coopération entre la Ville et le fonds.

Enfin, je ne reviendrai pas sur les opérateurs de la Ville qui ont été métropolisés. Puis, cela a déjà été dit, mais je constate combien, dans un contexte qui n'a jamais été facile, la stratégie de la Ville est constante et ambitieuse depuis 2001. Permettre une Métropole des projets au service de ses habitants et de ses habitantes, et je tiens à citer la…

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Chers collègues, je vous demande d'écouter.

M. Philippe DUCLOUX.- Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci. Veuillez poursuivre.

M. Philippe DUCLOUX.- Merci beaucoup.

Je tiens, à ce moment de mon propos, à citer la SEMAEST, que j'ai présidée, que Joëlle préside également, qui a été un exemple moteur de cette métropolisation dont je parlais tout à l'heure.

L'adoption prochaine du schéma de cohérence territorial métropolitain, le SCoT, est indispensable au développement harmonieux du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie des Grandes Parisiennes et des Grands Parisiens. Paris et la Métropole du Grand Paris doivent rester des territoires attractifs, à la pointe, mais qui savent laisser place au bon vivre et à une coopération avec la nature, au sein desquels on peut circuler de manière douce et plus respectueuse de l'environnement.

En matière de mobilité, l'organisation que nous connaissons aujourd'hui n'est pas en phase avec les besoins que nous connaissons, et tout cela doit évoluer en profondeur. La Métropole du Grand Paris et ses communes ne disposent pas, en effet, de la compétence en matière de transports en commun, alors que ceux-ci sont des leviers essentiels pour mener à bien les projets urbains et la transition écologique.

Le vœu que le groupe Socialiste et Apparentés a déposé sur le Grand Paris Express, rappelle justement les difficultés que connaissent les collectivités concernées à décider de l'avenir direct de leur territoire. Je remercie Rémi FÉRAUD de l'avoir déposé.

Paris doit rester à l'avant-garde et se montrer solidaire et attentive aux projets des transports en petite et grande couronne, car l'avenir des autres territoires du Grand Paris est l'avenir de Paris.

Mes chers collègues, j'espère que vous serez nombreuses et nombreux à voter ce vœu, car le Conseil de Paris doit se prononcer de manière forte et claire sur cette question fondamentale.

Madame la Maire, mes chers collègues, merci encore de nous avoir permis de revenir sur les affaires métropolitaines. Le Grand Paris, c'est notre avenir. Avec Bertrand DELANOË, Pierre MANSAT, Jean-Louis MISSIKA et vous-même, Madame la Maire, Paris a été pionnière. Avec ce texte, nous le comprenons, Paris a une vision pour la Métropole, notamment dans la perspective des Jeux olympiques de 2024.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup à vous, cher Philippe DUCLOUX. Vous étiez le dernier orateur de ce débat.

Souhaits de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Avant de donner la parole à l'excellent Jean-Louis MISSIKA, qui était au centre de toutes les attentions ce matin, je voudrais saluer les élèves de l'école de la Brèche aux Loups, dans le 12e arrondissement, et leurs accompagnants. J'espère qu'ils seront aussi sages ici que là-haut. Merci. C'est un message pour le Conseil de Paris.

2019 SG 37 - Communication sur la Métropole (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Jean-Louis, qui est tout sauf sage, mais qui ose, et ose la Métropole.

Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint.- J'essaye d'atteindre la sagesse, Madame la Maire, mais c'est difficile.

Tout d'abord, je voudrais remercier tous les orateurs. Le débat était intéressant, vif. Comme souvent, j'ai ressenti un peu d'injustice quand j'entendais certaines critiques. Mais enfin, je remercie tout le monde d'avoir essayé de dire les choses sur un sujet qui est vraiment très difficile et compliqué.

Je vais centrer mon intervention sur les critiques plutôt que sur les louanges ou les approbations. Je vais commencer peut-être par ce qu'a dit M. Eric HÉLARD sur ce document, en disant que c'était une liste d'actions et que cela ressemblait plus à un bilan qu'à un projet.

Je voudrais lui dire que faire le Grand Paris, c'est mener des projets à l'échelle du Grand Paris. La liste qu'il y a dans ce document, c'est une liste de projets, dont certains ont été lancés dès 2014, d'autres en 2016, mais tous ces projets sont des projets urbains. Or, un projet urbain, ce n'est pas sur 2 ans ou 3 ans, mais sur 10 ans, sur 20 ans.

Prenons par exemple l'Arc de l'innovation. C'est une proposition que la Ville de Paris a faite à nos voisins territoires de l'Est et du Nord de Paris. Trois territoires. Qu'est-ce que cette proposition ? C'est de travailler ensemble pour définir une stratégie d'attractivité de l'ensemble de ces territoires en direction des entreprises de la nouvelle économie. On sait que ces entreprises sont moins intéressées par l'Ouest parisien que les autres. C'est un effort conjoint pour organiser une communauté de créateurs, d'innovateurs, qui dépasse les frontières du périphérique et concerne l'ensemble de ces territoires, parce qu'il y a des entrepreneurs, des artistes, des créateurs, des chercheurs sur l'ensemble de ces territoires. C'est un effort urbain de rééquilibrage entre l'Est et l'Ouest, parce qu'aujourd'hui, notre Métropole est déséquilibrée. Les logements sont à l'Est et les emplois sont à l'Ouest, ce qui crée des problèmes de mobilité considérables. Ce que nous faisons avec ces territoires, c'est de travailler ensemble à ce rééquilibrage. C'est un projet sur 20 ans, qui a été lancé au cours de cette mandature. Ce n'est pas un bilan de mandature.

Je pourrais en dire autant en ce qui concerne "Inventons la Métropole". "Inventons la Métropole" est une reprise de "Réinventer Paris". C'est la Maire de Paris qui a proposé à Patrick OLLIER de refaire au niveau de la Métropole ce que nous avons fait et réussi avec "Réinventer Paris". "Inventons la Métropole" est un projet qui va s'étaler sur 20 ans. Cela ne fait pas partie d'un bilan. C'est une vision vraiment étriquée de croire qu'à partir du moment où un truc est annoncé, il est déployé. Non. On est dans de l'urbanisme, dans de l'architecture, dans de l'aménagement du territoire. C'est pour cela que c'est extrêmement important. C'est pareil pour la zone à faibles émissions. La Z.F.E. est un projet sur les 5 à 10 prochaines années. C'est un moyen de sortir du diesel. Faire la Z.F.E. est une façon que Paris a de coopérer, peut-être en avance de phase, avec les autres villes de la Métropole pour construire une ville à la fois résiliente et respirable. Il en va de même pour GEMAPI, pour le schéma métropolitain d'aménagement numérique, cher à Daniel-Georges COURTOIS.

Tout cela, ce sont des idées qui se sont transformées en projets, qui ont été votés par des instances et se déploieront dans les 10 ou les 20 prochaines années.

Que dire des Jeux olympiques et paralympiques ? C'est un outil fondamental pour la Métropole du Grand Paris non seulement pour construire son identité, parce que cet événement construira une identité Grande Parisienne, mais aussi parce que c'est un outil d'accélération de la transformation d'un territoire fondamental pour le Grand Paris qu'est la Seine-Saint-Denis et notamment Plaine Commune.

Et même sur des choses plus petites, comme la participation d'Est Ensemble au système de formation que nous avons mis en place et qui s'appelle "ParisCode", comme la participation d'un certain nombre de communes et de territoires à TUMO, l'école que nous avons lancée en plein cœur de Paris pour que les jeunes métropolitains puissent se former à la création numérique.

Je voudrais donner un autre exemple qui est cité dans la communication et que peu de gens ont évoqué. Je fais une exception pour Catherine BARATTI-ELBAZ. La transformation des portes de Paris en places du Grand Paris : voilà un projet métropolitain fondamental qui va nous mobiliser tous, tous les territoires concernés, pour les 20 prochaines années. Nous avons fait la porte de Vanves et la porte des Lilas. La porte Maillot, chacun s'en aperçoit, est en construction. La livraison est prévue en 2023. Porte de Montreuil : livraison en 2023. Porte de Vincennes : livraison en 2021. Porte Pouchet : elle va être livrée cette année. Porte de Bagnolet, dont Python-Duvernois : en 2022. Porte de la Chapelle, porte d'Aubervilliers, porte d'Ivry, porte de la Villette, porte de Versailles, les portes du 18e arrondissement avec Clignancourt, Montmartre et Poissonniers. Il faut se rendre compte que le chantier que nous avons lancé en début de mandature est énorme. Ce chantier va se prolonger lors de la prochaine mandature et sans doute même dans celle d'après. Il faut se rendre compte que c'est ainsi que l'on construit la Métropole. C'est ainsi que l'on fait la Métropole du Grand Paris. C'est pour cela que la Métropole doit être une Métropole des projets, et pas une Métropole des institutions.

La Maire de Paris et d'autres orateurs ont insisté également sur la métropolisation de tous les outils de la Ville de Paris. Je pense à l'APUR, à la SEMAEST, à "Paris & Métropole Aménagement", à "Paris&Co". La transformation de ces outils en outils métropolitains est également la façon qu'a eue la Ville de Paris de participer à l'effort métropolitain et d'offrir à la Métropole des outils qui ont fait leurs preuves à l'échelle de la Ville.

Parmi toutes les interventions, je voudrais tout de même en citer une qui me paraît tout à fait intéressante : celle de Julien BARGETON. Je souhaite le féliciter, parce que jamais je n'ai entendu une critique aussi féroce et pertinente de l'action ou plutôt de l'inaction du Gouvernement et du président de la République sur le Grand Paris. On nous annonçait, en tout début de mandature, un "Big Bang". Je dois dire que l'on n'a rien vu venir, pas de "Big Bang", rien du tout. On a le sentiment que la politique actuelle, c'est celle du : "il est urgent de ne rien faire".

Je voudrais rappeler au sénateur BARGETON. C'est le législateur, pas la Ville de Paris, qui doit définir les règles du jeu, les voies et les moyens d'une gouvernance efficace. Nier cela, c'est nier l'évidence. Paris défend des positions claires, et depuis longtemps, sur la question de la gouvernance du Grand Paris. Quelles sont les positions que nous défendons ? Nous disons qu'il faut une gouvernance de la zone dense. La Région Ile-de-France n'est pas le lieu où l'on peut avoir une gouvernance de la zone dense. Nous disons que les communes et les agglomérations de communes doivent être au cœur de cette gouvernance. Cela paraît une évidence quand on voit le rôle des maires, notamment au cours de la période récente.

Nous disons que la gouvernance doit permettre une vraie coopération entre les territoires. Le drame du Grand Paris est que les institutions du Grand Paris divisent plus qu'elles ne rassemblent. C'est la responsabilité du législateur, Monsieur le Sénateur, de faire en sorte que les outils soient des outils de coopération, non pas d'affrontement. Nous avons besoin d'un choc de coopérations pour le Grand Paris. Il faut défricher de nouvelles formes de gouvernance. Il faut expérimenter.

Je voudrais vous rappeler quelques chiffres qui sont extrêmement instructifs. 30 % des actifs du Grand Paris vivent en grande couronne francilienne. 6 % vivent en dehors de l'Ile-de-France. Au moins 15 % du revenu produit dans l'agglomération parisienne se distribuent en dehors. Ces données doivent nous questionner sur les instances de gouvernance. Puisqu'une part croissante des actifs de la Métropole ne vivent ni ne votent dans la collectivité où ils travaillent, étudient, font leurs achats, comment organiser la prise de décision et la participation citoyenne ? Les citoyens veulent des élus de proximité, mais revendiquent aussi d'être consultés pour des décisions qui concernent leur quotidien hors de leur commune de résidence. Aucun découpage de la Métropole, aucune répartition des compétences ne résoudront ce paradoxe. Ils risquent au contraire de l'aggraver. C'est pourquoi nous parlons de "communs métropolitains". C'est pourquoi nous disons que les outils de gouvernance qui doivent être créés sont des outils de gouvernance des communs métropolitains.

Je voudrais dire un dernier mot sur la conférence métropolitaine des parties prenantes, qui est l'une des grandes propositions faites par la Maire de Paris sur l'organisation de la future Métropole. Anne HIDALGO a fait allusion à la COP, c'est-à-dire la conférence des parties organisée annuellement par l'ONU sur le climat. Je crois que c'est un bon exemple de l'efficacité de ce modèle. L'idée est relativement simple. La Métropole du Grand Paris ne

doit pas être une Métropole où la conversation est exclusivement entre les maires et les fonctionnaires. Il faut que toutes les parties prenantes soient concernées et participent à l'élaboration de ce projet métropolitain.

C'est pourquoi il doit y avoir une conférence, un espace de débat sur l'intérêt métropolitain, qui débouche sur des orientations stratégiques et des propositions d'actions ouvertes à toutes les parties prenantes, organisée périodiquement sur des séquences limitées, par exemple sur une dizaine de jours tous les ans, sur des thématiques spécifiques. Elle associe, sur des périodes limitées, les collectivités territoriales, les acteurs publics et privés, la société civile et l'Etat dans un cycle de débats, de séminaires et de manifestations qui peuvent se dérouler à plusieurs endroits du Grand Paris. Je pense qu'une conférence des parties prenantes de cette sorte peut être lancée dès 2020. Elle pourrait porter sur la discussion du projet de loi de réforme, notamment sur tous les sujets qui fâchent : quel territoire, quelle fusion, quel financement, quelle gouvernance.

Je voudrais terminer sur une dernière remarque. L'APUR et l'I.A.U. ont présenté ce matin, au Forum métropolitain, une analyse des financements et des mécanismes de financement de l'ensemble des acteurs de la Métropole du Grand Paris. On s'aperçoit qu'il y a des baisses de dotations, des baisses de financements à tous les niveaux : au niveau des communes, des territoires, des départements, de la Métropole du Grand Paris. Il est absolument impossible de faire une véritable réforme de structure en même temps qu'il y a une baisse des budgets. On sait très bien que, financièrement, il est nécessaire de financer la réforme de structure. Je pense que, là aussi, il faudrait qu'il y ait un minimum de cohérence dans la politique menée pour que l'on puisse enfin avoir un outil à la hauteur des enjeux de la Métropole du Grand Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup pour votre excellente intervention, cher Jean-Louis MISSIKA, qui montre la vision et les pas concrets mis au service de cette vision. Je n'ajouterai qu'un seul point.

Paris, au sein de cette Métropole et de cette zone dense, a une fonction d'innovation. Et celle-ci, on la revendique, je la revendique. Cela veut dire qu'il y a des sujets sur lesquels nous devons être précurseurs. C'est aussi la fonction de Paris. On l'a été sur les mesures adoptées à une majorité ici, dans ce Conseil, puisque évidemment, tout ce qui se décide à Paris est adopté au sein de ce Conseil municipal dans les règles démocratiques de collégialité, de débat et de contradiction publique. Mais nous avons adopté des règles sur les questions de lutte contre la pollution, sur les questions relatives à l'interdiction du diesel à partir de 2024 et des moteurs thermiques à partir de 2030. Nous l'avons voté ici et porté avec nos collègues, au sein de la Métropole du Grand Paris, la Z.F.E., qui est un instrument extraordinaire.

S'il avait fallu attendre que tout le monde soit d'accord autour de nous sur la sortie du diesel, qui était une décision assez radicale, mais dont on assume et j'assume la radicalité, parce que c'était une condition radicale nécessaire pour la santé publique de nos habitants. S'il avait fallu attendre que les 131 maires soient d'accord, on aurait perdu du temps. Donc, il y a des sujets sur lesquels il faut accepter le risque pris d'avoir effectivement un temps d'avance. Cela rappellera de beaux souvenirs à certains. Ce temps d'avance, c'est la fonction de Paris. Et l'on ne va pas faire en sorte que cette fonction n'existe plus. D'ailleurs, ce n'est pas une fonction récente de Paris. Je cite souvent Victor Hugo et un ouvrage de 1867. Lisez-le, il est très inspirant. En tous les cas, il m'inspire tous les jours. Dans cet ouvrage très inspirant, il y a un chapitre entier sur la fonction de Paris, dans lequel la fonction de Paris est justement cet agitateur, cette modernité, cette capacité. Je n'aurai évidemment pas ici le lyrisme de Victor Hugo. A l'époque, on ne parlait pas de changement climatique, mais il disait que Paris avait aussi cette fonction d'éclairer par sa capacité à innover.

Et donc, c'est dans cette tradition que nous nous situons lorsqu'effectivement, nous posons des actes, qui parfois peuvent faire discussion, mais qui sont dictés, par exemple, par un impératif de santé publique et de respect de l'environnement. Quand ce sont ces causes nobles qui nous animent, il faut accepter d'avoir ce temps d'avance. Je constate avec bonheur que lorsque l'on a ce temps d'avance sur des causes nobles et fortes, on entraîne. C'est aussi cela, la fonction de Paris. Pas tous seuls. Il y a beaucoup de choses qui s'inventent tout autour de nous sur les territoires de la Métropole. Je pense notamment à la culture, à l'énergie qu'il y a dans toutes ces villes voisines, qui nous apprennent énormément sur nous-mêmes et nous bousculent. Et donc, il faut accepter ce jeu-là. Il faut accepter aussi de se faire bousculer, parce qu'il y a des territoires très innovants dans cette Métropole du Grand Paris qui nous poussent à être plus ouverts, à être peut-être moins technocratiques, moins attendus. Je pense aux questions relatives à la place de la culture et de l'art.

Voilà ce que je voulais dire en conclusion de ce débat, un débat extrêmement important qui va continuer à occuper les élus de Paris dans le rôle qui est le leur, qui ne se substitue en aucun cas au législateur. Au législateur de faire son travail. Mais je pense qu'avec la proposition phare qu'il y a dans cette communication ce matin, il y a de quoi permettre au législateur et au Gouvernement de faire son miel de nos propositions pour continuer à fabriquer cette Métropole qui est essentielle pour améliorer la qualité de vie de nos habitants, pas simplement à Paris mais dans toute la Métropole.

Je vous remercie.

Je vais maintenant vous proposer de procéder au vote, d'abord d'un amendement technique, et puis des vœux et des projets de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 1 déposé par le groupe Socialiste et Apparentés, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 196).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 2 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement technique n° 2 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 15, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, SG 15).

En réponse au vœu n° 3 déposé par Mme SIMONNET, l'Exécutif a déposé un vœu n° 3 bis.

Madame SIMONNET, est-ce que vous le retirez ?

Mme Danielle SIMONNET.- Je ne le maintiens pas.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- D'accord. Très bien. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 3 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 197).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 38.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DPE 38).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 21.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, SG 21).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 31.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, SG 31).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 33.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, SG 33).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 35.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, SG 35).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 7.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DPE 7).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 27.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DPE 27).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 62.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 62).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 387.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 387).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 399.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 399).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 42.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DVD 42).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 44.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DVD 44).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 49.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DVD 49).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 57.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DVD 57).

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Comme il n'y a pas de vote sur la communication, l'ensemble des projets de délibération, vœux et amendement viennent d'être adoptés, je vous en remercie. Et de façon totalement consensuelle puisque je crois qu'ils ont été votés à l'unanimité, ce qui est intéressant à faire valoir. Quand l'intérêt supérieur des Parisiens nous anime, cela marche bien.

2019 DDCT 116 - Rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation : "Le Périphérique, Quelles perspectives de changement ?".

Voeu déposé par le GEP relatif à l'établissement d'un calendrier des festivités.

Voeu déposé par le GEP relatif à l'organisation d'une concertation métropolitaine et citoyenne.

Voeu déposé par le GEP relatif au moratoire sur les constructions aux abords et sur le périphérique.

Voeu déposé par les groupes LRI et "100% Paris" relatif à une régulation dynamique de la vitesse sur le périphérique.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Le débat organisé à présent sur le rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation : "Le périphérique : quelles perspectives de changement ?", avec le projet de délibération DDCT 116. La conférence d'organisation a prévu un débat organisé. Il inclura les temps de parole définis dans le temps, avec la présentation des vœux.

Avant de donner la parole à la présidente et ensuite au rapporteur, je voudrais dire quelques mots en introduction.

Mardi 28 mai dernier, j'ai reçu avec beaucoup de satisfaction et d'intérêt le rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation "Le périphérique : quelles perspectives de changement ?"

Je veux féliciter et remercier à nouveau la présidente de cette mission, chère Laurence GOLDGRAB, et son rapporteur, cher Eric AZIÈRE. Avec les autres membres du groupe, ils ont mené un travail absolument déterminant pour l'avenir du Grand Paris.

Ce rapport, rédigé par des membres venus des différents horizons politiques des groupes du Conseil de Paris, témoigne du fait que nous faisons le même constat et portons la même volonté d'agir pour changer de modèle pour les déplacements et l'aménagement.

Je suis donc très heureuse que ce combat contre la pollution et pour une mobilité différente, plus propre, soit désormais largement partagé.

Nous voulons toutes et tous que Paris et la Métropole respirent. Le périphérique a été construit entre 1956 et 1973 pour se déplacer plus vite, pour relier l'Est et l'Ouest de Paris, le Sud et le Nord. Mais depuis le début des années 1970, la Ville et la Métropole ont changé. Le périphérique constitue davantage une barrière qu'un lien. Il sépare plus qu'il ne relie. Il est devenu une source de nuisances : pollution atmosphérique, pollution sonore, visuelle, allongement des temps de transport.

Vous connaissez mon combat contre la pollution que subissent tous les jours les Parisiens, les Franciliens et les millions de personnes qui viennent chaque jour dans la Capitale. Il est impossible de fermer les yeux devant les 6.000 personnes qui meurent chaque année dans la Métropole du Grand Paris parce qu'elles ont respiré cet air pollué qu'elle n'avait pas le choix de respirer. Elles ont notamment respiré ces fameuses particules fines et oxydes d'azote émis par les moteurs diesel.

Combattre la pollution, c'est aussi réagir à l'urgence écologique à laquelle nous faisons face. Le dérèglement climatique nous oblige à réduire nos émissions de gaz à effet de serre, dont les voitures à moteur thermique sont la principale source à Paris. Pour réduire la pollution et améliorer le bien-être des habitants, il ne faut pas attendre. Nous n'avons plus le temps d'attendre. Il nous faut réduire le trafic et surtout, la circulation des véhicules les plus polluants. Pour être juste, l'interdiction des véhicules polluants doit être accompagnée d'alternatives. Pour cela, il est impératif de permettre aux gens de prendre leur vélo plutôt que leur voiture, d'emprunter les transports en commun quels que soient leurs trajets, d'avoir accès à un véhicule électrique s'ils le souhaitent, de se déplacer facilement et librement, quelles que soient leurs contraintes.

Le périphérique est le symbole d'une route réservée aux voitures, d'une route qui exclut les piétons, les vélos, d'une route polluée dont les abords sont désagréables pour les riverains et constituent une fracture souvent infranchissable pour les villes.

Nous œuvrons déjà collectivement pour atténuer la frontière que constitue le périphérique entre Paris et la petite couronne, avec le projet de transformation de 20 portes de Paris en places, et cela après des projets que nous avons portés avec la majorité actuellement en action et celle en place dans la précédente mandature, lorsque nous avions aussi couvert des portions de périphérique.

Ces aménagements ambitieux permettront bientôt à nos habitants de profiter de ces nouveaux espaces en partie libérés des voitures et rééquilibrés au profit des transports collectifs, notamment avec le tramway T3 qui poursuit son tour de Paris et, bien sûr, avec les pistes cyclables. Ailleurs, les pistes cyclables le long des fleuves et des canaux permettent de se déplacer en toute sécurité et de rejoindre depuis le cœur de Paris les villes alentour. C'est le cas du canal de l'Ourcq, qui permet d'aller à Pantin, à Bobigny, à Sevran, sur une promenade extraordinaire. De même, la Coulée verte, qui va du 14e arrondissement à Antony, en passant par Malakoff et le parc de Sceaux, est un très bel exemple plébiscité par les habitants. A Gentilly, c'est la passerelle du Cambodge qui permet aux piétons de cheminer à Paris et à Gentilly.

D'autres projets sont en cours, comme en témoigne le projet du parc des Grandes Hauteurs, porté par Est Ensemble, qui reliera demain les Buttes-Chaumont à la forêt de Bondy, ou encore la transformation de la bretelle d'autoroute urbaine A186 en boulevard urbain accueillant le nouveau tramway à Montreuil.

On le voit, tout autour de Paris, l'objectif est de répondre à la volonté des habitants de profiter d'un cadre de vie plus serein, moins pollué, moins bruyant, tout en circulant facilement. Ce sont des changements radicaux que nous engageons, qui promettent une meilleure qualité de vie pour nos habitants. Ces changements, nous ne les mènerons pas tout seuls. Nous les mènerons ensemble. Il ne s'agit pas tant de détruire que de faire évoluer, d'utiliser différemment ce qui est déjà là. Le périphérique est emprunté quotidiennement par des millions de véhicules qui évitent ainsi les centres-villes. Il serait complètement irréaliste de le fermer du jour au lendemain. Le périphérique est une infrastructure dont nous pouvons changer l'usage au service de la transition écologique. Il peut être une ressource pour un changement radical.

Nous sommes tous d'accord. Il n'est plus possible de conserver une balafre de deux fois quatre voies, qui enferme Paris et entrave les territoires qui la bordent. Ces espaces doivent être accessibles aux vélos et aux piétons. Faire tomber cette barrière, c'est la voie ouverte par ce rapport.

Les propositions sont là, nombreuses, réalistes, puissantes. Réduire le nombre de voies, abaisser la vitesse de circulation, créer une voie réservée aux transports en commun, au covoiturage, aux véhicules propres et de secours, interdire l'accès au périphérique aux véhicules poids lourd en transit, végétaliser les abords, le fermer temporairement, l'embellir grâce à des artistes et des plasticiens : voilà les propositions qui sont faites par votre travail vraiment excellent, chers collègues. Il nous appartient désormais de décider collectivement celles que nous voulons mettre en œuvre et selon quel calendrier. Ce qui compte désormais, c'est la méthode que nous allons suivre.

Comme je l'ai déjà dit, personne ne peut décider seul de ces transformations qui remodèleront durablement le cœur métropolitain, mais nous devons être volontaristes et déterminés. Comme le recommande la M.I.E., il est important qu'une nouvelle structure de gouvernance partagée pour le périphérique, qui associe l'ensemble des partenaires concernés par cet axe routier, voie le jour.

C'est pourquoi j'ai souhaité la mise en place d'un "Atelier du périphérique" sur le modèle de l'"Atelier de la Seine", qui regroupera tous les acteurs concernés pour étudier les propositions, confirmer leur faisabilité et surtout, se concerter avec l'ensemble des collectivités, des riverains, des professionnels, des usagers. Cet espace de discussion nous permettra de décider ensemble du projet et de son calendrier. Les discussions débuteront très vite parce qu'il ne faut pas perdre de temps. La première réunion se tiendra dès le 12 juillet prochain à Malakoff. Je salue à nouveau sa maire, ici présente.

C'est tous ensemble que nous réfléchirons aux évolutions nécessaires de la Ville et que nous travaillerons pour améliorer la santé et le bien-être des Franciliens, tout en tenant compte de leurs contraintes pour adapter la ville aux nouveaux enjeux auxquels nous faisons face.

Je vous remercie.

Je donne tout de suite la parole à Mme Laurence GOLDGRAB, présidente de la M.I.E.

Mme Laurence GOLDGRAB.- Madame la Maire, Monsieur le rapporteur, cher Eric, chers membres de la M.I.E., chers collègues.

Madame la Maire, en confiant à la M.I.E., suite à la demande de mon groupe au printemps 2018, l'évaluation des perspectives de changement du boulevard périphérique, vous nous avez donné l'opportunité de nous emparer pleinement d'un sujet crucial pour l'avenir de notre ville et plus largement du territoire métropolitain. Vous avez demandé un travail sur le court, le moyen et le long terme pour faire évoluer cet anneau de 35 kilomètres de long et de bitume, alimenté par six arrivées d'autoroutes qui font de Paris l'une des villes les plus polluées d'Europe, et nous y avons répondu. Il est certain que l'urgence de la situation nous oblige à prendre rapidement des positions tout aussi décisives que fondamentales. Aujourd'hui, le périphérique est synonyme de congestion et la situation ne fait qu'empirer.

Il a un impact négatif sur la santé des Parisiennes et des Parisiens, mais plus largement, des Franciliens. En région parisienne, les chiffres nous ont marqués. L'asthme et les maladies respiratoires ont pris des proportions plus que dramatiques, surtout chez les enfants. Et vous l'avez rappelé : la pollution tue. Une grande partie de la pollution atmosphérique en Ile-de-France est due aux émissions de véhicules motorisés. A cela s'ajoute la pollution sonore qui occasionne du stress et dont peuvent découler des maladies cardiovasculaires notamment.

Deuxièmement, le périphérique a un impact négatif sur la construction métropolitaine, puisqu'il est une fracture aujourd'hui obsolète du territoire métropolitain.

Troisièmement, le périphérique a un impact négatif sur l'attractivité et l'économie de notre territoire. On n'y pense pas assez. Plus grande est la congestion et plus la perte de productivité des entreprises est grande. Ce constat, nous l'avons tous dressé et partagé lors de nos travaux, et c'est ensemble que nous nous sommes appliqués à trouver des solutions pour répondre à ces impacts négatifs.

Nous avons auditionné plus de 80 experts, médecins, urbanistes, ingénieurs, historiens, constructeurs automobiles, acteurs de la logistique, architectes, représentants de la S.N.C.F., des institutions. 80 experts, vous imaginez bien que cela représente une variété considérable. Le résultat de ces 6 mois de travaux : presque 40 préconisations articulées autour de ces trois temporalités votées par la majorité des élus de la M.I.E., toutes couleurs politiques confondues, puisqu'un seul groupe s'est abstenu lors du vote final.

Conscients de la nécessité absolue de travailler avec les villes et collectivités voisines tout aussi concernées par le périphérique et victimes de ses nuisances, nous les avons consultées et invitées à débattre lors d'une réunion très riche. Oui, car les villes voisines souffrent tout autant de la congestion du périphérique. Vous savez que, maintenant, avec les applications, lorsque l'on veut éviter le périphérique, on passe par les villes voisines sous forme d'itinéraires bis. Donc, nous avons décidé avec nos voisines de poursuivre le travail commencé en préconisant d'initier sans attendre une nouvelle gouvernance de cette infrastructure.

J'évoquais, lors du débat précédent, la nécessité d'apporter du concret pour faire vivre la Métropole. Quoi de plus concret que la gestion des parties communes que représente le périphérique.

Je salue donc, Madame la Maire, votre annonce d'un premier groupe de travail qui verra le jour dès cet été, le 12 juillet, si j'ai bien noté. Les sujets de travail y seront très nombreux. Je ne vais pas les citer, mais évidemment, la continuité urbaine en premier lieu, et la logistique, bien entendu. Mais il faut agir vite et vous l'avez rappelé. L'enjeu de santé publique s'est imposé dans notre mission comme une priorité absolue. Nous avons pris la mesure de notre responsabilité et nous n'avons pas voulu éluder le sujet.

Nous le savons, la congestion de 6 heures du matin à 21 heures, avec une moyenne de 35 kilomètres/heure en journée, est une source majeure de pollution. D'ailleurs, nous avons organisé une visite du périphérique et avons pu identifier les causes de la congestion : trop de véhicules, bien sûr, mais aussi des rétrécissements de voies et une trop grande vitesse qui provoquent des effets entonnoir et accordéon. C'est donc logiquement que nous vous proposons un ensemble de mesures complémentaires et cohérentes répondant à un seul objectif. Agir vite, c'est agir pour fluidifier, pour une meilleure fluidité, car c'est un levier rapide. La fluidification fera baisser la pollution.

Passer la vitesse de 70 à 50 kilomètres/heure, uniformiser le nombre de voies, mais aussi créer une voie réservée aux transports collectifs, véhicules non polluants et covoiturage, abaisser la vitesse sur les arrivées d'autoroutes à 70 kilomètres/heure pour une meilleure insertion, interdire le transit des véhicules poids lourds, sont des mesures indissociables. Car, évidemment - et notre collègue Eric AZIÈRE vous l'expliquera de façon détaillée - quand vous uniformisez le nombre de voies avec une vitesse constante, vous améliorez la fluidité.

Agir vite, d'accord, mais voir plus loin. Nous n'avons jamais perdu de vue cette temporalité qui était l'ADN de notre mission.

Notre projet, je le disais, est construit sur ces temporalités. Il suit une logique qui tient compte des réalités. Or…

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Chers collègues, s'il vous plaît, les discussions se tiennent à l'extérieur.

Je vous demande de respecter la parole et d'écouter. Si vous avez à discuter, vous le faites en dehors de cette salle, personne ne vous dira rien, mais ici, on écoute.

Madame la présidente, poursuivez.

Mme Laurence GOLDGRAB.- Merci, Madame la Maire.

Or, le changement n'est possible, et j'insiste, qu'avec la mise en service du futur Grand Paris Express : un train de grande vitesse, grande capacité et à haute fréquence. La semaine passée, le Préfet de Région a assuré qu'il mettra en œuvre les moyens nécessaires à la tenue du calendrier. C'est une condition primordiale pour la réussite de ce projet de transformation. Il faudra aussi défendre la création d'un réseau de bus haute vitesse, haute fréquence, et d'un "Plan Vélo" ambitieux entre les villes de la petite et moyenne couronne. Il faut casser la centralité de Paris en matière de transports en commun.

Il faut, bien sûr, travailler à la réduction des déplacements. Les mentalités doivent évoluer. Il n'y a pas si longtemps, avoir 18 ans rimait avec le permis voiture et la liberté, même pour les urbains que nous sommes. Or, de récentes études montrent que les nouvelles générations des cœurs de métropole ont d'autres ambitions pour leur mobilité. La mobilisation des lycéens et étudiants chaque vendredi en faveur du climat montre aussi ce changement de mentalité.

Il faut également faire évoluer les mentalités dans le monde de l'entreprise et coopérer avec elles. Les nouvelles générations d'actifs, là encore, sont prêtes au télétravail et à une nouvelle évolution de leur quotidien. Il faudra développer les centres de coworking en partenariat avec d'autres villes et les grands comptes pour diminuer les migrations pendulaires, mais aussi rééquilibrer l'offre logement/emploi entre l'Est et l'Ouest. Il faut trouver des solutions gagnant-gagnant. J'ai noté que vous avez repris cette proposition.

La réduction du nombre de déplacements doit être couplée à la lutte contre l'autosolisme. Avec 1,1 million de véhicules et un taux d'occupation de 1,2 passager par véhicule, il est facile de visualiser le problème. Là encore, le monde de l'entreprise doit être notre allié pour encourager le covoiturage, mais aussi développer l'autopartage.

Parler périphérique, c'est également parler de l'approvisionnement et de l'attractivité de Paris et de sa Métropole. L'objectif de nos mesures n'est pas de pénaliser les entreprises, mais au contraire, de fluidifier le trafic pour que ceux qui ne peuvent pas faire autrement circulent mieux et ne perdent plus de temps dans les bouchons. La régulation de l'approvisionnement des marchandises et des livraisons est nécessaire. Avec l'explosion de la commande en ligne, plus d'un milliard de colis en 2018, nous n'avons plus le choix.

Je sais que nous partageons notre objectif avec la Métropole, qui a commencé à travailler sur la question, et je ne doute pas qu'en combinant toutes les bonnes volontés, nous y parviendrons.

Nous proposons également d'encourager les alternatives à la route pour la logistique et le recours à des véhicules propres, aussi bien les camionnettes que les bateaux. La tribune, publiée le 28 mai dernier dans "Le

Monde" d'un collectif de 8 acteurs du secteur fluvial, montre qu'une autre voie est possible, mais qu'il faut rechercher des leviers pour faire face aux ruptures de charge qui pèsent financièrement sur les entreprises.

Le fret ferroviaire doit également être défendu. Les vœux des groupes de la majorité pour défendre le train de marchandises pour Rungis vont dans le bon sens.

Bien sûr, la transformation du périphérique doit être soutenue par les habitants et ils doivent, à leur façon, en être les acteurs. Une large information et une large concertation seront nécessaires. C'est pourquoi nous avons prévu, dans la préconisation n° 3, de consulter les "usagères" et les usagers ainsi que les riveraines et les riverains tout au long de cette transformation.

Nous avons également proposé, avec les préconisations 28, 29 ou 30, des fermetures ponctuelles et des événements festifs ou sportifs sur le périphérique, pour permettre à tous une autre appropriation des lieux. Le vœu n° 3 du groupe Ecologiste de Paris est satisfait. En 2019, nous commencerons par la "Nuit Blanche", et en 2020, c'est-à-dire dans six mois, ou peut-être avant, d'autres événements, notamment sportifs comme les "Foulées du périphérique", pourront se dérouler.

Pour répondre à l'ensemble des problématiques, nous nous sommes également attachés à traiter la question de l'aménagement urbain, que ce soit sous l'angle d'un éclairage plus adapté, la requalification des portes pour favoriser la jonction entre Paris et les villes voisines, ou le traitement prioritaire des territoires qui cumulent arrivée d'autoroute et périphérique, et en font des zones encore plus polluées.

Alors, quel projet d'avenir pour le périphérique ?

Premièrement, un projet politique avec une gouvernance partagée.

Deuxièmement, un projet urbanistique avec une véritable continuité urbaine : rompre avec la fracture du périphérique, rompre avec une histoire qui isole Paris du reste de la Métropole.

Troisièmement, un projet pour les futures générations. Une volonté commune s'est dessinée entre les membres de la M.I.E. : celle de ne pas densifier démesurément la ville la plus dense d'Europe, avec ses 21.000 habitants au kilomètre carré, et de conserver le périphérique comme un couloir d'aération.

Une autre mission propose de transformer l'usage du périphérique pour y accueillir d'autres formes de mobilité, d'autres formes urbaines et permettre sa végétalisation. Les franchissements seraient apaisés, les voies équitablement partagées entre les piétons, les vélos, les circulations douces, le tout doté d'un "Plan Lumière Responsable". Des artistes et des plasticiens pourraient intervenir pour ces trajets, et de nouveaux quartiers pourraient apparaître.

Chaque groupe a imaginé un avenir. Certains projets figurent en annexe. Nous n'avons pas retenu les couvertures - je ne sais pas si quelqu'un en parlera - en l'état, du moins, puisque vous savez que chaque sortie de tunnel crée des concentrations de pollution et que, pour l'instant, nous n'avons pas les moyens d'y remédier à 100 %. Et puis, de toute façon, 40 % du périphérique est en élévation. Nous avons déjà recouvert la plupart des zones à couvrir. Logiquement, comment imaginer un périphérique couvert si nous voulons nous y promener, l'emprunter avec des vélos ou même y marcher. Bien sûr, ce n'était pas compatible.

Alors, ne cédons pas aux clivages politiques stériles. La mission s'est déroulée dans un consensus, car nous avons tous, je crois, entendu les mêmes messages de l'urgence et avons su en tirer les conclusions. Donc, chaque groupe a fait ses propositions. Puis, je parlerai de mon groupe. Nous avons préconisé un séquençage du périphérique, avec la construction d'écoquartiers. Je pense que chaque groupe vous donnera ses propositions.

Je salue les équipes du Forum métropolitain qui ont travaillé sur l'avenir du périphérique et, plus largement, du réseau francilien. Les conclusions rejoignent très souvent les conclusions de la M.I.E. Il faut désormais travailler tous ensemble à la concrétisation de la transformation du périphérique.

Je voudrais terminer cette intervention en saluant très chaleureusement l'ensemble des élus de la M.I.E. qui ont apporté leur pierre à l'édifice grâce à leurs propositions. Nous sommes arrivés à un rapport quasiment voté à l'unanimité sur un sujet aussi majeur. Je pense que nous avons pris conscience de l'urgence à agir et de notre responsabilité. J'aurai un mot particulier pour le rapporteur, notre collègue Eric AZIÈRE. Ce fut un réel plaisir de travailler avec lui sur ce sujet. Nous avons su trouver l'équilibre nécessaire à la rédaction d'un rapport, je crois, sérieux.

Puis, je vais remercier les services de la M.I.E. qui ont eu du mérite, tant nos échanges étaient riches et pas toujours évidents à retranscrire : Mme POPADYAK, ici présente, M. DES BOSCS, ici présent, Mme MOULY, Mme FORBAN, M. CHENEL, Mme PARRAN. Ces 277 pages de rapport sont aussi le reflet de votre travail, un travail de qualité. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne à présent la parole au président du groupe UDI-MODEM, Eric AZIÈRE, et rapporteur de la M.I.E., salué par la présidente et moi-même pour ce travail excellent qui a été accompli.

M. Eric AZIÈRE.- Je vous remercie beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Madame la présidente de la M.I.E., chère Laurence. C'est un travail collectif. Merci de nous avoir permis de nous y investir à ce degré.

Nous savons tous que la pollution de l'air est responsable de 9 millions de décès à travers le monde chaque année. La pollution de l'air tue deux fois plus, d'ailleurs, que ce qu'avaient prédit les précédentes estimations. C'est désormais la première cause mondiale de mortalité devant le tabac. Si l'on peut refuser de fumer, on ne peut pas éviter de respirer en ville, à Paris, et d'être soumis à un air pollué. Pour moi, c'est là qu'intervient notre responsabilité d'élu vis-à-vis de nos concitoyens. C'est sans doute l'une des missions majeures essentielles que vous nous avez confiées dans le cadre de cette M.I.E. : la lutte contre la pollution.

Chaque année, en France - vous l'avez rappelé, Madame la Maire - plus de 67.000 personnes et 6.000 dans notre agglomération meurent parce qu'elles ont été soumises au jour le jour et à long terme, même au-dessous des seuils réglementaires, à cette pollution de l'air. On l'estime responsable de 105 cas de décès pour 100.000 personnes, soit une baisse de l'espérance de vie de 1,6 année.

Selon les chercheurs que nous avons entendus dans cette M.I.E., 40 % de ces décès prématurés sont liés à un infarctus du myocarde, 8 % à des accidents vasculaires cérébraux, 7 % à des cancers du poumon, 7 % à des pneumonies, 6 % à des broncho-pneumopathies chroniques obstructives et les 34 % restants constituent diverses autres maladies chroniques. La pollution de l'air est classée cancérogène de type 1 par le Centre international de recherche sur le cancer. Je rappelle ici que la pollution de l'air est principalement le résultat de 4 facteurs polluants : l'ammoniac, le dioxyde de soufre, l'oxyde d'azote et les autres composés organiques volatils, les particules fines.

A Paris, en Ile-de-France, vous savez que le trafic routier est à l'origine de deux tiers des émissions de dioxyde d'azote, soit 63 %, et de 35 % des émissions de particules PM10 et PM2,5. D'ailleurs, les êtres humains ne sont pas les seuls à être touchés par la pollution de l'air. Les plantes, les animaux et les bâtiments subissent également les répercussions de cette pollution atmosphérique. A titre d'exemple, la rénovation de certains monuments parisiens a été rendue plus difficile et plus chère du fait de la surprotection qui a dû être mise en place pour les ouvriers exposés au plomb anciennement contenu dans les gaz d'échappement des voitures et déposé il y a des dizaines d'années sur la façade de ces bâtiments.

Mes chers collègues, pouvions-nous rester statiques plus longtemps devant ce monstre urbain, ce périphérique, véritable veau d'or du culte automobile inscrit à l'"Ancien Testament" de la mobilité du XXe siècle ? Pouvions-nous demeurer prostrés, au mieux vaguement mobilisés, mais politiquement pusillanimes, comme tous ceux qui pour trop prévoir n'osent rien entreprendre ? Aujourd'hui, le constat est trop grave et les mesures sont trop inexistantes devant ce qu'il faut bien appeler "un fléau des temps dits modernes, une aberration économique et un désastre sanitaire considérable".

Il faut, mes chers collègues, en finir avec le périphérique tel qu'il est. L'avenir du périphérique, c'est, pour commencer, l'avenir de 400.000 riverains parisiens et banlieusards situés à 400 mètres de part et d'autre du périphérique, qui vivent au bord d'une mare de pollution asphyxiante à l'origine de 37 % des émissions de dioxyde d'azote, de 35 % des émissions de particules fines du trafic routier parisien et source d'émissions sonores jusqu'à 80 décibels, tout cela dû au million de véhicules quotidiens qui empruntent cette voie de circulation.

C'est donc bien la lutte contre la pollution qui est dans ce rapport, le premier impératif et le premier rendez-vous temporel que nous nous sommes fixés. Il n'est plus temps ni question d'attendre comment faire, quelles préconisations. Il faut, en tout premier lieu, fluidifier le trafic sur le périphérique par une série de mesures techniques : diminuer les flux en augmentant les offres de déplacement alternatives au périphérique et mobiliser tous les moyens, les technologies innovantes de réduction du bruit, de captation de la pollution, et au bout du compte, de diminution des flux de circulation.

Je fais mienne cette remarque des auteurs d'un rapport sénatorial de 2015 intitulé "Pollution de l'air : le coût de l'inaction". Jean-François HUSSON, son président, sénateur les Républicains, et Leïla AÏCHI, sénatrice du groupe Ecologiste de Paris, disent : "Il ne s'agit pas de faire en l'espèce de l'écologie punitive, mais il apparaît clairement que la réglementation est le premier effet de levier nécessaire". Je ne reviendrai pas en détail sur le contenu du rapport que nous vous présentons ce matin, sur chacune des 34 préconisations formulées, mais je souhaiterais insister sur quelques-unes d'entre elles.

Le travail que nous avons mené doit être pris dans son ensemble, comme un tout dont chacune des parties répond aux autres. Ce n'est pas sur telle ou telle mesure qui fait le "buzz" qu'il faut s'arrêter, mais sur une vision d'ensemble, sur un projet à court, moyen et long terme pour Paris, pour les communes riveraines, pour la Métropole, et plus largement, pour l'ensemble de l'agglomération. Certaines préconisations du rapport peuvent paraître contre-intuitives, comme l'abaissement de la vitesse autorisée à 50 kilomètres/heure. Aussi, je crois qu'il est nécessaire de rappeler quelques éléments d'analyse pour bien comprendre.

Jusqu'à aujourd'hui, aucune étude poussée n'a été menée dans le cadre d'une réduction de 70 à 50 kilomètres/heure, comme nous le proposons ici. C'est bien la raison pour laquelle notre rapport ne se contente pas de suggérer un abaissement de la vitesse, mais formule un ensemble de préconisations cohérentes qui doivent être prises simultanément pour fluidifier la circulation, réduire les niveaux de pollution atmosphérique et mieux protéger les riverains dès maintenant. On sait avec certitude que la congestion, autrement dit les ralentissements causés par les embouteillages, joue un rôle particulièrement important dans l'augmentation des émissions de polluants. Toutes les études concordent à dire que les cycles d'accélération, de ralentissement et d'arrêt ont un impact fort, à la fois sur la consommation d'essence et sur le niveau des émissions émises.

Partant de ce constat, plusieurs organismes d'études, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - l'ADEME - Airparif, Air Breizh, reconnaissent que les mesures favorisant l'amélioration de la fluidité contribuent à améliorer la qualité de l'air. L'idée est simple : augmenter la vitesse moyenne de circulation pour réduire les émissions de polluants. J'ajoute que l'amélioration de la vitesse moyenne de circulation contribue également à réduire la pollution sonore de 1 à 1,5 décibel, d'après l'ADEME, voire plus si le trafic compte peu de poids lourds, comme c'est le cas sur le périphérique. La lutte contre la congestion est bien l'objet de nos premières propositions qui visent à éviter les effets d'accordéon ou d'entonnoir, notamment au niveau des 44 bretelles d'entrée et des 6 arrivées d'autoroutes. Sur ce point, l'abaissement de la vitesse à 70 kilomètres/heure en 2014 a démontré toute son efficacité, puisqu'il a permis d'augmenter de 20 % la vitesse moyenne de circulation en heures de pointe. L'harmonisation du nombre de voies sur l'ensemble du périphérique jouera le même rôle, puisqu'elle supprimera les ralentissements causés à chaque réduction du nombre de voies.

La lutte contre la congestion doit être aussi une politique de lutte contre l'autosolisme, mise en place le plus tôt possible. Avec 66 % de véhicules circulant sur le périphérique avec une seule personne à bord, il est clair que l'autosolisme est le premier responsable des embouteillages qui étouffent le périphérique. Deux personnes par véhicule suffiraient déjà à diviser quasiment par deux le trafic automobile. La pratique des voies réservées au covoiturage, déjà largement répandue au Canada et aux Etats-Unis, mais aussi dans d'autres villes européennes comme Madrid, Amsterdam ou Leeds, a fait ses preuves et permis un réel essor du covoiturage. Des villes comme Madrid envisagent même de relever le taux d'occupation requis de 2 à 3 personnes par véhicule. Nous pensons donc qu'une voie dédiée sur le périphérique qui pourrait également accueillir les véhicules propres et les transports en commun pourrait se traduire immédiatement, dès les années 2020, par une amélioration des conditions de déplacement sans modifications lourdes de l'infrastructure.

Pour revenir à la question de la vitesse, certains nous ont affirmé que baisser la vitesse de 70 à 50 kilomètres/heure risquait au contraire d'accroître la pollution. Mais c'est oublier la particularité du périphérique parisien. Personne n'y roule jamais à 70 kilomètres/heure. On y roule plus souvent aux alentours de 35 kilomètres/heure, quand ce n'est pas 10 ou 15 kilomètres/heure aux heures de pointe. C'est donc dans cet objectif que l'on devrait, en abaissant la vitesse autorisée, augmenter la vitesse moyenne de circulation. Et l'on améliorerait ainsi la fluidité du trafic.

Pour reprendre une image simple popularisée par un ancien commissaire aux transports de Washington, Douglas MACDONALD : "Imaginez que l'on verse du riz dans un entonnoir. Si vous versez le riz doucement, il coulera plus vite dans le goulot que si vous le versez d'un seul coup". Il ne s'agit donc pas de rouler moins vite, mais de rouler mieux et de faciliter toutes les insertions.

Maintenant, peut-on garantir l'efficacité d'un nouvel abaissement de la vitesse sur le périphérique ? Il est difficile de l'affirmer. C'est la raison pour laquelle il nous faut placer l'expérimentation au cœur de notre démarche. Expérimentons, modélisons de nouvelles solutions, mesurons les résultats et décidons ensuite en connaissance de cause. Airparif peut apporter à la Ville de Paris son expertise pour évaluer une telle mesure. Cela n'est ni très compliqué, ni très long, ni très cher à réaliser, mais cela nous évitera bien des débats stériles et des affirmations gratuites. Concrètement, une telle évaluation pourrait se faire dès 2019 en deux temps : d'abord, une étude préalable ; puis, grâce à des outils de modélisation qui permettent, par exemple, de simuler des changements de vitesse autorisés et de comparer les différents scénarios en termes d'émissions de polluants. Airparif connaît l'état des lieux du parc roulant et peut facilement simuler un changement de vitesse, voire comparer différents scénarios à partir d'un véritable cadastre d'émissions.

Il serait aussi intéressant de travailler avec les services de la voirie et de la Direction régionale et interdépartementale de l'Equipement et de l'Aménagement pour identifier et prendre en compte les reports de circulation. Ensuite, il faudrait assurer un suivi de la mise en œuvre sur quelques mois afin de comparer les niveaux d'émissions recueillis avant et après l'introduction de la mesure.

Par ailleurs, afin d'augmenter le niveau de conscience et de compréhension de ces mesures, nous avons aussi proposé d'afficher le niveau de pollution en temps réel sur les panneaux d'information du périphérique pour sensibiliser les automobilistes. C'est techniquement possible, car Airparif est capable de mesurer l'évolution des niveaux de pollution heure par heure, à 10 mètres près. Réglementairement, ce n'est pas aujourd'hui autorisé, les panneaux à messages variables du périphérique étant consacrés exclusivement à la question du trafic automobile, mais on peut sans doute étudier cette possibilité en réformant le règlement.

Si la lutte contre la pollution est le premier impératif qui a guidé nos travaux, le second impératif est celui du dialogue et de la concertation avec l'ensemble des collectivités concernées. En effet, nombre de Franciliens restent marqués par la décision de fermeture des voies sur berges, ressentie et décidée unilatéralement, sans effort soutenu de concertation ni de réflexion sur les alternatives à mettre en place et les impacts de report de circulation. Ma collègue Maud GATEL détaillera cet impératif de concertation et les modalités qu'il doit prendre.

Enfin, j'ai entendu beaucoup de choses depuis la parution du rapport, que ce soit dans la presse, sur les plateaux de télévision ou sur les réseaux sociaux. A cet accompagnement de la transformation du périphérique, on nous a opposé l'argument social, sous prétexte que l'on allait pénaliser les banlieusards, oubliant au passage qu'ils sont plus de 200.000 à vivre de l'autre côté du périphérique et à subir eux aussi au quotidien la pollution de l'air émise par le trafic, comme leurs élus nous l'ont unanimement réaffirmé quand nous les avons rencontrés. On nous a ensuite opposé l'argument économique, imaginant que l'on allait asphyxier l'économie francilienne, alors que les artisans et les professionnels qui utilisent le périphérique - c'est aujourd'hui 20 % du trafic - sont justement les premiers à subir les embouteillages, et seront donc les premiers à bénéficier de sa fluidification.

Enfin, on nous a opposé l'argument territorial, pensant que l'on allait déplacer la pollution vers d'autres axes de report, alors que nos préconisations s'appuient au contraire sur le développement préalable de toutes les alternatives possibles à la voiture individuelle : le Grand Paris Express, le prolongement des lignes de métro et de tram, une nouvelle offre de réseaux de bus en petite couronne, les gares multimodales, les pôles d'échanges, les parcs relais, en complémentarité avec les préconisations du Forum métropolitain du Grand Paris, dont les travaux contribuent à une meilleure intelligence des déplacements. C'est le projet "New Deal", qui a pour ambition de réduire le trafic routier de la Région Ile-de-France de 50 % d'ici à 2050, tout en déplaçant plus de voyageurs et en libérant la superficie de la moitié des voies rapides actuelles.

Justement, ce rapport doit initier, dans un cadre métropolitain et régional, une nouvelle gouvernance, une nouvelle politique d'aménagement territorial, qui doit passer notamment par une déconcentration de l'activité parisienne, une nouvelle organisation spatiale de l'offre d'emploi et de logement, le développement du télétravail et le financement de grands équipements visant à faire émerger de nouvelles centralités au sein de la Métropole.

Le troisième horizon de ce rapport, rendez-vous temporel plus lointain, plus prospectif, dessine les nouveaux usages d'un périphérique libéré de toute nuisance, réaménagé porte par porte, restitué comme un large espace de respiration au cœur de la Métropole, constituant un jour une nouvelle trame végétalisée où émergeraient des écoquartiers, de nouvelles formes urbaines suscitées par des appels à projets de la Ville de Paris, des communes limitrophes de la Métropole.

Ce rapport doit être le commencement d'un long processus et amener maintenant des expérimentations immédiates, dont l'évaluation engagera la poursuite, puis une série de mesures d'accompagnement.

En conclusion, en tant que rapporteur de cette Mission d'Information et d'Evaluation, je voudrais remercier Laurence GOLDGRAB, la présidente de cette mission, avec laquelle j'ai eu l'honneur de travailler pendant plus de six mois avec bonheur, avec rigueur, mais toujours avec plaisir et dans l'assiduité des longues séances du mardi après-midi.

Je voudrais également remercier l'ensemble des élus qui ont siégé avec nous et avec lesquels nous avons réussi, malgré des sensibilités politiques différentes, à poser un constat unanime sur le périphérique parisien.

Il me faut aussi remercier les administrateurs de la Ville de Paris qui nous ont assistés pendant toute la durée de ces travaux et à qui l'on doit le rapport qui vous est présenté : Nathalie POPADYAK, Michel DES BOSCS, Charles CHENEL, Virginie FORBAN, Marianne MOULY.

Enfin, je remercie aussi l'ensemble des personnes que nous avons auditionnées : adjoints à la Maire de Paris, élus de la Métropole, urbanistes, sociologues, historiens, associations, industriels, grâce auxquels nous avons pu esquisser les premiers pas d'une concertation que j'espère la plus large possible.

Un impératif de lutte contre la pollution, un devoir de concertation et l'instauration d'une gouvernance partagée que vous avez annoncée, Madame la Maire, un droit à l'expérimentation : voilà les principes qui guident les 34 préconisations de ce rapport qui, grâce à l'ensemble de ses membres, pose à plat les problématiques de l'avenir du périphérique vis-à-vis desquelles chacun pourra prendre position et ses responsabilités. Le temps du constat est terminé. Le temps du débat est maintenant arrivé.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup à vous, Eric AZIÈRE, et à Laurence GOLDGRAB, tout d'abord, pour les propos, et puis, pour l'enthousiasme avec lequel vous portez ce sujet, un sujet commun aux Parisiens et aux métropolitains. Cela fait chaud au cœur de voir des élus passionnés par la mission qui est la leur, c'est-à-dire de s'occuper du territoire sur lequel ils sont élus pour apporter des solutions. Et puis, je suis vraiment heureuse que l'on partage tous et toutes ici, aujourd'hui, ce constat par lequel vous avez démarré, à savoir la question de la pollution de l'air. C'est un impératif de santé publique. Vous l'avez dit : on n'a pas le choix de respirer l'air. Si l'on nous donnait un

verre pollué, on refuserait de le boire, mais l'air que l'on respire est là. Notre mission, qui est historique, est aussi de faire reculer cette pollution.

Je donne à présent la parole à M. Rémi FÉRAUD, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Monsieur le président.

M. Rémi FÉRAUD.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous examinons aujourd'hui le rapport et les préconisations de la sixième Mission d'Information et d'Evaluation de la mandature, décidée en juillet dernier.

Nous pouvons collectivement nous féliciter du travail de grande qualité qui nous est aujourd'hui présenté. Je veux d'abord saluer la présidente, Laurence GOLDGRAB…

Mme LA MAIRE DE PARIS.- S'il vous plaît, là-bas !

Enfin, si vous avez des choses à vous dire, parlez à l'extérieur. Soyez un peu respectueux. Il y a des gens qui ont bossé, qui ont une intervention à présenter. Ils aimeraient pouvoir le faire dans le calme, d'accord ? Parce qu'après, on vous écoutera quand vous parlerez.

Très bien. Merci.

Monsieur le président.

M. Rémi FÉRAUD.- Merci. Je crois qu'ils ont beaucoup de choses à se dire, mais il faut aussi que nous tenions nos débats.

Je veux d'abord saluer Laurence GOLDGRAB, qui a présidé cette M.I.E., et le rapporteur Eric AZIÈRE. Ils ont conduit, avec les membres de la mission issus de tous les groupes - et j'ai eu l'honneur d'y participer - un travail rigoureux qui permet d'ouvrir un vrai débat sur l'avenir du périphérique, avec des préconisations adoptées à l'unanimité.

Cette question du périphérique, si elle est au cœur de tant de débats aujourd'hui, c'est qu'elle est d'une importance majeure, car elle touche à de nombreux aspects de la vie quotidienne des Parisiens, mais plus généralement de tous ceux qui, quotidiennement ou ponctuellement, empruntent le périphérique pour leurs déplacements, et de tous ceux, qu'ils soient Parisiens ou dans les communes de toute première couronne, qui vivent aux abords du périphérique.

Nous l'avons vu tout à l'heure lors de la communication sur la Métropole du Grand Paris : il ne s'agit pas de réfléchir et de décider seulement pour Paris, mais de mener une réflexion dans laquelle sont pleinement associées les communes voisines. Ainsi, à titre d'exemple, si, comme nous le disons souvent, la pollution ne s'arrête pas aux frontières du périphérique, rappelons que la mise en œuvre de la circulation différenciée va aujourd'hui au-delà de Paris, puisqu'elle concerne tout le périmètre à l'intérieur de l'A86, soit plus de 70 communes.

Nous ne sommes, d'ailleurs, pas les seuls à réfléchir à cette question du périphérique puisque, dans le cadre du Forum métropolitain du Grand Paris, une consultation internationale sur le devenir des autoroutes du périphérique et des voies rapides ou structurantes du Grand Paris a été lancée. Une consultation dont les résultats font désormais l'objet d'une exposition au Pavillon de l'Arsenal et une consultation dont les perspectives passionnantes sont tout à fait cohérentes avec le rapport de notre M.I.E.

Le premier enjeu de notre réflexion sur le périphérique est de santé publique. C'est l'infrastructure la plus polluante d'Ile-de-France : une pollution atmosphérique, une pollution phonique qui touche les quartiers les plus défavorisés de Paris. Il est de notre responsabilité d'agir. Toutes les propositions - créations de voies réservées aux transports en commun, au covoiturage et aux véhicules non polluants, baisse du nombre de voies et uniformisation, etc. - rentrent dans cette perspective.

Sans surprise, l'abaissement de la vitesse à 50 kilomètres/heure a été la préconisation la plus commentée, la plus reprise par les médias. Rappelons tous les bénéfices du passage à 70 kilomètres/heure en 2014, alors que certains nous annonçaient des catastrophes. Je suis parfois surpris de l'incohérence entre des votes à l'unanimité dans cette M.I.E. et des commentaires à l'extérieur toujours aussi frileux lorsqu'il s'agit de réduire la place et la vitesse de la voiture individuelle. Réjouissons-nous que l'action commencée sous l'égide d'Anne HIDALGO et de la Municipalité pour réduire la place de la voiture en ville, se diffuse aujourd'hui à tous les groupes du Conseil de Paris. Cette M.I.E. en est la preuve. C'est un signe extrêmement encourageant sur la vision de la ville de demain, que nous pouvons partager durablement et largement.

Le second enjeu est de créer une continuité urbaine entre Paris et les communes voisines, tout en transformant le périphérique que nous connaissons aujourd'hui, c'est-à-dire partir d'une autoroute urbaine et aller vers un boulevard urbain. Créer une continuité urbaine entre Paris et les communes voisines, parce que l'on ne peut nier que le périphérique est perçu comme une frontière. Nous devons donc continuer à travailler sur des projets d'urbanisme

qui tissent des liens entre les deux rives de l'actuel périphérique, en facilitant les franchissements, en repensant les abords qui permettront de réduire cette coupure.

Transformer l'autoroute urbaine en boulevard urbain, c'est ensuite un objectif de transformation à l'horizon de 2030. Il ne s'agit pas ici pour nous d'annoncer la destruction du périphérique - ce n'est d'ailleurs, à notre avis, quand on travaille sur le sujet comme au sein de la M.I.E., qu'un slogan - ni de couvrir intégralement un périphérique qui est sur une grande partie de son parcours en hauteur, c'est-à-dire impossible à couvrir. Il s'agit pour nous de réduire la circulation automobile sur l'ensemble du périphérique, d'une part, et de savoir comment, par des aménagements pensés spécifiquement pour chaque séquence de cet axe, il est possible de transformer cet anneau de circulation. Contrairement à d'autres, les auteurs du rapport de la M.I.E. s'inscrivent dans le réel.

La réduction de la circulation automobile sur le périphérique est conditionnée au développement de modes de transport alternatifs. Laurence GOLDGRAB et Eric AZIÈRE l'ont dit. Un réseau de bus à haute fréquence de banlieue à banlieue, un réseau de pistes cyclables continues entre Paris et les communes voisines. Je ne reviens pas sur la réalisation du Grand Paris Express, évoqué tout à l'heure, un impératif pour pouvoir véritablement réduire la circulation automobile dans la Métropole.

C'est ici que se rejoignent les deux enjeux : de continuité urbaine et de transformation en boulevard urbain. C'est là que nous devons aborder la question des projets d'urbanisme en bordure de ce boulevard urbain. Car c'est là toute la différence entre une autoroute urbaine et un boulevard urbain que de pouvoir mener des projets d'urbanisme qui relient Paris et les communes voisines, mais en restant très prudent et en maintenant un axe de respiration qui permet de ne pas densifier la ville outre mesure.

Nous l'avons vu, l'avenir du périphérique est bien plus complexe que la simple question de savoir comment éviter d'utiliser sa voiture pour se rendre d'un point A à un point B. Cet avenir touche aussi à la ville de demain, à la place des mobilités propres et douces, aux rapports que nous construisons avec nos voisins, comme aux nouveaux projets d'urbanisme. Ce sont autant de défis qu'il faudra tous collectivement relever et auxquels ce rapport offre d'intéressantes solutions. Je me réjouis que la Maire de Paris ait annoncé la mise en œuvre rapide des premières préconisations de la M.I.E.

Notons que la dernière M.I.E. de ce mandat municipal n'aura pas été la moindre. Je tiens donc à nouveau à féliciter toutes celles et ceux qui y auront participé.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Monsieur le président.

Madame Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ.- Merci.

Madame la Maire, Madame la présidente de la Mission d'Information et d'Evaluation, Monsieur le rapporteur, chers collègues, ce débat et le vote du rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation sur les perspectives de changement du périphérique sont l'achèvement de six mois de travail commun durant lesquels les élus de tous les groupes ont pu porter des idées, soulever des questions sur le devenir de cette autoroute urbaine qui est un véritable enjeu commun à tous les Parisiens et les métropolitains.

Au nom de mon groupe, je tiens d'abord à remercier les services de la Ville, notamment Nathalie POPADYAK et son équipe pour la rédaction de ce rapport, les services de la Direction de la Voirie et des Déplacements et de la Direction de l'Urbanisme, les différents scientifiques, experts, personnalités politiques, associatifs, les élus des différents groupes politiques et les élus des communes et des collectivités limitrophes du périphérique, avec lesquels nous avons pu échanger sur le devenir de cet axe routier.

Le périphérique est aujourd'hui le symbole du désastre sanitaire et écologique provoqué par le tout voiture. Nul besoin de rappeler les nombreuses pollutions qu'il génère : atmosphériques, sonores, visuelles. Le périphérique est l'artère la plus polluante de la Métropole, voire d'Europe. Derrière ces faits, ce sont plus de 100.000 personnes qui, chaque jour, souffrent de sa proximité, avec une réalité : la pollution de l'air tue chaque année des milliers de personnes. Les études récentes révèlent que la pollution de l'air est désormais la première cause de mortalité évitable avant le tabac et que l'exposition aux particules fines peut réduire l'espérance de vie de deux ans dans les grandes villes les plus polluées. Nous le savons, le secteur des transports est la deuxième cause mondiale de la pollution de l'air.

De plus, d'après "Bruitparif", les pollutions sonores dues aux transports causent en moyenne, pour les habitants de la Métropole du Grand Paris, une perte de 10,1 mois de vie en bonne santé au cours de leur existence. Le périphérique doit donc être abordé en premier lieu comme un enjeu majeur de santé publique. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, dans un premier temps, en réponse à l'urgence sanitaire, pour protéger les populations et nous permettre de préparer la mue du périphérique, nous demandons que des mesures d'urgence sanitaires et climatiques, dont celles annoncées par la M.I.E., soient rapidement mises en œuvre. Par exemple, la circulation différenciée a minima 24 heures avant le pic de pollution annoncé et la mise en place de la circulation différenciée

dans l'ensemble de l'agglomération parisienne, y compris sur le périphérique, dès l'annonce d'un épisode de forte chaleur, niveau 3 du "Plan Canicule". Que l'Etat abandonne le Charles-de-Gaulle Express au profit de l'accélération des travaux de réalisation du Grand Paris Express. Continuer d'accompagner la réduction de l'usage de la voiture thermique, le développement d'un réseau de transports en commun de banlieue à banlieue ainsi que le développement d'un "Plan Vélo" régional ambitieux.

Les écologistes alertent depuis des décennies sur les problématiques sanitaires, urbaines et sociales liées au périphérique. Durant cette mandature, nous avons continué à porter à plusieurs reprises la nécessité de transformer le périphérique. Dès 2015, nous demandions une fermeture de tronçons à la circulation afin d'en faire un lieu festif, et encore en 2016, durant les modifications du P.L.U. Permettre aux habitantes et aux habitants d'investir le périphérique est un véritable enjeu d'appropriation. Cette autoroute urbaine est source de tellement de nuisances qu'il est pour nous important que les citoyens y vivent des expériences positives et agréables.

Par ailleurs, détourner l'usage du périphérique pendant un certain temps est très intéressant, car cela permet de se projeter vers un usage totalement autre. Pour cela, nous avons déposé un vœu qui propose que nous nous dotions, dès 2020, d'un calendrier des festivités sur le périphérique. Au moment où les Parisiens et même les Franciliens abandonnent progressivement leur voiture, il est temps de penser sérieusement le futur de cette infrastructure, en commençant par la déclassifier en boulevard urbain. Il faut, en parallèle, entamer au plus tôt le travail de concertation, notamment avec les villes limitrophes qui, pour une grande partie, nous ont semblé favorables à une réduction de la vitesse à 70 kilomètres/heure des axes autoroutiers et des voies rapides qui ceinturent Paris à l'intérieur de l'A86.

Nous apprécions donc l'annonce de la Maire pour cette prochaine réunion qui se déroulera dès juillet à Malakoff.

Il est également nécessaire d'entamer ce travail de concertation avec les habitants de la Métropole pour réfléchir, par exemple, à l'introduction des déplacements doux et, pourquoi pas, à rendre possible la traversée piétonne et cyclable. Entamer la réflexion sur la création d'un nouveau bassin de vie en identifiant un premier tronçon, probablement dans le Nord-Est parisien, nous semble tout aussi nécessaire.

Vous l'aurez compris, une M.I.E. sur le sujet du périphérique était donc, à notre avis, tout indiquée. Nous nous réjouissons donc que le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants l'ait proposée et nous ait donné l'occasion de réfléchir collectivement à ce sujet passionnant, au croisement de multiples enjeux sociaux, environnementaux et sanitaires.

Je laisserai à mon collègue David BELLIARD le soin de vous présenter les autres propositions que notre groupe a portées durant cette M.I.E.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Fatoumata KONÉ.

Je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ, Monsieur le président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ.- Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, je voudrais remercier Laurence GOLDGRAB, présidente de cette mission, et Eric AZIÈRE, pour le travail qu'ils ont impulsé et leur sagesse dans la conduite de nos travaux qui nous ont permis d'avoir un point de vue commun. C'est important d'avoir, au final, quelque chose qui rassemble sur les bancs de cet hémicycle, même si, après 2030, nous avons chacun des rêves différents.

Evidemment, nous l'avons dit, le périphérique, c'est d'abord la coupure urbaine entre Paris et la banlieue, qu'il faudra réparer. C'est une zone de production de la pollution qui coûte la vie à plusieurs milliers de personnes, avec des embouteillages extrêmes, avec du bruit. Nous connaissons les nuisances de cette infrastructure qui est le symbole du culte de l'automobile à son apogée.

Evidemment, il faut que cela change, et il y a des urgences. Nous restons réservés sur la limitation de la vitesse, même si nous n'y sommes pas opposés, car nous pensons que l'urgence est ailleurs. Pour nous, l'urgence, c'est le développement des transports en commun, avec des mesures fortes et incitatives. Je pense à la gratuité des transports, à la relance du fret et à la création de nouvelles lignes de métro.

Repenser la circulation automobile et développer l'offre de transports en commun est un enjeu de civilisation. Cela signifie un investissement lourd en matière de transport et un bond qualitatif et quantitatif pour les circulations douces. Cela signifie aussi le choix du fret ferré et fluvial en lieu et place du transport routier. Cela signifie faire exactement le contraire de ce qu'ont fait les derniers gouvernements, qui ont laissé la S.N.C.F. assassiner le fret ferroviaire sans un mot. Un Gouvernement qui s'acharne avec le Charles-de-Gaulle Express, un train pour les riches, au détriment du RER B, un train pour les populations qui en ont besoin au quotidien. Aujourd'hui, on préfère fermer une ligne entre Perpignan et Rungis pour les fruits et légumes et mettre 20.000 camions supplémentaires sur la route, plutôt que de moderniser ce train.

Que dire, Madame la Maire, de la petite ceinture ferroviaire, un autre périphérique qui a été volontairement abandonné par la S.N.C.F. ? Evidemment, nous avons aujourd'hui une convention qui nous permet de l'utiliser pour les Parisiens, mais laissez-moi imaginer ce futur périphérique comme un lieu de transport qui permettra aussi de diminuer la pollution.

Je le pense et mon groupe le défend : le fret est l'avenir si l'on veut bien s'en occuper. Et sans l'initiative publique, si l'on laisse faire le marché et la concurrence, jamais un train ne remplacera des camions et des voitures aujourd'hui. Le défi environnemental, la lutte contre la pollution à laquelle nous sommes confrontés, nécessite la maîtrise publique, car nous constatons tous les jours que le capitalisme n'est pas compatible avec l'écologie.

Plusieurs de nos préconisations ont été retenues et je me retrouve dans tout ce qui a été dit par Laurence GOLDGRAB, Rémi FÉRAUD et Eric AZIÈRE, donc je ne développerai pas. Je reviendrai sur une préconisation que j'ai faite et qui a été retenue. C'est la mise en place d'un pôle public de la logistique urbaine du dernier kilomètre en véhicule propre. Si l'on laisse faire aujourd'hui la concurrence débridée, nous n'arriverons pas à réduire la flottille de véhicules utilitaires polluants. Aujourd'hui, 30 % des véhicules utilitaires sur le périphérique sont au diesel. C'est une tendance lourde en augmentation, en lien avec les achats sur Internet de type Amazon qui se multiplient.

Alors, il y a urgence à mettre autour d'une table les collectivités, la Métropole, la Région, les opérateurs publics, comme La Poste, la S.N.C.F., la R.A.T.P., la SOGARIS, et construire le futur service public de la logistique urbaine propre du dernier kilomètre. D'ailleurs, c'est aussi l'objet de la charte de la Métropole de la logistique et c'est aussi un sujet que nous avons développé avec Christophe NAJDOVSKI et Jean-Louis MISSIKA, ici même, dans cet hémicycle.

Madame la Maire, nous nous sommes mobilisés ensemble pour la gratuité des transports pour les plus jeunes et les aînés. Nous allons voter cette mesure inédite à ce Conseil de Paris avec un projet de délibération et nous allons mettre les moyens pour le permettre. Je pense que c'est un début qui devra se poursuivre comme une mesure incitative et généralisée pour abandonner définitivement la voiture et permettre à tout le monde d'accéder aux transports gratuits. Mais cette mesure doit s'accompagner d'une nouvelle infrastructure de transport. Une grande partie de notre réseau est aujourd'hui saturée. Le T3 est saturé. La ligne 14 est saturée. La ligne 15, qui va voir le jour, est déjà annoncée avec plus de 28.000 voyageurs dès sa création. Donc, elle sera déjà saturée.

Nous devons penser dès aujourd'hui à la création de nouvelles lignes de métro qui irrigueront notre Métropole. Il faudra lancer des études pour un métro qui verra le jour en 2030 ou en 2040. Alors, nous vous proposons d'y réfléchir dès maintenant et de voir comment nous pouvons lancer ces études pour envisager les métros qui seront en route en 2035 et en 2040.

Enfin, notre M.I.E. a eu la sagesse de ne pas faire des préconisations après 2030. Les écarts des réflexions et préconisations entre les différents groupes étaient trop importants. Pour nous, élus communistes, nous pensons que la transformation du périphérique sera un acte fort dans notre relation entre Paris et sa banlieue. Il s'agit d'effacer cette barrière, cette résurgence des fortifs et de la zone. Pour cela, nous pensons qu'il faut garantir le périphérique comme une infrastructure de transport non polluante. Il sera nécessaire de limiter les constructions pour préserver le potentiel de grands paysages urbains et tisser un lien avec les communes limitrophes. Je salue le maire d'Ivry, M. Philippe BOUYSSOU, et la maire de Malakoff, Mme Jacqueline BELHOMME, qui sont très engagés dans leur commune, notamment sur l'agriculture urbaine.

Le rêve que nous faisons, nous, élus communistes, pour après 2030, c'est peut-être de dire : le périphérique sera une infrastructure de transport propre, mais aussi une reconquête de ce paysage avec, pourquoi pas, de nouveaux jardins ouvriers, de l'agriculture urbaine et aussi des infrastructures sportives et culturelles. Mais ce rêve doit porter une exigence : rien ne devra se décider sans les habitants et les collectivités riveraines. Paris ne peut pas décider seul. Paris devra décider de son périphérique avec sa banlieue.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci à vous, Monsieur le président.

La parole est à Mme HAREL, pour le groupe Parisiens, Progressifs, Constructifs et Indépendants.

Mme Marie-Laure HAREL.- Merci, Madame la Maire.

Le périphérique a presque 50 ans et il ne peut plus continuer à être synonyme d'autant de pollution, puisqu'il est à lui seul à l'origine de plus d'un tiers - 37 % exactement - des émissions parisiennes de dioxyde de carbone, sans parler du bruit qui frappe nuit et jour ses 100.000 riverains. Le périphérique ne peut pas non plus continuer à être synonyme d'exclusion avec les "happy few" à l'intérieur et la très grande masse des moins chanceux à l'extérieur. Pourtant, on ne peut pas faire sans le périphérique. Certains pensent qu'en un claquement de doigts, on pourrait le supprimer. C'est vrai que l'idée est, comme l'on dit, "sexy", mais c'est ignorer qu'il s'agit de la voie la plus circulée de France, avec 1,1 million d'automobiles qui l'empruntent chaque jour, et surtout, il n'existe pas de voie de report puisque l'A86, sorte de super-périphérique un peu plus éloigné, est une rocade déjà totalement engorgée.

C'est la raison pour laquelle je m'inquiète un peu quand je vois que la Mission propose de réduire rapidement le nombre de voies et d'organiser des week-ends "périphérique sans voiture" sans étude d'impact et sans solution de transport alternative. Ce sont des idées tout à fait intéressantes, et l'on voudrait tous qu'elles puissent voir le jour, mais on a vu ce que cela avait fait pour les couloirs de bus et la fermeture des voies sur berges, deux initiatives que je soutiens pleinement mais qui n'ont pas été pensées jusqu'au bout. Elles n'ont fait qu'encombrer davantage les voies annexes et générer plus de bouchons. Il va donc falloir que l'on déroule nos mesures intelligemment.

On ne peut pas supprimer le périphérique, mais on doit absolument le révolutionner, lui et ses environs. C'est assez choquant de se dire que le périphérique de 2019 est le même que celui de 1973 quand il a été créé. Rien n'a évolué alors que bien des problématiques, notamment positives, peuvent et doivent être intégrées : l'essor des mobilités innovantes et durables, le bouclage à terme du métro du Grand Paris, la transformation des modes de vie. Il faut y faciliter les déplacements des piétons et des modes doux. Il faut y installer des services urbains intelligents, innovants, pratiques. Il faut en faire une voie enfin franchissable, assurer les continuités écologiques entre les voies parisiennes et celles des communes voisines. Bref, il est urgent de bouger.

Je voudrais faire quelques remarques brèves.

D'abord, sur le passage de 70 à 50 kilomètres/heure, dont, bien évidemment, personne ne soupçonnera un petit effet d'annonce à caractère électoral puisque Mme HIDALGO n'est pas du tout en campagne. On l'a bien compris, dans votre stratégie, tout ce qui peut embêter les automobilistes est bon à prendre. Moi, je dis : pourquoi pas ? On vous suit volontiers, mais seulement si vous savez nous expliquer concrètement l'intérêt des mesures. Sauf qu'en l'occurrence, passer de 70 à 50 kilomètres/heure ne va pas changer grand-chose puisque, dans les faits, la vitesse moyenne sur le périphérique est de 35 kilomètres/heure à cause du trafic. Et puis, dans les rapports de l'ADEME, on lit qu'en dessous de 70 kilomètres/heure l'effet des baisses de vitesse est nul, voire négatif, en termes de pollution. On est tous curieux de savoir quels éléments concrets permettent de s'enthousiasmer sur cette idée.

Je voudrais ensuite insister sur la nécessité d'élever notre échelle de réflexion, comme le rapport le souligne. On doit penser au degré métropolitain, voire Francilien. C'est une évidence. On ne peut pas faire évoluer le périphérique sans prendre en compte l'ensemble du réseau de transport dans lequel il s'inscrit. On ne peut pas non plus ignorer les comportements et les besoins en termes de mobilité des usagers qui sont en grande partie non Parisiens. Le rapport évoque un partage de gouvernance, mais on pourrait se dire qu'il aurait pu aborder clairement la possibilité de transférer les compétences actuellement exclusives de la Ville de Paris à la Métropole du Grand Paris qui, d'ailleurs, démontrerait une fois pour toutes son utilité.

Pour terminer, je voudrais surtout dire, comme M. BONNET-OULALDJ l'a souligné lui-même, qu'il ne faut pas se tromper de combat. La question n'est pas "faut-il ou non supprimer le périphérique ?" Ce n'est pas "faut-il ou non plus de voitures ?" Le vrai sujet est l'insuffisance des transports en commun et principalement sur le plan ferroviaire. Il y a la question du Grand Paris Express, celle du Charles-de-Gaulle Express, que la M.I.E. a la tentation politique de vouloir apporter dans le rapport. Restons concentrés sur le périphérique et observons ce qui se fait ailleurs. Regardez le Grand Tokyo, où il y a une ligne de métro circulaire qui assure très efficacement la circulation tout le long du périphérique. C'est une ceinture ferroviaire qui s'arrête à l'équivalent de chacune de nos portes et contribue à faire que, dans la capitale japonaise, la voiture ne serve plus à rien. Ici, on en est encore très loin.

Parce que ce rapport fait des constats extrêmement justes, parce qu'il a des bonnes idées, mais parce qu'il y a encore beaucoup de points à préciser et à justifier et, surtout, parce que ce sera aux Parisiens de trancher un certain nombre de questions, notamment dans le cadre des prochaines municipales, mon groupe s'abstiendra.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Marie-Laure HAREL.

La parole est maintenant à Mme Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire.

Dans 30, 40 ans, le boulevard périphérique, cette frontière artificielle qui nous coupe aujourd'hui de la banlieue, disparaîtra. Le Grand Paris sera devenu enfin une réalité. C'est, en tout cas, ce que je souhaite pour notre territoire. Dans cette perspective, ce boulevard sera devenu une avenue métropolitaine arborée, ouverte à tous les usages qui font battre le cœur d'une ville : la mobilité, l'attractivité économique, le sport, la détente. Mais si les incantations sonnent juste à l'oreille, elles ne suffiront pas, et des décisions politiques structurantes devront être prises par les collectivités locales et par l'Etat. Bien sûr, j'entends la nécessité de faire muter de la superficie de voirie pour de nouvelles fonctions, mais la main invisible d'Adam Smith, qui est votre viatique en matière de circulation, ne suffira pas à diminuer le trafic sur le boulevard périphérique, parce qu'à la différence de l'économie, la circulation ne se régule pas d'elle-même.

Cet axe est aujourd'hui calibré - et le chiffre est vertigineux - pour ses plus de 1,2 million de déplacements quotidiens. Il y a, en fait, deux solutions. Soit on attend tranquillement que le parc automobile se transforme et devienne silencieux et non polluant, soit on prend des décisions courageuses pour diminuer dès maintenant le trafic automobile dans l'aire urbaine. Nous savons tous ici que nous allons dans le mur. C'est la raison pour laquelle je

défends l'idée d'un péage urbain - je sais que c'est un gros mot - d'un outil de régulation réellement efficace. D'ailleurs, j'ai eu l'occasion de développer ce sujet à plusieurs reprises dans cette enceinte.

Pour revenir précisément à cette mission, elle a eu le mérite d'établir une photographie du boulevard périphérique, de mettre en lumière les contraintes sur les questions liées à sa couverture ou à la définition de nouveaux usages. A ce titre, elle a bien mérité son "I" d'information, même si nous avons été collectivement surpris par la difficulté d'obtenir des données statistiques, essentielles pour dresser des perspectives dans de bonnes conditions. Et si l'aspect "perspectives" de cette mission est largement inabouti, c'est parce que nous avons étudié un symptôme plutôt que de soigner la maladie. La maladie, c'est la saturation du trafic. L'un de ses symptômes, c'est l'encombrement du périphérique, et de fait, ses conséquences sur la santé, l'urbanisme et la qualité de vie de ses riverains.

Mais le périphérique, Mesdames et Messieurs, ce sont seulement 35 kilomètres sur 1.000 kilomètres d'axes structurants franciliens. La mauvaise nouvelle, c'est qu'il y a un nombre important d'axes et de kilomètres à traiter. La bonne nouvelle, c'est que cela donne des perspectives enthousiasmantes de reconquête. Dans cette perspective, les travaux des architectes dans le cadre de la consultation internationale du Forum métropolitain du Grand Paris sur les routes du futur Grand Paris, sont absolument passionnants.

Néanmoins, l'enthousiasme ne doit pas nous bercer d'illusions. Si nous voulons réattribuer des kilomètres de voirie pour d'autres fonctions, nous devons gérer différemment le trafic automobile. Je crois que nous ne pouvons plus nous permettre de laisser notre territoire ouvert gratuitement à tous les véhicules, à tous les camions, à tous les cars de tourisme encore polluants. L'usure de la voirie, les conséquences sur la santé publique et sur la qualité de vie des habitants, méritent d'en finir avec le paradigme de la gratuité.

L'illusion serait de penser que le numérique, le digital, les nouvelles offres de mobilité et les applications permettront de porter des espaces urbains sans embouteillages. Il faut donc que nous prenions nos responsabilités. Face aux enjeux, le laisser-faire n'a plus sa place sur notre territoire. Il faut une gestion intelligente du trafic routier pour réduire le nombre de véhicules entrants, diminuer l'empreinte carbone des déplacements, faire du report modal sur les transports en commun ou le vélo, générer des recettes au service des transports publics et de la mobilité. Mais, pour cela, il faut prendre les choses dans le bon ordre.

C'est à partir du moment où il y aura des résultats tangibles concernant une diminution du nombre de déplacements sur le périphérique, que nous pourrons envisager de réduire progressivement la surface de voirie, de requalifier ce boulevard en avenue, et de supprimer ainsi cette rocade de démarcation entre Paris et le Grand Paris. La solution inverse, qui consisterait à réduire la capacité du boulevard périphérique sans réduire le trafic, serait le pire scénario qui contribuerait à nous maintenir sur le podium du record des embouteillages.

L'enjeu est au contraire d'améliorer la mobilité tout en réduisant le trafic automobile. Sur ce point, la Région Ile-de-France, avec sa présidente Valérie PÉCRESSE, a mis en place depuis trois ans des politiques réellement incitatives, avec un dispositif efficace pour encourager le covoiturage, la gratuité des parkings relais et le vélo électrique en location longue durée, pour encourager ce mode de transport qui pourrait permettre d'absorber la majorité des déplacements des Franciliens.

Le périphérique est finalement un ouvrage dont le tracé reprend l'enceinte parisienne de la fin du XIXe siècle. Au XXe siècle, il est devenu l'un des marronniers des programmes municipaux parisiens, comme l'ouverture du métro 24 heures sur 24, d'ailleurs. Des promesses que vous n'aurez pas honorées en 20 ans. Au XXIe siècle, il devra devenir le symbole d'une mutation profonde de nos modes de vie. Il est simplement regrettable que cette mutation absolument nécessaire et les investissements qui vont avec, n'aient pas été enclenchés pendant toutes ces années où vous étiez aux responsabilités.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Delphine BÜRKLI.

La parole est à M. Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la discussion commence à s'apaiser, on est proche de la rupture du jeûne.

Les perspectives qui ont été dessinées par la M.I.E. et celles un peu différentes que Jean-Louis MISSIKA a décrites dans le "Journal du dimanche", peuvent se résumer finalement au souhait d'un effacement de la voiture individuelle à Paris et à la réduction du symbole de sa suprématie, à savoir le périphérique.

Si cette perspective est une vision qui se veut responsable, elle met aussi en exergue certaines contradictions des politiques de transport et de mobilité que nous avons menées collectivement, la Ville de Paris comme "Ile-de-France Mobilités", depuis 2014. En effet, on est tous d'accord pour dire que l'enjeu premier est celui d'une réduction de la pollution atmosphérique et de l'amélioration de la qualité de l'air. Aussi, la première des mesures à prendre est de favoriser l'acquisition et la circulation des véhicules propres. C'est la raison pour laquelle nous avons, avec d'autres dans cette M.I.E., proposé de réserver sur le périphérique une voie aux véhicules propres, partagés, de

secours et collectifs, et que cette mesure fait manifestement consensus. Elle aurait dû, d'ailleurs, être envisagée pour les principaux axes parisiens, avant que la réduction de la voirie n'accroisse les embouteillages dans lesquels sont bloqués les véhicules propres comme les plus polluants. C'est dommage. Dès lors, il n'y a pas besoin d'attendre 2024 pour le faire. C'est la première mesure à prendre et il faut la mettre en œuvre dans les meilleurs délais.

Mais on a une petite différence, même si l'on a de nombreux accords avec la description qu'en a faite Eric AZIÈRE, sur la réduction du nombre de voies à trois envisagée tout de suite après cette mesure, car elle risque justement de mettre en difficulté la mise en œuvre rapide de cette mesure. Surtout, elle peut handicaper tous ceux qui, artisans, entrepreneurs, commerçants, transportent des marchandises, des outils ou des personnes entre la banlieue et Paris pour faire vivre notre économie, alors même que les pôles de logistique urbaine ne seront pas créés avant de nombreuses années et que le niveau d'énervement de tous ceux qui ont encore besoin d'un véhicule pour exercer leur métier, y compris lorsqu'ils ont fait le choix de jouer le jeu en prenant des véhicules propres, est élevé. Il faut mesurer cet état d'énervement, et donc, être prudent sur cette mesure, de notre point de vue.

Nous proposons, plutôt que de supprimer deux voies - la quatrième et la cinquième - de faire en sorte, quand il y a une quatrième et une cinquième voie, de réserver deux voies aux véhicules propres dès maintenant, à court terme. Cela ne nous empêchera pas de revoir - comme vous le proposez, Monsieur AZIÈRE - cette question une fois que les études et la bascule seront faites. De notre point de vue, il faut le faire de manière progressive.

Ensuite, on confond parfois la lutte contre la pollution et la lutte contre la voiture individuelle. Ce n'est pas le même sujet. On a tendance à regrouper ces deux sujets de façon excessive. Et l'on pénalise avant tous les habitants de la Métropole qui souffrent d'un réseau de transports incomplet. Cela a été dit par de nombreuses personnes ce matin.

On refuse de voir que de nombreuses lignes de transport - métro, bus et tramway - sont bondées aux heures de pointe. Enfin, on rejette le bouclage du tramway. C'est l'une des erreurs d'Ile-de-France Mobilités. La Ville de Paris n'a pas suffisamment appuyé cela dans le 16e arrondissement, qui est une condition essentielle de la réduction de l'usage du périphérique dans ce secteur de Paris. On crie même haro, désormais, sur les nouvelles formes de mobilité propres, partagées et de taille toute réduite que sont les trottinettes, sous prétexte que l'on a du mal à les obliger à se garer sur des zones délimitées.

Autre sujet de dogmatisme : la vitesse maximale de 70 à 50 kilomètres/heure. On comprend absolument les arguments qui ont été évoqués et l'amélioration de la fluidité à certains moments. De ce fait, nous proposons que cette vitesse soit modulée, c'est-à-dire que le passage à 50 kilomètres/heure soit fait dans les moments de la journée où le périphérique est dense, et pas systématiquement. Vous avez sûrement tous fait l'expérience, en tout cas, je vous invite à la faire, même si vous ne prenez qu'un taxi de temps en temps. Demandez la nuit, à deux heures du matin, à votre taxi de rouler à 50 kilomètres/heure sur le périphérique. Vous verrez que c'est une forme de torture psychologique. Je vais un peu loin, mais cela relève de cet aspect. Dès lors, cette mesure mériterait d'être réservée aux périodes de la journée où le périphérique est trop dense.

Ne mettons pas systématiquement les automobilistes, les deux-roues, les motards, en infraction au nom d'une ville qui se veut apaisée. Quand vous roulez à 70 kilomètres/heure avec un véhicule électrique, vous ne faites pas de bruit et vous ne prenez pas de risque non plus. Gardons comme objectif principal la lutte contre la pollution et les mesures incitant tous ceux qui ne peuvent pas se passer d'un véhicule à choisir l'électrique, l'hydrogène ou le GNV. Interdisons les polluants en transit, végétalisons, terminons le déploiement du goudron antibruit, mais n'empêchons pas les Franciliens de circuler en voiture propre tant que nous ne sommes pas en mesure de leur offrir un système de transport fluide au global.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Thomas LAURET.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Madame la Maire, lors de la remise du rapport de la M.I.E., vous avez relaté votre expérience d'être quelques heures sur le périphérique sans voiture quand un tronçon partiel avait été fermé à la porte de la Chapelle pour désamorcer un obus de la Seconde Guerre mondiale. Vous avez raconté le plaisir d'entendre les oiseaux. Vous avez alors fait la réflexion à voix haute d'avoir envie que les riverains en profitent aussi.

Cette histoire m'a rappelé une intervention d'une habitante de Python-Duvernois, à la porte de Bagnolet, lors de la réunion que nous avons organisée pour échanger avec les habitants avant d'élaborer nos préconisations. Elle relatait sa souffrance de vivre, de dormir - Monsieur LAURET, quand on roule vite sur le périphérique le soir, il faut penser aux gens qui sont à proximité - et de se réveiller dans un bruit constant. Elle rêvait d'une chose : pouvoir se lever un dimanche matin et entendre les oiseaux. J'aimerais qu'on lui dise aujourd'hui que ce rêve est possible.

L'une des préconisations de la M.I.E. est de permettre des fermetures temporaires et partielles du périphérique pour expérimenter d'autres usages. On peut donc imaginer, dans le futur, une fermeture le dimanche, par exemple

pour les "foulées du périph", et que Nadine - parce que c'est le nom de cette habitante - entende les oiseaux en se réveillant.

Des témoignages sur les nombreuses nuisances du périphérique, sur leurs conséquences sur la santé, nous en avons entendu pendant 6 mois. 6 mois d'audition et de réflexion ont convaincu les élus qui ont participé assidûment à la M.I.E. de l'urgence à agir et de la situation insupportable des 400.000 riverains de part et d'autre du périphérique.

Merci pour le travail accompli par les élus de tous les groupes politiques. Un merci particulier à Mme Laurence GOLDGRAB, sa présidente, pour avoir conduit nos travaux de façon si constructive et agréable. Le consensus auquel nous aboutissons aujourd'hui lui doit beaucoup.

Par les travaux du Forum métropolitain, par cette M.I.E., par les réflexions nombreuses des équipes municipales des communes limitrophes, par celles des associations, le sujet de l'avenir du périphérique est au cœur de l'actualité. Il ne souffre ni démagogie, ni instrumentalisation, parce que l'enjeu est vital. Des trois réunions d'information et de discussion que "Génération.s" a organisé à la porte de Bagnolet, à la porte Dorée et à la porte de Vanves, nous retenons une attente et une volonté très forte des habitantes et des habitants pour toute amélioration, et ce, sans attendre, dans le court terme.

C'est pourquoi l'une des premières préconisations que nous avons versées au pot commun est d'associer les citoyennes et les citoyens à tout projet d'évolution. C'est une façon de mener le débat pour que tous les points de vue soient entendus, non seulement ceux très "interviewés" des utilisateurs des deux-roues et des véhicules, mais aussi de celles et ceux qui vivent à proximité du boulevard périphérique. Parce que l'enjeu est vital, nous avons essentiellement insisté dans nos préconisations sur des mesures à court terme pour que, très vite, dans les mois à venir, la situation des riverains confrontés à des records de pollution atmosphérique et sonore s'améliore.

Pour cela, il faut que le périphérique soit moins fréquenté, plus fluide, moins embouteillé. C'est donc le sens des préconisations suivantes. La réduction de la vitesse tout le temps à 50 kilomètres/heure. L'harmonisation du nombre de voies à trois maximums par sens de circulation, parce que c'est le seul moyen de fluidifier, et pas seulement par étapes. La création d'une voie réservée pour les transports en commun, les véhicules en partage, les taxis, les utilitaires. L'interdiction des camions en transit. Le traitement prioritaire des portes plus polluées, notamment celles qui accueillent des sorties d'autoroutes.

Concernant l'avenir plus lointain du périphérique, sans préjuger de l'issue des débats ouverts par le Forum métropolitain, ni de ceux que nous aurons dans le cadre de la future campagne municipale, nous avons acquis quelques convictions en six mois. Tout d'abord, le périphérique n'est pas à vendre. Il n'est pas l'opportunité supplémentaire pour densifier et construire. Il n'est pas la nouvelle poule aux œufs d'or de la spéculation foncière. Il est un espace commun et doit tendre à devenir la bouffée de respiration et d'aération de la Métropole parisienne, le poumon vert de la Métropole dense.

Ensuite, nous sommes sceptiques sur l'avenir de la voiture individuelle thermique, électrique ou hydrogène. C'est pour cela, Madame BÜRKLI, que la solution de péage urbain que vous avancez n'a pas été jugée efficace pour atteindre notre objectif commun. Ce mode de déplacement, la voiture individuelle, prend trop de place dans l'espace public, coûte cher, est dangereux et obsolète en milieu urbain très dense, et surtout dans le contexte de l'urgence climatique.

Il faut préparer d'autres modes de vie, d'habiter, de se déplacer, de consommer. Pour cela, nous pensons que l'alternative des déplacements réside dans des transports en commun accessibles, plus nombreux, de qualité, moins chers, moins polluants. Elle réside également en soutenant tous les modes pour se déplacer facilement et agréablement, à vélo et à pied. Pour cela aussi, nous avons besoin d'espaces vides et apaisés, d'espaces où peuvent s'inventer des formes d'occupation temporaire, comme des fêtes ou week-ends culturels, des formes d'occupation spontanée, comme un lieu de promenade, de pique-nique en famille ou entre amis. Un espace de respiration par une végétalisation qui prend forme dans de la pleine terre retrouvée. Un espace qui permet la pratique de l'activité physique dans de bonnes conditions de respiration. Un enjeu de santé publique si nous souhaitons transformer nos modes de vie si sédentaires.

Enfin, aucun d'entre nous ne peut présager ni présumer des usages et des besoins des générations futures dans 50 ans, ni des évolutions urbaines. C'est pourquoi ne pas bâtir sur cet espace de 140 hectares qu'est le périphérique, nous paraît pertinent pour laisser toute option ouverte pour l'avenir, pour laisser aux futurs riverains des deux côtés du périphérique l'opportunité de dessiner ensemble le nouveau visage urbain du périphérique, tronçon par tronçon, en tenant compte des spécificités de chaque quartier.

Les élus "Génération.s" seront bien sûr présents dans la suite des travaux au niveau parisien, et comme dans les arrondissements, pour passer de la réflexion à la mise en œuvre.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Nathalie MAQUOI.

La parole est à Mme Julie BOILLOT.

Mme Julie BOILLOT.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le périphérique, un mythe et une machine à fantasmes, pour les uns, un monstre et une abomination, pour les autres. Mais une chose nous met d'accord au groupe "100% Paris" : le périphérique interroge sur notre rapport à l'autre. Ce cercle de bitume matérialise, non seulement physiquement, mais aussi socialement, la frontière entre le Parisien et le reste du monde. Depuis 1973, nous avons érigé de nouveaux remparts entre Paris et sa banlieue, une zone courant sur 35 kilomètres, longtemps délaissée par les aménageurs, les architectes et les urbanistes. Certains tronçons cachent encore des bidonvilles, d'autres des "no man's land" investis par des délaissés, des oubliés qui ne cessent de dériver vers la marginalité, au risque de s'étendre sur le reste de la ville.

C'est pourquoi cette M.I.E. est à la fois bienvenue et ses conclusions, très attendues. Enfin, c'était vrai dès 2014 et toujours en 2015, 2016, 2017 et 2018. Car le périphérique est l'infrastructure la plus polluante de l'Ile-de-France. Il est emprunté chaque jour par plus d'un million de véhicules, à l'origine de 37 % des émissions de dioxyde d'azote, de 35 % des émissions de particules fines liées au trafic routier, et ce, depuis des décennies. Alors pourquoi attendre 2019 et les frémissements de la campagne municipale pour vous intéresser au futur du périphérique ? Je n'ose croire à du cynisme préélectoral. Pourtant, cette M.I.E. est la seule et unique à avoir eu les honneurs de la Maire, d'une remise de rapport en main propre devant la presse. C'est vrai que les sujets précédents de M.I.E. étaient mineurs pour le quotidien des Parisiens. La propreté, les rythmes scolaires, le travail dominical, pour ne citer qu'eux, n'ont que peu d'importance. C'est bien connu.

De cette M.I.E., nous attendions donc beaucoup, énormément. Les 300 pages du rapport sont indéniablement intéressantes. Saluons le travail des fonctionnaires. Ce rapport est une mine précieuse d'informations, mais seulement d'informations. Et pourtant, c'est bien sûr sur ce sujet que l'on aurait aimé que le "E" de M.I.E., celui de l'évaluation, soit réel, et en premier lieu, l'évaluation de vos actions, Madame la Maire. Il aurait été judicieux que la M.I.E. évalue l'action de la Ville pour réduire les nuisances en termes de bruit et de pollution, parce que je ne vois pas comment nous pouvons arriver à des préconisations concrètes, notamment pour les 100.000 Parisiens vivant aux abords immédiats du périphérique.

Nous pensons, au groupe "100% Paris", que le périphérique nous interroge sur notre relation à l'autre. Et l'autre, c'est le banlieusard. Les déplacements Paris/Paris représentent seulement 5 % des trajets, contre 50 % pour le banlieue Paris et le Paris banlieue, et 45 % pour le banlieue banlieue. C'est dire l'impérieuse nécessité d'une concertation à l'échelle francilienne pour un tel projet de restructuration. Et non, là encore, nous faisons de notre côté des travaux, nous envoyons quand même quelques questionnaires aux maires de banlieue pour la forme, pour dire que nous les avons consultés. Mais pourquoi ne pas avoir attendu la fin des travaux du Forum métropolitain dans quelques jours, puisque, de toute façon, on n'avait pratiquement rien entrepris depuis 2014 ?

Un pilotage concerté des transformations avec l'ensemble des collectivités, en particulier la Métropole et la Région, et des acteurs économiques, doit être le postulat de base de notre travail. Cela ne doit pas être un discours, mais se traduire par des actes, de la méthode, parce que - avouons-nous la vérité - la parole des élus parisiens n'a que peu de valeur désormais. Les élus franciliens qui ont de la bouteille se méfient de nous, Parisiens, et tentent de se prémunir de vos décisions autoritaires, des décisions "peau de banane" par-ci par-là. Regardez ce qu'il se passe sur la loi d'orientation des mobilités. Des députés franciliens ont déposé des amendements demandant une reprise en main de la politique des mobilités au niveau d'"Ile-de-France Mobilités".

Ayons donc de la méthode dans la gestion de ce dossier périphérique, car les décisions unilatérales dans le domaine des mobilités sont largement contre-productives. Si elles ne sont pas portées largement et accompagnées par l'ensemble des acteurs concernés, cela ne fonctionne pas. Le périphérique est un acte de desserte de la Métropole. C'est un fait. Il est donc inenvisageable pour notre groupe de recommencer l'échec de concertation de la fermeture des voies sur berges. Il est inenvisageable que Paris toise encore ses voisins.

Si la plupart des préconisations de ce rapport vont dans le bon sens, elles ne s'appuient pas sur des études actualisées qui pourraient mettre en avant leur efficacité pour lutter contre la congestion ou la pollution. Et c'est une bonne chose, finalement, qu'"Ile-de-France Mobilités" ait pris la décision de mener des études sur l'ensemble des préconisations pour que les suppositions et les projections deviennent des vérités ou des fantasmes.

Nous croyons que le rôle des élus parisiens est aussi de penser au-delà du périphérique et de participer activement à la mise en place de dispositifs à l'échelle régionale. Je pense à la réalisation de parkings relais gratuits de grosse capacité à proximité des gares, à des axes routiers et autoroutiers, pour inciter les Franciliens à laisser leur véhicule en dehors de Paris. Je pense à la contractualisation d'une politique de fret, d'un plan logistique pour Rungis et à l'optimisation du ferré et du fluvial.

La politique des mobilités est un tout, une articulation fine. Arrêtons systématiquement de réfléchir segment par segment. Le futur du périphérique se place dans un futur plus large, où le Grand Paris Express circule, où les

voitures sont connectées, le covoiturage une habitude, le télétravail une réalité, et la logistique une affaire de circuit court.

C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Merci et bon appétit.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je vous propose que nous écoutions encore trois intervenants avant l'interruption : Mme Maud GATEL, qui ne pourra intervenir que 3 minutes 30 maximums, Mme Danielle SIMONNET, pour ses 2 minutes habituelles, et M. Jérôme COUMET.

La parole est à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL.- Merci, Monsieur le Maire.

Comme cela a été le cas précédemment, je voudrais vraiment saluer le travail réalisé par la M.I.E., dont les membres ont cherché à se saisir du sujet du périphérique dans toute sa complexité et ont organisé leurs propositions selon une double temporalité, entre l'urgence d'agir aujourd'hui contre les pollutions et la nécessité d'accompagner la transformation radicale de l'axe structurant que constitue le périphérique, annoncé dès le "Plan Climat" mais documenté grâce aux travaux de la M.I.E.

Axe structurant pour la mobilité des personnes et des flux de marchandises, le périphérique parisien est un symbole à plusieurs titres qui ne peut perdurer dans sa forme actuelle. Symbole des pollutions atmosphérique, sonore et visuelle. Pour mémoire, 400.000 riverains sont surexposés aux pollutions atmosphérique et sonore émises par le périphérique. Symbole de la congestion, qui n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Symbole d'une fracture territoriale entre Paris et sa banlieue, à la fois physique et mentale. Enfin, symbole d'une capitale enserrée dans un anneau de bitume qui freine son expansion.

Eric AZIÈRE a beaucoup insisté sur le devoir de concertation. Je crois, en effet, impératif d'en faire la marque d'une méthode nouvelle, à rebours des prises de décision unilatérales et brutales auxquelles la majorité nous a trop souvent habitués. Ce n'est pas anecdotique : la méthode est l'une des conditions de réussite des projets, et de celui-ci naturellement. La transformation du boulevard périphérique doit être l'anti voie sur berge en termes de méthode : anticiper, avec des offres alternatives en matière de transport, et concerter. L'urgence d'agir ne doit pas se faire au détriment des Franciliens, notamment de ceux habitant à proximité d'autres axes routiers structurants. Dès lors, donnons-nous les moyens de réussir la transformation du périphérique.

La dynamique de dialogue et de concertation qui a présidé aux travaux de la M.I.E., tant avec les élus parisiens de sensibilités différentes qu'avec les élus des communes riveraines, doit être désormais poursuivie, approfondie et élargie à sa gouvernance même. Cela a été passé sous silence : c'est un prérequis des conclusions de cette M.I.E. Faire évoluer le mode de gouvernance du périphérique à travers une structure de coopération de pilotage et, le cas échéant, de financement, pour permettre un dialogue régulé entre les partenaires publics et les communes concernées. Car c'est bien l'ensemble des acteurs concernés, Parisiens, Franciliens, utilisateurs du périphérique, bien sûr, mais aussi Etat, collectivités territoriales, associations, entreprises, corps intermédiaires, qui ont leur mot à dire sur l'évolution du périphérique et sur les mesures d'accompagnement. Car le périphérique parisien est au cœur d'un écosystème. Sa transformation ne peut être réussie qu'en tenant compte de ses conséquences sur l'ensemble des politiques concernées. Tout comme il ne peut pas y avoir de politique de mobilité à la découpe, il ne peut pas y avoir de transformation du périphérique sans prise en compte de l'ensemble de cet écosystème.

C'est un projet d'ensemble qu'il faut porter. Supprimer le périphérique nécessite de revoir l'ensemble des politiques de déplacement des personnes. Compte tenu du degré de saturation des transports en commun, cela ne peut qu'aller de pair avec la rénovation du réseau de transport et la création de nouvelles offres, notamment avec le Grand Paris Express. Les nouvelles offres de transport permises par les progrès techniques et les capacités du numérique, doivent être soutenues. En matière de transport de marchandises, cela pose évidemment la question de la logistique urbaine. Cela pose également la question de l'aménagement du territoire, tout comme l'organisation même du travail.

Il y a une dernière chose que j'aurais souhaité évoquer, mais je n'aurai pas le temps. C'étaient les résultats du Forum métropolitain du Grand Paris. Finalement, ils sont relativement alignés avec les conclusions de cette M.I.E.

Cette méthode de concertation est véritablement la clef de la réussite. C'est la nécessité pour laquelle il faut la poursuivre.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Maud GATEL.

Mme Danielle SIMONNET a la parole.

Mme Danielle SIMONNET.- Merci.

La pollution de l'air tue deux fois plus que ce que l'on pensait : 6.000 morts prématurés par an à cause de la pollution et des particules fines dans notre agglomération. Urgence, nous avons moins de 10 ans pour tout changer : réduire la vitesse, supprimer une voie, la végétaliser, réserver une voie aux transports en commun. Bien. Mais est-ce suffisant ? Certainement pas.

Qu'est-ce que le périphérique ? C'est d'abord l'héritage des fortifications de Paris, des octrois d'avant la constituante révolutionnaire. Le périphérique devra disparaître, mais pas pour contribuer à une annexion des territoires limitrophes. N'ayons pas une vision de la ville hégémonique. Supprimer le périphérique doit être un objectif, mais ce n'est pas l'aboutissement d'un réaménagement du territoire, de changements radicaux. La circulation automobile ne disparaîtra pas par magie, ni annexion par gentrification, ni fracture par relégation, ni report de la pollution. Il faut réduire le trafic et sortir de l'illusion du mythe consumériste de la voiture individuelle. Comment ? Pas avec la voiture autonome et les taxis volants, mais avec trois pistes.

Premièrement, par un aménagement du territoire visant à réduire les déplacements subis, donc par la rupture des politiques d'attractivité du territoire qui concentrent tous les moyens dans le cœur de la Métropole et relèguent les populations toujours plus loin. Il faut enfin assumer ce que veut dire l'objectif d'une Métropole polycentrique.

Deuxièmement, vous parlez de covoiturage pour réduire par deux le nombre de voitures. Assumez d'abord le débat sur les V.T.C. Combien roulent à vide ? D'ailleurs, combien sont-ils ? Pourquoi la loi LOM va-t-elle protéger cette concurrence déloyale aux taxis que constitue l'ubérisation ? Roissy-en-France et Le Mesnil-Amelot ont interdit par arrêté le stationnement des V.T.C et l'arrêt. A quand Paris ?

Troisièmement, permettre réellement l'alternative à la voiture dans les déplacements, donc bien plus de transports en commun : trains, métro, trams, bus. Ce n'est pas par la privatisation engagée que l'on va y contribuer. Il faut un vrai plan de pistes cyclables, avec des pistes cyclables en continuité.

Mes chers collègues écologistes, le bilan de votre adjoint, ex-candidat tête de liste de 2014, est calamiteux en la matière. C'est un vrai problème.

Voilà de quoi penser avec l'ensemble des communes limitrophes un aménagement du territoire radicalement différent.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Danielle SIMONNET.

M. Jérôme COUMET, dernier intervenant avant l'interruption.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement.- Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, permettez-moi de commencer en racontant une anecdote qui a été pour moi riche en signification. En tant qu'élu, on est parfois frappé par des rencontres qui vous marquent et qui, parfois, vous prennent aux tripes.

Il y a une bonne quinzaine d'années, je visitais une tour qui portait le nom fort poétique de "T2", comme "tour T2", car il y avait deux petites tours, rue Franc-Nohain, dans le 13e arrondissement. Ses habitants, dont certains vivaient encore sur place, avaient vécu la construction du boulevard périphérique. Ce serpent s'était glissé le long de leur immeuble, apportant sa circulation quasiment jamais interrompue 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Je me souviens de ce couple qui m'avait fait visiter son appartement côté périphérique. En ouvrant la fenêtre, le vacarme n'était pas supportable pour des personnes qui n'y étaient pas habituées. Ce qui m'avait le plus touché, c'était quand ils m'avaient parlé de leurs rideaux de salon. Ils se sont excusés de leur état, car ils étaient gris, imprégnés des vapeurs huileuses provenant des pots d'échappement des véhicules. Ils m'ont dit qu'ils allaient bientôt les changer. Ils ont ajouté : "Vous comprenez, les rideaux, on ne peut pas les laver, c'est impossible. Alors, on en achète des pas chers, et quand ils sont sales, on ne les lave pas, on est obligé de les changer".

Pour moi, ce simple témoignage résume beaucoup de ce qui a évolué depuis 15 ans. Evidemment, pas besoin de chiffres pour comprendre que la pollution était là. Il suffisait d'en avoir conscience. Depuis cette date, cet immeuble a été démoli et les locataires, au moins ceux qui voulaient rester dans le quartier, ont été relogés dans un immeuble à proximité, plus à l'intérieur des terres, si je puis dire. Depuis cette date, bien des choses ont changé. Des immeubles d'activité ont été construits, avec également l'idée de protéger les habitants. Plus encore, le revêtement routier a été changé, avec un asphalte qui réduit les bruits de roulement. La vitesse réduite a considérablement changé la vie des riverains. Le niveau de pollution a baissé, mais chacun conçoit que cela est très insuffisant.

En fait, c'est surtout notre approche qui a changé. C'est sans doute cela, la véritable évolution. Au lieu de penser que la ville doit s'adapter à cette infrastructure, une révolution culturelle s'est opérée. Chacun a maintenant conscience que c'est le périphérique qui doit s'adapter à la ville. Quand je dis "ville", je pense autant à Paris qu'à nos voisins.

Ce sera ma première conclusion à la suite de tout ce travail collectif. Nous avons changé. Nos débats ont changé de nature. Qui aurait pu penser, il y a quelques années, qu'un collectif rassemblant toutes les sensibilités de notre Conseil de Paris pourrait s'accorder sur des mesures concernant l'évolution du périphérique, aussi emblématique est-il ?

Ayant un peu d'ancienneté dans ce Conseil, je me souviens des débats homériques sur l'installation du tramway sur les maréchaux - qui, lui-même, doublait le périphérique ; les maréchaux lui ressemblaient, d'ailleurs - que nous avions entendus à l'époque où le tramway n'était encore qu'un projet. Les accusations étaient nombreuses : vouloir empêcher les banlieusards de circuler, les nuisances sonores supposées du tramway beaucoup plus importantes que celles des voitures sur les pavés. Les détracteurs disaient aussi que les véhicules de secours et les ambulances n'allaient plus pouvoir circuler. Bertrand DELANOË était accusé de mettre en péril la vie des riverains. Je m'en souviens évidemment très bien. Aujourd'hui, pas un habitant ne voudrait revenir en arrière.

Aujourd'hui aussi, et c'est vraiment nouveau, notre Conseil semble s'accorder sur un objectif commun : transformer notre périphérique par étapes successives en boulevard urbain classique. C'est cela qu'il faut retenir, avec moins de pollution, avec la suppression de la rupture avec nos voisins. Cette M.I.E. a multiplié les auditions - 90 en tout, je crois - a pu travailler dans la sérénité. Je veux remercier, comme d'autres l'ont fait, Mme Laurence GOLDGRAB et M. Eric AZIÈRE, chacune et chacun de ses membres d'y avoir travaillé en bon esprit et en conscience. Je veux remercier aussi l'Apur qui, depuis des années, a préparé les esprits sur cette évolution.

Je constate que les conclusions qui nous ont rassemblés ne constituent pas un PPCM, mais un PGCD, pour ceux qui ont quelques souvenirs des mathématiques. La commission a réussi à s'accorder non pas sur un plus petit dénominateur commun, mais à aller chercher des propositions ambitieuses, fortes et pour autant, réalistes. C'est une petite révolution qui en annonce une plus grande, celle des états d'esprit. Les résultats de cette M.I.E. réussissent à surmonter les clivages politiques, mais aussi géographiques. Nous n'en sommes plus à Paris contre sa banlieue. Voir des maires et des responsables de département voisins s'associer à la réunion de présentation des résultats, montrait très clairement un état d'esprit nouveau.

Je souhaite enfin, et je terminerai par-là, tirer une deuxième conclusion. Elle s'appuie sur une grande consultation que nous avons menée sur un futur quartier du 13e arrondissement, le quartier Bruneseau. Il s'agit de très grandes emprises situées en bord de Seine, de part et d'autre du périphérique, qui doivent faire le lien avec Ivry. Comme le périphérique doit franchir la Seine, il est en hauteur. Impossible de l'effacer du paysage. Il fallait avoir de l'imagination, il y a quelques années, pour avoir la vision d'un nouveau quartier à cet endroit. Il y avait un plat de nouilles à cet endroit, avec des bretelles de sortie du périphérique proéminentes, avec un lien avec Ivry quasiment impossible à relier sans une voiture, avec des espaces dégradés et repoussants.

Un concours façon "Réinventer" a été impulsé par la SEMAPA, en lien avec la Ville, représentée par Jean-Louis MISSIKA. Le projet lauréat est aujourd'hui public. Il a été exposé au Pavillon de l'Arsenal. Cette équipe a conçu chacun de ces immeubles avec des entrées qui pourront donner à terme sur le périphérique, comme un boulevard urbain, avec, effectivement, des entrées possibles et des trottoirs. Elle a conçu une vidéo de présentation à la livraison de ces immeubles et une autre pour montrer le fonctionnement de ce quartier quelques années plus tard. Je pense que c'est très révélateur. Cette équipe souhaite faire de ce quartier un lieu de destination, avec des équipements culturels et des commerces qui vont attirer des Parisiens et des Franciliens non loin du périphérique. Elle veut notamment créer une grande place métropolitaine, une place d'animation sous le périphérique. Qui aurait pu imaginer de tels projets il y a quelques années ? Et surtout, qui aurait pu croire qu'autant de grands acteurs économiques intègrent ce futur du périphérique en boulevard urbain, croient tous en cette perspective, pensent tous que cet objectif sera atteint ?

L'avenir, ce sera en effet des quartiers attractifs de part et d'autre du périphérique, alors que, jusqu'à maintenant, les nouveaux bâtiments lui tournaient le dos ou que nous avions pour seule alternative de supprimer des bâtiments trop exposés, comme la tour T2 dont je parlais au début de mon propos.

J'aimerais terminer par un clin d'œil culturel. Rassurez-vous, j'en terminerai par-là. Si le périphérique est amené à devenir un boulevard urbain, il faudra lui donner de nouvelles qualités. Il en était question dans la présentation tout à l'heure. Chacun pense à la végétalisation, à l'architecture des nouveaux immeubles qui pourront s'y installer. On pense tous très fort à l'art dans la ville qui devra aussi en faire partie. Pour les nouvelles constructions dans le 13e arrondissement, nous avons sollicité les propriétaires, les constructeurs, sur la vision nocturne à donner à leurs bâtiments. Des œuvres lumineuses se sont installées ou vont s'installer en bordure du périphérique. Une façon de "Réinventer Paris", ville lumière, de montrer que Paris continue à créer des ambiances urbaines novatrices, y compris en partant de la lumière et des jeux qui peuvent en découler.

Je retiens deux magnifiques propositions : celle de Laurent GRASSO, une animation d'une vingtaine de minutes installée sur la "Maison internationale de séjour". Ces deux œuvres sont visibles du périphérique, bien sûr. Mieux encore, elles s'offrent à nos voisins comme une politesse, comme une invitation à travailler ensemble sur ces nouveaux liens et sur cette transformation qui nous permettra de mieux respirer, de se rencontrer, de profiter ensemble de nouveaux quartiers et de nouvelles opportunités.

Je vous remercie. Et bon appétit !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Jérôme COUMET, Monsieur le Maire du 13e arrondissement.

Je vous propose d'interrompre la séance, qui reprendra à 14 heures 45.

Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures vingt-cinq minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme Célia BLAUEL, adjointe).

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Mes chers collègues, nous allons reprendre nos travaux.

2019 DDCT 116 - Rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation : "Le Périphérique, Quelles perspectives de changements ?" (suite).

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- La parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce que je retiendrai avant tout de cette Mission d'Information et d'Evaluation, dont je salue le travail de sa présidente, Mme Laurence GOLDGRAB, de son rapporteur, M. Eric AZIÈRE, et de l'administration qui y a travaillé plusieurs mois, c'est que, pour la première fois, nous avons trouvé un espace de discussion et de débat réunissant l'ensemble des forces politiques présentes et représentées dans notre Conseil pour discuter d'une question qui paraissait lointaine pour beaucoup il y a encore deux ans : quel avenir pour notre périphérique ? Avec un constat : ce périphérique ne peut plus rester une autoroute urbaine telle qu'il a été pensé dans les années 1970, à l'heure du tout voiture.

Toutefois, les questions divergent sur ce que doit devenir le périphérique. Pour nous, son futur s'inscrit dans ce que nous avons présenté lors de la communication sur la Métropole du Grand Paris : une infrastructure sobre qui réduit les inégalités, rapproche les communes et leurs habitants, et contribue à l'adaptation des villes au dérèglement climatique. Le périphérique est une pièce de ce grand tableau qu'est la Métropole et il doit contribuer à réaliser un aménagement cohérent et durable du territoire. Pour cela, il doit être, pour nous, totalement libéré de ses voitures afin de devenir une ceinture verte habitée qui relie Paris et les communes limitrophes.

Imaginons ce que permettrait la libération de cette emprise. Nous aurions une centaine d'hectares disponibles pour rêver et inventer une ville décarbonée. L'occasion de créer des bassins de vie sans îlots de chaleur urbains, d'assurer un espace nature et aéré pour en finir avec des axes bétonnés et de bâti massif. Renouer avec des principes de sobriété au niveau des matériaux. Profitons-en pour construire des espaces peu denses, où tout se ferait à pied, où l'on pourrait lâcher la main de son enfant, où l'on pourrait enfin renouer avec la tradition des grands jardins maraîchers partagés et où l'on expérimenterait la cogestion d'espaces entre citoyens des villes voisines.

Car l'enjeu du périphérique de demain est là : répondre aux enjeux climatiques en limitant fortement les constructions sur son emprise afin de laisser le maximum de pleine terre, ce qui permettra de créer une véritable ceinture de fraîcheur autour de Paris. C'est dans cet esprit d'apaisement de l'espace et pour ne pas préempter ce que deviendra le périphérique de demain que nous avons déposé un vœu demandant un moratoire des constructions à proximité du périphérique. L'impact sur la santé est trop important. Cela a été répété tout au long de nos travaux. Les nuisances générées par le périphérique sont nombreuses. Il y a maintenant urgence à le transformer.

Seule reste la volonté politique et la concertation avec les autres acteurs. Il est primordial que, dès aujourd'hui, l'Etat et la Région fassent leur part et créent des conditions favorables pour le développement des alternatives à la voiture individuelle. Dans ce cadre, afin de se donner toutes les chances que les mesures soient prises au plus vite, nous demandons dans un vœu que soit convoquée une grande réunion de concertation qui ouvrira des cycles de travail. Je me réjouis que ce processus soit mis en place dès cet été.

Car l'enjeu est également démocratique. La concertation nous paraît centrale dans la décision de ce que sera cette emprise, avec une certitude : elle devra servir au plus grand nombre et répondre aux besoins des habitants et non pas des promoteurs ou d'éventuels lobbys défendant bec et ongles l'usage de la voiture. Il s'agit d'un projet de grande ampleur qui, si nous le voulons, peut amplifier de manière considérable la transition écologique et sociale de notre ville.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci à vous, Monsieur le président.

Mme Rachida DATI. Elle était là. Bon, on poursuit.

M. GUILLOT pour…

Madame FANFANT, pardon, qui était la suivante. Madame FANFANT.

Mme Nathalie FANFANT.- Merci, Madame la Maire. Je suis bien là.

Madame la Maire, chers collègues, en tant que membre de cette M.I.E., je souhaite remercier la présidente, Mme Laurence GOLDGRAB, et le rapporteur, M. Eric AZIÈRE, pour la tenue des travaux, denses et passionnants, ainsi que tous les experts auditionnés qui ont pu nourrir et enrichir notre réflexion. C'était un travail nécessaire tant cet axe est structurant pour Paris, pour la Métropole et la Région. Bien que je n'approuve pas l'ensemble des préconisations qui ont été formulées, je me félicite que notre groupe ait été à l'origine de sept d'entre elles. Notre volonté s'inscrit dans une démarche incitative et non pas punitive. Il faut que l'avenir du périphérique soit pensé dans cet esprit-là.

Nous avons donc porté la proposition de lancer un grand plan de végétalisation du périphérique, avec des plantes captatrices de polluants. C'est une mesure simple qui a un double avantage : esthétique et écologique. Nous avons également porté l'idée qu'il fallait recoudre Paris avec sa banlieue et gommer ainsi cette barrière psychologique. Pour cela, un effort d'aménagement doit être fait sur les portes, particulièrement celles où le périphérique est en viaduc. Ces espaces, aujourd'hui inexploités, offrent de formidables opportunités pour en faire des lieux de circulation apaisée, plus agréables à traverser à pied ainsi qu'à vélo.

Cette ceinture nous offre aussi des potentialités d'expérimentation. Pourquoi ne pas tester de nouvelles techniques innovantes de captation de l'énergie et en faire un lieu à énergie positive ? De même, nous devons proposer de nouveaux dispositifs réfléchissants, générant des économies d'énergie et une valeur ajoutée d'un point de vue de la sécurité routière.

Mais, quelle que soit l'idée, elle doit toujours faire l'objet d'une étude d'impact. Je regrette que plusieurs préconisations soient inscrites dans ce rapport, alors même que les conséquences n'ont pas été évaluées. Je pense, en particulier, à la suppression d'une voie remise en pleine terre. Comment, alors que le périphérique est déjà saturé, même en dehors des heures de pointe, peut-on espérer une baisse de la congestion en réduisant l'espace dédié à la circulation ? Quel serait l'impact sur le million de véhicules qui circulent chaque jour ? Une telle mesure doit être étudiée à l'aune d'études précises et en tenant compte d'une baisse sensible du trafic.

Plus globalement, aucune décision ne doit être prise seule et sans concertation avec les communes avoisinantes, la Métropole et la Région. Il est d'ailleurs regrettable qu'avant même l'aboutissement des travaux et l'adoption du rapport, certaines propositions aient été diffusées et commentées dans la presse. Tout le monde, ici, peut comprendre la légitime incompréhension des élus de ces communes qui, directement concernés par le sujet, sont mis devant le fait accompli et spectateurs de l'avenir du périphérique.

Madame la Maire, avec l'aménagement des voies sur berges et, plus récemment, avec l'arrêt d'Autolib', vous n'avez pas su dialoguer avec vos partenaires. Dans l'intérêt général, je souhaite que l'avenir du périphérique n'en soit pas une nouvelle démonstration. L'enjeu est bien trop grand.

Avec mon groupe, nous voterons donc contre ce rapport.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Madame.

Monsieur GUILLOT.

M. Didier GUILLOT.- Cette mission à laquelle j'ai eu le bonheur de participer et de travailler pendant six mois, a pris un angle d'attaque très intéressant, celui qui consiste à se projeter dans plusieurs séquences, entre ce que nous devons faire dès maintenant et ce qui sera fait dans les prochaines décennies. Ce rapport a des préconisations très intéressantes, comme celle de la voie réservée aux véhicules propres et autonomes, ou de l'égalisation du nombre de voies. Mais la principale intéressée de ce rapport reste, une fois encore, la Métropole.

Notre groupe a proposé que cet équipement puisse être géré avec la Métropole du Grand Paris et qu'il prenne, d'ailleurs, le nom de "boulevard métropolitain", car le nom de "boulevard périphérique" renvoie à l'idée qu'il y aurait un centre, Paris, et une périphérie, la banlieue. Cette vision doit être précisément dépassée. Les maires des communes voisines que nous avons reçus, ont été très intéressés par les évolutions futures de notre frontière commune. Ils ont proposé, entre autres, que le nom des portes puisse intégrer le nom de leur commune quand ce n'est pas le cas. Nous avions repris cette proposition, mais elle n'a pas été retenue.

Nous avons eu l'occasion de vérifier tout au long de notre travail que ce boulevard était emprunté à 90 % par des usagers venant de ce grand espace qui concerne près de 10 millions d'habitants. Là encore, nous faisons comme si nous devions fixer tout seuls nos nouvelles règles du jeu qui, au fond, concernent d'abord les autres. Ces autres viennent en voiture faute, bien souvent, d'autres alternatives.

Alors, oui, au point de départ, il est pour le moins curieux de vouloir fixer de nouvelles règles du jeu à partir de notre enceinte d'élus parisiens pour changer la vie de millions de citoyens qui ne nous ont pas élus. Ce rapport a, d'ailleurs, des préconisations pour les autres axes qui ne sont même pas dans Paris. Nous avons, dans cette enceinte, la fâcheuse habitude d'expliquer aux autres collectivités locales, aux communes, à la Région ou à l'Etat, ce qu'ils doivent faire. Nous avons une responsabilité pourtant immense, celle qui consiste à arrêter de braquer les

habitants de la première et deuxième couronnes, car la construction d'un espace métropolitain indispensable commence déjà par un rapport différent avec les habitants qui ne vivent pas à Paris.

La question de la vitesse est un aspect de la communication qui peut être vécu par les usagers comme une petite provocation, car il y a une part très importante dans la journée où l'abaissement à 50 kilomètres/heure n'aura pas de conséquences tant la vitesse réelle est de facto inférieure. Mais dans les moments de moindre affluence, une telle mesure sera difficile à comprendre sur un axe qui reste aujourd'hui un axe autoroutier. Nous devons être plus circonspects sur le plan scientifique, car il n'est pas si évident que cela que le fonctionnement des actuels moteurs thermiques permette, pour le moins, de réelles baisses des émissions polluantes en bloquant les compteurs à 50 kilomètres/heure.

En ce qui concerne la responsabilité de la Ville de Paris, nous devons véritablement repenser les portes, mais aussi tous les espaces situés sous le boulevard périphérique qui ne doivent pas être mobilisés par des lieux techniques ou de stockage, car ils doivent aussi devenir des lieux pour la fête ou pour fabriquer à Paris.

Enfin, nous nous réjouissons de l'abandon, dans le rapport final, de l'idée de boulevard urbain. Nous en avons beaucoup débattu, car, au fond, mettre des feux sur un axe qui est à 90 % soit enterré, soit en hauteur, n'avait strictement aucun sens. En tout cas, cela signifierait qu'il faudrait remettre l'ensemble du périphérique à niveau. Je pense que nous avons autre chose à faire en termes d'investissements pour cet espace.

Voilà. Merci beaucoup.

Nous nous abstenons.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Monsieur GUILLOT.

La parole est à Mme GALLOIS, pour le groupe "100% Paris".

Mme Edith GALLOIS.- Merci, Madame la Maire.

Vous avez dit tout à l'heure : "Nous n'avons plus le temps d'attendre". C'est vrai, mais je voudrais commencer par une question : mais alors, pourquoi avoir tant attendu ? A un an des échéances municipales, il était absolument temps de se préoccuper du périphérique.

Ce périphérique est un anneau de 35 kilomètres qui accueille chaque jour plus d'un million de véhicules. C'est, je le répète, un axe totalement structurant, dont l'utilité n'est absolument pas contestable. Il mérite évidemment d'être revu et corrigé dans un modèle à dimension métropolitaine : diminuer la pollution atmosphérique ; diminuer la pollution sonore ; en faire un axe de fluidité, et non une barrière entre Paris et sa périphérie ; lui apporter de la fluidité et une forme de tranquillité. Ce sont, à mon sens et à notre sens, dans notre groupe "100% Paris", la seule adéquation qui vaille et permettra de résorber la congestion et d'améliorer la fluidité.

J'ai bien entendu ce que tous mes collègues ont dit avant moi. Je crois que nous sommes donc tous d'accord sur le fait qu'il faut réformer le périphérique, le revoir. Malheureusement, là où il y a un problème, c'est, comme toujours, sur la méthode. Cependant, nous approuvons une mesure toute particulière, que nous avons, Pierre-Yves BOURNAZEL et moi-même, soutenue largement : celle d'interdire les poids lourds en transit qui font plus de 3,5 tonnes. En effet, la circulation de ces poids lourds en transit sur le périphérique est une aberration totale écologique qui méritait une réponse ferme. Elle est donnée et nous en sommes satisfaits. Il faut maintenant mettre en place cette mesure sans attendre, accompagnée de contrôles draconiens pour la faire respecter.

Nous soutenons également l'idée de dédier la voie gauche aux véhicules propres, collectifs et d'urgence. Il s'agit d'une mesure positive et incitative aux comportements vertueux par le choix du véhicule ou par l'usage du véhicule qui en est fait. Ceux-là doivent bénéficier d'un avantage. Nous sommes d'accord sur ce point. En revanche, nous ne sommes pas du tout favorables à la suppression d'une voie qui serait remise en pleine terre. A ce stade et sans étude d'impact préalable, ce serait parfaitement inconséquent. Il serait inconséquent de croire que cette mesure engendrerait un quelconque bénéfice. En l'état actuel de saturation du périphérique, il y a fort à parier que cela ne ferait qu'augmenter la congestion et les temps de trajet, et par conséquent, les nuisances, dont nous avons parlé plus tôt, c'est-à-dire sonores et atmosphériques. La méthode de la coupure, dont vous êtes une adepte, d'ailleurs, n'est pour nous pas acceptable en l'état actuel des choses.

Trois préalables sont, selon nous, indispensables. C'est d'abord la création d'une offre de transports en commun alternative et structurante, et puis, la réalisation du projet du Paris Grand Express. Mais, malheureusement, ce n'est pas pour tout de suite. Enfin, sur la réduction de vitesse, la presse s'est largement fait l'écho de la proposition d'une baisse de la vitesse de 70 à 50 kilomètres/heure, qui a été présentée par certains de nos collègues, ici présents, comme une proposition phare. Je regrette beaucoup, mais je vois que mon avis est partagé : que beaucoup aient considéré cette mesure comme l'alpha et l'oméga de l'avenir du périphérique est un peu excessif. Aujourd'hui, la vitesse est d'ores et déjà inférieure à 40 kilomètres/heure en journée, et souvent, c'est beaucoup moins pendant les heures de pointe. Soyons lucides et de bonne foi. C'est certes une mesure symbolique, mais pas la recette miracle à laquelle on voudrait nous faire croire. L'ADEME avait d'ailleurs montré, dans une étude

publiée en 2012, qu'une baisse de la vitesse ne rimait pas systématiquement avec une baisse de la pollution, notamment à bas régime.

Alors, si nous ne sommes pas hostiles à cette baisse sur le principe, soyons à la hauteur de l'enjeu en corroborant chaque préconisation par une étude scientifique et technique précise. N'entrons pas dans la proposition facile et symbolique.

Je souhaite le redire ici, comme l'a rappelé à juste titre ma collègue Julie BOILLOT : la pollution ne s'arrête pas aux frontières du périphérique. Les destins de Paris, des communes riveraines, de la Métropole et de la Région sont intimement liés parce que les décisions d'aujourd'hui feront le monde de demain. Nous avons cet impérieux devoir de travailler main dans la main.

Mais, avec mes collègues du groupe "100% Paris" et pour les raisons que je viens de vous expliquer, nous nous abstiendrons sur cette proposition.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Madame.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, dernière oratrice, pour le groupe les Républicains.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE.- Madame la Maire, chers collègues, depuis sa remise lors d'une conférence de presse - une première pour une M.I.E. - ce rapport aura fait beaucoup parler de lui. C'est d'abord parce que ses propositions sur le futur du périphérique inquiètent. Elles inquiètent les 1,2 million de personnes qui y circulent chaque jour en voiture. Elles inquiètent aussi les riverains, les familles qui vivent aux abords de cet anneau de 35 kilomètres. Deux biais manifestes sont à l'origine de cette vision ancienne des mobilités de Paris. D'abord, souhaiter congestionner cet anneau pour diminuer la pollution de l'automobile est absurde. L'expérience des voies sur berges aurait dû servir. La pollution n'a diminué nulle part, sauf sur les quais privés de circulation. Elle a continué à augmenter sur les voies aux alentours, devenues des axes de report pour la circulation. La réduction du nombre de voies de circulation sur le périphérique provoquerait les mêmes effets : véhicules à l'arrêt et moteurs allumés sur l'anneau surchargé, densification de la circulation à Paris, mais également dans ses communes limitrophes.

S'agissant du projet de réduction de la vitesse à 50 kilomètres/heure, il est bon de rappeler quelques réalités. La vitesse moyenne sur cet axe très emprunté est déjà de 38,9 kilomètres/heure. L'ADEME a démontré en 2012 qu'un véhicule polluait davantage à 50 kilomètres/heure qu'à 70. Ensuite, ces propositions visent à s'attaquer, sur un tronçon de 35 kilomètres, à un problème qui concerne a minima le territoire métropolitain et globalement la Région Ile-de-France : celui de la saturation des axes de transport. Plutôt que de partir de cet anneau central, il serait bien plus pertinent de trouver des solutions avec l'ensemble des Franciliens pour qu'ils aient d'autres propositions que de prendre leur véhicule lorsqu'ils se rendent à Paris, et donc, qu'ils n'aient pas à emprunter le périphérique.

Une fois encore, les propositions de ce rapport vont pour satisfaire un objectif partagé, celui de réduire la pollution de l'air à Paris, créer un véritable calvaire pour les automobilistes et les professionnels qui n'ont pas d'autre choix que d'emprunter leur véhicule pour se déplacer. Sur un tel sujet, bien sûr que Paris a un rôle moteur à jouer, mais il est indispensable de travailler réellement avec les communes franciliennes. Il est également impératif de caler l'agenda des mesures visant l'amélioration des conditions de circulation sur le périphérique - voies réservées aux véhicules électriques, bitume réducteur de bruit, etc. - sur celui du Grand Paris Express qui offrira une alternative crédible aux Franciliens.

La modernisation de notre système, l'amélioration de notre qualité de vie, ne s'est jamais faite en ralentissant, en congestionnant. Il faut au contraire des décisions concertées qui permettront d'assurer la fluidité et le respect de la qualité de l'air pour Paris et sa région.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Madame DAUVERGNE.

Nous avons terminé ce débat organisé sur la Mission d'Information et d'Evaluation sur le périphérique. Je vais à présent donner la parole à M. Jean-Louis MISSIKA, puis à M. Christophe NAJDOVSKI, pour répondre aux différentes questions et interventions des orateurs.

Monsieur Jean-Louis MISSIKA, vous avez la parole.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint.- Merci, Madame la Maire.

Je voudrais d'abord féliciter Mme Laurence GOLDGRAB et M. Eric AZIÈRE, parce que ce rapport est véritablement quelque chose de très important et de très utile pour notre Ville. Je voudrais insister sur le fait que, lorsqu'ils se sont lancés dans cette aventure, on n'était pas sûr du tout du résultat. Je dois dire que ce résultat est exceptionnel à plusieurs titres. D'abord, un diagnostic partagé. C'est très important d'avoir un diagnostic partagé. J'ai encore entendu 2 ou 3 approximations ou contrevérités, par exemple, que l'on pollue plus à 50 kilomètres/heure qu'à 70. Non, c'est faux. Je ne vais pas me lancer dans la démonstration, mais c'est juste faux.

D'autre part, je dirai que ce rapport a un élément extrêmement important, à savoir le consensus qu'il a créé. J'ai entendu une oratrice - je ne sais plus de quel groupe, tellement il y en a - mais je crois que c'était les Républicains.

Ils ont dit qu'ils voteront contre, alors qu'il n'y a pas de vote puisque c'est une communication du rapport d'une M.I.E. En plus, les mêmes représentants de ce groupe politique ont tous voté en faveur du rapport au moment de la M.I.E. Enfin, que voulez-vous, c'est comme cela, la politique ! Ce qui m'intéresse, c'est qu'avec tous ceux qui ont participé à ce groupe de travail, on a fini par trouver une zone de consensus et de parole…

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Juste un instant.

Je souhaite que l'on écoute les réponses de l'Exécutif. Si vous avez des conversations à avoir, vous les avez à l'extérieur. On respecte la parole de tous les orateurs. Là, c'est l'Exécutif qui répond à un débat qui a été respectueux.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint.- Donc…

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Attendez un instant.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint.- Oui.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci. Merci beaucoup. Si l'on pouvait écouter l'orateur. Merci.

Monsieur Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint.- Bien. Merci, Madame la Maire.

Je disais que les propositions, notamment ce que l'on a appelé "les propositions phares" de ce rapport, me paraissent également extrêmement intéressantes parce qu'elles sont raisonnables. Ici, on ne propose pas de démolir le périphérique avec un coup de baguette magique. Elles sont également audacieuses. Elles vont dans la bonne direction. Parce que nous transformerons le périphérique en boulevard urbain : ça, je vous l'affirme. Quelle que soit la future majorité, je pense que la transformation du périphérique en boulevard urbain est inscrite dans le code génétique de cette ville. C'est absolument indispensable par rapport à nos relations avec nos voisins immédiats. Je pense notamment aux 23 communes qui sont limitrophes du périphérique.

Je dirais qu'il y a un calendrier, somme toute, assez clair. D'abord, la question de la gouvernance de la transformation du périphérique. Anne HIDALGO l'a dit : cet "atelier du périphérique" est fondamental parce qu'il va permettre à toutes les parties prenantes de discuter de ces transformations, de la façon dont on va s'y prendre et de la façon dont on va le rythmer dans le calendrier. Cet "atelier du périphérique" est très important. J'ai lu dans la presse que la présidente de la Région Ile-de-France souhaitait auditer les propositions de la M.I.E., qu'elle appelle "propositions d'Anne HIDALGO". Mais c'est un raccourci. En fait, ce sont des propositions portées par quasiment tous les groupes politiques du Conseil de Paris. Et d'ailleurs, pourquoi ne pas essayer d'articuler les deux choses : l'évaluation que veut faire la présidente du Conseil régional et l'atelier que nous souhaitons réunir pour construire cette gouvernance partagée. Bien sûr, le rôle de l'Etat est également très important, puisque nous devons travailler avec le Préfet de Région et avec le Préfet de police sur ces questions de réduction de la limitation de vitesse et de création de voies réservées.

Dès 2019, mise en place de cette gouvernance partagée. Je dirais que, concernant la baisse de la vitesse, on peut le faire très vite. C'est quelque chose, si jamais il y a un consensus de la part des communes limitrophes en accord avec l'Etat, qui peut se décider très vite, peut-être même à titre expérimental pour voir ce que cela donne. Je trouve que cela vaudrait la peine qu'on l'expérimente dans un délai court. Pourquoi pas en 2020 ?

Quant à la voie réservée, je pense que, là aussi, il ne faut pas attendre 2024. Il faut essayer de le faire le plus rapidement possible, quitte à ce qu'on l'expérimente d'abord sur des tronçons du périphérique. Je pense notamment à ces endroits où il y a quatre voies du périphérique, et non pas trois. Je pense que l'on pourrait expérimenter, dès l'année prochaine, le principe d'une voie réservée, pas seulement pour les transports en commun, mais également pour le covoiturage, les véhicules propres et les véhicules de secours.

Vous savez que le problème majeur des routes franciliennes et du périphérique est l'autosolisme. Cela veut dire 1,1 personne par véhicule. Nous devons actionner tous les leviers possibles pour inciter aux transports en commun et au covoiturage. C'est ainsi que l'on réduira le nombre de véhicules sur les autoroutes franciliennes et le périphérique, et que l'on améliorera la fluidité. Réserver une voie spéciale pour le covoiturage et les véhicules propres est un puissant levier d'incitation pour les Franciliens à pratiquer le covoiturage et à acheter un véhicule propre. Interdire l'accès au périphérique aux véhicules poids lourds en transit, dont le poids est supérieur à 3,5 tonnes, me paraît également une mesure d'utilité publique.

Je voudrais rappeler une chose très particulière à la ville de Paris. Aujourd'hui, plus de la moitié des trajets qui utilisent le boulevard périphérique font une distance supérieure à 20 kilomètres. Paris est la dernière grande métropole dont la zone dense est traversée par une infrastructure utilisée majoritairement pour le transit. C'est cela qu'il faut bannir dans les meilleurs délais. La réduction de la vitesse et du nombre de voies devrait imposer à ces usagers, à ces passagers clandestins du périphérique de trouver des alternatives s'ils ne veulent pas rallonger leurs déplacements. Ces alternatives passeront par les parkings relais pour laisser la voiture en dehors de la future zone à faibles émissions métropolitaine, qui interdira, à partir du 1er juillet, l'accès aux véhicules les plus polluants dans la majorité des communes situées à l'intérieur de l'A86.

Je voudrais rappeler que, de ce point de vue, notre politique est correctement coordonnée avec celle d'"Ile-de-France Mobilités", puisqu'il y a déjà de nombreux parcs relais situés de part et d'autre de l'A86 à proximité des gares du RER et du Transilien, et qu'ils sont maintenant gratuits pour les abonnés du "pass" Navigo.

Dernier élément, je pense qu'à l'horizon 2024-2030, on va faire du périphérique un boulevard urbain. Qu'est-ce que cela veut dire concrètement ? Cela veut dire que les circulations douces ont leur place sur le périphérique et qu'il est possible, là où le périphérique est de plain-pied, que des piétons le traversent à des feux de signalisation. Je crois qu'il sera tout à fait possible, à cet horizon, quand le Grand Paris Express aura été développé, lorsqu'il y aura eu les prolongements des lignes de métro, lorsqu'il y aura un réseau de bus de banlieue à banlieue, des nouvelles lignes de tramway, un véritable délestage du trafic de poids lourds, d'avoir un boulevard urbain apaisé, avec, naturellement, la possibilité de constructions à proximité.

Cela m'amène à répondre au vœu relatif au moratoire sur les constructions aux abords et sur le périphérique, vœu porté par Mme Fatoumata KONÉ et M. David BELLIARD. Vous avez participé, l'un et l'autre, à cette M.I.E. Je crois que la M.I.E. a conclu qu'il fallait poursuivre le traitement prioritaire des territoires où se concentrent les entrées de Paris et les arrivées d'autoroutes. Il me semble que les mesures que j'ai évoquées vont vers la transformation du périphérique en boulevard urbain. Parmi ces mesures, une me paraît essentielle : celle de construire les continuités urbaines entre Paris et les villes voisines qui permettront de gommer l'autoroute urbaine qu'est aujourd'hui le périphérique. Quand vous avez un périphérique à deux fois quatre voies et six mètres de non-constructibilité de part et d'autre de ces deux fois quatre voies, vous avez une coupure qui est extrêmement dangereuse pour la construction du Grand Paris.

Ma question est simple. Est-ce qu'un moratoire sur les projets de rénovation urbaine qui sont en cours aujourd'hui à proximité du périphérique, aura un effet plus immédiat pour les habitants de Gare des Mines ou de Python-Duvernois ? Si je prends l'exemple de Python-Duvernois, voilà un projet de renouvellement urbain qui a précisément pour objet d'améliorer les conditions de vie des habitants, de les protéger des nuisances actuelles et de prévoir qu'à terme, il y aura une zone à faibles émissions métropolitaine et une transformation du périphérique en boulevard urbain. Dans le cadre de cette rénovation, nous mettons en place des procédés comme des murs absorbants. Nous proposons la construction de bâtiments d'activité écrans qui protègent les habitations. Nous engageons la démolition des logements les plus exposés et la construction d'immeubles protégés.

Ce que vous proposez avec ce moratoire, c'est de retarder le projet d'au moins 10 ans, le temps de tout remettre à plat, ce qui a été construit, étudié, concerté et habité par les habitants. Cela ne me paraît pas acceptable. Tous les projets que nous portons dans ces quartiers ne préemptent pas la future transformation du périphérique, mais l'accompagnent. Je souhaite souligner, d'ailleurs, que les autorisations d'urbanisme pour des opérations proches du périphérique font l'objet de multiples phases de concertation, d'études environnementales, de réponses précises et spécifiques au titre du Code de l'urbanisme, du Code de l'environnement, du P.L.U., du "Plan Climat" et de la loi sur l'eau.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de retirer ce vœu. Dans le cas contraire, j'émettrai un avis défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, cher Jean-Louis MISSIKA, pour cette deuxième très belle réponse de la journée.

Je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI pour compléter.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint.- Merci, Madame la Maire.

Peut-être rappeler en préambule que le périphérique parisien est malheureusement notre champion d'Europe dans de nombreux domaines, puisque c'est l'axe le plus circulé d'Europe. C'est la seule rocade autoroutière aussi proche du cœur de l'agglomération, avec la présence d'une densité d'habitat, d'équipements et des populations sensibles, comme des écoles maternelles, des E.H.P.A.D. - des établissements qui accueillent des personnes âgées - ou encore des parcs sportifs.

Certes, le périphérique est indispensable au fonctionnement du réseau autoroutier, mais il est aussi source de nuisances sonores et atmosphériques. A lui seul, il représente 40 % du trafic routier parisien. Il contribue à 37 % des émissions d'oxyde d'azote et à 35 % des émissions de particules du secteur des transports routiers. Ce sont les riverains et les automobilistes eux-mêmes qui en sont les premières victimes. Le deuxième élément, je citerai Pierre Messmer, qui était Premier Ministre en 1973 lorsqu'il a inauguré le périphérique. Il disait : "Nous allons enfin améliorer la circulation dans la Région parisienne". Or, nous constatons le résultat : construire toujours plus de routes attire davantage de voitures sans jamais résoudre la congestion automobile. La conséquence de tout ceci, c'est qu'avec le périphérique parisien, Paris, qui représente 1 % du territoire régional, concentre 11 % de la circulation régionale, avec des niveaux de pollution des populations qui sont particulièrement exposées à Paris.

Le constat que l'on peut faire après 45 ans de vie du périphérique, c'est qu'il constitue en quelque sorte un monstre routier, dont nous sommes toujours très dépendants 45 ans après son ouverture. C'est une infrastructure qui

isole Paris, non seulement physiquement, mais aussi mentalement. Finalement, la seule façon de faire disparaître le périphérique, c'est bien de le transformer et non pas de le cacher.

Un autre élément que l'on peut mettre en avant dans ce débat sur le périphérique, c'est que les Parisiens sont les payeurs et les pollués. Le périphérique est entretenu sur le budget de la Ville de Paris. 13 millions d'euros ont été investis dans cette mandature pour un programme de remblais phoniques, 5 millions pour la rénovation de l'éclairage, 2,7 millions pour la passerelle du Cambodge. Ce sont 40 millions d'euros qui sont budgétés pour la mise aux normes des tunnels routiers du périphérique. Chaque année, 7 à 8 millions d'euros sont investis pour l'exploitation et l'entretien. On pourra résumer cela aussi d'une phrase : chaque trajet sur le boulevard périphérique coûte 4 centimes d'euro aux contribuables parisiens. En contrepartie, le périphérique contribue au tiers des émissions polluantes parisiennes.

Nous avons le choix entre conserver un système autoroutier qui permettrait autant de trafic en zone dense, en tentant de le cacher sous des épaisseurs de béton, comme on tente de cacher de la poussière sous le tapis, ou bien, au contraire, de créer les conditions d'une mutation qui, certes, prendra du temps, mais qui n'en est pas moins déterminée. Bien évidemment, il est nécessaire d'engager cette démarche. Elle se fera à un échelon métropolitain et régional, avec les citoyens, avec l'objectif de reconquérir notamment la qualité de l'air, mais aussi le bruit. Elle sera partenariale et progressive.

Voilà quelques éléments. Je répondrai également à un vœu qui a été déposé par les élus du groupe les Républicains et Indépendants concernant la régulation dynamique de la vitesse. La baisse de la vitesse, telle qu'elle est proposée par la Mission d'Information et d'Evaluation et à laquelle votre groupe a participé, semble vous inquiéter. Je rappellerai donc que les experts auditionnés dans le cadre de la M.I.E. confirment qu'un abaissement de la vitesse maximale est favorable à une meilleure fluidité du trafic. Avec le passage aux 50 kilomètres/heure, il est estimé que les automobilistes ne chercheront plus à atteindre une vitesse maximum autorisée trop élevée par rapport à la vitesse réelle, ce qui permettra de réduire le fameux effet accordéon, et donc, la pollution atmosphérique. L'impact sur un grand parcours serait négligeable puisqu'un trajet moyen de 7,5 kilomètres sur le périphérique entraînera un trajet plus long de 2 minutes à 50 kilomètres/heure. En revanche, il est évident que l'impact sur le bruit et sur l'accidentologie sera positif, en particulier pour les usagers vulnérables que sont les usagers des deux-roues motorisés. Ces bénéfices plaident donc pour une baisse permanente de la vitesse et non pour une baisse dynamique qui aboutirait à une augmentation des nuisances aux heures concernées.

Je rappellerai enfin que la baisse de la vitesse de 80 à 70 kilomètres/heure a déjà eu un impact positif sur le bruit, sur l'accidentologie et même sur la vitesse moyenne, du fait de la réduction de l'effet accordéon, contrairement aux prédictions que les élus de ce même groupe faisaient à l'époque.

Je rappellerai enfin que votre candidate aux municipales de 2014 - je m'adresse aux élus du groupe les Républicains et Indépendants - avait pour objectif programmatique de repasser aux 80 kilomètres/heure. Heureusement que cela n'a pas été suivi d'effet.

En conclusion, j'émettrai un avis négatif au vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI, pour cette belle réponse complète qui permet de poser sur la table les éléments d'un débat, une proposition de méthode, avec des sujets sur lesquels nous pouvons apporter rapidement des réponses à nos concitoyens, qui attendent de nous que nous puissions réduire le bruit, l'accidentologie et, évidemment, la pollution de l'air.

Merci, à nouveau, pour ce travail que vous avez effectué.

Merci, à nouveau, à Mme Laurence GOLDGRAB, présidente de cette mission, et à M. Eric AZIÈRE, rapporteur de cette mission, une mission qui a démarré il y a six mois. Ce sont six mois de travail. C'est ainsi que l'on travaille sérieusement. En tous les cas, je me réjouis que les missions d'information existent dans notre cadre de travail, ici, au Conseil de Paris, parce qu'elles nous font progresser, évoluer. Elles permettent aussi de se convaincre, sans se vaincre, et d'avancer gentiment ensemble vers une vision commune, qui est tout de même ce qu'attendent de nous, je crois, nos concitoyens.

Nous allons à présent procéder au vote des vœux.

Le vœu n° 4 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

Mme Fatoumata KONÉ.- On le retire.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup.

Pour le vœu n° 5, je vais vous solliciter à nouveau, Fatoumata.

Le vœu n° 5 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

Mme Fatoumata KONÉ.- Après concertation, oui, on le retire.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup.

Le vœu n° 6, je crois que vous ne le retirez pas ?

Mme Fatoumata KONÉ.- On va maintenir celui-ci. Je voulais simplement expliquer la raison du maintien rapidement.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Non, cela a été fait dans votre intervention.

Mme Fatoumata KONÉ.- D'accord. Simplement, on estime que l'on va exposer un peu plus de population à la pollution de l'air. Et donc, c'est une urgence. C'est la raison pour laquelle il nous semble que le moratoire est important à maintenir. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 6 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 7 déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Il n'y a pas de vote sur le rapport de la M.I.E., projet de délibération DDCT 116.

Merci pour ce très beau débat. Merci pour ce travail. Rendez-vous le 12 juillet pour les "ateliers du périphérique". J'invite tous les conseillers de Paris qui n'ont pas pu encore aller visiter l'exposition "Les Routes du futur du Grand Paris" à y aller, parce qu'il y a, au-delà de la proposition de la M.I.E., des propositions extrêmement intéressantes faites par quatre équipes d'urbanistes, d'architectes, qui partagent tous exactement la vision portée par la Mission d'Information et d'Evaluation, sachant que les deux travaux ont été conduits en parallèle. C'est donc très intéressant de voir que des équipes d'architectes et d'urbanistes internationaux convergent avec le travail qui a été fait au sein de notre Conseil. Donc, merci.

Compte rendu de la 1ère Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Nous passons à la 1ère Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil, je donne la parole à M. Pierre GABORIAU, président de la 1ère Commission.

M. Pierre GABORIAU.- Madame la Maire, mes chers collègues, exceptionnellement empêché pour des raisons personnelles, je tiens à remercier ma collègue Catherine BARATTI-ELBAZ, vice-présidente de la Commission, qui a bien voulu présider cette 1ère Commission mardi dernier. Je tenais à l'associer à ce compte rendu.

Compte rendu qui, comme d'habitude, est présenté par notre collègue Emmanuel GRÉGOIRE sur les tableaux de bord financiers. Une fiscalité immobilière qui, sur les cinq premiers mois de l'exercice 2019, a été exécutée pour un montant de 638 millions d'euros, en progression de 9,7 % par rapport à avril 2018, soit plus 56,3 millions d'euros. En avril 2019, 4.047 transactions avaient été enregistrées, contre 3.847 en avril 2018, soit une hausse de 5,2 %. Aucune vente supérieure à 100 millions d'euros n'a été enregistrée. Rappelons donc, par rapport à ces 638 millions à ce jour, le montant de 1,505 milliard de l'année 2018.

En ce qui concerne la dette de la Ville, aujourd'hui, aucun nouvel emprunt n'a été contracté. En mai 2019, seulement 250 millions d'euros ont été contractés. Je l'avais dit à l'époque. Nous étions à 5,699 milliards d'euros au 31 décembre 2018. Nous sommes aujourd'hui à près de 6 milliards d'euros, puisque nous sommes exactement à 5,949 milliards d'euros.

Voilà pour les tableaux financiers.

Ensuite, Emmanuel GRÉGOIRE a présenté les comptes administratifs 2018 de la Ville et du Département. Il a aussi fait remettre sur table, à l'ensemble des collègues présents à la 1ère Commission, le rapport financier. Je tiens

à remercier le directeur des finances, Guillaume ROBERT et toute son équipe pour la qualité de présentation de ce document.

Ensuite, certaines interventions ont eu lieu pour les relations humaines et les services publics. Notre collègue, Mme Véronique LEVIEUX, a apporté des précisions concernant les décisions relatives à l'accès aux droits de Paris. Notre collègue, Mme Olivia POLSKI, a évoqué l'exonération de certains droits de voirie 2019 pour les commerces dont l'activité avait été tant affectée par les troubles à l'ordre public au cours des mois de février et de mars 2019.

Madame la Maire, Messieurs, chers collègues, et Mesdames, je vous remercie.

(Mme Célia BLAUEL, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Merci, Monsieur le président.

2019 DFA 55 - Prise de participation de la Caisse des dépôts et consignations au capital de la SemPariSeine.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Nous débutons cette Commission par l'examen du projet de délibération DFA 55 : prise de participation de la Caisse des dépôts et consignations au capital de la SemPariSeine.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX pour cinq minutes.

M. Philippe DUCLOUX.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la Caisse des dépôts et consignations et les entreprises publiques locales ont une histoire et des valeurs intimement liées. Ce n'est une surprise pour personne dans cet hémicycle. La Caisse des dépôts et consignations est ainsi un partenaire que l'on connaît bien, qui accompagne la Ville de Paris dans la mise en œuvre de ses politiques. On la sait solide et robuste.

Le projet de délibération qui nous est proposé est l'occasion pour moi de mettre en valeur ce partenaire privilégié des projets que nous portons collectivement. La prise de participation de la Caisse des dépôts et consignations au capital de la SemPariSeine envoie le signal très fort d'un actionnaire solide qui croit en l'avenir de cette société. L'entrée de la Caisse des dépôts et consignations au capital de la SemPariSeine est celle d'un investisseur de long terme au service de l'intérêt général. Logements sociaux, quartiers nouveaux, équipements publics, etc.

J'aimerais un peu de silence derrière, parce que c'est insupportable d'avoir des gens qui parlent derrière.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- S'il vous plaît, un peu de silence pour M. DUCLOUX pour que l'on puisse poursuivre.

M. Philippe DUCLOUX.- Merci.

Je répète : logements sociaux, quartiers nouveaux, équipements publics. Les projets auxquels la Caisse des dépôts et consignations a contribué par ses prêts, ses financements et son ingénierie sur notre territoire, sont nombreux. L'entrée de la Caisse des dépôts et consignations au capital de la SemPariSeine est celui d'un partenaire indispensable pour conduire des projets dans la durée : des projets de reconversion de bâtiments anciens, de réhabilitation du patrimoine. Des projets lourds qui nécessitent de pouvoir compter sur un tiers de confiance qui conseille la prise de décision.

L'entrée de la Caisse des dépôts et consignations au capital de la SemPariSeine est celle d'un partenaire solide dans une période charnière pour la SemPariSeine. Ces derniers mois, l'opération du front de Seine s'est terminée et les travaux de rénovation des Halles se sont achevés. Alors que ces deux projets majeurs ont structuré cette S.E.M. en tant que société d'économie mixte de gestion et d'aménagement, la S.E.M. arrive à la fin d'un cycle décennal, avec la satisfaction de voir ces deux projets menés à bien. L'heure est désormais à l'ancrage dans l'avenir.

SemPariSeine, qui dispose d'une longue expérience de la maîtrise d'ouvrage de projets complexes, à l'instar du réaménagement des Halles, réoriente donc son activité. Elle a construit des immeubles de logements, piloté des opérations d'aménagement, réalisé des immeubles imbriquant plusieurs programmes. Elle s'ouvre désormais au partenariat pour mettre ce savoir-faire au service de projets innovants durables pour le territoire. Et je pense que cela vous fera plaisir, Madame la Maire.

C'est le rôle qu'elle aura dans la construction de la ville de demain : celui du promoteur investisseur public. Cela permet d'allier le meilleur du privé avec le meilleur du public. Cette réorientation stratégique est déjà marquée de succès importants, avec quatre appels à projets. "Réinventer Paris II" : déjà remporté. Celui du musée de la Libération : en copromotion avec "REI Habitat", qui permettra de rénover un bâtiment ancien dans une approche écologique pour créer une oasis au cœur du quartier Montparnasse. Celui de la station de métro Croix-Rouge : en maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de Novaxia, qui permettra de réaffecter la station de métro fantôme en un espace culinaire dans le 6e arrondissement. Celui de l'aérogare sous l'esplanade des Invalides : en AMO, auprès du groupement proposé notamment d'Emerige et Nexity pour la création du centre dédié à l'art et à l'artisanat français. Ou encore le site dit "Champerret intérieur", qui accueillera un espace urbain de distribution pour la

distribution du dernier kilomètre, où la SemPariSeine interviendra en AMO pour le compte de SOGARIS, autre S.E.M. de la Ville de Paris.

C'est cette réorientation stratégique de la S.E.M. vers une activité de promoteur et investisseur public qui l'a incité à envisager une recomposition de son actionnariat. L'objectif pour SemPariSeine est clair : faire entrer au capital de nouveaux partenaires aptes à l'accompagner, la soutenir et la challenger. Ce sera assurément le cas avec la Caisse des dépôts et consignations, pour toutes les raisons que j'ai précédemment évoquées. En entrant au capital à hauteur de 20 %, la Caisse des dépôts et consignations entend être un actionnaire actif et accompagner le développement de la SemPariSeine. Elle devient ainsi le second actionnaire de cette entreprise publique et s'engage aux côtés de la Ville de Paris pour mettre en œuvre une réelle synergie industrielle avec cet outil, et offrir à la S.E.M. des perspectives de développement commercial importantes.

Plus largement, cette opération s'inscrit dans une démarche de recentrage et de renforcement du partenariat que la Ville et la Caisse des dépôts et consignations ont pu développer dans le développement de projets et la valorisation d'actifs. C'est une pierre importante dans un partenariat fort, qui permet le développement d'outils d'économie mixte essentiels à la réussite de nombreux projets sur notre territoire parisien.

Aussi, pour toutes ces raisons, je me félicite de voir ce projet de délibération présenté devant notre Conseil de Paris aujourd'hui et je vous en remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, M. Jean-Bernard BROS.

Un peu de silence, s'il vous plaît. Merci.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint.- Merci, Madame la Maire.

Cher collègue, je vous remercie d'attirer l'attention sur ce projet de délibération relatif à la SemPariSeine.

Comme en fait état l'exposé des motifs, la SMABTP, la Banque du bâtiment et des travaux publics, la Fédération française du bâtiment Grand Paris, la Fédération française du bâtiment et la Chambre syndicale des entreprises de construction de la région parisienne ont sollicité l'agrément du conseil d'administration pour le projet de rachat de 4.051 actions par la Caisse des dépôts et consignations.

Il faut dire que l'objectif de la Caisse des dépôts et consignations est d'accompagner le développement de la SemPariSeine et d'en être un actionnaire actif et vigilant.

Et, je remercie Philippe DUCLOUX pour son intervention qui a mis en valeur la force du lien que nous avons tissé avec la Caisse des dépôts et consignations. Sans insister davantage, je souhaite vous confirmer qu'il s'agit d'une demande forte de la Caisse des dépôts et consignations qui souhaite être le premier actionnaire privé de la S.E.M., ce qui devient une réalité avec une Caisse qui sera actionnaire de la SemPariSeine à hauteur de 20,22 %. Vous préciser que la montée au capital s'opère par une cession des actions privées aux nouveaux entrants sans modification de l'actionnariat Ville. La participation de la Ville de Paris, qui détient 70,29 %, reste inchangée.

Comme cela se fait dans d'autres situations, la Ville de Paris et la Caisse des dépôts et consignations se sont rapprochées pour élaborer conjointement un pacte d'actionnaires qui garantisse la bonne gouvernance de la société et un juste équilibre entre les intérêts des deux principaux actionnaires.

Avec toutes ces informations, je vous invite, mes chers collègues, à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 55.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

M. LEGARET ne prend pas part au vote.

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFA 55).

Je vous remercie.

Souhaits de bienvenue.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Avant d'aborder l'examen du projet DAE 147, je vous propose de saluer les élèves de l'école primaire Maurice-Genevoix, de Paris 18e, qui nous rejoignent cet après-midi.

2019 DAE 147 - Convention annuelle d'objectifs et de moyens 2019 entre l'Etat et la Ville de Paris relative aux dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle des bénéficiaires du R.S.A.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Je donne la parole à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, j'en profite aussi pour saluer les enfants et espérer qu'ils seront aussi sages que nous durant cette séance. Même plus sages, je vous le souhaite.

Je profite de ce projet de délibération, chère Afaf, pour revenir sur les échanges que nous avons eus lors de notre dernier Conseil de Paris. En effet, lors de notre dernière séance du Conseil de Paris, nous avions longuement abordé les questions d'emploi. C'était d'ailleurs le sujet de la communication du dernier Conseil. Nos échanges avaient été assez fructueux. Nous avions abordé la question des bénéfices des emplois aidés, réduits malheureusement drastiquement par le Gouvernement depuis 2017, avec la présentation d'un vœu.

Je tiens à utiliser ce projet de délibération pour rappeler que, depuis 2017, le Gouvernement a enclenché une réduction progressive de tous ses contrats subventionnés. En 2018, 200.000 parcours emploi compétence ont été programmés sur toute la France. En 2018, ce sont donc 908 personnes bénéficiaires du R.S.A. qui auront conclu un P.E.C. sur des parcours d'insertion, alors que l'objectif était de 1.000, et ce, avec un cofinancement seulement pour 499 contrats. La Ville de Paris se voit donc obligée de réduire drastiquement ses objectifs pour atteindre 450 conventions pour l'année 2019.

Il est important de réaffirmer que le dispositif des emplois aidés était malgré tout utile et efficace. En effet, fin 2016, environ 1,5 million de personnes occupaient un emploi aidé en France métropolitaine et 654.000 embauches avaient été réalisées. Nous en sommes aujourd'hui bien trop loin, alors même que les besoins sont toujours prégnants.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Pardonnez-moi, Madame FILOCHE.

Merci. On ne vous entend presque pas.

Mme Léa FILOCHE.- Je peux parler plus fort.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Donnons le bon exemple et soyons un peu discrets.

Allez-y, poursuivez.

Mme Léa FILOCHE.- Allez, chers collègues, la sagesse.

Ce dispositif a permis au secteur associatif de se développer, de se dynamiser. Il a permis à un grand nombre d'entreprises de l'économie sociale et solidaire d'émerger. Il avait permis à un grand nombre de personnes, surtout celles éloignées de l'emploi, de retrouver une activité professionnelle rémunératrice et valorisante.

Le désengagement de l'Etat est inconscient, voire dangereux. Nous continuons de penser qu'un bilan précis des bénéfices des emplois aidés doit être effectué à Paris comme sur l'ensemble du territoire français, afin d'interpeller l'Etat pour qu'il fasse vraiment de la lutte contre le chômage et la précarité une priorité nationale, plutôt que de compter sur des diminutions fictives des chiffres des chercheurs d'emploi, ou encore de compter sur le fait que la précarité imposée aux salariés fera tant jouer la concurrence entre eux qu'ils ne lutteront plus pour améliorer leurs conditions de travail.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Merci, Madame FILOCHE.

La sagesse n'est pas une histoire d'âge, a priori.

Dans le même silence, Madame GABELOTAUD, pour vous répondre.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe.- Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame FILOCHE, merci, chère Léa, pour votre intervention. Ce projet de délibération permet de présenter la convention annuelle d'objectifs et de moyens signée entre la Ville et l'Etat pour favoriser l'entrée ou le retour à l'emploi des bénéficiaires du R.S.A. qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Après une concertation avec l'Etat, nous y indiquons le nombre prévisionnel de nos objectifs, notamment sur le parcours emploi compétence, la nouvelle forme des contrats aidés. Vous regrettez à raison la baisse des moyens dévolus par l'Etat sur ce volet pourtant indispensable de l'insertion. Le gel, puis la transformation des emplois aidés en 2017, a considérablement modifié l'utilisation par les associations et les collectivités de cet outil. La Ville de Paris a fait de l'insertion professionnelle un axe fort de sa politique en matière de lutte contre le chômage, mais aussi en matière de ressources humaines.

Je salue tout le travail mené par ma collègue, Véronique LEVIEUX, pour favoriser cet accueil au sein de la collectivité.

Cependant, comme nous l'avons largement déploré en ces mêmes lieux, l'Etat a choisi de se désengager de ce dispositif en complexifiant son utilisation et en limitant son accès. De plus, les associations et les collectivités ont été mises dans un état d'incertitude permanent lié au changement de position de l'Etat : suppression des contrats aidés, puis transformation du dispositif, et sous-financement. Tout cela n'a pas favorisé un climat de confiance permettant de capitaliser sur la réussite de ce nouveau dispositif, dont le sous-financement est criant en comparaison du précédent système. La réduction importante de ces contrats, ainsi que la transformation de ceux-ci en parcours emploi compétence, a conduit de nombreuses associations et la collectivité parisienne à se limiter dans l'utilisation de cet outil pourtant essentiel.

Si nous souhaitons toujours que l'Etat assimile enfin que les contrats aidés sont un coup de pouce indispensable permettant aux nombreuses personnes éloignées de l'emploi de se réinsérer dans le monde du travail, nous continuons à travailler avec lui pour garantir que le maximum de Parisiens puisse en bénéficier. Ainsi, 450 Parisiens pourront bénéficier d'un parcours emploi compétence avec un engagement financier de la Ville de plus de 2,6 millions euros.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 147.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 147).

Je vous remercie.

2019 DAE 203 - Subvention (85.000 euros), avenant à la convention avec l'association "Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée" (15e) et adhésion (500 euros) à l'association "Territoires 0 chômeur".

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 203 : subvention, avenant à la convention avec l'association "Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée".

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL.- Madame la Maire, lors du Conseil de Paris d'avril 2019, je suis intervenue au nom du groupe Ecologiste sur le dispositif novateur "Territoires zéro chômeur de longue durée". J'incite tous mes collègues à le regarder de très près. La démarche "Territoires zéro chômeur de longue durée", issue de la loi de 2016, est expérimentée depuis 2017 dans 10 territoires, dont le 13e arrondissement. Initiée notamment par "ATD Quart Monde", cette démarche consiste à proposer à tous les demandeurs et toutes les demandeuses d'emploi de longue durée un C.D.I. dans une entreprise à but d'emploi. Une entreprise à but d'emploi, c'est bien cela. C'est l'emploi de toutes et tous qui est la base, la première chose. Ensuite, vient le statut du C.D.I. qui fait quitter la précarité. Ensuite, vient l'activité, et ensuite, l'équilibre financier.

Il s'agit de partir des compétences et des envies de ces personnes, et non pas de les aider à s'adapter au marché du travail traditionnel. L'équilibre financier est assuré par l'allocation aux salariés de l'entreprise à but d'emploi des coûts directs du chômage. C'est un dispositif neutre pour les finances publiques. Les ressources financières sont complétées par la facturation d'activités utiles socialement et écologiquement, et non concurrentielles : jardins partagés, compost d'immeuble, végétalisation des rues, petit bricolage, gardiennage d'animaux, promenade urbaine, et récemment, création de postes de guides pour faire découvrir les communes de manière insolite. Ne se basant pas sur un C.D.D. d'insertion, qui maintient la précarité neutre pour les finances publiques, affirmant que tout le monde est employable, utile à nos quartiers, ce dispositif est un formidable outil de transformation de la société.

Je sais aussi que l'expérimentation dans le 13e arrondissement n'est pas un fleuve tranquille. Je sais que l'extension à trois arrondissements - le 18e, le 19e et le 20e - nécessite une volonté d'agir forte. Par cette extension, il existe un risque que l'expérimentation se transforme en un dispositif technocratique qui ne parvient pas à changer les mentalités. Nous avons, avec "Territoires zéro chômeur de longue durée", un levier pour dynamiser et renouveler nos dispositifs anciens d'insertion. Reste à en avoir la volonté et à mettre en œuvre un bon niveau de pilotage.

Je rappelle que le groupe Europe Ecologie a demandé que la Ville agisse pour que ce dispositif soit généralisé à tous les arrondissements, avec une priorité pour les arrondissements des quartiers "politique de la ville". Que cela

soit l'occasion de coordonner et de redynamiser l'ensemble des dispositifs actuels d'insertion et qu'un pilotage ambitieux et transparent soit mis en place.

Aussi, nous voterons ce projet de délibération. Parce que faire de l'emploi un bien commun et que le revenu et le statut pérenne soient assurés, est une belle ambition, une ambition qui peut tendre vers un revenu de base inconditionnel.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Merci.

La parole est à Mme Anne-Christine LANG, pour cinq minutes.

Mme Anne-Christine LANG.- Merci, Madame la Maire.

Un mot très bref pour me féliciter et me réjouir de l'essor pris par l'expérimentation "Territoires Zéro Chômeur" dans le 13e arrondissement, et surtout, du chemin parcouru depuis 2016, date à laquelle j'avais pris l'initiative, avec le soutien constant de Myriam EL KHOMRI, de proposer la candidature du 13e pour être l'un des 10 territoires pilotes de cette expérimentation de lutte contre le chômage, dont l'objectif, je le rappelle, est d'éradiquer le chômage de longue durée sur un territoire donné.

Depuis, des dizaines d'embauches ont eu lieu dans le 13e arrondissement. Je voudrais rendre un hommage appuyé aux services de la Ville, qui ont suivi cette expérimentation, et particulièrement à la chef de projet, Elisa LEWIS, directrice de l'EBE "13 Avenir", dont l'engagement et, j'allais dire, le militantisme en faveur de ce projet, ont été absolument déterminants.

Un petit mot également pour me féliciter que le Gouvernement ait prévu, au regard du succès de cette expérimentation dans les 10 territoires pilotes, de lancer un nouvel appel à projets et éventuellement une nouvelle loi pour que 200 nouveaux territoires puissent bénéficier de l'expérimentation "Territoires 0 chômeur". Et donner, au nom de notre groupe, tout notre soutien aux autres arrondissements parisiens qui candidateront dans les mois qui viennent.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, Mme Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe.- Merci à toutes les deux.

Ce dispositif est très novateur, parce qu'il permet aujourd'hui de regarder le chômage et la situation de non-emploi à travers un autre prisme et une autre approche. Effectivement, il nous faut plusieurs approches. Aujourd'hui, il n'y a pas une solution contre le chômage, mais plusieurs. Les situations sont différentes en fonction de beaucoup d'autres paramètres. Paris est un territoire qui connaît beaucoup d'extrêmes. On peut citer l'expérimentation du 13e, où nous connaissons un taux de chômage de 13 %. Dans ce quartier populaire, il y a 20 % de personnes en contrats précaires, contre 14 % en moyenne à Paris. Des personnes ayant 4 ans de chômage ont été recrutées. Donc une fin de période de 4 ans pour la plupart des premiers contrats stables, et même, pour deux d'entre elles, leur premier emploi.

La volonté de pilotage est très importante - comme vous le disiez, Madame MOREL - puisqu'il faut que l'on soit vraiment en adéquation avec les problématiques, les attentes et les compétences de ces personnes. Nous attendons également la deuxième loi avec impatience. Nous y sommes prêts. Vous l'avez rappelé : c'est une très belle aventure, Madame Anne-Christine LANG, qui a été initiée depuis 2016. Ce sont aujourd'hui 43 salariés sur 51, dont certains sont partis en formation ou sont en C.D.I. Aujourd'hui, nous souhaitons accompagner la montée en compétences, d'où ce projet de délibération, pour faire en sorte que ce processus reste novateur, soit le plus en adéquation possible avec les besoins territoriaux et que les résultats soient au rendez-vous. Nous espérons arriver à une exhaustivité de 110 emplois d'ici 2020.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 203.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 203).

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée dans le 17e.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Nous examinons maintenant les vœux non rattachés, en débutant par le vœu n° 12 relatif à l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée dans le 17e arrondissement.

La parole est à M. Jérôme DUBUS, pour deux minutes.

M. Jérôme DUBUS.- Merci, Madame la Maire.

Cela va un peu dans le même sens que ce projet de délibération puisqu'il s'agit des "Territoires zéro chômeur de longue durée" qui ont donné de très bons résultats. Le bilan est plus que positif puisqu'en moins de deux ans, environ 600 emplois au profit des personnes durablement privées d'emploi ont été créés. Cela a permis une dynamisation de ces territoires en matière économique.

Aujourd'hui, les 18e, 19e et 20e arrondissements vont en bénéficier. Il serait bien que la partie du 17e arrondissement qui correspond à ces critères, qui sont des critères "politique de la ville" - même si ce n'est plus la dénomination exacte, ce sont les mêmes critères - puisse en bénéficier. Le vœu est assez simple. Il a été voté à l'unanimité en Conseil du 17e arrondissement. Nous demandons que la Ville de Paris ajoute le 17e arrondissement à la liste des territoires ciblés par l'essaimage de l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée. Deuxièmement, que la Ville de Paris s'engage dans la conduite de travaux préparatoires à l'initialisation de cette démarche pour la partie du 17e arrondissement.

D'ailleurs, je crois qu'il y a un vœu ou un amendement de l'Exécutif qui nous va tout à fait. Evidemment, nous voterons ce vœu corrigé par cet amendement.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Parfait.

Pour vous répondre, Mme Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe.- Merci, Madame la Maire.

Monsieur DUBUS, vous formulez la demande dans votre vœu que soit essaimée dans le 17e arrondissement l'expérimentation "Territoires zéro chômeur". Vous nous donnez l'occasion de rappeler la pertinence de ce projet qui nous tient tout particulièrement à cœur avec la Maire de Paris. Dans le 13e arrondissement, l'EBE a permis ainsi à 51 personnes de retrouver un emploi. Comme j'ai eu l'occasion de l'écrire au maire du 17e arrondissement dans un courrier datant du 29 mai, je me réjouis de l'intérêt du 17e arrondissement pour l'extension de cette expérimentation qui requiert une seconde loi, dont le calendrier n'est pas connu à ce stade. La réussite opérationnelle de cette expérimentation se base sur l'émergence d'un consensus local et la mobilisation de l'ensemble des acteurs institutionnels, associatifs, économiques, et les habitants.

Dans ce cadre, j'invite la mairie du 17e arrondissement, à l'instar des mairies des 18e, 19e et 20e, à lancer dès que possible une mobilisation des acteurs locaux pour poser les jalons d'une candidature. La DAE, la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi pourra bien entendu transmettre tout document permettant de préparer au mieux ces travaux. Il me paraît nécessaire de préciser, via un amendement - vous le connaissez puisqu'il vous a été transmis - que les travaux préparatoires doivent être impulsés par la mairie de l'arrondissement.

C'est pourquoi je vous invite à adopter cet amendement, auquel cas j'émettrai un avis favorable à votre voeu.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Merci.

L'amendement ne posant aucun problème, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 12 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 199).

Je vous remercie.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif aux Missions Locales d'Île-de-France et de Paris.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Nous examinons maintenant le vœu n° 13 relatif aux missions locales d'Ile-de-France et de Paris.

La parole est à Mme SIMONNET pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET.- Mes chers collègues, les missions locales vont très mal. Comme vous le savez, depuis le 3 juin dernier, les 312 missions locales des 8 départements franciliens ont organisé une journée morte pour dénoncer la baisse de leurs financements pour 2019. Il faut savoir que dans le cadre du financement de 2019, le Ministère du Travail a entériné, selon l'Association régionale des missions locales, la suppression de 70 emplois au 31 décembre 2019, soit la suppression des capacités d'accompagnement pour 10.000 jeunes.

Il faut savoir que c'est le financement de la garantie jeune sur l'exercice 2019 qui est remis en cause avec la réduction de 45,5 % des autorisations d'engagement de crédit. C'est aussi la baisse de 5,5 % de la dotation de fonctionnement pour ces missions locales d'Ile-de-France. On comprend les craintes légitimes des missions locales quant à la mise en œuvre par l'Etat d'un budget qui intègre une logique de bonus-malus sur des critères de performance. Cela veut dire que, finalement, les missions locales situées dans les quartiers les plus en difficulté seraient pénalisées. C'est une pression financière qui pèse sur les missions locales pour les obliger à fusionner, avec une menace de moins 10 % de subvention en cas de refus de fusion, avec la menace de fusion avec les missions locales au sein de Pôle Emploi.

Donc on est face à un désengagement de l'Etat catastrophique. Comme vous le savez, les missions locales sont financées à moitié par l'Etat. L'Association des maires de France interpelle. Il faut que nous relayions cette interpellation. Je sais que nous l'avons déjà effectué. Il faut absolument défendre les missions locales et que leur seule survie ne soit pas la course frénétique aux appels à projets.

Un rôle indispensable est joué par la Mission locale de Paris, avec ses 195 salariés, ses bénévoles qui accompagnent chaque jour les jeunes à travers un parcours adapté. Il ne faut pas accepter que les missions locales perdent 70 équivalents temps plein avec les baisses de financement.

Voilà pourquoi je vous sollicite pour adopter ce vœu d'interpellation de l'Etat pour défendre nos missions locales.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, Mme Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe.- Madame SIMONNET, je vous remercie pour votre vœu et l'attention que vous portez à la Mission locale de Paris ainsi qu'au réseau des missions locales d'Ile-de-France. Le réseau des missions locales en France est le premier service public de proximité dédié à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. A Paris, avec 8 sites d'accueil, la Mission locale de Paris a pu ainsi accueillir 9.000 nouveaux jeunes et en accompagner plus de 19.000 tout au long de l'année 2018. Vous soulignez avec justesse dans votre vœu la situation intenable dans laquelle l'Etat met les missions locales franciliennes et tout particulièrement la Mission locale de Paris. Il y a une remise en cause du financement de la garantie jeune sur l'exercice 2019.

Fortement mobilisé depuis plusieurs mois, le réseau des missions locales d'Ile-de-France dénonce l'accumulation de difficultés budgétaires et organisationnelles pour le financement en 2019. Vous avez rappelé également l'engagement constant de la Ville de Paris auprès de la Mission locale de Paris, constant dans son soutien financier, mais également dans son soutien politique, avec deux vœux de l'Exécutif en 2018 qui l'ont réaffirmé.

La Mission locale de Paris porte auprès des jeunes de très nombreux dispositifs dédiés, la garantie jeune - 1.222 jeunes en 2017, l'accompagnement des jeunes sous main de justice - 655 jeunes, la plateforme d'insertion professionnelle pour les jeunes élèves et la prévention spécialisée - 320 jeunes, la lutte contre le décrochage scolaire, l'accompagnement vers la santé, la formation des jeunes et l'accompagnement généralisé vers l'emploi.

La Ville de Paris tient particulièrement à la préservation de l'esprit de la Mission locale, à son savoir-faire, à sa capacité à accompagner globalement et individuellement les jeunes, à la préservation des compétences des salariés, à leurs connaissances profondes du public parisien. Nous sommes également tout particulièrement attachés à la défense de la gouvernance associative qui est l'ADN des missions locales.

Je donne donc un avis favorable à votre vœu, Madame.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Merci.

Avant de passer au vote, j'ai une demande d'explication de vote.

La parole est à Mme Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL.- Merci.

Nous ne pouvons que soutenir ce vœu parce qu'il va dans le sens de tous les vœux que nous avons déjà déposés pour la Mission locale. Effectivement, la politique du bonus-malus du Gouvernement ne peut se faire auprès de la jeunesse, auprès de l'emploi. La jeunesse et l'emploi, ce n'est pas un yoyo financier. Il faudrait pouvoir stabiliser maintenant les missions locales tout entières.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 13, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 200).

2019 SG 26 - Conventions de partenariats pour le "Carnaval Tropical de Paris" édition 2019.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 26 : conventions de partenariat pour le "Carnaval tropical de Paris" édition 2019.

La parole est à Mme SIMONNET pour cinq minutes.

Mme Danielle SIMONNET.- Mes chers collègues, comme vous le savez, chaque année depuis 17 ans, la Ville de Paris organise le "Carnaval tropical de Paris", avec plus de 3.000 danseuses et danseurs, musiciens venus de Paris, d'Ile-de-France, de métropole, d'outre-mer, de divers pays du monde. On y célèbre la richesse du patrimoine culturel des territoires d'outre-mer. Vous vous en doutez, j'y suis bien sûr favorable.

Il ne s'agit pas du tout de s'opposer au carnaval, mais de faire attention à ce qui se cache derrière cette magnifique fête. En l'occurrence, ce qui m'interroge, c'est le "greenwashing" carnavalesque du lobby productiviste des plantations de bananiers en Martinique et en Guadeloupe. Et là, il n'y a pas de quoi faire la fête. Ce lobby est responsable de l'un des plus gros scandales de la santé environnementale, le chlordécone. Aujourd'hui, l'Union des producteurs de Martinique et de Guadeloupe, l'U.G.P.B.A.N., axe sa communication sur la propreté de la banane antillaise. Ses dirigeants affirment avoir réduit de 75 % l'emploi d'insecticides et d'herbicides en une décennie. Mais le lobby est moins loquace lorsqu'il s'agit d'évoquer les conditions de travail des ouvriers agricoles. Et pour cause, les plantations antillaises sont un véritable nid de maladies professionnelles non reconnues, d'accidents du travail, d'arrêts maladie non payés et d'interminables conflits sociaux.

Malgré son interdiction définitive il y a 25 ans, ce puissant perturbateur endocrinien utilisé dans les bananeraies ne disparaîtra pas dans les sols de Guadeloupe et de Martinique avant plusieurs siècles. La quasi-totalité des Guadeloupéens et des Martiniquais sont contaminés, avec un taux de cancer de la prostate anormalement élevé. Record du monde en Martinique. Longtemps resté discret sur le sujet, Victorin LUREL, sénateur de la Guadeloupe, ancien directeur de la Chambre d'agriculture du département et ancien Ministre des Outre-mer, dénonce un scandale d'Etat. "Les lobbys des planteurs entraient sans passeport à l'Elysée", se souvient-il.

Aujourd'hui, l'empoisonnement est là. Nous sommes tous coupables d'une négligence dans cette affaire. La Ville de Paris devrait donc bien mieux choisir ses partenaires. Nos fêtes et nos carnavals ne doivent pas servir à déguiser les crimes des lobbys. C'est pour cette raison que je ne pourrai pas voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint.- Merci beaucoup, Madame la Maire.

J'avoue que je n'avais pas vu venir le coup sur les conditions de production de bananes sur un projet de délibération, somme toute très sympathique, qui consiste à signer des conventions de partenariat avec le "Carnaval tropical de Paris" pour l'édition 2019. Que puis-je vous répondre, si ce n'est que le Conseil de Paris n'est pas compétent pour les conditions réglementaires de production des bananes aux Antilles. Oui, nous partageons votre sentiment que l'utilisation massive et durable de chlordécone est un scandale sanitaire, qui fait d'ailleurs l'objet d'investigations. Mais ce n'est pas la peine, je crois, de balayer d'un revers de main la principale richesse des Antilles, dont on peut espérer qu'elle puisse être produite dans de meilleures conditions.

Outre le fait de soutenir ce projet de délibération, je vous invite à manger des bananes de Guadeloupe et de Martinique, et pas seulement à l'occasion du "Carnaval tropical de Paris ".

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Merci.

Explication de vote de M. VESPERINI. Allez-y. une minute.

M. Alexandre VESPERINI.- J'avoue que, moi aussi, je découvre la question des conditions de production de bananes aux Antilles françaises. Je ne comprends pas très bien, parce qu'il y a 15 jours, j'apprends que la Maire de

Paris a fait pression pour que Total ne fasse pas partie des sponsors des Jeux olympiques, parce que Total, ce n'est pas bien, etc.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Monsieur VESPERINI, on fait une explication de vote, s'il vous plaît.

M. Alexandre VESPERINI.- Je peux terminer ?

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Oui.

M. Alexandre VESPERINI.- Et là, vous balayez d'un revers de main un vœu qui, du coup, si l'on se base sur la prise de position définie par la Maire de Paris par rapport aux Jeux olympiques, pourrait tout à fait être traité par l'Exécutif. Je trouve cela un peu dommage que vous le balayez d'un revers de main.

Pour le groupe Parisiens Progressifs, Constructifs et Indépendants, nous ne prendrons pas part au vote. Mais je trouve assez cocasse que lorsque la Maire de Paris dit "on ne veut pas de Total", cela marche, mais quand Mme SIMONNET dit "je veux éclaircir les conditions de partenariat avec les producteurs de bananes", tout à coup, cela vous fasse rigoler. Je trouve cela cocasse. C'est tout.

NPPV pour nous.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Merci.

J'ai été souple avec le règlement intérieur, donc je vous propose que l'on s'arrête là.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 26.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, SG 26).

Je vous remercie.

Voeu déposé par le GEP relatif à la communication des éléments concernant les balises connectées des futurs M.U.I.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Nous passons maintenant à l'examen des vœux non rattachés.

Le vœu n° 14 est relatif à la communication des éléments concernant les balises connectées des futurs M.U.I., protégées par le secret des affaires.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT pour deux minutes.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement.- Merci, Madame la Maire.

Après plusieurs déboires, notamment juridiques, l'Exécutif a réussi à faire adopter, avec les voix de l'opposition, en avril dernier, le contrat de concession sur le mobilier urbain publicitaire. Or, des balises connectées permettant le transfert et la liaison des données personnelles devraient équiper ce mobilier. Ces zones d'ombre nous obligent à vous demander qu'une information claire et transparente sur les implications technologiques de ce contrat, soit transmise à l'ensemble des élus du Conseil de Paris.

En effet, l'annexe au contrat de concession concernant les spécificités des balises connectées, n'a jamais été rendue publique, car protégée par le secret des affaires. La loi du 30 juillet 2018 relative à ce secret des affaires, sous couvert de protéger des informations d'entreprises françaises jugées par leurs détenteurs comme ayant une valeur économique et stratégique, empêche de fait la légitime information des élus et de nos concitoyens.

C'est la raison pour laquelle le groupe Ecologiste souhaite que l'annexe au contrat de concession de services portant sur la conception, la fabrication, la pause et l'exploitation des mobiliers urbains d'information concernant notamment les spécificités des balises connectées contenues dans l'une des annexes au contrat, soit transmise à l'ensemble des élus de notre Assemblée.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint.- Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur le Maire, cher Jacques BOUTAULT, vous n'avez sans doute pas bien compris les échanges que nous avons eus préalablement à cette séance, puisque l'annexe que vous mentionnez n'est pas couverte par le secret des affaires, et donc, est communicable, et l'a été, à ma connaissance, auprès de vos services. Par ailleurs,

tout ce qui est couvert par le droit commercial et par le secret des affaires n'empêche aucunement la consultation intégrale, libre et transparente de l'intégralité des dossiers. Simplement, ils ne sont pas transmis. Il faut aller les consulter sur place.

Je voudrais vous rassurer sur ces balises connectées. Il s'agit d'une option de transmission d'informations qui ne pourra reposer que sur le souhait explicite de la part de l'usager, notamment pas à vocation publicitaire mais à vocation d'informations municipales. Et donc, votre vœu est sans objet. Aussi, je vous demanderai de le retirer. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Monsieur BOUTAULT, est-ce que vous retirez votre vœu ? Rapidement.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement.- M. le Premier adjoint me confirme donc que les mobiliers seront équipés de balises connectées transmettant des informations personnelles. Pour marquer le coup, notre opposition à ce principe de balises connectées embarquées, nous maintiendrons le vœu.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Le vœu n° 14 est donc maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 14 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au droit de vote des personnes incarcérées.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 15 relatif au droit de vote des personnes incarcérées.

La parole est à Mme Léa FILOCHE, pour deux minutes.

A Mme Carine PETIT. Pardon.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement.- Merci, Madame la Maire.

L'idée de ce vœu provient d'une citoyenne engagée du 1er arrondissement, Mme Françoise FILOCHE, élue d'opposition de cet arrondissement, qui avait, en fidèle lectrice, regardé les résultats des élections européennes pour son arrondissement. Elle avait constaté assez vite que cela ne reflétait pas les équilibres traditionnels parisiens pour ces votes. En effet, 4.400 votes ont été ajoutés au vote des habitants et habitantes du 1er arrondissement. En croisant les informations, nous avons compris que ces bulletins supplémentaires étaient ceux des personnes qui sont incarcérées dans 165 établissements pénitentiaires et ont organisé un vote par correspondance.

Ce dispositif mis en place pour la première fois pour ces élections européennes a permis à 5.184 détenus de s'inscrire sur les listes électorales et de participer, comme tous les autres électeurs et électrices, au scrutin sans être obligés de faire une procuration. C'est quelque chose d'important à souligner. A titre de comparaison, pour les élections présidentielles, seules 809 procurations avaient été faites. Ce nouveau dispositif est une réelle avancée. C'est un succès qui aurait mérité davantage de communication.

Avec ce vœu, nous souhaitons tout d'abord demander que ce dispositif soit reconduit pour les prochaines élections, toutes les prochaines élections. Ensuite, nous demandons à la Ministre de la Justice d'associer les collectivités territoriales à la réflexion sur la mise en œuvre de ce dispositif. Nous pensons que les électrices et les électeurs incarcérés devraient aussi pouvoir s'inscrire. Ce serait préférable dans leur dernière commune de résidence connue. Nous demandons également que les publications officielles présentent les résultats des votes des habitantes et des habitants du 1er arrondissement de manière séparée.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint.- Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chère Carine PETIT, nous émettrons un avis favorable pour ce vœu, dont je rappelle l'esprit. Nous avons tous été un peu étonnés des résultats du 1er arrondissement, peut-être même le Maire du 1er lui-même. Concernant les chiffres qui avaient été mis en ligne par le Ministère de l'Intérieur, de façon un peu curieuse, si ce n'est la localisation du Ministère de la Justice, les votes des prisonniers ont été incorporés au résultat du 1er arrondissement. Il s'agit évidemment d'une incongruité qu'il faudra corriger. Nous allons saisir le Ministère de l'Intérieur en cela.

Je voudrais surtout insister sur l'esprit du vœu que nous partageons. Il s'agit d'inciter les gens privés de liberté à exercer leurs droits citoyens. Nous souhaitons qu'ils puissent le faire également pour les élections municipales, évidemment pas dans le 1er arrondissement, mais dans la commune où ils avaient leur lieu de résidence. En tout cas, nous allons y réfléchir avec le Ministère de l'Intérieur. C'est une décision qui relèvera du Gouvernement.

J'émets donc un avis favorable sur votre vœu.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Merci.

Avant de passer au vote, j'ai une demande d'explication de vote de M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement.- Naturellement, je suis d'accord avec ce vœu. D'ailleurs, Mme PETIT aurait pu rappeler que Mme Françoise FILOCHE est également conseillère d'arrondissement. J'ai indiqué, au-delà du conseil d'arrondissements, que j'écrivais au Ministre de l'Intérieur, avec copie à la Garde des Sceaux. Cette proposition a été soutenue à l'unanimité par tous les membres du Conseil du 1er arrondissement, pour demander que l'on fasse une distinction à l'avenir. En effet, c'est sans jamais avoir été prévenus que nous avons découvert, dans le 1er arrondissement, en raison du siège de la chancellerie place Vendôme, que l'on avait fait le récolement des votes de tous les détenus de l'ensemble de la France, ce qui faussait largement le résultat électoral du 1er arrondissement. La rectification a finalement été faite. J'ai eu l'explication le dimanche soir, à une heure assez tardive. Je m'en suis étonné auprès du Ministre de l'Intérieur. D'après les informations que j'ai pu recueillir, à l'avenir, on procédera différemment, ce dont on ne peut que se féliciter.

Merci.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 15, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 201).

Voeu déposé par le groupe LRI relatif au budget 2019 de la Ville.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Nous examinons maintenant le vœu n° 16 relatif au budget 2019 de la Ville.

La parole est à M. Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU.- Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, contrairement aux années précédentes, la Ville de Paris n'a pas mis en ligne le budget primitif 2019, mais seulement un rapport budgétaire. Elle n'a pas mis en ligne non plus un site dédié incluant le budget principal, les états spéciaux et les annexes. Et pourtant, la publication du budget après son vote, dans un délai d'un mois, est une obligation légale et réglementaire. En mai 2018, déjà, nous avions porté un vœu de publication du budget 2018 voté en décembre 2017, qui avait accusé un retard de 5 mois. Cette année encore, nous constatons que le budget primitif 2019 n'a toujours pas été publié, alors que 6 mois se sont déjà écoulés depuis le Conseil de décembre. Cette obligation légale n'est que le reflet d'une nécessité démocratique. Les citoyens et les élus doivent pouvoir avoir accès aux comptes détaillés de la collectivité.

Aussi, au nom de mes collègues élus du groupe les Républicains et Indépendants, nous réitérons notre demande de publication sur le site Internet de la Ville, de la présentation brève et synthétique du budget primitif, du rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, de la note explicative de synthèse annexée au budget primitif ainsi que de celle annexée au compte administratif.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint.- Merci, Madame la Maire.

Monsieur le président de la 1ère Commission, votre vœu est un outil de rappel à la nécessaire transparence en matière de communication budgétaire. Il est vrai que nous avons un peu tardé à la mise en ligne du document. Cela a été fait la semaine dernière. Voyez-y un lien avec votre vœu, c'est évident.

Vous savez que je suis attaché à ce que les documents puissent être mis à la disposition, non seulement des conseillers de Paris, mais de l'ensemble des citoyens qui s'intéressent à ce sujet un peu ardu et pourtant essentiel que sont les finances publiques.

Et donc, sachant que votre vœu a été satisfait la semaine dernière, je vous propose de retirer votre vœu.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Le vœu est-il retiré ?

M. Pierre GABORIAU.- Oui, Madame la Maire. Compte tenu de la réponse de l'adjoint aux finances, je retire le vœu puisque l'exécution a déjà été faite. Nous sommes donc servis. Merci.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Merci, Monsieur le Président.

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à la délivrance des titres d'identité.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Je vous indique que le vœu n° 17 est retiré n'ayant personne pour le présenter.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif au centre d'archives LGBTQI.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Nous examinons maintenant le vœu n° 18 relatif au centre d'archives LGBTQI.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET.- Mes chers collègues, ne confisquons pas la mémoire et soutenons, au contraire, un centre d'archives LGBTQI autonome. Je rappelle les faits.

Le projet de création d'un centre d'archives LGBTQI date de près de 20 ans. La Mairie de Paris, après avoir promis sa réalisation, n'a cessé de faire traîner le projet au mépris des personnes qui le portent depuis le début des années 2000. Alors qu'un collectif s'était constitué pour porter le projet, devant faire l'objet d'une convention à venir, avec promesse d'un local et de subventions à la suite de vœux, que j'avais présentés ainsi que le groupe Ecologiste de Paris, la Mairie a fait le choix de lancer un appel à projets instaurant une mise en concurrence sur une vision patrimoniale confiscatoire des archives. L'appel à projets de centre de valorisation des archives LGBTQI+, lancé le 19 avril, ne respecte pas le projet initial puisqu'il consiste de fait, pour la Mairie, à confisquer une partie du travail, faisant de ce centre un simple lieu de tri et de stockage ouvrant la porte à une dispersion de ces archives, déléguant leur gestion en partie aux Archives nationales.

C'est vécu, à juste titre, comme une dépossession du projet, et ce n'est pas acceptable. Il est nécessaire de garantir une gestion communautaire des archives, de la collecte à la conservation, à la consultation et à la communication. La Mairie de Paris n'a pas à dicter aux associations et personnes concernées comment faire mémoire. La place de la Mairie de Paris est là en tant que partenaire pour aider et permettre de les faire vivre, respecter les associations et leur liberté d'initiative, et non les déposséder de leur projet et, de fait, de leur mémoire et de sa gestion.

Sachez que, lundi 3 juin 2019, lors de la conférence de presse du collectif des archives LGBTQI+, le collectif, constitué tout de même d'une dizaine d'associations LGBTQI, a annoncé qu'il était décidé à ne pas candidater et à avancer dans la réalisation de son projet, quitte à faire sans la Mairie de Paris. L'appel à projets de la Mairie de Paris s'est clos le 24 mai 2019 sans aucune candidature.

A travers ce vœu, je demande que l'on respecte l'ensemble des engagements pris en 2018 : mise à disposition d'un local et signature d'une convention avec le collectif des archives LGBTQI+ d'ici septembre, et que la Ville renonce à l'appel à projets "Centre de valorisation et d'archives LGBTQI+".

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint.- Merci, Madame la Maire.

Madame SIMONNET, vous avez résumé imparfaitement l'histoire de ce projet, qui est effectivement ancien. Je pense que nous approchons du moment de la réalisation. J'ai retrouvé, dans certains de vos termes - "vision patrimoniale confiscatoire" - des mots que j'ai entendus de la part de certains membres du collectif. J'insiste sur le terme "certains". Aujourd'hui, d'autres membres du collectif nous appellent un peu ennuyés sur la façon dont cela s'est passé.

Vous avez raison sur le fait de dire que la Mairie n'a pas à s'immiscer, à faire de l'ingérence sur la gestion du lieu. Mais enfin, souffrez que la Mairie se préoccupe tout de même de la façon dont est utilisé l'argent public et que cela repose sur un minimum de règles de bon usage collectif.

Pourquoi l'appel à projets a-t-il été lancé ? C'était tout simplement un moyen de donner quelques règles de fonctionnement quant à la mise à disposition d'un local et au financement par subventions de fonctionnement pour amorcer le projet. D'une certaine manière, je regrette le choix du collectif, parce qu'il consiste à faire un pas en

arrière de deux ans. Mais notre mobilisation, la mienne et celle de mes collègues adjoints - Christophe GIRARD, Hélène BIDARD et Karen TAÏEB - est totale pour faire aboutir ce projet.

Un local a été mis sur la table pour le proposer au collectif. Aussi imparfait soit-il, il est unique aujourd'hui puisqu'il n'y a pas de solution alternative. Nous avons toujours dit que ce serait une solution provisoire si jamais il ne remplissait pas les conditions de bon fonctionnement de ce futur centre d'archives.

La situation est la suivante : un appel à projets a été lancé. Le collectif des archives n'a pas souhaité y répondre. Un certain nombre de ces membres me disent aujourd'hui le regretter. Nous allons reprendre langue avec le collectif. Je continue à être déterminé, à la demande de la Maire de Paris, à ce que le centre d'archives voie le jour d'ici la fin de la mandature. Je le dis : nous le faisons avec l'ensemble des groupes du Conseil qui participent à ces travaux et à ces réflexions.

(Mme Pauline VÉRON, adjointe, remplace Mme Célia BLAUEL au fauteuil de la présidence).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Merci, Madame SIMONNET.

Est-ce que vous retirez votre vœu ? Non.

Je suis saisie d'une demande d'explication de vote du groupe Démocrates et Progressistes.

M. Mao PENINOU a la parole.

M. Mao PENINOU.- Merci.

Comme l'a souligné Danielle SIMONNET dans son introduction, cela fait près de 20 ans que cela dure, 19 ans pour être à peu près exact. En revanche, mon analyse est radicalement différente de la sienne. Je pense que nous n'arriverons pas à progresser sur ce dossier, pas plus que nous n'avons réussi ces 19 dernières années, tant que nous resterons sur l'idée d'une gestion associative. Parce qu'aujourd'hui, le milieu associatif LGBT n'est pas prêt à faire son unité sur cette question-là.

Ma conviction est qu'il faut avancer. C'est pourquoi nous voterons contre ce vœu. Nous recommandons que la Mairie de Paris prenne ses responsabilités et confie à la DAC l'ouverture de ce dossier, la création de cette maison des archives, et puis le temps fera son œuvre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Une explication de vote pour le groupe Ecologiste de Paris.

Monsieur Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES.- Le groupe Ecologiste ne va pas se déjuger. Comme cela fait suite à un vœu des écologistes, nous voterons le vœu de Danielle SIMONNET.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 18, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2019 DAE 194 - Budget participatif. - Subventions (233.740 euros) et conventions avec "Etudes et chantiers Ile-de-France" et "La Bricolette" pour l'ouverture d'un grand pôle du réemploi solidaire (18e).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 194 lié à la mise en œuvre d'un projet du budget participatif : subventions et conventions avec "Etudes et chantiers Ile-de-France" et "La Bricolette" pour l'ouverture d'un grand pôle du réemploi solidaire.

La parole est à M. Christian HONORÉ pour le groupe "100% Paris".

M. Christian HONORÉ.- Madame la Maire, nous allons voter ce projet de délibération au nom du groupe "100% Paris", portant sur des subventions dans le cadre du budget participatif, subventions liées à l'ouverture d'un grand pôle du réemploi solidaire dans le 18e arrondissement. Je voudrais tout de même vous faire une remarque. J'espère que ce budget participatif, lui, sera vraiment appliqué. Pourquoi dis-je cela ? Parce que je fais référence à la rue Richomme et au projet d'aménagement prévu dans le cadre du budget participatif, lui aussi. Et là, on a de quoi s'interroger.

Des habitants du quartier de Château-Rouge s'interrogent sur le devenir du projet d'aménagement de la rue Richomme dans sa portion comprise entre la rue Erckmann-Chatrian et la rue des Poissonniers, élaboré dans le cadre du budget participatif, projet dit "rue jardin Richomme".

Le 10 février 2017, l'association "Action Barbès" déposait un projet "rue jardin Richomme", avec la présentation suivante : "Ce projet consiste à piétonniser la rue Richomme en rehaussant la chaussée et en veillant à la laisser ouverte aux riverains et aux engins de secours. Une végétalisation serait effectuée en plantant des arbres sur les trottoirs les plus larges, en aménageant un jardin partagé au n° 23 et en végétalisant les grilles de l'école". Le projet était précis. Il a été accepté, soumis au vote et accepté par les habitants.

Pour ceux qui connaissent le secteur, ce projet est d'autant plus pertinent qu'il s'agit de transformer cette portion de rue un peu triste. Elle est dépourvue de végétaux, bordée de barrières de sécurité. L'aménager pour en faire un vrai lieu de vie agréable pour les habitants du quartier est une bonne solution. Sa mise en zone piétonne permettrait de valoriser son environnement par de nouveaux aménagements, et ainsi, d'améliorer le cadre de vie des riverains et des usagers.

Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous avons soutenu ce projet dans un courrier adressé à l'adjoint à la Maire de Paris, le 8 février dernier. Lettre restée à ce jour sans réponse.

Le 13 mars, soit 18 mois après le vote, au cours d'une réunion, les habitants ont appris qu'il n'était plus question de piétonniser la rue, ni de la végétaliser. En résumé, que le projet tel que voté est abandonné. Si cela était avéré, cela nous paraîtrait inacceptable, comme un manque de respect dans les règles établies. Nous devons respecter les personnes qui ont voté le projet et celles qui l'ont soutenu et voté. Je rappelle donc qu'il s'agit du budget participatif.

On comprend le mécontentement de toutes celles et tous ceux qui ont soutenu ce projet et l'ont voté. A quoi sert-il que les associatifs et les habitants s'investissent dans des projets ? A quoi sert-il de les voter ? A quoi sert-il que nous adoptions, nous, élus, une délibération si ensuite le projet n'est pas mis en œuvre ? Les porteurs du projet, les habitants qui l'ont soutenu, toutes celles et tous ceux qui l'ont voté, et nous, élus, souhaitons être informés sur le devenir du projet d'aménagement de la rue Richomme, dénommé "rue jardin Richomme", adopté par vote. Je vous pose cette question : le projet approuvé dans le cadre du budget participatif sera-t-il bien mis en œuvre tel qu'il a été approuvé et voté ?

Je précise qu'actuellement, des travaux sont en cours pour la sécurisation des traversées piétonnes au niveau des écoles. Ils ne gênent pas la circulation. La portion de rue peut donc être piétonnisée, tout en veillant à la laisser ouverte aux riverains et aux engins de secours, comme c'est prévu depuis l'origine dans le projet accepté et voté.

Et donc, encore une fois, le projet du budget participatif peut et doit être réalisé dans son entièreté.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Je donne la parole à Mme Antoinette GUHL. Elle va répondre comme elle peut sur votre intervention puisque cela ne correspond pas exactement à ce projet de délibération.

Mme Antoinette GUHL, adjointe.- Chers collègues, Monsieur HONORÉ, je suis très surprise par le contenu de votre intervention qui ne correspond ni au fond, ni au thème abordé par le projet de délibération concerné. Je comprends bien que vous aviez envie et besoin d'un espace d'expression, que vous avez choisi celui-ci parce qu'il était écrit dans le projet de délibération "budget participatif 18e", mais là n'est pas le sujet. Néanmoins, puisque vous me sollicitez, je vais en profiter pour dire effectivement de quoi il est question dans ce projet de délibération et pour en informer les élus de notre Assemblée.

Ce projet de délibération propose de soutenir financièrement des acteurs qui porteront le futur pôle de réemploi solidaire du 18e dans le quartier de la Goutte d'Or. Il y aura donc un atelier de réparation vélo, animé par "SoliCycle", et une ressourcerie, animée par "La Bricolette". L'ouverture est prévue en 2019.

Nous sommes effectivement dans une enveloppe du budget participatif. C'est peut-être le seul point de convergence avec votre intervention. Il s'agit bien, là aussi, d'un budget participatif "toute récup" qui avait été voté au niveau de tout Paris et permet aujourd'hui de décliner un certain nombre de projets liés au réemploi.

Je vais terminer en vous invitant, si vous le voulez bien, à venir ce week-end à la halle des Blancs-Manteaux, où il y aura la fameuse "Fête de la récup" qui réunit tous les ans plusieurs milliers de Parisiennes et de Parisiens - 15.000 la première année - et un nombre croissant. Cette année, ce sera la cinquième édition.

Merci à vous.

Pour la réponse sur le projet qu'évoquait M. HONORÉ, j'imagine que Pauline VÉRON, en charge du budget participatif, et le maire du 18e arrondissement, se feront un plaisir de lui répondre très précisément sur la question posée du projet Richomme.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 194.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 194).

2019 DAE 198 - Budget participatif. - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association "Les Frigos solidaires" (18e).

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à l'installation de frigos solidaires.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 198 et le vœu n° 19.

Il s'agit d'un projet du budget participatif : une subvention et une convention avec l'association "Les Frigos solidaires", dans le 18e arrondissement.

La parole est à M. Christian HONORÉ et à Mme Déborah PAWLIK.

Monsieur HONORÉ, pour le groupe les Républicains et Indépendants, vous avez la parole.

M. Christian HONORÉ.- Non, pour le groupe "100% Paris".

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Pardon.

M. Christian HONORÉ.- Merci, Madame.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Je l'ai dit tout à l'heure.

M. Christian HONORÉ.- Ce n'est pas grave.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Le temps d'adaptation.

M. Christian HONORÉ.- Ce n'est pas du tout grave.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- On va y arriver.

M. Christian HONORÉ.- Madame la Maire, nous allons voter sans aucune réserve ce projet de délibération DAE 198 sur "Les Frigos solidaires".

Je suis très heureux que l'association se situe dans le 18e arrondissement. Je connais deux des restaurants et cafés qui ont des frigos solidaires. Ce sont "Le Bar commun", situé à l'angle de la rue des Poissonniers et de la rue Championnet, et le restaurant "Le Brio". Cela marche très bien. C'est une pratique de solidarité qu'il faut absolument soutenir. Cela exprime la générosité et la solidarité.

Je rappelle de quoi il s'agit. Des commerçants alimentaires et des restaurateurs installent un frigo qui est, soit alimenté par eux-mêmes, soit par des particuliers. Les particuliers qui ont besoin de s'alimenter et n'en ont pas les moyens, peuvent venir. C'est parfait.

Cependant, je me pose une question. Ce principe repose sur le budget participatif. Par principe, le budget participatif est aléatoire puisqu'il dépend du vote. Il faut qu'il soit proposé, accepté et voté ensuite par les habitants. Je me demande si l'on ne pourrait pas trouver un système qui permette d'inscrire le financement des "Frigos solidaires" dans le budget de la Ville, de telle sorte que l'on pourrait lui donner une certaine pérennité puisque, régulièrement, on viendrait devant le Conseil. Je suis persuadé que tout le monde serait d'accord pour que l'on alimente le financement de ces "Frigos solidaires".

Je voulais intervenir sur ce principe parce que c'est une si belle opération, une si belle initiative de générosité et de solidarité, qu'il faut lui donner, me semble-t-il, une assise plus solide.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

La parole est à Mme Déborah PAWLIK, pour le groupe Parisiens, Progressifs, Constructifs et Indépendants.

Il faut présenter le vœu, j'imagine ?

Mme Déborah PAWLIK.- Merci, Madame la Maire.

Effectivement, c'est un vœu que nous présentons aujourd'hui, puisque le gaspillage alimentaire est non seulement un fléau écologique, mais aussi un fléau économique contre lequel il faut lutter. En la matière, il faut pouvoir soutenir les bonnes initiatives qui peuvent être engagées sur le sujet. C'est le cas des "Frigos solidaires", une initiative qui a été mise en place à Londres, à Berlin, dans d'autres villes, et a commencé à essaimer à Paris. J'ai déposé un vœu pour favoriser la mise en place de frigos solidaires dans le 10e arrondissement. Pourquoi spécifiquement dans le 10e arrondissement ? D'une part, parce que c'est un arrondissement déjà extrêmement porté sur ce type d'initiative, et d'autre part, parce qu'un projet similaire avait été porté au budget participatif dans le 10e en 2017 ou en 2018. C'est donc tout l'objet du vœu que j'ai déposé aujourd'hui pour l'installation de frigos solidaires.

J'aimerais juste dire un mot sur la question du budget participatif qui a été évoquée par mon collègue, Christian HONORÉ. Je suis parfois un peu surprise sur la manière dont les projets sont traités quand ils sont présentés au budget participatif. Typiquement, concernant le projet qui s'appelait "Un frigo solidaire pour le 10e", il avait été répondu au porteur du projet que des initiatives similaires existaient déjà en la matière. En l'occurrence, il était fait référence à "Tous Récup", qui n'a rien à voir avec la question puisqu'il ne s'agissait pas de recyclage alimentaire.

Vous pouvez le voir, Madame GUHL, c'est encore sur le site du budget participatif de la mairie du 10e. C'est exactement ce qui a été répondu au porteur du projet. Je pense que, sur ce point, il faudrait quand même affiner l'argumentaire, notamment à destination des porteurs de projets. Sinon, on décourage les bonnes initiatives, alors même que rien n'existe pour le moment.

En tout cas, c'est le vœu que l'on porte aujourd'hui, qui s'inscrit dans la lignée du projet de délibération et - je le souligne - a été voté à l'unanimité en conseil d'arrondissement.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe.- Monsieur HONORÉ, Madame PAWLIK, chers collègues.

Monsieur HONORÉ, effectivement, nous sommes en plein cœur du sujet, car il s'agit d'un beau dispositif de frigos solidaires, qui est bien un symbole de l'économie du partage, au cœur des enjeux de solidarité, en particulier sur la question alimentaire. C'est un beau dispositif, car c'est un outil populaire de lutte contre le gaspillage alimentaire, une politique que nous menons depuis janvier 2016.

Les Parisiennes et les Parisiens ont choisi au budget participatif de mettre la lutte contre le gaspillage alimentaire en priorité absolue, et ce, depuis 2016. Il y a eu également le projet "Tous Récup", et un projet lié à l'alimentation et à la solidarité. Tous trois sont financés dans le cadre du budget participatif. Ce projet de délibération propose justement d'installer sur l'espace public 15 frigos. C'est une expérimentation, avant d'imaginer un déploiement du dispositif si les retours d'expérience sont convaincants.

Vous avez raison, il existe déjà quelques frigos solidaires à Paris, en particulier dans le 18e. C'est un sujet délicat. Il s'agit de mettre, sur l'espace public, des frigos et de l'alimentation à disposition du public, ce qui engage de nombreuses responsabilités, une chaîne de responsabilités qu'il nous faut définir. Il nous faut répondre à un certain nombre de questions : qui dépose ? Dans quelles conditions ? Qui se charge de l'entretien ? Nous expérimentons ce dispositif pour pouvoir ensuite, je l'espère, arriver à une généralisation.

Madame PAWLIK, vous nous proposez qu'on le fasse spécifiquement sur le 10e arrondissement. Comme vous le voyez, une expérimentation est proposée sur 15 lieux. Ces lieux seront définis en fonction du nombre de commerçants investis sur chacun de ces lieux et prêts à prendre en charge, non pas financièrement mais en termes de dépôt des produits, ces frigos solidaires. Si vous avez identifié des commerçants volontaires dans le 10e arrondissement, nous pouvons veiller ensemble à ce qu'ils disposent de toutes les informations en temps utile pour répondre à cet appel à manifestation d'intérêt. Nous saurons être à l'écoute des commerçants du 10e arrondissement, comme nous le sommes déjà puisque la "rue zéro-déchet" est dans le 10e arrondissement. C'est la rue de Paradis. C'est un dispositif emblématique de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Comme ce vœu reprend quasi in extenso ce qui est proposé dans le projet de délibération, puisqu'il s'agit de permettre l'expérimentation des frigos solidaires et de répondre à cette demande des habitants, je vous propose que nous prenions en compte, au moment où cet appel à manifestation d'intérêt sera lancé, les commerçants pour les aider à y répondre.

Je vous demanderai donc de retirer ce vœu puisque le projet de délibération porte déjà tous les éléments de réponse que vous demandez ici.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Merci.

Madame PAWLIK, retirez-vous votre vœu compte tenu de ces éléments ?

Mme Déborah PAWLIK.- J'ai bien entendu la réponse de Mme GUHL, mais sincèrement, je ne vois pas en quoi ce vœu soulève une difficulté. Il met le focus sur un arrondissement. Je vous demande des choses précises et différentes de ce qu'il y a dans votre projet de délibération. Ce que je comprends surtout, Madame GUHL, c'est qu'encore une fois, à partir du moment où une initiative, un projet n'est pas porté par votre majorité, ce n'est pas possible, vous ne pouvez pas le voter. C'est un vœu qui va exactement dans le sens de ce projet de délibération, mais symboliquement, j'aurais considéré qu'il eût été intéressant de votre part, justement, de pouvoir soutenir collectivement cette initiative au-delà des différences partisanes. Je vois que ce n'est pas le cas.

Donc, évidemment, je maintiendrai mon vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Très bien. Vous maintenez votre vœu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 19, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 198.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 198).

2019 DAJ 10 - Subvention (30.000 euros) au Conseil départemental de l'accès au droit de Paris.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Nous examinons maintenant le projet de délibération DAJ 10 : subvention au Conseil départemental de l'accès au droit de Paris.

La parole est à Mme Nawel OUMER pour le groupe Socialistes et Apparentés.

Mme Nawel OUMER.- Merci, Madame la Maire.

Je me suis inscrite pour mettre un peu de lumière sur un sujet qui en manque, alors qu'il me paraît central. Ce que nous dit ce projet de délibération - et d'ailleurs, j'aurais pu m'inscrire sur le 8 ou sur le 9 - c'est que le Conseil départemental d'accès au droit est un groupement d'intérêt public en charge de définir et de mettre en œuvre une politique d'accès au droit coordonnée à l'échelle du territoire parisien. Cette coordination est collégiale et partenariale puisqu'y participe l'Etat, par l'entremise du président du tribunal de grande instance de Paris et du représentant du Préfet de Région, notre collectivité, l'ensemble des professions judiciaires et juridiques, et le monde associatif représenté par "Droits d'urgence".

Comme nous le dit le projet de délibération, notre collectivité participe aux dépenses de fonctionnement et au programme d'action du Conseil départemental d'accès au droit. Il s'agit aujourd'hui de renouveler notre participation financière à ce fonctionnement, à hauteur de 30.000 euros. Voilà ce que nous dit ce projet de délibération, dont la sobriété est inhérente à son objet purement budgétaire, à cause du temps qui nous est imparti… Je souhaiterais vous dire à quel point ce sujet est éminemment et terriblement humain.

L'accès au droit à Paris et toutes les actions menées et coordonnées par ce Conseil départemental, touchent 83.000 personnes à Paris, qui sont accueillies, informées et orientées par l'ensemble de ces structures. Parmi elles, trois maisons d'accès de justice et du droit, deux relais d'accès au droit, sept points d'accès au droit, dont deux thématiques. J'en profite pour vous rappeler que nous avons ouvert cette année un point d'accès au droit à la Maison d'arrêt de la Santé, que, chaque année, le Conseil d'accès au droit s'attache à étudier les taux et les modalités de fréquentation, les thématiques abordées et les taux de satisfaction des usagers pour s'adapter aux besoins de ces derniers.

Que nous disent ces études ? Chaque année, nous constatons à quel point l'échelon local est le plus pertinent. Pourquoi ? Parce que la majorité des usagers se rendent dans une structure de proximité proche de leur domicile et parce que les thématiques abordées concernent majoritairement leur quotidien. C'est pourquoi cette politique est fondamentale et doit continuer à être menée par nos collectivités, alors même que la Région s'en est désengagée depuis plusieurs années.

Ce Conseil n'a pas pour seul objectif de répondre aux besoins d'information et d'orientation des justiciables, qui, bien souvent, s'adressent à une structure alors qu'ils ont déjà un problème, voire un litige. Il a aussi pour ambition d'agir en amont afin de permettre aux justiciables de se saisir de leurs droits avant tout litige. A ce titre, je souhaite valoriser une action spécifique à l'égard d'un public spécifique, notre jeunesse, qui est le "Festival du film judiciaire". Chaque année, ce festival a pour objectif de sensibiliser des lycéens - et, depuis 2018, des collégiens - aux métiers de la justice, au fonctionnement de la justice en général, et plus généralement, à la place de l'institution judiciaire dans notre société.

Pour moi, cette action est symbolique de ce que nous devons faire dans une société de plus en plus violente, dans laquelle les rapports sont de plus en plus difficiles et dans laquelle la communication devient indirecte et encore plus violente. Le "Festival du film judiciaire" accueille de nombreux élèves à Paris - près de 3.700 l'année dernière, touchant plus de 95 classes différentes - et réunit 150 intervenants de la justice, magistrats, avocats, éducateurs, qui échangent et apprennent à ces jeunes Parisiens ce qu'est la citoyenneté et ce que représente le fait de connaître et d'être informé de ses droits.

J'émets le vœu, comme je l'ai fait auprès du président du Conseil d'accès au droit, que nous puissions, nous, Ville de Paris, être moteur, voire à l'initiative de la création d'un festival national du film judiciaire qui permettrait de

donner plus de lumière à l'accès au droit et encore plus de part à ce sujet qui doit être investi le plus tôt possible dans la vie d'un citoyen - dès le collège, dès le lycée - pour que l'on puisse être en situation de pouvoir pro-agir, que chacun puisse agir et non pas subir lorsqu'il rencontre un problème.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, chère Nawel OUMER, je vous remercie d'attirer notre attention sur ces trois projets de délibération qui nous permettent ainsi de mettre en lumière un service public qui prouve chaque jour sa pertinence et son efficacité : le service public de l'accès au droit.

Les projets de délibération DAJ 9 et DAJ 10 portent sur des subventions annuelles. Nous ne pouvons que nous féliciter que ces reconductions se fassent à budget constant, ce qui témoigne du volontarisme de notre Municipalité pour ce dossier important, vous l'avez souligné, alors que, malheureusement, la Région Ile-de-France a indiqué l'année dernière qu'elle allait supprimer sa subvention annuelle au Conseil départemental d'accès au droit. Nous avons pu débattre de la conséquence directe de cette décision au sein du conseil d'administration du C.D.A.D., à savoir la suppression de dizaine d'heures de permanence au détriment des usagers. C'est d'autant plus regrettable que le C.D.A.D., présidé par M. Jean-Michel HAYAT, mène une action remarquable sur l'ensemble du territoire parisien et, en particulier, comme en témoigne la DAJ 9, dans les quartiers populaires où les besoins sont davantage prioritaires. Grâce à cette subvention, le C.D.A.D., au titre du contrat de ville, renforce les offres de permanence au sein des points d'accès au droit des 18e, 19e et 20e arrondissements, notamment dans les domaines de droit tel que le droit des étrangers, le droit du travail ou celui du logement.

Par ailleurs, je veux, chère Nawel, vous remercier pour votre engagement constant en tant que représentante de la Ville au sein de ce C.D.A.D. et saluer votre implication aux côtés des services de la Direction des affaires juridiques. C'est important et cela nous permet de tisser, tout au long de cette mandature, un travail constant de relation et de confiance avec l'ensemble des partenaires au service des mairies d'arrondissement qui sont représentés, et de notre territoire.

Le projet de délibération DAJ 8 permet d'abonder, grâce au Centre d'action sociale, le marché public liant la Ville de Paris avec l'association "Droits d'urgence" afin d'augmenter le nombre de permanences juridiques à destination des habitants les plus vulnérables qui sont accueillis dans des sites du C.A.S.-V.P.

Je tiens à remercier Mme Dominique VERSINI pour son soutien ainsi que la directrice du C.A.S.-V.P.

Au total, plus de 8.000 permanences gratuites pour les usagers pourront être réalisées en 2019 au sein des 5 points d'accès au droit parisien. En plus des 18e, 19e et 20e arrondissements, déjà cités, les deux autres se trouvent dans le 15e arrondissement et le 13e arrondissement.

Je tiens à saluer l'ensemble des maires d'arrondissement concernés et leurs élus respectifs, ainsi que les associations gestionnaires de ces sites, à savoir "ARAPEJ" pour le 15e arrondissement, et "Droits d'urgence" pour les trois autres P.A.D. Nous avons pu échanger sur ce travail collectif important à l'occasion du Conseil des points d'accès au droit, que j'ai réuni il y a quelques semaines en présence de l'ensemble des interlocuteurs et du président du T.G.I.

Je remercie à nouveau les services de la Direction juridique qui mènent un travail remarquable avec nos interlocuteurs, à nouveau l'ensemble des élus, tant leur connaissance du terrain nous aide pour affiner et mesurer l'efficacité de ces services.

Je souligne, comme Nawel l'a fait, les besoins croissants de notre population à l'égard de ces dispositifs. Comme vous l'avez dit, et nous en convenons, c'est une politique publique extrêmement importante - celle de l'accès au droit pour les habitants - en particulier au profit de celles et ceux qui en sont le plus éloignés, à l'égard desquels nous devons maintenir et développer cette politique publique visant à faciliter l'accès au droit, et lutter contre le non-recours.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 10.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2019, DAJ 10).

2019 DAJ 11 - Plainte avec constitution de partie civile contre X au sujet de propos tenus sur internet les 14, 19, 20 et 21 mars 2019

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Nous restons toujours dans le droit puisque nous examinons le projet de délibération DAJ 11 et l'amendement technique n° 216 déposé par l'Exécutif, à propos d'une plainte avec constitution de partie civile contre X au sujet de propos tenus sur Internet les 14, 19, 20 et 21 mars 2019.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES pour le groupe Ecologiste de Paris, puis à M. Hervé BÉGUÉ, puis à Mme Fadila MÉHAL, puis à M. Julien BARGETON, puis à Mme Danielle SIMONNET.

Monsieur GLEIZES, vous avez la parole.

M. Jérôme GLEIZES.- Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération, c'est plus que du droit puisque, derrière, il concerne des faits très graves instrumentalisés par l'extrême droite. En effet, dans le 20e arrondissement, la bibliothèque Louise-Michel a organisé, dans le cadre d'un partenariat avec l'association "Queer Week", une heure de lecture de contes le 16 mars dernier et un atelier le 20 mars dernier dans les locaux du 20e arrondissement. Dès l'annonce de ces événements, le compte Twitter de la bibliothèque a été la victime de plusieurs vagues de messages à caractère haineux, entre le 14 et le 19 mars 2018. Messages également relayés sur les sites d'extrême droite "egaliteetreconciliation.fr" et "actualitte.com". Ces messages sont aujourd'hui visés par une plainte déposée par la Ville de Paris contre X au motif de diffamation publique envers un corps constitué, injure publique envers un corps constitué et provocation à des destructions, dégradations et détériorations volontaires dangereuses pour les personnes.

Ces actions, lectures de contes revisités sous une forme non genrée et animation réalisée par des "drag-queens" dans un quartier populaire du 20e arrondissement, visaient à promouvoir l'inclusion et la mixité des publics, et à lutter contre les stéréotypes de genre. Elles s'inscrivent pleinement dans le plan "Lire à Paris" présenté à notre Conseil en mai 2018, et répondent, par ailleurs, au vœu voté à l'unanimité de notre Conseil en novembre dernier contre les violences LGBTQI-phobes. La Ville de Paris, par son rôle d'employeur, se doit de veiller à ce que soient respectés les droits du personnel des établissements dont elle a la charge.

Si les écologistes se félicitent de cette plainte déposée par la Ville pour défendre ses employés, nous notons que les motifs qui forment tout de même le fond de cette affaire, à savoir la haine LGBTQI-phobe constitue le dénominateur commun de tous ces messages. Cela est d'autant plus regrettable que l'on sait que les "trans" victimes de discrimination portent très peu plainte en raison de l'"outing" que cela pourrait causer avec l'inscription de leur état civil. A l'heure où les associations de lutte contre la transphobie confirment la hausse du nombre de témoignages de violences verbales ou physiques, de plus en plus physiques, notamment des assassinats récemment, toutes les paroles institutionnelles dénonçant les discriminations en raison du genre supposé de l'orientation sexuelle sont les bienvenues.

Les chiffres du Ministère de l'Intérieur, s'ils ne permettent pas de distinguer entre actes d'homophobie, de lesbophobie ou de transphobie, n'invitent guère à l'optimisme puisqu'ils dénombrent 35 % de plaintes supplémentaires déposées pour des actes LGBTQI-phobes entre 2017 et 2018.

Dans ce contexte de recrudescence des actes LGBTQI-phobes, et sans préjuger de la décision de justice qui sera rendue si ce projet de délibération est voté, nous tenons donc à exprimer notre regret de ce que la visée d'identité de genre vraie ou supposée, que le Code pénal a récemment substituée à cette (?) sexuelle - ce qui est une grande avancée dans le droit - n'ait pas été retenue dans la plainte, alors qu'elle aurait constitué une circonstance aggravante.

Pour terminer, cette plainte est aussi très importante par rapport au commerce de la Ville. Il est important que la Ville puisse apporter son soutien aux personnels de la Ville qui sont parfois attaqués alors qu'ils font une mission de service public. Il est important qu'ils se sentent soutenus dans leur quotidien par la Ville de Paris, qui n'hésite pas à porter plainte pour les protéger. Cela fait partie du devoir des élus de protéger les gens qui travaillent pour eux.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Hervé BÉGUÉ, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Hervé BÉGUÉ.- Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, tout d'abord, je dois vous avouer que contrairement à d'autres élus, y compris dans mon groupe, je ne suis pas des plus familiers des réseaux sociaux. Si l'attaque de ce qui est désormais communément appelé la "fachosphère" ne m'avait pas échappé, il est vrai que je n'avais pas lu les écrits de ces tristes sires : ignobles, horribles, vulgaires. Je crois que notre vocabulaire ne peut suffire à la condamnation de tels propos. Ils m'ont rappelé l'ouvrage que l'ancien rugbyman, Serge SIMON, avait écrit en collectant les lettres que Noël MAMÈRE avait reçues alors qu'il venait de célébrer le premier mariage gay en France avant que la loi ne l'y autorise.

Quelle est l'origine de cette déferlante d'ordures sur l'action menée dans une bibliothèque parisienne du 20e arrondissement, la bibliothèque Louise-Michel ? Ce lieu public, qui valorise la lecture, s'est inscrit dans la démarche

du plan "Lire à Paris" et dans l'opération visant à lutter contre les stéréotypes de genre. Ces bibliothécaires ont travaillé avec des associations, y compris "queer", qui luttent contre les discriminations et contre les phénomènes LGBT-phobiques. Elles ont fait leur travail pour éclairer les enfants sur les conséquences du rejet de l'autre. Elles n'ont rien fait de plus que de tenter d'expliquer à des jeunes qu'être différent ne veut pas dire inférieur. Des internautes excités ont convoqué la Bible, Sodome et Gomorrhe, l'état naturel, la morale et, de fait, l'idéologie la plus réactionnaire pour mener une attaque en ligne contre l'initiative de la Ville et sa déclinaison dans une bibliothèque municipale.

Que ces gens s'attaquent à nous, élus, sur une base de réflexion et d'argumentation, nous pouvons les entendre et leur répondre. Mais s'attaquer à des agents publics qui font leur travail et le font bien, c'est inadmissible. Mais comment répondre à leurs arguments simplistes et proprement scandaleux qui nient les progrès de notre société, que notre société doit encore accomplir pour que l'on puisse passer d'une société qui proclame l'égalité, mais est encore loin de la mettre partout en œuvre et surtout, pour toutes et tous ? Il n'y avait plus, pour leur faire entendre raison, que la justice, et nous avons raison de porter plainte et de nous porter collectivement partie civile. Il faut que ces gens comprennent qu'il y a des propos inacceptables qui doivent être condamnés.

Nous avons été nombreux à soutenir Bruno JULLIARD et Ian BROSSAT quand CAMPION s'est permis des insultes homophobes dans une radio. Nous devons faire de même ici pour soutenir l'action quotidienne de celles et ceux qui défendent la lecture publique et permettent aux plus jeunes d'avoir accès à la culture et à la connaissance. Ils ont non seulement le droit, mais le devoir de faire réfléchir les plus jeunes aux questions de société.

Contrairement à ce que ces ignares pensent, les jeunes ont besoin de clés pour comprendre le monde et savoir que la société sera bienveillante, quels que soient les choix personnels qu'ils ou elles feront pour leur vie. C'est parce que ces agents sont dans leur rôle, parce qu'à Paris nous avons décidé de prendre à bras-le-corps la lutte contre les LGBT-phobies. N'avons-nous pas voté un vœu à l'unanimité pour marquer notre soutien aux personnes LGBTQI+ qui sont trop souvent victimes de rejet et d'ostracisme ?

Mais je vois comme un signe positif, un pied de nez à la bêtise, le succès de la première "gay pride" de banlieue qui a eu lieu ce week-end à Saint-Denis.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Merci.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

J'imagine que Julien BARGETON n'intervient pas, du coup ?

Allez-y.

Mme Fadila MÉHAL.- Madame la Maire, chers collègues, en avril dernier, notre groupe Démocrates et Progressistes présentait un vœu, qui fut, d'ailleurs, adopté à l'unanimité par notre Assemblée et qui demandait, entre autres, qu'une plainte de la Ville soit déposée suite aux événements survenus en marge de l'atelier de littérature à la bibliothèque Louise-Michel, dans le 20e arrondissement. Pour rappel, c'était un atelier de lecture de contes non genrés, destiné à un public familial pendant la "Queer Week". Il était organisé en vue d'interroger les stéréotypes et de promouvoir l'altérité. Or, un flot de haine s'est déversé sur le personnel et les intervenants habillés en "drag-queens". 400 messages haineux et homophobes ont été signalés sur la toile.

Le projet de délibération qui nous est présenté en relève un certain nombre, notamment sur l'origine des 24 signalements pour homophobie en 2018, nous précise "SOS Homophobie". Aujourd'hui, je suis très heureuse, au nom de mon groupe, que ce projet de délibération, parti de notre vœu, traduise notre demande de porter plainte contre ces paroles haineuses tenues à l'égard du personnel et des intervenants, et que le Conseil de Paris puisse dénoncer ces propos d'une même voix et de façon anonyme. Le rôle des bibliothèques, tout le monde le sait, est l'émancipation de chacun, et c'est primordial. Soutenir le travail des personnels, des associations et des invités, pour nous, l'est tout autant.

Nous avons vu les chiffres 2018 par rapport à "SOS Homophobie". Ils font froid dans le dos. Les actes homophobes ont augmenté de manière spectaculaire. Il s'agit d'une année noire : 235 faits signalés, une augmentation de plus de 66 % en comparaison avec 2017. La parole s'est sans doute libérée et on l'a vu avec les paroles féministes. Elle est bienvenue. On l'a vu avec "#metoo", avec "#balancetonporc". Néanmoins, cette parole libérée doit être suivie d'actes quand ils sont répréhensibles, car l'homophobie n'est pas une opinion. C'est un délit. Plusieurs dispositifs ont été mis en place par le Gouvernement : la préplainte en ligne sur le harcèlement par Internet, la mise en place de référents chargés de l'accueil des victimes, notamment des victimes d'actes LGBT, dans les commissariats et les gendarmeries. Il y a eu aussi des partenariats avec les associations pour des interventions en milieu scolaire, ou encore, dernièrement, avec Marlène SCHIAPPA, la création d'une brigade anti-discrimination, sans parler des campagnes de sensibilisation. Ces actions doivent être amplifiées et poursuivies, même si elles sont déjà importantes.

Pour finir, je réitère mon vœu formulé en avril dernier, puisque je demandais la mise en place de cette plainte, mais aussi qu'un bilan d'étape des demandes de vœux de novembre 2018 sur la lutte contre la LGBT-phobie, ce bilan, signé par tous les groupes, soit réalisé et, je l'espère, présenté au prochain Conseil de Paris.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET.- Bonjour. Je suis fatiguée.

Mes chers collègues, j'avais également, en avril dernier, présenté un vœu en soutien à l'équipe de la bibliothèque Louise-Michel et à l'association "Queer Week", pour dénoncer la vague de harcèlement en ligne qui avait été subie par toute l'équipe de cette bibliothèque du 20e arrondissement qui avait eu le courage d'organiser une lecture de contes non genrés par des "drag-queens" dans le cadre de la "Queer Week". Il me semblait important que nous exprimions à l'époque - et nous l'avons tous fait - notre soutien moral, matériel et financier à la manifestation qui avait eu lieu et notre condamnation de la haine LGBT-phobe qui s'était déversée. Il y avait eu un comité de soutien de l'"Association des bibliothécaires de France" à la bibliothèque Louise-Michel. Il y avait eu toute une dynamique autour de l'ensemble des acteurs de la lecture pour saluer le travail fait et la nécessité de porter plainte.

Et donc, nous voilà, avec ce projet de délibération, à la plainte. C'est vrai que je ne comprends pas pourquoi - l'Exécutif va peut-être nous donner des éléments - on est sur une plainte avec "les propos constitutifs de diffamations publiques envers un corps constitué", "les propos constitutifs d'injure publique envers un corps constitué". Pourquoi la qualification de LGBT-phobie ne peut être retenue dans la procédure ? Or, notre engagement, c'était, je pense, l'esprit des vœux et de la mobilisation du Conseil de Paris, à l'époque, où nous trouvions scandaleux ce qui s'était passé. Mais, en même temps, nous étions confortés sur la nécessité de continuer à amplifier les actions sur les questions de genre, sur la lutte contre toutes les formes de LGBT-phobie. Un procès entre dans le cadre de cette bataille des consciences, parce qu'un procès a aussi une vertu pédagogique pour que l'on comprenne bien que les LGBT-phobies, ce n'est pas une opinion, mais un délit. Et donc, ils sont redevables non seulement d'injures, mais d'injures LGBT-phobes. C'est pourquoi je ne comprends pas.

Je voudrais terminer par une belle citation de Louise Michel, puisqu'il s'agit de la bibliothèque qui porte son nom. Elle disait : "Chacun cherche sa route. Nous cherchons la nôtre et nous pensons que le jour où le règne de la liberté et de l'égalité sera arrivé, le genre humain sera heureux". Eh bien, oui, nous travaillons, nous militons et nous nous engageons, toutes et tous ici, même si l'on peut en avoir une conception différente, au service de l'émancipation et particulièrement de l'émancipation pour le bonheur. Cela passe par le respect des identités de genre, des orientations sexuelles de chacune et de chacun. Je ne suis pas d'accord avec tout ce que j'ai entendu depuis le début des interventions. Ce n'est pas une question de choix. On ne choisit pas forcément son identité de genre et son orientation sexuelle. En revanche, que chacun soit libre de vivre tel qu'il est, telle qu'elle est, tel qu'il/elle souhaite être aimée.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Pour répondre à l'ensemble des intervenants, je donne la parole à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, merci pour vos interventions qui illustrent encore l'unanimité de notre Assemblée dans la lutte contre la LGBT-phobie et toutes les formes de discrimination. Ce projet de délibération a donc pour objet d'autoriser la Maire de Paris, au nom et pour le compte de la Ville de Paris, à déposer plainte avec constitution de partie civile contre X des chefs de diffamation publique, d'injure publique envers un corps constitué, de provocation à des destructions, dégradations et détériorations volontaires dangereuses pour les personnes au sujet de propos tenus sur Internet les 14, 19, 20 et 21 mars dernier.

L'amendement technique déposé par l'Exécutif consiste à poursuivre l'essentiel des propos sous la qualification d'injure publique et de ne conserver que deux commentaires publiés sur les réseaux sociaux sous la qualification de "diffamation", afin, en concertation étroite avec l'avocate de la Ville, de maximiser nos chances d'obtenir gain de cause devant la justice.

Pour rappel, dans le cadre de l'édition 2019 de la "Queer Week", la bibliothèque Louise-Michel avait souhaité proposer un temps d'animation pour enfants autour de la question du genre et de l'altérité. Suite au premier atelier, une lecture de contes non genrés, la bibliothèque a fait l'objet de multiples articles à caractère haineux et homophobe sur Internet ainsi que d'une campagne de cyber-harcèlement sur les réseaux sociaux dénonçant ce partenariat. Malgré ces odieuses attaques et ces expressions de haine, la bibliothèque a maintenu sa seconde animation le mercredi 20 mars et cela a attiré un public nombreux.

Christophe GIRARD avait alors, lors de notre précédent Conseil, en réponse à vos vœux - vous l'avez rappelé, Danielle SIMONNET et Fadila MÉHAL - rappelé les faits précis, leur extrême gravité ainsi que les actions engagées

par la Direction des affaires culturelles auprès des agents de la bibliothèque Louise-Michel. Par ailleurs, il avait déjà annoncé, pour répondre à Fadila MÉHAL, le dépôt d'une plainte de la Ville de Paris. Il s'était également rendu sur place pour apporter, au nom de la Maire de Paris, le soutien total de notre collectivité au personnel de la bibliothèque, soutien que nous réitérons aujourd'hui par l'ensemble de nos interventions et, je l'espère, par le vote unanime que nous allons apporter à ce projet de délibération.

Celui-ci, qui vous est soumis aujourd'hui, se situe ainsi dans cette continuité. Il rappelle l'engagement de la Maire de Paris et de notre majorité en matière de lutte contre toutes les formes de discriminations, matérialisé dans le cadre de la stratégie LGBTQI+ présentée en juin 2018, et du plan d'action spécifique piloté par Emmanuel GRÉGOIRE.

Je ne peux donc que vous inviter à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 216 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 216 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 11 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DAJ 11).

Je vous en remercie.

2019 DICOM 9 - Convention de partenariat avec "La Tribune".

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DICOM 9 : convention de partenariat avec "La Tribune".

La parole est à Mme Léa FILOCHE, pour le groupe "Génération.s".

Mme Léa FILOCHE.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, voilà que nous devons voter un nouveau partenariat. Ce partenariat, prévu avec "La Tribune", est certes probablement porteur de nombreux projets. Il ne nous semble pas plus nécessaire que cela, pour notre groupe "Génération.s". C'est une opposition de principe que je vais présenter ici.

En effet, il y a quelques mois, sur notre proposition, notre Conseil a adopté un vœu afin que notre collectivité se dote d'une charte de partenariat, de "sponsoring" pour utiliser un nom lisible. Notre proposition est encore à l'état de réflexion, visiblement, alors que nous considérons que, sur ce sujet, il faudrait aller au plus vite. Nous avons besoin d'un cadre clair, précis, connu de toutes et de tous, élus comme partenaires économiques, associatifs, institutionnels, pour engager l'image, les moyens humains comme matériels, les structures de la Ville de Paris.

Je profite donc de ce projet de délibération pour saluer la décision de Mme la Maire de Paris de refuser le partenariat avec "Total" pour l'organisation des prochains Jeux olympiques. Cette décision est positive, mais elle ne répond à aucun critère formel sur lesquels nous aurions pu nous mettre d'accord et sur lesquels la Mairie de Paris aurait pu s'appuyer pour annoncer sa décision. Ce n'est donc pas une totale opposition de fond sur le projet de délibération, mais une opposition de forme, car les différents partenariats de la Ville de Paris, ville capitale, ne peuvent pas se faire à la carte. En effet, cela soulève trop d'inconnus, et donc, de suspicion.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Madame Véronique LEVIEUX, pour vous répondre.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, chère Léa FILOCHE, je vais essayer de vous rassurer sur la question de méthode. Vous avez souhaité intervenir sur ce projet de délibération qui nous permettra, je le souhaite, de signer une convention avec le journal "La Tribune", portant sur la mise à disposition des salons de l'Hôtel de Ville pour l'organisation, en novembre prochain, comme chaque année désormais, du forum "Smart City". Pour rappel, ce forum annuel mobilise des acteurs privés et publics autour des grands enjeux que sont la transition écologique, la mutation urbaine ou la

transformation numérique. En contrepartie de ces mises à disposition, "La Tribune" s'engage à fournir des encarts publicitaires au bénéfice de la Ville en renfort de son plan de communication, essentiellement sur des événements culturels comme les expositions gratuites organisées à l'Hôtel de Ville ou encore la "Nuit Blanche". Sachez que le montant valorisé de ces encarts, de 326.000 euros hors taxes, est largement supérieur à la valorisation des salles mises à disposition dans ces événements.

Vous abordez donc, dans votre intervention, le sujet de la charte des partenariats. Suite au vote de votre vœu en février dernier, des réunions d'échange seront très prochainement proposées aux groupes, dont la première au début du mois de juillet, sous le pilotage du secrétariat général et du cabinet du premier adjoint, afin de travailler collectivement à l'élaboration de cette charte future comme vous le souhaitez.

Compte tenu de ces éléments, je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 9.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DICOM 9).

2019 DRH 35 - Couverture prévoyance des agents de la collectivité parisienne. - Attribution de la convention de participation.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DRH 35 : couverture prévoyance des agents de la collectivité parisienne, attribution de la convention de participation.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET. Pardon, à Mme Léa FILOCHE pour le groupe "Génération.s".

Mme Léa FILOCHE.- Merci, Madame la Maire.

Souscrire à un contrat de prévoyance, c'est une manière d'anticiper les risques, tels que l'invalidité ou le décès. Une couverture contre les aléas de la vie, en somme. Plus encore, c'est aussi une protection sociale qui complète celle du régime obligatoire. L'objectif de ce projet de délibération et de la mise en place d'un dispositif qui nous semble noble, est celui d'améliorer la protection sociale des agents de la Ville de Paris. Fin 2018, la Ville de Paris a procédé à un appel d'offres relatif à la convention de participation pour la mise en œuvre d'une couverture complémentaire de prévoyance au profit des agents de la collectivité parisienne. Cette décision se réfère à un décret datant du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents. Ce recours au marché et la mise en concurrence de mutuelles, de groupements de mutuelles ou d'entreprises assurantielles, amène la Ville de Paris à retenir le groupe d'assurance Allianz. Rappelons-le : Allianz, premier assureur européen, quatrième gestionnaire d'actifs du monde, détenait, en 2017, un capital s'élevant à plus de 4 milliards d'euros et générait 126 milliards d'euros de bénéfices.

Plus concrètement, c'est le projet d'une assurance prévoyance que l'on confie au privé, bien loin des valeurs mutualistes. Nous dénonçons finalement le choix d'une logique libérale. Les assurances privées, ce substitut à la Sécurité sociale, ont bien un but lucratif, celui de dégager un maximum de profits, s'opposant ainsi aux mutuelles historiques qui ont toujours défendu la Sécurité sociale et ses valeurs, qui doit rester un élément inébranlable de notre cohésion sociale. En effet, une mutuelle n'a pas vocation à entrer en concurrence avec la Sécurité sociale. Elle lui est complémentaire. Elle fait participer ses bénéficiaires à ses décisions et à un mode de gouvernance bien plus vertueux. Le groupe "Allianz" est bien loin de tout cela.

C'est pourquoi nous ne pouvons voter pour ce projet de délibération qui est à l'opposé des valeurs et des objectifs que nous avons en termes de protection sociale, et que nous défendons. Nous nous abstiendrons donc sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Madame Danielle SIMONNET, avez-vous l'intention de prendre la parole sur ce projet de délibération ? D'accord, merci.

Je donne donc la parole à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe.- Chers collègues, chère Léa FILOCHE, le Conseil de Paris, en votant la délibération en date des 2, 3 et 4 juillet dernier, s'est prononcé en faveur de la passation d'une convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents de la Ville de Paris. Les projets de délibération qui

vous sont soumis aujourd'hui visent à mettre en œuvre ce dispositif en attribuant la convention de participation au groupement retenu après la procédure de mise en concurrence et en arrêtant le barème de participation employeur de la Ville. La convention de participation proposée vise à couvrir les risques : incapacité temporaire de travail, invalidité et décès, perte totale et irréversible d'autonomie. Nous avons particulièrement veillé à ce que l'accès à cette couverture prévoyance soit le plus large possible : pas de limite d'âge, pas de questionnaire médical préalable…

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Attendez, excusez-moi, parce qu'en fait, là, il y a des discussions d'élus sur le côté de l'hémicycle qui font que, vraiment, on ne s'entend plus du tout. Pouvez-vous éventuellement aller converser de l'autre côté de la porte, s'il vous plaît, parce que l'on ne s'entend plus du tout. Merci beaucoup.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe.- Merci beaucoup.

Nous avons particulièrement veillé à ce que l'accès à cette couverture prévoyance soit le plus large possible : pas de limite d'âge, pas de questionnaire médical préalable, pas de majoration tarifaire pour adhésion tardive, pas de délai de carence. Ce sont des objectifs sur lesquels la Ville de Paris tenait absolument à aboutir dans le cadre de cette procédure dans l'intérêt des agents. Notre préoccupation portait sur les conditions financières de ce dispositif, non seulement en retenant l'offre qui présentait le meilleur rapport qualité prix, mais aussi en constituant une participation employeur juste, équitable et progressive. Elle permet, en effet, aux agents les moins rémunérés de bénéficier non seulement d'une prise en charge totale, mais aussi de compléter la rémunération des agents concernés pour des raisons médicales par le demi-traitement.

Ce dispositif a été présenté au Comité technique central du 15 mai dernier et a accueilli un avis favorable, pas à l'unanimité mais un avis largement favorable. Dès le second semestre, une large campagne de communication incitera nos agents à adhérer à cette nouvelle couverture qui sera effective à compter du 1er janvier 2020. Pour 2020, la Ville va ainsi consacrer 1,2 million d'euros à ce dispositif, espérant une adhésion pour cette première année d'environ 25 % de nos agents. Cette mesure est une réelle avancée sociale pour les personnels qui marque l'engagement de la collectivité en matière de solidarité et de lutte contre la précarité. C'est donc, pour moi, une grande fierté de porter ce projet. Je pense au travail qui a été mené précédemment par Emmanuel GRÉGOIRE et Christophe GIRARD pour arriver à ce résultat.

Chère Léa, vous avez émis des doutes, non pas sur le cœur du projet de délibération, mais sur le dispositif juridique sur lequel nous étions obligés de nous conformer, qui, effectivement, ne nous permet pas de choisir tel type de structure entre la mutuelle et d'autres acteurs qui auraient répondu. Nous respectons le droit. Vous en conviendrez que c'est un minimum de la part de la Ville de Paris, même si l'on peut entendre vos réserves. Je ne peux donc que vous inviter, dans l'intérêt des agents, tout en soulignant le travail remarquable mené par la Direction des Ressources humaines pour aboutir à ce résultat, à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 35.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DRH 35).

Voeu déposé par les groupes GEP, "Génération.s" et PCF-FG relatif à la mise en place de services numériques en complément du service postal.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Nous examinons le vœu n° 20 relatif à la mise en place de services numériques en complément du service postal.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES pour le groupe Ecologiste de Paris, pour deux minutes maximum, puis à Mme Nathalie MAQUOI, puis à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Jérôme GLEIZES.- Normalement, il y a qu'une personne qui présente un vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- D'accord. Donc qui présente le vœu au nom des trois ? C'est Nathalie MAQUOI ? C'est Jérôme. D'accord.

Allez-y. Pardon, c'est une erreur, effectivement. C'est parce qu'il y avait plusieurs signataires.

M. Jérôme GLEIZES.- C'est un vœu issu du conseil de quartier Télégraphe-Pelleport-Saint-Fargeau-Fougères, qui s'inquiète au sujet du bureau de poste de leur quartier, notamment avec la stratégie de la Poste de fermer ou de réduire les activités des bureaux postaux. C'est un vœu que nous remontons au Conseil de Paris dans la logique de nombreux vœux qui ont été adoptés par notre Conseil sur le fait qu'il faut soutenir ces services publics de proximité,

notamment par rapport aux personnes âgées qui ne passent pas par Internet ou ne font pas de grands déplacements pour aller dans les grands bureaux de poste ouverts à Paris.

Je vous appelle tous à voter ce vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Merci.

La parole est à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe.- Je vous remercie.

Chers collègues, cher Jérôme GLEIZES, vous attirez mon attention sur le devenir de deux bureaux de poste situés dans le 20e arrondissement, 73, boulevard Mortier et 28, rue du Télégraphe. Compte tenu de l'adoption unanime de ce vœu en conseil d'arrondissement du 20e, qui rappelle ainsi l'importance, pour les élus de Paris, en particulier pour notre majorité, de la préservation d'une véritable offre postale sur le territoire parisien, j'émettrai un avis favorable à votre vœu.

Sachez néanmoins que la Poste - cela a été rappelé par la maire du 20e arrondissement, Mme Frédérique CALANDRA, dans le cadre de vos échanges - n'a pas l'intention de fermer ces deux bureaux. J'en ai également eu confirmation ces tout derniers jours. Mais ces bureaux ont effectivement vu leurs horaires d'ouverture légèrement restreints ces dernières semaines en raison de la conjonction de plusieurs arrêts maladie, et non en raison d'une volonté délibérée de diminuer les horaires d'ouverture. Par ailleurs, s'agissant de la réduction de la fracture numérique, La Poste est engagée, tout comme la Ville de Paris, notamment au sein de l'association PIMMS de Paris qui propose, entre autres, un accompagnement des usagers à l'utilisation du numérique au sein de bureaux de poste situés dans les quartiers "politique de la ville". Les usagers ont aussi à leur disposition, au sein des locaux de PIMMS du 20e arrondissement, qui ont été refaits il y a peu de temps rue Ramus, un point spécifique d'accompagnement numérique pour les démarches administratives.

Tout cela pour vous rappeler que nous sommes soucieux de cette offre d'accompagnement en matière de numérique et rappeler notre soutien à votre vœu.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 20 des groupes Ecologiste de Paris, "Génération.s" et Communiste - Front de Gauche, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 202).

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la loi de transformation de la Fonction publique.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Nous examinons le vœu n° 21 relatif à la loi de transformation de la Fonction publique.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET.- Mes chers collègues, vous avez tous reçu, aujourd'hui, cet excellent tract unitaire intersyndical des agents de la Ville qui nous alerte sur la mort du service public et du statut de la Fonction publique qui est programmé, avec leur temps de travail qui sera allongé, et expose tout ce que prépare le Gouvernement comme casse du statut de la Fonction publique, et donc, des services publics, et qui, en même temps alerte, en cas d'échec, au cas où, malheureusement, nous n'arriverions pas à faire céder le Gouvernement. Voilà ce sur quoi ils interpellent la Mairie de Paris. Vous avez reçu aussi cette interpellation par mail. Je l'ai traduite en un vœu et je vous invite à le soutenir.

Il faut bien prendre conscience que le projet de loi de transformation de la Fonction publique est une attaque d'une exceptionnelle gravité contre la fonction publique, ses missions, ses agents, à laquelle tous les syndicats s'opposent de façon unitaire. Ce projet ouvre la voie à la captation par le privé et la finance de tous les services publics, pouvant même conduire à une privatisation de tout l'appareil d'Etat et des collectivités territoriales. On fait voler en éclats toutes les garanties des agents du service public. L'impartialité des fonctionnaires, le maintien à distance du clientélisme et de la corruption potentiels, vont tous être attaqués. Il y a donc des mesures extrêmement destructrices pour les personnels, leurs missions, leurs compétences, qui font fi de la qualité du service public rendu aux usagers.

La généralisation du recours aux contractuels à tous les niveaux, qui plus est, précarisés par une politique de contrats de mission, la possibilité de détacher des fonctionnaires d'office en C.D.I. lorsqu'il y aura transfert d'activité au privé, les agents restants se retrouvant de fait dans des corps en voie d'extinction, un peu comme cela se passe à la Poste ou va se passer à la S.N.C.F. Bref, et j'en passe. Ce sont des situations extrêmement graves qui vont aller à l'encontre de la réduction du temps de travail et des accords.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Merci, Madame SIMONNET. Vous avez dépassé votre temps de parole.

Mme Danielle SIMONNET.- Juste une phrase. Je demande, à travers ce vœu, dont je ne peux pas lister tous les points, que la Ville de Paris s'engage à ne pas appliquer l'ensemble des mesures régressives contenues dans la loi de casse de la Fonction publique, qu'il s'agisse des C.H.S.C.T., des primes et de l'organisation du temps de travail.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Pour vous répondre, la parole est à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, chère Danielle SIMONNET, lors de notre précédente séance, j'avais déjà exprimé dans ma réponse un vœu déposé et présenté par les groupes "Génération.s" et Communiste - Front de Gauche sur nos questionnements et inquiétudes par rapport à ce texte, dont la vocation initiale était d'accompagner les 120.000 suppressions de postes prévues par le Gouvernement.

Ce projet de loi, nous ne l'avons pas appelé de nos vœux. Il ne nous semble pas répondre aux enjeux et défis qui attendent la Fonction publique aujourd'hui dans un contexte marqué par des mutations importantes, la transition écologique, la révolution numérique, l'attente toujours croissante des usagers à l'égard des services publics. Nous venons de l'évoquer avec la Poste. Une véritable transformation de la Fonction publique devrait passer par une réflexion plus profonde sur la formation et l'accompagnement des fonctionnaires à ces changements, mais aussi sur l'organisation du travail.

Ce projet de loi, dans sa mouture actuelle, ne semble pas avoir cette ambition et n'intègre ni la dimension des qualités du service public, ni celle des conditions de travail des fonctionnaires, qui sont incontestablement liées. Or, depuis 2001, notre majorité n'a cessé de prouver son attachement au service public et aux agents qui le font vivre. Je ne pourrai lister l'ensemble des équipements publics que nous avons créés, des recrutements d'agents nécessaires à leur fonctionnement. Ainsi, loin de suivre un mouvement amorcé de longue date dans beaucoup d'autres collectivités et administrations, la Ville a créé et continue de créer de l'emploi public.

Je réaffirme ici que nous demeurons fidèles dans notre attachement à la Fonction publique parisienne. Nous la défendons avec constance et continuerons à le faire, notamment pour préserver des particularités qui lui permettent de garantir un haut niveau de service public aux Parisiens. Je pense aux corps des éboueurs, des égoutiers ou des professeurs de la Ville de Paris, entre autres.

Par ailleurs, nous maintenons un dialogue social d'une grande richesse avec les organisations syndicales au bénéfice des agents. Le dernier exemple en date est l'adoption, en avril dernier, des nouveaux taux de promotion qui n'ont jamais été aussi élevés. Nous prouvons ainsi que le dialogue social nous permet d'engager des avancées concrètes et durables pour nos agents. Dans cet état d'esprit, j'ai déjà eu l'occasion d'échanger avec l'intersyndicale, que j'ai reçue dans le cadre de leur mobilisation.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Il faut s'avancer vers la conclusion.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe.- A l'occasion de ce rendez-vous, on s'est engagé à aider l'ensemble des mobilisations. Je remercie les mairies d'arrondissement qui accueillent un certain nombre de réunions. Nous veillerons à utiliser toutes les marges de manœuvre que permettra la loi dans ce texte pour poursuivre ce dialogue social.

Néanmoins, compte tenu de la rédaction de votre vœu, qui est différent, en cela, de celui qui avait été déposé par "Génération.s" et le groupe Communiste - Front de Gauche, nous ne pouvons émettre un avis favorable.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 21 déposé par Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2019 DAE 206 - Conciergeries sociales et solidaires. - Fixation d'un montant de redevance d'occupation du domaine public.

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif à l'implantation et à l'animation d'une conciergerie sociale et solidaire (11e).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Nous passons à l'examen du projet de délibération DAE 206 et du vœu n° 22 qui concernent les conciergeries sociales et solidaires : fixation d'un montant de redevance d'occupation du domaine public.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI pour le groupe Parisiens, Progressifs, Constructifs et Indépendants, puis à M. Philippe DUCLOUX pour le groupe Socialistes et Apparentés.

M. Alexandre VESPERINI.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, voilà un projet de délibération très intéressant, que j'avais eu l'occasion de rapporter en mairie du 6e arrondissement. Il s'agit d'une initiative salutaire, intelligente, qui va, je pense, favoriser l'économie de proximité, la lutte contre l'isolement, le retour vers l'emploi et le retour vers l'employabilité à travers un système de micro-entreprenariat. C'est exactement ce type de dispositif que la Mairie de Paris et tous les acteurs locaux devraient encourager.

Très concrètement, le projet de délibération nous fait un petit retour sur le lancement de ce dispositif en 2016 : la création et l'installation de 6 kiosques qui vont proposer à des dizaines de personnes éloignées de l'emploi, habitants de différents quartiers de Paris, des travaux de conciergerie, à savoir du bricolage, des menus travaux, du gardiennage d'animaux et d'autres services, permettant à un certain nombre de personnes d'avoir une aide à domicile du quotidien. Ces 6 kiosques ont été installés à partir de 2016, avec une autorisation d'occupation du domaine public. D'ailleurs, le projet de délibération traite très précisément du montant de la redevance fixe et variable que devront payer les personnes qui occuperont ces kiosques. Ce système fonctionne visiblement plutôt bien, puisqu'en 2016, nous en étions à 6 kiosques et maintenant, nous allons en avoir 4 supplémentaires, c'est-à-dire 10.

Je souhaiterais poser 3 questions d'observation.

Premièrement, comment peut-on faire mieux connaître ces kiosques ? Ce sont des conciergeries qui fonctionnent bien. Dans les quartiers où elles sont installées, elles commencent à être bien connues. Cela dépend des quartiers. Nous allons en avoir une dans notre arrondissement, le 6e. Peut-être que l'on pourrait faire plus pour faire mieux connaître ces dispositifs parce qu'évidemment, il y a une concurrence d'Internet, d'un certain nombre de plateformes de voisinage. Je pense à "nextdoor.fr" et à "marketplace", rattachées à des sites de réseaux sociaux comme Facebook. Comment faire pour mieux diffuser ces informations sur les conciergeries sociales et solidaires qui permettent de favoriser l'insertion sociale et solidaire dans les quartiers ?

Ma deuxième question concernait la digitalisation de cette offre. Je l'ai évoqué avec le "market place" et la plateforme de voisinage.

Ma troisième question : dans ce Conseil ou en tout cas dans la commission concernée, la 1re Commission, comment disposer d'informations plus précises sur l'évolution de la situation professionnelle de ces micro-entrepreneurs qui ont recours à ces kiosques avant et après cette activité ? On nous dit qu'une dizaine de personnes ont pu en profiter. Je pense que cela vaudrait le coup de connaître un peu mieux ce qui a fait que cela fonctionne bien pour eux. Y a-t-il parfois des situations d'échec, de demi-échec, des situations mitigées ? Ainsi, nous pourrions nous prononcer sur ce type de délibération l'année prochaine, je l'espère, avec davantage de précisions et avoir un état des lieux fourni. C'est la limite que je pourrais donner à ce projet de délibération : sa documentation est sommaire, alors que le sujet est très intéressant et plein de promesses.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Olivia POLSKI. Ah, non, il y a d'abord M. Philippe DUCLOUX. Pardon.

M. Philippe DUCLOUX.- Je me disais : "Pauline m'oublie".

Je ne reviendrai pas sur les propos de mon collègue, M. VESPERINI. Nous souhaitions, nous, le 11e arrondissement, présenter un vœu, parce que le déploiement des conciergeries sociales et solidaires s'inscrit pleinement dans le champ de l'économie sociale et solidaire. C'est un secteur d'activité bien connu que la Ville de Paris défend, et que la mairie du 11e arrondissement développe et souhaite développer davantage.

Ces activités de mise en relation entre une personne nécessitant une prestation, que ce soit du gardiennage, du bricolage, du ménage, et une autre en mesure de la réaliser, avec des habitants à proximité, favorisent l'emploi local. A partir de là, les conciergeries sociales et solidaires contribuent également au développement du lien social et participent de la vie du quartier, notamment à travers l'organisation d'événements festifs, conviviaux autour de ces

diverses implantations parisiennes et locales. 20 % des demandes de prestation adressées à ces structures le sont via l'une de ces implantations physiques, les 6 dont on a parlé tout à l'heure.

Nous émettons, en lien avec ce projet de délibération, sur proposition du maire du 11e arrondissement, M. François VAUGLIN, des élus et de moi-même - en l'occurrence le Conseil de Paris émet le vœu - que soit étudiée la possibilité qu'un kiosque de conciergerie sociale et solidaire occupe et anime un lieu dans un arrondissement que j'aime beaucoup, le 11e, et ce, dans un futur proche. Voilà le vœu que je présente au nom des élus du 11e arrondissement.

Je vous en remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe.- Madame la Maire, mes chers collègues, comme cela a été largement dit, ce dispositif est extrêmement intéressant et a d'excellents retours de la population. Je ne vais donc pas le répéter.

Pour répondre à la question "comment mieux communiquer ?", nous accompagnons le dispositif "Lulu dans ma rue" depuis 2015, puisque l'expérimentation a commencé cette année-là. Cela fait qu'il y a un succès croissant. "Les Lulus" sont contactés par ailleurs par d'autres structures. Je sais que "MédiaKiosk" est très intéressé pour d'autres endroits en France. Beaucoup de communications ont été faites. Evidemment, on peut toujours s'améliorer. On fera de la communication sur nos réseaux sociaux sur les 4 nouveaux emplacements. Je ne doute pas que les mairies d'arrondissement concernées sauront relayer tout cela.

Concernant la question de la digitalisation de cette offre, je pense que c'est parce que vous n'êtes pas allé sur leur site Internet que vous en parlez. En effet, ils ont déjà un site Internet assez performant sur lequel il est possible de faire appel à leurs services directement. Il y a trois possibilités : on peut les appeler, faire une demande par Internet ou se rendre physiquement au kiosque. Je vous incite à aller voir leur site Internet.

Concernant la question des informations plus précises, vous disiez que ce projet de délibération était imprécis. J'écoute ce que vous dites. Je suis désolée, j'ai écouté. En l'occurrence, vous avez dit que c'était assez imprécis. Je vous explique. En l'occurrence, c'est un projet de délibération qui fixe le montant d'une redevance d'occupation du domaine public. Il y a déjà eu un appel d'offres et la réponse est passée avec le projet de délibération. C'était là-dedans qu'il pouvait y avoir des éléments plus précis à vous apporter sur la question de l'emploi, qui était employé et tout ce que cela donnait derrière. Je laisserai Afaf GABELOTAUD compléter puisque l'on va faire une co-réponse sur ces éléments.

Je ne vous ai pas interrompu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Allez-y, parce qu'Afaf GABELOTAUD doit répondre ensuite. Merci beaucoup.

Mme Afaf GABELOTAUD pour compléter cette réponse et sur le vœu.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe.- Ni sur Facebook, ni sur aucun autre réseau social, mais en direct, je vais vous répondre sur plusieurs points. Déjà, sur le vœu.

Je remercie le maire du 11e arrondissement et les élus du groupe Socialistes et Apparentés pour ce vœu, qui fait suite au vote du Conseil de Paris pour les 6 premières conciergeries sociales et solidaires. Nous avons aujourd'hui le bonheur d'en avoir 4 supplémentaires. Je précise juste que ce dispositif permet, dans le cadre du "Plan parisien pour l'insertion et l'emploi" d'engager une action volontaire en faveur de l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi. Dans ce cadre, il s'agit véritablement d'un public très éloigné de l'emploi. Cette action en fait pleinement partie. Aujourd'hui, 500 personnes sont employées au sein de ces conciergeries. Les 6 premiers kiosques ont été une réussite, tant pour les personnes éloignées de l'emploi, qui ont retrouvé une activité, que pour les habitants, qui profitent d'un nouveau service de proximité retissant du lien social et une cohésion de territoire.

Nous proposons de voter un projet de délibération fixant le montant de redevance de l'occupation de l'espace public pour un marché de 10 kiosques de conciergerie sociale et solidaire. Concernant le vœu, j'émettrai un avis favorable à ce que soit étudiée la possibilité d'installer de nouvelles conciergeries sociales et solidaires sur Paris, dont un kiosque dans le 11e arrondissement. Par ailleurs, sur la communication, ma collègue Olivia POLSKI a répondu. En effet, si vous allez sur les sites de ces conciergeries, des prospectus sont diffusés, la communication est relativement bien faite. Sachant que ce n'est pas un modèle économique comme un autre et nous sommes là pour les aider.

Concernant l'évolution sur le public, il faut savoir qu'un "sourcing" est fait par la DASES pour repérer les personnes qui sont au R.S.A. et suivies dans ce cadre. Des chiffres commencent à remonter aujourd'hui. Ils ont aussi un "sourcing" propre qui provient du terrain. Ils vont voir les personnes en difficulté, en situation de rue. Ils ont une évaluation propre. Nous serons en mesure de pouvoir vous donner tous ces éléments prochainement, je pense. Aujourd'hui, la DASES et la DAE font un suivi précis de ce public, sachant qu'il reste très éloigné du travail, que nous

faisons un travail "de dentelle". On n'est pas sur une exhaustivité, avec une obligation de résultat, comme on peut l'avoir dans certains autres domaines.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 22 du groupe Socialiste et Apparentés, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 203).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 206.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 206).

Je vous remercie.

2019 DU 146 - Exonération de certains droits de voirie 2019 pour les commerces dont l'activité a été affectée par des troubles à l'ordre public au cours des mois de février et mars 2019.

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à l'application des exonérations aux commerçants des avenue de Wagram, des Ternes, Carnot et Mac-Mahon.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 146 et du vœu n° 23 : exonération de certains droits de voirie 2019 pour les commerces dont l'activité a été affectée par des troubles à l'ordre public au cours des mois de février et mars 2019.

Je cherche M. HONORÉ. Il n'est pas là.

Monsieur Geoffroy BOULARD, vous avez la parole pour trois minutes.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement.- Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération nous donne l'occasion de revenir sur l'impact significatif des manifestations liées au mouvement des "Gilets jaunes" sur l'activité de nombreux commerçants parisiens, notamment du 17e arrondissement. Cela nous donne aussi l'occasion de revenir sur les violences et les dégradations dans le 17e arrondissement en marge de ces manifestations, qui ne se sont pas limitées au seul périmètre de la place Charles-de-Gaulle. Je rappelle que les répercussions économiques sont fort importantes, préjudiciables pour un certain nombre de commerçants situés dans les artères adjacentes à la place Charles-de-Gaulle.

Ce projet de délibération propose une exonération de certains droits de voirie pour les commerces affectés par les troubles à l'ordre public au cours des mois de février et mars 2019. Il faut, c'est le sens du vœu que nous rattachons à ce projet de délibération, élargir ce périmètre. Sinon, très peu, voire quasiment aucun commerçant du secteur de la place Charles-de-Gaulle ne bénéficiera de cette indemnisation. Nous connaissons, pour être présents avec de nombreux élus parisiens, la souffrance de certains professionnels, dont les chiffres d'affaires ont été amputés, et les conséquences en matière d'emploi. Notre demande est simple : élargir le périmètre aux avenues Wagram, des Ternes, Carnot et Mac-Mahon, dont l'activité commerciale a été impactée par les manifestations et les dégradations des mois de février et mars 2019.

Je vous remercie.

(Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, remplace Mme Pauline VÉRON au fauteuil de la présidence).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe.- Madame la Maire, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, effectivement, les manifestations des "Gilets jaunes" ont touché et touchent encore de nombreux commerces parisiens. Depuis le début du mouvement, le 17 novembre 2018, tous les samedis ont été perturbés par ces manifestations. Les premiers samedis de manifestation, notamment en novembre et en décembre 2018, ont provoqué de très grandes dégradations matérielles dans quelque 500 commerces. Nous avions approuvé, à l'époque et dans ce contexte, en tant que formation du Conseil de Paris, une première délibération en février dernier. Elle permet aux commerces qui

ont subi des dommages matériels ou ont connu des périodes de fermeture dans les périodes de réquisition de la Préfecture de police pendant les manifestations de novembre et décembre dernier, de bénéficier d'une exonération d'un mois de droits de voirie et répartis de façon variable. Dans les 17 premiers arrondissements, il y avait environ 3.000 commerces concernés, pour un montant global estimé à plus d'un million d'euros. D'ailleurs, certains commerces que vous évoquez dans votre vœu, ont été, à cette époque, exonérés d'un mois de droits de voirie.

Lors de la vague de manifestation du samedi 9 février, plusieurs commerces du 15e arrondissement ont subi des dégradations. Le 16 mars 2019, plus de 220 commerçants ont subi des dommages matériels. Tous les types de commerces et d'activités sont impactés : de détail, alimentaires et non-alimentaires, services, hôtels, restaurants, banques, supermarchés, artisans. Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil de Paris, comme en février dernier, de mettre en œuvre une exonération d'un mois supplémentaire des divers droits de voirie liés à l'exploitation d'une terrasse ou d'un étalage pour les commerçants qui y sont soumis et, soit ont été dans les périmètres de réquisition de la Préfecture de police, soit ont subi des dommages matériels pour les mois de février et mars 2019.

En réponse à votre vœu, vous dire que la place que vous avez évoquée, la place Charles-de-Gaulle, est concernée par le périmètre de réquisition. C'est donc dans le projet de délibération. En revanche, les avenues de Wagram, des Ternes, Carnot et Mac-Mahon n'ont pas subi de dégradations, ni fait partie du périmètre de réquisition à ce moment-là. D'ailleurs, elles étaient dans le recensement qui a été fait par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et la DAE en février, c'est-à-dire que ces demandes sont passées au dernier Conseil de Paris.

Je vais donc vous proposer de retirer votre vœu ou j'émettrai un avis défavorable à votre demande.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Monsieur BOULARD ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement.- Merci, Madame la Maire, pour ces explications. Je le répète : la place Charles-de-Gaulle ne comporte aucun commerce. Ceux qui sont concernés par les périmètres de réquisition - et il y en a eu en février, en mars et même un peu plus tard - sont les avenues Carnot, Wagram et Mac-Mahon. Je ne comprends pas votre argumentaire. Je suis prêt à vous inviter place Charles-de-Gaulle. Vous constaterez que cette mention dans le périmètre pour exonérer les commerçants ne correspond à aucune réalité économique. Je vous demande simplement d'étendre le périmètre. Je ne comprends pas vos explications. Il y a eu des périmètres de sécurité. Il n'y a peut-être pas eu de dégradations, je l'entends, mais des commerces ont dû fermer et sont concernés par les périmètres de sécurité de la Préfecture. Je demandais tout simplement que l'on étende le périmètre sur ces avenues concernées par les violences, en tout cas l'impact et les répercussions économiques de ces manifestations, notamment des "Gilets jaunes". Je ne comprends donc pas du tout votre argumentation.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Si je comprends, M. BOULARD maintient son vœu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 23 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 146.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 146).

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif au soutien des commerçants touchés par l'incendie de Notre-Dame.

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à l'indemnisation des commerçants du quartier Notre-Dame.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Nous passons maintenant à l'ensemble des vœux non rattachés. Les vœux n° 24 et n° 25 sont relatifs au soutien et à l'indemnisation des commerçants touchés par l'incendie de Notre-Dame.

La parole est d'abord à M. AIDENBAUM.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, suite à l'incendie de Notre-Dame, je vous présenterai un vœu au nom du groupe Socialistes et Apparentés, auquel j'ai joint naturellement la mairie du 4e arrondissement. Je ne reviendrai pas sur les différents considérants cités dans ce vœu qui sont nombreux et extrêmement précis. Je voulais simplement rappeler, parmi ces considérants, le courrier de la Maire de Paris, Mme Anne HIDALGO, au Premier Ministre, M. Edouard PHILIPPE, le 26 avril dernier, pour solliciter l'examen des conditions dans lesquelles les acteurs économiques, dont le siège social ou local professionnel se trouve localisé dans les immeubles à proximité de Notre-Dame, pourraient être exonérés de charges sociales qui leur incombent normalement au titre de leur activité.

Je voudrais aussi rappeler l'organisation, par la mairie du 4e arrondissement, d'une réunion publique générale le 13 mai dernier, avec l'ensemble des parties concernées, riverains, commerçants, présence de la DRAC, de la Préfecture de police et de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France.

Considérant également le courrier en date du 20 mai adressé par Mme Olivia POLSKI, adjointe à la Maire de Paris, chargée du commerce, et de M. Ariel WEIL, maire du 4e arrondissement, au Ministre de l'Economie, M. Bruno LE MAIRE, reprenant les demandes de la Mairie de Paris demandant l'engagement d'un travail commun pour relancer l'activité économique et touristique de l'île.

Considérant ces différentes demandes, sur proposition du groupe Socialistes et Apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu que les services de l'Etat étudient les possibilités d'indemnisation des commerçants à raison de leur perte d'exploitation survenue depuis l'incendie. Une indemnisation pertinente pourra être envisagée de la même manière pour les autres commerçants de l'île de la Cité qui pourraient indirectement subir une perte d'exploitation, du fait d'une baisse de la fréquentation touristique de l'île.

Que l'Etat examine la possibilité d'exonérer des charges sociales qui leur incombent normalement pour l'exercice 2019.

Que l'Etat intervienne auprès des banques pour qu'elles étudient avec bienveillance les demandes de report de remboursement de leurs prêts.

Que l'Etat prenne ses responsabilités en matière de santé publique en prenant en charge les prélèvements de plomb demandés par l'Inspection du travail aux 40 commerces identifiés au voisinage direct de la cathédrale.

Enfin, qu'un groupe de travail réunissant, à l'initiative de l'Etat, les représentants des commerçants, les services de l'Etat, ceux de la Ville de Paris et ceux de l'Office du tourisme soit créé, afin de définir d'ici la fin de l'année un plan de relance de l'activité économique et touristique de l'île sur le plus long terme.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Merci.

Madame LECUYER.

Mme Catherine LECUYER.- Merci, Madame la Maire.

Il s'agit d'un vœu sur la mise en place d'un fonds de garantie d'indemnisation pour les commerçants du quartier Notre-Dame. Par ce vœu, nous souhaitons, avec mon collègue Vincent ROGER, élu du 4e arrondissement et conseiller régional, soutenir les commerçants du quartier Notre-Dame, qui ont été très touchés dans leur activité économique. Depuis l'incendie de la cathédrale, certains ont vu leur chiffre d'affaires baisser jusqu'à 70 %. Les conséquences pour la gestion de leur établissement et le maintien des emplois concernés s'avèrent particulièrement préoccupantes. Aussi, à la suite de la nomination par Bruno LE MAIRE d'un interlocuteur unique à la Direction générale des entreprises pour permettre aux commerçants de bénéficier d'un accompagnement direct et personnalisé, nous demandons à l'Etat, à travers la Direction générale des entreprises, en liaison avec la Ville, le Conseil régional d'Ile-de-France, la Chambre de commerce et d'industrie, et les représentants des commerçants, de créer un fonds de garantie pour compenser les pertes liées à la chute de l'activité économique de ces établissements.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Merci, Madame LECUYER.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme vous le savez, l'incendie tragique de Notre-Dame eut comme conséquence la fermeture de l'accès à l'Île de la Cité pendant plusieurs semaines, impactant fortement l'activité économique de nombreux commerces de l'île. La Maire de Paris a souhaité, comme cela a été rappelé, l'implication pleine et entière des élus et des services de la Ville aux côtés des commerçants. Avec Ariel WEIL, le maire du 4e arrondissement, nous avons, très rapidement après l'incendie, le 24 avril dernier, réuni les commerçants pour les informer et les accompagner dans leur démarche auprès des assurances et des services de l'Etat. La Maire de Paris a aussi souhaité geler les émissions de taxes et de droits de voirie des commerçants impactés rue du Cloître-Notre-Dame.

Nous travaillons à la mise en place de futures autorisations de terrasses et étalages adaptés à la nouvelle situation, notamment au mur de protection.

Comme cela a été dit, dès le 26 avril, Anne HIDALGO, dans un courrier au Premier Ministre, a sollicité l'examen des conditions dans lesquelles les acteurs économiques pourraient être exonérés des charges sociales qui leur incombent et l'étude des possibilités d'indemnisation des commerçants à hauteur de leurs pertes. Nous n'avons pas eu de réponse à ce jour de la part du Gouvernement. Le 20 mai, Ariel WEIL et moi-même avons sollicité le Ministre et le Ministère de l'Economie pour alerter de nouveau le Gouvernement sur les difficultés économiques des professionnels sur le long terme et les possibilités d'indemnisation à hauteur de leurs pertes. Nous avons proposé que la loi dite "Notre-Dame" organise les modalités d'indemnisation des commerçants qui ont été victimes de l'incendie et ses conséquences. Malheureusement, nous n'avons pas eu de réponse.

Dans ces conditions, j'émets un avis favorable au vœu déposé par le groupe Socialistes et Apparentés, qui vise à demander à l'Etat de bien vouloir étudier les possibilités d'indemnisation des commerçants et d'exonération des charges sociales. De même, il est indispensable que l'Etat prenne en charge les prélèvements de plomb demandés par l'Inspection du travail aux 40 commerces identifiés.

Enfin, je ne peux qu'appuyer cette demande, qui a d'ores et déjà été formulée par la Ville, de mise en œuvre d'un groupe de travail à l'initiative de l'Etat pour définir rapidement un plan de relance de l'attractivité économique et touristique de l'île sur le plus long terme. La survie de ses commerces en dépend.

En ce qui concerne le vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants, vous souhaitez que l'Etat crée un fonds de garantie pour compenser les pertes liées à la chute de l'activité. Cette requête rejoint les attendus du vœu du groupe Socialistes et Apparentés. J'y suis donc, à cet égard, favorable. Je souhaiterais toutefois, si vous en êtes d'accord, amender votre vœu pour rappeler les démarches qui ont été entreprises par la Ville de Paris et particulièrement faire mention des courriers que nous avons adressés au Gouvernement. Je souhaiterais également ajouter un considérant sur le courrier du 20 mai dernier. Si vous acceptez ces amendements, j'émettrai un avis favorable à votre vœu également.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Je mets d'abord aux voix, à main levée, le vœu n° 24 du groupe Socialiste et Apparentés, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 204).

Concernant le vœu n° 25 du groupe les Républicains et Indépendants, acceptez-vous l'amendement ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 25 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 205).

Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la préemption des baux commerciaux dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires (10e).

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Nous passons maintenant aux vœux n° 26 et n° 26 bis, relatifs à la préemption des baux commerciaux dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires.

Je vais d'abord donner la parole à M. BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ.- Merci, Madame la Maire.

Ce vœu a déjà été présenté dans le 10e arrondissement. Je me fais le relais en l'absence de mon collègue Didier LE RESTE. Il s'agit de proposer l'expérimentation du droit de préemption de la SEMAEST sur les baux commerciaux dans le 10e arrondissement avant la fin du mandat, que la Ville de Paris, en concertation avec les conseillers de quartier et les associations locales, établisse la définition précise du périmètre concerné et que le Conseil de Paris prévoie en conséquence l'extension de la mission de la SEMAEST. Enfin, que les moyens financiers nécessaires à la mise en place de cette expérimentation soient prévus dans le cadre du budget supplémentaire 2019 afin de permettre une mise en œuvre rapide.

Comme je l'ai dit, la majorité municipale avait inclus dans son programme électoral du 10e arrondissement, en 2014, la mise en place d'un dispositif de préemption des baux pour être plus efficace au cœur des quartiers victimes de la monoactivité. Sur la proposition des élus communistes du conseil du 10e arrondissement, on s'était déjà exprimé en 2016 pour demander que la Ville de Paris mette en place, dans des délais raisonnables, à titre expérimental dans certaines zones du 10e arrondissement, la préemption de baux commerciaux. Cette demande fait donc écho à des revendications persistantes et légitimes d'habitants du quartier Barbès, Louis-Blanc, Stalingrad.

Nous demandons d'accélérer ce dispositif par ce vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Merci.

Je vais donner la parole à Mme CORDEBARD, maire du 10e arrondissement.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement.- Merci, Madame la Maire.

Juste un mot pour dire qu'en effet, nous avons rencontré dans le 10e arrondissement, dans le 18e arrondissement aussi et parfois dans le 19e arrondissement, un certain nombre de difficultés à intervenir avec la SEMAEST et les moyens dont elle dispose pour faire évoluer la commercialité de certains quartiers. On a vu la limite de l'action de la SEMAEST dans le rachat de murs dans certains quartiers, où aucun mur ne se vend jamais. Et donc, j'accueille très favorablement cette nouvelle possibilité d'étude et d'action volontariste sur un certain nombre d'évolutions de commerces, qui permettra, dans des quartiers où nous voyons des monoactivités absolues, une absence ou une déperdition de la commercialité, que des commerces de bouche très simples comme une boulangerie, une poissonnerie, une librairie, un kiosque à journaux, bref, des commerces dont les riverains ont besoin, puissent se réinstaller.

J'accueille donc très favorablement cette possibilité qui nous sera, je l'espère, ouverte, Madame POLSKI.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Pour vous répondre, Mme POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe.- Madame la Maire, mes chers collègues, la loi Pinel permet effectivement aux collectivités d'utiliser ce qui s'appelle le "droit de préemption commerce" pour préempter les baux et les fonds de commerce. La Ville de Paris a déjà étudié cette possibilité en 2015, quand la loi est parue, avant le lancement du contrat Paris'Commerces. Il était ressorti de cette étude que les fonds de commerce qui pourraient être préemptés, le sont aux conditions prévues dans le bail initial. Cela conditionne en conséquence le niveau de loyer, mais cela suppose aussi la gestion du temps intercalaire entre l'ancien et le nouveau locataire. Cela veut dire concrètement de prendre en compte des obligations associées, comme le droit au bail, le stock, le matériel, la clientèle, voire les salariés, le paiement des loyers, etc. Ce n'est évidemment pas une opération simple. A l'époque, nous en avions conclu que l'utilisation d'un tel dispositif était complexe et coûteuse, et il n'a pas été envisagé de le mettre en place.

Dans le cadre du plan qui a été voulu par la Maire de Paris, Anne HIDALGO, pour renforcer l'action municipale dans les quartiers populaires - vous l'avez dit, Madame la Maire du 10e arrondissement - il est important dans ces quartiers, sur des périmètres précis où les difficultés sont prégnantes, de pouvoir l'expérimenter. En effet, si l'investissement de la Municipalité est déjà important pour le maintien de la diversité commerciale à Paris - je pense, et vous l'avez évoqué, au contrat Paris'Commerces, à Vital'Quartier ou au GIE Paris'Commerces - il faut probablement essayer d'aller encore plus loin dans certains quartiers, et en premier lieu dans les quartiers populaires, afin de participer durablement à l'amélioration de la vie quotidienne de leurs habitants.

Pour répondre à votre vœu, cher Nicolas BONNET-OULALDJ et Didier LE RESTE, je vous propose un vœu de l'Exécutif qui a vocation à rappeler, d'une part, les demandes similaires d'autres arrondissements, puisque d'autres arrondissements étaient concernés, et d'autre part, la nécessité de procéder à une étude préalable. En effet, cette étude obligatoire dans le cadre de la procédure de mise en œuvre du D.P.C. permet de préciser les périmètres prioritaires au regard de la situation du commerce et de justifier la nécessité d'utiliser un droit de préemption.

Enfin, compte tenu de ce temps nécessaire pour ces études, je vous propose que les moyens financiers soient prévus au BP 2020 plutôt qu'au BPS 2019.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Merci.

Monsieur BONNET-OULALDJ, votre vœu est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 26 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 206).

Voeu déposé par le groupe LRI relatif aux stands de nourriture biologique sur les marchés.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Nous passons au vœu n° 27 relatif aux stands de nourriture biologique sur les marchés.

La parole est à Mme BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET.- Merci, Madame la Maire.

Les Parisiens expriment de plus en plus leur désir d'une alimentation plus saine et respectueuse de l'environnement. Quoi de plus logique pour eux que de disposer d'une alimentation biologique durable auprès de leur marché de proximité, dans le cadre de circuits courts favorisant l'agriculture et la production alimentaire de proximité ? La Ville est responsable du choix des délégataires et influe donc sur le choix des commerçants finaux présents au sein des marchés parisiens. Malgré des coûts légèrement supérieurs au secteur industriel classique, nous pensons qu'il est aussi un levier d'action pour la Ville pour augmenter la production alimentaire en circuit court et respectueuse de l'environnement.

Nous émettons, par conséquent, le vœu que la Mairie de Paris, en concertation avec les mairies d'arrondissement, signe un avenant aux contrats passés avec les commerçants des marchés découverts alimentaires, avenant qui inclura un pourcentage plancher de produits biologiques locaux.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Mme POLSKI pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe.- Madame la Maire, mes chers collègues, vous m'interrogez, dans votre vœu, sur la possibilité de signer un avenant aux contrats passés avec des commerçants des marchés découverts alimentaires, incluant un pourcentage plancher de produits biologiques locaux. Je vous rappelle, d'abord, que les commerçants exerçant la vente de produits certifiés biologiques sont prioritaires, aujourd'hui, à l'abonnement sur nos marchés alimentaires, au même titre que les producteurs, et demain, les Parisculteurs. Nous avons également créé, il y a quelques semaines, un nouveau marché bio, exclusivement bio, sur la place du Père-Chaillet, dans le 11e arrondissement, qui vient s'ajouter à ceux créés précédemment.

Les commerçants de nos marchés ont globalement compris cette attente puisqu'ils sont désormais 16 % à proposer des produits bios ou de producteurs. C'est un chiffre en perpétuelle croissance depuis plusieurs années, grâce, entre autres, à l'implication de la Ville en concertation avec les syndicats des marchés.

Pour autant, je vais proposer le retrait de votre vœu, et ce, pour deux raisons. La première est qu'il contrevient au règlement des marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris, et particulièrement à son article 7 qui stipule que les commerçants abonnés autorisés à vendre des produits biologiques ne peuvent vendre que des produits biologiques ayant obtenu la certification d'un organisme agréé. Aucun commerçant ne pourra vendre à la fois des produits non biologiques et biologiques. Dans les faits, pour certains produits spécifiques, une dérogation est accordée sur demande des commerçants.

La seconde raison - la principale - est que votre demande contreviendrait au principe de la liberté du commerce, c'est-à-dire que même en changeant le règlement, la collectivité n'a pas le droit actuellement d'obliger des commerçants à se fournir en bio s'ils ne le souhaitent pas. Raison pour laquelle nous avons plutôt inscrit une incitation par la priorité à l'inscription. En fait, on abonne prioritairement pour inciter, comme cela, plutôt que de devoir obliger.

En conséquence, je vous propose de retirer votre vœu, ou j'émettrai un avis défavorable.

Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Madame BOUGERET ?

Mme Alix BOUGERET.- Notre vœu avait vocation à accompagner un mouvement incitatif auprès des commerçants que nous portons en arrondissement et que vous portez aussi. Je note qu'il y a une progression de la part du bio dans les marchés à Paris. Néanmoins, ce vœu avait vocation à aller un peu plus loin en étant plus volontariste. J'entends la remarque sur la liberté du commerce et je retire le vœu, mais je pense que toutes les actions qui iront dans un sens incitant à plus de bio sur nos marchés parisiens, iront dans le bon sens.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à la verbalisation des terrasses ouvertes.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Nous passons au vœu n° 28 relatif à la verbalisation des terrasses ouvertes.

Je donne la parole à M. VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI.- Je vous remercie.

Je sais que nous sommes en fin de mandature. On ne va pas remettre sur l'ouvrage le dossier des terrasses ouvertes, mais enfin, aujourd'hui, nous nous rendons compte de plus en plus que le règlement qui encadre les étalages et les terrasses ouvertes n'est pas satisfaisant. Il n'est pas satisfaisant parce qu'il n'est pas assez ferme à l'égard des établissements qui ne respectent pas les riverains, outrepassent leur droit de terrasse et ne tiennent pas leur terrasse. Il n'est pas satisfaisant non plus pour les établissements qui font des efforts, qui font des demandes trop souvent refusées alors que ce sont parfois des terrasses éphémères, pour quelques jours, etc. Il n'est pas satisfaisant non plus vis-à-vis d'établissements qui se font verbaliser alors qu'ils ont dépassé de quelques micromètres pour installer des bacs à fleurs. C'est le cas, désormais, de fleuristes qui sont verbalisés par la DPSP alors qu'ils installent des pots de fleurs aux alentours de leur commerce. Ce n'est pas satisfaisant non plus pour un certain nombre de débits de boissons qui sont verbalisés plusieurs fois par semaine pour un, deux ou trois parasols.

Bref, ce règlement est appliqué de manière insatisfaisante, non seulement pour les riverains qui ont le droit au calme et sont confrontés à des établissements qui ne respectent pas les règles et se rendent coupables de beaucoup de nuisances, mais aussi pour beaucoup d'établissements qui font des efforts, sont appréciés et insérés dans leur quartier, mais ne sont pas suffisamment promus et distingués par la Mairie de Paris.

A travers ce vœu, nous souhaitons que l'on remette à plat le règlement sur les terrasses qui comporte trop de règles, est appliqué parfois de manière trop tatillonne, sans forcément taper les établissements qui posent le plus de problèmes. Nous souhaitons mettre autour d'une table les représentants des professions concernées, les associations de riverains visant en particulier les établissements qui accumulent le plus grand nombre de plaintes. Et ensuite, mettre en place un système qui permette de récompenser - parce qu'il ne faut pas non plus se concentrer uniquement sur le négatif - plus souvent les établissements qui ont fait des efforts pour qu'il y ait des terrasses plus calmes, esthétiques, sympathiques, qui sont de véritables atouts pour la vie de quartier.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Merci, Monsieur VESPERINI.

Madame POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe.- Monsieur VESPERINI, vous m'interrogez sur l'évolution de la réglementation. Il va falloir choisir : soit vous défendez les riverains qui trouvent qu'il y a trop de débordements, soit vous défendez les commerçants qui débordent. Vous ne pouvez pas tenir les deux positions en même temps, car elles ne sont pas compatibles. Je vous suggère de choisir votre combat.

La deuxième chose, vous l'avez relevée vous-même. La dernière fois que nous avons mené un travail sur la réglementation, c'était en 2011. Il y a eu deux ans de concertation. Donc vous imaginez bien que si l'on devait rouvrir le débat, ce genre de chose ne pourrait pas se faire actuellement. C'était une remarque à la vôtre.

Pour autant, concernant votre demande de plus de clarté, vous dire que nous avons travaillé, à la demande des syndicats de la restauration et de la Maire de Paris, à un nouveau logiciel en concertation avec le GNI-SYNHORCAT, qui a travaillé concrètement sur ce sujet, qui répond au besoin de clarté que vous avez évoqué. Il permet aux commerçants, sur "paris.fr", de simuler le montant des taxes et des redevances des terrasses dont ils auraient à s'acquitter en fonction du type de ce qu'ils projettent d'installer. Ce dispositif a été primé par un Territoria de bronze en 2015, récompensant ainsi l'innovation dans le service public. Le GNI-SYNHORCAT avait salué cet engagement de notre part.

Vous proposez, via votre vœu, que des sanctions soient portées en priorité vers des établissements dont l'activité génère les plaintes des riverains. Cette demande est d'ores et déjà satisfaite, puisque le contrôle des autorisations est réalisé par la DPSP en lien direct avec les inspecteurs de la DU et des mairies d'arrondissement, et cible en priorité les établissements et les quartiers qui ont été signalés fortement par les riverains et les mairies d'arrondissement. Il me paraît trop complexe, mes chers collègues, de créer une distinction récompensant les restaurateurs qui tiennent correctement leurs terrasses. Qu'est-ce qu'une terrasse bien tenue ? Une belle terrasse ? Bref, cette appréciation est assez subjective.

En ce qui concerne la création d'un système de rappel à l'ordre en matière de dépassement de terrasse, là aussi, cette demande est satisfaite puisqu'il existe déjà un système d'avertissement en cas de non-respect du R.E.T. préalable à l'émission d'un procès-verbal.

En conséquence, je ne peux pas accepter votre vœu et j'émets un avis défavorable.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 28 avec un avis défavorable de la part de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Compte rendu de la 2e Commission.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Nous passons à la 2e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je vais donner la parole à Mme LECOUTURIER, présidente de la 2e Commission.

Mme Béatrice LECOUTURIER.- Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, le 3 juin dernier, s'est tenu la Commission Culture. Permettez-moi de remercier les commissaires qui viennent toujours en commission, même s'il n'est plus obligatoire de signer. C'est un moment de travail avec les élus qu'il est important de maintenir. Je voulais remercier à cette occasion les commissaires.

Christophe GIRARD a présenté les projets de délibération de son secteur, les plus importants parmi les 147 présentés à ce Conseil, à savoir : le DAC 748 relative à la subvention de 56 millions d'euros à "Paris Musées", occasion pour Christophe GIRARD de saluer le travail de sa présidente, Delphine LÉVY, et de toute son équipe. Christophe GIRARD s'est déclaré entièrement satisfait également de la finalisation du "Plan de rénovation des musées" puisque la moitié des musées parisiens ont bénéficié de travaux de rénovation. Il rappelle notamment l'inauguration du musée de la Libération, le 25 août prochain, qui sera entièrement rénové.

Frédéric HOCQUARD a ensuite présenté les principaux projets de délibération de sa délégation, regroupés autour de quatre grands thèmes : les musiques actuelles, en retenant en particulier le DAC 158 et l'association "We Love Green" qui allie musique et dimension écoresponsable ; les arts de la rue ; les arts du cirque ; la mode. Frédéric HOCQUARD a également rappelé le "Printemps des libraires", qui aura lieu le 14 juin prochain. Un moment de partage du goût de la lecture.

Karen TAÏEB a également présenté ses projets de délibération sur le patrimoine, notamment le projet de délibération DAC 732 pour la tour Saint-Jacques, le DAC 436 pour le musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme, le DAC 441 pour l'association "Passages et Galeries", et enfin, le DAC 603 pour l'extension mineure du périmètre de la protection des rives de Seine.

Nathalie FANFANT a présenté la niche du groupe les Républicains et Indépendants sur la sauvegarde du patrimoine religieux. Lui ont répondu Karen TAÏEB, Catherine VIEU-CHARIER et Christophe GIRARD.

Enfin, Catherine VIEU-CHARIER a présenté les projets de délibération de sa délégation, en faisant mention de la réunion de la Commission de dénomination qui a eu lieu le 15 avril dernier. Deux dossiers ont retenu l'attention de Catherine VIEU-CHARIER : le DEVE 67 sur la dénomination "jardin de la Mulâtresse Solitude", dans le 17e arrondissement, qui a été l'occasion, nous a dit Catherine VIEU-CHARIER, d'être la cible d'une polémique sur l'esclavage. Nathalie FANFANT a réagi en s'élevant vivement contre cette polémique malveillante des anti-esclavagistes. Le deuxième dossier retenu est la dénomination de l'allée Mireille Knoll, qui se situera à cheval sur les 11e et 20e arrondissements.

Enfin, Raphaëlle PRIMET, Sandrine MÉES, Nathalie MAQUOI et moi-même avons présenté les vœux de nos groupes auxquels ont répondu les élus concernés.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur la 2e Commission du mois de juin, Madame la Maire.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

2019 DAC 29 - Contribution (8.900.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle le "Centquatre" (19e).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DAC 29 relatif à la contribution de 8,9 millions d'euros et l'avenant à la convention avec l'établissement public de coopération culturelle le "Centquatre", dans le 19e arrondissement.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET.- Je serai rapide et, bien sûr, je voterai pour ce projet de délibération. Néanmoins, je voudrais alerter cette Assemblée.

Cela fait une bonne dizaine d'années que toujours le même point de vigilance est très souvent rappelé. Le "Centquatre" est un équipement culturel précieux, très utile, pertinent, important pour la Ville de Paris dans ce quartier populaire. Quelle est la particularité de ce quartier ? Il est en train d'évoluer et peut être victime d'un processus de gentrification qui est en cours dans l'Est parisien, d'un côté et de l'autre du périphérique. Quel est donc le rôle de cet équipement culturel ? Est-ce de participer à cette gentrification ou d'être, pour l'instant, comme une

enclave dans un quartier, où le lieu, malgré ce qui est écrit dans ce projet de délibération, échange peu avec le quartier ? Vous écrivez qu'il est ouvert sur le quartier, qu'il est impliqué dans le quartier.

Les échos que j'ai du terrain, sont qu'il n'est pas assez ouvert sur le quartier. Il n'y a pas suffisamment de travail de réflexion pour permettre une diversification des publics qui viennent au "Centquatre", pour faire tout un travail d'appropriation sociale de la culture, pour diversifier les regards, les approches et les usages de l'équipement du "Centquatre". Et donc, on se rend compte que, parfois, c'est un peu trop la même sociologie qui vient fréquenter le "Centquatre", comme si le "Centquatre" se coupait d'une partie de la population dans laquelle il est pleinement implanté.

Je ne dis pas que c'est simple, mais il y a des travaux et des passerelles possibles, avec des structures relevant de l'éducation populaire. Il y a aussi des façons de co-construire les programmations, sans pour autant déroger à la volonté de création, de haute qualité artistique dans les programmations, pour garantir à toutes et à tous une diversité d'approche et des langages artistiques. Je pense que, pour l'instant, le "Centquatre" ne trouve pas la bonne voie pour être pleinement inscrit comme acteur qui transforme le quartier avec les habitants du quartier, et non pas avec une petite partie de la population qui, socialement, tend à faire évoluer par l'extérieur ce quartier. J'espère que j'ai été claire et compréhensible.

Un équipement culturel, cela peut soit participer de la gentrification, soit au contraire participer de l'émancipation. La culture est une rencontre entre toutes et tous. Il n'est pas aisé d'organiser ces rencontres, mais cela doit être le rôle du "Centquatre".

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint.- Je remercie Danielle SIMONNET de poser cette question, mais je l'alerte sur le fait que la description qu'elle a pu en faire pourrait créer une sorte de "fake news" qui pourrait ensuite être propagée. Car le "Centquatre" est exactement le contraire de l'inquiétude qu'elle a ou que certains pourraient avoir, surtout quand ils n'y vont pas.

Pour aller au "Centquatre" chaque semaine, on est frappé dans la journée, que ce soit le matin ou l'après-midi, de voir dans les parties communes et ouvertes au public une jeunesse incroyable, d'origine, de mixité et de talent, venir s'entraîner, que ce soit pour de la musique, de la danse, des expressions théâtrales ou sportives. Ce sont des milliers de jeunes qui le fréquentent et l'utilisent. Ils viennent tous et toutes principalement des 18e et 19e arrondissements, et de la petite couronne autour de ces arrondissements.

Ce lieu, sous la direction de José-Manuel GONÇALVÈS, est animé et tenu par une équipe qui, elle-même, souvent, vit dans ces mêmes quartiers populaires et connaît tout à fait les besoins qu'il y a d'accès à la culture. C'est bien pour cela que le "Centquatre" avait été imaginé pour qu'il puisse empêcher une spéculation immobilière, ne pas être détruit pour la construction de énièmes bâtiments de bureaux ou éventuellement de logements sociaux. En tout cas, le "Centquatre" a une programmation exigeante, car les quartiers populaires, comme tous les quartiers, ont besoin et recherchent une programmation savante et populaire.

Donc, je remercie Danielle SIMONNET d'avoir posé cette question. Sur les 500.000 visiteurs et spectateurs qui fréquentent le "Centquatre" chaque année, la majeure partie de celles et ceux qui viennent sont des habitants des quartiers aux alentours et à proximité. Les 70.000 usagers libres des espaces pour leurs pratiques artistiques amateurs, voire professionnelles, sont des jeunes principalement des 18e et 19e arrondissements, mais également d'Aubervilliers, des Lilas, de toutes les petites communes ou grandes villes qui sont autour du "Centquatre".

Bien entendu, la mission est remplie. Elle sera préservée, confortée, et ne participera certainement pas à une gentrification du quartier.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 29.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 29).

2019 DAC 40 - Subvention (103.000 euros) et convention avec l'association "Les Athévains" (11e).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 40, avec une subvention de 103.000 euros et la convention avec l'association "Les Athévains", dans le 11e arrondissement.

M. DUCLOUX a la parole.

M. Philippe DUCLOUX.- Rassurez-vous, Madame la Maire, je ne tiendrai pas les cinq minutes, mais je suis content d'intervenir à nouveau sur la 2e Commission, ce que je faisais régulièrement lorsque j'étais vice-président, parce qu'il y a toujours des dossiers passionnants et importants. Le projet de délibération DAC 40 en fait partie.

Tout le monde connaît notre attachement collectif à soutenir les théâtres, la création, et donc, le théâtre des Athévains, soutenu par cette association "Les Athévains", est quelque chose d'important. C'est une compagnie dirigée par quelqu'un que tout le monde connaît, et Christophe en particulier, Anne-Marie LAZARINI. Elle a été fondée en 1971. Elle est subventionnée par la Ville ainsi que par l'Etat depuis 1989, et bénéficie également de l'aide de la Région au titre de la permanence artistique. Cette association monte en général un spectacle par an, voire plus, qui est programmé au "Théâtre Artistic Athévains", situé rue Richard-Lenoir, dans le 11e arrondissement.

En 2018, "L'homme de Schrödinger", d'Eric CHANTELAUZE et Samuel SENÉ, a été accueilli pour 56 représentations, et "Un Chant de Noël" pour 24 représentations. En 2019, cette association poursuit ses activités de production et de diffusion. Le théâtre a ainsi programmé, du 5 mars au 30 avril, "Les Rivaux", de Richard Brinsley Sheridan, mis en scène par Anne-Marie LAZARINI. "Britannicus", avec Philippe LEBAS et Christine JOLY, est programmé depuis le 8 juin.

A la suite d'une résidence commencée en janvier 2019, d'autres équipes artistiques seront accueillies par ce théâtre dans le cadre de résidences plus ou moins longues, avec un accompagnement adapté. En outre, des activités culturelles autour des spectacles sont organisées et l'expérience du théâtre à domicile, mis en place en 2016 et qui fonctionne très bien, se prolonge. Beaucoup de gens, plus particulièrement du 11e arrondissement, sont heureux d'accueillir ce type de spectacle.

Pour soutenir ce travail de longue haleine, cette création, cette créativité, qui est la force du "Théâtre Artistic Athévains", je vous propose de voter ce projet de délibération qui vise à attribuer la subvention de 103.000 euros à l'association "Les Athévains" au titre de ses activités pour 2019, dont 3.000 euros au titre de l'animation culturelle locale. En effet, il est vrai que les actions proposées et insufflées par la mairie du 11e arrondissement ont toujours eu un répondant auprès des acteurs et actrices de ce théâtre. Je pense évidemment à Anne-Marie LAZARINI, à Dominique BOURDE, à toutes les équipes qui font que le jeune public, le public d'adultes. Au départ, ce théâtre est un théâtre de quartier, mais sa renommée dépasse Paris. En plus, un certain nombre de créations ont la possibilité d'être jouées à Avignon. C'est un bel établissement et une belle association.

Je suis vraiment très heureux d'avoir pu soutenir devant vous le "Théâtre Artistic Athévains" et la belle association présidée par Anne-Marie LAZARINI.

Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, M. GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint.- Vous avez un chat dans la gorge, Madame KOMITÈS.

Merci beaucoup, Philippe DUCLOUX, pour votre intervention et votre engagement qui rappelle tout l'attachement que nous portons à Paris pour tous ces lieux formidables, libres, singuliers, de création théâtrale, qui font vivre nos quartiers, soutiennent les artistes et font de Paris la capitale mondiale incontestée de la culture.

"Les Athévains", étant devenu un théâtre en 1980, sont actuellement dirigés par la remarquable Anne-Marie LAZARINI et Dominique BOURDE, dont je salue le travail et l'indépendance. Chaque année, elles ont, chère Madame KOMITÈS, à cœur de nous faire découvrir de jeunes compagnies, de nous faire partager leurs découvertes artistiques ou de nous rappeler combien "Les Athévains" ont permis à des talents merveilleux d'éclore telle une fleur au plus grand jour.

C'est un théâtre que nous soutenons conjointement avec le Ministère de la Culture et auquel nous tenons à réaffirmer en Conseil de Paris tout notre attachement, comme vient de le dire Philippe DUCLOUX. Son travail local est des plus remarquables, Madame KOMITÈS, et j'ai eu à de maintes reprises l'occasion d'en discuter avec Patrick BLOCHE et François VAUGLIN, conseillers de Paris du 11e arrondissement. Je sais, par ailleurs, que la Maire de Paris, Mme HIDALGO, y apporte une attention bien particulière.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Merci, Monsieur GIRARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 40.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 40).

2019 DAC 56 - Subventions (1.109.000 euros) et avenants à conventions avec deux lieux de création et de diffusion du 20e arrondissement.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Nous allons examiner maintenant le projet de délibération DAC 56, avec des subventions de 1,109 million d'euros et des avenants à conventions avec deux lieux de création et de diffusion du 20e arrondissement.

La parole est à Mme MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cher Christophe GIRARD, c'est un très beau projet de délibération mettant en valeur deux lieux qui ont en commun d'accompagner les artistes et d'être ouverts, d'irriguer leur territoire dans le 20e arrondissement. Bref, deux lieux qui allient exigence culturelle et convivialité, deux lieux qui concourent à la démocratie culturelle.

D'abord, "Les Plateaux sauvages", à la fois fabrique de projets artistiques professionnels et lieu de pratiques amateurs. "Les Plateaux sauvages" sont un équipement ouvert aux compagnies émergentes ou confirmées, aux habitants du quartier. Elles offrent un accueil convivial à tous et toutes, avec une attention particulière au public jeune. Après plusieurs périodes de travaux, la saison 2018-2019 est la première entièrement dans les murs, et nous en sommes ravis. Ainsi, 14 compagnies ont pu être accompagnées en résidence pour leur travail de création et chaque projet de résidence s'est accompagné d'un projet de transmission artistique. Il s'agit, pour les artistes accueillis, de consacrer une partie de leur temps de travail à un projet en direction des publics. Cela peut être dans un collège. Cela peut être des étudiants, des usagers d'un centre social ou des habitants du quartier. Afin de permettre à l'association des "Plateaux sauvages" de poursuivre ce projet, la Ville propose donc de fixer à 1,030 million le montant de la subvention accordée à l'association.

La deuxième structure est le "Théâtre aux Mains nues". Je sais votre attachement à ce lieu emblématique du quartier Saint-Blaise, un lieu d'art et d'essai à rayonnement national consacré aux arts de la marionnette. Il développe une large palette d'activités, de la recherche à la diffusion. C'est aussi un lieu de formation professionnelle reconnu préparant au concours d'entrée à l'Ecole supérieure des Arts de la Marionnette de Charleville-Mézières. Depuis 2010, il fait partie des lieux labellisés par le Ministère de la Culture au titre du compagnonnage pour la marionnette.

Le "Théâtre aux Mains nues" mène également une activité importante en direction des publics scolaires. Je pense notamment aux collégiens de 6e de Jean-Perrin et aux classes d'accueil. Ils sont toujours ravis d'y passer du temps et de mener des activités avec l'équipe du "Théâtre aux Mains nues". Concernant le champ social, je pense au centre social Saint-Blaise ou encore au centre Paris Anim'.

En 2018, les anciens locaux, situés square des Cardeurs, ont rouvert pour accueillir le pôle formation, avec notamment un plateau de répétition et un atelier de construction. Il est proposé d'attribuer 79.000 euros au "Théâtre aux Mains nues", dont 6.000 euros sur proposition de la mairie du 20e arrondissement, et 3.000 euros au titre de la culture dans le cadre d'un appel à projets "politique de la ville".

Merci pour ce beau projet de délibération.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Merci, Madame MAQUOI.

Pour vous répondre, M. GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint.- Merci beaucoup, Nathalie MAQUOI, de rappeler l'attention que nous portons à ces lieux innovants, singuliers, indépendants de pratiques de diffusion et de création artistique dans le 20e arrondissement.

Vous le rappeliez, "Les Plateaux sauvages" - dont je tiens à saluer le travail tout à fait remarquable de sa directrice, Laëtitia GUÉDON - est un établissement municipal d'un genre nouveau, mêlant programmation classique, atelier de pratique artistique et sportive et résidence. Il permet de faire dialoguer en permanence des artistes et des habitants du quartier. C'est pourquoi nous le soutenons à hauteur d'une subvention importante de 1,030 million d'euros.

Le "Théâtre aux Mains nues" est un théâtre associatif dédié à la marionnette, comme vous le rappeliez, ce qui est relativement rare à Paris. Il mène un travail remarquable dans le quartier Saint-Blaise. Nous avons tenu à le

soutenir dans ses travaux de rénovation ainsi que pour son fonctionnement, puisque nous reconduisons une subvention à hauteur de 79.000 euros. Il est également soutenu par le Ministère de la Culture.

Je suis heureux de dire devant la directrice des Affaires culturelles que, récemment, aux "Plateaux sauvages", nous décorâmes Maryse CONDÉ et la distinguâmes au nom de Paris.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 56.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 56).

2019 DAC 135 - Subvention (4.580.000 euros) et avenant avec l'association "Orchestre de Chambre de Paris".

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Nous allons passer au projet de délibération DAC 135, qui est la subvention de 4,58 millions d'euros et l'avenant avec l'association "Orchestre de Chambre de Paris".

La parole est à nouveau à M. DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX.- Madame la Maire, je ne pouvais pas ne pas intervenir sur ce projet de délibération parce que j'ai la chance de représenter Mme la Maire et Christophe GIRARD au sein de ce bel ensemble instrumental qu'est l'Orchestre de Chambre de Paris. Effectivement, dans le cadre de notre politique musicale, ce projet de délibération nous propose de soutenir l'association "Orchestre de Chambre de Paris", présidée par l'ancienne directrice de la danse de l'Opéra de Paris, Brigitte LEFÈVRE, et dirigée par Nicolas DROIN depuis 2013.

Cette structure se consacre brillamment à la promotion du répertoire classique et contemporain à Paris, en France et à l'étranger. Fondée en 1978 par Marcel Landowski, Jean-Pierre WALLEZ et Roland Bourdin, cet ensemble compte actuellement un effectif de 43 musiciens. Depuis la saison 2015-2016, Douglas BOYD est le directeur musical de cet ensemble.

En 2019, l'Orchestre de Chambre de Paris est programmé à l'Opéra Garnier. Nous faisons un retour, d'une certaine manière, à l'Opéra. Evidemment, les concerts les plus fréquents ont lieu au théâtre des Champs-Elysées, à la Philharmonie de Paris - il y en a eu un magnifique voici trois semaines, d'ailleurs, j'ai l'occasion de m'y rendre assez régulièrement - avec un grand concert participatif, au Théâtre 13 ou à la salle Cortot.

L'orchestre proposera également, à l'occasion de sa réouverture - je parle du théâtre du Châtelet bien entendu - durant la saison 2019-2020, une nouvelle série de ce que l'on appelle des "déjeuners-concerts autour de la musique contemporaine". Enfin, lors d'une soirée exceptionnelle en janvier 2020, François-Frédéric GUY interprétera en joué-dirigé les cinq concerts pour piano de Beethoven au cours d'un même concert.

L'Orchestre de Chambre est par ailleurs engagé dans un important volet d'actions culturelles, en particulier à Paris, et je m'en félicite évidemment. L'ensemble part, en effet, à la rencontre du public éloigné des pratiques culturelles dans différents territoires de la ville. L'Orchestre propose ainsi des activités en milieu scolaire avec des parcours de sensibilisation sur plusieurs mois, mais aussi des concerts de découverte à destination du jeune public à la Philharmonie de Paris.

Sur la saison 2019-2020, l'Orchestre de Chambre développera trois projets pour aller à la rencontre des publics très éloignés de la culture. Le premier en direction des exclus, en collaboration avec le centre d'hébergement d'urgence Bastion de Bercy dans le 12e arrondissement, avec les écoles de ce même arrondissement, les écoles Pommard et rue de Charenton. Je pense que cela fera plaisir à la maire du 12e arrondissement, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ. Le deuxième projet en collaboration, qui nous tient particulièrement à cœur, se fera avec le centre pénitentiaire de Meaux et la Maison de la culture de Bobigny, la MC93. Le troisième projet en direction des personnes migrantes, avec le Musée national de l'Immigration et l'artiste Thomas BELLORINI.

Ajouter un petit mot pour dire que ce sont les 40 ans cette année. En 2018, nous avons fêté les 40 ans avec deux événements majeurs. Un premier événement où la Maire de Paris était présente avec Christophe GIRARD et la Ministre de la Culture au théâtre des Champs-Elysées. C'était début septembre. La même semaine - cela me permet d'aller dans le sens des propos de Christophe GIRARD tout à l'heure - un bel événement ouvert au public au "Centquatre", ainsi que tout le week-end qui a suivi, pour montrer que, là aussi, deux lieux peuvent se réunir pour avoir une vision démocratique et une ouverture de la culture sur tous les publics.

C'est pourquoi, vous aurez compris qu'au-delà de l'enthousiasme qui est le mien et de la chance que j'ai d'être administrateur et de représenter la Maire au sein de ce bel ensemble orchestral de chambre de Paris, je voudrais

féliciter tous les musiciens, toutes les équipes qui font un travail exceptionnel dans tous les champs d'action. On parle beaucoup de certains orchestres encore plus prestigieux, mais l'Orchestre de Chambre de Paris fait un exceptionnel effort. Il le fera encore très bientôt, notamment cet été dans le Marais, avec un certain nombre de concerts qui auront lieu en direction du public, et également à la rencontre des écoles au sein des mairies d'arrondissement. J'espère que nous aurons la chance d'accueillir ce bel ensemble très prochainement à la mairie du 11e arrondissement.

Enfin, les 4,58 millions d'euros de fonctionnement au titre de 2019 sont complètement justifiés parce qu'aujourd'hui, la Ville de Paris accompagne totalement et sur divers secteurs, parce qu'il y a aussi la question de la "politique de la ville" qui fait que c'est soutenu. Mais là, c'est la culture avec un grand "C" et pour féliciter tous les acteurs qui sont et font vivre la musique au sein de l'Orchestre de Chambre de Paris.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint.- Merci.

Ma réponse sera courte. Philippe DUCLOUX a très bien parlé. Je connais, en effet, votre attachement à cet orchestre et son projet en tant que membre du conseil d'administration de l'Orchestre de Chambre de Paris depuis plusieurs années. Je partage cet attachement pour cet ensemble qui œuvre depuis plus de 40 ans à la valorisation de la diffusion du répertoire classique, dans ce qu'il a de plus exigeant mais aussi de plus actuel, par les valeurs de démocratie culturelle, d'égalité et de diversité qu'il défend dans son fonctionnement et ses choix artistiques. L'Orchestre de Chambre de Paris puise sa singularité dans sa capacité d'adaptation aux enjeux de notre époque et par un engagement artistique, par l'excellence de sa formation, et citoyen jamais languide et plutôt primesautier.

Le mois dernier, à la Maison de la culture 93, la MC93, l'Orchestre de Chambre de Paris participait à la création de "Douze cordes" du chorégraphe Hervé SIKA, aux côtés et sur les textes de détenus du centre pénitentiaire de Meaux-Chauconin. Un bel exemple des actions que peut mener l'Orchestre de Chambre de Paris en matière de démocratie culturelle, en complément de ce que notre collègue Philippe DUCLOUX a indiqué précédemment.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 135.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 135).

2019 DAC 220 - Subvention (1.350.000 euros) et avenant à convention avec l'association "ICI" (18e).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Nous passons au projet de délibération DAC 220, qui est la subvention de 1,35 million d'euros et l'avenant à la convention avec l'association "ICI".

La parole est à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN.- Merci.

Je voudrais, comme je le fais souvent, poser deux questions à propos de l'"ICI".

Qu'advient-il de la parcelle Polonceau sur laquelle devait être construite la fin de l'équipement initial de l'"ICI", notamment une salle de prière pour remplacer celle qui avait été détruite et dont profitaient les musulmans subsahariens ? Qu'en est-il de l'avenir de cet équipement qui, aujourd'hui, est une friche, fort bien animée d'ailleurs, végétale ?

Deuxième question : que sait-on, où en est-on du projet de la rue Léon qui va se substituer à ce qui était initialement prévu ?

Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Merci, Monsieur JULIEN.

La parole est maintenant à Mme MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL.- Monsieur le Maire, chers collègues, depuis la création de l'"ICI", nous avons soutenu la naissance de cet équipement culturel d'envergure, ambitieux et novateur, unique en France et même en Europe,

inédit, au cœur de la Goutte-d'Or, dans le 18e arrondissement, à un moment particulièrement crucial où le vivre ensemble connaît de nombreuses attaques. Ce lieu, dès sa création, a affiché une double mission : faire connaître les cultures plurielles nées d'un islam de la modernité aux musulmans eux-mêmes, notamment aux plus jeunes, dans un souci de transmission, afin de les préserver d'une vision rigoriste et archaïque de la dernière religion du livre, mais aussi s'adresser à tous les non-musulmans pour déconstruire les préjugés nés d'un contexte international difficile qui fait naître parfois, à l'égard de l'islam, suspicion et défiance.

Chacun se rappelle qu'il y a trois ans, l'institut a connu une grave crise institutionnelle avec des démissions en cascade. C'est vrai qu'avec la nouvelle équipe, à sa tête, Bariza KHIARI, ancienne sénatrice de Paris, et sa directrice, Stéphanie CHAZALON, cette crise a été largement dépassée. Plus encore, un travail important a été réalisé. J'en veux pour preuve la couverture médiatique importante de toutes les manifestations. Je ne peux pas toutes les citer, mais il y a eu toutes ces expositions sur l'Indonésie, le Liban, la Syrie, qui reflètent les enjeux contemporains nationaux et internationaux.

Je peux dire, chers collègues, qu'après moult défis, l'"ICI" a réussi à trouver son équilibre, son identité, mais tout cela doit bien évidemment être consolidé. Pour siéger, comme Pascal JULIEN, au sein de cet établissement, le projet d'établissement qui a été élaboré au terme d'un important travail de consultation exemplaire avec les riverains, le personnel, le voisinage et les associations, l'environnement institutionnel, a été approuvé à l'unanimité par les administrateurs.

Je voudrais revenir à ce qu'a dit mon collègue sur la rue Léon puisqu'en effet, à la date du 21 février, lors du dernier C.A., la présidente a mis à l'ordre du jour le point sur l'évolution du dossier sur le site Léon, qui, comme vous le savez, a été le site de préfiguration de l'"ICI", et compte tenu de sa vétusté, doit être reconstruit. C'est vrai qu'il y a eu un énorme travail et un soutien de la Mairie et de l'architecte de la R.I.V.P. Des besoins, exprimés notamment par ce programme, concernent le patio et d'autres contraintes propres à l'"ICI".

Monsieur l'adjoint, la Maire a énoncé plusieurs options qui étaient en cours d'analyse, avec un prochain arbitrage, mais tout cela est resté relativement vague. Pouvez-vous nous dire, a priori, quels seraient les arbitrages à faire pour le choix définitif ? Je tiens à dire que le conseil d'administration dans son ensemble a émis le souhait d'un bâtiment entièrement dédié à l'"ICI".

Enfin, pour terminer, je forme le vœu que l'"ICI" soit résolument ouvert à l'ensemble des Parisiens, mais aussi à l'échelle métropolitaine. D'ailleurs, ce sera une garantie de sa viabilité. Je crois que nous devons l'accompagner pour le rendre toujours plus innovant, plus attractif à l'échelle de la Métropole. Comme vous l'avez deviné, notre groupe apporte un soutien ferme, mais aussi avec beaucoup de vigilance. Nous voterons donc la subvention présentée, parce que nous sommes engagés pour une culture ouverte, diverse, accueillante, loin du repli sur soi.

Pour ma part, étant administratrice, je ne prendrai pas part au vote.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Merci, Madame MÉHAL.

Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET.- Mes chers collègues, sans surprise, comme chaque année, je voterai contre ce projet de délibération.

Non, Madame MÉHAL, je pense qu'il est faux de dire que l'on a créé l'Institut des cultures d'islam pour déconstruire les représentations dans le cadre d'un contexte international difficile. C'est complètement faux. On a construit l'Institut des cultures d'islam pour contourner la loi de 1905 et, par le biais de la confusion entre cultuel et culturel, permettre la création d'une salle de prière. C'était cela, la première motivation. Par ailleurs, je continue à avoir un désaccord sur la partie culturelle. J'estime que nous avons besoin d'un lieu transculturel qui soit ouvert sur le quartier et qu'en aucun cas, les cultures transculturelles ne sont réductibles à une religion.

Pour reprendre votre expression sur le contexte international difficile, il faut justement déconstruire. Pourquoi confessionnaliser l'organisation politique du monde ? Pourquoi réduire la Syrie à une religion ? Je dis ce pays-là, je pourrais en prendre un autre. Et pourquoi réduire les artistes, celles et ceux qui créent, à une appartenance religieuse ? Vous avez des œuvres et des créations qui peuvent être inspirées et liées à une orientation spirituelle. Mais réduire des créations issues de zones géographiques à une appartenance supposée religieuse, je pense que c'est une erreur. Je reste profondément laïque et universaliste. Et donc, je ne fais pas d'assignation à résidence religieuse, quel que soit l'endroit du monde et quels que soient les quartiers de Paris. Je pense que, justement, la culture est là pour émanciper. L'émancipation, c'est justement par l'organisation de la rencontre et des rencontres multiples, sans assignation à résidence communautaire quelle qu'elle soit.

Une fois que l'on a dit cela, à l'"ICI", il se passe des choses passionnantes. Il y a une programmation très intéressante, loin d'être réductible à une religion. Parmi les artistes qui exposent, ils n'ont pas forcément un rapport avec l'islam. En revanche, il y a une autre difficulté dans ce lieu. Ce lieu a, lui aussi, du mal à trouver sa connexion avec le quartier. Il a du mal à avoir suffisamment de projets d'échange. Je ne dis pas qu'il n'y en a pas. Je rêve que l'"ICI" se transforme en centre transculturel avec des actions d'éducation populaire et d'appropriation sociale de la

culture. Je sais, c'est redondant par rapport à ce que j'ai dit sur le "Centquatre", mais, pour moi, ce sont des réflexions similaires.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Merci.

Monsieur HONORÉ, pas de prise de parole ? D'accord. Très bien. Merci.

Monsieur GIRARD, pour vous répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint.- Je vais commencer à l'envers.

Je partirai du fait divers absolument ignoble qu'a subi ce week-end Latifa Ibn ZIATEN, qui, vous le savez, a une association tout à fait remarquable qui lutte contre l'obscurantisme et pour le dialogue, et que j'avais accueillie lorsque j'étais maire du 4e arrondissement pour lui donner des locaux pour son association dans la mairie du 4e.

Ce qui se passe dans notre pays, quotidiennement, de temps en temps, de manière tout à fait regrettable, montre bien qu'un lieu comme l'Institut des cultures d'islam joue un rôle essentiel dans le dialogue, dans l'écoute, dans le temps nécessaire pour se respecter sur des sujets aussi sensibles où l'on a tendance à tout mélanger : religion, culture, non-religion, laïcité.

Je remercie Pascal JULIEN et Fadila MÉHAL pour leurs interventions, qui montrent l'attachement que vous portez, comme nous, à cet établissement emblématique et singulier de Paris.

Je suis fier et serein que nous ayons pu - avec Bertrand DELANOË, Daniel VAILLANT et quelques autres - avoir l'idée de cet espace culturel qui vient répondre aux besoins exprimés de mieux comprendre la diversité culturelle du monde et à Paris. Je suis fier également que ce projet ait pu être porté dans le 18e arrondissement qui connaît bien ce besoin que nous avons de mieux nous connaître et nous comprendre. J'en profite pour saluer le travail tout à fait remarquable mené par la directrice, Stéphanie CHAZALON, et par la présidente du conseil d'administration, Bariza KHIARI, que je remercie de m'avoir reçu dans son bureau à l'Elysée récemment, et qu'Anne HIDALGO avait proposé au conseil d'administration pour présider l'Institut des cultures d'islam à la suite du départ de Jamel OUBECHOU.

L'Institut des cultures d'islam est un lieu culturel emblématique, repéré et particulièrement bien intégré, et actif dans son quartier de la Goutte-d'Or. En témoigne le succès remporté actuellement par la remarquable exposition "C'est Beyrouth", dont la presse s'est fait un large écho. Croyez-moi qu'au-delà des religions et de tout sujet qui pourrait mener à des crispations, tout un chacun a le loisir de venir voir cette exposition, quelle que soit sa croyance ou sa laïcité, ou son engagement dans la société.

Je connais votre préoccupation pour l'avenir immobilier de cette institution, et nous la partageons. Nous avons annoncé au dernier conseil d'administration que la Ville allait lancer une étude pour analyser la faisabilité technique de plusieurs scénarios concernant l'évolution du site Léon - je vais y revenir en étant précis - afin d'en présenter les résultats au prochain conseil d'administration. C'est ce que nous avons fait. Les services se sont fortement mobilisés. Nous serons en mesure de tenir notre engagement pour le conseil d'administration du 27 juin prochain. En effet, avec mes collègues Ian BROSSAT et Emmanuel GRÉGOIRE - le maire du 18e arrondissement, que je tiens à remercier - il appartiendra aux membres du conseil d'administration de nous indiquer leur préférence. La mienne et celle d'Emmanuel GRÉGOIRE, avec le soutien de Jean-Louis MISSIKA, se portent vers la construction d'un établissement de 1.200 mètres carrés environ, qui aurait un coût que nous devons étudier aux alentours de 3-4 millions d'euros, mais verrait la sobriété que demande la Maire de Paris pour ce lieu de la rue Léon qui a le charme d'avoir été le lieu de préfiguration et garde un esprit de préfiguration dont il ne faut pas perdre l'esprit. Parce que les associations s'y réunissent, les enfants viennent y tenir des manifestations, il y a, là, une sorte de culture populaire, mais savante, qui s'y organise et il ne faut pas en perdre l'esprit.

En tout cas, pas de logements sociaux supplémentaires, pas de résidence ou de bureaux, mais dans une densité urbaine plus raisonnable d'un rapport de 2,6, avec une végétalisation possible, une meilleure visibilité de l'établissement et simplicité des usages. C'est la direction que nous prenons avec la Maire de Paris et ses adjoints concernés pour avoir une réponse à la hauteur du projet qu'avait imaginé Bertrand DELANOË et Daniel VAILLANT, alors maire du 18e arrondissement, et les élus du 18e, pour que ce lieu ait une mission à caractère universel qui rayonne bien au-delà de son adresse.

Pour la parcelle Polonceau, elle ne relève pas de ma compétence puisqu'il s'agit d'une friche. Je serais tenté de dire que l'écologiste Pascal JULIEN… Je ne le vois plus, ou il s'est transformé en Jérôme GLEIZES.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Monsieur le Maire…

M. Christophe GIRARD, adjoint.- J'en viens à ma conclusion. De dire que vous pourrez vous réjouir qu'il y ait un espace avec des herbes folles qui poussent et un espace de végétalisation éventuellement envisagé.

J'ajouterai que la Maire de Paris a veillé - c'est pour Danielle SIMONNET - à ce qu'en gardant le caractère uniquement culturel et en ne s'engageant pas dans un projet important d'un nouveau bâtiment sur un autre espace, elle a voulu respecter strictement la loi de 1905.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Merci, Monsieur GIRARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 220.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 220).

2019 DAC 221 - Subvention (822.173 euros) et avenant avec la Fondation de la Cité internationale des Arts (4e, 18e).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Nous passons au projet de délibération DAC 221, qui est une subvention de 822.173 euros et avenant avec la Fondation de la Cité internationale des Arts.

La parole est à Mme ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme tous les ans, c'est un plaisir pour moi de saisir l'occasion de ce projet de délibération portant sur la subvention annuelle de la Ville de Paris en faveur de la Cité internationale des Arts afin d'attirer l'attention sur certains aspects de cet organisme culturel et artistique, situé à deux pas d'ici. Ayant l'honneur de siéger au sein de son conseil d'administration, je souhaite rappeler ici sa spécificité et son originalité dans le domaine de l'accueil en résidence temporaire d'artistes venant du monde entier.

La Cité internationale des Arts dispose de 326 ateliers répartis sur deux sites complémentaires : l'un dans le Marais, dans le 4e arrondissement, et l'autre à Montmartre, dans le 18e arrondissement. En partenariat avec 135 organismes français et internationaux, la Cité internationale des Arts accueille chaque mois plus de 300 artistes français et étrangers de toutes les disciplines pour des résidences pouvant aller à plus de 6 mois. Il est à noter également que, depuis 2016, grâce à la nouvelle équipe de direction, la Cité internationale des Arts s'est dotée d'un nouveau projet d'établissement qui est bien en phase avec la demande des jeunes artistes, dont les besoins sont en perpétuelle mutation dans un contexte mondialisé.

Avec la transformation de son projet d'établissement, les artistes sont accueillis dans des conditions propices à la création, à la production artistique et à l'expérimentation dans tous les champs de la création contemporaine. Afin d'amplifier son rôle à Paris et sa place à l'international, la Cité internationale des Arts a su développer une très riche programmation culturelle et artistique au sein de ses locaux comme hors les murs. Elle participe, par exemple, au programme de "Nuit Blanche". Pour accompagner ses résidents ou anciens résidents qui participent à la "Biennale de Venise", elle a élaboré un programme d'événements en résonance avec plusieurs pavillons nationaux de l'édition 2019.

Par ailleurs, nous rappelons que la Ville de Paris dispose, au sein de la Cité internationale des Arts, d'un contingent de 20 ateliers qui lui permettent d'envisager une action spécifique en matière d'accueil d'artistes en résidence à Paris. C'est l'objet d'un autre projet de délibération à l'ordre du jour du présent Conseil. Des partenariats sont établis avec des organismes étrangers pour favoriser la mobilité d'artistes souhaitant une résidence temporaire à Paris et, en échange, ce sont des artistes parisiens qui pourraient bénéficier d'une résidence à l'étranger.

Les écologistes saluent ce type de partenariat international et rappellent également leur vœu exprimé en 2017, demandant que la Ville de Paris réserve quelques ateliers de son contingent au sein de la Cité internationale des Arts au profit d'artistes réfugiés vivant à Paris. Pourriez-vous, Madame la Maire, nous informer sur la suite donnée à cette belle proposition ?

Pour conclure, vous l'aurez compris, Madame la Maire, notre soutien est total à la Cité internationale des Arts, un organisme qui enrichit notre politique de soutien aux artistes, à la création et à la production culturelle et artistique à Paris.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, M. GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint.- Je ne peux que remercier beaucoup Marie ATALLAH, qui, avec beaucoup de poésie, de précision et d'engagement a parlé de cet établissement qu'elle connaît bien. Je dois reconnaître qu'elle est sans doute la conseillère de Paris la plus assidue qui soit dans un conseil d'administration culturel. J'en salue

vraiment l'audace et l'engagement. Cela me permet, à mon tour, de saluer le travail de la directrice, Mme Bénédicte ALLIOT, et du président du conseil d'administration, M. Henri LOYRETTE, ancien président du Louvre. Ils ont donné à cet établissement un rayonnement, une hauteur et une richesse de programmation tout à fait remarquable.

Nous nous sommes engagés à faire évoluer le site Norvins, pour lequel je suis en conversation avec un acteur culturel important, avec lequel j'espère que nous pourrons - la Cité internationale des Arts et la Ville de Paris - trouver un accord rapidement pour permettre au site Norvins, situé dans le 18e arrondissement, d'être à la hauteur des attentes que nous pourrions avoir à Paris.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 221.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 221).

2019 DAC 222 - Subvention (450.000 euros) et convention avec l'association "Halle Saint-Pierre" (18e).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Nous passons au projet de délibération DAC 222, avec la subvention de 450.000 euros et la convention avec l'association "Halle Saint-Pierre" dans le 18e arrondissement.

Madame Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES.- Merci, Madame la Maire.

Cette subvention est l'occasion de souligner le travail accompli par l'association "Halle Saint-Pierre" pour cette programmation d'art brut, où elle met en exergue des œuvres qui sortent des canaux traditionnels, pour son ouverture à l'international et son ouverture sur le quartier. En effet, la "Halle Saint-Pierre" réussit le pari d'être un musée de proximité, avec une librairie indépendante qui est un vrai lieu d'échange et de culture, et un salon de thé qui fut le premier à proposer du bio à des prix accessibles sur la butte Montmartre.

C'est aussi l'occasion de souligner l'attention de la Ville de Paris à ce lieu. En effet, en 2018, des travaux importants ont été effectués - toiture, auditorium, chauffage, aération - avec célérité et beaucoup de soin pour améliorer l'accueil du public. Toute cette efficacité de la Ville pour son patrimoine. La Ville s'efforce d'entretenir tout son patrimoine avec sérieux et donne également la place à toutes les cultures, à travers son aide à la "Halle Saint-Pierre".

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Merci.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET.- Mes chers collègues, je profite de ce projet de délibération pour vous parler de ce lieu qui m'est cher, la "Halle Saint-Pierre". Comme vous le savez, la "Halle Saint-Pierre" se consacre à l'art brut, à l'art singulier "outsider", le "folk art".

Au pied de la butte Montmartre, dans ce quartier vivant, touristique mais encore populaire, la "Halle Saint-Pierre" est d'abord un très beau bâtiment de style Baltard, de verre et de fer, ce qui lui donne une transparence et une luminosité chaleureuse qui donne envie d'entrer. A l'intérieur, en entrant, un café et une librairie de référence consacrée à l'art vous accueillent avant ou après avoir découvert l'une des grandes expositions temporaires qui rythment la vie du musée.

Depuis son ouverture en 1995 et la première exposition "Art brut et compagnie : la face cachée de l'art contemporain", la "Halle Saint-Pierre" explore et nous a donné à voir de nombreuses facettes de l'art brut et ses déclinaisons internationales, comme le "folk art". Loin de se cantonner à l'art des fous, l'art brut recouvre une variété infinie de créations, dont l'ouvrage récent "Art brut" réalisé sous la direction de Martine LUSARDY - l'âme de la "Halle Saint-Pierre" - fait la synthèse.

Beaucoup des expositions de la "Halle Saint-Pierre" ont marqué. Je pense à "Art outsider et folk art" et à celle consacrée à la revue anglaise "Raw Vision". Certaines des expositions plus récentes ont connu un important succès auprès du public, comme celle consacrée à Caro et Jeunet, et la deuxième édition de l'exposition "Art brut japonais" réalisée à l'occasion de l'année Paris Tokyo. En ce moment, et jusqu'au 2 août 2019, vous pouvez voir le quatrième opus de la revue "Hey! modern art & pop culture". Anne et Julien, commissaires de ces expositions et fondateurs de

la revue, rassemblent sur le thème de "l'ousider pop" des œuvres et des artistes représentant les nouveaux arts figuratifs contemporains dans leur diversité d'esthétique et d'influence.

Je ne peux que vous conseiller d'y aller. Que vous connaissiez ou pas, laissez-vous étonner, peut-être choquer, transporter, pour être finalement conquis par les différents univers de ces 36 artistes de 17 pays différents. En bas du musée, vous trouverez une autre exposition, "Chicago, foyer d'art brut", qui vous fera découvrir 10 artistes de cette ville précurseur dans ce domaine artistique.

La prochaine exposition, "Le monde selon Roger Ballen", s'ouvrira début septembre. Elle sera consacrée à ce grand photographe Sud-africain d'origine américaine. C'est lui qui a voulu exposer à la "Halle Saint-Pierre" et c'est une grande reconnaissance pour le musée. Les images de Roger BALLEN sont des cauchemars qui interrogent la nature humaine. Il les décrit comme un voyage psychologique et existentiel. BALLEN, le plus anticonformiste des photographes actuels, ne manquera pas de faire parler de lui à cette occasion.

Je finis avec cette citation connue de Jean Dubuffet : "L'art ne vient pas coucher dans les lits qu'on a faits pour lui. Il se sauve aussitôt que l'on prononce son nom. Ce qu'il aime, c'est l'incognito. Ses meilleurs moments sont quand il oublie comment il s'appelle". Que notre Ville contribue à la vitalité et à la connaissance de l'art brut à travers la "Halle Saint-Pierre" est une grande fierté.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, M. GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint.- Ma réponse va être beaucoup plus courte que prévu, puisque Sandrine MÉES et Raphaëlle PRIMET ont parlé avec beaucoup de sensibilité et de détails de la programmation et de la mission du lieu, qui, sans doute, fait partie de ces remparts, de ces joyaux de la Ville de Paris qui résistent à la spéculation immobilière et font reculer la gentrification à l'œuvre partout dans les grandes capitales actuellement. En effet, la directrice du lieu, Martine LUSARDY, et son équipe, ont eu une année 2018 particulièrement réussie puisque la fréquentation a atteint 60.000 visiteurs.

L'exposition "Art brut japonais", dont parlait Raphaëlle PRIMET, a notamment connu un succès public et critique exceptionnel. Je ne peux que recommander l'exposition actuelle "Hey! modern art & pop culture", visible à la "Halle Saint-Pierre" jusqu'au 2 août prochain, avec ce panorama d'une trentaine d'artistes à l'univers singulier, ainsi que "Chicago : foyer d'art brut".

Je veux également remercier les élus du 18e arrondissement, du Conseil de Paris, membres assidus de ce conseil d'administration, ainsi que les personnalités qualifiées qui sont investies et attentives à la situation de ce lieu, faisant de ce quartier et arrondissement un lieu de culture puissant.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 222.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 222).

2019 DAC 226 - Subventions (935.040 euros) et conventions avec dix-neuf des porteurs de projets lauréats de l'appel à projets "Embellir Paris".

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Nous allons passer à l'examen du projet de délibération DAC 226 et de l'amendement technique n° 29 déposé par l'Exécutif. Il s'agit de subventions et conventions avec 19 des porteurs de projets lauréats de l'appel à projets "Embellir Paris".

La parole est à Mme MOREL.

Mme Joëlle MOREL.- Merci, Madame la Maire.

J'interviens sur ce projet de délibération, car cette thématique du partage de l'espace public dans la ville soulève régulièrement de nombreuses questions. Installer des œuvres d'art contemporaines dans l'espace public est particulièrement intéressant. Les projets d'art contemporain sont souvent audacieux, et interrogent les riverains et les piétons dans leur vie quotidienne. De la part des artistes, c'est souvent un acte courageux. C'est dans ce cadre de réflexion que je souhaite que l'intervention sur la place Jean-Ferrat, au métro Ménilmontant, à la limite des 11e et 20e arrondissements, vive le mieux possible et s'installe dans la durée. Les publics sont nombreux sur cette place. Les usages de la parcelle sont multiples, divers, et comme souvent dans ce cas, parfois conflictuels. Cette place Jean-Ferrat a déjà connu de nombreuses interventions de toutes sortes.

Je pense particulièrement à la création des jardinières, à la fin de la mandature précédente, qui ont vécu seulement quelques mois. J'ai appris hier, par les réseaux sociaux, que les jardinières seraient détruites très prochainement et remplacées par des blocs de pierres pour y développer l'activité d'escalade. Où iront discuter toutes les personnes, souvent âgées, qui ont l'habitude de se reposer assises sur les bords des jardinières ?

Mais revenons aux créations d'art contemporain. Je dois avouer que je suis soucieuse, car si ce projet de délibération d'art contemporain n'est pas accompagné d'un véritable processus d'information et de concertation avec les riverains, je crains que l'œuvre ne vive pas très longtemps sur cette place. Cette œuvre est un marquage au sol, une sorte de damier. Nous savons, toutes et tous ici, combien les marquages dans l'espace public se détériorent rapidement. Aussi, je souhaite savoir quelles seront les matières utilisées pour cette œuvre. Je souhaite également avoir le calendrier de la création de cette œuvre, car je me permettrai de donner un conseil le concernant : ne pas installer pendant l'été, mais plutôt à la rentrée pour qu'un processus d'information et de concertation soit intégré à la création.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Pour vous répondre, M. GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint.- Je propose, sur la méthode, la chose suivante. Que nous votions sur l'amendement qui est tout à fait technique et que Mme MOREL puisse rencontrer Mme la directrice des affaires culturelles, présentement assise en séance, Mme Claire GERMAIN, de façon que pour les questions que vous poserez, auxquelles elle ne pourra peut-être pas répondre techniquement dans le détail, elle puisse organiser une réponse tout à fait appropriée à votre demande légitime et à vos préoccupations, que je respecte tout à fait. Si cela convient sur la méthode, je propose ceci dès que nous aurons voté cet amendement : que vous rejoignez Mme la directrice des affaires culturelles, Mme Claire GERMAIN.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Madame MOREL, cela vous convient-il ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 29 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 29 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 226 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DAC 226).

2019 DAC 415 - Convention entre la Ville de Paris, l'Administration pénitentiaire et l'association "Lire pour en sortir" concernant la bibliothèque de la prison de la Santé.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente.- Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 415, qui est la convention entre la Ville de Paris, l'Administration pénitentiaire et l'association "Lire pour en sortir" concernant la bibliothèque de la prison de la Santé.

La parole est à Mme MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL.- Madame la Maire, chers collègues, la prison est souvent un lieu de relégation et toujours un lieu de relégation construit par la société pour se protéger. Mais, pour les humanistes et progressistes que nous sommes, nous voulons que cette vie entre les murs, entre parenthèses, soit aussi un moment où la société tend la main pour une réinsertion sociale et professionnelle. Si beaucoup d'ateliers socioprofessionnels existent, animés par des associations qui forcent le respect, il existe aussi un autre enjeu, le repli identitaire, qui est très grand et qu'il ne faut pas occulter. Car dans cet isolement carcéral et la fragilité des détenus, le travail d'endoctrinement de tout poil est réel. C'est pourquoi, pour nous, la culture est un formidable vecteur pour éduquer, faire partager, grandir, et surtout, pour vivre ensemble.

A travers ce projet de délibération, que je salue, c'est le rôle de la culture que nous interrogeons. La culture n'est pas là pour exclure. Elle n'est pas réservée à un groupe d'individus particulier, mais bien pour rassembler, et surtout, pour émanciper. Pour beaucoup, la lecture permet de voyager et d'imaginer d'autres possibles. Victor Hugo, que notre Maire cite souvent, disait : "Ouvrir des écoles, c'est aussi fermer des prisons". En prison, l'humanité doit aussi pouvoir s'exercer et avoir droit de cité. Cela est d'ailleurs garanti par la loi de 1985 sur l'accès à la lecture en

prison. L'UNESCO, elle-même, précise que les bibliothèques de prison doivent être organisées sur le modèle des bibliothèques publiques, parce que favoriser la lecture en prison revêt un intérêt évidemment social, fort, que nous soutenons. Il permet de décloisonner l'esprit et de se soumettre à la pluralité des opinions et des réflexions, et cela ne peut qu'élever l'individu.

D'ailleurs, je tiens à remercier les bibliothèques de la Ville de Paris et leurs agents qui font un travail formidable pour l'accès à la culture. Le partenariat entre la Ville et l'Administration pénitentiaire autour de ce projet culturel si important, si vital, si éducatif, doit évidemment être renforcé. Les droits, également. Je rappelle que pour les élections européennes, beaucoup de prisonniers ont pu voter, comme nous l'avons signalé, et exercer leur droit de citoyen.

Je voulais faire une référence plus globale, notamment au "pass Culture". Le Président de la République a accompagné dernièrement le Ministre de la Culture et s'est exprimé en ces termes : "On ne consomme pas la culture, on la vit, elle nous transforme. Les impossibilités matérielles ne doivent pas être des freins à l'accès. Ainsi, d'où que l'on vienne, il faut pouvoir lire, s'instruire, se transformer par les arts". Il est vrai que c'est très important pour notre groupe. Nous avons formulé de nombreuses demandes allant dans ce sens d'un accès à la culture, notamment à la lecture pour les plus éloignés. Je pense au vœu que nous avons proposé sur la culture pour les migrants.

Pour terminer, je voudrais rappeler le dernier point. Si ce projet de délibération s'inscrit bien dans le plan "Lire à Paris", il serait utile aujourd'hui, Monsieur l'adjoint, de faire un point de votre action concernant les bibliothèques depuis l'adoption de ce plan, il y a maintenant plus d'un an puisque c'était en mai 2018. Un certain nombre de perspectives étaient énumérées. Qu'en est-il aujourd'hui ? Je pense à l'accessibilité, à l'ouverture accrue des bibliothèques, ou encore à la valorisation des collections numérisées.

Je vous remercie.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace Mme Pénélope KOMITÈS au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

La parole est à M. GIRARD, pour vous répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint.- Merci, Colombe de la paix.

Chère Madame MÉHAL, je vous remercie de cette intervention qui me permet de rappeler que nous sommes le Conseil de Paris, que nous prenons des décisions qui concernent Paris et nous sommes fiers de l'audace que nous apportons à des sujets aussi cruciaux que celui que vous avez évoqué, comme la convention signée entre la Ville de Paris, l'Administration pénitentiaire et l'association "Lire pour en sortir" qui concerne la bibliothèque de la prison de la Santé.

Cette convention de partenariat concerne la création et l'ouverture d'une bibliothèque médiathèque centrale à la prison de la Santé, qui a été rouverte en janvier dernier, ainsi que de sept bibliothèques qui ouvriront progressivement dans le courant de l'année. Fort de sa première expérience avec l'établissement pénitentiaire de 1994 à 2015, la Ville de Paris a accompagné la mise en œuvre de ce projet en mettant à disposition le savoir-faire de ses agents du Bureau des bibliothèques et de la lecture et du réseau des bibliothèques pour la sélection et l'accompagnement de l'association chargée de la gestion et du fonctionnement de ces bibliothèques, du recrutement d'un bibliothécaire, la constitution du fonds documentaire et la définition d'un programme d'action culturelle à destination des détenus, la formation des auxiliaires détenus et de l'équipe bénévole.

L'association "Lire pour en sortir" bénéficie, par ailleurs, d'un soutien financier de 10.000 euros de notre Ville dans la réalisation de cette mission. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique de démocratie culturelle que nous menons depuis plusieurs années et que nous avons particulièrement réaffirmée sur cette mandature, avec le plan "Lire à Paris" présenté au Conseil de Paris en 2018. Ce dernier rappelle notamment le rôle social du réseau des bibliothèques parisiennes et la nécessité d'aller de plus en plus vers des publics éloignés, empêchés, en difficulté, en situation de fragilité, par le développement de partenariats hors les murs tel que celui-ci.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 415.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 415).

2019 DAC 748 - Subvention (56.018.895 euros) pour l'établissement public "Paris Musées", chargé de la gestion des musées de la Ville de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DAC 748, qui est une subvention pour l'établissement public "Paris Musées" chargé de la gestion des musées de la Ville de Paris.

Mme Béatrice LECOUTURIER a la parole.

Mme Béatrice LECOUTURIER.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, s'il est un établissement public local dont Paris peut être fier, c'est bien "Paris Musées". En effet, créé depuis 2012, "Paris Musées", qui réunit dans une même entité près d'un millier d'agents et 14 musées municipaux parisiens, est une réelle réussite et participe pleinement au rayonnement national et international culturel de la Ville de Paris. Les musées municipaux ont accueilli 3 millions de visiteurs en 2018, une belle performance due, entre autres, à une série d'expositions temporaires remarquables qui laissent la part belle à l'ambition et à l'excellence. Aussi, grâce au succès de ces expositions, le Petit Palais, rien que lui, a connu en 2018 un record de fréquentation de plus de 1,2 million de visiteurs. On peut évidemment noter "Les Hollandais à Paris", "Les impressionnistes à Londres. Artistes français en exil", "Jakuchū : le royaume coloré des êtres vivants".

Le succès de "Paris Musées" tient à son équipe - que je salue - avec, à sa tête, sa directrice générale, Delphine LÉVY, qui a su impulser un véritable esprit de mise en valeur des collections permanentes pour inciter les Parisiens et les Franciliens à revenir. "Paris Musées", ce sont, bien sûr, des collections permanentes mises en valeur et des expositions temporaires ambitieuses, mais c'est également l'art plongé dans la modernité, avec un portail Internet "parismusées.fr" qui présente en ligne des milliers d'œuvres. Interactivité, expositions virtuelles, le numérique envahit les collections et ne peut que valoriser et enrichir ce patrimoine en direction d'un nouveau public.

"Paris Musées", c'est aussi entretenir un patrimoine immobilier de 14 musées municipaux. Le musée Carnavalet, le musée d'Art moderne, la maison de Balzac, le Châtelet ou encore le théâtre de la Ville, entre autres, ont subi de belles rénovations pour toujours plus d'attractivité des touristes et des Parisiens. Enfin, "Paris Musées", c'est l'inventivité dans les événements afin d'ouvrir la culture au plus grand nombre et le plus souvent possible, à travers des événements comme la "Nuit des musées", "Nuit Blanche", les "Journées du Patrimoine" ou les nocturnes des musées, qui sont des succès plébiscités par les Parisiens.

Nous saluons la bonne gestion de "Paris Musées" qui a doublé la part de ses ressources propres dans son budget annuel. Cette bonne gestion ne doit pas pour autant se limiter à la subvention de la Mairie de Paris de 56 millions d'euros que nous allons voter. Je demande à nouveau, comme l'avait fait le groupe UDI-MODEM dès 2015, que l'expérimentation d'une contribution libre à l'entrée des collections permanentes des musées parisiens soit menée. En effet, lorsque l'on sait que 34 % des Français sont prêts à participer financièrement à la mise en valeur de leur patrimoine, cela représenterait une contribution financière intéressante pour magnifier davantage notre patrimoine artistique muséal.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint.- Merci beaucoup, Madame LECOUTURIER, exigeante et vigilante présidente de la 2e Commission, commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire. En effet, le "Plan Musée" porté par la Maire de Paris depuis le début, Madame FILOCHE, de cette mandature, est évidemment particulièrement ambitieux, car il permet d'accueillir les visiteurs dans de parfaites conditions et montrer le meilleur visage de notre Capitale. Plus de 100 millions d'euros ont été investis par la Ville.

Actuellement, la moitié des musées est fermée pour rénovation : la maison de Balzac, le "Musée de la Libération de Paris - Musée Jean Moulin - Musée du Général Leclerc". Je vous rappelle que c'est le nom du musée. Il ne s'agit pas du "musée de la Libération de Paris", avec, entre parenthèses "Musée Jean Moulin - Musée du Général Leclerc". C'est un musée avec trois noms. Il est donc très important que nous prenions l'habitude de bien l'énoncer, car c'est le nom du musée qui rouvrira le 25 août prochain. Le musée d'Art moderne, le palais Galliera et la nouvelle entrée des catacombes. Et l'année prochaine, le musée Carnavalet et la maison de Victor Hugo, place des Vosges.

Ainsi, c'est l'occasion pour moi de mettre en valeur le nom de ce musée - je viens de l'expliquer - qui ouvrira ses portes le 25 août prochain sur la place Denfert-Rochereau. Il s'agit d'un juste hommage à ces deux héros français remarquables.

Cette subvention permet également - Mme LECOUTURIER l'a laissé entendre avec subtilité - de porter une politique d'expositions, de publication scientifique et de rayonnement à la hauteur de notre patrimoine. Ma collègue Karen TAÏEB pourra répondre, sur d'autres projets de délibération, sur les actions menées, par exemple sur le "Plan Eglise" tout à fait remarquable et dynamique.

Une quinzaine d'expositions par an accompagnées de publications scientifiques, avec des catalogues d'un très grand niveau scientifique. Actuellement, je vous recommande des expositions, comme "Paris romantique, 1815-1848" au Petit Palais et au musée de la Vie romantique, ainsi que l'exposition "Thomas Houseago Almost Human" au musée d'Art moderne. C'est une première en France. De même, un travail considérable sur le numérique, notamment en rendant accessible et en ligne l'ensemble des collections.

La programmation 2020 s'annonce foisonnante. Rappeler que le Petit Palais a fait partie, en 2018, des 50 musées du monde les plus visités, avec plus d'un million de visiteurs.

Au revoir.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Ce n'est pas un adieu. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 748.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 748).

2019 DAC 757 - Conventions de partenariat - la Poste, R.A.T.P., Clairefontaine-Rhodia, BIC, France Télévisions - pour la première édition de l'événement "Paris'écrit", dédié à l'écriture manuscrite à Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 757 et de l'amendement technique n° 30 déposé par l'Exécutif, concernant les conventions de partenariat - la Poste, R.A.T.P., Clairefontaine-Rhodia, BIC, France Télévisions - pour la magnifique première édition de l'événement "Paris'écrit" dédié à l'écriture manuscrite à Paris.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint.- Je vous remercie qu'il y ait eu autant de participants, d'élèves et de personnes de toutes les générations qui sont venues dans nos bureaux de poste, qu'il était bon de faire revivre. Je salue le président de la commission, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, présent en séance, qui joue un rôle également très important dans la préservation de nos bureaux de poste.

Cette opération a bien fonctionné. C'est un amendement technique. Je n'en dirai pas plus.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 30 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 30 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 757, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DAC 757).

2019 DICOM 6 - Conventions de partenariat, mécénat et partenariat média pour l'exposition "Champs d'Amours".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DICOM 6 : conventions de partenariat, mécénat et partenariat média pour l'exposition "Champs d'Amours".

La parole est à Mme Danielle SIMONNET. Elle n'est pas là.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 6.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DICOM 6).

2019 DU 128 - Dénomination allée Jacques Brel (19e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DU 128 : dénomination allée Jacques Brel, dans le 19e arrondissement.

La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY. Il n'est pas là.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 128.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 128).

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif à un hommage à Gérald Bloncourt (11e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché n° 31 relatif à un hommage à Gérald Bloncourt.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX pour deux minutes maximum.

M. Philippe DUCLOUX.- Evidemment, je ne voulais pas ne pas être présent pour présenter ce vœu pour quelqu'un qui a énormément compté, pas seulement dans le 11e arrondissement et à Paris. Il nous a malheureusement quittés dans la nuit du 28 au 29 octobre dernier, à l'âge de 91 ans. Gérald Bloncourt était engagé pour la défense des droits de l'homme et de la démocratie en Haïti, son pays de naissance, en participant notamment aux événements révolutionnaires des Cinq Glorieuses qui entraînèrent, en 1946, la chute du gouvernement Lescot, événement dont il fut l'un des principaux "leaders".

Cet engagement sans limites l'a contraint à l'exil, d'abord en Martinique, puis à Paris, où il a su y trouver refuge. Son engagement fait écho à celui de l'un de ses grands-oncles, député de La Guadeloupe en 1848 et combattant de la Commune de Paris, ainsi que de son frère Tony, franc-tireur et partisan français fusillé par les nazis au Mont Valérien en 1942.

Le travail de reporter photographe de Gérald l'a conduit à immortaliser le Paris populaire et prolétaire de l'après-guerre, et à contribuer au rayonnement culturel de notre Capitale. Le regard engagé qu'il a su porter sur les ouvriers de Renault à Billancourt, les immigrés portugais dans les bidonvilles de Champigny-sur-Marne ou la révolution des Œillets, fait de ce franc-tireur de l'image un photographe humaniste dans la lignée des Cartier-Bresson, Doisneau et Ronis.

Le vœu que je voulais présenter, parce que je vois que le temps tourne, a deux demandes précises. Tout d'abord, qu'une œuvre de Gérald Bloncourt soit reproduite sur le mur de l'immeuble Elogie-Siemp mitoyen du jardin Truillot, ce beau jardin que nous avons créé l'an dernier. Ensuite, qu'un lieu du 11e arrondissement porte son nom.

Un petit mot pour conclure. J'ai eu la chance de rencontrer et d'avoir pour ami Gérald. C'était un être exceptionnel qui a longuement combattu dans les forces politiques qui sont les forces de la majorité municipale, mais qui, au-delà, était un artiste à part entière. Et donc, ces deux demandes doivent voir le jour à Paris.

Je vous en remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint.- Un immense merci, car voilà un artiste tout à fait remarquable qui aurait pu passer à côté de la mémoire. Cela aurait été grave et dommage. C'est l'occasion de revisiter ses photographies. Il y en a une qui est extraordinaire, celle des boîtes aux lettres des ouvriers portugais devant le chantier d'une barre de H.L.M. qu'ils construisent dans les années 1950-1960. Comme l'a dit Philippe DUCLOUX, Gérald Bloncourt a trouvé refuge, après son exil haïtien, en Martinique, cette magnifique île de la Martinique que nous aimons tant, pour laquelle nous aimons dire notre amour en permanence à Paris. C'est l'île d'Aimé Césaire. C'est penser à Edouard Glissant. C'est aussi penser à celle que nous décorâmes récemment, Maryse CONDÉ.

Merci d'avoir l'occasion de dire notre amour de ces grands Français, de ces grands Parisiens que sont les Haïtiens, les Martiniquais, et les Parisiens tout court, autour et grâce à Gérald Bloncourt.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 31 du groupe Socialiste et Apparentés, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 207).

2019 DAC 53 - Subventions (47.000 euros) à trois compagnies œuvrant en faveur des arts de la rue.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DAC 53 : subventions pour trois compagnies œuvrant en faveur des arts de la rue.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cher Frédéric HOCQUARD, il s'agit de mettre en lumière le soutien à la compagnie "Ktha", l'une des compagnies d'art dans l'espace public soutenue par la Ville de Paris pour son travail de création depuis plusieurs années. Il y a trois ans maintenant, la compagnie s'est installée dans le 20e arrondissement, animant un local partagé avec d'autres collectivités travaillant sur l'urbain. Il y a eu une jolie rencontre entre cette compagnie et le quartier des Amandiers, le quartier politique de la ville. Si bien qu'aujourd'hui, le projet de la compagnie évolue et propose d'expérimenter des interventions culturelles nouvelles.

Bien sûr, le travail de création de la compagnie continue. Je vous invite à le découvrir dans le 20e arrondissement dans le cadre du festival "Et 20 l'été" du 20 au 23 juin. Le travail d'accompagnement de compagnies plus jeunes, moins aguerries, s'essayant à l'espace public, se poursuit lui aussi dans le cadre du dispositif "Le Pavé". De plus, la compagnie propose maintenant à la Ville un nouveau dispositif : faire du quartier des Amandiers une zone d'expérimentation culturelle, c'est-à-dire être le point d'entrée et accompagner tous ceux et celles qui souhaitent expérimenter un projet dans l'espace public, mutualiser leur connaissance du quartier, leur lien avec les habitants, leur matériel, pour multiplier les actions culturelles dans l'espace public. La mairie du 20e arrondissement sera bien sûr aux côtés de la compagnie, comme depuis le début, pour faciliter ses projets.

Enfin, venez voir, le jour de la fête de quartier des Amandiers, le labyrinthe qui a été inventé et dessiné avec les habitants du quartier. Il sera mis en place dans toute la rue des Amandiers à ce moment-là. Vous avez compris que c'est un soutien sans faille que nous renouvelons à la compagnie. Notre intérêt pour l'art dans l'espace public également.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint.- Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame MAQUOI, de souligner ce projet de délibération dans le domaine des arts de la rue pour trois compagnies. Effectivement, la Ville les soutient depuis des années. Elle a fait un travail en faveur des arts de la rue. Vous avez parlé de la compagnie "Ktha". Je voudrais souligner également la compagnie "Décor Sonore", une compagnie spécialisée dans la création sonore et musicale urbaine, dont le directeur, Michel RISSE, a participé à des concerts promenades à la Philharmonie à l'occasion de l'exposition sur les musiques électroniques, toujours visible à la Philharmonie et que je vous invite à aller voir. Sans oublier la compagnie "Même-Ici", qui, dans le cadre du Festival des arts de la rue, a réalisé un travail qui s'appelle "Attentifs ensemble", avec un très beau spectacle.

La compagnie "Ktha" est implantée depuis quelques années maintenant dans le 20e arrondissement. Effectivement, elle réalise un beau travail. Je les ai rencontrés récemment. Concernant le projet qui s'appelle "Bureau d'Entre-Accompagnement - Banane-Amandiers", tel est le titre qu'ils ont donné à cet outil, nous allons l'étudier avec précision de manière à pouvoir le mettre en place et le développer. Cela permettra d'accompagner les compagnies d'arts de la rue à Paris, de faire un travail non seulement d'accompagnement, mais aussi de permettre aux compagnies d'arts de la rue de s'entraider, d'occuper et de s'approprier l'espace public, de travailler en direction des habitants et avec l'ensemble des artistes présents sur le territoire.

Merci de l'avoir souligné. Cela me permet de dire que nous sommes en pleine saison des arts de la rue. Le festival "On se bouge" s'est terminé le week-end dernier. Nous allons avoir le festival "Coulée Douce", dans le 12e arrondissement, qui commencera le week-end prochain, le festival "Les Nocturbaines", dans le 20e arrondissement, et le festival "Et 20 l'été". N'hésitez pas à aller voir, à participer et regarder l'ensemble du travail fait dans le domaine des arts de la rue dans les différents quartiers de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 53.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 53).

2019 DAC 71 - Subvention (75.000 euros) et convention avec la Société coopérative d'intérêt collectif S.A.R.L. "De rue et de cirque" (11e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet DAC 71 : subvention et convention avec la Société coopérative d'intérêt collectif S.A.R.L. "De rue et de cirque".

La parole est à Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES.- Merci, Madame la Maire.

L'actualité des arts du cirque étant riche en ce moment, comme viennent de l'indiquer Mme MAQUOI et M. HOCQUARD, nous avons souhaité, le groupe Ecologiste de Paris, souligner le travail précurseur de la coopérative "De rue et de cirque", fondée en 2005. Cette coopérative crée et diffuse des spectacles variés et interdisciplinaires dans l'espace public, avec les scolaires, les habitantes et les habitants de toute situation sociale. Ils sont invités à imaginer avec les compagnies des interventions dans le domaine des arts de la rue, entraînant des conséquences positives pour la vie de quartier.

Ce travail s'effectue des deux côtés du périphérique, mais il s'est enraciné dans le 13e arrondissement. La coopérative va contribuer à la création du lieu de fabrique "So. Watt" - inauguré la semaine dernière, si je ne me trompe - qui montre l'intérêt de la Ville pour les arts de la rue et les arts du cirque. Nous voudrions souligner que la coopérative "De rue et de cirque" a contribué à faire rayonner ce domaine.

Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint.- Merci, Madame la Maire. Merci, Madame MÉES.

Effectivement, la coopérative "De rue et de cirque", qui œuvre dans le domaine des arts de la rue et du cirque, est une structure soutenue depuis de nombreuses années par la Ville. Plusieurs éléments sont à noter.

Tout d'abord, c'est une coopérative, et il faut le souligner. Il n'est pas fréquent que les structures d'intervention dans le champ culturel et créatif prennent la forme d'une coopérative. Quelques-unes existent. Celle-ci est assez exemplaire, de ce point de vue. Cela permet de dire que les structures relevant de l'économie sociale et solidaire, comme cette coopérative, ont toute leur place. Il faut favoriser leur développement dans le champ culturel.

Deuxièmement, vous l'avez dit, mais je me permets de le souligner également. C'est une pré-inauguration que nous avons faite la semaine dernière, puisque le bâtiment n'est pas fini. Il y a encore deux ou trois petites choses à terminer sur le bâtiment de la rue Watt. Cela nous permet, pour la première fois, de créer un lieu de fabrication et de création des arts de la rue à Paris. Cela était demandé depuis des années par l'ensemble des acteurs de ce domaine. Il a enfin trouvé son aboutissement dans le 13e arrondissement. Je suis allé à cette pré-inauguration avec Jérôme COUMET. L'une des caractéristiques du bâtiment faisant que les travaux sont un peu plus longs, est qu'il y a eu tout un travail de recyclage. C'est-à-dire que l'ensemble du bâtiment à cet endroit-là correspond à des matériaux que nous avons recyclés. Par exemple, des travaux effectués au théâtre de la Ville actuellement, les portes vont servir au bâtiment de la rue Watt. Les travaux dans ce domaine sont assez exemplaires.

Troisièmement, cela permettra d'ouvrir un lieu de création. Si l'on parle de la diffusion des arts de la rue et du cirque à Paris, il est également important que les artistes puissent travailler sur le territoire parisien. Le bâtiment de la rue Watt, qui sera animé par "De rue et de cirque", mais pas uniquement - d'autres compagnies pourront venir y travailler - permettra de combler ce manque que nous avons à Paris.

Cette subvention est une subvention supplémentaire, un effort que la Ville fait en direction de "De rue et de cirque". Elle doit permettre de renforcer notre soutien dans le domaine des arts de la rue et du cirque, et l'installation de cette société coopérative d'intérêt collectif dans ce lieu de fabrication et de création de l'art.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 71.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 71).

2019 DAC 144 - Subvention (46.000 euros) et convention avec l'association "L'Onde et Cybèle" (18e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DAC 144 : subvention et convention avec l'association "L'Onde et Cybèle".

Comme tous les ans, nous avons l'intervention de M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN.- Oui, comme tous les ans. Depuis 2014, on a réussi, au prix de grandes batailles, à sauver cette association. On a déposé parfois des amendements budgétaires, on s'est battu comme on a pu, mais on a atteint la limite. Aujourd'hui, cette association, qui fait l'unanimité de tous les conseillers du 18e arrondissement, va fermer boutique. Elle est étranglée. En tout cas, elle va réduire considérablement la voilure. On lui a répété qu'il fallait changer de modèle économique. Si l'on traduit : il fallait qu'elle cesse de faire des spectacles offerts gratuitement dans les squares et les jardins. Ce n'est plus possible. Je sais bien qu'elle a perdu des subventions par ailleurs, que la Ville ne peut pas tout compenser.

C'est pourquoi j'adopte un ton mesuré et modéré dans mon expression. Néanmoins, je demande : que fait-on pour permettre à cette association de continuer à offrir des spectacles, des festivals d'aussi grande qualité, non seulement à Paris, mais aussi de l'autre côté du périphérique ? Il y a quelque chose de presque métropolitain. Nous avons eu une discussion ce matin. Ma question est toute simple : que faire ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Pour vous répondre, M. HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint.- Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur Pascal JULIEN pour cette intervention.

Effectivement, "L'Onde et Cybèle" est une association qui porte deux manifestations. Le festival "La voix est libre" et le festival "Rhizomes". Tous deux remplissent un rôle extrêmement important non seulement sur le plan territorial dans le 18e arrondissement, et bien au-delà, mais aussi dans le domaine du rapport avec le public, les Parisiens, et plus encore puisque l'on est à l'échelon métropolitain. Sans oublier la diversité de la programmation musicale et des artistes présentés.

J'ai rencontré Blaise MERLIN, le directeur, l'instigateur, le dynamique porteur de projets de "L'Onde et Cybèle" afin de voir de quelle manière nous pouvions continuer le soutien de cette association. Nous apportons un soutien, non seulement la mairie du 18e arrondissement, mais aussi la Mairie de Paris. Au vu des baisses de subventions qui ne relèvent pas de la Ville, nous avons stabilisé notre subvention, mais ce n'est pas suffisant. Cette année, le festival a pu se dérouler malgré tout. Il faudra voir cela après le festival "Rhizomes", qui a lieu entre le 1er juin et le 7 juillet, et se revoir ensuite à la rentrée pour envisager si, l'année prochaine, ce n'est pas simplement une réduction de voilure, mais la clé sous la porte. Or, il serait dommage que l'on fermât et que la clé soit sous la porte.

Merci de l'interpellation. Nous allons tout mettre en place pour que ce ne soit pas le cas. Nous le reverrons à la rentrée dans le cadre des structures et aides qui peuvent être apportées pour l'année 2020, de manière que ces festivals puissent continuer, avec tel type de soutien de la Ville, des différentes structures, y compris municipales ou des théâtres municipaux. Je sais qu'ils travaillent beaucoup avec le théâtre Montfort, dans le 15e arrondissement. Soyez certains que ce festival doit continuer, et continuera dans le 18e arrondissement et ailleurs.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci pour ces paroles, Monsieur HOCQUARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 144.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 144).

2019 DAC 158 - DAE - Subventions (30.000 euros) et convention avec l'association "We Love Green".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DAC 158 : subventions et convention avec l'association "We Love Green".

La parole sera successivement à Mme Léa FILOCHE, puis à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Léa FILOCHE.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ils étaient environ 60.000 amateurs et amatrices de musique, de militants, de militantes de l'écologie, ce samedi 1er juin, au bois de Vincennes, pour partager un moment festif devant une centaine de

concerts et de DJ, pour assister à des conférences autour de l'écologie, pour manger local et calculer leur empreinte carbone. "We Love Green", ce "Woodstock" de la culture alternative écolo, ambitionne de montrer que le combat pour la planète et l'écologie est bien sur le devant de la scène.

Ici, on a l'écologie joyeuse, et c'est très agréable. En sensibilisant un public toujours plus nombreux et en réduisant les impacts de l'événement sur l'environnement, ce festival est pionnier et est devenu une référence dans la culture écoresponsable. Par la mise en place d'une restauration bio et locale, par le recyclage des déchets et une optimisation de la gestion de l'eau, notamment à travers un partenariat avec "Eau de Paris", il plane, en effet, au cœur de ce dispositif soutenu par la Ville, l'idée que le sauvetage de la planète passe effectivement par la somme des actions de chacun, mais aussi et surtout par une éthique portée collectivement. Faisant œuvre d'exemple, ce festival pionnier ouvre ainsi la voie à la diminution des impacts et à l'amélioration des performances environnementales.

C'est aussi un lieu où l'on respecte les artistes, en plus de respecter la planète. Le festival "We Love Green" permet, en effet, aux artistes émergents de se produire devant un large public, ce qui leur donne une couverture médiatique et culturelle importante. C'est donc une réponse concrète au maintien de la diversité culturelle festive et musicale à Paris. D'ailleurs, il est devenu peu à peu un festival incontournable de la culture musicale parisienne et même internationale.

Tout ceci est bien une preuve que la nouvelle génération, celle des lycéens qui marchent le vendredi pour le climat et celle des pétitionnaires de l'affaire du siècle, veut faire à la fois sa révolution culturelle, mais aussi la révolution écologique. En cela, le groupe des élus "Génération.s" se félicite que nous puissions y prendre toute notre part. Je vous invite à aller à l'édition de l'année prochaine, si ce n'est pas le cas.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET.- Ecoutez, Léa FILOCHE, autant je vais continuer à participer aux grèves et aux marches pour le climat, autant je ne mettrai pas "We Love Green" au même niveau. Je n'ai pas le sentiment que "We Love Green" veuille changer le système. "We Love Green" est une manifestation qui montre la capacité à s'adapter au système. On est tout de même sur du "greenwashing" tous azimuts. Je rappelle que pour participer à ce festival, il faut payer 50 euros l'entrée. Il y a 60.000 participants. On a donc un bon budget de 3 millions d'euros. Je ne suis pas complètement sûre que "We Love Green" ait besoin de la subvention de 30.000 euros de la Ville de Paris pour faire venir Booba et les nombreux autres artistes qui s'y produisent, sans spécialement avoir un message écolo à porter.

Que ce festival coche les cases - c'est important - de la restauration bio et locale, du recyclage, du tri des mégots, en passant par le choix des "écocups", de la vaisselle biosourcée recyclable, de l'optimisation de la gestion de l'eau et que l'on demande à ceux qui participent aux concerts de s'engager sur leur empreinte carbone, c'est très bien. Il y a toute une réflexion sur ce sujet. La Ville devrait imposer une charte et des conditions écolos pour l'organisation des festivals. On ne fait pas une manifestation sur le parvis de l'Hôtel de Ville avec n'importe quel critère. On devrait les fixer. On devrait imposer des règles à l'ensemble des partenaires qui veulent louer les espaces de la Ville et privatiser l'espace public pour des opérations lucratives, parce qu'à 50 euros, on est bien dans le cadre d'une opération lucrative.

Pourquoi donner 30.000 euros ? Est-ce que l'on donne 30.000 euros à la "Fête de l'Humanité" ? Je me tourne vers mes collègues du groupe communiste. A ma connaissance, non. Certes, cela n'a pas lieu à Paris, mais dans le parc de la Courneuve. Mais, croyez-moi, beaucoup de Parisiens vont à la "Fête de l'Humanité", soit pour s'engager dans la révolution communiste, soit pour voir un certain nombre de concerts tout simplement. Je vois que cela fait se retourner M. Jean-Louis MISSIKA, passionné par la révolution communiste. Vous comprenez ce que je veux dire ? Je pense que "We Love Green", objectivement, n'a pas besoin de ces 30.000 euros. En revanche, oui, nous pouvons saluer cet engagement écologique. J'imagine que Frédéric HOCQUARD va nous expliquer que, oui, parce qu'il y a un soutien à des jeunes artistes. Peut-être que des conditions peuvent être établies sur la possibilité que les festivals s'installent à Paris.

Je reste dubitative, vous l'aurez compris. Même si ces bonnes pratiques sont à généraliser dans tous les festivals, je ne mettrai pas "We Love Green" au même niveau que les marches pour le climat, mais plutôt comme une démonstration, à un moment donné, d'autre chose.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint.- Merci, Madame la Maire.

Merci pour vos interventions qui viennent souligner l'intérêt du festival "We Love Green", auquel nous nous sommes rendus avec la Maire de Paris ainsi qu'avec Célia BLAUEL. Madame SIMONNET, pour vous répondre, oui, la Ville de Paris soutient la culture. Donc la Ville de Paris est amenée à soutenir un certain nombre de festivals,

comme c'est le cas pour "We Love Green", pour permettre que ce festival agisse sur un certain nombre de sujets. Le festival "We Love Green", puisqu'il occupe un espace public de la Ville, dans le bois de Vincennes, nous verse une redevance. Je vous rassure. De mémoire, c'est 150.000 euros, mais peut-être que je me trompe. Je vous donnerai le chiffre exact de l'occupation. C'est la première chose.

Deuxième chose, c'est un festival exemplaire, parce qu'il a pris à bras-le-corps les questions d'écodéveloppement et de recyclage. Sur ces questions, il innove. Par exemple, cette année, il a testé, pour tout ce qui concerne la fourniture électrique, des groupes électrogènes à hydrogène non polluants. Si cette innovation fonctionne, nous pourrons l'imposer comme norme - ce n'est pas le cas aujourd'hui - à chaque fois que nous aurons des événements qui se déroulent sur l'espace public nécessitant des groupes électrogènes. Un partenariat avec "Eau de Paris" permet de fournir de l'eau d'"Eau de Paris" pour qu'il n'y ait pas, lors de "We Love Green", de bouteilles en plastique. "We Love Green" participe de manière exemplaire à la question de la réduction des déchets, du recyclage et de l'écodéveloppement. Oui, quand 80.000 jeunes viennent avec cet état d'esprit, cela participe d'un combat politique plus large sur la question de l'écodéveloppement, de la prise en compte de la planète. De la même manière, lorsque 50.000 à 80.000 jeunes viennent à "Solidays" dans le cadre de concerts, mais aussi de la solidarité par rapport aux questions de la prévention du Sida, cela participe d'un combat sur la réduction des risques.

Enfin, concernant la question du tarif, si vous vous renseignez - peut-être que vous avez l'occasion d'aller à des concerts de cette nature - 50 euros sont un tarif assez bas comparé aux tarifs proposés pour ce type de grand moment festif. Je ne parle pas du "Fnac Live" qui se déroule dans des conditions gratuites. Justement, la subvention publique permet que les festivals fassent des propositions tarifaires beaucoup moins chères. Un autre festival qui n'a pas de subvention publique, tel le festival "Lollapalooza" qui se déroule à l'hippodrome de Longchamp, produit des conditions tarifaires totalement différentes et beaucoup plus chères, de ce point de vue. Je vous invite à vous renseigner sur ce sujet.

Merci de souligner l'intérêt qu'il peut y avoir pour "We Love Green". Nous allons continuer notre soutien à cet événement. Cela nous permettra, du point de vue de la charte, puisque nous avons une charte en direction de ces concerts, de les faire évoluer, notamment dans le domaine de l'écoresponsabilité en direction des autres festivals, comme "Solidays" et le "Fnac Live". Les questions de festival et de musique sont importantes à Paris. Nous avons fait en sorte que, dans un cadre concurrentiel, où il y a des questions de monopole, de monopolisation par rapport à des questions de production, de soutenir à cet endroit un producteur indépendant qui produit "We Love Green". Notre soutien sera réaffirmé. J'espère que tout ce qui se fait dans le domaine de l'écodéveloppement servira, non seulement de charte pour la gestion par la Ville, mais aussi d'exemple pour les autres festivals. C'est en tout cas le souhait que je porte. Je vous remercie, Madame FILOCHE, d'avoir souligné cette question.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 158.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 158).

2019 DAC 227 - Budget participatif : mise en œuvre du projet de cuisine collective de quartier de la Villa Belleville. Subvention (135.000 euros) et convention avec l'Association pour la gestion d'espaces temporaires artistiques (AGETA).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DAC 227 : mise en œuvre du projet de cuisine collective de quartier de la Villa Belleville - subvention et convention avec l'Association pour la gestion d'espaces temporaires artistiques.

La parole est à M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ.- Merci, Madame la Maire.

Nous allons voter ce projet de délibération. Cependant, puisqu'il s'agit encore d'un budget participatif, je vais à nouveau saisir cette occasion pour poser une question simple : est-ce que ce projet va vraiment être mené à son terme ? Pour pouvoir vous poser cette question, je vais faire référence à nouveau, si vous le permettez, à un projet approuvé et voté dans le cadre du budget participatif dans le 18e arrondissement.

Des habitants et des associatifs s'interrogent sur l'aménagement du square Louise-de-Marillac, aménagement effectué dans le cadre du budget participatif. Ils s'interrogent sur son devenir. Pour tout dire, beaucoup sont inquiets. Les travaux marquent le pas. Ils sont en cours et importants. L'investissement est de 1,5 million d'euros. Ce n'est pas rien, vous l'avouerez. Or, malgré leurs demandes répétées, associatifs et riverains ne savent toujours pas quels seront son contenu et sa destination. A quel public est-il destiné ? Les enfants, les associations. Ils aimeraient savoir,

et c'est légitime, quels aménagements intérieurs sont prévus. Je répète qu'il s'agit d'un projet dans le cadre du budget participatif. Allez-vous retenir leurs projets et suggestions ? Enfin, le public, c'est-à-dire les riverains et les habitants du quartier, pourront-ils l'utiliser en toute quiétude ? Ce sont des interrogations tout à fait légitimes, vous en conviendrez.

Or, beaucoup ont le sentiment de perdre leur temps - ils nous le disent - dans des semblants de concertations. Ils se montrent déçus et certains vont jusqu'à parler d'un manque de considération à leur égard. Je vous rappelle un précédent : le square de Jessaint voisin a été confié à une association. Aussi honorable soit-elle, en lui confiant ce square, vous avez confirmé votre incapacité à le mettre à la disposition des riverains dans les conditions classiques de tout square public. Un square, Madame la Maire, est destiné à être un espace de respiration, de quiétude, de détente, de jeu pour les enfants. J'aimerais que vous nous éclairiez sur vos intentions et vous nous confirmiez que le square Louise-de-Marillac est bien destiné à être mis à la disposition des riverains, ainsi que les délais prévus pour sa livraison.

Je ne peux m'empêcher de faire une incise et d'alerter M. le Préfet de police sur les problèmes d'insécurité dans ce secteur, rappelant les incendies des cabanes de chantier occupées par des squatteurs rue de Jessaint et les comportements agressifs que subissent les habitants. Il est manifeste que des mesures de sécurité doivent être prises pour apaiser le secteur.

Je vous prie de me pardonner d'avoir utilisé ce projet de délibération, mais il fallait que je vous alerte, d'une part, sur le respect du projet issu, approuvé et voté du budget participatif, et d'autre part, sur les problèmes de sécurité dans le secteur.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint.- Je crois qu'à l'Assemblée nationale, cela s'appelle un "cavalier budgétaire". En l'occurrence, on a plutôt une intervention "coucou", c'est-à-dire que je ne peux pas répondre sur le sujet dont vous me parlez, Monsieur HONORÉ, qui concerne plutôt Mme KOMITÈS, puisqu'il s'agit d'un square. J'imagine, et je peux m'engager fortement au nom de l'Exécutif, que nous tiendrons l'ensemble des budgets participatifs et leur mise en œuvre. Mais, sur ce projet en particulier, qui, en plus, est dans le 18e arrondissement - que je connais bien, bien qu'élu du 20e arrondissement - je ne peux pas vous répondre.

En l'occurrence, cela concerne la question de la Villa Belleville qui se trouve dans le 20e arrondissement. Je vous invite à voter le projet de délibération sur la cuisine de la Villa Belleville, qui verra bien le jour, comme certainement le square - dont j'ai oublié le nom - dans le 18e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Louise-de-Marillac.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 227.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 227).

2019 DAE 38 - Subvention (4.000 euros) à l'Association des artistes et artisans d'art du 11e arrondissement ou "4A" (11e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Nous passons à l'examen du projet de délibération DAE 38 et de l'amendement technique n° 32 déposé par l'Exécutif : subvention à l'Association des artistes et artisans d'art du 11e arrondissement ou "4A".

Monsieur HOCQUARD, amendement technique ? Technique.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 32 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 32 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 38 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DAE 38).

2019 DAE 195 - Subvention (12.000 euros) à l'association "Universal Love" (20e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DAE 195 : subvention à l'association "Universal Love" - quel programme ! - dans le 20e arrondissement.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI.- Merci, Madame la Maire. Comme vous le dites, quel programme !

L'industrie de la mode produit 20 % des eaux usées mondiales et 10 % des émissions mondiales de carbone, soit plus que l'ensemble des émissions provenant des vols internationaux et de la navigation maritime. C'est donc l'une des industries les plus polluantes au monde. A cela, il faut ajouter l'utilisation de substances chimiques et/ou nocives pour la production et la fabrication des fibres, le gaspillage des ressources provoqué par la surconsommation de vêtements et la pollution générée par le transport des marchandises.

Parce que chaque citoyen peut contribuer, à son échelle, au développement d'une mode plus durable, nous nous félicitons que l'association y prenne part. En réunissant les marques et designers qui font le choix, aujourd'hui, d'agir différemment en respectant les salariés et l'environnement dans la chaîne de fabrication de leur production, ils font le pari de faire émerger une mode qui a du sens. Leur événement des 21 et 22 septembre prochain à l'école Duperré leur permettra de sensibiliser les Parisiens et les Parisiennes consommateurs à une consommation plus responsable.

Nous nous félicitons de cette initiative, que nous voterons, bien sûr.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint.- Merci, Madame la Maire. Merci, Madame MAQUOI.

Effectivement, nous organiserons les 21 et 22 septembre un événement avec l'école Duperré sur la question de l'éco-responsabilité dans le domaine de la mode. Ce n'est pas l'industrie de la mode, mais l'industrie textile qui est aussi polluante. Il y a un enjeu extrêmement fort à Paris. Depuis maintenant plusieurs années, à l'occasion des différentes "Fashion Week", nous développons un message en disant que Paris aime la mode, mais Paris aime encore plus la mode quand elle est écoresponsable et responsable de la planète. Ce week-end sur la question de la mode éthique sera l'occasion, avec les élèves de l'école Duperré et de cette association, de rappeler l'ensemble du travail qui est fait non seulement dans ce domaine, mais aussi dans le domaine des recycleries, des textileries et de tout ce que nous pouvons développer à cette occasion.

Depuis plus d'un an, la "Charte pour des événements écoresponsables à Paris" s'applique aussi aux défilés de mode, ce qui n'était pas le cas avant. C'est une charte que nous serons amenés, dans le cadre des innovations qui pourront être réalisées, par exemple dans le cadre de "We Love Green", à améliorer sur les questions d'éco-responsabilité, de production d'électricité, voire de transport et de déplacement à l'occasion d'événements comme la "Fashion Week". Tout cela sera mis en débat les 21 et 22 septembre à l'école Duperré.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 195.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 195).

2019 DDCT 99 - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'Association française d'astronomie (A.F.A.).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DDCT 99. Il s'agit d'une subvention et d'une convention avec l'Association française d'astronomie.

La parole est à Mme Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement.- Merci, Madame la Maire.

Guillaume Apollinaire écrivait : "Il est grand temps de rallumer les étoiles". C'est en quelque sorte une participation à ce joli combat et esprit que sert ce projet de délibération, puisqu'il s'agit d'accorder 30.000 euros de subvention à l'Association française d'astronomie, dont je rappelle que les locaux sont situés au sein du parc Montsouris à travers une concession de la Ville de Paris.

Pour la deuxième année, nous aidons cette association à organiser des "Nuits des étoiles" dans plusieurs sites de la ville. Il s'agit de profiter de la période estivale, où le parc Montsouris est ouvert toute la nuit, pour y programmer des soirées au cours desquelles beaucoup de Parisiens - petits, moyens et grands - viennent profiter de scientifiques amateurs, professionnels, amoureux de ce qui peut se passer beaucoup plus haut, dans le ciel, pour découvrir une vision scientifique et poétique par une approche éducative et populaire, et apprendre à observer les planètes et les étoiles.

Je voulais souligner ce projet de délibération, parce que c'est une programmation qui préserve et protège également la biodiversité, le calme, le repos, accessibles à tous les Parisiens dans ces parcs. Comme disait Jacques Prévert : "C'est de Montsouris que nous ressentons aussi que non seulement la terre est un astre, mais que Paris l'est aussi".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Mazette !

Pour vous répondre - sera-t-il au niveau ? - M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint.- Je vais essayer de vous faire une réponse aussi poétique que possible.

Merci pour cette intervention et pour avoir souligné le travail que nous faisons avec l'Association française d'astronomie et avec ma collègue Pénélope KOMITÈS, à l'occasion de l'ouverture des parcs et jardins la nuit, 24 heures sur 24, pendant l'été. Autant vous savez que je suis un féru de la vie nocturne, de son développement et de sa dynamique, autant, quand nous avons ouvert les parcs et jardins la nuit, nous avons souhaité en faire des endroits de repos, de calme, et donc, y développer des activités "moins festives" et ne générant pas de nuisances sonores.

Avec l'Association française d'astronomie, l'été dernier, nous avons développé et mis en place un certain nombre de temps pour regarder les étoiles, en mettant à disposition les télescopes de cette association. Nous allons réitérer le dispositif cette année en multipliant les endroits dans lesquels les parcs seront ouverts. Ainsi, certains parcs pourront être ouverts à l'occasion des "Nuits des étoiles". Il y en aura 11 tout au long de l'été. Je pense au parc de Belleville, dans le 20e arrondissement, qui sera ouvert à cette occasion, aux Jardins d'Eole, dans le 18e arrondissement, et au parc Montsouris. Mais, dans ce dernier, on y observe les étoiles régulièrement.

Cela permet que les Parisiens bénéficient de cette activité nocturne et d'éducation populaire. Cela rappelle aussi - comme vous l'avez joliment dit en citant Jacques Prévert - qu'observer les étoiles, c'est aussi observer la Terre, respecter notre planète et l'univers qui nous entoure. Autant l'année dernière nous avons observé les étoiles, puisque les planètes Mars, Jupiter et Saturne étaient proches de la terre et facilement observables, autant cette année nous observerons la Lune, puisque nous fêtons les 50 ans du premier pas de l'homme sur la Lune.

Actuellement, il y a un certain nombre d'expositions à ce sujet. Il y aura une éclipse partielle de Lune le 16 juillet, il me semble, qui sera observable. Cette année, nous proposerons d'aller observer la Lune et ses cratères dans les différents parcs et jardins de la Capitale. Je signale que cela rencontre un succès très important, puisque l'année dernière, plus de 7.000 Parisiens ont pu observer les étoiles. A l'acmé de ces observations, au mois d'août, place des Vosges, plus de 1.000 personnes ont fait la queue quasiment toute la nuit pour observer les étoiles.

Succès populaire, et succès aussi parce que cela raconte quelque chose. Par conséquent, cette année, nous continuerons à développer ces observations astronomiques.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 99.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DDCT 99).

2019 DU 124 - Dénomination place Bilal Berreni (20e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DU 124 : dénomination de la place Bilal Berreni.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI.- Madame la Maire, mes chers collègues, depuis un an, deux conseils de quartier du 20e arrondissement, Saint-Blaise et Réunion-Père-Lachaise, rendent hommage à un grapheur qui a grandi dans le 20e arrondissement, au carrefour de la rue Saint-Blaise et de la rue du Clos. Il s'agit de Zoo Project. Ces conseils de quartier ont exposé des reproductions de ses dessins, des photos de ses interventions artistiques sur les murs d'Europe, de Tunisie, des Etats-Unis, sur les grilles du jardin Casque-d'Or, à la médiathèque Marguerite-Duras. Ils ont organisé plusieurs projections de son film relatant son voyage en camion avec un réalisateur en Europe de l'Est, et du livre qu'il avait décidé de ne pas vendre et de laisser gratuitement. Il est disponible dans les bibliothèques du 20e arrondissement.

Zoo Project était un artiste humaniste par ses grands personnages peints au pinceau, avec la couleur noire sur fond blanc. Mêlant des têtes d'animaux et des corps humains, il nous disait le monde, il nous interpellait sur la nature, son rapport à elle, son rapport à l'autre, à la différence. Il était radicalement pour l'intervention directe des citoyens, radicalement critique du capitalisme et de ses conséquences, radicalement pour une révolution. Son travail a gagné en notoriété quand il a peint, lors de la révolution tunisienne, répondant sur les murs aux aspirations de la liberté et de la démocratie qui s'exprimaient dans les rues.

Je parle de Bilal, hélas au passé. Bilal, mort à Détroit il y a cinq ans. Comme nombre d'habitants, j'ai en mémoire son sourire, son humour, son coup de pinceau génial, sa façon d'échanger avec les passants quand il peignait dans le 20e arrondissement. Je pense à ses parents, à son père, Mourad, à ses amis. Le conseil de quartier Saint-Blaise a souhaité nommer le mail Saint-Blaise la "place Zoo Project", la place centrale du quartier où il a grandi, celle qu'il voyait de ses fenêtres. C'est donc avec beaucoup d'émotion que j'interviens sur ce projet de délibération, attendu par tout un quartier. Nous pourrons ensuite l'inaugurer avec la fresque de Seth qui viendra sur le mur de son immeuble pour lui rendre hommage.

Ce projet de délibération est donc l'aboutissement de tout un processus engagé et porté par des habitants.

Je vous remercie qu'il soit à ce Conseil et que nous puissions nommer la place avant l'été.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint.- Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame MAQUOI, d'avoir souligné ce projet de délibération que je porte avec ma collègue Catherine VIEU-CHARIER. Je vous remercie aussi, Madame MAQUOI, parce que si l'on parle beaucoup du "street art" dans le 20e arrondissement, c'est en bonne partie grâce à vous. En effet, je sais que c'est une question que vous portez avec intérêt. Le 20e arrondissement est l'un des quartiers importants dans le domaine du "street art" à Paris.

Bilal Berreni était effectivement un enfant du 20e arrondissement. Le fait qu'il est présent, on le voit encore. Il est attendu avec impatience que le mail Saint-Blaise puisse être dénommé "Bilal Berreni". Vous avez rappelé l'ensemble de son parcours, un parcours fort et important. Je crois que ce moment sera un moment solennel. Quand on inscrit le nom d'une personne dans un quartier, c'est une façon de se rappeler et de dire aux habitants comment on incarne cette mémoire de manière forte. C'est aussi rappeler l'ensemble des combats qu'il a menés. Je ne vais pas les reprendre, car vous l'avez mieux fait que je ne pourrai le faire.

C'est avec force que nous pourrons dénommer très prochainement le mail Saint-Blaise du nom de Bilal Berreni et rappeler tous ses combats. Je rappelle également que, dans le 20e arrondissement plus particulièrement, les artistes de "street art", engagés, sont chez eux.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 124.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 124).

Voeu déposé par les groupes SOCA et PCF-FG relatif à la situation du restaurant-librairie "Le 108".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 33 est relatif à la situation du restaurant-librairie "Le 108".

La parole est à M. Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI.- Merci, Madame la Maire.

Ce vœu proposé par notre groupe, et bien évidemment porté par François DAGNAUD, vise à mettre en avant la situation assez problématique de cette institution qu'est le restaurant librairie "Le 108" dans notre arrondissement, le 19e. Cet établissement, malgré son projet et cette idée assez originale de marier les activités de librairie et de restauration, se trouve aujourd'hui avec une dette qui dépasse les 100.000 euros. Or, malgré le travail et l'action d'un médiateur de la Ville, demandé par le maire du 19e arrondissement déjà en 2016, on se retrouve aujourd'hui face à une liquidation judiciaire de l'activité de librairie.

Avec le maire du 19e arrondissement, nous demandons que de nouvelles discussions soient entreprises avec la R.I.V.P., qui est le bailleur de cet établissement, afin de pouvoir stabiliser et concrétiser ce projet qui, pour notre arrondissement et notamment le quartier dans lequel il est situé, reste encore assez important et intéressant.

Merci, Madame la Maire.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint.- Merci pour votre intervention et votre vœu sur ce sujet, qui vient rappeler, au-delà du cas du restaurant librairie "Le 108", et souligner l'ensemble du travail que nous faisons pour soutenir les libraires indépendants et la librairie indépendante à Paris. Je vous rassure, je ne vous ferai pas cela dans le détail.

Concernant cette librairie, bien évidemment, nous allons donner un avis favorable à votre vœu pour regarder quelle solution pérenne nous pourrons trouver à cet endroit, parce que le problème que rencontre le restaurant "Le 108" n'est pas nouveau. Ce sont des problèmes assez lourds. Il ne faudrait pas se retrouver chaque année avec le même sujet. Je prendrai attache avec la R.I.V.P.

Juste une petite chose. Dans votre vœu, vous signalez qu'après la fermeture du "Merle moqueur" au "Centquatre", il n'y a plus de librairie indépendante dans tout le Nord de l'arrondissement. Je crois tout de même qu'il reste un certain nombre de librairies indépendantes dans le 19e arrondissement. Je me permets simplement de le signaler, mais cela n'empêche rien au fait que ce sera un avis favorable pour ce vœu, de manière que nous trouvions une solution pour "Le 108".

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Je crois qu'il y en a une rue de l'Ourcq, Monsieur le Maire, si vous me permettez.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 33 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 208).

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif à l'évolution de la gestion du bâtiment M1D, sis 20, rue Primo-Levi (13e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Nous examinons le vœu n° 34 relatif à l'évolution de la gestion du bâtiment M1D, rue Primo-Levi, dans le 13e arrondissement.

La parole est à Mme Annick OLIVIER.

Mme Annick OLIVIER.- Merci.

M. COUMET, pris par des engagements ne peut pas être présent à ce moment, j'interviens donc pour lui.

Il est ici question du bâtiment dit "M1D", qui jouxte "Les Frigos". Sa création est le produit d'un engagement, une extension des "Frigos" - haut lieu de production artistique - en lieu et place d'un bâtiment qui avait brûlé il y a une vingtaine d'années. Conformément aux engagements pris devant les associations des "Frigos", ce bâtiment a été conçu avec une orientation originale. Les locataires et les ateliers ont été choisis en fonction de parcours différents : artistes plasticiens, designers, artisans d'art et, plus généralement, créateurs dans le domaine artistique. En 2019, contrairement aux engagements pris, la DAE a signifié aux occupants la fin de leur bail sous prétexte qu'il s'agissait d'une pépinière. Or, il n'a jamais été question que ce bien devienne une pépinière.

Bien entendu, certains professionnels évoluent. Il n'est pas question de considérer que les occupants restent à vie dans ce lieu, mais il n'est pas non plus question de les chasser. Donc le maire est intervenu pour éviter cette action brutale ou, pour le moins, maladroite. Le vœu présenté vise donc à rassurer les locataires actuels et à leur permettre de préserver leur activité sur le site.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci, Madame OLIVIER.

Pour vous répondre, la parole est à M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint.- Merci, Madame la Maire.

Concernant votre vœu, beaucoup de choses et de propositions d'amendements par rapport au vœu. Je sais que vous les accepterez pour qu'il puisse y avoir un avis favorable sur ce vœu.

Pour vous dire qu'effectivement, le bâtiment M1D, qui fait partie d'un ensemble avec "Les Frigos", est un bâtiment dans lequel nous avons souhaité affecter des activités culturelles et artistiques pour permettre l'accueil d'artistes et de créateurs dans des locaux adaptés. C'est pourquoi les conditions financières qui permettent de les accueillir sont extrêmement favorables, très au-dessous du cours du marché.

Deuxième chose, sur les 21 ateliers présents à cet endroit et qui ont des conventions avec la Ville de Paris, 12 viennent à renouvellement. Comme nous y oblige - vous le savez - l'ordonnance d'avril 2017, la Ville de Paris est tenue de mettre en concurrence toute occupation du domaine public ou toute nouvelle occupation, ou renouvellement.

C'est pourquoi, en lien avec la mairie du 13e arrondissement, la DAE a fait une réunion avec l'ensemble des occupants dont les conventions arrivaient à échéance. J'ai moi-même reçu l'Association des représentants de Primo-Levi. C'est ainsi que s'appelle l'association, puisque le lieu est situé rue Primo-Levi. Nous avons organisé un appel à candidatures, que le maire du 13e arrondissement va présider et qui est ouvert jusqu'au 24 juin, de manière que par rapport aux 12 locaux d'activité dont le bail vient à échéance, nous puissions trouver des solutions et que ceux qui veulent candidater à nouveau, ayant déjà eu le droit de le faire deux fois, puissent avoir la possibilité de le refaire.

La DAE et les services de la Ville accompagneront les résidents qui ne pourront pas rester. D'ailleurs, sur les 12, déjà un tiers, soit quatre résidents, a souhaité partir et a trouvé des solutions de relogement. Vous devez le savoir. Il s'agit de locaux dépendants de la Ville : à la caserne des Minimes et à la Villa du Lavoir. Cela permet de faire tourner puisque, sans parler de pépinière - terme qui n'a jamais été utilisé - il est normal que les choses puissent tourner à cet endroit-là.

Enfin, dernier considérant sur ce qui concerne votre vœu, bien évidemment, il n'est pas question que la DAE et la Ville de Paris continuent à gérer cela en direct. Il faut rapidement que nous puissions mettre en place un calendrier de prestation prévisionnel de passation à une concession en direction d'un concessionnaire, je pense début 2021.

Excusez-moi d'avoir été long, mais je devais apporter beaucoup de précisions par rapport à ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Pas de problème. Je comprends bien que vous souhaitez qu'il soit amendé ?

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint.- Voilà. Je n'ai pas repris l'ensemble des amendements, mais je les ai présentés.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Je vois Mme Annick OLIVIER opiner du chef.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 34 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 209).

Voeu déposé par les groupes "Génération.s", GEP et PCF-FG relatif à l'activité de "La Concrete".

Voeu déposé par les groupes "100% Paris" et LRI relatif à la boîte de nuit "La Concrete".

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Nous examinons les vœux n° 35, n° 36 et n° 36 bis relatifs à l'activité de "La Concrete".

La parole passera successivement à Mme Nathalie MAQUOI, puis à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Frédéric HOCQUARD leur répondra.

Mme Nathalie MAQUOI.- Merci, Madame la Maire.

"La Concrete" est un lieu emblématique à Paris. C'est un célèbre club de musique électronique installé depuis 2012 sur une berge des quais de Seine, dans le 12e arrondissement. C'est l'un des joyaux de la vie nocturne parisienne. Cette enseigne est la première en France à obtenir une autorisation d'ouverture 24 heures sur 24 et contribue, depuis, à la richesse de l'offre culturelle proposée aux Parisiennes et aux Parisiens.

Aujourd'hui, "La Concrete", c'est 70 salariés. De nombreux et lourds investissements ont été faits pour permettre à ce lieu de proposer une programmation de qualité et des programmes de développement, qu'elle a su mettre en place depuis 2012, avec, notamment, une résidence d'artistes qui favorise l'émergence d'une nouvelle génération de musiciens et de musiciennes électroniques. Tout cela lui a permis de gagner une notoriété qui dépasse largement les frontières de Paris.

Depuis le 11 février dernier, "La Concrete" est menacée d'expulsion par la société "Bateaux de Paris et de l'Ile-de-France" auprès de laquelle la S.A.S. "Le Ponton" loue "La barge". Je sais que la Maire de Paris et vous, Frédéric HOCQUARD, avez officiellement soutenu la poursuite de ce projet en vantant le succès de cet établissement qui attire de nombreux amateurs et amatrices de musique électronique. En effet, "La Concrete", qui accueille aujourd'hui jusqu'à 1.300 personnes en simultané, recueille le soutien de personnalités politiques et culturelles, de nombreux amateurs, à travers une pétition qui a réuni plus de 20.000 signatures défendant la singularité artistique de l'établissement.

Dans l'intérêt des nuits parisiennes, de la vie culturelle sur les quais de Seine, nous vous demandons de renouveler officiellement le soutien de la Ville de Paris, et que la Ville puisse s'investir pour trouver une solution à l'amiable et signer une convention d'occupation au bénéfice de la S.A.S. "Le Ponton" afin que l'activité musicale se poursuive.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL.- Merci, Madame la Maire.

"La Concrete" est un lieu unique devenu, en quelques années seulement, une place incontournable des nuits parisiennes. C'est une nouvelle offre festive qui s'est imposée avec succès et participe à notre rayonnement et à notre attractivité. L'établissement est un vecteur de culture musicale, notamment de musique électronique.

Le litige actuel qui oppose la société propriétaire et "La Concrete" pose un problème majeur. Ce problème majeur est la disparition de "La Concrete". Et donc, nous souhaitons très clairement que la Ville de Paris, comme la Maire l'a déjà fait, puisse se mobiliser. D'abord, que la Ville de Paris réaffirme à travers ce vœu son soutien à l'établissement. Ensuite, que la Ville de Paris propose de jouer un rôle de médiateur entre la société propriétaire et l'exploitant afin d'aboutir à une solution amiable de maintien pérenne. Enfin, en cas d'expulsion prononcée, que la Ville de Paris s'engage à trouver un nouveau lieu d'installation de "La Concrete". Je crois que de nombreux Parisiens l'attendent, mais, au-delà, beaucoup de touristes qui viennent à Paris pour la renommée internationale de cet établissement.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint.- Je vois que "La Concrete" a réveillé l'ensemble des bancs de cette Assemblée, et tant mieux. Je me félicite d'avoir, sur les bancs de la majorité, un vœu unanime de ce point de vue, et aussi que M. BOURNAZEL présente ce vœu. Donc, un vœu pour que l'Exécutif réponde à l'ensemble.

"La Concrete" est effectivement un club un peu à part par le dynamisme qu'il a su créer. Je rappelle que plus de 300.000 personnes fréquentent "La Concrete" à l'année. "La Concrete" propose une offre particulière dans le domaine de la vie nocturne permettant à de grands noms de la musique électronique de venir y jouer et faisant passer de jeunes DJ parisiens. "La Concrete" participe également à la régulation de la vie nocturne. Ils sont en pointe sur la question de la charte que nous venons de signer, une charte des bonnes pratiques sur les quais de la Rapée et d'Austerlitz, signée avec le Port Autonome de Paris, l'ensemble des clubs situés du côté de ces deux rives et les riverains, de manière à avoir une cohabitation nocturne. Vous savez que le domaine de la vie nocturne est l'un de mes dadas.

La Maire de Paris, par un courrier du 20 mai 2019, signifiait son soutien à "La Concrete". Je suis actuellement en contact avec la délicieuse Mme SIMON, la propriétaire de "La Concrete", afin de trouver une solution. J'ai fait part du poids et du soutien que la Ville de Paris apporterait en faveur de "La Concrete" actuellement. Nous ferons pression un maximum de manière à ce que l'on puisse trouver une solution à l'amiable. Ce n'est pas simple parce qu'il doit y avoir des travaux sur "La Concrete" cet été. Légalement, "La Concrete" doit fermer et partir pour un mois. Le bateau doit être mis à sec, comme cela se fait tous les 10 ans, pour en refaire la coque. Les occupants de "La Concrete" craignent que, lorsque le bateau reviendra, il ne puisse plus occuper cet endroit-là.

Je vous propose ce vœu de l'Exécutif pour répondre à cette question. Il reprend l'ensemble des attendus qui ont été émis.

Pour vous répondre, Monsieur BOURNAZEL, je n'ai pas repris l'attendu qui, en cas d'expulsion prononcée, dit que la Ville de Paris s'engage à trouver un nouveau lieu d'installation à "La Concrete". Je pense que, si nous disons

cela, la propriétaire peut s'en servir pour expliquer que, si la Ville de Paris les reloge, pourquoi s'embêter à les garder à cet endroit-là. Nous ferons tout pour travailler avec "La Concrete". Si, par malheur, cela advenait, comme c'est déjà le cas aujourd'hui puisque avenue du Docteur-Arnold-Netter, nous avons permis que la société "Surpr!ze", qui dirige "La Concrete", puisse organiser une friche - qui fonctionne d'ailleurs assez bien - nous ferons tout pour continuer à soutenir cette entreprise pour que "La Concrete" rayonne à Paris et à l'international, et continue à être cet endroit qui fait vibrer les musiques électroniques et les Parisiens et les Parisiennes.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

J'ai été saisie d'une demande d'intervention de la maire du 12e arrondissement, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement.- Madame la Maire, simplement pour attester du fait que si cet acteur a une renommée nationale et internationale, que vous avez soulignée les uns et les autres, c'est aussi pour nous, localement, un partenaire du quotidien qui est l'un des plus responsables parmi les acteurs de la nuit présents sur les quais de Seine. C'est aussi une source de préoccupation que la fin de l'activité de "La Concrete". Nous sommes donc mobilisés depuis de nombreuses semaines pour essayer d'organiser cette médiation avec la propriétaire du bateau. Comme vient de le dire Frédéric HOCQUARD, c'est un acteur culturel que nous voulons soutenir, et un employeur. Plus de 140 personnes sont salariées actuellement pour faire fonctionner "La Concrete". Comme nous avons beaucoup de friches urbaines dans le 12e arrondissement, dès cet été, ils ont ouvert le "Marché Pop" au 77, boulevard du Docteur-Arnold-Netter. Si, par le plus grand des malheurs, la péniche devait partir et ne pas revenir, nous sommes en discussion avec la S.N.C.F. pour essayer de leur trouver un autre endroit, parce que nous sommes attachés à ce qu'ils restent dans l'Est parisien.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

Est-ce que le vœu n° 35 est retiré, Madame MAQUOI ? Oui.

Est-ce que le vœu n° 36 est retiré, Monsieur BOURNAZEL ? Allez-y.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL.- Madame la Maire, pour dire simplement que les explications de l'adjoint nous conviennent bien. Nous retirons notre vœu et nous voterons celui de l'Exécutif dans l'intérêt général.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Je vous en remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 36 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 210).

Merci à vous.

Voeu déposé par le groupe LRI relatif au déménagement du Théâtre de Verre.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Nous examinons les vœux n° 37 et n° 37 bis relatifs au déménagement du Théâtre de Verre.

La parole est à Mme CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.- Merci, Madame la Maire.

Ce vœu déposé par Jean-Jacques GIANNESINI, Anne-Constance ONGHENA et les élus du groupe les Républicains et Indépendants a pour objet de demander à la Mairie de Paris de renoncer à la proposition de délocalisation du Théâtre de Verre sous le périphérique, porte de la Villette.

Nous demandons à la Mairie de Paris qu'elle établisse une liste de lieux potentiels qui pourraient accueillir l'association et correspondent à ses attentes, notamment en termes de superficie et de hauteur sous plafond, et que la Maire de Paris s'engage également à affecter un lieu pérenne en concertation avec l'association.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint.- Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, j'ai déposé un vœu de l'Exécutif. En ce qui concerne le Théâtre de Verre, que j'ai rencontré, on a d'abord trouvé une solution puisqu'actuellement, il n'y a pas de lieu qui permette de les accueillir dans de l'intermédiaire ou de l'interstitiel, puisque l'ancien supermarché situé porte de la Villette ne correspond pas aux activités qu'ils peuvent développer. Ce n'est pas le sujet.

En revanche, nous avons discuté avec le Théâtre de Verre, en lien avec le maire du 19e arrondissement, parce que les travaux qui doivent commencer pour construire la médiathèque dans le 19e arrondissement concernent plusieurs parcelles, dont une sur laquelle est situé le Théâtre de Verre. Finalement, les travaux ne commenceront pas sur la parcelle qui concerne le Théâtre de Verre, de manière qu'il puisse faire une saison pleine et entière jusqu'en septembre 2020, date à laquelle nous attaquerons la parcelle qui concerne le Théâtre de Verre. D'ici là, cela nous permettra de trouver une solution pérenne et surtout, une solution pour reloger leurs activités. Pérenne dans le cadre de la mandature ou pérenne sur une durée déterminée.

En effet, je rappelle que le propre du Théâtre de Verre - c'est même à leur demande - est d'être un théâtre itinérant. Par conséquent, il faudra leur trouver un endroit dans le domaine de l'intermédiaire ou de l'interstitiel - comme on utilise ces termes maintenant - adéquat au développement et à la poursuite de leurs activités.

En réponse à votre vœu, je vous propose un vœu de l'Exécutif qui reprend l'ensemble, et surtout, je vous dis que nous avons trouvé une solution pour le Théâtre de Verre afin qu'ils puissent continuer leur saison et entamer sereinement la saison 2019-2020.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

Au regard de ces réponses, le vœu est-il retiré, Madame CARRÈRE-GÉE ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.- Merci pour ces réponses. Il est retiré.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 37 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 211).

2019 DAC 603 - Extension mineure du périmètre de protection des rives de la Seine au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO et création d'une zone tampon unique pour les sites "Paris, rives de la Seine" et Tour S.

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au classement du site des rives de Seine.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DAC 603, l'amendement n° 38 et le vœu n° 39 : extension mineure du périmètre de protection des rives de la Seine au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO et création d'une zone tampon unique pour les sites "Paris, rives de Seine" et Tour S.

Je donnerai successivement la parole à Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, qui n'est pas là, à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, qui est là, à M. Yves CONTASSOT, à Mme SIMONNET, à Mme Léa FILOCHE. Mme Karen TAÏEB répondra.

Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.- Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, comme nous l'avons vu lors de notre séance de novembre, la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, ancre désormais la notion de patrimoine mondial dans le droit français. Ce texte impose par ailleurs l'élaboration d'une zone tampon et d'un plan de gestion destiné à assurer la protection des sites classés au patrimoine de l'UNESCO. Compte tenu de ces nouvelles dispositions et en réponse à la demande de l'UNESCO, la Ville de Paris et le Ministère de la Culture ont engagé des discussions afin de mieux préciser le périmètre des 365 hectares du site des rives de la Seine inscrit depuis 1991 au patrimoine mondial, en y incluant notamment le Muséum national d'Histoire naturelle, les théâtres du Châtelet et de la Ville, ou encore le Palais d'Iéna.

Vous vous souvenez sans doute, mes chers collègues, que par le biais d'un vœu voté à l'unanimité, notre groupe vous avait proposé d'intégrer l'île aux Cygnes au périmètre protégé. Le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui répond à cette demande, et je m'en réjouis. Pour mémoire, l'île aux Cygnes a été construite

en 1825 dans le cadre de l'urbanisation de la plaine de Grenelle. Aménagée en 1878 en promenade plantée de 890 mètres de long par la Ville de Paris, cette île artificielle s'inscrit dans la perspective de la tour Eiffel. Trois ponts y prennent appui : le pont de Bir-Hakeim, le pont de Grenelle-Cadets-de-Saumur et le pont Rouelle, édifié pour l'Exposition universelle de 1900.

Ce site atypique concentre une exceptionnelle biodiversité et constitue un itinéraire de promenade unique. Agrémentée sur ses côtés par 250 arbres, l'île compte une soixantaine d'essences différentes, que nous veillons à enrichir au fil des renouvellements. L'île se termine à ses extrémités par deux esplanades ornées de statues. Sur la pointe amont, nous avons la statue équestre de la France Renaissante, qui a été offerte par la communauté danoise de Paris en 1930. La statue de la Liberté, offerte en 1885 par le comité des Américains de Paris se dresse sur la pointe aval de l'île. Inaugurée le 4 juillet 1889, jour de l'indépendance des Etats-Unis, nous allons, cette année, au même titre que la tour Eiffel, fêter ses 130 ans. Cette île insolite est très fréquentée par les promeneurs, les joggers et les touristes, notamment du fait de son ancrage dans l'axe de la tour Eiffel et par la présence de "La Liberté éclairant le monde".

Parallèlement à l'attribution du label UNESCO, les habitants du 15e arrondissement, en particulier l'"Association de défense de l'île aux Cygnes" et le conseil de quartier Emeriau-Zola, se mobilisent dans le cadre du budget participatif 2019, en déposant un projet co-construit de remise en état du site et de valorisation de la biodiversité. Avec l'inscription de l'île aux Cygnes au patrimoine mondial, nous aurons une belle opportunité de protéger et de faire rayonner cette troisième île parisienne.

Sur un plan plus général, si le label UNESCO n'entraîne pas de nouvelles contraintes juridiques, en revanche, il va de soi qu'une attention particulière devrait être portée à l'impact des nouveaux projets d'urbanisme qui auront vocation à voir le jour sur le site inscrit. A titre d'exemple, la ville de Dresde, dont le nouveau pont altérait la vue sur le centre ancien, a été retirée de la liste du patrimoine mondial. En revanche, Bordeaux a accepté, à la demande de l'UNESCO, de modifier son projet de construction du pont Chaban-Delmas.

Je pense, Madame la Maire, que Paris aura à cœur de s'inscrire dans cette démarche. J'observe, d'ailleurs, que deux projets localisés dans le périmètre classé ou dans la zone tampon viennent d'être retirés de l'ordre du jour de notre séance afin d'être retravaillés.

Pour conclure, je souhaite, d'une part, que nous soyons tenus informés des échanges qui interviendront d'ici la fin de l'année entre l'Etat et le Comité du patrimoine mondial, et d'autre part, que les arrondissements concernés par le classement soient associés à l'élaboration du plan de gestion qui nous est demandé par l'UNESCO.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT.- Merci, Madame la Maire.

Lors de notre séance de novembre dernier, j'étais intervenu sur ce dossier afin de soutenir la proposition d'extension du périmètre de protection de la Seine, car il s'agit d'un enjeu majeur au plan patrimonial. Enjeu majeur au plan urbain, sur le plan architectural, ainsi qu'au plan paysager.

Je concluais mon intervention en citant Apollinaire : "Sous le pont Mirabeau coulent la Seine et nos amours, faut-il qu'il m'en souvienne. La joie venait toujours après la peine". Je finissais par ces mots : "Après la peine de nos propositions rejetées, voici la joie d'un projet porteur d'espoir". C'est donc avec espoir que nous avons participé aux différentes réunions consacrées à la Seine, qu'il s'agisse des ateliers mis en place par Jean-Louis MISSIKA, ou à la séance de la Commission du Vieux Paris spécifique à ce projet. Si nous avons noté avec beaucoup de satisfaction qu'il n'était plus envisagé de construire des ponts habités sur la Seine, en réalité des passerelles commerciales, nous avons été plus que surpris d'apprendre qu'il n'était pas question de débattre de la zone tampon au motif qu'un accord ayant été trouvé avec l'Etat, la discussion était close.

Vous comprendrez, j'en suis certain, que cela n'est pas la formule la plus démocratique vis-à-vis de notre Assemblée délibérante, qui se voit ainsi opposer une fin de non-recevoir à ses prérogatives légales de débattre et amender éventuellement un projet. Ceci est d'autant plus surprenant que l'amendement que notre groupe a déposé fait suite à une demande qui était formulée dans mon intervention de novembre dernier. Ce n'est donc pas une surprise de notre part que de déposer un amendement qui reprend cette proposition, contre laquelle nous n'avons d'ailleurs pas eu d'argument autre qu'il était trop tard pour en débattre. Comment, en effet, refuser que la zone tampon de la Seine ne soit pas étendue jusqu'aux limites administratives de Paris tant le paysage de la Seine constitue à soi seul un enjeu majeur d'un bout à l'autre.

Nous avons aussi découvert - je dois le dire, avec stupeur - que malgré son inscription au patrimoine de l'UNESCO, le site de la Seine n'était pas protégé au titre des sites classés. C'est donc tout naturellement que nous déposons un vœu pour corriger ce qui ne peut être qu'un oubli, tant cela semble relever du bon sens que d'inscrire le périmètre classé de la Seine au titre de l'UNESCO dans la liste des sites classés de Paris.

Nous espérons donc que notre Assemblée corrigera ces deux manques par un vote très large et, je l'espère, à l'unanimité.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET.- Je voterai l'amendement et le vœu qui viennent d'être présentés par M. CONTASSOT, parce qu'il me semble essentiel de regarder la Seine autrement que comme elle l'a été, hélas, par cette Assemblée à travers plusieurs projets de délibération, l'un ayant été retiré de l'ordre du jour de ce Conseil, l'autre de l'ordre du jour d'un Conseil précédent. Il faut à tout prix prendre conscience qu'avec l'aggravation du réchauffement climatique, non seulement les fleuves et les cours d'eau sont des biens communs naturels à préserver, mais aussi d'indispensables couloirs de ventilation et de rafraîchissement des quartiers denses de Paris. Premièrement.

Deuxièmement, la Seine, patrimoine de l'UNESCO, est un fleuve qu'il faut préserver de toute bétonisation. Il ne faut donc pas penser simplement à des extensions mineures des zones tampon. Oui, je souscris au fait d'étendre la zone tampon à l'ensemble du fleuve, qu'il s'agisse des quais hauts de la Seine, côté fleuve, comme des quais bas. Cela me semble nécessaire parce que toute la Seine relève du patrimoine mondial, pas simplement certains morceaux à certains endroits et pas à d'autres. Autrement, ce n'est pas cohérent.

Je voudrais revenir sur le projet de délibération qui nous avait été présenté, puis a été retiré. C'était le DU 13. Dans le cadre du projet "Réinventer la Seine", sous le prétexte du terme "innovation", on était en train d'opérer une grande régression datant d'avant le Président de Gaulle. Souvenez-vous, le Général de Gaulle avait fait construire le grand bâtiment de la Maison de la Radio. L'esprit de l'architecte, à l'époque, était de ne pas construire jusqu'à la Seine et de préserver le terrain, sur lequel il y a en partie des parkings, pour garder la possibilité de faire un grand parvis jusqu'aux berges du fleuve. Les terrains avaient été expropriés pour garder cette continuité et cette vue. A l'époque, ce n'était pas pour des raisons écologiques, mais pour des raisons architecturales et de rapport au fleuve et aux monuments dans la ville.

Or, à travers le projet "En Seine", il avait été prévu de faire financer une partie du projet sur les parkings par la construction d'un bâtiment lucratif, spéculatif. Sous couvert d'enseignement, il s'agit tout de même d'une école privée. Pour l'autofinancement, c'est toujours la même règle : on veut absolument autofinancer les projets. Du coup, c'est la spéculation qui prend le pas sur la Ville pour financer d'autres projets, ce qui est une aberration. C'est ainsi que l'on se rend compte que la spéculation a pris le pas dans Paris. On a bétonné là où il faudrait, au contraire, reconquérir les berges de Seine au sens d'une reconquête citoyenne écologique, à travers un accès non bétonné de la Seine. Je rappelle un autre projet, où il avait été question de faire carrément des ponts centres commerciaux au-dessus de la Seine. Mais quelle folie !

J'ai bien vu que les projets de délibération avaient été retirés, mais, par voie de presse, on nous annonce qu'ils sont retirés pour être mieux reposés à d'autres moments. Il en est de même pour le projet sur la place Mazas. Il faut cesser ces folies. Paris est une ville extrêmement dense. On a libéré les voies sur berges de la voiture. Ce n'est pas pour bétonner les bords de Seine dans différents projets de construction.

Il me semble donc extrêmement important de voter l'amendement et le vœu qui ont été présentés.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe.- Merci à tous.

Mes chers collègues, je vous remercie pour toutes ces interventions qui permettent, une nouvelle fois, de souligner la beauté des rives de la Seine, qui ont inspiré Yves CONTASSOT et les poètes, peintres et photographes, et qui, aujourd'hui en tout cas, sont le lieu retrouvé de promenades à pied, en poussette, à vélo ou en trottinette.

Dans ce projet de délibération, il s'agit, d'une part, de proposer une extension mineure du bien classé et de définir une zone tampon. Lors du Conseil de Paris de novembre, nous avons adopté une extension du périmètre de protection du bien "Paris, rives de la Seine", visant notamment à ajouter à la demande de l'UNESCO quelques éléments dits oubliés lors du classement de 1991. Ce premier travail a permis de redonner toute sa place à l'église Saint-Gervais-Saint-Protais, à la place du Châtelet, avec ses deux théâtres qui n'y figuraient pas, la place Saint-Michel, le Jardin des Plantes, le Palais d'Iéna ou encore l'ancienne île Louviers.

Le présent projet de délibération propose, cette fois, de prendre en compte les vœux adoptés par le Conseil de Paris de novembre, à savoir, comme cela a été rappelé, l'intégration de l'île aux Cygnes et des quatre fontaines des Champs-Elysées dans le périmètre de protection, suite aux vœux pour lesquels j'avais donné un avis favorable. Claire de CLERMONT-TONNERRE, vous l'avez rappelé.

Parallèlement, les échanges se sont poursuivis avec la DRAC d'Ile-de-France et les autorités du Ministère de la Culture. Quelques ajustements ont été réalisés en intégrant notamment les îlots bâtis, dont au moins une façade donne sur la Seine. Je veux sincèrement remercier les équipes de la DAC, de la FDPH, de la DU, pour leur travail et ces échanges longs et constructifs.

Concernant la zone tampon, il s'agit d'une demande de l'UNESCO, traduite par ailleurs dans la loi LCAP relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, promulguée en juillet 2016, qui inscrit pour la première fois la notion de patrimoine mondial dans le droit français. Là encore, nous avons travaillé avec la DRAC et les autorités du Ministère de la Culture pour arriver à la définition d'un périmètre tel qu'il vous est soumis aujourd'hui et que j'ai par ailleurs présenté aux maires d'arrondissement ou adjoints concernés. Cette définition du périmètre de la zone tampon ne s'est pas faite de façon arbitraire. Elle repose sur une définition légale, à savoir que la zone tampon doit comprendre l'environnement immédiat du périmètre UNESCO, ce qui n'est pas le cas dans l'amendement que vous proposez. De plus, la demande d'inscription du nouveau périmètre du bien sur la liste du patrimoine mondial avec sa zone tampon, sera portée ensuite auprès du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO par l'Etat, qui a justement exclu une partie du linéaire du décor de la Seine à l'aval du pont de Bir-Hakeim, dans le 15e arrondissement, à l'exception de l'île aux Cygnes.

Ainsi, en définissant cette zone tampon, nous sommes restés en adéquation avec la logique historique et patrimoniale du bien "Paris, rives de la Seine", dont le classement vise à préserver la succession de chefs-d'œuvre architecturaux et urbains édifiés du Moyen Age au XXe siècle dans le cœur de Paris. Cette logique n'est pas compatible avec une inclusion généralisée indifférenciée de tout le lit parisien de la Seine. Ce ne serait d'ailleurs plus une extension mineure, comme on nous l'a demandé, mais majeure, et cela obligerait à repartir de zéro et demanderait de redéposer un dossier entier à l'UNESCO, autrement dit, encore des années par rapport à cette demande précise.

De plus, je vous précise ici que l'extension et la zone tampon n'engendrent pas de nouvelles servitudes juridiques. En effet, le cadre juridique parisien comporte déjà des protections patrimoniales très fortes. La seule obligation supplémentaire sera de se doter d'un plan de gestion qui permettra de définir des actions et des objectifs visant à conserver et à valoriser ce patrimoine exceptionnel. Nous nous y attellerons dans les prochaines années et vous tiendrons au courant des avancées, comme je l'ai fait jusqu'à présent.

Je fais ainsi le lien avec le vœu que vous proposez, cher Yves CONTASSOT, qui demande que l'intégralité du périmètre du bien et de sa zone tampon soit classée au titre de la loi de 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque : "En site classé, toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à une autorisation spéciale soit du Préfet, soit du Ministre chargé des sites, après consultation de la commission départementale de la nature, des sites et des paysages, préalablement à la délivrance des autorisations de droit commun. Le contrôle de l'administration de l'Etat devient alors total".

Ce vœu a vocation, en fait, de priver le Conseil de Paris et la Municipalité de son droit de contrôle, et pour une large part, d'initiatives sur l'évolution du site "Paris, rives de la Seine" ou de tout autre site compris dans le périmètre du bien ou de sa zone tampon. Rappelons que c'est cette faculté qui a justement permis à la Ville de mener à bien sa politique de mise en valeur du patrimoine, en aménageant les berges de Seine au bénéfice de la qualité de l'environnement et des Parisiens.

Pour toutes ces raisons, vous l'avez compris, j'émettrai un avis défavorable au nom de l'Exécutif à l'amendement et au vœu proposés.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 38, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 38 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 39, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 603.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 603).

Voeu déposé par le groupe DP relatif à la fontaine des Innocents (1er).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. Le vœu n° 40 est relatif à la fontaine des Innocents, dans le 1er arrondissement.

La parole est à Mme MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL.- Madame la Maire, chers collègues, la fontaine des Innocents, située au milieu de la place Joachim-du-Bellay, dans le quartier des Halles, est classée à l'inventaire des monuments historiques. Chacun connaît l'état très préoccupant de cette fontaine, avec ses façades, ouvrages de fontainerie, dispositifs électriques dégradés par le temps, et surtout, l'absence d'entretien.

Vous le savez sans doute, le Conseil de Paris a voté un budget de 4 millions d'euros pour sa restauration en 2014. Mais, jusqu'à ce jour, aucun chantier n'est encore à l'œuvre. C'est vrai que, depuis, une pétition a été lancée par l'Association pour la défense des riverains et l'animation du quartier des Halles, l'ADRAQH, sur "change.org". Elle a été adressée à la Maire de Paris dans le but de sauver d'urgence la fontaine des Innocents. Cette pétition a récolté près de 2.500 signatures.

Considérant que le petit et le grand patrimoine se confondent et qu'il faut les soutenir à chaque fois, le vœu est simple : que la Ville de Paris fasse aux élus du Conseil de Paris ainsi qu'aux citoyens et aux habitants du Centre de Paris, un point d'étape avec le calendrier des travaux et le budget pour la restauration de la fontaine des Innocents.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci, Madame MÉHAL.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Karen TAÏEB pour deux minutes maximum.

Mme Karen TAÏEB, adjointe.- Merci à vous, Madame la conseillère, chère Fadila MÉHAL.

Pour ma part, il n'y a pas de petit ou de grand patrimoine, mais le patrimoine de Paris dont nous sommes tous les héritiers et que nous avons, tous ici, à cœur de préserver pour le transmettre aux générations futures.

La fontaine des Innocents est un véritable bijou architectural, et, on peut le dire, un joyau patrimonial. Soyez assurée, chère Fadila MÉHAL, de l'engagement de la Ville de Paris à l'égard de cette fontaine classée monument historique depuis 1962 et à l'histoire peu commune. Trois de ses faces datent du XVIe siècle. Elles sont l'œuvre de l'architecte Pierre Lescot et sont agrémentées des sculptures de Jean Goujon. Il s'agissait, au départ de trois loggias destinées à accueillir sur leur passage le roi Henri II, avec de l'eau qui coulait de trois petits mascarons. Puis, une quatrième face a complété l'édifice au XVIIIe siècle pour en faire l'architecture cubique et la fontaine que l'on connaît aujourd'hui, et sur laquelle trois naïades supplémentaires ont été sculptées par Augustin Pajou.

La fontaine a été déplacée à deux reprises. Elle nécessite, il est vrai, une restauration d'ampleur et respectueuse, à plus d'un titre, de son caractère patrimonial. De plus, depuis plusieurs mois, la Ville de Paris travaille à cette restauration. Une étude sur la réfection du système hydraulique et sur le bâti de la fontaine a d'abord été menée. Depuis l'été dernier, un restaurateur a été missionné par la Ville de Paris afin d'approfondir les besoins de restauration des bas-reliefs et des structures de la fontaine, malheureusement fort abîmés par la pollution et l'écoulement de l'eau.

J'ai réuni les différents services concernés à plusieurs reprises. Dès septembre prochain, se réunira un comité scientifique qui aura la charge de déterminer le protocole de restauration. Il sera notamment composé de personnalités qualifiées, de représentants des services de l'Etat chargés des monuments historiques, dont le contrôle scientifique est requis. Une fois le protocole arrêté, les différentes procédures administratives et étapes seront menées à bien afin de pouvoir retrouver, selon le calendrier prévisionnel, une fontaine restaurée dans le courant de l'année 2022. Dès que cette méthodologie a été finalisée, j'ai souhaité en informer le maire du 1er arrondissement et l'"Association pour la défense des riverains et l'animation du quartier des Halles" qui avait lancé cette pétition, et que j'ai reçue.

Enfin, l'ensemble de ces éléments a fait l'objet d'un communiqué de presse, dont vous avez tous pris connaissance aujourd'hui. Pour toutes ces raisons, je vous demande de retirer votre vœu.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Le vœu est-il retiré, Madame MÉHAL ?

Mme Fadila MÉHAL.- Madame Karen TAÏEB, je suis heureuse que nous ayons pu accélérer le processus. Nous avons attendu depuis 2014, nous pouvons attendre jusqu'en septembre. Je sais que vous serez fidèle à vos engagements, donc je retire le vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Et nous vous en remercions.

2019 DAC 558 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Paul Eluard 35, rue Marx-Dormoy (18e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DAC 558 : apposition d'une plaque commémorative en hommage à Paul Eluard, au 35, rue Marx-Dormoy.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL.- Pour finir en poésie. Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il n'y a pas de rue Paul-Eluard à Paris. Il faut aller à Saint-Denis pour déambuler dans une voie qui porte le nom de l'un de nos plus grands poètes du XXe siècle. Nous réparons en partie cet oubli en apposant une plaque au 35, de la rue Marx-Dormoy, dans le 18e arrondissement, où il a passé de nombreuses années de sa vie. "Nous ne faisons que commencer à comprendre ce qui nous est enlevé", nous a dit Louis Aragon, pour rendre hommage à Paul Eluard, le jour de son enterrement au Père-Lachaise, dont le gouvernement de l'époque a refusé les obsèques nationales.

Que cette réparation nous aide à commencer à comprendre ce poète de l'amour, de la vérité, de la résistance, de l'art et de l'engagement. Engagement dans la résistance dont il a si bien décrit l'époque dans le poème "Courage", qui illustre la vie parisienne quand elle tremblait sous les bottes allemandes :"Ne crie pas au secours Paris/Tu es vivant d'une vie sans égale/Et derrière la nudité/De ta pâleur de ta maigreur/Tout ce qui est humain se révèle en tes yeux/ […] Tu ne supportes pas l'injustice/Pour toi c'est le seul désordre/Tu vas te libérer Paris".

Engagement dans le parti communiste français en 1926, dont il fut exclu en 1933. Il adhère à nouveau en 1936 après l'assassinat de Lorca, et ce, jusqu'à sa mort. Il s'est construit dans les rencontres et les amitiés parfois tumultueuses, mais toujours fidèles et profondes. On peut dire qu'il y a eu trois moteurs dans l'œuvre de Paul Eluard : l'amour, la paix, la soif de la justice. Ce poète, qui avait vécu dans sa chair l'horreur des tranchées, comme Aragon, et qui repartira en 1939 faire son devoir, sera toute sa vie un pacifiste convaincu. Il a aimé beaucoup. Contrairement à nombre de poètes et d'artistes, il ne cache pas ses muses - Gala, Nusch - des femmes libres et il les aimait comme telles. Il sera l'un des premiers du mouvement Dada, puis du surréalisme, et enfin, du réalisme socialiste à la française. Sa mort subite, en 1952, nous privera de l'un des poètes les plus talentueux et populaires du siècle passé.

Qui, sur nos bancs, n'a pas récité au moins une fois "Liberté", ce poème d'amour et d'espoir pour une France éternelle qui allait se réveiller de la honte et de l'horreur de la défaite, de l'occupation. Alors, effaçons-nous une dernière fois derrière les vers de Paul Eluard pour lui rendre hommage, mais aussi pour nous rappeler que la parole libre et vraie est toujours d'actualité, comme la nécessité d'un nouveau monde.

"Le tout est de tout dire et je manque de mot/Et je manque de temps et je manque d'audace/Je rêve et je dévide au hasard mes images/J'ai mal vécu et mal appris à parler clair/ […] Je veux montrer la foule immense divisée/La foule cloisonnée comme en un cimetière/Et la foule plus forte que son ombre impure/Ayant rompu ses murs ayant vaincu ses maîtres".

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci, Madame PREMEL.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe.- Madame la conseillère, chère Danièle PREMEL, je vous remercie pour cette intervention qui a été brillante, et surtout, très complète. Elle honore la mémoire de ce poète dont la délicatesse, l'humanisme et l'engagement auront évidemment marqué plus d'une personne dans cet hémicycle.

Je n'irai pas plus loin, vous avez tout dit. Je vous remercie vraiment parce qu'il était temps que sa mémoire fut enfin honorée dans le 18e arrondissement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 558.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 558).

2019 DAC 570 - Plaque commémorative en hommage à l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide pour son engagement dans la Résistance et ses activités au 14, rue de Paradis après la Libération (10e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Je vous propose que nous examinions le dernier projet de délibération pour ce soir, le projet DAC 570 : plaque commémorative en hommage à l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide pour son engagement dans la Résistance et ses activités au 14, rue de Paradis après la Libération.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET. Mme Catherine VIEU-CHARIER lui répondra.

Mme Raphaëlle PRIMET.- Mes chers collègues, c'est au 14, rue de Paradis que des générations de juifs parisiens se sont retrouvées depuis 1946. Ce lieu symbolisait et symbolise encore la chaleur, la fraternité de celles et ceux qui ont traversé l'horreur, mais ont survécu. Beaucoup ont tout perdu et l'on vient au 14 pour avoir des nouvelles de ceux qui sont rentrés, de ceux qui sont partis en Palestine, de ceux que l'on ne reverra pas. Ils organiseront les premières vacances des enfants orphelins ou de familles de disparus. Ils aident ceux qui se sont fait spolier de leurs biens ou de leur appartement par des Français sans scrupule.

L'U.J.R.E. est née en 1943. Elle regroupe les associations juives, progressistes et communistes. Elle est la cousine des FTP-MOI qui ont marqué la résistance. Les MOI étrangers, nos frères pourtant, venaient des quatre coins d'Europe. Ils avaient cru trouver en France, après les vagues d'antisémitisme, un havre de paix. Les Français découvriront leur nom sur la célèbre affiche rouge que sublimera Aragon. Leurs pères et mères étaient ouvriers, artisans, commerçants. Ils habitaient Belleville ou le Marais. Ils lisaient la presse yiddish à Paris, qui comptait trois quotidiens dans cette langue, dont la presse nouvelle d'inspiration communiste créée en 1934. L'U.J.R.E. est cofondatrice de l'ancêtre du M.R.A.P. Elle est aussi la fondatrice du C.R.I.F. La position de l'U.J.R.E. sur la Palestine lui vaut régulièrement des remarques acerbes d'autres composantes du C.R.I.F. L'U.J.R.E. a vu passer des centaines de personnes après-guerre. Henri Krasucki et Charles Lederman, qui fut conseiller de Paris, ont soutenu ou dirigé cette association.

Qu'une plaque vienne rappeler l'histoire de cette maison dans une rue si bien nommée et toute empreinte de l'humour juif : la rue de Paradis pour ceux qui ont connu l'enfer. L'U.J.R.E. est le symbole toujours vivant d'une association qui a toujours mis en exergue la résistance juive, car qu'elle soit déployée à Paris, dans le ghetto de Varsovie ou dans les forêts d'Ukraine, cette résistance a existé. Sachons nous en souvenir.

Pour illustrer mon propos, je m'effacerai devant les vers de Marianne Cohn, résistante juive torturée : "Je trahirai demain pas aujourd'hui./Aujourd'hui, arrachez-moi les ongles,/Je ne trahirai pas./Vous savez pas le bout de mon courage./Moi je sais./ [..] Il me faut la nuit pour me résoudre,/Il ne faut pas moins d'une nuit/Pour renier, pour abjurer, pour trahir./Pour renier mes amis,/Pour abjurer le pain et le vin,/Pour trahir la vie,/Pour mourir./Je trahirai demain, pas aujourd'hui."

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe.- Madame la conseillère, cette intervention pour une plaque qui vient en hommage à l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide, qui marque bien l'histoire de la Résistance juive communiste dans notre ville et est très importante pour deux raisons. D'abord, parce qu'elle est très mal connue. Ensuite, parce qu'elle vient contrer une thèse qui parle de la passivité des juifs au cours de la Seconde Guerre mondiale, alors que les juifs se sont engagés dès le début dans la Résistance et ont lutté contre l'oppression et la barbarie.

Aujourd'hui, l'U.J.R.E. poursuit son combat contre toute forme d'antisémitisme, de racisme et de xénophobie. Je vous propose donc de rendre à ce haut lieu de résistance juif un hommage. Cela permettra aussi aux gens de mieux connaître ce qui s'est passé dans cet immeuble, qui fut un siège important pour l'entraide et la résistance.

Je précise, d'ailleurs, que le nom de "NAÏE PRESSE" sera indiqué en yiddish sur la plaque qui sera apposée sur l'immeuble, afin de rappeler que cette presse était écrite, lue et parlée en yiddish. Cela me paraît extrêmement important puisque cette langue est en voie de disparition.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 570.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 570).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Chers collègues, je vous propose de suspendre la séance jusqu'à demain matin, 9 heures.

Bonne soirée !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 11 juin 2019 à vingt-et-une heures, est reprise le mercredi 12 juin 2019 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir notre séance.

Désignation d'un président de séance pour le vote des comptes administratifs de 2018.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- En application des articles L. 2121-14 et L. 312-5 du Code général des collectivités territoriales, nous allons, dans un instant, procéder à la désignation du président de séance pour l'examen des comptes administratifs de 2018.

Je vous propose la candidature de mon adjoint, Patrick BLOCHE.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

C'est donc lui qui va être élu président de l'examen des comptes administratifs et de leur vote, comme le prévoit le Code général des collectivités territoriales.

Avant de quitter la séance, je voudrais saluer l'excellent travail fait par Emmanuel GRÉGOIRE, mon premier adjoint en charge des Finances. Un magnifique travail parce que vous verrez que ce compte administratif est porteur d'abord de tous les signes d'une saine gestion qui nous permet, à la fois, de maîtriser l'endettement, à la fois d'avoir des investissements qui permettent de transformer notre ville et d'améliorer la qualité de vie des habitants.

Je veux dire qu'autour de lui, bien sûr, l'ensemble des adjoints, maires d'arrondissement et services de la Ville peuvent être aussi félicités. Mais c'est un excellent travail qui permet à Paris de regarder l'avenir avec confiance et optimisme du point de vue de la maîtrise de nos comptes, de l'exécution de nos comptes, de la gestion de cette ville qui, d'ailleurs, est saluée par toutes les organisations dont c'est la responsabilité, organisations indépendantes qui saluent cette bonne gestion de la Ville.

Je vais donc laisser Patrick BLOCHE présider cette séance, et je vous retrouve plus tard.

Merci.

(Mme la Maire de Paris quitte l'hémicycle).

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Examen des comptes administratifs et de gestion de la Ville et du Département de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Madame la Maire. Merci, chers collègues, pour votre confiance qui m'honore. Comme disait Edgar Faure avant chaque élection, un seul objectif : revenir.

Nous allons donc maintenant, chers collègues, procéder au vote, pas au vote… Si vous me donniez la bonne feuille…

Fort heureusement, nous avons les documents en double, ce qui montre l'excellente organisation de la séance du Conseil de Paris et que François, Vincent, Françoise et les autres soient chaleureusement remerciés.

Comme vous l'a dit la Maire de Paris à l'instant, nous passons à l'examen des comptes administratifs et de gestion de la Ville et du Département de Paris ainsi que du rapport social de 2018.

Si vous pouviez respecter les temps de parole fixés en conférence d'organisation, je pense que ce serait pour notre bien collectif.

Le premier intervenant, dans cette discussion, est Eric AZIÈRE, à qui je donne la parole.

M. Eric AZIÈRE.- Merci, cher président, merci et félicitations pour votre élection. Cher Emmanuel GRÉGOIRE, le compte administratif 2018 a le mérite, chaque année, de nous alerter sur ce qu'il faut bien appeler le fardeau de la dette de Paris, que vous allez sans doute nous laisser en héritage l'année prochaine et qui est, en quelque sorte, la

marque de fabrique de votre gestion, puisque vous faites de l'emprunt votre principale ressource budgétaire, avec la gourmandise d'un enfant qui plonge sa main dans un pot de confiture.

Madame la Maire vient de le dire, vous maîtrisez l'endettement, je dirais même que vous le maîtrisez techniquement, vous excellez dans l'endettement.

Inexorablement, la dette cumulée, la dette totale de la Ville de Paris, augmente chaque année depuis le début de cette mandature. Elle était de 3,5 milliards d'euros au 1er janvier 2014, elle est de 6 milliards d'euros au 31 décembre 2018, vous l'avez donc fait croître en cinq années pleines de 2,5 milliards d'euros, soit 65 %, environ 500 millions par an, et je n'ose imaginer que les Parisiens vous autorisent l'année prochaine à continuer à ce rythme pour les années futures.

Depuis 2014, vous empruntez entre 600 millions d'euros et 800 millions d'euros par an, même si, en 2018, vous n'empruntez que 374 millions d'euros. C'était 510 millions en 2014, 741 millions en 2015, 681 millions en 2016, 793 en 2017 et, en 2019, ce sera le record puisque nous atteindrons 823 millions d'euros d'emprunts, de quoi reboucher tous les trous de la Capitale qui font le désespoir de nos habitants.

Même si les taux d'intérêt restent intéressants, pardon pour cette redondance, vous augmentez néanmoins la charge des intérêts de 50 % sur la mandature, charge qui progresse régulièrement de budget en budget de 100 millions à 120 millions, à 140 millions, à 150 millions en 2019.

A ce rythme, le remboursement des annuités d'emprunt augmente lui aussi passant de 200 millions d'euros en moyenne annuelle sur la mandature à 224 millions d'euros en 2019. La dette de Paris atteindra donc bien 6,5 milliards d'euros en mars 2020.

On vous en avait pronostiqué un petit peu plus, je vous le mets quand même, compte tenu des contraintes de gestion, mais c'était sans compter sur le 1,1 milliard d'euros de loyers capitalisés qui sont venus renflouer les caisses communicantes de la section d'investissement à la section de fonctionnement, cette téléportation annuelle financière à laquelle vous nous avez habitués.

J'ajoute à cette manne inespérée le produit annuel, cette fois, des droits et mutations d'un marché immobilier parisien inflationniste qui, depuis 2014, rapporte au moins un milliard d'euros par an, et record en 2018, puisqu'il vous rapporte cette fois 1,5 milliard.

Permettez-moi de penser qu'il y a là, d'ailleurs, au moins une hypocrisie de fait. Pendant que vous conventionnez le parc libre des bailleurs sociaux en ne créant aucune offre nouvelle, aucune augmentation de l'offre disponible dans le parc social, vous encaissez, d'une main, les loyers capitalisés et, de l'autre main, vous prenez le bénéfice de la raréfaction de l'offre de logement à Paris, tout ceci évidemment en encadrant les loyers pour vous donner bonne conscience.

C'est fou comme le marché immobilier parisien couvre vos turpitudes financières. Je ne vous entends jamais, Monsieur GRÉGOIRE, vous plaindre de l'augmentation des prix du mètre carré à Paris, qui nous fera bientôt d'ailleurs dépasser les 10.000 euros le mètre carré.

Enfin, si on prend en compte le montant total des cessions immobilières, elles auront aussi rapporté sur votre mandature environ un milliard d'euros.

Notre estimation d'une dette entre 7 et 8 milliards d'euros, qui vous énerve, était sincère, elle était lucide sans la providence des loyers capitalisés.

Voilà les ficelles usées jusqu'à la corde de votre gestion de la Ville de Paris.

Financièrement, nous pensions que vous finiriez cette mandature en string, vous êtes en short, il n'y a pas de quoi être fier. Vous êtes plus que jamais adossés et dépendants du marché immobilier et de la spéculation à Paris.

Vous terminez votre communication en comparant la dette des Parisiens à celle des Marseillais. Je vous laisse réfléchir à la pertinence et à la portée de cette comparaison qui n'engage que vous, en vous rappelant simplement qu'ici, c'est Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Eric AZIÈRE, merci, Monsieur le Président.

La parole est à Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD.- Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, soulignons d'abord que les comptes administratifs 2018 s'inscrivent dans la droite ligne de ceux que nous avons examinés depuis le début de ce mandat. Je voudrais saluer tout particulièrement les résultats qu'ils contiennent, car c'est le signe tangible que nous continuons, à la fois, à honorer les engagements de campagne pris devant les Parisiens en 2014 et à financer nos priorités de mandature de manière tout à fait raisonnable.

C'est le témoignage de notre politique ambitieuse au service de l'attractivité de Paris et de la solidarité, mais aussi de notre gestion tout à fait saine des deniers publics, et ce alors - et cela était absent dans l'intervention d'Eric AZIÈRE, il y a un instant - que les contraintes budgétaires se sont encore renforcées sur l'ensemble des collectivités

locales avec, pour Paris, une augmentation des dépenses de péréquation de 5,7 % par rapport à l'année précédente et une baisse des dotations de l'Etat.

Mais, Monsieur BARGETON, je vous laisse critiquer le quinquennat précédent, je parle juste des chiffres de cette année.

Comme tous les ans, l'Etat ne compense que très partiellement les dépenses sociales, particulièrement pour Paris. Nous avons ainsi financé, sur nos fonds propres, plus de la moitié des dépenses d'allocations de solidarité, soit 1,5 milliard depuis 2010.

Malgré ces contraintes, dans le respect de l'engagement que nous avions pris devant les Parisiens en 2014 de stabilité des taux de contribution directe sur l'ensemble du mandat, l'année 2018 produit des recettes réelles de fonctionnement en hausse de 1 %, permettant de dégager une épargne brute de plus de 630 millions d'euros.

Conjuguée à des recettes réelles d'investissement de 613 millions d'euros qui sont en hausse en 2018 de plus de 30 %, cette épargne contribue à l'autofinancement d'une part importante de nos investissements, avec un ratio d'autofinancement de 92 % qui est en forte progression en 2018, Emmanuel GRÉGOIRE l'a lui-même souligné dans la presse ces jours derniers.

Ainsi, comme cela doit être souligné, la dette est stabilisée pour la première fois depuis dix-huit ans cette année, sans augmentation des impôts ; c'est un signe tangible de saine gestion et des efforts considérables aussi mis en œuvre par l'équipe municipale pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement.

Notre bonne santé financière est d'ailleurs saluée par les agences de notation qui attribuent à Paris la meilleure note possible pour une collectivité assortie d'une perspective stable.

Eric AZIÈRE ne veut entendre parler de comparaison avec Marseille, alors comparons aussi avec Lyon ou avec Bordeaux, puisque la dette par habitant à Paris est inférieure également à celle de ces deux villes.

De ce fait, nous n'avons pas eu de difficultés à nous inscrire dans la contractualisation avec l'Etat l'an dernier puisque les dépenses de fonctionnement sont limitées à une augmentation de 0,46 %, bien en deçà des 1,14 % autorisés dans le contrat, et notre capacité de désendettement se monte à 9,38 années, bien en deçà de la limite fixée à douze ans. Je comprends que l'opposition municipale veuille absolument être alarmiste, mais les chiffres parlent d'eux-mêmes et ne justifient en aucun cas cet alarmisme de M. AZIÈRE, il y a un instant.

Ces chiffres, pour nous, ne sont qu'une base, celle qui doit nous permettre de mettre en œuvre nos priorités d'action sur lesquelles nous nous sommes engagés devant les Parisiens, avec un effort d'investissement très soutenu de 1,3 milliard d'euros en 2018, qui porte sur la transition écologique et la mise en œuvre du Plan Climat, la gestion des déchets et la propreté, les espaces verts avec, par exemple, le parc Martin Luther King, les toitures végétalisées, l'aménagement de la Petite ceinture.

Nos priorités ont été respectées avec plus de 300 millions d'euros pour le logement social, 60 millions d'euros pour les familles et la petite enfance, 80 millions d'euros consacrés au sport de proximité. Paris a continué à investir massivement dans l'amélioration des transports en commun avec l'extension des lignes de métro, de tramway ou des pistes cyclables, et Paris reste la collectivité la plus solidaire de France, contribuant à plus de 20 % de la péréquation nationale.

Depuis le début de la mandature, les dépenses d'investissement s'élèvent à plus de 7 milliards d'euros. C'était notre engagement de plans d'investissement, un soutien clairement affirmé à l'emploi, à la qualité de vie, de la vie quotidienne des Parisiens. Nous avons fait ce choix de développer les équipements et les services dont notre ville a besoin et nous l'assumons sans aucun problème.

Je voudrais donc conclure en remerciant l'Exécutif municipal, notamment Emmanuel GRÉGOIRE, Véronique LEVIEUX et Colombe BROSSEL, pour les différents budgets de la Ville et saluer aussi une action qui permet de trouver, depuis le début de ce mandat et dans un contexte contraint, les moyens raisonnables de mettre en œuvre la politique sur laquelle nous nous sommes engagés. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Monsieur le Président FÉRAUD.

Je donne la parole à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES.- Merci, Monsieur le Maire. Félicitations pour votre retour au perchoir.

Chers collègues, le débat s'engage sur haro sur la dette à droite et puis vive la dette sur la gauche. Pour les écologistes, la question est plutôt de savoir à quoi sert la dette et est-ce que la dette permet de dépenser, de faire des dépenses nécessaires à la bonne continuité de cette ville.

En tout cas, le compte administratif est de qualité. Les agences de notation sont les premières à le dire. Donc, normalement, à droite, on regarde ce que disent les agences de notation et, à ce titre, je remercie les services de la Ville pour la qualité de leur travail et la qualité des documents qui nous sont donnés.

Il est permis de constater la bonne exécution réelle du budget durant l'année 2018, au regard des critères qui nous sont imposés par l'Etat.

Nous avons une épargne brute stable, depuis le début du mandat, qui s'élève à 630 millions d'euros, ce qui n'est pas mal, ou encore un besoin de financement de près de trois fois inférieur aux 550 millions d'euros fixé par le Gouvernement dans le cadre de la contractualisation.

Par rapport à ces critères, tout va bien. La Ville poursuit donc avec cette politique contracyclique avec, pour piliers, des dépenses sociales fortes et un niveau d'investissement élevé, plus de 1,3 milliard, donc la dette sert à financer les investissements, c'est ce à quoi sert une dette. Une politique qui porte ses fruits et qui permet à Paris de baisser son taux de chômage - cela aussi est une conséquence de sa politique - et de baisser les dépenses sociales induites par la baisse du chômage.

Nous nous retrouvons donc dans cette stratégie, mais elle s'accompagne, en revanche, de choix qui induisent des faiblesses qu'il ne faut pas ignorer. 1,3 milliard sur plus de 52 milliards que représentent les investissements publics, donc si on prend la somme des investissements publics en France, Paris, c'est pratiquement plus de 3 %, tout seul, en comptant l'investissement public de l'Etat, donc ce n'est pas rien. Et cet effort considérable a été mené malgré des chocs budgétaires répétés d'année en année qui fragilisent considérablement notre marge de manœuvre et ne pourront pas être indéfiniment supportés sans dommage pour les Parisiennes et les Parisiens.

Une baisse des dotations de l'Etat et une hausse constante des dispositifs de péréquation ont, depuis huit ans, engendré la perte de plus de 1,2 milliard d'euros de ressources, ce qui est aussi une explication de la hausse de la dette.

Notre Municipalité parvient jusqu'à présent à surmonter cette difficile équation, et ce sans augmenter les taxes locales directes, car elle bénéficie de leviers que les autres collectivités n'ont pas.

Je veux bien sûr parler, en tête, de la recette des loyers capitalisés dont nous soutenons l'usage et des droits de mutation à titre onéreux qui, eux, sont une ressource à double tranchant puisqu'elle est le fruit de la spéculation immobilière préoccupante qui sévit dans la Capitale.

La Ville a aussi choisi des solutions plus contestables pour atteindre ces chiffres, qui font certes plaisir aux agences de notation mais pas à nous.

Le recours toujours plus important à l'externalisation de nos services publics et des cessions immobilières à un rythme effréné, parfois à des prix bas, au sens de l'article 1591 du Code civil et de la jurisprudence qui en découle, comme la décision du Conseil d'Etat du 14 octobre 2015 pour la commune de Châtillon-sur-Seine, c'est-à-dire de vendre à des prix trop bas. C'est d'ailleurs l'un des gros reproches formulés par le dispositif "Réinventer Paris", des cessions à des prix inférieurs à la valeur du bien, alors que le motif d'intérêt général peut parfois être difficile à justifier aujourd'hui, mais aussi demain.

Nous pensons en effet que, contrairement à la droite qui accuse la Ville de pratiquer un artifice comptable, pour nous, les loyers capitalisés sont un dispositif cohérent et à multiplier, même si nous pouvons réfléchir à un lissage des perceptions des recettes sur plusieurs années.

Le service budgétaire, c'est de préserver son patrimoine en faisant un bail avec des organismes de logements sociaux plutôt que de leur vendre les immeubles, surtout si ces bailleurs sociaux, par la suite, vendent les appartements. Une recette capitalisée est plus pertinente qu'une cession définitive.

Il faut d'ailleurs généraliser cette stratégie à tous les biens immobiliers. Cette année, Paris a encore cédé trop d'immeubles. Nous plaidons pour une pratique des baux qui pourrait être renforcée en faisant de l'Office foncier solidaire, un outil pour réduire à terme les coûts de construction et faire baisser le prix du mètre carré à Paris, afin de freiner la gentrification accélérée de la Capitale.

Ayons l'audace et donnons-nous les moyens de maîtriser notre foncier pour parvenir à créer des logements et des équipements publics plus abordables pour lutter contre la vacance et l'uniformisation commerciale.

Quant à la question de l'externalisation de toujours plus de services publics, gestion des crèches, d'équipements culturels ou sportifs, stationnement payant en surface, Vélib', collecte des déchets, réseau d'eau froide et de chaleur, et j'en passe, ce choix de confier des pans entiers de nos politiques à des entreprises privées permet certes, à court terme, de ne pas augmenter la masse salariale de la Ville, et ce faisant les dépenses de fonctionnement, mais a des écueils.

Nous constatons dans de nombreux cas, souvent une fois que le mal est fait, que les partenariats publics/privés reviennent à une collectivisation des investissements et des pertes, et à une privatisation des profits.

Je tire vraiment la sonnette d'alarme car nous avons à réfléchir à l'avenir de plusieurs réseaux d'énergie dans les mois qui viennent. Si nous ratons ce rendez-vous, si les contrats en vigueur sont reconduits quasi à l'identique pour les vingt à trente ans qui viennent, par paresse intellectuelle, peur de l'inconnu ou que sais-je, notre intention

d'une ville résiliente, face au changement climatique, neutre en carbone, ne sera plus qu'un vibrant mensonge, ou en tout cas confié à des acteurs privés.

Il faut se doter d'un schéma multi-énergies qui n'a que trop tardé afin de ne pas penser à l'avenir de chaque réseau en silo d'incohérence des uns avec les autres. J'ajoute qu'il faut sérieusement budgéter le coût et les bénéfices d'une mise en régie de ceux-ci.

La Ville de Paris compte aussi en effectif réel, à savoir des personnes physiques, 52.503 salariés au 31 décembre 2018, des agents aux compétences diverses. Paris est une ville universitaire, mais qui a également ses propres établissements d'enseignement supérieur, je pense à l'E.P.C.I., à l'E.I.V.P. ou encore l'école Du Breuil. Autant de talents et de compétences que Paris peut et doit mobiliser pour la réalisation de ses politiques publiques et la reprise en son sein de la gestion de certains services publics.

Rappelons-nous : avec le soutien des écologistes, Bertrand DELANOE a eu le courage de reprendre au privé la distribution de l'eau. Aujourd'hui, "Eau de Paris" est une fierté de la Ville de Paris et une référence internationale. Continuons sur d'autres réseaux.

De manière plus globale, il faut innover dans la gestion de nos services publics en faisant le choix régulier des statuts hybrides, tels que les S.C.I.C., qui réduisent les risques trop souvent constatés des partenaires publics-privés traditionnels.

Les écologistes et la gauche ont de nombreux défis à relever qui réclament une politique volontariste d'investissement, car une ville qui peut investir, c'est la garantie de pouvoir maintenir une cohésion sociale, de permettre de vivre ensemble, ce qui fait le ciment d'une société, de lutter contre les inégalités et les discriminations, et de s'adapter au changement climatique.

L'enjeu aujourd'hui est vital : cinquante ans, c'est demain. Si nous augmentons de deux degrés la température de la planète, à cette échéance, nous n'aurons rien sous la main, pas de plan B permettant de régler le problème de ce coût imposé. C'est pourquoi si la dette permet de résoudre ce problème, ce sera une bonne chose pour nous et pour toute la planète.

Merci de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Jérôme GLEIZES.

Je donne maintenant la parole à Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL.- Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est le dernier de nos engagements, celui qui boucle la boucle devant les Parisiennes et les Parisiens.

Nous examinons, pour la dernière année, le compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville.

Ces documents démontrent que nous avons tenu le cap contre vents et marées, et surmontons les obstacles et les embûches apparus au fur et à mesure de la mandature. Il a fallu composer avec l'austérité et la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités, décidée par le gouvernement Hollande. Ainsi, la dotation de l'Etat que nous percevons en 2018 est moitié moins élevée que celle perçue en 2012, passant de 1,3 milliard à 618 millions. Et dans le temps, nous constatons que les dépenses de péréquation sont, elles, en augmentation pour atteindre près de 550 millions d'euros. L'effet ciseau nous démontre le peu de sens de la péréquation horizontale. Il faut de la solidarité entre les territoires. Cependant, une péréquation verticale par l'impôt serait plus juste et plus efficace.

Hélas, pour ce qui est de la justice sociale et de la justice fiscale, nous ne pouvons que compter sur nous-mêmes. Ce Gouvernement a imposé aux collectivités la contractualisation avec deux objectifs, celui de la chasse à la dépense publique, obsession des libéraux de tous poils, et celui de lier les mains des collectivités, les reléguant au statut de simples gestionnaires.

Malgré ces difficultés, l'examen du compte administratif aujourd'hui est la preuve que Paris est à la hauteur de ses engagements. Notre collectivité démontre, une nouvelle fois, le sérieux et la solidité de sa gestion financière. Un sérieux qui prouve que ces collectivités n'ont nullement besoin effectivement d'un contrat avec l'Etat pour savoir comment gérer et administrer. Un sérieux qui atteste du fait que les élus locaux sont suffisamment responsables pour décider librement de l'action de leur collectivité. Un sérieux peut-être même un tout petit peu trop rigoureux : la dépense de fonctionnement n'a augmenté que de 0,46 %, loin de la barre des 1,14 % fixés par le contrat nous liant à l'Etat. Cela signifie que nous aurions pu peut-être pousser un peu plus loin la mise en œuvre de nos engagements pour Paris.

Car si le sérieux est nécessaire, la chasse à la dépense publique est irresponsable. La dépense publique n'est pas de l'argent gaspillé, comme voudrait nous le faire croire la République en Marche. La dépense publique est la traduction en acte des engagements pris devant les Parisiennes et les Parisiens.

La dépense publique n'est rien d'autre que de la richesse, richesse produite par le travail, richesse qui est redistribuée par la collectivité dans le souci de la justice sociale et fiscale garante de la cohésion de notre société.

Examiner la manière dont nous redistribuons cette richesse, c'est regarder la nature du pacte social que nous avons noué avec les Parisiennes et les Parisiens. Alors que voyons-nous avec ce compte administratif ?

Nous voyons le travail développé par notre majorité pour permettre à toutes et à tous de travailler et de vivre à Paris. En premier lieu, l'effort porté par notre Ville sur le secteur du logement. C'est un point crucial car notre ville est menacée par les spéculateurs de tous bords, qui jouent à s'enrichir du logement, repoussant hors de Paris les classes moyennes et les classes populaires.

Les investissements réalisés pour le logement social montrent notre détermination à lutter pour conserver la diversité et la mixité sociale qui sont la richesse de notre ville. Nous avons également fait le choix de travailler pour offrir des équipements publics permettant aux familles de rester et de vivre à Paris. Ainsi, nous réalisons les 5.000 places de crèche, nous créerons de nouveaux équipements pour le sport, des gymnases, des centres sportifs. Nous entreprenons d'importantes rénovations des piscines, des musées, des bibliothèques. Toutes ces dépenses sont, en réalité, des richesses qui contribuent à assurer une qualité de vie meilleure aux habitants et aux habitantes de notre ville.

Naturellement, il est logique de créer des emplois publics pour faire fonctionner ces équipements publics au service des habitants et des habitantes. Nous regrettons cependant le choix de notre collectivité qui délègue au privé des compétences que nous pourrions effectuer dans le giron public. Je pense tout particulièrement aux nombreuses D.S.P. que nous faisons.

Je termine enfin sur deux points importants dans l'actualité politique de notre Ville.

Pour commencer, le budget de l'enseignement et de la formation montre notre volonté de travailler à la mixité sociale pour une société plus juste demain. Je fais ici allusion à l'intensification des dispositifs "Action Collégiens" et à "Tous mobilisés", et également à la création de l'Observatoire parisien de la mixité sociale et scolaire.

Nous continuerons de veiller à ce que l'argent public que nous versons aux établissements scolaires puisse renforcer la mixité sociale pour la réussite de tous, de tous les élèves, et la cohésion de notre société.

Mais je pourrais poursuivre notre demande aussi et notre exigence de développer une véritable politique cohérente, correspondant à l'emploi, la formation, la prévention, la "politique de la ville", afin d'être plus efficaces et moins dans l'éparpillement.

Enfin, le budget de l'action sociale montre la volonté qui est la nôtre, de construire une ville solidaire, une ville qui accueille celles et ceux qui souhaitent s'y réfugier. A l'heure où les tensions de repli sur soi s'emparent de notre société, nous nous montrons et nous faisons pour que tous puissent être ici et gagner cette fraternité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Danièle PREMEL. J'indique à Raphaëlle PRIMET qu'elle disposera de trois minutes et trente secondes.

Je donne la parole à Christian SAINT-ETIENNE.

M. Christian SAINT-ETIENNE.- Monsieur le Maire, Madame la Maire, vous êtes première adjointe à la Mairie de Paris depuis mars 2001 et Maire depuis le 5 avril 2014. Vous présentez votre dernier compte administratif avant l'élection de mars 2020. A ce moment-là, vous aurez co-gouverné puis gouverné la Ville pendant dix-neuf ans.

Au cours de cette période, les dépenses réelles de fonctionnement auront plus que doublé, et la dette aura été multipliée par 6. Je répète, par 6. Pour quels résultats ? Les deux tiers des logements sociaux créés pendant ces dix-neuf ans, pour l'essentiel, l'ont été par achat de logements existants, ce qui a réduit l'offre privée et contribué à la spéculation immobilière dans la Capitale. Les créations nettes d'emplois de la Ville nous ont conduits à une surcharge administrative et à une mauvaise gestion du personnel devenue endémique. Paris compte un agent territorial pour 43 habitants, contre un pour 62 dans les autres grandes communes de France.

L'écart entre la durée du temps de travail de référence de la Ville, 1.552 heures annuelles, et le temps de droit commun, 1.607 heures annuelles, coûte 74 millions d'euros par an, sans parler du taux d'absentéisme de 11,7 % des personnels de la Ville, contre 8,2 % dans les communes françaises de plus de 100.000 habitants. Ces chiffres traduisent le mal-être des personnels de la Ville, après plus de dix-huit ans de gestion socialiste très largement sous votre responsabilité.

Cette dérive se double d'une incompétence caractérisée dans la gestion des grands contrats, comme le renouvellement de Vélib' et Autolib'. Ce dernier contrat fait courir un risque financier considérable à la Ville, tandis que la disponibilité réelle des Vélibs est aujourd'hui inférieure à ce qu'elle était avec le précédent prestataire.

Je ne rappellerai pas le fiasco des panneaux d'affichage, ni la montée de l'insécurité, ni l'état de la voirie. Vous dites souvent que tout va bien, mais la dette par habitant est de 3.000 euros, contre 1.500 euros de dette moyenne par habitant des villes de plus de 100.000 habitants.

De plus, vous dites que la Ville peut se désendetter en neuf ans, mais hors loyers capitalisés, c'est onze ans et demi, contre une norme de douze ans dans la contractualisation avec l'Etat.

Dix-neuf ans de gestion socialiste pour rien ? Non, le résultat est plus que visible : le prix de l'immobilier et le coût des loyers ont explosé, la qualité de vie des Parisiens s'est réduite, tandis que leurs impôts ont fortement monté. Le personnel de la Ville exprime son mal-être, et les visiteurs, que ce soit les touristes ou les provinciaux, leur surprise face à une ville aussi belle et aussi mal gérée.

Si l'on entre dans le détail des évolutions depuis 2001, il apparaît que les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 1,3 milliard d'euros de 2001 à 2008, puisqu'elles sont passées de 4,6 à 5,9, avant d'augmenter du double, soit de 2,6 milliards d'euros de 2008 à 2018, les recettes passant ainsi à 8,5 milliards d'euros.

L'épargne brute se maintient en moyenne à moins de 540 millions d'euros par an sur la période 2014-2018, en dépit de cette explosion des impôts et taxes.

Alors que nous avons entamé la dix-neuvième année de votre gestion de la Ville, les Parisiens, harassés d'impôts et de hausse des prix de l'immobilier et des loyers, ne peuvent aspirer qu'à un renouvellement complet de la gestion de la Ville, avec une ambition de faire à nouveau briller la ville-lumière en Europe mais aussi au bénéfice de ses habitants.

Il est essentiel de combiner, à l'avenir, vision audacieuse et gestion serrée, afin de redonner vie délicieuse et espoir partagé aux Parisiennes et Parisiens dans une nécessaire renaissance. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Christian SAINT-ETIENNE. Il restera donc six minutes à Jérôme DUBUS.

Je donne maintenant la parole à Laurence GOLDGRAB. Madame la Présidente, c'est à vous.

Mme Laurence GOLDGRAB.- Merci, Monsieur le Maire. Aussi régulier que le rythme des saisons, nous examinons, comme à chaque mois de juin, le compte administratif de l'année qui vient de s'écouler.

Alors, que dire cette année ? Que nous apprend ce document sur l'année passée sur l'exercice de notre mandat et sur la tenue de nos engagements ?

Si l'exercice est régulier, cette année, nous notons toutefois une nouveauté : le cadre du contrat financier 2018-2020 avec l'Etat. Après plusieurs années consécutives de baisse de dotation de l'Etat et de l'augmentation de la péréquation, ce nouveau cadre a-t-il eu l'effet salvateur de stabilisation espéré ?

Comme d'autres au sein de cette Assemblée, nous avions émis des réserves, désireux d'avoir des preuves que ce contrat n'était pas une mise sous tutelle de notre collectivité, mais bien un outil de programmation permettant à notre Ville de préparer de façon plus sereine ses exercices budgétaires.

En lisant les documents transmis, nous avons eu la confirmation que notre politique et nos engagements de campagne sont réalisables dans ce nouveau contexte. Si notre projet de transformation de la ville pour améliorer le quotidien des Parisiennes et des Parisiens est ambitieux, notre gestion des dépenses est tout aussi rigoureuse. Les très bons résultats exprimés dans le compte administratif en sont la preuve : 631 millions d'euros d'épargne brute, 613 millions d'euros de recettes d'investissement, deux niveaux très élevés qui permettent d'atteindre un niveau d'autofinancement de 1,2 milliard d'euros, et qui permettent à la Ville de financer par ses propres recettes plus de 92 % de ses investissements, contre 78 % en 2017, alors que le budget 2018 prévoyait une capacité de 68 %.

Donc c'est une bonne nouvelle, une excellente nouvelle pour Paris et ses habitants. Et c'est la preuve que nous pouvons tenir notre promesse de métamorphose de la Ville qui passe par les investissements.

Alors oui, on nous explique qu'il n'y a pas de quoi fanfaronner parce que la dette progresse, c'est ce qui vient d'être dit. Or, une augmentation de 176 millions d'euros de la dette bancaire est raisonnable. Même si, pour certains, un euro dépensé, c'est un euro de trop, ce n'est pas notre vision de la ville. Au groupe RG-CI, nous avons toujours prôné la sobriété budgétaire, et nous saluons la gestion rigoureuse du premier adjoint et de l'Exécutif, qui permet de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement de 0,46 %.

Autre chiffre significatif de bonne gestion, 9,38 années de désendettement pour la Ville : c'est un chiffre stable par rapport à l'année précédente. Enfin, et c'est important, la note des agences de notation qui nous attribuent la meilleure note possible pour une collectivité territoriale.

Autre point marquant de notre politique budgétaire et figurant parmi nos engagements, la stabilisation des impôts directs. Comme la Maire s'y était engagée et contrairement à la plupart des grandes villes de France, les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières restent identiques à ceux de début de mandature. C'est un signal fort envoyé au pouvoir d'achat des Parisiennes et des Parisiens, d'autant plus quand on connaît les difficultés des classes moyennes et populaires à trouver un logement dans Paris.

Ce pouvoir d'achat, nous devons plus que jamais y être vigilants car si les recettes de fonctionnement sont bonnes, c'est aussi parce que l'immobilier est devenu hors de prix. A plus de 9.600 euros le mètre carré, qui peut

encore se projeter de devenir propriétaire d'une surface décente pour y construire une vie de famille ? Je sais que l'Exécutif municipal est mobilisé pour le logement, notamment le logement social, et nous devons poursuivre notre effort pour permettre aux familles parisiennes de vivre dans Paris.

La Ville poursuit cet effort en faveur du logement, mais aussi son investissement pour des services publics de qualité. C'est aussi cela, s'engager pour la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens et leur pouvoir d'achat. Cela se reflète dans les 62,9 millions d'euros en faveur des crèches, haltes garderies ou structures multi-accueil. Notre objectif de 5.000 places supplémentaires sera atteint à l'horizon 2020.

Cet investissement pour la qualité de vie de tous, c'est aussi le soutien financier au monde du sport, avec une augmentation de 19,7 millions d'euros par rapport à 2017, pour un total de 82 millions en 2018. On peut saluer l'efficacité de notre collègue Jean-François MARTINS. C'est un bel enjeu.

Autre question liée à la santé, à la transition écologique et à l'amélioration de la qualité de l'air, là aussi, ce document prouve que nous sommes au rendez-vous de nos engagements : 26 millions de dépenses d'investissement pour les actions du Plan Climat.

La mobilisation des lycéens pour le climat ces derniers mois ou le résultat des élections européennes nous confirment que le développement durable n'est plus une variable d'ajustement ou une politique d'affichage. C'est le cap à suivre pour une vie apaisée demain.

Je conclus : une dette stabilisée, des investissements au service des Parisiennes et des Parisiens, le groupe RG-CI approuve ce compte administratif.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Madame la Présidente. Merci, Laurence GOLDGRAB.

Je donne la parole au Président de la 1ère Commission, Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le compte administratif 2018 sera le dernier présenté sous ce mandat. Il est l'occasion pour le groupe les Républicains et Indépendants, et moi-même, d'esquisser un premier bilan financier des actions de l'Exécutif municipal.

J'évoquerai, en particulier, la sous-exécution récurrente des budgets d'investissement votés par notre Assemblée qui conduira le programme d'investissement à ne pas être accompli.

Je m'attarderai ensuite sur l'absence totale de culture de l'évaluation par l'Exécutif, qui conduit la plus grande collectivité française à naviguer à vue et à faire reposer ses équilibres budgétaires sur des recettes exceptionnelles.

Une promesse démocratique non tenue. Chaque année depuis 2014, notre Assemblée délibère, puis vote un budget d'investissement. Et chaque année, depuis 2014, l'Exécutif est incapable d'accomplir ce même budget. En moyenne, près de 20 % des dépenses ne sont pas exécutées. Au budget primitif 2018, 1,7 milliard d'euros d'investissement avait été décidé. Au Compte administratif, seulement 1,34 milliard a été dépensé, 20 % donc n'ont pas été exécutés. Un P.I.M. donc qui ne sera pas atteint.

En dépenses cumulées, 7,3 milliards d'euros ont été dépensés depuis 2014. Le Programme d'investissement de la mandature, le P.I.M., est de 10 milliards d'euros. Il vous reste donc un sixième de temps de mandat pour exécuter plus d'un quart des dépenses d'investissement décidées. Vous n'arriverez donc pas à exécuter le Plan d'investissement de la mandature.

Votre malaise se ressentait déjà à la lecture de votre communication sur le débat d'orientation budgétaire en novembre dernier. Vous nous aviez présenté un tableau présentant des autorisations d'engagement, et pas des crédits de paiement, alors que c'est justement, au moment de l'exécution, que vous n'arrivez pas à tenir vos objectifs.

Ce même tableau présentait, de manière inexplicable, des objectifs atteints à près de 140 %, résultat que vous panachiez avec des objectifs atteints à seulement 40 %, ce qui vous permettait de présenter des moyennes artificiellement gonflées. Les Parisiens ne veulent pas des objectifs à 140 % pour une mission sur dix missions, ils veulent des résultats de 100 % partout. Ceci est particulièrement vrai pour le sauvetage des églises parisiennes, qui sera l'objet de notre niche cet après-midi du groupe LRI.

Le mieux est l'ennemi du bien, vous vous prévalez de votre inefficacité à exécuter vos dépenses d'investissement pour vous glorifier de votre absence d'endettement. Au lieu de faire votre mea culpa sur votre incapacité à exécuter les dépenses votées par les représentants des Parisiens, vous opérez un renversement rhétorique. Comme vous n'arriverez pas à dépenser, vous n'avez plus besoin de trouver des recettes, et donc vous avez moins besoin d'emprunter.

Conjugués à des recettes exceptionnelles extraordinaires, je citerai les loyers capitalisés ou encore les droits de mutation qui sont passés de 1,89 milliard en 2014, à 1,505 milliard en 2018, soit plus de 50 %, ces recettes que vous n'aviez d'ailleurs pas prévues, vous pouvez vous enorgueillir à tort de ne pas recourir à l'endettement en 2019.

Le compte administratif est un document utile en ce qu'il présente des données brutes, implacables. En six ans, la dette parisienne a augmenté de 78%. Une année sans endettement ne fera pas oublier cinq ans d'endettement extrêmement important, puisque la dette est à ce jour à près de 6 milliards d'euros. Tous les ans, vous n'arrivez pas à exécuter un cinquième de l'investissement que vous aviez promis aux Parisiens. Ce qui compte, ce sont les crédits de paiement, et non pas les autorisations d'engagement.

L'évaluation de la gestion de la Ville serait un outil de transparence et de démocratie au service des élus et des Parisiens. Ce serait également un outil de meilleure prévision des recettes et des dépenses lors de la mise en place des budgets.

Depuis vingt ans, l'Exécutif a refusé les propositions de délibération et les vœux portés par la droite parisienne pour promouvoir la culture de l'évaluation et de la transparence, dans la gestion de la collectivité. Ce refus cache au mieux un amateurisme difficile à concevoir pour la première collectivité de France, avec un budget qui approche les 10 milliards d'euros. Ce refus s'explique plus vraisemblablement par la volonté de cacher l'addiction de l'Exécutif parisien à la spéculation immobilière. Cette année encore, les droits de mutation à titre onéreux étaient prévus à 1,350 milliard d'euros. En exécution, la ville a reçu en 2018, 1,504 milliard d'euros, soit 11 % de sur-exécution.

Dans les journaux, l'Exécutif se présente en champion de la lutte contre la spéculation immobilière. Dans la réalité, la spéculation immobilière est vitale à l'Exécutif pour équilibrer son budget. Dans les journaux, l'Exécutif se vante de ne pas recourir à l'endettement en 2019 ; dans la réalité, l'Exécutif ne savait même pas à combien allaient se monter les D.M.T.O. en 2018, ce qui leur a permis par surprise de reconsidérer leur endettement.

L'Exécutif nous rétorquera que des agences de notation évaluent régulièrement la Ville. C'est faux. Les agences de notation, qui sont rémunérées par la Ville, n'évaluent pas la gestion de la Ville, mais sa capacité d'endettement.

La capacité d'endettement, c'est l'autre nom du pouvoir de lever l'impôt. Comme la Ville a le pouvoir de lever l'impôt à Paris, la notation de Paris sera toujours au maximum. Il n'est plus acceptable que l'Exécutif découvre après-coup, quelles sont ses recettes pour équilibrer son budget, surtout si cela se fait au détriment des classes moyennes, qui sont obligées de quitter Paris chaque année à cause du prix de l'immobilier exorbitant.

L'évaluation de la culture et de la transparence est un outil démocratique qui permet de mieux rendre compte, de mieux comprendre et de mieux prévoir les dépenses et les recettes de la collectivité qui sont, in fine, l'argent des Parisiens qui nous ont élus.

Je devais terminer mon intervention en rappelant, comme en 2018, que le budget 2019 n'avait toujours pas été publié alors que le Code général des collectivités Territoriales impose un délai d'un mois après le vote, soit janvier 2019 pour le B.P. 2019, et nous sommes en juin.

Mais lors du vœu que j'ai présenté hier, notre collègue adjoint aux finances, Emmanuel GRÉGOIRE, m'a assuré que, grâce à notre intervention, le budget 2019 venait enfin d'être publié. Alors espérons que le budget 2020 soit désormais publié dans les délais légaux. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Pierre GABORIAU.

La parole est à Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON.- Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Le compte administratif ne suscite pas toujours l'intérêt qu'il mérite, au regard de celui du budget. Regarder l'exécution dans sa réalité est pourtant au moins aussi stimulant que le vote du budget lui-même. C'est aussi, hélas, le cas pour l'Etat, les élus se passionnent plus pour les prévisions et moins pour la réalité de leur application, alors que la lecture en est éclairante.

Cela a été dit, ce compte est en réalité le dernier de cette mandature, puisque celui de 2019 sera examiné après les élections de l'an prochain. Il dresse un bilan révélateur au fond du fonctionnement de ce qui est cette coalition majoritaire, qui est tiraillée entre ses différentes tendances. Au fond, c'est la coalition qui fait la mission, et non pas la mission qui fait la coalition. Autrement dit, c'est le jeu des alliances, les négociations entre les multiples composantes de la majorité, les tractations, qui déterminent les choix, plutôt qu'une stratégie qui serait finalement approuvée et recueillerait un assentiment, un accord.

Plusieurs illustrations. Cela vient d'être évoqué, notamment sur le programme d'investissement de la mandature. J'ai une différence avec M. GABORIAU car je pense qu'il faut partir de 2015, et pas de 2014, puisqu'il a été adopté en 2014 et qu'en fait, les six ans, cela va de 2015 à 2020.

Mais c'est vrai qu'au départ, le programme d'investissement de la mandature, on s'en souvient, c'était 8 milliards et demi qui avaient été annoncés. Et puis, avait été ajouté un milliard et demi pour finalement arriver à mettre les différentes composantes d'accord, les Verts sur le sujet des transports, les communistes sur le sujet du logement, et donc on avait abouti à ce chiffre de 10 milliards.

Si on regarde là où on en est, en effet, sur les deux ans, 2019-2020, il manque 2,120 milliards deux années, 4,2 milliards pour arriver aux 10 milliards.

De deux choses l'une. Ou bien il y a une explosion de l'investissement en 2019 et 2020, parce que le P.I.M., c'était 2015-2020, ou bien le P.I.M. ne sera pas réalisé. Mais il faut juste que la majorité nous précise ce qu'il en est de ce point de vue, parce qu'on sait très bien que finalement, c'était un accord qui avait été ainsi trouvé. Et ce que je trouve dommage à la lecture de ce document, sur ces sujets-là par exemple, c'est qu'en lisant le Compte administratif, on ne voit pas clairement quelle est la politique du logement ou la politique des transports aujourd'hui.

Autrement dit, on a été impacté par des évolutions extrêmement fortes : Airbnb, par exemple, pour le logement, ou bien, sur la politique de transport, par le "free floating". Comment ces évolutions viennent finalement impacter les politiques publiques menées par la majorité, se traduisent-elles et se lisent-elles dans les comptes administratifs ? Cela, on n'en sait rien parce que, ce qui manque là aussi dans ce document, c'est une vision stratégique. Mais c'est vrai que ces évolutions sont récentes, je ne le nie pas, mais pour autant, elles n'ont pas toujours été anticipées. Je pense que ce sera un exercice à faire dans ces comptes administratifs pour l'avenir.

En tout cas, il y a là un secret qui est révélé, c'est-à-dire que ce qui explique le niveau de l'endettement, c'est bien sûr que, pour l'instant, le P.I.M. n'est absolument pas réalisé dans ces 10 milliards, mais qu'on ne le dit pas.

Autre conséquence du fonctionnement de la majorité, c'est la pression qui est mise par certains groupes. Je l'ai vécue comme adjoint, donc je le sais, ce sont notamment les hausses de charges à caractère général. Pour la première fois depuis 2012, ces charges à caractère général augmentent, elles augmentent de 35 millions, soit 5 %, ce qui est quand même beaucoup, puisqu'auparavant, cette partie-là, qui correspond à 800 millions un peu plus, baissait depuis 2012. Il y a des raisons qui sont expliquées dans le document. Il y a notamment un million de fluides en plus. Pour une Ville qui se dit écologique, c'est dommage qu'à l'occasion du compte administratif, on voit que l'on rajoute encore un million d'euros de dépenses de fluides.

Pour autant, il y a des hausses qui s'expliquent, des postes, c'est toujours le cas. Mais il n'y a pas de recherche d'économies en face. Pourquoi arrivait-on à stabiliser ou à baisser un peu dans les années précédentes ? C'est que, quand on avait des postes qui augmentaient, il y avait une recherche d'économies, mot qui a carrément disparu de ce document et ce qui n'était pas le cas précédemment, pour compenser ou essayer de compenser partiellement des hausses de certains postes. Or, là, aujourd'hui, on ne le voit pas parce qu'au fond, l'acte manqué de ce document, et aussi de cette mandature, ce n'est pas simple, c'est la réforme de l'administration. Ce qui apparaît clairement dans ce document, c'est que n'a pas été réalisée la transformation de l'administration parisienne, et donc cela se traduit dans le fait qu'en poussant un peu la pelote, finalement, les charges à caractère général, pour la première fois depuis 2012, augmentaient.

Enfin, dernière conséquence du fonctionnement de cette majorité, après le fait d'avoir un peu grossi le trait sur l'investissement, ou d'avoir renoncé aux économies sous la pression de certains groupes, la dernière conséquence du fonctionnement, c'est l'attaque systématique contre le Gouvernement. Au fond, c'est ce qui vous unit, c'est ce qui unit le plus cette majorité, c'est la critique facile du Gouvernement.

Ce que j'ai entendu de Rémi FÉRAUD, je ne peux pas l'admettre. Evidemment, cette critique de la prétendue austérité budgétaire, elle va du Parti Communiste à Rémi FÉRAUD. J'en suis maintenant habitué. Mais entre 2012 et 2017, nous avons subi un choc de 1 milliard : 650 millions de dotations en moins, comme cela a été rappelé, et 300 millions d'euros de péréquation en plus. À tel point qu'à l'époque, nous disions que les courbes allaient se croiser. La grande hantise, c'était que finalement, ce que la Ville donnait allait être supérieur à ce qu'elle touchait.

Si on poursuit les courbes telles qu'elles étaient en 2012, 2013, 2014, on voit ce point arriver. Or, il n'arrive pas. Mais pourquoi ? Parce que le Gouvernement depuis 2017, ce Gouvernement si critiqué, mais parfois il y a sans doute eu des maladresses sur les territoires, a stoppé les baisses de dotations. Or cela, vous ne le rappelez jamais. Vous n'avez pas l'élégance de rappeler que ce Gouvernement a mis un terme au choc, ce qui vous facilite la construction des deux derniers budgets, notamment en 2017 et 2018. Certes, il y a eu une baisse, mais 21 millions seulement. On en rêvait, Emmanuel Macron l'a fait.

Regardons une chose, le contrat financier est calé à un niveau inférieur des dotations. Je vous rappelle qu'entre 2015 et 2016, les dépenses de fonctionnement baissaient de 0,1 %. Donc le contrat financier n'est pas austéritaire. Verdir les investissements, rendre plus lisibles les politiques publiques, transformer l'administration parisienne, anticiper les évolutions pour réorienter certaines politiques publiques, voilà ce qui pourrait être des enjeux stratégiques budgétaires et qui apparaîtraient dans des comptes administratifs.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Julien BARGETON, merci, Monsieur le Sénateur.

La parole est à Léa FILOCHE. Madame la co-présidente, vous pouvez intervenir.

Mme Léa FILOCHE.- Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, le vote du compte administratif est en effet, cela a été dit, un temps fort de la vie d'une collectivité locale, surtout lorsque celui-ci est le dernier d'une mandature.

Il retrace l'ensemble des dépenses réelles de notre Ville et des dépenses perçues l'année précédente. En d'autres termes, il traduit les réalisations effectivement menées, et permet donc d'apprécier la santé financière de la collectivité, mais aussi permet de savoir quelle est la réalisation des engagements pris ensemble, lors de l'adoption de notre budget primitif.

Cette délibération et ses rapports associés sont la preuve que notre majorité a pris à bras-le-corps ses responsabilités. Je ne reviendrai pas en détail sur les chiffres présentés par ces rapports, qui sont portés par Emmanuel GRÉGOIRE et Véronique LEVIEUX que je remercie pour leur travail, mais j'apporterai quelques nuances.

En effet, nos dépenses de fonctionnement ont augmenté de 0,46 %, alors même que le contrat qui nous lie avec l'Etat sur cet exercice budgétaire nous autorisait 1,14 %. Qu'aurions-nous pu faire avec les 0,68 point supplémentaire ? Je parle ici donc, si on les traduit en euros, de 60 millions d'euros.

Comme nous l'avions exprimé lors de notre débat sur le budget primitif, je persiste à penser que nous n'avons pas besoin d'être incités ni même contraints à la bonne gestion des deniers publics, par un processus dit volontaire de contractualisation avec l'Etat, qui consiste en réalité à une véritable atteinte au principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales.

Dans une République dite décentralisée, un vrai contrat entre l'Etat et les collectivités doit porter sur des projets, sur des perspectives d'avenir partagées, et non sur une vision d'expert-comptable. Nos concitoyens et concitoyennes n'ont pas élu un cabinet d'experts-comptables pour mettre en œuvre et faire vivre nos politiques publiques.

L'Etat nous a donc proposé contractuellement un cadre, alors même qu'il est en incapacité de rembourser la dette qu'il a lui-même contractée auprès de notre collectivité, et aussi auprès de nombreux départements d'ailleurs.

En 2018, la moitié des dépenses d'allocations de solidarité obligatoires, je parle donc ici du R.S.A., je parle de l'allocation personnalisée d'autonomie, dont la compensation de l'Etat a baissé de 42,8 % en 2018, je parle de la prestation de compensation du handicap, toutes ces prestations sociales obligatoires n'ont pas été compensées à l'euro près par l'Etat et le reste à charge s'élève donc pour notre Ville à 273 millions d'euros.

Qu'aurions-nous pu faire avec 273 millions d'euros dans notre budget de fonctionnement de 2018 ?

Alors, chers collègues, il nous semble important de rappeler que ce ne sont pas les collectivités qui éprouvent du mal à maîtriser les dépenses publiques, ce ne sont pas elles non plus qui votent des budgets en déséquilibre, parfois même si le déséquilibre pourrait se justifier par un choix d'investissements importants, par des dispositifs de solidarité qui se font de plus en plus criants.

En revanche, ce sont bien les collectivités territoriales qui se voient imposer des dépenses que l'Etat ne fait plus le choix d'assurer.

Il y a des évolutions entre 2017 et 2018 sur lesquelles nous devons nous pencher plus particulièrement. Ces évolutions vont nous obliger à choisir des orientations budgétaires plus franches en décembre prochain afin d'adapter nos politiques publiques.

Je redonne quelques chiffres : moins 19,2 % pour la dotation globale de fonctionnement, alors qu'en parallèle, nous constatons qu'il y a plus 6,6 % d'augmentation pour l'Aide Sociale à l'Enfance, plus 1,8 % d'augmentation pour le R.S.A., et en parallèle, nous avons un chiffre magique, 14,3 % de droits de mutation à titre onéreux, D.M.T.O., le mot magique sur lequel je vais rester quelques instants dessus.

Nous nous réjouissons évidemment de cette manne financière qui nous permet de combler notre budget de fonctionnement. Cependant, cette croissance ne peut plus perdurer. Certes, le marché de l'immobilier est dynamique à Paris, il se traduit notamment par ce chiffre-là, mais cela est également le résultat d'une spéculation foncière qui n'est plus souhaitable, qui n'est plus soutenable.

Comme nous l'avons déjà proposé, cette explosion des recettes de D.M.T.O. devrait nous servir à mettre en place et à financer des dispositifs conséquents pour lutter contre la spéculation foncière. Notamment, les recettes de cette taxe devraient être en bonne partie fléchées directement vers l'Organisme Foncier Solidaire, donc vers le financement du logement social, vers la programmation d'acquisitions sociales, vers de la préemption d'immeubles, d'appartements et de locaux vides.

Le dernier chiffre qui nous a interpellés est celui des produits de cession des immobilisations : plus 161,7 % par rapport à 2017. Ce poste correspond à près de 43 % de nos recettes réelles d'investissement, alors qu'il représentait 21 % en 2017, 32 % en 2016, 25 % en 2015 et même 18 % en 2014. Le rapport financier détaillé mis à notre disposition n'explique qu'en partie cette forte augmentation en donnant le montant des différentes ventes que la Ville a effectuées et qui représentent donc 60 millions d'euros sur les 262 millions d'euros inscrits en recette cette année.

Nous sommes assez surpris de ce chiffre et nous aurions aimé que le rapport nous donne un peu plus de détails pour nous aider à comprendre ce qu'il s'est passé.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les élus du groupe "Génération.s" voteront bien entendu ce compte administratif, en cohérence avec les engagements pris par la majorité municipale. J'aimerais que l'ensemble de ces chiffres positifs - et je pense là à notre marge de progression autorisée en fonctionnement, je pense à notre pourcentage élevé d'autofinancement ou au montant record des D.M.T.O. - ne se traduisent pas en arguments pour accroître la diminution des compensations de nos dépenses sociales obligatoires, mais également les désengagements trop nombreux de l'Etat sur notre territoire, car nos services publics d'Etat souffrent : la Poste, Pôle-Emploi, la C.A.F., la C.N.A.V., la Sécurité sociale, les hôpitaux, la police, les établissements scolaires ; nous avons besoin de les soutenir.

Pour conclure, j'aimerais vous inviter à la rêverie, vous faire partager nos utopies, car là où nous sommes, les responsabilités que nous occupons, les sièges que nous occupons, doivent aussi nous forcer à penser les utopies pour les rendre réelles. Tout en restant tout de même pragmatique, qu'aurions-nous pu faire avec les 60 millions en fonctionnement non utilisés et pourtant permis par la contractualisation ? Qu'aurions-nous pu faire avec les 273 millions d'euros non compensés par l'Etat de plus lors de l'exercice 2018 ?

Nous aurions pu expérimenter le Revenu universel à Paris pour montrer le chemin à l'Etat ; nous aurions pu préempter un certain nombre de locaux vacants ; nous aurions pu acquérir des terres agricoles pour modifier la place de l'alimentation durable en Ile-de-France ; nous aurions pu renforcer nos dispositifs d'accueil pour les migrants et les migrantes ; nous aurions pu renforcer nos services publics de proximité et donc les conditions de travail des agents de la Ville de Paris et du Centre d'Action Sociale de la Ville. En un an, si l'Etat avait vraiment été au rendez-vous de nombreux défis que nous relevons tous les jours, si l'Etat avait été un réel partenaire, nous aurions pu mettre en place toutes ces politiques publiques de proximité et ainsi améliorer davantage encore le quotidien des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Léa FILOCHE.

La parole est à Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY.- Merci, Monsieur le Maire, Monsieur le premier adjoint chargé des Finances, Madame la maire adjointe en charge des Ressources humaines, Madame la Maire, voilà près de vingt ans, Madame la Maire, que vous dirigez cette ville, soit en tant que première adjointe, soit vous-mêmes en tant que Maire de Paris avec votre équipe.

En vingt ans, jamais aucune collectivité n'a bénéficié de ressources financières comme Paris. Jamais une collectivité n'a bénéficié de droits de mutation qui, il y a vingt ans, s'élevaient à près de 1 milliard d'euros et maintenant - Pierre GABORIAU l'a très bien dit - s'élèvent à 1,5 milliard d'euros. Jamais une collectivité comme la Ville de Paris n'a bénéficié ou n'a eu une politique de ressources financières comme nous l'avons connue, se payant même le luxe, il y a quelques années, d'augmenter les tarifs des équipements municipaux et cela, Dieu sait que c'était une décision largement critiquable en termes de politique sociale.

Et, permettez-moi de vous le dire alors que nous examinons ce Compte administratif, c'est-à-dire la réalité de votre exécution budgétaire, c'est-à-dire la réalité des moyens mis pour les politiques publiques parisiennes, il y a quelque chose de malsain dans votre attitude, quelque chose de malsain dans le fait de se réjouir que, d'ici quelques années, ce sont nos enfants qui non seulement devront supporter le poids de la dette écologique que nous leur laisserons, mais aussi à Paris, le poids d'une dette financière à nulle autre pareille.

Il y a quelque chose de malsain, Monsieur GRÉGOIRE, je vous le dis, à se réjouir alors même que les résultats de votre politique rendent le quotidien aujourd'hui des Parisiennes et des Parisiens, quasi invivable. La propreté à Paris, celle que nous connaissons depuis tant d'années, est critiquable, condamnable, et c'est votre responsabilité. L'entretien de la voirie, la gestion des mobilités est critiquable, condamnable, et c'est aussi votre responsabilité.

La question de la sécurité, même si juridiquement c'est une responsabilité partagée, est critiquable, parce que nous voyons que, dans votre budget, le montant alloué à la sécurité est en diminution de 3,5 %, alors même que la Maire de Paris a annoncé la création d'une police municipale et que, dans nombre de quartiers - j'avais évoqué, il y a quelques semaines avec Pierre-Yves BOURNAZEL, le quartier Château-Rouge, mais combien de quartiers Château-Rouge attendent enfin que le fléchage de vos décisions budgétaires soit en cohérence avec les attentes de plus de sécurité dans les quartiers.

Le logement, enfin, cette politique où on nous avait promis l'Eldorado et qui finalement, vingt ans après, malgré toutes les gesticulations de Ian BROSSAT, révèle votre échec puisqu'à part de la spéculation immobilière, vous n'avez pas réglé le problème de milliers de demandeurs de logement et que ce nombre, vingt ans après, est encore en accroissement.

Madame la Maire, le plus regrettable dans tout cela, c'est que votre absence totale d'humilité, l'appétence de votre premier adjoint davantage pour les résultats de sa politique de communication personnelle que pour sa politique de gestion financière de la Ville, empêchent de réformer profondément l'administration parisienne qui en a fondamentalement besoin, parce que l'administration parisienne est composée d'agents de qualité, mais qui souffrent

non seulement de modes de fonctionnement qui nécessitent encore des révisions - je pense notamment au RIFSEEP pour ne pas le nommer - mais aussi parce que cette administration parisienne ne bénéficie pas du soutien politique qu'elle mériterait.

Quand votre premier adjoint, Madame la Maire, qualifie son ancien poste d'adjoint en charge des Ressources humaines de mission "chiantissime", alors on peut regretter que l'accompagnement… Vous ne l'avez pas démenti, Monsieur GRÉGOIRE, donc c'est qu'il doit y avoir un fond de vérité - on peut regretter que l'accompagnement politique - et Dieu sait que Mme LEVIEUX est une excellente adjointe au maire chargée des Ressources humaines - on peut regretter que la bonne gestion publique, à vos yeux, Monsieur GRÉGOIRE, soit certainement plus "chiantissime" que votre propre intérêt personnel, mais en tout cas, ce qui est sûr, c'est qu'avec une telle sous-exécution budgétaire, vos choix politiques et vos choix financiers sont en adéquation avec vos appétences personnelles et politiques plutôt qu'avec l'intérêt et le quotidien des Parisiennes et des Parisiens. C'est la raison pour laquelle mon groupe "100% Paris" votera contre ce compte administratif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Jean-Baptiste MENGUY.

J'indique donc à Jean-François LEGARET qu'il disposera de cinq minutes et quarante secondes.

Je donne maintenant la parole à Danielle SIMONNET pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET.- Vous vous félicitez d'une gestion encore plus austéritaire que celle exigée par la contractualisation imposée par MACRON à laquelle, hélas, je le regrette, ni "Génération.s", ni le groupe Ecologiste, ni même le groupe Communiste n'ont assumé de voter contre.

Quand la contractualisation macronienne n'exigeait pas plus de 1,14 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement, vous les avez contraintes à 0,46 %. Quand la contractualisation exigeait une capacité d'endettement sur douze ans, vous la réduisez à 9,38 années, et le pire, c'est que vous vous en félicitez.

Et pour quel résultat ! Quand prendrez-vous enfin conscience que la dette écologique et la dette sociale doivent être bien plus prises en compte que toute dette préparant l'avenir. Résultat, vous bradez le foncier pour de la bétonisation spéculative privée. Paris se vide de ses habitants, et d'abord de ses classes populaires. On y meurt dans la rue car la lutte contre la grande exclusion ne dépasse pas les effets de "com" d'annonce. On y respire toujours aussi difficilement, avec plus de 4.000 décès prématurés par an du fait de la pollution, et on y suffoquera cet été, surtout dans les quartiers populaires où les espaces verts de pleine terre se réduisent quand il faudrait, au contraire, les étendre, comme le signale la tribune associative sur le site "Reporterre".

Vous êtes en réalité de mauvais gestionnaires car, non seulement votre bilan est un échec social et écologique, mais en plus vous vendez la Ville aux intérêts privés, vous la bradez même dans un gâchis d'argent public.

Le groupe Indigo se gave sur le dos des contribuables en encaissant les "bénéf'" de la gestion des parkings municipaux. "Engie" se gave en surfacturant le chauffage urbain et en faisant des travaux en dépit du bon sens. Et que dire des fausses facturations de Streeteo sur le stationnement, des fiascos Vélib', et j'en passe.

Mes chers collègues, hélas, je n'ai pas plus de temps pour développer, mais vous êtes en train en plus, avec le conventionnement sur les loyers capitalisés, d'hypothéquer et de puiser dans le budget des mandatures à venir. En fait, vous êtes en train de vendre la Ville, mais la Ville ne vous appartient pas. Les communs, les usages de la Ville, c'est aux citoyennes et aux citoyens d'en décider, j'espère qu'enfin ils pourront reprendre la main bientôt.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à Eric HÉLARD qui dispose au maximum de cinq minutes et dix secondes.

M. Eric HÉLARD.- Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, le rapport social qui nous est soumis aujourd'hui porte sur la politique des ressources humaines mise en œuvre au cours de l'année 2018, au profit des 52.553 agents permanents de la Ville, étant pris en compte le transfert au 1er janvier 2018 des 1.898 postes de la P.P. vers la Ville.

Je souhaite profiter de ce temps de parole pour pointer, une fois encore, le défi permanent auquel est confrontée la Municipalité, celui de l'absentéisme au travail des personnels.

Si le référentiel du taux d'absentéisme a changé, ne prenant plus en compte que les absences pour cause de maladie, la tendance globale préoccupante et constamment pointée par notre groupe, depuis le début de cette mandature, persiste.

Si le référentiel change, les coûts tant budgétaires qu'en termes de bien-être des agents, eux, demeurent, et les conséquences financières ne sont pas minces. Sans nous inonder de chiffres aussi pénibles qu'inquiétants, deux rappels cependant : le nombre de jours ouvrés perdus atteignait 1,17 million en 2017, soit 20.000 jours supplémentaires en six ans. Le bilan social de l'année dernière faisait état de 13.748 absences injustifiées.

Alors, certes, les récents efforts relatifs au reclassement des agents par suite d'inaptitude participent à la prévention des absences au travail, de même que quelques approches innovantes centrées sur l'amélioration de la qualité de vie au travail et la généralisation des initiatives individuelles visant à améliorer les conditions de travail en en diminuant la pénibilité.

Mais je dois cependant regretter qu'aucune ventilation plus précise par typologie d'absence ne nous soit communiquée et qu'il faille, par conséquent, attendre chaque fois l'été et le bilan social pour obtenir des informations aussi utiles qu'éclairantes.

Il serait également opportun de communiquer aux conseillers de Paris un bilan détaillé de l'expérimentation du télétravail que nous avions appelée de nos vœux, dont l'analyse doit être au cœur d'une politique des ressources humaines soucieuse de son capital humain, et qui constitue également un enjeu primordial en termes, par exemple, d'impact carbone, par la diminution du nombre des déplacements.

Le télétravail est qualifié, page 16 du Rapport social, d'"extrêmement positif". Nous soutenons cette démarche, mais nous souhaitons connaître les corps, métiers et catégories d'agents concernés, ainsi que les bénéfices effectivement atteints, quantifiés, mesurés, ou encore le taux de satisfaction des demandes formulées par les agents.

Je le redis sur l'absentéisme, la Ville de Paris aime à se cacher derrière ce nouveau référentiel pour minimiser son impact sur la collectivité et des performances médiocres.

Le groupe soutient bien évidemment la démarche d'harmonisation des référentiels R.H. relatifs à l'absentéisme afin de générer des comparaisons entre collectivités de même taille, mais cela ne saurait en aucun cas servir de faux nez masquant la dure réalité des faits. C'est un échec lourd qui s'inscrit dans le temps.

Selon l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, l'absentéisme caractérise toute absence qui aurait pu être évitée par une prévention suffisamment précoce des facteurs de dégradation des conditions de travail, entendues au sens large. Ce sont bien donc des dispositifs préventifs qu'il s'agit de développer, et non pas seulement des entretiens de retour au travail.

Dans ce cadre global, nous nous réjouissons du rétablissement des jours de carence pour maladie des agents publics qui, à partir du 1er janvier 2018, s'est traduit par une diminution des dépenses de 3,9 millions d'euros.

Autre chapitre concernant l'égalité femmes/hommes, à laquelle la collectivité consacre ce rapport annuel préalablement au débat sur ce projet de budget, le groupe UDI-MODEM salue la démarche visant à engager des travaux prochainement, afin de parvenir à une déclinaison parisienne du Protocole d'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, adopté par sept organisations syndicales nationales, le 30 novembre 2018. Espérons que cette intention affichée et louable sera suivie d'effets concrets et efficaces par la prochaine et nouvelle équipe municipale.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Eric HÉLARD.

Je donne la parole à Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Monsieur le premier adjoint, chers collègues, ce compte administratif confirme le cap de notre majorité, celui de la solidarité comme de l'amélioration du cadre et des conditions de vie des Parisiennes et des Parisiens. Nous le tenons, ce cap, malgré la baisse des dotations de l'Etat, les transferts de compétences sans compensation et les transferts de recettes à la Région sans transfert de compétences.

Cette année encore, 20 % en moins pour la D.G.F., soit une baisse de 1,1 milliard en huit ans. Globalement, les dotations de l'Etat ont diminué de moitié. Pendant ce temps, notre participation aux différents fonds de péréquation ne cesse de croître, en augmentation de 5,7 % en 2018. C'est désormais un demi-milliard d'euros, soit 600 % d'augmentation depuis 2010.

D'un côté, Paris est solidaire, nous approvisionnons 55 % du Fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France et 46 % de celui des départements. De l'autre, la Région perçoit désormais de Paris une partie de la C.V.A.E. qui ne fait qu'augmenter son bas de laine, celui-ci a atteint, lors du B.S. 2019, 370 millions d'euros alors qu'il y aurait tant à faire.

D'un côté, Paris finance 20 % de la globalité des péréquations nationales ; de l'autre, le reste à charge non compensé par l'Etat des allocations de solidarité - R.S.A., A.P.A., P.C.H. - est de 273 millions d'euros, soit la moitié des dépenses. Ce problème est crucial pour nombre de départements qui n'ont pas notre capacité financière. Et le mépris avec lequel le Gouvernement a traité la conférence de presse de l'Association des Départements de France 2017 est inacceptable, comme si l'augmentation des allocataires n'était pas de sa responsabilité.

Pour Paris, ce sont 6,3 millions en plus pour le R.S.A., 7 millions en plus pour les personnes en situation de handicap, qui s'ajoutent à l'augmentation de 19,5 millions pour l'Aide sociale à l'Enfance. Cet argent, rappelons-le, est celui des Parisiennes et des Parisiens, pas une manne céleste.

C'est donc, malgré cet effet ciseaux - j'emprunte cette expression que j'aime beaucoup à Julien BARGETON avant qu'il ne devienne le thuriféraire de l'austérité gouvernementale - que Paris garde le cap.

La première bonne nouvelle pour les Parisiennes et les Parisiens, c'est l'augmentation des charges à caractère général pour 14,3 millions d'euros. Ce sont d'ailleurs, comme les cotisations sociales, non pas des charges, mais l'expression et le moyen de la solidarité. De la solidarité, car cette augmentation permettra d'atteindre notre objectif de 5.000 places en crèche à la fin de cette mandature, plus 5,6 millions d'euros, de développer des activités périscolaires, plus 2,1 millions d'euros, d'entretenir la chaussée, les trottoirs, l'éclairage public, le parc de stationnement des autocars, de développer la collecte des déchets, plus 3,3 millions d'euros et, loin d'être anecdotique, de déployer 37 nouvelles sanisettes pour 3,9 millions d'euros. Autre bonne nouvelle : l'augmentation de 8,4 millions de subventions de fonctionnement versés notamment au milieu associatif.

Contrairement à ceux qui ne jurent que par la destruction des emplois, je suis très heureuse de la création de 54 postes dans les crèches, 18 pour les écoles et collèges parisiens, de la requalification de 76 emplois d'adjoints d'animation en animatrice et animateur d'administration parisienne, et bien sûr, des 40 postes créés au B.P. 2018 pour accompagner l'ouverture des équipements de la politique culturelle.

Nous sommes cohérents, nous créons des services publics pour qu'ils fonctionnent et pour qu'ils fonctionnent, il faut du personnel, c'est-à-dire des emplois.

Je tenais à saluer également l'augmentation des dépenses publiques pour les écoles maternelles et primaires, notamment les 438 actions ciblées répondant aux besoins des communautés éducatives des quartiers populaires, qui permettent une meilleure insertion et implication des élèves et de leurs parents.

Notre politique d'investissement reste à un haut niveau pour améliorer le quotidien de nos concitoyens. Ainsi, c'est, par exemple 19,7 % d'investissements de plus pour les piscines, qui permettent la rénovation des piscines Davout, Saint-Merri et Vallerey.

Ce sont aussi les actions en faveur de l'habitat avec un investissement en hausse de 12 %. Au total, 316 millions d'euros pour le logement social, 9,3 pour l'habitat privé insalubre, 7,1 pour la rénovation de logements privés, dont 1,7 pour le Plan de transformation de 1.000 chambres de bonne et, enfin 1,3 pour le prêt Paris Logement. Sans oublier les 62,9 millions pour la petite enfance, les 42,6 pour la construction et la restructuration de crèches et le vaste plan de travaux urbains, la réhabilitation des places, la création de pistes cyclables.

Cela, certes, crée des nuisances ponctuelles, mais permettra demain un mieux-vivre évident, comme nous le démontre la nouvelle place de la République, et comme nous le démontrent également chaque jour les berges de Seine, malgré l'obstination de Valérie PÉCRESSE de faire perdurer des recours juridiques pathétiques.

C'est un beau Paris pour toutes et tous que nous sommes en train de construire, conformément à notre programme de mandature.

Paris emprunte et, au vu des taux, a tout à fait raison de le faire. Il serait absurde de thésauriser en ce moment, comme le fait la Région, au détriment de l'urgence des politiques publiques de transport, des lycées, du tissu associatif et des quartiers populaires. De plus, le recours à l'emprunt se fait avec une bonne maîtrise de notre endettement, loin des plafonds de contractualisation. De plus, des marges financières conséquentes existent, puisque les taxes locales sont vingt points en dessous de la moyenne des villes de 100.000 habitants.

Ce Compte administratif est donc une nouvelle preuve de la volonté de notre majorité municipale qui tient ses engagements vis-à-vis des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Marinette BACHE.

Je salue, j'imagine, des lycéens du lycée Blaise Pascal, c'est bien cela ? Oui. On est très heureux de les accueillir.

Je donne la parole à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET.- Mes chers collègues, chaque année, le rapport social est complexe à lire et à étudier. Il est construit uniquement au positif et il est difficile d'y lire les différents enjeux et d'avoir une photographie exacte de la situation. Il nous est présenté une stabilisation parfaite des effectifs qui ne baisseraient ni n'augmenteraient en dehors de l'effet réforme de Paris. Les effectifs en équivalent temps plein, effectivement, n'augmentent que des 1.644 qui correspondent à l'entrée des agents de la Préfecture de police, ce qui équivaut à zéro emploi supplémentaire, ce qui en soi n'est pas forcément une satisfaction, d'autant que certains syndicats nous parlent d'une perte de 345 en réalité.

Nous nous sommes toujours battus pour les effectifs. En effet, ouvrir de nouveaux équipements suppose des agents en nombre suffisant. Grâce à notre intervention au moment du budget 2019, nous avons obtenu la création de quatre postes supplémentaires pour les bibliothèques, quatre postes de contrôleur pour les meublés touristiques et un poste pour piloter la préfiguration de l'Observatoire des inégalités scolaires. Nous nous sommes battus sans succès pour des créations de postes dans la petite enfance et dans la propreté. Nous continuons de penser que c'est indispensable pour garantir la qualité du service public.

Sur la sécurité au travail, nous souhaiterions que ces chiffres soient plus détaillés et mieux expliqués. Il y a eu une augmentation importante des accidents de service et de trajet. Nous passons de 4.080 en 2016 à 4.693 en 2018. Nous aimerions avoir le détail et savoir ce qui est prévu pour la prévention.

Par ailleurs, si le taux d'absence est plus faible que la moyenne nationale des autres collectivités, il est tout de même en augmentation. Les problèmes de souffrances au travail sont peu évoqués dans le rapport, et pourtant nous savons qu'ils existent. Cela pourrait peut-être expliquer le nombre de départs volontaires des agents, en hausse de près de 20 %.

Le développement du télétravail est sans doute perçu positivement par les agents, mais ne peut être la seule réponse en ce qui concerne l'épanouissement des salariés. Le soutien à l'usage du vélo ou l'offre de restauration collective renforcée sont des avancées, mais il reste beaucoup à faire, notamment sur les lieux mêmes du travail.

En décembre, le Gouvernement Macron avait annoncé une prime à la discrétion des employeurs pour chaque salarié, afin d'augmenter le pouvoir d'achat. La Ville de Paris n'a pas souhaité donner cette prime. Les salaires évoluant moins vite que les prix, les agents voient donc leur pouvoir d'achat diminuer. Les promotions en augmentation ont concerné 2.774 agents. C'est en progrès, mais ce n'est pas suffisant.

Enfin, sur le dialogue social, de nombreux problèmes en amont ont contraint les syndicats à ne pas siéger lors des instances qui n'ont, du coup, pas pu avoir lieu. Ce n'est pas un bon signe de santé. Au sujet des élections professionnelles, nous ne partageons pas l'avis du Rapport social. La participation a été trop basse, nous devons être plus ambitieux sur ce sujet.

Je termine avec un point sur la situation à "Eau de Paris". Les effectifs sont en baisse depuis 2012, passant de 918 à 868 équivalents temps plein, soit une baisse de 4 %. Les organisations syndicales nous ont fait part d'une refonte d'un intéressement qui assigne des objectifs contradictoires et inatteignables aux salariés. Il s'ensuit une perte de pouvoir d'achat sèche pour les salariés. Pourtant, "Eau de Paris" est une entreprise qui ne connaît pas de difficultés.

En conclusion, je voudrais remercier les services pour ce rapport qui aurait nécessité, vu l'ampleur des sujets, que nous l'ayons plus en amont pour avoir le temps d'une analyse plus complète et aussi plus de temps pour en parler ici.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Raphaëlle PRIMET, d'avoir respecté le temps de parole qui vous était alloué.

Je donne la parole maintenant à Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT.- Merci, Monsieur le Maire.

Mon collègue AZIÈRE a parlé tout à l'heure de slips et de shorts, une chose est claire… J'essaie de réveiller un peu l'attention par des mots qui ne sont pas habituels pour le compte administratif, des mots qui claquent, je ne sais pas s'il y a des slips et des shorts, mais il y a beaucoup d'habillage pour prolonger la métaphore vestimentaire dans ce compte administratif, habillage parce qu'en apparence, c'est vrai que les principaux indicateurs de ce compte administratif 2018 sont moins mauvais que ceux du compte administratif précédent.

Moi qui n'ai cessé, mais je n'étais pas le seul, dès le printemps 2014, de mettre en garde contre la spirale d'endettement dans laquelle l'Exécutif parisien s'était engagé, je préfère bien sûr que la dette en 2018 ait moins augmenté que prévu et moins qu'elle n'avait augmenté entre 2016 et 2017.

Y a-t-il pourtant beaucoup de motifs de se réjouir au fond ? Je ne pense pas.

D'abord, parce que, et l'Exécutif parisien, et notamment le premier adjoint s'est beaucoup et bruyamment réjoui du faible niveau de dettes cette année, et puis peut-être l'année prochaine, mais ce faisant, il reconnaît indirectement que les plus 500 ou plus 600 millions d'euros de dettes par an qui ont été réalisés les années précédentes n'étaient pas évidemment soutenables.

Alors on nous expliquait que ce n'était pas grave, et maintenant a posteriori, on comprend que c'était assez grave et qu'il était urgent de présenter des comptes avec un niveau d'endettement moins important.

Et surtout, et cela a été déjà beaucoup dit par les intervenants précédents, le résultat du faible niveau de dettes est très largement, même complètement artificiel.

Il repose principalement sur un niveau de recettes exceptionnelles dont on ne peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il se maintienne durablement. La fiscalité immobilière a rapporté plus de 1,5 milliard d'euros, plus 4,4 % par rapport à l'année dernière, à comparer à par exemple aux 918 millions d'euros à l'étiage en 2016, on a un delta de 600 millions d'euros. Imaginons ce qu'aurait été l'état des comptes de cette année si on était à moins d'un milliard d'euros de recettes de D.M.T.O. Donc, c'est la première recette exceptionnelle.

La seconde, c'est la vente ou quasi-vente du patrimoine immobilier de la Ville aux bailleurs sociaux qui s'est poursuivie en 2018. Encore 225 millions d'euros, qui s'ajoutent au reste.

Je rappelle que, sur l'ensemble de la mandature, c'est plus de 1 milliard d'euros de recettes exceptionnelles liées à ces fameux loyers capitalisés. Ce qui ne va pas, et je le répète, ce sont deux choses : c'est, d'une part, le fait d'inscrire sur une seule année budgétaire, le produit de dizaines d'années de loyer, c'est vraiment contraire au principe d'annualité budgétaire. Et puis la seconde chose, c'est que l'on fait à la faveur d'un décret de circonstance, basculer les recettes d'investissement en fonctionnement, pour équilibrer artificiellement le budget.

J'ajoute que, cette année encore, ainsi que mon collègue GABORIAU et Julien BARGETON l'ont longuement développé, le P.I.M. est très sous-exécuté. Et cela, c'est une autre clé de lecture absolument essentielle pour comprendre comment le budget, apparemment, s'équilibre. On investit beaucoup moins que promis. 10 milliards d'euros inscrits dans le contrat de mandature pour le P.I.M. en 2014, et très probablement, en 2020, on sera à 8,5 milliards d'exécution, donc un delta de 1,5 milliard. Je comprends que, dans l'accord de la majorité qui avait été signé entre les écologistes, les communistes, et les socialistes, les deux premiers se sont fait assez largement berner, et l'heure des comptes, pas administratifs, des comptes politiques, sonnera sans doute. Mais cela ne nous regarde pas.

Malgré toutes ces opérations, nous avons quand même 200 millions d'euros de dettes supplémentaires, qui s'ajoutent à ce qui a déjà été réalisé. On a atteint maintenant un niveau de 6,2 milliards, ce qui n'est pas rien. La durée de désendettement, certes, reste en dessous des douze ans de plafond fixés par la loi, mais elle augmente malgré tout elle aussi, en 2018 ; dans ces comptes administratifs, on passe de 9,01 à 9,38 années. Cette durée augmentera fatalement lorsque la poule aux œufs d'or, que représentent ces différentes recettes exceptionnelles, ne produira pas plus autant d'œufs, j'allais dire "se tarira", mais cela ne va pas au niveau métaphore.

C'est cela, le vrai problème. Pourquoi ces comptes ne s'équilibrent-ils pas par eux-mêmes ? C'est que vous n'avez procédé à aucune des réformes, aucune des mesures d'économie. Il a déjà été souligné que le mot "économie" a disparu du vocabulaire de ce compte administratif, ces mesures d'économie qui permettraient d'équilibrer vraiment le budget.

Même les charges à caractère général augmentent pour la première fois depuis 2012. Vous n'éviterez pas, et les Parisiens n'éviteront pas à terme, si cela continue, une augmentation de la fiscalité parisienne, fiscalité à laquelle, du reste, vous avez déjà recours. Je voudrais également insister sur ce point. La part des impôts et taxes dans les recettes municipales n'a cessé d'augmenter. Elle était de 63 % en 2014, elle atteint en 2018, 73 %, soit 16 % d'augmentation.

Les mesures d'économie sont nombreuses. La piste, c'est la réforme de l'administration. Et puisque vous aimez les comparaisons, et je terminerai par-là, faisons-en quelques-unes. Paris compte un agent pour 62 habitants, contre 73 à Lyon et Marseille, 79 à Bordeaux, 122 à Madrid, 130 à Barcelone. Les dépenses de personnel, alors même que ce ratio est déjà très favorable, ont augmenté de 15,5 % depuis 2013. En 2020, la Ville aura mangé son pain blanc et vous laisserez à vos successeurs une situation difficile, sans marge de manœuvre, avec un certain nombre d'ardoises, parmi lesquelles le règlement du litige Autolib'. Cette façon de mettre la poussière sous le tapis, c'est le contraire de ce que l'on attend des personnes en charge de la gestion de l'argent des Parisiens. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Jean-Baptiste de FROMENT.

Dernier orateur, Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, dernier compte administratif de la mandature. Heureusement ! Le compte administratif, c'est la vérité des chiffres. A lire ces chiffres, vos chiffres, il est temps que cela s'arrête. Vos chiffres le disent : il est urgent de changer de politique.

Comme l'ont dit avant moi Eric AZIÈRE, Christian SAINT-ETIENNE, Pierre GABORIAU, Eric HÉLARD, Jean-Baptiste de FROMENT, et Julien BARGETON, il est urgent d'inverser les courbes qui dénoncent le dérapage de tous les ratios de votre gestion. Il est urgent aussi de mettre en concordance la réalité des chiffres et vos éléments de langage. Emmanuel GRÉGOIRE s'est livré, devant les médias, à des numéros d'illusionniste, dont les trucs sont un peu trop voyants. Que nous dit-il ?

C'est très simple. Les impôts n'augmentent pas, la dette n'augmente pas, les dépenses sont stabilisées, et l'épargne brute s'améliore. Alors, les impôts sont stables, mais les recettes fiscales augmentent. 6,159 milliards, ce sont vos chiffres, soit plus 1,2. Vous voulez peut-être nous faire croire que vous demandez plus à l'impôt, mais moins aux contribuables ?

Au total, plus 23 % depuis 2013. La dette n'augmente pas, dites-vous, mais elle atteint 6,5 milliards. C'est tout de même son chiffre record. Oui, 6 milliards et demi dans le budget 2019, oui. C'est sur vos chiffres 2019. Elle va atteindre à la fin de l'année 6 milliards et demi, si j'en crois vos propres chiffres. Alors, vous nous donnerez le chiffre exact, mais vous aurez du mal à nous dire qu'elle a baissé.

Où passent ces fameuses recettes et le produit de ces emprunts ? Ne nous dites pas que c'est dans votre politique immobilière et votre politique de logement. Je rappelle que les droits de mutation ont rapporté plus de 1,5 milliard et que le rapatriement anticipé des loyers des S.E.M. a rapporté plus de 1 milliard. Combien a coûté votre politique de logement au regard ? Je le dis et je le répète, je l'ai déjà dit ici, si vous ne faisiez aucun logement, vous perdriez beaucoup d'argent, par rapport à ce que vous faites. Votre politique de logement rapporte, et rapporte gros, à la Ville de Paris.

On passe effectivement ces différentes dépenses. Petit rappel de la gabegie en chiffres : chantier des Halles, 1,2 milliard ; annulation du marché publicitaire, 40 millions de recettes perdues entre 2017 et 2020 ; Autolib', 235 millions à verser ; non-respect du temps de travail, 74 millions perdus chaque année, l'absentéisme qui coûte 200 millions par an, et 148 millions pour transformer des logements privés déjà occupés en logements sociaux, sans créer un seul logement supplémentaire. Je n'insiste pas sur l'explosion de la masse salariale. Alors que le budget de sécurité, lui, est en baisse de 35 % en 2019, l'insécurité augmente de 20 %, mais le budget de sécurité est en baisse de 3,5 %. Des aides pour l'accession à la propriété qui sont également en baisse de 80 % depuis 2017, et aucune vente, aucune accession sociale à la propriété pour les locataires.

D'ailleurs, si on fait un bilan - ce sont les chiffres qui sont communiqués par le Ministère des Finances - des charges de fonctionnement par habitant pour les villes françaises moyennes de 100.000 habitants, c'est 1.417 euros. Pour Paris, c'est 3.440.

Je voudrais simplement dire que là, nous parlons de l'impôt actuel. Il y a aussi l'impôt caché, l'impôt qui pèsera sur les mandatures qui vous succéderont, et sur les contribuables qui paieront après nous. Cela, c'est le poids de la dette. Vous nous dites : on peut emprunter parce que les taux sont très bas. On atteint presque le taux zéro, donc on emprunte. Les frais financiers se montent tout de même à plus de 400 millions sur cette année, c'est bien cela, les frais financiers ? Ce sont vos chiffres.

Je le dis à Emmanuel GRÉGOIRE, les perspectives de remontée de ces taux sont des perspectives réelles, et qui risquent fort de se produire. Lorsque vous aurez un relèvement, même de quelques fractions sur ces taux, cela impactera instantanément sur la fiscalité, compte tenu de l'échelonnement de ces emprunts, sur l'ensemble de leur longévité. 400 millions, tiens, c'était de mémoire, le montant des frais financiers avant 2001, à une seule différence près, c'étaient des francs. Alors, sortez votre convertisseur, Monsieur GRÉGOIRE, et cherchez l'erreur.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Jean-François LEGARET.

La discussion est terminée. Je donne la parole pour vous répondre, et pour répondre aux différents intervenants, à Emmanuel GRÉGOIRE, notre premier adjoint chargé des Finances.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci à tous les intervenants, parce que le grand nombre d'interventions a permis quand même d'engager une présentation assez détaillée de ce Compte administratif.

Permettez-moi de faire peut-être une présentation synthétique et de revenir sur quelques-uns des éléments d'intervention que j'ai eu le plaisir d'écouter.

D'abord pour reconnaître, je crois que c'est dit, certains en suspectent la malignité, mais tout le monde reconnaît l'excellente performance des indicateurs macro-budgétaires du Compte administratif de 2018. Là, on peut y mettre toute la subjectivité que l'on veut, on peut y mettre toutes les emphases, tout le romantisme lyrique dont certains des intervenants sont les habitués, mais les chiffres sont les chiffres. C'est ce qui les rend parfois un peu rudes, un peu bruts, mais à la fin des fins, c'est la seule chose qui compte.

Quels sont les indicateurs en question ? Ils ont été évoqués, y compris par l'opposition, ce qui, d'une certaine manière, témoigne d'un premier élan de pédagogie. D'abord, le niveau d'épargne brute, pour simplifier, c'est la différence entre les recettes et les dépenses. Elle est à un niveau historiquement très élevé, à 631 millions d'euros, c'est-à-dire à peu près en ligne avec le C.A. de 2017.

La deuxième chose, c'est évidemment un critère de jugement qui compte, c'est quelle est l'évolution des dépenses, comment les dépenses évoluent ? On peut revenir sur quelques erreurs factuelles qui sont liées, j'imagine, à quelques problèmes de compréhension, et pas de mauvaise foi. D'abord, les dépenses globalement augmentent de 0,46 %. J'entends sur les bancs deux choses. Certains nous reprochent que ce soit encore trop. C'est en tout cas bien moins que ce que nous demandait l'Etat, à 1,2 %. Il est quand même curieux que des soutiens du Gouvernement aient un jugement négatif sur la gestion, dès lors qu'elle en respecte les fondements d'encadrement.

Deuxième chose, j'entends que ce ne serait pas assez. J'ai toujours dit, que ce soit dans les débats budgétaires ou dans les débats sur le compte administratif, que l'évolution de notre section de fonctionnement avait un impératif, c'est qu'elle devait permettre de gérer, de dégager une épargne brute qui nous permette d'assurer la soutenabilité de l'amortissement de notre dette.

Nous avons deux grilles de lecture : la mise en œuvre du P.I.M., et donc tous les frais de fonctionnement qui concourent ensuite à la mise en service de ces services publics, mais aussi la soutenabilité de la trajectoire d'endettement.

Je comprends que cela inquiète un certain nombre d'entre vous, j'aurai donc le plaisir d'y revenir. Cela se traduit notamment aussi par une quasi-stabilité des dépenses de personnel. Véronique LEVIEUX, ma collègue, reviendra dessus après, sur les éléments plus qualitatifs.

Et là, Monsieur BARGETON, je sais qu'il est souvent aisé de tourner la page, y compris de ses fidélités et de ses engagements, mais j'ai un petit souvenir, dans les missions passionnantes que j'avais au début du mandat en m'occupant des ressources humaines, des discussions que nous avions tous les deux. Nous en avions beaucoup où vous me demandiez, Monsieur le sénateur - je vous vouvoie eu égard à votre mandat - vous aviez beaucoup d'exigences sur les réformes administratives que nous devions engager, que je devais engager avec le Secrétariat général pour permettre de compenser les créations de postes par des redéploiements. Il nous a fallu beaucoup d'énergie, beaucoup de volonté, pour réorganiser un très grand nombre de services de cette maison. J'espère que vous n'aurez pas la mémoire courte, y compris des choses bien que vous avez faites. Cela s'est arrêté ? Pas du tout, le schéma le montre, vous êtes d'une mauvaise foi confondante quand vous dites cela. Mais ce n'est pas grave.

Quelques autres éléments, notamment aux investissements. Nous avons annoncé, au début de la mandature, la Maire l'a présenté au moment de la campagne électorale, et ensuite dans la mise en œuvre, un plan d'investissement de la mandature très ambitieux, chiffré à l'origine à 10 milliards d'euros. Evidemment, la trajectoire de dettes est très corrélée à la mise en œuvre de ce programme d'investissement et à l'autofinancement que nous dégageons.

C'est l'autre bonne nouvelle macro-budgétaire de ce compte administratif. Pour la première fois, nous arrivons à couvrir 92 % des dépenses d'investissement par de l'autofinancement, c'est-à-dire qu'on additionne l'épargne brute et les recettes d'investissement, et donc nous avons besoin de moins emprunter.

Là, il y a un faux procès qui est fait, mais là aussi, c'est très facile à démontrer, c'est la sous-exécution du P.I.M. Elle est réelle au regard des 10 milliards, elle est choisie, vous le savez, je l'ai dit, c'est un choix que nous avons fait. Nous avons fait le choix de mettre en œuvre le P.I.M., mais de le faire dans des conditions budgétaires plus exigeantes, pour que cela coûte moins cher. Là aussi, Monsieur BARGETON, je vous rappelle un exercice que vous connaissez bien. Un P.I.M., c'est un tableau Excel dans lequel il y a des objets d'investissement et un montant. A la fin des fins, c'est facile de voir ce que nous avons fait et ce que nous n'avons pas fait.

Je vous mets au défi de faire la liste de ce que nous n'aurions pas fait. Vous verrez bien, notamment cette année, que sur les livraisons, comme c'est l'usage en fin de mandature, compte tenu des cycles d'investissement, beaucoup de choses ont été faites. Cela me permet de rappeler que l'investissement d'une collectivité territoriale, et c'est une vertu ontologique, c'est que la dette ne peut être consacrée qu'à de l'investissement. Nous empruntons uniquement pour financer de l'investissement, et donc comprenons bien l'intérêt philosophique à cela. Quand on demande aux générations futures de rembourser l'investissement, c'est normal puisqu'ils vont rembourser des choses dont ils auront encore l'usage. C'est bien ce qui est différent, lorsque l'endettement sert à financer le fonctionnement, comme c'est le cas pour l'Etat.

Nous arrivons donc à une trajectoire d'endettement qui est en stabilisation avec une augmentation très modérée sur l'année 2018 et l'objectif d'une stabilisation parfaite sur l'année 2019. 2019, c'est aussi prendre en compte les critères exogènes qui se manifestent dans l'exercice budgétaire et qui nécessitent en permanence des arbitrages.

Monsieur BARGETON, certes, les dotations ont été arrêtées par le Gouvernement, vous ne pouvez pas me reprocher de ne pas l'avoir dit, je l'ai dit. J'ai dit que c'était une bonne nouvelle que les dotations n'aient pas baissé. Simplement, vous connaissez les mécanismes budgétaires.

En fait, la non-baisse n'est pas exactement une non-baisse, puisque nous perdons encore plus de 20 millions d'euros de dotations, suite à la fin de l'écrêtement péréquaté de la dotation forfaitaire et la minoration de compensation d'exonérations fiscales. Tout cela est très technique, vous le comprenez, mais à la fin des fins, ce sont des dizaines de millions d'euros à chaque fois qu'il faut trouver, et la péréquation augmente encore de 30 millions d'euros.

Monsieur le parlementaire, sénateur Julien BARGETON, je compte sur vous pour veiller aux intérêts parisiens lors de la discussion du projet de loi de finances de 2020, de façon à ce que nous ne reprenions pas près de 60 millions d'euros de baisse cumulée de dotations ou d'augmentation de péréquation.

Quelques autres éléments sur la transparence. Monsieur GABORIAU, je ne partage pas votre avis. Vous dites qu'il y a une absence de culture de l'évaluation. C'est faux, et c'est faux au moins à deux égards factuels. Premièrement, c'est un exercice tout à fait inédit de transparence sur les travaux de l'Inspection générale qui n'ont pas qu'une dimension budgétaire, mais qui ont souvent une dimension budgétaire.

Deuxièmement, je le redis grâce à Julien BARGETON avec lequel nous avons travaillé là-dessus, nous sommes engagés dans le processus de certification des comptes qui est, par définition, le processus budgétaire le plus transparent, sur lequel il y a des comptes rendus réguliers devant notre Assemblée de l'état des finances.

Je voudrais conclure en disant d'abord un chaleureux merci à la Direction des Finances et des Achats, et tous les services budgétaires dans les directions sectorielles qui ont travaillé à l'élaboration de ce compte administratif. C'est un compte administratif dont je ne tire aucune fierté personnelle, si ce n'est le sentiment, premièrement, de faire ce que nous avions dit que nous ferions aux Parisiens, et deuxièmement, de pouvoir, à la fin de la mandature, rendre une collectivité en excellente santé financière.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Monsieur le Premier adjoint.

Je donne la parole à Véronique LEVIEUX, adjointe en charge des Ressources humaines.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe.- Monsieur le Maire, je vous remercie.

Chers collègues, je vous remercie pour vos interventions, et en particulier celles et ceux qui ont pris la peine de se jeter dans la lecture attentive du rapport social qui vous a également été soumis à ce titre.

Je souhaiterais mettre l'accent sur quelques aspects de ce document important, qui ont marqué l'année 2018. J'y associe, bien évidemment, tout le travail qu'a mené Christophe GIRARD, qui pilotait les ressources humaines, une grande partie de l'année dernière.

Tout d'abord, et vous le savez, nous observons une hausse des emplois budgétaires en 2018, année marquée notamment par l'accueil au 1er janvier de 1.898 agents de la Préfecture de police, dans le cadre de la loi sur le statut de Paris. Ces agents ont rejoint la Ville principalement pour intégrer la DPSP, exercer des missions relatives à la protection routière et la lutte contre les incivilités.

Les autres agents ont intégré la DVD, sur les missions de fourrière, ou bien la DDCT sur les délivrances de titre d'identité. Un effort particulier a été mené par la Direction des Ressources humaines, avec l'appui et la mobilisation de l'ensemble des directions de la Ville, pour reclasser des A.S.P. inaptes. Plusieurs bourses d'emplois ont pu être organisées afin que ces agents connaissent et candidatent aux postes proposés. Au final, la quasi-totalité de ces agents inaptes ont été reclassés, plus de 90 % au sein du corps des adjoints administratifs de la Ville.

De manière générale, et cela a été souligné par quelques-uns, la reconversion fait partie des piliers de notre politique ressources humaines. Nous visons ainsi l'objectif de 500 agents reclassés d'ici 2020, objectif que nous atteindrons sans doute, compte tenu de l'ampleur de la mobilisation inédite de la Direction des Ressources humaines et de l'ensemble des directions de la Ville, notamment avec l'appui, en ce qui concerne la DRH, du travail du Centre de mobilité compétences en son sein.

C'est extrêmement important pour nous, car le développement de cette seconde carrière pour nos agents permet d'enrichir les parcours professionnels, d'améliorer la qualité de vie au travail, et par conséquent le service public rendu aux Parisiens. C'est un travail collectif ambitieux, exigeant, qui s'appuie évidemment sur la mobilisation des directions où se trouvent les agents au moment où on traite leurs aspirations à la mobilité et à leurs besoins de reconversion, avec l'appui des directions qui seraient susceptibles de les accueillir. Nous voyons que nous pouvons permettre de construire de nouvelles carrières et de beaux parcours professionnels au sein de notre Ville.

Pour poursuivre sur le plan de l'amélioration de la qualité de vie au travail, nous sommes en phase ascendante du déploiement du télétravail. C'est un point qui a été évoqué, notamment par M. HÉLARD ou par Raphaëlle PRIMET.

Fin 2018, nous avons atteint le chiffre de 1.275 agents, aujourd'hui, 1.485 télétravailleurs, chiffre qui devrait sans doute augmenter d'ici courant 2020, où nous pensons pouvoir mettre en œuvre 2.000 agents télétravailleurs.

Je conçois que le Rapport social ne donne pas tous les éléments, mais je suis à la disposition des groupes pour donner ces précisions. On a fait un point avec les organisations syndicales lors du dernier C.T. central. Certaines d'entre elles avaient d'ailleurs été réticentes à l'origine de ce dispositif, mais les constats faits à la fois par les agents concernés, leur direction, leurs équipes et leurs encadrants sont, à ce jour, très encourageants. Nous avons mobilisé les moyens pour que l'esprit du travail collectif demeure, sans créer de situations d'isolement, avec des outils matériels adaptés.

Nous allons voir comment nous pouvons continuer d'accompagner ce travail, tout en restant vigilant sur des risques éventuels qui pourraient être créés dans ce déploiement du télétravail. Mais il y a vraiment différents aspects

qui contribuent à améliorer la qualité de vie au travail des agents concernés. Je rappelle que la grande majorité des agents travaillent uniquement une journée par semaine en situation de télétravail.

Certains points étaient évoqués, je pense à Raphaëlle PRIMET qui a parlé du dialogue social, des élections professionnelles...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Excusez-moi, mais il y a un bruit de fond, c'est insupportable. Véronique LEVIEUX a beaucoup de courage de s'exprimer dans ces conditions. Donc je voudrais...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe.- Du dialogue social dans l'écoute, c'est ce que l'on essaie de faire dans le cadre des instances et avec les organisations syndicales. C'était un peu pour répondre à Raphaëlle PRIMET.

L'année dernière, il y a eu les élections professionnelles, ce qui fait que le calendrier a un petit peu été perturbé. Mais même si parfois, il y a pu y avoir des reports, voire des boycotts de certaines instances, cela fait aussi partie du jeu, du dialogue social au sein de notre collectivité. A chaque fois, je pense que dans l'ensemble des directions concernées ou au niveau central, le dialogue est repris, et les échanges sont vraiment constructifs au sein de ces instances, comme en marge des différentes réunions que nous pouvons avoir.

Je salue là aussi, en dehors des élus, l'ensemble des élus, vous êtes nombreux à animer ces directions, au travail mené aussi par la Direction des Ressources humaines. Donc je ne crois pas qu'il y ait d'alarme à faire sur ce dialogue social. Nous y sommes tous très vigilants.

Les élections professionnelles se sont passées. Oui, il y a un taux de participation que nous aurions souhaité élevé. Je pense qu'il est à déconnecter des modalités d'organisation du vote. Je sais bien que c'est un sujet qui intéresse certaines organisations syndicales. Nous allons de concert travailler, dans les années à venir, pour essayer de faire en sorte que ce soit en progression. Je ne reviendrai pas sur l'approche sur les taux d'absentéisme que certains, à droite, ont l'habitude d'utiliser mais de manière assez caricaturale, et qui ne font pas bien avancer les choses.

J'ai été malheureusement assez rapide. Nous aurons prochainement le bilan social, qui est un document beaucoup plus complexe. Ce sont des centaines de pages, donc la lecture est plus difficile. Mais là, vous aurez un grand nombre d'éléments, comme chaque année, chiffrés sur l'ensemble des secteurs de notre politique RH. Je voudrais souligner le travail vraiment important, majeur, mené avec le Secrétariat général, l'ensemble des directions, et évidemment le travail mené par la Direction des ressources humaines sur tous ces éléments.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Véronique LEVIEUX, merci beaucoup.

Nous allons maintenant, mes chers collègues, si vous en êtes d'accord, procéder au vote des différents comptes - il y en a plusieurs - de la Ville et du Département de Paris, ainsi que de l'amendement technique n° 8 déposé par l'Exécutif.

Je vais d'ailleurs d'abord mettre aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 8 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 8 est adopté.

2019 DFA 44 - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2018.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 44 relatif au compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2018 qui vient d'être amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DFA 44).

2019 DFA 45 - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2018.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 45 relatif au compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2018.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFA 45).

Je vous remercie.

2019 DFA 46 - Compte de gestion 2018 municipal du DRFiP.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 46 relatif au compte de gestion 2018 municipal du DRFiP.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFA 46).

2019 DFA 47 - Compte de gestion 2018 départemental du DRFiP.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 47 relatif au compte de gestion 2018 départemental du DRFiP.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFA 47).

2019 DFA 40 - Etats spéciaux d'arrondissement. - Compte administratif 2018.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 40 relatif au compte administratif des Etats spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2018.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFA 40).

2019 DFA 39 - Etats spéciaux d'arrondissement. - Compte de gestion 2018 du DRFiP.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 39 relatif au compte de gestion 2018 des états spéciaux d'arrondissement du DRFiP.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFA 39).

2019 DILT 3 - DFA - Service techniques des T.A.M. - Compte administratif 2018 du budget annexe.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 3 - DFA relatif au compte administratif du budget annexe du Service technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2018.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DILT 3 - DFA).

2019 DILT 5 - DFA - Service techniques des T.A.M. - Compte de gestion 2018 du budget annexe.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 5 - DFA relatif au compte de gestion du budget annexe du Service technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2018.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DILT 5 - DFA).

2019 DPE 20 - DFA - Budget annexe de l'eau. - Compte administratif de l'exercice 2018.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 20 - DFA relatif au compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2018.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DPE 20 - DFA).

2019 DPE 21 - DFA - Budget annexe de l'eau. - Compte de gestion 2018.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 21 - DFA relatif au compte de gestion du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2018.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DPE 21 - DFA).

2019 DPE 18 - DFA - Budget annexe de l'assainissement. - Compte administratif de l'exercice 2018.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 18 - DFA relatif au compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2018.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DPE 18 - DFA).

2019 DPE 19 - DFA - Budget annexe de l'assainissement. - Compte de gestion de l'exercice 2018.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 19 - DFA relatif au compte de gestion du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2018.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DPE 19 - DFA).

2019 DEVE 19 - DFA - Budget annexe du fossoyage. - Compte administratif 2018.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 19 - DFA relatif au compte administratif du budget annexe du fossoyage pour l'exercice 2018.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 19 - DFA).

2019 DEVE 20 - DFA - Budget annexe du fossoyage. - Compte de gestion 2018.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 20 - DFA relatif au compte de gestion du budget annexe du fossoyage pour l'exercice 2018.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 20 - DFA).

2019 PP 20 - Approbation du compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour 2018. - Résultats de l'exercice 2018 du budget spécial de la Préfecture de police.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 20 relatif au compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2018.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, PP 20).

2019 PP 19 - Approbation du compte de gestion 2018 de M. le DRFIP d'Ile-de-France et du Département de Paris concernant les opérations de la P.P. (budget spécial de la P.P.).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 19 relatif au compte de gestion du budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2018.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, PP 19).

2019 DASES 47 - DFA - Compte administratif 2018 et compte de gestion 2018 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'Enfance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 47 - DFA relatif au compte administratif et compte de gestion du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'Enfance pour l'exercice 2018.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Pour le groupe LR. Très bien.

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 47 - DFA).

Tout est clair. Je vous remercie.

2019 DRH 41 - Rapport social 2018.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Il n'y a pas de vote sur le rapport social - projet de délibération DRH 41 dont nous avons débattu.

Les comptes administratifs et de gestion sont adoptés.

Je vous remercie de votre attention, de votre présence et de votre vote.

2019 DEVE 64 - Dénomination "jardin Marie-Thérèse Auffray" attribuée au jardin de la Z.A.C. d'Alésia situé 8, rue de la Sibelle (14e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous revenons aux dossiers de la 2e Commission, là où nous nous étions arrêtés hier à 21 heures.

Nous examinons le projet de délibération DEVE 64, si possible dans le silence : dénomination "jardin Marie-Thérèse Auffray" attribuée au jardin de la Z.A.C. d'Alésia, situé rue de la Sibelle dans le 14e arrondissement.

Chers collègues, je vous demande un peu de silence, avant de donner la parole à Carine PETIT.

Madame la maire du 14e arrondissement, c'est à vous.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire.

"Des portraits décapants, sans complaisance, qui ont secoué le sommeil du monde." C'est ainsi que Marie-Jo BONNET, historienne d'art, parlait des œuvres de Marie-Thérèse Auffray. C'était une femme libre, engagée, anticonformiste, assumant son homosexualité pendant la Seconde Guerre mondiale. Elle s'est installée avec sa compagne dans un village normand, pour y tenir une auberge, le café-tabac du village. Elles étaient toutes les deux résistantes et l'atelier parisien de Marie-Thérèse Auffray servait à cacher des combattants alliés.

Je suis très heureuse parce que je ne connaissais pas le parcours, la vie, et l'œuvre de Marie-Thérèse Auffray, jusqu'à cette proposition de dénommer un jardin du 14e arrondissement, situé dans le quartier d'Alésia, pas très loin du parc Montsouris, pour lui donner ce nom, celui de Marie-Thérèse Auffray.

Pourquoi le 14e arrondissement ? Parce que nous avons retrouvé - c'est un travail collectif - que Marie-Thérèse Auffray avait découvert Paris, avait appris à aimer Paris, lorsqu'elle avait intégré l'Ecole des Arts Déco de Paris, et elle y avait fréquenté un atelier d'artistes de la rue d'Alésia. Elle avait ensuite eu, elle-même, son propre atelier dans la rue Gazan, très proche du jardin de la Z.A.C. "Alésia".

La Z.A.C. "Alésia" est un jardin qui n'est pas nouveau, qui remonte maintenant à quelques années. Il portait toujours ce nom tristement P.L.U. de la Z.A.C. "Alésia". Il portera, le 11 octobre prochain, le jour de l'anniversaire de Marie-Thérèse Auffray, ce nom. Je voulais remercier l'ensemble de ce travail collectif, de donner des noms féminins, des noms de femmes, à des espaces publics de Paris. J'espère que les enfants, les habitants, les amoureux de ce jardin, connaîtront et apprendront à connaître le merveilleux parcours de Marie-Thérèse Auffray, qui est un symbole dans beaucoup de domaines de son existence et de nos vies de citoyen.

Je sais, et je crois, que les descendants de Marie-Thérèse Auffray nous regardent, ainsi que les personnes engagées dans l'association qui porte son nom, pour faire connaître son travail, son parcours et sa vie.

Du coup, je laisse la parole à Catherine VIEU-CHARIER, qui complétera parfaitement les éléments de la vie de cette femme, qui était restée dans l'ombre. Je vous invite à prendre connaissance de son œuvre artistique, de ses peintures, parce qu'elle était aussi reconnue pour peindre la comédie humaine ou la comédie sociale, des portraits de personnes et de personnalités de tous les jours, mais très bien décrits dans ses peintures absolument très sensibles.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Carine PETIT, merci, Madame la maire.

Vous avez vous-même donné la parole à Catherine VIEU-CHARIER, donc je n'ai rien d'autre à faire.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe.- Madame la Maire, chère Carine, je vous remercie pour cette intervention. On dit souvent que l'histoire a été écrite par les hommes, l'histoire avec un petit "h". La discipline fut, il est vrai, pendant longtemps, écrite par et pour les hommes. Mais l'histoire avec un grand "H", on peut dire que les hommes n'en ont pas le monopole, et qu'il faut rendre aux femmes justice en Histoire.

En cette année du 75e anniversaire de la libération de Paris, il était important de célébrer le parcours des femmes résistantes et, dans ce quartier, Marie-Thérèse Auffray représentera une belle figure de femme libre et résistante. Elle y a peint, elle y a exposé, elle y a résisté. Cela permettra aux passants et aux flâneurs, venus profiter de ce jardin arboré, de prendre conscience du rôle crucial qu'ont joué les femmes pendant la Seconde Guerre mondiale. Un bel hommage pour celle qui fut résistante, mais aussi pour l'artiste, la peintre, la femme libre, celle qui refusait le mercantilisme de l'art et dénonçait par ses coups de pinceau les travers de la société.

Comme vous l'avez dit, Madame la maire, la famille et les proches nous regardent actuellement en direct sur Internet. J'en profite pour les saluer et leur dire que nous aurons rendez-vous le 11 octobre, date de la naissance de Marie-Thérèse Auffray, pour une belle fête d'inauguration avec les habitants du quartier Alésia-Montsouris, à vos côtés, Madame la Maire, Carine PETIT, aux côtés de la famille, des proches et des admirateurs de Marie-Thérèse Auffray.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Catherine VIEU-CHARIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 64.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 64).

2019 DEVE 67 - Dénomination "jardin de la Mulâtresse Solitude" attribuée aux pelouses Nord de la place du Général-Catroux (17e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DEVE 67 : dénomination "Jardin de la Mulâtresse Solitude" attribuée aux pelouses Nord de la place du Général-Catroux dans le 17e arrondissement.

La parole est à Nathalie FANFANT.

Mme Nathalie FANFANT.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Le terme de "Mulâtresse Solitude" semble créer beaucoup de remous en ce moment, alors que l'idée est de rendre hommage à une femme, à une femme forte qui s'est battue, pour justement l'abolition de l'esclavage.

Je vous donnerai deux expressions typiquement créoles : une que vous connaissez déjà, qui est "Fanm dobout", que l'on traduira par "femme debout", et une autre qui est "fanm potomitan", qui veut dire que la femme, dans nos sociétés, est la poutre maîtresse qui guide vraiment nos sociétés matriarcales, pour le coup, aux Antilles.

Je crois que ce qu'il est intéressant de retenir dans cet hommage que souhaite rendre la Ville de Paris à cette "Mulâtresse Solitude", elle est appelée comme cela, et je crois que l'immense auteur, André Schwarz-Bart, l'a également appelée ainsi pour son roman paru en 1972… Je crois qu'il est important que chacun retienne que l'hommage que veut rendre la Ville de Paris à cette femme, se situe vraiment sur le courage, sur la rébellion, sur le combat mené pour l'abolition de l'esclavage, et surtout, pour souligner que, dans la vie, dans l'histoire, les femmes sont très, très importantes, et pour nous, Solitude, qu'on l'appelle simplement Solitude ou Mulâtresse Solitude, c'est notre héroïne, c'est une de nos héroïnes. Il faut que nous soyons fiers d'elle et c'est une bonne chose qu'un hommage lui soit rendu.

Je pense que nous trouverons des solutions d'apaisement, comme nous en avons parlé avec Catherine VIEU-CHARIER, afin que la dénomination définitive puisse contenter tout un chacun. Mais la chose importante qu'il faut retenir, c'est que c'est une héroïne, et c'est tout ce qui est à retenir.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Nathalie FANFANT.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET.- Mes chers collègues, fêtons ensemble l'inauguration d'un lieu à Paris au nom de la "Mulâtresse Solitude". Nous l'avons souvent déploré, peu de lieux, de rues ou de bâtiments publics portent le nom de femmes dans l'espace public parisien.

Depuis 2001 et surtout depuis 2014, nous avons tenté de réparer cette injustice. Merci à toi, Catherine, faire que des femmes françaises ou non aient leur place dans les rues parisiennes est une belle victoire.

Notre groupe a souvent inspiré l'Exécutif en proposant des noms de femmes illustres, de résistantes ou d'artistes injustement oubliées dans le Panthéon national et parisien. Oui, nous sommes fiers que, sur la place du Général-Catroux, un espace porte le nom de la Mulâtresse Solitude. Il sera le cocon de la sculpture "Fers", hommage au Général Dumas, ce fils d'esclaves devenu Général d'Empire.

Le destin de la Mulâtresse Solitude a été admirablement retracé par André Schwarz-Bart, ce grand écrivain. Né dans une famille juive de Moselle, il a consacré son premier roman à l'extermination de la population juive pendant la Seconde Guerre mondiale avec "Le Dernier des Justes".

C'est sa rencontre avec son épouse, Simone BRUMANT, jeune Guadeloupéenne, qui influencera la seconde partie de son œuvre, presque uniquement consacrée à l'esclavage et à l'histoire des Antilles. Elle cosignera l'œuvre dédiée à la Mulâtresse Solitude. Raconter l'histoire de la Mulâtresse Solitude, c'est donner une voix à celles qui n'en avaient pas. C'est l'histoire de ces femmes et de ces hommes transportés depuis l'Afrique, sans aucun espoir de retour, pour être exploités comme force de travail dans des conditions terribles et inhumaines.

La force de ces descendants d'esclaves, qui ont cru au message universel des droits de l'homme porté par la Révolution française, qui seront trompés, trahis, et au final, massacrés. En a-t-on fini avec cette histoire ? Nous

voyons bien qu'à chaque fois que l'on aborde la question de l'esclavage, les réticences s'expriment, et immédiatement les concurrences mémoriales s'aiguisent.

La récente polémique de Mme ANGOT, sur une chaîne publique, montre l'ignorance crasse de nombre de nos contemporains sur les causes et les conséquences de l'esclavage. Remercions Christiane TAUBIRA d'avoir en son temps, plaidé et obtenu la qualification de crime contre l'humanité de l'esclavage et de la traite négrière. Que ce soit André Schwarz-Bart, frère de déporté juif, qui nous ait pour beaucoup fait connaître l'histoire de Solitude, cela suffit à ridiculiser l'ignorance de Mme ANGOT.

Le 30 mars 1967, l'Etat d'Israël décerne à André Schwarz-Bart, le prix de Jérusalem pour la liberté de l'homme dans la société. Le jury justifie ainsi son choix : "Au nom de tous les hommes en proie à l'exclusion, au mépris, aux tortures du corps et de l'esprit, s'élève la voix dure, indignée mais aussi pleine de compassion et d'humour triste du romancier du 'Dernier des Justes' et de la 'Mulâtresse Solitude'".

Solitude est mulâtresse, et elle le revendique ; elle est, dans sa chair et son destin, la quintessence des malheurs des esclaves. Née d'un viol, exploitée, elle rejoint les Marrons, esclaves en fuite et partisans de l'époque qui revendiquent l'égalité et la justice. Elle sera de leur mouvement jusqu'au bout, jusqu'à ce funeste jour du 10 mai 1802 où les révoltés sont écrasés par les troupes coloniales. Parce qu'enceinte, elle ne sera pas exécutée sur l'instant, mais le lendemain de la naissance de son enfant, quelques mois plus tard.

Après Bagneux et Ivry-sur-Seine, et de nombreuses villes de Guadeloupe, Paris rend un hommage à la Mulâtresse Solitude. Elle symbolise la révolte, la dignité et le courage de quelques-unes et quelques-uns qui ont cru au message de la Révolution française. Nous y voyons, une nouvelle fois, un pas supplémentaire vers l'indispensable création de ces musées de l'esclavage et de la traite dont Paris pourrait s'enorgueillir pour que les enfants de notre pays, et pas seulement ceux des Antilles, connaissent leur histoire et leur héroïne pour la liberté.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Raphaëlle PRIMET.

La parole est à Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL.- Monsieur le Maire, chers collègues, la proposition de la Ville de Paris de rendre hommage à la résistante et combattante guadeloupéenne Solitude en baptisant un jardin de Paris du nom de cette personnalité qui tient au cœur de nombreux Français et notamment des Ultramarins, ce projet de délibération est respectable et nous pourrions le soutenir.

Le parcours de Solitude, en effet, mérite notre respect et notre reconnaissance, car il est un exemple pour tous ceux qui luttent pour leur liberté. Par contre, accoler à son nom l'épithète de "mulâtresse" nous paraît très problématique, au regard de la charge négative, voire insultante, de ce mot, sorti tout droit du vocabulaire esclavagiste et de ses fantasmes révisionnistes.

Pour ceux qui en doutaient, je rappellerai quelques éléments de cette sémantique. Les esclavagistes européens avaient pris l'habitude d'appeler "mulets" ou "mules", puis "mulâtres", les enfants issus de leurs relations sexuelles, que dire de leurs viols, sur les esclaves africaines. Et le terme n'est pas choisi au hasard, à la légère, car le mulet est un animal hybride, stérile, qui résulte d'un croisement d'un âne et d'une jument.

Dans l'esprit des colons, l'union avec une Africaine est, par essence, contre nature, et pourrait se comparer à cette hybridation entre deux espèces. Autant dire que le terme est extrêmement méprisant et injurieux.

Mesdames et Messieurs, il faut être vigilant car, à l'heure où les populistes nostalgiques d'un passé révolu donnent de la voix, à l'heure où, dans une chaîne publique de télévision publique, dans une émission très regardée, une chroniqueuse, écrivain par ailleurs, banalise l'esclavage et l'asservissement de l'homme par l'homme, baptiser un jardin de Paris au nom d'une héroïne victime de l'esclavage était un grand signe d'espérance. Par contre, l'accolement du mot "mulâtresse" vient anéantir cet élan.

Paris et ses élus ont toujours dénoncé la cruauté et la barbarie de cette période sombre de notre histoire qu'a été l'esclavage. La Maire de Paris, elle-même, a su trouver les mots justes en se recueillant, ce 10 mai dernier, à la place Catroux devant les "Fers" de l'esclavage pour témoigner de son aversion pour cette négation et pour cette déshumanisation de l'homme.

Vous le savez, cet asservissement est passé par la violence physique, par la violence psychologique, mais aussi par la violence symbolique, par la violence des mots et de la sémantique.

Albert Camus disait : "Mal nommer les choses, c'est ajouter aux malheurs du monde." La combattante Solitude n'a pas besoin de l'épithète infamante de "mulato" pour exister dans nos mémoires. Il nous appartient de faire ce travail de mémoire pour débarrasser notre inconscient collectif des stigmates négatifs issus de ce système esclavagiste et colonial. C'est un travail difficile, car les mots sont comme une deuxième peau, encore plus aliénante quand elle vous est imposée.

Je voudrais simplement citer Amin MAALOUF, parce qu'il disait dans "Les Identités meurtrières" : "C'est le regard qui vous enferme souvent et qui enferme les autres dans leur plus petite appartenance, mais aussi c'est ce regard qui permet de le libérer."

Alors, libérons la combattante Solitude de son passé d'asservissement qui la réduit à une descendante de "mulet", une mulâtresse. C'est pour toutes ces raisons qu'au nom du groupe que je représente et par leurs voix, nous ne pourrons pas voter ce projet de délibération même si, comme l'a rappelé Mme FANFANT, il a le but d'honorer et de célébrer le parcours mobilisateur et exemplaire d'une figure féminine qui a défendu jusqu'à la mort, la liberté et la dignité.

C'est au nom de cette dignité que je vous demande de surseoir à l'appellation de "mulâtresse" dans l'attente d'une étude plus approfondie d'experts compétents.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Fadila MÉHAL.

La parole est à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe.- Mes chers collègues, merci pour vos interventions, pour cette "Fanm dobout", comme disait tout à l'heure Nathalie FANFANT, cette héroïne de la résistance des anciens esclaves de Guadeloupe au moment du rétablissement de l'esclavage. Un hommage qui s'inscrit dans le sillage de ceux qui sont rendus dans la commune des Abymes de la Guadeloupe, qui a érigé une statue magnifique pour cette figure emblématique et qui a donné son nom à une rue, rue de la Mulâtresse Solitude en Guadeloupe, et une école, école de la Mulâtresse Solitude en Guadeloupe.

Le jardin que nous avons choisi est un lieu hautement symbolique, puisque c'est dans ce jardin de la place du Général Catroux que se trouve la sculpture "Fers", qui rend hommage au général Dumas, premier général ayant des origines afro-antillaises de l'armée française.

La Ville de Paris organise d'ailleurs une cérémonie, chaque 10 mai, pour commémorer l'abolition de l'esclavage. Je rappelle qu'Anne HIDALGO, cette année, a annoncé, lors de cette cérémonie, qu'il y aurait un jardin de la Mulâtresse Solitude, sans que cela ait vraiment heurté qui que ce soit. Il n'y a pas eu d'écrit ou de lettre ou d'interpellation à la suite de cette annonce.

Alors, j'entends les inquiétudes autour du mot "mulâtresse". Je pense d'abord qu'il y a eu des mots très forts que vous avez employés, Madame MÉHAL, de "révisionnisme" par exemple. Peut-on accuser Simone SCHWARZ-BART et son mari, André Schwarz-Bart, de révisionnisme, ceux-là qui ont porté si haut la figure de la Mulâtresse Solitude, cette femme qui a lutté de façon extrêmement courageuse ?

Ce que je regrette, c'est qu'au moment où enfin on rend hommage à cette héroïne, parce que cela fait des années, je me rappelle que George PAU-LANGEVIN avait essayé, en son temps, de rendre hommage à cette femme et cela n'avait pas pu être fait, et que l'on vienne me faire un procès en révisionnisme et en racisme… C'est ce que j'ai entendu, je suis désolée. Non, il n'y a pas de "oh ! oh !"

Je ne suis pas dans une démarche d'affrontement, je suis dans une démarche de pédagogie. Je pense que l'esclavage aujourd'hui, qui est un crime contre l'humanité, n'est pas éteint, et j'aimerais que, non seulement on enseigne partout ce qu'a été l'esclavage et ce crime contre l'humanité qu'a été l'esclavage, et il faut revendiquer le mot de "crime contre l'humanité", et qu'il y ait la même passion pour débouter tous ces pays qui continuent aujourd'hui de pratiquer l'esclavage dans l'indifférence du monde. Je le regrette.

Alors, je ne suis pas missionnée pour provoquer des polémiques dans cette enceinte, ni même dans l'espace public.

Cela étant, je pense que gommer le terme de "mulâtresse" serait refaire l'histoire aussi, car c'est ainsi qu'elle a été connue tout au long de son histoire. Vous savez, je suis de nature assez humble, je n'ai pas du tout la science infuse, j'ai beaucoup consulté, et j'ai entendu beaucoup de choses. Moi, ce que je pense, c'est qu'il faut que nous arrivions ensemble à un compromis, mais ce terme de "mulâtresse", il faudra bien qu'il apparaisse quelque part, ne serait-ce que dans une plaque pédagogique pour expliquer pourquoi elle est connue sous ce terme. Appeler le jardin "Solitude", cela ne dit pas l'histoire de la Mulâtresse Solitude, et je trouve que son identité était dans le terme de "Mulâtresse Solitude".

Alors, je crois qu'il faut apaiser le débat, il ne faut pas monter sur ses grands chevaux et accuser les uns et les autres de révisionnisme et de racisme. Laissez-moi terminer, il y a des mots, croyez-moi, qui sont quand même assez durs à entendre, surtout en direction de l'élue que je suis. J'ai tout à fait en tête la polémique qu'il y a eue avec Mme ANGOT et je regrette qu'il y ait des gens qui, aujourd'hui, remettent en question l'idée que l'esclavage est un crime contre l'humanité. Vous avez eu raison, Raphaëlle PRIMET, d'y revenir.

Cela étant, je demande que l'on vote, aujourd'hui, ce projet de délibération tel qu'il est, et je réunirai la Commission de dénomination avec tous les groupes politiques afin que nous atterrissions sur un libellé dans le jardin

qui convienne à tout le monde et qui soit accompagné d'un texte qui ne cache rien de l'histoire de cette femme magnifique, connue de par le monde et avec des grands auteurs comme Simone et André Schwarz-Bart qui, s'ils ne l'avaient pas remise dans l'actualité, cette femme aurait disparu de l'histoire, et c'est bien comme "Mulâtresse Solitude" qu'ils l'ont fait connaître.

Je dis une chose : hommage à "Fanm dodout Mulâtresse Solitude".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Catherine VIEU-CHARIER.

Le projet de délibération est maintenu avec tout ce qu'a exprimé Catherine VIEU-CHARIER. Donc, au nom de l'Exécutif, c'est le projet DEVE 67 et je le mets aux voix.

Qui est pour ?

Je veux bien, mais manifestez-vous un peu plus tôt avant que j'aie commencé le vote ! Habituellement, les groupes viennent me prévenir.

Je suspends le vote et vous donne la parole, Madame JOHNSON. Vous avez une minute.

Mme Olga JOHNSON.- Merci, Monsieur le Maire, ce n'était pas prévu, mais la teneur des débats m'a donné envie de faire une explication de vote au titre du groupe UDI-MODEM, pour dire que nous allons voter ce projet de délibération. A titre personnel, et là, je ne m'exprime pas en tant qu'élue du 17e, c'est vrai que cette appellation me pose problème, mais c'est quand même le nom historique qui a été donné à cette personne, et je voudrais remercier Mme VIEU-CHARIER pour la sagesse de la décision qu'elle vient de prendre pour que l'on se mette autour d'une table pour en discuter. Nous voterons ce projet de délibération et je pense que l'on trouvera tous ensemble un terrain d'entente commun.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci pour votre explication de vote, Madame JOHNSON.

Je donne la parole à Pascal JULIEN qui va faire l'explication de vote du groupe EELV.

M. Pascal JULIEN.- Nous sommes le groupe Ecologiste de Paris, nous ne sommes pas le groupe EELV, même si EELV constitue l'essentiel de ce groupe, et nous sommes ouverts à d'autres écologistes. Donc merci de nous appeler groupe Ecologiste de Paris.

Je m'étonne de ces explications de vote qui ne sont pas réglementaires, mais en même temps, je pense qu'un peu de tolérance et de bienveillance parfois est bienvenue dès lors que l'on est dans le consensus.

Pour notre part, nous nous serions abstenus pour les raisons qui ont été dites, mais suite à la proposition de l'adjointe, nous voterons pour et nous participerons bien sûr activement à la réunion proposée.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci d'avoir rappelé si parfaitement le règlement que vous connaissez par cœur. Je me dis quelque part que c'est votre livre de chevet. Il n'y a effectivement pas d'explication de vote sur ce projet de délibération, mais il était intelligent que des groupes qui ne s'étaient pas inscrits dans la discussion générale puissent s'exprimer.

On arrête là. Je considère qu'il n'y a pas d'explications de vote, j'ai donné à des groupes qui se sont déjà exprimés.

Je mets donc aux voix et par votre vote, vous traduirez votre expression.

Ne profitez pas de l'opportunité, Danielle SIMONNET.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 67.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 67).

Je vous remercie.

2019 DU 25 - Dénomination allée Mireille Knoll (11e et 20e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous passons au projet de délibération DU 25 : dénomination allée Mireille Knoll, 11e et 20e arrondissements.

Je donne la parole à Julien BARGETON, mais s'il ne la souhaite pas…

Je donne la parole à Fadila MÉHAL. Si les groupes me prévenaient un peu plus tôt, n'hésitez pas à le faire, cela m'aidera à présider la séance sereinement.

Si ce n'est pas Julien BARGETON, c'est Fadila MÉHAL qui intervient pour le groupe DP.

Mme Fadila MÉHAL.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous le savez tous Mireille Knoll a été assassinée le 23 mars 2018, dans son appartement à Paris, à l'âge de 85 ans. Elle était parisienne, française, de confession juive et avait échappé avec une partie de sa famille à la rafle du Vél' d'Hiv en 1942.

L'atrocité du crime, l'information judiciaire ayant retenu l'assassinat en raison de l'appartenance vraie ou supposée de la victime à une religion et sur une personne vulnérable, a ému beaucoup de Français et de Parisiens. D'ailleurs, le rassemblement et la marche blanche dans les rues de Paris en sa mémoire, le 28 mars, sont une considération importante.

Nous sommes heureux d'avoir formulé ce vœu pour qu'une dénomination lui soit attribuée, le 4 mai 2018, et nous saluons cette dénomination et remercions l'adjointe à la Mémoire pour cette prise en compte.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Fadila MÉHAL.

Vous étiez inscrite pour intervenir, mais je ne savais pas qu'avec Julien BARGETON, vous étiez deux inscrits pour le groupe DP. Donc tout cela est clair.

Pas d'intervention du groupe "Génération.s" ?

Très bien, je prends mes précautions maintenant.

Pas d'intervention du groupe Ecologiste de Paris et non pas EELV ? C'est parfait.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET.- Très rapidement, je pense que c'est extrêmement important d'avoir cette dénomination "allée Mireille Knoll" pour ne jamais oublier que l'antisémitisme continue de tuer. Notre lutte contre l'antisémitisme et contre toutes les formes de racisme doit être sans failles.

Nous devons également, par ailleurs, refuser toute instrumentalisation de la lutte contre l'antisémitisme. Je n'oublierai jamais également que, lors de cette manifestation, un groupuscule d'extrême-droite, la L.D.J., qui devrait être dissous, a tenté de refuser que les élus et militants de la France Insoumise participent à cette manifestation. N'oublions pas cela aussi, que nous devons combattre des alliances de l'extrême droite nauséabonde toujours et toujours.

Ce projet de délibération est important, parce que notre Ville doit se souvenir, doit inscrire dans sa mémoire pour mieux justement combattre toutes les formes d'antisémitisme et de racisme.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je donne la parole à Catherine VIEU-CHARIER pour répondre aux oratrices.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe.- Je vous remercie.

Cette dénomination fait suite à l'hommage d'Anne HIDALGO, la Maire de Paris, en ouverture de séance de mai dernier. Le 23 mars, comme cela a été rappelé, Mireille Knoll a été assassinée, et il s'agit d'un assassinat antisémite.

Nous assistons, encore une fois, à un ignoble témoignage de haine antisémite, cette même haine qui a tué, à Toulouse, les enfants Sandler et Monsonégo, et à Paris, Ilan Halimi, Sarah Halimi et les juifs de l'Hyper Cacher.

Comme l'a rappelé la Maire de Paris, nous lutterons contre tous ceux qui veulent porter atteinte à la démocratie et à la République. Nous combattrons sans relâche ceux qui veulent mettre à mal notre pacte social et déchirer les liens qui nous unissent. Attaquer les juifs en France et à Paris, c'est attaquer cet idéal républicain et nos valeurs. Je tiens ici à remercier mon collègue François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement, qui a travaillé sur cet hommage et sur le lieu de cet hommage, en concertation avec la famille de Mireille Knoll.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 25.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 25).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Il n'y a pas d'explications de vote sur les projets de délibération, cela a été rappelé récemment par M. JULIEN. Je ne peux pas faire d'exception à tous les projets de délibération, surtout pour un projet de délibération aussi consensuel.

2019 DU 117 - Dénomination place de Jérusalem (17e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 117 et de l'amendement n° 41. Il s'agit de la dénomination place de Jérusalem dans le 17e arrondissement.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES.- Monsieur le Maire, chers collègues, il aura donc fallu cent trente-six ans pour que la Ville de Paris se rende compte qu'il n'y avait plus de place de Jérusalem à Paris.

L'histoire en fournit une explication. La fin du XIXe siècle est une période où l'antisémitisme est très répandu. Des députés défendent en toute impunité leur haine des juifs. En 1894, commence l'affaire Dreyfus avec la condamnation honteuse du capitaine Dreyfus jusqu'à sa réhabilitation par la Cour de cassation en 1906.

En 1886, Édouard Drumont publie "La France juive". Il est l'une des principales figures historiques de l'antisémitisme en France.

En 1889, Adolphe Léon Willette se présente comme unique candidat antisémite aux élections législatives du 22 septembre, dans le 9e arrondissement de Paris.

En 1927, un nouveau square, inauguré au pied du Sacré-Cœur, est baptisé en son honneur, "square Willette". Il faudra attendre 2004 pour qu'il soit débaptisé suite à une action des Ecologistes.

Mais personne ne s'est offusqué de l'absence de la place de Jérusalem sur une aussi longue période. Pourtant, il y a des centaines de lieux ayant le nom de Jérusalem de par le monde. De Tunis à Beyrouth, en passant par des villes européennes ou d'Amérique latine, car Jérusalem est une ville trois fois sainte pour les trois religions monothéistes issues du Livre, qui ont le même père commun, Abraham ou Ibrahim pour les musulmans.

Chaque religion a son lieu saint : le Mur des lamentations pour les juifs qui serait au pied du temple de Salomon, le Saint-Sépulcre, qui abriterait le tombeau du Christ pour les chrétiens, et toutes les chapelles chrétiennes, et pour les musulmans, l'Esplanade des mosquées, aussi appelée Al-Haram Al-Sharif, qui est le troisième lieu saint de l'islam après La Mecque et Médine, esplanade sanctuaire qui abrite les deux mosquées Al-Aqsa, celle d'où serait monté au ciel Mahomet, et celle du Temple du Rocher, la plus connue.

Quiconque est allé à Jérusalem et qui, comme moi, a eu la chance de visiter ces trois lieux saints, comprend la charge spirituelle de la ville et les émotions vécues par les croyants des trois religions.

Mais le Jérusalem de 1883 n'est pas celui de 2019. Selon Vincent LEMIRE, un des spécialistes de la ville, dans son livre "Jérusalem : histoire d'une ville-monde", il y avait une population de 60.000 habitants sous domination ottomane, où toutes les religions cohabitaient dans le respect les unes des autres, avant que la ville passe sous mandat britannique.

A cette date, ni l'Etat d'Israël ni celui de Palestine n'existaient. Jérusalem était et reste surtout la ville des trois religions monothéistes qui ont cohabité pendant des siècles, sans difficultés. Elle ne doit pas être la proie des nationalistes ou d'intégristes, des fous de dieu d'un même dieu.

Chaque extrémisme veut déstabiliser un équilibre millénaire. Aujourd'hui, la ville est coupée en deux : Jérusalem-Ouest et Jérusalem-Est, qui est occupée par Israël et annexée en 1980.

Cette annexion de facto n'a jamais été reconnue par l'O.N.U. Jérusalem est devenue le centre d'une bataille géopolitique internationale, qui s'est aggravée depuis que TRUMP a décidé de déplacer l'ambassade américaine de Tel-Aviv vers Jérusalem. Depuis qu'une des trois religions a l'intention de préempter le lieu contre les deux autres, cela met en péril l'équilibre du lieu multimillénaire.

Dans ce contexte immédiat, vu le rôle symbolique de Paris, cette décision mal préparée peut faire de cette dénomination, un enjeu pour tous les extrémistes. Cette dénomination ne peut pas être déconnectée des enjeux géopolitiques actuels.

Nous ne devons pas mettre de l'huile sur le feu. C'est pour cela que nous avons demandé le retrait, tant que nous ne réfléchissons pas en amont sur les modalités de l'inauguration de la place de façon à éviter que cette ville multiculturelle et multi-religieuse ne soit prise en otage. Va-t-on mettre en valeur les trois religions du Livre ? Les deux Etats, israélien et palestinien, seront-ils présents à cette inauguration ?

Ainsi, à travers notre abstention à ce projet de délibération qui n'est pas une opposition sur le fond, nous exprimons notre inquiétude que puisse être constitutionnalisée cette décision et que puisse être entendue cette inquiétude de façon à ce que personne ne mette de l'huile sur le feu dans une situation déjà très difficile.

Merci de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Jérôme GLEIZES.

Je donne la parole à Valérie NAHMIAS.

Mme Valérie NAHMIAS.- Je vous remercie.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il nous est donc proposé aujourd'hui de voter l'attribution d'une place de Jérusalem dans le 17e arrondissement, et je me félicite de cette décision.

Cela fait longtemps que la Ville souhaitait nommer un lieu "Jérusalem" dans Paris, et le projet de délibération qui nous est présenté ici, est pour beaucoup un aboutissement.

Comme le rappelle le projet de délibération, il existait déjà une rue de Jérusalem autrefois, supprimée en 1883 par l'agrandissement du Palais de justice. La coïncidence peut faire sourire, car le Palais de justice ayant justement déménagé pour le 17e, voilà que nous retrouvons un emplacement Jérusalem dans le 17e, à quelques encablures de la place Israël.

Elue du 17e, je suis ravie que cette ville, cette capitale magnifique, trois fois millénaire, berceau des religions monothéistes, carrefour des Croisades, d'histoire, de civilisations, soit nommée dans notre bel arrondissement qui lui correspond pleinement.

Je reste un peu retenue sur le lieu, bien que ce soit face au square Sainte-Odile où deux allées ont été inaugurées récemment en souvenir des enfants Sandler et Monsonégo, tués dans une école par un terroriste, également face au futur Centre européen du judaïsme, force est de constater que la place de Jérusalem est plus une intersection de la rue de Courcelles et du boulevard de Reims, davantage un croisement qu'une réelle place.

De plus, le tram est attendu à cet endroit. Est-il prévu qu'une vraie place soit aménagée à cet emplacement au bénéfice des piétons et des riverains ? Je l'espère, car ce serait dommage, cette place mérite toute la lumière à la hauteur de cette ville.

Devant cette magnifique opportunité, je me garderais bien de toute polémique inutile, comme il l'a été dit juste avant moi, comme l'amendement à ce projet de délibération également proposé par Mme SIMONNET qui souhaite à nouveau rentrer, et je me désespère de tout cela, dans des considérations géopolitiques, là où il ne faut voir que l'hommage d'une ville à une autre ville.

Madame SIMONNET, à chaque fois que nous mentionnons les mots Israël, juif, Jérusalem, c'est l'occasion pour vous d'y opposer le point de vue palestinien. Je suis désolée, ici, il s'agit, et c'est grand, et c'est fort, de la place de la ville de Jérusalem. Nous ne rentrerons pas, dans cette enceinte, dans un jeu de discordes, de polémiques, de petites phrases. Nous ne sommes pas l'O.N.U., nous sommes le Conseil de Paris, nous situons et attribuons à nouveau une place pour la ville de Jérusalem dans Paris, et c'est bien heureux pour nous tous.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Valérie NAHMIAS.

Je donne la parole à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET.- Mes chers collègues, il nous est proposé aujourd'hui de renommer une place Jérusalem pour remplacer la rue du même nom, supprimée pour cause de travaux en 1883. C'est dire l'urgence, plus d'un siècle après, dans laquelle nous étions pour le faire. Alors, pourquoi le faire maintenant, à ce moment précis ? C'est une question que l'on peut se poser.

Jérusalem est le creuset très ancien de trois religions mondiales, le christianisme, l'islam et le judaïsme. C'est une ville riche de ces différentes cultures, architectures, langues et histoire.

C'est une destination qui ne cesse de fasciner les voyageurs : sa vieille ville entourée de murailles, le mont des Oliviers, le Mur des lamentations, le dôme du Rocher, son souk. Jérusalem regorge de sites d'intérêt pour les touristes.

Par ailleurs, que ce soit rue de Liège, d'Athènes, d'Amsterdam ou de Tanger, square de Berlin, place de Beyrouth ou du Caire, notre Ville a toujours fait honneur à de nombreuses villes du monde. Il n'y aurait donc rien de surprenant à vouloir donner le nom de Jérusalem à une de nos voies.

Sauf que Jérusalem est une ville divisée et occupée, et on ne peut pas en faire abstraction. Sauf que la question de Jérusalem est une question centrale de la cause palestinienne. Sauf que la vie des Palestiniens à Jérusalem-Est est un enfer.

Depuis juin 1967, Israël a annexé illégalement Jérusalem-Est pour l'intégrer au territoire israélien et, en 1980, en a fait sa capitale indivisible, malgré la condamnation de l'O.N.U.

Pour mener à bien son projet, Israël a établi une stratégie et bâti un système législatif pour empêcher les Palestiniens de vivre et de rester à Jérusalem-Est. Par exemple, ils ont un statut de résident permanent dont le

permis peut être révoqué sous de nombreux prétextes, ce qui veut dire en clair qu'ils peuvent être interdits de vivre à Jérusalem à tout moment. C'est d'ailleurs le cas pour 11.000 d'entre eux depuis 1996.

De nombreuses colonies sont construites illégalement à Jérusalem-Est. Un expert du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies a dénoncé, en 2014, dans un rapport, une discrimination systématique basée sur l'identité ethnique, dont l'objectif est de changer la démographie de Jérusalem et l'a désigné comme une forme de nettoyage ethnique.

La construction illégale du mur poursuit le même but : il encercle Jérusalem-Est tout en intégrant les colonies, mais en excluant des quartiers entiers comme Silwan. 80.000 Palestiniens de Jérusalem se sont retrouvés coupés de leurs terres, privés de leurs ressources et des services de la Municipalité qu'ils paient pourtant avec leurs impôts. Ils ont besoin de permis pour s'y rendre et doivent passer par les "check-points". La ligne de tramway et les extensions en projet visent aussi à renforcer le contrôle israélien sur Jérusalem-Est, ainsi qu'à faciliter l'installation des colons dans la ville.

Le développement du tourisme est prétexte à empêcher les Palestiniens de construire les maisons dont ils ont tant besoin. Les fouilles archéologiques servent à spolier les Palestiniens de leurs terres, démolir leurs maisons, mais aussi à réécrire une histoire de la ville débarrassée de tout ce qui ne serait pas juif.

Il faudrait aussi parler de la nouvelle route 4370 de l'apartheid, des démolitions punitives, des transferts forcés de populations et des Bédouins, de la répression terrible que subissent les Palestiniens quotidiennement, mais malheureusement, la liste est beaucoup trop longue pour tout dire ici.

Les politiques illégales d'exclusion et de colonisation d'Israël, en isolant totalement Jérusalem-Est de la Cisjordanie et en scindant la Cisjordanie en deux, rendent impossible la création d'un Etat palestinien viable et indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale.

La reconnaissance de Jérusalem comme capitale d'Israël par TRUMP et le déménagement de l'ambassade des Etats-Unis, le 14 mai 2018, en contradiction avec tous les engagements de la communauté internationale, ont jeté de l'huile sur le feu. Mais un an plus tard, force est de constater que les capitales étrangères n'ont pas suivi et préfèrent garder leurs ambassades à Tel-Aviv.

Voilà la situation, et c'est avec la connaissance de ce contexte que nous allons donner le nom de Jérusalem à une place. Ce choix peut ouvrir la voie à de mauvaises interprétations, être instrumentalisé de tous côtés, voire être pris pour une provocation. Cela ne permettrait pas une inauguration sereine de cette place.

La proposition de Danielle SIMONNET de mettre en sous-titre "future capitale des deux Etats" ne nous paraît pas, de par son caractère incantatoire, répondre à ces questions. Pour notre groupe, il aurait été urgent d'attendre.

En conséquence, nous nous abstiendrons à la fois sur le projet de délibération et sur le vœu de Danielle SIMONNET.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Raphaëlle PRIMET.

Danielle SIMONNET va ainsi présenter son amendement n° 41.

Mme Danielle SIMONNET.- Je me retrouve dans 99 % de l'intervention de Raphaëlle PRIMET, et je lui dis, et je le dis à l'ensemble du groupe Communiste ainsi qu'au groupe Ecologiste, vos abstentions, vous le savez pertinemment, ne permettront pas le retrait de ce projet de délibération de l'ordre du jour. Vos abstentions n'empêcheront pas le projet de délibération d'être adopté. Par contre, votre abstention empêchera le vœu d'avoir une quelconque chance d'être adopté.

Donc, votre abstention finalement a pour effet qu'il y aura donc une place Jérusalem dans le contexte qui a été précisé, et sans aucun sous-titre.

Je reviens sur l'intervention.

Oui, dans le projet de délibération DU 117, qui est soumis au vote du Conseil de Paris, on souhaite attribuer la dénomination "place de Jérusalem" à la place située à l'intersection de la rue de Courcelles et du boulevard de Reims à Paris, dans le 17e arrondissement.

Je voudrais vous rappeler que le Conseil de Paris de novembre 2014, à mon initiative, s'était prononcé à l'unanimité… alors à la grande majorité, mais il n'y avait pas eu de vote contre à ma connaissance… Alors un seul.

Une seule voix contre et, voyez, elle n'avait pas dû être très audible puisque, dans ma mémoire, c'était l'unanimité pour que la France reconnaisse l'Etat de Palestine et que cette reconnaissance accompagne la négociation entre ces deux Etats, afin qu'ils vivent l'un et l'autre en paix et en sécurité avec des frontières mutuellement et internationalement reconnues. Voilà quelle était la position du Conseil de Paris en ce début de mandature.

Et là, que s'apprête-t-on à faire ?

Cette initiative s'était alors inscrite dans la démarche initiée notamment par un groupe de parlementaires, qui appelait le Gouvernement à œuvrer sans délai en faveur d'un Etat palestinien indépendant, démocratique, souverain, vivant dans la paix et la sécurité au côté d'Israël, sur la base des frontières de 1967, deux Etats reconnus par l'O.N.U. avec Jérusalem comme capitale des deux Etats. Je ne citerai pas les résolutions de l'O.N.U. en faveur de la reconnaissance de la coexistence des deux Etats, ayant pour capitale tous deux Jérusalem.

On ne peut non plus occulter l'occupation illégale des territoires palestiniens, occupés depuis 1967, et la politique d'implantation massive des colonies pratiquée par la coalition gouvernementale israélienne de droite et d'extrême droite de Benyamin NÉTANYAHOU.

L'Union européenne a appelé Israël, dès 2009, à partager Jérusalem comme capitale conjointe de deux Etats, hébreu et palestinien, et les vingt-sept Etats-membres de l'époque avaient assuré qu'ils ne reconnaîtront aucun changement autre que négocié au statut d'avant 67.

On ne peut occulter la place que la France a toujours occupée, bien particulière dans le processus de paix au Proche-Orient et le rôle de la Ville de Paris dans ses liens d'amitié et de fidélité avec les Israéliens et avec les Palestiniens.

Alors, oui, si le Congrès des Etats-Unis a voté une loi, dès 1995, établissant que Jérusalem devait être reconnue capitale de l'Etat unique d'Israël, le déménagement de l'ambassade avait systématiquement été reporté. C'est l'actuel Président des Etats-Unis, Donald TRUMP, qui, le 6 décembre 2017, a reconnu officiellement Jérusalem comme capitale d'Israël, y a inauguré le déménagement de leur ambassade le 14 mai 2018 et, fort heureusement, la communauté internationale ne l'a pas suivi, et fort heureusement !

Oui, la ville de Jérusalem est considérée comme trois fois sainte car elle contient les lieux les plus sacrés des religions juive, chrétienne et le troisième lieu saint de l'islam, ce qui avait conduit, par exemple, le pape à déclarer : "Nous pensons important de préserver la ville sainte de Jérusalem comme patrimoine commun de l'humanité, et par-dessus tout, pour les fidèles des trois religions monothéistes, comme le lieu de rencontres et symbole de coexistence pacifique où se cultivent le respect réciproque et le dialogue."

Avec ce projet de délibération, bien sûr, on nous rappelle qu'il existait une rue de Jérusalem qui a été supprimée par l'agrandissement du Palais de justice en 1883, il y a donc plus d'un siècle. Quelle était donc l'urgence maintenant ? Quel sens cela peut avoir aujourd'hui ?

Alors oui, je propose, dans un amendement rattaché à ce projet de délibération, qu'il conviendrait d'ajouter un sous-titre pour être fidèle à la position du début de cette mandature, et ne pas l'adopter voudrait dire une rupture avec la position du début de mandature. Il conviendrait d'ajouter un sous-titre à cette dénomination de place pouvant s'intituler, avec le vœu, qu'elle devienne la future capitale de deux Etats parce que, si vous n'adoptez pas ce vœu, alors vous n'êtes pas fidèles aux positions qui ont été prises en ce début de mandature, dans le contexte actuel. Ou bien vous retirez ce projet de délibération, ou bien vous apposez ce sous-titre.

Il est essentiel que, dans une démarche au service de la paix et de la fraternité entre les peuples, les associations israéliennes comme palestiniennes pour la paix ainsi que les représentants de l'Etat d'Israël et de l'Autorité palestienne...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Danielle SIMONNET, vous êtes à cinq minutes trente, cela me paraît largement suffisant.

Mme Danielle SIMONNET.- … puissent être présents à l'inauguration de cette place. L'avez-vous anticipé ? Je crains que non. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- J'avais deux inscrits, Alix BOUGERET et Geoffroy BOULARD. Je pense qu'il n'y a que Geoffroy BOULARD qui intervient avec l'accord de sa première adjointe.

La parole est au maire du 17e arrondissement.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire.

Ecoutez, j'entends ces débats aujourd'hui. L'enjeu est de dénommer une place de Jérusalem dans Paris, Paris capitale mondiale. Jérusalem est une ville avec laquelle la Ville de Paris entretient des relations étroites.

J'entends évidemment les tentatives de récupération, manipulation. Je crois que c'est une grande chance pour Paris qu'on ait une place qui porte le nom de Jérusalem. Je crois qu'il faut aller de l'avant, sans récupération aucune dans ce lieu, à cet endroit précis, c'est-à-dire au pied notamment du Centre européen du judaïsme qui va voir le jour en septembre prochain, mais à proximité du square Sainte-Odile et dans le cadre d'une place qui va se redéfinir, puisque le tramway passera au pied notamment de cette place. Ce sera l'occasion de lui donner, sur le plan urbain pour le coup, toute la place qu'elle mérite. Donc je soutiens naturellement cette proposition de dénomination, j'ai même donné mon accord quand il me l'a été proposé par l'Exécutif.

Je trouve que toutes ces polémiques sont vaines. Jérusalem est une ville amie de la Ville de Paris, et Jérusalem doit avoir son nom dans Paris. Lui donner une place à cet endroit-là est un très beau symbole que je soutiens tout particulièrement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Geoffroy BOULARD.

Je donne la parole à Catherine VIEU-CHARIER pour répondre aux différents intervenants.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe.- Chers collègues, cette dénomination est en effet, comme cela a été dit, la réinstallation d'un lieu qui s'appelait rue de Jérusalem et qui a existé avant 1883, sur l'île de la Cité, et a été effacé par les grands travaux du baron Haussmann.

Elle faisait écho à une histoire, celle des pèlerins qui, de retour de la ville sainte, y étaient logés. Comme cela a été dit aussi, c'est l'hommage d'une ville à une autre ville qui met à l'honneur Jérusalem, une ville avec une histoire riche, intense, complexe, une ville remarquable non seulement pour les trois religions du Livre mais aussi pour tous les amoureux du patrimoine, "une ville qui - comme l'écrivait Paul Valery au lendemain de la Grande Guerre - est avec Athènes et Rome, aux racines de l'Europe, une ville qui, comme Paris, est universelle".

C'est pourquoi je propose ce projet de délibération qui a, je le rappelle, été adopté à l'unanimité de la Commission de dénomination du 15 avril. Quand même je le précise et, à ce moment-là, personne ne m'avait fait de remarque sur cette remise en place de la dénomination rue de Jérusalem.

J'entends bien tout ce qui a été dit. Vous imaginez, refaire, dans cet hémicycle, le conflit israélo, palestinien, c'est hors de question, je vous le dis tout de suite. Cette dénomination ne doit devenir ni un objet géopolitique ni un élément de crispation. Notre travail de dénomination ne consiste pas à importer, dans les rues de Paris, un climat explosif qui abîme beaucoup de régions du monde, et pas seulement là.

Il doit assurer aux Parisiens, aux Français et aux touristes étrangers, une ouverture sur d'autres espaces, sur d'autres cultures, sur d'autres temps, et c'est dans cette intention qu'a été choisie aussi la place de Jérusalem.

Donc, je ne vais pas aller plus avant. Je dirai simplement à Mme SIMONNET qu'il est hors de question évidemment d'accepter son amendement. Je lui donne un autre exemple : est-ce que, pour la place de Barcelone, on pourrait ajouter, avec le vœu, que la Catalogne se sépare de l'Espagne ou ne se sépare pas de l'Espagne, et on rentrerait là aussi dans un... Un peu d'humour. Je rappelle la signification du mot "Jérusalem" qui, en hébreu, est "Yérushalom", "vous verrez la paix".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Catherine VIEU-CHARIER.

J'ai une demande d'explication de vote du groupe Ecologiste pour Paris en la personne de Jérôme GLEIZES sur l'amendement n° 41, et uniquement sur cet amendement.

M. Jérôme GLEIZES.- Nous nous abstiendrons sur cet amendement, parce qu'il y a une incompréhension de la part de Danielle SIMONNET par rapport à mon intervention, c'était sur le Jérusalem de 1883, c'est-à-dire la capitale des trois spiritualités et non la capitale des deux Etats, qui est aujourd'hui l'interprétation de Jérusalem.

C'est pourquoi nous avons fait notre intervention pour nous abstenir sur le projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

L'amendement n° 41 de Danielle SIMONNET est maintenu, j'imagine.

Je mets donc aux voix, à main levée, cet amendement avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 41 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 117.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 117).

2019 DU 118 - Dénomination de voies du secteur Chapelle/International (18e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Je vous propose de passer au projet de délibération DU 118 : dénomination de voies du secteur Chapelle/International.

La parole est à Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN.- Merci.

Si tous les projets de délibération de dénomination sont adoptés aujourd'hui, notre Conseil en aura adopté seize au total, puisqu'il y a sept rues dans le projet de délibération Chapelle/International. Sur les seize de notre Conseil, il y a sept noms de femme, cinq pour les hommes, et quatre que l'on peut qualifier de neutres.

Alors évidemment, ce n'est qu'un Conseil, le bilan doit se faire sur l'année et même, je dirais, sur la mandature. Mais pour aujourd'hui, je trouve que sept femmes, cinq hommes, ce n'est pas génial, vu le rattrapage qu'il y a à faire. Un rapport 7/2 ou 7/1 m'aurait davantage satisfait.

Quant aux neutres, je ne vais pas m'en plaindre, puisque je suis à l'origine pour plusieurs d'entre eux, pour avoir proposé, au nom du groupe Ecologiste, la rue du Fret, la rue des Cheminots et la rue de la Concertation, c'est-à-dire une rue qui porte une valeur pour nous et une réalité, surtout dans ce quartier, où une concertation a eu lieu - je peux en témoigner. On peut toujours - et j'en suis d'ailleurs - considérer que ces concertations sont insuffisantes, qu'elles ne portent que sur une marge étroite, mais enfin, elles existent alors qu'avant elles n'existaient pas.

Mais ce que je regrette, c'est qu'il y ait trop peu, il n'y a pas de noms d'environnement végétal, animal, les nuages, le soleil… Nous sommes, les hommes et les femmes, tributaires de notre environnement. Nous le détruisons, et pourtant il nous nourrit. Il faudrait davantage rendre hommage à notre environnement, et pas simplement à la mémoire.

J'ai proposé des noms de mémoire, la rue du Fret, c'est un nom de mémoire, la rue des Cheminots, c'est pour la mémoire, la rue de la Concertation, c'est à la fois mémoire et valeur. Mais si on est écologistes, c'est la maison, c'est l'environnement, il faudrait être davantage imaginatifs, même pas imaginatifs, il faudrait constater la réalité. Moi je finirai un jour par proposer la rue de la Pollution. On a bien, après tout, la place de la bataille de Stalingrad. Ce n'est pas rigolo, une bataille, et la pollution, ce n'est pas rigolo non plus. Je maintiens que nous avons une évolution culturelle qui est, certes, engagée et je m'en réjouis, mais qui est encore trop lente, on le voit aujourd'hui à ce Conseil.

Une fois dit cela, ne nous trompons pas, nous allons évidemment adopter ce projet de délibération avec plaisir. Mais une fois de plus, j'invite les uns et les autres à avoir une vision de la réalité plus conforme à ce qu'elle est.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- La parole est à Catherine VIEU-CHARIER pour vous répondre.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe.- Je vais répondre et je vais proposer à Pascal JULIEN, une rue qui s'appellerait "rue petit à petit, l'oiseau fait son nid", parce que, quand même, je vous signale que nous manquions de rues avec des noms, comme vous l'avez dit tout à l'heure, rue du Fret, de la Concertation. Nous le faisons. Vous voyez, on avance. J'espère que vous allez la proposer, cette rue "petit à petit, l'oiseau fait son nid".

Je voudrais faire une petite rectification sur la bataille de Stalingrad. Je rappelle qu'on a posé une plaque, il n'y a pas très longtemps. La bataille de Stalingrad est le tournant de la guerre. Grâce à la bataille de Stalingrad, on arrête enfin l'avancée des nazis. Il faut aussi privilégier ce genre de chose. Comme cela avait été choisi, c'est une place qui m'a apporté beaucoup de soucis dans ma délégation, parce que beaucoup de gens voulaient qu'elle soit supprimée, j'en profite pour en parler.

Nous prenons donc en compte vos demandes, Monsieur le conseiller, parce qu'elles sont tout à fait opportunes. Mais je n'oublie pas non plus que, dans cet hémicycle, on me demande sans cesse de rendre hommage à des hommes. La dernière fois, ce que vous avez oublié de dire, c'est qu'il y avait à la Commission de dénomination, soixante femmes pour trente hommes. On progresse. Je voudrais aussi que vous soyez juste dans vos explications.

Je rappelle à tout le monde que vous avez reçu, le 24 janvier, le tableau des hommages publics de la Ville de Paris, que vous en recevrez une version actualisée suite à la Commission de dénomination du 15 avril. Comme cela, vous pouvez vous faire une idée juste de ce qu'il se passe dans cette Commission de dénomination, que nous prenons en compte à la fois la féminisation de l'espace public, et le nom de choses, d'animaux, de plantes, etc.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Catherine VIEU-CHARIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 118.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 118).

2019 DU 122 - Dénomination rue Pierre Seel (4e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DU 122 : dénomination rue Pierre Seel.

La parole est à Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON.- Merci, Monsieur le Maire.

Pierre Seel, né en 1923 et mort en 2005, a été arrêté par la Gestapo en mai 1941 à Mulhouse, en raison de son homosexualité, envoyé au camp de Schirmeck, puis libéré en novembre 1941

C'est le premier Français à avoir témoigné publiquement de sa déportation pour motif d'homosexualité. Il a écrit son autobiographie en 1994 : "Moi, Pierre Seel, déporté homosexuel." Je crois d'ailleurs, Monsieur le Maire, que vous le connaissiez.

Considérant qu'en France, il n'existe qu'une seule voie dénommée Pierre Seel, à Toulouse où il est mort, nous avons proposé avec notre groupe de dénommer une voie à Paris. Il y a une plaque à la mémoire des victimes de la barbarie nazie, "déporté pour motif d'homosexualité", qui avait été demandée à l'initiative de l'association "Les oubliés de la mémoire" en septembre 2010.

Paris est une ville ouverte à la diversité, accueillante, solidaire, soucieuse de l'égalité des droits et des parcours. Dans ce cadre, notre groupe a aussi proposé d'autres noms. Je rappelle Pierre Herbart, dont son nom a fait l'objet d'une belle inauguration dans le jardin rue de Babylone. Nous avions aussi proposé le couple Claude Cahun et Marcel Moore, les deux artistes homosexuels qui vivaient ensemble et ont créé ensemble. Nous avions aussi proposé le nom d'Azzedine Alaia.

Notre groupe s'enorgueillit de participer ainsi au Mois des Fiertés, le mois de juin, parce que, par nos propositions, nous y avons contribué, et celle de Pierre Seel est aussi un hommage utile. En effet, c'est un homme, je reconnais que cela ne participe pas à l'équilibre de la parité, mais rappeler que des homosexuels ont été déportés pendant la Seconde Guerre mondiale pour homosexualité, à travers cette personnalité de Pierre Seel, est absolument indispensable.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Julien BARGETON, pour votre hommage à Pierre Seel, qu'avec d'autres ici, j'ai eu l'honneur de rencontrer et de connaître.

Je donne la parole à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe.- Chers collègues, je vous remercie pour cette intervention.

Cette dénomination est en accord avec la recommandation 44 : nommer certaines rues, places, équipements, en l'honneur de personnalité LGBTQI, du rapport "Paris, Ville phare de l'inclusion et de la diversité", que mon ami et collègue Jean-Luc ROMERO a transmis à la Maire en 2018. Nous suivons ainsi l'exemple de Toulouse et de Mulhouse qui ont déjà une rue et une plaque en hommage à Pierre Seel.

Ainsi, le 19 juin, dans le 4e arrondissement, seront inaugurées la place Harvey Milk, la place Ovida Delect, la place des émeutes de Stonewall, sur laquelle sera apposée une plaque commémorative en hommage à Gilbert Baker, et donc la rue Pierre Seel avec les familles et les associations.

Cette dénomination s'ajoute aux autres dossiers, dont vous avez parlé, Monsieur BARGETON. Dans le 7e arrondissement, l'allée Pierre Herbart, inaugurée dernièrement par mon collègue Christophe GIRARD et dans le 6e, l'allée Claude Cahun-Marcel Moore, en l'honneur de ce couple d'artistes et de résistantes, toutes deux originaires de Nantes, cette allée est tout à fait symbolique pour nos deux villes, compagnons de la Libération.

Je tiens à remercier, ici, les neveux de Pierre Seel qui nous ont aidés à faire aboutir ce projet, ainsi que l'association "Les oubliés de la mémoire", qui seront présents lors de l'inauguration, le 19 juin.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Catherine VIEU-CHARIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 122.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 122).

2019 DU 135 - Dénomination place Harvey Milk (4e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous passons au projet de délibération DU 135 : dénomination place Harvey Milk, qu'évoquait à l'instant Catherine VIEU-CHARIER.

Danielle SIMONNET est inscrite. Danielle SIMONNET est désinscrite.

Je vous donne la parole, Catherine VIEU-CHARIER ? Elle s'est réinscrite, d'accord.

Mme Danielle SIMONNET.- Non, je ne me désinscrivais pas.

Je soutiens tout à fait cette dénomination "place Harvey Milk", dans le 4e arrondissement, pour rappel, en mémoire de Harvey Milk, conseiller municipal de San Francisco, premier homme politique américain à assumer clairement son orientation homosexuelle, au monde. C'était extrêmement important dans le combat pour la lutte contre les L.G.B.T. phobies.

Je rappelle que Barack OBAMA avait, à titre posthume, nommé Harvey Milk à la plus haute distinction civile américaine, la médaille présidentielle de la Liberté. C'est un symbole extrêmement fort parce que, souvenez-vous, il y avait eu, à la suite du procès à l'encontre de l'assassin, des émeutes, qui avaient été d'ailleurs très durement réprimées par la police de San Francisco parce qu'on estimait que le verdict avait été trop clément. C'est important de rappeler toute cette mémoire.

Je souhaite également que l'on puisse, dans le travail de lutte contre les L.G.B.T. phobies, ne pas oublier le L et le T de L.G.B.T. phobies et que l'on puisse aussi à l'avenir travailler sur la question de la mémoire des femmes lesbiennes et des personnes "trans". C'est une question aussi essentielle qu'il faudra poursuivre. Je ne suis pas sûre, Mme VIEU-CHARIER me dira si je me trompe, mais je pense que l'on a déjà travaillé en ce sens, mais il faut le renforcer, pour que, dans le mot L.G.B.T., tout le monde considère qu'il y a bien l'ensemble des lettres. Je pense que c'est ce qui anime l'ensemble des collègues de cette Assemblée.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe.- Toujours en accord avec la recommandation 44 de Jean-Luc ROMERO, Paris s'honore, dans tous les arrondissements, de suivre ses préconisations.

Je rajoute Rose Valland, Alan Turing, Marianne Breslauer, Susan Sontag. Je parle aussi d'Ovida Delect, qui fait hommage aux "trans", et à Coccinelle. Nous avons donc déjà commencé ce travail de mémoire sur les T, dont parle Mme SIMONNET et nous le continuerons.

Je donne évidemment un avis favorable. Je tenais aussi à remercier Stuart Milk, qui est de la famille de M. Harvey Milk, avec qui j'ai eu l'occasion de m'entretenir, et toute l'équipe de la fondation Harvey Milk avec qui nous avons pu faire avancer ce projet.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Catherine VIEU-CHARIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 135.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 135).

2019 DU 137 - Dénomination place des émeutes de Stonewall (4e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous arrivons au projet de délibération DU 137 : dénomination place des émeutes de Stonewall.

Je donne la parole à Christian HONORÉ, seul inscrit.

M. Christian HONORÉ.- Monsieur le Maire, nous allons voter ce projet de délibération qui porte la dénomination d'une place "émeutes de Stonewall".

Dans la nuit du 27 au 28 juin 1969, les clients du bar gay, "Stonewall Inn" à New York, se rebellent contre une intervention policière, une de trop. A l'époque, aux Etats-Unis, les homosexuels font l'objet de discriminations et sont les victimes de violences. Les clients du bar se révoltent, les affrontements durent plusieurs jours.

Un an plus tard, a lieu ce qui s'appellera la Gay Pride. Depuis cette date, chaque année, le dernier week-end de juin, les marches des Fiertés commémorent ces émeutes qui représentent le moment symbolique, marquant la réelle éclosion du mouvement militant LGBTQI, aux Etats-Unis, en France et partout dans le monde.

La marche des Fiertés est un moment très important de lisibilité dans une manifestation festive. Pour beaucoup de jeunes et de moins jeunes, c'est aussi l'occasion pour affirmer leur identité. Il est bien que Paris honore Stonewall. Il est bien de rappeler, ici, que les actes homophobes, les actes de violences physiques et verbales contre les homosexuels se poursuivent encore aujourd'hui trop brutalement.

Le combat contre l'homophobie et toutes les formes de discrimination n'est pas terminé, notre détermination est sans faille.

Monsieur le Maire, si vous le permettez, je vais revenir sur un autre sujet, qui est la dénomination de l'allée Mireille Knoll. Lutter contre l'antisémitisme est essentiel, rendre hommage à Mireille Knoll, victime de la barbarie, est l'honneur de Paris. Je souhaite saluer ici mon ami Allan KNOLL et adresser à sa famille toute ma sympathie.

Dans ce Conseil, notre solidarité contre l'antisémitisme est unanime et totale. C'est notre honneur, c'est ce qui fait notre force. Jamais les barbares n'auront le dernier mot.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Christian HONORÉ.

Je sais les liens familiaux qui vous unissent à la famille de Mireille Knoll, et notamment à un de ses fils. Votre émotion était visible, et nous la partageons.

Je donne la parole à Catherine VIEU-CHARIER. Vous avez déjà évoqué les émeutes de Stonewall dans vos précédentes interventions.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe.- Oui, mais cela me permettra de remercier M. Christian HONORÉ, à la fois sur ce qu'il a dit sur les émeutes de Stonewall et aussi sur son intervention sur la dénomination Mireille Knoll.

Je voudrais aussi remercier Ariel WEIL et Pierre AIDENBAUM pour la belle idée de cette place des émeutes de Stonewall, qu'ils ont défendue lors des conseils d'arrondissement, pour célébrer le cinquantième anniversaire de ce qui est considéré, aujourd'hui, comme un épisode majeur de la lutte contre les discriminations LGBTQI. Je n'irai pas plus loin. On s'est largement exprimé. Je vous demande de voter favorablement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Catherine VIEU-CHARIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 137.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 137).

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif à une dénomination en hommage à Victor Gambet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous en arrivons à l'examen de onze vœux. Nous pourrions, collectivement, les examiner avant l'interruption de la séance. De ce fait, je vous demande à chacune et à chacun, de respecter le temps d'intervention qui, comme vous le savez, est de deux minutes.

Nous commençons par le vœu n° 42 relatif à une dénomination en hommage à Victor Gambet.

La parole est à Annick OLIVIER.

Mme Annick OLIVIER.- L'école, avenue de Choisy, a mené un travail de recherche à partir d'une plaque présente dans une salle de classe mentionnant le nom de Victor Gambet. Les enfants, avec l'aide de leurs enseignants et sur l'impulsion du directeur de l'école, ont retracé la vie de Victor Gambet, qui a été instituteur dans cette école jusqu'à sa mobilisation en août 1914. Volontaire dans l'aviation, ce qui était un choix courageux parce que, dès la formation, beaucoup de jeunes aviateurs disparaissaient, lui-même disparaîtra le 22 octobre 1915, lorsque son avion s'écrase lors d'une mission de surveillance.

Les recherches ont permis aux enfants de retrouver la famille de Victor Gambet et de s'approprier une page de notre histoire. Leur travail a été distingué par l'attribution du prix de la Mémoire par la fondation André Maginot en 2018.

La mairie du 13e, qui accompagne très volontiers et avec persévérance les projets menés dans les écoles sur la mémoire, souhaite qu'une trace de ce travail soit conservée par l'apposition d'une plaque sur l'école 103 Choisy,

pour rappeler la mémoire de Victor Gambet, qui pourra être libellée comme les enfants l'ont mis dans le petit volume qu'ils ont fait : "En hommage à Victor Gambet, instituteur et aviateur mort pour la France."

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Annick OLIVIER.

La parole est à Catherine VIEU-CHARIER pour vous répondre.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe.- Merci, chère Annick OLIVIER.

C'est un vœu magnifique et, bien évidemment, c'est un avis favorable. Je précise ici que nous ferons en sorte que, sur la plaque, non seulement on rappellera le beau personnage que fut cet instituteur et aviateur mort pour la France qu'était Victor Gambet, mais que c'est aussi grâce aux élèves de l'école que sa mémoire a été remise à l'honneur.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci. Pas d'explications de vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 42 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 212).

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif à la dénomination du jardin central de la place de la Nation.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous passons à l'examen du vœu n° 43 relatif à la dénomination du jardin central de la place de la Nation.

La parole est à Catherine BARATTI-ELBAZ.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu, à quelques jours de l'inauguration de la nouvelle place, a comme premier objectif de marquer fortement la création d'un jardin, un vrai jardin de pleine terre, avec de nouveaux arbres, au cœur de cette magnifique place de l'Est parisien.

Ce même vœu a été adopté dans les Conseils des 11e et 12e arrondissements, même si je dois le reconnaître, certains ont évoqué la possibilité de renommer cette place, "place du Trône renversé", en nostalgie sûrement d'un temps qui n'est plus. Ce nom ancien a disparu un certain 14 juillet, sous la IIIe République.

Ce rond-point inaccessible, ce carrefour routier, cet immense espace qui excluait les piétons de plus de 80 % de sa superficie, a entrepris une métamorphose profonde. Comme l'ont voulu les Parisiens, dès le début du mois de juillet, nous pourrons toutes et tous accéder à ce magnifique nouveau jardin, à ces nouvelles pelouses, et profiter de ce nouvel îlot de fraîcheur.

L'accès à la place centrale nous permettra également d'approcher l'emblématique sculpture de Jules Dalou, "Le triomphe de la République", un patrimoine riche que nous avons remis en valeur, un objectif que la concertation nous avait permis de définir très clairement.

Avec ce nouvel aménagement, la figure symbolique de la République, au centre de la place, trônera à nouveau fièrement, comme les bustes de Marianne veillent sur nos mairies.

Ce groupe en bronze, commandé en 1879 par la Ville de Paris pour le centenaire de la Révolution française, avec la République au sommet d'un char tiré par deux lions, est encadré par diverses figures qui représentent plusieurs allégories : tout d'abord, le génie de la Liberté, qui guide le char, le travail symbolisé par un forgeron qui pousse le char, aidé par la justice, et enfin l'abondance qui clôt le cortège en semant des fruits, symbole de prospérité. Des enfants accompagnent ou assistent les figures principales. La Marianne, elle, regarde fièrement vers la place de la Bastille, marquant cet axe historique de revendications.

Cette place sur laquelle la Marseillaise a retenti si fortement, ce dimanche de janvier 2015, permettant à chacun de réaffirmer son attachement à la liberté comme aux valeurs républicaines, cette place restera le symbole de la mobilisation du peuple revendiquant. Rendre hommage à Marianne, c'est rendre hommage à toutes ces femmes qui, par leur engagement, ont fait honneur aux valeurs de la République. C'est donner un nom à ce nouveau jardin, c'est aussi honorer toutes celles qui ont prêté leur visage à ce symbole : Brigitte BARDOT, Michèle Morgan, Mireille MATHIEU, Catherine DENEUVE, Inès de la FRESSANGE. Je l'avoue, c'est avec beaucoup d'humilité que je vous propose ce vœu très symbolique, qui, je l'espère, nous rassemblera.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement, qui a légèrement débordé, mais Marianne le méritait, et la République par-là même.

La parole est à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe.- Je serai brève, avis extrêmement favorable car Madame la maire, Catherine BARATTI-ELBAZ, a tout dit et fort bien dit.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Explication de vote pour le groupe Socialistes de Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX.- Monsieur le Maire, je serai court puisque Catherine BARATTI-ELBAZ a tout dit. Je dirais simplement que les délimitations du 11e arrondissement entre la Bastille, qui va être rénovée, la Nation, qui va être rénovée, et la place de la République, c'est un bel hommage. Vive le jardin Marianne et vive la Nation.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Très bien. Si j'ai bien compris votre explication de vote, le groupe Socialistes votera ce vœu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 43 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 213).

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif à la dénomination Yvonne Godard d'une nouvelle piscine (20e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous arrivons au vœu n° 44 relatif à la dénomination Yvonne Godard d'une nouvelle piscine dans le 20e arrondissement.

La parole est à Marinette BACHE pour deux minutes.

Mme Marinette BACHE.- Merci, Monsieur le Maire.

Notre préoccupation commune, dans cette Assemblée, est de redonner aux femmes leur juste place dans l'histoire de notre pays et dans notre mémoire collective. Un moyen symbolique pour cela, c'est de donner des noms de femmes à des rues, à des équipements publics.

Nous avons du retard à rattraper. Seulement 5 % des noms de rues parisiennes sont féminins. Je salue l'engagement collectif de l'Exécutif parisien qui, aujourd'hui, propose 75 % de nouvelles dénominations féminines.

Dans le 20e, nous revendiquons cette même volonté de rééquilibrage. Ainsi, divers équipements et lieux se sont vus attribuer les noms de Wangari Muta Maathai, Mahalia Jackson, Assia Djebar, Antoinette Fouque, Zabel Essayan, Maya Surduts, etc.

Cette fois, c'est à une grande championne de natation que je vous propose de rendre honneur, et c'est la troisième piscine du 20e qui portera le nom d'Yvonne Godard.

Yvonne Godard compte, à son palmarès, quatre titres de championne de France, deux records d'Europe, elle est championne d'Europe en 1932. C'était pour la France la première médaille d'or féminine. Elle est également membre de l'équipe de France lors des Jeux olympiques de 1932, qui comptait deux femmes sur soixante-cinq membres.

Cette proposition est le fruit d'un travail de recherche mené par Epency EPARA EPARA, l'adjoint aux sports de la mairie du 20e, que je tiens à saluer. Enfin, je vous annonce également que les travaux de cette piscine sont pratiquement terminés. L'ouverture est prévue à la fin du mois d'août.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Marinette BACHE.

La parole est à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe.- Vive les femmes, vive le sport, et merci, Marinette BACHE. Avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Catherine VIEU-CHARIER, pour cet accord.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 44 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 214).

Voeu déposé par les groups PCF-FG, SOCA,"Génération.s", RG-CI et DP relatif à une dénomination en hommage à Julien Lauprêtre (12e).

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à une dénomination en hommage à Julien Lauprêtre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous arrivons aux vœux n^{os} 45 et 46 relatifs à une dénomination en hommage à Julien Lauprêtre, dans le 12e arrondissement.

Nicolas BONNET-OULALDJ va intervenir et a deux minutes pour présenter le vœu n° 45.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ.- Merci, Monsieur le Maire.

C'est avec beaucoup d'émotion que je vous présente ce vœu, pour rendre hommage à Julien Lauprêtre que j'ai connu et côtoyé, comme beaucoup d'élus ici présents.

Ce vœu se veut un vœu qui rassemble tout le monde puisqu'il est présenté aussi par le groupe Socialiste, Rémi FÉRAUD, par le groupe "Génération.s", Léa FILOCHE, Yves CONTASSOT, par le groupe des Radicaux de gauche, Laurence GOLDGRAB, par le groupe des Démocrates et Progressistes. Je sais aussi que Mme PÉCRESSE a fait voter ce type de vœu à la Région. Je sais que Catherine DUMAS en a parlé aussi dans l'hémicycle au Sénat. Je pense qu'il faudrait que le groupe des Républicains et Indépendants et "100% Paris" nous rejoignent pour que ce vœu soit unanime au sein du Conseil.

Julien Lauprêtre est né en 1926, dans le 12e arrondissement. Il a grandi dans cet arrondissement, il a fréquenté l'école primaire de la rue de Reuilly. Il habitait au square Contenot, dans un H.L.M. de la Ville de Paris. Une partie de sa famille demeure encore dans le 12e arrondissement. C'est un enfant du 12e.

Julien Lauprêtre a eu un héritage familial et des valeurs de solidarité et d'entraide, notamment enseignées par son père qui siégeait ici sur ces bancs de notre Assemblée, puisque Jean Lauprêtre était élu de Paris, dirigeant du Parti communiste et syndicaliste cheminot.

Julien Lauprêtre s'est engagé dans la résistance en 1942. Il a été arrêté l'année suivante, il a côtoyé Missak Manouchian et il a été relâché quatre mois après, avant de devenir réfractaire.

Julien Lauprêtre a d'abord été directeur administratif du Secours Populaire français en 1954, lorsque la structure dépendait encore du P.C.F. Julien Lauprêtre a occupé le poste de secrétaire général pendant soixante-quatre ans, de 1955 à sa mort, le 26 avril dernier.

Il aura fait du Secours Populaire, l'une des plus grandes organisations de solidarité dans notre pays. Il aura insufflé une double dynamique : d'abord, l'action d'urgence humanitaire et la solidarité. Je termine là-dessus. Il aura aussi créé le mouvement Copains du monde, ainsi que les Pères Noël verts, et bien sûr, les Journées des oubliés des vacances en 1979.

C'est pour toutes ces valeurs de solidarité, toutes ces valeurs d'humanisme, au plus près des plus pauvres et des plus fragiles, que nous souhaitons lui rendre hommage.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Monsieur le Président.

Je donne maintenant la parole à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE pour présenter le vœu n° 46 ayant le même objet.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.- Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, il est très ressemblant. Il s'agit, de notre part également, de manifester notre souhait de rendre hommage à Julien Lauprêtre et à son action.

Il était non seulement un infatigable avocat des pauvres, mais aussi un grand acteur qui a transformé le quotidien et le destin de tant de familles et d'enfants.

Vous évoquiez, Monsieur le Président, son action, les Journées des oubliés des vacances. Permettez-moi, à titre personnel, parce que cela me tient vraiment à cœur, j'ai rencontré Julien Lauprêtre quand il organisait ces Journées et que nous l'accueillions à l'Elysée. J'ai le souvenir d'une jeune fille, Jana BAÏBATIROV, réfugiée kazakhe et sa famille, dont je me suis occupée à la demande du Président CHIRAC, avec qui je suis toujours en contact. Quand je vois aujourd'hui le bonheur, le talent de ses deux enfants, leur parcours qui fait honneur à notre pays, quand je vois leur visage, je pense toujours à Julien Lauprêtre.

Avec beaucoup d'émotion également, je voudrais rendre hommage à l'esprit de rassemblement que vous avez évoqué au Conseil d'arrondissement du 12e arrondissement, puisque deux vœux similaires ont été déposés. Je

voulais vous dire que l'on s'associe évidemment à cette volonté de nommer un espace public à Paris au nom de Julien Lauprêtre.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Je donne la parole à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe.- Chers collègues, vous avez dit beaucoup de choses. Je ne voudrais pas, avec des mots pauvres, en rajouter. Simplement dire qu'ici, a eu lieu un très grand hommage, à la suite de son décès, à l'Hôtel de Ville, et qui a rassemblé beaucoup de militants, beaucoup d'amis du Secours Populaire.

Vraiment, c'est un homme qui fait l'unanimité, qui a eu une vie incroyablement riche, et on s'honore d'avoir un lieu dans Paris qui portera son nom.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Catherine VIEU-CHARIER.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 45 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 215).

Je mets à présent aux voix, à main levée, le vœu n° 46 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 216).

Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif à une dénomination en hommage à James Baldwin.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 47.

La parole est à Nicolas... Vous me dites, je fais. Je suis un garçon assez obéissant. Il s'agit du vœu relatif à une dénomination en hommage à James Baldwin. Et c'est Raphaëlle PRIMET… Allez, c'est parti !

Mme Raphaëlle PRIMET.- Mes chers collègues, James Baldwin, homme de lettres afro-américain, né en 1924 et mort en 1987, a marqué de son empreinte la littérature contemporaine.

Il nous laisse une œuvre plus que jamais d'actualité pour affronter les défis de notre époque. Ses écrits alliant puissance narrative et analyse sans concession explorent simultanément la place faite aux minorités et aux marges au sein de sociétés dont il dénonce les hypocrisies et les normes.

L'écrivain qu'il est doit beaucoup à Paris. En 1948, à 24 ans, après avoir quitté les Etats-Unis pour échapper aux discriminations liées à la couleur de sa peau et à son orientation sexuelle, il arrive à Paris. Ce lien si intense entre lui et notre Ville, c'est bien évidemment lui qui le décrit le mieux quand il raconte : "A Paris, j'ai réussi à me débarrasser de tous les stéréotypes dont m'avaient infligé mes concitoyens. A Paris, on me laissait tranquille, tranquille de devenir ce que je voulais devenir".

A Paris encore, il se lie avec des figures intellectuelles et artistiques, telles que Marguerite Yourcenar, Richard Wright, Yves Montand entre autres. Il nourrit son attachement à la culture et à la langue française faisant de la France son pays d'adoption, pays où il repose aujourd'hui.

Peu avant son décès en 1986, il fut décoré de la Légion d'honneur, la République française souhaitant rendre hommage à l'auteur qu'il était, mais aussi à la grande figure de la lutte pour les droits civiques des Afro-Américains qu'il avait su incarner.

En 2016, Raoul PECK reprend ses mots pour interpeller l'Amérique d'aujourd'hui sur son racisme anti-noir, dans un film documentaire remarquable, "I Am Not Your Negro".

James Baldwin était et est un symbole de la lutte pour les droits fondamentaux. Sa vie et son œuvre interrogent notre société et nous exhortent à nous défier des identités et des rôles assignés afin de mieux nous en extraire.

Ainsi, nous proposons qu'un lieu parisien puisse porter son nom, en référence à la recommandation 44 du rapport "Paris, ville phare de l'inclusion et de la diversité", qui invite notre Ville à nommer des espaces publics en

l'honneur de personnalités LGBTQI, afin de montrer de manière symbolique que celles-ci font partie intégrante de notre espace public.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Raphaëlle PRIMET.

Je donne la parole à Catherine VIEU-CHARIER pour vous répondre.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe.- C'est un avis favorable pour cette grande figure de la lutte pour les droits civiques des Afro-Américains et des L.G.B.T.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Catherine VIEU-CHARIER.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 47 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 217).

Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif à une dénomination en hommage à Martine Durlach (19e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 48 relatif à une dénomination en hommage à Martine Durlach. Nous sommes nombreux j'imagine, ici, à être très émus d'examiner ce vœu.

C'est Fanny GAILLANNE qui le présente.

Mme Fanny GAILLANNE.- Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, c'est effectivement avec beaucoup d'émotion que je vous présente ce vœu dans cette Assemblée qui a bien connu Martine Durlach. A la lecture de ces quelques lignes, mes pensées vont vers sa famille, Gabriel, Martin et Jean-François.

Martine Durlach a été élue conseillère du 19e arrondissement en 1989, dans un Paris où la totalité des mairies d'arrondissement étaient dirigées par une autre majorité, et qui, avec d'autres, a su travailler patiemment pour construire une alternative qui deviendra majoritaire aux élections municipales de 2001.

De 2001 à 2009, elle a été adjointe au Maire de Paris, ayant en charge la "politique de la ville" qui a pris un essor particulièrement important, au cours de cette première mandature de gauche, et a changé profondément et durablement le quotidien des quartiers populaires de Paris.

Il est temps, pour nous, de rendre hommage à cette femme que tant de Parisiens ont aimée, admirée, respectée, à cette militante et élue parisienne qui aura passé son enfance dans le 19e arrondissement, avenue Jean-Jaurès, et les trente-trois dernières années de sa vie, rue des Annelets dans le quartier des Buttes-Chaumont.

Cet arrondissement, elle l'a passionnément aimé et défendu. Mais si notre vœu concerne la mémoire, il n'est pas tourné vers le passé, car donner le nom de Martine Durlach a un lieu du 19e, c'est aussi assumer son héritage, l'héritage du combat pour la culture pour toutes et tous, qu'elle a mené aux côtés de l'association "Ciné 19", jusqu'à l'obtention du retour de cinémas dans le 19e arrondissement. C'est aussi l'héritage de la "politique de la ville" à Paris, qu'en tant qu'adjointe, elle a bien sûr contribué à de nombreux projets dans nos quartiers populaires, mais elle a aussi su batailler avec l'Etat autour des contrats de ville et des moyens alloués à nos associations, batailles qui sont encore dramatiquement d'actualité.

L'héritage enfin d'une conception de la politique, où franchise et fraternité ne sont pas des contraires, ou le dogmatisme, le repli sur soi, la tiédeur et les renoncements sont proscrits, et où le rassemblement n'est pas une contrainte subie, mais une ligne politique durable.

Je pense que je n'ai pas besoin d'expliquer pourquoi, dans l'actualité immédiate, ces conceptions-là peuvent, ou du moins pourraient, aussi parler à une grande partie de notre Assemblée.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Fanny GAILLANNE, de nous avoir rappelé cette figure forte, nous aimions tellement Martine.

Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe.- Merci beaucoup à Fanny GAILLANNE d'avoir présenté ce vœu d'une femme que nous connaissons tous, ici, je pense, qui a été, comme l'a rappelé Fanny GAILLANNE, conseillère

de Paris dans l'opposition, adjointe à la Maire à la "politique de la ville", Secrétaire fédérale du Parti Communiste à Paris.

Fanny a rappelé le courage de ses combats. Je voudrais parler d'un combat qu'elle a mené avec un courage immense, celui de la maladie. Elle a exercé tous ses mandats en étant vraiment quelquefois très affaiblie. Mais elle avait cette élégance incroyable de ne jamais montrer ses souffrances, de ne jamais se plaindre, et d'être toujours au travail avec le sourire, l'écoute, la disponibilité. Quand on sait le martyre qu'elle a vécu dans sa maladie, franchement, elle force l'admiration de tous et de toutes. C'était une femme de conviction, une femme très ouverte, très créative. Je trouve que Paris va s'enorgueillir d'avoir un lieu qui s'appelle Martine Durlach.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Catherine VIEU-CHARIER.

Explication de vote du groupe Socialistes. Je donne la parole à François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement.- Monsieur le Maire, merci, je veux confirmer le soutien unanime du Conseil du 19e arrondissement à cette proposition de rendre hommage à la mémoire de Martine Durlach. J'ai eu la chance d'être élu aux côtés de Martine Durlach, dans l'Exécutif parisien, dans l'équipe du 19e arrondissement. De la femme, de la militante, de l'élue, nous gardons un souvenir émerveillé.

Je voulais préciser que le 19e arrondissement, si la proposition devenait à lui être faite, serait très heureux et très honoré de porter cet hommage parisien à la mémoire de Martine Durlach.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, François DAGNAUD.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 48 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 218).

Voeu déposé par les groups "100% Paris" et LRI relatif à une dénomination en hommage aux maîtres Cédric de Pierrepont et Alain Bertoncello.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous en arrivons au vœu n° 49 relatif à une dénomination en hommage aux maîtres Cédric de Pierrepont et Alain Bertoncello.

La parole est à Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire.

Dans la nuit du 9 au 10 mai, à plusieurs milliers de kilomètres, "loin de chez nous, en Afrique", au Burkina Faso, nous apprenions que l'engagement de nos forces spéciales avait permis la neutralisation d'un groupe de terroristes islamistes et la libération de deux de nos compatriotes et de deux autres otages.

Pour sauver la vie de ces otages, les premiers maîtres Cédric de Pierrepont et Alain Bertoncello, soldats aguerris du commando Hubert, l'unité la plus sélective de toute l'armée française, ces deux héros pour qui rien n'était plus important que leur mission au-delà même de leur propre vie, menèrent l'assaut sans ouvrir le feu, pour ne faire prendre aucun risque à ceux qu'ils venaient délivrer. La mission était un succès, mais nos soldats n'étaient plus.

Distingués en maintes opérations, bardés de décorations, ils avaient fait le choix de consacrer leur existence à une cause plus élevée qu'eux-mêmes, celle de la France et de la liberté. Esprit de sacrifice, bravoure, générosité, rigueur caractérisent ces soldats hors normes, comme peu d'armées dans le monde ont la chance d'en compter.

La Nation rassemblée leur a rendu l'hommage qui leur était dû aux Invalides. Nombre d'entre nous y étions à la fois fiers et recueillis. Leur engagement, qui a conduit à leur mort au combat dans l'accomplissement de leur devoir, ultime valeur du soldat qui fait le don de sa vie, nous oblige, car une nation n'est libre et forte que d'avoir des héros dont elle doit se montrer digne en s'élevant à leur hauteur.

L'hommage que doit leur rendre notre ville, capitale des libertés, martyrisée ô combien par le terrorisme, est d'entretenir leur souvenir, comme l'a d'ailleurs suggéré également l'Etat.

Dans un vœu adopté à l'unanimité du Conseil du 15e arrondissement, nous proposons de dénommer de leurs deux noms l'avenue de la Porte de Sèvres, qui sépare les deux enceintes du Ministère des Armées, où est déjà érigée la plaque commémorative des 147 résistants fusillés par l'occupant sur l'ancien stand de tir de l'Armée de l'Air. Quel symbole de continuité républicaine !

Le sacrifice de ces héros, dont les noms ne s'effaceront jamais, et à la longue liste desquels s'ajoute le colonel Beltrame, nous fait prendre conscience que la Nation française est bien le lien le plus puissant, le plus éprouvé, pour nous tenir ensemble, debout et libres, face aux épreuves et aux menaces de notre temps.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Philippe GOUJON.

Pour vous répondre, je donne la parole à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire.

C'est avec une très grande peine que nous avons appris la mort des premiers maîtres Cédric de Pierrepont et Alain Bertoncello, le 10 mai dernier.

Ces funestes nouvelles sont d'autant plus tragiques et bouleversantes qu'elles sont aussi des témoignages de bravoure et d'abnégation.

Pour ce que vous nous demandez, nous avons quand même interrogé le Gouverneur militaire de Paris, parce qu'il ne nous semblait pas souhaitable d'individualiser les hommages qui sont faits aux militaires dans les dénominations. Je vais vous expliquer ce que le Gouverneur nous a indiqué.

Il nous a indiqué que les morts pour la France en opération extérieure sont nombreux. Plus de deux cents soldats sont tombés au combat depuis les années 2000, et ainsi dénommer une avenue pour honorer la mémoire des deux hommes reviendrait à hiérarchiser et à mettre en concurrence leur sacrifice, ce qu'évidemment, personne ici ne souhaite.

Nous avons en plus, bien sûr, conscience du sacrifice de nos soldats. En ce sens, nous allons accueillir dans notre ville, dans le parc André-Citroën, un monument pour honorer les morts pour la France en opération extérieure. Les noms des premiers maîtres Cédric de Pierrepont et Alain Bertoncello y figureront, parmi ceux de leurs frères d'armes tombés à l'étranger avant eux.

Il me semble tout à fait légitime que les villes d'origine des maîtres de Pierrepont et Bertoncello, à savoir Annecy et Larmor-Baden dans le Morbihan, honorent leur mémoire à travers des dénominations. Néanmoins, isoler le sacrifice de ces deux hommes de ceux de leurs frères d'armes serait beaucoup moins compréhensible dans la capitale de la France, dans la ville de Paris.

Finalement, je tiens à vous informer que la question s'est également posée pour les pompiers décédés lors de l'explosion de la rue de Trévise, le 12 janvier 2019. La Brigade des sapeurs-pompiers de Paris n'avait pas non plus souhaité d'hommage spécifique, étant donné qu'il existe aussi un monument pour tous les pompiers morts pour la France à la porte de Champerret.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, je suis désolée de vous demander de retirer ce vœu, car j'y émettrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Catherine VIEU-CHARIER.

Vous maintenez, vous retirez votre vœu ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement.- Je le maintiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Vous maintenez votre vœu. Merci, Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement.- J'ai voté sur celui rendant hommage à nos soldats. D'autant plus qu'il a été voté à l'unanimité au Conseil d'arrondissement. Peut-être avez-vous reçu le refus du Gouverneur militaire, mais j'ai consulté beaucoup de militaires qui souhaitent cette dénomination, qui d'ailleurs est attribuée à beaucoup d'autres lieux du 15e et d'autres rues et places parisiennes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Monsieur le maire du 15e arrondissement.

Le vœu est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 49 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Voeu déposé par les groups "100% Paris" et LRI relatif à une dénomination en hommage à Jean Vanier (15e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous en arrivons au vœu n° 50 relatif à une dénomination en hommage à Jean Vanier, dans le 15e arrondissement.

La parole est à Sylvie CEYRAC.

Mme Sylvie CEYRAC.- Merci, Monsieur le Maire.

Le monde a perdu, dans la nuit du 7 mai dernier, un homme d'une qualité rare, un monument de tendresse et d'amour des autres, Jean Vanier, décédé ce jour-là dans le 15e arrondissement.

Par son engagement auprès des personnes souffrant de handicap mental, il a révolutionné le regard de la société sur eux.

Né en 1929 d'un père diplomate et ancien gouverneur du Canada, il entre à 13 ans au collège de la Royal Navy et rejoint la marine britannique sur les bateaux de guerre. Il a, parmi ses missions, participé au retour des déportés des camps de Buchenwald, Dachau, Auschwitz, dans lesquels il avait déjà reconnu, je cite, "une humanité blessée".

A 22 ans, officier, il quitte la marine et fait des études de théologie, de philosophie ainsi qu'une thèse de doctorat sur Aristote à Paris.

En 1964, il rencontre deux jeunes porteurs de handicap mental, Raphaël et Philippe, qui étaient placés dans un asile où les conditions de vie étaient alors effroyables, isolés et comme mis au rebut de la société.

Jean Vanier, très marqué par cette rencontre, décide de les accueillir et de vivre avec eux dans une petite maison d'un village dans l'Oise, Trosly, près de Compiègne. C'est d'abord une expérience humaine hors du commun, et une révolution à l'époque, où la maladie mentale, mal connue, faisait très peur.

C'est aussi le début d'une longue aventure de créations de foyers à travers le monde : trente-cinq communautés en France, cent cinquante-quatre présentes dans trente-huit pays sur les cinq continents.

Dans chaque communauté, vivent ensemble des femmes et des hommes en situation de handicap, et ceux qui ont choisi de vivre avec eux, une vie au quotidien, comme une famille où chacun, selon ses possibilités, participe aux tâches quotidiennes dans un climat de bienveillance, de joie, et surtout de fêtes très joyeuses à toute occasion.

En 1973, Jean Vanier crée l'Arche à Paris, avec l'ouverture d'un premier foyer dans le 15e arrondissement. A présent, outre les sièges de l'Arche à Paris, de la Fédération nationale de l'Arche, de l'Arche internationale, le 15e regroupe la majeure partie des établissements parisiens : un foyer de vie, un foyer d'accueil médicalisé, un foyer d'hébergement alliant indépendance et accompagnement, un centre d'activités de jour, un service d'accompagnement à la vie sociale pour conforter leur autonomie, l'atelier où sont proposées des activités artistiques, corporelles et sportives. Il existe deux foyers dans le 16e arrondissement.

Jean Vanier a reçu le prestigieux prix Templeton. Il est également commandeur de la Légion d'honneur. Il disait : "Je rêve d'un monde d'amour où tous les hommes n'auront plus peur les uns des autres. " Je crois qu'il a su transformer son rêve en réalité pour les plus fragiles et les plus pauvres.

Ce vœu a été voté à l'unanimité du Conseil du 15e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Sylvie CEYRAC.

Je donne la parole à Catherine VIEU-CHARIER pour vous répondre.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe.- Je vous remercie, Madame la Conseillère, pour ce vœu qui honore - comme vous l'avez dit - le combat de cette personnalité engagée dans la défense des droits des personnes handicapées et de tous ceux qui sont dans le besoin, vous l'avez fort bien expliqué. C'est un avis favorable, évidemment, en relation avec mon collègue Nicolas NORDMAN pour étude par la Commission de dénomination.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Catherine VIEU-CHARIER.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 50 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 219).

Voeu déposé par les groupes "100% Paris" et LRI relatif à une dénomination en hommage à l'Ecole théorique et pratique en électromécanique Bréguet (15e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Je redonne la parole à Sylvie CEYRAC, si elle en est d'accord, pour le vœu n° 51 relatif à une dénomination en hommage à l'Ecole théorique et pratique en électromécanique Bréguet, dans le 15e arrondissement.

Mme Sylvie CEYRAC.- Merci, Monsieur le Maire.

Je présente ce vœu au nom de Jean-Baptiste MENGUY, de Philippe GOUJON et des élus du 15e arrondissement. Jean-Baptiste MENGUY n'étant pas là, il m'a demandé de le proposer.

Il ne s'agit pas d'un lieu à renommer, mais de la pose d'une place en mémoire de l'école Bréguet, école théorique et pratique d'électromécanique Bréguet, sur la façade de l'immeuble situé au 81, rue Falguière.

Cette demande a été émise par Pierre-Robert CLAVÉ, représentant le cercle d'anciens élèves de l'école Bréguet, appelant à la mémoire de cet établissement créé en 1904 au 81, rue Falguière et qui a duré jusqu'en 1968. Cette école était placée sous le parrainage prestigieux de la famille Bréguet, à l'origine d'un grand nombre d'innovations technologiques au cours des XIXe et XXe siècles.

Cette école aussi compte parmi les établissements d'enseignement du 15e, transformés en hôpitaux militaires durant la Première Guerre mondiale. Elle a joué, à ce titre, un rôle historique dans l'action de la France durant cette période. Bien sûr, y est associé le souvenir de tous ses élèves morts au combat durant les deux guerres mondiales. L'apposition d'une place en mémoire de cette école, école théorique et pratique Bréguet, sur la façade de l'immeuble situé au 81, rue Falguière, serait une marque de notre reconnaissance.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Sylvie CEYRAC.

Je donne la parole à Catherine VIEU-CHARIER pour vous répondre.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe.- Je vous remercie.

C'est important de rappeler non seulement les personnes, mais on aime bien rappeler les lieux aussi. Cette plaque nous permettra de ne pas oublier l'histoire de l'école Bréguet, en tant que lieu d'apprentissage, mais aussi en tant qu'hôpital militaire pendant La Grande Guerre. Il permettra également d'honorer la mémoire de tous ses élèves tombés lors des deux conflits mondiaux. C'est donc un avis favorable qui est donné à ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Catherine VIEU-CHARIER.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 51 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, 220).

Voeu déposé par le groupe DP relatif à une dénomination "Place des Trois-Dumas".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous en arrivons au vœu n° 52 relatif à une dénomination place des Trois Dumas.

Je donne la parole à Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce vœu s'inscrit dans une cohérence historique. En effet, la place du Général Catroux, créée en 1862, cette place dans le 17e arrondissement, s'appelait à l'origine place Malesherbes. D'ailleurs, la débaptisation est intervenue en 1977.

Pourquoi les Trois Dumas ? Cette place fut communément, officiellement, désignée à partir de 1913, la place des Trois Dumas, en raison de la présence sur la place, formant triangle d'ailleurs, de trois statues, l'une représentant le général Thomas Alexandre Davy de la Pailleterie, dit Alexandre Dumas, son fils, que tout le monde connaît, l'écrivain Alexandre Dumas, et son petit-fils, écrivain aussi, Alexandre Dumas fils.

C'est quelque chose d'assez inédit, cette installation sur une même place de trois monuments honorant trois générations consécutives, des personnalités ayant, chacune à sa manière, marqué l'histoire d'un pays et de sa capitale, et que ce fait est unique au monde.

En effet, le Général Dumas, né esclave, habita à Paris dans sa jeunesse. Il y défendit vaillamment la République. C'est un héros fédérateur et consensuel de la République française, sans qu'aucune voie ni place de Paris ne porte son nom pour autant.

Son fils, Alexandre Dumas, a tenu à reprendre officiellement le pseudonyme de son père. Chacun sait qu'il fut un grand écrivain, membre de l'Académie française. Il habitait aussi le 17e arrondissement. Il était grand officier de la Légion d'honneur.

Enfin, Alexandre Dumas fils, un des rares auteurs masculins qui s'est intéressé à la condition féminine, notamment dans sa situation de famille monoparentale, non plus, n'a ni nom de voie, ni place à Paris.

Il faut rappeler quand même l'antériorité de cette demande, puisque la place Malesherbes a perdu de ce fait son appellation officieuse de la place des Trois Dumas. C'est dans ce contexte, alors que la statue du Général Dumas avait disparue, qu'elle a été renommée en 1977, place du Général Catroux. Chacun sait que c'était l'ancien gouverneur de l'Indochine, dont la réputation et l'honneur ne sont nullement mis en cause, mais il convient, en rendant aux Dumas l'hommage qui leur est dû de rétablir l'antériorité de leur présence dans la place.

Je pense donc que le vœu a pour vocation de rendre aux Dumas, l'hommage qui leur est dû, de rétablir l'antériorité. C'est un lieu extrêmement emblématique, parce que beaucoup de communautés se rassemblent, depuis dix ans, place du Général Catroux, en toute fraternité avec d'autres communautés, en butte aux discriminations. C'est très important parce que c'est le lieu qui, aujourd'hui, à Paris, commémore l'abolition des esclavages. Faisons-en sorte qu'autour du Général Dumas et de sa descendance, on puisse appeler cette place désormais la place des Trois Dumas.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci.

Vous êtes à trois minutes vingt. Le sujet vous passionne, c'est visible, mais le règlement m'impose quelques contraintes, surtout Pascal JULIEN est très assidu en séance, comme nous le savons.

Catherine VIEU-CHARIER a la parole.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Nombreuses et évidentes sont les raisons d'honorer la mémoire des Trois Dumas, pour leur vie, leurs engagements, les œuvres remarquables qu'ils nous ont laissées, et pour tout ce qu'ils représentent, c'est acquis.

Néanmoins, tout cela se heurte quand même à une coutume que nous avons à Paris, c'est de ne pas débaptiser les places, les rues, les impasses, afin de préserver la tranquillité des riverains, car vous savez que, quand on débaptise des places et des rues, cela implique de changer les adresses.

Par ailleurs, vous avez donné, dans votre argumentaire, l'argument qui fait que l'on garde le Général Catroux. En effet, depuis des années et des années, les gens se rassemblent au moment des cérémonies, place du Général Catroux et que la place du Général Catroux est devenue à Paris le symbole de la lutte contre l'esclavage. Je pense qu'il faut vraiment rester avec cette dénomination, place du Général Catroux.

Je vous demande de retirer ce vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Catherine VIEU-CHARIER.

Je suis saisi d'une explication de vote du groupe auquel appartient le maire du 17e arrondissement, Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement.- Il hésite, Monsieur le Maire. Les Républicains et Indépendants, Monsieur le Maire.

Sur ce projet, cette volonté de débaptiser la place du Général Catroux, je l'ai découvert à travers ce vœu. En tant que maire, on aurait pu être consulté sur une telle demande, qui n'est pas neutre. Vous l'avez rappelé, Catherine VIEU-CHARIER. Le Général Catroux est un général d'armée 5 étoiles, un général qui a répondu à l'appel du Général de Gaulle, le 18 juin, et qui a eu un rôle très important, notamment dans la France libre.

Je ne vais pas faire la biographie du Général Catroux. Mais je trouve que c'est assez inélégant que l'on n'ait pas été consulté déjà, sur cette demande de débaptisation. Je ne suis pas favorable à ce projet : la place du Général Catroux est identifiée dans le 17e arrondissement. Nous avons de grandes institutions, de grands rassemblements comme celui du 10 mai, auquel nous nous associons bien volontiers, il est important de commémorer l'abolition de l'esclavage, mais le Général Catroux doit garder le nom de cette place. C'est un général illustre. Il m'apparaît important de maintenir en l'état cette place et cette dénomination.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Monsieur le Maire du 17e arrondissement.

Y a-t-il d'autres demandes d'explications de vote ? Il n'y en a pas.

Je vais poser la question à Fadila MÉHAL, pour savoir si elle retire ou si elle maintient son vœu.

Mme Fadila MÉHAL.- J'entends les arguments techniques de Mme Catherine VIEU-CHARIER, et je les comprends. Néanmoins, en termes politiques, l'identification à l'esclavage ne pourra être aujourd'hui que simplement représentée par le Général Dumas, né esclave, et qui a fait don de son œuvre pour la République. En aucun cas, je ne remets en cause le Général Catroux qui était un grand soldat de l'Indochine. Mais l'esclavage, c'est le Général Dumas. Il faut donc rester sur cette cohérence politique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Du coup, vous maintenez votre vœu ? Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 52 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Mes chers collègues, nous en avons terminé avec les dossiers de la 2e Commission.

Dépôt de questions d'actualité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Mes chers collègues, je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris est relative "aux différentes mobilisations en cours dans les établissements de l'A.P.-H.P".

La deuxième question, posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris, est relative aux "Pollutions et santé des écoliers parisiens".

La troisième question d'actualité est posée par le groupe Socialiste et Apparentés à M. le Préfet de police et est relative "aux effectifs et aux missions de la police nationale à Paris".

La quatrième question émanant du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris est relative "à un usage écologique et social des friches urbaines".

La cinquième question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris est relative "à la réforme de la Fonction publique".

La sixième question d'actualité, posée par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris, est relative "à la gestion de l'espace public à Paris".

La septième question, posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative "aux mesures déployées pour la circulation des Tuk-Tuks touristiques à Paris".

La huitième question d'actualité posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police est relative "à l'usage des nouvelles mobilités dans l'espace public".

La neuvième question d'actualité posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris est relative "aux chantiers à Paris".

La dixième question est posée par le groupe "100% Paris" à Mme la Maire de Paris et est relative "à la gouvernance de l'Hôtel de Ville".

Enfin, la dernière question d'actualité est posée par Mme Danielle SIMONNET à Mme la Maire de Paris et est relative "au recours au référendum".

Il est quasiment 13 heures. Je vais lever la séance. Nous serons amenés, après les questions d'actualité, après l'examen des deux propositions de délibération du groupe Communiste et du groupe LRI, à aborder les dossiers de la 3e Commission, c'est-à-dire aux alentours de 18 heures 15 pour la 3e Commission.

La séance est levée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Chers collègues, nous reprenons la séance avec les questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris relative aux différentes mobilisations en cours dans les établissements de l'A.P.-H.P.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- La première question est posée par le groupe "Génération.s". Qui prend la parole ? C'est Léa FILOCHE, Mme la Présidente.

Mme Léa FILOCHE.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, depuis presque trois mois, les élus du Conseil de Paris et d'arrondissement que nous sommes, sommes régulièrement interpellés sur la situation de crise dans nos hôpitaux. Nous sommes interpellés par les Parisiennes et les Parisiens, et par les organisations syndicales représentatives de l'A.P-H.P. Nous sommes également témoins de la dégradation d'un service public vital à toutes et à tous.

Différents vœux seront présentés lors de nos débats autour des projets de délibération de la 4e Commission. Cependant, jour après jour, la situation se tend davantage et nous préoccupe gravement. Hier, journée nationale de mobilisation, 95 services d'urgence étaient en grève. Les personnels sont à bout, le désengagement de l'Etat dans le domaine de la santé est irresponsable. Les professionnels travaillant dans nos hôpitaux sont largement mobilisés en responsabilité en continuant d'assurer la continuité du service public.

Face à la mobilisation dans nos urgences, face à la souffrance des personnels, face à la mise en arrêt maladie d'un certain nombre, face à la mise en danger des patients, le Gouvernement et sa Ministre restent sourds et n'ont comme unique réponse que la réquisition du personnel.

En parallèle, un plan de restructuration de l'A.P.-H.P. prévoit de réduire de 30 à 50 % le nombre de lits de gériatrie au sein des unités de soins de longue durée d'ici à 2024, ce qui inquiète également les personnels de nos hôpitaux et les élus que nous sommes.

Nous considérons qu'il est urgent que nous échangions dans cette enceinte et que nous puissions exprimer nos inquiétudes devant M. Martin HIRSCH, directeur général de l'AP-HP, et M. Aurélien ROUSSEAU, directeur général de l'A.R.S. Ile-de-France. Nous vous proposons que, lors de notre prochain Conseil de Paris, soit organisé un débat sur la situation sociale des services des urgences et sur les projets de restructuration qui vont lourdement impacter le nombre de lits en gériatrie.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Anne SOUYRIS, mon adjointe.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe.- Merci, Madame la Maire, et merci à Léa FILOCHE pour cette question.

Vous savez qu'il y aura demain plusieurs vœux sur la question des urgences et de l'A.P.-H.P. Je pense que c'est vraiment une bonne chose parce que c'est un sujet important, grave et problématique. L'hôpital en France va mal, c'est une réalité. Ce n'est pas seulement à l'A.P.-H.P. d'ailleurs.

Comme vous l'avez dit, pratiquement 30 % des personnels sont actuellement en grève à Paris ; ce qui est important et même assez inégalé depuis le temps que cela existe. Le problème est que le Gouvernement ne répond pas à cette problématique aussi précisément. A chaque fois que nous avons des débuts de propositions, ce ne sont jamais des propositions qui permettent réellement de pouvoir donner les moyens à l'hôpital de vivre. C'est un vrai sujet que nous partageons tout à fait.

La mobilisation à Paris, c'est le 15e arrondissement avec l'hôpital Georges Pompidou, ce sont aussi les hôpitaux Trousseau, Beaujon, Robert Debré avec plus de 50 % des personnels qui sont en grève. Oui, nous soutenons ce personnel, c'est important d'être à leurs côtés. Vous savez que cette situation des urgences à Paris, comme en France, est la partie émergée de l'iceberg. C'est un problème qui se pose plus généralement pour l'hôpital, puisqu'il y a la question des urgences avec les violences qu'il peut y avoir, avec les taux d'attentes inadmissibles, avec le personnel en souffrance, mais ce sont aussi les patients qui sont en souffrance dans ces urgences.

Il y a justement le problème que nous avons relevé à plusieurs reprises, que Anne HIDALGO a relevé en conseil de surveillance : nous devons arriver à zéro brancard dans les urgences. Nous l'avons dit au nom de la Ville au conseil de surveillance, Anne HIDALGO l'a rappelé. Nous serons vigilants à ce que le plan donné par l'A.P.-H.P. et celui de l'Etat correspondent à zéro brancard.

Cela veut dire beaucoup de choses. Comme on en reparlera demain, je ne vais pas tout dire aujourd'hui, néanmoins cela signifie à la fois des moyens alloués aux urgences, mais aussi des lits d'aval et une intervention en amont qui peut se faire bien sûr avec la Ville mais aussi avec nos hôpitaux et les autres services. C'est donc vraiment une réflexion hospitalière.

Mme BUZYN, à laquelle Anne HIDALGO a écrit, ne nous a pas répondu sur ce sujet pour l'instant. Nous espérons une réponse rapide sur cette question.

Concernant la gériatrie à l'hôpital, Anne HIDALGO a dit à quel point nous étions vigilants sur le sujet. Nous souhaitions plus de lits et plus de personnes prises en charge à Paris avec une tarification sociale. Même à l'hôpital, il y a un sujet pour la gériatrie qui reste la dernière roue du carrosse de l'hôpital. On reviendra bien entendu sur cette question et nous y serons vigilants.

Puis la dernière question est celle d'un débat à organiser. Je vous propose que nous voyions sous quel format le faire dès le dernier trimestre 2019. Mais il est tout à fait intéressant que Martin HIRSCH et Aurélien ROUSSEAU viennent, et que l'on puisse avoir un débat sur cette question avec les Conseillers de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Anne SOUYRIS.

Je rejoins absolument tout ce qui a été dit. Permettez-moi un mot sur la gériatrie. On a assisté, à partir de 2001, à un transfert des questions de gériatrie vers les départements avec la création de l'A.P.A. Il faut savoir que Paris joue pleinement son rôle : la dépense de l'A.P.A. correspond à 100 millions d'euros pour notre collectivité. C'est une dépense qui normalement devrait être intégralement compensée mais sur laquelle l'Etat ne compense que 30 %.

Donc entendre dire que l'hôpital pourrait en plus se séparer de ce qui existe aujourd'hui en gériatrie est absolument inacceptable. C'est une position sur laquelle la plupart des départements de France convergent parce que cela veut dire des sommes et des transferts non compensés de charges vers les budgets des collectivités, qui par ailleurs sont soumises aux contraintes que vous connaissez.

Comptez donc sur nous pour porter tous ces sujets au sein du conseil de surveillance avec Anne SOUYRIS, et pour accueillir, comme cela vient d'être dit, Martin HIRSCH et Aurélien ROUSSEAU. Souhaitez-vous reprendre la parole ? Non.

Merci beaucoup.

II - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative aux "Pollutions et santé des écoliers parisiens".

Mme LA MAIRE DE PARIS.- La question suivante est posée par le groupe UDI-MODEM.

Madame Olga JOHNSON ? Très bien, vous avez la parole.

Mme Olga JOHNSON.- Merci.

Madame la Maire, chers collègues, la pollution atmosphérique est un fléau qui tue plus de 6.000 personnes par an en Ile-de-France et qui nécessite un travail de longue haleine afin d'être enrayé. Le bilan 2018 d'Airparif sur la qualité de l'air en Ile-de-France montre clairement que, quel que soit le type de polluant - particules fines, dioxyde d'azote ou ozone -, les objectifs de qualité nationaux ne sont pas atteints et les taux observés sont encore très au-dessous des normes fixées par l'O.M.S.

Si tous les Parisiens et Franciliens pâtissent de cette situation, certains plus vulnérables subissent plus lourdement les conséquences de la pollution de l'air parisien. Parmi eux, les 160.000 écoliers parisiens sont particulièrement concernés. On observe ainsi en France un doublement des cas d'asthme ces dix dernières années.

Aujourd'hui, c'est jusque dans leur salle de classe que l'air que respirent les jeunes Parisiens semble vicié. On apprend, en effet, que plus des deux tiers des 656 écoles parisiennes pourraient encore contenir de l'amiante. Plus grave, la Mairie ne semble même pas réellement au courant de la situation, puisqu'il n'a pas été jugé utile de mener une étude sérieuse sur le sujet. Si l'Exécutif se veut rassurant en arguant de l'innocuité de l'amiante emprisonné, plusieurs associations et parents d'élèves estiment qu'une prise en charge beaucoup plus sérieuse du problème est indispensable, notamment lorsque l'on sait qu'un simple trou dans un mur ou un plafond peut compromettre le confinement de l'amiante et libérer dans les salles de classe des fibres nocives, auxquelles les enfants, de par leur petite taille, sont particulièrement exposés.

En exposant ainsi nos enfants à des pollutions aussi dangereuses, nous hypothéquons leur avenir et les condamnons à subir des conséquences graves tout au long de leur vie. Face à ces constats, notre groupe UDI-MODEM s'est déjà montré force de propositions, notamment dans le cadre de sa proposition de délibération sur l'e-santé adoptée à l'unanimité du Conseil de Paris en mai 2015, laquelle prévoyait une mesure visant à mieux informer les petits Parisiens dès le plus jeune âge sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre, afin de préserver leur santé et en évitant de s'exposer inutilement. Les travaux menés par la Commission e-santé avaient d'ailleurs conduit notre groupe à préconiser de lancer un appel d'offres auprès des praticiens volontaires sur le thème de la télésurveillance des pathologies liées à l'asthme chez les enfants.

Ma première question sera donc la suivante : où en êtes-vous, Madame la Maire, de la mise en œuvre de ces mesures qui découlent, je le rappelle, d'un projet de délibération adopté à l'unanimité il y a plus de quatre ans ? Puis plus globalement, quelles sont les mesures à mettre en œuvre et que vous préconisez afin de permettre à tous les parents d'ici à la rentrée prochaine d'avoir une information claire et rigoureuse sur les niveaux de pollution dans

l'école de leurs enfants, qu'il s'agisse d'amiante ou d'autres polluants, et sur les mesures prises par la Ville pour les diminuer ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Mme JOHNSON.

Tout d'abord Patrick BLOCHE pour vous répondre, puis Anne SOUYRIS pour compléter.

M. Patrick BLOCHE, adjoint.- Merci, Madame la Maire.

J'aurais presque voulu vous remercier, Madame JOHNSON, de votre question parce qu'elle permet d'illustrer l'action municipale de Paris, qui est aussi volontaire qu'exemplaire dans le domaine de la pollution, notamment de la pollution de l'air, à l'intérieur et à l'extérieur des écoles. Il y a aussi la pollution des sols que vous n'avez pas évoquée, ce que je ferai, si vous me le permettez.

Cependant j'étais surpris que vous abordiez et consacriez autant de temps dans votre question au problème de l'amiante. Ce problème est référencé depuis longtemps : tous les bâtiments scolaires ont été diagnostiqués et ce dossier est suivi de près. Il n'y a heureusement aucun amiante friable qui ne puisse être diffusable dans les bâtiments scolaires, mais il y a encore de l'amiante dans les écoles dans les conduites en fibrociment. Je précise que tous les bâtiments scolaires construits après 1997 - il y en a un certain nombre à Paris - ne contiennent évidemment pas d'amiante. L'amiante est un sujet que l'on traite et avec 2 millions d'euros consacrés chaque année. Le problème de l'amiante se pose aussi à chaque fois que l'on fait des travaux dans les bâtiments scolaires. S'il y a un sujet que l'on suit depuis longtemps, c'est bien celui-là.

Le problème de la pollution de l'air est plus récent. Je ne reviens pas sur la politique très volontaire que la Maire de Paris met en œuvre et qui fait de Paris une référence en ce domaine. Vous avez voulu, Madame la Maire, non seulement que le constat soit connu mais également passer à l'action.

Que le constat soit connu parce que vous avez souhaité, quand l'association "Respire" a rendu publique sa cartographie de la pollution de l'air à l'extérieur des écoles, communiquer dans la plus grande transparence pour que les Parisiennes et les Parisiens, principalement les familles parisiennes, soient informés de la qualité de la pollution de l'air. La cartographie de "Respire" est celle de la pollution de l'air avec évidemment la localisation des bâtiments scolaires.

De ce fait, une campagne de mise en place de microcapteurs, financée notamment par la fondation Bloomberg, est en train d'être mise en place. Vous aurez sans doute l'opportunité, Madame la Maire de Paris, de pouvoir formaliser par votre présence la mise en place de ces premiers microcapteurs. C'est également la pollution à l'intérieur des écoles, notamment avec le projet "Ecole de rêve" financé sur le budget participatif, avec le fait que plusieurs dispositifs sont installés et ils prendront, notamment aux vacances de la Toussaint 2019, toute leur ampleur.

Pour finir sur la pollution des sols, je ne voudrais pas l'ignorer. Paris a été une ville industrielle et le diagnostic de la pollution des sols est toujours de la responsabilité de l'Etat. Le problème que l'on a eu est que l'Etat s'est désengagé alors que le diagnostic était quasiment terminé pour les crèches. Je ne fais aucune polémique politique puisque le gouvernement actuel n'en est pas le responsable, c'était avant lui. De ce fait, la Ville de Paris a dû là aussi compenser le désengagement de l'Etat. Nous avons une politique qui vise à connaître parfaitement l'état de la pollution des sols et bien sûr de la traiter au cas par cas.

Voilà ce que je voulais répondre en disant que c'est tout le sens du Plan de santé environnementale que nous avons adopté et que la pollution ou les pollutions ne peuvent se penser en dehors des inégalités sociales. Je voulais aussi le rappeler parce qu'on est inégaux devant la pollution.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Patrick BLOCHE, pour cette réponse.

Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe.- La question est très importante. Cela fait partie du Plan de santé environnementale que nous avons voté dès le début de cette mandature. Sachez que nous sortirons une cartographie à la rentrée pour évaluer la qualité de l'air, non seulement à l'extérieur mais dans les cours des crèches, des écoles et des collèges ; ce sera vraiment une cartographie publique et je pense que cela peut répondre à votre question.

Vous parliez de sensibiliser les enfants et les parents, sachez que des ateliers existent actuellement en périscolaire pour faire en sorte que les enfants soient sensibilisés, y compris les agents qui commencent maintenant à l'utiliser. On a changé les produits utilisés pour le ménage comme détergents dans l'école, de manière à ce que la pollution de l'air soit moindre et que les produits toxiques, en particulier les perturbateurs endocriniens, ne soient plus là.

Vous voyez qu'il y a vraiment une prise en charge de plus en plus importante de cette question. Sachez aussi que nous avons, pour l'instant à l'étude, de faire des crèches et des écoles sans perturbateurs endocriniens. Nous avons lancé un audit sur ce sujet pour pouvoir commencer cette expérimentation.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Anne SOUYRIS.

Madame JOHNSON, souhaitez-vous reprendre la parole ?

Mme Olga JOHNSON.- Juste un mot. Je voulais dire à M. BLOCHE que je suis surprise qu'il soit surpris par le fait que je parle de l'amiante. Dans notre rôle d'élus, nous relayons surtout les préoccupations des familles et des Parisiens. Si j'ai abordé cette question aujourd'hui, c'est parce que je relayais de légitimes préoccupations des familles.

Ensuite, j'ai envie de vous répondre que nous attendons votre cartographie à la rentrée.

Je rappelle que notre groupe avait déposé en mars 2016 un vœu, qui a été adopté, pour que les équipements sportifs municipaux de plein air aient également un dispositif d'information signalant les niveaux de pollution. Tout cela va dans le bon sens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Madame JOHNSON.

III - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à M. le Préfet de police relative aux effectifs et aux missions de la police nationale à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Nous passons à la question n° 3 posée par le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD a la parole.

M. Rémi FÉRAUD.- Madame la Maire, Monsieur le Préfet, chers collègues, nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer ici au Conseil de Paris, à plusieurs reprises ces dernières années, nos inquiétudes relatives aux effectifs de la police nationale à Paris. En effet, la baisse du nombre de forces de l'ordre, il y a une dizaine d'années au plan national, s'est mécaniquement ressentie au plan parisien et métropolitain. Même si les chiffres divergent parfois, vos prédécesseurs qui se sont succédé, Monsieur le Préfet, ont tous reconnu cette baisse.

Dans cette situation tendue en termes d'effectifs, les manifestations de Gilets jaunes, qui durent maintenant depuis plus de trente semaines, mobilisent désormais un grand nombre de policiers le week-end pour des tâches de maintien de l'ordre. Je veux donc, tout en saluant leur implication dans cette tâche très difficile, alerter sur le manque inquiétant d'effectifs policiers dans nos commissariats d'arrondissement, en particulier le week-end.

Tous les maires d'arrondissement constatent et déplorent cette situation, car la hausse des actes de délinquance s'est durement ressentie ces derniers mois, qu'il s'agisse des vols à la tire ou des cambriolages. Cependant, nous ne pouvons pas la quantifier avec précision. Depuis cet automne, semble-t-il, les maires d'arrondissement ne reçoivent plus les statistiques de la délinquance à Paris et dans leur arrondissement, comme c'était le cas depuis quelques années. C'est pourtant un outil utile, dont ils doivent à nouveau pouvoir disposer. De nombreux vœux en ce sens ont été déposés par mon groupe et les maires d'arrondissement qui en font partie.

Nous le voyons dans certains quartiers de Paris, la violence et la délinquance se sont accrues, notamment dans le Nord-Est parisien. La présence policière sur le terrain est aujourd'hui nettement insuffisante par rapport aux besoins. Des situations insupportables perdurent et se développent, qu'il s'agisse de trafics et de consommation de drogue à ciel ouvert ou de vente massive à la sauvette. La mobilisation de la brigade de répression des stupéfiants est d'ailleurs sans doute nécessaire pour renforcer des commissariats qui sont déjà très sollicités au quotidien.

C'est sans compter, dans les quartiers du nord-est de Paris, l'arrivée de réfugiés et leur concentration dans les 18e et 19e arrondissements qui rendent la situation encore plus difficile à gérer. Sur ce point, vous le savez, la Ville de Paris prend bien plus que sa part pour venir en aide aux personnes réfugiées, alors même que l'hébergement d'urgence ne relève pas de sa compétence. Nous attendons là aussi que l'Etat assume pleinement ses compétences, à Paris comme dans toutes les villes de France concernées.

Mais pour revenir aux questions de sécurité, dans tous les quartiers de Paris, nous avons besoin aujourd'hui du concours plein et entier de l'Etat pour lutter contre la délinquance, d'autant que la Ville de Paris, elle, monte en puissance dans la lutte contre les incivilités et en matière de tranquillité publique.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité, Monsieur le Préfet, au nom de mon groupe vous interroger sur la situation précise des effectifs de police à Paris, sur les moyens accordés aux commissariats d'arrondissement et sur les objectifs que vous vous fixez pour faire diminuer la délinquance.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. le Préfet, puis à Mme Colombe BROSSEL.

Monsieur le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE.- Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Conseiller, de votre question parce que je pense qu'elle manifeste avant tout l'intérêt que vous portez aux résultats de la délinquance, et finalement à la compétence en la matière de l'Etat. Cela ne me gêne absolument pas que nous discutions des résultats de chacun, quelle que soit sa compétence, en matière de politique publique. Vous me trouverez tout à fait disposé sur tout sujet à le faire et bien naturellement au premier rang desquels les miennes, celles sur la délinquance.

Je ne peux pas vous dire ce qu'il s'est passé ici, il y a dix ans, mais sans doute mieux que moi vous le savez. Vous évoquez ce qu'il s'est passé aussi l'année dernière. Je suis d'accord avec vous, j'ai trouvé une situation dans laquelle on ne vous donnait plus les chiffres de la délinquance. Cela me paraît totalement injustifié et j'ai bien évidemment décidé de rétablir cette pratique qui consistait à vous les envoyer, arrondissement par arrondissement, tous les trois mois.

A vrai dire, j'ai même fait un peu plus que cela puisque j'ai demandé au service de statistiques du Ministère de l'Intérieur - vous savez que désormais les résultats de la délinquance ne sont plus publiés par les services de police ou de gendarmerie mais par ce service de statistiques qui dépend de l'INSEE - de voir s'il pouvait tout simplement les publier lui-même, ce qui serait infiniment plus simple, de manière à ce que vous en ayez connaissance, comme les résultats globaux, par arrondissement. Cela me paraîtrait tout à fait….

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Et au niveau parisien, Monsieur, car la commune, c'est Paris.

M. LE PRÉFET DE POLICE.- Oui, il ne m'avait pas échappé que la commune était Paris et je vous dis par arrondissement. C'est-à-dire de les publier par arrondissement puisque la question porte, je crois, sur les arrondissements. Et c'est bien évidemment par commune puisqu'à vrai dire c'est déjà le cas. Je pense qu'il faudrait une certaine automaticité des publications et que ce serait tout à fait nécessaire. En attendant, je prends l'engagement de rétablir ce qui survenait avant le mois d'octobre.

Sur la situation des effectifs eux-mêmes, c'est vrai que c'est une préoccupation que l'on retrouve de façon constante dans les services de police, mais qui est moins liée à des questions de niveaux d'effectifs qu'à des questions d'organisation. C'est vrai que les services de police ont traversé, ces derniers mois, voire ces dernières années, des bouleversements assez significatifs dans leur mode d'organisation, au premier rang desquels vous citiez l'ordre public.

Mais l'ordre public n'est pas une constante parisienne, si j'ose m'exprimer ainsi, depuis les Gilets jaunes. Je dirai que c'est malheureusement quelque chose qui a profondément changé depuis 2015, depuis ce que l'on a appelé les manifestations El Khomri, où nous nous sommes trouvés confrontés à une nouvelle pratique de la contestation et de la manifestation - on en a vu des résultats au 1er mai de l'année dernière.

Cela a profondément ébranlé les services de police, car il a fallu revoir des doctrines et des modus operandi. A vrai dire, c'est une des raisons de ma présence parmi vous. Nous avons revu ces modus operandi et ces doctrines, et nous avons pu aboutir en ordre public à un 1er mai dernier qui a été une véritable réussite. C'était une réussite en ce sens que le mot d'ordre de certains manifestants était - vous vous en souvenez parfaitement - de faire de Paris la capitale de l'émeute. La capitale de l'émeute ! On voit bien ce que les mots signifient. C'est assez terrible. Pour moi, cela m'amène à un gouffre de perplexité que l'on puisse avoir des revendications de cette nature, pour certains des manifestants.

Vous l'avez noté, Paris n'a pas été le 1er mai dernier la capitale de l'émeute et le défilé syndical a réussi, non sans mal, à arriver à son terme. Je crois que ce sont des choses assez essentielles qui manifestent en matière d'ordre public une véritable réussite démocratique et une véritable réussite opérationnelle. J'en ai d'ailleurs félicité les fonctionnaires de police et de gendarmerie qui s'étaient pleinement investis en la matière.

Cependant il est vrai que ce sujet d'ordre public pèse trop lourdement sur les effectifs. C'est pour cela que j'ai décidé d'alléger les prélèvements qui sont faits dans certains commissariats, chaque samedi, pour concourir à l'ordre public. Comme l'a annoncé le Premier Ministre et comme l'a confirmé le Ministre de l'Intérieur, nous avons complètement revu la chaîne de commandement, mais il n'en reste pas moins que des fonctionnaires, qui chez nous sont à la DSPAP - sous cet acronyme se cachent les fonctionnaires de sécurité publique -, sont rattachés à l'ordre public. J'ai donc décidé de revoir complètement cela dans certains arrondissements, de manière à ce qu'ils soient moins fréquemment sollicités, voire pas du tout dans un certain nombre de cas.

Pour autant, cela ne règle pas fondamentalement les sujets d'emploi. Il faut que nous nous réappropriions complètement le terrain et que nous soyons plus présents dans un certain nombre d'endroits. Nous devons donc revoir complètement nos pratiques sur un certain nombre de choses, notamment pour les événements qui se déroulent, de manière à moins mobiliser à ces moments de forces en ordre public et à les mobiliser davantage dans

le cadre de missions de sécurisation. C'est ce que j'ai mis en place dans le 18e arrondissement en organisant d'ores et déjà des services de sécurisation qui, je l'espère, réussiront à porter leurs fruits.

Mais il est vrai que les services de la sécurité publique - je vais reprendre cet acronyme qui est plus simple - ont tout de même été éprouvés par des modifications assez structurantes. Il y a eu celle de 2017 avec le transfert des A.S.V.P., dont je ne juge pas de la pertinence ni de l'opportunité, mais les fonctionnaires m'en parlent lorsque je circule dans les commissariats. Ils faisaient toute une série de tâches pour les commissariats, dont je reconnais qu'elles n'étaient pas forcément fondées en matière de nature d'intervention qu'ils auraient dû faire, mais c'étaient toutes ces petites tâches de proximité, de circulation et d'accompagnement.

Cela a abouti à un paradoxe assez désagréable qui est qu'une grande partie de la médiation et du contact avec les habitants passait aussi par ces agents, et les commissariats, qui n'avaient pas la pratique de ce contact, ont dû s'y remettre. Il y a aussi le fait que 1.500 agents qui disparaissent d'un seul coup, ce n'est pas une petite chose. Ils ont donc dû faire cette adaptation et c'est bien normal. Assez courageusement, je crois qu'ils ont fait face à ces nécessités.

Pour autant, on voit que la situation a assez profondément changé. Je suis frappé en arrivant ici par certains éléments d'appropriation de l'espace public qui sont faits par des tiers. J'ai été assez surpris de voir, dans certains quartiers de Paris, des drapeaux communautaires. J'ai été assez surpris de voir des appropriations à des fins privatives commerciales d'un certain nombre de trottoirs. Je crois qu'il faut complètement revoir cela. C'est à cela que serviront notre plus grande présence en matière de sécurisation et le nouveau modèle que je souhaite véritablement investir.

Cependant les choses ne suffiront pas comme cela et il faut également qu'ensemble, avec vous, Ville de Paris, nous réalisions un travail dans les Q.R.R. Je pense, par exemple, au Q.R.R. des 10e et 18e arrondissements qui va se mettre en place et sur lequel il est nécessaire, sur vos compétences de prévention de la délinquance et avec nos compétences de poursuite et de prévention de la délinquance, que nous agissions communément. L'action commune est nécessaire et elle devra s'articuler au plus près.

Il sera donc particulièrement important pour la police municipale, dont vous avez annoncé la création, Madame la Maire, que nous trouvions l'articulation nécessaire pour concourir ensemble, chacun à son niveau et dans ses compétences, comme je le disais au début de cette intervention, dès lors qu'elle sera mise en place dans l'efficacité en la matière. Ce sera par le biais, j'imagine, d'une convention, comme on en a déjà parlé avec Mme la Maire, et celle-ci sera particulièrement nécessaire.

Voilà ce que je peux vous dire sur les modifications que je commence d'entreprendre et sur les évolutions. Je suis bien persuadé que la situation en matière de délinquance, dont vous verrez d'ailleurs dans les statistiques ce qu'elle est, doit appeler de notre part une véritable préoccupation. Pour nous, police nationale, ce qui est absolument essentiel, c'est la lutte contre le terrorisme et la lutte contre la délinquance. Il serait effectivement temps qu'il y ait moins de difficultés d'ordre public et que nous puissions revenir aux fondamentaux de notre métier.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Monsieur le Préfet de police.

Je vais donner la parole à Colombe BROSSEL, mais permettez-moi d'abord d'insister sur l'urgence : on n'est plus au stade des constats et des discussions permettant peut-être un jour de voir comment mieux intervenir. Il y a une réelle urgence.

Et permettez-moi de rétablir un point concernant les A.S.V.P., parce que vous l'avez repris souvent et je le fais ici devant mes collègues. Vous dites que vous avez trouvé une situation où les A.S.V.P. n'étaient plus finalement disponibles pour la police nationale et la Préfecture de police. Il se trouve que cette décision de rapatrier les A.S.V.P. dans le giron de la Ville de Paris, nous l'avons prise avec vos prédécesseurs. C'était d'ailleurs votre anté-prédécesseur, Michel CADOT, suite à un constat très simple que nous avions élaboré ensemble : ces 1.800 agents affectés à la Préfecture de police étaient en fait pour beaucoup d'entre eux affectés dans des services de bureaux ; ils apportaient beaucoup de services sans doute à un certain nombre de hauts fonctionnaires de la Préfecture mais ils n'étaient pas sur le terrain.

Ils n'étaient tellement pas sur le terrain que les chiffres étaient très parlants, voyez-vous ? Les chiffres, c'était quoi ? Sur le travail qui était celui de ces fonctionnaires de police, qui aurait dû être normalement de sanctionner le stationnement gênant ou illicite à Paris, en fait 9 % seulement du stationnement gênant était verbalisé. Je me souviens, avec Michel CADOT qui était alors Préfet de police, des réunions où il me disait : j'ai honte, Madame la Maire, parce que je ne peux pas vous présenter un bilan de l'argent que vous mettez sur le budget pour financer les A.S.V.P. parce que ces agents finalement ne sont pas exactement occupés à cette tâche.

Et avec vos prédécesseurs mais aussi avec le Ministre de l'Intérieur et le Président de la République de l'époque et le Premier Ministre, la décision a été prise d'aller vers un système qui soit beaucoup plus efficace et qui permette effectivement aux Parisiens de bénéficier d'une police de proximité, ce qu'ils n'avaient plus. C'est pour cela que nous sommes venus vers cette solution.

Donc, permettez-moi de vous dire que l'on peut reprendre ce sujet. Je pense que la convention, que nous sommes en train de travailler avec vous-même et vos services sur la relation et les compétences respectives de la police municipale et de la Préfecture de police, est en effet extrêmement importante, mais il faut repartir de la réalité d'une histoire qui ne peut pas être aujourd'hui présentée comme finalement un problème qu'aurait généré ce départ des A.S.V.P. En tous les cas, ce n'est pas un problème pour les Parisiens puisqu'ils retrouvent ces effectifs à leur service.

Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe.- Merci beaucoup.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, cher Rémi FÉRAUD, quelques éléments de réaction à ce début d'échanges.

D'abord, il faut comprendre le trouble que vous jetez dans cette Assemblée, Monsieur le Préfet. Quand au nom de l'institution que vous représentez, vous nous dites que pendant des années, nous avons donc été sollicités pour voter un budget insincère et que votre institution en était consciente. C'est extrêmement désarmant pour les élus que nous sommes et qui seront appelés, une fois de plus cet hiver, à voter un budget spécial de la Préfecture de police. C'est extrêmement désarmant d'entendre dire cela au nom de l'institution que vous représentez, mais nous aurons l'occasion de continuer cet échange et ces propos n'engagent que moi.

Je reviens sur la question posée par Rémi FÉRAUD, le président du groupe Socialiste. En effet, il n'y a plus de transmission, ni auprès des maires d'arrondissement, ni auprès de la Maire de Paris, des chiffres de la délinquance. Nous sommes obligés de procéder nous-mêmes à un travail d'enquête pour en retrouver quelques-uns, et ce ne sont pas que des chiffres.

Je vais me permettre de reprendre un certain nombre d'entre eux sur une comparaison entre 2018 et 2019 : atteinte volontaire + 13,5 % ; atteinte aux biens + 15 % ; vol à la tire + 37,6 % ; vol par effraction + 7,4 % ; vol simple contre des particuliers ou des locaux + 9 % ; recel + 8,5 % ; augmentation des cambriolages dans dix-neuf des vingt arrondissements parisiens. Ceci ne sont pas que des chiffres, ce sont des réalités de vie quotidienne de l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens. Il est normal qu'ils nous interrogent sur leur qualité de vie qui aujourd'hui, en terme de sécurité, n'est plus assurée.

J'ai envie de vous dire trois choses à ce sujet, en vous remerciant évidemment pour l'engagement que vous avez pris pour que nous recevions de nouveau les statistiques en matière de délinquance et en matière d'effectif.

Le maintien de l'ordre est une préoccupation légitime du Ministère de l'Intérieur. Il vous a, permettez-moi cette familiarité de langage, mandaté pour cela. C'est bien normal et légitime. J'étais, comme un certain nombre d'entre nous, très attentive aux propos du Ministre de l'Intérieur lorsque vous avez été installé dans vos fonctions de Préfet de police. Cependant, cela ne peut pas faire disparaître la priorité - qui doit être celle du Ministre de l'Intérieur, du Ministère de l'Intérieur et de la Préfecture de police - de la lutte contre la délinquance. Ce n'est pas l'un ou l'autre, c'est l'un et l'autre, parce que l'ensemble de ces missions doivent être assurées pour la sécurité des Parisiennes et des Parisiens…

Merci pour ces applaudissements nourris !

Ce n'est pas l'un ou l'autre mais les deux. Parce que les Parisiens ont le droit, autant que les autres Français, à ce que leur sécurité soit assurée par ceux qui sont mandatés par l'Etat pour exécuter ces missions régaliennes. Aujourd'hui, très clairement, ce n'est plus le cas.

Alors, nous l'avons dit inlassablement, Monsieur le Préfet, et nous le redirons car nous en sommes convaincus : oui, il y a besoin de plus de policiers sur le terrain à Paris ; oui, il y a besoin de plus de policiers dans nos commissariats à Paris. Et vous ne ferez pas croire aux Parisiennes et aux Parisiens, ni à leurs élus, qu'il n'y a pas besoin de plus de policiers dans nos commissariats. Car il y en a besoin pour assurer leur sécurité au quotidien.

(Applaudissements).

Pascal, merci !

Et il est temps que le Ministère de l'Intérieur intègre et prenne la mesure des événements qui se déroulent à Paris et qui impactent la vie quotidienne des Parisiens. Non, Monsieur le Préfet, on ne peut pas se contenter d'une explication de fait sur une surmobilisation des effectifs des commissariats de proximité pendant les manifestations de "Gilets jaunes", qui les amènent à déserter le terrain parisien pour la trentième semaine. Non, ce n'est pas possible !

Comme il n'est pas possible non plus que la sécurité du Tribunal de grande instance mobilise 700 policiers parisiens. Sept cents policiers parisiens ! En comparaison, le commissariat du 18e dispose d'un effectif de 450 policiers. Vous vous rendez compte ? Il y a l'équivalent d'un commissariat et demi qui, à Paris, est occupé à sécuriser le T.G.I. Nous avons toujours protesté contre ce transfert et aujourd'hui une partie des policiers, qui sortent de promotion et arrivent à Paris, ne sont pas sur le terrain pour assurer la sécurité des Parisiennes et des Parisiens.

Ce n'est pas possible et c'est une vraie responsabilité de la part de l'Etat, de la part du Ministre de l'Intérieur, que de savoir quelles sont les priorités. Les priorités, ce n'est pas l'un ou l'autre. Les priorités, c'est tout. Parce que les Parisiens ont le droit, je le disais, comme tous les Français, à ce que leur sécurité soit assurée. Ce sont des missions régaliennes de l'Etat et cela ne peut pas en être autrement.

Vous parliez, Monsieur le Préfet - je n'avais pas du tout prévu d'en parler mais je rebondis sur vos propos - du quartier de la Chapelle. Je me permets d'insister, la question aujourd'hui n'est plus celle du constat, ni celle de l'élaboration de schémas théoriques, la question est aujourd'hui celle de l'urgence. Suite aux nombreuses alertes qui ont été lancées par les Parisiens et par nous-mêmes, dans notre rôle d'élus locaux, sur le quartier de la Chapelle, le Gouvernement l'avait inscrit dans le dispositif de la police de sécurité du quotidien, fin 2017, en promettant l'arrivée d'une vingtaine d'effectifs supplémentaires. Un an et demi après, et non trois mois, la "Police de sécurité du quotidien" est devenue le dispositif "Quartiers de reconquêtes républicaines" - normalement tout le monde est perdu à ce stade - mais pour le reste, les renforts ont été décalés à janvier 2019, puis à septembre 2019, et le quartier de la Chapelle est toujours avec ses difficultés. Les Parisiennes et les Parisiens n'ont plus le temps d'attendre. Nous avons maintenant besoin que les choses bougent vite et bougent maintenant. Ce n'est plus possible, ce n'est plus acceptable.

Je termine en disant une chose que nous répétons régulièrement dans toutes les instances : je veux vraiment remercier du fond du cœur et chaleureusement les policiers parisiens et les commissaires parisiens. Ils ne sont malheureusement pas assez nombreux mais quand ils sont là, ils font - parfois bien seuls et sans le soutien des services spécialisés dont ce devrait être aussi le travail - un travail considérable qui ressemble au tonneau des Danaïdes. Qu'ils soient vraiment remerciés en notre nom pour leur engagement, leur mobilisation et leur grand sens du service public.

Mais ce service public ne peut pas reposer uniquement sur l'engagement des individus. Il doit reposer sur la volonté politique, sur la volonté de l'Etat et sur le fait qu'il n'y a aucune raison que les Parisiennes et les Parisiens aujourd'hui soient plus maltraités que les Français ne le sont ailleurs. L'attention à la sécurité du quotidien notamment, à la lutte contre la délinquance, ne doit pas être délaissée au profit d'autres objectifs, sous prétexte qu'ils auraient été fixés par le Ministre de l'Intérieur, le Ministère de l'Intérieur et le Gouvernement. Les Parisiennes et les Parisiens ont le droit à l'égalité des droits, eux aussi. C'est ce pourquoi nous continuerons à nous battre les uns et les autres.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Madame BROSSEL.

Monsieur le Préfet, vous souhaitiez reprendre la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE.- Je ne souhaite pas répondre mais vous apporter des éléments complémentaires.

Je souscris à la presque totalité de ce qu'a dit Mme BROSSEL. A la presque totalité, mais je crois, et je vous ai dit les choses directement, qu'avant d'agir il faut, certes, vouloir mais il faut surtout comprendre.

Ce que je vous ai relaté sur les effets de la loi de février 2017 n'est pas un souci de contestation, puisque c'est la loi et qu'elle s'impose à nous tous, mais c'est tout simplement le ressenti des fonctionnaires de terrain. Je vous ai dit la difficulté que m'exposaient les policiers - dont encore une fois je vous fais part - d'avoir perdu, du fait de cette intermédiation, les contacts qu'ils avaient. Je pense que c'est un constat assez objectif et qui ne me paraît pas être critique du processus lui-même. C'est ce qu'ils me disent et je n'ai aucune raison de ne pas les croire, puisque je les encourage justement à être au plus près du terrain et sur ce contact.

Maintenant sur le reste, penser que l'on peut avoir dans la ville capitale un Tribunal de grande instance qui ne soit pas sécurisé, à partir du moment où il héberge le parquet national antiterroriste qui va connaître une nouvelle dimension, serait faire preuve d'une naïveté qui ne peut pas être dans mes responsabilités. Bien évidemment c'est un endroit sécurisé, bien évidemment c'est un des points sensibles et essentiels de la Capitale, et bien évidemment nous devons l'assumer comme tel. Mais je n'ai pas compris que cela se faisait au détriment du reste et c'est pourquoi j'ai ce petit désaccord avec votre exposé.

Je souscris, par contre, parfaitement à ce que vous avez dit sur l'effectivité de ce que nous devons faire. Nous devons effectivement revoir un certain nombre de nos missions. Je vous ai expliqué que nous étions trop sur des tâches de sécurisation qui n'avaient pas, à mon avis, de pertinence et que nous devions nous investir effectivement dans de la sécurisation de terrain. C'est d'ailleurs ce que j'ai commencé à faire et j'espère que les résultats vous seront très bientôt perceptibles. Nous avons une autre approche désormais sur le quartier de La Chapelle, dont j'espère, pour vous et pour moi, pouvoir partager prochainement les résultats. Mais je reconnais qu'il n'y a pas d'instantanéité dans ce que nous faisons, ce sont des systèmes à inertie.

Véritablement, retenez de mes propos mon souci d'un travail collectif, chacun dans ses compétences. Moi, je fais confiance aux fonctionnaires. Dans les fonctionnaires qui sont sur le terrain, vous avez salué les commissaires, ils ont effectivement une mission à remplir et je crois qu'ils la remplissent bien et je ne pense pas qu'il soit utile de leur expliquer comment ils doivent faire.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Monsieur le Préfet.

Je pense qu'il ne s'agit pas des fonctionnaires en l'occurrence, si ce n'est de leur nombre. Si, de cette question d'actualité posée par le président du groupe Socialiste et apparentés, pouvait venir un changement réel, notable, immédiat, notamment porte de la Chapelle et porte d'Aubervilliers, où je me déplace toutes les semaines et où j'ai pu voir à 9 heures du matin, avec Eric LEJOINDRE, François DAGNAUD, Colombe BROSSEL et Dominique VERSINI, des personnes dans un square en face d'une crèche, d'une école et sur le stade des Fillettes en situation d'addiction très forte et de menace pour les personnes alentour, sans que nous ne voyions un seul effectif de police à ces endroits-là. C'est cela qu'il faut changer. On n'est pas du tout là pour dire ce qu'ils doivent faire, mais la demande des Parisiens, notamment dans ces quartiers qui sont aujourd'hui soumis à une violence et à une difficulté majeure, c'est de voir des policiers : c'est de voir des policiers !

J'espère qu'avec un travail en commun - et bien sûr je m'inscris dans ce travail en commun -, nous allons pouvoir trouver des modalités qui nous permettent de revoir des policiers là où ils doivent être : à la Goutte-d'Or, sur les ventes à la sauvette, dans les lieux de trafic de drogue et de "crack", c'est-à-dire dans tous ces endroits où aujourd'hui ils font défaut et où les Parisiens nous demandent ce qu'il se passe parce qu'ils ne comprennent pas d'être dans cet état d'abandon.

Monsieur le Président ? Vous souhaitez reprendre la parole.

M. Rémi FÉRAUD.- Merci, Madame la Maire.

Très brièvement, j'ai entendu les réponses de la Municipalité et du Préfet de police à cette question importante.

J'ai entendu la réponse de M. le Préfet de police sur la communication des statistiques à adresser aux élus parisiens, ce qui est évidemment la base d'un travail collectif qui avait été interrompu en effet à l'automne dernier.

J'entends aussi les questionnements sur l'évolution des A.S.P., mais c'est la situation antérieure qui n'était pas normale et d'ailleurs nous le disions souvent dans ce Conseil.

J'ai par ailleurs été maire du 10e arrondissement une dizaine d'années et je sais toute l'importance des sigles. J'ai vu le passage de Z.S.P., B.S.T., aujourd'hui Z.S.Q. et Q.R.R., tous ces dispositifs spécifiques sont nécessaires et utiles, mais ils ne peuvent se substituer à une diminution des effectifs dans les commissariats concernés et venir simplement les compenser.

Nous serons donc attentifs à l'évolution des effectifs et à l'évolution des résultats. Il y a l'ordre public, bien sûr, mais nous avons besoin de sécurité publique dans tous les quartiers, et les Parisiens doivent être protégés dans tous les quartiers. Même si nous sommes très attachés aux institutions de la République, nous voulons la sécurité pour toute notre ville et chaque jour.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Monsieur BOURNAZEL, en tant que président, vous avez la parole de droit mais vous allez la reprendre après, donc…

M. Pierre-Yves BOURNAZEL.- Mais le règlement me le permet, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Pas sur les questions d'actualité mais c'est juste par faiblesse. Allez-y.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL.- Tout va très bien se passer. Gardez votre sérénité et votre calme, tout va très bien se passer.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Oui, allez-y.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL.- Je sais qu'il y a une élection municipale dans neuf mois, mais je voudrais simplement rappeler que l'article 28 prévoit que la réponse de l'Exécutif doit être de 3 minutes et non de 7 minutes…

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Absolument. M. le Préfet est soumis à cette même règle, d'ailleurs.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL.- Et que le jeu des questions d'actualité ne doit pas être le jeu de la campagne municipale. Je pense que les habitants du quartier de la Chapelle ont attendu depuis de nombreuses années des réponses que vous n'avez jamais su leur donner.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Très bien. Merci.

IV - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à un usage écologique et social des friches urbaines.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Monsieur BELLIARD, président du groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD.- Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, la semaine dernière, nous apprenions dans la presse l'occupation temporaire du 77, avenue du Dr Arnold Netter dans le 12e par des activités commerciales. Or, cette occupation s'est faite sans concertation avec les riveraines et riverains, ni avec les élus.

Nous avons des désaccords sur le devenir de cette friche et j'en donnerai deux.

D'abord, le programme immobilier prévu, qui est très conséquent, est trop dense selon nous, avec l'abattage de très nombreux arbres et notamment un très grand et beau cèdre dont l'abattage avait provoqué un émoi chez de nombreuses et nombreux Parisiens.

Et il y a le fait d'avoir fait quitter les lieux à l'association "Le clocher" sans qu'ils aient de solution de relogement, alors que nous avions eu un engagement oral sur ce sujet ici même. Leur présence avait pourtant du sens et répondait à deux enjeux : offrir à des artistes un lieu pour pratiquer leur activité, sans quoi il leur est quasiment impossible de trouver un atelier et un espace de création vu les prix parisiens ; proposer une animation non marchande et ouverte sur le quartier. Le collectif "Le clocher" organisait de nombreux événements avec les habitantes et habitants, et les acteurs du quartier avaient mis au cœur de son occupation la préservation et la valorisation des espaces naturels, en créant notamment un jardin partagé, des plantations d'espèces médicinales et culinaires, une végétalisation des façades, de l'apiculture, etc.

Et maintenant voici un nouveau point de désaccord sur la gestion de cet espace.

En novembre 2016, nous avons adopté ensemble un vœu qui actait l'élaboration d'une charte des bons usages et affirmait que les projets soutenus par la Ville, je cite, "doivent être des projets qui ne pourraient émerger sans ces mises à disposition temporaires, des projets qui en outre répondent au principe de co-construction avec des acteurs locaux des quartiers dans lesquels ils souhaitent s'insérer aux valeurs de solidarité, de partage et d'innovation".

Or, cette charte n'a malheureusement jamais vu le jour et nous ne retrouvons pas du tout l'esprit de notre entente dans ce qui est appelé maintenant le "Marché pop" sur la friche Netter-Debergue, un marché qui est marqué par ce que l'on pourrait appeler une convivialité marchande avec de la "junk food" et de la publicité. Déléguer la gestion de cette friche à une seule entreprise commerciale pour des activités commerciales, c'est pour nous passer à côté de l'essentiel qui est de créer du lien social, de l'émancipation, de la participation, de la coopération et de l'appropriation avec les citoyennes et les citoyens.

Madame la Maire, quel sens pouvons-nous collectivement trouver dans le fait de chasser un collectif d'artistes installés sur une parcelle vide pour y mettre ensuite des activités commerciales ? Plus précisément, pouvez-vous nous donner des informations sur cette convention, notamment sur sa durée, ses conditions financières et ses obligations notamment en termes d'écoresponsabilité ? Enfin, quelles actions comptez-vous mettre en œuvre pour trouver une solution pour le collectif "Le clocher", et plus globalement pour que soit rédigée et appliquée cette charte de bon usage que nous avons votée.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Monsieur BELLIARD.

C'est Frédéric HOCQUARD. Ils se renvoient la balle, cela ne va pas du tout !

Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint.- Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur BELLIARD, pour votre question qui va permettre de faire le point.

D'abord, sans revenir sur un débat que nous avons déjà eu ici, je rappelle qu'à l'endroit de cette parcelle, qui appartient à la R.A.T.P. et qui est déjà bâtie, sont prévus la construction d'une crèche et de 90 logements sociaux et un espace vert pour 50 % du terrain ; ce n'est donc pas exactement la densification ou la surdensification dont on pourrait parler.

Pour la deuxième chose, il a été proposé, à la demande de la mairie du 12e, à la R.A.T.P. qui possède cette parcelle, à la société "Surpr!ze" - vous la connaissez certainement puisque c'est celle qui exploite "La Concrete" dont nous avons parlé hier - une occupation temporaire sur ce terrain du 7 juin au 15 octobre.

Je suis donc assez étonné de votre question puisque nous avons voté ici, à la demande de votre groupe et de l'ensemble des groupes de cette Assemblée, un vœu de soutien à "La Concrete" hier. C'est cette même société pour laquelle nous avons trouvé justement la possibilité de continuer une partie de ses activités. Du coup, il faudra que vous me disiez, Monsieur le Président, pour "La Concrete" qui risque d'être expulsée de l'endroit dans lequel elle se trouve, à quel endroit vous souhaitez que nous puissions la mettre, puisque l'endroit que nous avons trouvé pour qu'elle puisse continuer une partie de cette activité visiblement ne convient pas.

Sur le fond et pour vous rassurer, d'abord pour cet endroit et tout ce qui concerne les éléments d'occupation, l'accès à l'endroit est un accès gratuit, dans lequel on peut trouver de nombreuses activités qui sont des jeux pour enfant, mais aussi des activités musicales et sportives - il y a un peu de badminton ou de tennis de table.

Je voudrais rappeler aussi, pour tout ce qui concerne l'éco-responsabilité, que nous sommes dans des éléments dans lesquels l'ensemble du mobilier est dit de seconde main, donc de recyclage. Les copeaux, puisque j'ai vu sur une vidéo que vous vous y étiez rendus, ont aussi été récupérés dans une recyclerie. Pour ce qui concerne les toilettes, elles sont raccordées au tout-à-l'égout, ce qui est assez rare pour une occupation temporaire où ce sont en général des toilettes chimiques et assez polluantes de ce point de vue.

Enfin, pour la "junk food", je suis un peu étonné. Je m'y suis moi-même rendu et il y avait des huîtres, par exemple, ce qui n'est pas exactement la "junk food" de ce point de vue. Pour tout ce qui concerne les légumes que l'on trouve sur le lieu parce qu'il y en a aussi, ce sont des fournisseurs de la Région Ile-de-France et nous sommes, là aussi, dans un domaine de circuit court.

Je vous donne tous ces détails parce que je pense que l'occupation temporaire du 7 juin au 15 octobre correspond à un certain nombre de critères qui correspondent à la politique de la Ville de ce point de vue. Ils vont permettre effectivement à "La Concrete", à l'équipe de "Surpr!ze", de pouvoir développer une activité musicale. Ce sera avec le respect du voisinage, puisque vous pourrez y passer et vous aurez des concerts avec des casques, le principe étant qu'il n'y aura pas de musique amplifiée directement dans le voisinage mais une musique qui pourra s'écouter au moyen de casques, avec de nombreux DJ de musique électronique, dont quelques-uns assez connus.

Cela permettra donc d'avoir à cet endroit non seulement une occupation temporaire qui corresponde à un certain nombre de critères - nous l'avons rappelé hier en parlant du festival "We Love Green" - et à l'ensemble de ces questions qui sont importantes. En deuxième chose, cela permettra aussi que l'on puise à cet endroit respecter le voisinage.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Il va falloir conclure. Sinon, M. BOURNAZEL va nous rappeler à l'ordre.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint.- Et pour conclure sur la question des collectifs d'artistes - je suis en contact avec le collectif "Le clocher" qui a trouvé par ailleurs un endroit où aller de manière temporaire dans le 12e arrondissement dont je ne révélerai pas l'adresse -, nous sommes en contact avec eux, de manière à ce que nous puissions trouver un espace aux différents collectifs d'artistes. C'est le cas du collectif "La main" que l'on va installer dans le 15e arrondissement rue de l'Amiral-Roussin, de "La Générale" que nous sommes en train d'installer avec la mairie du 14e dans un ancien conservatoire, de "Le Post" qui s'est installé rue Blanche avec une convention avec "Generali".

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint.- Je finis. Soyez rassuré, Monsieur le Président, qu'avec la Maire ainsi que l'ensemble de son équipe, les artistes créateurs et les collectifs d'artistes auront toute leur place dans notre ville.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Frédéric HOCQUARD.

David BELLIARD.

M. David BELLIARD.- Je ne sais pas si je suis rassuré. En tout cas, merci pour toutes ces informations que nous n'avions pas eues. Au moins, on peut le partager collectivement.

Mais globalement, ce que j'entends, c'est que nous avons une vision différente de la question de l'occupation temporaire de ce type de friches. Effectivement, cela reste une occupation à dominante commerciale et nous, nous défendons une occupation à dominante citoyenne et cogérée avec les collectifs de riverains.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Monsieur BELLIARD.

V - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative à la réforme de la Fonction publique.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Je donne la parole à M. BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche pour la cinquième question.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ.- Madame la Maire, mes chers collègues, vous avez été interpellés par courrier en date du 3 juin 2019 par l'intersyndicale, ainsi que tous les Conseillers de Paris ici présents, demandant qu'un débat sur la réforme de la Fonction publique qui est portée actuellement au Gouvernement soit organisé au Conseil de Paris.

Bien que nous comprenions que nous n'ayons pas le temps d'organiser ce débat par ce Conseil du mois de juin, nous pouvons le faire au mois de juillet, et c'est la demande.

Pourquoi il nous paraît important d'organiser ce Conseil ? Et pourquoi les agents de la Ville, les Parisiennes, les Parisiens ont besoin d'être informés sur cette réforme qui va considérablement changer notre quotidien et le quotidien des fonctionnaires ?

Tout d'abord parce que cette réforme vise à casser le statut de la fonction publique et à augmenter la part de contractuels dans la Fonction publique. Les Parisiens et les Parisiennes, vous le savez, sont très attachés au service public et la qualité du service public rendu.

La qualité du service public rendu tient à une chose : le statut. C'est le statut de la Fonction publique et des fonctionnaires qui implique des droits et des devoirs. Ce statut est la garantie d'accès aux emplois publics par un concours qui est le rempart au recrutement par clientélisme. Ce statut est la garantie d'un emploi titulaire qui permet

l'indépendance vis-à-vis de l'intérêt particulier, vis-à-vis des pressions partisanes, vis-à-vis du lobbying, vis-à-vis peut-être aussi de la corruption et des intérêts mercantiles.

Ce statut est la garantie de la continuité de service, de la pérennité des missions, des compétences ; c'est la garantie du savoir-faire. Ce statut est aussi la garantie de l'égalité de traitement dans les salaires, dans le déroulement de carrière, dans la formation tout au long de leur parcours. C'est aussi la garantie de la confiance. De la confiance, Madame la Maire, que nous avons, nous élus, vis-à-vis des usagers. Et ceux qui sont en contact direct avec les usagers, ce sont ces fonctionnaires.

Derrière ces fonctionnaires, de qui parle-t-on ? Des agents qui travaillent dans les crèches, des agents qui travaillent dans les écoles, des agents qui assurent la propreté de notre ville, des agents que vous-même avez salués après les attentats qui ont frappé notre ville. Des agents qui ne sont pas que des fonctionnaires de la Ville, et qui sont intervenus - je pense aux pompiers de Paris - au moment de l'incendie de Notre-Dame. Des agents qui sont intervenus - là, il s'agit des agents de la propreté - après des manifestations qui ont dégradé notamment les Champs-Elysées.

Demain, ces agents, nous ne savons pas s'ils seront fonctionnaires, contractuels, s'ils seront finalement des intérimaires, s'ils seront sous des contrats Kleenex et jetés du jour au lendemain en fonction des alternances politiques.

Je vous propose, Madame la Maire, que l'on organise ce grand débat devant les Parisiens avec les Conseillers de Paris, et que l'on entende les revendications. Dans le courrier que vous a adressé l'intersyndicale, ils notent plusieurs points et je me permets de finir là-dessus.

D'abord cette réforme signifie la suppression de 8 jours de congés annuels, la remise en cause des cycles de travail, la redéfinition des niveaux de sujétion. Ce que vous demandent ces agents, c'est le maintien dans chaque direction des instances dédiées à l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail. Parce que derrière cette réforme, il y a aussi un enjeu fort : c'est la démocratie au sein de la collectivité et c'est finalement - puisque j'ai vu qu'il y avait une question sur la gouvernance - comment ces agents sont associés à la gouvernance de notre Ville.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Il faut conclure.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ.- Voilà pourquoi, Madame la Maire, je considère que la Ville ne doit pas être gérée comme une entreprise, ce que nous proposent le Président MACRON et l'ensemble de ses partisans, mais qu'elle doit être dirigée par la Fonction publique, à travers ce statut, et nous vous demandons l'organisation de ce grand débat.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci.

Véronique LEVIEUX pour vous répondre.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe.- Merci Madame la Maire.

Chers collègues, cher Nicolas BONNET, merci de nous avoir posé cette question.

Comme vous le savez, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à deux reprises déjà sur ce sujet, en réponse à des vœux : le premier de ces vœux, vous l'aviez d'ailleurs déposé avec le groupe "Génération.s" au Conseil de Paris d'avril dernier et l'Exécutif y avait apporté un avis favorable, ou bien encore le vœu déposé hier par Danielle SIMONNET.

Je redis ici notre préoccupation partagée sur les dispositions prévues de ce projet de loi dite de transformation de la Fonction publique, qu'une fois encore nous n'avons pas souhaité et qui trouve son origine, faut-il le rappeler, dans la recherche de la mise en œuvre d'une promesse comptable de suppression de 120.000 postes de fonctionnaires.

L'Exécutif et notre majorité ont maintenu, conformément aux engagements de la mandature et cela a été rappelé ce matin, un niveau élevé d'investissements dans les services publics. Il s'est traduit à la fois par l'ouverture de nombreux équipements, mais aussi par la création d'emplois de fonctionnaires pour en assurer le fonctionnement. Notre attachement au service public et à ses agents n'est pas à démontrer.

Je tiens à souligner que cet investissement et ces ouvertures se font dans le souci de répondre au plus près des attentes de nos concitoyens et dans le respect de nos compétences. Notre administration et ses équipes ont su et savent encore évoluer, se transformer, offrir de nouveaux services ou travailler de manière différente. Notre administration sait s'adapter pour répondre aux enjeux de la démocratie locale renforcée. Je pense au budget participatif, je pense aux enjeux climatiques et environnementaux avec l'intégration de l'ensemble de ces éléments dans les démarches, les pratiques et les projets de la Ville. Elle sait même solliciter, voire challenger, le secteur privé tout en l'amenant à intégrer les enjeux d'intérêt général.

Bref, nous n'avons pas attendu ce projet de loi pour innover, évoluer et nous adapter aux attentes des Parisiens et des Parisiennes. Ce travail est mené dans la confiance avec les agents municipaux, quels que soient la direction ou les services où ils travaillent, qu'ils soient à la DPSP, à la DPE, à la DFPE ou bien encore au Secrétariat général. Cela ne nous a pas empêchés, comme je l'évoquais ce matin, de lancer le télétravail, de mettre en œuvre un plan ambitieux de plan de prévention d'inaptitude ou encore de travailler sur la reconversion de nos agents.

Notre conviction profonde est que le statut de la fonction publique est une condition de garantie de la qualité des services publics. Nous dénonçons évidemment le risque de sa remise en cause, notamment au travers de la volonté manifestée par le Gouvernement de recourir massivement aux contractuels dans toutes les catégories. Cette ouverture massive n'apporte pas en soi une réponse à des problématiques d'attractivité qui peuvent exister, et elle apporte peut-être un risque majeur par le fait qu'elle écartera le plus souvent les recrutements collectifs par concours. Notre inquiétude se porte également sur la mesure de détachement d'office en cas d'externalisation de services ou de missions.

Notre soutien à la fonction publique parisienne et à ses spécificités a été sans faille. Vous, Madame la Maire de Paris, vous l'avez vous-même réaffirmé à plusieurs reprises, notamment auprès des organisations syndicales que vous avez récemment reçues. Le dialogue social équilibré et respectueux, qui a cours dans notre collectivité, est une preuve supplémentaire de notre attachement à ces valeurs. Il permet d'assurer un progrès social constant pour les agents de la Ville, comme en témoignent le vote hier sur la couverture prévoyance ou bien encore le travail fait sur le ratio promus/promouvables.

Comme j'ai eu l'occasion de le confirmer aux organisations syndicales, j'ai reçu l'intersyndicale de la Ville de Paris dans le cadre de leur mobilisation contre ce projet de loi. Nous serons extrêmement vigilants quant au maintien des instances centrales au sein de notre Ville, et en tous les cas des structures qui permettront de maintenir ce travail et ce dialogue social productif.

Vous demandez un débat organisé au sein du Conseil de Paris sur ce sujet. Il s'agit d'un projet de loi actuellement au sein du Parlement ; il a été voté à l'Assemblée et il est en cours au Sénat. Dans ces conditions - ce que j'ai dit d'ailleurs à l'intersyndicale qui avait porté cette demande -, je ne crois pas que ce débat trouve sa place dans l'immédiat au sein de notre Assemblée, dès lors en plus qu'il serait souhaitable, mais ce n'est pas acquis, qu'il puisse y avoir le soutien ou l'expression unanime de l'ensemble de notre Assemblée.

La déclinaison des mesures de la loi, lorsqu'elle sera votée, nous sera évidemment communiquée au sein de cette administration et cela fera sans doute l'objet de projets de délibération. Je ne doute pas, notamment à compter de la rentrée, que l'ensemble de ces questions seront à nouveau portées par les organisations syndicales et par les groupes. Nous pourrons voir en commun comment aborder ces sujets à nouveau.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup.

Monsieur le Président, souhaitez-vous… ? Merci beaucoup.

Le débat a lieu au Parlement et nous aurons l'occasion d'y revenir, mais nous avons déjà, comme l'a dit Véronique LEVIEUX, fait part de notre soutien sur différentes propositions et défenses proposées par les organisations syndicales de la Ville.

VI - Question d'actualité posée par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la gestion de l'espace public à Paris.

IX - Question d'actualité posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris relative aux chantiers à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Je donne à présent la parole pour le groupe PPCI à Mme PAWLIK.

Mme Déborah PAWLIK.- Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, chers collègues, des palissades, des grues, des pelleteuses, voilà pour la déco ! De la poussière, le bruit des marteaux-piqueurs, des embouteillages à foison, voilà cette fois pour l'ambiance ! En quelques mois, notre ville est passée du Paris carte postale à un chantier à ciel ouvert. A tel point qu'Amélie Poulain ne retrouvera pas la butte Montmartre. Pauvre Amélie, car pour son réalisateur, Jean-Pierre JEUNET, il est devenu très difficile de tourner à Paris, à cause des chantiers bien sûr.

Il faut dire que plus de 4.000 chantiers sont en cours dans notre ville. Par ici, on refait un trottoir, par là, on reprend une canalisation, et plus loin encore on réaménage une place. Des travaux, dont on ne conteste pas forcément la nécessité - même si parfois d'un chantier pharaonique sort plutôt un ajustement cosmétique - mais dont on condamne évidemment totalement les conditions de réalisation.

Car le chantier de Paris, c'est la vie de ses habitants aujourd'hui qu'il pourrit ! Bruits, trottoirs impraticables, embouteillages à gogo, les Parisiens n'en peuvent plus. Pour ne prendre que cet exemple, aujourd'hui quasiment

une ligne de bus sur deux est déviée, à un moment ou un autre, de son parcours. Pas étonnant alors que les Parisiens se ruent sur les trottinettes, lorsqu'on ne peut plus circuler dans Paris aussi à cause des travaux.

Quand les Parisiens vous font part de leur exaspération, Madame la Maire, vous plaidez non coupable. Non coupable car ce ne serait pas votre faute, bien sûr, mais celle de la R.A.T.P. ou de G.R.D.F., bref de tous ceux, en dehors de vous bien sûr, qui interviennent aussi sur l'espace public parisien. Mais lorsque vous vous défaussez, vous occultez deux réalités pourtant bien criantes.

Premièrement, si une grande partie des travaux actuellement engagés n'est pas lancée par la Ville, les chantiers imputables à la Mairie sont les plus lourds et les plus pénalisants pour les Parisiens et ce, de loin. Le réaménagement en urgence des places, la création précipitée de pistes cyclables pour atteindre l'objectif jusqu'alors délaissé de votre mandat, ce sont autant de chantiers dont le calendrier n'a, bien sûr, pas du tout été maîtrisé par votre majorité. Les Parisiennes et les Parisiens ne sont pas dupes, Madame la Maire, ils savent que vous vous êtes lancée dans une course effrénée contre la montre à l'inauguration. Sauf que pour abreuver votre soif électorale, vous n'avez que faire du stress causé à notre ville et à ses habitants en faisant de Paris un gruyère géant.

Deuxièmement, si certains des chantiers sont imputables à d'autres opérateurs, il est vrai, vous ne pouvez pas totalement vous dégager de votre responsabilité. Il est, en effet, du rôle de la Municipalité de coordonner le planning des chantiers engagés dans notre ville. Car le problème n'est pas un chantier isolé mais bien l'accumulation du désordre et l'absence de gestion concertée. Notre groupe PPCI, par la voix de Jérôme DUBUS, avait déjà souligné ces défaillances, il y a quelques mois, et proposé la création d'une mission de la maintenance urbaine.

Il est donc temps aujourd'hui, Madame la Maire, de vous justifier sur le chaos ambiant et de prendre les mesures utiles pour qu'un tel désordre ne perdure pas. Pourquoi donc aujourd'hui une telle anarchie ? Comment comptez-vous libérer Paris de ces chantiers ?

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Il va falloir conclure.

Mme Déborah PAWLIK.- Quelles mesures comptez-vous prendre pour assurer une meilleure coordination et répartition des interventions techniques dans la Capitale ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci.

Je propose que M. LAURET pose également sa question et M. NAJDOVSKI répondra aux deux.

M. Thomas LAURET.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, c'est effectivement une question complémentaire.

Sur la multiplicité des chantiers parisiens, vous nous avez indiqué qu'ils n'étaient pas du seul fait de la Mairie, vous nous avez communiqué le chiffre de 7 % seulement de chantiers qui dépendraient de la Ville et nous savons bien qu'il faut compter avec les nombreux concessionnaires. Cependant, la gestion de l'espace public et de la voirie est bien du ressort de la Ville et l'exaspération des Parisiennes et des Parisiens est grande.

Outre les embouteillages - vous me direz qu'ils y sont habitués, que ce n'est pas nouveau et que cela date de bien avant 2014 -, on a aussi une diminution de la vitesse d'exploitation de la circulation des bus qui pose plus de problèmes, pour ceux qui utilisent les transports en commun. Il est aujourd'hui aussi parfois difficile de se déplacer sur les trottoirs - ce n'est pas seulement à cause des trottinettes - puisqu'il faut marcher sur la voie ou enjamber ; quand on est en situation de personne âgée ou de handicap, il faut trouver des solutions ou renoncer à ses déplacements. Outre l'exaspération, ce désordre favorise de nombreux accrochages, voire quelques accidents.

Il s'agit bien sûr d'un mal pour un bien. Nous savons que les travaux sont souvent nécessaires et l'on pourrait même positiver en disant que les marchés publics et le bâtiment fonctionnent à grande vitesse à Paris, cependant le problème reste majeur. Si l'on sait qu'il est préférable que ces travaux soient achevés quelques mois avant les prochaines élections - c'est une tradition et nous comprenons que vous y souscriviez -, on ne peut tout de même pas accepter qu'une telle désorganisation dans la planification des travaux pénalise l'ensemble des Parisiens, des Franciliens et des touristes.

Il ne s'agit pas de remettre en cause encore une fois le bien-fondé de ces travaux, mais d'interroger votre Exécutif et la Ville sur les modalités de planification des chantiers. Aussi nous avons trois questions.

Première question : par rapport aux chiffres que vous avez donnés et qui visent à minimiser la responsabilité de la Ville, quel est le pourcentage de chantiers, en termes d'occupation de l'espace public, qui dépendent de la Ville ?

Deuxième question : comment fonctionne la coordination de tous ces chantiers et était-il possible de faire mieux dans l'organisation générale ?

Troisième question : que préconisez-vous pour les semaines et les mois à venir, de façon à améliorer cette situation, sinon terminer le plus vite possible tous les chantiers ?

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci à vous, Monsieur LAURET, pour la tonalité aussi de votre question.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI pour répondre aux deux orateurs.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint.- Merci, Madame la Maire.

"Notre maison brûle et nous regardons ailleurs !" disait le président CHIRAC en 2002 au Sommet de la Terre. Nous pourrions transposer cette phrase célèbre en disant : oui, la planète brûle et certains regardent les chantiers, au lieu d'en saisir le sens. Car de quoi parle-t-on ? On dénombre aujourd'hui 4 614 chantiers sur la voie publique contre 6 079 en février dernier : 93 % de ces emprises sont des chantiers privés, des travaux réalisés par des concessionnaires de gaz, d'eau, d'électricité, de téléphonie, ou encore des projets pilotés par la R.A.T.P. et la S.N.C.F. ; 6 % des emprises, qui totalisent 293 chantiers, sont des chantiers portés par la Ville de Paris, contre 454 en février dernier. Donc leur nombre diminue au fur et à mesure de la livraison des projets de mandature et de nombreux aménagements seront livrés à l'été.

Pourquoi ces chantiers ?

L'espace public parisien est des plus sollicités, ce qui doit se comprendre en lien avec la densité de notre ville et aussi une densité élevée de nos sous-sols très riches en réseaux de toutes sortes. Il est donc nécessaire d'entretenir les réseaux des concessionnaires pour assurer un niveau élevé de sécurité et de qualité.

Ensuite, Paris adapte son espace public pour réduire la pollution de l'air issue majoritairement du trafic routier. D'ailleurs, la qualité de l'air s'améliore à Paris, d'année en année, même s'il y a encore beaucoup à faire. Ainsi, pour ce qui est des projets portés par la Ville de Paris, après la concertation est venu le temps des travaux. Les engagements pris pour développer les modes de transport non polluants à travers le Plan Vélo, la stratégie Paris piéton ou les aménagements en faveur des transports collectifs, pour ne citer qu'eux, sont en cours de concrétisation.

Enfin, les travaux traduisent un effort accru porté par la Ville à l'entretien de son patrimoine de voirie. Les conditions météorologiques difficiles de l'an dernier ont conduit à mettre en place une action volontariste pour traiter les nids-de-poule et les chaussées les plus abîmées. Plus de 11 millions et demi d'euros sont dévolus au budget 2019 à l'entretien de notre patrimoine, notamment aux projets localisés.

Concernant le déroulement de ces travaux, la Ville a engagé de nombreuses actions vis-à-vis des entreprises et maîtres d'ouvrage des travaux de voirie. Je pourrais citer le Protocole de bonne tenue des chantiers agrémenté de verbalisations lorsque les cheminements ne sont pas maintenus comme ils devraient l'être : c'était 409 verbalisations en 2017 et 1.082 verbalisations d'entreprises en 2018 par les services de la DPSP pour limiter la durée des chantiers, tout en garantissant qu'ils sont menés dans les règles de l'art.

La Ville de Paris assure aussi une coordination rigoureuse de l'ensemble des chantiers privés et de concessionnaires. C'est le cas dans le cadre de la mise en place d'un comité de suivi des travaux de la ligne 11 ou encore pour traiter une situation critique rue Lafayette suite à un affaissement.

Pour conclure, je citerai cette phrase formulée récemment : "Notre ennemi, c'est le statu quo." Qui a dit cela ? C'est Edouard PHILIPPE. Le Premier Ministre a affirmé dans son discours de politique générale que notre ennemi est le statu quo.

Contre l'immobilisme et au risque des critiques faciles, Paris bouge, Paris se transforme, Paris entretient et adapte l'espace public et les mobilités, pour répondre à l'urgence de protéger la santé des habitants, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, sans remettre à plus tard les changements nécessaires et tout en s'efforçant de limiter la gêne occasionnée durant la période nécessaire des travaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci. Vous avez de très bonnes références.

Je donne la parole pour les deux orateurs, Mme PAWLIK et M. LAURET.

Mme Déborah PAWLIK.- Merci, Madame la Maire.

Je vois que, encore une fois dans cet hémicycle, nous avons un double traitement entre ceux qui soulèvent visiblement des propos qui vous dérangent et pour lesquels le temps de parole est extrêmement décompté, et les autres, votre majorité qui vient voler à votre secours, pour lesquels visiblement…

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Non, c'est grâce à Pierre-Yves BOURNAZEL tout à l'heure qui nous a rappelés à l'ordre sur les temps de parole…

Mme Déborah PAWLIK.- Pour lesquels visiblement le chronomètre ne tourne pas…

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Je vous laisse la parole mais je finis. C'est grâce à Pierre-Yves BOURNAZEL qui tout à l'heure nous a rappelés au temps de parole. Donc je rappelle tout le monde au temps de parole.

Mme Déborah PAWLIK.- Merci, Madame la Maire, également pour le respect que vous portez aux élus de cette Assemblée puisque, à ce que je sache, nous ne vous coupons pas la parole pendant vos interventions.

Ceci étant dit, Monsieur NAJDOVSKI, les Parisiens ne regardent pas les chantiers, ils les subissent ! Il est quand même extrêmement étonnant que vous soyez obligé de convoquer quid Jacques CHIRAC, quid Edouard PHILIPPE, pour tenter de vous défausser encore une fois sur cette question.

La maison ne brûle pas, elle est déjà réduite en cendres et depuis longtemps, puisque dans certains quartiers, les trottoirs ont été faits deux ou trois fois sous le coup de cette mandature. Vous êtes donc bien mal placé, à mon sens, pour nous donner des leçons en la matière.

Comme d'habitude, pour vous, tout va bien à Paris, ce n'est pas votre faute mais celle des autres. Vous remettez au goût du jour le titre "L'enfer, c'est les autres". Malheureusement, c'est bien votre responsabilité, c'est à la majorité, à la Municipalité, à la Ville de Paris d'organiser les chantiers, de les coordonner. Donc aujourd'hui nous ne pouvons pas une nouvelle fois accepter que vous vous défaussiez.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci.

M. LAURET.

M. Thomas LAURET.- Au-delà de la polémique qu'il peut y avoir derrière ce type de débat, je regrette une chose très simple : il n'y a pas l'once de la réflexion, d'une piste de solution dans la réponse qui nous a été apportée par Christophe NAJDOVSKI. Comme si l'organisation des travaux et la façon dont on planifie l'ensemble de ces travaux dans la ville n'étaient pas du tout un problème.

Vous le savez très bien, parce que je suis certain que vous en avez parlé entre vous : il faut faire le constat de la façon dont cela se passe ces mois-ci et essayer de trouver des améliorations avec les services de la Ville, avec la direction, mais il faut avancer et ne pas répondre en balayant d'un revers de la main ces questions.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Il faut toujours progresser, je suis d'accord avec vous. Une ville qui bouge, qui change nécessite aussi des changements d'organisation et une administration réactive qui s'adapte et qu'il faut aussi accompagner. Je vous rejoins sur ce point.

VII - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux mesures déployées pour la circulation des tuk-tuks touristiques à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Je donne la parole à présent à Mme GOLDGRAB, présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Mme Laurence GOLDGRAB.- Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, l'actualité des mobilités à Paris ces derniers mois a été particulièrement et légitimement monopolisée par les trottinettes, tant le développement exponentiel du phénomène en très peu de temps a entraîné son lot de problématiques, et particulièrement la sécurité des utilisateurs et des piétons. Le triste accident survenu lundi soir nous rappelle qu'il nous reste beaucoup à faire.

Un autre sujet relatif aux mobilités et à la sécurité des utilisateurs est passé plus inaperçu. Pourtant, un accident la semaine dernière a envoyé six personnes à l'hôpital, dont certaines avec de sérieuses fractures. C'était un accident de ce que l'on appelle couramment les tuk-tuks ou vélos-taxis qui sont plutôt touristiques. Cette activité s'est largement développée ces dernières années dans notre Capitale et on estime à plus de 400 véhicules la flotte en circulation à Paris.

Notre groupe avait déjà abordé le sujet au sein de notre Assemblée, et en septembre dernier, si ma mémoire est bonne, l'UDI-MODEM a déposé un vœu sur leur réglementation. Mais ce triste événement vient nous rappeler qu'une certaine anarchie règne toujours concernant l'activité de ces vélos-taxis et qu'elle peut avoir de graves conséquences.

Alors qu'est discutée aujourd'hui la loi d'orientation sur les mobilités à l'Assemblée nationale, il nous semblait important d'aborder ce sujet. L'Exécutif doit attirer l'attention du Parlement sur la nécessaire régulation de ces activités, que d'ailleurs la plupart du temps les vélos-taxis réclament eux-mêmes, notamment pour leur statut, le stationnement, les tarifs, c'est-à-dire toutes leurs problématiques.

Cependant, dans l'attente de ce texte et compte tenu des dangers que peuvent représenter ces véhicules, pour les passagers des engins mais également les utilisateurs de la route, aussi bien les cyclistes, les motocyclistes et les automobilistes, nous souhaitons savoir, Madame la Maire, Monsieur le Préfet, si la Ville a pu saisir le Gouvernement de ce sujet à l'occasion des discussions parlementaires. Quelles actions peut déployer la Ville de Paris pour contrôler ces activités, si l'on ne souhaite pas demain se retrouver dans la même situation que certaines métropoles européennes débordées par la prolifération des tuk-tuks touristiques ? Quels sont les moyens mis en place par la Préfecture de police pour procéder à des contrôles sur le terrain de ces entreprises et de leurs chauffeurs ?

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci à vous, Madame la Présidente.

Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint.- Merci, Madame la Maire.

Je répondrai évidemment sur le volet municipal, sachant que c'est une question qui est partagée avec la Préfecture de police.

Bien évidemment, nous regrettons cette situation. Nous avions pris d'ailleurs, Madame la Présidente, l'initiative de la réalisation d'une charte et d'un label de qualité, conformément aux objectifs du Schéma de développement touristique de la Ville qui avait été adopté en 2016. Ceci étant, la Préfecture de police avait souhaité en 2017 mettre de l'ordre dans l'activité des vélos-taxis et c'est toute l'activité des opérateurs qui avait été gelée en la matière, ce qui a de la même manière aussi gelé notre volonté de mettre en place cette labellisation.

Aujourd'hui, on constate malheureusement que des comportements délétères de certains opérateurs réapparaissent. C'est la raison pour laquelle nous sommes intervenus auprès de la Ministre des Transports, de manière à ce que la loi d'orientation sur les mobilités puisse permettre l'encadrement de l'activité de transporteurs de personnes par tricycle à pédalage assisté.

Le texte présenté à l'Assemblée nationale détaille les conditions d'exercice des vélos-taxis : disposer de véhicules répondant à certaines conditions techniques, être utilisés par des conducteurs justifiant d'aptitudes, être assurés. Il propose également que l'activité soit soumise à des autorisations d'exploitation délivrées par les collectivités.

Le texte ne prend toutefois pas en compte - c'est une lacune essentielle à nos yeux - les cyclomoteurs pourtant largement présents sur les sites touristiques. Nous avons donc proposé au rapporteur du projet de loi un amendement qui aligne le régime des conducteurs de cyclo-moteurs sur celui des conducteurs de cycle à pédalage assisté, afin que toute l'activité de transports de personnes par vélo-taxi ou tuk-tuk soit soumise aux mêmes exigences. Malheureusement, cet amendement n'a pas été pris en compte.

J'espère que les représentants parisiens de tous les groupes politiques de cette Assemblée pourront convaincre le Gouvernement de faire évoluer favorablement son projet de loi qui est en cours de discussion au Parlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup.

D'une façon plus générale, ce que l'on demande, c'est que les maires - c'est d'ailleurs une demande portée aussi par l'Association des maires de France - puissent intervenir dans la régulation de tous ces nouveaux opérateurs et que l'on ne soit pas obligé à chaque fois d'attendre une loi ou une décision ministérielle. Cela fait un an qu'on attend la loi sur les mobilités et on y travaille avec la Ministre des Transports. Cependant, il nous faut des systèmes beaucoup plus souples qui passent par une décentralisation permettant aux maires de pouvoir réguler ces nouveaux modes de transports qui arrivent et qui souvent nous laissent démunis.

D'autres maires ailleurs dans le monde - je pense à San-Francisco - ont des pouvoirs de régulation directs qui, par exemple, leur ont permis d'enrayer immédiatement les phénomènes liés aux trottinettes électriques qui ont déboulé dans nos villes. Ce n'est pas le cas en France, où on est encore dans un système beaucoup trop centralisé. Malheureusement, nous sommes obligés de parfois bricoler, en tous les cas d'essayer de faire dans l'état du droit actuel tout ce qu'il est possible de faire pour enrayer, réguler et faire en sorte qu'il n'y ait pas une anarchie avec ces nouveaux modes de déplacement, qui par ailleurs peuvent être tout à fait utiles pour remplacer les véhicules thermiques.

Madame la Présidente, vous souhaitez reprendre la parole ?

Mme Laurence GOLDGRAB.- Si M. le Préfet peut nous donner des indications sur les contrôles ?

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Monsieur le Préfet, je vous donne la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE.- Merci, Madame.

C'est effectivement un sujet un peu complexe, en tout cas pour moi, puisqu'il y a au moins trois catégories sous ce nom de tuk-tuk : ceux à assistance électrique, ceux à moteur thermique et ceux qui s'assimilent en fait à des vélos ; ces catégories sont donc différentes.

Je ne peux juger que sur les résultats. J'observe qu'il y a eu de nombreuses opérations depuis 2016, depuis les initiatives prises conjointement en 2015 par l'Etat et par la Ville. On voit que les statistiques de mise en fourrière sont assez significatives. Mais ce que je ne comprends pas et il faudra que je revienne devant vous, c'est pourquoi il n'y a plus de mise en fourrière depuis le 1er janvier de l'année 2019. Quand je vois les statistiques, il n'y a plus de mise en fourrière depuis la fin de l'année 2018 pour être plus clair. Il faut que je comprenne le pourquoi de cette absence de mise en fourrière : est-ce dû à un défaut de contrôle que nous ne ferions pas ? Ou y a-t-il d'autres raisons ? Quand on regarde les chiffres depuis 2015, il y avait une action assez significative. C'est en sachant que je note également

qu'il y a désormais des immatriculations, y compris sur les véhicules à assistance électrique, qui devraient faciliter la verbalisation et ladite mise en fourrière.

Je vous propose, Madame, puisqu'à vrai dire je ne sais pas pourquoi, de m'en préoccuper et de vous donner un retour sur ce petit mystère depuis la fin de l'année 2018.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

VIII - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'usage des nouvelles mobilités dans l'espace public.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Je donne la parole à M. Geoffroy BOULARD pour le groupe les Républicains et Indépendants.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement.- Chers collègues, le 20 mai dernier, une femme et son jeune enfant étaient renversés par l'utilisateur d'une trottinette électrique dans le 17e arrondissement. Faut-il rappeler que, très médiatisé, cet événement ne relève pourtant pas d'épiphénomènes. Les Parisiens sont effrayés par la situation anarchique qui s'est librement installée sur l'espace public depuis l'arrivée incontrôlée à Paris de nombreux opérateurs de trottinettes électriques partagées et sans station.

Une semaine avant cet accident, vous nous annonciez la signature d'une charte engageant, je cite, "les opérateurs à mettre en place les dispositions nécessaires à un usage maîtrisé et durable des trottinettes électriques." Trois semaines plus tard, vous teniez une nouvelle conférence de presse, cette fois-ci pour nous présenter votre boîte à outils pour mettre un terme à cette situation devenue incontrôlable : interdiction du stationnement sur les trottoirs, limitation de la vitesse, stabilisation du nombre de trottinettes et renforcement des appels au civisme. Pourtant, à maintes reprises dans cet hémicycle, nous vous avons incités à prendre des mesures fortes pour protéger les Parisiens d'un réel danger, celui d'une utilisation anarchique de ces trottinettes.

Il serait pertinent que vous nous communiquiez le détail de vos échanges avec les parlementaires, ainsi que les orientations que vous avez soutenues dans le cadre de la loi mobilité actuellement en discussion.

Le 6 juin, vous avez fait le choix de demi-mesures sur un danger de santé publique. Les dizaines de milliers de trottinettes qui pullulent sur l'espace public parisien peuvent dormir sur leurs deux roues : vous leur garantissez un avenir radieux tant le flou demeure ! Quel âge minimum souhaitez-vous retenir pour l'utilisation de trottinettes électriques ? Pourquoi ne pas plaider pour l'obligation du port du casque ? Comment allez-vous associer les élus parisiens à la rédaction du cahier des charges de l'appel d'offres ? Car personne dans cet hémicycle n'a oublié Vélib' et les Parisiens en subissent encore les conséquences.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Monsieur BOULARD.

Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint.- Merci, Madame la Maire.

Depuis 2017 sont apparus des services de mobilité partagée : scooters électriques, vélos, trottinettes électriques en flotte libre. Si ces services sont innovants et s'inscrivent dans une logique de mobilité partagée, ils posent néanmoins des problèmes d'occupation du domaine public et de sécurité.

Faute de pouvoir délivrer des autorisations préalables, ainsi que nous l'avons demandé instamment au Gouvernement lors de l'arrivée des vélos en flotte libre, puis des trottinettes électriques - rappelons que nous demandons que l'Etat réglemente cette activité depuis septembre 2018 et nous aurons un décret malheureusement uniquement à la fin de septembre 2019, soit un délai de latence d'un an - nous ne pouvons agir aujourd'hui que dans un cadre juridique insuffisant à bien des égards.

Des chartes de bonnes pratiques ont d'abord été signées par la Ville de Paris avec les opérateurs, notamment pour circonscrire le stationnement des véhicules à la bonne bande de stationnement sur chaussée et aux emplacements dédiés.

Concernant les trottinettes, dont le cadre juridique est aujourd'hui inadapté ou flou, un arrêté conjoint avec la Préfecture de police interdisant le stationnement sur trottoirs est en préparation. Depuis plusieurs semaines, la Ville verbalise néanmoins la circulation et le stationnement sur trottoirs avec mise en fourrière des véhicules. Plusieurs centaines de trottinettes, 709 précisément au 8 juin, ont ainsi été mises en fourrière depuis le début du printemps, et des actions de verbalisation de la circulation avec une trottinette électrique sur les trottoirs sont quotidiennes.

Les opérateurs sont également tenus d'ouvrir leurs données et de les partager avec la Ville, et un maillage de 2.500 emplacements dédiés va être réalisé d'ici la fin de l'année afin d'y organiser leur stationnement.

Nous avons instauré une redevance pour occupation du domaine public, dont le montant croît en fonction du nombre de véhicules pour réguler leur déploiement.

Nous avons exigé des opérateurs que toutes les trottinettes en libre-service soient bridées à 20 km/h, ce qui est désormais le cas dans Paris.

Nous avons demandé aux opérateurs de réduire volontairement leur flotte de trottinettes, ce qu'ils ont commencé à faire, pour arriver à un nombre global de trottinettes ne dépassant pas 15.000, chiffre à mettre en regard des 40.000 trottinettes qui nous étaient annoncées avant l'été, si nous avions laissé faire.

D'autres actions sont menées. Nous demandons aux opérateurs qu'avant chaque location de trottinette figure sur l'application un message de rappel des règles élémentaires de circulation et de stationnement, de manière à ce que chaque usager utilise une trottinette en connaissance de cause. Il y a notamment la question de l'interdiction de l'usage par les mineurs.

Nous recommandons, par ailleurs, le port du casque. Nous avons lancé une campagne de communication pour inciter aux bonnes pratiques de l'usage de la trottinette et celle-ci est déployée depuis plusieurs semaines sur les panneaux d'informations électroniques municipaux, comme par les opérateurs avec leurs propres outils.

Enfin, nous nous adressons au Gouvernement pour qu'il mette en place des formations à la sécurité routière à destination des scolaires comprenant un module pour les trottinettes. La pédagogie et l'éducation des jeunes sont essentielles pour prévenir les comportements à risque.

Nous considérons toutefois, et je le répète, que ces moyens sont encore insuffisants et qu'il est impératif que la loi d'orientation sur les mobilités donne enfin la possibilité aux collectivités, qui subissent les nuisances d'un développement non maîtrisé de ces mobilités, de pouvoir organiser et réguler leur déploiement, en limitant le nombre d'opérateurs et en limitant globalement le nombre des véhicules disposés sur l'espace public.

C'est à ces conditions que nous pourrons accompagner les nouvelles mobilités dans leur déploiement pour offrir plus de services de mobilité dans un cadre régulé et apaisé.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci.

D'ailleurs, je propose que tous les documents et tous les éléments d'information vous soient évidemment transmis, y compris l'ouverture des données des opérateurs de trottinettes pour que l'on puisse avoir des éléments partagés.

Monsieur le Préfet de police, vous avez souhaité aussi prendre la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE.- Merci, Madame la Maire.

Je voudrais apporter une petite précision puisqu'il est fait état de ma signature d'un projet d'arrêté. A ce stade, je voulais indiquer que, l'ayant reçu un lundi et ayant observé qu'il y avait une conférence de presse un jeudi, je n'ai malheureusement pas eu le temps de vous apporter les éléments de ma position.

C'est pour dire aussi que nous avons une interrogation sur le fondement juridique de la démarche, puisque j'observe que d'ores et déjà le Code de la route permet la verbalisation au titre du stationnement très gênant, ce qui entraîne une amende de 135 euros. C'est d'ailleurs, vous venez de l'indiquer, ce que vous avez fait, y compris le fait ensuite de mettre 600 véhicules en fourrière et de délivrer 1.000 contraventions.

Dès lors, il me semble que les outils juridiques existent et je m'interroge pour cela sur la valeur ajoutée d'un arrêté. De manière à trancher la question, j'ai bien évidemment saisi la Ministre des Transports de ce point, pour effectivement comprendre la position juridique qui devrait être retenue, et vous me trouverez prêt à discuter, mes services avec les vôtres, de ce point sur lequel nous n'avons malheureusement pas eu d'échanges.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Nous cherchons l'efficacité et, dans le cadre du droit qui doit être le droit praticable, ce sont les consultations juridiques que nous avons menées qui nous ont poussés à proposer cet arrêté conjoint. Mais si on peut se passer du conjoint, cela me va très bien.

Monsieur BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement.- Merci, Madame la Maire.

Je tiens à saluer la réponse du Préfet sur votre proposition d'arrêté municipal. Tout cela semble assez mal ficelé et coordonné avec la Préfecture. Nous en prenons acte.

Et vous semblez vous défausser de vos responsabilités. Quelle autre ville que Paris a laissé un tel climat anarchique se développer dans nos rues ? Aucune ! Cessez de vous cacher derrière la loi, nous venons de l'entendre, vous avez des outils.

Des propositions, cela fait des mois que l'on vous en fait et dans cet hémicycle. Faut-il vous rappeler les propositions du groupe les Républicains et indépendants mandant le lancement d'un appel à concurrence pour autoriser les sociétés à exercer une activité de location de trottinette électrique ? Faut-il vous rappeler que vous

rejetiez en novembre notre code du trottoir qui sanctuarisait l'espace public et notamment l'usage exclusif des piétons ?

Nous avions également proposé - c'était à l'initiative de Delphine BÜRKLI - un moratoire sur l'usage de ces trottinettes électriques sans station dans l'attente de cet appel d'offres. A l'Assemblée nationale, au Sénat, Brigitte KUSTER et Catherine DUMAS ont déposé plusieurs amendements visant à protéger les utilisateurs de ces engins, notamment en fixant un âge minimum pertinent, ainsi qu'en proposant et non en recommandant l'obligation du port du casque.

Vous l'avez compris, nous serons particulièrement vigilants aux critères sociaux et environnementaux qui seront retenus dans le cadre de ce futur appel d'offres.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Ce ne sera pas vraiment un appel d'offres, en tous les cas pas au sens d'un service délégué. On n'est pas du tout dans cette hypothèse mais plutôt dans celle d'un appel à projets permettant de limiter le nombre d'opérateurs pour éviter ce que l'on a vu ces derniers mois à Paris.

Je suis très preneur évidemment de toutes les propositions. Il y a celles qui relèvent de la loi et que l'on porte ensemble sur le port du casque, la limitation de l'âge, etc. Vous comprendrez bien que ce n'est pas une décision municipale. Puis il y a les mesures, que l'on a pu prendre dans le respect du cadre juridique actuel, pour limiter effectivement la profusion de ces trottinettes, notamment sur les trottoirs.

Je me retournerai directement vers le Ministre de l'Intérieur et la Ministre des Transports, qui m'a assurée d'ailleurs depuis 2018 - c'est depuis un an puisque je l'avais sollicitée dès septembre 2018 - de son souhait d'accompagner la Ville, avec beaucoup de bienveillance, dans la création des outils juridiques nécessaires à une meilleure régulation.

Je me retournerai donc vers la Ministre des Transports et vers le Ministre de l'Intérieur pour que l'on puisse sortir au plus vite du sujet en trouvant la forme juridique. Celle qui nous avait été indiquée était l'arrêté conjoint. Si aujourd'hui on me dit que c'est autre chose, on ira vers autre chose, mais il faut surtout avancer vite et dans la sécurité du droit.

Je vous remercie.

X - Question d'actualité posée par le groupe "100% Paris" à Mme la Maire de Paris relative à la gouvernance de l'Hôtel de Ville.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Nous avons une dixième question.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL, président du nouveau groupe "100% Paris".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL.- Merci, Madame la Maire de Paris.

Vous êtes en responsabilité depuis plus de dix-huit ans à l'Hôtel de Ville, dont cinq ans et demi en tant que Maire de Paris. En cette fin de mandat, je voudrais vous interroger sur votre gouvernance car elle structure l'exercice de l'action publique. Aussi permettez-moi, Madame la Maire, de revenir sur certaines de vos décisions prises depuis 2014.

Tout d'abord le travail le dimanche. En 2015, vous étiez farouchement opposée à ce dispositif et vous mettiez même tout en œuvre pour détricoter la loi Macron. En novembre 2016 pourtant, vous finissiez face à l'évidence par vous résoudre à porter au maximum le nombre d'ouvertures du dimanche autorisées par la loi.

Deuxième sujet : gratuité dans les transports en commun. En mars 2018, en plein fiasco Vélib', vous communiquiez sur votre intuition selon laquelle, je vous cite, "la gratuité serait le bon moyen de faire reculer la voiture individuelle". Pourtant, en janvier 2019, marche arrière toute, vous déclariez que celle-ci ne pouvait être l'alpha et l'omega d'une politique de transport. Comprenne qui pourra !

Troisième sujet : Autolib'. En janvier 2017, dans une émission de radio, vous affirmiez que c'est un service performant qui marche, un système parfaitement financé, un système qui n'est pas en déficit. En juin 2018, la même Maire de Paris, Mme HIDALGO, vous-même, vous faisiez le choix de détruire cette innovation portée par Bertrand DELANOË et appréciée de 150.000 abonnés.

La police municipale ensuite. En mai 2013, dans un débat que nous avions eu sur BFMTV, j'évoquais avec vous les problèmes de sécurité de Château Rouge et du nord-est de Paris. Vous m'aviez répondu avec une certaine désinvolture : ce n'est pas ce que disent les habitants par rapport à la police municipale, votre proposition, Monsieur BOURNAZEL. Je vous faisais la proposition d'une police municipale 24 heures sur 24, à pied et à vélo, et vous l'avez alors balayée. Même lors de la loi sur le statut de Paris, vous étiez à l'initiative en 2017 pour refuser cette idée. Quelques mois plus tard, quel hasard, vous avez opéré un revirement spectaculaire : sans consulter votre majorité, sans consulter les Parisiens, vous étiez pour la police municipale.

Alors on arrive à aujourd'hui avec la bétonisation du stade Ménilmontant. Cette hérésie écologique que vous avez portée est le dernier épisode, et probablement le plus emblématique, d'une gouvernance qui échappe à toute logique sinon électoraliste.

Au fond, cela pose la question, Madame, de savoir qui est la vraie Anne HIDALGO. Est-ce la Maire qui s'obstine à vouloir bétonner Paris et un espace de respiration apprécié des habitants ou la candidate qui promet exactement l'inverse ?

Madame la Maire de Paris…

Si je peux finir calmement ma question ?

Quels sont les prochains revirements que vous nous proposez ? Dans l'intérêt général, je vous en propose quelques-uns : renoncez à la tour Triangle, renoncez au projet de densification de la Z.A.C. "Bercy-Charenton" et remettez en régime municipal la cantine du 18e. Qu'en pensez-vous, Madame la Maire ?

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint.- Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le député les Républicains… Pardon, député Agir. Ou député "100% Paris", je ne sais plus…

Vous nous interrogez sur la gouvernance de Paris, je n'aurais pas la cruauté de vous interroger sur la gouvernance de vous-même. Mais si vous entendez nous faire des procès sur des changements d'avis, un simple rappel de vos relations politiques avec vos amis, et par ailleurs ceux qui vous ont aidés à être élu, serait extrêmement cruel.

Vous n'avez pas compris, mais on aura l'occasion de revenir sur vos engagements…

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Attendez ! On a écouté très tranquillement M. BOURNAZEL. Sa question était importante et, avec respect, nous l'avons écouté. Donc maintenant vous écoutez la réponse avec autant de respect.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint.- Avec beaucoup de respect.

Simplement vous avez fait le choix dans votre question d'être le chroniqueur de l'action municipale. C'est un rôle qui vous va bien et qui nous permet de rappeler un certain nombre de thématiques sur lesquelles il y a eu des évolutions, parce que gouverner une ville, c'est savoir s'adapter aux circonstances. Je voudrais, avec un tout petit peu de gravité, illustrer avec quelques exemples les raisons pour lesquelles il nous est arrivé d'évoluer dans notre conception de l'action publique et des moyens pour y parvenir.

La police municipale, j'y reviens parce que nous en avons beaucoup parlé lors de ces questions d'actualité. Au moment du débat, auquel vous faites référence et qui ne nous pose aucun problème - nous n'avons aucun problème à assumer le changement de doctrine de sécurité publique -, il n'y avait pas eu les attentats à Paris. Si vous considérez qu'il n'est pas de la responsabilité de la Maire de Paris de prendre en compte un fait aussi structurant dans la doctrine de sécurité publique, de le faire en parfaite harmonie avec le Ministre de l'Intérieur actuel et son prédécesseur, je crois que c'est une vision tout à fait restreinte, tout à fait limitative de l'action publique.

Sur la gratuité des transports, là aussi vous prenez une citation : "La gratuité est le bon moyen pour réduire la pollution." Qu'y a-t-il à dire à cela ? N'êtes-vous pas d'accord avec cela ? Ne considérez-vous pas que la gratuité est une des clés du long terme pour améliorer l'attractivité des transports publics ? Dans le même temps que la Maire de Paris a dit cela et sa majorité avec elle, nous avons dit que c'était un chemin long et complexe, parce qu'il soulève des questions de financement qui sont réelles et parce que, comme le rappellent un certain nombre d'observateurs, la gratuité, cela n'existe pas. Quand il y a la gratuité, c'est donc que nous trouvons d'autres modalités de financement pour les politiques publiques concernées.

Puis, franchement, vous nous faites le procès d'avoir changé d'avis sur Autolib'. Quand nous portons le jugement sur l'efficacité d'Autolib', après son lancement en D.S.P. en 2011, c'est un système performant ; c'est un système qui a trouvé sa courbe de croissance d'usagers, mais qui a été heurté par des innovations parce que c'est la vie - il y en a et il y en aura d'autres - avec notamment l'apparition des V.T.C. qui est venue radicalement bouleverser le modèle économique de cette délégation du service public.

La responsabilité de la Maire de Paris, ce n'est pas de mettre la tête dans le sable mais de prendre les mesures qui s'imposaient : premièrement préserver l'intérêt financier de la Ville et deuxièmement favoriser un modèle de mobilité qui soit plus conforme à la modernité, plus conforme aux attentes des Parisiens et plus importante pour l'intérêt des Parisiens en général.

Après vous citez et vous vous faites le petit télégraphiste des polémiques que vous instrumentalisez vous-même. Le T.E.P. Ménilmontant est un projet en maturation ; il va être transformé et revu à la demande de la Maire de Paris, et surtout à la demande du maire d'arrondissement, François VAUGLIN. Nous allons y réfléchir tous ensemble pour le faire évoluer.

Sincèrement, vous pouvez faire le procès de changer d'avis, mais c'est compliqué de faire à la fois un procès en sectarisme et un procès en évolution de transformation et d'accompagnement. La Maire de Paris, contrairement à ce que vous croyez et à ce que vous racontez, elle écoute les Parisiens, elle écoute les représentants que nous sommes des Parisiens, via l'incarnation du mandat qu'il nous est donné l'honneur de servir, et nous allons revoir un certain nombre de projets, comme c'est le cas.

Mais pour revenir sur un marqueur central, il y avait au moment des élections municipales un programme d'investissements de la mandature. Nous veillons à sa stricte application. Je crois qu'à la fin des fins, c'est ce qui importe en matière de contrat moral et politique avec les Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

Oui, ne soyez pas impatient, je vous redonne la parole puisque c'est de droit. Allez-y !

M. Pierre-Yves BOURNAZEL.- Merci, Madame la Maire.

J'ai donné des faits et les faits parlent d'eux-mêmes. Ils démontrent qu'il y a d'un côté la Maire Anne HIDALGO, et de l'autre la candidate Anne HIDALGO.

Revenons à Bercy-Charenton un instant. On apprend dans la presse, par la voix de votre premier adjoint, que finalement sous la pression des résultats des élections européennes, vous seriez éventuellement prête à retravailler le projet. Je m'en réjouis. En juillet 2018, Madame la Maire, vous parliez de ces six tours comme d'un urbanisme délicat. Vous affirmiez que l'on ne pouvait pas dire qu'à cet endroit on ferait de la densité. Aujourd'hui, vous dites le contraire. Alors qui croire, la maire ou la candidate ?

Finalement, en changeant de pied constamment, la candidate que vous êtes est le meilleur procureur pour établir le réquisitoire de l'échec de votre mandature. La gouvernance est pourtant la clé, Madame, de la réussite d'un mandat, et tous vos revirements ont fait perdre beaucoup de temps aux Parisiennes et aux Parisiens.

Pendant cinq ans, vous n'avez pas su travailler avec le Président HOLLANDE, vous n'avez pas su travailler avec le Ministre MACRON, vous n'avez pas su travailler avec le Président MACRON. A la tête de la Région Ile-de-France, vous n'avez pas su travailler avec Jean-Paul HUCHON, ni avec Valérie PÉCRESSE, ni avec les communes riveraines qui se plaignent du manque de concertation, ni avec le monde associatif, ni avec le monde culturel, ni avec le monde économique. Pire, il n'y a jamais eu autant de recours contre vos projets à Paris.

Nous proposons, nous, une gouvernance plus horizontale, plus à l'écoute de la diversité des Parisiennes et des Parisiens. Nous voulons co-construire avec eux les projets dans l'intérêt général. Une idée pour nous est bonne ou elle ne l'est pas. Et si elle est bonne, elle n'a pas d'étiquette partisane et on doit tout faire pour la mettre en œuvre et pour qu'elle produise des résultats pour les Parisiennes et les Parisiens.

Enfin, Madame la Maire, si vous me le permettez, une dernière question de gouvernance. Dans votre programme de 2014, vous promettiez un rendez-vous mensuel avec les Parisiens place de la République. Quand aura lieu le premier rendez-vous ? J'attends votre date, j'y serai.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup.

Je n'aurai pas la cruauté de rappeler vos changements de position assez nombreux depuis 2014, et un peu avant puisque vous étiez aussi élu avant.

XI - Question d'actualité posée par Mme Danielle SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative au recours au referendum.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Dernière question d'actualité, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET.- Merci, Madame la Maire.

Face aux échanges que l'on vient d'avoir, j'ai une proposition de solution : la solution c'est le peuple, la solution c'est le vote, la solution c'est le référendum. C'est le référendum, Monsieur BOURNAZEL et Madame la Maire, lorsqu'il y a justement des décisions qui doivent être prises et qui ne correspondent pas à des engagements de mandature. Parce que, Madame la Maire, nombre de décisions, qui engagent notre ville et son avenir, ne faisaient pas partie de vos engagements de mandature. Pourquoi refusez-vous aux Parisiennes et aux Parisiens de s'exprimer sur ces sujets nouveaux et vitaux pour notre ville ?

François RUFFIN, député de la France insoumise, profitait hier des questions d'actualité au Gouvernement à l'Assemblée nationale pour interpeller sur l'enjeu du référendum. Une alerte. Pour sauver l'Aéroport de Paris mais pas que. La démocratie ne saurait se limiter à voter et à déléguer le pouvoir à une poignée qui, durant un mandat, décide pour d'autres. Le peuple va pouvoir - nous sommes nombreux à l'espérer - reprendre son destin en main.

Le Gouvernement veut vendre Aéroport de Paris ? Eh bien on va l'en empêcher. On signera, nous signerons, 4,7 millions de signatures devront permettre l'organisation d'un référendum. Évidemment, ce n'est pas encore le référendum d'initiative citoyenne demandé et revendiqué par les Gilets jaunes, et approuvé par une large majorité

dans notre pays selon toutes les enquêtes d'opinion, mais c'est bien grâce à eux que ce référendum va avoir lieu. Il doit en appeler d'autres parce que l'urgence climatique et sociale exige de toutes autres mesures.

Eh bien, à Paris aussi, Madame la Maire.

Vous n'étiez pas favorable aux Jeux olympiques, quand vous étiez candidate, et vous avez changé d'avis, après avoir été élue, sous la pression du Président de la République. Eh bien que le peuple tranche !

Vous voulez imposer la tour Triangle énergivore, les tours de Bercy-Charenton. Nous voulons décider nous-mêmes. Aux citoyens de choisir et de décider.

Vous voulez sacrifier le Tunnel des artisans, frigidaire naturel, bien commun exceptionnel et précieux. Nous voulons décider nous-mêmes.

Vous voulez vendre la moindre friche, terrain d'éducation physique, dent creuse, au mépris de la préservation des espaces en pleine terre, alors que nos quartiers populaires vont prendre de plein fouet les canicules et le changement climatique. Nous voulons décider nous-mêmes.

Vous voulez imposer des panneaux numériques publicitaires énergivores qui vont aggraver le matraquage publicitaire. Nous voulons décider nous-mêmes.

Vous refusez de prendre des arrêtés anti-expulsion et de réquisition des logements vides ou d'user de votre droit d'expropriation. Nous voulons décider nous-mêmes.

Vous laissez Vélib' dans les mains d'un opérateur privé Smoovengo, incompétent avec le fiasco que l'on connaît et qui piétine le droit du travail, au lieu de municipaliser ce service public. Nous voulons décider nous-mêmes.

Vous vous êtes empêtrés dans le chaos du "free-floating" ? Eh bien oui, décidons nous-mêmes.

Vous avez décidé de confier les P.V. à des entreprises voyous, de dépecer l'Hôtel-Dieu pour le tourisme V.I.P. d'un restaurant gastronomique, et même livrer nos crématoriums au marché, comme si les cendres de nos morts étaient des marchandises. Eh bien non ! Nous voulons décider nous-mêmes.

Quand et comment, Madame la Maire, allez-vous consulter sur tous ces projets sur lesquels jamais vous n'avez reçu de mandat ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Madame.

Pauline VÉRON pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe.- Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris.

Vous nous interrogez, Danielle SIMONNET, sur la démocratie et notamment le référendum. Cette question est essentielle et nous n'avons pas attendu votre interpellation pour mettre en place des dispositifs de participation citoyenne qui permettent d'associer les Parisiens aux décisions qui les concernent. Depuis 2014, nous associons les Parisiennes et les Parisiens à l'action publique, à une échelle et à un degré rarement atteints dans une collectivité publique et qui inspire de nombreuses villes en France et à l'étranger.

Ce mouvement a été guidé par deux principes : celui d'exercer une responsabilité partagée et celui de rendre compte de nos actions.

Nous avons ainsi mis en place une multitude de dispositifs visant à encourager et permettre la participation de toutes et tous à différentes échelles de la vie parisienne, qu'ils ou qu'elles soient habitants, usagers de notre ville, français ou étrangers, enfants, jeunes ou plus âgés. Vous pourrez notamment demander aux plus de 220.000 votants du budget participatif, aux plus de 200.000 titulaires de la carte citoyenne, aux plus de 22.000 volontaires du climat, aux plus de 2.000 volontaires de la solidarité, aux plus de 11.000 conseillers de quartier, aux plus de 660.000 bénévoles associatifs si nous les associons ou pas à la vie de la cité.

Vous faites erreur en pensant que la seule participation des citoyens à la chose publique se fait par le référendum local. D'ailleurs, faut-il vous rappeler que celui-ci est très encadré par la réforme constitutionnelle de 2003 et qu'il est lourd techniquement à mettre en place ? Il exclut ceux qui ne sont pas inscrits sur les listes électorales et son coût est pharaonique : plus de 1,5 million d'euros par vote.

Ce n'est pas pour autant que nous n'avons pas organisé de votation citoyenne sur plusieurs sujets, comme le Plan Climat ou la fusion des quatre premiers arrondissements, avec un très grand succès d'ailleurs : 74.000 votants pour le premier et 16.400 votants pour le deuxième.

Notre rôle est aussi d'encourager et d'accompagner les initiatives citoyennes. Les différentes expériences que nous avons menées à Paris révèlent une chose : quand on donne la parole aux citoyens, ils la prennent ; quand on leur donne les moyens de faire, ils font.

C'est ce choix que la Maire de Paris a fait depuis 2014. C'est ce choix qui a été poursuivi avec la Conférence parisienne de consensus en février et mars derniers, et depuis en renforçant encore la démocratie participative à Paris avec la mise en place d'un Conseil municipal citoyen, d'une caravane de la participation citoyenne et l'écriture prochaine collaborative avec les citoyens eux-mêmes d'un projet de délibération bientôt présenté en Conseil de Paris.

C'est ce choix, ambitieux et reconnu par tous, d'une réelle relation avec les citoyens et d'une relation nouvelle pour faire de la politique autrement, qui est clairement fait par la Maire de Paris.

Mais je suis en tout cas ravie de voir qu'une élue de la France insoumise s'intéresse aux questions de démocratie. Plutôt que de nous donner des leçons de démocratie, peut-être pourriez-vous vous inspirer, chère collègue, de nos dispositifs pour faire évoluer vos propres pratiques politiques.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Madame VÉRON.

Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET.- Quel mépris dans votre dernière phrase, Madame ! Quel mépris dans votre dernière phrase ! Je n'ai absolument aucune leçon à recevoir de vous et vous seriez bien inspirée d'apprendre avec un peu plus d'humilité quelles sont les méthodes de l'éducation populaire avant de porter de tels jugements.

Madame la Maire, votre démocratie participative, vos budgets participatifs se réduisent à la consultation du peuple de Paris sur le secondaire, tandis que vous décidez seule de l'essentiel. Ou bien vous consultez sur des projets déjà bouclés, ficelés ou vous mettez en concurrence sur juste une partie du budget d'investissements - 5 % - tandis que, pour le reste, vous décidez bien sûr sans eux.

Alors oui, Madame, mes chers collègues, ayez le courage de la démocratie. Vous n'avez pas le courage et simplement même le respect de votre mandat. Ayez le respect du mandat. A qui vous le devez, vous qui l'exercez ? Que vous demandent celles et ceux qui vous ont fait représentants ? Et aussi bien celles et ceux qui ont perdu confiance dans les institutions ? C'est la démocratie, rien que la démocratie. Toutes et tous vous disent et continueront à vous le dire : ils veulent décider eux-mêmes, nous voulons décider nous-mêmes.

Donc cessez de prendre des décisions importantes sans jamais demander l'avis. Et sur les grands dossiers, qui ont pu faire débat ici - pas toujours parce que c'étaient des débats organisés mais bien souvent parce que nous avions par le biais de vœux, les uns et les autres, amené les sujets sur la table - sur ces grands sujets-là, vous n'avez pas consulté, vous n'avez pas concerté.

Alors oui, Madame la Maire, le temps des simulacres démocratiques et des budgets participatifs réduits à 5 % est révolu. Le référendum d'initiative citoyenne et le référendum d'initiative local n'existent pas encore en droit, mais rien ne justifie que les Parisiennes et les Parisiens ne puissent pas s'exprimer. Que le peuple reprenne son destin en main et je pense qu'il en prendra le chemin.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup.

2019 LRI 1 - Plan de sauvetage des églises parisiennes.

Voeu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la restauration du patrimoine cultuel.

Voeu déposé par M. Yves POZZO di BORGO relatif à la mise en valeur du patrimoine cultuel.

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à la promotion des professions d'art et du patrimoine.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Nous en avons terminé avec les questions d'actualité et nous passons à la proposition de délibération LRI 1 relative au plan de sauvetage des églises parisiennes.

Nous étudions cette proposition de délibération et je donne la parole tout d'abord à M. Jean-Baptiste de FROMENT pour le groupe les Républicains et Indépendants.

M. Jean-Baptiste de FROMENT.- Merci, Madame la Maire.

Je voulais commencer par un propos introductif un peu consensuel. Mais malheureusement, une fois de plus, les méthodes de l'Exécutif m'obligent à une sorte de rappel aux bons usages dans notre Assemblée. Nous avons reçu, à 14 heures 45 pour 16 heures, un bilan du Plan Eglises de cette administration, et à 15 heures 10, une proposition de vœu bis de l'Exécutif en réponse à notre proposition de délibération. Ce ne sont pas des façons de travailler, de respecter non seulement l'opposition mais de montrer que l'on prend au sérieux des sujets qui sont

sérieux. Je le dis, alors que Mme HIDALGO n'écoute pas un mot de ce que je suis en train de raconter et c'est pourtant assez grave…

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Si, je suis tout ouïe, Monsieur de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT.- Je ne sais pas si vous pourriez répéter ce que je viens de dire.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Allez-y, je suis tout ouïe…

M. Jean-Baptiste de FROMENT.- Je disais, Madame la Maire, que nous avons reçu…

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Attendez juste un instant.

Je demande à toutes celles et ceux qui sont là, je ne sais pas très bien à quoi faire… Voilà, vous reprenez vos places et on ferme la porte. C'est normal qu'il y ait un peu d'agitation après la fin des questions d'actualité.

Monsieur de FROMENT, vous avez la parole et je vous écoute.

M. Jean-Baptiste de FROMENT.- Madame la Maire, j'espère que ce sera décompté de mon temps de parole.

Je protestais vivement contre le fait que vous et vos services ayez communiqué un projet de vœu bis sur un sujet absolument fondamental à 15 heures 10, alors que nous parlons depuis des mois du patrimoine cultuel de la Ville de Paris et que nous avons déposé notre propre projet de délibération le 28 mai.

J'en viens maintenant au fond. Je ne reviens pas longuement sur le traumatisme qu'a constitué l'incendie de la cathédrale Notre-Dame. Je me rappelle, Madame la Maire, et c'est plus consensuel, que j'étais dans votre bureau avec les autres responsables de groupe le lendemain de l'incendie et que nous étions tous sonnés. Nous avons réalisé à quel point ce monument n'était pas simplement des pierres, une flèche, mais une part de notre fierté, de ce qui nous tient ensemble, nous les Parisiens, nous les Français, et tous ceux qui aiment le patrimoine et qui aiment Notre-Dame à travers le monde.

Cet événement nous a fait prendre conscience, de façon plus générale, de l'importance du patrimoine parisien et de notre patrimoine cultuel, au-delà des convictions religieuses que nous pouvons avoir ou pas. Ce sont dans chaque arrondissement des édifices remarquables, à plus d'un titre, qui incarnent également plus modestement, mais c'est très fort localement, l'histoire de Paris, une part de la vie sociale de nos quartiers, et qui contribuent à la fierté que nous avons d'habiter cette ville.

Nous savons, en vertu de la loi de 1905, que la Ville de Paris est propriétaire de 85 églises, 9 temples protestants et 2 synagogues. Nous savons aussi, en vertu de l'article 13 de cette même loi, que la Ville est responsable de tout dommage causé par un défaut d'entretien des édifices concernés. Or, un premier constat très préoccupant s'impose : nous avons 64 édifices, dont 7 temples protestants et 1 synagogue, qui sont en danger et qui nécessitent des travaux importants. Plus alarmant encore, l'Observatoire du patrimoine religieux a recensé tous les édifices menacés et 11 églises, d'après celui-ci, sont en situation, je cite, "de grand danger".

Je pourrais rappeler également le SOS lancé récemment par le curé de la Madeleine, les dégradations intérieures irréversibles de l'église Saint-Merri, l'état extrêmement préoccupant de l'église Notre-Dame-de-Lorette - c'est l'élu du 9e arrondissement qui parle ici - qui a été rénovée de façon superficielle et où tout est à refaire maintenant. Ce sont aussi les peintures murales dégradées de Saint-Eustache, sans compter les échafaudages en attente à Saint-Pierre de Montrouge. C'est à nouveau, avec la maire du 9e, l'élu de cet arrondissement qui parle des échafaudages à la Trinité qui sont toujours en attente de transformation en travaux. Il faut aussi évoquer l'état des 40.000 œuvres d'art et des 130 orgues inscrits ou classés au titre des monuments historiques qui requièrent des rénovations d'envergure.

En avril 2015, a été présenté un Plan pour le patrimoine cultuel qui n'a pas permis d'assurer l'entretien et la restauration complète de ces églises, temples et synagogues, ainsi que leur mise en accessibilité. Ce plan affichait un budget déjà insuffisant de 80 millions d'euros pour la mandature. Je ne rentre pas dans les détails, mais selon notre calcul, à l'issue de cette mandature, ce sont seulement 40 millions d'euros qui auront été véritablement consacrés à la restauration - je ne parle pas de l'entretien mais de la restauration et rénovation de ces édifices.

Il est donc temps d'agir sérieusement. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons ce plan de sauvetage des églises parisiennes, qui est articulé autour de 8 points que j'énumère très rapidement :

- Inscrire dès le budget supplémentaire 2019 la dépense de 20 millions d'euros non exécutés sur la période 2015-2017.

- Compte tenu de l'ampleur des dons des mécènes et des particuliers pour soutenir la restauration de Notre-Dame, nous proposons que l'on réaffecte les 50 millions d'euros, que vous avez promis, Madame la Maire, pour le fonds d'urgence, au plan de sauvetage des églises parisiennes.

- Instaurer un programme pluriannuel d'investissements pour le patrimoine cultuel de Paris doté d'un financement annuel de 33 millions d'euros.

- Autoriser le fonds pour Paris à recueillir les dons directs destinés à chaque édifice cultuel parisien menacé.

- Mettre en place un plan municipal des filières des métiers d'art spécialisés dans la restauration des édifices cultuels pour pallier l'appel d'air que va constituer le chantier de Notre-Dame, afin que tous les autres chantiers ne soient pas dégarnis.

- Affecter les ressources humaines nécessaires par redéploiement de personnels pour étoffer la Direction du patrimoine.

- Procéder à un état des lieux complet des travaux et de l'entretien des édifices.

- Installer un groupe de travail et de suivi de l'avancement du plan de sauvetage des églises parisiennes.

J'en ai fini. Alors que la mandature s'achève, qu'un chantier colossal est entrepris sur l'île de la Cité pour restaurer dans les meilleures conditions la cathédrale Notre-Dame, l'occasion nous est donnée par cette proposition de délibération de prendre un engagement à la hauteur de la richesse de notre patrimoine cultuel : sauver ces 75 petites Notre-Dame qui font notre fierté à tous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup à vous, Monsieur de FROMENT.

Je donne la parole à Mme Fadila MÉHAL pour le groupe DP.

Mme Fadila MÉHAL.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, comme tous les élus qui aiment Paris et son patrimoine, nous avons tous été évidemment très choqués et meurtris par l'incendie qui a frappé Notre-Dame de Paris en avril dernier. Mais au-delà de Paris, de la France, c'est le monde qui fut frappé par les flammes ravageant un de nos plus beaux et plus précieux patrimoines. Beaucoup sont restés abasourdis devant cette effroyable vision et sont restés sidérés dans les rues jusque tard dans la nuit ou devant leur poste de télévision à attendre que les flammes diminuent.

Ce dramatique accident doit nous interpeller sur l'état de vétusté de notre patrimoine évidemment architectural mais aussi cultuel - je pense aux 75 églises -, celui que l'on découvre en se promenant dans le Paris si fragile, mais si précieux.

Aujourd'hui, le groupe LRI soumet au Conseil de Paris un plan de sauvetage des églises parisiennes et cela nous permet d'avoir ce débat sur leur situation, que tout le monde s'accorde à reconnaître comme très inquiétante. Notre groupe a d'ailleurs présenté un vœu, non pas sur le patrimoine cultuel mais sur le patrimoine local, à ce Conseil hier : je pense à la fontaine des Innocents, dont le budget avait été voté mais dont les travaux n'avaient pas commencé. J'ai été très heureuse d'apprendre par Karen TAÏEB que ce sera chose faite à partir de septembre.

Pour revenir à la proposition de nos collègues Républicains sur les églises, nous avons tous en mémoire que ce plan du patrimoine cultuel a été présenté en avril 2015 par la Ville, avec l'annonce de 80 millions d'euros consacrés, dont 60 millions pour des opérations lourdes de rénovation et 20 millions pour l'entretien. C'est vrai que l'état des lieux manquait et que ce plan de restauration du patrimoine cultuel devait en effet atteindre plus qu'un chemin de croisière. Nous soutenons tous les vœux qui vont dans ce sens, car c'est bien à partir de ces données précises que nous pourrons agir avec plus d'efficacité.

Pour autant, l'article 3 de la proposition nous pose beaucoup problème. En effet, alors que selon Franck RIESTER, le Ministre de la Culture, nous ne savons pas encore combien coûteront précisément les travaux de Notre-Dame de Paris, il nous semble impossible, comme cela a été demandé dans cette proposition de délibération, d'imputer la contribution de 50 millions d'euros de la Ville destinés à la cathédrale au plan de sauvetage proposé par le groupe.

D'ailleurs, cela s'ajoute aussi au fait que les promesses de dons, et le Ministre l'a dit de façon très explicite, comme beaucoup de promesses ne sont pas toujours réalisées et elles peuvent avoir un montant très incertain.

Si nous partageons tout à fait l'inquiétude et toutes les propositions et diagnostics qui sont faits, l'article 3 de votre proposition, qui impose de mettre finalement ces 50 millions dans le plan de sauvetage, nous pose tellement question que nous préférons nous abstenir par rapport à cette proposition de délibération.

(M. Ian BROSSAT, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- Merci.

M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT.- Merci, Monsieur le Maire.

Cette proposition de délibération nous interpelle sur la forme et sur le fond. Ainsi, nous nous étonnons que le groupe LRI propose une niche avec un engagement financier de pas moins de 20 millions d'euros, alors qu'une telle dépense aurait dû être précédée d'une discussion lors des séances budgétaires. Par ailleurs, nous notons qu'il s'agit, à peu de chose près, de la même demande formulée lors de la dernière séance du Conseil régional.

Sur le fond, la tragédie de la cathédrale de Notre-Dame a ravivé l'importance qu'occupe le patrimoine, et particulièrement l'importance du patrimoine parisien cher à notre ville, aux Parisiennes et aux Parisiens, et à notre histoire.

Malgré l'émotion collective partagée et légitime, cela ne doit pas nous écarter des politiques publiques déjà entamées. En effet, contrairement à ce que ce texte semble vouloir indiquer, le Plan de rénovation du patrimoine cultuel engagé par la Ville de Paris depuis 2015 est réel compte tenu de nos ressources. Un premier bilan du plan, qui engage plus de 130 millions d'euros, permet de constater des avancées concrètes : sur 23 opérations de grande envergure, 7 ont déjà été achevées. L'exemple du programme complet de restauration de l'église de Saint-Germain-des-Prés récemment abouti le montre parfaitement.

La Municipalité s'emploie à sauvegarder, restaurer, valoriser ce patrimoine précieux. Pour rappel, ce sont plus de 300 millions d'euros de travaux que la Ville de Paris aura engagés sur cette mandature pour le patrimoine cultuel et culturel parisien. Quoi que vous puissiez en dire, cela représente un investissement inédit et qui rompt avec l'absence totale de politique en ce domaine avant 2001.

Au-delà de la question de rénovation des églises s'impose la discussion suivante. Comment et pourquoi voulez-vous prioriser seulement les églises dans la répartition du budget consacré à notre patrimoine ? Qu'en est-il des écoles, des crèches, des universités, dont l'urgence de rénovation n'est plus à prouver. Qu'en est-il de l'impératif de la transition écologique absente de vos propositions ? Pourquoi proposer un plan de rénovation s'adressant seulement aux églises et pas à tous les lieux de culte qui le nécessitent ?

Nous sommes toutes et tous sensibles au patrimoine historique, symbole de notre belle ville. Cependant nous ne sommes pas naïfs et nous voyons bien à quel point cette proposition de délibération est avant tout politicienne et opportuniste, bien loin d'un souci réel de protection de l'ensemble du patrimoine architectural et paysagé parisien.

Nous voterons donc contre cette proposition de délibération, tout en espérant qu'il y aura prochainement un débat approfondi sur le patrimoine parisien, qu'il soit communal ou d'Etat, car dans ce domaine il y a beaucoup à faire.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- Merci, Monsieur CONTASSOT.

La parole est à présent à Béatrice LECOUTURIER, et je crois qu'il faut que M. POZZO di BORGO présente aussi son vœu dans le cadre des trois minutes qui vous sont imparties à tous les deux.

Madame Béatrice LECOUTURIER, c'est à vous.

Mme Béatrice LECOUTURIER.- Je viens de découvrir et cela va être un peu compliqué !

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'incendie dramatique de Notre-Dame du 15 avril dernier nous a rappelé combien notre patrimoine avait d'importance et combien les Parisiens, les Français et le monde entier y étaient attachés. Ce drame a également indirectement mis en lumière la fragilité de notre magnifique patrimoine de nos églises à Paris. Oui, nous sommes tout à fait heureux que le groupe LRI ait déposé ce vœu de sauvegarde des églises parisiennes.

Notre groupe a toujours défendu la restauration de notre patrimoine cultuel qui, il est vrai, est en état d'urgence. Jean-Baptiste de FROMENT le rappelait. Le vœu rappelle ce constat inquiétant : sur 96 édifices religieux, 11 sont en situation de grand danger et 64 nécessitent des travaux importants, selon l'Observatoire du patrimoine religieux.

Mais cet état d'urgence n'est pas arrivé par hasard et reconnaissons que l'entretien de nos églises à Paris n'a jamais été un enjeu ni politique ni une préoccupation de la Ville, toutes majorités municipales confondues. Même si nous saluons le Plan églises de 80 millions d'euros sous votre mandature, que notre Assemblée a voté en 2015, il reste largement en dessous des besoins réels. Oui, notre groupe se positionne favorablement sur un état des lieux du Plan de restauration des églises. Nous approuvons également la nécessité de trouver de nouvelles sources de financement pour sauver nos églises.

Pour autant, nous ne pouvons accepter ni approuver l'idée que la Ville de Paris transfère les 50 millions d'euros promis à la reconstruction de Notre-Dame à l'entretien quotidien de nos églises, et cela pour deux raisons.

La première raison est que nous devons nous réjouir que la cathédrale Notre-Dame ait réuni autant de fonds venus de la France entière et du monde entier. Ce serait une erreur de vouloir mettre sur le même plan le caractère exceptionnel et dramatique de l'incendie de Notre-Dame avec un manque de gestion criant du patrimoine religieux à Paris.

La deuxième raison est qu'un don reste un don. Les Parisiens ne comprendraient pas que la Ville de Paris ne participe pas à la reconstruction de Notre-Dame.

C'est pourquoi notre groupe s'abstiendra sur ce vœu. Encore une fois, si nous approuvons ce plan de sauver nos églises, nous ne pouvons pas accepter que Paris soit absent dans le financement de la reconstruction de Notre-Dame.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- Merci.

M. POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO.- Je vais lire les conclusions de mon vœu et ce sera beaucoup plus court. Rapidement, je souhaitais :

- Que l'on fasse un état des lieux de l'exécution du Plan de restauration du patrimoine cultuel. Je crois qu'on l'a eu avec ce petit texte mais il faudrait aller un peu plus loin.

- Qu'un état des lieux complet de la situation des églises parisiennes soit réalisé.

- Et surtout, dès le prochain budget même si c'est un budget qui ne sera pas définitif mais temporaire, que l'on puisse déjà réévaluer ce que l'on attribue aux églises pour que l'on ait un redéploiement des crédits qui nous permette de regarder ce dossier.

C'est très court et c'est ce vœu que je voulais faire.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- Merci beaucoup.

M. le Président FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, après le tragique incendie du 15 avril dernier, nous avons évidemment été tous très émus. Mais alors même que la cathédrale Notre-Dame de Paris est une des seules églises parisiennes qui n'appartient pas à la Ville de Paris mais à l'Etat, je comprendrais que le groupe LRI ait souhaité se saisir de cet événement pour proposer de nous interroger sur la sécurité du patrimoine parisien, mais je comprends beaucoup moins bien le contenu de ses attendus et de ses propositions.

D'abord, à lire la proposition de délibération, on a l'impression que la Ville de Paris n'a rien fait ces dernières années pour son patrimoine. C'est évidemment une posture d'opposition, mais elle est particulièrement fausse et peu crédible lorsqu'on se souvient de l'inaction des majorités de droite qui nous ont précédées jusqu'en 2001 sur ce domaine du patrimoine. D'ailleurs, les dégradations que vous déplorez, que nous déplorons tous sur le patrimoine de la ville et notamment sur son patrimoine cultuel, ce sont souvent des désordres anciens, voire très anciens, qui n'ont pas été réparés suffisamment tôt lorsqu'ils sont apparus, et sur lesquels la Municipalité travaille actuellement pour rattraper un retard considérable.

Ensuite, vous soumettez dans votre proposition de délibération de supprimer la somme engagée, promise par la Ville de Paris pour la restauration de Notre-Dame, afin de l'affecter à d'autres chantiers purement municipaux. Je crois qu'il serait complètement incompréhensible que Paris ne participe pas financièrement à la restauration d'un monument parisien emblématique comme Notre-Dame, qui certes n'appartient pas au patrimoine municipal mais qui participe grandement à l'âme et à l'image de notre ville et ce, alors même que beaucoup d'autres collectivités en France ont proposé des fonds pour la restauration de Notre-Dame. Je pense même que si la Maire de Paris n'avait pas annoncé cette participation, vous nous l'auriez immédiatement reproché et peut-être proposé un projet de délibération en ce sens.

Enfin, vous souhaitez ajouter dans cette proposition de délibération plusieurs dizaines de millions d'euros annuels supplémentaires dans un P.I.M. patrimonial. Bien sûr, on peut toujours décider d'augmenter les budgets. Nous aimerions tous, je pense Karen TAÏEB la première, pouvoir restaurer davantage d'églises chaque année. Nul doute que cette somme trouverait son utilité, même s'il faut aussi pouvoir trouver les personnes et les entreprises qui travaillent sur des chantiers qui sont souvent très spécialisés.

Mais le principe d'une niche, utilisée pour créer des dépenses supplémentaires, n'est pas conforme à l'esprit de ce dispositif que nous avons établi entre les groupes ; dans ce cas, c'est "open bar" avec plusieurs dizaines de millions d'euros ! Ce n'est pas non plus conforme aux interventions du groupe LRI et d'autres groupes de l'opposition sur le budget de la Ville de Paris, où soi-disant nous dépensons toujours trop.

Nous ne voterons donc pas cette proposition de délibération.

Je veux aussi saluer le vœu très précis et très sérieux déposé par l'Exécutif qui rappelle l'action de la Ville pour rattraper le retard accumulé, qui rappelle l'engagement de 2014 sur le Plan églises de 80 millions d'euros et sa mise en œuvre dans ce mandat, qui rappelle le programme en cours de restauration qui est d'envergure. Je fais confiance à l'excellent travail de l'Exécutif et de Karen TAÏEB pour le poursuivre jusqu'en 2020, et je l'espère au-delà.

Notre groupe ne votera donc pas votre proposition de délibération, mais votera bien sûr en faveur du vœu de l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- Merci.

Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES.- Merci.

Vous le savez, le groupe Ecologiste de Paris est exigeant en ce qui concerne le patrimoine que nous considérons comme essentiel à un environnement de qualité. Nous l'avons montré maintes fois, des serres d'Auteuil à la halle Pajol, et j'en passe. Mais nous nous étonnons que l'on persiste à parler d'un Plan églises, alors qu'il s'agit en réalité de tous les édifices religieux bâtis avant 1905 et non uniquement des églises ; c'est bien ce qui est indiqué dans le titre de la niche.

Qui n'est pas favorable à l'idée d'accélérer le processus de restauration de ces édifices ? D'autant que les bâches publicitaires, installées à cette fin par les autorités religieuses et qui restent en place de façon interminable, polluent notre imaginaire et notre environnement.

Cependant, les édifices religieux ne constituent pas le seul patrimoine dont la Ville soit chargée et parler de sauvetage nous semble excessif. Nous parlerons plus rationnellement de restauration et d'entretien.

En 2015, des experts passionnés ont été chargés d'établir des priorités. Cette programmation a permis de hiérarchiser les travaux et de mettre en œuvre un plan efficace et rigoureux qui est mené avec talent par des ouvriers et ouvrières, des artisans, des techniciennes et des restauratrices. Sur ce plan, nous voudrions saluer le travail de la conservation des œuvres d'art religieuses et civiles qui est exemplaire. Nous demandions donc en 2015 de renforcer le financement de ce plan mais dans des limites raisonnables.

Entretenir notre patrimoine, c'est aussi veiller à empêcher sa dégradation. Cela m'amène à rappeler que la pollution atmosphérique, essentiellement due aux véhicules motorisés, participe de la dégradation des façades et donc des décors sculptés ; les spécialistes du patrimoine en témoignent régulièrement. Ce sont des conséquences moins graves que celles qui touchent notre santé, mais qui sont à prendre en compte dans une approche globale de l'écologie urbaine. De même, l'artificialisation des sols est source de nombreuses dégradations, par exemple des remontées capillaires qui endommagent les murs de l'église Saint-Sulpice. Enfin, rappelons que les édifices religieux, par la qualité de leur construction, apportent à chacun un abri salutaire - c'est le cas de le dire - lors des canicules.

Nous souhaitons donc que ce patrimoine continue d'être entretenu avec soin et que peu à peu ce bien commun, préservé grâce aux impôts de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens, trouve des usages de plus en plus ouverts sur la cité.

Cependant, la proposition de délibération qui est présentée par les groupes ne peut donner lieu à aucun financement. Cette somme proposée de 135 millions d'euros qui, de plus, ne nous semble ni argumentée, ni détaillée, ni étayée par une approche scientifique des conservateurs et conservatrices du patrimoine et des architectes, nous semble lancée à la légère.

Nous attendons donc le débat sur le budget supplémentaire en juillet pour participer pleinement à cette réflexion sur notre patrimoine et pour participer pleinement à la réflexion sur les sommes que nous pensons justes à allouer à la préservation de notre patrimoine.

C'est pourquoi nous voterons contre la niche proposée par le groupe LRI et nous nous abstiendrons sur le vœu de l'Exécutif puisqu'une somme a été annoncée sans que les groupes politiques de la majorité y aient été associés. Nous voulons donc rediscuter de ces sujets.

Merci beaucoup.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- Merci.

M. le Président BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ.- Merci, Monsieur le Maire.

On a bien compris par cette proposition de délibération que le groupe LRI cherche à surfer sur l'engouement national pour la sauvegarde de Notre-Dame, et en même temps à attaquer le Plan églises de la Municipalité. Cette proposition de délibération sous-entend que la Ville délaisse ce patrimoine et qu'elle devrait y consacrer une somme plus importante : 20 millions d'euros sont proposés.

Je ne reprendrai pas ici les arguments développés dans le vœu de l'Exécutif, qui nous convient et qui rappelle le nombre de travaux déjà mis en chantier, selon un plan que nous avons décidé en début de mandature. 80 millions d'euros, ce n'est pas rien, notamment quand on va évoquer tout à l'heure la question des écoles de la Ville de Paris et quand on voit que beaucoup de ces travaux sont obligés parfois de passer dans le budget participatif.

Je vous rappelle que nous avons pris cette décision, alors qu'une nouvelle fois l'Etat a changé les règles du jeu des relations entre lui et notre collectivité. Après les dépenses sociales non compensées dues à M. RAFFARIN et à 1 milliard d'euros qui manquent dans nos caisses, après la saignée de 1 milliard d'euros imposée par M. HOLLANDE, après la contractualisation voulue par le Président MACRON qui bride la dépense publique, la Ville a

maintenu son effort en faveur de l'investissement, en particulier dans l'entretien du patrimoine culturel et cultuel. C'est sans compter l'augmentation des fonds de péréquation dont la Ville est le premier contributeur de ces fonds.

Si le terrible incendie qui a ravagé Notre-Dame nous a tous meurtris et a eu un effet positif, c'est bien le seul : il a mis à nu l'indigence du budget de l'Etat sur les questions de patrimoine. En 2019, un peu plus de 400 millions sont consacrés à ce sujet, si j'additionne les crédits pour l'entretien et la restauration des monuments historiques et la restauration des monuments historiques grands projets, alors qu'en deux jours, 1 milliard d'euros a été levé principalement chez des donateurs privés pour sauver la cathédrale.

Cette politique culturelle française glisse imperceptiblement vers une privatisation de l'action publique par un recours massif au sponsoring ou au mécénat. Pensons que l'Etat consacre plus d'argent à la déduction fiscale sur l'entretien du patrimoine qu'il en dépense sur ses fonds propres.

Pour résumer cette situation, ce sont les fondations privées qui donnent le la et le Gouvernement ne fait qu'accompagner ce mouvement. Cette situation est malsaine : elle dégage l'Etat de ses responsabilités et affaiblit le rôle et la place de l'impôt. Sans compter le rôle confié à M. BERN, qui a inventé un loto du patrimoine, dont il n'a même pas pu obtenir la totalité de son bénéfice pour les bâtiments en péril, devant en céder une partie au budget général.

Mon cher collègue, cher Jean-Baptiste, je vous propose une idée, c'est de s'inspirer du modèle économique que l'on essaie de nous vendre sur le patrimoine sportif. Vous savez, on a proposé le "naming" pour Bercy. On propose, ici même dans cet hémicycle, le "naming" sur le stade Jean Bouin. Eh bien, je propose sur le patrimoine cultuel que l'on propose le "naming" et que l'on rebaptise les églises Saint-Louis Vuitton ou Saint-François Pinault !

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- Merci.

Si je suis l'ordre prévu, c'est M. Buon Huong TAN mais je ne le vois pas.

C'est donc Mme Sylvie CEYRAC.

Mme Sylvie CEYRAC.- Merci, Monsieur le Maire.

Depuis la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905, l'entretien et la valorisation des édifices religieux sont une compétence municipale. On l'a déjà dit, la Mairie de Paris est responsable de 96 édifices cultuels, soit 85 églises, 9 temples protestants et 2 synagogues qui contiennent environ 40.000 œuvres d'art.

Une église, un temple, s'il est d'abord un bâtiment cultuel ouvert gratuitement au public, il est aussi un lieu de recueillement, un lieu de tranquillité et éventuellement de fraîcheur l'été. Il est aussi un lieu culturel, de nombreux concerts et expositions ayant lieu dans des églises. Il est aussi un lieu repère dans un quartier. Il est un lieu de solidarité par les nombreuses actions apportées en soutien aux plus fragiles par des repas, des distributions alimentaires ou même de l'hébergement dans le cadre de "Hiver solidaire".

Ma collègue Catherine DUMAS est d'ailleurs intervenue au Sénat sur le projet de loi, dit loi Notre-Dame, pour que la restauration de la cathédrale Notre-Dame conserve sa fonction d'accueil humanitaire et caritatif historiquement proposé à l'Hôtel-Dieu.

Or, votre bilan de restauration et les moyens qui y sont alloués ne sont pas à la mesure des besoins. Je citerai Saint-Philippe-du-Roule recouverte d'un toit provisoire depuis six ans, la Madeleine où des milliers de touristes admirent ses filets et ses échafaudages depuis 1998, mais aussi Saint-Germain-l'Auxerrois, la basilique Saint-Clotilde, Saint-Pierre-du-Gros-Caillou qui ont besoin de lourdes réparations et dont la restauration n'est pas prévue dans votre Plan églises. Beaucoup d'autres églises de nos quartiers plus modestes nécessitent aussi des travaux d'entretien, mais comme il n'y a pas d'anticipation, cela aboutit à de lourdes réparations et donc à des réparations onéreuses. J'ajoute aussi l'indispensable entretien des orgues et des travaux de mise en accessibilité qui sont bien souvent laissés de côté.

Mon collègue Jean-Baptiste de FROMENT a démontré de façon éclatante que les moyens financiers, 80 millions d'euros, que vous aviez promis au début de votre mandat, ne sont pas tous engagés d'ici 2020. De toute façon, ils ne sont pas à la mesure des besoins et ce, malgré l'apport de l'Etat de 11 millions d'euros ou des recettes des bâches publicitaires posées pour plus de 5 millions d'euros.

D'ailleurs, ma collègue Edith GALLOIS avait présenté un vœu déjà, il y a deux ans, pour que la Ville de Paris puisse apporter un soutien de communication aux structures associatives et aux fondations chargées de recueillir des fonds.

La cathédrale de Paris, le cœur de Paris a brûlé le 15 avril dernier, et les Parisiens et le monde entier ont été bouleversés. Ce fut pour beaucoup l'occasion de réaliser l'attachement qu'ils avaient à ce patrimoine religieux et l'urgence de s'en soucier.

Dès 2013, Pierre-Yves BOURNAZEL, alerté sur l'état du patrimoine cultuel de Paris, déclarait : "Ce patrimoine religieux est l'âme de Paris, et nous avons la responsabilité de l'entretenir et de le transmettre aux générations futures".

Des lieux de mémoire de notre ville sont abandonnés ou négligés. La Mairie de Paris ne se comporte pas en propriétaire responsable, en bon propriétaire. Les moyens humains et financiers sont totalement insuffisants. Le compte n'y est pas et mon groupe "100% Paris" votera cette proposition de délibération.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- Merci, Madame CEYRAC.

Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la tragédie qui s'est abattue en avril dernier sur la cathédrale Notre-Dame de Paris nous a tous bouleversés, surtout lorsqu'on était aux premières loges et que l'on a vu cet incendie spectaculaire. Plus qu'un lieu de culte pour les Français, Notre-Dame, c'est le roman de Victor Hugo contant Paris et sa cour des miracles au sortir du Moyen Âge.

Hugo y fait également un plaidoyer pour l'entretien de nos édifices, à une époque où il était de bon ton de subventionner les cultes. Fort heureusement, en affirmant le principe de séparation des Églises et de l'Etat, la loi de 1905 est venue interdire le financement par l'Etat de celles-ci.

Si pour des édifices classés, une exception demeure, il en est tout autre pour les lieux de culte plus sommaires, si j'ose dire, et c'est une difficulté que vous venez poser par votre proposition de délibération.

Vous demandez davantage de moyens, et je peux l'entendre, mais est-ce à la collectivité d'assumer ce coût, alors qu'elle prévoit déjà depuis 2015 un Plan de 80 millions pour le patrimoine cultuel ? Je ne le crois pas. Mon groupe comprend vos préoccupations, mais en ce qui me concerne je reste attachée à la loi de 1905.

Ce n'est pas pour autant que nous devons rester les bras croisés. Alors je ne vais pas proposer le "naming" - merci d'introduire un peu d'humour dans ce Conseil, cela fait du bien aussi - mais je ne suis pas contre le mécénat et ma conviction est plutôt de recourir au mécénat. Lorsqu'on voit le succès de la cagnotte pour Notre-Dame ou encore l'engouement pour le Loto du patrimoine, je me dis que nous tenons une piste sérieuse de financement de nos édifices menacés. Je ne parle évidemment pas de ceux pour lesquels la sécurité serait un problème, car nous nous devons d'assurer la sécurité, mais pour le reste le mécénat paraît une bonne idée.

Vous l'avez souligné, nous disposons dans votre niche d'un fonds de dotations pour le financement des lieux de culte. Eh bien, servons-nous en. Mais je m'oppose à tout don direct, comme vous le proposez. Je pense que lorsqu'on est attaché au patrimoine, on veut le sauvegarder dans son ensemble. C'est aux agents de la DAC qu'il revient de déterminer les édifices à sauvegarder et non aux donateurs.

Pour conclure, mon groupe est évidemment d'accord avec le but de votre proposition de délibération, mais je ne suis pas convaincue par les solutions que vous proposez. Je voterai donc contre cette proposition.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- Merci, Laurence GOLDGRAB.

Mme Marie-Laure HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Le groupe les Républicains nous propose aujourd'hui un plan de sauvetage des églises car il estime qu'il existe à Paris 75 petites Notre-Dame à sauver. Il cite le chiffre de 75 établissements en s'appuyant sur l'inventaire dressé par l'Observatoire du Patrimoine Religieux qui parle de 11 églises en grand danger et de 64 en danger. Les Républicains ont raison : il faut agir avant qu'une autre catastrophe ne se produise.

Il faut rappeler que, depuis la loi sur la laïcité du 9 décembre 1905, la Ville de Paris est propriétaire et, par conséquent responsable, de l'entretien de 85 églises, 9 temples et 2 synagogues.

Pendant le deuxième mandat de M. DELANOË, le budget consacré à ces édifices a malheureusement été fortement réduit, puisque c'était d'un tiers sur la période 2008-2014. Et ce n'est malheureusement pas le Plan pour le patrimoine cultuel, que nous avons voté ici en avril 2015, soit 80 millions d'euros sur cinq ans, qui permettra de faire de grands progrès.

Ce n'est pas non plus d'ailleurs la rallonge de 42 millions d'euros supplémentaires annoncés dans la presse ce matin qui changera la donne. Les églises parisiennes ont, je le pense, besoin d'un véritable plan d'action et pas d'un simple colmatage. D'ailleurs, on est en droit de se demander pourquoi 42 millions. D'où viennen-ils ? C'est quelque part l'aveu de l'insuffisance des 80 millions d'euros que l'on avait prévus sur cinq ans.

Alors, quand on parle de 80 millions d'euros sur cinq ans - et ajoutons les 42 millions d'euros annoncés ce matin - il faut pour relativiser et garder en tête deux chiffres.

Le premier est que la Ville de Paris sait parfois être très généreuse pour des causes qui ne sont pas toujours extrêmement prioritaires. La Ville de Paris, on le sait tous, verse à peu près 270 millions d'euros par an aux associations, dont certaines perçoivent des sommes absolument énormes sans poursuivre des missions d'intérêt général très évidentes. J'ai déjà évoqué plusieurs fois ici des cas qui peuvent prêter aux interrogations, comme l'association "Dédale", à laquelle nous versons 200.000 euros par an et qui transforme des places de parking en lieu de méditation et de respiration, parce que c'est bien sûr très approprié d'aller respirer entre les pots d'échappement ! Bref.

Gardons en tête, en termes de chiffre aussi, que l'Observatoire du Patrimoine Religieux estime que ce n'est pas 80 millions d'euros sur cinq ans qu'il faudrait débloquer, mais 500 millions d'euros sur dix ans pour restaurer durablement les édifices dont Paris a la charge. C'est donc trois fois plus que ce que la Ville de Paris prévoit.

J'ajoute que je suis un peu choquée quand je vois au budget participatif qu'on retrouve régulièrement parmi les projets lauréats des rénovations d'église. Par exemple, dans le budget participatif 2018, il y a un projet financé à hauteur de 1,5 million d'euros qui prévoit la rénovation de l'église Notre-Dame de la Gare dans le 13e. Les Parisiens ne devraient pas avoir à passer par le budget participatif pour que leur patrimoine historique soit entretenu.

Le concept du budget participatif est de donner l'occasion aux Parisiens, comme c'est écrit d'ailleurs sur le site Internet de la Ville de Paris, de voir financées leurs idées de projets.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- Il faut conclure, Madame HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL.- C'est donc plutôt l'occasion d'innover et de créer. Cela ne doit pas consister à se substituer aux missions primaires de la Ville.

Et il me reste deux minutes.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- Non, il ne vous reste rien du tout puisque c'était trois minutes.

Mme Marie-Laure HAREL.- Alors, je termine en disant juste que le plan proposé par les Républicains est certes intéressant, sauf qu'il propose de retirer les 50 millions d'euros promis par la Mairie à Notre-Dame, au motif que Notre-Dame appartient à l'Etat et qu'il faudrait reflécher ces sommes sur la Ville.

C'est impossible, d'un point de vue moral d'abord parce que Paris a une parole. Quand Paris s'engage, Paris doit faire. Nous avons promis ces 50 millions d'euros et nous ne devons pas nous désengager, comme Lyon et un certain nombre d'autres communes l'ont fait.

Je voudrais dire aussi sur le plan financier que, bien que 1 milliard d'euros avait potentiellement été récolté il y a quelques mois, il n'y a aujourd'hui que 71 millions d'euros effectivement récoltés sur les comptes des associations qui œuvrent à la reconstruction de Notre-Dame.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- Merci, Madame HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL.- Je dis donc que l'idée des Républicains pour ce plan de sauvetage des églises est tout à fait fondée et nous adhérons au principe, mais malheureusement, à cause de cette volonté de retirer les 50 millions d'euros prévus pour Notre-Dame, nous serons contraints de nous abstenir.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- Merci.

La parole est à présent à Mme SIMONNET pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET.- Une minute, ce sera rapide.

La Ville de Paris doit assumer l'entretien et la sauvegarde du patrimoine selon ses obligations. Concernant les églises, nous nous devons de rester dans le cadre de la loi de 1905 et rien que dans la loi 1905. C'est-à-dire que les édifices religieux bâtis avant 1905 relèvent de sa compétence. Notre-Dame de Paris ne relève pas de la compétence de la Ville de Paris mais de la compétence de l'Etat, et j'estime que ce n'est pas à la Ville de Paris de participer à la rénovation de Notre-Dame.

Oui, mes chers collègues, le mécénat est un véritable problème. Parce que vous croyez que le mécénat ne touche pas aux finances publiques, or, avec la loi Aillagon et la défiscalisation très forte qui s'ensuit, c'est de l'argent en moins dans les caisses de l'Etat et dans la maîtrise politique publique de ce que l'on finance. Et les panneaux publicitaires, comme mode de financement, posent aussi un énorme problème d'envahissement, de matraquage publicitaire.

Par contre, sachez que si on a ce problème de rénovation du patrimoine, c'est aussi parce qu'on a tout fait au rabais jusqu'après présent. Regardez ce que nous révèlent les enquêtes concernant Notre-Dame : il y avait des manquements sérieux et répétés aux règles de sécurité ; il y avait, selon de nombreux avis des professionnels du patrimoine, des baisses importantes des lignes budgétaires affectées à la sécurité et à l'entretien des édifices. Un chercheur du C.N.R.S. nous avait aussi alertés sur les risques en matière de sécurité et de vulnérabilité. Voilà le problème quand on fait les choses au rabais !

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- Merci, Madame SIMONNET et merci d'avoir quasiment tenu votre temps de parole.

Pour vous répondre à vous toutes et à vous tous, je donne la parole à Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

En me confiant cette délégation en septembre dernier, la Maire de Paris m'a dit : c'est l'une des plus belles. Et je l'en remercie.

C'est en effet un cours d'histoire pratique de l'art par jour, du gothique flamboyant au néogothique, du style roman à l'inspiration byzantine. C'est l'émerveillement devant un Delacroix à Saint-Sulpice, un Guerchin à Saint-Thomas-d'Aquin, un Keith Haring à Saint-Eustache, où trône un orgue majestueux. Évidemment, je vous invite chaleureusement à aller redécouvrir les peintures à la cire de Flandrin et les décors peints de Denuel qui ont retrouvé, comme au premier jour, leurs véritables couleurs qui s'étaient noyées sous la noirceur due à la fumée de bougie.

C'est aussi la rencontre avec des restaurateurs et des restauratrices passionnés, des tailleurs de pierre, des charpentiers, des maîtres verriers, des ingénieurs, des experts, des historiens de l'art. Oui, ces métiers se transmettent de génération en génération et le savoir-faire est un patrimoine à part entière.

C'est aussi, et je veux les remercier, nos équipes de la direction des Affaires culturelles, de la sous-direction du Patrimoine et de l'histoire qui mènent à bien tous les projets de restauration et d'entretien de ce si beau patrimoine, dont nous sommes les heureux et fiers héritiers et que nous voulons transmettre aux générations futures. Vous l'avez rappelé, ce patrimoine est riche de 96 édifices, 85 églises, 9 temples, 2 synagogues, 126 orgues et 40.000 œuvres d'art.

Non, ce n'est pas un tableau onirique que je dresse ici mais la vérité. Cela ne veut pas dire que nous ne savons pas ou que nous oublions les églises, les sculptures et les peintures qui figurent sur la liste des restaurations à prévoir. C'est d'ailleurs ce que je réponds sans cesse aux nombreuses interviews, qui se sont multipliées ces derniers temps : 80 millions d'euros, c'est un budget d'envergure mais nous ne pouvons tout restaurer en une seule mandature.

Je trouve d'ailleurs assez grossière la récupération politique, qui est faite par la droite, de l'action menée par l'actuelle Municipalité en faveur de son patrimoine cultuel, alors même qu'elle n'y a consacré que quelques millions lorsqu'elle était en responsabilité. Faut-il le rappeler ? 27 millions d'euros entre 1996 et 2000. Pas étonnant de trouver des églises en si mauvais état.

Oui, ce sont autant de décennies perdues et de retards pris. Il a fallu attendre d'abord 2001 et Bertrand DELANOË pour agir en faveur de notre patrimoine cultuel. De 2001 à 2014, ce sont ainsi 150 millions d'euros qui ont été investis. Cet effort a été prolongé et amplifié par la mise en place, en 2015, par la Maire de Paris d'un plan inédit d'investissements pour l'entretien, la restauration et la conservation de notre patrimoine cultuel.

Nous n'avons donc pas attendu ce Conseil de Paris pour agir et encore moins cette proposition de délibération qui vient tristement surfer sur ce terrible incendie qui a dévasté Notre-Dame. Un peu de décence ne ferait pas de mal.

Nul n'oubliera cette soirée du 15 avril où nous avons vu ces flammes d'une violence inouïe jaillir du toit de la cathédrale et de sa flèche depuis nos fenêtres de l'Hôtel de Ville. Nul ne peut oublier cette nuit sur le parvis, où nous attendions, tous fébriles, le verdict du général GALLET, et ces 500 pompiers mobilisés qui sont allés au péril de leur vie se battre contre le feu qui menaçait de faire tomber les tours, alors que la flèche n'avait pu résister.

Vous parlez de Notre-Dame et vous parlez des 50 millions d'euros. Quand je lis dans cette proposition de délibération la comparaison malvenue entre les 50 millions d'euros, que la Maire de Paris a souhaités pour contribuer à la restauration de Notre-Dame, et le plan que nous avons voté ici, en début de mandature, avec un budget de 80 millions d'euros, en lien avec le diocèse et les maires d'arrondissement, je me dis que ce n'est pas sérieux et même indécent, voire choquant.

Il est des circonstances exceptionnelles et nous devons savoir en prendre la mesure. Si Notre-Dame n'appartient pas à la Ville mais à l'Etat, le lien entre Paris et Notre-Dame est historique et même consubstantiel.

Les autres églises, que vous appelez des petites Notre-Dame, ne sont pas des petites Notre-Dame mais bien de grandes et superbes églises.

Quant aux rumeurs qui courent ici et là, parlant de sous-exécution du P.I.M. et que l'on ne serait pas à 80 millions d'euros dépensés à la fin de la mandature, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'elles sont fausses. Eh oui, Madame CEYRAC, le compte y est. De 2015, année du vote du P.I.M. pour les édifices cultuels, à 2018, la Ville a dépensé 40 millions d'euros pour l'entretien, la restauration et la conservation. Et en 2020, nous atteindrons bien les 80 millions d'euros.

Faut-il vous apprendre qu'il est normal que les sommes décaissées soient moins importantes en début de mandature, laquelle est principalement consacrée aux phases d'études souvent longues en raison de la complexité des interventions que nous menons et qui nécessitent de nombreux échanges avec les services scientifiques de l'Etat ? Il n'y a donc pas de retards "lourds", voire de reports sine die, comme vous le dites, mais le respect du patrimoine et des règles qui s'imposent à son entretien et à sa restauration. Nombre d'églises, temples ou synagogues sont classés monuments historiques.

Pour rester sur des considérants financiers, puisque c'est le cœur de vos propos - cela vous a été rappelé, je le fais à mon tour. Je m'étonne d'ailleurs que votre groupe méconnaisse le fait que les niches n'aient pas à engendrer d'inscriptions budgétaires - la Ville de Paris travaille sur un volume d'opérations qui représente plus de 140 millions d'euros de travaux, dont 80 millions d'euros seront bien dépensés comme prévu entre 2015 et 2020.

42 millions d'euros figureront au budget supplémentaire au Conseil de Paris de juillet 2019. Il ne s'agit pas d'un nouveau budget mais bien d'un budget dans la continuité. C'est pour cela que peut-être, Madame MÉES, vous n'avez pas eu cette information.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- Il faudrait conclure, Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe.- Conclure, cela va être difficile. Je m'excuse, c'est un sujet qui fait débat. Je suis interviewée toutes les 5 secondes. Si vous voulez apprendre par la presse ce que j'ai à dire, c'est un peu dommage. J'aimerais vraiment pouvoir dire certaines choses.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- J'y suis contraint par le règlement !

Mme Karen TAÏEB, adjointe.- C'est très difficile, je ne sais pas comment couper car j'ai énormément de choses à vous dire.

Je vais peut-être vous parler du mécénat et remercier les généreux mécènes qui ont contribué à différents chantiers de restauration. Je pense évidemment à Saint-Augustin, Saint-Germain-des-Prés, Sainte-Croix des Arméniens que nous allons inaugurer bientôt avec la Maire et le Maire du 3e.

Il y a trop de choses à dire et je ne sais pas comment couper tout cela.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- On était à six minutes.

Mme Karen TAÏEB, adjointe.- Je voudrais dire également que j'interviens très souvent pour être dans la pédagogie. Nous sommes intervenus dans le 4e arrondissement pour Saint-Louis-en-l'Île et nous irons dans le 13e pour Sainte-Anne de la Butte aux Cailles, dont j'ai entendu que vous employiez le terme "grand danger", même "péril" en la demeure. Sachez que nous sommes en responsabilité et qu'on ne laisse aucun de nos édifices en péril.

Vous l'avez compris, je donnerai un avis défavorable à la proposition de délibération et je propose un vœu de l'Exécutif et une demande de retrait pour ces vœux.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- Très bien. Merci.

M. Jean-Baptiste de FROMENT pour deux minutes.

M. Jean-Baptiste de FROMENT.- Merci, Monsieur le Maire.

J'entends ce qui a été dit par les uns et les autres sur les 50 millions d'euros et je suis prêt, si cela peut faire voter un peu plus de personnes en faveur de notre proposition de délibération, à retirer, à suspendre l'article qui concerne le transfert des 50 millions d'euros.

Je comprends, bien sûr, que la Ville de Paris ait tenu à manifester sa solidarité avec Notre-Dame et nous n'avons évidemment pas critiqué au départ l'annonce de la Maire de Paris. Je voudrais simplement rappeler à notre Assemblée que 50 millions d'euros, c'est beaucoup, c'est plus, selon notre analyse et notre estimation, que tout ce qui aura été effectivement dépensé pendant cette mandature pour la restauration des églises dans le cadre du plan. C'est la première chose. Ensuite, quand ces 50 millions d'euros seront dans le fonds de souscription Notre-Dame, on ne pourra absolument pas reflécher la somme, même si les fonds atteignent des sommes qui sont plus que nécessaires à la restauration complète de Notre-Dame.

C'est pourquoi, avec un peu de pragmatisme, il ne nous semblait pas complètement idiot de peut-être revoir la somme promise pour Notre-Dame de Paris pour se concentrer sur ce que nous avons vraiment à faire, nous, Ville de Paris, c'est-à-dire l'entretien des églises, des synagogues, des temples qui sont la propriété de la Ville.

Je comprends, à la lecture du vœu bis présenté à 15 heures 10, je le rappelle une nouvelle fois, qu'il est urgent pour la Ville de ne rien faire. Sous le coup de l'émotion, on a annoncé 50 millions d'euros pour passer dans les médias pour Notre-Dame. Maintenant c'est un retour à la normale et le vœu qui nous est proposé ne prend aucune espèce d'engagement chiffré. Tout le bilan fait état de travaux qui vont en réalité commencer après 2020 - j'en ai l'expérience par exemple avec l'église de la Trinité où on annonce le début des vrais travaux pour les calendes grecques - et tout cela ne va évidemment pas.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- Merci, Monsieur de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT.- Nous voterons naturellement contre le vœu de l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- Merci à vous.

Nous allons procéder maintenant au vote des vœux déposés par les groupes UDI-MODEM, Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants, et M. POZZO di BORGO, ainsi que le vœu n° 11bis déposé par l'Exécutif et présenté à l'instant par Karen TAÏEB.

Le vœu n° 9 déposé par le groupe UDI-MODEM est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Vous le maintenez.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 9 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 10 déposé par M. POZZO di BORGO est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Il est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 10 Avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 11 déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Qui répond pour le groupe PPCI ? Est-il maintenu ou retiré ? Il est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 11bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 198).

Je mets à présent aux voix, à main levée, la proposition de délibération LRI 1 amendée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de délibération est rejetée. (2019, LRI 1).

Merci à tous.

2019 PCF-FG 1 - Amélioration de la mixité sociale dans les collèges parisiens : mise en place d'un dispositif financier incitatif valorisant les collèges contribuant à la mixité sociale.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- Nous passons maintenant à une autre proposition de délibération. Il s'agit d'une proposition de délibération déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche relative à l'amélioration de la mixité sociale dans les collèges parisiens et, en l'occurrence, la mise en place d'un dispositif financier incitatif valorisant les collèges contribuant à la mixité sociale.

Je donne la parole dans un premier temps à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'école d'aujourd'hui est le creuset de la société de demain. Donner à chacun et chacune les moyens de son émancipation, c'est forger une société de l'égalité et donc de la liberté authentique, une mission centrale au cœur des valeurs de notre République : liberté, égalité et fraternité.

Seulement voilà, il y a le droit formel à l'éducation et le droit réel. Si l'éducation est obligatoire pour tous, l'acquisition des savoirs est dans la réalité très inégalitaire. La France est un pays où les déterminismes sont parmi les plus forts, où les trajectoires scolaires, celles de Charles-Henri, Massillia, Karim ou Sarah sont prévisibles. Seuls 4 % des enfants d'ouvriers non qualifiés obtiennent un bac +5 contre 41 % des enfants de cadres supérieurs. Implacable, injuste, inacceptable !

L'origine du problème est multifactoriel, les solutions aussi. Mais un point incontournable est la ségrégation sociale du système scolaire. Lutter contre cette ségrégation est un combat de longue haleine. Il ne peut se limiter à des choix individuels, il doit porter sur le système qui produit cette ségrégation. C'est ce que nous soumettons dans notre proposition de délibération : moduler les dotations de notre collectivité aux collèges en fonction de leur mixité sociale, pour au final aider les collèges les moins favorisés et inciter à la mixité sociale.

Le contexte à Paris peut se résumer en trois points.

Tout d'abord, Paris est l'Académie la plus ségréguée de France, elle l'est plus que Londres ou New York.

Le second point, c'est l'origine de cette ségrégation. La ségrégation résidentielle y contribue pour moitié : des quartiers ségrégués font des collèges ségrégués. Nous agissons sur ce point en promouvant une mixité résidentielle grâce au logement social. Mais la ségrégation des collèges s'explique aussi, pour une autre moitié, par le contournement de la carte scolaire vers l'enseignement privé. Le privé est donc à la fois le symptôme et la cause de la ségrégation.

Le troisième point, enfin, ce sont des taux de ségrégation stupéfiants. D'un côté, le collège le moins mixte accueille 0 % d'enfants d'ouvriers et de chômeurs, et 15 collèges tous privés sous contrat en accueillent seulement 1 %. De l'autre côté du spectre, 15 collèges accueillent plus de 40 % des enfants d'ouvriers et de chômeurs, certains allant jusqu'à 58 %. Des écarts à donner le vertige !

Et pourtant, tous ces collèges sont financés par de l'argent public. La loi Debré de 1959 stipule que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public. Or, si les financements sont identiques, les obligations devraient aussi l'être. Il est, en effet, curieux que des collèges ouvrent le tiroir-caisse pour percevoir de l'argent public, mais qu'ils ferment leurs portes quand il s'agit d'accueillir la diversité de ce même public qui les fait vivre.

Cette proposition de délibération porte donc sur les moyens matériels accordés par notre collectivité aux collèges et vise donc à promouvoir la justice sociale dans leur attribution.

Le financement des collèges recouvre deux aspects : l'un concerne le fonctionnement de base incontournable - eau, électricité, chauffage, etc. - et l'autre concerne l'éducatif, les sorties pédagogiques, le matériel d'enseignement, les livres, les voyages scolaires, etc.

Nous proposons de moduler cette part éducative des collèges en fonction de leur composition sociale. Nous voulons augmenter la dotation des collèges qui accueillent le plus d'enfants défavorisés et donner moins aux collèges d'enfants déjà favorisés.

Nous proposons une modulation de 1 à 10 sur cette part éducative entre les collèges à moins de 5 % d'enfants défavorisés et ceux qui en accueillent plus de 40 %, en prenant bien sûr en compte la composition du secteur de recrutement. Le dispositif s'appliquera pleinement dans trois ans, laissant aux collèges le temps de revoir leur copie en matière de mixité sociale.

Avec ces moyens supplémentaires, les collèges en difficulté pourront développer de nouvelles actions pour regagner en attractivité et améliorer le climat scolaire. Cette mesure est un outil supplémentaire dans la boîte à outils pour la mixité à l'école. Inspirée d'une expérience en Haute-Garonne et des travaux du CNESCO, cette modulation vise à introduire un peu de justice sociale à l'école.

A l'heure de la loi Blanquer, de la réforme du lycée et du baccalauréat, de la sélection à l'université, il est urgent de remettre la question de la justice et de la mixité sociale au cœur des politiques éducatives. Les choix politiques de MACRON poursuivent une logique inverse, une éducation à plusieurs vitesses, où les enfants des premiers de cordée sont encore et toujours les grands gagnants. A l'inverse, pour nous, une école du savoir partagé par toutes et tous est possible.

Par cette proposition de délibération, nous passons des mots aux actes.

Kofi Annan disait que la connaissance est le pouvoir. Par notre action, c'est un peu de pouvoir que nous redonnons à celles et ceux qui en sont dépossédés.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- Merci, Jean-Noël AQUA.

Nous passons au débat maintenant que la proposition de délibération a été présentée et la parole est en premier lieu à Mme Alix BOUGERET pour le groupe LRI.

Vous avez trois minutes.

Mme Alix BOUGERET.- Merci, Monsieur le Maire.

Cela a été dit dans la présentation, Paris est l'Académie la plus ségréguée de France. Ce constat, évidemment loin de nous satisfaire, n'est pas nouveau. Le manque, voire l'absence de mixité sociale dans les établissements scolaires vous ont d'ailleurs amenés à expérimenter - je parle de l'Exécutif - une sectorisation multicollège dans différents arrondissements ou bien à réviser en profondeur la sectorisation des collèges dans d'autres arrondissements, comme le 17e.

Il est difficile donc, après seulement deux ans, de savoir si tout cela a eu réellement une efficacité. Pour l'heure, le bilan est simplement très inégal. Si, sur certains collèges, on peut être satisfait, en effet, sur d'autres c'est moins concluant, notamment pour les collèges Curie et Philipe. Et les nouveaux projets de multicollège, que vous envisagez, peinent sérieusement à voir le jour. La sectorisation, que vous avez totalement revue dans le 17e, n'est pas non plus convaincante ; c'est même d'ailleurs un échec.

Sans attendre de savoir si, sur le long terme, toutes ces mesures portent réellement leurs fruits, il nous est proposé aujourd'hui d'ajouter un nouveau dispositif supposé améliorer la mixité sociale dans les collèges.

Sur la forme, il n'est jamais très lisible de multiplier et d'empiler les dispositifs, surtout en si peu de temps, en fin de mandature, en s'engageant sur des calendriers qui nous amènent au-delà de 2021. C'est un peu présomptueux. Sur le fond, la différenciation, dans les dotations que la Ville attribue aux établissements scolaires, pourrait même aboutir, je le pense, à l'effet exactement inverse.

Dans l'étude de l'INSEE, que vous citez dans la proposition de délibération, les deux causes identifiées d'inégalité entre les établissements sont la carte scolaire et le choix des parents qui mettent leurs enfants dans le privé. Loin de moi évidemment l'idée de vouloir contraindre ou culpabiliser les familles, mais j'ai peine à croire que la seule modulation de la dotation pédagogique suffira à influer sur leurs choix de ne pas scolariser leurs enfants dans tel ou tel établissement dit peu réputé ou mal situé. Vous certifiez que ces collèges seront ainsi plus attractifs et par conséquent plus mixtes, mais si la solution au contournement de la sectorisation était aussi simple, je pense que cela se saurait.

Finalement, je crois que cette proposition de délibération n'a pour objet que de pénaliser les établissements privés accusés à tort de favoriser la ségrégation sociale entre les établissements. C'est une stigmatisation contre-productive et totalement injustifiée. Les collèges privés représentent un cinquième des collèges français. En revanche, parmi tous les collèges les plus mixés socialement, on retrouve un tiers de collèges privés.

Une fois pour toutes, l'Exécutif doit regarder la réalité en face : l'absence de mixité scolaire dans les établissements est tout simplement due à l'absence de mixité résidentielle dans la Ville de Paris. Il est donc vain de se servir des collèges comme variable d'ajustement de cette ségrégation résidentielle, que vous avez créée tout doucement au fil des années et que vous continuez de créer encore et encore dans vos projets d'aménagement.

Cette proposition de délibération, à nos yeux, présente une fausse solution à la ségrégation scolaire, une solution idéologique que nous ne voterons pas.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- Merci.

La parole est à présent à M. Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET.- Merci.

Mes chers collègues, je me félicite que la question de la mixité sociale dans les établissements parisiens soit évoquée à l'occasion de cette niche PC. Comme vous le savez, Paris est l'une des Académies les plus ségréguées de France, cela a été déjà dit, avec des effets négatifs qui vont dans les deux sens : d'un côté, des élèves venus de milieux défavorisés qui se retrouvent trop souvent dans des établissements ghettoïsés, ce qui nuit à la réussite scolaire, et de l'autre des élèves favorisés qui parfois grandissent pour ainsi dire en vase clos.

La mixité sociale est un sujet sur lequel notre groupe s'est depuis longtemps investi, depuis maintenant plusieurs années, notamment lors de la conception de l'expérimentation des secteurs multicollège par Najat VALLAUD-BELKACEM en mai 2015.

A ce titre, nous nous réjouissons que Jean-Noël AQUA ait fait une déclaration pour créer l'Observatoire parisien de la mixité, même si nous continuons de penser que les observatoires locaux sont plus efficaces et opérationnels qu'un observatoire centralisé qui est, de notre point de vue, trop bureaucratique. Ces observatoires locaux, que nous appelons de nos vœux, pourraient permettre une élaboration avec les acteurs du terrain, les parents et les enseignants, clés essentielles de l'amélioration de la mixité dans les établissements.

Cette proposition de délibération appelle plusieurs remarques de la part de notre groupe.

Premièrement, comme vous le savez, il y a quatre catégories de collèges et les moyens sont attribués selon ces catégories. La modulation des dotations en fonction de la composition sociale des établissements est du ressort

de l'Académie depuis bien longtemps. Donc il nous semble judicieux que ce travail soit aujourd'hui mené de concert avec l'Académie de Paris, de sorte que les moyens attribués par la Ville et l'Académie puissent être concentrés vers les établissements les plus défavorisés.

Deuxièmement, dans la précédente mandature, Bertrand DELANOË avait décidé d'aider très massivement les 50 collèges les plus défavorisés de Paris en attribuant 1 million d'euros aux projets pédagogiques, c'est-à-dire une somme de 20 000 euros par établissement. Je n'ai, à ce jour, pas connaissance que cette mesure a été pérennisée. Si celle-ci est maintenue, quelle est l'articulation avec ce que vous proposez ?

Troisièmement, une question a trait à la mise en œuvre. Vous proposez de moduler les dotations aux établissements en fonction de leur niveau de mixité, sous-entendant par là que les collèges auraient une autonomie et des marges de manœuvre pour faire progresser la mixité. Or, c'est le Département de Paris qui décidait des périmètres scolaires. Donc, si nous vous entendons, vous proposez de sanctionner votre éventuelle incapacité à améliorer la mixité dans les collèges parisiens.

Nous comprenons le principe sur le fond et nous ne sommes pas opposés à ce que se poursuive le débat sur la mixité scolaire. Toutefois, nous ne sommes pas sûrs qu'il faille rentrer dans le dossier par des éventuelles sanctions sur les moyens. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur cette proposition de délibération.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- Merci, Monsieur LAURET.

Mme Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cette proposition de délibération est une bonne initiative du groupe Communiste - Front de Gauche de notre Conseil. Elle met le doigt sur les enjeux de la mixité scolaire et de la mixité sociale dans les collèges parisiens, tous les collèges parisiens, et c'est bien là son intérêt.

Il faut d'abord rappeler l'exceptionnel maillage des établissements scolaires publics à Paris : maternelle, élémentaire, collège, lycée, les petits et les jeunes Parisiens dans leur grande majorité sont toujours proches, là où ils habitent, de leur lieu d'apprentissage.

Pourtant, cela vient d'être rappelé par Jean-Noël AQUA, c'est à Paris que la ségrégation sociale scolaire est la plus importante et la plus criante. La mixité sociale est la condition même de la mise en œuvre des principes qui instituent l'école de notre pays comme rôle intégrateur de premier plan, fabrique aussi d'égalité pour notre société et les nouvelles générations.

Cependant l'éviction est importante et met à mal la mixité et ses principes fondateurs. Deux facteurs principaux : la ségrégation résidentielle d'une part, la fuite vers l'enseignement privé d'autre part.

Cette proposition de délibération lève quelques tabous, pose objectivement les choses, propose en tout cas de la transparence, et surtout propose des pistes d'action et renverse un peu le discours qui laisserait dire que l'écart, que les disparités sociales grandissantes entre établissements seraient une fatalité.

Enseignement public et enseignement privé, cette partition est héritée de l'histoire des relations entre l'école, la nation et la République. Pourtant, nous pouvons agir et il y a plusieurs outils à notre disposition : l'outil de la sectorisation d'abord et, c'est l'objet de cette proposition de délibération, l'outil de l'aide financière que nous versons aux collèges privés.

En proposant la mise en place d'un dispositif financier incitatif, et non pas du tout punitif, valorisant les collèges qui contribuent de manière volontariste à la mixité sociale, nous sommes, en tout cas pour notre groupe et moi comme maire d'arrondissement, partants.

Nous ne partons pas de rien et je tiens ici à rappeler le travail de qualité de l'Observatoire de notre Ville qui porte sur ces sujets. Je tiens aussi à rappeler les dispositifs de la Ville qui visent à soutenir, Monsieur Thomas LAURET, je vous rassure, toujours plus, et un peu et beaucoup plus les établissements scolaires publics dans les quartiers populaires.

Mais il faut que nous nous saisissions de tous les outils possibles et même en inventer. L'impulsion vient ici de la collectivité et nous nous donnons tout simplement les moyens d'agir avec l'Education nationale, les établissements privés, les parents d'élèves aussi et les enseignants. Elle devrait venir du Ministre de l'Education nationale, parce que vous pouvez retrouver des choses sur le site même du Ministère de l'Education nationale, mais force est de constater qu'il n'agit pas. Bien au contraire, il vient tout récemment, avec la scolarisation obligatoire à partir de 3 ans, ponctionner par exemple notre collectivité de quelques dizaines de millions d'euros pour financer les écoles maternelles privées, sans aucune contrepartie pour les petits Parisiens et pour les familles.

Cette proposition de délibération vise à produire de la justice. Il ne s'agit pas ici, comme quelques-uns ont voulu le dire, d'accuser ou même de punir, mais bien d'entraîner tout le monde, toute la communauté parisienne et de proposer un partenariat.

Bravo pour cette proposition de délibération que nous approuvons.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- Merci, Carine PETIT.

Mme Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, oui, nous avons besoin de mixité dans nos collèges à Paris. Oui, il y a une reproduction des inégalités sociales sur les bancs de l'école. Oui, il y a un véritable enjeu républicain pour notre ville et notre société à traiter le sujet de la mixité sociale à l'école. Mais si nous sommes d'accord sur le constat, nous le sommes moins sur les préconisations à mettre en œuvre.

Chers amis du groupe Communiste, la solution à charge que vous portez contre l'enseignement privé n'est pas crédible. Vous le savez, l'enseignement privé est un choix qui s'offre aux familles, une liberté d'enseignement complémentaire à celle du public. Familles qui, je le note, sont bien absentes de votre niche et qui sont pourtant les acteurs essentiels d'une mixité sociale réussie. Car que cherchent les familles ? En réalité, elles souhaitent, tout comme chaque parent dans cette Assemblée, la réussite de leurs enfants, et cette réussite passe par la recherche d'un bon collège et c'est légitime.

Jérôme FOURQUET explique très bien, dans son livre "L'archipel français", que les familles ont opté pour le privé de manière à donner de plus en plus de chances à leurs enfants. Et même François PUPPONI, député socialiste et ancien maire de Sarcelles déclare : "A la fin de l'élémentaire, les parents inscrivent leurs enfants dans le privé. Je ne peux pas leur en vouloir de dire : je veux protéger mes enfants, je ne veux pas qu'ils soient confrontés à des problèmes de violence, de racisme, de ghettoïsation ethnique." Et de conclure : "Le choix de laisser les écoles privées permet à ces classes moyennes de rester dans ces villes, d'y habiter et de payer des impôts."

Lorsqu'on sait que 12.000 Parisiens quittent Paris chaque année, dont nos nombreuses familles, ce serait bien là un mauvais signe pour ces familles que de s'attaquer à la liberté de choix du collège de leurs enfants.

L'enseignement privé participe aussi à la mixité scolaire et je connais nombre d'enseignements d'établissements qui mettent en œuvre de nombreuses actions pour accueillir des enfants de familles modestes, demandeuses de cet enseignement et qui vont chercher sécurité, ambiance de travail sereine et réussite.

Alors, pour nous, les solutions à une meilleure mixité sociale passent par autre chose en réalité. Elles passent par un habitat social plus équilibré, avec notamment une part laissée au logement intermédiaire. Elles passent par un travail avec l'Académie pour une offre pédagogique de qualité qui retienne les bons élèves, comme les classes à horaires aménagés de musique, de sport ou linguistiques. Enfin, c'est offrir des conditions de travail de qualité aux élèves et aux professeurs, tant à l'intérieur des bâtiments qu'à l'extérieur, en veillant à la sécurité des élèves.

Nous avons toujours cru, dans notre groupe, à l'incitation, aux vertus pédagogiques plutôt qu'à la contrainte vécue comme une souffrance par les élèves et leurs parents. Imposer par le haut des décisions n'est pas une solution. Au contraire, travailler ensemble autour de cette thématique avec la communauté éducative et les parents est une bonne méthode. L'acceptation de la différence prend du temps et demande de la patience pour être acceptée et valorisée par chacun des acteurs.

Nous nous abstiendrons donc sur cette niche, car vous soulevez un vrai sujet de manque de mixité sociale dans les collèges à Paris, mais vous n'y apportez pas de bonnes réponses.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- Merci.

M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD.- Merci, Monsieur le Maire.

Favoriser la mixité sociale dans notre ville est une exigence constante, commune à l'ensemble des politiques publiques que nous mettons en œuvre depuis 2001. Cet objectif se retrouve dans notre politique du logement, dans notre action culturelle et sportive, et aussi bien évidemment en matière scolaire. Cette proposition de délibération vient donc utilement compléter une série de dispositifs existants.

La Ville mène déjà en effet des actions en faveur de la mixité sociale dans les collèges parisiens. Il en est ainsi des programmes "Action Collégiens" ou encore de l'opération "Tous mobilisés", et bien évidemment des premiers secteurs multicollège initiés dans le nord de Paris.

Ce travail, pour plus de mixité et pour favoriser l'accès de tous à l'excellence, est un travail de longue haleine et il se heurte parfois à des résistances. Les premiers résultats doivent nous inciter à le poursuivre et à aller plus loin. Je veux saluer l'action de Patrick BLOCHE qui est particulièrement attaché à cet objectif.

C'est bien ce que propose le groupe Communiste - Front de Gauche dans le prolongement de la création en 2018 de l'Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative, et de son premier colloque national sur la mixité sociale dans les collèges. Le dispositif qui nous est soumis, issu d'une préconisation nationale du CNESCO présente ici à nos yeux un triple intérêt.

Tout d'abord, il ne remet pas en cause le principe d'égalité de traitement entre tous les collèges de Paris, quels que soient leur situation géographique et leur statut public ou privé : tous les collèges, quels qu'ils soient, sont concernés. Pas plus que le dispositif ne remet en cause la capacité des établissements à faire face à leurs dépenses obligatoires, puisque le dispositif d'incitation financière à plus de mixité sociale qui nous est proposé ne concerne que les dépenses pédagogiques. Et le but n'est pas de sanctionner, comme je l'ai entendu parfois, mais de donner plus à ceux qui en font plus pour la mixité sociale.

Ensuite, la proposition vise à faire progresser un autre principe qui nous tient à cœur, selon lequel davantage de mixité sociale et scolaire garantit des apprentissages bénéfiques pour tous les élèves. Un groupe de travail sera mis en place pour définir quelles dépenses pédagogiques pourraient être visées et selon quelle modulation. Il s'agit donc bien d'une réforme participative et c'est une bonne chose, d'autant qu'elle saura évoluer dans le cadre collectif qu'est l'Observatoire de la mixité sociale créé l'an dernier.

Enfin, le troisième avantage à la proposition est son déploiement progressif sur trois ans qui permet aux établissements de s'adapter et d'adopter les bonnes pratiques pour une mixité sociale meilleure.

Je veux donc saluer ce dispositif proposé par le groupe Communiste, déjà mis en place avec succès ces dernières années par le Conseil départemental de Haute-Garonne.

Pour toutes ces raisons, le groupe Socialiste et Apparentés soutient sans réserve la proposition de progrès social et de progrès dans la mixité sociale dans l'éducation des petits Parisiens et votera la proposition de délibération.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- Merci, Rémi FÉRAUD.

Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ.- Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, Paris est la ville de France où la ségrégation scolaire est la plus forte. Combattre ce fléau, qui s'attaque aux bases du vivre ensemble, est un véritable enjeu pour notre Ville : un enjeu d'égalité entre les quartiers et d'égalité entre les petits Parisiens et Parisiennes.

Si la carte scolaire est contournée par les plus favorisés culturellement et socialement d'entre nous, cela entraîne mécaniquement une ségrégation qui affaiblit le climat scolaire, qui nuit à la réussite des enfants, ainsi qu'à l'ambiance de nos quartiers.

La mixité n'est évidemment pas la solution miracle pour les élèves en difficulté, mais c'est un des outils pour les aider sans que le niveau des meilleurs n'en pâtisse. Sur ce sujet, plusieurs actions ont été menées pendant cette mandature, comme les secteurs multicollège pour lesquels nous regrettons que les expérimentations positives n'aient pas débouché sur une extension du dispositif à d'autres établissements, en attente eux aussi d'actions de notre collectivité.

Mon groupe votera donc en faveur de ce nouveau dispositif financier proposé par le groupe PC. C'est une mesure juste qui permettra de récupérer une partie des subventions versées aux établissements privés par l'Education nationale pour les reverser aux établissements publics qui en ont le plus besoin.

Néanmoins, nous ne perdrons pas de vue l'ensemble des éléments qui contribuent à la ségrégation sociale dans les établissements scolaires parisiens en général. Et pas seulement dans les collèges, puisque c'est dès l'école élémentaire, voire la maternelle, que se développent trop souvent les stratégies d'évitement.

La proposition de délibération indique qu'un groupe de travail doit être constitué pour définir les critères du forfait indicatif qui variera en fonction de la mixité scolaire. Nous espérons que les critères retenus permettront l'intégration de toutes les populations fragiles fréquentant les collèges, qu'il s'agisse des enfants de foyers à faibles revenus, mais aussi des élèves allophones ou en situation de handicap.

Et puisque le social, dans notre vision de la ville et de la politique, va de pair avec l'écologie, nous tenons à rappeler que l'attractivité des écoles passe aussi par un cadre d'enseignement sain, vivant et bienveillant, dont les cantines proposent de la nourriture saine, locale, servie dans des matériaux non toxiques, et dont les cours d'école sont aussi des espaces de fraîcheur et de biodiversité.

Enfin, au-delà de ces mesures, nous devons nous interroger sur le statut des écoles privées, en envisageant un travail de réflexion au niveau de l'Education nationale pour l'inclusion des établissements privés dans la carte scolaire, et un travail sur les exigences à imposer aux écoles privées qui participent à la stratégie d'évitement des familles. Il y a urgence à agir sur la restauration de l'édifice de notre école républicaine, y compris au niveau

municipal, une école pour toutes et tous, fragilisée par des disparités de plus en plus criantes entre les établissements publics et privés.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- Merci.

M. Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI.- Monsieur le Maire, je remplace Pierre AURIACOMBE, qui est membre de la Commission et qui a suivi ce dossier avant moi, mais qui malheureusement ne peut pas être là. J'ai quelque chose à dire sur cette proposition de délibération, avec laquelle nous ne pouvons pas être en accord.

Si je comprends bien, le groupe Communiste nous propose de moduler la dotation relative aux dépenses pédagogiques en fonction des revenus des parents d'élèves dans les collèges. C'est cela, en gros, si je comprends bien, parce que la carte scolaire existe encore, heureusement d'ailleurs. Sachant que les enfants sont sectorisés géographiquement, cela veut donc dire - vous me dites si je me trompe - que si je suis fils d'un cadre supérieur, dans un quartier ultra-gentrifié du 20e arrondissement, j'aurais plus d'avantages et je pourrais bénéficier de plus de ramettes de papier et faire des voyages scolaires à Venise, alors que si je suis fils de concierge à Montaigne dans le 6e arrondissement, je pourrais moins le faire.

Si, c'est exactement ce qui est train de se passer. Si, c'est cela ! Et je vais vous expliquer la conséquence. Si, puisque vous donnez moins aux collèges de l'ouest parisien, parce qu'il faut le dire franchement, pour donner plus aux collèges de l'Est parisien. Une fois de plus, on met les Parisiens les uns contre les autres. Cela ne vous a pas suffi dix-huit ans comme cela, cela ne vous suffit pas de voir le Front national devant les LR, avec parfois le double de voix dans cinq arrondissements sur vingt, et vous voulez en rajouter encore !

Après vous dites : c'est terrible, il y a de la ségrégation à Paris ! Évidemment, s'il y a des quartiers dans lesquels vous mettez toujours le même type de population et que, dans les autres quartiers, soit il y a une ultra-gentrification comme à l'Est et plus de ghettoïsation d'ultra-riches, il ne faut pas s'étonner après qu'il y ait de la ségrégation. Mais vous êtes aux affaires depuis dix-huit ans et c'est votre bilan que je regarde de manière très objective.

Les conséquences de ce dispositif sont très simples. Premièrement, on appauvrit les collèges de l'ouest par rapport au collège de l'est, ce qui aura pour conséquence directe que les parents d'élèves vont du coup se tourner vers la concurrence du secteur privé sous contrat ou hors contrat de l'ouest parisien. Je suis élu de l'ouest parisien et je vois très bien ce qu'il se passe. Cela ne vous a pas suffi de voir que le collège privé en France est plus en forme, accueille plus de monde que le collège public. Le nouveau collège de Najat VALLAUD-BELKACEM et les conséquences que cela a en termes d'inscription, cela ne vous a pas fait "tilt" quand vous avez rédigé cette proposition de délibération ? Moi, je suis un enfant de l'école publique, j'ai fait la totalité de ma scolarité dans le public. Oui, j'étais dans l'Ouest parisien, oui j'étais dans un beau collège, dans un beau lycée avec beaucoup de moyens, c'est vrai…

Excusez-moi mais je parle de ce que je connais. Vous, visiblement, vous parlez de ce que vous ne connaissez pas !

Donc, il y avait pourtant dans ma classe des gens de tous niveaux sociaux, et par votre politique de logement social, c'est précisément ce monde-là qui est en train de se finir.

Nous allons évidemment voter contre cette proposition parce qu'elle continue à amplifier la ségrégation plutôt que de la résorber.

Je voudrais terminer avec une chose parce que la conséquence est que l'on va mettre…

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- Il va même falloir conclure, Monsieur VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI.- Je vais conclure.

Je terminerai par une petite phrase de Jean Cocteau qui disait : "Quel dommage, en France, quand on parle d'égalité, tout consiste à trancher ce qui dépasse." C'est exactement cela et c'est la raison pour laquelle…

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- Je vais devoir trancher votre intervention, Monsieur VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI.- Je termine là-dessus.

Vous ne comprenez rien à l'école républicaine et je me réjouis que la République radicale l'ait emporté sur la République sociale à la fin du XIXe siècle. Voilà ce que je voulais dire.

Nous voterons contre.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- Merci, Monsieur VESPERINI.

Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je commencerai par remercier le groupe Communiste pour cette proposition de délibération. Après la création de l'Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative, et votre proposition de création de jeux scolaires parisiens, vous prouvez une nouvelle fois votre attachement aux questions d'éducation et de mixité sociale qui sont également chères aux membres de mon groupe. Franchement, cette proposition de délibération, j'aurais bien voulu la proposer, donc vous connaissez d'avance ma position.

Cette niche vient d'abord dresser un constat accablant, celui d'une trop faible mixité sociale dans nos collèges. Cette mixité à la base de l'école républicaine, chère à Jean Zay, est aujourd'hui mise à mal par une ségrégation spatiale, par les stratégies d'évitement développées par les parents, et aussi par une importante fuite vers le privé.

Si, à l'échelle du public, la mairie agit pour la mixité en expérimentant les collèges multisecteur dans les 18e et 19e arrondissements, nous ne disposons d'aucun moyen d'action sur les collèges privés. Aucun moyen d'action sur les collèges privés sous contrat qui, à l'échelle nationale, ne coûtent pas moins de 7 milliards d'euros et qui, à Paris, sont responsables de 45 % de la ségrégation scolaire actuelle, selon l'INSEE.

Il faut reconnaître que cette situation est paradoxale. Ce n'est pas dans cet hémicycle municipal que nous ferons évoluer la loi Debré. Même si l'opacité du financement des établissements privés doit être interrogée, il faut laisser à ces écoles des moyens de fonctionner. Néanmoins, sur les dépenses pédagogiques qui, elles, peuvent être modulées, je salue votre initiative qui nous permettra enfin d'agir.

La modulation que vous nous proposez incitera, je le souhaite, les établissements, accueillant moins d'élèves issus de CSP défavorisées, à s'ouvrir davantage. Elle doit faire comprendre aux directeurs d'établissements, aux équipes éducatives mais surtout aux parents que la mixité sociale est avant tout une chance, celle d'être confronté dès le plus jeune âge à la différence et de s'en enrichir.

Cette mixité sociale doit être la première étape d'un ascenseur social aujourd'hui en panne, attestant d'une égalité républicaine malmenée. Il faudra du temps pour la rétablir, mais aussi des idées comme les vôtres pour la consolider.

C'est pourquoi les élus de mon groupe voteront sans réserve votre proposition de délibération et je l'avais déjà dit.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- Merci beaucoup, Laurence GOLDGRAB.

Madame Gypsie BLOCH, la parole est à vous.

Mme Gypsie BLOCH.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la proposition de délibération, qui vise à créer une part variable à la dotation allouée aux collèges en fonction de la mixité sociale de l'établissement à compter de 2021, va dans le sens d'accorder davantage de moyens aux collèges parisiens. Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils en ont cruellement besoin.

Paris, en tant que département, a bien la responsabilité des collèges, et force est de constater aujourd'hui qu'ils sont les grands oubliés de la politique éducative de la majorité municipale. En effet, le manque de moyens attribués aux collèges parisiens est inacceptable : défauts d'entretien des bâtiments, reports permanents de travaux et offre périscolaire limitée ne permettent pas de proposer aux collégiens parisiens de bonnes conditions d'apprentissage.

Mais cette proposition de délibération nous soumet de trouver de nouveaux leviers de financement et il s'appuie sur une problématique éminemment plus complexe : la mixité sociale. Les enjeux sont fondamentaux, parce qu'il s'agit de la réussite scolaire pour tous, mais c'est un peu l'arbre qui cache la forêt. On ne va pas régler le problème de la mixité sociale dans certains quartiers, qui se reflète forcément dans les établissements scolaires, avec des subventions supplémentaires. Le problème n'est pas là. La mixité ne se décrète pas, elle se construit. Dans les cas de la fréquentation des collèges parisiens, forcer la mixité, c'est aussi favoriser les stratégies d'évitement. Au final, c'est nourrir une ségrégation encore plus forte.

Quelle est la véritable cause du manque de mixité sociale dans les collèges ? C'est avant tout le résultat de la politique de logement menée par la Ville de Paris, une politique qui conduit à la fuite des classes moyennes parisiennes qui ne peuvent plus se loger à Paris : 12.000 Parisiens quittent ainsi la Capitale chaque année. Cette proposition de délibération ne l'évoque pas, mais Paris subit un effondrement du nombre de ces élèves et celui-ci s'accentue. Rappelons que l'on note une perte de 19.000 élèves entre 2012 et 2020 dans le premier degré de l'enseignement public. Le Recteur d'Académie prévoit mécaniquement le même phénomène dans les deux ou trois ans qui viennent pour les collèges.

La vraie question est surtout : comment rendre les collèges parisiens plus attractifs ? Il faut aider effectivement ceux qui sont en souffrance d'image, mais en se posant la question de l'attractivité. Il faut déjà garantir, à tous les élèves, la sécurité et la possibilité d'étudier dans un cadre serein, un cadre dans lequel ils pourront travailler et s'épanouir. Il faut enrichir l'offre des collèges avec des options culturelles, des sections européennes ou internationales, des offres sportives beaucoup plus développées. Il faut aussi certaines fois renforcer l'action

éducative et l'encadrement pour que les enseignants puissent se consacrer aux apprentissages des fondamentaux. Et pourquoi pas envisager de diminuer le nombre d'élèves par classe.

Vous l'aurez compris, nous ne voterons pas cette proposition de délibération qui repose sur des mécanismes inefficaces pour construire la mixité scolaire, et qui effleure un sujet qui pourtant devrait être traité en profondeur pour avoir une mixité sociale accompagnée, équilibrée et où chacun trouve sa place.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- Merci.

Enfin, pour une minute, Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET.- C'est frustrant, une minute, parce que franchement avec toutes les interventions, il y a eu tellement de caricatures sur les bancs que j'aurais bien aimé avoir plus !

Bien sûr, je voterai cette proposition de délibération. N'oublions pas que les problèmes de ségrégation scolaire à Paris sont étroitement liés aux stratégies d'évitement scolaire des écoles et collèges publics de la Capitale au profit de l'enseignement privé. Il est donc essentiel d'agir là-dessus.

Je suis particulièrement fière d'avoir obtenu en début de mandature l'arrêt des subventions facultatives d'investissements aux enseignements privés car il n'y a pas de raison.

Je regrette néanmoins que la baisse des effectifs dans le public s'accompagne toujours d'une baisse des moyens, parce que je pense qu'il faudrait au contraire mettre plus de moyens.

J'approuve la proposition de délibération déposée par le groupe Communiste, même si j'ai aussi un vœu rattaché que j'avais élaboré avant d'avoir vu la proposition de délibération mais qui va dans le même sens, dans lequel je demande carrément que la dotation des établissements privés soit, autant que possible, conditionnée et pas simplement incitative par la participation à un système d'affectation commun avec les collèges publics. Je pense qu'il faut absolument que le privé s'y mette et assume la mixité sociale.

Enfin, ce discours sur la mixité sociale, je commence à en avoir ras le bol de l'entendre toujours pour les quartiers populaires et jamais pour les ghettos de riches !

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- Merci, Madame SIMONNET.

Vous avez parlé d'un vœu rattaché. Je ne le vois pas ici mais j'imagine qu'on en parlera plus tard. Merci, on s'est compris.

M. Patrick BLOCHE pour répondre à l'ensemble des interventions.

M. Patrick BLOCHE, adjoint.- Merci, Monsieur le Maire.

Merci au groupe Communiste - Front de Gauche pour son initiative et pour ce débat qui montre, s'il le fallait, que nous sommes nombreux ici dans cet hémicycle à ne pas découvrir aujourd'hui la question de la mixité sociale et scolaire à Paris.

La Ville de Paris et tout particulièrement la Maire de Paris sont, en effet, très engagées et actives sur la question de la mixité sociale dans les collèges, d'autant plus que l'Académie de Paris, cela a été rappelé, est la plus ségréguée de France.

Lors du colloque national organisé par l'Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative, qui s'intitulait "Pour plus de mixité sociale au collège" et que nous avons organisé à l'Hôtel de Ville le 17 mai dernier, d'autres départements, des chercheurs, des principaux, des enseignants, des parents d'élèves - ils étaient nombreux - nous ont remerciés de porter la question de la mixité sociale dans les établissements scolaires, et de nous substituer ainsi à l'inaction du Gouvernement, notamment du Ministre de l'Education nationale depuis deux ans, puisqu'il ne se passe rien au niveau national en ce domaine.

J'en profite d'ailleurs pour saluer le collectif "Apprendre ensemble" qui est présent en tribune et qui assiste à notre débat.

La mixité sociale des collèges n'est pas une finalité en soi mais une condition à la réussite de tous les élèves. Toutes les études, que ce soit celles de l'OCDE ou du CNESCO - sa disparition est hélas programmée - l'ont démontré ces dernières années.

Cela a déjà été évoqué, notamment par Rémi FÉRAUD que je remercie, la Ville a travaillé sur différents aspects depuis quelques années. C'étaient la création de trois secteurs multicollège dans les 18e et 19e arrondissements, mais aussi la resectorisation importante du 17e arrondissement ou encore récemment du 12e arrondissement. C'est l'attractivité des écoles et des collèges avec "Tous mobilisés" : 14 en 2017, 11 en 2018 et une dizaine pour la prochaine rentrée avec le développement des résidences artistiques. C'est la prévention éducative et d'accompagnement à la scolarité avec "Action Collégiens" dans 39 collèges cette année et 41 l'année prochaine.

Cela a été aussi le lancement d'une concertation à l'automne dernier, dans les 12e, 13e et 20e arrondissements, qui n'a pas abouti ou tout du moins qui n'a pas amené à trouver de nouveaux secteurs multicollège mais qui a été très utile. Je remercie d'ailleurs les trois maires d'arrondissement qui se sont particulièrement engagés et qui ont permis, avec les enseignants, les communautés éducatives et les parents d'élèves, de partager un diagnostic. C'est vrai que l'on s'est senti un peu seuls, à l'époque, dans des réunions publiques qui étaient, comme on dit, stimulantes.

Cela a été rappelé, la Ville de Paris attribue déjà des moyens différenciés aux collèges sur les projets pédagogiques en fonction de leur groupe académique. Cela va de 2.000 euros pour le groupe 1 jusqu'à plus de 20.000 euros pour le groupe 4. En l'occurrence, la proposition du groupe Communiste, qui s'est inspiré utilement de ce qu'il se passe ailleurs en France et notamment en Haute-Garonne, amène le Conseil de Paris à se prononcer sur la mise en place d'un dispositif financier incitatif et non coercitif - je pense que cela sera rappelé - et sur les principes généraux de ce nouveau dispositif.

Ces principes généraux sont le respect de la loi Debré - il nous faut respecter la loi concernant le financement de l'école privée sous contrat -, la modulation significative d'un forfait éducatif en fonction de la mixité sociale et la mise en place progressive à partir de 2021, avec l'idée de laisser aux établissements évidemment le temps de s'adapter.

La mise en place de ce dispositif nécessite cependant un travail technique important, d'où la nécessité d'un groupe de travail pour définir plus précisément les critères du forfait éducatif et la modulation mise en place. Elle nécessite également de la concertation avec l'ensemble de la communauté éducative et avec l'enseignement privé. La loi Blanquer, avec l'effet de l'attribution de 12 millions d'euros à l'école privée sous contrat, compte tenu de la scolarisation obligatoire à 3 ans, va d'ailleurs nous amener à revoir l'ensemble du dispositif financier. Un nouveau projet de délibération plus technique devrait donc être pris en 2020 pour l'effectivité de ce nouveau dispositif financier.

En tout cas, je suis très heureux que ce débat ait eu lieu. A nouveau, merci au groupe Communiste car on franchit une nouvelle étape sur l'objectif que nous poursuivons collectivement - tout du moins pour la majorité municipale puisque j'ai entendu les réticences sinon l'opposition de la droite sur ces bancs - et cela marque ainsi notre volonté collective d'avancer sur ce sujet.

L'Etat ne bouge pas, le Gouvernement ne bouge pas mais nous, nous bougeons parce que nous prenons nos responsabilités en tant que collectivité territoriale. Je le rappelle, ce texte, ce n'est pas la mixité sociale comme fin mais la mixité sociale comme moyen pour la réussite éducative de tous les élèves parisiens, quel que soit le territoire où ils résident.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- Merci, Monsieur BLOCHE.

M. BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ.- Merci à tous. Je remercie d'abord Carine PETIT du groupe "Génération.s", Fatoumata KONÉ, Rémi FÉRAUD, Laurence GOLDGRAB qui apportent leur soutien à notre projet, et évidemment Patrick BLOCHE.

Je voudrais surtout remercier une personne. C'est Jean-Noël AQUA qui a eu cette idée et qui a impulsé, il y a un an par un vœu, la proposition de l'Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative qui nous permet aujourd'hui aussi d'avancer sur ce sujet.

Je voudrais dire et reprendre ce qu'a dit Patrick BLOCHE. Notre souci est simple, c'est la réussite éducative pour tous les gamins et la mixité sociale, selon tous les chercheurs, est l'une des conditions à cette réussite éducative. Voilà pourquoi, quand on donne de l'argent public et de l'argent public que l'on donne à égalité en respectant la loi, que ce soit à un établissement privé ou public, on est en droit de se demander si cet argent public construit la société de demain en fonction de nos valeurs républicaines, c'est-à-dire l'égalité, la fraternité et la liberté.

Oui, nous avons une idée de la société que nous voulons construire demain. C'est une société où on se mélange, une société où un enfant d'ouvrier, un enfant d'enseignant, un enfant de cadre, un enfant de catégorie supérieure peuvent se côtoyer, et pas une société de l'entre-soi, comme on le voit déjà dans certains établissements. Voilà la société que l'on veut construire et voilà pourquoi nous voulons mettre, au cœur de la réussite éducative, la mixité sociale.

Ce n'est pas que nous qui disons cela et ce n'est pas qu'une question idéologique. J'ai sous les yeux le rapport du CNECSO, Conseil national d'évaluation du système scolaire et que dit-il ? Il dit : "La ségrégation sociale est une bombe à retardement pour la société française. Ce séparatisme social et scolaire à l'école explique les difficultés de l'éducation prioritaire depuis trente ans. Malgré les moyens tout à fait nécessaires distribués dans le cadre de cette politique de compensation territorialisée, malgré l'implication des équipes pédagogiques, ces établissements qui

concentrent les élèves à risque sont affectés de plein fouet par les effets dévastateurs de la ségrégation scolaire." Voilà le défi que nous voulons relever.

Evidemment j'ai entendu la droite nous attaquer sur la ségrégation résidentielle. Mais quand nous avons dans cet hémicycle des projets de délibération qui concernent le logement social et que nous proposons justement de construire des logements sociaux à l'Ouest dans des arrondissements très riches, les premiers à s'y opposer, c'est la droite. Je veux bien que l'on nous fasse des leçons sur la ségrégation résidentielle mais ceux qui la défendent, c'est la droite. Et c'est la gauche qui aujourd'hui, notamment par l'intervention de Ian BROSSAT, adjoint à la Maire, construit des logements sociaux dans les arrondissements où il y a le plus de ségrégation.

Je terminerai en disant qu'il y a aujourd'hui des parents qui nous écoutent. Ce que veulent ces parents, c'est se battre justement pour que, dans des collèges où il y a moins de mixité sociale, on ait plus d'attractivité. Quand on compense par cette enveloppe pédagogique, il s'agit derrière de voyages, de matériels pédagogiques, de classes par exemple à dimension culturelle. Et pourquoi pas écologique, car j'ai entendu ce qu'a dit le Groupe écologiste.

Voilà comment on veut redonner de l'attractivité à nos collèges et éviter ce qu'il se passe bien souvent, c'est-à-dire l'évitement scolaire pour aller dans le privé.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- Merci, Nicolas BONNET-OULALDJ.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de délibération PCF-FG 1 qui vient de nous être présentée et sur laquelle nous avons longuement débattu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de délibération est adoptée. (2019, PCF-FG 1).

Félicitations à ses rédacteurs.

Compte rendu de la 3e Commission.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président.- Nous passons à la 3e Commission et, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à son président, M. Claude DARGENT.

M. Claude DARGENT.- Merci, Monsieur le Maire.

Comme l'avait souhaité notre Conseil, la séance de la 3e Commission s'est ouverte par une présentation du bilan de l'activité des fourrières par Francis PACAUD, chef du service des déplacements de la DVD. C'était le premier bilan depuis le transfert de cette activité à la Ville. Il était notamment indiqué que les fourrières sont gérées en régie, tandis que l'enlèvement des véhicules est assuré par des prestataires externes. Ce service s'articule aujourd'hui autour de 6 préfourrières et 3 fourrières. L'activité a été légèrement plus faible en 2018 avec une augmentation régulière de la part des deux-roues motorisés.

Après une présentation du fonctionnement du marché d'enlèvement ont été présentés les coûts et les recettes : un coût de 9,1 millions d'euros pour des recettes à hauteur de 25 millions d'euros. Les recettes marquent une baisse qui s'explique par une diminution d'entrées en préfourrière, lors de cette année de bascule pour cette nouvelle compétence de la Ville. D'autre part, c'est par la part croissante des deux-roues motorisés que j'évoquais, puisque ces deux-roues déclenchent évidemment des recettes inférieures à celles d'une automobile.

Des évolutions susceptibles d'impacter l'organisation du marché ont été présentées, notamment la fermeture de la préfourrière Balard et la réduction de moitié de la capacité de la préfourrière Pantin pendant une période transitoire de quatre années.

J'ai ensuite interrogé Francis PACAUD sur l'intérêt de maintenir un double service de préfourrière. Philippe GOUJON, de son côté, s'est étonné de l'annonce de la fermeture de la préfourrière Balard. Francis PACAUD a répondu que le système de préfourrière et fourrière était nécessaire pour des questions d'espace. Quant à la fermeture de la préfourrière Balard, c'est une nécessité pour des raisons de sécurité, celle-ci n'étant pas aux normes et les travaux nécessaires semblant trop onéreux.

Je ne reviens pas sur la présentation des résultats de la M.I.E. sur le périphérique, dont nous avons largement discuté.

Nous sommes ensuite passés aux projets de délibération.

Célia BLAUEL a présenté des projets de délibération prévoyant des subventions à des associations pour leur action en faveur de la lutte contre la précarité énergétique, ainsi que celui portant sur le budget annexe de

l'assainissement et de l'eau. Elle a également présenté le projet de délibération relatif à l'optimisation de la collecte sélective des papiers et des emballages ménagers.

Colombe BROSSEL a ensuite présenté les projets de délibération organisant les subventions à des associations intervenant dans les quartiers "politique de la ville".

Pénélope KOMITÈS a mentionné un certain nombre de projets de délibération relatifs à des jardins et à des jardins partagés. Elle a également présenté les deux projets de délibération relatifs aux affaires funéraires : celui concernant la conception et la construction d'un parc funéraire et l'exploitation des crématoriums parisiens d'une part, et celui concernant la gestion du service extérieur des pompes funèbres d'autre part. Ce sont des projets de délibération sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir.

Enfin, Christophe NAJDOVSKI a présenté le projet de délibération relatif aux mesures de gratuité pour les transports en commun pour les jeunes Parisiens.

Voici un résumé des débats de la 3e Commission.

Je vous remercie.

(M. Paul SIMONDON, adjoint, remplace M. Ian BROSSAT au fauteuil de la présidence).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

2019 DVD 51 - "Paris Plages" 2019 Bassin de la Villette (19e). - Conventions d'occupation du domaine public par les glaciers et les buvettes.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons aux projets de délibération et aux vœux qui concernent la délégation de Celia BLAUEL.

Nous commençons par le projet de délibération DVD 51 qui concerne "Paris Plages" au bassin de la Villette.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ.- Merci, Monsieur le Maire.

Si nous arrivons à faire venir la plage à Paris, nous pouvons réussir à faire en sorte que cette plage ait les saveurs de Paris.

L'examen de ce projet de délibération sur la convention d'occupation temporaire pour les glaciers et buvettes me permet de vous interroger sur la manière de faire une place au label "Fabriqué à Paris". J'ai été interpellé par un artisan glacier qui ne comprend pas les motifs du refus qui lui a été fait. J'ai interpellé Olivia POLSKI sur le sujet. Ce projet de délibération me donne à nouveau l'occasion de vous interroger sur la rédaction des appels d'offres et sur le critère qui pourrait être mis en avant permettant aux produits fabriqués à Paris de se distinguer. D'ailleurs j'ai vu que prochainement, sur les marchés de Paris, on mettra en avant le label "Fabriqué à Paris".

Il me semble important que tout soit fait pour que les producteurs locaux puissent être sélectionnés dans les appels d'offres. Le caractère local et artisanal de leur production ne doit pas être un obstacle mais bien un atout dans une logique sociale et environnementale vertueuse. Notre collectivité a déployé une politique volontariste pour impulser la relocalisation de la production en ville et mettre toute la lumière sur les artisans et fabricants qui en font la richesse. Nous avons démontré, par exemple, avec les chalets proposant la vente de produits labellisés sur la place de l'Hôtel de Ville lors des fêtes de fin d'année, que la Ville pouvait avoir une action permettant de mettre en valeur la production locale. Il est souhaitable que cette action se prolonge, notamment sur d'autres événements organisés par la collectivité, comme "Paris Plages".

Par ailleurs, je souhaite vous interroger sur une disposition du projet de délibération qui prévoit que, je cite : "Au cas où un de ces emplacements ne serait pas en mesure de mettre en œuvre son projet, il est proposé de solliciter, quel que soit l'emplacement du glacier, la société "Unilever"." Pourquoi un tel choix ? Pourquoi ne pas choisir une autre société qui aurait répondu à un appel d'offres et qui serait arrivée en deuxième ou troisième position ? Je rappelle ici que "Unilever", c'est l'entreprise contre laquelle les ouvriers fabriquant du thé se sont battus pendant 1.336 jours contre les licenciements et la délocalisation de la production de thé de leur usine à Gémenos.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, Célia BLAUEL.

Mme Célia BLAUEL, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire, et merci de me permettre de faire ce zoom sur "Paris Plages" au bassin de la Villette, ce qui n'arrive pas souvent au sein de ce Conseil.

Ce projet de délibération vous propose effectivement d'approuver les conventions d'occupation temporaire pour les glaciers et buvettes sur cet événement. Pour rappel, depuis 2018, nous avons souhaité sur ces sites lancer un appel à candidatures pour l'attribution de ces emplacements, afin de garantir impartialité et transparence dans leur

attribution. Il y avait effectivement dans le cahier des charges - vous le savez, j'y suis attachée - des critères d'attribution extrêmement importants sur la question de l'alimentation durable, et notamment de l'alimentation locale. C'était donc un des critères retenus.

Pour cette édition 2019, nous avons attribué 5 emplacements de buvette, 2 emplacements de glaciers, lors d'un jury d'attribution, qui a été présidé par Aurélie SOLANS, où tout a été discuté et regardé de près. Nous avions nombre de candidats puisqu'ils étaient plus d'une trentaine.

S'il y a eu un raté avec un des interlocuteurs qui ne comprend pas pourquoi son dossier a pu être rejeté, qu'il se tourne vers moi ou vers le service des canaux, et nous prendrons le temps de regarder avec lui. En tous les cas, ce critère du localisme a bien été intégré dans le cahier des charges. On pourra regarder avec lui là où potentiellement son offre n'était pas suffisamment intéressante.

Par ailleurs, je comprends que vous tiquiez sur le sujet "Unilever". Je partage un certain nombre des considérations que vous avez exprimées. Il se trouve qu'ils sont arrivés dans ce jury. C'est à regarder peut-être de plus près pour d'autres fois.

En tous les cas, je profite de ce projet de délibération pour vous inviter, toutes et tous, à venir au bassin de la Villette, dès ce week-end pour l'Open Swim Stars, dès le 2 juillet parce que j'aurai le grand plaisir avec Jean-François MARTINS de procéder à la réouverture de notre baignade gratuite en eau vive, et évidemment à partir du 6 juillet pour cette nouvelle édition de "Paris Plages".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 51.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DVD 51).

Voeu déposé par le GEP relatif aux opérations de performance énergétique des écoles.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 53 relatif aux opérations de performance énergétique des écoles parisiennes.

La parole est à Mme Joëlle MOREL pour le groupe Ecologiste de Paris

Mme Joëlle MOREL.- Merci, Monsieur le Maire.

La Ville avait pris l'engagement dès 2012 de mener une réhabilitation thermique de 600 écoles et avait signé, le 1er décembre 2011, un premier contrat avec la société dédiée "Nov'Ecoles" concernant 100 écoles. En avril dernier, lors d'un Conseil, le rapport d'activité de 2017 a été présenté par un projet de délibération. Les objectifs du Plan Climat prévoient aussi de rénover des équipements publics, particulièrement les plus énergivores, soit 300 écoles, 40 collèges et 15 piscines. Puis en 2015, nous avons poursuivi cet engagement aussi par un autre contrat de rénovation pour 140 écoles.

Ces différents contrats manquent de lisibilité et entretiennent la confusion. Afin de mieux travailler dans la transparence, le groupe Ecologiste demande la liste des écoles primaires et maternelles qui bénéficient d'un ou plusieurs contrats de performance énergétique, et l'état d'avancement de chacun de ces contrats avec notamment le montant des travaux effectivement réalisés.

Pour les contrats pour lesquels les travaux sont achevés depuis plus d'un an, sur les économies d'énergie générées par ces travaux et leur conformité aux attentes pour les établissements pour lesquels les travaux n'ont pas encore été engagés, nous demandons un calendrier d'instruction des prochains dossiers et des programmations des travaux.

Pour y voir plus clair, nous demandons que des réunions publiques soient programmées avant la fin de la mandature dans les arrondissements, afin de présenter aux Parisiens et aux Parisiennes l'état des lieux de la performance énergétique des écoles traitées.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, Célia BLAUEL.

Mme Célia BLAUEL, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, ce vœu me permet de zoomer sur un des très beaux projets et importants programmes de rénovation menés par la Ville sur les écoles. C'est une traduction très concrète de la mise en œuvre de notre Plan Climat et, je tiens à le redire, une ambition unique et d'ampleur dans une ville de rénovation thermique.

Le patrimoine des écoles et des piscines représente un gisement important en matière de baisse des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi de gains énergétiques. Au cours de ce mandat, nous avons investi de manière conséquente pour atteindre ce bilan. En ce qui concerne les écoles, ce sont 300 écoles rénovées en 2020.

Ce programme nous donne des résultats très positifs sur tous les plans. Pour y voir plus clair, comme vous le dites si bien, Madame MOREL, je me livre ici chaque année à une communication annuelle des résultats sur les écoles. Nous avons eu l'occasion de débattre à maintes reprises et je vous en ai transmis la version exhaustive, comme vous l'avez souhaité, ainsi qu'au groupe Ecologiste de Paris.

Nous avons fait, également à votre demande, cet exercice très détaillé, école par école, des gains et de l'investissement financier pour le 11e arrondissement. Je ne peux que vous confirmer ici que la donnée est effectivement disponible et que je peux la rendre disponible pour tous les arrondissements qui la souhaiteraient. Il faudra seulement laisser un peu de temps aux équipes de la DCPA pour faire ce gros travail qui n'est pas anodin. Nous pourrions d'ailleurs en faire une communication dans la 3e Commission et la 5e Commission, si leurs présidents en étaient d'accord.

Pour finir sur votre demande dans le vœu, je voudrais vous redire une fois encore ma grande disponibilité, mais aussi celle des équipes de la Ville pour participer ou fournir des éléments à toutes les réunions publiques dans les arrondissements qui le souhaitent, comme d'ailleurs je le suis et nous le sommes depuis le début du mandat.

C'est donc un avis favorable à ce vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 53 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 221).

Voeu déposé par le GEP relatif au pilotage du plan climat au niveau des arrondissements.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 54 relatif au pilotage du Plan Climat au niveau des arrondissements.

La parole est à Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL.- Le Plan Climat est ambitieux. Il est aujourd'hui piloté par le Secrétariat général avec la création de la Délégation générale de la transition écologique et de la résilience, et il a lancé récemment l'Agora auprès des Volontaires du climat.

Ce mode de gouvernance pilotée par le haut est en contradiction avec la nécessité et l'urgence de travailler à une réelle appropriation des Parisiens et des Parisiennes de ces questions. Le groupe Ecologiste a demandé à plusieurs reprises pendant la mandature - cela a fait l'objet de plusieurs vœux - une déclinaison locale du Plan Climat et de la Stratégie de résilience de la Ville de Paris au niveau des arrondissements.

Ce vœu s'inscrit donc de nouveau dans cette volonté. Le groupe Ecologiste considère que la réalisation de ce Plan Climat au niveau local implique d'associer les citoyens au suivi et à la réalisation des objectifs. Cela implique de décloisonner le travail des directions techniques, y compris au sein de chaque équipement public ou en D.S.P.

Le 10e arrondissement a particulièrement travaillé sur ces sujets. Au travers de sa feuille de route climat/résilience, il a validé un programme précis. Cette feuille de route permet d'identifier un besoin d'outil de pilotage local et de mettre en cohérence chaque orientation et décision de la mairie d'arrondissement. Cette feuille de route pourrait être un modèle pour les arrondissements. Elle a d'ailleurs été votée, lors d'un vœu dans le 10e, à l'unanimité le 18 mars 2019.

Aussi, le groupe Ecologiste émet le vœu :

- Que soient créés à moyens constants, à l'échelle des arrondissements qui le souhaitent, des outils stables de suivi et de pilotage des objectifs de lutte et d'adaptation au dérèglement climatique et de résilience, notamment en matière d'orientations budgétaires et d'exemplarité des marchés publics.

- Qu'à l'exemple de la mairie du 11e, les mairies qui le souhaitent s'engagent dans une démarche visant à obtenir le label facultatif "QualiParis environnement".

- Qu'un référent soit nommé au sein de la Direction générale des services de la mairie d'arrondissement chargé de veiller à la cohérence des projets locaux avec les objectifs de la Ville par l'animation d'une démarche inter-services et inter-arrondissements.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci pour cette présentation.

Mme Célia BLAUEL.

Mme Célia BLAUEL, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame MOREL, d'abord de reconnaître l'ambition du Plan Climat car il est effectivement très ambitieux. Par contre, je vais immédiatement m'inscrire en faux dans cette notion de pilotage par le haut du Plan Climat parce que ce n'est pas du tout son esprit.

Aujourd'hui il est en grande partie piloté avec le renfort du Secrétariat général dans une démarche de transversalité par les directions, mais il est surtout d'abord piloté par l'Exécutif parisien et tous les adjoints concernés par ce Plan qui sont sortis depuis longtemps des silos.

Il est surtout piloté, avec cette notion très forte qui m'est chère, de l'idée de coresponsabilité. Je n'ai de cesse de répéter depuis deux ans que, sur 100 % des émissions de gaz à effet de serre, nous, Conseillers de Paris, ne pouvons avoir un impact que sur 20 % d'entre elles avec nos décisions au sein de cette Assemblée, et que sur les 80 % restants nous devons embarquer toutes les parties prenantes au sein du territoire parisien.

C'est pour cela que cette Agora du climat a émergé, rassemblant les représentants des acteurs économiques, des grandes ONG, et des plus engagées d'ailleurs qui sont venues travailler avec nous pour une première session toute une matinée. Mais ce sont aussi des élus d'arrondissement qui se sont joints à nous. Toutes les parties prenantes étaient là.

C'est pour cela que j'ai vivement soutenu la démarche lancée dans le 10e arrondissement par Léa VASA, adjointe chargée du développement durable, qu'il faut vraiment saluer. Elle n'a pas attendu, pour décliner ce Plan Climat à l'échelle locale, pour mettre un comité d'animation en place avec une feuille de route. Évidemment, tous les arrondissements qui souhaitent le faire auront tout le soutien de mon équipe et de l'Exécutif parisien en général.

C'est vraiment pour vous dire que c'est la logique de ce Plan Climat, c'est son esprit et toutes les initiatives qui iront en ce sens auront bien évidemment notre soutien. Je ne peux que dire oui aussi à votre demande d'engagement pour "QualiParis environnement", mais j'ai envie de dire que ce n'est pas au Conseil de Paris de décider ce que les maires d'arrondissement veulent faire dans leur arrondissement.

Enfin, je dirai oui évidemment à la question d'un référent nommé aussi au sein de la Direction générale des services d'arrondissement. C'est un vœu que nous avons déjà adopté au sein de cette Assemblée. D'ailleurs nous y travaillons depuis pour avancer sur cette question pour que nous puissions formaliser cet engagement à l'échelle locale.

Au vu de ces éléments de réponse, je donne un avis favorable pour redire ce que nous nous sommes déjà dit à plusieurs reprises ensemble.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 54 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 222).

Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la hausse des tarifs réglementés de l'électricité.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 55 du groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la hausse des tarifs réglementés de l'électricité.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, que d'occasions perdues pour concilier écologie et social ! Plusieurs observateurs le martèlent, la crise écologique ne pourra pas être résolue dans le capitalisme, même vert. Cela peut passer de

candidats aux européennes, EELV, PS, PCF et des anciens ministres, comme Nicolas HULOT, seulement voilà, il y a les discours et la réalité.

La réalité, c'est que l'écologie est conçue par certains comme punitive. Elle est conçue par d'autres comme une bonne occasion pour faire une bonne communication et mieux accumuler des profits vertigineux. La crise des Gilets jaunes passée, on pouvait penser que les comportements allaient changer et c'est l'inverse : la crise passée, les profits reprennent.

C'est le cas sur l'électricité. Les tarifs réglementés de l'électricité augmentent donc de 5,9 % au 1er juin. Ces tarifs permettent aux ménages d'avoir une électricité moins chère. Alors même que 12 millions de personnes sont en précarité énergétique, cette nouvelle hausse est injuste, elle résulte de la libéralisation de l'électricité. Le marché a produit une électricité plus chère.

Indépendamment des coûts de production, d'infrastructures, de développement industriel et de retraitement, le marché a produit une électricité plus chère. Les tarifs de vente de l'électricité sont devenus un piège contre les consommateurs. Ils sont artificiellement augmentés pour favoriser les profits des opérateurs alternatifs à EDF sur le dos du consommateur. Processus contesté même par l'Autorité de la concurrence et les associations de consommateurs.

Nous le répétons, il y a une urgence à promouvoir une gestion publique de l'énergie, demandée par de nombreux économistes, même libéraux, des associations en environnemental, les syndicats du secteur, des chercheurs, des spécialistes et les consommateurs.

Le Gouvernement va en sens inverse. Par notre vœu, nous voulons l'interpeller sur la nécessité de revoir sa copie. Refuser notre vœu pour des raisons idéologiques serait au final faire le jeu du marché. Ce serait fermer les yeux au problème principal de la financiarisation du marché de l'électricité, une aberration sociale et écologique.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Je vous remercie.

Pour vous répondre, Célia BLAUEL.

Mme Célia BLAUEL, adjointe.- Merci beaucoup pour ce vœu et pour cet élan enthousiaste pour la question écologique.

Je crois que votre vœu soulève un débat bien plus global que la question du tarif et qui est celui d'un modèle de l'énergie français en profonde mutation. Il nous demande de regarder les deux faces d'une même pièce.

Il y a, d'une part, la montée en puissance du développement des énergies renouvelables qui deviennent de plus en plus compétitives et qui doivent nous amener à une vraie interrogation profonde sur les modèles économiques qu'il faut désormais suivre et qui, de fait, questionnent très lourdement le modèle français très centré sur l'énergie nucléaire, qui est une des causes de cette augmentation des tarifs.

D'autre part, il y a la nécessité de garantir un droit à l'énergie pour tous, au travers notamment de tarifs sociaux efficients, ce qui n'est pas tout à fait le cas aujourd'hui, et qui doivent aussi, à mon sens, s'inscrire dans un programme plus vaste de lutte contre la précarité énergétique, tant au niveau national que local.

Ayant dit cela, je ne vous rejoins pas pour autant sur vos attendus.

Sur le premier, sachez qu'il existe déjà un cadre de détermination des tarifs géré par la CRE pour l'établissement des tarifs ; il n'est donc pas, à mon sens, pertinent d'interpeller le Gouvernement, mais plutôt de considérer comment nous, collectivité et acteurs locaux, pouvons en être mieux partie prenante et peser sur ces décisions.

Dans le cas du deuxième attendu, je voudrais vous dire que d'ores et déjà nous interpellons régulièrement le Gouvernement sur les questions inhérentes à la transition énergétique, notamment en matière de production d'électricité, convaincus que nous, collectivité locale et autres acteurs locaux, détenons très probablement les clés de la refonte de ce modèle et de ce système énergétique, là où des décisions à venir, notamment sur le modèle d'EDF avec cette idée de séparation des activités, peuvent grandement nous interroger.

Je vous propose donc de retirer votre vœu à ce stade, et bien évidemment de poursuivre la discussion ensemble et d'avancer sur les tenants et aboutissants de nos futures interpellations.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Monsieur AQUA, le vœu est-il maintenu ?

M. Jean-Noël AQUA.- Je rêve toujours d'une écologie sociale. Je suis désolé, on va maintenir notre vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 55 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Voeu déposé par le groupe LRI relatif au coût et aux économies liés au déploiement du compteur Linky.

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à un afficheur déporté des compteurs électriques Linky.

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à la communication des informations de consommation des compteurs Linky.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons maintenant à l'examen conjoint des vœux n° 56, n° 57 et n° 58 du groupe les Républicains et Indépendants relatifs au compteur Linky.

La parole sur ces trois vœux est à Mme Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET.- Merci, Monsieur le Maire.

Je vais présenter les trois vœux ensemble, si vous en êtes d'accord, sur ce sujet qui revient à chaque Conseil de Paris et qui, nous le savons, suscite encore beaucoup d'inquiétudes au regard des limites dans le cadre de ce déploiement des nouveaux compteurs Linky.

Le premier vœu a trait plus particulièrement à la transparence sur le coût et les économies liées au déploiement des compteurs Linky. Il demande que les flux financiers de la concession d'électricité précisent les coûts et les économies annuelles liés au déploiement du compteur pour s'assurer à terme de leur équilibre.

Le deuxième vœu a trait plus particulièrement au déploiement d'un afficheur déporté lors de l'installation d'un compteur électrique Linky. Il demande à la Maire de Paris de saisir Enedis afin que l'afficheur déporté soit proposé aux usagers qui souhaitent disposer des informations de consommation et de leur courbe de charge sans passer par Internet.

Enfin, plus particulièrement s'agissant de la communication, le troisième vœu a trait au délai de communication des informations de consommation par les compteurs Linky. Il demande que l'activation de la transmission des données soit réalisée rapidement auprès de l'installation des compteurs.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

La parole est à Célia BLAUEL.

Mme Célia BLAUEL, adjointe.- Merci.

Effectivement, le sujet Linky ne cesse de s'inviter à tous nos Conseils. J'ai envie de dire que la créativité commence à manquer à nos échanges ! C'est vrai, cela suscite beaucoup de questionnements et j'y réponds très régulièrement mais, pour le coup, ce sont là des vœux auxquels j'ai répondu très récemment. D'ailleurs, nous en avons voté un. Je ne peux que vous inviter à reprendre les éléments de réponse que j'ai déjà fournis.

Sur les vœux n° 55 et n° 57, j'ai fait des réponses techniques à des questions qui d'ailleurs s'adressent plus à Enedis qu'à la Ville. J'en profite pour rappeler que nous avions acté au sein de ce Conseil que les services de la Ville et mon équipe faciliteraient les échanges avec Enedis, avec tous les maires d'arrondissement qui le souhaitaient ou qui souhaitaient organiser des réunions publiques sur le thème de Linky. Je ne peux que vous encourager à le faire sur ces questions plus techniques.

Sur le vœu n° 56 relatif à la transparence des éléments financiers de la concession parisienne, nous avions déjà adopté ce vœu. Je vous avais d'ailleurs remerciés à l'époque pour votre soutien à cette demande de longue date exprimée, réitérée et martelée par l'Exécutif municipal. Je ne peux, là aussi, que vous réinviter à venir la soutenir lors des réunions de la Commission supérieure de contrôle de l'électricité, pour laquelle toutes les formations politiques de cette Assemblée ont des représentants. Je tiens d'ailleurs à remercier les plus assidus, qui sont François VAUGLIN, Pascal JULIEN et Didier LE RESTE, pour leur participation. C'est vraiment un lieu pour aborder le sujet car il est important que le concessionnaire entende toutes les voix.

Ceci étant redit, je vous propose de retirer vos vœux. Dans le cas contraire, je leur donnerai un avis défavorable.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Pour une explication de vote, M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN.- Merci.

Nous allons nous abstenir sur ces trois vœux, pour les raisons qui viennent d'être dites, parce qu'on y a déjà répondu et il faudrait poser d'autres questions.

Mais je saisis cette occasion pour redemander qu'un de nos vœux soit enfin mis en œuvre. Sur la question du compteur Linky, vous savez que le groupe Ecologiste ne s'oppose pas au compteur Linky : il considère qu'il n'y a pas de pollution électromagnétique indécente à la pose de ce compteur et il considère que l'intérêt de ce compteur réside surtout dans la gestion des énergies renouvelables. En revanche, pour la maîtrise individuelle, il n'est pas aussi efficace que ce que vantait Enedis.

Cela rappelé, notre vœu ....

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci de conclure cette explication de vote.

M. Pascal JULIEN.- J'ai trois minutes pour les trois vœux, sauf si le règlement intérieur a changé. Je ne comptais pas prendre trois minutes, mais on est là en train de les prendre et il vaut mieux me laisser finir.

Le rappel auquel je voulais faire allusion est le fait que nous considérons qu'une personne qui refuse la pose de son compteur Linky doit être informée de ses droits et ses devoirs. Cette information devait figurer sur le site. J'ai essayé ce midi. En début d'après-midi, une collaboratrice a aussi regardé à ma demande ce qu'il en était. Peut-être que l'on est très mauvais, je ne dis pas, mais on n'a rien trouvé. Or, c'est un vœu qui date d'il y a trois ans.

Franchement, ce n'est pas normal. Je l'ai souvent redemandé et, une fois de plus, ce n'est plus possible. On veut que figurent sur le site les droits et devoirs pour les gens qui ne veulent pas du compteur Linky. C'est tout et c'est dans le contexte que j'ai dit puisqu'on n'est pas contre, mais voilà !

Vous voyez, 2 minutes 26, tout va bien !

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Parfait. Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 56 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 57 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 58 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux personnels de la compagnie "Canauxrama".

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif au salariés de "Canauxrama".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons aux vœux n° 59 et n° 60 qui sont tous les deux relatifs au personnel de la compagnie "Canauxrama".

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Raphaëlle PRIMET.- Chers collègues, à l'occasion d'un mouvement de grève des personnels de la compagnie "Canauxrama", qui est maintenant terminé, on a pu constater d'abord les problèmes de conditions de travail, mais aussi des problèmes d'hygiène, avec apparemment des soupçons que la compagnie ne respecte pas la façon de déverser sans poches dans les canaux.

Bref, nous voulions dans ce vœu demander une intervention de la Ville, à la fois pour soutenir les personnels, mais la grève est maintenant terminée, et pour s'assurer que la sécurité des voyageurs et les conditions d'hygiène sont bien respectées.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET.- Il faut comprendre que ce mouvement de grève des salariés de l'entreprise "Canauxrama" a débuté le vendredi 24 mai. Ils sont matelots, guides, capitaines, employés de bureau et ils réalisent des croisières sur le canal Saint-Martin et sur la Seine et ses canaux.

Il faut savoir que les bureaux de la société "Canauxrama" sont propriété de la Ville de Paris. Ils sont alloués pour vingt ans via une convention d'occupation du domaine public qui date d'octobre 2013, ainsi que les trois zones de stationnement pour bateaux, deux sur le bassin de la Villette et un sur le bassin de l'Arsenal.

Cela nous préoccupe, en tant que Ville de Paris, à plus d'un titre. D'abord parce que le traitement des salariés qui travaillent dans la Ville de Paris nous préoccupe. Dans le discours que j'entends souvent ici sur le tourisme, il me paraît important que l'on soit exigeant sur le respect des conditions de travail dans le tourisme.

Je n'ai pas eu encore l'information sur la fin de leur grève et les conditions dans ce cas d'arrêt de leur grève. Leur grève était liée au fait qu'ils dénonçaient des sous-effectifs qui les amenaient à avoir une polyvalence imposée, obligeant les personnels à avoir des rôles totalement différents et tout cela dans un contexte de travail fort dégradé, avec des relations humaines très problématiques et des propos sexistes, racistes, homophobes d'un de leurs responsables.

La direction de l'entreprise avait carrément décidé de remplacer les grévistes par des intérimaires et des salariés précaires employés par une autre entreprise, notamment les Vedettes du Pont Neuf, ce qui n'est pas acceptable, tout cela parce qu'ils appartiennent au même groupe. C'est totalement illégal. Pire, l'entreprise a même menacé les grévistes de les licencier à l'issue de leur grève.

Je pense qu'il est important a minima, quelle que soit l'issue de la grève, qu'il y ait un courrier de la Ville de Paris pour leur dire que nous sommes attachés au respect du Code du travail, que l'on exprime notre soutien aux salariés et qu'on souhaite que l'entreprise soit en capacité d'avoir de réelles négociations respectueuses du Code du travail avec l'ensemble de ses salariés, afin d'entendre leurs revendications pour de meilleures conditions de travail.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Pour répondre à ces deux vœux sur "Canauxrama", Mme Célia BLAUEL.

Mme Célia BLAUEL, adjointe.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire, et merci pour vos interventions sur cette situation particulière de "Canauxrama".

Je tiens d'abord à vous rassurer sur le fait qu'à la Ville, via notamment les agents des services des canaux, nous avons été très attentifs à ce mouvement social. Il a trouvé effectivement un terme le 3 juin dernier, suite à un accord entre les salariés et la direction, mais j'avoue ne pas avoir le détail.

Comme vous l'avez dit, Madame SIMONNET, "Canauxrama" est un partenaire important de la Ville, mais nous sommes aussi très attachés à l'exemplarité de ce partenariat, tant sur le plan social qu'environnemental.

Je rejoins donc la plupart de vos préoccupations. Je vais simplement proposer des amendements au vœu qui a été déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, pour préciser dans vos considérants le fait que la grève est terminée, et surtout le cadre légal et l'engagement de la Ville sur le plan environnemental pour la préservation de la qualité de l'eau.

Mais les amendements portent surtout sur vos attendus pour que nous puissions intervenir auprès de la société "Canauxrama" pour nous assurer des conditions de travail de ses salariés, mais aussi des bonnes pratiques pour assurer la sécurité de ses voyageurs, et enfin pour rappeler à la société l'obligation qui lui incombe de vidanger toutes ses eaux sales dans la cuve dédiée à cet effet et qui a été installée par la Ville sur les quais.

Si ces amendements vous conviennent, je donnerai un avis favorable au vœu ainsi amendé.

Madame SIMONNET, vu que votre vœu est un peu décalé par rapport à l'actualité, je vous proposerai de le retirer et de voter conjointement avec nous le vœu amendé.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Je vais déjà demander si l'amendement est accepté ?

Pour le vœu n° 59 du groupe Communiste - Front de Gauche, l'amendement est accepté.

Madame SIMONNET, votre vœu est-il maintenu ?

Il est retiré.

C'est dans ce cadre que je vous donne la parole pour une explication de vote.

M. Alexandre VESPERINI.- Ce sera une explication de vote très rapide.

Il est vrai que je découvre ici que le climat social au sein de cette entreprise est particulièrement dégradé, c'est le moins que l'on puisse dire. Je voudrais tout de même noter une chose. Cette entreprise est un partenaire de la Ville depuis longtemps et elle contribue à l'entretien des canaux puisqu'ils versent entre 100.000 et 120.000 euros par an par les taxes payées à la Ville.

La Mairie de Paris pourrait donc utiliser ce levier pour inciter davantage "Canauxrama" à participer à l'amélioration de la qualité de l'eau des canaux. Je crois que "Canauxrama" est en train de revoir la flotte de ses bateaux et la Mairie de Paris pourrait justement utiliser ce levier et accompagner cette entreprise à accélérer la conversion de ses bateaux. Je crois qu'un bateau électrique devrait bientôt être mis en service au mois d'octobre. Si le climat social continue de se dégrader, il faudrait peut-être que la Mairie de Paris utilise le thème de la conversion écologique et électrique de sa flotte pour obtenir également des avancées sur le plan social.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci d'avoir ainsi expliqué votre vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 59 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 223).

Le vœu n° 60 de Mme SIMONNET est donc retiré.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la D.S.P. concernant la distribution de chaleur de la C.P.C.U.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 61 relatif à la distribution de chaleur de la C.P.C.U.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET.- Il faudra tenir en deux minutes.

Si vous vous souvenez bien, j'étais déjà intervenue avec un vœu en faveur de la poursuite du gel des tarifs de la C.P.C.U. - on parle bien sûr ici du réseau de chaleur urbaine. On avait eu, par ailleurs, deux rapports de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la Compagnie parisienne du chauffage urbain. Et il y a eu cette semaine un article de Marianne qui approfondit et enquête les éléments qui sont transmis dans ces deux rapports de la C.R.C. sur la C.P.C.U.

Très rapidement, qu'est-ce qu'on peut voir comme choses totalement inacceptables ?

D'abord, un premier élément peut répondre à des interventions de collègues les Républicains - je ne sais plus de quel groupe vous êtes - qui s'inquiètent des trous et des travaux faits partout dans Paris. J'ai un bout de réponse à vous apporter : la délégation de service public pour la distribution de chaleur prend fin en 2024. Et figurez-vous que l'opérateur semble engager de nombreux travaux. Par exemple, si vous allez sur la magnifique piste cyclable rue de Rivoli, que l'on a attendue si longtemps, paf ! Il y a déjà des travaux par la C.P.C.U. Pourquoi ? Parce que l'opérateur par ses travaux souhaite moderniser les réseaux.

Mais comme il s'agit d'opérations qui vont conduire à augmenter les indemnités de retour, vous imaginez quel est l'intéressement pour la C.P.C.U. qui est majoritairement privée, et donc pour le groupe "Engie" de faire ces travaux. Faire un maximum de travaux, qui ne sont pas de l'entretien courant, va permettre, selon la Chambre régionale des comptes, d'augmenter les indemnités de retour à 160 millions d'euros. La Ville devra donc veiller à ses intérêts et contrôler l'ensemble de ces travaux.

Deuxième point, dans la D.S.P., une écriture comptable prévoit 160 millions d'euros pour garantir le paiement des retraites particulières des personnels de l'énergie. Mais les sommes correspondantes ne sont pas approvisionnées, ce qui veut dire que la Ville, si elle n'anticipe pas cette question, va se retrouver à payer la dette sociale à la fin.

Troisième chose, il faudrait aussi s'interroger sur…

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci de conclure.

Mme Danielle SIMONNET.- Pourquoi la C.P.C.U. organise une telle surfacturation de la production de vapeur.

Voilà, ce qui nous coûte très cher, c'est le recours au privé.

Je demande, et je termine par là, que la Ville de Paris fasse un audit comptable et financier de la C.P.C.U., un audit des travaux, qu'elle exige de la C.P.C.U. que le fonds de retraite soit abondé et surtout que l'on anticipe la fin

de la D.S.P. pour pouvoir revenir en régie publique, parce que c'est une vraie arnaque, et que l'on nous donne des éléments d'information sur la D.S.P. "Climespace" parce que ce sera la même histoire.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Mme Célia BLAUEL.

Mme Célia BLAUEL, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire.

Deux minutes sont effectivement très brèves pour rentrer dans les détails très passionnants de ce sujet de la C.P.C.U. Je vais donc essayer de jouer la carte de l'efficacité, de tenir les deux minutes et de vous répondre point par point, en complément d'ailleurs de toutes les réponses que j'ai déjà pu faire ici au sein du Conseil.

Sur votre première question sur les audits, j'ai envie de vous dire que, évidemment, la Ville n'a ni attendu des vœux en Conseil de Paris ni d'autres sollicitations pour faire ce qui est notre travail ; nous ne sommes pas des petits bras, ni naïfs, face à nos interlocuteurs a fortiori dans le monde de l'énergie. En complément des audits annuels, qui sont réalisés par les services de la Ville, nous réalisons tous les cinq ans un audit technique et environnemental, dont le dernier date de l'année dernière et il a conclu à la cohérence du plan de renouvellement du réseau de retour d'eau. Nous avons réalisé l'année dernière un audit comptable et économique, et bien évidemment nous allons réaliser une série d'audits poussés dans la perspective de la fin du contrat avec lequel nous pourrons notamment zoomer sur la question des fonds de retraite.

En deuxième élément, ces audits alimenteront aussi des réflexions et des débats vifs à venir sur la question du mode de gestion. Je vous rejoins sur un point : notre réseau de chaleur, un des plus important en Europe, est un atout majeur pour la transition énergétique de notre ville et la collectivité doit de plus en plus prendre toute sa place en tant qu'autorité organisatrice de l'énergie. C'est ma ligne depuis 2014 et je ne dérogerai pas sur cette question.

Le troisième sujet que vous avez soulevé est "Climespace", pour lequel nous avons d'ores et déjà transmis de nombreuses informations sur le "process" en cours, que ce soit dans cette Assemblée et au sein des C.C.S.P.L. Là encore, comme pour le réseau de chaleur, c'est un atout pour la transition énergétique de notre territoire et c'est un réseau pour lequel nous souhaitons avoir une forte ambition. Nous y reviendrons sans aucun doute dans un Conseil prochain.

Enfin, pour terminer, puisqu'il me reste 12 secondes, je voudrais dire que l'article de Marianne creuse le sujet et que c'est un article poussé. Je crois qu'il est aussi poussé que sur la question des compteurs d'eau ! Je ne vous le conseille pas comme référence sur ce dossier. Vraiment pas car il y a beaucoup d'autres choses plus passionnantes à lire, peut-être les rapports de la Chambre régionale des comptes ou d'autres.

En tout cas, au vu de ces éléments, je vous propose de retirer votre vœu et, dans le cas contraire, ce sera évidemment un avis défavorable de l'Exécutif.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci. Le vœu est-il maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET.- C'est une blague ! Il n'y a aucune réponse aux questions que je pose et vous voudriez que je retire le vœu ? Franchement ! Est-ce que vous nous dites quand on aura le contenu de l'audit ? Donc le vœu est maintenu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- J'ai compris qu'il était maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 61 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif aux travaux du RER E.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 62 relatif aux travaux du RER E.

Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET.- Excusez-moi, il faut le temps que je retrouve ma page.

Une fois n'est pas coutume, je vais dire : vive Mme PÉCRESSE ! Enregistrez ! Ce n'est pas pour ses évolutions politiques, là n'est pas mon propos.

Comme vous le savez, il y a eu un scandale, un écocide du côté de Nanterre avec…

Ce serait plus pratique si je retrouvais mon texte, je vous demande deux petites secondes.

Du côté de Nanterre, il y a eu un écocide terrible puisqu'on a découvert que "Vinci", dans le cadre de sa centrale à béton, faisait écouler ses déchets de ciment à même la Seine, ce qui a provoqué une terrible catastrophe

écologique, un écocide complet. Ce déversement durait depuis dix-huit mois au moment de sa découverte et c'est tout l'écoulement de laitance de béton qui provenait de l'usine "Vinci Construction".

Pour la Région Ile-de-France, la réaction a été de suspendre, lors de sa Commission permanente du 22 mai, sa subvention de 175 millions d'euros destinés à "Vinci", dans l'attente des résultats de l'enquête judiciaire et de la remise en état intégrale de l'écosystème.

Le groupe "Vinci" a reconnu être à l'origine de cet écoulement qui a transformé tout un pan des berges de la Seine à Nanterre en un désert aquatique.

J'estime que la Ville de Paris a un attachement tout aussi important à la préservation de l'environnement et à la biodiversité. Les Conseillers de Paris ont le droit de savoir quels sont les éventuels marchés, contrats, opérations, travaux ou autres susceptibles de lier la Ville de Paris au groupe "Vinci" dans toutes ses facettes. Donc la Ville de Paris et le Département de la Seine pourraient aussi exiger de "Vinci" la remise en état intégrale de l'écosystème.

Mon vœu propose :

- premièrement que l'on dénonce cet écocide, dont "Vinci" est responsable, et que l'on exprime notre soutien à la démarche de la Région Ile-de-France de suspendre les travaux du RER E avec "Vinci" tant que celui-ci n'a pas réparé son écocide,

- deuxièmement que les Conseillers de Paris soient informés d'éventuels contrats et marchés liant la Ville à "Vinci",

- troisièmement, s'il y en a, que l'on suspende les projets de partenariats éventuels en cours avec "Vinci", tant que "Vinci" n'a pas réparé son écocide.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, Célia BLAUEL.

Mme Célia BLAUEL, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire.

Je dois dire d'abord que j'ai été moi aussi vraiment choquée par ces images transmises par un garde-pêche d'une très grosse pollution de la Seine à Nanterre par un déversement industriel. Sans vouloir porter aucune accusation à ce stade, il est clair, au vu des images mais aussi des constats détaillés qu'ont transmis les associations, qu'il est très difficile de croire à la thèse d'un accident ponctuel, comme s'en défend à ce stade "Vinci".

C'est pourquoi, dès le lendemain de la transmission de ces informations, j'ai sonné l'alerte et saisi le Préfet CADOT, qui est aussi Préfet de bassin et garant de la police de l'eau, pour que soit diligentée une enquête. A cette heure, une enquête judiciaire est en cours pour laquelle nous n'avons aucun résultat officiel.

Nous sommes donc dans l'attente, mais je tenais à vous informer à travers ce vœu que nous sommes en train d'étudier la possibilité de déposer une plainte. Nous n'avons pas de compétence directe mais la Seine est un bien commun. "Eau de Paris" notamment pourrait être le véhicule de ce dépôt de plainte et ce, d'autant plus si c'est une pollution intentionnelle comme certains le présupposent.

Je voudrais vous dire aussi que d'autres acteurs importants, mais pour lesquels je ne peux parler bien évidemment, s'apprêtent à déposer une plainte et je pense que cela fera vraiment une différence.

Cela sera par ailleurs un cas d'école pour l'environnement extrêmement intéressant puisqu'il y a, dans ce type de délit, une amende pour pollution mais le droit ne prévoit pas encore de condamnation à la réparation des dommages au milieu naturel. J'ai moi-même saisi le Préfet sur cette question.

Nous sommes donc dans l'attente de ces éléments, notamment de l'enquête judiciaire, et le cas échéant de voir effectivement ce que nous ferons, tant en matière de dépôt de plainte que d'éventuelles suspensions de partenariats avec "Vinci".

Nous y reviendrons en temps voulu. Dans l'attente, je vous propose de retirer votre vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Votre vœu est-il retiré, Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET.- Non puisque vous ne me dites pas la liste des contrats que l'on aurait avec "Vinci" et vous ne faites même pas un vœu de l'Exécutif pour s'associer à la condamnation. Il n'y a pas de vœu de l'Exécutif ni d'amendement…

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Donc, il est maintenu. Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 62 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

2019 DEVE 70 - Subvention (3.000 euros) à l'association "Bon pour le Climat" pour ses actions de promotion d'une alimentation bas carbone.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons à l'examen du projet de délibération DEVE 70 : subvention à l'association "Bon pour le climat".

La parole est à M. Alexandre VESPERINI pour le groupe PPCI.

M. Alexandre VESPERINI.- Je serai très bref sur ce sujet.

D'abord pour dire évidemment qu'au groupe PPCI nous voterons très favorablement ce projet de délibération qui vise à soutenir financièrement, à travers une subvention d'une somme modique de 3.000 euros, une association qui s'appelle "Bon pour le climat" et qui vise à accompagner les restaurateurs les plus exemplaires dans le domaine de la conversion dans la transition écologique de nos repas. En gros, ce sont les restaurateurs qui favorisent les locavores.

Cette association a été fondée et est présidée par un restaurateur du 6e arrondissement de Paris, où je suis élu, qui s'appelle François PASTEAU de l'Epi Dupin, dont on connaît l'engagement non seulement dans le domaine des circuits courts en Ile-de-France, mais aussi dans le domaine des espèces marines qui sont en voie de disparition. Bref, c'est un restaurateur exemplaire dans ce domaine.

Il n'est heureusement pas le seul puisque "Bon pour le climat" regroupe maintenant 250 à 300 restaurateurs engagés dans le domaine de la transition écologique de nos repas. C'est une association qu'il faut donc soutenir.

Je suivrai avec beaucoup d'attention la mise en place et le déploiement de l'éco-calculateur qui permet aux restaurateurs et aux chefs de mieux mesurer l'empreinte carbone des plats qu'ils proposent à leurs cartes.

Nous pourrions aussi encourager les restaurateurs, qui sont les plus exemplaires dans ce domaine, en favorisant le cadre réglementaire, fiscal, normatif qui accompagne leur activité. Je sais que c'est toujours un peu la même rengaine, mais je suis pour un bonus-malus fiscal normatif en faveur des restaurateurs qui font plus d'efforts que les autres.

En tout cas, le sujet n'est pas là mais il est de se pencher sur cette subvention à l'association "Bon pour le climat". Nous l'approuvons d'autant plus au groupe PPCI.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS.- Merci pour votre intervention qui nous donne l'occasion de valoriser l'action de cette association et de son fondateur, que vous avez déjà bien présenté, et que Paris soutient depuis plusieurs années.

L'association "Bon pour le climat" propose, depuis décembre 2014, des actions concrètes et positives, vous l'avez dit, pour changer nos pratiques alimentaires afin de préserver la planète et son climat. Le constat est que notre alimentation représente une part significative des gaz à effet de serre que nous émettons, et cette action vise à réduire cet impact en accordant une place plus restreinte à la viande et en minimisant avec la réalisation d'une cuisine responsable qui respecte trois critères : la saison, le local et le végétal.

L'objectif de l'association est de promouvoir une restauration bas carbone en mobilisant, vous l'avez dit, les chefs et les établissements du secteur de la restauration et de l'hôtellerie pour qu'ils proposent des plats bons pour le climat.

L'association met à disposition un éco-calculateur pour que les professionnels puissent calculer le poids carbone de leurs plats, l'ajuster si nécessaire et le valoriser auprès de leurs clients, ce qui est aussi important.

Elle organise également des colloques. Il y a eu cette année un colloque "Le climat, les plantes et l'eau dans nos assiettes" qui a réuni dans son public un bon quart d'élèves d'écoles hôtelières. C'est important parce que c'est aussi l'avenir des acteurs de ce secteur et il y a un gros enjeu de formation dans ce domaine.

Nous sommes là au cœur des enjeux du Plan Climat et de la stratégie de Paris pour une alimentation durable. Pour relever les défis de la transformation de notre système alimentaire, l'ensemble des acteurs du territoire doit s'impliquer et une action, comme celle-ci en direction de la restauration dite commerciale, est certainement une des actions clés.

J'en profite pour vous convier à participer aux premières Journées de l'alimentation durable de Paris qui débutent ce week-end, avec justement comme temps fort un événement avec l'association et le label "Ecotable" qui va décerner ses trophées à des restaurateurs engagés de Paris. Ce sera mardi prochain ici à l'Hôtel de Ville.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 70.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 70).

Voeu déposé par le GEP relatif à la ligne ferroviaire Perpignan-Rungis.

Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la ligne ferroviaire MIN de Rungis-Perpignan.

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au maintien de la ligne "train des primeurs" Perpignan-Rungis.

Voeu déposé par l'Exécutif.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons à l'examen de trois vœux non rattachés et d'un vœu bis de l'Exécutif qui concernent la ligne ferroviaire Perpignan-Rungis.

La parole est à Fatoumata KONÉ pour le vœu n° 63 du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ.- Merci.

Nous avons été récemment scandalisés de la décision de la S.N.C.F. de supprimer le train de fret Perpignan-Rungis. Au-delà de l'enjeu économique, ce sujet porte un vrai enjeu environnemental. Ce train transportant plus de 400.000 tonnes de fruits et de légumes vers le marché international de Rungis, sa suppression rajouterait 250 poids lourds supplémentaires sur les routes, soit 25.000 camions par an.

On sait que le transport est l'un des secteurs dont les émissions de CO^2 continuent d'augmenter depuis 2015, ce qui n'est pas compatible avec nos impératifs écologiques de réduction des pollutions de l'air, et que le fret ferroviaire est l'une des solutions à favoriser, afin de limiter le transport routier, ce qui est autant une nécessité écologique que sanitaire.

Je tiens à rappeler que, par exemple, les états généraux de l'alimentation de 2017 affichaient des volontés de promouvoir les choix de consommation privilégiant une alimentation saine, sûre et durable, que le plan d'alimentation durable de Paris 2015-2020, voté en Conseil de Paris de juillet 2015, vise entre autres à réduire l'empreinte carbone des plats servis dans la restauration collective de la Ville, en réduisant les livraisons ou encore le coût carbone des denrées cuisinées servies à Paris dans les structures publiques et privées. La suppression de ce train de fret est donc en contradiction avec toutes les politiques environnementales en matière de transports et d'alimentation durable.

Ainsi, malgré les récentes annonces du Gouvernement, il nous a semblé essentiel d'alerter cette Assemblée sur l'avenir de cette ligne ferroviaire, en demandant que la Ville de Paris se prononce unanimement en faveur du maintien de l'approvisionnement par le rail du marché de Rungis, et entre autres que la Ville de Paris propose une concertation aux entités publiques concernées, donc Etat, communes, Métropole du Grand Paris, S.N.C.F., Ile-de-France Mobilités, portant sur une optimisation et une amélioration des flux de fret commerciaux, mais aussi des mobilités du quotidien en vue d'encourager une desserte durable de Rungis.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Pour le vœu n° 64 du groupe Communiste - Front de Gauche, M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ.- Ce vœu est aussi dans la poursuite d'une mobilisation. Plusieurs élus locaux, notamment les élus communistes du Val-de-Marne et d'autres groupes politiques de formation de gauche se sont déplacés sur place et se sont mobilisés pour faire entendre une voix au Gouvernement et à la S.N.C.F. pour maintenir cette ligne ferroviaire. D'ailleurs abandonner cette ligne ferroviaire est à la fois un non-sens écologique et économique.

Évidemment, comme cela a été dit par Fatoumata KONÉ, c'est un report d'un transport de marchandises vers la route qui est proposé. C'est aussi un risque d'accroître la dépendance alimentaire à Paris. Aujourd'hui, un aliment

fait en moyenne 650 kilomètres pour arriver à Paris et la fin de la livraison ferroviaire menace les producteurs locaux. Par ricochet, c'est l'emploi sur le marché Saint-Charles qui est menacé.

Enfin, c'est un non-sens économique parce qu'il s'avère que le transport ferroviaire des marchandises est moins coûteux que le transport routier : un seul wagon de fret sur un trajet Perpignan-Rungis coûte en moyenne 400 euros de moins qu'un trajet en camion. C'est encore une fois la preuve que c'est la route qui gagne dans le rapport de force au mépris des impératifs environnementaux.

La décision d'arrêter cette ligne ferroviaire intervient suite à l'expiration des contrats commerciaux liant le fret S.N.C.F. aux deux transporteurs opérants sur les trajets de train, REY et ROCA. Or, ces transporteurs sont aujourd'hui détenus en partie par des entreprises de transports routiers.

Alors, je ne rappellerai pas les nombreuses oppositions. Je souhaite que nous arrivions ici avec plusieurs vœux de différents groupes à un vœu commun qui puisse rassembler la majorité, voire l'unanimité des groupes du Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Pour le vœu n° 65 du groupe EGCP, Mme Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement.- Chers collègues, dans la continuité de ce que viennent de dire Fatoumata KONÉ et Nicolas BONNET-OULALDJ, notre groupe porte vraiment la nécessité qu'il faut que notre Conseil s'exprime sur ce projet de supprimer la ligne de fret ferroviaire Perpignan-Rungis.

Je voudrais dire que cette décision, ce revirement de situation dans le mode d'acheminement des fruits et des légumes qui dessert le marché international de Rungis, donc Paris, rentre bien évidemment dans le cadre du plan de l'alimentation durable, que Fatoumata KONÉ a rappelé, mais aussi dans un schéma métropolitain d'aménagement. Il faut que Paris s'exprime. Cela concerne Paris, cela concerne notre Conseil sur la manière dont les légumes, les fruits, bref le marché de Rungis est approvisionné.

Je voudrais dire aussi que ce revirement de situation est dû à une déréglementation du rail continue depuis plusieurs dizaines d'années et il place les opérateurs du fret dans des logiques de concurrence ou de vision à très court terme.

Donc, nous entendons nous exprimer collectivement sur cette situation et partager cette mobilisation auprès des élus et auprès des Parisiens. Il faut rappeler que le Conseil général du Val-de-Marne a dépensé plus de 19 millions d'euros, il y a seulement quelques années, pour remettre la gare de fret aux normes.

Nous espérons donc et souhaitons que notre Conseil s'exprime, participe à la mobilisation et également à l'interpellation des ministères concernés qui peuvent faire en sorte que cette décision absurde ne soit pas prise.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Je vous remercie.

Pour répondre à ces trois vœux et présenter le vœu n° 65 bis de l'Exécutif, Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS.- Merci aux élus des groupes Génération.s, PC et GEP. Mme Fatoumata KONÉ, M. Nicolas BONNET-OULALDJ et Mme Carine PETIT, merci pour ces trois vœux qui dénoncent à l'unisson le risque de perdre la dernière ligne de fret ferroviaire de fruits et légumes de Rungis.

Cette situation, que vous avez bien décrite, paraît ubuesque. Comment à l'heure actuelle il peut être question de supprimer une ligne de fret ferroviaire alimentant toute la région parisienne et ce, au profit de solutions évidemment beaucoup plus émettrices de gaz à effet de serre, en l'occurrence le fret routier, qui plus est avec son lot de nuisances, de pollution de l'air et vous l'avez dit aussi de coûts économiques ?

Le Gouvernement, parce qu'il faut mobiliser 20 millions d'euros pour rénover les wagons réfrigérés de transport, a laissé la situation aboutir à l'impasse dans laquelle nous sommes actuellement : à la fin de l'année 2019, la ligne de fret pourrait cesser de fonctionner, le temps qu'une solution ait pu être dégagée au mieux à l'horizon 2022.

La Ville de Paris, tout comme d'autres collectivités territoriales concernées au premier chef, tel le Val-de-Marne, est effectivement préoccupée par l'absence d'information et de concertation sur ce dossier, et par le risque d'une telle perte.

Je rappelle que le Plan Climat Air Energie territorial de Paris pointe justement la part significative de l'alimentation dans l'empreinte carbone de Paris : 4,8 millions de tonnes de CO2 annuelles, une grande part étant liée au transport des denrées.

Je rappelle la stratégie pour une alimentation durable de Paris qui constitue une feuille de route très claire : diminuer de 40 % l'empreinte carbone de notre alimentation, en favorisant bien sûr une relocalisation de notre

alimentation et en travaillant à une logistique la moins polluante possible, bas carbone et qui tisse des liens vertueux avec les territoires agricoles. Le marché de Rungis est essentiel à l'alimentation des Parisiennes et des Parisiens avec 40 % des denrées qui transitent qui sont destinées à la Capitale.

Donc, oui, nous sommes bien d'accord avec vos attendus en faveur d'un maintien de la ligne Perpignan-Rungis et au-delà pour réclamer de façon plus globale une relance du fret ferroviaire. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de débattre en réunion de bilan de la Feuille de route pour la qualité de l'air en Ile-de-France, où la Préfecture, la Région et les collectivités présentes étaient unanimement contre un tel abandon, alors que l'urgence est à la reconquête d'un air respectant les normes sanitaires.

Aussi, je vous remercie d'avoir porté ce sujet qui est essentiel au débat de ce Conseil et je vous propose un vœu de l'Exécutif qui synthétise et rassemble, je crois et je l'espère, les attendus de chacun de vos trois vœux.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Le vœu n° 63 du groupe Ecologiste de Paris est-il retiré ?

Il est retiré.

Le vœu n° 64 du groupe Communiste - Front de Gauche est-il retiré ?

Il est retiré.

Et le vœu n° 65 du groupe "Génération.s" ?

Il est retiré également.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 65 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 224).

2019 DDCT 73 - DASES - Subventions (219.759 euros) à 19 associations situées en quartiers populaires.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DDCT 73 - DASES : subventions à 19 associations situées en quartier populaire.

La parole est à Mme Danièle PREMEL pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous connaissons tous l'engagement des associations des quartiers "politique de la ville" qui, au jour le jour, ouvrent et animent des espaces qui permettent à des familles, à des jeunes, à des enfants de découvrir des univers dont les difficultés quotidiennes les ont éloignés.

Au-delà des subventions de fonctionnement, la Ville est soucieuse de soutenir les projets mis en œuvre par une aide en investissements pour améliorer l'accueil des publics et les conditions de mise en œuvre des actions. Cette orientation politique souligne la place de ces actions dans la dynamique des territoires, en reconnaissant en quelque sorte la dignité des usagers par l'amélioration et l'embellissement des locaux. C'est une dimension importante car la citoyenneté se construit aussi par l'estime de soi, renforcer ou retrouver au regard de l'autre, y compris celui de l'autorité publique.

Je voudrais souligner le travail de deux d'entre elles, non pas qu'elles seraient plus méritantes mais simplement parce qu'elles sont significatives des actions présentées dans ce projet de délibération.

L'association "Capoeira Viola", dans le 18e arrondissement, est située dans une zone de logements sociaux enclavée du côté de la place Mac-Orlan. Si ce quartier va bénéficier dans le temps de projets importants, comme le parc Chapelle Charbon et l'opération Hébert, aujourd'hui les habitants sont assez isolés. L'association "Capoeira Viola" leur propose des activités de pratiques artistiques et chorégraphiques avec la capoeira, cette danse qui ne fait pas précisément partie de la culture des populations du quartier. De nombreux enfants, jeunes et femmes, pourtant y participent.

Elle représente aussi la démonstration d'une animation pour tous, des événements de quartier auxquels l'association participe, et très régulièrement à "La bonne tambouille" qui est un rassemblement festif tous les deuxièmes samedis du mois avec de nombreuses associations locales. Aider cette association à s'équiper ne pourra que renforcer son action très positive et améliorer ses moyens d'action et d'animation.

La deuxième association, les "Compagnons Bâtisseurs" dans le 20e arrondissement, accompagne des familles dans l'auto-réhabilitation. Nous ne sommes pas dans la recherche pour ces familles d'une économie de coûts, mais bien de la réappropriation de leur habitat, de la construction du lien social avec l'environnement de proximité. Ne plus subir, ne plus être dans la plainte, mais dans l'action et la maîtrise de son espace privé et familial, c'est reconquérir un statut social et de dignité de citoyen. Cette association a donc acheté le matériel et les outils pour l'animation de ces ateliers.

Au-delà de ces deux projets, de ces deux témoignages, c'est avec conviction que nous soutenons ce projet de délibération qui propose une subvention d'investissements de 219.759 euros, à 19 associations situées en quartier "politique de la ville".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe.- Merci.

Je voudrais juste remercier Danièle PREMEL pour son soutien et cette mise en lumière. Je souhaite lui dire et vous dire à tous que le choix qui a été fait par la Maire de Paris depuis 2014 en faveur de l'investissement massif, organisé, coordonné, choisi, décidé et volontaire pour réduire les inégalités dans les quartiers populaires, est en effet un choix qui commence à porter ses fruits, doucement et parfois avec encore des fragilités.

Nous sommes sur un chemin qui est tout à fait résolu. Nous avons eu l'occasion de présenter le bilan du contrat de ville qui nous montre pour la première fois, après quinze ans d'observation par l'APUR, de nombreux indicateurs dans les quartiers populaires, que nous avons des inégalités sociales qui commencent à se réduire ; puisque la différence entre tous ces indicateurs dans les quartiers populaires et le reste de la Ville de Paris commencent à se réduire. Nous commençons à marquer des points en matière de lutte contre les inégalités mais, je le disais, cela est encore fragile. Il y a encore beaucoup de travail et nous avons évidemment des sujets devant nous.

Ce choix que nous faisons, en matière d'investissements dans les quartiers populaires, est un choix d'ampleur financière inégalée dans ce mandat. C'est un choix important de la Maire de Paris. Evidemment, je pense au ciblage que nous avons réalisé autour du programme d'investissements de la mandature, ou encore à notre mobilisation de tous les moyens de la Ville pour que, dans les quartiers populaires, les locaux qui accueillent du public, quel que soit le public, soient à la hauteur des ambitions que nous portons.

Ce projet de délibération reprend un certain nombre de projets. Parfois, certains ont mis beaucoup de temps à aboutir. Je pense en particulier au travail mené avec vous, cher Eric LEJOINDRE, chère Danièle PREMEL. Je pense par exemple au "Collectif 4C", qui va enfin ouvrir ses portes pour un magnifique projet en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire et pour la promotion de la santé par la nutrition.

Voilà, nous ne lâchons rien, ni les petits ni les grands projets. Nous ne lâchons rien de nos ambitions. Je crois que nous sommes tous heureux de voir aboutir ces projets et d'en voir les résultats concrets dans les quartiers.

Merci, en tout cas, de votre soutien et de votre capacité à aiguillonner parfois, proposer souvent et soutenir toujours. Un grand merci à vous.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 73 - DASES.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DDCT 73 - DASES).

2019 DDCT 92 - Subventions (20.000 euros) à 8 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons au projet de délibération DDCT 92 : subventions à 8 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens.

La parole est à Mme Joëlle MOREL pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Joëlle MOREL.- Merci, Monsieur le Maire.

Lors de notre mandature a été signé le contrat de ville et la création de 8 conseils citoyens dans les quartiers populaires, quartiers "politique de la ville", un par arrondissement. L'objectif était, à côté des conseils de quartier, de favoriser la participation des habitants et des acteurs locaux de politiques conduites dans les quartiers populaires.

Cofinancés par l'Etat et la Ville de Paris, ils bénéficient de 8 postes d'adultes relais depuis trois ans, sachant que ces postes relais sont peu reconnus, fragiles et sous-rémunérés. Plusieurs d'entre eux ont aujourd'hui démissionné. J'avais déjà demandé l'année dernière, lors de la période conflictuelle entre les salariés et l'institution, un état des lieux des conseils citoyens. Aujourd'hui, il est urgent de dresser un bilan de ces conseils, de manière transparente, d'abord avec les citoyens concernés et ici même dans ce Conseil.

Bien évidemment, ce n'est pas la faible somme des 20.000 euros, que nous votons aujourd'hui pour les 8 conseils citoyens, que le groupe Ecologiste remet en cause, mais bel et bien les objectifs et pouvoirs accordés à ce nouveau dispositif de démocratie participative.

Nous souhaitons avoir un bilan de l'évolution sur trois ans de ce dispositif, de son articulation avec les différents acteurs dans les quartiers et avec l'institution, ainsi que des propositions pour le rendre plus efficace, d'une comparaison entre les 7 conseils de citoyens, qui ont choisi de s'adosser pour leur fonctionnement à une association, et le conseil citoyen du 18e arrondissement qui s'est constitué en association.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe.- Merci, chère Joëlle MOREL, de suivre ce dossier. En effet, ce n'est pas la première fois que nous avons un échange en Conseil, en Commission ou ailleurs sur les conseils citoyens.

La vie est ainsi faite que le soir où vous posiez la question au Conseil d'arrondissement, nous étions réunis en Comité de pilotage du contrat de ville à la Préfecture de Région dans le 15e. Pour la première fois, de façon aussi intense, l'ordre du jour, l'animation, les sujets dont nous avons parlé n'étaient pas uniquement organisés entre les signataires du contrat de ville ; ils n'étaient pas organisés uniquement avec ce binôme Ville-Etat ; mais ils avaient été travaillés en amont à l'occasion d'un travail assez conséquent, y compris en termes de temps, avec les conseillers citoyens des 8 arrondissements.

Ce dispositif est encore assez jeune dans le paysage de la démocratie participative. Je le rappelle pour que nous l'ayons tous en tête, car c'est absolument fondamental : les conseils citoyens, au-delà de toutes les complexités, c'était l'inscription dans la loi, pour la première fois, de l'obligation de l'association des habitants à l'ensemble de la politique de la ville. Ce n'est pas rien, en particulier quand on se rappelle des erreurs passées dans les quartiers populaires, notamment en matière d'aménagement urbain.

La place des conseillers citoyens et des conseils citoyens est bien de participer à l'élaboration. Nous l'avons fait avec les habitants quand nous avons élaboré le contrat de ville et les projets de territoire qui sont déclinés dans chaque arrondissement. Mais leur mission est également la mise en œuvre et l'évaluation. C'est être présent, en tant que conseil citoyen et à égalité avec l'ensemble des signataires, dans toutes ces étapes, ce qui est fondamental.

Cela se construit avec des formes différentes, vous l'avez dit, en termes institutionnels. Cela se construit avec des formes différentes sur les sujets qui sont appréhendés : le conseil citoyen du 11e arrondissement, par exemple, a beaucoup travaillé sur les projets portés au budget participatif, quand d'autres étaient sur d'autres thématiques. En tout cas, ils se saisissent des sujets qui leur paraissent importants ou prioritaires dans le territoire dans lequel ils interviennent. L'APUR les a évidemment associés à l'ensemble de la démarche d'évaluation du contrat de ville.

Une fois que je vous ai dit cela, il faut pour autant reconnaître des difficultés dans l'animation et dans le portage, tout en sachant que nous avons eu cet échange avec les représentants des conseils citoyens, qui se sont mis en coordination et ont porté la parole de cette coordination des 8 conseils citoyens au début de cette réunion de Comité de pilotage du contrat de ville.

C'est évidemment une interpellation qui s'adressait d'abord à l'Etat, puisque les conseils citoyens ont été créés par la loi et que la Préfecture a fait le choix de proposer un accompagnement, avec des postes d'adultes relais. Ceux-ci sont du ressort de la Préfecture et nous en finançons le complément. C'est le projet de délibération qui vous est proposé ce jour.

Je crois que le constat est partagé. Je me permets d'exprimer la position de la Ville et - disons entre les lignes - celle de l'Etat ainsi que celle des conseils citoyens : le fonctionnement n'est pas optimum. Sans qu'on y ait d'ailleurs vraiment réfléchi avant mais en écoutant les interventions de ceux qui s'exprimaient au nom de cette coordination, j'ai proposé que l'on puisse également, Ville et Etat, soit par nos services, soit par une évaluation indépendante, accompagner toute cette démarche. En effet, pour ces associations, qui se retrouvent employeur et doivent recruter sur des postes qui peut-être ne sont pas adaptés au profil - faire de la médiation sociale, ce n'est pas exactement faire de l'organisation administrative du travail - j'ai dit que l'on était disponible pour les accompagner, avec l'Etat s'il le souhaite, dans cette évaluation ou ce regard extérieur. Comme vous, comme nous tous, on voit bien que le dispositif n'est pas optimal et qu'il pourrait être encore être amélioré.

En tout cas, je crois profondément, et nous l'avons vu dans ce Comité de pilotage, que reconnaître aux habitants leur place, pas uniquement en spectateur, pas uniquement en co-animateur, pas uniquement en apporteur

de projets mais dans toute la démarche, du début jusqu'à la fin, y compris jusqu'à l'évaluation, c'est vraiment ce qui nous permet d'avancer mieux ensemble.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 92.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DDCT 92).

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif à la sécurité des Parisiennes et des Parisiens.

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif au renforcement des moyens dédiés à la sécurité publique dans le 10e.

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif au renforcement des moyens dédiés à la sécurité publique dans le 11e.

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif à la sécurité des Parisiennes et des Parisiens dans le 18e.

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif aux moyens de la police nationale dans le 19e.

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au renfort de moyens pour les commissariats d'arrondissement.

Voeu déposé par les groups LRI et "100% Paris" relatif à la communication des chiffres de la délinquance et des effectifs policiers.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons à une série de vœux. Les vœux n° 66, n° 67, n° 68, n° 69 n° 70, n° 71 et n° 72, qui sont tous relatifs à la sécurité des Parisiennes et des Parisiens, au renforcement des moyens dédiés à la sécurité, ainsi qu'à la communication des chiffres de la délinquance et des effectifs policiers.

La parole est à Mme Marinette BACHE pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Marinette BACHE.- Six arrondissements, qui font face à des problèmes identiques, ont présenté des vœux similaires.

Je vous présente ici celui qui a été voté dans le 4e arrondissement et qui évoque, en effet, les problèmes de tranquillité publique relayés en vain par la Ville, l'augmentation des vols, les cambriolages qui sont en hausse, tout au moins autant que l'on peut le confirmer par les quelques statistiques qui sont à notre disposition, mais également par le ressenti de nos habitants. Il évoque les multiples trafics de drogue qui se développent, mais aussi la montée de l'inquiétude et de l'impatience des habitants du 4e, avec le contexte un peu particulier de la fusion des commissariats des arrondissements du centre.

Bien sûr, on ne peut que saluer la mobilisation des agents sur le terrain, leur dévouement et leur professionnalisme, mais ces missions de sécurisation et de tranquillité publique sont très consommatrices de personnels de police, et le résultat n'est évidemment pas à la hauteur de ce que les habitants de ces arrondissements du centre, en particulier du 4e, sont en droit d'attendre de la police nationale.

Or, malgré la demande de la Ville de Paris que de nombreuses créations de postes, parmi les 10.000 créations de postes en faveur de la sécurité sur le quinquennat, soient affectées à Paris - ce qui avait été le souhait du Préfet de police -, malgré l'exigence exprimée par tous les élus d'une véritable transparence en matière de statistiques de délinquance, malgré le fait que Paris a toujours été volontaire pour participer à des dispositifs visant à renforcer la sécurité publique, à condition que les moyens soient au rendez-vous, malgré tout cela, les conditions de sécurité publique se dégradent. Ce n'est d'ailleurs pas sans rapport avec la question d'actualité de Rémi FÉRAUD qui démontrait le constat de la faiblesse des effectifs de police affectés à Paris.

Voilà pourquoi notre vœu demande le renforcement de la présence des effectifs de police sur le terrain, un appui des services spécialisés de la Préfecture pour remonter les filières et les réseaux, la transmission au maire d'arrondissement des statistiques trimestrielles de la délinquance concernant leur arrondissement et enfin une réunion de présentation sur la fusion des commissariats du Centre de Paris.

Voilà le vœu que je vous invite à voter.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

La parole est à Nawel OUMER pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Nawel OUMER.- Merci, Monsieur le Maire.

Je m'inscris effectivement dans la suite des propos de Marinette BACHE et je m'exprimerai là pour le 10e arrondissement.

Nous faisons tous, quels que soient les arrondissements et les quartiers, le même constat que la sécurité et la tranquillité publique - j'insiste bien sur sécurité et tranquillité - sont des préoccupations majeures des Parisiens.

Les Parisiens bénéficient d'un certain nombre de dispositifs, dans lesquels la Ville est engagée et certaines instances partenariales. Je crois que nous faisons le maximum pour essayer de couvrir tous les champs d'interventions et de compétences, chacun à nos places respectives, mais à un moment donné, face à une augmentation des actes de délinquance, face aux délits voire aux crimes d'atteinte contre les personnes, on aura beau définir tous les axes et faire un travail partenarial exemplaire, il faut mettre, en face des objectifs, des moyens.

C'est tout ce que nous demandons. Aujourd'hui, nous ne pouvons nous contenter des effectifs dont nous disposons dans les commissariats, les arrondissements et les quartiers qui ont besoin, je le rappelle, de sécurité et de tranquillité. Aujourd'hui, la mobilisation pour les opérations de maintien de l'ordre se fait au détriment de ce quotidien des Parisiens, de cette tranquillité à laquelle ils ont droit. Ils aspirent à participer en se manifestant dans les conseils de quartier ou les outils de pilotage auxquels nous participons tous.

C'est pourquoi nous demandons, particulièrement dans le 10e arrondissement qui n'échappe pas à la règle, qui connaît spécifiquement des problématiques de vente à la sauvette et des comportements routiers dangereux de la part de deux-roues motorisés notamment, une augmentation des effectifs mis à disposition du commissariat de police du 10e arrondissement, mais aussi l'appui renforcé de services spécialisés pour démanteler les filières et réseaux actifs sur l'arrondissement. Nous demandons aussi bien évidemment la transmission à la maire du 10e arrondissement des statistiques trimestrielles de la délinquance concernant l'arrondissement, comme le Préfet de police s'y était engagé.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci beaucoup.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement pour le groupe Socialiste et Apparentés…

Pardon, je pensais que c'était terminé.

Mme Nawel OUMER.- Je pensais n'en présenter qu'un seul mais du coup…

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Madame OUMER, allez-y, je suis désolé, vous présentez bien effectivement les vœux n° 67 et n° 68.

Mme Nawel OUMER.- Merci, Monsieur le Maire.

En complément, le 11e arrondissement partage les mêmes préoccupations et fait les mêmes demandes. J'ajouterai que c'est un arrondissement d'une extrême densité et, de fait, un arrondissement très dense a des problématiques d'espaces publics prononcées, comme c'est le cas pour tous les autres arrondissements qui aujourd'hui souhaitent que le Préfet de police soit interpellé sur ce sujet.

Je souhaiterais rappeler aussi que tous les effectifs présents dans l'arrondissement sont fortement mobilisés. On constate tous les jours leur courage et leur engagement en faveur de la sécurité et tranquillité de nos habitants. C'est parce que nous constatons cet engagement et cette qualité d'intervention que nous faisons cette demande et que nous l'appuyons fortement, parce que nous savons que c'est avec plus de moyens qu'ils travailleront mieux, qu'ils rempliront davantage leurs missions, et pour nous comme pour eux dans de meilleures conditions.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci beaucoup, Madame OUMER.

Vous avez bien présenté les vœux n° 67 et n° 68.

M. LEJOINDRE pour les vœux n° 69 et n° 70.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire.

À mon tour, après Marinette BACHE et Nawel OUMER, de présenter le vœu qui a été voté par le Conseil du 18e arrondissement. J'en profiterai pour dire un mot au nom de François DAGNAUD du vœu très similaire voté dans le Conseil du 19e arrondissement.

Ces vœux reprennent les problématiques qui ont été évoquées et qui nous amènent à faire le constat d'une détérioration de la situation en matière de tranquillité publique dans de nombreux quartiers du 18e, mais aussi du 19e arrondissement, malgré l'engagement très fort des effectifs de police du commissariat du 18e et du commissariat du 19e qui font face à une situation particulièrement difficile.

C'est vrai sur le plan des trafics de drogue, mais aussi des scènes de consommation de drogue à ciel ouvert, dans des proportions que l'on n'avait pas connues depuis des dizaines d'années dans Paris. Ce sont aussi des problématiques majeures d'occupation de l'espace public pour les ventes à la sauvette ou tout simplement l'occupation des lieux. Et ce sont également des rassemblements problématiques avec, notamment pour le 18e, la nécessité de protéger les millions de touristes présents sur la butte Montmartre qui font face à des problématiques particulières.

Face à l'ensemble de ces difficultés, qui malheureusement ne nous donnent pas l'impression d'aller en s'améliorant, la Ville de Paris travaille avec la Préfecture de police et les commissariats d'arrondissement. Nous sommes toujours volontaires pour participer à tous les dispositifs possibles et imaginables. Nous avons d'ailleurs développé une politique de prévention importante, à la fois sur le plan de la prévention situationnelle pour faire en sorte de protéger nos bâtiments et bien sûr de prévention auprès de l'ensemble des publics. Mais tout ce travail n'a de sens que s'il est accompagné par le renforcement important des effectifs de police sur le terrain, dans nos commissariats, et notamment celui du 18e arrondissement qui a beaucoup à faire.

Et il faut bien sûr que l'ensemble des services spécialisés puisse être particulièrement investi sur le terrain. Je pense notamment à la question des ventes à la sauvette, des stupéfiants, de la lutte contre les réseaux de prostitution. Tous ces problèmes, qui se posent dans nos quartiers, ne sont pas que des problèmes de nos quartiers et ils exigent une action très forte des services spécialisés pour remonter les réseaux et aller à la recherche de ceux qui bénéficient de l'ensemble de cette délinquance. Sans ce travail, nous ne pouvons pas avancer.

Voilà le sens des vœux que nous avons votés dans le 18e, mais aussi de celui voté dans le 19e arrondissement. Notre mobilisation est là. Elle est aux côtés des services de la Préfecture de police, mais elle doit se renforcer parce qu'il nous semble, ce qui est sans doute lié aux problématiques actuelles, que la situation a plutôt tendance à se dégrader et c'est bien sûr inacceptable pour nous.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Mme Carine PETIT pour le vœu n° 71.

Madame la Maire, vous avez la parole.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement.- Merci.

Pour illustrer ce que mes collègues ont rappelé, que je partage totalement et que nous constatons également dans l'arrondissement, il y a maintenant quelques mois, la prison de la Santé a rouvert, après quatre années de travaux dans le 14e arrondissement, et cette réouverture ne s'est accompagnée d'aucun moyen supplémentaire pour le commissariat central du 14e. C'est premièrement au détriment de la qualité d'ouverture d'un établissement pénitentiaire dans une ville comme la nôtre, en milieu urbain. Deuxièmement, du fait que les effectifs sont extrêmement contraints, réduits ou en tout cas stables par rapport à ce qui évolue dans certains quartiers, c'est la capacité d'initiative des équipes de police de proximité qui est réduite. Elle est en réaction par rapport à nos sollicitations, par rapport à ce qu'ils constatent, et par rapport aux sollicitations des habitants et des riverains, mais leur capacité d'initiative à aller d'eux-mêmes constater certains problèmes et assurer cette tranquillité est réduite. C'est extrêmement dommage.

Je soutiens donc tout ce qui a été dit. Il faut maintenant avoir des réponses très rapides, concrètes et opérationnelles.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Enfin, pour présenter le vœu n° 72, Frédéric PÉCHENARD.

M. Frédéric PÉCHENARD.- Monsieur le Maire, Madame la Directrice de cabinet, en avril 2018, nous avions voté ici, à une très large majorité, un vœu pour que les statistiques de la délinquance soient transmises chaque mois aux maires d'arrondissement. C'est d'ailleurs ce que votre prédécesseur, Mme la Directrice de cabinet, a fait. Les arrondissements disposaient ainsi d'un point précis sur l'évolution des crimes et des délits, avec également des chiffres pour tout Paris. Les données étaient d'ailleurs remises en perspective le plus souvent avec des statistiques sur plusieurs mois glissants, qui sont en termes de criminologie les seules qui soient réellement intéressantes. Fin 2018, les transmissions sont devenues plus aléatoires, avant d'être interrompues. La Préfecture de police dispose pourtant de ces données. Les changements d'outils statistiques ne suffisent pas à justifier l'absence totale de transmission.

Nous souhaitons donc connaître précisément les résultats obtenus en matière de lutte contre la délinquance, ceci d'autant plus que les grandes tendances paraissent négativement orientées, que ce soit l'augmentation de la délinquance, la baisse du taux d'élucidation ou la hausse des cambriolages. Ainsi, Madame la Directrice de cabinet, nous souhaitons savoir, avec mes collègues maires d'arrondissement, quand nous disposerons de nouveau de ces statistiques.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire et merci à mes collègues présents sur l'ensemble des bancs de notre Assemblée.

Si ces vœux sont portés, c'est que nous sommes arrivés à un moment particulier de rupture, dont nous nous inquiétons les uns et les autres. Pardon, Monsieur PÉCHENARD, mais je me permettrai de le dire au nom des maires d'arrondissement : pour avoir eu l'échange avec beaucoup de collègues maires d'arrondissement qui siègent de ce côté-ci de l'Assemblée, je sais que c'est aussi une de leur demande. Finalement, il n'est pas si commun que l'ensemble des bancs de notre Assemblée se mobilise sur un sujet de cette manière-là et de façon consensuelle.

Je ne reviens pas sur le débat que nous avons eu avec M. le Préfet de police tout à l'heure. Il nous a permis d'avancer sur de nombreux points. Je me félicite que le Préfet nous ait assuré retransmettre, de façon régulière et transparente, à l'ensemble des maires d'arrondissement et à la Maire de Paris, les données de statistiques de la délinquance.

Pardon pour ce clin d'œil, Monsieur PÉCHENARD, mais nous avions également voté, à l'initiative de votre groupe, un vœu qui associait le sujet des effectifs dans les commissariats. Je crois que c'est bien de l'ensemble de ces données dont nous avons besoin. Ce n'est pas pour le plaisir de les avoir, mais bien parce que la coproduction de sécurité doit se faire dans la transparence pour pouvoir construire ensemble. Chacun à leur manière, les élus ont dit à quel point ils étaient partie prenante de cette coproduction de sécurité et à quel point ils s'engageaient. Nous avons évidemment besoin de continuer ce travail.

Je redis que nous avons besoin de ces effectifs supplémentaires à Paris. Si ces vœux arrivent aujourd'hui, c'est parce que les habitants, les commerçants, les réseaux associatifs nous disent depuis plusieurs semaines et plusieurs mois qu'il n'y a plus d'effectifs de police dans la rue, en uniforme, stabilisés, qui permettent de contribuer à la lutte contre la délinquance mais également à l'apaisement des quartiers. Au-delà des éléments statistiques qui indiquent un certain nombre de réalités, c'est aussi la traduction de ces inquiétudes et de la dégradation de nombreuses données en matière de lutte contre la délinquance dans nos différents arrondissements ou quartiers.

Nous avons besoin de cette mobilisation humaine et de moyens à la hauteur des enjeux. Ceux-ci peuvent être différents d'ailleurs d'un arrondissement à un autre, mais ils sont aussi parfois les mêmes. Par exemple, 19 arrondissements voient le nombre de cambriolages augmenter. Que le dernier arrondissement se rassure, il avait été tellement en augmentation l'année précédente que c'est la seule raison pour laquelle il ne fait pas partie de ce top 20. Contre les agressions, les vols, l'exploitation de la misère, la traite des êtres humains, le trafic de stupéfiants, la criminalité organisée, nous voyons aujourd'hui ces sujets en matière de privatisation criminelle de l'espace public, parce que c'est ainsi que les choses existent parfois. Ce n'est ni acceptable ni tolérable, et nous ne pouvons ni les accepter ni les tolérer.

Voilà la raison pour laquelle j'apporterai un avis favorable à ces vœux, en souhaitant que ces demandes soient entendues par le ministre de l'Intérieur.

Je me permets de conclure sur un mot. Nous avons alerté, à de nombreuses reprises dans cette enceinte et dans tous les cadres de travail partenariaux qui nous sont offerts, sur le besoin de travailler pour la Préfecture de police et pour le Ministère de l'Intérieur sur la question de la lutte contre le trafic de stupéfiants. Sur la base de signalements que font les maires d'arrondissement et que vous faites en Conseil de Paris, nous avons remonté un certain nombre d'adresses.

En effet, nous sommes aujourd'hui dans une telle situation que les maires d'une dizaine de grandes villes, là aussi appartenant à des partis politiques de tous bords, de Jean-Luc MOUDENC au nouveau maire de Bordeaux - pardon mais j'ai oublié le nom du successeur d'Alain JUPPÉ -, de la Maire de Paris à la Maire de Nantes, tous les maires en sont conduits à devoir écrire une lettre ouverte au ministre de l'Intérieur et à la garde des Sceaux pour qu'enfin cette question soit prise en compte, traitée, appréhendée sur leur territoire. Ces deals de rue, ces trafics de stupéfiants, ces consommations de stupéfiants, au vu et au su de tout le monde dans l'espace public, sont en train de pourrir lentement mais très sûrement un certain nombre de quartiers.

Il nous faut maintenant un sursaut national, une compréhension au niveau national de ce qui est en train de se passer dans nos villes, nos rues et nos quartiers. En tout cas, chers collègues, je serai évidemment toujours présente pour porter la parole des Parisiens, dans cette enceinte comme dans les autres.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'en profite pour préciser que c'est M. Nicolas FLORIAN qui est maire de Bordeaux depuis mars dernier.

Je donne la parole à Mme Frédérique CAMILLERI, Représentante du Préfet de police et j'en profite pour vous souhaiter la bienvenue parmi nous.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire, merci beaucoup pour votre accueil. Je profite moi-même de cette première prise de parole pour saluer l'ensemble des élus présents. Je voulais vous dire le plaisir que j'ai d'être votre interlocutrice, parmi d'autres, un point d'entrée privilégié à la Préfecture de police, même si je sais à quel point c'est une fonction exigeante.

Merci, Mesdames et Messieurs, pour ce vœu qui témoigne de l'intérêt que vous portez aux questions de sécurité, et par là même finalement aux missions de la Préfecture de police. Je souhaite aussi rebondir et vous remercier pour l'ensemble des encouragements que vous avez pu émettre pour nos policiers qui sont tous les jours sur le terrain. Je vous en remercie en leur nom.

S'agissant des effectifs, le Préfet de police vous a répondu tout à l'heure au moment des questions d'actualité. Il vous a expliqué son souhait très ardent de recentrer nos effectifs sur les missions prioritaires que sont la lutte contre le terrorisme, la lutte contre la délinquance et le maintien de l'ordre public. Dans son esprit, je peux vous l'assurer, ces missions ne sont pas mutuellement exclusives. A cet égard, il aurait pu vous préciser aussi que nous recevons tout au long de l'année des effectifs en sortie d'école et qu'il y aura, d'ici la fin de l'année 2019, une sortie en juin, une autre en septembre et deux promotions qui sortiront en décembre.

Au-delà des moyens humains qui sont importants - je note d'ailleurs votre soutien à la Préfecture de police dans ce domaine -, je voudrais revenir un peu sur la méthode esquissée par le Préfet de police tout à l'heure, et dont la finalité, vous l'aurez compris, est de remettre des policiers sur le terrain, en sécurisation mais aussi, ce qui est très important et je crois attendu, d'obtenir des résultats dans la durée.

La méthode qu'entend mettre en œuvre le Préfet de police, pour répondre aux aspirations légitimes des Parisiens que vous relayez ici, comme il l'a rappelé tout à l'heure lors des questions d'actualité, c'est une méthode de travail que je qualifierais de globale, de partenariale et au plus proche des réalités du terrain. Je précise que cela fait quelques semaines qu'elle est déjà en place. Il est sans doute encore un peu tôt pour en voir les résultats sur le terrain, mais nous avons déjà passé le temps du constat et nous sommes dans le temps de l'action.

C'est une méthode globale puisqu'il s'agit d'utiliser l'ensemble des leviers dont on dispose pour lutter contre toutes les formes de nuisances et de délinquance. C'est l'occupation illégale de la voie publique avec toutes ces choses qui "pourrissent" la vie des riverains - pardon de le dire de façon très triviale - la vente à la sauvette, la prostitution sur la voie publique, toutes formes de trafics, les nuisances sonores, les attroupements, etc. Pour cela, il faut que l'on mobilise l'ensemble des services de l'Etat dans des opérations coordonnées, conjointes et régulières, qui visent justement à réprimer ces infractions et qui associent non seulement les effectifs des commissariats d'arrondissement mais aussi les autres services de la Préfecture de police.

Vous avez raison de souligner le fait qu'il faut que les services spécialisés puissent aussi y contribuer. C'est pour cela que vous verrez des compagnies d'intervention de la Direction de l'ordre public et de la circulation venir en appui sur ces missions de sécurisation.

Les services spécialisés viennent en appui sur des dossiers complexes. Encore récemment, la sous-direction chargée de la lutte contre l'immigration irrégulière a réussi à démanteler un trafic et à remonter jusqu'aux fournisseurs d'un certain nombre de vendeurs à la sauvette avec la saisine de marchandises. Mais il faut aussi que l'on travaille en dehors de la Préfecture de police, avec d'autres partenaires ; c'est l'objet de cette méthode, avec les douanes par exemple sur la question de la lutte contre les contrebandes, les Urssaf, etc.

Il faut aussi que l'on puisse mobiliser les polices administratives. Nous avons des leviers pour travailler sur un certain nombre de nuisances qui sont causées par des débits de boissons, des épiceries de nuit qui ne respectent pas la réglementation, par un certain nombre de commerces qui ne respectent pas les règles d'hygiène ou de protection du consommateur. Il s'agit aussi de pouvoir mettre ces polices administratives au service de cette méthode.

Ces opérations, qui sont inscrites dans la durée, qui sont visibles et visent à déstabiliser les trafics et les réseaux, de manière générale, servent aussi à affirmer le fait qu'il y a une règle de droit et qu'il est nécessaire que chacun puisse la respecter, que nous ne renoncerons pas à la faire respecter sur le territoire de Paris. En un mot, on concentre les moyens et les efforts sur des objectifs précis, et on travaillera sur la recherche de résultats durables.

C'est une méthode qui est également partenariale avec les services de la Ville de Paris, notamment la DPSP qui est en train de monter en puissance, comme cela a été rappelé, et avec laquelle nous nous coordonnons pour que chacun, dans le respect de ses compétences et de ses prérogatives, puisse assurer sa mission de façon coordonnée et donc efficace.

C'est une méthode partenariale avec les élus, notamment les maires d'arrondissement que j'ai personnellement le plaisir de rencontrer peu à peu, et dont je mesure, à l'occasion de ces entretiens que j'ai avec eux, à quel point ils sont les avant-postes de cette expression des Parisiens dans tous ces quartiers. D'ailleurs ces maires d'arrondissement, vous le savez bien mieux que moi, sont totalement insérés dans ces dispositifs de concertation formelle ou informelle qui nous sont très précieux pour relayer les inquiétudes des habitants, détecter les signaux faibles, mais également assurer la mise en relation avec différents services de la Ville, par exemple dans

la prise en charge d'un certain nombre de familles qui peuvent se retrouver dans la difficulté après des faits de délinquance.

Nous avons la volonté de travailler aussi avec les associations de quartier qui nous font remonter leurs difficultés et leurs doléances. Nous les recevons régulièrement et nous entretenons des relations utiles et constructives parce que, là aussi, il faut que l'ensemble des doléances qui remontent du terrain puissent être prises en compte et que l'on puisse y apporter une réponse. C'est important, nous travaillons et nous avons la volonté de le développer avec les riverains eux-mêmes ; il y a des délégués à la cohésion police et population, des cellules de traitement d'écoute des doléances et, comme le Préfet de police le disait tout à l'heure, il y a également la volonté que la patrouille de voie publique puisse permettre de recréer ce lien avec les habitants.

Enfin, c'est une méthode de travail qui est au plus proche du terrain, à hauteur d'homme, je dirais. Nous pensons que tous les relais policiers de la Préfecture de police sur le terrain doivent avoir le maximum de leviers entre les mains et le maximum d'informations en leur possession pour effectuer leurs missions dans les meilleures conditions. Le Préfet de police croit profondément à la nécessité de conforter les commissaires d'arrondissement dans ces missions et d'en faire de vrais relais de proximité pour tous nos partenaires dans les arrondissements. Je crois d'ailleurs que cette orientation est réclamée ou en tout cas assez nouvelle dans l'histoire de la Préfecture de police.

S'agissant de vos demandes spécifiques de transmission des chiffres de la délinquance, Monsieur PÉCHENARD, le Préfet de police a répondu tout à l'heure à cette question. Il s'est engagé à transmettre les chiffres de façon trimestrielle. Ce sera le cas dans les prochains jours pour les mois écoulés. Il a également rappelé qu'il avait saisi le service des statistiques du ministère de l'Intérieur pour que ces chiffres soient mis automatiquement à disposition sur le site Internet du service statistique, afin que chacun puisse les consulter, au niveau de l'arrondissement et pas seulement au niveau de la commune, comme cela existe déjà aujourd'hui.

En ce qui concerne la demande de réunion sur la fusion des arrondissements centraux et leurs conséquences sur le dispositif de la Préfecture de police, cette réunion est déjà prévue et elle aura lieu la semaine prochaine. Les maires concernés ont été invités, il y a quelques jours, à se faire présenter effectivement les évolutions opérationnelles, immobilières et même de circulation que ces changements peuvent avoir.

Je note, Madame la Maire du 14e, qu'il y avait aussi dans votre vœu une interrogation sur la prison de la Santé et des nuisances qu'elle génère. Je souhaitais d'abord prendre note de vos souhaits exprimés dans ce vœu et vous dire que des mesures de sécurisation ont été mises en œuvre, avec des rondes et patrouilles plus fréquentes, et des contrôles pour faire suite aux réquisitions de riverains. L'idée est de montrer encore une fois que, dès qu'on nous sollicite, une réponse sur le terrain arrive dans la foulée. Puis ce sont des opérations de verbalisation de tous les deux-roues mal stationnés, ce qui a permis déjà de mettre fin à deux parloirs sauvages, mais nous sommes disposés à organiser une réunion, si vous le souhaitez, sur ce sujet.

Je vous remercie tous pour votre écoute.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je suis saisi de deux demandes d'explication de vote.

La parole est à M. Pascal JULIEN, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Pascal JULIEN. - Ecoutez, j'ai envie de souhaiter bonne chance à Colombe BROSSEL et à la Maire de Paris dans leur négociation d'une convention pluriannuelle garantissant la stabilité des effectifs policiers à Paris. Outre que je veux savoir ce que l'on entend par effectifs policiers parce qu'il y a différents services de police. Mais je leur souhaite bonne chance au vu de ce que j'ai entendu ce matin lors de la question d'actualité, de ce que je viens d'entendre à nouveau et surtout de ce que je constate sur le terrain.

Quand je dis "je", c'est mon groupe. Nous avons tous voté les vœux qui ont été présentés sans aucune difficulté. Il y a effectivement une insuffisance, je dirais même un recul, des effectifs de police sur le terrain.

Madame la Représentante du Préfet, ce que vous avez raconté est très intéressant, très sympathique, mais nous attendons de le voir pour le croire. En attendant, on sait ce qu'il se passe. Vous l'avez entendu en début d'après-midi et cela a été répété.

Dans ce cadre, excusez-moi d'y revenir, mais je ne pense pas que la police municipale va arranger les choses, bien au contraire : partout où une police municipale existe, la police nationale s'est retirée ! Il n'y a pas de contre-exemple sur ce point. Vous êtes en train de vouloir faire une police municipale dans le cadre d'effectifs policiers en recul et vous n'avez aucune garantie sur la stabilité de ces effectifs. Bonne chance les amis ! Voilà pourquoi mon groupe était favorable à une réforme, qui ressemble d'ailleurs à ce qui a été fait, mais sans aller jusqu'à parler de police municipale parce qu'on sait ce que cela déclenche, et on le voit maintenant. Donc bonne chance là-dessus !

Pour le reste, je ne vais pas être plus long. Je n'ai rien à retirer de ce qui a été dit mais je ferai tout de même une petite remarque. Madame la Représentante du Préfet, vous avez parlé de méthode, ne vous trompez pas de cible.

Ce matin, j'ai été témoin, et je ne suis pas le seul, de policiers qui sont venus chercher noise à un rassemblement sur le parvis de l'Hôtel de Ville d'une douzaine d'écolos sous une banderole qui voulaient se faire prendre en photo avec l'Hôtel de Ville derrière. J'étais là et on a vu les policiers venir leur dire : vous n'avez pas déclaré ce rassemblement. Ils sont restés 10 minutes ou un quart d'heure. J'ai dit aux policiers que lorsque j'étais venu au mariage de mon cousin, on était cinquante sur le parvis à nous faire prendre en photo, on est resté 45 minutes à faire du bruit et personne n'est venu nous déloger.

Mieux ou pire, ils sont venus, Madame, devant l'entrée de l'Hôtel de Ville où il y avait 4 ou 3 "Cgtiste" qui distribuaient leurs tracts, comme chaque fois, et on leur a dit : vous n'avez pas déclaré votre rassemblement !

Alors, ne vous trompez pas de cible, s'il vous plaît, et luttez contre la délinquance et pas contre le droit de manifester. Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour une explication de vote également, la parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste - Front de gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Préfète, des explications données.

Nous voterons les vœux présentés par les différents maires d'arrondissement et les différents groupes, mais je voudrais également me réjouir.

Je me réjouis que la position que nous avions exprimée, il y a quelques mois, au moment du débat sur la création de la police municipale soit aujourd'hui rejointe par les maires d'arrondissement. J'avais présenté un vœu au nom du groupe Communiste qui était identique : c'était pour dire que la priorité n'est pas la création de la police municipale mais que c'était de renforcer les effectifs de police, notamment sur le terrain, pour répondre aux besoins des habitants et à leurs remarques. D'ailleurs, que disait-on à l'époque ? On disait que ce que les habitants demandent, c'est d'intervenir sur la toxicomanie, d'intervenir sur les vols et les cambriolages, d'intervenir sur les violences, et que toutes ces interventions nécessitent derrière des enquêtes, de l'instruction juridique, et ce ne sont bien sûr pas les compétences de la police municipale.

J'espère que la prochaine étape - je rejoins ici mon collègue Pascal JULIEN - sera de se dire, comme on a vu l'expérience dans toutes les collectivités, qu'à chaque création d'une police municipale, il y a eu le retrait des effectifs de police, et qu'il va donc falloir peut-être réfléchir à deux fois avant de créer cette police municipale. C'était l'alerte que nous avions donnée avec les élus "Génération.s", "Verts" et Communistes, il y a deux mois.

Donc, je me réjouis que le groupe Socialiste évolue dans sa réflexion. Maintenant il faudra aller un peu plus loin et dire : premièrement, pour la police municipale, on verra plus tard, après les élections municipales par exemple ; deuxièmement, il faudra peut-être renforcer de notre côté la prévention, le nombre d'éducateurs spécialisés, notre politique de jeunesse, et cibler notamment la question, qui relève de nos agents sur les marchés, sur l'ordre public. Pour cela, il n'y a pas besoin de création d'une police municipale. Donc tout ce débat réaffirme et confirme ce que nous avons dit, il y a quelques mois.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Une explication de vote de Mao PENINOU, pour le groupe DP.

M. Mao PENINOU. - C'est l'intervention de Nicolas BONNET-OULALDJ qui me fait réagir, autrement les vœux étaient assez classiques.

Pour prendre le contre-pied exact, c'est bien pour cela que nous voulons une police municipale. Et une vraie police municipale parce que nous sommes convaincus que les évolutions de la police nationale sont des évolutions qui vont continuer mais qu'il y a besoin de la gestion de proximité d'une véritable police municipale, y compris avec une extension de ses compétences. C'est pourquoi nous ne voulons pas un ersatz de police municipale, mais une vraie police municipale capable de gérer avec l'ensemble des acteurs municipaux, départementaux et des acteurs de la prévention, pour avoir une gestion de l'espace public et une véritable lutte contre la délinquance.

Je voterai donc contre ces vœux, avec la volonté d'avoir dans les mois et les années qui viennent, en tout cas le plus tôt possible, une vraie discussion sur la répartition des compétences, en matière de lutte contre la délinquance et de gestion de l'espace public, entre la Municipalité et la police nationale, et non pas un jeu de ping-pong auquel nous assistons à nouveau aujourd'hui, visant toujours à dire : ce n'est pas de notre faute, c'est l'autre !

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Nous allons passer au vote de ces différents vœux.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 66 déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 225).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 67 déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 226).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 68 déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 227).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 69 déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 228).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 70 déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 229).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 71 déposée par le groupe "Génération.s", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 230).

Je mets enfin aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 72 déposée par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 231).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'usage des balles de défense LBD et des grenades GLI F4.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 73 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, relatif à l'usage des balles de défense.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

Monsieur le Maire, vous avez la parole.

(M. Nicolas NORDMAN, adjoint, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Chers collègues, depuis le début du mouvement des "Gilets jaunes", au mois de novembre de l'année dernière, 795 signalements pour blessures graves concernant 41 mineurs, 102 journalistes et 27 passants ont été effectués, 1 décès a été enregistré, il y a 286 blessures à la tête, 24 personnes ont été éborgnées et 5 personnes ont eu la main arrachée. Ces recensements ont été effectués notamment par le journaliste David DUFRESNE.

C'est la raison pour laquelle, la violence engendrant la violence - pour citer le Préfet Grimaud, "un policier qui frappe un manifestant désarmé se frappe lui-même" -, nous souhaiterions que la règle en matière de maintien de l'ordre soit modifiée sur le territoire de Paris, et que la Maire de Paris interpelle le Préfet pour lui demander de changer sa politique de maintien de l'ordre qui manifestement fait des dégâts considérables parmi les manifestants.

D'ailleurs, le Défenseur des droits, Jacques TOUBON, a lui-même pointé les dangers et les manques de transparence liés à l'utilisation d'armes de défense, et il recommande d'interdire l'usage des balles de défense dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre.

Des ophtalmologistes ont interpellé le Président de la République, en raison de blessures oculaires gravissimes, une véritable épidémie, disent-ils, et ils réclament un moratoire sur l'utilisation des lanceurs de balles de défense. La Ligue des droits de l'homme a réclamé la suppression de ces armes également. Sans parler de Michelle BACHELET, Haut-Commissaire des Nations unies qui s'est inquiétée des conséquences de cela.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Monsieur BOUTAULT, il faut conclure !

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - "Amnesty International" aussi.

Je conclus, Monsieur le Maire. J'ai bien conscience qu'un arrêté, comme celui pris par certains maires, ne serait pas accepté par le juge, mais la Maire de Paris s'honorerait à demander au Préfet de bien vouloir suspendre l'utilisation des grenades de désencerclement et des grenades à effet de souffle, ainsi que le LBD sur le territoire parisien lors des manifestations.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à Mme BROSSEL et ensuite à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Jacques BOUTAULT, d'avoir présenté ce vœu avec l'ensemble des élus du groupe GEP qui souhaitent que la Maire de Paris prenne un arrêté municipal interdisant l'usage des LBD, des grenades de désencerclement et des grenades à effet de souffle GLI-F4 sur le territoire parisien.

Nous avons eu l'occasion d'échanger et vous savez que cela n'a aucun fondement juridique sur ce sujet qui doit nous faire travailler avec beaucoup de sérieux. En effet, et fort heureusement d'ailleurs, si vous me permettez un commentaire, seul l'Etat est compétent dans notre pays en matière de maintien de l'ordre. Je pourrais vous rappeler évidemment les différents articles du Code de sécurité intérieure qui traitent de l'ordre public lors des manifestations et qui confient toute responsabilité au Préfet de police à Paris.

Je ferai une petite parenthèse par rapport aux échanges précédents : nous ne souhaitons absolument pas de modifications des compétences entre la Préfecture de police et la Ville de Paris, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la police municipale parisienne. Fin du petit clin d'œil !

Au-delà de la question juridique sur un sujet de fond, il ne faudrait pas laisser croire ou imaginer que la Maire pourrait, par arrêté municipal, souhaiter ou pouvoir interférer. Il ne faut jamais être dans la confusion sur la répartition des compétences. Nous aurons l'occasion d'ici quelques minutes de reparler d'autres sujets finalement très en lien, mais sur ce vœu en particulier qui a été déposé, je serai amenée évidemment à vous proposer de le retirer, étant entendu par ailleurs que notre Conseil municipal a déjà eu l'occasion de s'exprimer sur ces différents sujets et il n'y a aucun fondement juridique en la matière.

Merci par avance.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame BROSSEL.

Je donne la parole à Mme CAMILLERI.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne peux que confirmer le fait qu'il n'existe pas de fondement juridique pour cet arrêté et également rappeler que le Préfet de police, lui aussi, s'est exprimé sur ce sujet à l'occasion d'un débat lors d'un Conseil de Paris quelque temps après son arrivée.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est-il maintenu ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Bien sûr, le vœu est maintenu, Monsieur le Maire.

L'Exécutif fait semblant de ne pas comprendre, ainsi que Mme la Préfète. Le vœu, que j'ai amendé oralement, ne demande pas un arrêté puisque ces arrêtés, je l'ai précisé, ne tiennent pas devant la justice. Ce n'est pas un sujet juridique mais politique. Je crois que si la Maire de Paris interpellait le Préfet de police pour lui dire que ces armes ne doivent pas être utilisées sur le territoire parisien, cela aurait une utilité et pourrait largement influencer la situation. C'est la raison pour laquelle je maintiens mon vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au droit de manifester.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux événements de la Pitié-Salpétrière du 1er mai 2019.

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au respect et à la protection des libertés publiques.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 74, n° 75, n° 76, n° 77 et n° 77 bis relatifs au droit de manifester.

Mme Danièle SIMONNET. - Le vœu n° 77 n'a rien à voir !

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - D'accord.

Je donne la parole à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Merci.

Je participe, à chaque fois que je le peux le vendredi après-midi, aux réunions qui préparent la manifestation des Gilets jaunes du samedi, mais cela ne suffit pas pour comprendre. Il faut quand même avoir conscience que ces manifestations ont suscité un traumatisme matériel, psychologique, moral, sanitaire et médical - comme cela a été rappelé par Jacques BOUTAULT - et nous avons besoin de comprendre et d'être rassurés.

Nous avons aussi éventuellement besoin de donner notre point de vue sur la manière dont ces manifestations sur la voie publique sont encadrées, pas que celles-ci mais d'une manière générale. Quelles sont les stratégies du Préfet sur cette question ? De plus, c'est un nouveau Préfet et c'est d'autant plus intéressant que cela soit dit. Il peut évidemment en dire un mot au Conseil de Paris, mais la 3e Commission est quand même le bon cadre. Nous avons déjà eu cette expérience avec des préfets précédents, qui diront que c'était très positif et très partagé comme sentiment, parce qu'on peut avoir un échange, discuter et mieux se comprendre.

Voilà l'objet central de ce vœu qui est d'obtenir que le Préfet, dans le cadre de la 3e Commission, vienne discuter de la stratégie de protection des défilés. Evidemment, ce serait mieux si nous avions simultanément un bilan précis des victimes policières et civiles, un bilan également des décisions qui ont été prises par la justice à l'égard des civils, casseurs ou non casseurs, et également, mais c'est très compliqué, un bilan des sanctions prises contre les policiers.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voudrais revenir sur la manifestation du 1er mai par la citation de Helder Pessoa Câmara : "Il y a trois sortes de violence. La première, mère de toutes les autres, est la violence institutionnelle, celle qui légalise et perpétue les dominations. La seconde est la violence révolutionnaire qui naît de la volonté d'abolir la première. La troisième est la violence répressive qui a pour objet d'étouffer la seconde."

Je ne reviendrai pas sur les violences des casseurs lors du 1er mai : elles ont existé, elles sont insupportables. Je veux revenir sur une violence plus grave, pour notre Etat de droit, qui est celle des forces de l'ordre. Une violence a priori encadrée par la loi, mais de nombreux témoignages et vidéos de violences policières montrent des comportements illégaux. Des centaines de dossiers sont instruits par l'IGPN suite aux Gilets jaunes. Ces violences policières revêtent un caractère spécial car les forces de l'ordre sont les seules dépositaires de la force légitime. Si son usage est fait en dehors du cadre légal, c'est notre Etat de droit qui se fissure.

Revenons aux événements du 1er mai, ceux-là mêmes qui ont donné une des plus grosses "fake news" du quinquennat Macron, celle de Christophe CASTANER. Vous me concéderez qu'il y avait compétition ! De nombreuses personnes se sont retrouvées acculées à trouver refuge dans l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, suite à un mouvement de foule, lui-même faisant suite à des mouvements des forces de l'ordre en direction de la manifestation, et des mouvements de la nouvelle brigade des voltigeurs. Les fameuses 34 personnes de la Pitié-Salpêtrière, initialement interrogées puis toutes libérées sans aucune poursuite judiciaire, ont ainsi affirmé avoir dû fuir les ultra-violences policières.

Nous nous posons donc beaucoup de questions. Quel est le lien entre ces dysfonctionnements, ces violences et la stratégie des forces de l'ordre ? Nous demandons une enquête dans les plus brefs délais. Nous voudrions avoir aussi une explication du Préfet sur la corrélation entre les mouvements de foule se réfugiant à la Pitié-Salpêtrière et la nouvelle stratégie de rétablissement de l'ordre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je vais donner la parole à Mme FILOCHE qui va présenter le vœu n° 76.

Mme Léa FILOCHE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Madame la Préfète, comme chaque année depuis un peu plus de vingt ans, je suis allée manifester le 1er mai dernier dans les rues parisiennes. En général, c'est une manifestation que je fais en famille, mais cette année j'ai préféré y aller sans mes enfants et j'ai eu raison. Je n'ai pas pu aller au bout de la manifestation parce que nassée, gazée, inquiète, je me suis planquée dans un immeuble en attendant que cela passe et j'ai eu peur.

Par contre, à la manifestation suivante, celle pour le climat un vendredi après-midi, à laquelle j'ai aussi l'habitude de participer, n'ayant vu aucune force de l'ordre visible, j'ai pu constater effectivement qu'il n'y avait pas de violence et le parcours s'est déroulé sans aucun problème.

La Ville de Paris subit les conséquences sur l'espace public d'une gestion qui me semble plus qu'aléatoire des différentes manifestations revendicatives, et surtout nous subissons le choix politique du Gouvernement de tendre la situation plutôt que d'y apporter des réponses politiques.

C'est pourquoi nous réclamons encore une fois une audition de M. le Préfet de police devant les élus de Paris réunis en 3e Commission extraordinaire. Ainsi nous pourrons avoir peut-être des explications sur les choix en matière de gestion de l'ordre, notamment dans le cadre de la manifestation du 1er mai 2019 et dans celui de l'application de la loi dite "anticasseurs", qui est plutôt une loi anti-manifestations.

Vous pourrez peut-être aussi nous dire comment est-il possible que la France soit le seul pays en Europe à avoir besoin d'armes militaires, comme les LBD 40 ou les GLI-F4 pour gérer le maintien de l'ordre. Vous pourrez aussi peut-être nous dire pourquoi la France ne participe pas aux travaux européens sur le maintien de l'ordre pacifique visant à la désescalade.

Les choix d'organisation de la police nationale que je regrette ici, mais qui ne remettent pas en cause le respect que nous avons pour tous les policiers, ne peuvent que nous faire dire qu'il y a aussi un souhait de décourager les manifestants de se joindre aux cortèges.

Depuis six mois, le Conseil de l'Europe, l'ONU, des ONG internationales, des médecins, des journalistes, des citoyens et des citoyennes, rassemblés en collectifs ou individuellement, ont interpellé l'Etat français. Et nous ne pouvons nous rendre qu'à une seule évidence qui est celle des chiffres : 1 décès, 2.500 blessés, 24 personnes éborgnées, 5 mains arrachées, 28 impacts de balle en pleine tête. Cela est insupportable.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Je conclus.

Le Ministre de l'Intérieur doit prendre ses responsabilités afin que les manifestations se déroulent dans le calme et que les manifestants puissent exprimer librement leurs revendications.

Madame la Préfète, nous, élus de Paris, continuerons de vous interpeller tant que ces violences n'auront pas cessé.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Madame SIMONNET, voulez-vous présenter ce vœu maintenant ?

Mme Danièle SIMONNET. - Non, cela n'a rien à voir.

D'accord.

La parole est à Mme BROSSEL, pour les réponses.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup.

Merci, chers collègues, je laisserai évidemment Mme la Représentante du Préfet de police répondre sur ces différents vœux qui sont adressés au Préfet de police. Je vous donnerai quelques éléments d'explication et vous dirai pourquoi je vous propose le vœu de l'Exécutif, que vous avez eu et qui nous permettrait d'avancer, parce que nous avons eu ces échanges.

De nombreuses manifestations ont lieu depuis plus d'un an à Paris, notamment depuis novembre 2018. Des manifestations revendicatives au sens du Code de sécurité intérieure et donc régies par un régime déclaratif assuré par la Préfecture de police sans intervention de la Ville. Tout ceci vous le savez.

Comme vous savez que nous connaissons le caractère complexe des opérations de maintien de l'ordre. Nous connaissons la mobilisation des services de police, dont les agents sont engagés dans des conditions difficiles depuis de longs mois. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion de l'évoquer lors des questions d'actualité.

Vous le savez, nous l'avons dit et écrit à chaque fois, Paris est profondément attachée à la liberté de manifester. C'est une liberté fondamentale mais c'est aussi son histoire liée aux mobilisations sociales. Aucune violence ni aucun débordement ne doivent s'y produire et tous doivent être condamnés, parce qu'il nous faut collectivement garantir des conditions de déroulement pacifiques et protectrices de la sécurité de tous : les manifestants, les riverains et les commerçants.

Je rebondis sur une des phrases prononcées par l'une des collègues : ces actes et ces violences sont d'autant plus condamnables qu'ils peuvent occulter finalement l'essentiel. Il y a tous les jours des rassemblements festifs, des manifestations pacifiques, ouvertes et populaires dans les rues de Paris, parce que c'est aussi une forme d'expression et nous devons évidemment la garantir.

L'année dernière, mais aussi à des occasions précédentes, le Préfet de police avait répondu favorablement à la proposition des élus parisiens de venir en 3e Commission - nous y avions également convié les maires d'arrondissement - afin de faire un bilan des opérations de maintien de l'ordre et des choix qui lui appartiennent en gestion des manifestations. Ces échanges nous avaient permis d'expliquer les stratégies en œuvre, de faire le bilan, de répondre aux interrogations légitimes des élus. Cela avait été très utile et, très honnêtement, absolument passionnant - je regarde Pascal JULIEN qui était à l'initiative de cette proposition. Honnêtement, tous ceux qui avaient participé à ces débats les avaient trouvés passionnants, d'un point de vue profondément démocratique.

Au regard des manifestations qui se tiennent chaque samedi à Paris, mais comme pour celle du 1er mai que vous avez pour plusieurs évoquée, il serait utile, intéressant, de pouvoir réorganiser ce cadre. C'est donc la proposition qui est faite, notamment par ce vœu de l'Exécutif. Je vous inviterai donc, mes chers collègues, à retirer vos vœux et à nous rassembler pour faire cette proposition.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame BROSSEL.

Madame la Représentante du Préfet de police, vous souhaitez prendre la parole ?

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame BROSSEL, je vous remercie à travers ce vœu de rappeler ce qu'est l'état de droit et ce qu'est l'état du droit, en ce qui concerne cette liberté fondamentale qui est la liberté de manifester, à savoir un régime de déclaration préalable par l'organisateur auprès du Préfet de police.

La déclaration préalable à l'autorité de police permet justement de garantir la sécurité et le bon déroulement de la manifestation, grâce à un dialogue avec l'organisateur, à qui il appartient, au moment de sa déclaration, de préciser le parcours qu'il entend emprunter, le nombre de participants attendus et le service d'ordre interne qu'il compte mettre en place.

Tout cela est fait pour que l'autorité de police, le Préfet de police en l'espèce à Paris, puisse mettre en œuvre le dispositif de sécurité le plus adapté à la manifestation. Ce régime vise à nous donner l'ensemble des éléments nécessaires pour assurer notre mission dans de bonnes conditions, et donc de garantir à la fois la sécurité des manifestants et la sécurité générale sur l'ensemble du parcours emprunté lorsque nous détectons éventuellement des risques.

Je voudrais rendre hommage aux nombreux policiers et aux nombreux gendarmes qui, chaque jour, partout en France et singulièrement à Paris, permettent sous ce régime déclaratif d'assurer à des milliers de manifestations revendicatives de se dérouler dans les meilleures conditions et sans difficulté. Vous avez cité par exemple la marche pour le climat. Ils garantissent, à travers leur engagement et leur dévouement, l'effectivité de cette liberté à laquelle nous sommes tous attachés, qui est celle d'exprimer ses opinions sur la voie publique.

Peu de temps après son arrivée, au cours d'un débat organisé ici même sur les questions de maintien de l'ordre dans ces manifestations, le Préfet de police a déjà eu l'occasion de revenir sur ces opérations de maintien de l'ordre. Il vous a donné aussi tout à l'heure, en réponse à la question d'actualité qui lui était posée sur la sécurité, quelques éléments d'appréciation sur le déroulement de la manifestation du 1er mai.

Je rappelle, mais M. JULIEN m'a précédée, que le Préfet depuis son arrivée - c'était son prédécesseur qui avait déjà mis cela en place et le Préfet Didier LALLEMENT a souhaité poursuivre - tient chaque semaine une réunion d'information avec les élus de Paris - il y a d'ailleurs une autre réunion d'information avec les commerçants et les acteurs économiques - pour les informer et leur donner tous les éléments en sa possession sur les manifestations déclarées et non déclarées qui sont prévues le samedi, avec l'ensemble des éléments d'appréciation du risque et des données sur le dispositif qu'il entend mettre en place.

Je crois que nous avons aussi, à l'occasion de ces réunions, des échanges intéressants sur un certain nombre de contraintes et de points que vous pouvez vous-mêmes soulever et auxquels le Préfet de police a à chaque fois répondu.

Je rappelle que son cabinet tient informés les élus le samedi du déroulement de ces manifestations, afin de leur permettre de relayer auprès des acteurs économiques et des services de la Ville concernés - par exemple pour des opérations de nettoyage de voirie ou autres - les éléments leur permettant d'assurer leur mission.

Je prends note de votre souhait qu'il puisse en complément s'exprimer dans le cadre de la 3e Commission pour faire un bilan de l'ensemble des manifestations intervenues ces derniers mois et je serai en mesure de vous donner des réponses à ce sujet dans les prochains jours.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Les vœux n° 74, n° 75, n° 76 sont-ils retirés au profit du vœu n° 77 bis de l'Exécutif ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Nous voterons le vœu de l'Exécutif mais nous maintiendrons notre vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - D'accord.

Madame FILOCHE ?

Mme Léa FILOCHE. - Pareil.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Le vœu n° 74 est donc retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 75 déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 76 déposée par le groupe "Génération.s", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 77 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 232).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'interpellation d'un jeune dans le 20e.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 77.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Le vœu n° 77 n'est pas lié à la question des manifestations mais il fait suite à l'interpellation violente d'un jeune dans le 20e arrondissement. Le 19 mars, un jeune mineur de 15 ans habitant le 20e a été interpellé par erreur devant un fast-food du 20e. D'après l'enquête de "Mediapart", il aurait été injurié violemment, plaqué au sol, frappé au visage et il s'est fait couvrir la tête d'un sac. Il s'agissait en fait d'une opération conjointe de la police judiciaire de Seine Saint-Denis et de la brigade de recherche et d'intervention, en vue de procéder à l'interpellation en flagrant délit des auteurs d'un enlèvement et séquestration suivi d'une tentative d'extorsion de fonds.

Il faut savoir que ce jeune mineur, même s'il a été relâché, a eu cinq jours d'arrêt pour des hématomes au visage, des douleurs au thorax et, selon les dires de son avocat, il a été traumatisé : il ne dort pas la nuit avant 4 heures du matin, il vérifie avant de s'endormir que les verrous sont bien fermés, ses résultats scolaires qui étaient excellents ont bien baissé.

Cet adolescent a du coup porté plainte et une enquête a été ouverte fin mars par la police des polices pour violence volontaire par personne dépositaire de l'autorité publique. Il faut savoir que même le ministre de l'Intérieur a affirmé que ces pratiques n'étaient pas autorisées par le code de déontologie de la police.

Le temps m'étant imparti étant écoulé, je ne développerai pas plus mais il va de soi que ces pratiques ne sont pas acceptables, mettre notamment un sac sur la tête s'apparente plus à des pratiques relatives à la torture qu'autre chose et cela n'a pas lieu d'être.

Je souhaite à travers ce vœu que la Maire de Paris interpelle la Préfecture et le Gouvernement afin que de telles méthodes d'interpellation, contraires à la déontologie de la police, a fortiori quand il s'agit de mineurs, n'aient plus cours.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à Mme BROSSEL, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, chère Danielle SIMONNET.

Nous avons été en effet un certain nombre à lire cet article de "Mediapart" et à être désarmés devant ce qui était raconté. Par principe, j'essaye de faire en sorte que nous ne votions pas, dans cette Assemblée, de vœu à partir d'une affaire individuelle dont le processus judiciaire est entamé. Autant qu'il me semble - c'est d'ailleurs ce que nous avons eu l'occasion de faire à plusieurs reprises - nous avons légitimité comme élus d'interpeller sur un certain nombre de questions démocratiques, je ne crois pourtant pas qu'il soit de notre ressort et qu'il serait sain, pardon d'utiliser ce vocabulaire familier, d'intervenir de fait dans une affaire qui est dans un processus judiciaire. Cela devient dans ce cas plus gênant.

Je vais donc vous proposer de retirer votre vœu ou j'y apporterai un avis défavorable parce que cela ne me paraît pas être le bon cadre.

Je reviens sur le deuxième considérant de votre vœu pour vous dire que la Ville de Paris et l'ensemble des services de la DPSP qui travaillent sur les politiques de prévention, ainsi que moi-même, sommes évidemment à la disposition de chacun et chacune dans cette Assemblée, sur tous les bancs politiques, pour travailler sur la question profondément démocratique et absolument fondamentale des rapports dits police-population.

C'est un sujet sur lequel notre pays, notre Ville doivent progresser. C'est un sujet sur lequel les initiatives se développent et se déploient dans les 19e, 18e, 17e, 13e et 12e arrondissements. Je voudrais vous dire à quel point nous serons toujours présents pour avancer sur ce sujet et nous présenterons, dans quelques jours, le retour des chercheurs du CESDIP qui nous accompagnent, Ville de Paris, dans le cadre de la mise en œuvre de la police municipale parisienne sur la question des rapports entre nos agents et la population.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Madame la Représentante du Préfet de police, vous avez la parole.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame SIMONNET, vous l'avez dit, la famille de ce jeune a porté plainte pour violence commise par personne dépositaire de l'autorité publique, ce qui est son droit effectivement de porter plainte. Le dossier a été confié par le parquet de Paris à l'Inspection générale de la police nationale, dont les investigations sont toujours en cours. Par principe également, je ne commenterai pas des investigations en cours et je ne dispose pas d'ailleurs des

éléments permettant de les commenter. Entre-temps je souhaite juste rappeler que les policiers ont, eux aussi, droit à la présomption d'innocence dans ce dossier.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Madame SIMONNET, est-ce que vous maintenez le vœu ?

Nous avons une explication de vote de M. JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Madame la Représentante du Préfet, vous venez de dire que l'enquête est en cours et donc que vous ne vous prononcez pas. Mais quand un casseur cogne un policier, casse du matériel, avant même qu'il ne soit jugé et condamné éventuellement, nous entendons l'autorité préfectorale, mais pas seulement car les autorités politiques également, condamner cet acte. C'est cela, voyez-vous, qui dresse une partie de la population contre la police et je le regrette, moi qui aime la police. C'est deux poids, deux mesures.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la fermeture effective la nuit du jardin Truillot (11e).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 78 relatif à la fermeture effective, la nuit, du jardin Truillot, dans le 11e arrondissement.

La parole est à Mme Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu relatif à la protection de la qualité de vie des riverains de ce jardin Truillot dans le 11e arrondissement. Alors qu'il était ouvert 24 heures sur 24, il avait fait l'objet de multiples plaintes des riverains, suite à des nuisances constatées pendant la nuit.

Les élus les Républicains au Conseil d'arrondissement avaient émis, dès octobre 2018, le souhait que ce parc soit fermé de 22 heures à 7 heures 30 du matin, ce qui correspond aux horaires normaux de fermeture d'un parc. Il a été mis en place un comité des usagers pour veiller au bon fonctionnement de ce jardin, mais ce comité s'avère insuffisant, et en tout cas inefficace, puisque les nuisances sont toujours présentes et les riverains subissent toujours des nuisances aux abords de ce parc.

L'argument de la mairie de laisser le jardin traversant, tant que les métros fonctionnent, peut être tout à fait "contourné" puisque d'autres traversées peuvent se faire. Ce vœu demande donc que la fermeture soit rendue effective par la pose d'une grille, que l'interdiction de l'ouverture du parc soit effective de 22 heures à 7 heures 30, et de revoir au passage la conception d'aménagement du jardin même pour renforcer la tranquillité et la sécurité des riverains et des usagers.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame BOUGERET, d'avoir présenté ce vœu qui a été examiné en Conseil d'arrondissement. François VAUGLIN, le maire du 11e, y avait apporté toutes les réponses et propositions. Quant à la mobilisation sur cet espace vert ouvert depuis bientôt un an, je peux évidemment reprendre ces réponses en séance du Conseil de Paris.

Ce jardin est ouvert et nous, les élus de Paris et les élus du 11e, souhaitons le garder ouvert. Il fait l'objet d'une surveillance renforcée des équipes de la DPSP depuis son ouverture, avec des rondes des agents d'accueil et de surveillance au cours de la journée, avec deux rondes quotidiennes des équipes de la CIRCO 11-12, des ISVP sur le créneau 19 heures 30 et 20 heures 30, des médiateurs correspondants de nuit de la DPSP sur le créneau 21 heures 30 et 22 heures 30, puis des rondes de l'unité de nuit après 2 heures du matin, les vendredis et samedis, réalisées de manière plus aléatoire en semaine. Pourquoi plus aléatoire ? Pour être là quand il y a des besoins. Ce qui complète donc la présence et la surveillance de nuit.

Ce sont 138 missions sur site pour un total d'une centaine d'heures pour l'année 2018. Depuis le début de 2019, ce sont 410 missions pour un total de 170 heures. Je parle à la date d'aujourd'hui et évidemment tout ceci va continuer. Nous sommes présents pour verbaliser des incivilités et je pourrai vous donner les chiffres, si cela vous

intéresse. Une interdiction du site a été mise en place de 1 heure à 5 heures en semaine, de 2 heures à 5 heures le week-end.

Les AS et les ISVP ont été d'abord mobilisés pour informer et la signalétique a été modifiée. Ce site sera intégré au dispositif de surveillance renforcée déployé pour les ouvertures nocturnes estivales des jardins qui commencent dans quelques semaines. Une ronde dédiée à Truillot et à Bréguet sera mise en place avec deux agents de gardiennage présents, dont un maître-chien, chaque soir de 22 heures à 6 heures du matin pour garantir la tranquillité de tous. L'ASCV et la PP ont accès à une caméra récemment installée dans le cadre du déploiement voté en 2015.

Bref, nous continuons évidemment à travailler à apporter toutes les réponses. C'est la raison pour laquelle j'apporterai un avis défavorable à votre vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la sécurité dans le quartier Barbès.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 79 relatif à la sécurité dans le quartier Barbès.

La parole est à M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, l'agression du kiosquier situé près de la station de métro Barbès-Rochechouart, lundi 13 mai, a suscité une vive émotion. Samir LEBCHER a décidé d'arrêter ses activités. Quelques jours plus tard, Karim DRIF s'est vu contraint de fermer son restaurant, il ne pouvait plus travailler à cause de l'insécurité.

Au-delà de l'aspect économique, c'est beaucoup plus grave car Samir LEBCHER et Karim DRIF sont des figures emblématiques du quartier. Leur enracinement est profond. Ce sont des enfants de Barbès et de la Goutte-d'Or. Leur réussite était la réussite du quartier. Leur départ est une blessure pour tous les habitants qui les regrettent. Ce sont des parcours familiaux interrompus, ils ont derrière eux des générations de gens qui triment, qui se battent.

On ne peut pas accepter cette dégradation des conditions de vie, ni que l'activité économique soit entravée parce que des commerçants ne peuvent pas travailler normalement. Ces faits se sont déroulés dans un quartier situé dans une zone de sécurité prioritaire. La création par le Gouvernement d'une police de la sécurité du quotidien s'avère une mesure positive qui peut entraîner une amélioration de la situation à Paris, et particulièrement dans le 18e arrondissement, par une présence et des actions renforcées et ciblées au plus proche du terrain.

Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous proposons depuis 2013 de créer à Paris une véritable police municipale à pied et à vélo. Cette police municipale répondrait à un vrai besoin pour lutter contre les incivilités et la petite délinquance. C'est la raison pour laquelle, au nom du groupe "100% Paris", nous présentons ce vœu de renforcer la présence de la police nationale dans le 18e arrondissement et plus particulièrement dans le quartier Barbès, et de mettre en place, en concertation avec les élus parisiens et notamment les parlementaires, une véritable police municipale et des antennes locales dans chaque arrondissement.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur HONORÉ.

Votre vœu et la lâche agression que vous mentionnez et qui nous permet de témoigner aux uns et aux autres de notre amitié et de notre soutien aux commerçants que vous avez évoqués, témoignent en effet de la nécessité d'une présence policière permanente, visible, dissuasive sur le quartier de Barbès comme sur l'ensemble de Paris. Nous voyons, vœu après vœu, à quel point ce besoin est exprimé sur tous les bancs de cette Assemblée. Nous avons besoin de cette mobilisation à Barbès ainsi que sur l'ensemble des trois zones de sécurité prioritaire comme pour l'ensemble des arrondissements.

Cependant, permettez-moi, Monsieur HONORÉ, de vous livrer un sentiment : c'est que votre vœu brouille, volontairement peut-être, la répartition des compétences. Comme j'ai eu l'occasion de le dire tout à l'heure, il ne faut

surtout pas qu'il y ait de flou là-dessus et je ne suis pas sûre que l'on puisse qualifier une agression physique de petite délinquance. Ce sont des délits graves pour lesquels il est nécessaire que tout soit mis en œuvre, afin que le ou les auteurs de ce délit grave contre un salarié, un acteur économique de Barbès, puissent être interpellés par la police nationale, jugés puis condamnés par la justice.

C'est bien pour rappeler les compétences et les missions de chacun que la Maire de Paris a posé un préalable nécessaire à la création de la police municipale parisienne : que l'Etat s'engage au maintien - voire à l'augmentation - des effectifs de police nationale dans les commissariats, pour répondre à la question de Pascal JULIEN.

Nous avons toujours soutenu l'ensemble des dispositifs souhaités et proposés par le Ministre de l'Intérieur, quels qu'ils soient, dès lors qu'ils s'accompagnaient de renforts d'effectifs et de moyens. Mais l'ensemble de nos débats nous permettent de partager une interrogation. Je crois d'ailleurs, Monsieur HONORÉ, que vous partagez ce doute, parce que votre vœu estime que la police de sécurité du quotidien, lancée par le Gouvernement fin 2017, peut, je cite, "entraîner une amélioration à Paris". Voilà une manifestation peu ferme de votre soutien.

Je crois donc que nous en arrivons aux mêmes conclusions, mais je vous le redis : nous ne devons pas entraîner de confusion et c'est la raison pour laquelle j'apporterai un avis défavorable à votre vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris" relatif à la réponse pénale à l'encontre des pickpockets récidivistes.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 80 relatif à la réponse pénale à l'encontre des pickpockets récidivistes.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu que je présente au nom des deux groupes LRI et "100% Paris", puisqu'il a des signataires des deux groupes, et qu'il a pour objectif de revenir sur la réponse pénale.

Les vols à la tire dans les réseaux de transports en commun ont augmenté de 20 % ces douze derniers mois, et encore sur ce qui peut être quantifié avec des dépôts de plaintes parce qu'on peut supposer qu'ils sont bien plus nombreux. Nous qui prenons tous le métro, je pense que les annonces sur les risques de pickpockets résonnent encore dans nos oreilles. C'est un vrai sujet, avec un type de délinquance particulièrement néfaste pour l'attractivité touristique de la capitale et bien évidemment pour ses habitants.

La réponse pénale apportée aujourd'hui n'est plus adaptée. Nous n'avons pas la possibilité de dissuader et d'empêcher la récidive puisqu'un pickpocket peut commettre en quasi-impunité des centaines d'infractions au cours d'une seule année. C'est la raison pour laquelle l'Exécutif régional a proposé de créer une peine complémentaire d'interdiction de paraître dans les réseaux de transports publics et des amendements ont été déposés en ce sens à la loi Mobilités, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat. Nous demandons que la Ville de Paris puisse soutenir cette démarche.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur BERTHAULT.

La réponse pénale est importante, fondamentale, en effet, pour nombre de sujets sur lesquels nous avons l'occasion d'échanger sur ces bancs. Avec les maires d'arrondissement, autour du procureur de Paris, la question des interdictions de paraître peut être un outil juridique utile et nécessaire. Je crois que les réponses possibles doivent être étudiées, même s'il ne nous appartient évidemment pas d'intervenir dans des décisions de justice.

Cela me permet de dire un mot sur le fait que c'est aussi parce qu'il y a moins de forces de sécurité mobilisées dans les réseaux de transports en commun qu'il y a une explosion des faits de délinquance dans ces transports, confère le reste de nos débats.

La Préfecture de police, mais également la BRF, le parquet via le GLTD qui a été créé et la R.A.T.P. travaillent ensemble. Mais nous sommes confrontés là aussi à une question de mobilisation des moyens. La DPSP, la police municipale parisienne, en préfiguration dans le cadre des parcours de tranquillité publique, est présente le soir et le matin aux entrées et sorties de métro, pour une présence visible, rassurante et apaisante. Je crois que cela est bien nécessaire. En tout cas, j'apporterai un avis favorable à votre vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, 233).

Nous allons terminer pour ce soir avec l'adoption, je dirais à l'unanimité, de ce vœu.

La séance reprendra demain matin à 9 heures. Bonne soirée à toutes et à tous.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 12 juin 2019 à vingt-et-une heures, est reprise le jeudi 13 juin 2019 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Olivia POLSKI, adjointe).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, bonjour à toutes et à tous. J'espère que vous allez bien.

2019 DEVE 48 - Martin Luther King, Clichy Batignolles (17e). - Convention de financement par la R.A.T.P. de la reconstitution définitive des zones du parc.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons ce matin le projet de délibération DEVE 48 et l'amendement technique n° 217 déposé par l'Exécutif.

La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS, pour 5 minutes, s'il vous plaît.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - C'est un amendement technique sur des conventions de financement par la R.A.T.P. de la reconstitution définitive des zones du parc. Rien de spécial, vous avez l'amendement technique.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 217 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 217 adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 48 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2019, DEVE 48).

Je vous en remercie.

2019 DEVE 52 - DDCT - Subvention (23.00 euros) à 14 associations pour le financement de 17 projets présentés dans le cadre de l'appel à projets "politique de la ville".

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DEVE 52 - DDCT et de l'amendement technique n° 81 déposé par l'Exécutif.

Je donne la parole à Mme KOMITÈS, pour 3 minutes, pour l'amendement technique.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Pareil.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 81 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 81 adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 52 - DDCT ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2019, DEVE 52 - DDCT).

Je vous remercie.

2019 DEVE 54 - Création du jardin partagé dans le square Allemane au 9, rue de Belfort et rue Mercœur (11e).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 54 relatif à la création du jardin partagé dans le square Allemane au 9, rue de Belfort et rue Mercœur, dans le 11e.

La parole est à Mme Joëlle MOREL, du groupe Ecologiste de Paris, pour 5 minutes.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

Une courte intervention pour mentionner la création d'un nouveau jardin partagé dans le 11e, et dire combien je me réjouis de cette initiative. Le centre "Anim Mercœur", qui est aussi la M.J.C. Mercœur et maintenant aussi un centre social est un équipement important dans notre arrondissement.

Adossée au square public Allemane dans la rue de Belfort et dans la rue Mercœur, la M.J.C. a demandé de bénéficier de petits espaces pour y développer des activités liées au jardinage.

Ainsi, depuis l'accueil des journées "En jardinez-vous" en 2017 dans ce square, la M.J.C. travaille tranquillement et patiemment à la création d'un petit jardin partagé sur des parcelles qui font au total 40 mètres carrés. Ce jardin est le fruit d'une création collective et concertée, et s'inscrit dans une démarche d'éducation populaire pour impliquer et sensibiliser les différents publics dans le respect de la charte "Main verte".

Les volontaires de ce jardin partagé travaillent également en relation étroite avec les ateliers cuisine de la M.J.C., qui élaborent des plats à partir des invendus.

Je salue tout particulièrement ce travail pédagogique et c'est avec enthousiasme que le groupe Ecologiste appelle à signer cette nouvelle convention. Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Mme KOMITÈS, pour 5 minutes.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame MOREL, pour votre intervention et vos remarques.

Effectivement, la Ville aménage de nombreux jardins partagés et encourage vraiment les initiatives pour en créer de nouveaux dans les arrondissements parisiens, avec effectivement comme principe le respect de la charte "Main verte", notamment en matière d'animation, mais aussi et surtout de gestion écologique, avec bien évidemment toute interdiction d'employer des produits phytosanitaires à l'image des règles qui régissent l'entretien de nos espaces verts parisiens. Egalement, nous sommes vigilants sur les heures d'ouverture au public comme nous nous y sommes engagés.

Au 1er avril 2019, nous avions 133 jardins partagés ouverts au public sur Paris, dont 49 ouverts depuis le début de la mandature, qui sont principalement aménagés sur des parcelles qui appartiennent à la Ville, et une trentaine chez les bailleurs sociaux.

Ces jardins partagés sont tous vraiment des créations collectives ouvertes à tous et qui permettent d'impliquer les habitants et de les sensibiliser aux activités de jardinage. Ce sont vraiment des lieux de transmission, de rencontre, de convivialité et de lien social.

Nous avions, comme nous nous y étions engagés, adressé, je pense, aux membres de la troisième Commission, un document complet sur les jardins partagés, les jardins thérapeutiques de manière que vous ayez toutes les données sur ce programme.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 54.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2019, DEVE 54).

Je vous remercie.

2019 DEVE 74 - Communication sur le lancement d'un appel à projets sur la sensibilisation des Parisiennes et des Parisiens au bien-être animal.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au bien-être animal.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à des rencontres des personnes âgées, dépendantes ou en situation de handicap avec des chiens.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création de nouveaux espaces canins.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la sensibilisation des publics scolaires à l'action des chiens guides pour mal voyants.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DEVE 74 et des vœux référencés n^{os} 82, 83, 84 et 85 qui s'y rattachent.

La parole est à M. Yann WEHRLING, pour 5 minutes maximum, s'il vous plaît.

M. Yann WEHRLING. - Je serai beaucoup plus bref que cela.

Globalement, je ne peux que saluer l'effort fait par l'Exécutif dans le champ de la protection et du bien-être animal. C'est un sujet qui a émergé au début de la mandature, qui a été pris en main par l'Exécutif progressivement, avec la mission "Animaux", les 61 préconisations qui ont été élaborées, et encore une fois je voulais saluer le travail qui a été fait.

Cela étant, je ne peux pas m'empêcher de noter que face à la communication qui nous est faite aujourd'hui, qui annonce un appel à projets pour inviter les parties prenantes, notamment les associations à sensibiliser les Parisiens au bien-être animal, j'ai plutôt le sentiment que les associations de protection animale vont plus être tentées de vouloir sensibiliser encore un peu plus l'Exécutif que les Parisiens. J'ai même le sentiment que les Parisiens sont déjà très largement sensibilisés à ces questions.

Nous ne sommes pas contre le projet de communication et le projet de délibération bien évidemment, l'air du temps est aux conversions et je ne peux que les saluer, mais je ne peux que noter que l'Exécutif, malgré tous ces efforts, reste encore timoré dans l'impression qu'il donne. J'en veux pour exemple la question des cirques. Nous avons travaillé sur cette question ensemble, encore une fois je ne suis pas négatif sur cette question. Je trouve que l'on a avancé sur le sujet. Mais pour autant, il y a un sentiment de prudence de la part de l'Exécutif sur ces questions. J'ai le sentiment que les Parisiens sont bien plus engagés que ne l'est l'Exécutif.

J'invite l'Exécutif à être plus offensif et plus en écho à ce qu'aujourd'hui attendent les Parisiens, et par exemple sur les cirques, à accélérer les décisions qui se dessinent, d'arriver à une ville qui soit sans cirque, sans se réfugier derrière l'argument selon lequel le gouvernement doit agir.

Le Gouvernement, de son côté, a commencé la réflexion sur cette question, parce que, encore une fois, je crois que la population française a beaucoup plus d'exigences que n'en a la classe politique aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT, pour 5 minutes maximum, s'il vous plaît.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Chers collègues, je suis très heureux de cet appel à projets sur la question du bien-être animal, d'autant que les écologistes ont été assez pionniers dans le lancement de cette mission "Animaux en ville" présidée par Pénélope KOMITÈS, et qui a vu le jour suite au vœu que nous avions déposé sur cette question, et en particulier sur la question des animaux sauvages dans les cirques.

A ce sujet d'ailleurs, je voudrais dire qu'il est inadmissible que des associations reçoivent des menaces de mort suite à leur prise de position sur cette question. Cela est complètement indigne. Je souhaite que l'ensemble du Conseil de Paris condamne les menaces à l'encontre de la présidente de "Zoopolis Paris".

Le groupe Ecologiste était très présent au groupe de travail concernant cette mission "Animaux" sur la question des cirques, et nous aurions souhaité que l'ensemble des groupes du Conseil de Paris soit tout aussi assidu que nous à ces réunions qui ont permis des avancées notables sur cette question, insuffisantes, mais notables.

Quant à la sensibilisation des Parisiennes et des Parisiens au bien-être animal, je suis assez fier en tant que maire du 2e arrondissement d'y contribuer depuis un certain temps en accueillant conférences et débats dans les locaux municipaux, avec un public très assidu et des associations qui nous proposent des réflexions de très haute qualité, qui contribuent à donner de la visibilité à cette question et à faire progresser la sensibilité des Parisiens à cette question des animaux en ville.

D'ailleurs, les repas végétariens dans les cantines scolaires s'inscrivent aussi dans l'idée de ne plus tuer les animaux pour se nourrir, puisque cela est possible. Autrefois, source d'inquiétude pour les parents, les repas végétariens font désormais partie intégrante des menus proposés aux enfants, et les parents sont fortement demandeurs.

Effectivement, comme le disait il y a un instant mon collègue Yann WEHRLING, les Parisiennes et Parisiens sont en ce domaine, semble-t-il, beaucoup plus en avance sur la question animale que l'ensemble des conseillers et conseillères de cet hémicycle.

Nous nous félicitons donc de cet appel à projets et de l'ouverture de celui-ci aux centres de recherche. Je me souviens de l'époque où rares étaient les universités proposant une chaire dévolue aux études de genre. Désormais, cela est tout à fait ordinaire. J'aimerais qu'il puisse en être de même pour la question animale, car écologie, féminisme et respect de la condition animale sont trois modalités étroitement liées en ce sens qu'elles refusent les rapports de domination, que ce soit d'une espèce ou d'un genre sur un autre.

Je nourris l'espoir que cet appel à projets donnera corps à des propositions innovantes, originales, et à vertu pédagogique, notamment pour les plus jeunes des Parisiens et des Parisiennes.

Notre Assemblée est aujourd'hui de plus en plus sensible, semble-t-il, à la condition animale et on voit apparaître avec un peu de retard certains groupes, je pense au groupe LRI, qui déposent des vœux dont certains ont déjà été proposés par notre groupe, mais mieux vaut tard que jamais, notamment nous aurions aimé les voir plus intervenir au moment de la constitution de cette mission "Animaux en ville" et participer plus assidûment à ses groupes de travail.

Nous nous félicitons que ce groupe s'ouvre enfin à la nécessité de publier les contrôles des établissements commercialisant des animaux, il en existe beaucoup trop à Paris, puisqu'on sait que les animaleries sont le moteur de nombreux trafics.

Nous nous réjouissons aussi que ces animaux ne soient plus considérés comme de simples marchandises, mais bien des êtres vivants, doués de sensibilité.

Les chiens possèdent des vertus thérapeutiques incontestables et le groupe LRI a raison de nous rappeler l'aide qu'ils apportent au quotidien aux personnes non voyantes, mais aussi souvent aux S.D.F. qui doivent pouvoir être plus fréquemment accueillis dans les lieux d'urgence avec leur animal.

A lire certaines études, les chiens peuvent aussi être dressés à repérer certains cancers et assister un maître ou une maîtresse diabétique. Des activités avec les établissements scolaires sont à encourager en ce qu'elles développent aussi bien l'empathie des enfants pour l'animal que pour des personnes vulnérables.

Nous voterons donc ce vœu ainsi que celui proposant des rencontres entre les chiens et les personnes âgées et dépendantes.

Enfin, quant au vœu sur les éducateurs canins, nous le voterons d'autant plus qu'il reprend quasiment mot pour mot un vœu que nous avions déjà exprimé lors d'un précédent Conseil de Paris, notamment lorsque nous avions débattu de la création de cette commission "Animaux en ville".

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Didier GUILLOT, pour 5 minutes, s'il vous plaît, maximum.

M. Didier GUILLOT. - Madame la Maire, mes chers collègues, lors du débat sur la mission "Animaux", nous avions défendu des vœux en vue de faire avancer la cause animale. Je pense au vœu demandant la mise en place d'un label visant à établir un partenariat entre animaleries et refuges d'Ile-de-France, afin de proposer en priorité des animaux abandonnés. C'est bien par l'engagement de l'ensemble des acteurs liés au monde animal que nous

pourrons faire avancer cette cause à laquelle de nombreux Parisiens et Français sont sensibles, et cela de plus en plus. Il est donc bienvenu de sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens au bien-être animal.

Nous le savons, la souffrance animale s'étend dans bien des domaines, l'agriculture, le divertissement, l'industrie et la mode. Il ne s'agit pas simplement de jeter l'anathème contre tel ou tel, mais de trouver des solutions à l'amélioration de la condition animale tant au niveau local que national.

Nous avons vu l'effort de la Ville qui a engagé un certain nombre de travaux. Le gouvernement de son côté est également à la tâche. Le ministre de la Transition écologique et solidaire a lancé en avril dernier un groupe de travail composé d'experts scientifiques, d'associations engagées, d'élus et de représentants de l'État en vue de travailler à l'amélioration du bien-être animal dans quatre filières : les parcs zoologiques, les delphinariums, les cirques et spectacles itinérants, et les élevages de visons pour la production de fourrure. Il sera remis dans les mois prochains les propositions constitutives d'une nouvelle feuille de route.

Les Français, dans leur grande majorité, se disent opposés à un certain nombre de pratiques mettant en scène les animaux. Il a été voté récemment au Canada l'interdiction de garder en captivité des baleines et des dauphins et la question des animaux marins enfermés est bien à l'ordre du jour des discussions du groupe de travail.

Le monde de l'agriculture n'a pas été occulté, la loi sur l'agriculture et l'alimentation promulguée en novembre dernier a par exemple étendu le délit de maltraitance en élevage aux activités de transport et d'abattage, doublé et durci les peines d'emprisonnement, a permis aux associations de protection animale de se porter parties civiles, et a interdit la mise en production de poules pondeuses en cage dans tout nouveau bâtiment d'élevage.

Nous avons pu récemment mesurer que cette cause animale touchait de plus en plus les Français. D'ailleurs, la liste animaliste, vous l'avez vu il y a 15 jours, obtient quasiment le même score que la liste communiste conduite par Yann BROSSAT. Bref, nous le voyons, c'est bien avec l'ensemble des parties et à travers des moyens éducatifs et législatifs que nous pourrons faire avancer cette cause, sensibiliser petits et grands sur cette question qui devient de plus en plus importante dans notre société, et c'est une bonne chose.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour 5 minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Mes chers collègues, je voudrais commencer mon intervention en exprimant mon soutien à la présidente de l'association "Paris Zoopolis", Amandine. Alors qu'elle participe au nom de son association à un groupe de travail ministériel lancé par M. de RUGY sur le bien-être animal dans les cirques, la voilà menacée de mort, par téléphone, par un directeur de cirque. C'est totalement inacceptable et j'espère véritablement que la justice va être saisie et que ce sera jugé, parce que ces menaces de mort et ce harcèlement sont totalement scandaleux.

Je voudrais dire également, profiter puisque je suis sur "Paris Zoopolis", huit mois après le vote sur le groupe de travail sur la stèle "Animaux en guerre" qui avait été un combat aussi très fortement porté par l'association "Paris Zoopolis", je voudrais savoir mes chers collègues, où on en est, puisqu'il avait été dit par l'adjointe en charge de la mémoire qu'il y aurait rapidement, sans tarder, une réunion de travail avec l'ensemble des partenaires.

L'association "Zoopolis", qui a porté cette bataille pour la reconnaissance du rôle des animaux, n'a toujours pas été associée. Est-ce que les réunions ont eu lieu sans cette association, ou est-ce que les réunions n'ont toujours pas eu lieu ? C'est la première chose.

Concernant ce projet de délibération sur le lancement d'un appel à projets 2019 sur la sensibilité des Parisiennes et Parisiens à la place des animaux en ville et leur bien-être, je voudrais savoir quelle est l'enveloppe, le montant global de ce projet de délibération, puisque cela ne nous est pas communiqué et combien de projets il est envisagé de soutenir ?

C'est toujours compliqué pour les associations lorsqu'un appel à projets de ce type est lancé si elles ne savent pas quelle est l'enveloppe, quels sont le montant et le niveau, et donc quelle ambition elles peuvent avoir dans la présentation de leur projet.

Sur le fond, il me semble extrêmement important que la question de la prise en compte de la souffrance animale évolue, et qu'enfin l'ensemble des pouvoirs publics et l'ensemble de l'opinion publique, mais là je pense que l'opinion publique est bien en avance par rapport aux décideurs, reconnaissent que les animaux sont des êtres sensibles et que cette bataille est aussi une question liée au respect de la biodiversité, des animaux en voie de disparition dont on doit refuser le commerce, la chasse, le braconnage, et aussi une prise en compte du fait que les animaux ne sont pas des objets, des objets de loisirs ou des objets à consommer, des utilitaires pour l'homme, et comprendre que l'on doit faire évoluer ce regard.

Je dirai une magnifique citation que j'ai retrouvée de Louise Michel, pour qui cette question était une question de fond, de civilisation, et qui disait déjà à l'époque : "plus l'homme est féroce envers la bête, plus il est rampant

devant les hommes qui le dominent". On voit bien toute l'importance d'un point de vue civilisationnel que nous devons accorder au respect des animaux.

Cet appel à projets est bienvenu, parce que les associations peuvent être porteuses de projets pour faire changer nos regards, les mentalités. Il faudrait aussi que ce soit assorti de prises de décisions et d'engagements forts de la Ville.

Revenons sur la question des cirques. Je ne comprends pas que nous ne soyons toujours pas en capacité d'interdire les cirques avec animaux à Paris. J'ai bien entendu tout le débat juridique, ce n'est pas nous, c'est l'État, c'est la Préfecture, c'est ceci, c'est cela... Espérons que le groupe ministériel puisse enfin faire évoluer le législateur sur le sujet, mais on pourrait déjà au niveau de la Ville décider de ne plus distribuer les places offertes par les cirques avec animaux.

Deuxième chose, une étude vient de paraître sur laquelle il y a une petite communication sur l'évolution de la capacité des chercheurs à comprendre la sensibilité des poissons. Cela les a fait beaucoup rire dans l'hémicycle et dans les réseaux sociaux quand j'étais intervenue pour l'interdiction de la pêche à Paris étant donné que l'on ne peut ni manger ni vendre les poissons. Autant arrêter la pêche, puisqu'il s'agit juste de considérer les poissons comme des objets de loisirs. On les sort de l'eau avec un hameçon, on leur fait mal, on les blesse, puis on les rejette dans l'eau en espérant qu'ils vivent. On sait pertinemment que même avec des méthodes de pêche "no killing", bien sûr qu'une souffrance animale est produite.

Il me semble important que la Ville soit exemplaire. J'avais proposé à d'autres conseils, lorsque nous débattions de ces questions, qu'il y ait véritablement une direction de la condition animale, avec un adjoint ou une adjointe sur la question des animaux en ville, parce que ce thème à mon avis est transversal.

Je terminerai par l'enjeu à Paris, même si ce n'est pas à Paris qu'il y a des fermes de 1.000 vaches, de 1.000 cochons ou de poulets en batterie, pourtant à Paris comme ailleurs on mange. À Paris comme ailleurs, notre rapport à la consommation interroge notre rapport à la condition animale et donc à l'ensemble du vivant. Je pense qu'il faut continuer, je terminerai par cela, à développer les menus végétariens, pas simplement un jour ou deux par semaine, mais tous les jours. Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour 5 minutes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je vais être très rapide. Je voudrais redire mon soutien à Amandine SANVISENS, présidente de "Zoopolis", qui a été victime de harcèlement et de menaces de mort pour son engagement pour la cause animale et cela n'est pas acceptable. Quelles que soient les causes que l'on défend, on ne doit pas être menacé dans notre société de droit et de liberté.

Je ne vais pas ajouter à tout ce qui a été dit, d'autant que l'on s'était déjà exprimé, le groupe communiste avait rappelé au moment du grand débat que l'on avait eu, que pour nous la question des animaux et de leur bien-être nous ramène à la question du rapport de l'homme à la nature et de son exploitation. Evidemment, dans une société capitaliste, les premières victimes ce sont les animaux et la nature, et si l'on ne change pas de système, si l'on ne revoit pas ce système d'exploitation, la souffrance animale existera toujours. Pour nous, la réalité c'est une vraie révolution, qui passe par l'abolition du système capitaliste.

Je voudrais dire aussi que cette communication, nous la saluons car nous voyons d'un bon œil la démarche de sensibilisation auprès des Parisiens, notamment des plus jeunes qui sont les premiers réceptifs à cette question des animaux. Nous soutenons pleinement toute campagne de sensibilisation sur la cause animale.

Nous avions proposé d'aller plus loin avec un vœu que nous avions déposé au moment du débat, qui était l'idée d'un Paris sans animalerie. Je maintiens cette position. Nous pensons que les animaux ne doivent pas être victimes de la marchandisation et de l'exploitation, et nous pensons qu'il faut combattre cela. Nous avions à l'époque déposé un vœu et nous souhaiterions savoir où l'Exécutif a avancé, et la Ville de Paris a-t-elle avancé dans sa relation avec ces commerces d'animalerie. Faire un point là-dessus nous semble assez important. C'est d'aller plus loin que la sensibilisation et se dire, finalement, peut-être que l'on peut adopter les animaux, il y a pour cela des refuges, et peut-être que ce serait un autre rapport qu'un rapport de marchandisation aux animaux. Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour les vœux du groupe LRI, c'est Mme Alix BOUGERET qui fait les présentations. Vous avez 3 minutes.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

En effet, plusieurs vœux déposés par mon groupe qui sont autant de contributions positives et constructives à cette communication. Je veux rassurer M. BOUTAULT, nous ne découvrons pas le sujet et j'aurai l'occasion d'y revenir sur les espaces canins.

Ce premier vœu est sur le bien-être animal. L'avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail du 25 avril 2018 rappelle que le bien-être d'un animal est l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes.

Pour répondre pleinement à cette exigence et parce qu'il est plus pertinent d'être soi-même exemplaire pour porter une politique, nous souhaitons que la Ville communique les contrôles effectués par les services vétérinaires de la Préfecture de police auprès de l'ensemble des établissements utilisant des animaux domestiques sur le domaine public municipal ou dans un cadre commercial. Cela a été évoqué lors de salons animaliers comme au parc floral et que les services municipaux s'assurent que le cahier des charges de ces établissements comporte toutes les garanties sanitaires en vue d'attester les bonnes conditions de traitement de ces animaux. C'est l'objet de ce premier vœu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Pénélope KOMITÈS, puis Mme la Représentante du Préfet, si vous voulez répondre en quelques mots. Merci. Sinon, présentez tous les vœux et on fera une réponse globale.

Mme Alix BOUGERET. - Je vais présenter les vœux n^{os} 83 et 85 qui sont très similaires, mais avec des cibles différentes.

Deux vœux qui portent sur l'aide essentielle que les chiens spécialisés apportent à des personnes grandement fragilisées par la solitude notamment, l'inactivité et parfois le handicap, qu'il soit visuel ou moteur. On le sait, les chiens guides et d'assistance accomplissent un travail remarquable pour soutenir, accompagner au quotidien des personnes en souffrance morale et physique.

L'un des vœux propose que soient intensifiés les partenariats entre les EHPAD, les structures accueillant des personnes en situation de handicap dépendant de la Ville, et des associations de chiens spécialisés, en organisant des visites régulières de ces chiens d'assistance auprès des personnes dépendantes. C'est l'objet du second vœu.

Nous demandons également que soit proposées aux élèves des établissements scolaires publics, des écoles maternelles et primaires, des activités avec des associations de chiens guides ou d'assistance afin de mieux appréhender le moyen de compensation au handicap qu'apportent ces chiens. Ce sont des actions qui existent notamment dans les CLAP et qui sont bénéfiques de sensibilisation au handicap. Bénéfiques évidemment pour les personnes porteuses de handicap et aussi pour changer le regard des plus jeunes sur ces situations.

Le dernier vœu a trait plus précisément aux espaces canins. Le rapport de la mission "Animaux en ville", adopté par le Conseil de Paris en novembre 2018, mentionne le chiffre de 100.000 chiens recensés à Paris. Leurs propriétaires, soucieux de leur bien-être, souhaitent que des mesures concrètes soient prises pour améliorer la place de ces animaux en milieu urbain et pour qu'ils puissent s'épanouir. Ce n'est pas un sujet que nous découvrons. Déjà en 2013 Jean-Jacques GIANNESINI avait proposé un vœu qui avait été retoqué à l'époque pour qu'un espace canin soit envisagé aux Buttes Chaumont, mais les mentalités de tous évoluent sur le sujet. On ne peut que s'en réjouir. On va d'ailleurs en ouvrir un prochainement dans le 17e arrondissement.

Notre vœu propose que soient recensés, en liaison avec les maires d'arrondissement, les espaces verts accessibles aux chiens, afin d'y réaliser au moins un espace par arrondissement.

En complément de cette initiative, nous suggérons qu'un guide "Chiens dans la ville" soit édité par la Mairie de Paris, afin de mieux communiquer sur les règlements sanitaires et municipaux et qu'il soit diffusé largement dans les mairies d'arrondissement et par l'ensemble des professionnels animaliers.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci beaucoup pour vos interventions.

Cet appel à projets sur la place et le bien-être des animaux s'inscrit, comme vous l'avez indiqué, dans la mise en œuvre des 61 préconisations du rapport de la mission "Animaux en ville". Je précise que nous l'avons voté il n'y a pas si longtemps et que nous sommes en train de travailler à mettre en place ces préconisations les unes derrière les autres.

Cet appel à projets va permettre surtout de mettre en lumière les actions et permettre aux acteurs de nous proposer différents projets.

Je dirai simplement avant de répondre au vœu, que l'enveloppe dédiée à ces projets n'est pas définie, parce que comme tous les appels à projets, appels à projets "Politique de la ville" ou "Jardins partagés", nous recevons tous les projets des différents candidats et nous les examinons. Après, nous vous les présentons.

Je rappelle à Mme SIMONNET qu'il y a une personne dédiée à la Direction des Espaces verts qui travaille sur ce projet.

Peut-être un mot quand même sur les cirques, certains ont quand même oublié où nous en étions. J'en profite pour remercier ma collègue Olivia, qui participe au groupe de travail mis en place par le Préfet et le Maire.

Nous avions mis en place une discussion avec les cirques. Elle est en train d'aboutir. Je devrais vous présenter, soit en juillet, soit en septembre comme prévu, l'accord que nous avons trouvé avec ces derniers sur Paris. C'est la méthode que nous avions utilisée pour travailler avec eux et nous aurons également, je l'annonce, une nouvelle délibération au mois de juin sur la stérilisation des chats et les abris à chats dans Paris. Pour répondre, on avance, on met les préconisations en place les unes derrière les autres.

Concernant le vœu n° 82 déposé par le groupe LRI, j'émets un avis qui est relatif à l'action de la Préfecture de police sur le bien-être animal, un avis favorable puisque bien évidemment il figure dans les préconisations de la mission, et nous sommes en cours de calage d'une réunion avec la préfecture pour voir comment nous pouvons diffuser les résultats de ces contrôles.

De même, la préconisation 33 du groupe de travail demande aux services de l'État d'effectuer des contrôles réguliers et de nous communiquer les résultats des actions menées.

Sur les animaleries, Monsieur BONNET-OULALDJ, nous avions convenu dans la mission "Animaux" de travailler avec les animaleries. Je vais les réunir en septembre pour travailler avec elles et voir comment nous pouvons avancer, mais je suis d'accord avec vous, il faut que nous fassions la promotion des refuges également.

Concernant le vœu n° 83 déposé par le groupe LRI, relatif à la mise en place de rencontres avec les personnes âgées dépendantes ou en situation de handicap, avec les chiens, j'émets un avis favorable, et ce en lien avec mes collègues Galla BRIDIER et Nicolas NORDMAN. Un certain nombre de partenariats existent déjà, notamment dans le centre d'accueil de jour les Balkans dans le 20e, ou à l'EHPAD Anselme Payen dans le 15e. Il faut que nous renforcions ces activités de rencontre.

Concernant le vœu n° 84 du groupe les Républicains relatif aux parcs canins, je vous propose de le retirer pour deux raisons. Nous sommes en train de travailler à la sortie d'un guide de l'animal en ville. Il est en cours d'élaboration, puisqu'il correspond à une préconisation du rapport.

Nous nous sommes engagés, à travers une préconisation, à aménager au moins 25 espaces canins. Il y en a 10 déjà ouverts, 3 en cours de réalisation, et j'ai écrit au mois de mai aux maires d'arrondissement qui n'en ont pas de manière qu'ils me fassent remonter des localisations pour développer ces espaces canins. De même que nous allons mettre en place dans les deux bois parisiens deux surfaces de 1 hectare chacune avec des jeux Agility pour que les chiens puissent s'ébattre en liberté.

Concernant votre dernier vœu n° 85 relatif à la sensibilisation des publics scolaires à l'action des chiens guides et d'assistance, j'émets un avis favorable parce qu'il s'inscrit vraiment dans l'objectif cadre de notre stratégie "sensibiliser à la place des animaux en ville".

Concernant la question qui m'a été posée sur la stèle mémoire, ma collègue Catherine VIEU-CHARIER me dit que le travail est en cours et presque terminé avec le Souvenir français. Vous devriez avoir des propositions de la direction des affaires culturelles sur ce monument assez rapidement.

Voilà pour ma réponse sur ce projet de délibération.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Il y avait beaucoup de vœux, Madame POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous ai laissé plus de temps.

Monsieur LECOQ, en tant que maire de l'arrondissement, vous avez la parole, s'il vous plaît.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci.

Je ne voulais surtout pas répondre après l'excellente intervention de l'adjointe compétente. Je suis victime, j'ai un parc canin qui est en jachère dans le 6e arrondissement et qui est l'objet d'un imbroglio entre la Direction de la Voirie, la Direction des espaces verts, l'architecte des Bâtiments de France, les Monuments historiques et l'Inspection des parcs et jardins. J'essaie de m'en sortir. Heureusement que les chiens ne parlent pas, parce qu'ils nous diraient bien des choses. J'aimerais que dans certains cas les humains parlent moins d'ailleurs.

Je ne suis pas remonté au Secrétariat général, mais il faut vraiment que tout le monde m'aide à satisfaire les chiens de la rive gauche de Paris et de la région Ile-de-France. Merci à tous.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Je vous remercie. On a pris note, bien sûr.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Madame la représentante du Préfet ?

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci.

Je vais répondre au vœu n° 82 relatif aux contrôles effectués par la Préfecture de police à travers sa direction départementale de la Protection des Populations qui lui est rattachée, sur la base de textes réglementaires contenus dans le Code rural et de la pêche maritime et d'un arrêté du 3 avril 2014 qui fixe les règles sanitaires de protection animale dans les animaleries et les élevages parisiens qui sont soumis à ces obligations.

Je rappelle ces obligations. Tous les établissements de vente et d'élevage d'animaux de compagnie d'espèces domestiques ont l'obligation de déclarer leur activité au Préfet et de désigner un vétérinaire sanitaire qui rédige, avec le professionnel, le règlement sanitaire de l'établissement qui garantit le respect des règles de bien-être et de santé animale.

30 établissements d'élevage et animaleries d'animaux de compagnie sont recensés à Paris, qui font l'objet pour 10 d'entre eux chaque année d'une inspection, ce qui représente un taux d'inspection de 33 %, là où la prescription nationale est de 5 %. Nous avons une action de contrôle extrêmement soutenue.

En 2018, aucune procédure contentieuse n'a été relevée. Deux avertissements et deux mises en demeure ont été notifiés, avec un recontrôle systématique à la fin du délai prescrit au moment de la mise en demeure, pour s'assurer que toutes les préconisations de la Préfecture ont été bien prises en compte, ce qui a été le cas. Il y a également 8 centres équestres sur l'emprise parisienne et 4 contrôles réalisés par an, soit une pression d'inspection de 50 %. On considère que 6 de ces établissements sont d'un niveau très satisfaisant et 2 ont présenté déjà par le passé quelques non-conformités qualifiées de moyennes. Ils sont, de ce fait, recontrôlés chaque année.

En ce qui concerne les promenades avec poney, il y a un seul prestataire, il a été contrôlé l'été dernier et sera recontrôlé cette année sans qu'une non-conformité majeure n'ait été relevée, mais cela fait partie de notre plan de contrôle estival.

Je rappelle que le champ des contrôles s'exerce sur tous les lieux de détention d'animaux, que ce soient les animaleries, les parcs zoologiques, les centres équestres, mais aussi lors des événements multiples et variés comme le Salon international de l'agriculture ou d'autres rassemblements avec des animaux.

Par ailleurs, le Préfet de police émet un avis pour toute manifestation sur la voie publique avec participation d'animaux. Cela représente environ 70 demandes par an et le préfet veille, lorsqu'il n'est pas saisi, si par exemple des manifestants sur la voie publique voulaient utiliser des animaux, à leur rappeler leurs obligations et à s'assurer qu'ils puissent être contrôlés afin que le bien-être des animaux dont on se préoccupe aussi à la Préfecture de police soit respecté.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 82 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2019, V. 234).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 83 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2019, V. 235).

Le vœu n° 84 déposé par le groupe LRI, est-il maintenu ?

Il est retiré. Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 85 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2019, V. 236).

Je vous remercie.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

2019 DEVE 92 - Contrat de délégation de service public portant sur la conception et construction d'un parc funéraire et l'exploitation des crématoriums parisiens et de leurs équipements complémentaires.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la transformation de la SAEMPF en SPL.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la création d'une SPL ayant pour objet la construction et la gestion d'un parc funéraire.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au retrait de la DSP.

2019 DEVE 93 - Approbation d'un contrat de délégation de service public pour la gestion du service extérieur des pompes funèbres.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen conjoint des projets de délibération DEVE 92 et DEVE 93 ainsi qu'aux vœux référencés n^{os} 86, 87 et 88 qui s'y rattachent.

La parole est à M. François DAGNAUD, pour 5 minutes, s'il vous plaît.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, je crois qu'une ville s'honore et éventuellement ses élus avec elle, à savoir accompagner ses habitants à toutes les étapes de leur vie, de la naissance jusqu'à la mort. Nous placer à la hauteur de cette exigence c'est, je crois, ce qu'il nous est demandé de faire en examinant, et je l'espère, en votant ce projet de délibération.

Nous le savons, à Paris nos concitoyens sont de plus en plus nombreux à choisir la crémation pour organiser les obsèques de leurs proches, à vouloir organiser des obsèques dans des rites civils et indépendamment des édifices religieux. Ce choix, ces pratiques funéraires nous devons les entendre, nous devons les accompagner, et nous devons prendre des décisions qui leur permettent de se réaliser dans des conditions décentes et confortables.

Je veux vous rappeler, aux uns et aux autres, qu'aujourd'hui nous sommes "borderline", en limite, et quand dans les périodes de pic de mortalité sont imposés des délais parfois de 10 à 15 jours aux familles pour l'organisation d'obsèques, nous ne pouvons pas indéfiniment fermer les yeux, regarder ailleurs et faire semblant de ne pas voir qu'il y a un sujet.

Cette situation est à Paris la résultante de la saturation du seul équipement crématoire disponible, en l'occurrence les installations du Père-Lachaise, et la nécessité de créer un second équipement est donc une évidence. Je vous rappelle que c'était un des engagements que nous avons portés ensemble au début de cette mandature devant les Parisiens.

Une autre évidence qui s'impose à nous, juridique celle-ci, je me permets de le rappeler, mais Pénélope KOMITÈS le rappellera mieux que moi, la D.S.P. en cours sur les installations du Père-Lachaise a déjà été prolongée et nous ne pouvons pas, juridiquement, prolonger davantage une D.S.P. qui a déjà dépassé son terme légal.

Face à cette urgence, un choix a été fait et je crois que nous avons toutes les raisons de l'assumer ensemble, le choix de mener une D.S.P. commune sur le Père-Lachaise et sur le nouvel équipement pour une simple raison : qu'aurait-on dit si nous avions, nous, pris la responsabilité d'organiser la concurrence entre les installations funéraires, différence de prestations, différence de tarification ? Qu'aurait-on dit si nous avions organisé cette concurrence ? Je crois que cela aurait été un choix incompréhensible. C'est ce qui a amené l'Exécutif à proposer de regrouper dans une seule délégation de service public la gestion des deux installations.

Aujourd'hui, il nous a fallu avancer sur tous les sujets dans un temps très contraint, maintenir à la fois l'activité du Père-Lachaise et ne pas nous exposer à une situation de rupture du service public, et lancer rapidement la réalisation de ce second équipement.

Le site choisi à la porte de la Villette est-il le site parfait, idéal ? Je ne dirai pas autre chose que ce que j'ai toujours dit, non, ce site n'est pas parfait. Je ne sais pas s'il existait un site parfait. Je constate qu'au moment où nous avons dû faire face à nos responsabilités, c'était le seul site disponible, et il est vrai que ce site, par son accessibilité et sa disponibilité présentait des qualités, sans autre site alternatif au moment où il a fallu appuyer sur le bouton départ.

En tout cas, nous y sommes aujourd'hui, et l'enjeu pour les élus du 19e a été en effet de transformer une contrainte en opportunité et de tout faire pour que cette réalisation puisse servir les ambitions que nous portons avec nos concitoyens pour ce territoire.

En l'occurrence, j'ai le sentiment que les élus du 19e arrondissement ont joué tous leurs rôles, à la fois celui de vigie et celui d'aiguillon. Vigie, en demandant et en obtenant le retrait d'une première délibération en novembre 2017, en dialogue constant avec Pénélope KOMITÉS que je remercie à nouveau, parce que nous considérions que le projet tel qu'il nous était présenté à l'époque n'était pas suffisamment abouti et qu'il devait être amélioré et consolidé.

Aiguillon aussi en créant les conditions pour que ce projet accompagne la dynamique urbaine et garantisse sa bonne intégration architecturale, paysagère, et qu'il ne préempte pas les futurs aménagements de la future Z.A.C. de la porte de la Villette appelée elle aussi à établir un lien avec nos voisins d'Aubervilliers et de Pantin, et à devenir une place du Grand Paris. C'est ce qui nous a amenés à exiger et obtenir que les critères de qualité architecturale et d'intégration paysagère soient prioritaires dans les paramètres et les critères de cette procédure.

Je vous rappelle que nous avons obtenu que ces critères de qualité architecturale et d'intégration paysagère comptent pour 45 % de la note attribuée aux différents projets qui ont été soumis.

De la même façon, nous avons demandé et obtenu que les équipes candidates puissent présenter plusieurs projets. Nous avons donc challengé l'ensemble des équipes candidates pour nous donner les meilleures chances d'aboutir à un meilleur projet.

Nous avions aussi exigé que les 3.000 mètres carrés d'espaces verts mobilisés pour la réalisation de ce projet puissent être reconstitués sur la Z.A.C., et c'est un engagement qui a été pris et sera tenu.

Au moment où nous devons prendre nos responsabilités, quelques évidences s'imposent à nous. D'abord, nous ne pouvons pas faire autrement que de passer par une D.S.P., je crois qu'une collectivité, chacun le comprendra, ne dispose pas des compétences internes ni des ressources internes pour concevoir et gérer une activité de crématorium.

Deuxième évidence, le projet retenu est de très loin celui qui répond le mieux à l'ensemble des critères de qualité architecturale et d'intégration paysagère que nous avions mis en œuvre.

Troisième évidence, la D.S.P. garantit totalement les droits et la situation des salariés qui travaillent aujourd'hui sur les installations du Père-Lachaise.

Dernière évidence, ce projet est un beau projet et si aujourd'hui nous parlons d'un parc funéraire, c'est parce que c'est un projet qui présente une qualité végétale, une qualité urbaine que personne ne pourra contester. Nous avons d'ailleurs reçu les représentants du collectif "Forceval", qui ont reconnu que ce projet, oui, est un beau projet architectural, même si, bien sûr, ils restent opposés à sa réalisation sur ce site.

Nous avons aujourd'hui une responsabilité à assumer ensemble, celle d'accompagner nos concitoyens dans des moments douloureux de leur vie. C'est de le faire avec un équipement qui ne vienne pas en concurrence avec ceux qui existent déjà, ni à l'échelle de son environnement plus proche. La responsabilité, en effet, de faire en sorte que cette contrainte parisienne soit une opportunité.

J'ai le sentiment que le contrat est rempli et que nous sommes aujourd'hui en situation de voter avec confiance ce projet qui répond aux exigences que nous devons satisfaire. Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. BONNET-OULALDJ, pour un peu plus de 5 minutes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je ferai une seule intervention pour les deux projets de délibération, dans le respect du temps qui m'est imparti.

Nous n'avons pas été convaincus par la procédure de délégation de service public mise en place, car il nous semblait qu'elle fragiliserait un édifice si important pour nous toutes et tous, qui est l'accompagnement de la mort, la capacité à faire son deuil dignement et d'avoir en face un service public de qualité.

La volonté de la Ville au moment où s'ouvrait le marché funéraire a été la création de notre S.E.M., qui donnait jusqu'alors une entière satisfaction. L'ouverture à la concurrence, nous l'avons vu, a peu à peu standardisé les moments de ces obsèques. La capacité de notre S.E.M. à répondre aux exigences des familles tout en respectant les principes de laïcité et de décence qui conviennent à ce moment si important dans nos vies n'est pas à démontrer.

Nous le savons désormais, l'appel à concurrence via les D.S.P. nous a amené un certain nombre de surprises. Nous sommes dubitatifs quant à la réussite sur le long terme de cette entrée massive du privé dans des sphères de notre vie, et du coup de notre mort.

Oui, je dois le dire, dans la gestion des derniers instants avant le départ d'un proche, cela me choque, car nous considérons que la mort ne doit pas être un marché et qu'il ne doit pas y avoir de logique de rentabilité. Il en est donc de même pour la réponse de la Société des crématoriums de France, qui dépend d'un fonds de pension. Ce n'est pas une entreprise philanthropique, elle a donc fait une offre de redevance minimale garantie du double de celle de notre S.E.M. Cela devrait nous interroger.

Il me semble que nombre d'entreprises sont prêtes à rogner sur leurs marges, y compris en cassant les prix de prestation, afin d'avoir le marché de Paris. Il s'agit, avec le marché de la Ville de Paris, d'avoir une carte de visite qui se vend bien en France et dans le monde entier.

Nous le savons, en séparant en deux la D.S.P., nous avions le risque que le secteur le plus lucratif à terme, celui de l'incinération, échappe au public. Car la D.S.P. 93 qui concernait le réseau de nos boutiques et des

prestations classiques d'inhumation est déjà dans un marché concurrentiel. Pourtant, avec 10 % du réseau d'accueil des familles, notre S.E.M. réalise 20 % du marché des inhumations à Paris. Mais cette D.S.P. est simplement de cinq ans, alors que la D.S.P. sur la crémation est de 30 ans. Bien entendu, nous le savons, c'est parce que ce marché comporte un investissement important pour la création du crématorium du 19e arrondissement et la rénovation du crématorium du Père-Lachaise.

Que restera-t-il de notre S.E.M. dans 5 ans, alors que nous l'amputons du pan de son activité qui est le plus en expansion, la crémation ? Oui, alors que Paris a eu l'intelligence de créer le Père-Lachaise, premier crématorium il y a 130 ans, ce mode de funérailles était confidentiel dans une France catholique où il n'était pas bien vu de se faire incinérer.

Désormais, du fait du manque de place dans les cimetières parisiens et hors les murs, du fait des modifications des structures familiales dans lesquelles la visite au cimetière n'est plus ce qu'elle était, comme un moment important des retrouvailles familiales, l'incinération apparaît comme plus simple et plus pratique. Elle est de plus moins coûteuse sur le long terme, puisque le prix des concessions et l'entretien des lieux où sont mises les urnes n'a rien à voir avec l'entretien d'un caveau.

De plus, la laïcisation de notre société a levé bien des interdits sur le rapport à l'incinération. L'Eglise catholique a elle-même dû évoluer vers une plus grande tolérance pour le choix diversifié des familles, y compris croyantes.

Pour toutes ces raisons, nous pensons qu'à terme, le destin de notre S.E.M. est aujourd'hui scellé. Oui, par ce vote, c'est la mort programmée de notre S.E.M. Les conséquences peuvent être immédiates pour plusieurs agents, certaines fonctions support non reprises par la nouvelle entreprise, cela aura des suites négatives en matière d'emploi, même si les 22 salariés employés au crématorium du Père-Lachaise seront repris par la nouvelle entité.

Nous avons proposé un vœu qui contient deux propositions. La première, c'est la demande du report de ce projet de délibération. La seconde, qui est liée, c'est la mise en place d'une S.P.L., société publique locale. On nous oppose l'argument du risque de la rupture de service. Sauf que l'on ne peut pas imaginer que le Préfet et l'État laisseraient les Parisiens sans solution. Si le législateur a laissé dans le Code général des collectivités le passage en séance des délibérations après l'avis de la C.A.O., c'est bien qu'il considère que ces deux assemblées doivent décider, et c'est notre Assemblée qui doit décider en dernier ressort, et non la commission.

Nous ne faisons ici qu'exercer notre droit de rejeter une DSP parce qu'elle met à mal notre outil public. Est-ce que tout a été fait pour trouver une solution alternative à cette DSP ? Avez-vous travaillé à un outil juridique, par exemple avec le Sifurep ou avec d'autres collectivités qui sont proches et qui ne sont pas adhérentes à un syndicat mixte ? Je ne le pense pas et nous le déplorons.

Nous avons su trouver par le passé des solutions intelligentes pour la Tour Eiffel par exemple. Nous pourrions le faire pour la crémation. C'est pour toutes ces raisons, mes chers collègues, que nous voterons contre ce projet de délibération et nous maintiendrons nos deux propositions, à la fois de revoir ce projet de délibération et de le reporter, et de créer une S.P.L.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Didier GUILLOT, pour 5 minutes, s'il vous plaît.

M. Didier GUILLOT. - Mes chers collègues, nous le savons depuis longtemps, l'unique crématorium parisien du Père-Lachaise est totalement saturé. Le choix de la crémation par les Parisiens est désormais celui de plus de la moitié des Parisiens pour les inhumations. Il fallait donc trouver un nouveau lieu, et ce lieu sera donc dans le 19e arrondissement.

La Ville a fait le choix d'une D.S.P., et ce mode de gestion me paraît en effet le plus approprié. Cette D.S.P. a fait un choix différent pour le premier crématorium en sélectionnant un opérateur qui n'est pas la S.E.M. parisienne habituelle opérant dans le champ funéraire. Je ne vois aucune raison de s'en émouvoir, la S.E.M. parisienne continuera à jouer un rôle primordial dans ce champ. Pour tout jury ou D.S.P., il n'y a qu'une seule règle qui vaille : que le meilleur gagne. Aucune D.S.P. n'a d'ailleurs jamais garanti que les S.E.M. de la Ville gagnent à chaque fois.

Et là, il faut bien dire ce qui est quand on voit les projets proposés, il n'y a pas photo, le projet sélectionné est à tout point de vue un très beau choix. Je vous invite à comparer chacun des projets. Il y a un an, il y avait une très belle exposition à Beaubourg sur les réalisations de l'architecte japonais Tadao ANDO. Le futur crématorium proposé à l'orée du boulevard périphérique ressemble beaucoup à ce type d'architecture, une architecture douce et qui magnifie la végétalisation. C'est donc un très beau choix qui a été opéré. Nous l'approuvons.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - C'était effectivement concis.

La parole est à Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Le rapport à la mort est toujours délicat, car il renvoie chacune et chacun à sa propre histoire et ses propres croyances. On le voit trop bien avec la question de la fin de vie et des difficultés à aborder ce sujet sans passion.

La crémation est en France de pratique encore récente par rapport à d'autres pays dans lesquels elle est quasi systématique. Il faut avoir assisté à une crémation sur le bord du Gange pour comprendre à quel point notre vision judéo-chrétienne est éloignée d'autres cultures. Dans notre pays, il y a à la fois une peur confuse d'accepter le principe de la mortalité inéluctabilité de tout le monde, et simultanément un marché de la mort qui repose sur la douleur des proches.

De ce point de vue, le fait de disposer d'une S.E.M. qui n'a pas pour vocation première la recherche du profit est un avantage certain pour accompagner les familles ou amis, sans leur proposer des éléments dont la seule motivation est l'intérêt financier.

La crémation est en pleine expansion en France depuis plusieurs années, signe d'une évolution certaine du rapport à la mort. Il est donc légitime de vouloir créer un second crématorium à Paris et de rénover celui du Père-Lachaise. Mais faut-il en profiter pour confier au privé leur gestion ?

Non seulement nous apportons une réponse négative de principe, mais qui plus est, nous nous interrogeons sur les modalités de décision. Une tribune publiée dans "Le Monde" évoque un certain nombre de dysfonctionnements. Sans les reprendre ou les valider, nous ne pouvons cependant ignorer le fait qu'aucun jury, comme pour les concours d'architecture, n'a été convoqué avec la présence des groupes politiques du Conseil de Paris. Nous avons l'expérience de ce genre de dossier, et chaque fois qu'il s'est agi d'un projet important, une commission spéciale a été créée. Pourquoi cela n'a-t-il pas été le cas pour ce dossier si sensible ?

Il nous a été dit que le projet architectural de la S.E.M. était inacceptable. Inacceptable pour qui ? Historiquement, les sépultures ont souvent pris la forme de pyramides ou de tumulus. Celui de Carnac, un des plus connus, mesure 125 mètres de long, 50 mètres de large, et 10 mètres de haut. Comparativement, le projet de la S.E.M. est tout à fait raisonnable. Je pose la question : quels sont les critères architecturaux qui ont été pris en considération ?

Il nous a été dit, seul critère, que le projet de la S.E.M. était trop haut. Sans doute était-ce une plaisanterie quand on voit à quel point les mêmes défendent jusqu'à l'acharnement, la construction de tours un peu partout dans Paris.

Par ailleurs, nous n'avons aucun document permettant de savoir ce qu'il en est des autres assertions, comme par exemple la question de l'énergie utilisée. Comment nous prononcer sans avoir des éléments incontestables ?

Dans sa tribune en réponse à la précédente, notre adjointe Pénélope KOMITÈS fait référence à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales. Or, la commission prévue à cet article doit, je cite : "transmettre à l'Assemblée délibérante le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre, l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate, et de l'économie générale du contrat". Pourquoi ce rapport ne nous a-t-il pas été transmis ?

On nous dit qu'il serait à notre disposition. Ce n'est pas la loi. Il doit nous être transmis. Je note d'ailleurs que le projet de délibération ne fait pas référence à cet article L. 1411-5, mais à l'article L. 1410 et suivants, qui concerne les concessions, et non pas les délégations de service public. Un peu de rigueur ne nuirait pas à nos débats.

À cet égard, les accusations de conflit d'intérêts nous interpellent. S'il est vérifié que l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la Ville est aussi partenaire du candidat retenu, et ce quelles que soient les modalités de décision, cela pose une vraie question.

Nous ne pouvons passer également sous silence la question financière. L'explosion du nombre de crémations va rendre la gestion des crématoriums particulièrement rentable, pour ne pas dire plus. Or, la redevance prévue reste faible eu égard au chiffre d'affaires potentiel. Une fois de plus, on l'a vu lors de l'examen du compte administratif hier matin, la Ville ne réclame pas ce qu'elle pourrait pour ces affermages, délégation de service public et concession.

En conclusion, je voudrais dire à quel point nous sommes également déçus que la Ville ne prenne pas en considération les évolutions en cours. Nous avons eu mardi matin, à l'ouverture de notre séance, un débat sur la Métropole. Nous aurions été heureux de voir la question funéraire traitée à ce niveau. Comment ne pas voir l'absurdité de la situation ? Les Parisiennes et Parisiens ne peuvent se faire inhumer dans quatre cimetières qui se trouvent dans Paris, au motif que ce sont des cimetières d'autres communes. Et les habitants de Thiais, Pantin et Bagneux ne peuvent se faire enterrer dans les cimetières parisiens qui sont sur leurs communes. Pourquoi ne pas avancer vers la métropolisation de la gestion du funéraire, ce qui faciliterait la vie de très nombreuses familles ?

Nous pourrions alors créer une structure de type S.P.L. ou autre chargée à la fois de la gestion des cimetières, des crématoriums et des services funéraires. Cela constituerait un réel progrès, alors que la privatisation qui nous est proposée va se traduire par un blocage de la mutualisation et par un renchérissement des obsèques, et améliorer la rentabilité d'un fonds de pension. Ce n'est pas notre conception du service public.

Si vous ne retirez pas ce projet de délibération de l'ordre du jour, nous voterons évidemment contre. Si par malheur le vote de notre Assemblée était positif, il va de soi que nous demanderions non seulement au contrôle de légalité d'une part, mais aussi à la DGCCRF d'autre part, de vérifier que tout a été fait dans le respect le plus scrupuleux de la loi.

Enfin, je dois dire qu'après l'annonce de la création d'une police municipale, la remise en cause de la position sur le travail du dimanche, et maintenant la privatisation des services publics, nous nous interrogeons bougrement sur le sens que vous voulez donner à cette majorité.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour présenter le vœu n° 88, pour 5 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Le vœu et l'intervention !

C'est un projet de délibération extrêmement important. Je vous dis, chers collègues, ne commettez pas l'irréparable, ne marchandisez pas la mort à Paris. Je sais que hélas, la mise en concurrence, la privatisation, le développement des activités lucratives dans le secteur de la mort et du service funéraire ont été mis en place par des gouvernements précédents, hélas, qui étaient d'ailleurs socialistes. Mais ne vous mettez pas à Paris, à commettre cela.

J'avais déjà affirmé mon désaccord avec le mode de gestion, lors de l'étude des rapports de la C.R.C., sur nos services funéraires. Je m'étais opposée en arrondissement comme ici à cette nouvelle délégation de service public englobant le futur crématorium et celui du Père-Lachaise. J'estimais qu'il fallait évoluer vers une régie publique.

Que m'avait-on dit ? D'ailleurs, plus dans les couloirs que dans cette Assemblée, parce que quand il y a délégation de service public, donc des appels d'offres, donc des mises en concurrence, tout ne peut pas se dire. On m'avait dit quoi ? T'inquiète, le plan c'est que la société d'économie mixte l'emporte. La société d'économie mixte qui a bien travaillé, dans laquelle la Ville est majoritaire. C'est ce que l'on veut. Comme c'est dans une démarche de mise en concurrence, il n'y avait aucun risque. Il y a toujours un risque.

Dans ma conférence gesticulée sur Paris vendue, j'ai même un peu osé faire de l'humour un peu sombre en disant : tiens, puisqu'on s'apprête à faire une nouvelle incinération des déchets à Ivry avec l'usine de Suez, est-ce qu'on va avoir une entreprise comme Suez qui prétend être compétente dans l'incinération, et se dirait qu'elle a des compétences transversales dans la crémation. Evidemment, tout le monde trouvait que c'était un peu "too much". Beaucoup de personnes m'ont dit, Danielle, tu exagères, la Ville ne va pas privatiser les crématoriums ! Eh bien, nous y sommes ! Voilà le résultat.

C'est Funécap qui a emporté dans la commission. C'est nous ici, les élus, qui allons décider. Ce n'est pas la commission. Funécap qui l'emporte, c'est quoi ? Une entreprise, une holding lucrative du secteur, liée à des fonds de pension, qui n'hésite pas à casser les prix pour remporter le marché. La privatisation va générer une inflation des coûts de crémation, au seul but de rémunérer des actionnaires, c'est la logique d'une entreprise privée.

Funécap est gestionnaire et serait décideur des prix de prestations, alors que Funécap est aussi diffuseur des contrats d'obsèques. Vous voyez le mélange des genres ? On ne peut pas accepter cela.

Monsieur DAGNAUD, maire du 19e, quand vous osez dire que la délégation de service public, c'était le meilleur choix, car qu'aurait-on dit si on avait mis en concurrence les deux crématoriums, mais on se moque du monde ! C'est quoi cette hypocrisie ?

Je tiens par ailleurs ici à dire que je désapprouve également l'implantation envisagée du futur crématorium à la porte de la Villette, à l'entrée de Pantin. Pantin est selon le classement de l'O.M.S. la ville la plus polluée de France. Ça suffit ! C'est à l'ouest qu'il fallait l'implanter. Les 700 mètres carrés d'un tel parc funéraire avec crématorium pouvaient être mobilisés afin d'ouvrir une autre voie de circulation douce, qui fait aujourd'hui tant défaut entre Paris et les Quatre-Chemins, comme entre les quartiers les Quatre-Chemins et les Courtillières, qui séparent le cimetière parisien de cette ville. C'est une demande forte. C'est cela la conception de la Métropole ? C'est cela la conception du trait d'union entre Paris et les communes limitrophes ? Un crématorium là où c'est le plus pollué ?

Par ailleurs, je ne pense pas que ce soit conforme au Code de l'urbanisme de concevoir ainsi le lien.

Et puis, je rappelle l'histoire particulière du crématorium du Père-Lachaise, c'est une histoire particulière dans la Révolution française. Et après, sur la question laïque, le fait de pouvoir faire en sorte qu'il y ait un lieu pour avoir des obsèques de toutes et tous. Un moment, des rites qui accompagnent la disparition d'un individu, d'un être cher. Il était important pour notre ville de garantir des funérailles dignes, qui respectent la volonté, les orientations spirituelles des croyances de chacune et chacun.

Il est essentiel que les conditions de recueillement permettent aux proches d'accomplir au mieux leur long et douloureux travail de deuil, qu'ils puissent avoir le choix de le faire dans un cadre laïque. Un cadre laïque, c'est aussi un cadre non marchand, non lucratif.

Alors vraiment, je terminerai cette intervention : il faut à tout prix rejeter ce projet de délibération, puisque vous vous refusez de la retirer de l'ordre du jour. Et il est possible que la délégation de service public portant sur la construction et la conception d'un parc funéraire et l'exploitation des crématoriums parisiens et leurs équipements complémentaires soit annulée par votre volonté ici, et qu'enfin soit établie une exploitation en régie publique des crématoriums.

Nous l'avons fait sur l'eau, "Eau de Paris", nous en sommes fiers. On n'a pas fait une D.S.P., on n'a pas fait un marché. On a fait un EPIC, ce qui est mieux qu'une S.P.L. J'invite les collègues à réfléchir et à travailler sur la différence entre un EPIC et une S.P.L. Voilà le sens du vœu que je présente.

Je peux vous dire que c'est un sujet sensible, les Parisiennes et Parisiens vont regarder vos votes aujourd'hui, et vont être attachés à voir ce que vous allez faire. Serez-vous les conseillères et les conseillers de Paris qui privatisent les crématoriums de la capitale, et donc, qui font de la mort un marché ? Ou serez-vous les défenseurs du service public sur un sujet aussi sensible que celui-là ? Choisissez bien, votez bien.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jérôme GLEIZES, pour plus de 5 minutes aussi.

M. Jérôme GLEIZES. - Je parle aussi au nom de M. JULIEN, qui n'a pas eu l'autorisation de parler.

S'il est urgent de construire un deuxième crématorium, et nous sommes parmi les premiers à l'avoir affirmé, pour autant, cette urgence ne doit pas justifier un choix de projets et de gestionnaires douteux. Parmi les multiples questions qui nous font douter de la pertinence des choix effectués par la DEVE, en voici quelques-unes. 12 questions, et j'espère que j'aurai les réponses par Mme l'adjointe. Cette D.S.P. est fragile et pourrait être contestée devant des tribunaux, qui pourraient donc l'annuler, même si cette Assemblée ne vote pas contre ce projet de délibération.

Première question : dans le projet de délibération relatif aux pompes funèbres, la qualité du service rendu aux usagers est le premier critère du classement. L'exigence éthique y est mise en avant au point de reprocher à Funécap de n'avoir pas présenté de charte éthique spécifique, bien que demandée au règlement de consultation.

Dans le projet de délibération relatif au parc funéraire, le mot éthique n'apparaît qu'une seule fois, page 4, pour nous dire le poids de ce critère dans la décision, 5 %. Pourquoi le poids du critère éthique serait-il tellement moins important dans le choix d'un projet de construction et de gestion d'un crématorium que dans celui de gestion des pompes funèbres ? Ce qui a fait deux délibérations, l'autre projet de délibération va suivre juste après.

La S.C.F., la société des crématoriums de France, choisie par la DEVE pour le parc funéraire, fait partie du groupe Funécap. Ce groupe a été créé en 2010 par Ophiliam Management, qui se présente comme un fonds de gestion privé qui crée, gère ou conseille les fonds communs de placement à risque agréés par l'Autorité des marchés financiers et des holdings d'investissement aux réductions sur l'I.S.F., liées à l'investissement dans les P.M.E. La Mairie de Paris se prépare ainsi à attribuer le marché des crématoriums à un groupe qui appelle sur son site Internet à l'optimisation fiscale. C'est pour cela que l'on peut parler de privatisation de la mort à Paris.

Au regard des valeurs affichées par notre majorité, un tel choix vous semble-t-il cohérent et de nature à garantir la continuité de l'esprit du service public ?

Troisième question : des articles parus récemment dans la presse relayant sans doute un courrier envoyé aux administrateurs de la S.A.E.M.P.F. par l'un de ses actionnaires minoritaires mentionne que le bureau d'études Girus et Tech Ingénierie, qui a assisté la Ville pour la définition du programme, la rédaction de l'appel d'offres et l'audition des candidats, se trouve être celui attitré de SF Funécap. Pour exemple de cette collaboration Funécap et Tech Ingénierie, on trouve la construction d'un crématorium des Mureaux en 2009 et de Bourgoin-Jallieu, donc juge et partie. Alors, le risque de conflit d'intérêts est-il écarté ? C'est une question très importante, cela peut être un motif d'annulation.

Quatrième question : la DEVE reproche au bâtiment imaginé par la S.A.E.M.P.F. d'être imposant, car émergeant à près de 20 mètres au-dessus de la rue du Chemin de fer et de 10 mètres au-dessus du périphérique. Alors comment qualifier la Philharmonie et le récent Palais de justice, ainsi que les multiples projets de tours de 50 mètres pour certains à proximité immédiate du périphérique en construction ou à construire dans le Nord-Est parisien ou à Bercy Charenton, qui tous enthousiasment une partie de l'Exécutif. N'y a-t-il pas une contradiction entre ces arguments ?

Cinquième question : la DEVE reproche à la S.A.E.M.P.F. le choix d'aménagement d'un grand hall d'accueil, d'un volume imposant et peu cohérent vis-à-vis du recueillement et de l'intimité à offrir aux familles. Cet argument a déjà été donné par M. CONTASSOT. D'un point de vue anthropologique, ne pourrait-on pas soutenir la thèse inverse et affirmer que la grandeur du lieu est adaptée à l'intensité de la douleur du deuil comme en témoignent les dimensions de la plupart des monuments religieux ou laïques, notamment la grande salle du Père-Lachaise, pour ceux qui la connaissent ?

Sixième question : inversement, la DEVE semble trouver admirable le bâtiment R-4 de Funécap qui enterre la plupart des locaux administratifs et salons de cérémonie, tel qu'on le voit sur le schéma en coupe de l'annexe B2.2 page 113, pour ceux qui ont regardé le document. En quoi ce choix d'enterrement, si j'ose dire, serait-il meilleur qu'un bâtiment offrant une lumière naturelle ?

Septième question : l'un des arguments pour écarter la S.A.E.M.P.F. de la D.S.P. parc funéraire est d'affirmer que son projet n'est pas en cohérence ni avec le contexte évolutif du site, ni avec l'histoire du lieu. Aucun argument n'est avancé dans le projet de délibération. Doit-on faire une confiance aveugle en ce qui est écrit ou bien pourrait-on obtenir un éclairage sur cette question ?

Huitième question : c'est par la presse que les conseillers de Paris apprennent que la S.A.E.M.P.F. propose des appareils de crémation en fonction de l'énergie électrique 100 % verte, une première en France, mais système éprouvé à l'étranger. Avec la Funécap, la DEVE a préféré des énergies fossiles. Tout cela est-il exact ? Si oui, pourquoi ce choix, qui serait en contradiction avec le Plan Climat de la ville, et pourquoi n'avoir pu porter cette information pourtant cruciale dans le projet de délibération ?

Neuvième question : le délibéré du projet de délibération DEVE 92 mentionne : "La commission prévue et désignée en application de l'article L. 1415-5 du CGCT émettant un avis favorable pour l'engagement des négociations avec les candidats ayant déposé une offre". Or, cet article du CGCT a été abrogé par l'article 77-1 de l'ordonnance de 2016. Il ne s'agit pas d'une coquille, cet article anachronique ayant été cité lors des échanges internes entre mon groupe et le cabinet de la Mairie de Paris. Cela pose un problème juridique si on fait appel à un article qui a été abrogé.

Sur un sujet d'une telle importance, la construction d'un parc funéraire, il aurait fallu mieux border juridiquement le projet de délibération.

Dixième question : à l'initiative des Écologistes du 19e arrondissement, mon groupe avait déposé en décembre 2017, un amendement au projet de délibération approuvant la création d'un crématorium. Il s'agissait que les zones UV impactées par la future installation du parc funéraire, les zones de pleine terre et les zones végétales, soient reconstituées. Nous affirmions d'ailleurs la nécessité de concevoir en cohérence le parc funéraire et la Z.A.C. sur laquelle nous souhaitons voir naître un écoquartier. Combien et de quelle nature sont les espaces verts supprimés par le parc funéraire ? Leur compensation à l'intérieur de la Z.A.C. est-elle confirmée ? Où en sont l'évolution de la Z.A.C. et les discussions avec les communes limitrophes ? C'est une question très importante.

Onzième question : la procédure est-elle que l'on demande aux conseillers de Paris de décider sans savoir, hors connaissance de cause, sans accès aux documents sources ? Nous sommes priés d'approuver sur le fond, sans barguigner, le choix effectué par la DEVE, comme s'il s'agissait d'un vote de formalité. En référence à l'article 1411-5, nous n'avons pas eu les documents qui nous permettent de juger en toute objectivité ce projet de délibération. Qui dirige cette Ville, les services ou bien les élus ?

Douzième et dernière question : après avoir lu les projets de délibération ainsi que les annexes accessibles, mon groupe a tenté d'en savoir davantage, comme en attestent les échanges de mails qu'il a eus avec le cabinet de la Maire de Paris et avec la direction de la DEVE. Vu les délais imposés, nous n'avons pu consulter les analyses détaillées des offres finales du Funécap et de la S.A.E.M.P.F. que mardi, premier jour du Conseil de Paris, il y a deux jours.

L'analyse, mais pas les offres, qui restent interdites d'accès aux décideurs que nous sommes, en contradiction avec l'article 1411-5. Pourquoi ces deux projets de délibération n'ont-ils pas été présentés formellement et non pas entre deux portes par l'adjointe auprès de chacun des groupes de la majorité comme de l'opposition, suffisamment en amont de ce Conseil de Paris, comme cela se fait pour les projets de délibération sensibles, comme actuellement sur la discussion sur la D.S.P. Clean Espaces où l'on a des discussions en amont avec l'adjointe responsable du dossier. Pourquoi cette précipitation ?

Tout cela me conduit à revenir sur le fond, pourquoi n'a-t-on pas choisi une S.P.L. ? En effet, en 2017, en octobre et à nouveau en décembre, plusieurs groupes de la majorité demandaient que la S.E.M. de la Ville soit transformée en S.P.L., évitant ainsi la concurrence et permettant de construire un projet très précisément conforme aux attentes de la Ville. Des arguments juridiques à la fois discutables et surmontables, mais qui montrent surtout une absence de volonté politique de maintenir le funéraire dans le service public. Je rappellerai que nous l'avons fait pour la Tour Eiffel, c'est aussi complexe que le crématorium.

Et aussi par rapport à M. DAGNAUD qui disait que nous manquions de compétences internes, je trouve cela assez méprisant pour les personnels de la SEM qui appartient à la Ville aujourd'hui.

Au final, la Ville consolide le concurrent de sa propre S.E.M. En lui permettant pendant 30 ans, vous vous rendez compte, de s'adosser à un double équipement dont le prestigieux Père-Lachaise, la S.E.M. perd brutalement au moins 20 % de son chiffre d'affaires. Mon groupe rend hommage à la présidente de la S.E.M., à sa direction et surtout à son personnel, compétent Monsieur DAGNAUD, allez les voir, dont 22 quitteront bientôt malgré eux une

entreprise réputée à juste titre, éthique et solide dans sa gestion, pour une autre revendiquant le profit et l'optimisation fiscale avant tout, la Funécap.

Pour toutes ces raisons, nous voterons pour le projet de délibération DEVE 93 des pompes funèbres, le projet de délibération suivant, attribué à la S.E.M. de la Ville. Nous demandons le retrait du projet de délibération DEVE 92 afin de prendre le temps d'une réflexion informée. Sinon, nous voterons contre.

Nous avons déposé un vœu demandant que soit établi par les services juridiques de la Ville, un rapport présentant les conditions de transformation de la S.A.E.M.P.F. en S.P.L., dont l'activité serait étendue à la Métropole, et de rendre public ce rapport avant la fin de l'année 2019.

Dernier élément très important, le fait de passer en S.P.L. pourrait permettre de faire rentrer la Métropole du Grand Paris dans le capital de la S.P.L., et donc d'en faire un vrai service métropolitain, comme le demandent toutes les Franciliennes et les Franciliens. Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. VESPERINI, pour 5 minutes.

M. Alexandre VESPERINI. - Comme mon collègue a parlé pendant 10 minutes...

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Votre collège a pris 10 minutes parce qu'il a pris le temps de parole de M. Patrick JULIEN, qui siégeant dans la S.E.M. n'avait pas le droit de s'exprimer lui-même, mais nous serons tolérants si vous faites des dépassements. Par contre, n'essayez pas d'atteindre les 10 minutes.

M. Alexandre VESPERINI. - Je ne ferai pas 10 minutes, promis.

Je le vois depuis quelques années. La question de l'activité funéraire concentre à Paris des débats particulièrement politiques, des discussions particulièrement animées. Je m'en félicite comme tout le monde ici autour de ces bancs. Cela étant dit, je crois que le débat laisse s'exprimer un peu trop de partis-pris idéologiques, et pas assez de points de vue frappés au coin du bon sens, de points de vue pragmatiques et réalistes.

Je vais donc essayer, maintenant que j'ai dit cela, de tordre le cou à un certain nombre de contrevérités et d'idées reçues que j'ai entendues dans le débat sur le funéraire et le crématorium depuis un certain nombre de semaines.

Première idée reçue : "la Ville de Paris détient une société d'économie mixte chargée des pompes funèbres et de la crémation, il est donc logique, il est même essentiel que la Ville de Paris ait recours à la SEM qu'elle détient". Cela semble logique.

Cela étant dit, mes chers collègues, une loi a tout de même été votée en 1993. C'est même un ministre socialiste qui l'a fait voter. Cette loi cassait un monopole public dans le domaine des services funéraires, des pompes funèbres. Pourquoi ? Parce que la situation de monopole ne satisfaisait pas les familles, tant au niveau de la qualité de service qu'au niveau des prix.

Je ne dis pas que la situation s'est considérablement améliorée avec la concurrence. Je dis juste que la situation de monopole à laquelle vous aspirez dans les propositions que j'ai entendues au niveau de la gauche de la gauche, on l'a connue. C'est précisément parce que cette situation monopolistique du public n'était pas satisfaisante que l'on a mis en place une loi de libéralisation et de mise en concurrence.

C'est donc logique que la Ville de Paris ait la possibilité de recourir à une société privée extérieure à la Ville, dès lors que cette société rend un projet, je parle du crématorium en l'occurrence, un projet qui sur le plan budgétaire renforce les intérêts financiers de la Ville de Paris, et surtout, c'est le plus important, propose un projet architectural qui correspond davantage aux objectifs que défendent la Ville de Paris et la Métropole, à savoir limiter, atténuer la dimension de frontière du périphérique. La Ville de Paris peut tout à fait choisir une société privée, il n'y a pas de problème sur ce point.

Deuxième idée reçue : "puisque Vélib' a donné lieu à un fiasco, il faut arrêter les D.S.P. et tout mettre en régie, en monopole". C'est le mot qui tourne de manière récurrente dans nos débats. Je ne suis pas d'accord. Je suis en désaccord avec Danielle SIMONNET sur ce point. Ce n'est pas parce que Vélib' a été un fiasco, parce qu'on a choisi un opérateur qui n'avait pas les épaules - il n'avait pas géré une ville comme Paris - que dans le domaine funéraire, la même chose s'applique.

L'opérateur extérieur choisi par la Ville de Paris, ce n'est pas n'importe qui, ce n'est pas n'importe quoi. C'est Funécap, qui existe depuis 2010, peu de temps, mais regroupe quand même Roc Eclerc, un des leaders que tout le monde connaît dans le domaine des activités funéraires, 135 millions d'euros de chiffre d'affaires. C'est également au sein de Funécap que l'on trouve la Société des crématoriums de France, qui fait 22 millions de chiffre d'affaires, gère 34 complexes de crémation, et gère également 15 parcs de dispersion. Ce n'est pas n'importe quel opérateur que l'on a choisi.

Non, je suis désolé, on peut tout à fait faire une D.S.P. La Ville de Paris doit continuer à appliquer la loi et recourir au secteur privé lorsque c'est nécessaire et lorsque les opérateurs privés ont les épaules, et je crois que ce groupe a les épaules et qu'il l'a démontré jusqu'à présent.

Troisième idée reçue que j'entends depuis quelques semaines, j'en finirai là-dessus : "la délégation de service public va flinguer la S.E.M. de la Ville de Paris". Ce n'est pas du tout la concurrence qui affaiblit la S.E.M. des pompes funèbres de la Ville de Paris. C'est bien au contraire, et ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Cour des comptes, sa gouvernance, un certain nombre de scories rappelées en 2006 et dans un dernier rapport en 2019.

Quelques rappels, la Cour des comptes pointe du doigt dans son dernier rapport sur la S.E.M. des pompes funèbres, la rémunération du directeur général, dont la part variable est fixée sur des objectifs beaucoup trop limités. Elle pointe également un comité de suivi qui semble se substituer bien souvent au Conseil d'administration de la S.E.M.

Et puis également, c'est le plus important, un des points négatifs sur lequel la Cour des comptes appelle notre attention, c'est sur les prix pratiqués notamment en direction des personnes les plus fragiles, avec le fameux contrat révolution obsèques, 789 euros, sur lequel s'engageait la S.E.M., qui en réalité aboutit à des surcoûts considérables. Au lieu de payer 800 euros, beaucoup de nos concitoyens ont payé 1.300 euros pour le plus bas des tarifs, voire jusqu'à 5.000 euros. De ce point de vue, public/privé, même combat. On reproche au privé de pratiquer des tarifs parfois trop élevés et opaques. Là, c'est exactement la même chose au niveau de la S.E.M., notamment en direction des personnes les plus fragiles.

Je conclus pour dire que finalement, le groupe PPCI, nous voterons ces deux projets de délibération. En 1997, la S.E.M. de la Ville de Paris pour les pompes funèbres a été créée en poursuivant un objectif qui était d'empêcher la constitution d'un monopole privé, empêcher qu'un opérateur privé s'installe et remplace le service public de la Ville de Paris. Cet objectif, quelques années plus tard, aujourd'hui en 2019, nous l'avons atteint.

Je pense que votre majorité devrait se féliciter, au moins là-dessus il y a un point positif. Vous avez réussi à avoir dans le domaine du funéraire, un opérateur public, la S.E.M., qui va continuer à gérer les convois funéraires nombreux, alors même qu'elle détient 20 % des parts de marché. J'ai dit un gros mot, j'ai parlé de marché. De l'autre, un opérateur privé qui gérera l'activité de crémation en pleine expansion, en pleine dynamique, dans laquelle l'opérateur choisi a des lettres de noblesse, en tout cas présente des garanties très intéressantes.

Nous voterons donc ces deux projets de délibération sans réserve. Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci. Je vous remercie pour vos interventions. Rappeler, même si cela a été dit, je voudrais remercier François DAGNAUD, que nous avons décidé ensemble de renouveler cette procédure de D.S.P. pour la gestion du service extérieur des pompes funèbres. Madame SIMONNET, je ne vous ai pas interrompue.

Les critères d'attribution que nous avions fixés étaient effectivement importants, notamment, je vous rappellerai tous nos débats et le retrait du projet de délibération, et notamment sur la problématique architecturale, c'est la raison pour laquelle nous avions effectivement mis 45 % de critères, avec la possibilité pour les candidats de déposer des esquisses différentes, des projets. Le deuxième critère à 30 % était l'offre financière, et derrière nous avions des critères sur la qualité de service aux usagers notamment.

Sur la base de ces critères, des analyses d'offres ont été faites par la DEVE. Je ne voudrais pas, Monsieur GLEIZES, que vous parliez de reproches. La DEVE ne fait pas de reproches. La DEVE analyse les offres de manière tout à fait stricte et impartiale.

Je voudrais quand même vous dire que je m'inscris tout à fait en faux contre le terme de privatisation, qui est employé vraiment à tort. Nous sommes sur une délégation de service public. Les deux crématoriums, que ce soit le Père-Lachaise ou le nouveau parc funéraire, resteront les propriétés exclusives de la Ville de Paris, et reviendront à la Ville dans 30 ans.

Je pense que vous connaissez mal ce que veut dire une délégation de service public, et la privatisation. C'est la stricte application des critères dans le cadre de la procédure d'attribution de la D.S.P., qui nous a effectivement conduits, même si… Alors après évidemment, quand on lance une D.S.P., on peut se dire que l'on n'est pas content du résultat. C'est comme cela. Je note par ailleurs cependant que parmi tous ceux qui sont intervenus pour demander le retrait de ce projet de délibération, personne n'a remis en question une fraction de seconde la D.S.P. attribuée à la S.E.M. sur l'autre projet de délibération.

Merci de ne pas m'interrompre.

Je dirai également qu'il y a eu une commission d'élus, où nous avons présenté ce projet de délibération. Vous y étiez, Monsieur GLEIZES, de mémoire. C'est la loi. Je n'y peux rien, c'est la loi. Je suis strictement la loi. La

commission d'élus… Monsieur CONTASSOT, vous ne m'interrompez pas, merci. Je vous dis que la loi, nous l'avons… il n'y a plus de commission Sapin. Nous avons présenté ce projet de délibération à la Commission d'élus, et vous aviez tous, au regard des règles juridiques rappelées par la direction des affaires juridiques, la possibilité d'aller consulter tous les documents que vous souhaitiez consulter, à la direction de l'environnement. Bien.

Je reviens un peu sur le choix architectural. Il n'a échappé à personne, si vous aviez bien suivi les débats précédents, premièrement, et deuxièmement si vous aviez lu les comptes rendus si vous n'étiez pas présents dans les débats, que j'avais notamment dit, pour rassurer les élus du 19e arrondissement très attachés à ces critères architecturaux, mais également aux communes limitrophes, qu'il serait souhaitable que nous ayons un bâtiment qui fasse R+1, R+2, mais qui en tout état de cause ne soit pas quelque chose d'énorme à cet endroit-là.

Or, il se trouve que certains ont peut-être mal écouté ce qui s'est dit dans cette salle, et nous ont proposé un projet architectural qui ne correspondait pas à la demande, et en plus un projet architectural totalement centré sur Paris, et sans lien avec les communes limitrophes. Je veux bien entendre parler de la Métropole, mais à un moment donné, il faut savoir ce que l'on dit.

Monsieur CONTASSOT ou Monsieur GLEIZES, ce qu'il y a en sous-sol, ce sont les parkings, les salles techniques, etc. Les personnes vont accéder, au rez-de-chaussée, aux salles de cérémonie. Ce n'est pas du sous-sol.

Je vous répondrai sur les fours électriques, c'était intéressant, les fours électriques, sauf qu'après étude par les services, il s'avère que cette option proposée fonctionne très mal à l'étranger. Si c'est pour faire un crématorium... Vous ne m'interrompez pas, Monsieur CONTASSOT. Vous allez à la DEVE… Monsieur CONTASSOT, je finis. Ce n'est pas du tout du mépris, je continue donc.

Monsieur CONTASSOT, je vous ai expliqué que vous pouviez aller les chercher. C'est peut-être un peu trop loin. Vous êtes spécialiste de la loi.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Pénélope KOMITÈS, continuez s'il vous plaît.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Je reviendrai sur les tarifs. J'ai entendu des choses absolument fausses.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Monsieur DUBUS, aussi, on arrête les interpellations. On écoute l'adjointe.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Les tarifs proposés dans les délégations de service public sont des tarifs plus avantageux pour les usagers, et garantis par contrat. C'est clair et précis. Les tarifs ne vont pas augmenter l'année prochaine. Les tarifs sont plus avantageux, fixés par contrat.

Je dirai également que tous les principes de laïcité, les principes de décence, le fait d'avoir des funérailles dignes, le fait d'accueillir… Oui, nous allons accueillir mieux dans ce parc funéraire les familles que nous ne les accueillons aujourd'hui au Père-Lachaise, au regard des salles de cérémonie telles qu'elles sont implantées. Oui, nous allons continuer à travailler sur ces salles de cérémonie, ces salles funéraires, qui manquent aujourd'hui à Paris.

Après, je reviendrai sur la S.P.L. Je me suis déjà expliquée à plusieurs reprises sur ce sujet, puisque nous en avons déjà parlé. Je ne comprends pas que vous redemandiez une analyse. Je vous ai déjà expliqué à plusieurs reprises que sur ce secteur, la constitution d'une S.P.L. n'est pas réalisable, et je ne parle même pas de l'urgence au regard des délais de prolongation de la D.S.P., que François DAGNAUD a soulignés. Ce n'était pas possible de faire une S.P.L.

Je vous rappelle que le Sénat a repoussé, il y a quelques années, la proposition de faire des schémas régionaux du funéraire, et que ce dossier n'a pas abouti. Aujourd'hui, sauf si nous décidons ensemble d'avoir une rupture du service public au 31 décembre et de ne plus donner la possibilité aux Parisiens de se faire incinérer, allons-y, mais tout le monde en prendra la responsabilité.

Sur la S.P.L., j'ai dû vous expliquer 10 fois pourquoi ce n'était pas possible. Bien évidemment que j'ai vu le Sifurep. Bien évidemment que cela n'intéresse personne parmi les acteurs du funéraire d'avoir une S.P.L., pour des raisons diverses et variées.

Je vais finir, il a été mentionné par deux intervenants une tribune qui serait parue dans "Le Monde", faite par l'ancien directeur de la S.E.M. des pompes funèbres. Je vous signale par ailleurs qu'après lecture de cette tribune, j'ai déposé plainte en diffamation contre ce monsieur, qui prétend notamment, je vous réponds, Monsieur GLEIZES, qu'un A.M.O. aurait été lié au délégataire que nous avons choisi.

Les sociétés aptes à remplir un rôle d'A.M.O. dans un domaine aussi pointu que la construction de crématorium, il n'y en a pas 300.000 en France. La société choisie a bien évidemment travaillé pour des collectivités, mais également pour tous les opérateurs privés du secteur. C'est le cas de l'ensemble des bureaux d'études. Bien évidemment, vous n'imaginez quand même pas que nos services et la DEVE, dans l'impartialité… Je veux remercier les services ici qui travaillent nuit et jour depuis des mois sur ces deux délégations de service public. J'en profite pour

remercier M. LABROUCHE, vraiment, merci. La Ville s'est bien évidemment assurée, concernant la société A.M.O., qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts.

Quoi vous dire d'autre ? Sur la zone UV, je vous redirai ce que je vous ai toujours dit. Quand je prends des engagements, je les respecte. Les 3.000 mètres carrés pris sur cette parcelle seront bien évidemment rendus à 3.000 mètres carrés dans la prochaine Z.A.C. Nous l'avons toujours dit. Ce sera le cas. Maintenant, ma préoccupation, le travail que je vais entamer, c'est de regarder ce que nous allons faire, en lien avec les élus du 19e arrondissement, sur les 3 ou 4.000 mètres carrés qui restent sur la parcelle qui est à côté du parc funéraire.

Je pense vous avoir répondu globalement. Oui, j'imagine que je ne vous ai pas suffisamment répondu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - En même temps, cela fait 11,35 minutes. J'ai donné à tout le monde beaucoup plus de temps. Là, on est en train de prendre un retard considérable.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - J'ai terminé.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Madame KOMITÈS.

Pour les autres réponses, je pense que cela peut se faire par ailleurs, et cela a déjà été fait.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 86 déposée par le groupe Écologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 87 déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 88 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 92.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 92).

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 93.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 93).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un bilan des zones débitumées.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 89, relatif à un bilan des zones débitumées.

La parole est à Mme Joëlle MOREL, par contre s'il vous plaît, je sais que c'est le moment où tout le monde se lève, mais essayez de le faire sans bruit, par respect pour l'oratrice.

La parole est à Joëlle MOREL, pour 2 minutes.

Si vous prenez la parole, cela forcera peut-être les groupes, soit à sortir, soit à parler sans bruit, ce qui est difficile.

Mme Joëlle MOREL. - Ce n'est pas en prenant la parole que cela se taira. On a maintenant une certaine habitude.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Allez-y, Madame MOREL. Il faut continuer. Ce sont eux qui sortent.

Mme Joëlle MOREL. - "Le Journal du dimanche" du 15 avril 2019 a annoncé la transformation de 14 hectares d'asphalte en trames brunes et vertes.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Olivia POLSKI, adjointe, au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Un peu de silence, s'il vous plaît.

Mme MOREL a la parole, et elle seule.

Mme Joëlle MOREL. - "Le Journal du dimanche" du 15 avril 2019 a annoncé la transformation de 14 hectares d'asphalte en trames brunes ou vertes d'ici 2020. Les principaux sites concernés sont les écoles, les grandes places, les bois, et certaines artères routières.

Le groupe Écologiste s'en réjouit, car nous savons qu'un urbanisme mené dans une perspective d'adaptation de la ville au dérèglement climatique donne une place plus grande aux matériaux ayant des qualités de régulation climatique, comme la terre pleine ou le gazon.

Depuis le 16 avril, nous demandons des informations plus précises sur les sites concernés. En l'absence d'informations et de cette liste, le groupe Écologiste émet le vœu suivant : qu'un bilan des espaces désimperméabilisés réalisés et projetés soit réalisé ; que soit établi un état des lieux du niveau de minéralisation des sols ; que soit établie une cartographie de la ville de Paris afin de déceler les lieux qu'il est possible de désimperméabiliser et sur lesquels il est possible de mettre en place des procédés d'évapotranspiration.

Si de telles études existent déjà, alors qu'elles fassent l'objet d'une communication en 3e et en 5e Commission. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Joëlle MOREL.

La parole est à Pénélope KOMITÈS, pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame MOREL.

Votre vœu propose qu'un bilan et une cartographie des espaces débitumés sous la mandature soient réalisés. Ce sujet fait l'objet de réflexions et de préconisations aussi au niveau métropolitain, comme en témoigne le référentiel publié "Pour une gestion à la source des eaux pluviales dans la Métropole", notamment publié par l'APUR en avril 2019, qui fait des préconisations de gestion et de transformation de l'espace urbain. C'est un travail accessible en ligne.

Effectivement, nous avons entrepris de faire des opérations pour débitumer et végétaliser la capitale, notamment en lien avec ma collègue Célia BLAUEL. Dans le Plan Biodiversité, il y a des engagements très forts en matière de désimperméabilisation, notamment l'action 19 du Plan Biodiversité, qui vise à participer à la résilience urbaine et à l'adaptation du territoire au changement climatique et à augmenter cette surface. Figurent également dans le PLU et dans le PLUI des engagements, et notamment les engagements de la trame brune.

Ce sont près de 16 hectares qui auront été désimperméabilisés entre 2014 et 2020. Ce sont plus que les chiffres que vous citez, puisque nous en avons ajouté depuis. Par exemple, vous avez la promenade sportive Nation-Stalingrad, l'esplanade Saint-Louis sur 17.000 mètres carrés, la rivière des Minimes. On va amplifier cette dynamique, on va lancer une campagne d'identification des parcelles, en lien avec les maires d'arrondissement. Des parcelles ont déjà été identifiées dans le 12e, avenue des terroirs de France, et dans le 10e, près du canal Saint-Martin.

On va également, dans le cadre du permis de végétaliser, aller plus loin en lançant des campagnes de débitumage des trottoirs, pour que l'on puisse y réaliser des fosses de plantation. On aura des projets à réaliser dès cet été dans trois arrondissements parisiens.

J'ai bien noté les demandes de cartographies et de bilans. On va travailler à pouvoir vous les fournir. Je vous donne un avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pénélope KOMITÈS.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif, si j'ai tout compris.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 237).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une cartographie des arbres plantés et des espaces verts créés pendant la mandature.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 90.

La parole est de nouveau à Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Le 13 mai dernier, un communiqué de presse était intitulé : "Paris sacrée championne mondiale de la protection de l'environnement". Ce communiqué faisait référence à 30 hectares d'espaces verts supplémentaires créés, à 16.000 arbres plantés en seulement 5 ans, et à 15 hectares intramuros alloués à des projets agricoles, sans pesticides. Nous nous réjouissons de cette information.

J'ai bien en tête les projets de notre mandature, qui ont été abandonnés, qui favorisent la préservation ou la création d'espaces verts, comme le Bois Dormoy dans le 18e, le TEP Championnet dans le 18e, et très récemment le TEP Ménilmontant.

Néanmoins, les projets d'urbanisme portés par l'Exécutif parisien encouragent insuffisamment le retour à la pleine terre et l'ouverture ou la préservation d'espaces verts. Je pense particulièrement à la Z.A.C. "Bercy - Charenton" dans le 12e, à la Tour Triangle dans le 15e, à Paris Nord-Est dans le 18e, à l'impasse Boutron dans le 10e, et au 77, avenue du Docteur Netter, dans le 12e.

Aussi, le groupe Europe Écologie émet le vœu suivant et demande qu'une cartographie et que le nombre exact d'espaces verts supprimés pendant la mandature soit connu, et un bilan aussi des espaces de pleine terre perdus dans les projets d'aménagement ou de réaménagement portés pendant les 5 ans, et qui pour la plupart verront le jour après mars 2020.

Nous demandons une cartographie précise des arbres plantés depuis 2014, ainsi que leur nature, c'est-à-dire les essences et l'âge, une cartographie aussi précise des espaces verts supplémentaires créés pendant les 5 ans, et une cartographie précise des 15 hectares intramuros alloués à des projets agricoles sans pesticides, ainsi que leur nature. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Joëlle MOREL.

La parole est à Pénélope KOMITÈS, pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci d'avoir souligné que Paris a été sacrée championne de l'environnement. Je crois que j'y participe beaucoup avec mes collègues Célia BLAUEL et Jean-Louis MISSIKA, notamment via un certain nombre de documents, le P.L.U., bien plus protecteur que celui des années 1980-90, le P.L.U.I., le Plan Biodiversité, trois plans adoptés à l'unanimité, et les exigences de réalisation d'espaces libres ou de pleine terre n'ont jamais cessé d'augmenter au long de ces dernières années.

La plateforme "Végétalisons Paris" permet aux Parisiens et Parisiennes de suivre les réalisations nouvelles mises en place sur le territoire parisien, grâce à des cartographies, des fiches complètes, des photos. Vous avez déjà tout sur cette plateforme. Il est notamment possible d'accéder au bilan des arbres plantés sous la mandature, qui s'élève aujourd'hui à plus de 16.234 arbres, et ce sont des informations également disponibles dans la rubrique Arbres du site Internet de la Ville de Paris.

En ce qui concerne les créations d'espaces verts, le bilan consolidé fin avril s'élève à près de 30 hectares. Je vous les présenterai en 3e Commission.

C'est vrai que les directions ont beaucoup de livraisons d'équipements en cours et que ce n'était pas forcément leur priorité, les cartographies. On a effectivement près de 15 hectares cultivés sur le territoire parisien grâce notamment aux Parisculteurs 1 et 2. Toutes ces informations sont aussi disponibles sur le site Internet des Parisculteurs, et sur la plateforme "Végétalisons Paris". Toutes ces informations sont en ligne, pour tout le monde.

En revanche, s'agissant de la cartographie des arbres ou des espaces verts supprimés, comme il n'y a pas eu de suppression, je pense que je vais pouvoir vous faire une cartographie assez rapide. C'est la même chose pour les espaces de pleine terre perdus, parce qu'il n'y en a pas eu non plus, et c'est encore une fois grâce au P.L.U. Donc, je vais vous donner un avis favorable, mais il y a des choses que je ne peux pas vous donner, parce que cela n'existe pas.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pénélope KOMITÈS.

Demande d'explication de vote du groupe Socialiste. Je donne la parole à Catherine BARATTI-ELBAZ.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Mon groupe se satisfait pleinement de l'acceptation de ces deux vœux et de la volonté de transparence très forte de l'ensemble de l'Exécutif, de Pénélope KOMITÈS en particulier sur ces informations. Cela ferait du bien à tout le monde de rationaliser un peu son positionnement par rapport à ces questions qui font l'objet de beaucoup de discussions. C'est quand même assez simple de compter les arbres. C'est quand même assez simple de compter les mètres carrés. Je pense qu'un peu de transparence et de sincérité dans les propos des uns et des autres ne feraient pas de mal à la qualité de nos débats.

De la même manière, je souhaiterais que l'on redéfinisse clairement entre nous ce qu'est un espace vert. Un espace vert pour moi, je suis allée vérifier, c'est un espace de pleine terre dans lequel s'épanouissent des espèces végétales et animales.

A ce titre, je m'inscris en faux. On ne peut pas dire que la friche du 77, avenue Netter, ni les terrains ferroviaires de Bercy Charenton soient aujourd'hui des espaces verts. Parce qu'à ce moment, allons mesurer le taux de perméabilité de ces sols. Allez regarder les images sur Google Map existant encore du 77, avenue Netter. Je tiens à votre disposition ces images. Ce sont des terrains asphaltés, ou avec des installations ferroviaires qui ne permettent à aucune espèce, ni animale ni végétale, de se développer, et absolument pas à l'eau de pluie d'être absorbée.

Je suis assez favorable à ce que l'on discute de tous ces sujets, mais si possible en respectant les Parisiens et Parisiennes, et en tenant un discours de vérité. Merci à l'Exécutif de renforcer la transparence et la sincérité sur ces aspects.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Catherine BARATTI-ELBAZ.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 238).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la rénovation des jardins des Champs-Elysées.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu référencé n° 91 relatif à la rénovation des jardins des Champs-Élysées.

La parole est à Mme la Maire du 8e arrondissement, Jeanne d'HAUTESERRE.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Ce vœu concerne la réhabilitation de l'ensemble des jardins des Champs-Élysées. Comme vous le savez, l'avenue des Champs-Élysées accueille plus de 100 millions de visiteurs par an, 60 % de Français, et 40 % d'étrangers. La partie nord des Champs-Élysées, côté grille du coq, et les fontaines, viennent d'être intégrées par les services de la Ville de Paris à la proposition d'extension mineure du périmètre de protection des Rives de Seine, au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Si l'avenue veut conserver son attractivité internationale, elle doit aussi reconsidérer les jardins, qui sont indissociables de l'histoire de cette artère emblématique de la Capitale. En effet, les jardins des Champs-Élysées et leurs abords, qui s'étendent entre le rond-point et la place de la Concorde, pourraient être réaménagés avec plus d'ambition, afin que les Parisiens et les visiteurs puissent en profiter pleinement, et je suis certaine que la mairie centrale y est attentive, et ma collègue Pénélope KOMITÈS en particulier.

Aussi, mon vœu consiste à demander à la Ville de Paris qu'une étude paysagère très qualitative soit engagée sur ces jardins, et les voies publiques qui bordent l'avenue. Je vous remercie de votre attention, mes chers collègues.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je donne la parole à Pénélope KOMITÈS, pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Nous avons effectué depuis le début de la mandature un certain nombre d'aménagements contribuant à l'embellissement des jardins des Champs-Élysées, notamment la rénovation du kiosque à musique, de la fontaine des dauphins, des mobiliers et des aires de jeu. Les efforts vont se poursuivre, puisque nous allons rénover l'ancien marché aux fleurs haussmannien, dit la Vacherie anglaise.

Vous souhaitez des études paysagères qualitatives, on en a déjà discuté ensemble, notamment quand nous sommes allées visiter le site avec les équipes il n'y a pas très longtemps. Donc, vous dire qu'effectivement, la Maire de Paris, suite à cette visite notamment, a décidé de lancer un schéma directeur des jardins des Champs-Élysées,

qui va permettre d'aborder les aspects liés à la préservation du site, sa structure paysagère, et donc tout cela bien évidemment avec les services de l'État, que ce soit l'inspection des sites ou les architectes des Bâtiments de France, l'idée est d'avoir un cadre de gestion important, en lien avec les plans PLUI, le Plan Biodiversité.

Je vais vous dire oui.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Pénélope KOMITÈS a dit oui !

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 239).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'ouverture au public de la tranchée Pereire de la Petite Ceinture (17e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 92 relatif à l'ouverture au public de la tranchée Pereire de la Petite ceinture, dans le 17e arrondissement.

La parole est logiquement au maire du 17e arrondissement.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

À la fin du mois de juillet, la Petite ceinture ouvrira dans le 17e arrondissement sur un linéaire de 713 mètres, et je me réjouis que les habitants de mon arrondissement puissent bénéficier d'un nouvel espace vert, d'un espace de respiration au sein d'une ville souvent sclérosée, polluée, encombrée et sale.

Toutefois, vous n'avez pas souhaité rendre ce site accessible aux personnes en situation de handicap, à mobilité réduite, et je le regrette vivement surtout pour un Exécutif qui n'a de cesse de s'autoproclamer inclusif.

Autre regret, pour le moins ubuesque, aucune poubelle, aucun cendrier ne sera installé sur ce parcours, sur cette petite ceinture coulée verte, aucun banc. Je savais que les aménagements réalisés seraient légers, mais là, à ce point, c'est une surprise.

Dernier point sur lequel je voulais revenir ce matin, la sécurisation notamment des accès, et je vous demande dans ce vœu de nous communiquer les effectifs humains qui seront consacrés à la surveillance du site, ainsi que les garanties sur les horaires d'ouverture, de fermeture, les patrouilles. Il est hors de question que les riverains de la petite ceinture subissent des nuisances quotidiennes. J'y serai particulièrement vigilant.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Pénélope KOMITÈS, pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur BOULARD.

Vous m'avez adressé un courrier sur ce sujet. Peut-être d'abord la question de l'accessibilité qui est un sujet auquel tient énormément mon collègue Nicolas NORDMAN, qui est un enjeu pour les opérations de la Ville.

C'est très compliqué sur la Petite ceinture, parce que c'est un paysage équivalent et on s'est engagé à conserver son caractère original dans le respect de son patrimoine ferroviaire et de sa biodiversité, et on essaie effectivement que le principe de la meilleure accessibilité soit appliqué, mais sous réserve que les travaux qui seraient nécessaires ne remettent pas en cause l'identité du site ou sa réversibilité.

On a déjà eu le sujet dans le 20e arrondissement sur un tronçon et là le fait d'installer une rampe sur ce tronçon, cela devrait atteindre une longueur de 100 mètres avec une construction sur les talus où se concentre l'essentiel de la biodiversité, plus une reprise des sols sur la totalité du linéaire, ce qui détruirait le paysage. C'est pour cela que nous avons, et sur tous les autres tronçons d'ailleurs, c'est notamment le cas dans le 14e arrondissement, fait le choix effectivement de garder ce côté naturel et ferroviaire.

Concernant les cendriers, j'ai écrit dernièrement un courrier à tous les maires d'arrondissement qui ont des tronçons de petite ceinture pour leur proposer que ces espaces deviennent des espaces non-fumeurs, ce qui règlera peut-être le problème des cendriers. Cela nous semble effectivement intéressant. Je veux bien rediscuter avec vous des aménagements a minima, Monsieur BOULARD.

Concernant les ouvertures et fermetures, je me suis toujours engagée à ce que sur tous les tronçons de la petite ceinture ouverte, on soit sur des ouvertures correspondant aux jardins publics. Ce sera fermé la nuit si telle est

votre question. Ces sites seront donc fermés avec effectivement des interventions et des patrouilles importantes de la DPSP sur les différents sites. Voilà ce que je souhaitais vous répondre.

Vraiment, nous avons bien noté les préoccupations qui sont légitimes de tous les maires d'arrondissement par ailleurs en matière d'accompagnement de cette ouverture, tant en termes de sécurisation qu'en termes d'entretien, et nous serons extrêmement vigilants. Je vous proposerai de retirer votre vœu, Monsieur BOULARD, sinon j'y émettrai un avis défavorable, mais je sais que vous ne le ferez pas.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pénélope KOMITÈS.

Explication de vote du groupe "100% Paris". La parole est à Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Pour afficher ma solidarité avec le vœu porté par Geoffroy BOULARD, ce sont des sujets que nous avons nous aussi traités il y a quelques années, lors de l'ouverture d'un tronçon de la petite ceinture. Tout le monde s'en est réjoui bien sûr. C'était une très belle opération de végétalisation que nous essayons de développer le plus possible dans le 15e comme dans les autres arrondissements, je suppose.

Sauf que des problèmes subsistent, et je crains que le maire du 17e ne connaisse les mêmes sur son secteur en matière notamment d'entretien, de protection par rapport à un certain nombre d'incivilités et d'actes délictueux, puisque la sécurité n'y est pas assurée, pas de caméras, pas de personnels de surveillance. Ce sont d'ailleurs des agents de surveillance du parc Citroën qui chaque matin et chaque soir ouvrent et ferment ce tronçon.

Je crains, à moins qu'il y ait des renforcements d'effectifs, ce que je souhaite pour le 17e, que la situation soit la même sur ce tronçon Péreire. C'est la raison pour laquelle nous faisons à nouveau cette demande pour l'ensemble de la Petite ceinture, qui est une réussite à Paris, de renforcement des moyens de surveillance et de sécurisation, au profit de tous les promeneurs et des habitants riverains. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Philippe GOUJON. J'ai cru comprendre à travers votre intervention que vous voteriez le vœu présenté par Geoffroy BOULARD, qui est maintenu ou retiré ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - On va maintenir ce vœu. Les explications de l'Exécutif ne sont pas satisfaisantes en matière d'horaires. Aucun horaire donné. En termes d'effectifs, je n'ai pas de chiffre. Je remercie le maire du 15e arrondissement de son soutien, lui qui connaît évidemment aussi les vicissitudes de l'ouverture de la petite ceinture. Nous maintenons le vœu. Je tiens aussi à préciser qu'une réunion d'information a eu lieu avec les riverains et que j'ai pris l'engagement que l'on se revoie en septembre pour faire un bilan de cette ouverture. Je tenais à le dire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je rappelle que quand on demande à un élu s'il maintient ou retire son vœu, il doit dire "maintien" ou "retrait". Voilà. C'est un rappel utile. Je n'ai pas voulu couper la parole au maire du 17e arrondissement. Je le rappelle a posteriori.

Le vœu n° 92 maintenu, donc avis défavorable de l'Exécutif.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Nous en avons fini avec les dossiers qui concernaient Pénélope KOMITÈS, qui va pouvoir souffler un peu.

Souhaits de bienvenue.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - J'en profite, en votre nom, pour saluer des élèves accompagnés de leurs enseignants et sans doute de parents d'élèves de l'école de la Brèche aux Loups, dans le 12e arrondissement. Merci de votre présence.

2019 DVD 16 - Parc de stationnement Alban-Satragne - Convention de concession pour l'entretien et l'exploitation.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons aux dossiers qui sont de la compétence de Christophe NAJDOVSKI, et nous commençons avec le projet de délibération DVD 16 relatif au parc de stationnement Alban-Satragne, convention de concession pour l'entretien et l'exploitation.

La parole est à Mme la Maire du 10e arrondissement, Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me suis inscrite sur ce projet de délibération d'abord pour dire et rappeler que nous avons besoin de ces équipements en sous-sol, pour continuer notre stratégie de désencombrement de l'espace public en surface.

Ce renouvellement de D.S.P. permet notamment, grâce au nouveau contrat, la mise en œuvre de nouvelles places de stationnement vélo, de bornes de recharge électrique, de l'augmentation des places accessibles aux personnes à mobilité réduite, et des investissements de sécurité indispensables qui vont intervenir.

Egalement, je me félicite que cette nouvelle délégation qui sera donnée à Indigo prévoie aussi une étude que nous attendons avec beaucoup d'impatience pour le déplacement de la trémie de sortie du parking, qui permettrait de reconquérir un espace plus important notamment piéton sur l'espace public autour du jardin. Ce jardin nouveau, puisque cette délégation de service public intervient au moment clé dans le réaménagement du quartier Saint-Lazare, réaménagement en profondeur du square Alban-Satragne.

Je voudrais en profiter pour faire un salut amical et remercier mon adjoint Sylvain RAIFAUD, qui a mené le projet.

Ce jardin qui doit être agrandi va permettre, pour un quartier qui en a beaucoup besoin, celui de la Gare de l'Est, de retrouver un espace ambitieux pour les familles, permettant à l'ensemble des enfants du quartier de trouver un lieu.

Ce square réhabilité, agrandi sur la rue du Faubourg-Saint-Denis, va également se voir accompagné de la réhabilitation des chaussées alentour qui viendront compléter un investissement de la Ville très important dans l'ancien enclos Saint-Lazare, qui a vu il y a 10 ans l'ouverture d'une école maternelle, puis d'un centre social, puis d'une crèche, puis de la médiathèque magnifique Françoise Sagan, puis d'un gymnase, et qui verra prochainement la réhabilitation de l'ancienne chapelle Saint-Lazare, notamment grâce au budget participatif. C'est tout un quartier qui se transforme. Un quartier, et cela fait écho aux discussions que nous avions hier avec le Préfet de police, qui en a bien besoin, puisqu'il est aujourd'hui notamment en grande difficulté, difficulté liée à la fois au trafic et à la délinquance qui s'y est installée.

Je n'avais pas prévu de parler de cela, mais un agent de la DPE a été agressé hier. Il est absolument important que nous réinvestissions dans ces quartiers populaires comme nous le faisons à Paris aujourd'hui, et que nous puissions développer sur cet espace un vrai lieu apaisé qui nous permettra de vivre autour de la Gare de l'Est comme doit pouvoir le faire l'ensemble des habitants de Paris dans tous les quartiers. Merci, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alexandra CORDEBARD.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je remercie la maire du 10e, qui par son intervention montre bien que ce projet de délibération relatif au parking ne saurait être appréhendée simplement sous l'angle du parking, mais de bien voir l'ensemble de ce qui se joue dans ce quartier, les besoins qui s'y expriment et les nécessités de repenser l'aménagement de ce quartier.

Oui, finalement, ce projet de délibération est emblématique même s'il pourrait passer inaperçu dans la masse de toutes les concessions, délégations et privatisations, franchement contradictions et abandons de cette majorité. Le parking Alban-Satragne est situé en haut du Faubourg-Saint-Denis, juste avant le boulevard Magenta, et s'étend sous le jardin public qui conduit à la médiathèque Françoise Sagan, ou plutôt qui devrait y conduire, car tout a été fait pour cloisonner ce morceau de ville.

C'est un lieu où se mêlent plusieurs publics, plusieurs populations. On a des réfugiés, des sans-abri qui se reposent sur les bancs du jardin Alban-Satragne, mais hélas les accès côté médiathèque ont été fermés alors qu'il y avait un accueil dans la médiathèque de livres en français facile qui avait été pensé, très fortement mis en avant à l'ouverture de cet équipement, car cet équipement se voulait vraiment ouvert sur la ville et sur les publics vulnérables, celles et ceux qui viennent de loin, sont tout juste arrivés et vont se poser dans ce jardin.

A priori, vous allez me dire, quel rapport avec le parking ? Outre le fait que la privatisation fait ici comme ailleurs les affaires, plus du CAC40 que des Parisiennes et des Parisiens, cela nous prive de revenus qui vont dans les caisses des grands groupes, mais aussi de la maîtrise complète d'équipements qui sont insérés dans un espace public. Privatiser, c'est bloquer une politique.

Là, vous proposez que le groupe Indigo continue à emporter cette exploitation. Je voudrais attirer votre attention, le groupe Indigo sur l'exploitation des parkings municipaux, c'est grosso modo 40 millions d'euros de bénéfice net par an qui vont dans leur poche. Donc, qui ne vont pas dans les caisses de la Ville, qui ne vont pas dans les caisses des Parisiennes et Parisiens, qui ne vont pas financer des aménagements publics.

Il faut comprendre que le recours au privé nous coûte cher. Votre logique de délégation de service public, de marché, de concession, etc., nous coûte un pognon dingue, et ce pognon dingue, c'est 40 millions d'euros pour les parkings.

En gardant le parking Alban-Satragne géré par le public, on pourrait aller plus loin que ce que vient d'évoquer la maire du 10e. Oui, on pourrait totalement revoir ses accès, voire ses usages. Le jardin pourrait et doit être agrandi, les rues qui le longent rendues piétonnes, des toilettes et les douches pourraient être installées pour les personnes qui attendent un toit, leurs droits et leurs papiers. La ville pourrait être bien meilleure, et leur vie à elles et eux pourrait l'être aussi.

Mais non, à chaque fois l'important ce n'est pas de faire de la politique pour les gens, ce qui compte c'est de faire des concessions et toujours plus d'argent pour les mêmes.

Il est temps de reconquérir la ville. Cela commence par ces morceaux de souterrains ici comme ailleurs. C'est pour cela que je ne voterai pas ce projet de délibération, je ne voterai pas ce recours au privé.

Je ne sais pas les voix que vous entendez dehors, si ce sont celles de ceux qui occupent le gymnase Roquépine sans doute. En tout cas, je sais qu'ils devaient venir ce matin. Mais, faisons la ville pour aussi ces personnes-là au lieu de la faire pour de grands groupes privés qui se "gavent" sur notre dos, sur la Ville, alors que justement il y a de quoi trouver de l'argent en gérant nous-mêmes pour répondre à l'intérêt général. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danièle SIMONNET.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI, pour répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce parc de stationnement est exploité depuis 15 ans dans le cadre d'une délégation de service public. Cette délégation arrive à échéance le 6 août 2019, et il a été décidé de renouveler cette délégation de service public et de regrouper cet ouvrage avec d'autres ouvrages situés à proximité, de manière à avoir une meilleure mutualisation des ouvrages implantés dans les secteurs des gares du Nord et de l'Est.

Comme cela a été notamment travaillé avec la mairie du 10e arrondissement, le renouvellement de la concession a anticipé l'hypothèse de rénovation et d'agrandissement du square Alban-Satragne jusqu'à la rue du Faubourg-Saint-Denis, et donc on est bien dans cette optique de pouvoir modifier les choses de manière à permettre cette rénovation et cet agrandissement qui participent de l'amélioration du cadre de vie du quartier.

Je rappellerai que nous sommes dans le cadre d'une délégation de service public, c'est-à-dire avec un cahier des charges très précis, des obligations qui correspondent à celles définies par la collectivité publique, et des redevances également perçues par la Ville de Paris concernant cette activité de gestion des parkings.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 16.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DVD 16).

2019 DVD 17 - Communication sur le bilan annuel des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) formulés au titre du contrôle du stationnement payant durant l'année 2018.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux Recours Administratifs Préalables Obligatoires.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DVD 17.

Je donne la parole à Alexandre VESPERINI, mais je ne le vois pas dans mon champ de vision... Je vais donc donner la parole à Geoffroy BOULARD, qui a l'air volontaire pour intervenir. Merci, Monsieur le Maire.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Inscrit aussi, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je sais que vous êtes inscrit, mais vous n'arriviez pas aussi rapidement. Je vous remercie de votre disponibilité. Vous avez constaté que cela m'arrangeait.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Hier encore j'étais interpellé par une habitante de l'arrondissement, qui malgré la détention d'une carte de stationnement "résident" fait l'objet de FPS quasi quotidiens.

En tant que maires d'arrondissement, nous n'avons pas à faire les frais de dysfonctionnements, d'inactions. Malgré nos nombreuses alertes, il apparaît que le contrôle du stationnement payant à Paris n'est pas pleinement opérationnel. En témoigne un chiffre : 53 % de R.A.P.O. sont justifiés et conduisent à un remboursement. Je ne vous apprends rien, ceux qui pâtissent le plus de cette situation sont les personnes en situation de handicap. Il est

inadmissible que de telles erreurs viennent encore les pénaliser, car elles disposent d'une carte attestant de leur handicap.

Vous avez beau habiller les mots, les déguiser, un FPS reste une "prune" pour tous les Parisiens, bien difficiles à berner quand on leur réclame 35 ou 50 euros alors qu'ils avaient bien payé leur stationnement. Depuis des mois, nous vous demandons des comptes, notamment sur les sociétés prestataires et nous ne voyons rien venir à part une réunion d'information. Il serait temps que vous soyez pleinement transparents, de tels errements sont incompréhensibles un an et demi après le début de l'application de cette réforme.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 17e arrondissement.

Je donne la parole à Alexandre VESPERINI, qui va en profiter pour présenter le vœu n° 93.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je défends ce vœu qui était déposé par mon collègue Jérôme DUBUS, auquel s'associe l'ensemble du groupe PPCI. C'est un vœu qui sera à peu près de la même veine, du même tonneau que celui du maire du 17e arrondissement de Paris.

On revient sur le sujet de l'échec et du fiasco de la municipalisation du stationnement issu de la loi Maptam et de la municipalisation effective depuis 2018. Cette municipalisation et cette délégation de service public confiées à des sociétés privées, en particulier "Streeteo" et "Moovia", ont donné lieu à un certain nombre d'erreurs, au scandale des verbalisations abusives, la question également des personnes à mobilité réduite qui se trouvent verbalisées alors qu'elles ne devraient pas l'être et un grand nombre de recours portés par les automobilistes concernés.

On parle de RAPO, mais pour ceux qui nous regardent, il s'agit de recours administratifs préalables obligatoires, 55 % des RAPO sont justifiés et donnent lieu à des réponses favorables. Cela montre que ces recours sont importants parce que cela permet qu'on "rende justice" aux automobilistes de bonne foi.

Cela étant dit, il y a encore des efforts supplémentaires à faire. Ce que nous proposons avec Jérôme DUBUS, ce sont des mesures concrètes. Avoir un état des lieux sur les avancées obtenues grâce à ces RAPO. Deuxièmement, que les temps de traitement des RAPO soient raccourcis, et qu'il y ait la possibilité pour les gens qui déposent des RAPO de pouvoir suivre en ligne l'avancement de leur procédure. J'en ai terminé sur ce vœu. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alexandre VESPERINI.

Je donne la parole à Emmanuelle DAUVERGNE.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le ton de cette communication a sûrement dû laisser beaucoup d'entre nous perplexes. Le bilan de la réforme du stationnement est présenté avec enthousiasme. C'est oublier le calvaire qu'ont dû subir de nombreux automobilistes. Vous vous réjouissez de l'explosion du nombre de contrôles, je m'alerte du nombre de recours émis. Certes, leur pourcentage apparaît relativement faible, mais la réalité est tout autre lorsqu'on observe le résultat en valeur. 111.838 RAPO effectués en 2018.

Ce que ce rapport ne donne pas, c'est le nombre d'administrés qui se sont vu infliger des FPS et qui n'ont pas contesté par lassitude ou impossibilité technique de le faire. Je pense notamment aux publics les plus fragiles, les personnes âgées et/ou porteuses de handicap. La procédure de contestation est complexe et fastidieuse, ce qui en écarte de nombreux administrés.

Lorsqu'on lance une telle prestation, on suit les entreprises et on fait preuve d'un minimum de prévoyance s'agissant des éventuels ratés et erreurs. Les personnes verbalisées se sont bien souvent retrouvées seules face à leurs FPS à répétition alors qu'elles éprouvaient dans le même temps de grandes difficultés pour les contester.

Dans le 7e arrondissement, nous avons reçu de nombreuses demandes. Les courriers et les mails faisant état de réclamations en lien avec ces réformes n'ont cessé d'augmenter durant l'année 2018, date de lancement de cette réforme.

Rachida DATI a obtenu des améliorations pour faciliter la tâche des habitants verbalisés, directement avec le prestataire en charge de la réforme. Une adresse e-mail a été mise à disposition des habitants, afin de leur apporter des informations utiles, ce qui était pourtant le rôle de la mairie centrale à l'origine de cette réforme.

L'essentiel des contentieux concernait les personnes handicapées. Les employés chargés du contrôle avaient pour première consigne de verbaliser tous les détenteurs de la carte de stationnement de première génération. Il s'en est suivi une grande inquiétude pour ces personnes fragiles peu à l'aise avec la procédure de recours administratif. Pour certains habitants, les verbalisations étaient si récurrentes que des procédures de saisie sur leurs comptes ont été engagées par le prestataire afin d'obtenir des montants qui n'étaient pas dus.

C'est après de nombreux échanges directs que nous avons eus avec le directeur général de "Streeteo", Sébastien FRAISSE, que la formation des employés a enfin été renforcée. C'est après des entretiens avec la Maison départementale des handicapés et M. NORDMAN, que ces derniers ont pu faire l'objet enfin d'une procédure d'accompagnement.

Les mairies d'arrondissement comme à l'accoutumée, se sont pris frontalement les conséquences d'une réforme menée au pas de charge sans ajustement lorsque les difficultés sont apparues sur le fondement d'une politique de déplacements qui mène la capitale vers l'embolie.

J'aurais souhaité que la Ville de Paris et particulièrement son adjoint en charge de la voirie et des déplacements prennent davantage leurs responsabilités et ne nous laissent pas, dans les arrondissements, essuyer les plâtres des maladresses et des erreurs commises.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Emmanuelle DAUVERGNE.

Je donne la parole à Valérie NAHMIAS.

Mme Valérie NAHMIAS. - Monsieur le Maire, je vous remercie.

Depuis la municipalisation et l'externalisation du stationnement payant, c'est le premier bilan sur lequel on a l'occasion de débattre au Conseil de Paris. Le positif à tirer de cette réforme, c'est le taux de place disponible, qui a doublé, est passé de 6 à 12 %. Le taux de paiement visiteur a certes augmenté, mais au final pas autant que ce que la Ville avait prévu. C'est notamment une des raisons qui fait que la Ville a touché 100 millions de moins que les objectifs fixés au budget primitif de 2018.

L'autre raison est due au mauvais choix dans la préparation du marché avec un niveau de contrôle et d'objectif beaucoup trop élevé, qui a conduit à de nombreux dysfonctionnements sur 2018, tels que des agents de contrôle mis sur le terrain sans préparation, voire assermentation, des problèmes de fraude sur le nombre réel de contrôles, des erreurs de retranscription, des véhicules injustement sanctionnés, des problèmes persistants sur les titulaires des cartes de stationnement handicapé, sans compter au lancement les difficultés à payer les FPS minorés à temps, et la plainte en cours contre la société avec laquelle vous continuez de travailler.

Il est dommage que vous n'ayez pas pris en considération les propositions légitimes et constructives du groupe UDI-MODEM, à commencer par la dépose-minute consistant, comme l'avait suggéré Éric AZIÈRE, en la gratuité des 15 premières minutes, ou un numéro d'appel, un formulaire, ou une appli pour les automobilistes rencontrant des difficultés.

Enfin, avoir accompagné par une meilleure pédagogie, expliquer les intérêts de cette réforme, le devenir du montant de cette redevance sur la voirie, sur l'amélioration des déplacements à Paris, cela aurait permis là aussi une meilleure acceptation. Il aurait été intéressant de récupérer une cartographie plus précise des contrôles réalisés par rue des FPS distribués.

Concernant les recours administratifs, dits RAPO, ce bilan soulève quelques interrogations. Le taux de recours s'élève à 53 %, ce qui devrait certainement encourager les automobilistes parisiens à entreprendre des démarches. Mais sur le temps du traitement, vous indiquez que le délai d'instruction des recours est inférieur à 30 jours, or le délai moyen du traitement est de 29 jours. Il est probable qu'un certain nombre de recours soient traités en plus des 30 jours. Il serait intéressant de connaître ce taux de délai de traitement qui dépasse les 30 jours, aujourd'hui ce n'est pas disponible.

Concernant le taux d'erreur sur les personnes envoyant leur recours par courrier, près de 35 %, la Ville propose pour combler ces lacunes, de développer l'utilisation du canal numérique, pourquoi pas. Moi qui suis pour l'inclusion numérique, la Ville devrait aussi penser à des dispositifs qui permettraient d'accompagner les personnes au mieux si elles ne sont pas à l'aise avec l'outil informatique. Enfin, les possibilités d'autres recours seraient aussi à développer au vu du chiffre de 35 %.

Autant nous sommes d'accord avec vos axes de satisfaction, autant nous sommes limites sur vos faux motifs de satisfaction comme le taux de recours à la CCSP, qui est très faible. C'est une nouvelle procédure qui est beaucoup plus complexe et sans compter, comme il a été dit auparavant, les objectifs contractuels fixés par la Ville, qui ont eu des effets dévastateurs en termes de management. Je pense que la communication des recours sera plus pertinente sur 2019, avec toutes les difficultés au lancement de cette procédure.

Pour conclure, au final cette réforme du stationnement a eu des effets positifs notamment en termes de disponibilité de places de stationnement, mais elle a surtout généré un très grand nombre de dysfonctionnements : mauvais choix dans la préparation du marché, mauvais choix dans la sélection des prestataires, mauvais choix dans l'accompagnement de la réforme. La Ville a récolté un total de 230 millions d'euros, mais ce sont 100 millions d'euros de moins que ce qui avait été annoncé au budget primitif. On a toujours ce sentiment de maximiser et de vouloir maximiser les revenus et renforcer quoi qu'il arrive une politique anti voiture brutale, plutôt qu'un meilleur partage de l'espace public. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Valérie NAHMIAS.

Je donne maintenant la parole à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La Ville a adopté depuis quelques années une stratégie zéro phyto, qui bannit l'usage des pesticides. Il reste pourtant un poison dans notre environnement à Paris, c'est le sulfate à PV.

Lorsque vous aviez décidé de confier le contrôle du stationnement payant de surface au privé, notre groupe s'y était opposé. Mon collègue Didier LE RESTE avait en effet prévu et alerté sur tous les dysfonctionnements et désagréments de ce qu'il appelait la sulfateuse à PV.

En ouvrant au marché ce qui relève des compétences régaliennes de la collectivité, vous avez cédé au dogme du libéralisme qui voudrait que le privé soit plus "efficace" que le public. Tout ceci au détriment des automobilistes et des habitantes et habitants.

En matière de contrôle du stationnement de surface, la preuve est faite depuis quelque temps maintenant que le privé ne fait pas mieux que le public, loin s'en faut. En appliquant des logiques de rentabilité en lieu et place des logiques de service public, nous avons connu de nombreuses déconvenues et situations regrettables : faux contrôles, contraventions illégales, personnel insuffisamment formé, prime versée au nombre de contrôles et donc au détriment de leur qualité.

La communication que vous transmettez sur le bilan annuel des recours administratifs préalables obligatoires vient donner une nouvelle preuve de l'inefficacité du secteur privé. 23.134 usagers ont reçu un FPS alors qu'ils avaient bel et bien payé la durée requise. C'est un nombre hallucinant, car toutes ces personnes s'étaient acquittées du paiement du stationnement et se sont trouvées en situation, alors même qu'elles avaient payé, de devoir faire des démarches supplémentaires, alors qu'elles étaient dans leur droit, et des démarches longues et compliquées.

Au total, 52.873 RAPO ont été annulés donnant raison aux usagers, même si vous indiquez que les taux de recours sont faibles, en progression d'un demi-point. Tout de même, par rapport à ce qui était pratiqué par la Préfecture, le volume de recours et le volume accepté sont importants. En particulier, le système informatique n'est pas d'une fiabilité satisfaisante. Dans un nombre de cas important, il s'avère incapable de prendre en compte le paiement du stationnement. C'est exactement ce que nous avions prévu.

D'autre part, ce même système ne prend pas en compte l'écart de stationnement des personnes handicapées. Le contrôle humain qui est réalisé pour ensuite valider ou invalider le FPS ne suffit pas à résoudre les manquements de la machine. Au final, cela conduit à de graves difficultés pour les automobilistes handicapés à qui on nie leurs droits. Là encore, le problème est loin d'être anecdotique.

Il faut ajouter à cela que 13.307 RAPO ont été déclarés nuls parce que le requérant n'a pas envoyé sa demande suivant les modalités exactement indiquées dans l'avis de paiement. Ce sont donc autant d'usagers qui ont vu leur demande repoussée non pas parce qu'elle était infondée, mais parce qu'ils se sont heurtés à la complexité de la démarche administrative de recours. On marche sur la tête. C'est une usine à gaz. Il y a sans doute davantage de FPS attribués de manière inappropriée, car tous les usagers sur Paris n'ont pas le temps ni la patience de faire les recours administratifs, qui demandent un certain nombre de démarches fastidieuses.

Veut-on les décourager ? La situation du contrôle de stationnement de surface délégué au privé est donc source d'un nombre considérable d'erreurs et de dysfonctionnements qui pèsent sur le quotidien des Parisiennes et des Parisiens. En somme, au-delà des pistes d'amélioration proposées dans la communication, le nombre de dysfonctionnements semble désormais suffisant pour questionner à nouveau la pertinence de la délégation du stationnement au privé. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA.

La parole est à Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais insister sur trois points. Cette réforme du stationnement, on peut en tirer trois enseignements.

Le premier, c'est l'objet de ce projet de délibération, plus d'un recours sur deux est justifié, et donc un nombre d'erreurs techniques qui paraît important. Il y a un effort à faire de ce point de vue.

Le deuxième enseignement, cela a été dit, c'est que c'est plutôt un succès, il y a plus de places disponibles, mais cela veut dire que soit les véhicules circulent plus, soit ils se garent davantage dans les parkings, soit il y a de l'évaporation comme on dit des voitures, c'est-à-dire des abandons de voitures. C'est probablement un peu des trois.

Le troisième enseignement, qui n'apparaît pas directement dans ce projet de délibération, est à mon sens le plus important. Vous parlez de doublement du paiement spontané. Dit ainsi, on pourrait penser que la réforme est réussie, mais le doublement du paiement spontané, cela peut dire que nous sommes passés de 9 à 18 % de paiement du stationnement. C'est donc de mon point de vue un échec majeur.

Que se passe-t-il en réalité ? Certains Parisiens font toujours le pari de prendre un forfait post-stationnement, c'est-à-dire une amende de temps en temps plutôt que de payer leur stationnement. Pourquoi font-ils ce pari ? Car les tarifs de la troisième, de la quatrième et de la cinquième heure de stationnement sont trop proches du tarif de l'amende du forfait post-stationnement, notamment quand vous le payez dans les quatre jours.

Prenons deux exemples. En zone 1, du 1er au 11e arrondissement, si vous stationnez 4 heures, vous payez 26 euros. Si vous ne payez pas votre stationnement, vous risquez un forfait post-stationnement de 35 euros. L'écart est faible et certains font donc le pari de ne pas payer et d'avoir une amende qui arrive plus tard.

Les automobilistes sont relativement rationnels et donc prennent ce risque.

Pire, vous êtes un citoyen honnête et vous passez 6 heures à Paris, et donc vous payez un forfait de stationnement de 50 euros, alors qu'un automobiliste indélicat, qui ne paiera pas son stationnement sera, si les voitures qui le surveillent passent rapidement, éligible à un forfait post-stationnement qu'il paiera dans les 4 jours à 35 euros.

Deuxième exemple, pour les arrondissements 12 à 20, si vous stationnez 5 heures, vous payez 25,40 euros. Si vous ne payez pas votre stationnement, vous avez un forfait post-stationnement de 24,50 euros. Vous avez donc intérêt, si vous restez plus de 4 heures, à ne pas payer votre stationnement, et c'est ce qu'il se passe à Paris.

Je ne comprends pas que dans la conception des tarifs de stationnement, personne n'ait vu cela et personne n'envisage aujourd'hui cette modification. Nous proposerons donc une modification, une refonte des tarifs de stationnement par une réduction des tarifs des durées de 3 à 5 heures pour accroître le taux de respect du paiement du stationnement, tout en conservant les tarifs maximums de 6 heures et donc le forfait post-stationnement.

Je vous remercie de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Thomas LAURET.

La parole est à Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Tous les orateurs ont condamné, sauf ceux du parti socialiste bien sûr, un dispositif qui dysfonctionne gravement. La pédagogie est faite de répétitions. Je dirai à mon tour ce qu'il convient de dire sur ce rapport.

Avant d'évoquer plus précisément le RAPO, nous le disons depuis un an et demi, depuis aujourd'hui simplement pour le groupe "100% Paris", et nous le répétons régulièrement, c'est un point de non-retour qui a été atteint avec la société "Streeteo", mandatée, pour la rive gauche notamment, un nombre incalculable de dysfonctionnements.

Nous n'avons pas oublié ces deux chauffeurs interpellés pour diverses infractions routières qui se sont révélés être pour l'un, sous l'empire de stupéfiants, pour l'autre, sans permis, c'est quand même fâcheux, ni ces deux agents interpellés pour usage de cannabis, ni ce troisième agent verbalisateur interpellé dans le 15e et auteur de 17 faits délictuels inscrit à son casier judiciaire malgré son assermentation, ni même les bagarres avec des policiers, ou les FPS dressés par les agents non assermentés, ou les 5.000 verbalisations illégales aléatoires repérées à partir des fichiers d'immatriculation dans les bureaux de "Streeteo" sanctionnée par une information judiciaire pour faux et escroquerie.

Ces faits sont anciens, mais il y en a peut-être eu d'autres non portés à notre connaissance vu l'opacité de cette société qui n'a jamais sollicité le maire du 15e, ni peut-être les autres pour les rencontrer, et sont de toute façon inadmissibles pour des agents chargés d'une mission de contrôle et de verbalisation, et dont le comportement général dégrade l'image même de la Ville.

De surcroît, nous n'avons jamais été informés du résultat, malgré nos demandes, des enquêtes menées, ni d'améliorations éventuelles apportées au niveau des procédures, de la formation, du contrôle et du recrutement des agents de ces sociétés, particulièrement de "Streeteo", dont je demande à la Ville de réexaminer les conditions de sa coopération, voire, ce serait préférable, de changer de prestataire.

Aujourd'hui, c'est en réalité un satisfecit que vous présentez dans le rapport annuel sur les RAPO, mais nos mairies continuent d'être envahies de plaintes d'administrés verbalisés le plus souvent à tort, alors que nous ne voyons pas se mettre en place le dispositif d'accompagnement promis dans chaque mairie à l'issue d'un vœu que nous avions proposé, qui avait été repris par l'Exécutif à juste titre.

Et, ce, même si nous savons parfaitement que la commission du contentieux du stationnement payant de Limoges ne paraît pas du tout adaptée aux problématiques de nombreux Parisiens, notamment en raison de la fracture numérique.

Malgré plusieurs réunions à l'Hôtel de Ville, le système dysfonctionne toujours autant. De nombreux administrés du 15e, aussi bien sûr de tout Paris, sont encore victimes de verbalisations alors qu'ils ne devraient pas l'être, particulièrement ceux détenteurs de cartes handicapés, mais aussi des médecins, des policiers, etc., et tous ont un mal fou à se faire entendre.

Ils sont face à une sorte de machine à broyer administrative. Ils doivent aller sur un serveur Internet prouver qu'ils ont payé alors qu'ils n'ont pas à payer puisqu'ils ne devraient pas être verbalisés, et bien souvent cela se termine par une fin de non-recevoir. Si vous voulez avoir gain de cause, vous devez saisir la commission à Limoges.

Comment expliquer qu'un détenteur d'une carte de personne à mobilité réduite, qui bénéficie de la gratuité du stationnement, soit verbalisé alors que sa carte se trouve sur le tableau de bord ? Nous avons des centaines de cas de ce type. Comment expliquer qu'un résident, qui a payé son stationnement résidentiel, soit verbalisé alors même que son ticket est valable et posé sur son pare-brise ? Plus de 20.000 cas de ce type ! C'est également valable pour les non-résidents avec un ticket validé et un forfait post-stationnement indiquant une heure comprise dans l'autorisation de stationnement. Ces cas ne sont ni marginaux ni isolés, cela a été dit.

Les contrevenants n'arrivent pas à faire aboutir leurs réclamations, puisque souvent on leur répond que le FPS n'est pas valide. Parfois, des administrés ayant oublié de payer veulent payer avec une réduction de 30 %, mais comme tout se fait par Internet, que dire de ceux qui n'utilisent pas Internet ? Ils doivent venir chercher en mairie un formulaire, l'adresser par lettre recommandée avec accusé de réception, alors que pour les PV adressés au centre de Rennes, on peut le faire sans recommandé. N'oublions pas que ce sont les sociétés qui traitent les RAPO !

Je conclurai en déplorant que la privatisation du contrôle de stationnement à laquelle nous n'étions pas défavorables, pas moi-même, en tout cas, a été hélas bâclée, avec un cahier des charges irréaliste, sans contrôle suffisant de la Ville, ni accompagnement des usagers abandonnés face à la complexité du RAPO, et pourtant 50 % des recours sont valides.

Passer de la politique du chiffre sans aucun discernement, comme c'est le cas aujourd'hui, à une véritable politique de régulation du stationnement, vous en êtes très loin.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 15e arrondissement, merci Philippe GOUJON.

Dernière oratrice inscrite, Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Vous ne serez pas surpris, j'ai toujours été totalement opposée à cette privatisation de la verbalisation du stationnement, parce que c'est une tâche qui devrait rester une mission régalienne de l'État. Je suis en total désaccord avec le choix de votre majorité, de votre adjoint Christophe NAJDOVSKI qui fut le candidat d'Europe Ecologie - "Les Verts" en 2014, et que je sache M. NAJDOVSKI, Mme HIDALGO, l'ensemble des groupes, le groupe Communiste - Front de Gauche qui était avec le groupe Socialiste dès le premier tour, il ne me semble pas que c'était un engagement de mandature.

Les citoyens et les citoyennes n'ont pas eu à se prononcer sur cette privatisation de la verbalisation. Je vais vous dire une chose, si vous faisiez un référendum sur la verbalisation du stationnement, je pense que vous auriez majoritairement des citoyens et des citoyennes qui diraient non, recours au public, parce qu'il faut que cela s'arrête. Ce sont des voleurs. Vous le savez.

Souvenez-vous, même un tracteur qui n'avait jamais quitté son champ de Picardie s'était fait matraquer et avait reçu un FPS. C'est le comble. Des agents non assermentés qui ont dressé des PV, d'autres qui se battent avec la police, et ce gros scandale des faux PV dressés en bureau sur la base d'un fichier recopié et avec des salariés qui subissaient la pression de leur hiérarchique pour faire ces actes illégaux. Tout cela aurait dû suffire pour casser le contrat.

Non, vous avez fait des réunions et vous avez demandé que les choses changent. Vous avez fait des démarches juridiques, mais j'espère qu'un jour on aura un vrai débat sur le rapport entre les différents cabinets et la direction des affaires juridiques, parce que je ne comprends pas pourquoi on est si démuni dans la capacité de la Ville à juridiquement se défendre.

Pourtant, c'est qui "Streeteo" ? Cela dépend du grand groupe Indigo ex-Vinci Park. Un leader dans le domaine. Pour répondre à M. VESPERINI, qui lors du projet de délibération sur la privatisation des crématoriums disait, c'est super, Funécap, c'est un grand groupe, il a la compétence… C'est comme Vinci sur les autoroutes, ils ont la compétence. Ils ont surtout la compétence de se "gaver" les poches sur le dos des gens, parce que c'est cela leur compétence.

"Streeteo", ils ont la compétence, oui, mais celle de voleurs, pas celle de bien gérer. C'est le groupe Indigo qui a pourtant pignon sur rue. Il va falloir que dans les divers rangs de la majorité et de l'opposition qui sont finalement d'accord sur le libéralisme, vous vous rendiez compte que non il n'y a pas plus de compétence par le privé que par le public. Il y a même généralement plus d'incompétence et d'inefficacité, mais il y a surtout une terrible cupidité qui se fait sur le dos des usagers. Non, il aurait fallu depuis longtemps casser le contrat.

Ensuite, vous vous félicitez des places libérées, mais qu'en est-il des recours ? La logique d'un contrat basé sur la logique du chiffre, cela donne quoi ?

Concernant les RAPO, les recours contre les forfaits post-stationnement, les recours contre les PV même si le cadre légal a changé, on ne doit plus parler comme cela. Il faut se rendre compte que ces recours contre les forfaits de post-stationnement sont traités par les prestataires, les mêmes qui déposent les forfaits de post-stationnement, "Streeteo" et "Moovia". Quelle aberration déjà ! Cela n'est pas normal.

Il aurait fallu disjoindre, parce que vous imaginez bien que l'intérêt de "Streeteo" et de "Moovia" est surtout de montrer qu'ils ont tout fait bien, et donc de faire en sorte que les chiffres soient bas. Comment pouvez-vous avoir confiance en des chiffres transmis par des entreprises qui ont été capables de faire toutes les crapuleries hier ? Moi je n'ai pas confiance. Le taux de recours augmente de 3 % avant la municipalisation à 3,5 %. Peut-on avoir les chiffres absolus statistiques du traitement par la préfecture avant privatisation ? Cela m'intéresserait. Peut-on avoir aussi une enquête indépendante de "Streeteo" et "Moovia" sur l'ensemble des choses ? Ce serait intéressant.

On apprend par ailleurs qu'il y a eu 111.838 RAPO dans l'année, traités par 8,5 équivalents temps plein, soit environ 7 minutes pour un salarié pour traiter un RAPO. Le privé, manifestement, conduit, comme à chaque fois, à un sous-effectif. Un sous-effectif qui se traduit par des délais très longs. En moyenne 29 jours de délai de traitement, alors qu'au-delà d'un mois le recours est considéré comme rejeté d'office. Cela signifie que la moitié des RAPO sont traités en plus de 29 jours, donc hors délai. Ce n'est pas acceptable. De quoi s'agit-il ?

57.752 personnes se retrouvent avec un RAPO, une amende verbalisée alors qu'elles disent avoir payé. Après recours, on en a encore 23.124 qui obtiennent une annulation, donc qui ont dû s'embêter à faire toutes ces démarches alors qu'elles n'avaient rien à se reprocher. Mais combien ne sont pas allées jusqu'au bout des démarches, parce que Internet est compliqué ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Mme Danielle SIMONNET. - J'ai encore 25 secondes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, le chronomètre s'étant mis en route en retard...

Mme Danielle SIMONNET. - Je termine mon intervention en regardant celui-ci, je n'ai pas dit tout ce que j'avais à dire. Il y a un gros problème dans la prise en compte de la carte de stationnement pour les personnes handicapées. C'est totalement inacceptable que les personnes en situation de handicap soient contraintes de faire toutes ces démarches et que leurs cartes ne soient pas prises en compte. Je vous le redis une dernière fois, il faut et il est temps de casser ce contrat et de remunicipaliser la verbalisation du stationnement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Pour répondre aux orateurs, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je rappelle tout d'abord que la réforme du contrôle du stationnement à Paris découle de la loi Maptam du 27 janvier 2014, qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2018. Cette nouvelle compétence décentralisée a permis à la Ville de définir une politique de stationnement en cohérence avec la politique parisienne de mobilité. Les nouvelles modalités de paiement, de tarification et de contrôle ont eu ainsi pour premier effet une meilleure rotation des véhicules, se traduisant par une plus grande disponibilité des places de stationnement, ce que l'on mesure au travers d'un taux de vide, une forte hausse du paiement spontané, qui était bas auparavant, un recul de la fraude, qui était très élevée pour le stationnement rotatif de surface, et une augmentation des abonnements pour les usagers éligibles à tarif préférentiel.

Dorénavant, une large majorité d'automobilistes, résidents et visiteurs, paient leur stationnement à Paris et il est plus facile de trouver une place, ce qui est bon à la fois pour l'activité économique, j'y reviendrai, et pour la qualité de l'air. Je remercie notre collègue Valérie NAHMIAS, qui tout en étant dans une critique constructive en mettant en valeur à la fois les aspects positifs et d'autres plus négatifs, a reconnu aussi les effets positifs de cette réforme et n'est pas restée dans la mauvaise foi confondante que l'on observe malheureusement sur d'autres bancs de cet hémicycle.

Je noterai que le taux de conformité aujourd'hui du stationnement pour répondre à M. LAURET atteint 80 %. Cela veut dire que sur 100 voitures qui sont contrôlées aujourd'hui, 80 sont en règle. Le taux de paiement du stationnement des Parisiens pour le stationnement résidentiel atteint aujourd'hui 95 %, et c'est une bonne chose à la fois pour l'usage de l'espace public comme pour le respect de ce même espace public.

Le bilan des recours administratifs préalables obligatoires, ce que l'on appelle les RAPO, qui vous a été communiqué, concerne l'année 2018 complète, ce qui est la période de démarrage du contrôle qui a nécessité quelques ajustements. Il a fallu plusieurs mois pour atteindre un régime de croisière, si je peux utiliser ce terme.

En 2018, ce sont 111.800 forfaits post-stationnement qui ont été contestés via la procédure amiable, c'est-à-dire moins d'une contestation par place sur l'ensemble de l'année, et le taux de recours de 2018 est du même ordre de grandeur que celui constaté lorsque la préfecture de police opérait les contrôles jusqu'en 2017.

Aujourd'hui, nous avons un délai d'instruction des RAPO inférieur à 30 jours. La Ville ne fait pas usage du rejet implicite prévu par les textes, mais apporte une réponse à tous les recours. Les audits montrent la qualité et la grande homogénéité des réponses apportées par les deux prestataires qui instruisent les RAPO. Je rappelle, et c'est une réponse aussi à M. AQUA qui a utilisé de manière impropre le terme de "sulfateuse à PV", que les prestataires ne sont pas rémunérés en fonction du nombre de FPS, mais en fonction des recettes de paiement spontané, du

nombre de contrôles effectués, mais aussi de la qualité de ces contrôles qui est mesurée à travers le résultat des RAPO.

Aujourd'hui, il y a, malgré tout, des imperfections et des améliorations à apporter. Les principales causes de contestation sont :

Premièrement, les erreurs de saisie de plaques d'immatriculation par les prestataires. Nous avons corrigé ce problème en 2019 en équipant toutes les équipes de lecteurs de vignettes "Crit'Air", ce qui évite les erreurs de saisine.

Deuxième cause de contestation, ce sont les erreurs de localisation qui avaient des conséquences sur les limites de zones tarifaires ou de secteurs résidentiels. Des correctifs ont été apportés. Durant toute l'année, un ensemble de correctifs a été apporté à l'outil informatique qui a permis de réduire de 50 % le nombre d'incidents.

Autre motif de contestation, ce sont les erreurs de saisine de la plaque d'immatriculation sur l'horodateur par l'automobilisme lui-même. Il arrive parfois qu'entre le "0" ou le "O" il y ait des erreurs de saisine. Des améliorations et des correctifs ont été apportés.

En ce qui concerne le contrôle des P.M.R., il nécessite une amélioration à Paris comme ailleurs en France, et c'est un problème national. Aujourd'hui, les cartes d'invalidité ne sont pas toutes du même format, la plus courante a des inscriptions qui s'effacent, les fausses cartes sont nombreuses. Il faut dénoncer la fraude à ce stationnement. J'ai pu moi-même voir très récemment une personne tout à fait valide se stationner sur un emplacement pour personne handicapée en sortant de son pare-soleil une fausse carte, alors que cette personne était tout à fait valide et marchait très bien.

Ce type de pratiques, bien évidemment scandaleuses nuisent très fortement aux personnes qui sont en situation de handicap et qui ont besoin de ces emplacements de stationnement.

Ces fausses cartes sont nombreuses. Aujourd'hui, les contrôleurs commettent de ce fait des erreurs. Nous participons à une réflexion nationale engagée sur le sujet, notamment avec le G.A.R.T., et comme cela a été indiqué aux représentants des groupes politiques et aux maires d'arrondissement lors du point d'étape de janvier 2019, nous avons échangé avec les associations représentatives à la mise en place de solutions avec un référencement volontaire préalable des véhicules ayant-droit, de manière que l'on améliore la qualité des contrôles et que l'on réduise les erreurs.

Parallèlement, nous avons demandé aux services et aux opérateurs de porter une attention particulière aux contrôles et recours déposés par les P.M.R.

Je conclurai en disant que le temps de traitement des RAPO se stabilise, il est ramené à 15 jours depuis le début de l'année, ce qui est bien en deçà du délai légal. Nous faisons le maximum pour accompagner les usagers dans leurs démarches de contestation. Les agents d'accueil en mairie d'arrondissement sont formés pour aider toute personne le demandant à déposer un recours et faciliter l'accès aux services numériques.

Je me permettrai un dernier mot pour dire qu'avec ces places qui sont plus disponibles, nous avons aussi eu les remerciements de la Fédération française du bâtiment, qui est satisfaite de trouver plus de places disponibles aujourd'hui à Paris, et c'est bien l'objectif ultime de cette réforme que d'améliorer le service du stationnement et notamment en faveur de l'activité économique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2019 DVD 63 - Service de véhicules partagés (SVP) à Paris - Occupation du domaine public par les sociétés Communauto et UBEEQO pour certaines stations réattribuées en 2019 aux mêmes opérateurs.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au projet de délibération DVD 63.

La parole est à Thomas LAURET. Cela concerne le service de véhicules partagés à Paris.

M. Thomas LAURET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention sera très courte. Il s'agit de poser une question sur le niveau d'utilisation de ce service à ce jour compte tenu de son extension prévue à partir du 1er septembre, et de l'extension des droits actuels des concessionnaires du 1er juillet au 31 août. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Thomas LAURET.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI, si possible aussi brièvement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - L'autopartage en global marche très bien et c'est la raison pour laquelle nous le développons avec 500 places supplémentaires qui ont été attribuées en novembre 2018, et donc nous aurons 1.200 places qui seront dédiées à l'autopartage en boucle dans les prochaines semaines. C'est un service qui marche bien auprès des Parisiens, qui permet aussi une certaine forme de démotorisation des ménages. C'est le type d'autopartage qui est le plus vertueux du point de vue environnemental et donc nous allons poursuivre le développement de l'autopartage à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 63.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DVD 63).

2019 DVD 66 - Mesures de gratuité dans les transports en commun pour les jeunes Parisiens.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à des mesures de gratuité des transports pour les 4-11 ans.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous arrivons au projet de délibération DVD 66 relatif aux mesures de gratuité dans les transports en commun pour les jeunes Parisiens, auquel sont attachés l'amendement n° 94 et le vœu référencé n° 95.

Je donne la parole à Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci.

En mars 2008, empêtrée dans le fiasco Vélib', la Maire de Paris tente d'allumer un contre-feu en annonçant le lancement d'une étude sur la gratuité des transports un commun. Une démarche aussi démagogique que dangereuse. Démagogique, parce que la gratuité n'existe pas, puisque le contribuable devra prendre le relais pour ne pas diminuer les recettes des transports en commun qui souffrent déjà de sous-investissement chronique.

Et puis, parce que les études le montrent, la gratuité n'a pas, malheureusement, de réelles incidences sur le niveau de pollution, mais en revanche des incidences sur le niveau de saturation des transports un commun.

Depuis, le fiasco Vélib' perdure, mais la Maire a fait machine arrière pour privilégier à la gratuité généralisée, des mesures catégorielles. Comme vous l'avez fait pour les seniors, après avoir mis fin à la prise en charge du "pass" Améthyste, vous l'avez remis en place, vous avez annoncé des mesures à destination des plus jeunes, destinées à entrer en vigueur en septembre prochain : le remboursement total de l'abonnement Navigo pour les Parisiens de 4 à 11 ans, le remboursement de 50 % de la carte "Imagine R" pour les collégiens et lycéens parisiens, la prise en charge de l'abonnement Navigo pour les Parisiens en situation de handicap de moins de 20 ans, et le remboursement de l'abonnement Vélib' pour les Parisiens de 14 à 18 ans.

Sur le principe, nous y sommes favorables parce que vous revenez sur ce que vous aviez supprimé il y a 5 ans, concernant les personnes en situation de handicap. Puis, parce que c'est un rattrapage par rapport à ce qui est fait dans d'autres départements d'Ile-de-France qui prennent en charge en totalité ou partiellement le "pass" Navigo, et cela met fin à une rupture d'égalité entre les collégiens et lycées parisiens et franciliens. Cela permet aux plus jeunes de se familiariser à l'utilisation des transports en commun, et parce que cela soutient le pouvoir d'achat des ménages parisiens.

Nous y sommes favorables, mais nous ne pouvons pas faire comme s'il n'y avait pas...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Un peu de silence s'il vous plaît, pour écouter Maud GATEL. Chers collègues, un peu de silence pour respecter la parole de Maud GATEL, qui va pouvoir reprendre son intervention avec un temps de parole de ce fait, rallongé.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous y sommes favorables, mais nous ne pouvons pas faire comme s'il n'y avait pas un grand absent dans ce projet de délibération : le coût de ces mesures. Aucune mention n'est faite. Or, c'est tout sauf anecdotique. Si la somme de 15 millions avait été annoncée en janvier dernier, nous savons bien que le coût de ces mesures sera bien plus élevé. Vous-même avez revu votre copie et évoquez désormais une enveloppe de 50 millions d'euros, qui nous paraît plus proche de la réalité. Un coût désormais chiffré, mais dont on ne sait comment il sera financé, puisque rien n'est mentionné dans le projet de délibération.

Comme c'est toujours le cas lorsqu'il s'agit de mobilité, je regrette le caractère totalement parcellaire de cette annonce, qui relève davantage de mesures catégorielles que d'une véritable vision pour les politiques de mobilité dans la capitale. Je ne reviendrai pas sur l'annonce de cette étude, ce qu'elle sous-entendait à l'époque, et la manière dont elle a été menée, sans associer, à aucun moment, les élus du Conseil de Paris, qui ont seulement eu le droit d'être mis devant le fait accompli.

Alors que les transports en commun représentent plus de 2 milliards de déplacements dans la capitale chaque année, en constante augmentation depuis le début des années 2000, nous n'avons jamais eu un débat digne de ce nom sur le sujet. On parle de Vélib', de trottinettes, mais jamais de transports en commun.

Or, depuis 2014 les conditions de transport n'ont cessé de se dégrader, les lignes sont saturées désormais, y compris le week-end, et les conditions de transport sont dégradées, sans parler de l'inaccessibilité des stations. À aucun moment au cours du mandat, nous n'avons eu de débat sur les transports en commun. Je pense qu'il serait bien temps de le faire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Maud GATEL.

Je donne la parole à Alexandre VESPERINI, qui en profitera pour présenter son amendement n° 94.

M. Alexandre VESPERINI. - Chers collègues, je commencerai avec un seul mot : enfin ! Enfin, l'Exécutif comprend qu'il faut revoir la tarification des transports en commun, en particulier la tarification des transports en commun pour les familles. C'est une mesure que nous allons voter au groupe PPCI. D'abord, parce que nous considérons que c'est une mesure qui va aider les familles confrontées, toutes, à un coût du transport, un coût des déplacements particulièrement élevé.

C'est une mesure que nous approuvons d'autant plus qu'elle n'est pas assortie de plafonds de ressources. Je disais toutes les familles, chaque mot a un sens. Enfin, ça y est, l'Exécutif reconnaît que pour toutes les familles à Paris, en dehors de quelques exceptions, surtout les familles nombreuses, les déplacements représentent un coût considérable. Il y a les déplacements scolaires, encore que la carte scolaire est basée sur la géographie. Ce ne sont pas tellement ces déplacements-là qui sont coûteux, ce sont surtout les déplacements le week-end, qui permettent d'éviter de sédentariser les familles parisiennes.

C'est une mesure que nous amendons, à laquelle nous ajoutons une proposition de vœu qui porte sur les personnes handicapées. Dans le projet de délibération, l'Exécutif propose de rendre gratuits les déplacements en transport en commun pour les personnes handicapées de moins de 20 ans.

Deux choses à dire. Première chose, au niveau des bus, beaucoup d'efforts ont été faits pour permettre une véritable accessibilité pour les personnes handicapées. Au niveau du métro, on est très loin du compte. Beaucoup de villes ont accompli des efforts que l'organisation des transports, Ile-de-France Mobilités, et la R.A.T.P., se refusent pour l'instant à mener. Aujourd'hui, on est à 9 stations de métro complètement accessibles aux personnes handicapées, sur 303. Ce n'est pas suffisant !

Dire aux personnes handicapées, vous avez les transports gratuits, tout en ne faisant pas les efforts qui permettent de donner la possibilité de prendre ces transports, c'est un peu bancal.

Beaucoup de ces personnes handicapées de moins de 20 ans sont des "ados", des enfants accompagnés par leurs parents. Nous proposons donc d'élargir la gratuité des transports aux représentants légaux, aux parents qui accompagnent les enfants, soit à l'école, soit dans le cadre de leurs déplacements, notamment les déplacements liés aux activités extrascolaires.

C'est une mesure de bon sens qui permettrait à ce projet de délibération d'être vraiment au rendez-vous de l'engagement qu'il se fixe. Voilà ce que je voulais dire. Un vœu de bon sens sur lequel, je crois, on peut tous se retrouver sur ces bancs. Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien. Votre vœu est en l'occurrence un amendement. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

Je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ, c'est à vous.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais commencer par une citation : "Outre qu'elle répond également à l'urgence sociale et écologique, la gratuité offre le moyen de terrasser les quatre cavaliers de l'apocalypse qui menacent l'humanité et la planète : marchandisation, monétarisation, utilitarisme et économisme". En citant Paul ARIÈS et son éloge de la gratuité, je me félicite de ce projet de délibération, qui offre des mesures de gratuité dans les transports en commun pour les jeunes Parisiens et Parisiennes.

Ce projet de délibération répond à une demande portée par notre groupe à de nombreuses reprises devant ce Conseil. Nous avions proposé des mesures de gratuité pour les jeunes en juin, en novembre, puis en décembre 2018. Après avoir obtenu des mesures de gratuité partielle pour les aînés en 2015, nous en obtenons pour les jeunes en 2019.

C'est une belle victoire pour les familles de Paris, qui ont tant de difficultés à rester vivre et travailler dans notre ville, étranglées par la spéculation immobilière. C'est une belle victoire qui conjugue les enjeux sociaux et écologiques. C'est une belle victoire pour l'avenir, car ces jeunes auront ainsi le réflexe d'utiliser les transports en commun. C'est permettre à ces jeunes de construire une société dans laquelle les transports collectifs sont un bien commun accessible à tous.

Car agir pour la gratuité des transports, c'est définir les transports en commun comme collectivement disponibles, parce que collectivement payés.

C'est sans doute cette dimension d'effort collectif et de disponibilité collective, qui explique l'opposition philosophique de Mme PÉCRESSE au tout gratuit dans les services publics. Pour nous, communistes, membres d'une majorité de gauche, proposer la gratuité, c'est refuser de rejeter sur l'individu le prix des transports, c'est offrir une réponse collective au besoin de mobilité des Parisiens.

La gratuité des transports en commun libère les usagers de leur prix payé individuellement, mais pas de leur coût assumé collectivement. Aujourd'hui, les usagers ne payent que 27 % du coût des transports en commun. J'entends là aussi les critiques de la droite qui affirme qu'il est impossible de prendre en charge collectivement ce coût. Lorsque nous demandions le "pass" Navigo unique, on nous a d'abord répondu que ce financement était impossible. Nous l'avons pourtant gagné.

Il en va de même pour la gratuité des transports en Ile-de-France. Nous pouvons gagner cette bataille en mobilisant des financements via une décision de l'Assemblée nationale pour augmenter le versement transport des territoires les plus aisés. D'autres pistes de travail sont envisageables : baisse de la TVA sur les transports, taxe sur les bureaux et les parkings des hypermarchés. Les communistes sont force de propositions et ne cessent de faire des propositions en matière de fiscalité.

De fait, la gratuité des transports est un horizon qui doit permettre, à terme, une très forte augmentation de l'utilisation des transports en commun à Paris. Ainsi, la réalisation du Grand Paris Express et du plan de mobilité et de mobilisation des transports nous permet d'envisager l'horizon de la gratuité totale des transports en commun. Le développement du réseau des transports en commun permettra d'absorber les flux d'usagers engendrés par la gratuité des transports.

C'est d'abord le développement de l'offre de transport public qui permettra de faire reculer la voiture individuelle et de modifier le périphérique. Nous en avons débattu en début de semaine.

Penser la gratuité des transports en commun nous oblige également à regarder plus globalement la question des mobilités sur notre territoire. Vous nous proposez dans ce projet de délibération d'accompagner les mesures de gratuité par la gratuité du service Vélib' pour les plus jeunes. Nous voyons cela d'un bon œil. Il est important de penser les conséquences de gratuité sur les mobilités douces et les mobilités actives. Nous voterons pour ces mesures. Elles sont pour nous une marche vers la gratuité totale des transports en commun, car la gratuité des transports en commun est la traduction de la volonté politique qui vise une société solidaire et égalitaire. C'est la traduction en actes de l'adage de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins.

Cette mesure phare marquera notre mandat, auquel le groupe communiste aura contribué au même titre qu'il y a plusieurs années, lorsque nous avons remunicipalisé "Eau de Paris", et réduit la facture pour les Parisiens. Faire de Paris une ville moins chère pour chacun, pour que chacun puisse rester vivre et travailler à Paris, voilà l'esprit qui nous anime. Voilà l'un des grands clivages que nous avons avec la droite.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nicolas BONNET-OULALDJ. Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Notre ville est désormais la ville la plus chère du monde, classée ex aequo avec Singapour et Hong-Kong d'après une enquête publiée en mars 2019 par le journal britannique "The Economist".

A l'heure où les familles des classes moyennes quittent de plus en plus massivement Paris à cause entre autres de la cherté de la vie, nous ne pouvons que regretter cette première place.

Il est donc essentiel que nous mettions tout en œuvre pour maintenir ces familles dans notre ville. Notamment après la naissance du second enfant, moment charnière où de nombreuses familles décident de partir vivre en banlieue, ou en région. Nous devons encourager les familles à rester à Paris, en agissant là où il est possible pour les soulager dans leurs dépenses obligatoires.

Le coût des transports publics peut en effet en être un levier, quand on sait qu'un "pass" "Imagine R" coûte 350 euros par an pour un enfant ou un jeune non boursier scolarisé, et qu'un carnet de tickets plein tarif coûte 14,90 euros. Cette mesure de gratuité d'accès aux transports en commun est à saluer, car elle va permettre d'alléger les dépenses des familles de notre ville.

En plus de la gratuité des transports en commun des jeunes scolarisés de 4 à 11 ans, nous allons rendre gratuits les transports en commun pour les moins de 20 ans en situation de handicap. Cette mesure répond aux demandes répétées faites dans cet hémicycle par mon groupe, au Conseil de Paris de septembre 2018, puis décembre 2018. Nous nous félicitons donc de la prise en compte de notre demande, qui profitera à 6.000 jeunes Parisiens en situation de handicap.

Maintenant, je veux rappeler que nous avons plus de 200.000 étudiants à Paris, chiffre 2014, qui vivent en moyenne avec moins de 800 euros par mois et un très grand nombre de jeunes travailleurs précaires. Il est donc urgent de trouver des solutions pour leur permettre d'accéder à ce type d'aide, pour les soulager eux aussi de ces dépenses obligatoires de mobilité, qui pèsent encore trop lourdement dans leur budget.

Paris ne pourra pas y répondre seule. C'est pourquoi il est indispensable que la Région s'empare du sujet, pour unifier et étendre les mesures de gratuité des populations les plus précaires ou les plus fragiles.

Pour finir, je veux rappeler que ces mesures de gratuité de transport visent aussi à accompagner et accélérer la transition écologique dans notre ville, en incitant les jeunes Parisiens et leurs familles à utiliser les transports collectifs et les modes actifs pour leurs déplacements quotidiens.

L'évolution en profondeur du modèle de la mobilité urbaine vers une mobilité plus durable, propre et multimodale implique en effet de développer, dès le plus jeune âge, un réflexe d'usage des transports collectifs et des modes actifs.

Notre Plan Climat Air Énergie ainsi que nos engagements réitérés depuis le début de cette mandature pour faire de Paris une ville bas carbone impliquent de former et d'accompagner tous les Parisiens vers de nouvelles pratiques de mobilité. Puisqu'il représente un quart des émissions de gaz à effet de serre responsable du réchauffement climatique, le transport est un enjeu déterminant pour effectuer une réelle transition écologique.

Il est primordial de changer durablement nos habitudes de mobilité, pour sortir du tout voiture, et ainsi relever le plus grand défi sanitaire de nos villes. Nous en avons longuement débattu mardi lors des débats sur la Métropole et sur le périphérique.

Ces mesures de gratuité sont l'application de notre Plan Climat de Paris, qui vise à renforcer et sécuriser la place des piétons, des vélos, qui prévoit des politiques incitatives pour l'abandon de la voiture individuelle et le développement des transports en commun. Nous pensons que la gratuité des transports parviendra, c'est certain, à réduire toujours plus le nombre de véhicules en ville. A une condition : il nous faudra être attentifs à l'affluence dans les transports en commun en les développant et en garantissant leur attractivité à travers un service de voyages de qualité. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Fatoumata KONÉ.

Je donne maintenant la parole à M. Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET. - Merci, Monsieur le Maire.

Si cette mesure, cela a été dit abondamment par les uns et les autres, qui arrive au premier septembre 2019, six à sept mois avant les élections, est évidemment une mesure électoraliste, difficile de ne pas se réjouir de la gratuité, quand on considère que c'est de la gratuité, bien que la gratuité, comme toujours, il faut que quelqu'un la paye. Ceux qui la paieront, ce sont l'ensemble des contribuables parisiens.

L'effet pécuniaire, on le verra plus tard. Il va arriver lors de la prochaine mandature. Ceux qui seront comptables de cet effet pécuniaire, ce ne sera pas l'équipe en place, ce qui est quelque chose de relativement critiquable.

Deuxièmement, aucun chiffre n'apparaît dans ce projet de délibération.

Troisièmement, on met en place à nouveau des mécanismes de remboursement, c'est-à-dire qu'une avance de frais doit être faite par les familles, qui ensuite doivent se retourner vers la Ville de Paris pour être remboursées. Ce qui ne favorise pas toujours l'accès au droit, et souvent crée de la bureaucratie.

Aussi, je voudrais avoir des précisions sur ces aspects : combien de personnes vont s'occuper de ce service ? Combien de personnes supplémentaires s'occuperont de gérer cette administration supplémentaire ? Quel va être le

coût administratif pour la Ville de Paris, de cette mesure ? Et quel va être le coût total pour le contribuable parisien, de cette mesure de gratuité qui vient, on le rappelle, s'ajouter à celle qui a été réalisée l'année dernière pour les seniors ? Je vous remercie de répondre à ces questions.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Thomas LAURET.

La parole est maintenant à Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Diminuer le coût des transports en commun pour les usagers est une bonne chose, tant il est indispensable de prendre des décisions qui favorisent l'utilisation des transports qui sont les moins émetteurs de gaz à effet de serre.

Si l'on veut que l'usage de la voiture diminue, il faut que les alternatives en matière de déplacement soient compétitives. C'est pourquoi nous pensons qu'il faut aller plus loin, et contrairement à ce que vous écrivez, nous sommes convaincus qu'à terme, il faut aller vers la gratuité totale.

Les usagers de la voirie parisienne ne payent rien pour son utilisation et ne participent que très partiellement au paiement du stationnement. Ce sont les impôts des Parisiens et Parisiennes qui financent l'entretien de la voirie, alors que près de 70 % des Parisiennes et Parisiens ne possèdent pas de voiture. C'est donc l'impôt qui devrait, de la même façon, payer le coût des transports en commun.

Faut-il rappeler que nous n'avons jamais pu obtenir des données suffisamment précises de la part d'Ile-de-France Mobilités sur les coûts détaillés du contrôle, des infrastructures liées au paiement, de la billettique, etc. Faut-il également rappeler que les employeurs prennent en charge 50 % minimum et maximum des abonnements, alors que cela pourrait évoluer positivement afin que l'on aille plus loin en matière de gratuité des transports pour les usagers.

Vous nous proposez aujourd'hui de faire un premier pas en faveur des écoliers, des collégiens et lycéens, et des jeunes handicapés de moins de 20 ans. C'est une bonne nouvelle, et nous en sommes satisfaits. Nous avons cependant déjà dit que nous aurions aimé aller plus loin, et qu'une mesure identique soit prise pour tous les jeunes de moins de 26 ans.

Vous n'ignorez pas à quel point ils et elles sont nombreux et nombreuses à devoir faire face à des difficultés financières, soit pour payer leurs études, soit pour se loger, soit les deux cumulés. Plus encore s'ils ne font pas d'études, ils ne peuvent bénéficier du "pass Imagine R", et sont donc doublement pénalisés puisqu'ils ne peuvent par ailleurs pas prétendre au R.S.A. Or, vous connaissez le déterminisme social et à quel point il est particulièrement discriminant en matière d'études supérieures.

Nous sommes en effet partisans de permettre aux jeunes d'être autonomes, et la gratuité des transports en commun constituerait une première étape. À cet égard, pouvez-vous nous dire si vous prévoyez d'autres étapes en matière de gratuité, et à quelle échéance ?

Vous proposez par ailleurs la prise en charge de l'abonnement Vélib' pour les jeunes de 14 à 18 ans. On ne peut que souscrire à une telle décision. Mais là encore, nous aimerions que cela soit étendu à tous les jeunes de moins de 26 ans, très gros utilisateurs de Vélib'.

Enfin, nous souhaitons que vous précisiez qu'il est possible, ce qui n'est pas écrit, de cumuler les aides, à la fois pour les transports en commun et pour Vélib'.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Yves CONTASSOT.

La parole est à Julie BOILLOT.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, évacuons tout de suite un sujet, oui le groupe "100% Paris" votera ce projet de délibération. Et nous le ferons, malgré vos intentions. Personne n'est dupe. Ces mesures de gratuité et de réduction tarifaire sont purement et simplement électoralistes. Si vos motivations étaient tout autres, si vous vouliez réellement soutenir le pouvoir d'achat des familles parisiennes, accompagner la transition écologique, vous auriez agi bien plus tôt dans cette mandature, et bien différemment dans la mise en œuvre concrète de ce projet de délibération.

Rappelons les faits : mars 2008, la Ville est en plein fiasco Vélib'. Vous avez mis à terre la réalisation emblématique de Bertrand DELANOË. Le "Velib' gate" devient un "hashtag" très prisé, le sujet fait les gros titres des journaux et le délice des grandes gueules sur les plateaux télé.

Pour sortir de la nasse, la Maire de Paris crée un pare-feu et lance un débat sur la gratuité des transports. C'est dans l'air du temps, dit-elle, elle a une intuition. C'est le bon moment, le bon moyen pour faire reculer la voiture individuelle. Le pare-feu ne fonctionne qu'à moitié, elle est débordée sur la question du financement de la gratuité et lance donc une nouvelle idée : la création du péage urbain.

À l'été 2018, on est dans la surenchère absolue et surtout le grand n'importe quoi. La gratuité est un fantasme, il y a toujours quelqu'un qui paye. Que ce soit "Ile-de-France Mobilités" ou un comité d'experts indépendants, les chiffres tombent sans appel, il faut trouver 1 milliard d'euros pour Paris, et 3,3 milliards d'euros pour toute l'Ile-de-France.

Les seules solutions pour financer la gratuité totale sont l'augmentation du versement transport acquitté par des entreprises, ou renoncer aux investissements indispensables pour garantir l'attractivité des transports en commun. Ce n'est pas sérieux, même pour vous.

Acculée devant la réalité, la Maire de Paris déclare en janvier 2019 à "Libération" : "la gratuité ne peut être l'alpha et l'oméga d'une politique de transport". Comme quoi, les intuitions c'est trompeur, il vaut mieux se fier aux faits.

Les faits, c'est que ce n'est pas le coût des transports qui pénalise l'activité, mais les interruptions de services à répétition, la saturation du réseau, le manque de confort, le sentiment d'insécurité, l'accessibilité encore résiduelle pour les personnes à mobilité réduite, notamment les familles avec poussettes. Voilà pourquoi les Parisiens préfèrent encore utiliser des modes de transport non collectifs, en particulier quand on a de jeunes enfants.

S'agissant des mesures présentées en tant que telles, bien sûr la gratuité des transports pour les jeunes enfants répond à une demande des familles. Le seuil de gratuité est aujourd'hui fixé à 4 ans, ce qui peut sembler tôt. D'autres capitales comme Bruxelles font payer les enfants seulement à partir de 6 ans. Dans le Grand Londres, c'est à partir de 5. Il y a un vrai sujet sur le transport des enfants de maternelle et primaire.

Je suis très dubitative sur la mise en place proposée, qui a un vrai effet d'aubaine à double titre. Demain, nous pourrons acheter un "pass" Navigo à 350 euros, qui sera remboursé intégralement pour les enfants scolarisés jusqu'à 11 ans, soit 30 euros par mois. Cela en fait des trajets avec de jeunes enfants au quotidien, avec des enfants en bas âge, 30 euros dans les transports, il faut quand même beaucoup se déplacer. Est-il opportun de payer un titre annuel, plutôt que de prendre des tickets à l'unité ?

Enfin, pensez-vous que des familles parisiennes ont toutes les moyens de faire l'avance de 350 euros par jeune enfant ? Voilà ce qu'il va se passer : les familles aisées vont profiter de l'effet d'aubaine et feront faire à chaque enfant un "pass" Navigo. Peu importe quand arrive le remboursement, de toute façon elles ont les moyens de le payer, cela ne manquera pas au budget familial. Cela changera-t-il leurs habitudes de transport ? Nous n'en avons aucune certitude.

En revanche, dans les familles qui ont un pouvoir d'achat réduit, on ne fera jamais cet arbitrage en faveur du "pass" Navigo. Elles n'auront pas les moyens de faire l'avance de ces 350 euros.

Il y a pour nous au groupe "100% Paris" une vraie faille dans le système, de justice sociale. Je le dis d'autant plus volontiers que les délais de remboursement de la Ville par exemple sur le vélo électrique prennent actuellement quatre à cinq mois, là où on avait promis les deux mois. Je suis vraiment très inquiète sur ce remboursement. C'est pour cela qu'il nous semble que la gratuité des transports doit passer par l'attribution de tickets à l'unité, beaucoup plus juste pour profiter à toutes les familles.

Dans l'hypothèse où ce système n'est finalement pas retenu, il sera nécessaire en janvier 2020 de faire un point d'étape sur le dispositif, et de cartographier les demandes de remboursement.

Le ticket à l'unité est plus vertueux pour les finances de la Ville, car si l'ensemble des 160.000 enfants, des 135.000 jeunes et 6.000 adultes en situation de handicap font valoir leur droit, le coût pour la Ville est de 84 millions d'euros. Comment les financer en années pleines ? Vous ne nous fournissez absolument aucun élément. J'imagine que vous vous dites que c'est un détail qui sera réglé après les élections de 2020. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Julie BOILLOT.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Plusieurs choses. D'abord, se rappeler que la fin de mandature précédente s'était soldée par une rupture de la gratuité, je m'en souviens très bien puisqu'à l'époque j'étais dans le groupe commun élus du parti de gauche et du groupe communiste, et que nous avions à ce moment un grand désaccord sur ce qu'il était convenu de faire quand l'équipe de Bertrand DELANOË et Anne HIDALGO avait décidé de rompre la gratuité pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

Finalement, en début de mandature, la Maire de Paris avait opéré une deuxième rupture puisqu'elle avait augmenté les tarifs ; augmenté les tarifs pour les personnes âgées, il ne faut pas avoir la mémoire qui flanche et se souvenir de ce qu'il se passe. Il y a eu une très forte contestation chez les personnes âgées, contre ces hausses de tarifs pour les personnes âgées. C'est après que la gratuité a été restaurée et que la Maire de Paris, face à cette contestation, a promis un grand débat sur la gratuité.

Où a eu lieu à Paris le grand débat sur la gratuité ? Je ne l'ai pas vu. J'ai entendu des petites annonces au moment des vœux, et des annonces qui se confirment enfin, certaines sont néanmoins à saluer, mais il n'y a pas eu de grand débat.

La question de la civilisation de la gratuité est importante tel que le définit Paul ARIÈS. Cela nous sort des rapports marchands, cela répond à l'ensemble des enjeux étroitement liés, que ce soient les enjeux écologiques, le défi climatique qui nous est posé, qui nécessite de repenser complètement notre mode de développement et de sortir du consumérisme et de l'hyper consommation énergétique. En même temps, une redistribution des richesses de fait par la gratuité des biens communs des services. C'est un débat extrêmement important.

J'avais participé aux assises de la gratuité organisées par Paul ARIÈS tout début janvier à Lyon. C'était fort passionnant. Quel dommage que nous n'ayons pas le débat véritablement à Paris, avec les Parisiennes et Parisiens.

Madame la Maire de Paris avait dit, en faisant quand même une commande de rapport, que cela coûtait trop cher de généraliser la gratuité, et donc, fin du débat, on fera juste certaines mesures. Est-ce qu'un jour on nous dira combien coûte la pollution ? Combien coûte la folie de la voiture individuelle ? À combien vous évaluez les 6.000 morts prématurées par an dans l'agglomération parisienne à cause de la pollution ? À combien vous évaluez les coûts de la voirie à cause de la voiture ? À combien vous évaluez les coûts sur les bâtiments et l'ensemble des travaux sur les bâtiments, du fait de la pollution ? Ces coûts ne sont jamais envisagés.

Il faut le rappeler, le coût des transports payé pour les usagers ne représente que 27 %. Ces 27 % pourraient et devraient être pris en charge, notamment par une augmentation conséquente du versement transport des employeurs.

Après, Mme PÉCRESSE, pour répondre à Mme HIDALGO, avait elle aussi commandé ces études, ces rapports. Outre le fait que celui qui avait fait son rapport avait été responsable de grandes privatisations, et par ailleurs avait démissionné de la S.N.C.F. après le terrible accident qui avait été causé par l'insuffisance de personnel dans la maintenance, ce qui est intéressant dans le rapport commandé par Mme PÉCRESSE, c'est qu'il dit qu'en fait il n'y a pas de problème de financement en tant que tel, mais la gratuité finalement provoquerait une saturation du réseau des transports en commun. Fort intéressant.

Cela prouve bien qu'aujourd'hui, il faudrait non seulement développer les transports en commun, mais repenser totalement le mode de déplacement pour réduire les distances domicile - travail, ce que vous ne faites pas parce que vous n'avez jamais pris la question de la Métropole par là où il faut la prendre, c'est-à-dire par l'attaque de la financiarisation de la Métropole, qui spécialise les zones et aggrave les distances domicile - travail avec une spéculation terrifiante.

Revenons-en aux mesures que vous proposez. Depuis 2014, je n'ai cessé de déposer des vœux et des amendements, qui ont été chaque fois rejetés pour, à défaut de généraliser la gratuité, au moins l'étendre à différentes personnes et secteurs de la population.

C'est une bonne chose que de l'étendre à la jeunesse, mais il aurait été préférable de garantir la gratuité, et des transports en commun, et de Vélib', pas l'un ou l'autre, mais bien les deux, à tous les jeunes de moins de 25 ans. Cela aurait été bien plus lisible et cohérent.

Encore faut-il que Vélib' marche. J'insiste sur cette gratuité sur Vélib' pour l'ensemble des jeunes, car c'est quand on est jeune que l'on apprend une nouvelle pratique.

Je terminerai, les modalités de remboursement ce n'est pas possible, parce que les modalités de remboursement envisagées vont être totalement socialement discriminantes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Alix BOUGERET, qui était là, que je ne vois plus... C'est Valérie MONTANDON qui intervient. C'est à vous.

Mme Valérie MONTANDON. - En effet, je vais présenter un vœu rattaché à ce projet de délibération. Le coût de la mesure de la gratuité des transports pour les enfants de 4 à 11 ans est estimé à 15 millions d'euros, soit 5 millions d'euros pour l'année 2019. Cette mesure doit rentrer en vigueur à la rentrée prochaine, sans qu'aucun financement n'ait été prévu ni au budget 2019, ni dans ce projet de délibération sur lequel nous sommes en train de débattre.

Il n'a été annoncé aucun financement non plus dans les échanges précédents. Il a simplement été à un moment donné évoqué que ce serait grâce à des recettes du marché publicitaire adopté lors du dernier Conseil de Paris. J'ai entendu lors des débats que ce serait peut-être financé par des taxes supplémentaires, mais sans avoir de pistes bien concrètes.

C'est pour cela que nous vous demandons que le financement de la gratuité des transports pour les 4 à 11 ans soit inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil de Paris, comme l'ont dit justement mes autres collègues, la gratuité il y a bien quelqu'un qui finance. Nous aimerions que vous soyez clairs à ce sujet. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Valérie MONTANDON, d'avoir ainsi présenté le vœu n° 95 de votre groupe.

Pour répondre aux différents intervenantes et intervenants, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La Maire de Paris a souhaité, l'année dernière, engager une réflexion sur la tarification dans les transports en commun en envisageant notamment l'hypothèse de la gratuité, déjà mise en place dans plusieurs villes de taille moyenne en France.

Une mission d'étude que j'ai menée avec mes collègues Emmanuel GRÉGOIRE et Jean-Louis MISSIKA a ainsi été en charge de rédiger un rapport, dans lequel ont été évalués, par des experts, différents scénarios.

Ce rapport intitulé "Pour un Big Bang de la tarification des transports dans le Grand Paris" a été publié en janvier 2019. Il formule 24 propositions, parmi lesquelles 4 nouvelles mesures de gratuité totale ou partielle des transports, en complément de celles déjà mises en place par la majorité municipale en 2018, à destination des seniors et des adultes en situation de handicap.

Ces 4 nouvelles mesures visent toutes un jeune public afin d'initier dès le plus jeune âge au réflexe d'usage des transports en commun ou des modes actifs, tout en soutenant le pouvoir d'achat ou le pouvoir de vivre des familles.

Ces mesures s'inscrivent dans la continuité de celles déjà mises en place en 2018 à destination des seniors et des adultes handicapés, avec l'instauration du remboursement sous condition de ressources du "pass Paris Seniors" pour les plus de 65 ans, et du "pass Paris Access" pour les plus de 20 ans en situation de handicap.

La Maire de Paris a souhaité que ces mesures puissent être mises en place dès que possible, pour la rentrée de septembre 2019, et le présent projet de délibération vise donc à les instituer, et à présenter le détail de leurs conditions d'attribution.

La première mesure concerne la gratuité pour les enfants scolarisés de la maternelle à la fin de la primaire. Ce sont 160.000 enfants potentiellement qui sont concernés, scolarisés en maternelle. Plusieurs solutions ont été étudiées avec Ile-de-France Mobilités, la R.A.T.P., ainsi que "Comutitres", pour la mise en place de cette mesure. L'objectif de la Ville était que les familles n'aient pas à payer le "pass Imagine R".

Ile-de-France Mobilités n'ayant pas la capacité d'exonérer directement les familles du paiement du "pass Imagine R", la solution qui a été retenue est le remboursement intégral de celui-ci, frais de dossier compris.

La seconde mesure concerne le remboursement à 50 % du "pass Imagine R" pour les collégiens et lycéens. Elle concerne potentiellement 135.000 élèves parisiens, que ce soient les collégiens, les lycéens, les jeunes qui suivent une formation par alternance d'un niveau inférieur au bac avec le statut d'apprenti, et les Parisiens de moins de 18 ans qui suivent une formation d'insertion de longue durée, formation qui se destinait aux jeunes déscolarisés en difficulté.

La Ville prend en charge les frais de dossier. Elle remboursera pour les non-boursiers un montant de 179 euros sur le montant des 350 que coûte le "pass Imagine R". Pour les boursiers, le "pass Imagine R" qui coûte 236 ou 122 euros selon l'échelon sera pris en charge par la Ville. Il ne restera plus qu'un reste-à-charge de 122 ou 65 euros, pour un abonnement à l'année pour les élèves boursiers.

Des demandes de précisions ont été faites concernant la question de l'avance. Il y aura la possibilité d'une mensualisation du paiement de l'avance de manière à éviter que ce soit un montant trop important. Je rappelle également que cette mesure de remboursement concernant les collégiens et lycéens, c'est aussi ce que fait le département du Val-de-Marne.

En ce qui concerne la gratuité de l'abonnement Vélib' pour les 14-18 ans, la troisième mesure, ce sont 105.000 jeunes Parisiens potentiellement concernés.

Concernant la gratuité pour les moins de 20 ans en situation de handicap, quatrième et dernière mesure, il s'agit de combler un manque. En effet, le "Paris pass Access" dorénavant gratuit pour les adultes de plus de 20 ans aux revenus modestes ne l'était pas pour les jeunes de moins de 20 ans. Il était donc logique de faire bénéficier de cette gratuité tous les moins de 20 ans en situation de handicap.

A propos de handicap, je réagis également aux propos de M. VESPERINI en précisant, puisqu'il a parlé de la question de l'accessibilité du métro, que le gouvernement a fermé la porte très récemment à la mise en accessibilité intégrale du métro, puisque c'est un amendement qui avait été porté dans le cadre de la loi d'orientation et mobilité, actuellement discutée au Parlement. Le gouvernement a refusé cette mesure. Il a fermé la porte à cette possibilité.

Ces quatre mesures de gratuité viennent s'ajouter aux mesures de gratuité déjà prises l'an dernier. Elles constituent une contribution concrète et conséquente de la collectivité parisienne à la transition écologique, à la lutte contre la pollution, au développement des transports collectifs et au pouvoir d'achat des familles. Pour faciliter la

mise en œuvre de ces mesures, un service numérique unique sur Paris.fr, permettant aux ayants droit d'effectuer une demande de remboursement pour chacune des mesures, sera mis en place par la Ville de Paris et accessible sur un site internet dédié à partir du 1er septembre 2019.

Pour que le parcours usagers des bénéficiaires du dispositif soit le plus simple possible, les pièces justificatives demandées pour chaque mesure sont réduites au maximum, à savoir un RIB, l'adresse, le justificatif d'abonnement "Imagine R" ou Vélib', ou un justificatif de la M.D.P.H. selon les cas.

Les mesures d'accompagnement physique en mairie d'arrondissement et au 3975 sont également prévues par la DDCT, qui se chargera de former les agents durant l'été.

Enfin, nous veillerons à ce que les délais de remboursement soient inférieurs à deux mois à partir de la date à laquelle la demande est effectuée. Une communication autour du lancement de l'ensemble de ces mesures est prévue fin juin, avant les vacances scolaires, et fin août, avant la rentrée scolaire.

Je conclurai, Monsieur le Maire, en disant que je me réjouis particulièrement au nom de l'Exécutif municipal de ce projet de délibération, qui est un engagement concret pour faciliter les déplacements des familles parisiennes et des jeunes Parisiens en les rendant notamment financièrement plus accessibles.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Ce projet de délibération n'est quand même pas anodin. La gratuité pour tous les enfants scolarisés à Paris en maternelle et en primaire, ce n'est pas rien, ainsi que pour les jeunes Parisiens de moins de 20 ans en situation de handicap. Merci, Christophe NAJDOVSKI, à la fois d'avoir répondu aux intervenantes et aux intervenants, et d'avoir précisé cet engagement de la Maire de Paris.

Je vais tout d'abord mettre aux voix la proposition d'amendement n° 94 du groupe PPCI, avec un avis défavorable de l'Exécutif, sauf si elle est retirée. Elle n'est pas retirée ? Elle n'est pas retirée !

Je la mets donc aux voix, à main levée, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 94 est repoussée.

J'imagine que la proposition de vœu référencée n° 95, déposée par le groupe les Républicains et Indépendants est maintenue. Oui.

Je la mets donc aux voix, à main levée, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 66.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DVD 66).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux nuisances du chantier R.A.T.P. de la station de métro Pyrénées.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je donne maintenant la parole au maire du 19e arrondissement, à M. François DAGNAUD, pour présenter le vœu référencé n° 96, relatif aux nuisances du chantier R.A.T.P. de la station de métro Pyrénées.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, la R.A.T.P. conduit actuellement des travaux de prolongation et de modernisation de la ligne 11 du métro, chantier aussi nécessaire qu'impactant, et qui met en émoi de façon tout à fait compréhensible les riverains, notamment de la station Pyrénées, avenue Simon-Bolivar.

À l'initiative au départ de nos collègues du groupe les Républicains dans le 19e arrondissement, le Conseil d'arrondissement s'est penché sur le sujet et a adopté le vœu soumis à notre Assemblée, qui permettrait la réunion d'un comité de suivi des travaux associant la R.A.T.P., la DVD, les représentants des riverains, et la mairie du 19e arrondissement, pour accompagner et gérer au mieux un chantier qui doit pouvoir aller à son terme le plus rapidement possible, et préserver au maximum la tranquillité et la santé des riverains. C'est l'objet de ce vœu. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, François DAGNAUD.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

L'adaptation des stations existantes de la ligne 11 du métro est un projet d'intérêt général qui accompagne le prolongement à l'Est de cette ligne. La Ville de Paris cofinance ces infrastructures à hauteur de 61 millions d'euros pour l'adaptation des stations existantes.

Ces travaux interviennent dans un environnement urbain dense et marqué par une vie locale intense qu'il convient de préserver au mieux des nuisances de ce chantier. Toutefois, les nuisances sonores et les poussières consécutives du chantier d'aménagement de la station Pyrénées ont provoqué l'exaspération de certains riverains et le lancement d'une pétition demandant un aménagement du chantier.

Votre vœu demande donc la mise en place d'un comité de suivi des travaux réalisés à la station Pyrénées. Compte tenu des signalements formulés localement, ce comité apparaît légitime. Il pourra réunir, ainsi que vous le demandez, les représentants de la mairie d'arrondissement, de la section territoriale de voirie, de la R.A.T.P., et des riverains, habitants ou commerçants.

Le programme de travail de ce comité de suivi sera défini à partir des signalements formulés et permettra d'aborder de manière globale l'ensemble des sujets liés à ces travaux, qu'il s'agisse des nuisances, de leur atténuation, ou encore des questions d'organisation du chantier. L'avis de l'Exécutif sera favorable à ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe SOCA, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 240).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux nuisances générées par le chantier avenue Bolivar.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 97 relatif aux nuisances générées par le chantier avenue Bolivar.

La parole est à Jean-Jacques GIANNESINI.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - N'étant pas au courant, puisque c'est Anne-Constance ONGHENA qui devait le rapporter, le vœu se suffit à lui-même.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI, pour donner l'avis de l'Exécutif sur ce vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Malheureusement, ce sera un avis défavorable, puisque ce vœu propose d'ores et déjà des mesures à mettre en œuvre, ce qui est le contraire du vœu précédent que nous avons adopté. Donc, avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu âprement défendue, déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au projet de suppression d'Autotrain.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour présenter le vœu référencé n° 98 relatif au projet de suppression d'Autotrain.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

La S.N.C.F. a décidé de supprimer l'Autotrain, train qui permet aux Parisiens de partir en vacances par le train en prenant leur voiture et en évitant de se déplacer en voiture dans leur voyage, mais d'utiliser leur voiture sur place. Nous considérons que pour des raisons écologiques et environnementales importantes, ce service de l'Autotrain est un service à garantir et à maintenir.

Le vœu que nous proposons, c'est que la Ville interpelle la S.N.C.F. afin qu'elle renonce à son projet de suppression de l'Autotrain.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI, pour donner l'avis de l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

L'activité Autotrain fait partie des offres de transport alternatives au tout voiture, dans la mesure où il permet de réaliser une partie du déplacement en train et de récupérer un véhicule à son point de destination.

La suppression envisagée de cette activité par la S.N.C.F. ne semble pas justifiée par des raisons techniques, puisque la circulation des trains pendant la nuit n'est pas de nature à saturer le réseau ferré national et qu'elle n'est pas incompatible avec les périodes de maintenance et de travaux.

Vous relevez de plus que la S.N.C.F. propose d'ores et déjà des solutions alternatives à l'Autotrain consistant en des acheminements par camion ou par chauffeur privé des véhicules, ce qui va à l'encontre de l'objectif qui doit être le nôtre, de réduction des émissions de polluants, de gaz à effet de serre.

En conséquence, l'avis sera favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 241).

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la ligne intercités Paris - Strasbourg.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 99 présenté par Léa FILOCHE, relatif à la ligne intercités Paris - Strasbourg.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Le 20 mai dernier, la S.N.C.F. a supprimé les trains Intercités 100 % Eco Paris - Strasbourg. L'argument est le même depuis ces 10 dernières années : la ligne serait non rentable et trop peu utilisée.

Ce train, 35 euros maximum pour chaque trajet, n'a pourtant fait l'objet d'aucun effort pour en améliorer son attractivité : horaires peu adaptés, absence de vente de boissons à bord pour des trajets de plus de 4 heures, difficulté de trouver et réserver ces trajets, des pistes évidentes d'amélioration de cette offre n'ont pas été recherchées.

Le Ouigo et le IDTGV, seules alternatives imposées par la S.N.C.F., proposent des billets dont le montant atteint régulièrement 100 euros le trajet, donc trois fois plus. Trajets qui ne desservent pas des villes moyennes. Un TER national existe bien, mais ne circule pas le week-end.

Je ne vous apprendrai rien en vous rappelant le mouvement global de désengagement de la S.N.C.F., qu'il s'agisse des Intercités, des trains de nuit ou des autotrains dont on vient de parler, toutes les solutions socialement et écologiquement pertinentes disparaissent peu à peu, remplacées par une dichotomie fatale à la transition écologique : devoir choisir entre le tarif ou la responsabilité "écolo".

La plupart de nos concitoyens n'auront pas le luxe de ce choix, actant alors le divorce entre l'écologie et le social.

Au dernier Conseil de Paris, nous avons adopté un vœu en faveur de la taxation du transport aérien. Entretemps, la liaison Amsterdam - Bruxelles a été supprimée et le même débat est en cours au Parlement. A l'heure où nous prônons un tourisme local et durable et où la diminution des déplacements routiers et aériens doit être un objectif, il est absurde que l'on supprime l'Intercité Paris - Strasbourg, tout en construisant le Charles de Gaulle Express.

Plus que jamais, l'enclavement des zones rurales périurbaines et l'accès des citoyens et des citoyennes les plus modestes à un transport propre à un coût abordable sont une priorité absolue. Les trains du quotidien desservant de manière équitable tout le territoire doivent être développés et renforcés et non démantelés comme on y assiste aujourd'hui.

Plus que jamais, le transport ferroviaire doit être un service public d'intérêt général. Il ne peut être seulement dépendant des choix économiques arbitraires d'acteurs privés basés sur des stratégies de profit ou de rentabilité. C'est pourquoi nous vous proposons de défendre cette ligne Paris - Strasbourg par l'intermédiaire de ce vœu, d'interpeller le président de la S.N.C.F., le Ministre des Transports, et de se positionner clairement contre la libéralisation et la privatisation du service public de transport. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Léa FILOCHE.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu aborde de nombreuses questions d'actualité : l'organisation de l'offre de transport ferroviaire, la desserte fine et directe depuis Paris des villes de la région Grand Est, le coût du billet de train, la réforme ferroviaire, la mise en concurrence, etc.

Mais au-delà de la question de la desserte des villes moyennes, toujours assurée même si elle implique parfois une correspondance, c'est la question du coût du transport ferroviaire, notamment des trajets en TGV en fin de semaine qui nous semble fondamentale.

Malgré une démultiplication des offres de services ferroviaires, liée à la grande vitesse, nous constatons une augmentation et une variabilité des coûts de billets de train, en particulier ceux sur lesquels il y a des liaisons à grande vitesse.

Étant donné que le train permet une mobilité durable, qu'il répond à une logique de service public, il conviendrait que l'État et l'entreprise nationale délaissent une logique purement commerciale et garantissent des prix abordables des billets de train, notamment ceux des lignes de TGV. L'avis de l'Exécutif est bien entendu favorable, puisqu'il soulève précisément cette question.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Génération.s", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 242).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'installation de bornes de recharge électrique dans les parkings concédés.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu référencé n° 100 relatif à l'installation de bornes de recharge électrique dans les parkings concédés.

La parole est à Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Il est nécessaire d'adapter les infrastructures de chargement électrique pour accompagner la montée en puissance des véhicules électriques. Or, le réseau aujourd'hui est insuffisant, notamment depuis la fin du service Autolib', parfois non respecté également car par opportunisme trop de véhicules thermiques ou électriques stationnent aux emplacements des bornes de recharge électrique, empêchant les détenteurs de véhicules électriques de les recharger. D'où la nécessité pour la Ville de monter en charge.

On a appris cette semaine qu'il serait désormais possible de charger son véhicule électrique sur des lampadaires. Je profite de cette intervention pour savoir quand et combien de dispositifs de ce type vont- être déployés ?

Mais on a aussi un souci de voir ces dispositifs de recharge dans les parkings souterrains, ce qui nous paraît quand même préférable.

Or, les 146 parkings concédés de la Ville ne disposent pas encore tous de bornes de recharge électrique. Il faudrait pouvoir augmenter leur nombre et améliorer la prévisionnabilité de cette offre, afin de permettre aux détenteurs de véhicules électriques de mieux anticiper. C'est l'objet de ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Maud GATEL.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La stratégie parisienne en faveur du développement de la mobilité électrique a été présentée en de multiples occasions, notamment lors de précédentes séances du Conseil de Paris. Les présentations effectuées détaillaient les objectifs de la Ville relatifs au déploiement de bornes de recharge dans les parkings en ouvrage.

Il y a deux mois, en commission des élus, lors de la présentation de l'appel d'offres relatif aux bornes ex-Autolib', il fut également précisé qu'il y avait 255 points de charge dans les parkings souterrains actuellement, et que la perspective était de 1.868 bornes de recharge dans les parkings concédés d'ici 2024. Il n'apparaît donc pas nécessaire d'effectuer une nouvelle présentation pour présenter une nouvelle fois ces perspectives. Les élus parisiens ont d'ores et déjà pu avoir connaissance des objectifs de la Ville.

Concernant l'information du public, notre objectif est bien de promouvoir et faciliter l'usage des véhicules électriques. Dans cette optique, la carte des bornes de recharge électrique disponible sur Paris.fr montre bien les parkings où des bornes de recharge sont accessibles. Cette carte sera modifiée en fonction de l'évolution de l'offre.

Le vœu étant sans objet, l'avis de l'Exécutif est défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est maintenu, j'imagine ? Je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'Exécutif… Excusez-moi, Edith GALLOIS, vous aviez demandé une explication de vote.

Je vous donne la parole.

Mme Edith GALLOIS. - Je voudrais remercier Maud GATEL d'avoir défendu ce vœu dont j'étais à l'initiative. Je ne comprends pas, Monsieur NAJDOVSKI, que vous disiez que ce vœu est sans intérêt, puisque précisément, il ne fait que faire une demande que vous dites satisfaite dans le futur, mais pour l'instant elle ne l'est pas. Sur 146 parkings concédés de la Ville de Paris, seulement 77 font des propositions de recharge électrique.

Or, je pense que la recharge électrique en souterrain doit être considérablement développée, parce que précisément elle évite d'occuper des places en surface. C'est bien d'encourager que les gens qui garent des voitures électriques en souterrain, qui ont des abonnements à l'année, cela se fait souvent, puissent se recharger en souterrain sur leur place de parking, ce qui n'est pas le cas pour l'instant, seulement d'une manière très minoritaire.

Je ne comprends pas que vous disiez que ce vœu est sans objet, puisque vous-même dites qu'en réalité il sera satisfait. Cette méthode de rejeter des vœux alors qu'ils sont satisfaisants, je trouve cela un peu dommage. Nous, personnellement, notre groupe "100% Paris", nous le soutiendrons.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Edith GALLOIS.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Si vous pouviez, du côté gauche de cet hémicycle, voter contre cette proposition de vœu, cela m'arrangerait. Elle n'est pas adoptée, rassurez-vous.

La proposition de vœu est bien repoussée.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux anciennes bornes Autolib'.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 101 est relatif aux anciennes bornes Autolib'.

La parole est à Didier GUILLOT.

M. Didier GUILLOT. - Mes chers collègues, notre groupe, à l'initiative de Thomas LAURET, a fait voter un vœu en septembre 2018 pour proposer de mettre à disposition 1.000 bornes utilisées par feu le service Autolib', pour les usagers privés, moyennant un abonnement annuel de 120 euros. Il y a près de 3.244 bornes sur Paris et la Ville de Paris en a mis près de 1.200 à disposition de l'autopartage.

La nécessité de soutenir les alternatives à la voiture individuelle ou polluante et le développement de véhicules propres et partagés permet de lutter efficacement contre la pollution. Il faut donc accroître le nombre de bornes électriques à Paris.

Nous demandons par ce vœu que la Ville communique aux élus le bilan chiffré des abonnements à la recharge électrique sur les 1.000 anciennes bornes Autolib', et de l'utilisation des 3.244 bornes par des voitures partagées avec comparatif entre les sociétés nouvelles, afin d'envisager l'extension du nombre de bornes mises à disposition des usagers privés.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Didier GUILLOT.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Lors de la commission des élus du mois d'avril dernier, où fut présenté le lancement de la procédure visant à la désignation du gestionnaire des bornes ex-Autolib' et à laquelle un représentant de votre groupe était convié, nous avions communiqué les chiffres suivants : 1.886 cartes de recharge annuelles ont été vendues à des particuliers, et 400 à un opérateur de véhicules en flotte libre.

Nous avons déjà recommuniqué ces éléments lors du dernier Conseil de Paris. Nous nous étions déjà engagés dans un vœu déposé par le groupe UDI-MODEM, à partager un bilan de la mise en œuvre des bornes de recharge ex-Autolib' qui ferait apparaître le nombre d'abonnements souscrits, le nombre de contrôles effectués et de véhicules sanctionnés, et le coût pour la Ville de l'électricité effectivement consommée par les usagers. Ce sera donc fait.

Par ailleurs, nous avons également précisé que les bornes ex-Autolib' pouvaient être remises en service en fonction des demandes des particuliers, et aujourd'hui ce sont 1.150 bornes, et non plus 1.000 qui ont été remises en service.

Les demandes exprimées dans votre vœu sont déjà prises en compte. L'avis de l'Exécutif sera donc défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Didier GUILLOT, vous avez été convaincu par Christophe NAJDOVSKI ? Est-ce que vous retirez votre vœu ?

M. Didier GUILLOT. - Oui.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris" relatif à une mise en demeure de Smovengo.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 102 relatif à une mise en demeure de Smovengo.

La parole est à Julie BOILLOT.

Mme Julie BOILLOT. - Mes chers collègues, la transition vers le nouveau Vélib' devait être achevée le 31 mars 2018. Au terme de 18 mois de déploiement, le Vélib' n'est toujours pas pleinement opérationnel. 13.000 vélos sont aujourd'hui en circulation, contre 20.000 annoncés. C'est moins que les 18.000 Vélib' présents sur le territoire parisien au 31 décembre 2017. Il manque encore une centaine de stations pour atteindre les 1.400 stations annoncées. On ne dénombre que 3.000 vélos à assistance électrique, moitié moins que les 6.000 prévus dans le contrat.

Enfin, "l'overflow", cette innovation pour les abonnés qui consistait à accrocher des vélos en surplus sur une station, n'est qu'un ancien souvenir.

Ce n'est qu'un détail, car l'essentiel est ailleurs. La qualité du service n'est pas au rendez-vous, avec un nombre important de vélos inutilisables en station en raison d'un défaut de maintenance. Le nombre de vélos disponibles a même diminué de 42 % entre avril et mai. Le nombre d'abonnés reste inférieur à celui enregistré jusqu'au début de la transition, avec 185.000 abonnés, contre 300.000 dans la version Vélib'1. 80.000 courses sont effectuées par jour, soit 20 % de moins qu'avec l'ancienne génération de Vélib'.

Bref, rien ne va. C'est pour cela que nous demandons que la Ville de Paris, majoritaire au sein du Syndicat Mixte Vélib' Métropole, demande que le contrat avec la société Smovengo soit respecté dans ses termes exacts, et

qu'il y ait une mise en service des 1.400 stations, des 20.000 vélos, dont 6.000 à assistance électrique, ainsi que l'activation de "l'overflow" et ce, dès le 1er juillet 2019.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Julie BOILLOT pour la présentation de ce vœu n°102.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Aujourd'hui, le sujet concernant Vélib' n'est plus l'augmentation du nombre de stations. Il manque, certes, une centaine de stations par rapport aux termes du contrat, mais ce manque ne peut plus être imputé au prestataire, puisqu'il est du ressort d'autres prestataires tels qu'Enedis, ou encore des communes hors Paris, qui pour certaines d'entre elles n'ont toujours pas communiqué les adresses où pourrait être implantée leur station Vélib'.

C'est d'ailleurs ce qu'a expliqué M. Arnaud MARION lors de la dernière réunion que j'effectue régulièrement pour le compte des élus au Conseil de Paris, ainsi que des mairies d'arrondissement. Si vous aviez été présente, Madame BOILLOT, vous auriez entendu les explications du prestataire Smovengo quant à la question de l'implantation des stations.

On ne peut donc pas mettre en demeure Smovengo de respecter les termes de son contrat, puisque sur le sujet précis des stations, il n'est pas le principal responsable des retards.

Le sujet de préoccupation actuel, c'est celui du nombre de vélos, qui porte préjudice aux usagers, à savoir qu'aujourd'hui le faible nombre de vélos que l'on a pu constater ces dernières semaines est dû à plusieurs facteurs. Il y a un retard dans l'approvisionnement de nouveaux vélos, il y a eu une défaillance d'un prestataire en charge de la maintenance, ou encore des vols, et tout cela pénalise le service.

Smovengo s'en est expliqué la semaine dernière dans le cadre du comité de suivi mis en place depuis un an et demi. Smovengo a pu présenter un plan pour atteindre les objectifs contractuels, à savoir le développement d'une équipe de maintenance interne et l'arrivée massive de vélos dans les prochaines semaines. Il devrait ainsi y avoir 19.000 vélos en circulation à la mi-juillet.

Il n'en demeure pas moins que le non-respect du nombre contractuel de vélos est directement imputable à Smovengo. C'est pourquoi le mois d'avril a fait l'objet de la mise en place par le syndicat Vélib' Métropole, d'une pénalité d'un montant de 1 million d'euros. Au vu des premières analyses des critères, des pénalités seront probablement envisagées également pour le mois de mai.

Compte tenu de ces éléments, il apparaît que la mise en demeure que vous demandez dans votre vœu n'est pas adaptée, que les sanctions qui découleraient de cette mise en demeure sont d'ores et déjà mises en œuvre. C'est la raison pour laquelle nous vous demanderons de retirer le vœu, ou bien nous donnerons un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Est-ce que ce vœu est retiré ? Il n'est pas retiré ? S'il n'est pas retiré, il est mis aux voix avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Information sur le déroulement de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Chers collègues, il est 13 heures. Je vous propose d'en rester là. Nous avons encore trois vœux, les vœux n^{os} 103, 104 et 105 relatifs à Vélib' et au Plan Vélo Parisien. Nous aborderons très rapidement à partir du vœu n° 106, les trottinettes électriques.

Je vous souhaite un bon appétit, et la séance reprendra à 14 heures 30.

La séance est donc suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe).

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Mesdames et Messieurs, je vous propose de reprendre la séance et de continuer à examiner les différents vœux.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au service Vélib'.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 103, relatif au service Vélib'.

La parole est à Mme Maud GATEL, du groupe UDI-MODEM, pour deux minutes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Alors qu'il devait être opérationnel au 31 mars 2018, le réseau Vélib' est, 15 mois plus tard, toujours défaillant et s'est même dégradé au cours du mois d'avril. Le nombre de Vélib' disponibles est au mieux, selon les chiffres du syndicat, de 10.000, dont 22 % de V.A.E., soit la moitié de ce qui était prévu dans le contrat. Le nombre de vélos inutilisables est particulièrement élevé et l'application ne fonctionne pas correctement.

Quinze mois après le calendrier initial, les abonnés n'ont toujours pas accès au service pour lequel ils se sont abonnés. C'est la raison pour laquelle nous demandons que la Ville exige de l'opérateur le respect de ses obligations contractuelles et assume ses responsabilités, tant auprès de l'opérateur que des abonnés.

Il y a un an, grâce à notre groupe, les abonnés au service Vélib' ont pu être remboursés de 6 mois d'abonnement en contrepartie de l'absence ou, à tout le moins, de l'insuffisance du service. La situation persistant, nous renouvelons cette demande : il est inacceptable que les abonnés V-Max, qui paient près de 100 euros par an leur abonnement, pâtissent de l'indigence du service actuel et n'aient pas accès à un service satisfaisant. Vous avez mentionné tout à l'heure, Monsieur NAJDOVSKI, que vous alliez demander que Smovengo verse une pénalité d'un montant d'un million d'euros. Il nous semblerait tout à fait normal que les abonnés puissent en bénéficier.

Nous souhaitons donc par ce vœu que le remboursement des abonnés V-Max et V-Plus, y compris à titre rétroactif, soit demandé par la Ville au syndicat car c'est pour nous de la responsabilité de la Ville que de s'assurer, en parallèle du bon fonctionnement du service, que les utilisateurs de Vélib' soient remboursés.

Nous souhaitons également que les élus puissent correctement faire leur travail d'évaluation. Pour ce faire, nous demandons à la Ville d'autoriser l'accès aux données de Vélib' afin de permettre aux élus de suivre l'évolution et, nous l'espérons, l'amélioration du service.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame GATEL.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Vous faites dans votre vœu une analogie entre la situation de Vélib' d'il y a un an - où le service était presque à l'arrêt - et la situation actuelle - où il y a tout de même entre 50.000 et 80.000 trajets réalisés quotidiennement. La situation antérieure justifiait totalement la mise en œuvre de compensations. Vous les demandez à nouveau pour les utilisateurs de Vélib' électriques qui ont consenti à un abonnement V-Max. Toutefois, même si le pourcentage de vélos électriques est encore en dessous des exigences contractuelles de 30 %, les V.A.E. sont toujours présents et très utilisés. Ainsi, jeudi dernier, sur 71.000 trajets, 28 % le furent avec des vélos à assistance électrique. La part des V.A.E. dans le parc disponible était de 24 %, ce qui n'est pas très éloigné des 30 % contractuels.

Par ailleurs, Smovengo a annoncé vouloir injecter 6.000 Vélib' électriques supplémentaires d'ici la fin du mois de juillet et la part des V.A.E. devrait être portée à 45 %. L'établissement de compensations sur les bases proposées dans votre vœu risque donc d'être extrêmement compliqué à mettre en œuvre. Je vous signale par ailleurs que je ne reçois pas de demande particulière - ni le syndicat, d'ailleurs - en ce sens de la part d'utilisateurs. Ceux-ci réclament à juste titre un service plus efficient, mais pas de compensation.

Concernant la communication des données, nous sommes très transparents. Certaines données précises sont accessibles aux services des communes, mais elles relèvent d'une gestion technique. Vous pouvez tout à fait demander au syndicat ou à moi-même les données dont vous souhaitez disposer et je m'en ferai volontiers le relais.

Pour toutes ces raisons, nous donnerons un avis défavorable.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu est maintenu, je présume ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à Vélib'.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 104, relatif à Vélib'.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Dans le même sujet que celui qui vient d'être présenté, il faut regarder la réalité en face. Le fiasco Vélib' est toujours extrêmement problématique. Vous rendez-vous compte ? A peine 50 % de vélos accessibles, c'est complètement surréaliste ! Il faut comprendre pourquoi cela dysfonctionne à ce point-là. Rappelez-vous quand le marché a été passé : l'entreprise qui l'a remporté était celle qui présentait le moins-disant social. Elle était moins chère, mais parce qu'il y avait aussi moins d'effectifs et un système extrêmement défaillant.

De fait, il faut regarder la réalité en face : Smovengo n'est pas en capacité aujourd'hui d'honorer la qualité de service attendu par un prestataire de la Ville de Paris. Nous sommes toujours face à une chute très problématique de la disponibilité des vélos. Beaucoup de citoyens et de citoyennes de Paris disent finalement ne pas renouveler leur abonnement à Vélib' et préférer d'autres modes de déplacement. Ils s'éloignent de Vélib', sans forcément par ailleurs, hélas, accéder à leur propre vélo personnel. Cela est très problématique car, je le rappelle, le dispositif Vélib' est d'autant plus urgent quand on voit le dernier rapport du G.I.E.C. Il faut absolument transformer Paris en une ville cyclable. Cela ne passe pas que par Vélib', mais Vélib' joue un rôle pour y contribuer.

Je voudrais rajouter que Smovengo, dans sa pratique antisociale, avait quand même licencié les grévistes. Finalement, elle a été obligée de réembaucher beaucoup de salariés pour pouvoir essayer d'honorer.

Je terminerai en disant…

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je demande la municipalisation de Vélib'. Si c'était municipal, ce serait bien mieux géré.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Avis défavorable.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la réalisation du Plan Vélo Parisien.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le vœu référencé n° 105, relatif à la réalisation du Plan Vélo.

Je donne la parole à M. Didier GUILLOT, qui n'est pas là. C'est donc M. PENINOU qui prend la parole, pour deux minutes.

M. Mao PENINOU. - Merci. Je pense que je vais faire moins de deux minutes.

En 2015, nous avions adopté un ambitieux "Plan Vélo". Depuis, de nombreux travaux ont eu lieu. Ceci dit, l'association "Paris en selle" a mis en place un observatoire de la mise en place de ce plan qui indiquerait que, en janvier 2019, la Ville n'aurait réalisé que 23 % des aménagements prévus. Une projection sur fin 2019 se porterait à la moitié à peine : 51 % des aménagements. Le vœu consiste à vous demander si vous pourriez nous faire un point sur les nouveaux kilomètres créés de pistes cyclables, leurs emplacements depuis le vote de ce Plan Vélo, le transmettre au Conseil de Paris, et que soit aussi précisé le nombre de couloirs de bus en site propre supprimés au détriment de pistes et voies cyclables. Merci.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur PENINOU, pour votre concision.

Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

La réalisation du bilan d'un plan aussi ambitieux que le Plan Vélo est nécessaire. Nous voyons chaque semaine dans les rues de Paris de nouvelles infrastructures livrées, davantage de cyclistes dans les rues de Paris et

il serait utile qu'une présentation détaillée des réalisations puisse être communiquée. Cela permettrait également d'expliquer pourquoi des projets votés et attendus n'ont pas été encore concrétisés. Je pense notamment à l'avenue du Général-Leclerc où devait passer le Réseau Express Vélo Nord-Sud, qui n'a pu être réalisé compte tenu des prescriptions de la Préfecture de police, on pourrait même dire de façon plus triviale : "du veto de la Préfecture de police".

J'apporterai toutefois quelques modifications à la rédaction de votre vœu. Tout d'abord, vous faites référence à l'observatoire du Plan Vélo réalisé par "Paris en selle". Il est indépendant et a le mérite d'exister, mais ses méthodes de calcul sont complètement différentes de celles de la Ville : il ne prend ainsi pas en compte la même base de départ et ne comptabilise pas les mêmes aménagements cyclables réalisés. Nous souhaitons donc présenter notre propre comptabilité, différente de celle de cette association.

Vous évoquez ensuite les couloirs de bus. À certains endroits, des couloirs de bus en site propre ont en effet dû être transformés en couloir peint par manque de place. Je pense, par exemple, à certaines portions de la rue de Rivoli, du boulevard de Sébastopol ou des quais rive gauche. A de très rares exceptions, une suppression a même été réalisée mais cela ne concerne que des portions de voies soumises à prescription de la Préfecture de police, où celle-ci a exigé le maintien des voies de circulation générale au détriment des bus, ce que je regrette vivement. D'ailleurs, je regrette qu'il n'y ait pas de représentant de la Préfecture de police pour s'en expliquer devant notre Assemblée.

Heureusement, dans de nombreux cas, des couloirs de bus ont été créés. C'est le cas sur la rue Lecourbe, sur la rue de Belleville, sur la rue du Faubourg-Saint-Antoine, sur les avenues de Clichy et de Saint-Ouen. Au total, le bilan est très largement positif, même si malheureusement, en raison de ces prescriptions de la Préfecture de police, notamment sur le quai Anatole-France, un couloir de bus a effectivement été supprimé sur une portion de l'avenue du quai, la Préfecture de police préférant faire passer la circulation générale avant celle des transports collectifs.

Si vous acceptez les amendements que nous proposons à votre vœu, nous pourrons émettre un avis favorable.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Les amendements sont-ils acceptés ?

M. Mao PENINOU. - Les amendements sont acceptés.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 243).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une limitation de vitesse des trottinettes électriques mises en location.

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris" relatif à un bilan environnemental des services de location de trottinettes sans station d'attache.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à un moratoire sur la circulation des trottinettes électriques.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au port du casque obligatoire pour les utilisateurs des trottinettes électriques.

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris" relatif au bridage de la vitesse des trottinettes électrique en libre-service.

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris" relatif à la publication des statistiques d'accidentologie impliquant les trottinettes électriques.

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris" relatif au délai d'enlèvement des trottinettes en stationnement gênant.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au stationnement des trottinettes électriques en flotte libre.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la verbalisation des usagers de trottinettes électriques en flotte libre.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une régulation des trottinettes électriques.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux trottinettes en free-floating.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 115 bis et 116, relatifs aux trottinettes électriques mises en location.

Pour commencer, sur le vœu n° 106, je donne la parole à M. Pascal JULIEN…

Alors, ce sera M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Pascal, et merci, Madame la Maire.

Le développement des trottinettes électriques s'est très logiquement accompagné d'une hausse des accidents directement provoqués par leur utilisation. Les risques encourus concernent d'ailleurs tout aussi bien les usagers de ces trottinettes que les piétons victimes, parfois et trop souvent, du comportement incivique de certains utilisateurs qui circulent à une vitesse trop élevée sur l'espace public.

Un décès avait déjà été enregistré : une personne octogénaire avait été renversée en fin d'année dernière sur un trottoir par une trottinette électrique. Cette semaine, nous avons appris le décès d'un usager renversé par un camion sur la voirie. Outre les personnes blessées, parfois gravement, c'est donc le deuxième décès enregistré lié à l'utilisation de ces nouveaux engins de mobilité. Il est donc important de mieux les réguler.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons qu'une réglementation soit édictée, qui interdise strictement l'utilisation de ces trottinettes sur les trottoirs et, surtout, que leur vitesse soit bridée à 15 kilomètres à l'heure, c'est-à-dire un peu inférieure à celle d'un vélo, afin que la sécurité des usagers de ces engins, comme des autres usagers de la voirie, soit mieux respectée.

Le Gouvernement, par le biais du débat en cours à l'Assemblée Nationale où il présente sa loi d'orientation des mobilités, nous offre un cadre pour mieux définir cette réglementation et pour inclure ces nouveaux engins de mobilité - les trottinettes, mais pas seulement - dans le cadre du Code de la route, afin que nous puissions nous déplacer en toute sécurité.

Merci pour votre attention.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Pour les vœux n^{os} 107, 110, 111 et 112, c'est Madame BOILLOT ?

Pas le vœu n° 112, pardon.

Mme Julie BOILLOT. - En tout cas, pour les vœux n^{os} 110 et 107.

Les trottinettes électriques sont présentées comme un moyen de déplacement propre ; 15.000 sont actuellement déployées à Paris. Une étude américaine menée par "Oversharing" montre que la durée de vie moyenne d'une trottinette est de 28 jours et de 227 kilomètres seulement de circulation. Or, nous savons que les trottinettes sont déposées et récupérées avec des camions fonctionnant au gazole dans les rues de Paris. Les chargeurs peuvent être amenés à utiliser des compresseurs thermiques pour recharger les batteries de ces 15.000 trottinettes. Il n'existe pas jusqu'à présent de filière de recyclage des batteries, qui nécessitent encore des métaux rares pour être fabriquées.

Nous demandons donc que la Maire de Paris exige des opérateurs un bilan environnemental de leur activité. Quelle est la durée de vie des trottinettes ? Les motorisations des véhicules utilisés pour le dépôt et la récupération doivent être bien surveillées. Il s'agit aussi de savoir si des compresseurs thermiques sont utilisés ou non. Comment se déroule le recyclage des trottinettes retirées de la circulation ?

Voilà pour le vœu n° 107.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. de FROMENT, pour le vœu n° 108.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Présidente.

Ce vœu porte sur le moratoire sur la circulation des trottinettes électriques. Nous avons demandé… Geoffroy BOULARD, le maire du 17e arrondissement, lors de la question d'actualité, a rappelé la demande que nous avions faite. Je ne reviens pas sur le contexte avec les accidents tragiques qui ont eu lieu très récemment. La situation est aujourd'hui chaotique. Il faut remettre les choses complètement à plat et se donner le temps, pendant plusieurs semaines, d'examiner toutes les solutions et d'arrêter la circulation de ces engins pour l'instant.

Merci.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur de FROMENT.

Je donne la parole à Mme Brigitte KUSTER, pour les vœux n^{os} 109 et 112.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Maire.

Plusieurs vœux ont trait à la sécurité concernant ce nouveau mode de circulation douce. Ces vœux n^{os} 109 et 112 font un peu écho d'ailleurs à ce que j'ai pu porter au Parlement dans le cadre de la discussion sur la loi sur la mobilité, c'est-à-dire d'abord la sécurité.

Cela vient d'être rappelé : beaucoup d'accidents. Pour avoir vu des urgentistes, nous en sommes apparemment à une quarantaine d'accidents par jour avec malheureusement le décès que nous avons constaté en début de semaine, ainsi que, dans le 17e arrondissement, où, avec Geoffroy BOULARD, nous sommes en contact permanent avec le père de cette petite fille qui était dans les bras de sa maman sur un passage piéton. Des exemples, nous pourrions en citer beaucoup les uns et les autres. Cette insécurité permanente, autant pour les utilisateurs de trottinette que pour les piétons, pose un vrai problème.

Nous avons donc souhaité, à travers ces vœux, faire un point sur la sécurité, particulièrement sur l'utilisation du casque. La ministre des Transports a refusé l'amendement que je portais sur le port obligatoire. Il nous semble néanmoins que ceux qui portent ces trottinettes, les opérateurs pourraient y inciter. A l'heure actuelle, il y a un vrai travail de pédagogie à faire et qui n'est pas fait par les opérateurs non seulement en matière de sécurité, mais également en matière d'assurance. Je voudrais aussi attirer votre attention sur ce point, même si cela n'est pas l'objet des vœux.

Concernant l'autre vœu, sur l'occupation de l'espace public, il s'agit de voir avec les opérateurs que soit révisé le délai d'enlèvement des trottinettes gênantes à 6 heures du matin, avec un engagement de les enlever 3 heures a minima après le signalement. On voit bien, là aussi, que l'occupation de l'espace public est devenue un capharnaüm sans nom, très dangereux, que nous soyons piétons, automobilistes, cyclistes ou autre.

Il y a une urgence et nous comptons sur vous, à l'occasion de ce débat, pour prendre les mesures nécessaires.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame KUSTER.

Pour les vœux n^{os} 113 et 114, Mme Maud GATEL.

Mme Julie BOILLOT. - Et le vœu n° 110 ?

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - J'avais annoncé les vœux n^{os} 107, 110 et 111. Je pensais que vous l'aviez fait.

Nous passons aux vœux n^{os} 113 et 114.

La parole est à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Il y a un an, je vous alertais pour la première fois sur le sujet des trottinettes et sur le nécessaire encadrement de ce nouveau mode de déplacement sans avoir été entendue, ni écoutée, votre réponse se bornant le plus souvent à des arguments très contestables, comme l'a rappelé le Préfet de police hier.

L'absence totale d'anticipation et d'accompagnement du développement de ce nouveau mode de transport a engendré une anarchie totale et une situation tant anxiogène qu'accidentogène. Vous êtes restés sans réagir pendant plus de 10 mois. Aujourd'hui, vous tentez de reprendre la main de manière, certes, beaucoup trop tardive, mais dans un effort louable car impératif.

Les effets d'annonce ne suffisent plus. Il faut des actes désormais. Lors de la signature de la charte avec les opérateurs, vous avez annoncé la mise en place d'aires de stationnement. Nous demandons qu'elles soient opérationnelles dans les plus brefs délais sur l'ensemble du territoire parisien. La situation actuelle qui consiste à suggérer aux opérateurs de stationner leurs engins sur des arceaux vélos ou sur les emplacements Vélib' n'est absolument pas acceptable. Seuls ces fameux stationnements nous permettront d'évaluer la pacification ou non de l'espace public et de prendre les mesures qui s'imposent sur la continuité ou non de ce service.

Parallèlement, notre autre vœu, que je porte avec Edith GALLOIS, demande que, face à la dangerosité de l'usage des trottinettes sur la voie publique parisienne, pour les utilisateurs comme pour les autres usagers de la

chaussée, la sensibilisation et la verbalisation soient accrues pour prévenir les stationnements gênants et les comportements inappropriés.

Bref, tout cela aurait dû être fait il y a un an et je vois, à la lecture de votre vœu bis, que vous prenez très peu vos responsabilités sur la situation actuelle.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Pour le vœu n° 115, la parole est à M. VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci.

Mes chers collègues, un débat doit se poursuivre sur la question des trottinettes, et plus généralement sur la question de l'occupation de l'espace public par les mobilités douces. En réalité, à travers la gestion difficile - c'est le moins que l'on puisse dire - par la Mairie de Paris de la question des trottinettes, il y a celle de l'ensemble des mobilités douces : des gyroroues, des vélos électriques, etc. Je ne vais pas revenir sur le diagnostic et je ne vais pas revenir plus avant sur l'incapacité d'anticipation de la Mairie de Paris sur ce sujet qui a déjà été largement évoqué depuis quelques minutes. Je voudrais me concentrer sur les propositions concrètes à mettre en place très rapidement, à très court terme.

Premièrement, que tous les opérateurs - certains le font déjà - s'engagent, et le fassent effectivement, à partager les données en temps réel avec la Ville de Paris, de manière que celle-ci soit dotée du nombre exact de trottinettes électriques qui sont en circulation.

Deuxièmement, pour éviter la situation que nous connaissons depuis quelques mois avec huit ou neuf opérateurs, qu'il y ait un appel à projets avec une A.O.T., comme cela a été le cas dans d'autres villes, et qui pourrait être plus souple que dans d'autres villes. Cette A.O.T. permettrait de limiter le nombre d'opérateurs de trottinettes.

Troisième proposition que nous faisons, le groupe PPCI, ce sont des zones marquées au sol très rapidement, sans attendre la mise en place des emplacements à la rentrée. Dès maintenant, il ne serait pas très compliqué, sur un certain nombre de places, d'angles ou de trottoirs avec beaucoup de largeur de passage, de marquer très clairement au sol les emplacements dédiés aux trottinettes. Que l'on utilise également les places de Vélib' ; elles sont tout de même assez peu utilisées, il faut bien le dire.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Excusez-moi, je termine avec la dernière proposition concrète, surtout que j'étais perturbé par les voisins d'à côté.

Il faut qu'à un moment donné, les sanctions proposées par la Ville de Paris soient appliquées. A ce titre, nous proposons la mise en place d'une brigade spécialement dédiée à l'enlèvement des trottinettes garées illégalement sur les trottoirs. Nous proposons 50 équipages. Merci à vous.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur VESPERINI.

Pour le vœu n° 116, la parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Vos mesurettes ne sont pas à la hauteur du problème. Ce n'est quand même pas la première fois que nous abordons la question du "free floating" de trottinettes dans cette instance. Je le dis et je le répète : il faut assumer d'interdire ce "free floating" de trottinettes ! Parce que nous avons un problème d'accidentologie grave. Parce que c'est un envahissement de l'espace public inacceptable par des opérateurs privés. Parce que les usagers des trottinettes - les études le montrent - ne sont pas des personnes qui s'éloignent de la voiture pour utiliser cet autre moyen de transport : ce sont généralement des piétons. Très peu de personnes l'utilisent pour faire les distances domicile-travail au quotidien. Ce n'est donc pas un impératif. L'impératif serait d'assumer enfin les ambitions sur le Plan Vélo, par exemple.

Surtout que, derrière, qu'est-ce que c'est ? C'est quelque chose de totalement antiécologique car la durée de vie des trottinettes est dérisoire. C'est en plus une surexploitation sociale car les travailleurs en situation d'auto-entrepreneur sont chargés d'aller chercher les trottinettes, de les ramasser, de les recharger et de les remettre en service. C'est de la surexploitation qui date du Moyen Age ! C'est honteux ! C'est payé à la tâche !

Hier matin, des citoyens sont allés ramasser toutes les trottinettes qu'il y avait dans le quartier. Ils ont fait un magnifique empilement de trottinettes que M. Geoffroy BOULARD a d'ailleurs pris en photo, en se disant : "C'est étonnant ! C'est scandaleux, ces trottinettes !"

Combien de temps cela a duré ? Personne ne les avait déplacées. Nous avons fait cela le matin ; il était 8 heures du matin. Je félicite d'ailleurs la rapidité des forces de l'ordre pour intervenir, mais nous avons eu le temps de faire la vidéo et de sortir nos pancartes.

C'est surréaliste ! Interdisons le "free floating" ! La charte de la Mairie de Paris, comme l'article 18 du texte initial de la loi L.O.M., légitime le "free floating" ; il faut le combattre politiquement ! Il ne faut pas chercher à avoir une

petite recette par le biais de concessions ; il ne faut pas essayer d'avoir des chartes complètement "pipeaux". Il faut interdire cela !

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, ainsi qu'à l'ensemble des vœux présentés, la parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Compte tenu de la multiplicité des vœux, j'espère que vous m'autoriserez de prendre un peu plus de deux minutes pour répondre.

En l'absence d'un cadre légal clair, les services de trottinettes électriques se sont multipliés à Paris, comme dans de nombreuses villes européennes mais également françaises. Paris est en effet loin d'être la seule ville touchée par l'irruption de ces services qui rencontrent un succès incontestable partout où ils sont lancés. Je rappellerai qu'à Lyon, 9 mois après l'arrivée de la première trottinette, il y a plus de 3.000 véhicules et huit opérateurs.

Faute d'outils juridiques puissants, telle que la possibilité de délivrer des autorisations préalables, que nous réclamons depuis l'été dernier au Gouvernement et que nous avions d'ailleurs déjà réclamées lorsque les vélos en flotte libre sont apparus en 2017, les collectivités se trouvent en effet démunies. C'est donc avec impatience que nous attendons le vote de la loi d'orientation des mobilités qui, rappelons-le, a pris un an de retard, en espérant qu'il ne sera pas revenu sur les orientations issues du premier examen au Sénat.

Nous devons avoir le cadre pour lancer un appel d'offres permettant de limiter le nombre d'opérateurs et de fixer un nombre défini de véhicules, en intégrant des critères environnementaux et sociaux, car les services de trottinette ne doivent pas être les vecteurs d'un "dumping" social et environnemental.

Pour autant, nous devons mettre fin au désordre maintenant. Nous sommes aujourd'hui confrontés à deux enjeux principaux : un enjeu de l'occupation de l'espace public et un enjeu de sécurité publique. Le premier objectif est de sanctuariser les trottoirs et de protéger les piétons. C'est l'objectif de la charte que nous avons signée avec les opérateurs et c'est également dans ce but que nous avons lancé des opérations de verbalisation pour stationnement gênant sur trottoir et des opérations de mise en fourrière. A ce jour, 858 P.V. pour stationnement sur trottoir ont été émis et 783 trottinettes ont été mises en fourrière. La circulation sur trottoir est également verbalisée : 269 P.V. ont été émis à ce titre.

L'arrêté conjoint que nous souhaitons publier avec la Préfecture de police permettra d'apporter une clarification supplémentaire et de dépasser la notion de stationnement gênant sur trottoir par la notion de stationnement interdit sur trottoir. J'en profite d'ailleurs pour faire un appel : aux côtés des actions de verbalisation menées par les agents de la Ville, il serait de bon aloi qu'il y ait également des opérations de verbalisation menées par la Préfecture de police.

Dans une optique de régulation et de pacification de l'espace public, la meilleure solution demeure toutefois à notre sens la création d'emplacements dédiés afin d'y organiser le stationnement des trottinettes. C'est notre objectif et, pour répondre au vœu du groupe UDI-MODEM, nous avons déjà annoncé que nous prévoyons de réaliser 2.500 emplacements d'en moyenne 6 places sur l'ensemble du territoire parisien, en commençant cet été par 500 emplacements dans les zones les plus tendues. Pour l'heure, nous devons réduire le nombre de trottinettes en circulation et nous avons demandé aux opérateurs de limiter volontairement leur flotte pour parvenir à un nombre global maximal de trottinettes en circulation de 15.000 de manière à garantir une occupation soutenable de l'espace public.

La sanctuarisation des trottoirs et l'intégration dans l'espace public passent également par une meilleure éducation des utilisateurs. C'est pourquoi nous avons lancé une campagne de communication pour inciter aux bonnes pratiques de l'usage de la trottinette. Celle-ci est déployée depuis plusieurs semaines sur les panneaux d'information électroniques municipaux. Nous avons parallèlement demandé aux opérateurs qu'avant chaque location de trottinette figure, sur l'application, s'affiche un message de rappel des règles élémentaires de circulation et de stationnement : interdiction de circuler et de stationner sur les trottoirs, interdiction de rouler à deux, respect du Code de la route, interdiction d'utilisation par des mineurs, etc.

Au travers du vœu de l'Exécutif, nous nous adressons également au Gouvernement pour qu'il mette en place des formations à la sécurité routière à destination des scolaires comprenant un module trottinette. La pédagogie et l'éducation des jeunes sont en effet essentielles pour prévenir les comportements à risque.

En ce qui concerne la sécurité, nous n'avons pas de statistiques propres à l'accidentologie des trottinettes. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à l'A.P.-H.P. et à la Préfecture de police de lancer un observatoire d'accidentologie concernant ces véhicules. Il associerait ces deux instances de manière à évaluer précisément l'accidentologie liée aux trottinettes électriques en libre-service. Sans attendre, nous avons également fait en sorte que les trottinettes en circulation soient bridées à 20 kilomètres à l'heure. C'est désormais le cas, je crois, de

l'ensemble des opérateurs - en tout cas, de la très grande majorité d'entre eux. La vitesse n'est plus de 25 kilomètres à l'heure ; elle est désormais effective à 20 kilomètres à l'heure.

D'ailleurs, si nous pouvons aller plus loin, comme le demande le groupe Ecologiste ou le groupe LRI avec un bridage à 15 kilomètres à l'heure, nous pourrons le faire. Il se trouve que, pour l'instant, l'argument qui nous est opposé est celui de la stabilité : elle ne serait pas suffisante à 15 kilomètres à l'heure. Bien entendu, nous pourrons, le cas échéant, aller encore plus loin si nécessaire.

Nous avons par ailleurs exigé des opérateurs qu'ils bident à 8 kilomètres à l'heure leur véhicule pour circuler dans les aires piétonnes et dans les zones de rencontre.

Le vœu de l'Exécutif répond à l'ensemble des vœux en abordant l'ensemble des aspects soulevés et en recensant les actions déjà mises en place ou qui le seront à court, moyen et long terme.

Nous recommandons le port du casque, Madame la Députée.

Nous soumettons au vote ce vœu, en espérant qu'il rencontrera votre adhésion.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Nous allons passer au vote.

Pour récapituler : en réponse aux vœux n^{os} 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114 et 115, l'Exécutif a déposé le vœu n° 115 bis.

Le vœu n° 106, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Un Intervenant. - Oui, Madame la Maire, il est retiré.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

La proposition de vœu n° 107, déposée par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris", est-elle retirée au profit du vœu de l'Exécutif ?

Un Intervenant. - Non.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Je la mets donc aux voix, à main levée, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

La proposition de vœu n° 108, déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, est-elle retirée au profit du vœu de l'Exécutif ? Non plus.

Je la mets donc aux voix, à main levée, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

La proposition de vœu n° 109, déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, est-elle retirée au profit du vœu de l'Exécutif ? Toujours pas.

Je la mets donc aux voix, à main levée, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

La proposition de vœu n° 110, déposée par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris", est-elle retirée au profit du vœu de l'Exécutif ?

Je la mets donc aux voix, à main levée, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

La proposition de vœu n° 111, déposée par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris", est-elle retirée au profit du vœu de l'Exécutif ?

Je la mets donc aux voix, à main levée, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

La proposition de vœu n° 112, déposée par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris", est-elle retirée ? Non.

Alors, je la mets aux voix, à main levée, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 113, déposé par le groupe UDI-MODEM, est-il retiré ? Non.

Il y a une explication de vote sur les vœux.

Le vœu n° 114 est-il retiré aussi ?

J'ai, me semble-t-il, une explication de vote de Mme GALLOIS pour les vœux n^{os} 113 et 114.

Mme Edith GALLOIS. - Je voulais simplement soutenir le vœu déposé par Maud GATEL. Tout a été dit ; je n'en ajoute pas plus.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 113 déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 114 déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je présume que la proposition de vœu n° 115 déposée par le groupe PPCI n'est pas retirée.

Je la mets donc aux voix, à main levée, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix le…

Oui, je ne le fais pas exprès : j'allais vous donner la parole, Madame. Ce n'est pas la peine de nous crier dessus !

Mme Brigitte KUSTER. - Depuis tout à l'heure, je vous demande une explication de vote !

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Sur le vœu n° 115 bis ?

Mme Brigitte KUSTER. - Depuis tout à l'heure, je demande une explication de vote.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Sur quel vœu, Madame ?

Vous avez présentés vos vœux, Madame.

Écoutez, j'ai une explication de vote sur le vœu n° 115 bis ; vous avez la parole.

Il n'y a pas d'explications de vote. Vous pouvez vous exprimer sur le vœu n° 115 bis.

Madame KUSTER, vous avez la parole sur le vœu n° 115 bis !

Mme Brigitte KUSTER. - C'est une gestion particulière des débats à partir du moment où il y avait plusieurs amendements avec des sujets divers. Nous avons une réponse globale de l'Exécutif, sauf que l'Exécutif ne répond pas à tous les vœux. Il y a un petit souci quand même !

Je voudrais revenir sur l'histoire du casque car vous me répondez hors micro. Cela pose un problème. Je voudrais aussi revenir sur l'enlèvement des trottinettes en temps et heure. J'ai regardé votre vœu et je ne vois pas d'engagement par rapport aux opérateurs à un enlèvement qui ne soit pas organisé au niveau du "timing", c'est-à-dire prendre leur responsabilité. Il y a peut-être une volonté de votre part de tout regrouper, sauf que chaque sujet est un vrai sujet à part entière.

Si nous n'avons pas ce débat aujourd'hui, nous ne l'aurons donc jamais. Or, vous le savez bien, cela dépasse ce qu'il se passe dans cet hémicycle : c'est un sujet dont tout le monde nous parle. On peut prendre le temps tout simplement pour avoir des réponses précises entre ce que vous avez décidé, ce que vous dites qui n'est pas possible pour la Ville, et ce qui est faux car d'autres villes l'ont fait, et par ailleurs par rapport à la loi à l'heure actuelle en discussion au Parlement. On ne peut pas dire tout et n'importe quoi !

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, c'est une explication de vote.

Quant au temps imparti pour les vœux, vous aviez tout le temps qu'il fallait puisque j'ai précisé à chaque fois le nombre de vœux que vous aviez à présenter. Vous pouviez prendre au-delà des deux minutes à chaque fois.

Vous venez de l'avoir !

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 115 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 244).

Je mets enfin aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 116 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux revêtements de chaussées et trottoirs dans le 17e.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 117 relatif aux revêtements de chaussée et trottoirs, dans le 17e arrondissement.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour deux minutes.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu n'a qu'un seul objectif : vous alerter sur l'état particulièrement dégradé des revêtements de chaussée à Paris, notamment dans le 17e arrondissement. La présence de très nombreux nids-de-poule dans le 17e, sur la chaussée comme sur les trottoirs, complique les déplacements et engendre un certain nombre d'accidents, des risques importants pour les usagers de la route mais aussi les conducteurs de deux-roues, les piétons, les cyclistes. Il est donc absolument nécessaire d'anticiper la dégradation de la chaussée et des trottoirs en amont de la période hivernale.

La Ville de Paris, dans ce vœu, doit absolument accélérer la mise en œuvre du Plan "anti-nids-de-poule" 2019, notamment dans le 17e arrondissement, qui a pris un certain nombre de retard.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le 17e arrondissement a bénéficié d'un effort important de traitement des nids-de-poule. Ainsi, en 2018, 900 nids-de-poule et défauts de chaussée ont été traités. Le 17e est même l'arrondissement parisien où le plus grand nombre de nids-de-poule a été rebouché en 2018. Sur les cinq premiers mois de l'année, ce sont près de 275 nids-de-poule supplémentaires qui ont été bouchés. Par ailleurs, les travaux d'enrobé projeté envisagés dans le 17e arrondissement concernent près d'une trentaine de voies.

Vous le voyez, Monsieur le Maire, le 17e n'est pas délaissé, loin de là. Nous verrons à réaliser le plan de charge prévu, ainsi que vous le demandez.

Ce vœu étant sans objet, nous émettrons un avis défavorable.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix…

Vous demandez ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Nous maintenons notre vœu.

Je suis sidéré d'entendre que vous accélérez mais que vous nous demandiez de retirer ce vœu. Il y a trente voies de traitées, mais nous n'avons pas la liste. Il y a beaucoup de dégradations : si je prends le boulevard Pereire ou l'avenue des Ternes, nous avons des trous qui datent déjà de plus de 6 mois. Nous sommes au mois de juin ! Je ne comprends pas la position de l'Exécutif qui dit : "On va accélérer, mais il faut retirer le vœu".

Je suis évidemment dans le maintien de ce vœu, qui est porté par la majorité municipale d'arrondissement et notamment soutenu par notre députée, Brigitte KUSTER.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Très bien.

Nous ne demandons pas de le retirer. S'il est maintenu, comme nous l'avons bien compris, je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Que demandez-vous ? Une explication de vote ?

C'est un peu compliqué. Allez-y, pour 40 secondes.

M. Alexandre VESPERINI. - Oui, nous avons le droit à une explication !

Merci, Madame la Présidente.

Je remarque tout de même que, depuis ce matin, nous traitons des questions de voirie et d'espace public qui sont des questions sur lesquelles nous sommes tous, sur tous ces bancs, interrogés principalement, en priorité, par nos concitoyens. Je constate que nous déposons tous des vœux sur lesquels l'adjoint en charge de la voirie nous dit - c'est le cas sur ce vœu-là : "On a bien compris, on est d'accord avec vous, mais retirez votre vœu parce que c'est sans objet".

Très franchement, à un moment donné, si vous voulez que nous arrêtions de déposer des vœux et si vous voulez que nous sortions de cette impasse, dialoguez avec nous !

Quand nous vous faisons des courriers, répondez-nous ! Quand nous faisons des vœux, contactez-nous avant la séance du Conseil de Paris pour que nous nous mettions d'accord, que nous essayions d'avancer, que nous fassions des réunions !

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - 40 secondes, Monsieur VESPERINI. Merci.

M. Alexandre VESPERINI. - Ce n'est pas possible, on ne peut pas continuer à travailler comme cela !

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - J'ai une autre explication de vote de M. JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Au-delà de l'excitation que vous avez peut-être, au sein de la droite, à l'approche des élections - invitation complètement stérile ! -, je voudrais quand même corriger quelque chose qui vient d'être dit. Nous ne sommes pas tous d'accord sur les sujets au sein de cet hémicycle.

Pour prendre l'exemple du casque, mon groupe est opposé à l'obligation du casque, aussi bien pour les trottinettes que pour les vélos. Surtout, nous pensons que la meilleure sécurité, par exemple pour les vélos…

Si on m'interrompt, cela fera plus d'une minute !

Je ne vous ai pas interrompu !

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, laissez M. Pascal JULIEN s'exprimer.

M. Pascal JULIEN. - C'est tout de même incroyable !

Je croyais qu'à droite, c'était l'ordre ! Je constate, depuis 2014, que c'est l'indiscipline permanente ! La division, tout le temps !

Je continue mon propos : la meilleure des sécurités pour les cyclistes, ce n'est pas le casque…

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - S'il vous plaît !

M. Pascal JULIEN. - … c'est d'être très nombreux, le plus grand nombre possible de vélo sur la voie ! C'est cela qui, statistiquement, monte la sécurité. Vous n'avez aucune statistique montrant que le casque, en matière de circulation douce, est une protection en termes d'accidentologie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULIEN.

Je vous demande de revenir au calme, s'il vous plaît.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au prolongement de la ligne de bus 163 dans le 17e.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants Relatif au terminus de la ligne de bus 163 situé Place Charles-Fillion (17e).

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux référencés n^{os} 118 et 119 relatifs au prolongement de la ligne de bus 163, dans le 17e arrondissement.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour le vœu n° 118.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

A la fin de l'année 2018, le tracé de la ligne 163 a été prolongé de la porte de Champerret à Pont-Cardinet dans le cadre du Grand Paris des bus afin de répondre aux attentes légitimes des Parisiens qui souhaitent bénéficier davantage de mobilité et d'interconnexion. C'est pour répondre à ce double objectif que le prolongement a été envisagé, notamment avec l'arrivée tant attendue de la ligne 14 à Pont-Cardinet, mais - parce qu'il y a un "mais" - depuis la mise en service du prolongement, les plaintes des riverains se sont accumulées d'abord rue Ampère, désormais aux abords de la place Charles-Fillion où les bus stationnent sans que les moteurs ne soient arrêtés, malgré nos demandes répétées auprès de la R.A.T.P. et d'Ile-de-France Mobilités.

La situation est devenue intenable pour les riverains du square des Batignolles. Les nuisances sont quotidiennes et impactent durablement leur qualité de vie et leur cadre de vie. Nous avons tenté de proposer plusieurs alternatives pour l'implantation d'un terminal bus et d'une base vie des chauffeurs, en particulier rue de Rome. La dernière option envisagée, derrière l'église Sainte-Marie des Batignolles, ne donne pas satisfaction. La proximité avec le square interroge, à quelques mètres de son entrée, où il y a un flux de piétons très fréquenté, notamment de familles du 17e arrondissement.

Nos échanges avec Ile-de-France Mobilités, autorité régulatrice des transports, sont fluides et une réunion a d'ailleurs lieu la semaine prochaine sur le sujet. Notre seul intérêt est de préserver, vous l'avez compris, le cadre de vie des habitants du 17e arrondissement, dont les revendications sont légitimes. Je veux saluer leur engagement pour leur quartier.

A travers ce vœu, je demande simplement que la Mairie de Paris se positionne sur un projet de terminus du bus 163, envisagé derrière l'église Sainte-Marie des Batignolles, afin qu'il soit suspendu et que nous prenions le temps de revoir les interconnexions, à travers notamment la circulation restreinte de la ligne 163 à la porte de Champerret.

Voilà pour notre proposition.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOULARD.

La parole est à M. Jérôme DUBUS, pour le vœu n° 119.

M. Jérôme DUBUS. - Il s'agit du même sujet qui vient d'être traité : la prolongation de la ligne 163 de la porte de Champerret jusqu'aux quartiers du Vieux Batignolles. Cette prolongation de ligne avait fait l'objet d'une concertation qui avait mis tout le monde d'accord. Tout le monde était d'accord pour la prolongation de cette ligne de manière à créer une interconnexion avec l'arrêt de la ligne 14 à Pont-Cardinet.

Aujourd'hui, il y a un problème de positionnement du terminus de cette ligne, mais cela n'est pas la raison pour laquelle il faut forcément remettre en cause son fonctionnement. C'est la différence que nous avons avec le maire du 17e arrondissement. Nous souhaitons que cette ligne soit maintenue parce qu'elle fonctionne et parce qu'elle est nécessaire. Elle n'est peut-être pas très employée actuellement, mais elle le sera une fois que l'arrêt de la ligne 14 sera effectif et opérationnel. Il faut la maintenir.

Simplement, nous avons une réflexion sur le positionnement du terminus. Dans ce vœu, nous ne demandons pas que la Ville de Paris intervienne ; nous demandons qu'elle nous soutienne. D'ailleurs, Monsieur NAJDOVSKI, j'ai appelé quatre fois votre cabinet. Personne ne m'a rappelé la semaine dernière. Nous avons envoyé deux mails, plusieurs appels téléphoniques ; jamais nous n'avons eu de réponse. Les problèmes que l'on peut traiter en amont, nous sommes parfaitement d'accord…

Nous sommes parfaitement d'accord pour enlever les vœux. Simplement, voilà l'exemple de ce à quoi nous assistons, et l'exemple d'une raison pour laquelle nous devons maintenir nos vœux ! J'espère que vous allez nous donner une proposition de solution qui est à voir avec Ile-de-France Mobilités, mais ne nous dites pas que la concertation n'a pas eu lieu. Nous l'avons cherchée ; nous nous sommes heurtés à un mur !

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

En 2017, une large concertation a été menée pour définir les itinéraires du nouveau réseau de bus parisien. Elle a abouti à la définition d'un schéma cible approuvé par le Conseil du S.T.I.F. en juin 2017. Dans ce cadre, la ligne de bus 163 est prolongée à Pont-Cardinet pour offrir des correspondances avec le Transilien et bientôt la ligne 14 du métro, desservir le 17e arrondissement et pour mieux le relier au centre de Paris et aux communes riveraines. La place Charles-Fillion fut actée par la mairie du 17e pour positionner le terminus de cette ligne qui est au plus près de la gare Transilien et de la future station de métro Pont-Cardinet.

Or, suite à des signalements formulés par des riverains, vous avez pris l'initiative d'un contact direct, Monsieur le Maire du 17e, avec "Ile-de-France Mobilités" et la R.A.T.P. Dans ce contexte, plusieurs options de localisation de terminus ont été réétudiées. La mairie du 17e s'est montrée favorable au terminus situé derrière l'église Sainte-Marie.

Nouvel épisode, qui n'est visiblement pas le dernier : vous demandez de renoncer à la desserte du 17e et au maillage à Pont-Cardinet. En proposant de raccourcir la ligne 163 à porte de Champerret, vous renoncez, Monsieur le Maire, au bienfait de cette nouvelle desserte. Or, cette proposition ne me semble pas aller dans le sens de l'intérêt général. Rien ne s'oppose à ce que vous vous accordiez, Monsieur le Maire, avec Ile-de-France Mobilités et la R.A.T.P. sur la meilleure localisation possible de ce terminus dans le secteur de Pont-Cardinet.

Par ailleurs, un moyen de maîtriser les nuisances place Charles-Fillion serait d'accélérer l'électrification des bus de cette ligne. Je rappelle que cela est du ressort d'Ile-de-France Mobilités et de la R.A.T.P.

Enfin, si le terminal des bus 163 revenait porte de Champerret, ainsi que vous l'envisagez, cela impliquerait une augmentation des mouvements de bus dans la gare routière Stuart-Merrill et remettrait en cause la requalification de ce pôle bus que vous appelez également de vos vœux et qui est prévue dans le cadre du prolongement du tramway T3 à porte Dauphine.

Pour compléter et répondre également au vœu de M. DUBUS, je rappellerai que plusieurs consultations ont été menées et que plusieurs études d'implantation du terminus à proximité de Pont-Cardinet ont été réalisées. Aujourd'hui, nous nous retrouvons dans une situation ubuesque puisque vous nous demandez de renoncer à ce à quoi vous étiez d'accord il y a quelques semaines. Dans ce contexte, je ne peux que vous encourager, collectivement, à faire en sorte que l'ensemble des élus de l'arrondissement poursuivent, dans le cadre d'une collaboration constructive, le travail avec "Ile-de-France Mobilités" et la R.A.T.P. pour localiser, au mieux, le terminus à proximité de la gare Pont-Cardinet.

Nous essaierons bien évidemment de jouer notre rôle de facilitateur auprès d'Ile-de-France Mobilités mais mettez-vous d'abord d'accord entre vous et avec Ile-de-France Mobilités afin que nous trouvions une solution viable dans le long terme pour la localisation de ce terminus.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 118 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 119 déposée par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au dispositif Paris respire dans le 18e.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 120, relatif au dispositif "Paris respire", dans le 18e arrondissement.

La parole est à M. Christian HONORÉ, pour le groupe "100% Paris", pour deux minutes.

M. Christian HONORÉ. - Oui, Madame la Maire.

Le dispositif "Paris respire" quartier Château-Rouge a été étendu à de nouvelles rues du secteur. Au vu du retour d'expérience, des habitants souhaitent que le dispositif intègre les rues Marcadet et la rue Labat dans leur portion située entre le boulevard Barbès et la rue Ordener. Nous constatons que des automobilistes ne respectent pas l'interdiction de circuler dans le périmètre, notamment à l'angle des rues Cavé et Stephenson.

Pour pallier ces dysfonctionnements, des habitants suggèrent l'augmentation du nombre d'agents chargés de faire respecter les règles de la circulation. De plus, l'extension du dispositif entraîne un report de circulation en périphérie de la zone délimitée. Il apparaît donc nécessaire d'améliorer l'information sur le périmètre concerné par le dispositif. Je signale que ce vœu a été adopté à l'unanimité au Conseil d'arrondissement du mardi 28 mai.

Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, au nom du groupe "100% Paris", nous vous demandons d'étendre le périmètre du dispositif "Paris Respire" aux rues Marcadet et Labat dans leur portion comprise entre le boulevard Barbès et la rue Labat, de mobiliser un nombre plus important d'agents chargés de faire respecter les limites du périmètre concerné, d'installer des panneaux de signalisation afin d'informer les automobilistes sur le périmètre de "Paris respire" et de les réorienter vers un itinéraire de substitution.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. NAJDOVSKI, pour la réponse.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le secteur "Paris respire" du quartier Château-Rouge a été créé en mars 2018 entre les rues Myrha, Doudeauville, Léon et le boulevard Barbès. La mise en œuvre, chaque samedi, de 11 heures à 19 heures, de ce dispositif a entraîné une diminution des nuisances, notamment sonores. Au regard du bilan positif constaté, la Maire de Paris a souhaité, en mars 2019, étendre considérablement le périmètre de ce dispositif, un an après sa création. Le périmètre initial, d'une superficie de 4 hectares, a donc été étendu à un périmètre délimité par les rues Stephenson à l'est, Marcadet et Labat au nord, Polonceau et Saint-Bruno au sud et boulevard Barbès à l'ouest pour atteindre une superficie de 22 hectares. Il a ainsi été multiplié par 5. La création de ce périmètre a toutefois entraîné un trafic de report sur ses marges, en particulier sur les rues Marcadet et Labat dont le calibrage s'est avéré insuffisant. Dès le mois d'avril, donc un mois après, la Maire de Paris a décidé d'étendre le périmètre "Paris respire" à ces deux rues. Cette extension a été étudiée avec l'objectif d'un élargissement du périmètre à l'été.

Par ailleurs, la présence d'A.S.P. a d'ores et déjà été considérablement renforcée dans ce secteur. Il y a aujourd'hui cinq barrages filtrants et un barrage fixe. Deux agents sont présents par barrage filtrant, ainsi qu'un coordinateur d'équipe, ce qui n'est pas le cas sur tous les "Paris respire". La signalisation a été renforcée, informant les riverains des horaires et du périmètre. Une communication ciblée est menée par les A.S.P. avec la distribution de prospectus pour les automobilistes. Des brigades à vélos de deux à trois agents sont également mobilisées à l'intérieur de la zone.

Comme vous le voyez, nous sommes, avec la Maire de Paris et avec le maire du 18e arrondissement, pleinement et résolument mobilisés depuis de nombreux mois pour améliorer le cadre de vie de ce quartier et apporter les réponses adaptées au plus près des demandes exprimées sur le terrain.

Toutes les demandes portées dans le vœu sont d'ores et déjà prises en compte. C'est la raison pour laquelle l'Exécutif émettra un avis défavorable.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix le vœu n° 120…

Je crois que ce n'est pas de circonstance, Monsieur HONORÉ !

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au pouvoir de consignation des agents de la DPSP.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 121 relatif au pouvoir de consignation des agents de la DPSP.

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

Chacun est bien conscient ici, je l'espère, du problème considérable que posent les autocars, notamment le stationnement gênant desdits autocars. Ce problème est aggravé, ou peut-être rendu possible, par l'absence de pouvoir de consignation des agents de la DPSP. Ils ne le peuvent pas recouvrer les amendes parce qu'il n'y a pas de régie d'encaissement, contrairement aux policiers nationaux. Nous proposons donc qu'une régie d'encaissement des amendes forfaits de stationnement soit créée au plus vite pour permettre en particulier une répression efficace du stationnement gênant des autocars.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est toujours à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ainsi que nous l'avions déjà mentionné ici, la mise en place d'une régie d'encaissement pour permettre aux A.S.P. de pouvoir exiger un paiement immédiat de la part des contrevenants est à l'étude.

Cette étude est aujourd'hui réalisée et elle conclut que la réglementation impose le recours à une régie d'Etat, donc dépendant de la Préfecture, pour l'encaissement des amendes liées à la verbalisation. Nous avons donc saisi par écrit la Préfecture de police pour que les agents de la DPSP puissent utiliser la régie de la Direction de sécurité de proximité de l'agglomération parisienne, la DSPAP. Nous attendons la confirmation écrite de la part de la Préfecture de police quant à cette possibilité. Une fois l'accord parvenu, il nous faudrait environ 3 semaines afin de pouvoir déterminer les modalités pratiques de mise en œuvre et former les agents.

Je profite de ce vœu pour vous donner un bilan récent des opérations de verbalisation des autocars : 3.825 autocars ont été verbalisés en 2018, dont 2.616 étrangers ; et 1.598 sur la première période de l'année 2019, dont 1.011 étrangers. Ce sont 79 opérations conjointes entre la Ville et la Préfecture de police qui ont été menées sur cette période.

Nous ne pouvons donc pas donner un avis favorable car il ne s'agit pas de créer une régie d'encaissement, mais de profiter - si je puis dire - de celle de la Préfecture de police. Nous partageons toutefois pleinement les objectifs du vœu et je vous propose de le retirer tout en confirmant que nous avons fait le nécessaire pour que l'encaissement par les agents municipaux puisse être effectif dans les meilleurs délais.

Aujourd'hui, nous n'attendons plus que le courrier de la Préfecture de police pour que les A.S.P. soient autonomes sur ces opérations.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Mme la Sous-Préfète.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Conseiller de Paris, vous soulevez cette question de la régie d'Etat. La réponse vient de vous être apportée et je vous confirme qu'il faut créer une régie d'Etat et qu'il est tout à fait possible de la créer au sein de la Ville de Paris. C'est notre analyse de la situation. D'ailleurs, un arrêté du 13 février 2013 habilite les préfets à créer ces régies d'Etat auprès des communes.

Simplement, en ce qui concerne Paris, qui est dans une situation particulière, il faudra juste procéder à une petite modification de cet arrêté pour permettre formellement au Préfet de police de prendre l'arrêté instituant cette régie au sein des services de la Ville de Paris. Cette régie pourra être créée après avis conforme de la D.R.F.I.P. et

serait contrôlée par les services de cette dernière. Je vous confirme donc que nous avons des échanges sur ce sujet avec la Ville de Paris et je ne doute pas du fait que, les choses étant clarifiées, nous puissions aboutir.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Sous-Préfète.

Le groupe LRI maintient-il son vœu ?

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Oui.

Je propose, sur la base de cette analyse juridique dont je n'avais pas connaissance avant, d'amender mon vœu pour que l'on parle de cette régie d'Etat, et qu'on lui donne par conséquent un avis favorable. Amendons-le dans le sens indiqué par M. NAJDOVSKI et Mme la représentante du Préfet de police.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Monsieur NAJDOVSKI ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Ecoutez, pour montrer notre bonne volonté, nous pouvons amender en séance - sans nous avoir prévenus, d'ailleurs, ce qui montre bien que nous pouvons être souples. Si l'on est sur l'acceptation de la proposition faite par Mme la Représentante du Préfet de police et par moi-même, on peut accepter cet amendement.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous avons un accord sur le vœu ainsi amendé.

Ainsi amendé, le vœu obtient un avis favorable de l'Exécutif et je le mets aux voix.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 245).

Souhaits de bienvenue.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Avant de passer au vœu suivant, je voulais rendre hommage au collège Louise-Michel du 10e arrondissement et de tous ces élèves qui nous font l'honneur de participer à ce Conseil de Paris. Bienvenue !

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris" relatif à un bilan des recours auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 122 relatif à un bilan des secours auprès de la Commission du contentieux du stationnement payant.

La parole est à M. de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

C'est plutôt un bilan des recours que des secours que nous demandons en l'occurrence auprès de la Commission du contentieux du stationnement payant. Nous avons 1.500 recours formés en 2018 contre des rejets de RAPO, comme l'on dit en novlangue administrative. Ce chiffre est un peu en augmentation, même s'il n'y a pas d'explosion - je le reconnais.

Nous trouverions utile qu'une audition de cette C.C.S.P., la Commission du contentieux du stationnement payant, soit réalisée annuellement au sein de la 3e Commission de ce Conseil de Paris. Merci beaucoup.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Effectivement, c'était bien "recours" et non "secours". Ma langue a fourché.

Je donne la parole à M. NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

La Commission du contentieux du stationnement payant, C.C.S.P., est une juridiction administrative spécialisée. Selon la Direction des affaires juridiques de la Ville de Paris, auditionner cette commission empiéterait sur le pouvoir judiciaire. Nous devons nous placer dans une voie légale. Votre proposition n'est tout simplement pas envisageable au regard de la légalité et c'est la raison pour laquelle nous donnerons un avis défavorable.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris" relatif aux tarifs de stationnement dans les rues touchées par les mouvements de "Gilets jaunes".

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 123 relatif aux tarifs de stationnement dans les rues touchées par les mouvements de "Gilets jaunes".

La parole est à M. de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - En deux mots, nous proposons que la Maire de Paris réduise de 50 % les tarifs de stationnement en surface dans les quartiers les plus touchés par les manifestations hebdomadaires de "Gilets jaunes" et qu'une campagne d'information à destination des commerçants éligibles au fonds de soutien mis en place par le Conseil régional d'Ile-de-France et abondé par la Ville de Paris, en lien avec la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, soit menée. Merci.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Baisser le tarif du stationnement aurait un effet contraire à celui que vous visez. Les tarifs actuels visent à favoriser la rotation des véhicules et baisser le tarif en surface aurait au contraire pour effet d'encourager les visiteurs à rester plus longtemps stationnés, à ne pas utiliser les parkings souterrains. In fine, moins de places seraient disponibles pour les visiteurs. Nous perdrions ainsi tous les effets bénéfiques de la décentralisation du stationnement que nous avons évoquée tout à l'heure, qui permet précisément aujourd'hui aux visiteurs de trouver plus facilement une place de stationnement.

C'est la raison pour laquelle nous émettrons un avis défavorable.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la déclinaison parisienne du plan régional anti-bouchon.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 124 relatif à la déclinaison parisienne du plan régional anti-bouchon.

La parole est à Mme MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Il n'est de secret pour personne qu'une ville congestionnée est une ville avec plus de pollution. Il se trouve aussi que la congestion de la circulation, c'est une baisse de l'efficacité de la vitesse des bus dans la ville. En moins de cinq ans, il y a eu une baisse d'un kilomètre à l'heure. Des lignes de bus structurantes, telles que la 21, la 38, la 43 ou la 54, affichent désormais une vitesse moyenne inférieure à 9 kilomètres à l'heure. Il se trouve que la Région Ile-de-France a lancé un plan anti-bouchon doté de 190 millions d'euros. Dans ce plan régional, il y a deux points noirs identifiés dans Paris : il s'agit aussi bien des quais de Bercy que d'une partie du périphérique, entre la Porte Maillot et la porte Championnet.

Nous vous proposons d'utiliser, avec le soutien du fonds régional, de lancer et de décliner ce plan anti-bouchon à Paris. Il se trouve que, en Conseil d'arrondissement, j'ai eu une fin de non-recevoir avec des arguments totalement

hors-sujet et très dogmatiques. Deux jours après, le classement des villes les plus embouteillées de France est paru dans la presse. Paris est en haut du classement. Peut-être reviendrez-vous sur vos déclarations ?

Nous vous proposons de mettre en place un plan anti-bouchon régional afin de lancer une étude sur un axe à ultra-basses émissions quai de Bercy, ainsi que l'expérimentation de véhicules autonomes et propres sur le périphérique ; et, surtout, que la Ville de Paris déploie des carrefours intelligents le long des quais de Seine avec le soutien financier du Conseil régional. Merci.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. NAJDOVSKI, pour répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Votre vœu, Madame MONTANDON, est totalement anachronique au moment où nous avons inauguré, ensemble d'ailleurs, avec la région Ile-de-France, la Métropole du Grand Paris, le forum métropolitain du Grand Paris, l'exposition au Pavillon de l'Arsenal sur les routes du futur du Grand Paris. Nous avons bien vu que les quatre équipes de la consultation internationale ont toutes proposé des solutions convergentes vers un meilleur usage, une optimisation des infrastructures routières et autoroutières, et même leur transformation, de manière à diminuer le nombre de voies de circulation et à mieux utiliser ces voies, notamment avec des véhicules à haute occupation, c'est-à-dire des lignes de bus express ou du co-voiturage.

Votre vœu est totalement anachronique ! Il fait référence à un plan soi-disant anti-bouchon régional qui n'est autre, en fait, qu'un plan routier qui vise, lui, à augmenter les capacités routières, à transformer des deux fois une voie en deux fois deux voies, à créer de nouvelles infrastructures routières, alors que nous savons très bien aujourd'hui que c'est précisément la cause du mal de la congestion dans nos villes.

Plus d'infrastructures routières égale plus de véhicule égale plus de pollution égale plus de congestion. Toute la recherche académique aujourd'hui le montre et les résultats de la consultation internationale le montrent également.

Votre vœu est totalement anachronique. Bien évidemment, nous émettrons un avis négatif sur cette déclinaison parisienne d'un soi-disant plan anti-bouchon qui n'est en réalité qu'un plan routier ne disant pas son nom. Dans la situation actuelle où il faut réduire les émissions de gaz à effet de serre et réduire l'impact des routes, il est totalement à rebours de l'histoire.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris" relatif à une astreinte financière pour la remise en état des trottoirs après travaux.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 125 relatif à une astreinte financière pour la remise en état des trottoirs après travaux.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

La révision du règlement de voirie en 2015 avait pour objectif de raccourcir les délais entre la fin des travaux et la réfection du trottoir. Les Parisiens, je dois vous le dire, continuent de déplorer les délais extrêmement longs pour la restitution du trottoir avec des emprises de chantiers qui restent plusieurs semaines à l'abandon. Les services de la Ville ont instauré une forme de tolérance, dans la mesure où les opérateurs ont désormais six semaines pour recouvrir les fouilles, puis deux semaines pour répondre à une première mise en demeure avant que la Ville ne procède, sous deux semaines, à la remise en état de la voirie. Ainsi, deux mois et demi peuvent s'écouler entre la fin d'un chantier et la réfection définitive du trottoir, ce qui n'est pas acceptable.

Dans le vœu que nous formulons, avec mes collègues maires d'arrondissement, nous demandons que le règlement de voirie soit révisé afin de créer une astreinte financière pour les entreprises qui ne procéderaient pas à la remise en état du trottoir dans les deux semaines qui suivent la fin du chantier.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur NAJDOVSKI ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Votre vœu fait référence à la révision du règlement de voirie mise en œuvre en 2015. Un bilan de cette réforme a été présenté aux élus de la 3e Commission en juin 2017 et la Direction de la Voirie avait présenté plusieurs mesures visant à améliorer la situation des chantiers à Paris, tant en termes de délai que de qualité de réfection de cette même voirie.

La DPSP a procédé à la verbalisation de 409 chantiers mal tenus en 2017 et 1.082 en 2018, ce qui montre l'effort d'encadrement que nous mettons en œuvre. La DPSP verbalise notamment la rupture des cheminements piétons, l'emprise aux droits des passages piétons, l'emprise sur l'espace public sans autorisation, ou bien encore la souillure sur la voie publique. En 2019, bien entendu, nous maintenons cette exigence.

Concernant les travaux de remise en état de la voirie après travaux à la charge des concessionnaires, nous avons rappelé récemment avec fermeté les obligations de ces derniers en matière de délai de réfection. Lorsqu'un délai dépasse 30 jours ouvrés, nous demandons aux services de la Ville de mettre en demeure les responsables du chantier afin qu'ils réalisent les travaux dans les deux semaines. Pour recenser les difficultés, avec mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE, nous avons écrit début février à tous les maires d'arrondissement pour leur demander de signaler les anomalies constatées.

En revanche, votre proposition de création d'une astreinte financière pour les entreprises qui ne procéderaient pas à une remise en état du trottoir dans les deux semaines qui suivent la fin du chantier n'apparaît pas envisageable, faute de base légale. C'est une solution qui avait été envisagée par la commune de Saint-Germain-en-Laye. Elle avait appliqué une astreinte financière à une entreprise dépassant de 15 jours les travaux entrepris sur le domaine public. Or, suite à un recours de cette même entreprise, cette sanction a été annulée en 2015 par la cour d'appel administrative de Versailles. Dans l'avis de jugement, il était précisé que "l'injonction de remise en état à l'identique de la chaussée et de ces dépendances après des travaux de tranchée ne pouvait être légalement assortie d'une astreinte communale, faute de texte conférant une telle compétence pour la commune".

En conséquence, faute de base légale, nous ne pourrons pas donner de suite favorable.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris" relatif au maintien des A.S.P. dans tous les arrondissements.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 126 relatif au maintien des A.S.P. dans tous les arrondissements.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour deux minutes.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Les 1.600 A.S.P. transférés de la Préfecture de police à la Ville de Paris au 1er janvier 2018 avaient jusqu'à présent une vigie dans chaque arrondissement.

La réforme de la Direction de la prévention de la sécurité et de la protection de la Ville de Paris prévoit le regroupement des A.S.P. en six secteurs. Par exemple, les effectifs du 5e arrondissement seront implantés dans le 12e arrondissement et les effectifs du 20e arrondissement seront désormais basés dans le 10e arrondissement.

Conséquence : un éloignement des A.S.P. des arrondissements avec un allongement des délais d'intervention à l'heure où les Parisiens attendent une véritable police municipale de proximité. Le temps de travail effectif sur le terrain va se retrouver diminué au détriment de leur mission.

Cette organisation se traduit aussi par des conditions de travail dégradées pour les A.S.P. qui n'ont, par exemple, plus de point fixe pour leur pause méridienne. La multiplication des allers-retours entre les arrondissements en véhicule motorisé a aussi un lourd impact environnemental.

Nous émettons le vœu, avec mes collègues maires d'arrondissement du 5e, du 1er, du 7e et du 15e, que la Mairie de Paris renonce au regroupement des A.S.P. pour maintenir leur implantation dans chacun des arrondissements.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Les A.S.P. sont regroupés dans six unités généralistes depuis leur transfert de la Préfecture de police à la Ville de Paris. Des locaux rénovés sont mis à disposition des équipes pour leur plus grande satisfaction. Les anciennes vigies n'étaient effectivement pas toujours récentes. J'ai personnellement rencontré l'ensemble des équipes dans chacune des unités ; elles m'ont fait part de leur satisfaction de pouvoir bénéficier de locaux propres, modernes et bien équipés.

Aujourd'hui, seule l'unité généraliste 2, qui intervient sur les arrondissements 5, 12, 13 et 14, n'a pas encore été regroupée en un seul site puisque les travaux du local permettant de les accueillir rue Mousset-Robert dans le 12e arrondissement seront terminés en octobre 2019, date à laquelle seront fermées les anciennes vigies du 5e et du 12e.

En ce qui concerne les déplacements des personnels, il faut rappeler que les équipes se déplacent à vélo ou en véhicule électrique ou G.N.V.

Je terminerai en disant que le regroupement des A.S.P. en unités généralistes sera achevé en octobre prochain, comme cela avait été décidé lors du transfert des moyens à la Ville de Paris.

En conséquence, nous émettrons un avis défavorable à votre vœu.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une enquête de l'Inspection générale de la Ville auprès des services d'urgences.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 127 relatif à une enquête de l'inspection générale de la Ville auprès des services d'urgence.

La parole est à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, pour deux minutes.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu a pour objet de demander une enquête de l'Inspection générale de la Ville de Paris auprès des services d'urgence afin d'objectiver les conséquences de la congestion de la circulation à Paris sur les interventions des services d'urgence et de secours aux personnes et aux biens.

Chacun d'entre nous a pu le constater : nous voyons très souvent des véhicules d'urgence en situation extrêmement délicate. Il s'agit d'objectiver les conséquences, pas de prendre position sur l'opportunité des travaux. Comme on le sait, parfois, chaque minute compte pour sauver des personnes, pour éviter qu'il n'y ait des victimes. Cela rentre pleinement dans les missions de l'Inspection de la Ville de Paris et ce serait vraiment souhaitable.

Je prends un exemple tout à fait récent. Dans le 14e arrondissement, des travaux rue Didot vont empêcher la circulation jusqu'au mois d'octobre. Ils sont programmés au moment même où il y a des travaux devant l'hôpital Saint-Joseph, rue Raymond-Losserand. Tout le trafic de la rue Didot est déporté vers la rue Raymond-Losserand et cela empêche l'accès aux services d'urgence de Saint-Joseph. C'est juste un exemple dans le 14e arrondissement, mais il y en a partout à Paris.

Nous aimerions bien qu'une inspection soit diligentée dans les meilleurs délais. Merci.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur NAJDOVSKI ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Vous évoquez une enquête qui aurait été réalisée par l'Inspection générale de la Ville de Paris sur les conséquences de la congestion actuelle sur les temps d'intervention des services d'urgence. Je rappelle que c'est à

la Préfecture de police, avec laquelle nous travaillons et avec laquelle nous sommes en relation permanente, de nous alerter sur les conséquences négatives éventuelles qui seraient constatées.

A titre d'illustration, l'avis de la Préfecture de police sur la piétonisation des berges, tel qu'il a été formulé le 28 juin 2017, a conduit à la conclusion selon laquelle, pour ce qui relève des conditions de circulation : "il n'a pas été constaté de dégradation des conditions d'intervention des services de secours et de police. A cet égard, le Préfet de police a donné des instructions à ses services afin que des tests de circulation soient réalisés mensuellement".

Je rappellerai également qu'avant tout projet de modification de voirie, un travail est mené avec la Préfecture de police qui peut formuler des prescriptions ou recommandations relatives à la circulation des véhicules d'urgence. Il s'avère d'ailleurs que les aménagements de voirie, comme les pistes cyclables bidirectionnelles ou encore les voies bus, vélo, taxi facilitent la circulation des véhicules d'urgence.

En conséquence, j'émettrais un avis défavorable à ce vœu.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Je laisse la parole à Mme la Sous-Préfète pour quelques mots.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Pour rappel, depuis la loi de février 2017, le Préfet de police peut exercer un pouvoir de prescription pour les projets d'aménagement menés par la Ville de Paris sur un certain nombre d'axes au sein de la ville. Sur ces axes, le Préfet est tenu de vérifier que les aménagements permettent d'assurer la continuité de la fluidité des véhicules de secours, d'urgence et d'intervention.

Je vous confirme que le Préfet de police examine avec beaucoup d'attention ce sujet. Nous sommes amenés, dans ce cadre, à avoir des échanges très fréquents avec la Ville de Paris sur l'ensemble des projets d'aménagement qui se situent sur ces axes relevant du pouvoir de prescription du Préfet de police.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix le vœu n° 127…

Une explication de vote ? Sur votre propre vœu ?

Non, je n'ai pas d'explication de vote sur le vœu que vous avez vous-même présenté. Je ne vois pas ce que vous avez à expliquer.

Je présume que vous ne le retirez pas. Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'expérimentation de dépose des feux tricolores dans le 14e.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 128 relatif à l'expérimentation de la dépose des feux tricolores dans le 14e arrondissement.

La parole est à M. Eric AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

C'est un vœu que nous avons déjà eu l'occasion de commenter et de présenter ici. Il est surtout l'émanation du Conseil de quartier Pernety et des associations concernées par cette expérimentation interminable. Elle devait durer six mois ; cela fait maintenant un an et demi que cela dure pendant lequel on a déposé, à six carrefours de la rue de l'Ouest et de la rue Raymond-Losserand, les feux tricolores.

Pour l'instant, les premiers résultats dont nous avons pu avoir connaissance sont mitigés. On peut considérer qu'il y a une baisse de la pollution aux carrefours concernés mais, aux carrefours suivants, où les feux demeurent, évidemment, s'il y a une fluidité plus grande de la circulation, pour autant il y a une rétention plus grande du nombre de véhicules, ce qui devrait augmenter la pollution… En l'occurrence, il faudrait savoir si la balance est bénéfique.

Par ailleurs, on aurait pu choisir un autre quartier pour cette expérimentation parce que l'on touche en même temps deux publics fragiles qui sont le "Forja", le Centre de formation des personnes déficientes visuelles, au 106 rue de l'Ouest, et l'"Association des paralysés de France", également riveraine de cette expérimentation ; ils la subissent.

Résultat : il y a dans le quartier un grand sentiment d'insécurité à ces carrefours, renforcé par un sentiment de stress. La vitesse des voitures, les feux étant supprimés, est beaucoup plus grande. Les carrefours à angle droit, comme c'est le cas au croisement de la rue du Château et de la rue Raymond-Losserand, font que les véhicules sont obligés de s'avancer sur le passage clouté pour avoir un tant soit peu de visibilité.

Tout ceci n'est pas satisfaisant.

Je remercie néanmoins M. NORDMAN d'avoir bien voulu, à la suite d'un vœu que j'avais déposé, rétablir le feu au moins au carrefour Pernety. Néanmoins, tout le monde demande que l'expérimentation prenne fin - c'est le but de ce vœu. Deuxièmement, que l'on réunisse cette fois autour de conclusions définitives les acteurs concernés pour savoir exactement quelle est la situation et le bilan global ; et enfin que l'on prenne une décision définitive, mettant fin à cette expérimentation rétablissant des conditions pérennes de circulation rue Raymond-Losserand et rue de l'Ouest.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur AZIÈRE.

Une réponse de M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Paris a décidé à travers la stratégie "Paris piéton" de mener une expérimentation de dépose de feux tricolores à l'image de nombreuses villes en France, en Europe et dans le monde. L'expérimentation parisienne a débuté en novembre 2017 avec l'extinction des feux de six carrefours du quartier Plaisance-Pernety-Château. Comme vous le savez, sa mise en œuvre s'est accompagnée, à l'échelle locale, d'une concertation particulièrement nourrie. Au total, entre novembre 2017 et septembre 2018, ce sont huit réunions de concertation qui ont été organisées dans le cadre des plénières de conseils de quartier Pernety avec le centre "Forja", centre de formation pour jeunes aveugles, avec les parents d'élèves de l'école de la rue de l'Ouest, ainsi qu'au sein du conseil local du handicap.

Le bilan complet de l'expérimentation de cette première phase a été présenté lors d'une réunion publique organisée en septembre 2018. Ce bilan a démontré l'intérêt de l'expérimentation puisqu'il a révélé un maintien des vitesses moyennes avant et après dépose, une diminution des vitesses excessives constatées en fin de vert, une diminution des temps d'attente pour l'ensemble des usagers - piétons comme véhicules -, une diminution des pics de bruits, une diminution des taux de particules fines P.M. 10, et des résultats satisfaisants sur le ressenti de la sécurité des traversées piétonnes.

Afin de répondre aux enjeux de mobilité des personnes déficientes visuelles, un vœu de l'Exécutif a été adopté, lors de la séance du Conseil de Paris de décembre 2018, prévoyant que l'expérimentation soit enrichie et complétée grâce à un travail avec les associations nationales et parisiennes de personnes en situation de handicap, et que la DVD réalise le déploiement de dispositifs techniques complémentaires, susceptibles de satisfaire les besoins de mobilité des personnes déficientes visuelles.

Depuis, nous faisons ce sur quoi nous nous sommes engagés ici même. Une déambulation sur site, à laquelle nous avons pris part ensemble, Monsieur AZIÈRE, a ainsi été organisée en février pour analyser au plus près la situation avec elles. Fin mars, une nouvelle rencontre a été organisée au cours de laquelle la DVD a présenté les dispositifs techniques complémentaires qui pourraient être déployés.

Suite à la marche exploratoire et à cette réunion de travail, plusieurs mesures ont été mises en œuvre. De nouvelles bandes de guidage à la sortie du métro Pernety ont été posées ; un panneau lumineux "Attention piétons" a été posé au carrefour ouest Pernety ; un couloir sonore à destination des personnes malvoyantes sur le carrefour Pernety ouest, dont le contenu du message a également été présenté au conseil local du handicap, a été créé ; des lignes d'arrêt seront déployées cette semaine devant les traversées piétonnes du carrefour ouest Pernety. Enfin, les A.S.P. ont mené des actions de sensibilisation sur le respect de la priorité piétonne avec une distribution de prospectus aux automobilistes au carrefour ouest Pernety et l'arrêt des automobilistes, cyclistes et utilisateurs de trottinette pour amorcer un échange sur le respect de la priorité piéton.

D'ici quelques semaines, deux signaux lumineux "Attention piétons" qui s'activeront sur détection de présence de piétons et véhicules seront posés. Une solution de passages piétons lumineux avec déclenchement au passage d'un piéton ou à l'aide d'une télécommande est également étudiée. Enfin, une marche exploratoire sera à nouveau organisée d'ici l'été avec des représentants des associations.

Vous le voyez, sur ce sujet qui retient, je le sais, toute votre attention, nous menons une concertation large et approfondie, en particulier dans l'objectif d'adapter cette expérimentation aux enjeux de mobilité des plus vulnérables et des personnes déficientes visuelles. Ce travail constructif fait émerger des solutions pertinentes et novatrices qui révèlent toute leur utilité et tout leur intérêt au-delà de ce seul quartier.

Je sens, Monsieur le Président, que votre vœu voudrait en réalité mettre fin à cette expérimentation. Ce n'est pas ce que nous souhaitons : nous souhaitons aller au bout de l'expérimentation. C'est la raison pour laquelle nous émettrons un avis défavorable.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai une explication de vote de Mme CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je vous remercie.

Je serai brève. Il s'agit d'un énième vœu sur le même sujet qu'Eric AZIÈRE ou moi-même déposons soit dans le 14e, soit ici.

Jusqu'ici, vous aviez au moins fait semblant de vouloir concerter et entendre la voix des personnes en situation de handicap. Pour précision, la concertation à laquelle vous avez fait référence tout à l'heure, Monsieur, a eu lieu après l'extinction des feux, et non avant. Mais c'est un détail !

Les personnes en situation de handicap se sont exprimées. Le conseil local du handicap dans le 14e arrondissement a déposé un vœu en présentant toutes les conséquences négatives en termes de sécurité pour les personnes que l'extinction de certains feux faisait. Il a demandé que l'on rallume deux feux. Les personnes handicapées se sont exprimées ! Elles ont pris la peine d'organiser des réunions au sein du conseil local du handicap. Elles ont déposé un vœu et la majorité municipale les a envoyées promener. Je trouve cela scandaleux !

Nous ne faisons pas de l'idéologie. Un feu, ce n'est pas bien en soi ou mal en soi. Il y a des endroits où cela n'est pas approprié et où cela met en insécurité les personnes en situation de handicap. Merci.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Ce n'est pas une explication de vote.

Par ailleurs, je prierai les personnes qui souhaitent prendre la parole de la prendre de leur place. C'est impératif. La prochaine fois, nous n'y dérogerons point.

Monsieur NAJDOVSKI ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Madame la Maire, je dirai que les propos de la précédente oratrice sont tronqués et biaisés. Ils présentent la réalité selon l'avis de l'oratrice, mais ils ne correspondent pas à la réalité, notamment concernant la position des personnes en situation de handicap.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au bilan de la Stratégie Paris Piéton.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 129 relatif au bilan de la stratégie "Paris piéton".

La parole est à Didier GUILLOT, pour le groupe DP. Deux minutes.

M. Didier GUILLOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le plan Stratégie Piéton a été adopté en janvier 2017. Il visait à faciliter les continuités piétonnes et le nouveau partage de la voirie. La marche est aujourd'hui le principal moyen de déplacement des Parisiens. Je rappelle que la part modale est de 66 %, ce qui n'existe d'ailleurs dans aucune grande ville française et peut-être même européenne.

Pourtant, nombre de grandes villes françaises ou européennes ont fait le choix de développer très massivement des rues et des quartiers piétons. Je pourrais faire une liste très exhaustive des progrès réalisés au cours des 20 dernières années à Nantes, La Rochelle, Lyon, Toulouse, Rouen, Tours, Bordeaux, Dijon, Lille et même Nice.

Si l'on revient en arrière, Paris a connu trois grands moments : la création du quartier piéton des Halles sous Jean TIBERI, la création de la voie piétonne le long de la rive gauche sous Bertrand DELANOË, et la transformation des voies sur berges sous Anne HIDALGO. Pourtant, nous ne pouvons pas raisonner à Paris comme si nous étions dans une ville classique où il n'y aurait que le centre-ville à piétonniser et, pour la période récente, que des autoroutes. Des vieux quartiers à piétonniser, il y en a dans tout Paris et je pourrais, à titre d'exemple, citer les rues du Marais, des rues de nos îles, des rues de Montmartre. D'ailleurs, notre groupe avait fait voter un vœu à l'unanimité pour développer la piétonisation du haut de la butte Montmartre et nous n'en voyons toujours pas le commencement. Je pourrais aussi citer le Quartier latin autour de la rue Mouffetard, la Butte-aux-Cailles, la rue de Passy, la rue de Seine, la rue de Buci… Enormément de rues dans Paris pourraient aujourd'hui être très massivement piétonisées.

Les Parisiens rêveraient d'avoir dans chacun de leur arrondissement des rues piétonnisées, non plus sur les autoroutes, mais là où il y a des bars, des cafés, des restaurants et des lieux où l'on sort, tout simplement ! Pas simplement sur les autoroutes urbaines à supprimer.

Le succès de "Paris Respire" dans de nombreux quartiers nous montre d'ailleurs que nous pourrons aller plus loin en imaginant des quartiers aux rues avec piétonisation qui fonctionnent comme "Paris Respire", mais en deuxième partie de journée et pas seulement le week-end. Je rappelle d'ailleurs que le programme de la mandature envisageait un quartier piétonnisé dans chacun des arrondissements. Où sont-ils à quelques mois de la fin de cette mandature ?

Nous demandons donc qu'un bilan d'étape détaillé de la Stratégie Paris Piéton soit communiqué aux conseillers de Paris et de nous indiquer où sont envisagées de nouvelles zones piétonnes. Merci.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - La parole est à M. NAJDOVSKI, pour répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Avec la Stratégie Paris Piéton, adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris en janvier 2017, la Ville de Paris s'est donné pour la première fois l'objectif de contribuer au développement d'un mode actif, largement plébiscité par les Parisiens : la marche.

Comme vous le savez, depuis le début de cette mandature, replacer le piéton au cœur de la ville en sécurisant ses déplacements et en augmentant son confort est notre priorité. Il trouve sa concrétisation dans de nombreux projets urbains comme le réaménagement des grandes places parisiennes ou bien la création de nouveaux quartiers "Paris Respire" ou bien encore - cela répond à l'interrogation formulée par notre collègue Didier GUILLOT à l'instant - la création de près de 20 rues aux enfants, sans mentionner encore - je le pourrais - la journée sans voiture ou la piétonisation mensuelle des Champs-Elysées.

De nombreux projets issus du budget participatif ont également pu s'inscrire dans la Stratégie Paris Piéton. Je suis donc tout à fait favorable à ce qu'un bilan de la mise en œuvre de cette stratégie soit réalisé et présenté en 3e Commission. Je proposerai toutefois quelques amendements à votre vœu puisque l'un de vos considérants stigmatise la présence de chantiers, alors que certains d'entre eux sont précisément la promesse d'une amélioration prochaine pour les piétons, ou pour les cyclistes d'ailleurs.

Je trouve qu'il y a une injonction contradictoire à vouloir qu'il y ait plus d'aménagements pour les piétons et les cyclistes tout en stigmatisant les chantiers qui sont justement la promesse de la réalisation de ces aménagements dans les semaines et mois qui viennent. Les chantiers sont une promesse aussi pour les utilisateurs de transports en commun, qui sont aussi des piétons ou des cyclistes.

Vous indiquez également que le dispositif "Paris Respire" pourrait être développé, alors que c'est un objectif maintes fois affiché, y compris par la Maire de Paris lors de ses derniers vœux. Depuis janvier 2019, de nouveaux secteurs ont vu le jour : quartier du Faubourg-Saint-Denis dans le 10e arrondissement ; rue des Moines dans le 17e arrondissement ; rue du Commerce dans le 15e arrondissement. D'autres sont étendus : nous venons de parler du secteur Château-Rouge ou encore le secteur Aligre dans le 12e arrondissement, qui sera à son tour agrandi d'ici quelques semaines.

Enfin, la végétalisation des espaces piétons était également un des objectifs affichés de la stratégie.

Si vous acceptez les amendements proposés par l'Exécutif, nous pourrons adopter ce vœu.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je demande donc au groupe DP s'il accepte les amendements.

M. Didier GUILLOT. - J'accepte les amendements.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 246).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux aménagements des portes d'Italie et d'Orléans.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Je vous propose d'examiner le vœu référencé n° 130 relatif aux aménagements des portes d'Italie et d'Orléans.

La parole est à M. Didier GUILLOT.

M. Didier GUILLOT. - Madame la Maire, mes chers collègues, vous le savez, l'autoroute A6, qui intègre d'ailleurs l'autoroute A10, est un des plus gros axes d'arrivée sur Paris, ce que l'on appelle les "pénétrantes". Elle se sépare juste avant d'arriver sur Paris en deux portes - l'une, porte d'Italie ; l'autre, porte d'Orléans - et débouche sur deux axes que sont l'avenue du Général-Leclerc dans le 14e arrondissement et celle d'Italie dans le 13e arrondissement.

Aujourd'hui, chacun des arrondissements réfléchit aux aménagements autour de ces axes qui sont d'ailleurs des zones parmi les plus polluées de Paris, avec la fameuse place Victor-Basch dans le 14e arrondissement. Nous souhaitons tout simplement qu'au lieu d'avoir une réflexion arrondissement par arrondissement et chacun dans son coin sur la façon dont on peut répartir les mobilités entre les mobilités douces, les voies de bus et les voitures, nous ayons une réflexion, une étude globale sur l'ensemble de l'arrivée de ces deux portes. Nous demandons donc une étude globale sur les 13e et 14e arrondissements à la fois, au lieu de travailler en silo sur un aménagement qui doit concerner l'ensemble de ces secteurs, tant les véhicules sont nombreux à arriver à cet endroit.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. le Maire du 13e arrondissement, M. Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Juste un petit mot pour dire que toute étude sera évidemment bienvenue. Concernant la porte d'Italie, nous avons déjà beaucoup avancé. Il y a eu le tramway, mais pas seulement : des aménagements ont été réalisés en lien avec le département du Val-de-Marne et la commune du Kremlin-Bicêtre, notamment pour permettre un déplacement piéton beaucoup plus facile. Ce sont des avancées justes. Je rappelle aussi qu'il y a un projet de passerelle, dont on espère obtenir un jour le financement par la Région et par la Ville, entre la commune du Kremlin-Bicêtre et le 13e arrondissement, sachant que l'aménagement que nous faisons, côté 13e, a évidemment pris en compte cette potentialité et cet avenir.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Différentes études à portée locale ont été réalisées en accompagnement de projet sur les deux secteurs portes d'Italie et d'Orléans. Certains aménagements que vous appelez de vos vœux existent.

Concernant l'avenue du Général-Leclerc, une étude de circulation a été réalisée en 2017. Elle envisageait des scénarios de partage ambitieux de l'espace public pour y faire passer le Réseau Express Vélo et améliorer la circulation des bus. Malheureusement, aucun de ces scénarios n'a pu être mis en œuvre en raison du veto de la Préfecture de police qui émet des prescriptions obligatoires relatives à la circulation des secours sur l'aménagement de certains axes même si, contrairement à ce que dit l'un de vos considérants, la circulation générale est de la compétence de la Ville. En l'occurrence sur l'avenue du Général-Leclerc, seuls les couloirs de bus ouverts aux vélos marqués par un marquage au sol sont envisageables compte tenu de l'avis du Préfet de police qui, nous l'espérons, pourra évoluer.

Outre l'avenue du Général-Leclerc, la porte d'Orléans fait l'objet d'un atelier urbain dont les hypothèses de réaménagement seront présentées par l'APUR à la fin du mois de juin aux élus de toutes les collectivités concernées. La faisabilité d'éventuels aménagements de la porte, notamment pour permettre la création de trottoirs et pistes cyclables sur l'avenue de la porte d'Orléans, devrait être confirmée par une étude de circulation à mener une fois les hypothèses d'aménagement stabilisées.

Concernant le débouché de l'A6 via la porte d'Italie, nous disposons d'une enquête de flux origines-destinations datant de 2013. A noter que l'avenue d'Italie bénéficie déjà de deux pistes cyclables protégées. La porte d'Italie a, quant à elle, été réaménagée dans ce mandat pour y élargir le trottoir et y faire d'ailleurs un bel aménagement cyclable, contrairement à ce que sous-entend votre cinquième considérant.

Le rapport sur le périphérique remis récemment à la Maire préconise de lancer une étude en vue de recueillir des données précises sur les déplacements sur le périphérique, notamment sur les origines-destinations et les profils des usagers. La Maire a annoncé la mise en place d'un atelier périphérique dont la première réunion se tiendra le 12 juillet prochain à Malakoff. Cet atelier va instaurer une gouvernance partagée avec les communes riveraines du périphérique et les services de l'Etat. Il reviendra à cet atelier d'engager les différentes études permettant d'acquérir une meilleure connaissance du trafic observé et ses différentes entrées et sorties. A partir de nos capteurs, nous mesurons…

Pardon, excusez-moi.

Cette étude relative au périphérique est à mon sens prioritaire et elle pourra servir l'analyse de l'ensemble des quartiers environnants. Pour autant, nous continuons le travail entrepris pour améliorer les circulations douces dans le secteur, et aux portes de Paris particulièrement. C'est donc la raison pour laquelle nous donnerons un avis défavorable à ce vœu.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

J'ai une explication de vote de Mme GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Madame la Maire.

Nous sommes tout à fait favorables à ce qu'il y ait une étude globale de circulation sur ces deux axes majeurs. Comme cela a été rappelé, ils sont effectivement stratégiques ; ils sont tous les jours encombrés, voire très encombrés ou totalement obstrués.

Sauf que la globalité, comme cela a été dit et très bien dit, ce n'est pas seulement les deux arrondissements mais aussi les communes limitrophes. Cela doit être une vision métropolitaine. Il est important de ménager des sorties de Paris qui soient aussi des sorties douces : on doit pouvoir sortir de Paris à pied ou à vélo, ce qui n'est pas le cas. Faites du vélo actuellement, avenue du Général-Leclerc, je peux vous assurer que c'est extrêmement dangereux et anxiogène !

Néanmoins, nous souhaitons attirer l'attention sur le fait qu'il est important, éventuellement dans l'aménagement de circulations douces, de ne pas supprimer des voies de circulation déjà obstruées, mais peut-être mieux prévoir des plans B de circulation, voire des axes différents, déviés, plutôt que de supprimer des voies d'axes déjà obstrués.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la R.A.T.P, la S.N.C.F. et à la loi LOM.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 131 relatif à la R.A.T.P., la S.N.C.F. et la loi L.O.M.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Mardi 21 mai et jeudi 23 mai dernier, il y a eu des rassemblements et des grèves à la R.A.T.P. et à la S.N.C.F. contre la menace de révocation de deux agents syndicalistes C.G.T. de la R.A.T.P. pour "harcèlement moral d'ambiance", et la menace de licenciement d'un syndicaliste S.U.D. -Rail de la S.N.C.F. pour "conduite anxiogène".

On a vraiment atteint, je crois, un point hallucinant de remise en cause des libertés syndicales et ces décisions arbitraires sont inacceptables. Elles visent ni plus ni moins qu'à dissuader les salariés de s'engager syndicalement et de défendre leurs droits et leurs services publics.

Le point commun, c'est également qu'à la R.A.T.P. comme à la S.N.C.F., on subit les paquets ferroviaires décidés par l'Union européenne, l'encouragement à la mise en concurrence, à la création de filialisation et de fait au démantèlement complet des entreprises publiques pour une privatisation. La loi L.O.M. va d'ailleurs accélérer cela en ce qui concerne la R.A.T.P. puisque l'ensemble de nos lignes de bus vont être mises en concurrence.

Par contre, les citoyens ne le savent toujours pas. On ne les tient pas informés ; ils découvrent cela ! Hélas, vous n'avez jamais voulu vous y opposer !

Il y a eu des grèves et des manifestations des cheminots le 4 juin, d'ailleurs soutenues par les agents de la R.A.T.P. contre cette casse à la fois de la S.N.C.F. et de la R.A.T.P. Ces deux entreprises subissent également un management imposé qui s'inspire des pires managements des pires boîtes privées.

Voilà ce qui est en train de se passer : une souffrance au travail terrible, un nombre sans cesse accru de suicides à la S.N.C.F. qui rappellent la pire situation de l'entreprise Orange, ex-France Telecom.

A travers ce vœu, je souhaite que la Mairie de Paris intervienne auprès des directions de la R.A.T.P. et de la S.N.C.F. contre les révocations et licenciements de syndicalistes en cours, et que la Maire de Paris interpelle le Gouvernement contre la privatisation de la R.A.T.P. et de la S.N.C.F. et la loi L.O.M. qui organise une nouvelle étape.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

En réponse, la parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Les libertés syndicales doivent être respectées. La Ville de Paris n'a toutefois pas d'éléments directs concernant les situations évoquées dans ce vœu. Par ailleurs, il faut préciser qu'il revient à l'autorité organisatrice des transports, en l'occurrence Ile-de-France Mobilités, de s'assurer que les clauses sociales sont bien mises en œuvre par les opérateurs avec lesquels elle a contractualisé. Ce vœu s'adresse donc prioritairement à l'autorité organisatrice de la mobilité.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai une demande d'explication de vote de M. BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous soutiendrons ce vœu de Danielle SIMONNET. Mon collègue Didier LE RESTE n'a d'ailleurs pas attendu ce Conseil pour soutenir les salariés menacés de sanctions lourdes, qu'ils soient cheminots ou agents de la R.A.T.P.

Il était présent le 21 mai au rassemblement des salariés pour soutenir les deux agents convoqués pour des entretiens préalables à des sanctions pour avoir exercé leur liberté d'expression syndicale. Il a d'ailleurs interpellé la R.A.T.P. par un courrier, sans réponse à ce jour. Les faits supposés de harcèlement moral d'ambiance ne recouvrent aucune réalité juridique. La tendance actuelle vise bien trop souvent à criminaliser l'action syndicale, à museler les corps intermédiaires qui sont pourtant constitutifs de notre expression démocratique.

Aussi, même si ce vœu est un peu confus dans sa rédaction, nous le soutiendrons afin de nous exprimer à nouveau en faveur de la liberté d'expression syndicale.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2019 DPE 9 - Optimisation de la collecte sélective des papiers et emballages ménagers - Contrat avec CITEO.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPE 9 relatif à l'optimisation de la collecte sélective des papiers et emballages ménagers et le contrat avec Citeo.

J'ai plusieurs prises de parole. La première est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, trier, c'est donner à chacun les moyens d'agir pour l'environnement. Vous avez sans doute comme moi entendu ce slogan, cette communication à la radio, issue de la campagne en faveur du tri lancé par Citeo dans un objectif environnemental, à première vue vertueux. Pourtant, nous ne voterons pas ce projet de délibération proposant de passer un contrat avec Citeo pour optimiser la collecte des déchets, ni d'ailleurs pour le projet de délibération DEVE 43 qui concerne le même sujet pour les parcs et jardins.

Pourquoi ? Pour nous, l'efficacité des éco-organismes reste insuffisante au regard des enjeux et leviers qu'il conviendrait de mobiliser pour limiter les volumes de déchets produits et favoriser leur valorisation. Dans les faits, les éco-organismes sont l'outil mis en place pour donner vie au principe de responsabilité élargie du producteur. C'est ce principe qui veut que le pollueur, le metteur sur le marché, soit responsable de la pollution qu'il génère, du futur déchet qui sera jeté.

Dans les faits, c'est le consommateur qui s'acquitte d'une écocontribution, collectée par les éco-organismes en charge ensuite du tri et du recyclage des déchets produits. Le principe de responsabilité du producteur semble donc bien dévoyé. C'est le consommateur qui paye au final, ce qui peut s'apparenter à une taxe pour le recyclage et le tri des déchets.

Les éco-organismes, tous confondus, perçoivent 1,5 milliard d'euros par an via ces écocontributions. Citeo en touche la moitié, soit 750 millions d'euros. Cependant, Citeo ne recycle que 67 % des plastiques et emballages, alors que l'objectif annoncé était de 75 %. Citeo recycle 55 % des papiers, alors que l'objectif fixé par le Gouvernement est

de 65 %. Malgré ces échecs, rien n'incite les éco-organismes à être plus efficaces, plus vertueux. Il est impossible de leur retirer leur agrément ou de les remplacer car ils sont en situation de monopole ou de quasi-monopole, ce qui leur donne une puissance de négociation évidemment importante. De plus, Citeo est financé par les emballeurs et par l'industrie agroalimentaire, ceux-là mêmes qui produisent massivement les emballages, et donc les futurs déchets. Citeo est donc pris en tenaille entre les objectifs des politiques publiques et les stratégies des industriels qui ont tout intérêt à conserver les emballages jetables. La Cour des comptes a d'ailleurs publié en 2016 un rapport très critique sur les éco-organismes relevant l'absence de sanctions en cas de non-respect des objectifs mais aussi des politiques salariales dispendieuses pour certains cadres et des dépenses de fonctionnements élevées.

La situation n'est donc pas satisfaisante. Au final, ce sont les collectivités qui sont obligées de compenser les manquements liés au défaut des éco-organismes.

J'en profite d'ailleurs pour parler de la collecte de Trilib' enlevée par le privé. Ne pouvait-on pas envisager, sur Paris, de l'avoir dans le giron public ? Comment cette décision a-t-elle été prise ? Notre collectivité a-t-elle pu négocier sur ce sujet avec les éco-organismes ?

De plus, le geste de tri que l'on qualifie volontiers de "citoyen" renvoie les consommateurs à leur écoresponsabilité individuelle. Ils sont la cause et le remède de la pollution dans cette logique. Or, ce sont bien les entreprises qui, en tant que conceptrices de la production, sont responsables des déchets produits. L'action publique devrait contraindre les metteurs sur le marché, les contraindre à développer la recherche et développement sur l'éco-conception des matériaux, les contraindre à limiter les emballages.

Ce n'est, hélas, pas la direction prise actuellement : les consommateurs s'acquittent d'une écotaxe sur les pots de yaourt depuis des années alors qu'il n'existait pas de filière pour les recycler. Pensez l'aberration où nous sommes… Vous trouvez au supermarché des fruits emballés dans du plastique alors que les fruits disposent déjà d'un emballage naturel : leur peau !

Les éco-organismes ne sont pas un outil adéquat pour lutter contre l'invasion du plastique et du jetable décidée par les industriels. Nous nous abstiendrons donc sur les projets de délibération concernant une convention avec les éco-organismes. Voter contre n'aurait évidemment pas de sens dans la mesure où cela nous priverait du financement des éco-contributions dont s'acquittent les consommateurs. Notre abstention a donc une valeur d'alerte pour signifier qu'il est grand temps de changer plus globalement de système et de repenser la mise en pratique de la responsabilité élargie du producteur.

Nous avions été les premiers à interroger notre Assemblée, ici, sur la pertinence du modèle des éco-organismes. Nous avions souligné que donner un financement public à des organismes de droit privé en situation de monopole revient à n'avoir que les pires inconvénients du marché : un acteur tout-puissant dont on ne peut infléchir l'action et qui dispose à sa guise d'argent public.

Nous nous réjouissons aujourd'hui que d'autres groupes de la majorité rejoignent notre position. Nous le répétons : le marché est bien impuissant pour résoudre la crise écologique. Il est nécessaire d'avoir des politiques publiques menées par des acteurs publics pour développer une planification écologique de long terme.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur AQUA.

Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

La Ville de Paris compte investir un peu plus de 13 millions d'euros pour optimiser la collecte et améliorer le geste de tri des habitants d'ici 2020. Cette somme servira notamment à simplifier les consignes de tri à tous les emballages plastiques et petits emballages en métal dès le 1er janvier 2019, à installer 1.000 stations Trilib' supplémentaires dans l'espace public et à poursuivre la dotation en bac des 10.000 adresses parisiennes qui en sont encore dépourvues. Ces actions sont bien évidemment utiles, mais la situation est préoccupante : chaque année, 8 millions de tonnes de plastiques finissent dans nos océans.

Selon une étude internationale publiée en février dernier, des microplastiques ont été trouvés à l'intérieur de mini-crustacés vivant à près de 11 kilomètres de profondeur. Autrement dit, aucun écosystème marin n'est épargné par la pollution au plastique. A Paris, la poubelle des ménages a plus que doublé en 50 ans pour atteindre près de 500 kilogrammes par habitant en 2017 et les emballages n'y sont pas pour rien. Oui, 70 % du contenu de cette poubelle pourrait faire l'objet d'un tri car, pour une bonne moitié, ce sont des déchets valorisables en matière première et 16 % sont des déchets alimentaires qui pourraient bénéficier d'une valorisation organique.

Au-delà du tri et du recyclage, c'est aussi la réduction à la source des emballages qui doit être une priorité. Or, ce projet de délibération, qui valide un contrat avec Citeo, doit nous interroger sur le modèle que nous souhaitons pour traiter, et surtout pour réduire nos déchets. Le problème intrinsèque, c'est que Citeo, comme tous les éco-organismes, est détenu par des entreprises adhérentes et que son existence même se justifie par l'existence d'emballages que l'on peut trier et recycler, et non sur leur réduction à la source ou leur réemploi avant recyclage. De

fait, c'est bien l'avènement et le développement de ces éco-organismes qui a mis un coup d'arrêt net au développement de la consigne en France, à commencer par celle du verre. C'est pourtant bel et bien la consigne de certains emballages que nous voulons voir revenir sur le territoire, comme en Allemagne ou au Danemark.

Continuer à contracter avec cet éco-organisme, alors que d'autres solutions cohérentes qui tendent vers le zéro déchet existent, nous interroge. Il y a quelques jours encore, un reportage de Konbini et France Inter mettait en lumière le scandale de tonnes de déchets envoyés à l'étranger qui se retrouvent souvent déversées dans des décharges sauvages en toute illégalité. Quand on voit à l'image des barquettes en plastique avec le logo de la Ville de Paris joncher le sol d'une décharge illégale en Malaisie, oui, on se sent concerné et en colère, et le discours de défausse du président de Citeo dans ce reportage, face à cette réalité, est aussi déplorable qu'inacceptable !

La loi doit changer, c'est certain, mais la Ville de Paris pourrait, elle, en attendant, reprendre en régie la collecte de ses déchets et développer sur son territoire toutes les solutions de traitement, à commencer par la consigne, le réemploi et le compostage qui sont encore trop peu connus à ce jour, voire inexistants.

Nous ne constatons pas une volonté politique suffisante partagée au sein de notre majorité pour aller vers les solutions que je viens de citer. C'est pourquoi le groupe Europe-Ecologie s'abstiendra sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, remplace Mme Afaf GABELOTAUD au fauteuil de la présidence).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Didier GUILLOT, pour cinq minutes maximum.

M. Didier GUILLOT. - Madame la Maire, mes chers collègues, la lutte contre la pollution est désormais un axe majeur des politiques publiques tant ses répercussions sur la santé sont graves.

Les actions visant le tri des déchets doivent être poursuivies et les nouvelles formes d'économie à l'instar de l'économie circulaire, soutenues. Une stratégie "Zéro Déchet" a été adoptée en juin 2014 et je salue d'ailleurs mon collègue Mao PENINOU qui n'y était pas pour rien, visant par exemple l'extension des consignes de tri dans la ville, imposées notamment par la loi de transition écologique de 2015.

Nous soutenons ces démarches car il faut pouvoir favoriser le rôle citoyen dans la protection de l'environnement. Si bien sûr l'action citoyenne et individuelle est primordiale, la poubelle des ménages ayant doublé en 50 ans pour atteindre près de 500 kilogrammes par habitant, l'action des industriels l'est également.

A cet égard, notre groupe se félicite de l'engagement pris mardi dernier par 15 chaînes de restauration rapide de se mettre en conformité avec leurs obligations en matière de tri des déchets. Nombre d'entreprises ne respectaient effectivement pas leurs obligations, comme l'a montré l'enquête menée l'année dernière par le ministère de la Transition énergétique. L'objectif est ambitieux : les chaînes de restauration rapide devront, sur trois ans, rendre 100 % de leurs restaurants opérationnels en matière de tri. Evidemment, cela ne peut rester de vains engagements. C'est pourquoi un compte rendu sera fait tous les 6 mois, ce dont nous nous félicitons.

La culture du contrôle et de l'évaluation doit effectivement être prônée. A cela s'ajoute l'annonce récente par le Premier ministre d'interdire la destruction des invendus et de les donner à des associations en vue d'éviter le gaspillage et la surproduction inutile : 3 millions d'objets neufs furent détruits en 2018. C'est inacceptable !

Le grand débat national a soulevé la cherté de la vie et mis en avant la préoccupation de la société en matière d'écologie. Je rappelle également l'annonce faite hier par le Premier ministre du retour de la consigne, toujours dans ce contexte.

Dans ce contexte, le rôle social de l'exemplarité des entreprises est primordial car c'est bien avec tous les acteurs publics et privés, associatifs et citoyens, que nous pourrons avancer d'un grand pas.

A Paris d'ailleurs, nombre d'initiatives citoyennes fleurissent dans nos arrondissements et j'en profite pour saluer la "Recyclerie" ou encore la Maison du zéro déchet, située dans le 18e arrondissement. Je sais également combien nombre de start-ups de "Paris and Co" - je m'en souviens bien - inventent des solutions de demain aux côtés d'associations de l'économie sociale et solidaire. Celles qui sont hébergées aux Canaux sont particulièrement innovantes sur le sujet.

Bref, notre groupe soutient les actions en faveur de nouvelles formes d'économie, qu'elles soient circulaires, sociales ou solidaires, ainsi que toutes les actions favorisant efficacement la lutte contre la pollution, l'optimisation de la collecte sélective des papiers et emballages ménagers, et s'y inscrit.

Nous soutenons donc ce projet de délibération. Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Écoutez, mes chers collègues, c'est un bel exemple de capitalisme vert ! Comme ont pu le dire mes collègues des groupes Communistes et Ecologistes, on se retrouve avec un éco-organisme qui dépend des entreprises qui tirent profit du développement des emballages. Ceux qui développent les emballages, qui font du profit sur le développement des emballages, vont permettre à d'autres de collecter de l'argent public pour s'occuper de ces emballages. On est vraiment dans ce cercle vicieux ; c'est tout le symbole du capitalisme vert, en capacité de s'adapter pour faire en sorte à chaque fois de capter des profits. Nos déchets sont aussi de l'or pour ces multinationales, pour ces entreprises et pour ces intérêts privés.

Nous, la Ville de Paris, que devons-nous faire là-dedans ? Nous ne devons pas accompagner le capitalisme vert. Notre logique sur les déchets ne doit pas être celle-là.

En 2014, en début de mandature, quand j'avais proposé le premier vœu pour que l'on s'engage dans la démarche zéro déchet et que l'on reprenne les principes défendus par le collectif "Zero Waste", ce n'était pas pour que l'on fasse du capitalisme vert ! Il y a évidemment de nombreuses batailles à mener nationalement sur la question de la suppression et de la réduction des emballages à la source car le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne fait pas. Cela veut dire que l'on devrait beaucoup plus aider les coopératives, les commerces qui permettent d'acheter sans emballage, mais que cela ne soit pas seulement des commerces aux politiques tarifaires non adaptées. Cela veut dire aussi travailler sur des coopératives beaucoup plus sociales. Cela veut dire aussi avoir un mode de collecte des déchets en régie directe, une régie publique des déchets, de tous les déchets.

Hélas, dans la seconde mandature 2008-2014, alors qu'il y avait la municipalisation de l'eau et la création d'une régie publique de l'eau, il y avait dans le même temps - on faisait déjà, à l'époque, du macronisme avant Macron ! - l'aggravation de la privatisation de la collecte des déchets. Cette logique se poursuit et c'est fort regrettable.

Non, je ne voterai pas ce projet de délibération. Je suis convaincue que la démarche zéro déchet qui doit être la nôtre passe par des régies directes, lesquelles augmentent vraiment nos capacités de tri, de réduction. C'est aussi adossé à la logique d'appeler, au bout du bout, à sortir de la logique tout incinérateur. Tout se tient : le fait que l'on continue à vouloir mettre 2 milliards d'euros dans l'usine d'incinération d'Ivry pour Suez Environnement participe aussi de cette logique complètement aberrante.

Il me semble important… J'espère que, dans une autre mandature, les citoyens et les citoyennes seront bien plus impliqués par le politique ou pourront se saisir d'outils pour exiger que la question des déchets puisse s'émanciper des intérêts privés.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, chers collègues.

Notre stratégie "Zéro Déchet" commence d'abord, en priorité, par la réduction de ces déchets à la source, par le réemploi. Il est évident - on en parle beaucoup en ce moment et la Ville de Paris est engagée depuis des années sur le sujet - que l'essentiel pour le plastique est bien de sortir de ce plastique jetable, du plastique à usage unique. Dans le contexte de cette stratégie "Zéro Déchet", le recyclage des matières recyclables et le développement du tri sélectif sont bien un élément important. Il est en effet toujours intéressant, une fois que le plastique est là, de le recycler plutôt que de l'envoyer à l'incinération.

C'est uniquement de ce sujet-là dont parle ce projet de délibération. Il n'est pas - même si j'entends bien l'envie, Madame SIMONNET - de ramener le sujet du type de collecte en régie ou privée. Il n'est pas question du traitement assuré par le SYCTOM, qui n'est pas une entreprise privée, mais bien de nos efforts pour aider au développement du tri sélectif, avec une priorité : la simplification.

Depuis le 1er janvier, simplification des consignes : il n'y a plus besoin d'être un expert en polymères ; il n'y a plus besoin de se poser des questions existentielles devant un pot de yaourt. Tous les contenants, tous les emballages - plastique, papier, carton comme métal - vont au bac jaune. C'est possible grâce à l'investissement massif réalisé dans les centres de tri pour les mettre à niveau, pour réussir à séparer les différents types de déchets par matière, comme par exemple au tout nouveau centre de tri des Batignolles du SYCTOM.

Simplifier, c'est aussi simplifier l'accès au tri. Encore près de 15 % des immeubles parisiens n'ont pas de bac jaune. Il faut donc continuer à travailler avec ces immeubles pour qu'à l'occasion de travaux dans les parties communes, il y ait la réflexion sur l'inclusion de bacs jaunes. Il faut déployer les stations Trilib'. Elles ont été expérimentées dans quatre arrondissements mais, à partir de la fin de l'année, elles seront déployées dans tout Paris pour rendre le tri sélectif, et donc le recyclage, accessible à tous dans l'espace public.

La Ville a en cela répondu à l'appel à projets lancé par Citeo et a été retenue. Ce projet de délibération prévoit la signature avec Citeo d'un contrat d'optimisation de tri qui permettrait simplement à la Ville de recevoir un financement de 3,7 millions d'euros, soit 30 % du coût estimé sur les actions précises qui ont été listées.

Citeo, issu de la fusion d'Eco-Emballage et Ecofolio, est l'éco-organisme agréé sur ce type de déchets. Il me semble important que nous validions ensemble ce projet de délibération pour obtenir ce financement. Cela n'enlève rien à la validité des questions que vous avez les uns et les autres posées sur le modèle français des éco-organismes et de l'organisation des responsabilités élargies des producteurs. Nous l'avons vu très récemment avec EcoDDS, l'éco-organisme chargé de l'élimination des déchets toxiques, qui a refusé, manifestement dans un rapport de force totalement abusif, le cahier des charges tel qu'il lui était présenté par l'Etat et a vraiment poussé assez loin le refus de prendre en charge les déchets qu'il devait prendre en charge. Ce modèle a montré ses limites depuis longtemps ; il est dépassé. C'est d'ailleurs ce que disent tous les acteurs de terrain sur la question des déchets.

Nous avons vu que, dans la loi sur l'économie circulaire, le Gouvernement indique vouloir commencer à faire évoluer ce modèle - c'est souhaitable -, créer de nouveaux éco-organismes, certes, mais sur un modèle différent. C'est indispensable, comme celui sur les mégots qu'a réclamé la Maire de Paris depuis longtemps.

Enfin, organiser la responsabilité des producteurs pour que leurs objectifs ne soient pas uniquement le traitement des déchets, qui est de leur responsabilité, mais bien un objectif d'efficacité dans ce traitement, et aussi de réduction à la source de ces déchets.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Il y a une demande d'explication de vote pour Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - En effet, le groupe "Génération.s" s'abstiendra sur ce projet de délibération pour deux raisons, qui ont déjà été expliquées.

Il nous semble d'abord important de rappeler que nous sommes pour la création d'une filière de gestion des déchets ambitieuse, permettant de répondre aux objectifs notamment en termes de service public de gestion des déchets.

Ensuite, Citeo n'est pas une entreprise que nous portons dans notre cœur pour de nombreuses raisons qui ont été dites. J'en rajouterai une : elle a fait récemment entendre sa voix dans le cadre d'une note et d'amendements qu'elle a portés avec beaucoup d'autres sociétés agroalimentaires au moment du passage de la directive sur le plastique à usage unique, de façon à réduire au maximum la portée du texte. On voit bien qu'il y a des contradictions dans cette entreprise qui font que nous ne pourrons pas voter pour ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je suis désolée car, sur un projet de délibération, nous n'aurions pas dû vous donner une explication de vote, mais c'est allé trop vite.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 9.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DPE 9).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'affichage sauvage.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux référencés n^{os} 132 et 132 ter, relatifs à l'affichage sauvage.

La parole est à Mme Catherine LECUYER.

Mme Catherine LECUYER. - Oui, Madame la Maire.

Comme je l'ai déjà évoqué ici même le mois dernier, notre ville, et plus particulièrement les quartiers centraux de la capitale, sont depuis des années le terrain de jeu d'agence de "street marketing" qui profitent de tous les supports possible, publics ou privés, pour coller les affiches publicitaires de leurs clients. Moins coûteux que des campagnes publicitaires traditionnelles, ce marketing non conventionnel joue, nous vend-on, sur le côté sauvage, proche des codes du "street art" pour attirer l'œil. Ce phénomène s'est beaucoup amplifié ces derniers mois et on ne compte plus les vitrines de commerces en faillite ou en travaux, les palissades de chantier, les compteurs électriques et autres, recouverts en toute illégalité de publicités plusieurs fois par semaine. Outre le coût pour les Parisiens que constitue le nettoyage de cet affichage sauvage, il constitue une véritable pollution visuelle et environnementale qui participe au sentiment de saleté et d'abandon de la ville.

En décembre 2016, vous vous engagiez par un vœu voté à l'unanimité à poursuivre judiciairement les marques et agences qui utilisent ces procédés de communication illégaux et à demander l'application des sanctions prévues par le Code de l'environnement. En décembre 2018, vous annonciez relever vos tarifs d'intervention. Vœu pieux à

l'évidence, si l'on en juge les affiches qui recouvrent, par exemple, les panneaux en bois du 21 de la place de la Madeleine quasi-quotidiennement ou bien la vitrine de l'agence Adréa, rue de la Boétie - deux exemples parmi tant d'autres !

Qu'en est-il donc réellement ? La Direction de la propreté aurait réalisé 560 constats de recouvrement pour affichage illicite en 2018, contre 76 en 2017. Un effort a été fait manifestement, mais cela reste très insuffisant. Je souhaite donc que vous nous détailliez votre bilan en matière de lutte contre l'affichage sauvage depuis 2016 et que vous mettiez en place des mesures préventives auprès des entreprises susceptibles de recourir à de telles pratiques, du type charte de bonnes conduites ou autre, et que vous durcissiez davantage encore les sanctions à l'encontre des annonceurs.

Je tenais à vous dire que je conserve ce vœu. En tout cas, je ne l'enlèverai pas malgré ce vœu ter qui vient compléter mon propos. Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Madame la Conseillère, pour ce vœu qui me permet de réaffirmer notre détermination à lutter contre l'affichage sauvage et tout accaparement de nos vues, nos rues aussi, et de notre paysage urbain.

Cet affichage constitue une salissure et, sans rentrer dans les détails des techniques de nettoiement, les coulures de colle n'aident pas du tout à l'aspect des trottoirs. C'est aussi une dégradation des murs et façades qui en sont les supports. La Ville utilise tous les outils qui sont les siens pour lutter contre l'affichage sauvage. Vous avez évoqué la majoration des tarifs de recouvrement : effectivement, déjà 300 constats faits depuis janvier.

Nous sommes donc vraiment sur une augmentation de ce type d'opérations. Aussi, une transmission à la justice pour obtenir des amendes selon les outils qui existent actuellement. Cela a été le cas lorsqu'une marque de prêt-à-porter a cru bon de masquer une piste cyclable sous le pont Bir-Hakeim de manière absolument scandaleuse. Cela a entraîné une réaction de notre part. C'est le cas aussi - je tiens à le dire, car il n'y a pas que la publicité - quand un collectif ultra-conservateur couvre les trottoirs de Paris d'inscriptions hostiles à la P.M.A. pour toutes. Non seulement cela entraîne de notre part un effacement de ces "tags", qui n'ont rien de "clean" pour reprendre la terminologie des agences de communication, mais cela entraîne aussi une plainte de la Ville à ma demande contre les pochoirs.

Nous utilisons les outils qui sont les nôtres mais nous avons besoin d'outils en plus. C'est pourquoi le vœu de l'Exécutif rappelle ce qui a en réalité déjà été fait : un signalement à la répression des fraudes. Je ne crois pas du tout à une charte de bonne conduite avec des agences de communication dont la totalité du "business-model" repose sur le non-respect des règles. C'est bien à la répression des fraudes de s'en occuper. Aussi, une demande a été faite au Gouvernement d'alourdir les sanctions contre l'affichage sauvage et, surtout, de donner des moyens d'action aux collectivités - pour nous, à la Ville de Paris - pour verbaliser de manière beaucoup plus efficace et dissuasive.

Je serais très heureux de faire un bilan devant la 3e Commission de ces actions.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai une demande d'explication de vote de Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Oui, Madame la Maire.

L'affichage sauvage dégrade les bâtiments et contrevient à la loi en vigueur. Il concourt à la pollution visuelle au même titre que les panneaux publicitaires en ville d'ailleurs, dont les Ecologistes réclament, bien seuls, la suppression. Nous voterons le vœu de l'Exécutif, bien plus exigeant encore que celui du groupe LRI, tout en félicitant ce groupe de s'emparer de ce sujet cher aux Ecologistes. Cependant, nous craignons qu'une charte de bonne conduite ne soit pas suffisamment dissuasive ; cela a été bien expliqué par l'adjoint en responsabilité. C'est la loi qu'il faut changer. Aujourd'hui, l'infraction doit être constatée durant plusieurs jours afin qu'un juge puisse être valablement saisi. Le délai de constat d'infraction devrait être amené par la loi à 48 heures.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu n° 132 est-il maintenu ?

Mme Catherine LECUYER. - Oui.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 132 ter déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 247).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la lutte contre les prospectus.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 133 relatif à la lutte contre les prospectus.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais en effet évoquer la question des prospectus. Je l'ai déjà fait à plusieurs reprises, depuis plusieurs années. C'est une question essentielle pour le respect de notre environnement et pour le respect de notre qualité de vie.

Je demande, par ce vœu, l'extension à l'ensemble de Paris du périmètre d'interdiction de distribution figurant dans l'arrêté préfectoral du 13 septembre 2004. De plus, nous émettons le vœu que la Brigade de lutte contre les incivilités fasse respecter l'arrêté du Maire de Paris et du Préfet de police du 11 août 1986, obligeant les distributeurs d'imprimés trouvés sur la voie publique à les ramasser. Enfin, nous souhaitons très clairement demander que la Maire de Paris se rapproche du SYCTOM afin de mettre en œuvre une action concertée en la matière sur l'ensemble du territoire métropolitain afin de régler, une bonne fois pour toutes, avec une véritable volonté d'action, ce problème majeur pour notre environnement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole, pour vous répondre, est à M. Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup.

Plusieurs aspects dans votre vœu sur le sujet des prospectus. Il y a les prospectus en ce qu'ils constituent ensuite des déchets - 20.000 tonnes, c'est ce que vous citez. C'est l'estimation qui date de 2009 et qui concerne les prospectus principalement distribués dans les boîtes aux lettres. Depuis, ce tonnage a été diminué d'environ 25 %. On peut penser que l'action, de ce point de vue, avec la distribution de ces autocollants "Pub non merci" est relativement efficace. Il faut continuer : 100.000 autocollants de ce type sont prévus pour l'année 2019. C'est une action que nous menons justement avec le SYCTOM, dans une optique de prévention des déchets.

Les quantités, quant à elles, distribuées dans la rue ne constituent pas de grandes quantités par rapport à celles qui se retrouvent dans les boîtes aux lettres. En revanche, elles sont sources de salissures, comme vous le citez. Je vous confirme que les équipes de la Ville verbalisent à la fois les personnes qui jettent au sol d'éventuels prospectus, comme tout type de déchets, mais aussi les distributeurs qui ne ramassent pas dans un rayon de 30 mètres autour du point de distribution comme cela est prévu. Ces verbalisations existent déjà et doivent bien sûr continuer.

Enfin, vous posez le sujet de l'interdiction. Vous évoquez dans votre vœu plusieurs cadres réglementaires et légaux pour demander cette interdiction : cela existe déjà sur les voies piétonnes, ainsi que l'arrêté beaucoup plus récent qui concerne le quartier Barbès-La Chapelle pris par la Préfecture de police en accord et même à la demande d'associations locales, d'habitants et des élus des 10e et 18e arrondissements, mais sur un critère qui est avant tout un critère d'ordre public, de circulation des piétons et de libération des sorties des métros concernés.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - On ne peut pas envisager la question de la même manière dans tout Paris. La généralisation de l'interdiction pose une question sur la liberté d'expression, sur la séparation entre ce qui relève de la publicité ou de la communication culturelle, associative, voire politique.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Monsieur SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Des parlementaires qui s'y sont confrontés ont eu cette réponse. Je pense à notre collègue Roger MADEC. Cela mérite que l'on continue à en parler. Je suis prêt à en discuter avec vous, avec les groupes du Conseil de Paris.

Dans ces conditions, je vous demande un retrait de votre vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Avant cela, je donne la parole à Mme la Sous-Préfète.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Député, pour cette question qui nous a amenés à nous pencher sur le sujet de l'arrêté de 2004 que vous citez dans votre vœu. Selon notre analyse, le Préfet de police ne dispose plus de la compétence spécifique en matière de lutte contre les prospectus dans les boîtes aux lettres et sur les véhicules en stationnement puisque c'est bien la Maire de Paris qui est chargée, en première intention, des questions de salubrité sur la voie publique. Il y a donc une question de répartition des compétences qui relèveraient plutôt de la Mairie de Paris sur ce sujet.

En ce qui concerne l'interdiction générale, il y aura sans doute une analyse juridique à faire par les services de la Ville pour voir si elle est possible. En revanche, comme cela a été souligné tout à l'heure, des arrêtés ponctuels ont pu être pris par le Préfet de police sur d'autres fondements, d'ordre public, qui ont été pris pour certains et parfois reconduits dans certains quartiers.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu déposé par le groupe "100% Paris" est-il maintenu, Monsieur BOURNAZEL ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je le maintiens, mais je suis tout à fait ouvert à la discussion proposée.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au renforcement de la sensibilisation aux déjections canines.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 134 relatif au renforcement de la sensibilisation aux déjections canines.

La parole est à Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Oui, je vais en effet vous parler de déjections canines - un sujet important. Ce vœu demande que soit mise en œuvre une des 45 propositions adoptées, je le rappelle, à l'unanimité dans le cadre de la Mission d'information et d'évaluation sur la politique parisienne en matière de propreté. Il s'agit plus particulièrement de soutenir les associations organisatrices d'animations visant à sensibiliser les habitants afin de responsabiliser les publics salisseurs, dont les propriétaires de chien en particulier. Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Effectivement, c'est un sujet important qui prouve que l'on peut arriver à des changements culturels sur des actes d'irrespect de l'espace public profondément ancrés, en jouant à la fois sur la verbalisation et sur la sensibilisation.

Verbalisation : 1.400 procès-verbaux en 2018 sur les déjections canines ; et sensibilisation avec des animateurs canins qui viennent convaincre les propriétaires de chien qu'il faut respecter nos rues : 70 interventions l'an dernier.

Je donne un avis favorable à votre vœu, sous une version amendée qui indique que la Ville soutiendra les mairies d'arrondissement qui aident les initiatives citoyennes d'associations de propriétaires de chiens pour élargir un peu le type d'initiatives possibles, et en citant bien sûr la fête des animaux, qui peut en être l'occasion.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - L'amendement est-il accepté ?

Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 248).

Vœu déposé par M. POZZO di BORGO relatif à l'installation de toilettes publiques sur l'Esplanade des Invalides.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 135 relatif à l'installation des toilettes publiques sur l'esplanade des Invalides.

La parole est à Yves POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Sujet important ! Je vous remercie.

Avez-vous lu "Clochemerle" de Gabriel Chevallier ? C'est sorti en 1934. Vous connaissez, ce n'est pas tout à fait la même histoire, mais c'est un peu cela.

Plus sérieusement, ce vœu est soutenu par Mme DATI et Mme DAUVERGNE, les élus du 7e arrondissement. Il est vrai qu'il y a beaucoup d'activités nocturnes autour des Invalides. Également, pendant les manifestations - je m'adresse à Mme la Sous-préfète, si elle m'écoute…

Madame la Sous-Préfète, si elle m'écoute…

Madame la Sous-Préfète, si elle m'écoute ?

Il est vrai que, lorsqu'il y a des manifestations, les C.R.S. ou les forces de l'ordre ne savent pas où aller et vont souvent chez les cafetiers. Cela se passe très bien, il n'y a pas de problème, mais il y a tout de même une pesanteur dans ce domaine.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, nous vous proposons d'expérimenter quelque chose pour arriver à sortir de cette situation. Il y a quand même des nuisances non seulement olfactives - nous n'allons pas rentrer dans les détails. Je ne vais pas refaire à nouveau "Clochemerle".

C'est un problème, disons… un peu ennuyeux pour le quotidien de la vie. Nous comptons sur vous pour la proposition que nous avons faite.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - La parole est à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup.

Je vais apporter des réponses qui, je l'espère, vous permettront - je pense que nous sommes assez d'accord - de retirer ce vœu.

L'accès aux toilettes dans l'espace public relève à la fois du confort des usagers de nos rues - qu'ils soient touristes, travailleurs ou habitants - mais aussi de la lutte pour la propreté et contre les épanchements sauvages. La verbalisation existe et s'est beaucoup développée. Nous sommes tout de même à plus de 1.000 verbalisations en 2018, rien que pour le 7e arrondissement, ce qui prouve qu'il y a un sujet important.

Les toilettes et sanisettes Decaux vont accueillir des urinoirs qui vont venir les compléter et les rendre beaucoup plus faciles d'utilisation et d'accès, en tout cas pour les hommes, et du coup libérer de la place pour les femmes aussi. J'ai justement proposé à la maire du 7e arrondissement d'en installer un au 41, quai d'Orsay dans mon courrier du 21 mai dernier. Si j'ai un accord de sa part, ce sera avec plaisir que nous le mettrons à cet endroit. Le modèle a été présenté, comme vous le réclamez, au groupe du conseil en Commission du mobilier urbain à l'invitation de Jean-Louis MISSIKA le 29 mai dernier, sans soulever d'ailleurs de difficulté particulière.

Je vous propose que nous commencions par là. Si jamais la mairie du 7e arrondissement est volontaire pour tester d'autres dispositifs, je vous assure que j'ai tout un catalogue possible et imaginable sur lequel nous pouvons travailler ensemble.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu est-il maintenu ?

M. Yves POZZO di BORGO. - Non, si vous me demandez de le retirer, je le retire ; il n'y a pas de problème.

Je voudrais juste faire une remarque, Madame la sous-préfète : nous avons, dans le 7e arrondissement, beaucoup de manifestations et les forces de l'ordre ne savent pas où aller. Très gentiment dans les cafés, il n'y a pas de problème mais il serait bon de réfléchir à un système de sanisette, qui circule notamment en cas de grandes manifestations. Je vous le signale comme cela. Ce n'est sans doute pas fondamental, mais je vous le signale quand même.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - C'est noté.

Le vœu est retiré, je vous remercie.

Compte rendu de la 4e Commission.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à la 4e Commission et, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Marie ATALLAH, présidente de la 4e Commission.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la réunion de la 4e Commission s'est tenue le 3 juin, de 9 heures à 11 heures, avec la participation de 18 élus ; 84 projets de délibération sont inscrits à l'ordre du jour de la Commission.

Avant d'aborder la présentation des projets de délibération, Mme Galla BRIDIER, adjointe en charge des personnes âgées et de l'autonomie, a proposé la présentation de l'étude de faisabilité sur le dispositif "Vie âgée municipale et solidaire" par M. Gaël HILLERET, sous-directeur de l'autonomie à la DASES. Des éléments d'information ont été présentés sur ce dispositif innovant qui vise à favoriser à la fois le maintien à domicile des personnes âgées et la création du logement social dans le diffus à Paris. Plusieurs élus de l'opposition ont rappelé leur opposition au dispositif, notamment par rapport au critère de l'âge moyen de 80 ans pour les bénéficiaires qu'ils estiment trop élevé. Mme BRIDIER a précisé qu'il s'agissait d'une hypothèse théorique et, par ailleurs, l'âge ne sera pas l'unique critère pour identifier les bénéficiaires. Après ce temps de débat, Mme BRIDIER a présenté ses quatre projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

Sur les solidarités, la lutte contre les exclusions, la protection de l'enfance et l'accueil des réfugiés, Mme Dominique VERSINI a présenté ses 20 projets de délibération portant sur plusieurs projets innovants en faveur des S.D.F., des réfugiés, des mineurs non accompagnés confiés à l'A.S.E. Mme VERSINI a également évoqué la réforme du mode de veille de nuit des établissements de l'A.S.E. et la prime au personnel. Des questions ont été posées sur cette prime et M. RAYMOND, directeur général de la DASES, a apporté des éléments de réponse sur cette prime et sur la négociation en cours avec le personnel concerné.

Sur l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations et les droits de l'homme, Mme Hélène BIDARD a présenté ses 15 projets de délibération portant sur plusieurs thématiques : genre et espaces publics, luttes contre la traite des êtres humains, l'éducation à l'égalité femmes/hommes, la marche des fiertés et la quinzaine des LGBTI qui commenceront le 19 juin.

Sur la prévention spécialisée à l'intégration, Mme BROSSEL a présenté ses 6 projets de délibération en rappelant qu'il s'agit de renouvellements de subventions annuelles à des associations.

Sur les personnes en situation de handicap et l'accessibilité, M. Nicolas NORDMAN a présenté ses 11 projets de délibération et informé sur le mois parisien du handicap qui a débuté le 1er juin.

Sur la santé et les relations avec l'A.P.-H.P., Mme Anne SOUYRIS a présenté ses 23 projets de délibération portant sur plusieurs thématiques : la lutte contre le cancer, la lutte contre le Sida, la prévention des conduites à risque en milieu festif, les interventions sanitaires auprès des publics fragiles comme les S.D.F., les migrants ou encore les femmes.

Pour finir, un amendement et 13 vœux ont été déposés, mais pas présentés à la Commission.

En nous souhaitant un bon débat, je vous remercie, Madame la Maire.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Présidente.

2019 DDCT 7 - Subventions (25.00 euros) à 7 associations pour le financement de 7 projets au titre de la thématique "Genre et espace public".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 7 relatif à l'attribution de subventions à sept associations pour le financement de sept projets au titre de la thématique "Genre et espace public".

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

La dernière étude de l'Institut national d'étude démographique sur les violences de genre nous rappelle que, en France, un quart des femmes âgées de 60 à 69 ans est victime chaque année d'une des nombreuses formes que peut prendre la violence sexiste dans l'espace public : insultes, dragues importunes, harcèlement sexuel ou encore violences physiques et sexuelles.

La liste est longue et ces chiffres nous montrent la distance qui nous sépare encore d'une véritable égalité des genres dans l'espace public, des genres et des orientations sexuelles d'ailleurs, comme nous le rappellent quasi-quotidiennement l'actualité des faits divers et ces agressions homophobes, lesbophobes ou transphobes.

Si les deux phénomènes sont liés, c'est qu'ils sont généralement les fruits d'une même culture, cette culture du viol à la française dont parle Valérie REY-ROBERT dans un ouvrage récent - une culture patriarcale qui prend des formes spécifiques dans notre pays, le pays de l'amour, de la grivoiserie et de la gauloiserie.

Le projet de délibération qui nous est présenté vise précisément à lutter contre les stéréotypes oppressifs véhiculés par cette culture. Cette lutte passe à la fois par une déconstruction des préjugés sexistes au sein de groupe d'échanges, tels que ceux proposés par l'association "Archipélia" et ses "Lundis Femmes solidaires", mais aussi par des études genrées des usages dans l'espace public, telle que celle menée par l'association "Genre et Ville". Les marches exploratoires sont un autre outil privilégié de ces associations ; elles permettent notamment la réappropriation de leur quartier par des femmes qui n'osent souvent pas l'explorer de peur d'être victimes de ces violences. Ces marches sont aussi l'occasion d'identifier des problèmes propres à chaque territoire en termes d'égalité de genre et de sexe, et de proposer des idées novatrices quant à l'aménagement de l'espace public vers plus d'inclusivité.

Si le mouvement "Me Too" a marqué une étape importante dans le combat pour l'égalité, c'est par des actions telles que celles portées par ces associations qu'il continue au quotidien. Aussi, les Ecologistes voteront avec enthousiasme pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, notre ville rayonne bien au-delà de ses propres frontières et c'est aussi pour cela que nous devons être exemplaires dans notre capacité à inclure, à protéger et à veiller sur toutes les habitantes de Paris.

Les femmes représentent 53 % de la population parisienne - des femmes talentueuses, conquérantes, solidaires, des jeunes femmes, des mères, des femmes plus âgées, des travailleuses, des usagères, des femmes plus vulnérables, invisibilisées aussi, isolées, des femmes victimes de violence. Leur point commun à toutes, malheureusement, vous l'avez dit, c'est d'avoir fait l'expérience, quels que soient leur âge, leur origine, leur lieu d'habitation et leur classe sociale, d'un sentiment d'insécurité et d'exclusion de l'espace public par du harcèlement de rue sous différentes formes.

Cette exclusion trouve son origine dans la sexuation du monde - par Geneviève FRAISSE, la philosophe, mais nos références se rejoignent néanmoins - dont j'ai déjà eu l'occasion de parler dans cet hémicycle. Schématiquement, aux hommes l'espace public, et l'espace politique d'ailleurs ; aux femmes, l'espace privé et domestique.

Dans un contexte d'impuissance assez manifeste de l'Etat, malgré la création du délit d'outrage, dans cette capacité à assurer la sécurité des femmes et à lutter contre les violences par manque de moyens dans les espaces publics, les efforts fournis ces dernières années par la Ville de Paris sont importants. Ce projet de délibération vous propose d'ailleurs de soutenir une partie des associations intervenant sur le terrain aux côtés des Parisiennes via une démarche de prise en compte du genre dans l'espace public.

Il s'agit tout d'abord de poursuivre les marches exploratoires de femmes dans les quartiers ; 10 marches ont eu lieu à ce jour, sans compter celles faites par d'autres partenaires comme la R.A.T.P., permettant d'une part un "empowerment" des participantes, mais aussi de faire des préconisations extrêmement concrètes pour les futurs projets d'aménagements urbains ou architecturaux. Dans la même veine, nous proposons de soutenir les recherches-actions sur la place des femmes dans Paris, permettant de bien analyser et proposer des solutions appropriées en termes d'aménagement et d'urbanisme.

J'émets ici d'ailleurs le souhait que, dans un avenir proche, nous incluons systématiquement le critère du genre dans toutes les commandes d'études quantitatives et qualitatives que nous passons avec différents organismes comme l'APUR. Ces données seraient fort utiles au développement de politiques publiques toujours plus inclusives pour permettre de compléter nos politiques publiques en ce sens.

Je pense également bien sûr au guide "Genre et espace public" qui était à destination des professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme de la Ville de Paris. Une deuxième édition est en cours de réalisation et sera présentée courant septembre pour organiser la lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel, l'aménagement, la mobilité, le développement durable, la résilience, la vie nocturne aussi, la participation citoyenne, le sport, les représentations symboliques - toutes les bonnes pratiques y sont référencées pour que les différentes directions de la Ville de Paris puissent travailler sur ce sujet.

Cette démarche permet aussi l'intégration du critère de genre, de prise en compte du genre dans les projets d'urbanisme sur les sept grandes places parisiennes actuellement en rénovation. Une réflexion pour l'exclusion de toute publicité sexiste ou discriminatoire fait aussi partie de ce que nous portons pour lutter contre le harcèlement de rue dans les contrats de concession passés ou en cours de la mandature.

Parmi les actions que nous vous proposons de soutenir, il y a également l'ensemble des outils permettant la participation collective des femmes dans les instances de la vie institutionnelle, démocratique et citoyenne ; un atelier d'autodéfense, pour que les femmes se sentent plus libres de se déplacer dans toutes les rues.

Je vous rappelle que nous accueillons, par exemple, la Coupe du monde de football dans notre pays. Vous retrouverez un projet de partage de l'espace public ciblé sur les équipements sportifs de proximité, en accès libre, pour les rendre plus sécurisés et avec plus de visibilité pour le public féminin.

J'en profite donc, puisqu'il me reste un peu de temps, pour saluer le travail de la Ville pour l'accompagnement de la Coupe du monde de football qui non seulement donne de la visibilité au sport féminin, permet un débat plus large sur la place des femmes dans le sport, mais laissera à n'en pas douter un héritage dans notre manière d'appréhender les grands événements sportifs et sur la place des femmes dans ces événements sportifs. Bien sûr, je parle aussi pour les Jeux olympiques de 2024.

D'ici la fin de l'année, vous le savez, nous ouvrirons la Cité de l'égalité et des droits des femmes dans le 6e arrondissement. Elle sera conçue et aménagée par des collectifs de femmes urbanistes et architectes et elle a vocation à donner une visibilité accrue et une place nouvelle aux femmes et aux combats féministes à Paris. J'espère qu'elle nous permettra d'avancer en ce sens.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DDCT 7).

2019 DDCT 26 - Subventions (204.000 euros) avec 11 associations, au titre de la lutte pour l'égalité des droits, de la visibilité LGBT (Lesbiennes, Gays, Bis et Trans).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDCT 26 et de l'amendement technique n° 136 bis déposé par l'Exécutif.

Je donne la parole à M. Christian HONORÉ, du groupe "100% Paris".

M. Christian HONORÉ. - Oui, Madame la Maire.

Au nom du groupe "100% Paris", nous allons voter ce projet de délibération qui porte sur les subventions à 11 associations œuvrant sur l'égalité des droits et de la visibilité LGBT.

La multiplication des actes et des agressions dont sont victimes de nombreuses Parisiennes et de nombreux Parisiens est inquiétante. Il n'y a pas de jour, sur les réseaux sociaux ou dans la presse, où nous n'avons pas le témoignage de personnes insultées, agressées, victimes de l'expression de l'homophobie la plus caricaturale et la plus honteuse. Les chiffres sont éloquents : le nombre d'actes homophobes est en constante progression. Le rôle des associations pour lutter contre l'homophobie est essentiel et primordial dans tous les champs d'activité - social, culturel, sportif, professionnel. Il est absolument indispensable que nous donnions non seulement des signes de solidarité, mais aussi et surtout que nous dotions les associations de moyens pour agir au mieux des besoins.

Au-delà des agressions, les discriminations sont un fléau insupportable, un poison qui s'instille dans les relations humaines et qui altère la vie quotidienne de nos concitoyens homosexuels : discrimination d'accès au logement, à l'emploi.

Il s'agit d'exprimer notre solidarité à l'égard des victimes qui n'ont d'autre tort que d'être ce qu'ils sont - ni plus, ni moins. La présence effective de la Ville de Paris auprès des victimes constitue un symbole fort.

Je vais voter d'autant plus facilement ce projet de délibération que nous avons présenté, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, un vœu en novembre 2018 sur la nécessité de travailler en liaison avec des associations d'aide aux victimes en raison de l'orientation sexuelle et identité d'un genre pour soutenir financièrement leurs actions.

Pour finir, je voudrais une fois encore saluer leur travail et leur engagement.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, vous le savez, notre engagement pour la promotion des droits des personnes LGBTQI est ancien mais, depuis la communication de la Maire de juin 2018 et les faits graves de violence que vous avez

mentionnés, qui ont pu être médiatisés par les victimes et leurs proches au cours du deuxième semestre 2018, nous voyons que le soutien de notre hémicycle devient vraiment unanime, ce dont nous nous réjouissons évidemment beaucoup.

La persistance des actes haineux continue cependant de nous inquiéter et montre que la parole n'a pas fini de se libérer à tous les niveaux. Pour ne citer qu'un chiffre issu du dernier rapport de "S.O.S. Homophobie", nous avons vu en 2018 une augmentation de 42 % des témoignages d'actes à l'encontre des personnes lesbiennes.

Par ce projet de délibération, notre Ville entend bien continuer de contribuer à la prévention et à la lutte contre les LGBTphobies de façon forte et concrète, bien loin des paroles sans lendemain. Avec Emmanuel GRÉGOIRE, nous nous félicitons donc d'augmenter de façon considérable les moyens dédiés à cette politique conformément à l'annonce de la Maire en novembre 2018 au moment du lancement du plan d'action LGBTQI de la Ville de Paris. Ce plan de 32 mesures nous permet d'élaborer une stratégie municipale de lutte et de prévention contre les LGBTphobies, mais aussi de développer des actions transversales au niveau de chacune des directions municipales. Un état des lieux régulier des mesures mises en œuvre par les services de la Ville de Paris sera effectué, afin d'inscrire ces sujets de manière pérenne et transverse dans la politique globale de la Ville de Paris.

Je me félicite donc aussi de subventions passant de 147.000 euros en 2018 à 206.000 euros en 2019. J'inclus d'ailleurs l'amendement de l'Exécutif que vous avez eu, le 136 bis, qui nous permet d'augmenter la subvention à l'"Association des journalistes LGBT" pour faire venir en l'occurrence des militantes américaines de Stonewall pour la commémoration du cinquantenaire des émeutes, prévue la semaine prochaine dans le 4e arrondissement dont je salue le maire, Ariel WEIL.

Monsieur HONORÉ, vous avez à juste titre abordé la question budgétaire, centrale dans une politique publique. Nous souhaiterions qu'elle soit partagée par les autres institutions, que ce soit l'Etat ou la Région, puisque ce projet nous permet de soutenir davantage les actions des associations et de leurs bénévoles dont le travail est remarquable, vous l'avez souligné aussi, avec une augmentation de 40 % des crédits dédiés par la Ville de Paris pour ces associations.

Je signale 6 nouveaux projets, notamment ceux de "Acceptess-T", de "Basiliade" ou encore de "Stop homophobie". Il y a aussi "Les Dégommeuses" et la Fédération sportive gaie et lesbienne (F.S.G.L.), qui a organisé le week-end dernier le Tournoi international de Paris (T.I.P.), un projet inclus dans le prolongement de l'organisation des Gay Games en 2018 à Paris et qui participe à la lutte contre les discriminations, contre les LGBTphobies dans le domaine du sport.

Nous vous proposons également de renouveler notre soutien au centre LGBT Ile-de-France qui vient de fêter ses 25 ans, comme "S.O.S. homophobie". Une partie de sa subvention reste consacrée à la location d'un espace de stockage pour les archives menacées dans l'urgence de perte ou de disparition dans l'attente de la création du centre d'archives LGBT sur lequel notre premier adjoint est revenu au début de notre Conseil.

Je vous signale enfin qu'avec ce projet, la Ville apporte pour la quatrième année consécutive son soutien au projet exemplaire de l'"A.R.D.H.I.S." et des associations qui accueillent les réfugiés LGBT. L'"Association pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles et transsexuelles à l'immigration et au séjour" est une des rares associations à œuvrer pour l'accompagnement des personnes exilées LGBT qui cherchent asile à Paris.

Je vous signale à titre indicatif l'exposition "Chant d'amour". Vous avez dû voir le communiqué de presse de la Ville de Paris ; elle sera bientôt inaugurée. Je vous signale enfin le bal du "M.A.G. Jeunes LGBT" le 29 juin, un bal caritatif auquel vous pouvez tout à fait vous inscrire.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 136 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 136 bis est adopté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 26 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DDCT 26).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une plaque en hommage à Chantal Rogerat.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu référencé n° 137 relatif à une plaque en hommage à Chantal Rogerat.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, féministe et syndicaliste, Chantal Rogerat a conjugué ces deux engagements toute sa vie.

Cette intellectuelle a décidé de connaître les préoccupations des ouvrières en se faisant embaucher chez Thomson. C'est l'exploitation des ouvrières qui guide ses pas vers la C.G.T. dès 1964, mais c'est en 1969 qu'elle rentre à "Antoinette", le magazine féminin de la C.G.T. fondé en 1955. Le journal met en avant les combats spécifiques des femmes dans l'entreprise, mais aussi dans la cité. Portée par la vague féministe entre 1970 et 1975, elle ouvrit alors le magazine aux questions du temps qui faisaient débat comme la prostitution, le viol et les comportements sexistes.

En 1982, l'aventure de Chantal à "Antoinette" s'arrête et c'est sur un conflit d'orientation entre le journal et le syndicat qu'elle est licenciée. Chantal reprendra ses recherches et entre au C.N.R.S. En 1990, elle devient la directrice adjointe au sein du groupe d'étude de la division sexuelle et sociale du travail. C'est en 1995 qu'elle co-fonde le groupe de recherche "Marché du travail et Genre" (MAGE) et qu'elle collabore à la création et à la revue "Travail, genre et société".

C'est avec un très grand plaisir et une très grande fierté que nous vous demandons que la Ville rende un hommage à Chantal Rogerat, féministe et syndicaliste.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, chère Raphaëlle PRIMET, je remercie le groupe Communiste - Front de Gauche pour cette proposition d'apposition d'une plaque en hommage à Mme Chantal Rogerat-Apostolo, figure du matrimoine parisien : un parcours qui force le respect, d'une femme de son époque, à l'intersection des luttes syndicales et féministes, ainsi que de la recherche sur la place des femmes, notamment dans le monde du travail.

Vous avez rappelé son parcours : des études d'histoire, ouvrière dans une usine Thomson à Paris, syndicaliste de la métallurgie, puis son investissement dans le magazine féminin de la C.G.T. "Antoinette" où, dans le contexte du siècle précédent, il était particulièrement valeureux de porter la question de l'égalité femmes/hommes dans ces conditions. Vous avez rappelé son intégration ensuite au C.N.R.S. en 1982, avant de fonder le MAGE, le groupe de recherches "Marché du travail et Genre", dont les travaux vont permettre une approche statistique genrée chiffrée, en expliquant les inégalités femmes/hommes au travail ô combien d'actualité. Les travaux du MAGE continuent d'ailleurs d'irriguer aujourd'hui la pensée féministe en matière d'égalité professionnelle et sont pour le moins très sous-estimés, notamment par l'Etat.

C'est la liberté de Chantal Rogerat, son courage, son apport essentiel et la compréhension de notre société qu'il est proposé aujourd'hui de reconnaître. J'ajoute que son fils Maxime APOSTOLO et ses amis de lutte, Monique DENTAL ou Margaret MARUANI, vont porter dans ce même projet un Prix de la relève féministe pour des jeunes qui s'engageraient particulièrement pour l'égalité. Je trouve que c'est un bel héritage. De plus, l'apposition de cette plaque va correspondre à l'engagement pris par notre collectivité, sous l'impulsion de Catherine VIEU-CHARIER, à opérer un rattrapage inédit dans la place accordée aux femmes dans l'espace public parisien.

Cette femme, avec ce parcours d'ouvrière métallurgiste et de chercheuse dans le même temps, mérite vraiment que nous honorerions sa mémoire.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2019, V. 249).

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris" relatif à l'éligibilité du Pass Paris Seniors dès 62 ans.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés : le vœu référencé n° 138 est relatif à l'éligibilité du "pass" Paris Senior dès 62 ans.

La parole est à Julie BOILLOT.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, depuis l'année dernière, la carte Navigo, désormais appelée "pass" Paris Senior, est gratuite pour les personnes âgées de plus de 65 ans dont les revenus mensuels n'excèdent pas 2.200 euros lorsqu'elles vivent seules et 3.400 euros lorsqu'elles vivent en couple.

Dans le même temps, la présidente de la Région Ile-de-France, Valérie PÉCRESSE, en tant que présidente d'"Ile-de-France Mobilités", a souhaité que tous les plus de 65 ans, sans conditions de ressources, puissent bénéficier d'un Navigo à moitié prix. Elle a dernièrement décidé, lors de notre dernier Conseil d'administration à Ile-de-France Mobilités, d'élargir cette mesure aux plus de 62 ans au regard de l'injustice tarifaire qui pouvait exister puisque les néo-retraités perdaient le remboursement à 50 % de leur "pass" dès lors qu'ils arrivaient à la retraite et que leurs employeurs ne prenaient plus en charge les 50 autres pourcents.

C'est pour ces raisons que nous vous demandons d'abaisser l'âge d'éligibilité du "pass" Paris Senior à 62 ans afin que les jeunes retraités parisiens, ne bénéficiant plus du remboursement employeur de leur Navigo, ne soient pas contraints d'attendre trois ans afin de bénéficier du "pass" Paris Senior.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Galla BRIDIER.

Mme Galla BRIDIER, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je vous remercie de remettre à l'ordre du jour de notre Conseil ce beau sujet qu'est la création du "pass" Paris Senior, l'an dernier, et qui me permet de revenir sur cette mesure qui a remporté un franc succès. Pour votre information, c'est aujourd'hui près de 133.000 Parisiens et Parisiennes qui bénéficient de la gratuité de ce "pass" Paris Senior à partir, effectivement, de 65 ans et sous conditions de ressources.

Vous pointez dans ce vœu la limite d'âge fixée dans les critères d'éligibilité à ce "pass" Paris Senior. Jusqu'à présent, les retraités qui avaient la chance de pouvoir prendre leur retraite à 62 ans perdaient le bénéfice de la prise en charge de leur abonnement de transport une fois sortis du monde du travail, en tout cas pour ceux qui étaient salariés. Il s'ensuivait une période de transition avec des revenus diminués et un moindre accès aux transports. J'en suis tout à fait consciente et je conçois que cet intervalle était compliqué. Il est aujourd'hui amené à disparaître, vous l'avez évoqué, avec l'abaissement de l'âge à 62 ans voté au sein d'"Ile-de-France Mobilités", qui fera bénéficier ces personnes d'une réduction de moitié de leur abonnement. Je salue en effet la mesure.

Pour autant, ce que vous proposez, c'est-à-dire d'étendre la mesure de gratuité du "pass" Paris Senior aux seniors de 62 ans, a des conséquences budgétaires massives qui représenteraient plusieurs millions d'euros. A ce stade, nous ne souhaitons pas faire ce choix qui fragiliserait les très nombreuses autres politiques et dispositifs que nous développons au service des seniors parisiens et parisiennes.

Finalement, je vous le redis : la question que vous soulevez dans votre vœu, qui a été abordée précédemment par mon collègue dans d'autres débats, est celle de la gratuité progressive des transports pour tous les Parisiens et quel que soit leur âge.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

Mme Galla BRIDIER, adjointe. - Avec tous ces éléments, j'apporte un avis défavorable à votre vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'imagine que le vœu est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création d'un Pass Vacances Seniors.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Les vœux référencés n^{os} 139 et 139 bis sont relatifs à la création d'un "pass" Vacances Seniors.

La parole est à Nathalie FANFANT.

Mme Nathalie FANFANT. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame la Maire, nous présentions un vœu, comme vous l'avez déjà signalé, relatif à la création d'un "pass" Vacances permettant aux personnes âgées d'avoir un accès peut-être plus aisé à des vacances. Il se trouve que l'Exécutif a l'extrême gentillesse de proposer un vœu bis qui vient suppléer au nôtre, voire en l'améliorant. Dans un esprit de consensus et parce que nous sommes tous attachés au bien-être des Parisiens, et notamment des personnes âgées, nous proposons donc de laisser notre vœu et de voter celui de l'Exécutif, puisque les deux vœux se complètent.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Galla BRIDIER.

Mme Galla BRIDIER, adjointe. - Je vais quand même saisir cette occasion pour dire deux ou trois mots sur ce que fait la Ville de Paris, à travers surtout le Centre d'action sociale, pour les séjours de vacances des retraités parisiens. Vous le savez, l'offre parisienne en la matière est très importante. Le C.A.S.-V.P. dépense 2 millions d'euros pour ces aides chaque année et propose des séjours de vacances tout compris et clef en main, ce qui apparaît jusqu'à présent particulièrement adapté à ce public et pour cause. Ils préfèrent ce système, plutôt que de recevoir des chèques voyages, par exemple, comme vous auriez pu le proposer.

Par ailleurs, dans le vœu de l'Exécutif, nous vous proposons de poursuivre la discussion avec l'Agence nationale des chèques-vacances. Elle pourrait apporter quelque chose de complémentaire à l'offre qui existe déjà. En outre, ce programme de l'A.N.C.V. propose des tarifs préférentiels aux aidants des personnes âgées en perte d'autonomie, ce qui n'est pas négligeable non plus. Nous vous proposons également de faire connaître un peu plus l'ensemble de ces dispositifs de départs en vacances.

Je vous remercie et, effectivement, je vous propose un vœu de l'Exécutif.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu n° 139 du groupe les Républicains et Indépendants est-il maintenu ?

Mme Nathalie FANFANT. - Non, justement. Je viens de proposer qu'on l'enlève au bénéfice de celui de l'Exécutif. Nous sommes dans le consensus le plus absolu pour le bien des Parisiens.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 250).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au poste de direction de l'EHPAD Jardin des plantes.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 140 relatif au poste de direction de l'E.H.P.A.D. Jardin des plantes.

La parole est à Mme STOPPA-LYONNET.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il s'agit d'un vœu concernant la suppression d'un poste de direction dans l'E.H.P.A.D. Jardin des plantes. La maire du 5e arrondissement, Florence BERTHOUT, a appris il y a quelques semaines le départ de la directrice actuelle fin juin. Elle a également appris, je dirais "par la bande", que le C.A.S.-V.P. avait décidé, sans aucune concertation, de mutualiser ce poste de direction avec celui de l'E.H.P.A.D. Annie-Girardot - "mutualiser", c'est-à-dire supprimer un poste de direction sur deux.

Est-ce raisonnable quand l'équipe de l'E.H.P.A.D. Jardin des plantes compte plus de 100 personnes et quand l'établissement accueille 112 personnes dont un tiers est en très grande dépendance et en perte d'autonomie ? Non, ce n'est pas raisonnable de supprimer ce poste de direction, puisqu'il mettra en péril l'accueil des résidents et fragilisera l'équipe de soignants.

Aussi, Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement, et les membres du groupe LRI émettent le vœu que la Maire de Paris s'engage à ce que le C.A.S.-V.P. revienne sur sa décision de supprimer ce poste de direction de l'E.H.P.A.D. Jardin des plantes et remplace la directrice mutée par une directrice ou un directeur à temps plein.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Galla BRIDIER.

Mme Galla BRIDIER, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Le projet d'évolution de la direction de l'E.H.P.A.D. Jardin des plantes s'inscrit dans un mouvement plus vaste de plusieurs directeurs d'E.H.P.A.D. au sein du C.A.S.-V.P. Dans ce contexte, le C.A.S.-V.P. poursuit le rapprochement entre les E.H.P.A.D. Jardin des Plantes et Annie-Girardot, vous l'avez dit, qui se partagent déjà la régie et les infirmières de nuit, en mutualisant les équipes de direction et administratives. Cette mutualisation est déjà mise en œuvre au C.A.S.-V.P. depuis plusieurs années dans les groupes d'E.H.P.A.D. Payen-Valsecchi, dans le 15e arrondissement, et Siegfried-Furtado Heine, dans le 14e. Cela permet d'améliorer la continuité des services, de renforcer l'efficience du fonctionnement administratif des établissements et de contenir l'évolution des prix de journée acquittés par les résidents et leur famille.

La nouvelle équipe de direction du groupe d'E.H.P.A.D., comme cela a été expliqué à Mme BERTHOUT, doit être composée d'un poste de directeur, d'un poste de directeur adjoint à compétences administratives et d'un poste de directeur adjoint chargé des soins. La proximité des établissements permettra à l'équipe de se déplacer facilement. La composition de l'équipe de direction permettra sans difficulté de continuer à assurer la présence d'un de ses membres sur chacun des établissements. En outre, chaque établissement conservera, comme aujourd'hui, un cadre de santé chargé de l'encadrement de proximité des équipes soignantes.

La mutualisation des services administratifs, qui compteront chacun deux postes, permettra d'améliorer la continuité du service difficile à assurer aujourd'hui dans les établissements, avec des services ne comptant qu'un seul agent. On pourra également noter que, même mutualisé, l'encadrement des E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P. reste significativement plus important que dans les autres E.H.P.A.D. qui ne comptent bien souvent qu'un directeur et un cadre de santé.

C'est pourquoi j'émettrai un avis défavorable à votre vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux aides sociales à destination des seniors.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 141 est relatif aux aides sociales à destination des seniors.

La parole est à Mme Valérie NAHMIAS.

Mme Valérie NAHMIAS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'ai le plaisir d'avoir comme délégation, dans le 17e arrondissement, l'accueil des nouveaux habitants et, il faut le savoir, nous avons des nouveaux habitants seniors sauf que nous nous sommes rendu compte que, pour bénéficier de l'aide sociale, le demandeur doit avoir sa résidence principale et effective à Paris depuis plus de trois ans. Il faut savoir que 1 Parisien sur 5 a plus de 60 ans, que le niveau élevé du revenu médian des ménages âgés ne doit pas masquer les inégalités de revenu qui persistent au sein de la population âgée. Ainsi, 10 % des ménages de 60-64 ans les moins aisés déclarent un revenu inférieur à 520 euros par mois. C'est donc un défi que représente la paupérisation des personnes âgées de plus de 60 ans, alors que près de 13 % des ménages parisiens de 60-74 ans vivent sous le seuil de pauvreté en France. Le C.A.S.-V.P. a des difficultés à la

justification des 3 ans de présence à Paris, surtout quand certaines personnes ont des périodes d'errance ou ont été expulsées de leur ancien lieu d'habitation.

Considérant que cette présence de trois ans requise sur le territoire parisien pourrait constituer un frein à l'obtention d'aides sociales facultatives que déplorent certaines personnes âgées, notre vœu souhaiterait que soit étudiée la possibilité d'abaisser la règle de domiciliation parisienne pour les seniors à deux ans, voire à 18 mois, ou pourquoi pas de savoir quelles sont d'abord le nombre de personnes impactées et enfin quel serait le coût global de la collectivité. Nous ne pouvons pas laisser ces seniors dans ces difficultés. Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Galla BRIDIER.

Mme Galla BRIDIER, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère collègue, de soulever cette question très importante. C'est une question à laquelle nous nous heurtons au quotidien dans le règlement des situations individuelles. Vous l'avez dit : le règlement municipal des prestations d'aides sociales facultatives prévoit de justifier d'une résidence parisienne de trois années au cours des cinq dernières années. C'est ce que nous appelons, dans notre jargon opérationnel, le critère de "parisienneté".

Pour autant, je tiens à vous dire qu'un certain nombre de dérogations sont prévues. La plus importante selon moi est celle qui permet d'intégrer un E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P. aux non-Parisiens pour des raisons de rapprochement familial, par exemple, ou pour des situations d'urgence. De nombreuses exceptions sont en effet déjà réalisées. Le fait que ce critère d'une présence de trois ans soit évalué au cours des cinq dernières années est aussi une possibilité de prise en compte des situations particulières.

Pour autant, les personnes âgées sont en effet les premières bénéficiaires de ces aides, nombreuses, qui visent à les soutenir dans des domaines très variés tels que les transports, la santé, le logement ou encore le maintien à domicile. Je citerai l'aide Paris solidarité qui conduit, par exemple, à accorder un complément de ressources à tous les bénéficiaires du minimum vieillesse, dont on sait qu'il est insuffisant pour vivre correctement à Paris.

Je tiens à porter à votre connaissance le fait que, en 2018, ce sont près de 205.000 Parisiens qui ont bénéficié d'au moins une aide facultative, ce qui a représenté une dépense de près de 190 millions d'euros.

Je vais apporter un avis favorable à votre vœu car nous déplorons encore trop de situations en souffrance, trop souvent de difficulté en matière d'accès au droit, notamment pour les plus âgés et les plus modestes. Nous allons donc objectiver, comme vous le demandez, cette question d'évolution des conditions d'accès aux aides.

Je vous remercie pour votre vœu et nous vous ferons part de la suite en matière d'évolution.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 251).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux conditions de financement des ateliers sociolinguistiques.

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif aux conditions de financement des ateliers sociolinguistiques.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Les vœux référencés n^{os} 142 et 143 sont relatifs aux conditions de financement des ateliers sociolinguistiques.

La parole est tout d'abord à M. Philippe DUCLOUX, puis à Mme Carine PETIT.

M. Philippe DUCLOUX. - Oui, Madame la Maire.

C'est un sujet important, que je connais bien par ailleurs, puisque l'apprentissage du français fait également partie de mes fonctions à l'Education nationale. En l'occurrence, les ateliers sociolinguistiques sont assurés par un certain nombre d'associations et je dirais qu'il y a péril en la demeure parce que les subventions dédiées aux associations sont en baisse.

Un certain nombre de vœux avaient été votés en février 2015, d'autres en décembre 2015 et en juin 2016, pour accélérer cette mobilisation et apporter le soutien des élus de Paris sur cette question.

Il faut savoir qu'aujourd'hui, plus de 20.000 Parisiens sont accompagnés tous les ans dans l'apprentissage du français grâce au soutien de plus de 7 millions d'euros mobilisés chaque année par la Ville de Paris. Et puis, la Préfecture de Région a demandé aux associations de remplir un questionnaire indiquant le pourcentage de primo-arrivants reçu dans leurs actions, ce que certaines associations refusent de faire à juste titre. La réduction forte du nombre de demandes de financement par les centres sociaux parisiens en 2018, consécutive à ces conditions d'inscription et à la réduction des financements des A.S.L. par la Préfecture de Région, a évidemment été très sensible.

C'est pour cette raison que, sur proposition de François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement, et François VAUGLIN, ainsi que les élus de mon groupe Socialiste et Apparentés au Conseil de Paris, nous émettons le vœu que la Maire de Paris interpelle de nouveau le Gouvernement afin que le financement par l'Etat d'actions d'accompagnement linguistique retrouve une portée générale et n'intègre pas de critère de durée minimum de présence sur le territoire national ; que la Préfecture de Région réétudie les demandes de subvention des associations pour ne pas mettre en péril les actions menées ; et, enfin, que la Préfecture de Région puisse instruire les projets des centres sociaux et des associations financées en 2018 et n'ayant pas déposé de projet en 2019.

Vous l'aurez compris, c'est un vœu important avec ce triptyque et je souhaite évidemment que nous puissions le voter à l'unanimité car, je le répète, c'est quelque chose de très important pour les familles et les gens concernés par l'apprentissage du français.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour présenter le vœu n° 143, la parole est à Carine PETIT, pour le groupe "Génération.s".

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Pour renforcer et compléter ce que vient de dire Philippe DUCLOUX, nous avons également voté ce vœu en Conseil d'arrondissement et nous le portons ici au nom du groupe "Génération.s" au Conseil de Paris.

Je voudrais compléter sur ce que la Préfecture de Région demande aux associations. Les associations considèrent que nous devons les laisser faire cette mission avec l'aspect d'un accueil inconditionnel et sur un principe d'accueil universel. C'est une remise en cause aujourd'hui de la part des représentants de l'Etat de cet accueil inconditionnel où on leur demande des comptes sur qui devrait bénéficier ou non, ce qui conditionne donc le financement de l'Etat au profil des personnes qui seraient accueillies.

Il y a aussi une tendance, depuis quelques années, qui vise à privilégier une certaine professionnalisation, en tout cas des intervenants, pour les A.S.L. au détriment des petites associations de quartiers qui font un travail de proximité absolument formidable, qui travaillent aussi avec des bénévoles, avec des accueillants et aussi des accueillis. Du coup, les nouveaux critères font passer ces associations au travers de toutes les trappes et l'Etat refuse de les financer ou, en tout cas, les finance de moins en moins chaque année.

Je ne reviens pas sur les demandes qui sont formulées dans le vœu puisque ce sont les mêmes que ce que vient de rappeler Philippe DUCLOUX ; je voulais vraiment insister sur ces deux sujets. Depuis quelque temps, nous n'avons aucune réponse - aucune réponse ! - de la Préfecture et des représentants de l'Etat. Nous attirons donc à nouveau l'attention en mobilisant le Conseil de Paris au nom du travail effectué par ces associations.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci à Philippe DUCLOUX et Carine PETIT et l'ensemble des élus de leurs groupes d'avoir porté de nouveau cette question du financement des ateliers sociolinguistiques dans notre Conseil.

Je souscris à chacune des phrases qu'ils ont prononcées. Je ne reviendrai pas sur la divergence de fond que nous avons avec le Gouvernement. Nous ne prenons pas nos positions considérons par dogmatisme, mais parce que nous connaissons nos quartiers et leur tissu associatif. Nous savons qu'il y a des besoins d'accompagnement dans l'apprentissage du français pour les personnes qui peuvent être dans notre pays, dans notre ville, depuis plus de cinq ans.

Empêcher, restreindre, contingenter le financement de l'apprentissage du français uniquement aux personnes qui sont dans notre pays depuis moins de cinq ans, c'est passer à côté de nombreux habitants de nos quartiers. Nous les avons tous vus dans les associations, dans les centres sociaux ou dans les cérémonies en mairie quand il y a des remises de diplôme. Nous les voyons, les habitantes et habitants qui ont pu, par ce parcours d'intégration du français, avoir des parcours d'intégration et de citoyenneté. C'est la raison pour laquelle j'apporterai évidemment un avis favorable à ces deux vœux.

Permettez-moi juste un mot pour dire que je ne voudrais pas que nous considérions, les uns ou les autres, que c'est le vœu classique qu'un certain nombre de groupes déposent sur ce sujet et qui nous permet de réaffirmer notre point de vue et le soutien de l'Etat. Nous sommes aujourd'hui à un moment critique, comme Carine PETIT le décrivait

pour ce qu'elle a appelé les "petites associations". Le sujet aujourd'hui c'est que, en réduisant la part de financement pour un certain nombre d'associations, alors que les besoins augmentent - je me permets par ailleurs de rappeler anecdotiquement que les listes d'attente sont toutes pleines, voire au-delà -, alors que ces financements ne sont plus attribués sur un certain nombre de projets, alors qu'un certain nombre d'associations ne déposent plus de demandes de financement et essaient de jongler pour continuer à proposer des parcours d'apprentissage du français, nous avons aujourd'hui des associations dans des situations financières extrêmement délicates.

Ce n'est donc pas la énième version d'un vœu que nous avons déjà adopté, mes chers collègues. Je me permets un peu de gravité sur ce sujet : c'est un vrai signal d'alarme. Aujourd'hui, ces associations, y compris des centres sociaux plus solides dans leur modèle d'organisation et dans leur financement, sont mis en danger, en péril financier dans leurs activités par les services de l'Etat qui refusent de reconnaître la réalité telle qu'elle est.

Je termine en disant que l'accueil inconditionnel est finalement le sujet sur lequel nous revenons dans un certain nombre de champs sociaux. Que les centres sociaux et les associations soient assurés que nous continuerons à porter cette parole de vérité et d'ancrage dans nos quartiers auprès des services de l'Etat, si jamais est nommé un jour à Paris un nouveau Préfet de Paris. Depuis maintenant quelques semaines, en effet, nous n'avons plus d'interlocuteur. Mais cela ne nous empêche pas de travailler.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 142 déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 252).

Je mets ensuite aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 143 déposée par le groupe "Génération.s", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 253).

2019 DASES 70 - Subventions (42.800 euros) à 13 associations et avenants avec 2 d'entre elles pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2019.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 70 relatif à l'attribution d'une subvention à 13 associations et avenants avec 2 d'entre elles pour leurs actions dans le cadre du "Mois parisien du Handicap 2019".

La parole est à M. Philippe DUCLOUX, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Philippe DUCLOUX. - Merci, Madame la Maire.

Nous changeons de sujet mais j'interviens sur un très beau projet de délibération, soutenu par mon collègue Nicolas NORDMAN.

Si j'ai souhaité intervenir sur ce projet de délibération DASES 70 pour le montant d'une subvention de 42.800 euros à 13 associations et des avenants à 2 d'entre elles pour leurs actions dans le cadre du "Mois parisien du handicap 2019", c'est parce que c'est quelque chose d'important. Ce rendez-vous annuel permet de croiser les différents regards, de mobiliser autour des questions relatives au handicap et à l'accessibilité.

Je garde d'ailleurs un très bon souvenir de quand j'étais adjoint au Maire de Paris avec Bertrand DELANOË. Par ma délégation, où je travaillais avec Mme DUBARRY sur ces questions, nous faisions la "Nuit du handicap" et la "Semaine du handicap". Voilà, c'est un vieux dossier qui continue et c'est quelque chose d'important.

Il est aussi l'occasion de valoriser l'action de plusieurs associations de soutien aux personnes en situation de handicap, tel que le "Collectif Fractales" dont le spectacle musical met en valeur les performances de plusieurs jeunes en situation de handicap. Ce spectacle hors norme accueille de jeunes autistes et met en partage leur force de vie. Plus de 23 associations participent activement à la dynamique du "Mois parisien du handicap" en développant des ateliers d'expression plastique, en valorisant les compétences créatives et culturelles des sourds et des malentendants pour une meilleure intégration dans la vie, au quotidien.

Initié en 2009, comme je le disais tout à l'heure, par la Ville de Paris pour combattre les préjugés et accepter l'autre dans sa différence, le "Mois parisien du handicap" se tient cette année du 1er juin au 6 juillet, nous sommes donc déjà dans le "Mois du handicap" aujourd'hui 13 juin.

Cette nouvelle édition, lancée il y a quelques jours, est l'occasion de mieux faire connaître le handicap dans l'ensemble de notre ville, de participer au changement de regard pour, in fine, le banaliser. Au total : plus de 350 événements sur tout Paris, à travers des activités, des concerts, des conférences, des débats, des animations de tout bord, mais aussi de "meet-up" ou encore d'initiation au braille ou à la langue des signes française.

C'est un mois très riche en événements, un véritable espace de rencontres : l'art, le sport ou encore les loisirs seront omniprésents grâce à des événements participatifs et accessibles, organisés avec l'appui de nombreux partenaires, telles que les mairies d'arrondissement évidemment, les musées, les salles de concert, les médiathèques, les associations et les conseils locaux du handicap. Des moments d'une telle dimension, d'une telle intensité sont très importants car ils permettent de sensibiliser tous les Parisiens et toutes les Parisiennes à la question du handicap.

Je vous invite vraiment, au-delà de mon intervention, au-delà du vote qui, je l'espère, sera unanime, à participer dans vos arrondissements à Paris, à aller voir le programme parce que c'est vraiment très riche. Nous aurons évidemment cette fameuse Nuit, dont je parlais tout à l'heure. Elle sera installée place de la République, samedi prochain, le 15 juin, ainsi qu'un bal inclusif, installé sur le bassin de la Villette, au cœur de "Paris Plages", le 6 juillet prochain.

Je tiens également à insister sur une rencontre qui aura lieu à l'auditorium de l'Hôtel de Ville le 24 juin, animée par Nicolas NORDMAN et Karen TAÏEB. C'est aussi au cœur même de l'Hôtel de Ville que ces rencontres peuvent améliorer le regard de chacune et de chacun. Je tiens donc vraiment à féliciter Nicolas NORDMAN pour cette dixième édition - déjà 10 ans que cette manifestation du "Mois parisien du handicap" existe !

Je tiens évidemment à remercier, à travers lui, tous les acteurs locaux mobilisés au quotidien qui feront de ce "Mois du handicap" un rendez-vous, je l'espère, important pour la vie parisienne.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher Philippe DUCLOUX, de porter le "Mois parisien du handicap" à l'attention de notre Assemblée. Vous avez tout dit.

Comme vous l'avez dit, il se déroule en ce moment même pour la dixième année consécutive avec plus de 350 événements dans tout Paris. Tous les arrondissements participent à ce mois. C'est un mois pour combattre les préjugés, accepter l'autre dans sa différence, un mois co-organisé avec un nombre très important de partenaires.

Permettez-moi de profiter de cette réunion du Conseil de Paris pour remercier l'ensemble des partenaires qui se mobilisent pour son organisation. Je remercie ainsi mes collègues de l'Exécutif. Avec un certain nombre d'entre eux, nous avons organisé des événements dans le cadre de ce "Mois parisien du handicap". Le handicap est un sujet éminemment transversal ; il concerne tous les aspects de la vie quotidienne. C'est donc tout naturellement que nous avons été amenés à co-organiser certaines séquences durant ce mois de sensibilisation au handicap.

Je remercie l'ensemble des directions de la Ville de Paris, bien sûr, les mairies d'arrondissement et, en particulier, les adjoints en charge du handicap, les conseils locaux du handicap et les établissements sociaux et médico-sociaux qui participent aussi à ce mois. C'est là une belle occasion pour pouvoir organiser notamment des portes ouvertes dans ces établissements, parfois considérés comme trop fermés.

Enfin, beaucoup d'associations, de très nombreuses associations parisiennes du champ du handicap se mobilisent de manière très importante pour ce mois.

L'objectif bien sûr, c'est de placer le handicap au cœur de la ville, de sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens aux questions d'accessibilité. Avec ces 350 événements programmés dans tout Paris, soit - je tiens à le souligner - plus du double de ce qu'il s'était passé l'année dernière, les Parisiens pourront rencontrer des personnes en situation de handicap lors de représentations théâtrales, de temps de sensibilisation au para-sport ou encore de lecture de contes en français et en langue des signes.

Mettre le handicap au cœur de la ville, c'est permettre le changement de regard. C'est permettre aussi - je crois que c'est important - de faire bouger les lignes pour une société plus inclusive.

Je ne vais pas citer tous les événements qui se déroulent durant ce mois. Je vous invite les uns et les autres, chers collègues, à y participer. Dans les arrondissements, des forums sont organisés, par exemple, dans le 14e, le 12e, le 3e et le 4e arrondissement. Sont organisés toute une série d'événements avec Paris Musées, très impliqué

dans ce "Mois parisien du handicap" : la "Nuit du handicap", comme vous l'avez souligné, ce samedi 15 juin ; le colloque, bien sûr - vous en avez aussi parlé.

Je voudrais terminer en vous invitant toutes et tous, chers collègues, au grand bal inclusif que nous organisons avec Christophe GIRARD sur le bassin de la Villette le 6 juillet. Ce sera un moment festif, de rencontre, qui permettra aux personnes en situation de handicap mais aussi aux personnes qui ne sont pas en situation de handicap de partager ce moment de convivialité. Changer le regard, c'est aussi montrer des moments festifs et heureux qui permettent la rencontre et le partage.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 70.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 70).

Je vous remercie.

2019 DASES 135 - Subventions (198.800 euros) et avenants à neuf associations dans le cadre de l'appel à projet "Dispositif de prévention des conduites à risques et/ou de réduction des risques en milieux festifs".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 135 relatif à l'attribution de subventions et d'avenants à 9 associations dans le cadre de l'appel à projet "Dispositif de prévention des conduites à risques et/ou de réduction des risques en milieux festifs".

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, une courte intervention puisque notre Conseil a été l'objet de nombreux projets de délibération concernant les nuits parisiennes et la vie festive qui se développe à Paris, notamment hier lors de l'examen des projets de délibération portés entre autres par Frédéric HOCQUARD.

Nous nous félicitons de ce développement, mais il implique aussi une grande vigilance de notre part. En effet, si des initiatives et des lieux permettent de faire de Paris une capitale incontournable des festivités nocturnes, d'autres questions se posent et celles-ci sont régulièrement abordées dans notre hémicycle : la question des conditions de travail des salariés qui exercent en horaire décalé et, de fait, celle de l'accessibilité des services publics pour répondre à la nécessité des Parisiennes et Parisiens qui travaillent en horaire décalé - les crèches, les transports publics, par exemple ; la gestion des nuisances sonores ; toutes les questions liées à la propreté de l'espace public après des moments festifs.

Nous savons que la Ville fait beaucoup, mais nous devons aussi prendre en compte le fait que ces moments sont aussi des moments de consommation de produits illicites, et bien souvent dangereux pour la santé, notamment pour des produits psychoactifs dont les mélanges sont parfois plus qu'aléatoires.

La consommation de drogues illégales ou illicites - on peut trouver le mot que l'on veut - est une réalité à laquelle notre ville est confrontée, comme de nombreuses métropoles en Europe et dans le monde. Depuis 2004, la Ville de Paris, par le biais du dispositif "Fêtez Clairs", porté par un collectif d'associations, met en œuvre un grand nombre d'actions de prévention, notamment sur les risques liés à la consommation de produits, à la sexualité, au bruit, aux agressions. Le dispositif "Fêtez clairs" est une partie d'un dispositif plus large de notre politique publique de prévention des conduites à risque, ainsi que la réduction des risques et des dommages. On les voit aussi dans les festivals : récemment, un test de drogue a été déployé dans les festivals comme "We Love Green", "Solidays", le "Fnac Live", "Peacock" ou encore même la "Techno Parade". Aujourd'hui, il est possible de tester les produits psychoactifs que certains souhaitent consommer, afin de mesurer leur nocivité.

Nous sommes heureux que le soutien de la Ville soit renouvelé auprès de ces neuf associations qui portent ce projet. Je voulais en citer quelques-unes, mais elles sont toutes importantes dans le dispositif. Il y a évidemment l'"Association nationale de prévention en alcoologie et en addictologie" pour son comité parisien, l'A.N.P.A.A.75, qui gère des centres de soin, des consultations de cannabis, des équipes de prévention en milieu scolaire, dans les quartiers, dans les entreprises et dans les milieux festifs depuis 2007. Aujourd'hui, elle assure la coordination générale du dispositif, ce qui est plutôt bien.

Elle a d'ailleurs succédé au "Kiosque info Sida et toxicomanie" qui gérait précédemment la coordination, de 2015 à 2017 et qui a un regard assez attentif sur les sujets de prévention, de conseils, notamment autour des I.S.T., du virus du Sida et puis des addictions que l'on peut constater aussi. Son parcours est un peu particulier : il

développe l'aller vers à travers des actions de prévention et de réduction des risques liés à la sexualité ; il est très pertinent dans ces milieux-là.

La dernière association que je voulais citer, mais il y en a beaucoup d'autres, c'est "Planet Roller" qui a un regard assez particulier sur tous ces sujets puisque leur intervention se situe surtout dans la "Techno Parade", en roller, ce qui permet là encore d'avoir une approche vers des jeunes qui ne sont pas toujours très sensibilisés aux questions de prévention. Cela donne une image positive et conviviale par l'intermédiaire de ces équipes en roller, complétées par ailleurs par d'autres équipes en piéton.

Nous nous réjouissons donc que ce projet de délibération soit voté aujourd'hui et je vous invite toutes et tous à le voter.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Léa FILOCHE, de cette intervention sur la politique de la Ville sur la question de la réduction des risques et des substances illicites psychoactives qui sévissent dans les fêtes en particulier et dans les événements, que l'on retrouve dans la ville et sur les lieux publics, ou encore parfois dans les lieux privés, comme les discothèques, et dans d'autres lieux.

Le fait d'avoir mis en place ce dispositif "Fêtez Clairs" depuis un certain nombre d'années est vraiment très important pour notre ville. Vous savez aussi bien que moi qu'il y a non seulement, comme vous le dites, un certain nombre de problèmes de santé publique ayant trait à la consommation de ces produits, mais aussi un certain nombre de problèmes de comportement ou de prévention. Il y a les questions de santé : comment les gens peuvent devenir malades, voire mourir à cause de ces produits ; et il y a aussi la question de la prévention : comment ils peuvent mieux ou moins consommer, voire faire vraiment attention à ce qu'ils font. Je pense, par exemple, à la question du "chemsex" qui se développe de plus en plus dans notre ville, à la fois dans des lieux évidemment festifs, mais aussi dans les lieux privés. C'est un vrai sujet de santé publique sur lequel nous travaillons et sur lequel "Fêtez Clairs" commence vraiment à travailler. Je pense que nous y reviendrons.

En tout cas, sachez que la Ville procède à un vrai travail de fourmi, d'aller vers, de santé communautaire auprès de ces publics. C'est une vraie avancée en termes de santé publique et elle est assez unique dans son genre en France.

Sur la question des "testings" auxquels vous avez fait allusion, c'est-à-dire le fait d'aller tester sur place les produits, nous avons commencé à le développer avec l'association "Charonne" qui est financée ici, mais aussi maintenant avec "Techno+". C'est vraiment un sujet important pour pouvoir faire de la prévention et de l'information.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 135.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 135).

2019 DASES 151 Subvention (45.000 euros) et convention avec le GIE IPSO pour la création d'un cabinet médical 73 rue de Montreuil (11e) dans le cadre du dispositif Paris Med'.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 151 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec le G.I.E. I.P.S.O. pour la création d'un cabinet médical, 73 rue de Montreuil dans le 11e arrondissement, dans le cadre du dispositif "Paris Med'".

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Le sujet que je souhaite aborder n'est pas nouveau. C'est toujours la distinction dans notre politique en matière de santé entre les centres de santé, les maisons de santé et les cabinets médicaux privés. Nous sommes dans un contexte de grève des urgences qui pose évidemment la question de l'amont, même si ce n'est pas que cela. La problématique des urgences est aussi, d'abord et avant tout, le problème des sous-effectifs dans l'hôpital public, le problème de la suppression de services, de la suppression de lits et de lits d'aval. Tout cela est dicté par des logiques austéritaires qui font que la souffrance du personnel hospitalier est extrêmement préoccupante et qu'elle s'aggrave d'année en année. Hélas, les gouvernements successifs, et tout particulièrement celui-là, sont totalement sourds à la problématique.

Néanmoins, notre politique en matière de santé devrait donc penser - nous y reviendrons, car il y a d'autres vœux sur la question de l'A.P. -H.P. et l'action des urgences - la complémentarité entre la médecine de ville et les hôpitaux qui devraient être repositionnés en hôpitaux de proximité. Quelle médecine de ville souhaitons-nous ?

Nous allons attribuer une subvention d'investissement de 45.000 euros au G.I.E. I.P.S.O. pour la réalisation de travaux d'aménagement d'un local situé au 73, rue de Montreuil dans le 11e arrondissement. Ces moyens financiers vont servir à l'acquisition d'équipements et à la création d'un cabinet médical de soins de premiers secours, secteur 1. Par ailleurs, nous sommes dans le cadre de critères que nous avons fixés : au moins trois professionnels de santé en secteur 1.

Nous ne sommes pas les seuls financeurs : si la Ville de Paris met 45.000 euros, il y a aussi une subvention de la Région Ile-de-France à hauteur de 200.000 euros, tandis que l'équipe médicale propre va mettre, elle, 1.340.000 euros. Cela fait donc beaucoup d'argent public mis dans les travaux d'aménagement d'un local privé - le propriétaire est privé, c'est un bailleur privé. Il y a en retour une charte et un engagement : notamment, mener des actions de santé publique sur le territoire parisien.

J'aimerais, Madame l'Adjointe, savoir quelles sont les évaluations de ces actions de santé faites sur les cabinets médicaux qui ont déjà été accompagnés et aidés. Qui fait ces évaluations d'action ? Est-ce une structure indépendante ? Est-ce simplement l'A.R.S. qui fait son évaluation ? Comment la Ville fonctionne par rapport à cela ?

Je voudrais réinsister et préciser que la différence entre un centre de santé ou un cabinet médical privé est importante. Evidemment que ce cabinet médical, face au déficit de santé de médecine de ville, va être utile - je ne le remets pas en cause. Un centre de santé, c'est une politique de prévention de santé publique ; un cabinet médical, c'est beaucoup plus une politique de soin à l'acte. Ce n'est pas la même approche : dans l'un, vous avez des salariés rémunérés et qui peuvent aussi intervenir sur différents publics et aussi hors de leur local ; dans l'autre, les professionnels sont payés à l'acte, sont rémunérés aux consultations effectuées. Cela amène une logique de santé qui n'est pas du tout la même avec l'ensemble des partenaires, même si cela n'interdit pas à des cabinets médicaux privés d'avoir des gens extrêmement dévoués pour l'intérêt général et d'aller au-delà de la simple logique de rétribution à l'acte et d'intéressement.

Il est important de comprendre qu'il y a deux conceptions différentes entre les centres de santé et la médecine en cabinet médical, même lorsqu'il y a plusieurs professionnels. J'ai toujours le sentiment que nous avons plus souvent des projets de délibération sous cette forme que sur les centres de santé dont la forme serait, selon moi, vraiment à privilégier.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Vous allez être contente, Madame SIMONNET : le mois prochain, nous allons voter sur le centre de santé Richerand, sur lequel nous allons délibérer pour investir à hauteur d'un million d'euros. Vous voyez que, pour nous, le sujet est tout à fait d'actualité ; nous ne sommes pas en train de financer les cabinets de santé pluri-professionnels au détriment des centres de santé, bien au contraire. Vous le savez, puisque je l'ai rappelé à plusieurs reprises : nous avons décidé de moderniser et de rénover tous les centres de santé parisiens, sans exception ; de ne plus en fermer aucun et, même, de les agrandir. C'est donc une vraie politique de santé publique que nous menons.

Cela n'empêche pas, effectivement, que le fait de parer à la désertification médicale, en tout cas du secteur 1 à Paris, par une aide à l'installation bien plus modeste - il s'agit là de 45.000 euros, et non d'un million d'euros - pour aider des professionnels de santé à s'installer, ce n'est pas du luxe. Il n'est pas possible de continuer à penser que nous allons être obligés d'aller voir simplement des médecins en secteur 2 et que, donc, toute une partie de la population ne pourra plus aller qu'aux urgences pour se faire soigner, ou dans nos centres de santé qui ne sont pas assez nombreux. Je suis d'accord avec vous : il faudrait tout multiplier, mais je crois franchement que l'effort a été important.

Je finirai sur une chose. Les maisons de santé, comme les cabinets "Paris Med'" qui ont été financés, sont des cabinets et des maisons de santé qui sont non seulement en secteur 1, mais ont en plus des projets de santé. Ce n'est pas que du soin ; c'est aussi de la santé stricto sensu.

I.P.S.O., dont nous n'avons finalement pas parlé, a un projet de santé très important. Par exemple, vous parliez des urgences tout à l'heure : ils ont beaucoup fait pour avoir une réponse en gynécologie, sur tout ce qui est famille, sur tout ce qui est éducation thérapeutique et prévention auprès des familles, mais aussi pour répondre aussi aux urgences. De manière vraiment proactive, leur ouverture sera de 7 heures et demie jusqu'à 22 heures, tous les jours. Ils seront également ouverts le samedi.

Moi, je salue vraiment cette innovation que, pour l'instant, tous nos centres et toutes nos maisons de santé ne font pas. Or, c'est très important si l'on veut commencer à vraiment tisser des liens intelligents avec l'hôpital et désengorger les urgences. Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 151.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 151).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'utilisation du fichier SI-VIC par l'A.P.-H.P.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés : le vœu référencé n° 144 est relatif à l'utilisation du fichier S.I.-V.I.C. par l'A.P.-H.P.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Le groupe Ecologiste, à travers ce vœu sur le fichier S.I.-V.I.C., le système d'information pour le suivi des victimes, voudrait alerter l'Assemblée sur un usage inapproprié de ce fichier.

Deux articles de "Médiapart" et du "Canard enchaîné" ont montré que ce fichier était détourné pour ficher les "Gilets jaunes" qui passaient par les cases des urgences des hôpitaux de l'A.P.-H.P. en détournant le principe de situation sanitaire exceptionnelle qui doit être utilisée en cas d'attentat. Ici, c'est par rapport à un mouvement social qu'a été utilisé ce fichier. Cela remet en cause la question du secret professionnel : les informations concernant la santé des personnes qui vont dans les hôpitaux ne doivent pas être divulguées à d'autres personnes que des médecins. Là, ce fichier est accessible par le ministère de la Santé. Par ailleurs, en protestation à cet usage, un appel a été signé par 100 médecins pour ne pas utiliser ce fichier, pour le boycotter.

Autre élément très important aussi : l'A.P.-H.P. a reconnu l'usage inapproprié de ce fichier.

A travers ce vœu, nous demandons que la Ville de Paris interpelle le Ministère de la Santé pour lui rappeler les règles qui président l'utilisation du fichier S.I.-V.I.C. et que la Ville de Paris s'associe aussi à la demande de sénateurs de divers horizons politiques de diligenter une enquête indépendante pour faire la lumière sur ces faits de détournement des données médicales.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Anne SOUYRIS pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci à Jérôme GLEIZES.

Effectivement, la question du fichier S.I.-V.I.C. que vous avez rappelée est très importante : ce sujet nous montre à quel point les informations médicales sont précieuses. A une époque où tout est numérique et tout est transféré en permanence, la question de la réserve médicale et la question du secret médical doivent être préservées. C'est le premier sujet, et c'est le sujet qui est de toute façon posé par S.I.-V.I.C., avec deux corollaires.

Le premier, que vous soulevez, est celui des informations médicales sur le dossier et à qui elles sont envoyées. Sur ce sujet, la demande qui a été faite par le Sénat pour avoir un certain nombre d'informations et enchaîner éventuellement sur une enquête parlementaire est, je pense, très importante.

Le second est la question de l'usage de ce fichier. Au départ, ce fichier a été pensé pour que, en cas d'accident où il y a beaucoup de morts ou en cas d'attentat, il puisse y avoir des renseignements rapides auprès des familles : qui étaient et où étaient les victimes dans les hôpitaux ? C'est une chose, mais c'en est une autre quand cela commence à devenir de la prévention, c'est-à-dire quand, tout d'un coup, le Gouvernement estime qu'on lance le fichier S.I.-V.I.C. pour quelque chose qui n'a pas eu lieu, pour un drame qui n'a pas eu lieu - en l'occurrence, en prévision de manifestation. Là, cette question se pose effectivement et c'est pour cela que nous appuyons votre demande de s'adresser à la ministre pour lui demander expressément qu'il ne puisse pas y avoir d'usage préventif de ces fichiers S.I.-V.I.C.

Je vous remercie donc de ce vœu que nous appuyons.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix le vœu n° 144 du groupe Ecologiste de Paris ainsi amendé…

M. Jérôme GLEIZES. - Je voudrais revenir sur les amendements car ils vont au-delà de notre demande.

La Ville de Paris, en tant que présidente du Conseil de surveillance, demande elle-même que le fichier ne soit pas utilisé. Cela va donc bien au-delà de notre demande.

Bien sûr, nous acceptons les amendements.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 254).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la fermeture de services de gériatrie par l'A.P.-H.P.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Les vœux référencés n^{os} 145 et 145 bis sont relatifs à la fermeture de services de gériatrie par l'A.P.-H.P.

La parole est à Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en 2014, nous avons appris que les services de S.S.R. et de S.L.D. - excusez-moi pour les acronymes - de Fernand-Widal, soit 140 lits, ne seraient finalement pas transférés à l'hôpital Lariboisière mais renvoyés dans le cadre d'un projet plus global en lien avec le grand hôpital nord.

Aujourd'hui, nous apprenons par voie de presse que la réorganisation des services de gériatrie prévue par l'A.P.-H.P. intègre la suppression de 18 services de gériatrie sur Paris, soit plusieurs centaines de lits.

Les informations dont nous disposons à ce stade, à la lecture des quotidiens, nous indiquent seulement que l'A.P.-H.P. viserait à la création d'E.H.P.A.D. mais nous n'en connaissons ni le nombre précis, ni la localisation, ni les dates éventuelles d'ouverture, ni leurs capacités. Les besoins d'E.H.P.A.D. sont réels en Ile-de-France, c'est indéniable, et la création de nouveaux établissements n'est à notre avis en rien contradictoire avec le maintien et la rénovation des services hospitaliers existants.

Nous souhaiterions donc à la fois disposer du projet de l'A.P.-H.P. mais aussi des critères qui ont amené à ce choix. Il ne s'agit pas là d'accuser M. Martin HIRSCH de tous les maux mais de comprendre les logiques à l'œuvre dans la politique de santé menée à Paris sous l'impulsion de l'A.P.-H.P. et dans le cadre des logiques budgétaires imposées par l'Etat.

Les élus que nous sommes sont régulièrement interpellés, à raison, par les patients et les agents des services hospitaliers. Nous souhaitons donc pouvoir disposer des tenants et des aboutissants du projet de l'A.P.-H.P. concernant la gériatrie.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur BÉGUÉ.

La question de la gériatrie… Oui, nous avons le même souci, Monsieur BÉGUÉ : comment faire en sorte que nos personnes âgées, que ce soit en France, mais particulièrement à Paris, soient bien traitées et soient même mieux traitées ? Parce que, de toute façon, la question est entière que ce soit à l'hôpital, dans les E.H.P.A.D. actuellement, ou encore chez eux où ils ne peuvent pas encore toujours rester de manière autonome. Il y a un certain nombre de questions et de problèmes.

Quand l'A.P.-H.P. dit : "Je veux réformer mes lits et en transférer une part en E.H.P.A.D.", ce que je peux vous dire à ce stade - un stade encore très flou, là aussi nous sommes d'accord -, c'est que la question, pour l'instant, n'est pas réglée. L'A.P.-H.P. a commencé à lancer un certain nombre de propositions mais le plan n'est pas lancé en tant que tel et la question n'est pas réglée. Je sais que, pour l'instant, la décision n'a pas été prise de transférer des lits en E.H.P.A.D. Nous sommes au stade des hypothèses.

Ces hypothèses doivent se transformer en vraie proposition avec nous ; voilà la proposition du vœu de l'Exécutif. Nous proposons, comme vœu de l'Exécutif en réponse à votre vœu, que la Ville de Paris soit associée à

l'élaboration d'un diagnostic de l'offre parisienne en matière sanitaire et médico-sociale à destination des personnes âgées dépendantes, ainsi que des besoins et du profit des publics accueillis actuellement dans les U.L.S.D. à Paris.

Deuxième point : que l'A.P.-H.P. présente aux élus parisiens, avant toute mise en œuvre, le nouveau projet de santé en matière de gériatrie et l'impact des réductions de services sur l'offre de soin à Paris en portant une attention particulière à l'accessibilité financière et géographique des services pour les Parisiennes et Parisiens. Effectivement, la question de l'accessibilité et des tarifications sociales est centrale. Merci beaucoup.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le groupe Communiste maintient-il son vœu ? Il le retire ?

Très bien, je vous remercie.

Je mets donc aux voix…

La parole est à Mme CARRÈRE-GÉE, pour une explication de vote, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais indiquer que nous voterons le vœu présenté par l'Exécutif. Je crois que l'émotion, à la lecture des journaux, a été largement partagée.

On a un besoin évident d'objectivation d'éventuelles surcapacités en lits de gériatrie. Si ces surcapacités étaient avérées et que des personnes se retrouvent aujourd'hui à l'hôpital alors qu'elles auraient toute leur place dans d'autres solutions, soit en E.H.P.A.D., soit à domicile avec des solutions adaptées, cela engage évidemment un effort conjoint de l'A.P.-H.P. et de la Ville de Paris pour qu'il y ait un effort d'augmentation de places - un pour un ! - et des solutions adaptées : soit E.H.P.A.D., soit solution à domicile appropriée.

Nous voterons évidemment ce vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 255).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la situation de l'A.P.-H.P. et de l'Hôpital Dieu.

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif aux services d'accueil des urgences des hôpitaux de l'A.P.-H.P.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un débat sur le projet de "Nouvelle A.P.-H.P".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Les vœux référencés n^{os} 146, 147 et 148 sont relatifs à la situation de l'A.P.-H.P. et de l'Hôpital Dieu et à un débat sur le projet de "nouvelle A.P.-H.P.".

La parole est tout d'abord à Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Madame la Maire.

Lors de la grève dans les services d'accueil des urgences de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, la mobilisation a été très forte. Les deux principaux syndicats déploraient l'absence de proposition nouvelle de l'A.P.-H.P. Cette mobilisation se poursuit dans toute la France et nous la soutenons. Il y a une pétition en ligne relayée par les élus communistes que je vous propose de signer.

Il est également très important de préserver la vocation médicale des biens fonciers et immobiliers de l'A.P.-H.P. Les restructurations de l'A.P. se sont traduites par la suppression de 3.500 postes entre décembre 2014 et décembre 2018. La fréquentation en hausse due au regroupement hospitalier, aux suppressions de lit, mais aussi à la dégradation sociale et économique de la société, la mutation d'usage dans le cadre du P.L.U. doit être conditionnée au respect des capacités du service public. Nous devons préserver la vocation médicale des biens fonciers et immobiliers de l'A.P.-H.P. Nous affirmons la nécessité d'avoir un service d'urgences de proximité et de pleine capacité à l'Hôtel-Dieu avec l'accès quotidien pour les pompiers.

Nous proposons donc que la Maire de Paris interpelle la ministre de la Santé au sujet des conditions de travail dans les services d'urgences, en lutte depuis plusieurs semaines ; que la Ville de Paris demande un moratoire des

réformes au sein de l'A.P.-H.P., ainsi que le maintien de son statut et de son unicité ; que la Maire de Paris affirme que la part de l'offre de soins médicaux restera la même au sein du complexe de l'Hôtel-Dieu avec un service d'urgences de plein exercice.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour présenter le vœu n° 147, la parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, notre vœu est finalement presque en deçà de refléter la crise que traversent les différents services des urgences de l'A.P.-H.P. et des autres établissements hospitaliers. Nous avons déjà eu l'occasion de revenir sur ce point hier lors des questions d'actualité.

Face à la crise, encore une fois, le Gouvernement répond avec l'arrogance, le silence et le mépris qui le caractérisent. Non, Madame BUZYN, on n'envoie pas des gendarmes chercher les soignantes et les soignants en arrêt maladie ! Le personnel soignant ne tient plus. Professionnels dotés d'une incontestable conscience professionnelle, ils et elles sont épuisés par le rythme infernal et les conditions de travail dégradées et en sont arrivés à n'avoir plus d'autres recours que d'être eux-mêmes en arrêt maladie. Après trois mois d'une grève qui touche désormais 95 services d'urgence, les personnels hospitaliers de Lons-le-Saunier, de l'hôpital Lariboisière à Paris durcissent donc leur mobilisation. Le 11 juin était un jour de mobilisation des personnels des hôpitaux en lutte, cela vient d'être dit, et nous, élus de Paris, avons la responsabilité de soutenir ce mouvement social sans réserve, unanimement, car il y va d'un service public vital pour toutes et tous.

Conscients du poids qui pèse sur leurs collègues réquisitionnées, les personnels restent cependant déterminés quant aux revendications communes concernant leurs conditions de travail, les effectifs et notamment la titularisation des contractuels, les revendications salariales, ainsi que la création d'un statut spécifique pour les urgentistes.

Nous proposons donc à l'ensemble du Conseil de Paris de soutenir les professionnels mobilisés. Nous demandons à la Maire de Paris de signifier son attachement au service d'accueil des urgences, son soutien à la mobilisation, que ce soit publiquement mais aussi au sein du Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P.

Nous ne pouvons plus rester spectateurs de la déliquescence de nos hôpitaux : il y a urgence aux urgences !

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour présenter le vœu n° 148, la parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, il y a urgence aux urgences ! Il y a urgence dans tout l'hôpital public. La situation est extrêmement problématique, catastrophique ! C'est une grève historique que nous sommes en train de connaître à travers les urgences. Elle révèle une sursaturation dont les personnels ne peuvent plus. Quelle est la réponse du politique ? Le Gouvernement n'hésite pas à aller les réquisitionner, en envoyant carrément des gendarmes chercher les agents chez eux. Cette situation ne peut plus durer.

La situation à Paris est aussi particulière, c'est-à-dire que, en plus de la grève dans les urgences et des services des urgences qui n'en peuvent plus de cette sursaturation, l'A.P.-H.P., l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, est en train de mettre en place sa "nouvelle A.P.-H.P.", avec M. Martin HIRSCH. Il faut comprendre que l'objectif est finalement de faire de gros mastodontes à travers des fusions, des regroupements, une mise aux normes des Groupements hospitaliers de territoire, G.H.T., par la fusion des 12 groupes hospitaliers ayant regroupé les 39 établissements antérieurs dans 4 supra-groupes hospitaliers chapeautés par une seule gouvernance. Cela peut paraître très technique, mais c'est très concret : on se retrouve avec le mythe de l'hyperspécialisation ; finalement, on supprime le principe même d'hôpital de proximité polyvalent.

Ce faisant, à travers la fusion, on diminue évidemment drastiquement le nombre de lits et on continue de poursuivre les objectifs de réduction d'effectifs avec, au milieu de tout cela, le démantèlement complet de la filière gériatrie. Je n'y reviendrai pas : je souscris évidemment à ce qui a été dit par Hervé BÉGUÉ précédemment. La situation est problématique.

On a une logique de l'hôpital-entreprise avec la course en avant vers l'hôpital debout, au mépris d'une logique de l'hôpital public. Il est essentiel que nous nous opposions à la nouvelle A.P.-H.P., que nous exigions un moratoire sur le plan de transformation de l'A.P.-H.P…

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - … et que nous exigions un vrai débat parisien sur le devenir de l'A.P.-H.P.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup.

Merci, Madame la Maire, et merci de ces différentes questions sur la question des urgences.

Ces trois vœux relatifs à la situation de l'A.P.-H.P., de ses services d'accueil des urgences et de sa transformation en cours, me permettent de revenir sur un débat que nous avons entamé hier à l'occasion d'une question d'actualité, Madame FILOCHE, en lien avec les différents mouvements sociaux en cours à l'hôpital. Les situations de tension hospitalière que vous évoquez dépassent largement le cadre parisien et l'A.P.-H.P. mais le concernent pleinement. Vos trois vœux font référence à la situation des services d'urgences, chaque année plus sollicités - entre 3 et 5 % d'augmentation par an depuis le début de la mandature - sans que les moyens ne soient donnés pour qu'ils puissent y faire face.

La Ministre, en plein débat parlementaire sur le projet de "Ma loi santé 2022", a fini par entendre la grogne qui monte depuis des mois dans les hôpitaux et annoncé quelques mesures la semaine dernière. Elle a confié au rapporteur du plan "Ma santé 2022", Thomas MESNIER, et au professeur CARLI, directeur du Samu de Paris, le lancement d'une mission de refondation des services d'urgences dont les travaux devraient être connus d'ici l'automne 2019.

Cette mission de refondation répond à la demande de la Ville - enfin, nous l'espérons - que nous avons portée avec Anne HIDALGO suite au dernier Conseil de surveillance. Nous avons écrit à la ministre pour l'interpeller sur la fragilité de plusieurs services d'accueil d'urgences de l'A.P.-H.P. en raison de conditions de travail très difficiles et de difficultés croissantes de recrutement des personnels. Nous avons relevé la nécessité, d'une part, d'accélérer l'organisation des soins de premier recours et, d'autre part, de soutenir fortement le bon fonctionnement des urgences. Nous avons demandé, pour ce faire, l'élaboration d'un plan durable et global pour les S.A.U. et ses personnels, dont l'objectif serait qu'il y ait zéro patient sur des brancards.

Sans attendre les mesures nationales, la direction générale de l'A.P.-H.P. avait proposé à mi-avril un certain nombre de mesures qui font toujours l'objet de négociations avec les organisations syndicales en matière de sécurité, en matière d'effectifs, en matière de rémunération. Mais si ces mesures d'urgence sont nécessaires, elles ne seront pas suffisantes pour répondre de manière structurelle à des services qui sont sursollicités et qu'il faut désengorger en travaillant avec l'amont - la médecine de ville de proximité - et l'aval, c'est-à-dire la capacité d'accueil dans les services de soins pour les patients qui doivent être hospitalisés.

A l'occasion de cette question, il faut rappeler d'une part que la Ville de Paris soutient activement, depuis 2014, la restructuration de la médecine de ville - nous en avons parlé tout à l'heure au travers de l'aide à l'installation de professionnels de santé en structures regroupées. Par ailleurs, nous soutenons l'amélioration des conditions d'accueil des patients et des conditions de travail des personnels des S.A.U. de l'A.P.-H.P. à travers un soutien financier aux investissements dans les services.

Au prochain Conseil, nous délibérerons d'une subvention de 400.000 euros pour les urgences de l'hôpital Lariboisière. Aussi, la Ville réserve depuis deux ans 500 logements sur son parc de personnels de l'A.P.-H.P., en plus des logements mis à disposition sur critères sociaux ou d'attractivité à ses agents par l'A.P.-H.P. Bref, si ce n'est pas de la responsabilité première de la Ville, nous nous engageons pleinement pour soutenir les hôpitaux parisiens.

Sur la question du débat avec les élus parisiens, je vous propose, comme nous l'avons toujours fait depuis le début de la mandature à l'Hôtel-Dieu "nouvelle A.P.-H.P.", que l'on puisse débattre avec la direction générale de l'A.P.-H.P., avec l'A.R.S., de la déclinaison parisienne du plan national urgence, ainsi que du projet "nouvelle A.P.-H.P.", dans un format qui reste à définir : soit devant ce Conseil, soit en 4e Commission.

Je pense qu'il est illusoire et contre-productif d'appeler à un moratoire sur la transformation hospitalière en cours. Il est nécessaire que l'hôpital se transforme, s'adapte, évolue pour prendre en compte l'évolution des besoins des patients et des progrès de la médecine et de la technologie, mais il doit pouvoir disposer de moyens pour le faire.

Sur la question enfin de l'Hôtel-Dieu, je souhaite rappeler une nouvelle fois ici le souhait constant de la Ville de Paris que le site de l'Hôtel-Dieu conserve sa vocation hospitalière. Les travaux de rénovation de la partie hospitalo-universitaire - les deux tiers du site - commenceront en septembre 2019, pour plus de 200 millions d'euros de travaux. Nous y avons d'ailleurs implanté, dès 2019, un centre de santé sexuel et un centre de protection maternelle pour femme en grande précarité.

Je vais m'arrêter là. Je sais que la question du tiers restant sera discutée et il y sera répondu par M. MISSIKA demain.

En tout cas, je vous remercie pour ces questions et nous y reviendrons certainement très bientôt.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Vous aviez effectivement trois vœux qui vous étaient proposés, donc un peu plus de temps de parole.

La proposition de vœu n° 146 du groupe Communiste - Front de Gauche est-elle maintenue ?

Elle l'est, donc un avis défavorable de l'Exécutif.

Je la mets donc aux voix, à main levée, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 147 du groupe "Génération.s" avec une proposition d'amendement, si j'ai bien compris.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Génération.s", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 256).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 148 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris" relatif à la mise à disposition d'espaces de l'Hôtel Dieu à la suite de l'incendie de Notre-Dame.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 149 relatif à la mise à disposition d'espaces de l'Hôtel-Dieu à la suite de l'incendie de Notre-Dame.

La parole est à Nathalie FANFANT.

Mme Nathalie FANFANT. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

À la suite de l'incendie de Notre-Dame, l'A.P.-H.P. a proposé par la voix de son directeur général de mobiliser une partie des espaces de l'Hôtel-Dieu, situé à proximité, afin de permettre la continuité de l'accueil des pèlerins, des visiteurs et des touristes.

En réalité, la mise à disposition d'espaces au sein de l'Hôtel-Dieu avait déjà été évoquée avant même l'incendie. Le recteur de Notre-Dame avait exprimé le souhait d'y installer une bagagerie, une boutique, un coin repos, une salle de réception pour les groupes, des sanitaires pour les touristes et visiteurs dans la perspective de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Le besoin de tels espaces est devenu criant aujourd'hui et ce site pourrait par ailleurs avoir une vocation muséale en exposant par exemple l'évolution du chantier.

C'est pourquoi nous vous demandons, en tant que présidente du Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P., de favoriser la mise à disposition d'espaces au sein de l'Hôtel-Dieu, étant précisé que notre démarche n'entend absolument pas remettre en cause le projet de transformation en cours.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci.

Vous savez que le 18 avril dernier, dans le contexte exceptionnel de l'incendie de Notre-Dame, le directeur général de l'A.P.-H.P. a justement proposé qu'une partie des espaces de l'Hôtel-Dieu puissent être mobilisés pour permettre le plus rapidement possible la continuité du rayonnement du site ainsi que l'accueil des pèlerins, des visiteurs et des touristes dans des conditions qui ne remettent pas en cause les projets actuellement lancés pour l'Hôtel-Dieu, à savoir le projet de restructuration hospitalière, le projet Espace Parvis. Depuis lors, l'A.P.-H.P. est en contact régulier tant avec la mission Notre-Dame dirigée par le général GEORGELIN qu'avec la Ville de Paris et le diocèse de Paris pour décliner pratiquement cette proposition.

Votre attention est appelée sur le fait que le projet discuté avec l'A.P.-H.P. porte plus sur la mise à disposition de surfaces d'exposition que sur l'installation d'une bagagerie. Mais, en tout cas, elle doit tenir compte à la fois de l'impératif de préservation des projets en cours et des règles encadrant la mise à disposition du domaine hospitalier.

Vous le voyez, cette démarche est en cours et j'espère que cela vous satisfait. Je vous propose donc de retirer votre vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu n° 149 est-il maintenu ?

Mme Nathalie FANFANT. - Puisqu'à nouveau l'Exécutif supplée notre demande en la magnifiant, nous acceptons de retirer le vœu. Merci beaucoup.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous, c'est bien noté.

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris" relatif à une cartographie de la pollution au plomb à la suite de l'incendie de Notre-Dame.

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris" relatif à un dépistage du saturnisme à la suite de l'incendie de Notre-Dame.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons donc aux vœux référencés n^{os} 150 et 151 relatifs à une cartographie de la pollution au plomb à la suite de l'incendie de Notre-Dame.

La parole est à Mme Dominique STOPPA-LYONNET.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Ce que je propose, c'est de présenter les deux vœux, n° 150 et n° 151, extrêmement liés. La présentation sera la même et on gagnera un peu de temps.

Chers collègues, l'incendie de Notre-Dame, le 15 avril dernier, a été un traumatisme national et bien au-delà, comme en ont témoigné les élans de solidarité à travers le monde. Mais c'est une fois le feu éteint que l'on s'est rappelé que le toit de la cathédrale était fait de centaines de tonnes de plomb et que l'on a compris que cendres et poussières chargées de plomb étaient portées par le vent, bien au-delà de l'île de la Cité, sur l'ensemble du territoire parisien et peut-être plus loin.

Les premières mesures de concentration de plomb dans l'air par le laboratoire central de la Préfecture de police sont préoccupantes. Certaines associations estiment même que des concentrations de plomb après l'incendie de Notre-Dame sont plus de 50 fois supérieures à celles de la norme. Le plomb est très toxique pour l'organisme. Inhalé, il a une toxicité rénale, cérébrale et sur la moelle osseuse, il est inutile de le rappeler.

Afin de limiter les intoxications au plomb et surtout de les traiter avant que les effets secondaires ne s'installent, Florence BERTHOUT, Catherine DUMAS, moi-même et les membres du groupe les Républicains et Indépendants émettent deux vœux : le premier est la publication par la Mairie de Paris d'une cartographie de la pollution au plomb sur l'ensemble du territoire parisien, secondaire à l'incendie de Notre-Dame, et le second est l'organisation d'un dépistage de l'intoxication au plomb dans les centres de protection maternelle et infantile, les établissements scolaires et les établissements d'accueil de la petite enfance dans les zones qui seraient les plus exposées.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour répondre à ces deux vœux, la parole est à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup.

Le plomb, vous l'avez dit, est un des facteurs d'exposition responsables de pathologies de santé environnementale, importants et identifiés par notre Plan parisien de santé environnementale dès le début de cette mandature. Les risques, effectivement, sont majeurs pour les femmes enceintes et les jeunes enfants en particulier, sur le système nerveux, sur les troubles de l'attention - je ne vais pas y revenir, puisque vous en avez parlé.

Sachez que, d'abord, depuis l'incendie de Notre-Dame du 15 avril, l'A.R.S., la Préfecture de police et la Ville de Paris se sont mobilisées. L'A.R.S. a été saisie par la D.G.S. et elle est l'entité pilote pour la gestion de la coordination, l'envoi des informations de nettoyage et d'hygiène au grand public et la dépollution. C'est la première chose. Qu'a fait l'A.R.S. ? Elle a donné un certain nombre d'informations et de recommandations auprès des gens qui étaient dans les logements possiblement contaminés autour de la cathédrale et dans les établissements publics. La seconde dimension, c'est la Préfecture de police qui organise des prélèvements sur la zone de l'incendie. Cela a été fait et la Mairie de Paris a organisé des prélèvements dans ces établissements, en l'occurrence des établissements publics, mais aussi évidemment tous les établissements scolaires et accueillant des petits enfants, y compris dans les lieux privés, c'est-à-dire dans les écoles privées.

Avec ces trois instances, nous avons mis en place une réunion publique d'information à la mairie du 4e, qui a permis de relayer ces recommandations et de faire le point sur la question. Dans un des logements où ont été faits ces prélèvements, il y a un enfant dont le taux de plomb a dépassé le seuil réglementaire. Une enquête est en cours

pour voir si c'est dû au feu à Notre-Dame. En même temps, c'est le S.P.S.E., notre service parisien, qui est en charge de mener cette enquête environnementale dans le logement de l'enfant.

Je vais vous répondre maintenant très clairement sur la cartographie, mais il était important que je vous donne les circonstances globales. D'une part, nous proposons sur la cartographie d'amender votre vœu, car nous faisons à peu près ce que vous demandez. L'Agence régionale de santé d'Ile-de-France publie avec ses partenaires une cartographie de la pollution au plomb consécutive à l'incendie de Notre-Dame. En effet, c'est de la responsabilité de l'A.R.S. C'est en train d'être fait et l'important est que ce soit publié. D'autre part, nous proposons que sur cette cartographie figurent les zones les plus contaminées à proximité de l'incendie, ce que vous demandez, mais aussi celles se situant parfois à plusieurs dizaines de kilomètres dans les zones situées sous les retombées du panache de fumée. C'est pour cela qu'il va être important de travailler avec Airparif et avec les autres collectivités locales telles que l'Ile-de-France et la Métropole du Grand Paris. Je vous demande d'amender et, dans ce cas, nous serons favorables à ce vœu.

Concernant le second vœu relatif aux P.M.I., peut-être ne le saviez-vous pas, mais la Ville organise déjà des dépistages une fois tous les deux mois ; il y a des dépistages dans les centres de P.M.I. pour vérifier les taux de plombémie. C'est une première chose. Deuxième chose, dans toutes les écoles à proximité, ce que je vous disais tout à l'heure, ont été effectués des tests suite à l'accident…

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Je vous demande donc de retirer, pardon, votre vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour le vœu n° 150 des groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris", est-ce que vous acceptez l'amendement proposé ?

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Oui.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien, je vous remercie.

Je mets ainsi aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2019, V. 257)?

Le vœu n° 151, est-ce que vous le maintenez ?

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Nous le maintenons.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux risques liés à l'alcoolisation fœtale.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 152 est relatif aux risques liés à l'alcoolisation fœtale.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, l'alcoolisation fœtale est un véritable problème, un problème qui touche particulièrement l'Europe. L'alcoolisation fœtale concerne 10 % des grossesses dans le monde et 25 % en Europe. À l'intérieur de l'Europe, il y a évidemment la France, et la Grande-Bretagne est également assez frappée par ce problème de femmes enceintes qui boivent de l'alcool. À l'intérieur de la France, l'Ile-de-France n'est pas si bien classée. En France, l'alcoolisation fœtale concerne une naissance par jour, alors qu'en Ile-de-France, c'est 0,31 naissance pour 1.000 naissances qui est concernée par l'alcoolisation fœtale.

Cela pose un problème malgré tout ce qu'on peut lire sur Internet, cela représente un risque, cela fait courir un vrai risque dans le cadre des grossesses, avec des problèmes de retards de croissance intra-utérine, des problèmes de naissances prématurées, de malformations, de troubles au niveau du cerveau pour le fœtus et l'enfant à naître.

A Paris, beaucoup de femmes continuent de boire alors qu'elles sont enceintes. Pourquoi ? Bien souvent parce qu'elles sont dans des bars où il n'y a quasiment que de l'alcool à part du Perrier, à part de l'eau, quelques jus de fruit. Parfois, elles rencontrent, dans ces bars et dans ce cadre festif, des gens qui boivent de l'alcool. Depuis 2012, les bières sans alcool sont de plus en plus répandues. Pourquoi je dis 2012 ? Parce qu'en 2012, la Ville de Paris avait commencé à établir une cartographie des débits de boissons qui proposent des boissons sans alcool et surtout de la bière sans alcool. Je ne dis pas que la bière sans alcool, c'est l'alpha et l'oméga, évidemment ; ce n'est pas du tout mon propos. En revanche, ce qui est sûr, c'est que la bière sans alcool peut aussi constituer un substitut qui permet aux femmes enceintes de ne pas boire d'alcool pendant la grossesse. En 2012, un travail de cartographie avait débuté à la Ville de Paris.

Je termine sur ce point.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Oui, il faut conclure, s'il vous plaît

M. Alexandre VESPERINI. - Je propose deux choses. Que l'on y voie un peu plus clair et que l'on essaie de faire avancer cette cartographie qui était plutôt une bonne solution, notamment avec les débits de boissons les plus volontaires et avec les organisations professionnelles du secteur. Deuxième chose, que l'on puisse éventuellement envisager une campagne de sensibilisation sur l'alcoolisation fœtale qui reste quand même un problème assez présent dans les métropoles, en Europe en général et en France en particulier.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur VESPERINI, d'aborder ce sujet.

Néanmoins, si la question de l'alcoolisation fœtale est un vrai sujet, important et grave, la solution que vous proposez, pour moi, reste problématique puisque la bière sans alcool, peut-être n'êtes-vous pas au courant, comporte de l'alcool. Comme on le sait maintenant par un certain nombre d'études, même à faible taux d'alcool, la question est tout de même posée et reste problématique pour le fœtus ; c'est un vrai sujet. Moi, je ne m'avancerai pas à faire la promotion d'un produit qui peut de toute façon être nocif pour la santé de l'enfant, en sachant qu'en plus, dans les stratégies marketing des alcooliers, on a souvent vu les bières sans alcool comme faux nez publicitaire pour, en réalité, par capillarité, faire la promotion de la bière évidemment avec alcool.

Ainsi, pour ces deux raisons, je ne peux pas accepter tel quel votre vœu, même si, en revanche, sur la question des campagnes à mener contre l'alcoolisation fœtale, il faudrait voir comment on peut faire pour avoir des propositions alternatives, par exemple, aider les bars qui font des propositions alternatives vraiment sans alcool. Ce serait un sujet à travailler ensemble et qui pourrait bien sûr, à terme, aboutir à une campagne. Je pense que c'est effectivement très important à une époque où on continue à faire de la publicité sur les murs du métro pour pouvoir avoir 24 heures sur 24 de l'alcool en 20 minutes chez soi, comme c'est actuellement le cas dans la station de métro Hôtel de Ville.

Merci beaucoup.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'imagine que le vœu est maintenu ?

M. Alexandre VESPERINI. - Le vœu est retiré car je suis tout à fait sensible aux explications d'Anne SOUYRIS. C'est vrai qu'il y a de la publicité en faveur de l'alcool dans le métro, notamment pour sa livraison 24 heures sur 24, et c'est absolument aberrant que l'on puisse permettre ce type de publicité. Je suis très sensible à votre action et à votre démarche dans ce domaine.

On retire le vœu mais on suivra de près cette idée de campagne publicitaire pour inciter les femmes enceintes à trouver une alternative, car il y a encore ce problème festif de la pression : si vous voulez faire la fête, vous êtes obligés de boire de l'alcool. La question de cette pression est trop prégnante et il faudrait que l'on s'en empare davantage. On retire le vœu car on veut travailler de manière constructive.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

2019 DASES 82 - Subventions de fonctionnement et convention tripartite avec Emmaüs Solidarité et Singa France pour la préfiguration de la Maison des réfugiés.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 82 relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement et d'une convention tripartite avec Emmaüs Solidarité et Singa France pour la préfiguration de la Maison des réfugiés.

Il y a 4 intervenants inscrits, même 5.

La parole est tout d'abord à Fanny GAILLANNE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, depuis 2015, la volonté de la Ville de Paris, portée par sa majorité, est claire : Paris doit être une ville refuge. Dans un contexte d'installation de l'extrême droite en Europe, nous nous devons d'être un rempart face aux idées nauséabondes. Comment ne pas penser à l'Italie de SALVINI, qui attaque la capitaine Pia KLEMP qui risque 20 ans de prison pour avoir sauvé des migrants en Méditerranée ? Ce même SALVINI qui met en examen l'ancien maire de Riace parce qu'il accueillait des migrants. Comment ne pas penser à la Hongrie de Viktor ORBAN, à la Pologne de KACZYNSKI, tous deux xénophobes et racistes ? Comment passer sur les scores aux dernières élections des partis comme Vox en Espagne, l'A.F.D. en Allemagne, le F.P.O. en Autriche, d'un Front national, parce qu'il faut continuer à l'appeler ainsi, en tête en France ? La liste de ceux qui refusent d'accueillir les migrants s'allonge, prend de l'ampleur.

Face à cette montée des extrêmes, face à la crise des politiques d'accueil des migrants, le gouvernement français ne prend pas ses responsabilités ; pire, il ne respecte pas ses obligations. Alors oui, notre majorité municipale, qui pense que le repli sur soi n'est pas une solution, va au-devant des manquements de l'Etat et crée, entre autres, cette Maison des réfugiés. Si la liste des affreux est longue, comme j'ai pu le dire précédemment, la solidarité existe et cette création de Maison de réfugiés en est un exemple, puisqu'elle s'inspire de ce qui a déjà été fait dans de nombreuses villes européennes comme à Barcelone, Amsterdam ou encore à Londres.

La Maison des réfugiés ouvrira en juin dans le 14e arrondissement pour une implantation provisoire de 2 ans avant son transfert sur le site de Jean-Quarré, l'ancien lycée hôtelier devenu un squat à l'été 2015, puis transformé en centre d'hébergement d'urgence. L'association "Emmaüs", les habitants, les associations du quartier ont su travailler ensemble sur ce site et porter une volonté d'intégration, au sein de la place des Fêtes dans le 19e, des personnes migrantes hébergées.

Ce C.H.U. est un projet bien particulier qui allie l'hébergement, l'accès aux droits, l'apprentissage du français, complété par un réel accès à la culture, avec des ateliers théâtres, des ciné-clubs, des sorties au théâtre, etc. Il était prévu depuis longtemps que l'établissement Jean-Quarré soit transformé en médiathèque, mais le C.H.U. fait maintenant partie intégrante de ce quartier. La Maison des réfugiés occupera donc une partie du bâtiment de quatre étages quand le reste sera transformé en médiathèque. La structure continuera à être gérée par Emmaüs Solidarité. S'y ajoute l'association "Singa", spécialisée dans l'hébergement citoyen et l'emploi des réfugiés.

Dans l'esprit du C.H.U. actuel, nous saluons la décision que ce centre soit ouvert à toutes et tous afin que toutes les personnes engagées, associatifs, chercheurs, étudiants, habitants, puissent s'y retrouver. C'est dans ce quartier du 19e une véritable demande de la part des habitants.

Reste un point sur lequel nous serons particulièrement attentifs, qui est le déplacement des 150 places d'hébergement d'urgence dans un autre lieu à Paris.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est maintenant à Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, très investis dans le suivi de notre politique parisienne d'accueil et d'accompagnement des migrants et réfugiés, les élus Ecologistes sont particulièrement heureux d'intervenir aujourd'hui sur la mise en place du projet de la Maison des réfugiés, un projet que notre groupe a proposé dès l'apparition des premiers campements de rue de migrants dans notre ville en 2015.

La création de cette Maison des réfugiés s'inscrit dans la continuité de l'engagement de notre collectivité, depuis le début de la crise migratoire qui reste malheureusement d'actualité. Selon les derniers chiffres de H.S.F., 15.000 personnes en 2019 ont déjà risqué leur vie en Méditerranée pour gagner l'Europe. Les conséquences en sont visibles au quotidien sur notre territoire parisien, où plus d'un millier de migrants ou réfugiés vivent actuellement dans les rues dans des conditions indignes, notamment dans le secteur de la Chapelle. L'ouverture récente par la Ville de Paris d'un accueil humanitaire de jour est venue combler en partie le manque laissé par la disparition de la bulle en avril 2018, mais pour combien de temps ?

Le groupe Ecologiste restera mobilisé aux côtés de la Maire de Paris pour rappeler à l'Etat la nécessité d'adapter son dispositif d'accueil au besoin des réfugiés arrivant sur notre territoire à Paris et en France.

Pour revenir à la Maison des réfugiés, objet du présent projet de délibération, les Ecologistes tiennent d'abord à saluer le choix idéal d'Emmaüs Solidarité et Singa pour la cogestion de ce projet. Ces deux acteurs n'ont nul besoin d'être défendus ici. Ils ont déjà largement fait preuve de compétence et de capacité d'adaptation et d'innovation pour bien accueillir et accompagner les publics réfugiés arrivant à Paris.

S'agissant des objectifs et axes retenus par Emmaüs et Singa pour construire le projet, ils laissent présager d'une réelle démarche participative et innovante associant acteurs professionnels, citoyens bénévoles, experts, chercheurs et publics réfugiés pour dialoguer et entreprendre ensemble un projet résolument ouvert à la société parisienne dans sa diversité culturelle économique et sociale et aux acteurs du territoire. Concernant les activités proposées, nous nous réjouissons de la place importante accordée à la valorisation de l'apport des réfugiés à notre ville, par la culture et les pratiques artistiques, ou encore au développement des activités de formation dans le domaine de l'agroécologie. Il s'agit donc pour nous d'un beau projet à saluer dans son ensemble.

Néanmoins, il y a quelques interrogations sur des points qui nous paraissent importants. Pour espérer que la Maison des réfugiés soit un outil innovant en matière de politique d'intégration, un lieu de ressources et une référence pour les différents acteurs parisiens de l'intégration, vous abordez clairement la question de l'intégration sociale et professionnelle, mais vous ne faites aucune allusion à la question de l'accès au logement. Or, tous les acteurs du territoire le disent, la difficulté principale pour les réfugiés statutaires reste le logement. Ne serait-il pas intéressant d'intégrer un pôle parcours résidentiel et accès au logement au projet ? Sur cette même problématique, il pourrait également être intéressant de concevoir un partenariat avec d'autres villes de la Métropole ou encore avec des villes adhérentes de l'Association nationale des villes et territoires accueillants, dont Paris fait partie depuis l'adoption du vœu proposé par les Ecologistes.

Concernant le mode de gouvernance du projet, vous signalez une charte de la Maison des réfugiés qui constituera l'acte fondateur du projet. Pourriez-vous nous indiquer comment et par qui sera rédigée et validée cette charte ? Pourriez-vous nous éclairer également sur la composition du comité de suivi du projet mentionné dans la convention annexée au projet de délibération ? Pour finir, serait-il possible de savoir quel sera le statut définitif de la future Maison des réfugiés et son modèle de gouvernance ?

Au-delà de ces interrogations, nous tenons à exprimer ici nos remerciements à Madame la Maire pour avoir permis la réalisation de ce projet de Maison des réfugiés dans la capitale, ainsi qu'à Mme VERSINI et à son cabinet et bien sûr à nos services de la DASES et du C.A.S. -V.P. pour leur implication et leur persévérance dans le pilotage du projet.

Pour conclure, nous voterons bien évidemment avec enthousiasme pour la Maison parisienne des réfugiés en espérant qu'elle puisse servir de modèle de démarche d'innovation sociale en matière d'intégration des réfugiés en milieu urbain pour d'autres villes de France.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Comme les oratrices qui m'ont précédée, je voudrais d'abord vraiment, encore une fois ici, saluer le travail de toutes les équipes qui s'investissent à Paris mais aussi sur le territoire de notre pays pour gérer la crise de l'accueil en France et à Paris. Paris assume avec beaucoup de volonté son statut de ville accueillante. Et, en effet, nous ne souhaitons pas nous laisser enfermer sur le seul mot d'ordre de notre gouvernement, qui est de placer d'abord, avant tout, la crise migratoire, et nous pensons qu'il y a plutôt une crise de l'accueil qui laisse dans la rue, sur nos trottoirs, dans notre espace public, de nombreux citoyens du monde qui arrivent ici, dans notre pays.

Je suis très heureuse, comme maire du 14e arrondissement, d'accueillir la préfiguration de la Maison des réfugiés, sur un site que la Ville a racheté et a confié à la R.I.V.P., un ancien garage automobile situé à la porte d'Orléans, et je sais le grand enthousiasme de l'équipe d'Emmaüs Solidarité et de Singa France pour faire de cette préfiguration une réussite quand elle arrivera sur le site Jean-Quarré dans le 19e arrondissement.

Comme maire du 14e arrondissement aussi, c'est comme cela que nous avons conçu pendant plusieurs années, puisque je peux presque parler au passé, le site des Grands Voisins, qui a accueilli aussi énormément de personnes dans une extrême précarité et qui n'avaient d'autre choix que la rue, à défaut d'un accueil plus digne dans notre pays. Cela va en effet être un lieu de ressources, un lieu de référence, d'abord pour ces personnes qui sont les premières concernées, mais aussi parce que, comme Fanny GAILLANNE l'a rappelé, il y a énormément de solidarité qui se traduit et qui se produit à Paris de la part de citoyens, de chercheurs, de travailleurs sociaux, de personnes engagées aussi dans les associations. Il faut que ce soit un lieu ressources pour des permanences associatives, des

échanges de bonnes pratiques et de bonnes idées, un lieu ressources et d'initiatives pour l'apprentissage de la langue française, le brassage des cultures, l'accès aux premiers soins et l'accès aux droits.

Je tiens juste quand même à rappeler, puisque je ne sais pas si ce vote sera unanime pour le financement de cette Maison des réfugiés, le sujet des financements. Nous n'avons que nos propres ressources pour financer ce type de projet. Il faut bien le dire, chaque fois que nous répondons positivement à l'Etat pour ouvrir des lieux d'hébergement d'urgence, l'Etat dit non, justement, pour le financement de ces projets qui, du coup, créent de la force et de la valeur ajoutée à l'accueil et font respecter le fait que tout citoyen du monde doit avoir un minimum d'accès aux simples droits universels, dans le cadre des droits de l'homme, quel que soit l'endroit où il se situe sur la planète. Je préfère le redire car sur le site de la porte d'Orléans, le site Jourdan, nous n'avons eu aucune réponse positive sur ces financements. Nous voyons d'anciens membres du gouvernement visiter des sites à Paris, comme les Cinq Toits dans le 16e arrondissement ou les Grands Voisins. Je crois que tout le monde est venu visiter les Grands Voisins, louer par des tweets la formidable réussite de sites tels que ceux-là, mais quand il s'agit de les assumer politiquement, de les financer aussi, nous n'avons plus personne.

Je voulais remercier toutes les équipes de la Ville et le cabinet de Dominique VERSINI qui ont énormément travaillé pour la réussite de ce projet. Je vous invite tous, d'ailleurs dès le 20 juin, à venir visiter le site du boulevard Jourdan et cette préfiguration de la Maison des réfugiés, à constater et à s'inspirer du travail réalisé tous les jours.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, oui, c'est un beau projet, cette Maison des réfugiés, mais il y a quand même des questions qu'on doit se poser.

D'abord, on est sur un projet qui va permettre d'être un lieu ressources pour les associations, les travailleurs sociaux, les citoyens et, je l'espère aussi, pour les exilés eux-mêmes dans l'échange des pratiques. Mais, pour l'instant, je ne vois pas toujours… Je vois la place de celles et ceux qui sont impliqués, mais je ne vois pas la place des exilés dans le projet. Quelle est la participation des exilés à ce projet ? Dans le cadre de la charte, dans le cadre du mode de fonctionnement, est-ce qu'ils sont vraiment partie prenante démocratique de l'ensemble de la vie de cette future Maison des réfugiés ? Cela me semble en tout cas quelque chose de déterminant et qui mériterait d'être beaucoup plus explicité dans la rédaction et dans le projet à venir du centre.

Surtout, même si, dans un premier temps, il va être sur un site temporaire, que va-t-il se passer au lycée Jean-Quarré ? Au lycée Jean-Quarré, aujourd'hui, dans le cadre de la gestion intercalaire par Emmaüs, vous avez des hommes qui dorment ; c'est un centre d'hébergement, Jean-Quarré. C'était de toute façon prévu dès le début comme un centre intercalaire. Il y a des engagements qui sont pris sur le fait qu'il n'y ait pas d'expulsions et qu'il y aura bien des propositions d'hébergement à la fin lors de la fermeture planifiée du centre pour que commencent les travaux. Fort heureusement, malgré le changement de statut de certains résidents Emmaüs, il a tenu à ne pas appliquer les fins de prise en charge et les résidents sont toujours là, même ceux qui avaient reçu des courriers, il y a déjà plusieurs mois, comme quoi leur hébergement dans ce centre devait s'arrêter net. Il y a tout de même une inquiétude parmi les résidents de Jean-Quarré, une inquiétude très forte et j'aimerais avoir des réponses très claires. En effet, il n'est pas envisageable d'expulser des résidents, des exilés, des immigrés, quel que soit leur statut administratif, de Jean-Quarré parce qu'on fait une Maison des réfugiés. Vous comprenez ? Le symbole, c'est juste impossible.

La réponse n'est pas si évidente. A Paris, il y a environ 1.300 places d'hébergement qui sont sur un foncier intercalaire et qui arrivent à leur terme. Tant qu'on est en train de dire… Je comprends à juste titre dans le rapport de force avec l'Etat qui est de dire que c'est à l'Etat de financer l'hébergement… En tout cas pour ce qui concerne les adultes. Si, déjà, on s'occupait, nous, Ville de Paris, Département, de l'hébergement et de la mise à l'abri dans un hébergement bien encadré pour l'ensemble des jeunes mineurs isolés, des jeunes majeurs et des familles, ce serait bien, mais vous savez aussi que ce n'est pas le cas. Ainsi, que va-t-il se passer pour ces 1.300 places ? Si l'Etat continue à "planter", on fait quoi ? Les gens de Jean-Quarré, on les met à la rue ? J'espère que non et j'espère que tous les élus seront là pour dire que ce sera hors de question, la Maison des réfugiés sera reportée tant que tous les résidents ne seront pas hébergés.

Je suis donc très inquiète parce que Paris, aujourd'hui, n'est pas une ville refuge, ce n'est pas vrai. Ce n'est pas une ville refuge quand on y dort et qu'on y meurt à la rue. Ce n'est pas une ville refuge quand vous vous baladez porte de la Chapelle, ce n'est pas vrai ; vous voyez la situation. Quand je dis cela, je ne dis pas que ce n'est que la faute de la Ville de Paris, car c'est d'abord et avant tout la responsabilité de l'Etat. Mais, à un moment donné, quand il y a une urgence humanitaire et qu'on a un Etat qui déshonore la République par cette absence de prise de responsabilités sur cette urgence humanitaire… Et MACRON n'a aucune leçon à donner à qui que ce soit là-dessus quand on voit la situation en France ! Nous, Ville de Paris, quand il y a une urgence humanitaire, faisons en sorte que les gens ne restent pas à la rue. Allons au-delà de nos responsabilités, et pas simplement avec une Maison des réfugiés qui sera en journée sans hébergement, avec un accueil humanitaire qui ne sera que de jour et pas de nuit.

Pour Notre-Dame, j'ai entendu la Maire de Paris dire : "Ce n'est pas la compétence de la Ville, mais on va au-delà et on va mettre 40 millions sur la table". 50 millions, pardon. Eh bien, je suis désolée, la priorité, ce sont les êtres humains, ce sont les vies humaines. Je ne dis pas que la Ville ne fait pas, mais une seule personne à la rue, ce n'est pas acceptable et j'aimerais qu'on inverse le rapport. Vous comprenez ?

Pour terminer mon intervention…

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Oui, parce qu'il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Danielle SIMONNET. - … il y a beaucoup d'associations, de collectifs, de travailleurs sociaux, d'investissements qui montrent qu'on a humainement les capacités d'être une vraie ville refuge. Maintenant, il faut que les politiques suivent.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chère Fanny GAILLANNE, chère Marie ATALLAH, chère Danielle SIMONNET, Madame la Maire, chère Carine PETIT, la Maison des réfugiés ouvrira donc le 20 juin ; cela, c'est une réalité, Madame SIMONNET.

Elle ouvrira parce que c'est un projet qui est issu d'une plateforme "réfugiés" qui regroupe l'ensemble des acteurs qui agissent sur le territoire parisien pour et avec les réfugiés. Ce lieu a été vraiment considéré et il s'agit de 700 personnes qui se réunissent tous les trimestres dans l'une ou l'autre de nos mairies d'arrondissement pour faire un point sur les avancées en la matière et qui ont considéré qu'il fallait un lieu, un lieu ressources, un lieu d'hospitalité, un lieu d'accueil, un lieu d'orientation, un lieu où les Parisiens et les personnes viennent chercher refuge à Paris, personnes qu'on appelle primo-demandeurs d'asile, primo-arrivants, "dublinés", réfugiés, exilés. Je tiens à dire que c'est une Maison des réfugiés au sens anglo-saxon, c'est-à-dire qui inclut tout le parcours de la personne et, évidemment, ce n'est pas une maison réservée aux statutaires. D'ailleurs, tout le monde l'avait compris, puisque personne n'est intervenu sur ce sujet, mais je préfère le dire. Evidemment, ce n'est pas un centre d'hébergement, Madame SIMONNET, ce n'est pas sa destination et, d'ailleurs, ce n'est pas l'espace.

Mais je veux rassurer sur l'avenir de Jean-Quarré. Ce matin, nous étions avec la Maire de Paris et il y avait Bruno MOREL, le directeur général d'Emmaüs Solidarité, qui travaille actuellement à ce qu'aucune des personnes de Jean-Quarré ne se trouve sans solution lorsque cela fermera du fait des travaux, pour que ces derniers se mettent en place. Cette question est gérée de façon extrêmement responsable et, évidemment, les gens ne vont pas se retrouver à la rue avec un préavis ou sans préavis.

Une fois faites toutes ces mises au point, je vais revenir à la Maison des réfugiés elle-même et à son rôle, en remerciant Carine PETIT pour l'accueil qu'elle a réservé à ce lieu qui est un lieu pluriel, qui s'installe dans ce bâtiment dont elle a parlé, qui est une ancienne concession automobile, où il va y avoir un centre d'hébergement pour des personnes à la rue orientées par le S.I.A.O., le 115, et au rez-de-chaussée la Maison des réfugiés dans le temps intermédiaire qui lui permettra de rejoindre ensuite le 19e arrondissement.

Cela va être une période de préfiguration qui va permettre d'affiner le concept, de l'adapter, et bien évidemment je rassure ceux qui sont inquiets : la place sera entière pour les associations, sous la coordination d'Emmaüs Solidarité et de Singa, deux associations différentes dont les compétences vont s'amplifier, et pour les personnes elles-mêmes qui auront toute leur place dans cette maison. On peut quand même faire confiance à Emmaüs Solidarité qui, dans tous les lieux qu'on lui a confiés, a fait en sorte que les personnes aient toute leur place, participent à la construction des projets et bien sûr participent à la construction de ce qu'est cette notion d'accueil, d'insertion sociale, d'insertion professionnelle. C'est extrêmement important.

Je suis désolée, Madame SIMONNET, de vous interpeller tout le temps dans mon discours, car vous voyez toute la partie vide, le verre vide ; vous ne voyez pas le verre plein. Oui, Paris, je suis désolée de vous le dire, s'affirme comme une ville refuge et Paris est reconnue comme une ville refuge. D'ailleurs, l'O.C.D.E., qui a fait une étude sur toutes les villes refuges en Europe, a vu peu de villes comme Paris construire leur politique à l'égard des migrants, des demandeurs d'asile, des exilés, etc., dans le cadre d'une plateforme "réfugiés" comme celle que nous avons et qui envisagent de créer une maison des réfugiés aussi basée sur tout un travail autour d'une charte, laquelle sera évidemment élaborée par les acteurs qui en ont la charge et par tous ceux qui y vivent et qui vont y venir, y passer plus de temps.

Je crois donc que nous devons aussi être fiers de ce que fait Paris. Depuis 5 ans et demi, nous n'avons pas cessé de lutter - on en a parlé à presque tous les Conseils de Paris - et nous avons fait énormément d'avancées. Souvent, on l'a fait à la place de l'Etat. Quand même, on a créé deux centres humanitaires, celui de la Chapelle et celui d'Ivry, on vient d'ouvrir un accueil humanitaire d'urgence. On fait beaucoup de choses à la place de l'Etat parce qu'on se sent responsable. C'est cela aussi, être ville refuge, ce n'est pas faire des miracles, nous ne sommes pas le Bon Dieu, cela se saurait !

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - On fait un maximum de choses et la Maison des réfugiés sera le lieu qui nous permettra d'avoir une réflexion et de construire et d'avancer plus encore et dans ce qui nous mobilise pour être ville refuge, ville dont nous pouvons être fiers.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 82.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2019, DASES 82).

2019 DASES 86 - Subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations AMLI et un Toit pour Toi retenues dans le cadre de l'appel à projet "des abris pour les sans abris". Convention fonctionnement et investissement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 86 et de l'amendement technique n° 213 déposé par l'Exécutif.

Ce projet de délibération porte sur des subventions de fonctionnement et d'investissement pour les associations "A.M.L.I." et "Un Toit pour Toi" retenues dans le cadre de l'appel à projets "Des abris pour les sans-abri".

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je suis très mal à l'aise avec ce projet de délibération et je vais vous expliquer pourquoi. Cela vient du budget participatif, de demandes d'habitants ; je pense que l'intention est tout à fait louable mais je ne crois pas partager le résultat, qui me met vraiment mal à l'aise. L'intention, ce sont des abris pour les personnes sans abri, accessibles sur orientation avec un accompagnement social déployé par des associations.

En fait, on se retrouve avec un projet qui me semble contraire à la logique du logement d'abord, car on va encore investir dans des logements temporaires ; on est censé passer à autre chose. La notion d'abri va à l'encontre de la logique d'hébergement qui devrait s'imposer dans le secteur. On met encore des gens dans du bâti temporaire, qui plus est amovible, etc., pour ne pas le faire alors qu'on a je ne sais combien de bâtiments vides dans la Capitale. On a d'ailleurs voté plusieurs fois des vœux pour demander que la Ville recense les bâtiments vides, que ces bâtiments publics relèvent de la Ville, relèvent de l'Etat, relèvent de bailleurs ou de propriétaires privés. On a eu plusieurs fois le débat ici sur l'application de la loi de réquisition et, j'ajouterai, sur l'application de notre droit d'expropriation, que celui-ci permet, à travers la loi de réquisition, au moins de faire de l'hébergement temporaire, car la loi de réquisition, c'est néanmoins du temporaire, sur plusieurs années tout de même. Là, on n'est pas sur du bâti mais vraiment sur de l'amovible.

En plus, cela ne précise pas véritablement la notion de continuité dans l'hébergement. Les personnes vont accéder à un cocon, mais pour combien de temps ? Combien de temps elles vont rester dans ce cocon ? Quelle va être la réorientation à l'issue de l'expérimentation ? Je le sais, tout cela concerne peu de personnes, mais dans quoi on s'engage ? Je pense que ce n'est pas conforme à l'exigence sociale de dignité qui doit être la nôtre dans les politiques que nous menons dans l'accompagnement.

Je pense que vous partagez certainement avec moi cette gêne vis-à-vis de ce projet de délibération et je pense que, là, on touche quelque part à une certaine contradiction dans la façon dont on doit gérer la démarche du budget participatif, parce que je suis persuadée, encore une fois, que les intentions des citoyens qui ont proposé ce projet sont très bonnes, très louables, mais il me semble que cela ne peut pas correspondre à nos exigences en termes de dignité dans l'hébergement, d'accompagnement social

Et ce n'est pas aux sans-abri, du coup, de payer les errances qui sont les nôtres dans notre incapacité. Quand je dis "nous", c'est l'Etat en premier, dans le fait de garantir ce qui est quand même la loi et l'obligation, l'obligation du droit à l'hébergement inconditionnel pour toutes et tous. L'Etat est hors la loi et notre Département, de fait, aussi. Je suis donc très gênée avec ce projet qui, finalement, ne me semble pas du tout innovant.

Au final, attention à ce que ce genre de démarche ne nous amène pas à inventer une espèce de "free floating" d'hébergement d'urgence amovible. Voilà, je suis très gênée.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Mes chers collègues, chère Danielle SIMONNET, je vais essayer de vous apporter quelques réponses qui peut-être vous permettront d'envisager, d'aborder différemment ce projet.

Celui-ci est un micro-projet, une recherche-action, issue, c'est vrai, du budget participatif, à l'occasion de laquelle des Parisiens avaient imaginé que l'on pouvait, pour des personnes qui n'acceptent pas les hébergements du tout, donc avec lesquelles on est très loin du logement d'abord, organiser un accompagnement en leur permettant d'avoir, en gros, d'autres formes d'habitat que ceux qu'eux fabriquent et construisent. Moi, par exemple, ce qui me gêne énormément, c'est de voir l'immense indignité des abris précaires et provisoires que les gens qui ne veulent pas venir et qui sont en situation de grande exclusion élaborent eux-mêmes au coin de nos rues.

Il faut savoir d'abord que c'est une recherche-action qui concerne à peine une dizaine de personnes, qui est issue du budget participatif, et quoi qu'on en dise… Parce que parfois vous voulez qu'on donne la parole aux gens et qu'on entende leurs propositions et d'autres fois ces propositions vous dérangent. Il faut savoir que ces propositions ont été vraiment étudiées, que nos services ont accompagné les Parisiens et les Parisiennes dans un parcours citoyen leur permettant de visiter de nombreux lieux, de nombreux hébergements et de rencontrer des professionnels du social, et que cela a donné lieu à des discussions avec les équipes de maraude sociale, nos équipes de maraude, avec nos équipes du Secrétariat général, Dominique BORDIN, de nombreuses associations. Un jury, un appel à projets a été lancé, dans lequel il y avait 19 personnes dont 7 personnes sans domicile fixe, elles-mêmes ayant pu donner leur avis sur ce qu'elles imaginent de digne au regard de ce qui est leur liberté de vouloir rester dans la rue.

On n'a pas dit qu'on va mettre un million de bulles partout dans Paris. Il est ressorti de cela deux modèles d'abris. Un premier modèle a été retenu, qui consiste à mettre en place des abris d'intérieur au sein d'anciens bureaux pour pouvoir abriter, pendant un temps forcément limité, avec un accompagnement social visant à accéder à l'hébergement ou au logement. Le second modèle, avec l'association "Un Toit pour Toi", vise à mettre en place 5 abris dans une ville comme Paris, dans des lieux que nos services sont en train de repérer, qui vont permettre de ne pas être une problématique dans des lieux de la ville et d'accompagner toutes ces personnes avec les équipes de maraude, identifiées par les équipes de maraude, et de les amener à passer d'une forme de mise à l'abri totalement primaire, qu'eux-mêmes organisent, à quelque chose de digne qui sera le pas suivant. Il ne s'agit pas du tout de mettre des gens dans un abri pour la vie dans Paris.

Evidemment, vous pouvez vous inquiéter, mais quand des acteurs comme le Samu social, l'entourage pour la mobilisation citoyenne, la fondation Agir contre l'exclusion, etc., portent ce projet et disent qu'on peut essayer une recherche-action où sur 5 abris on va essayer de comprendre comment cela fonctionne, de voir si c'est pertinent, moi, je ne considère pas du tout qu'on est hors la loi. Je considère qu'on cherche à identifier des modes de vie temporaires pour essayer d'amener des gens vers l'hébergement et le logement, dont ils ne voudraient pas immédiatement, pour autant qu'on les ait.

C'est en cela, Madame SIMONNET, qu'on n'est pas hors la loi, c'est sûr et certain, et que Paris, quand même, depuis 5 ans et demi, n'a eu de cesse d'identifier dans son domaine municipal tous les lieux possibles, et nous les avons mis à disposition. D'ailleurs, le lieu qui est dans le 14e, dont on a parlé pour la Maison des réfugiés, est un bâtiment acheté pour construire du logement social et qui pendant 2 ans va permettre d'accueillir de l'hébergement intercalaire avec Emmaüs et la Maison des réfugiés.

Je n'irai pas plus loin, c'est une recherche-action et, dans quelques mois, on vous en donnera les résultats.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci, Dominique VERSINI.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 213 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 213 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 86 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DASES 86).

2019 DASES 122 - Subventions de fonctionnement (902.584 euros) à 5 opérateurs pour des centres d'hébergement de femmes et de jeunes en situation de grande précarité. Avenants et conventions de fonctionnement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 122 et l'amendement n° 153 déposé par l'Exécutif.

Madame VERSINI, vous présentez l'amendement ? C'est un amendement technique.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Oui, il s'agit d'un simple amendement technique qui permet de préciser que dans un cadre pluriannuel, au lieu du cadre annuel habituel, on organise un mode... Enfin, c'est technique.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - C'est technique, comme son nom l'indique bien souvent !

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Oui, il n'y a pas de problème métaphysique !

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 153 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 153 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 122 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DASES 122).

2019 DASES 130 - Avis favorable à la revalorisation de la prime d'internat pour les agents effectuant des veilles debout dans les établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 130 portant sur la revalorisation de la prime d'internat pour les agents effectuant des veilles debout dans les établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.

La parole est tout d'abord à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, vous le savez, je suis ce sujet de très près. Les services de la DASES m'ont accordé la possibilité de visiter deux foyers d'accueil dans le 20^{e} : le foyer Mélingue, une petite entité, et la maison d'accueil de l'enfance Eleanor Roosevelt, plus importante. Ces foyers ont des modes de fonctionnement différents, du fait de leur taille mais aussi des différents publics et de leurs différents objectifs. L'un, Mélingue, fonctionne en garde couchée, l'autre a déjà instauré la veille active.

J'avoue, n'étant pas professionnelle, qu'il est dur d'avoir un avis tranché sur cette question. Nous savons que dans de nombreux départements, c'est la veille active qui a été choisie. Moi, ce que j'ai ressenti après ces visites, c'est que vouloir unifier un mode de veille, quel que soit le type de foyer, est peut-être une erreur. Pourquoi ne pas décider en fonction des réalités de chacun des établissements ? Dans tous les cas, il m'a semblé qu'un des problèmes dont personne ne parle est la solitude des veilleurs. En veille couchée ou en veille active, il me semble que cette solitude peut être une source d'abus.

Un autre aspect, c'est la formation des personnes ; A.M.P. ou éducateurs, ils n'ont pas les mêmes compétences. D'ailleurs, à la maison Roosevelt, ils ont dû, en plus des A.M.P. en veille active, reprendre un éducateur pour les urgences, si j'ai bien compris. Je suis donc de ce point de vue entièrement d'accord avec les attendus du vœu des Verts qui demandent un bilan d'étape, comme nous l'avions nous-mêmes demandé en novembre avec le groupe Communiste.

Le deuxième sujet, qui concerne, à proprement parler, ce projet de délibération sur les compensations pour les éducateurs et les éducatrices, constitue aussi un sujet très important puisque, vous le savez, il y a 600 euros de salaire en jeu. Des évolutions ont eu lieu sur le sujet, mais les négociations qui ont été menées n'ont pas satisfait entièrement tous les syndicats. On voulait remonter ces inquiétudes.

D'abord, ce qu'ils demandent, c'est la garantie que tous les agents concernés, qu'ils soient en stage, en congé maladie, en congé maternité ou en formation, seront bien concernés par la compensation financière à 95 % des revenus imposables de 2018. Il reste également à préciser l'impact sur la rémunération lorsqu'un échelon est gravi,

la garantie sur les jours de congé et rassurer sur la pérennité du dispositif qui doit perdurer au-delà des deux prochaines années.

Beaucoup de questions restent en suspens. Le bien-être des enfants est notre boussole. Pour cela, il faut prendre le temps, les études doivent continuer d'être menées, les bilans tirés sans a priori. Mais compte tenu des avancées que ce projet de délibération contient, nous ne voterons pas contre, nous nous abstiendrons. Nous resterons mobilisés et attentifs sur la partie pédagogique du bien-être des enfants mais aussi sur la question des personnels.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, la revalorisation de la prime d'internat pour les agents effectuant des veilles debout dans les établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance, A.S.E., proposée par ce projet de délibération, est une décision qui va dans le bon sens. Elle témoigne de la reconnaissance par notre collectivité de l'investissement de ces professionnels, dont l'activité les amène à travailler à des horaires décalés, avec toutes les contraintes que cela représente en termes de vie de famille et de gestion d'une amplitude horaire très large. Cette revalorisation est d'autant plus attendue qu'il s'agit de la première en plus de 15 ans.

Néanmoins, elle ne permettra pas à tous les employés en charge des veilles de nuit au sein des établissements de l'A.S.E., et notamment à certains éducateurs et moniteurs qui effectuent encore des veilles dites couchées, de compenser les pertes salariales induites par la réforme des veilles de nuit en cours de mise en œuvre par la DASES.

Aussi, les élus Ecologistes du Conseil de Paris tiennent à établir une distinction très nette entre la revalorisation de cette prime qui bénéficiera à tous les agents effectuant les veilles debout et les compensations que la Ville et la DASES doivent par ailleurs accorder aux éducateurs qui seront les plus impactés par le passage aux veilles debout. Il est fait mention de ces cas dans le projet de délibération qui parle bien de compensations de l'impact en termes de rémunération. Je n'insisterai pas davantage sur ce point qui fait actuellement l'objet de négociations et auquel je sais que le cabinet de Mme VERSINI porte une attention particulière, comme nous avons eu l'occasion d'en discuter.

Quant à la réforme, en elle-même, du mode de veille dans les établissements de l'A.S.E., nous n'y sommes pas hostiles en soi, mais nous restons vigilants sur les conditions de son application. Outre le passage des veilles dites couchées aux veilles debout, cette réforme mise en place depuis 2014 dans certains établissements parisiens de l'A.S.E. prévoit également le remplacement au moins partiel de profils d'éducateurs par des profils d'aides médico-psychologiques, A.M.P. pour effectuer les veilles. Sans aller jusqu'à qualifier ces A.M.P. de personnels non qualifiés, comme cela a pu être fait de façon outrancière, nous tenons à rappeler qu'il s'agit objectivement de remplacer les éducateurs actuels par un personnel moins qualifié pour ces postes de veille de nuit. Des agents de catégorie A vont bel et bien être remplacés par des agents de catégorie C. Cela dit, sans mépris pour aucun corps professionnel. Certes, tous les établissements ne sont pas concernés, puisque des postes d'éducateurs moniteurs vont être créés notamment pour les publics particulièrement sensibles d'adolescents, mais il s'agit d'un point d'inquiétude pour mon groupe et c'est pourquoi nous avons déposé un vœu sur le sujet, que je présenterai tout à l'heure.

Je tiens pour finir à rappeler que cette réforme, mise en œuvre dans l'intérêt supérieur de l'enfant, ne doit pas se faire au détriment de la qualité du service d'accompagnement au sein des établissements de l'Aide sociale à l'enfance, et nous y serons très attentifs.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Nous étions déjà plusieurs à être intervenus sur le problème des éducateurs qui se voient supprimer les veilles de nuit, mais de la nuit complète et avec toute la perte de salaire qui va avec, mais aussi sur la non-reconnaissance de la spécificité pédagogique. Quand vous travaillez et que vous faites cela toute la nuit, il y a un rapport qui est autre et qui ne peut pas être interchangeable par n'importe quel professionnel. Il y avait visiblement un refus de la Ville d'entendre cela.

Maintenant arrive ce projet de délibération qui permet une revalorisation de la prime d'internat, mais il n'y répond que partiellement. Cette prime d'internat, c'est certes une réponse aux bas salaires des agents de catégorie C, c'est une bonne chose et cela faisait longtemps qu'elle était attendue. Sa réévaluation était nécessaire, car depuis 2002, je crois, elle n'avait pas été réévaluée. C'est dire le retard, vu ce que les agents de catégorie C ont dû subir aussi au niveau de l'inflation depuis ces 17 années sans revalorisation. Toutefois, le montant final n'est pas à la hauteur, on aurait dû avoir une augmentation bien plus conséquente. Il y a un vrai problème au niveau de la

DASES qui va traiter différemment des agents à échelons et grades égaux, équivalents, puisqu'il va y avoir une différenciation du montant selon les modes de veille des établissements, et cela, c'est une première depuis 2002. Il me semble que vous ne fonctionniez pas comme cela avant. Est-ce que d'ailleurs c'est légal d'agir de la sorte ?

On est sur une compensation pour des cycles horaires décalés. L'agent doit s'inscrire dans un minimum de cycles par mois. En fait, la question, c'est celle du rythme et pas simplement du travail effectué ; c'est ce que cela provoque en termes de pénibilité. Ainsi, on ne va pas répondre, de fait, à travers cette prime, et c'est pour cela qu'il y a une majorité de syndicats qui ne sont absolument pas contents et qui, je crois mais vous me le préciserez, n'ont pas signé le protocole de négociation finale, car on ne répond pas à l'ensemble des problématiques. La perte des salaires de ceux qui ont perdu l'internat est extrêmement conséquente.

Je sais que c'est assez technique et je ne pense pas moi-même maîtriser tout cela, mais on a vraiment une difficulté sur les fonctionnaires de la Ville de Paris avec ce qu'ils subissent en termes de gel des salaires. C'est toujours le même problème, réagir inversement d'une prime, cela exclut en plus tous les agents contractuels, puisque la législation ne permet pas aux contractuels de pouvoir bénéficier des primes. On va avoir en plus cette injustice. Il est donc urgent de revaloriser ces primes, il est urgent également de déprécariser l'ensemble de nos agents, il est urgent - on le redit chaque année - de passer au ratio 100 % promus/promouvables pour qu'il y ait des augmentations de salaire, puisqu'ici nous ne pouvons décider du point d'indice.

Ainsi, même si c'est un effort qui n'avait pas été fait et qui était attendu depuis 2002, on est quand même totalement en deçà des attentes des organisations syndicales.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chère Raphaëlle PRIMET, chère Fatoumata KONÉ, chère Danielle SIMONNET, vos interventions me permettent de parler des 1.000 enfants confiés par les juges à l'Aide sociale à l'enfance et ainsi pris en charge dans nos 13 établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.

Il s'agit - inutile que je vous le précise - d'enfants et d'adolescents particulièrement fragiles du fait de leurs parcours et des traumatismes qu'ils ont pu subir antérieurement à leur placement et qui ont justifié leur placement. On n'est pas placé par hasard. Ce placement doit être réalisé dans les conditions maximales de sécurité pour l'enfant...

Si cela ne vous intéresse pas, Madame SIMONNET, vous pouvez le dire aussi. C'est facile de critiquer quand on n'écoute pas les réponses. Là, vous me choquez, franchement !

Ce placement doit être réalisé dans les conditions maximales de sécurité pour l'enfant et c'est la raison qui nous amène à faire évoluer le système de surveillance de nuit dans nos établissements. C'est vrai que tout cela est très technique. Jusque-là, il y avait des établissements dans lesquels des éducateurs étaient de garde en dormant la nuit dans des chambres de garde qui n'étaient pas au même étage que celui où dormaient les enfants, et les enfants devaient les joindre en les appelant avec leur téléphone portable. Il y a des établissements, et quasiment tous les départements de France y sont arrivés et Paris est un des derniers départements à s'aligner, où il y a des professionnels, qui ne sont peut-être pas des éducateurs mais qui sont des professionnels du social et de la psychologie, qui sont présents éveillés.

En effet, nous avons affaire à des enfants fragiles qui la nuit ont des angoisses, qui la nuit ont des grandes peurs et qui peuvent également entre eux - parce que, mes chers collègues, nous ne sommes pas au paradis - avoir des actes de harcèlement, d'agression ou de viol. D'ailleurs, vous pourrez parler à Elina DUMONT, que tout le monde connaît, qui a été sans abri et qui a bien raconté son parcours à l'Aide sociale à l'enfance en son temps, où cela n'a pas été une partie facile, ainsi qu'à Lyes LOUFFOK, anciennement très engagé à l'A.S.E. du 94, qui a raconté, dans un témoignage très dur qui est passé il y a quelques mois à la télévision, qu'il avait été violé la nuit par d'autres enfants dans le foyer où il vivait. Vous comprendrez donc que c'est dans l'intérêt des enfants qu'il y ait des adultes prêts à intervenir pour empêcher ces actes.

Cela dit, notre objectif est vraiment l'intérêt de l'enfant et la protection de l'enfant, mais bien évidemment il n'est pas de porter tort ou de mettre en difficulté nos agents ; c'est une évidence. Et je vous remercie, Raphaëlle PRIMET, d'être allée dans les établissements pour essayer de comprendre et voir comment fonctionnent les équipes. Vous avez pu constater aussi que les équipes qui fonctionnent en veille active, c'est-à-dire quand les personnes sont debout la nuit, n'imaginent pas de revenir en arrière, car elles considèrent que c'est bien pour les enfants. Vous avez vu et ressenti, et moi aussi, les réticences d'une trentaine d'agents éducateurs qui étaient habitués depuis de nombreuses années à faire les veilles dites couchées et effectivement à avoir un paiement en heures supplémentaires assez important, qui pouvait aller jusqu'à 500 ou 600 euros. Notre objectif n'est absolument pas de faire perdre de l'argent à nos agents et de les mettre en difficulté de revenus.

Lors du Conseil de Paris de novembre dernier, je m'étais engagée à ce que la DASES développe un dialogue social avec l'ensemble des organisations syndicales et accompagne toutes les situations individuelles de la trentaine d'agents concernés par des pertes salariales conséquentes. Il y a eu beaucoup de réunions avec les syndicats et avec les équipes de professionnels. Aujourd'hui, on est arrivé à une situation que je trouve vraiment très équilibrée.

D'abord, le projet de délibération qu'on va voter, et c'est celui-ci qu'on va voter et pas l'ensemble du système, cela a été l'occasion d'une réflexion qui a amené à décider de revaloriser les primes d'internat, c'est-à-dire pour des gens qui font soit la nuit, soit le coucher tôt, soit le lever tôt ou encore le coucher tard d'enfants et qui avaient 60 euros depuis 2002. Ils vont ainsi passer de 60 à 140 euros. Cela concerne, mes chers collègues, 430 agents de l'A.S.E. qui vont pouvoir avoir 960 euros brut par an. J'imaginerais difficilement sortir de ce Conseil de Paris en disant que nous n'avons pas pu faire voter cet avantage extrêmement important.

Par ailleurs, je le distingue et c'est le deuxième sujet - Fatoumata KONÉ a bien distingué les deux sujets -, il y a la question des éducateurs qui, eux, faisaient de nombreuses nuits qui leur donnaient des heures supplémentaires importantes. Pour eux, ce que la DASES propose, c'est de maintenir leur rémunération, c'est-à-dire qu'ils passent en travail de jour où ils vont être éducateurs et développer ce que nous devons faire et que nous ne faisons pas assez, à savoir des projets pour l'enfant en lien avec les enfants et les familles, et ils vont conserver ces heures supplémentaires qui vont être agrégées dans leur rémunération sous forme d'indemnités à hauteur de 95 % de ce qu'ils avaient en travaillant la nuit, alors qu'ils vont travailler le jour. C'est une proposition extrêmement… Plusieurs syndicats ont déjà accepté cela…

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - … et d'autres ont demandé - je termine juste là - des précisions qui sont dans le protocole que vous pourrez suivre évidemment.

Troisième chose…

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Dominique VERSINI, s'il vous plaît.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Oui. Je termine en disant que nous créons aussi 26 postes d'assistants médico-psychologiques et 8 moniteurs éducateurs. Et, c'est vrai, à la M.A.E., on a rajouté des éducateurs, car la M.A.E. est le lieu de première urgence où on amène des enfants qui ont été violés ou qui ont vécu des situations incroyables dans la nuit. Là, on a nécessité d'avoir des éducateurs formés en plus des autres, ce qui n'est pas le cas dans les foyers classiques de l'Aide sociale à l'enfance.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Dominique…

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Je terminerai en disant que c'est à la fois la sécurité des enfants et l'équilibre pour les agents. Ce n'est pas un projet de délibération qui porte atteinte aux agents et qui vise à faire des économies, et je le dis avec beaucoup d'humilité devant l'adjointe chargée des R.H.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Cela, c'est subtil ! Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 130.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 130).

2019 DASES 139 - Participation (656.250 euros) et convention avec l'association Aurore pour la mise en œuvre d'un dispositif exceptionnel de prise en charge collective de mineurs non accompagnés confiés à l'A.S.E.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 139 concernant une participation et une convention avec l'association "Aurore" pour la mise en œuvre d'un dispositif exceptionnel de prise en charge collective de mineurs non accompagnés confiés à l'A.S.E.

Je donne la parole tout d'abord à Fanny GAILLANNE.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, l'importance de ce projet de délibération est indiquée dans son titre, "prise en charge collective de mineurs non accompagnés confiés" à l'Aide sociale à l'enfance. C'est le terme collectif qu'il faut ici souligner.

La multiplication par 5 des arrivées des jeunes non accompagnés depuis 2015 a demandé une adaptation de notre collectivité et une augmentation de nos budgets. Vous savez que notre groupe, budget après budget, propose des amendements pour augmenter les sommes allouées au dispositif d'accompagnement des mineurs non

accompagnés. Par facilité ou peut-être par besoin de réactivité face aux demandes, les jeunes étaient placés en chambres d'hôtel. Nous nous sommes toujours opposés à ce choix, alertant, intervention après intervention, face à ce type d'hébergement qui isole un peu plus les jeunes sans accompagnement social. J'ai en tête le drame survenu le 14 février 2018 lorsque Malik Nurulain, sous la responsabilité de l'Aide sociale à l'enfance et sous la protection subsidiaire accordée par l'O.F.P.R.A., s'est donné la mort. Il était logé seul à l'hôtel, en grande détresse psychique et sans encadrement adéquat.

Ce projet de délibération concerne 50 jeunes mais il rappelle l'appel à projets qui propose 600 places pérennes pour les M.N.A. qui ouvriront progressivement cette année.

L'autre point très important est qu'il s'agit de prises en charge socioéducatives globales, qui sont ici confiées à l'association "Aurore" et qui vont comprendre un accompagnement à la scolarité, la mise en place de sessions de français langue étrangère, un accompagnement vers le contrat jeune majeur, un accompagnement psychologique, des activités culturelles et sportives encadrées par un moniteur éducateur.

Nous saluons ce projet de délibération. Nous resterons toujours en revanche attentifs au point de départ par lequel les jeunes doivent passer pour accéder à cette protection de l'Aide sociale à l'enfance. Je pense ici à l'évaluation à laquelle ils sont confrontés. Nous sommes pour un accueil et une prise en charge de ces jeunes sans remise en cause de leur minorité, remise en cause qui les conduit souvent à ces horribles et inefficaces tests osseux.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - La parole est à Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, ce projet de délibération nous propose de renouveler une convention de la Ville avec l'association "Aurore" pour la gestion d'un espace de prise en charge socioéducative et d'hébergement pour mineurs non accompagnés, M.N.A., sous la responsabilité de l'Aide sociale à l'enfance dans le 12e arrondissement.

Vous le savez, le nombre de mineurs non accompagnés a connu une forte augmentation ces dernières années en France et tout particulièrement en Ile-de-France qui concentre près de la moitié des demandes d'évaluation. Nous nous étions félicités l'an dernier de la création de ce lieu et nous approuvons donc cette prolongation qui va permettre de continuer d'accueillir une cinquantaine d'enfants et de leur faire bénéficier d'un accompagnement global, tant éducatif que juridique ou psychologique, dans une structure spécifiquement dédiée.

Voilà longtemps que nous répétons que les hôtels ne sont pas des lieux d'hébergement adéquats pour les familles mais pour aussi les jeunes, notamment les mineurs non accompagnés. La fragilité des publics confiés à l'Aide sociale à l'enfance nécessite une aide qui ne peut être dispensée de façon adéquate dans ce type d'établissement. Et faute d'une oreille bienveillante et professionnelle à qui s'adresser, surtout pendant la nuit, où toutes sortes d'angoisses peuvent resurgir, ce sont des situations dramatiques qui peuvent survenir, comme Fanny GAILLANNE vient de l'expliquer.

Aussi, nous nous réjouissons de la prolongation pour 6 mois de l'hébergement de ces enfants sur le site Prague dans l'attente de l'ouverture des 600 places d'accueil pérennes prévues d'ici la fin de l'année 2019, comme cela nous a été confirmé en 4e Commission. Grâce à ces créations de places, aucun enfant confié à l'A.S.E. de Paris ne devrait être hébergé dans un hôtel. Notre simple interrogation portera sur les lieux et nous espérons avoir très rapidement les différentes adresses auxquelles ces 600 places seront créées.

C'est un progrès majeur que nous tenons à saluer. Il s'inscrit dans la continuité des actions menées par notre collectivité depuis la présentation au Conseil d'octobre 2014 du Plan d'accueil et d'accompagnement des mineurs isolés étrangers à Paris, dont la mesure n° 4 préconisait de limiter au maximum l'hébergement hôtelier et de privilégier d'autres solutions d'hébergement. Il était donc temps que nous le mettions en œuvre.

J'en profite pour remercier Dominique VERSINI qui, dans une tribune du journal "Le Monde", a confirmé que la Ville allait continuer à proposer des contrats jeunes majeurs à tous les jeunes sortants de l'A.S.E à Paris, indépendamment de leur date de début de prise en charge. Comme vous l'avez probablement vu, un amendement de dernière minute à la loi sur la réforme de l'A.S.E. adoptée par l'Assemblée nationale le 7 mai dernier conditionne la proposition de contrat d'accès à l'autonomie à un placement de 18 mois consécutifs dans les deux ans précédant la majorité des jeunes, visant ainsi directement le public des M.N.A.

En refusant d'effectuer une distinction parmi les jeunes qui lui sont confiés, Paris refuse de voir ses services instrumentalisés par la politique migratoire gouvernementale et reconnaît la nécessité pour tous les jeunes sortant de l'A.S.E., étrangers ou pas, d'un véritable accompagnement afin qu'ils deviennent autonomes à terme.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je suis désolée qu'on ait ce débat dans cette salle très vide alors que le sujet est assez grave, et quand je compare au nombre d'élus qu'il y avait ce matin pour discuter de la privatisation de la crémation, je dois dire que je le regrette.

Bref, tout cela étant dit, le 30 janvier 2019 a été mis en place un décret, le n° 2019-57, relatif, je cite, aux "modalités d'évaluation des personnes se déclarant mineures et privées temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif à ces personnes". Pour être plus clair, ce décret met en place un fichier biométrique qui doit centraliser les informations sur l'identification et la détermination de l'âge des mineurs non accompagnés. Ce décret modifie donc profondément la procédure d'évaluation des personnes se déclarant mineures non accompagnées, M.N.A., puisqu'il va permettre aux services de l'Etat d'avoir un regard direct sur l'identification des personnes. Plus concrètement, cela signifie qu'à Paris le Préfet de police peut être mobilisé par le président du Conseil départemental pour contribuer à l'évaluation de la situation du mineur.

Nous conviendrons, je l'espère, qu'il n'est pas tout à fait du ressort du Préfet de police d'estimer l'âge d'individus au moyen de critères d'ailleurs on ne peut plus flous - je ne reviendrai pas, évidemment, sur la question des tests osseux.

Le décret prétend que des entretiens dans un cadre rassurant avec les individus soi-disant mineurs se dérouleront dans la langue, dans un cadre... Bon, on sait bien que ce ne sera pas le cas. De plus, la personne se déclarant mineure se trouve dans l'obligation de communiquer toute information utile à son identification aux agents concernés, constituant d'abord une entrave au respect de la vie privée. Ensuite, est-ce qu'on sait s'il en a ? S'il n'en a pas, ce sera interprété comme un aveu de majorité et on pourra alors lui refuser toute prise en charge ? Tout cela, finalement, a pour objectif d'alimenter le fichier biométrique et de trier les mineurs.

Ce décret constituant une sérieuse atteinte aux droits fondamentaux, qui plus est à ceux d'enfants particulièrement vulnérables, a suscité beaucoup d'oppositions, à commencer par celui de la Mairie de Paris, via Anne HIDALGO et Dominique VERSINI, ce dont nous nous félicitons. En effet, il est essentiel de dénoncer ce texte qui n'hésite pas à percevoir les enfants comme des étrangers fraudeurs plutôt que comme des enfants potentiellement en danger souffrant déjà d'une forte précarité en plus d'être des survivants des périples que l'on sait tout à fait mortels.

Nous refusons de contribuer à un processus cruel qui vise à faciliter les expulsions, à se défausser du respect des droits humains les plus élémentaires. Rappelons-le, à juste titre ce décret a suscité l'inquiétude du Défenseur des droits, Jacques TOUBON, du Conseil national de la protection de l'enfance, de plusieurs O.N.G. telles que l'Unicef, pour ne citer que ces exemples. Ce décret est alarmant et il ne sera évidemment en aucun cas une solution au nombre de mineurs non accompagnés sur notre territoire.

C'est pour cela que nous soutenons pleinement ce projet de délibération, même si au début du projet de délibération il est écrit que la crise migratoire a conduit à une augmentation... J'aurais plutôt écrit "la crise de l'accueil", mais nous soutenons pleinement ce projet de délibération portant sur une participation de 656.250 euros en conventionnement avec l'association "Aurore" portant sur la mise en œuvre d'un dispositif exceptionnel, sur lequel je ne reviens pas car il a été très bien décrit par les oratrices précédentes.

Cela montre également l'importance de venir en soutien à l'Aide sociale à l'enfance submergée par le besoin, en particulier à Paris et en Seine-Saint-Denis. En cela, nous attendons encore l'Etat. Je tiens donc encore à souligner, une fois de plus, la prise de position exemplaire de Mme la Maire et de Dominique VERSINI ainsi que du président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, M. Stéphane TROUSSEL, qui ont dénoncé le fichier des mineurs isolés. Il est de notre responsabilité d'assurer le respect des droits fondamentaux à toutes et à tous et nous sommes heureux de le rappeler ici.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Dominique VERSINI, pour cinq minutes maximum.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vous remercie de cette intervention au sujet de ce projet de délibération qui part de la prolongation du financement pour l'association "Aurore" d'un centre d'hébergement collectif assez exemplaire de 50 places pour des mineurs non accompagnés, situé rue de Prague dans le 12e arrondissement. J'en profite pour remercier la maire du 12e arrondissement, Catherine BARATTI-ELBAZ, qui accueille et accompagne tous ces projets parfois pas toujours très faciles à insérer et à intégrer. Mais on sait qu'avec "Aurore" on a une association extrêmement professionnelle et on est heureux de pouvoir continuer à accueillir des mineurs non accompagnés.

En fait, ce centre de la rue de Prague illustre tous les objectifs que nous avons eus depuis le début lorsque nous avons vu des flux extrêmement importants d'arrivées de jeunes se présentant comme mineurs non

accompagnés ; par exemple, nous sommes passés, de 2015 à 2018, de 1.500 à 7.500 jeunes se présentant. C'est vrai que les services de l'A.S.E. ont été totalement submergés. On a travaillé à un dispositif le plus adapté possible, le plus satisfaisant possible ou en tout cas le moins insatisfaisant possible dans un contexte pas toujours facile.

En effet, vous l'avez dit, Léa FILOCHE, vous avez rappelé que nous sommes opposés à l'application du décret visant, en matière d'évaluation des jeunes, à les orienter vers la Préfecture de police et donc à les mettre dans un fichier du ministère de l'Intérieur. Ce décret, la Maire l'a dit ainsi que le Président du département de Seine-Saint-Denis, nous ne l'appliquerons pas. D'ailleurs, il est tellement illégal qu'il laissait la possibilité aux présidents de département de ne pas l'appliquer, mais nous sommes seulement 3 ou 4 départements en France - Paris, la Seine-Saint-Denis, la Meurthe-et-Moselle et la Gironde - à refuser de l'appliquer. Cela ne fait pas beaucoup sur l'ensemble des départements français.

Je voulais dire aussi que nous continuerons à faire le meilleur travail possible. Nous continuerons à développer ce que nous avons fait depuis le début grâce à un vote à l'unanimité du Conseil de Paris, c'est-à-dire à proposer à tous les jeunes qui atteignent leurs 18 ans un contrat jeune majeur, et c'est ce qui nous permet d'avoir la fierté d'avoir des jeunes qui font des études, qui ont une formation plus longue et qui ne sont pas rejetés à la rue le lendemain de leurs 18 ans et quelques heures. C'est quand même encore une chose dont on peut être fier, même si, face à des sujets aussi difficiles, on est toujours dans une situation de crise et que nos services, et je les en remercie, ont fait le maximum pour offrir les prestations, les services les plus efficaces et les plus accueillants pour les jeunes.

Vous l'avez dit, il est vrai que pour beaucoup de jeunes, lors de tous ces afflux et quand on est passé de 1.500 à 7.500 jeunes se présentant, il y a eu effectivement comme solution première les chambres d'hôtel, mais, on est tous d'accord, les chambres d'hôtel ne sont pas une solution. Un jeune fragile comme le jeune auquel vous avez fait allusion et qui se retrouvait dans une chambre d'hôtel parce que l'hôpital psychiatrique n'avait pas voulu le garder, cela fait partie des situations qui, je l'espère, ne se reproduiront plus jamais.

En effet, nous avons décidé de mettre fin à l'accueil en hôtel pour tous les jeunes mineurs non accompagnés qui nous sont confiés par les juges, et nous remplaçons ces 600 places à l'hôtel par des places dans des lieux collectifs gérés par des associations professionnelles de la protection de l'enfance comme les Apprentis d'Auteuil, le groupe S.O.S., la Fondation Grancher, l'Armée du Salut, Urgence Jeunes, la Rose des Vents, l'association "Aurore", la Croix-Rouge, des associations à qui on confie des enfants, associations qui ont remporté dans le cadre d'un appel à projets un certain nombre de places, 50 places, 30 places, 80 places - et effectivement on vous donnera les adresses et les lieux au fur et à mesure.

En tout cas, sur les 600 places, 200 places auront ouvert d'ici la fin de l'été, et, au mur et à mesure avant la fin de l'année 2019, toutes les chambres d'hôtel pour les jeunes qui nous sont confiés auront été transformées par des lieux collectifs…

Je termine, Madame la Maire. Surtout, ce que je veux dire, c'est que ce sont des lieux collectifs dans lesquels il y a un projet éducatif et des professionnels. Ce n'est pas juste un jeune seul à l'hôtel et livré à tous ses démons, à toutes ses angoisses et à toutes les tentations de la rue.

Merci pour votre soutien et on continue.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Véronique LEVIEUX au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien…

Est-ce que vous permettez, Monsieur PENINOU, que je mette aux voix le projet de délibération DASES 139, ou est-ce sur le projet de délibération DASES 139 ? D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 139.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 139).

Rappel au règlement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Monsieur PENINOU, je vous donne la parole pour un rappel au règlement.

M. Mao PENINOU. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes réunis en Conseil de Paris depuis maintenant 3 jours. Les travaux de la 3e Commission se sont déroulés longuement et jusqu'à ce matin, et il y a quelques minutes nous avons appris par une série de tweets du journal "Le Parisien" des annonces extrêmement importantes de la Maire sur l'implantation de forêts urbaines à Paris.

Nous considérons que c'est un mépris du Conseil de Paris qui n'a été informé ni par la Maire ni par l'adjointe en cause et que ceci relève d'un dysfonctionnement de la Municipalité.

En conséquence, nous demandons la vérification du quorum.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - J'avoue que, venant de vous, mais alors venant de vous qui occupiez la fonction qui est la mienne actuellement, je suis scié, mais scié. Mais, après tout, c'est vrai qu'on peut ne pas avoir de mémoire et oublier la responsabilité. Dans la fonction que vous avez occupée en charge de l'organisation, du fonctionnement du Conseil de Paris, il n'y a pas pire que la demande de quorum. Vous voyez ce que je veux dire.

Non, je suis désolé. Je suis désolé, vous confondez deux choses. Vous confondez deux choses. Que vous jugiez... Mais je sais. Est-ce que vous me permettez de vous répondre ? Evidemment que c'est de droit. Evidemment que le quorum va être… Mais évidemment que le quorum est de droit, je ne conteste pas le quorum.

Permettez-moi néanmoins, en tant que président de séance, de constater que cette mesure, ce rappel au règlement, cette demande de quorum est en réaction avec une interview de la Maire de Paris dans un quotidien. Soit. La conséquence porte sur le travail du Conseil de Paris et sur la libre expression des élus et des groupes. Comme, de toute façon, il faudra terminer cette séance du Conseil de Paris, vous savez très bien quelle en est la conséquence : on terminera plus tard que prévu et on terminera demain soir, sans doute tardivement.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi il y a, au-delà du constat, en sachant qu'évidemment vous pouvez manifester toute protestation, qui est légitime par nature, je ne comprends pas que vous proposiez le quorum comme mesure, si j'ose dire, de rétorsion.

Bref, le quorum est de droit et, de ce fait, la séance va être suspendue.

Oui, allez-y, qui demande le rappel au règlement ? Allez-y, Monsieur BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Monsieur le Maire, il se trouve que nous avons fait une demande de rappel au règlement simultanément à celle de notre collègue Mao PENINOU, exactement sur le même sujet.

Nous avons découvert aussi sur le site Internet du "Parisien" cette interview de Mme HIDALGO, qui est quand même assez structurante, puisqu'il s'agit d'annoncer 4 forêts dans la Ville de Paris dans un an. Vous voyez en plus le délai. On est sur un troisième jour de Conseil de Paris, nous avons déjà délibéré sur un certain nombre de sujets et on nous annonce un projet aussi important.

Ainsi, en vertu de l'article 12 du règlement qui dit que les affaires relevant de sa compétence sont présentées au Conseil de Paris, nous nous associons totalement à la demande qui vient d'être faite par M. PENINOU.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur BERTHAULT.

Monsieur de FROMENT ? Vous avez la parole.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Oui, Monsieur le Maire, évidemment je m'associe également à ce que viennent de dire mes collègues Mao PENINOU et Jean-Didier BERTHAULT. En plus, ce n'est pas la première fois, ce n'est pas un coup d'essai pour Mme HIDALGO. Je crois qu'il y a un véritable problème.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien, je vous ai entendu, en sachant que la proposition de la Maire de Paris, comme vous le savez, ne vaudra qu'une fois que nous aurons débattu et voté en Conseil de Paris, et cela arrivera inévitablement lors d'une prochaine séance.

Allez-y, Eric AZIÈRE. Allez-y, exprimez-vous.

M. Eric AZIÈRE. - En tant que président de groupe, je vais m'associer aux demandes qui ont été faites. Les déclarations de la Maire étant le fait générateur, il ne s'agit pas des déclarations en elles-mêmes, mais du mépris, en effet, dans lequel elle tient les débats en Conseil de Paris, puisque ces effets d'annonce privent le Conseil de Paris de toute occasion d'en parler, de toute occasion de débat.

J'ajoute… Et j'ajoute à titre personnel que j'admire la Maire de Paris…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Chut ! Laissez M. AZIÈRE parler, c'est lui seul qui a la parole.

Allez-y. Allez-y, Président.

M. Eric AZIÈRE. - J'ajoute à titre plus personnel que j'admire la Maire de Paris, j'admire sa manière de voir Paris avec des lunettes sans doute magiques et imaginaires. Elle voit des forêts partout, elle voit Paris comme la plupart des Parisiens ne voient pas Paris. Sur ce plan, je trouve qu'il y a un effet d'annonce qui va au-delà peut-être même du calcul électoral ou politicien. C'est à se demander si la Maire de Paris vit dans la réalité dans laquelle vivent les Parisiens.

C'est une raison supplémentaire pour que nous vérifiions le quorum, histoire que nous voyions aussi si la réalité du Conseil de Paris se confronte au règlement intérieur.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - De ce fait, vous vous êtes exprimés et, dans mes fonctions de président de séance, évidemment je suspends la séance jusqu'à la vérification du quorum.

Que voulez-vous que je vous dise d'autre ? Il y a une demande de vérification de quorum, je suspends pour vérifier le quorum. On l'a vérifié, la vérification est faite, mais on n'a pas le quorum. De ce fait, je suspends la séance en attendant que nous ayons le quorum.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt heures cinq minutes, est reprise à vingt heures quinze minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, adjoint).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Chers collègues, pour répondre à un certain nombre d'interrogations, je précise que la séance est suspendue jusqu'à demain matin, 9 heures.

Je vous souhaite de ce fait une bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le jeudi 13 juin 2019 à vingt heures quinze minutes, est reprise le vendredi 14 juin 2019 à neuf heures vingt minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, adjoint).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous demande de vous asseoir à vos places, car nous tangentons les 82 élus au moment où je vous parle, et la comptabilité qui nous permettra de constater le quorum se fera de façon plus aisée si chacun est à sa place. Merci de vous asseoir.

Observations sur le déroulement de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, merci de vous être assis à vos places. Nous venons à nouveau de nous recompter et le quorum est atteint, puisqu'il y a au moins 82 élus présents dans cet hémicycle du Conseil de Paris ce vendredi matin, 14 juin, à 9 heures 20. Que le quorum soit constaté va nous permettre évidemment de reprendre nos travaux.

Nous aurons, en termes de timing, la nécessité de prolonger d'une heure, puisque j'ai suspendu à 20 heures hier soir et d'un quart d'heure ce matin, soit 1 heure 15. Voilà le timing prévisionnel.

Je suis saisi d'une demande de parole du président BARGETON. Je lui donne la parole.

M. Julien BARGETON. - Merci, Monsieur le Maire.

Hier soir, notre groupe a demandé la vérification du quorum. En effet, Anne HIDALGO a fait des annonces dans "Le Parisien", l'après-midi en pleine séance du Conseil de Paris, alors même que le débat de la commission concernée, c'est-à-dire la 3e Commission, venait d'avoir lieu et il avait duré fort longtemps.

Anne HIDALGO est en campagne, il va y avoir une annonce par semaine, soit. Mais si, au moins, la temporalité de ses annonces pouvait respecter notre Assemblée, ce serait, je crois, appréciable pour les élus de tous les groupes, majorité comme opposition. Il y a eu beaucoup de désinvolture et je crois que cette désinvolture est contradictoire avec ce qui est dit par ailleurs sur la démocratie locale. Il ne s'agit pas de réserver ses leçons pour les autres, mais de se les appliquer d'abord à soi-même.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Julien BARGETON.

M. Jean-Baptiste de FROMENT a demandé la parole.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Je ne peux que m'associer à ce que vient de dire M. BARGETON. Cela devient maintenant une méthode systématique de la part de la Maire de Paris de court-circuiter le Conseil de Paris. On a eu un autre exemple avec les annonces de la Tour Eiffel : la Maire de Paris avait, bien en amont du Conseil de Paris, convoqué la presse à l'instant où la commission d'appel d'offres attribuait le marché, enfin désignait le projet lauréat.

Ce n'est absolument plus possible de continuer comme cela et nous demandons à la Maire de Paris de respecter la démocratie locale et les élus parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Baptiste de FROMENT.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais qu'on comprenne tous que, par ce mode de fonctionnement, la Maire de Paris affaiblit le Conseil de Paris et les élus que nous sommes dans leur diversité.

Puisque nous ne sommes donc décideurs de rien, la Maire de Paris impose son calendrier comme candidate à la Mairie de Paris. Je crois que c'est un déni de démocratie extrêmement grave et je regrette même qu'elle n'ait pas eu le courage de venir s'en expliquer devant le Conseil de Paris. Je lui réitère d'ailleurs ma proposition de venir devant le Conseil de Paris ; nous sommes les représentants du peuple de Paris ! On ne peut pas sourire avec cela, nous sommes les représentants du peuple de Paris, les fondamentaux de notre démocratie doivent être respectés dans cette enceinte et la Maire de Paris a aussi des devoirs envers les représentants du peuple de Paris. Elle doit venir dire la politique qu'elle mène devant les conseillers de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La parole est à Pascal JULIEN, pour le groupe GEP.

M. Pascal JULIEN. - Je ne le dirai pas avec les accents un peu électoraux, électoralistes des interventions précédentes ; je ne peux que dire au nom de mon groupe que nous comprenons une bonne part des arguments énoncés précédemment.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

La parole est à Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que ce qui s'est passé hier est tout à fait inacceptable dans cette enceinte. Ce n'est pas la première fois que la Maire de Paris, campagne électorale ou pas d'ailleurs, pendant ce mandat qui a commencé en 2014, quitte l'hémicycle ou ne vient pas. Là, cela va s'accélérer, bien évidemment, puisqu'elle est en campagne. Mais, à plusieurs reprises, nous avons eu des débats où Mme HIDALGO n'était pas présente, des débats importants pour cette Ville.

Alors, de deux choses l'une : ou bien elle considère que le Conseil de Paris est une enceinte délibérante, puisque nous votons des délibérations, ou bien elle considère qu'elle passe outre le pouvoir délibératif du Conseil de Paris et elle s'en moque. Il va donc falloir qu'elle s'explique, nous avons 10 mois pour une campagne qui va commencer.

Nous ne pouvons pas continuer comme cela et nous demandons solennellement à la Maire de Paris de venir plus souvent au Conseil de Paris, d'écouter les conseillers de Paris et de faire en sorte que nous puissions délibérer sereinement jusqu'au mois de mars 2020.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme DUBUS.

Je donne maintenant la parole à Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois qu'il faut garder son sang-froid et raison garder. Je ne crois pas qu'il y avait hier de matière à demander un quorum. En tout cas, il est réuni ce matin, ce qui prouve aussi la vitalité démocratique de notre Assemblée.

Je suis un peu surpris que des groupes d'opposition mettent autant d'énergie à mettre en valeur les propositions faites aux Parisiens par Anne HIDALGO. Mais, après tout, tant mieux. Pour notre part, je pense que le Conseil peut reprendre son cours tout à fait normalement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Il n'y a pas d'autres demandes de parole. Je vous propose donc de reprendre...

Ah, Monsieur le Premier adjoint, je vous donne la parole bien volontiers ; je ne voulais pas vous y contraindre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais quand même dire quelques mots, car la situation est un peu baroque. D'abord, je le dis, demander le quorum est une mesure habituelle, banale, classique, j'allais dire ringarde, d'obstruction, qui n'a aucune autre conséquence… Qui n'a aucune autre... Mais, d'ailleurs, nous l'appliquons ! Ne me pointez pas du doigt, Monsieur LEGARET, je la connais mieux que vous. C'est une mesure tactique… C'est une mesure tactique… C'est une mesure tactique d'obstruction.

Monsieur le Président… Voilà, Monsieur LEGARET, cela nous manquait dans la séance.

Puis-je finir, Monsieur le Président ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Un peu de calme. Attendez. Attendez, Monsieur le Premier adjoint, un peu de calme. C'est vrai que nous avons dans cette enceinte un spécialiste du quorum qui s'appelle Jean-François LEGARET et qui s'est fait voler la vedette. Je comprends donc sa réaction.

Reprenez, Monsieur le Premier adjoint.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Bien. Il s'agit d'une mesure d'obstruction…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Chut ! Silence, je vous en prie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - … un peu classique, surtout quand on comprend d'où elle est venue hier soir.

Découvrir des annonces dans la presse rappelle deux principes de fonctionnement des assemblées délibérantes depuis probablement l'origine de l'histoire des assemblées délibérantes, qui est un principe de séparation de l'exécutif et du législatif ou, pardonnez-moi le parallèle, en l'occurrence du pouvoir délibératif de notre Assemblée. Rien de ce qu'a annoncé la Maire dans le journal hier ne relève de la compétence délibérative de notre Conseil. Et vous savez qu'en tout point de vue, quand un acte légal nécessitera une délibération de notre Assemblée…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Silence…

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - … vous savez très bien qu'elle n'aura aucune autre possibilité que de présenter un texte normatif devant notre Assemblée. Et, autant vous le dire - souvenez-vous, je suis moins ancien que nombre de gens qui sont dans cette Assemblée -, je ne crois pas me souvenir que Jacques CHIRAC faisait ses annonces devant notre Assemblée, je ne crois pas me souvenir que Jean TIBERI faisait ses annonces devant notre Assemblée, je ne crois pas me souvenir non plus que Bertrand DELANOË faisait ses annonces devant notre Assemblée, tout simplement parce que ce n'est institutionnellement et pas légalement ce qui est prévu.

La Maire de Paris est Maire de Paris et, cela vous ennuie beaucoup, elle le sera jusqu'à la fin du mandat, et elle compte bien exercer ses fonctions, dans le respect de la loi et des pouvoirs qui lui sont conférés par notre Assemblée et par les Parisiens !

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Premier adjoint.

Bon, Jean-Baptiste de FROMENT m'a redemandé la parole, je la lui accorde, bien sûr, elle est de droit, mais je pense qu'il serait utile que nous puissions continuer nos travaux.

Monsieur le Président, ou Vice-président, plutôt, vous avez la parole.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je demande deux choses au Premier adjoint.

Je lui demande d'abord de s'excuser d'avoir qualifié une demande démocratique qui consiste à appliquer le règlement, et ce n'est pas nous qui avons fait la demande, mais le groupe DP. Le quorum, c'est un droit. Qualifier cela de manœuvre ringarde et d'obstruction, c'est une dérive extrêmement dangereuse de la part de cet Exécutif qui se croit décidément tout permis.

Deuxième chose, j'aimerais bien qu'il me confirme les yeux dans les yeux que créer 4 forêts dans Paris ne requiert aucune délibération du Conseil de Paris et que nous ne serons pas appelés à nous prononcer sur ce projet.

Par ailleurs, il y a évidemment d'innombrables exemples de déclarations de la Maire de Paris qui ont précédé une délibération au Conseil de Paris. C'était d'ailleurs aussi le cas de la Tour Eiffel.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Monsieur le Premier adjoint.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Je redis, Monsieur Jean-Baptiste de FROMENT, et je vous le dis les yeux dans les yeux, la Maire de Paris est libre de faire les propositions qui correspondent au mandat exécutif qu'elle exerce et que tous les actes de nature juridique, s'ils le doivent, seront présentés devant notre Assemblée car nous respectons la loi.

Je rappelle qu'en des circonstances très importantes, il est souvent arrivé que le ou les Maires de Paris fassent des annonces non devant cette Assemblée. On me rappelait fort justement que quand Jacques CHIRAC a proposé la création du Samu social, il ne l'avait pas fait devant notre Assemblée mais, comme chaque fois, dans la presse.

Ainsi, merci de bien comprendre que la Maire de Paris sera maire jusqu'au bout et que nous respecterons les prérogatives de notre Assemblée.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Premier adjoint.

2019 DASES 160 - DLH - Mise à disposition de la Ville d'un bâtiment avenue du Président Wilson à Saint-Denis (93) - Convention d'occupation précaire avec la FADS pour la création d'un accueil humanitaire de jour.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La séquence "t'as de beaux yeux, tu sais" étant achevée, je vous propose de reprendre nos travaux, avec l'examen du projet de délibération DASES 160, et la parole, dans le silence le plus absolu, est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Eh bien, reprendre la parole avec un quorum, mais avec tristesse.

Oui, effectivement, dire et redire que l'Etat n'assume toujours pas ses responsabilités et ne met toujours pas en place les moyens nécessaires pour accueillir convenablement des réfugiés. Dans un contexte où le Président de la République se veut un rempart face à l'extrême droite, il ne peut pas y avoir de place pour les conditions nécessaires de l'accueil des plus démunis.

Je vois que maintenant c'est le brouhaha après le quorum. Les réfugiés, cela dit peut-être quelque chose à l'Assemblée ? Non ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Du silence.

Continuez, Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Nous saluons donc la Ville de Paris qui prend la responsabilité d'apaiser et de faire face à la situation en proposant des lieux pour toutes et pour tous. Depuis plusieurs mois, des campements de grande ampleur sont réapparus porte de la Chapelle, porte d'Aubervilliers, avenue Wilson à Saint-Denis. Entre 700 et 1.200 réfugiés dorment actuellement dans la rue dans des conditions indignes, dans l'attente d'être pris en charge par l'Etat, qui en a la responsabilité.

Nous saluons donc bien cette initiative de la Ville de Paris, mais également celle de la ville de Saint-Denis, pour cet accueil humanitaire de jour. À l'intérieur, on va retrouver machines à laver, mais on va retrouver aussi des consultations médicales et autres aides juridiques. C'est un vrai progrès pour les personnes sur place, cela doit être un lieu d'apaisement où les personnes se ressourcent. Progrès au regard de la situation actuelle, mais regret que la bulle de la Chapelle n'ait pas pu être remontée ailleurs après son démontage prévu pour le chantier Condorcet. Reconnaissons que nous étions sur un projet qui n'était pas qu'une simple réponse, mais sur un vrai projet avec habitants, associations et réfugiés.

Si le projet de délibération concernant cet accueil de jour souligne le souci humanitaire et de dignité à l'égard des réfugiés, une autre dimension est à souligner, celle concernant des riverains qui habitent porte de la Chapelle, qui vivent autour de ces points de rassemblement, car en améliorant les conditions d'accueil, on permet aussi à ces habitants de vivre mieux leur quotidien et l'espace public.

Rappelons que les communistes de Saint-Denis ont toujours voulu mettre en place des conditions pour proposer des solutions aux situations humanitaires alarmantes. Bien évidemment, nous saluons la volonté de la fondation de l'Armée du Salut de prendre part à ce projet.

"Nous ne sommes pas dangereux, nous ne sommes que des personnes qui viennent des dangers. Ne soyez pas tristes, car je reste ici, pour toujours évidemment. Ici, c'est chez moi, et même si c'est difficile, je suis content. L'endroit où je suis me donne du courage, car je suis ici, chez moi." Poème qui a été écrit par un adolescent ayant obtenu le statut de réfugié.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danièle PREMEL.

Je donne la parole à Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, un centre d'accueil humanitaire a été ouvert porte de la Chapelle sur la commune de Saint-Denis. Il est du devoir de notre pays, il est l'honneur de la France d'accueillir celles et ceux qui fuient la violence, la faim dans leur pays. Je vais très souvent porte de la Chapelle, je suis allé au centre d'accueil de jour rencontrer l'équipe de la fondation de l'Armée du Salut. Elle fait un travail remarquable. Ses membres remplissent leur mission avec une humanité, une générosité et un investissement humain qui forcent le respect. C'est un lieu où les personnes accueillies retrouvent leur dignité, un lieu où elles sont respectées, comme doit l'être toute personne.

Je voudrais attirer votre attention sur deux points.

Dans le secteur se sont installées des personnes qui se droguent, en particulier dans ce que l'on appelle la "colline du crack". Elles vivent dans des conditions insupportables, indignes. Les voir errer dans cet état est un crève-cœur, c'est bouleversant. J'ai rencontré les associatifs qui travaillent auprès d'eux et qui font un travail de très grande qualité dans des conditions difficiles. Il est important que ce centre accueille également ces personnes qui se droguent. Nous savons qu'il n'y a pas de solution miracle et que le problème dure depuis des années, quels que soient les gouvernements.

En outre, se pose le grave problème de la sécurité. Il suffit pour s'en convaincre de se rendre sur place et d'écouter les riverains, en particulier les locataires de la résidence de logements sociaux Valentin-Abeille. Il ne peut être question de positionnements politiques politiciens. Il me paraît nécessaire que tous les partenaires, Etat, Ville,

services sociaux, associations, se mettent autour d'une table pour élaborer des préconisations communes pour parvenir à des résultats sur le long terme.

Humanité, accompagnement de personnes sous l'emprise de la drogue et sécurité pour les riverains.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Christian HONORÉ.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, la politique du Gouvernement déshonore la République ; il suffit d'aller à la porte de la Chapelle pour le constater. Finalement, le Président de la République, Emmanuel MACRON, dans le domaine de l'accueil, de l'asile, c'est pire que SARKOZY et c'est bien cette réalité-là qu'il faut regarder en face.

Elle n'est pas nouvelle, on a vu la loi asile et immigration. Ne faisons pas les surpris. On a vu aussi la logique budgétaire de ce gouvernement. On sait à quoi s'attendre. Quand je dis cela, cela ne veut pas dire baisser les bras, ne pas continuer le rapport de force, le bras de fer. Au contraire. Mais là, il y a une urgence humanitaire terrible. C'est entre 1.000 et 1.500 personnes qui sont sur place entre la porte de la Chapelle et la porte d'Aubervilliers, 1.000 à 1.500 personnes sur place.

Alors qu'est-ce qu'on fait ? On fait un accueil, un centre d'accueil de jour. Rien que dans le nom, cela devrait alerter tout le monde : centre d'accueil de jour. Et le soir, que se passe-t-il ? Le soir, ils dorment où ? Eh bien, ils dorment sur place, dans une ville où on ne cesse de vouloir mettre à mal les temps et les rythmes sociaux, où vous vous êtes précipités pour ouvrir les commerces en soirée, pour ouvrir des services publics le dimanche. Là, il faut juste se dire que le b.a.-ba, pouvoir dormir à l'abri, on ne le remplit pas. On fait simplement un centre d'accueil de jour, de 7 heures à 19 heures, et à partir de 19 heures les gens sont totalement livrés à eux-mêmes. Voilà la première chose qui devrait nous alerter.

Ensuite, qu'est-ce qu'on fait ? Sur quelle période ? Eh bien, on fait sur une période qui se termine le 31 août. Alors, j'apprends que cela devrait être prolongé jusqu'à la fin septembre. Toute cette communication pour simplement prendre en charge jusqu'à la fin de l'été ? On n'est pas à la hauteur, on n'est pas du tout à la hauteur. Je voudrais savoir aussi quels sont les moyens réels mis en place. Et je souhaite saluer tous les intervenants associatifs et les travailleurs sociaux qui font déjà un travail remarquable, notamment qui sont engagés dans la "colline du crack" - je pense au Caarud Ego - sur toutes les problématiques du Plan crack, qui font un travail extrêmement fort qui est forcément lié aussi à votre travail parce qu'on est sur un même lieu et sur des publics parfois différents, et parfois pas. Saluer tous les bénévoles et les salariés avec France Terre d'Asile et toutes les associations qui travaillent là-bas.

Mais ils manquent de moyens, je crois qu'ils manquent de bénévoles, ils aimeraient en avoir beaucoup plus. Ils aimeraient aussi qu'il y ait plus de salariés, qu'il y ait plus de moyens financiers alloués. Qu'est-ce qu'on est en train de mettre en place ? On met en place 12 douches, 10 toilettes, dont seulement 4 sont ouvertes en même temps, un agent pour nettoyer trois fois par jour, il y a entre 1.000 et 1.500 personnes. Rien que du point de vue des conditions de travail de cet agent, je pense que ce n'est pas possible, il faut une équipe. On ne laisse pas un travailleur comme cela, isolé, avec une telle dureté. Ensuite, on distribue des petits-déjeuners, on accompagne dans les hôpitaux, on accompagne aussi dans des cours de français, on distribue un guide. Il y a énormément de choses qui sont faites. Pour autant, il y aurait besoin de beaucoup plus de moyens, beaucoup plus de moyens et de moyens salariés, et pas simplement compter sur le bénévolat, même s'il va falloir continuer à l'encourager.

Des choses aussi très concrètes sont nécessaires. Mettre en place une domiciliation des personnes qui sont là. Pour répondre à M. AZIÈRE, je crois que, oui, il y a la volonté de l'ensemble des acteurs qu'il y ait un accueil inconditionnel sur ce centre d'accueil de jour, quelle que soit la situation, qu'on soit exilé ou fréquentant la "colline du crack". Je pense que sur ce point on peut faire confiance aux acteurs sur place.

Ce qui est important, c'est que sur l'urgence humanitaire, on est totalement en deçà, il faudrait faire plus, et, en même temps, il faudrait aussi sortir de l'humanitaire pour ouvrir les droits aux personnes, pour passer vraiment à un réel financement, travail social, accompagnement avec comme objectif de faire rentrer les personnes dans le droit commun de l'hébergement et du logement. Voilà quel devrait être notre objectif.

C'est pourquoi je le redis, je voterai ce projet de délibération, et je salue néanmoins… C'est toujours un progrès d'avoir accès à des douches et des toilettes, même si elles sont en nombre insuffisant. Il faut réquisitionner des bâtiments, on a des bâtiments vides aujourd'hui, à l'Hôtel-Dieu. Au lieu de faire un restaurant de luxe, de gastronomie, ouvrons les places urgentes et surtout plusieurs lieux de mise à l'abri des exilés, des réfugiés. Voilà ce qui est nécessaire, et c'est urgent.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Je donne la parole à Dominique VERSINI qui en profitera pour présenter l'amendement technique n° 214.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je pensais que j'étais sur le projet de délibération DASES 160. Oui, c'est cela.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je confirme, c'est le DASES 160. Tous les intervenants sont intervenus sur le DASES 160. Soyez remplie de sérénité.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chers Danièle PREMEL, Christian HONORÉ et Danielle SIMONNET, c'est un sujet important, un sujet que nous traitons, faute pour l'Etat de prendre ses responsabilités et de mettre à l'abri toutes les personnes qui se trouvent dans des campements indignes dans le nord-est de Paris, comme nous le demandons depuis des mois et des mois.

Je ne pourrai pas laisser passer, Madame SIMONNET, vos propos en disant qu'on ne fait rien, qu'on ne fait pas assez. Je n'ai pas besoin de vous rappeler quand même le centre humanitaire de la porte de la Chapelle, le centre d'Ivry, le centre d'accueil suite à la fermeture de la porte de la Chapelle, le centre du boulevard Henri-IV pour les familles avec enfants, les maraudes France Terre d'Asile que nous finançons, les petits-déjeuners que sert avec beaucoup d'humanité et de professionnalisme l'Armée du Salut et que nous finançons, les repas que servent les Restos du Cœur, etc., et que nous subventionnons, le Plan crack qu'a mis en place Anne SOUYRIS et que nous finançons - c'est un million d'euros -, la maraude santé qu'Anne SOUYRIS est également en train de mettre en place pour intervenir sur les campements, et aujourd'hui, ce lieu.

Pourquoi ce lieu ? Bien évidemment, il ne devrait pas exister si l'Etat prenait ses responsabilités et que tout le monde était mis à l'abri. Après, je vous rappelle que ce sont des milliers de places que Paris a mises à disposition de l'Etat et des associations pour les migrants et les demandeurs d'asile sur le domaine municipal. Nous faisons vraiment, je pense, et nous sommes réellement en avant-première sur ces sujets.

Là, avec la Maire de Paris - vous le savez et vous devriez y venir, d'ailleurs -, nous allons toutes les semaines pour alerter et pour faire progresser. Chaque passage de la Maire de Paris est suivi d'un progrès et d'une amélioration. C'est pourquoi je vous présente aujourd'hui ce projet de délibération qui concerne ce bâtiment qui se trouve avenue du Président-Wilson à Saint-Denis, qui est issu d'un partenariat entre le maire de Saint-Denis, Paris et un propriétaire privé, la Compagnie de Phalsbourg, qui se trouve avoir un lieu juste à l'endroit où on avait besoin de fournir le minimum de prestations d'accompagnement pour la dignité des êtres humains.

Avoir accès à des sanitaires et des douches, on ne peut pas dire "ce n'est que si, ce n'est que cela". C'est entre 200 et 400 personnes qui prennent une douche chaque jour, ce sont autant de personnes qui voient une infirmière du Samu social, ce sont autant de personnes qui voient un juriste de France Terre d'Asile.

Monsieur HONORÉ, je veux vous dire que, bien sûr, il est prévu - et il y en a quelques-unes qui viennent - que les personnes qui sont sur cette terrible "colline du crack" viennent évidemment fréquenter ce lieu, et un partenariat avec les associations spécialisées dans la toxicomanie se met en place avec l'Armée du Salut, à laquelle je veux rendre un grand hommage. L'Armée du Salut est fière et honorée de faire cela, cela fait partie de sa mission historique. Elle le fait avec des professionnels et avec énormément de bénévoles. C'est comme cela aujourd'hui qu'on conçoit le travail social et c'est comme cela qu'on conçoit l'engagement citoyen aux côtés des professionnels.

Je voulais dire que c'est très important, ce lieu, puisque tant que l'Etat n'aura pas mis tout le monde à l'abri… Et là, nous sommes tous d'accord, c'est ce que nous demandons, la mise à l'abri inconditionnelle de tous, parce que cela relève de la compétence de l'Etat, et malheureusement le dispositif national d'asile est insuffisamment calibré. C'est pour cela que nous proposons - on en parlera dans l'un ou l'autre des vœux - au Préfet de Région des sites qui peuvent convenir ou pas, mais nous proposons tout ce qui est disponible à Paris.

Je terminerai en citant une phrase du docteur Xavier EMMANUELLI, avec qui j'ai créé le Samu social de Paris, qui disait : "Lorsqu'on ne donne pas à un être humain le minimum pour ses besoins fondamentaux - là, en l'espèce, ce sont des toilettes, des sanisettes, de l'eau, un lieu pour se reposer -, on le fait passer du stade humain au stade animal." Et nous, nous avons vu, et les associations sont venues nous le dire et nous le constatons, que ces êtres qui sont dans ces campements indignes vivent dans des conditions absolument inouïes et indignes de l'humanité. C'est pour cela que nous faisons cela. Mais, bien sûr, notre demande reste et restera l'accueil et l'hébergement inconditionnel pour tous, et pas de campements dans Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire, merci, Dominique VERSINI. Merci pour votre engagement personnel que nous connaissons bien dans cet hémicycle, et évidemment pour l'engagement de la Maire de Paris.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée le projet d'amendement n° 214 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 214 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 160 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DASES 160).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à un centre d'hébergement au sein du lycée Lazare Ponticelli (13e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux non rattachés. Je vous rappelle que c'est deux minutes pour chaque intervenant, Exécutif compris.

Le vœu référencé n° 154 est relatif à un centre d'hébergement au sein du lycée Lazare-Ponticelli, dans le 13e arrondissement.

La parole est à Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, je n'aime pas interpeller une personnalité qui n'est pas présente, mais je suis dans l'obligation de le faire ce matin. Je veux parler de la présidente de la Région Ile-de-France, Mme PÉCRESSE.

Vous me connaissez, je ne suis pas dans les positionnements politiciens, on va dire que c'est un sans-parti qui s'adresse à une sans-parti, mais Mme PÉCRESSE a, semble-t-il, décidé de transformer un grand lycée technique du 13e, en l'occurrence Lazare-Ponticelli, en un grand lieu destiné aux S.D.F. du métro. Je reviendrai sur le projet lui-même dans son mode d'organisation et sur la méthode qui, disons-le, méprise les élus, lesquels devraient être des partenaires. Ce projet, très clairement, a été élaboré volontairement sans associer ni même informer la Ville de Paris et la mairie du 13e. Les préfets eux-mêmes que j'ai contactés, notamment le Préfet CADOT, s'en sont émus.

Sans en faire des tonnes, le 13e accueille déjà 20 % des places en C.H.U. et C.H.R.S. de Paris, 10 % des places d'hébergement de la grande Métropole, ce qui est un chiffre évidemment très important, et en sus de ces 1.600 places, plus de 3.500 places en logements dits adaptés, résidences sociales, F.J.T., pensions de famille, etc. Bien entendu, nous continuons à participer à la nécessaire solidarité en respectant une certaine mesure, avec l'ouverture de la Cité des Dames, dont chacun a beaucoup entendu parler - c'est dans le 13e -, ou plus récemment d'un lieu d'accueil pour les jeunes migrants.

Bien sûr, il faut respecter une certaine mesure et, plus encore, un certain équilibre. Il me semble fou et extrêmement problématique que la présidente de la Région, quelle que soit sa sensibilité politique, puisse se poser en organisatrice de la ségrégation urbaine. Le bon sens voudrait que la Région corrige les déséquilibres plutôt que d'œuvrer à les renforcer. Et s'il y a des instances dont c'est la mission, ce sont bien les instances collégiales que sont la Région et la Métropole. D'ailleurs, la Métropole travaille sur ces sujets en élaborant ses grands schémas d'orientation visant à réduire justement les déséquilibres et les inégalités entre les territoires.

Que fait Mme PÉCRESSE ? Tout le contraire. Elle semble nous dire que des arrondissements comme le 13e, ou apparemment le 19e qui avait été aussi envisagé, doivent se spécialiser dans l'accueil des plus précaires. C'est éminemment choquant, sur le principe. J'ai pu m'en émouvoir auprès de l'intéressée, qui a fini par me joindre, qui a accepté de me parler. La Maire de Paris a également proposé de travailler à d'autres localisations et je pensais que le message était passé. Apparemment, pas tout à fait puisque Mme PÉCRESSE s'est exprimée dans la presse dès le lendemain de sa conversation avec la Maire de Paris pour confirmer cette localisation.

Deux mots pour conclure. D'abord, sur la méthode, travailler dans le dos des élus, alors que cela fait plusieurs années que j'écris à la Région pour proposer de travailler à l'évolution de ce site - d'ailleurs, je n'ai jamais eu aucune réponse à mes courriers -, là aussi, le rôle d'une région est de fédérer les territoires, pas de les contourner et pas de les mépriser. Par ailleurs, on pourrait profiter de ce projet pour se poser les bonnes questions. Doit-on distinguer les S.D.F. du métro des autres S.D.F. ? Je ne pense pas que ce soit la bonne méthode. Doit-on continuer à créer des grosses structures ou n'est-il pas temps de multiplier des structures plus petites avec un autre rapport humain et une insertion réussie ? C'est ce que je pense.

Il n'est que temps de réfléchir sérieusement à ce que devrait être ce type de structure et de lieu d'accueil. Nous avons travaillé très longtemps à accompagner les grandes structures du 13e, La Mie de Pain, la Poterne, la Maison de refuge, pour les transformer en profondeur.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci…

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Je termine. Ainsi, ce vœu vise à demander à Mme PÉCRESSE d'accepter le dialogue. "Errare humanum est, perseverare diabolicum", et j'espère que le vote de ce vœu, que je souhaite de la manière le plus large possible, aidera à un dialogue plus constructif et que nous pourrons travailler ensemble pour répondre de la meilleure façon aux besoins de l'accueil des S.D.F. et particulièrement des S.D.F. du métro.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 13e arrondissement.

La parole est à Dominique VERSINI qui a amendé, au nom de l'Exécutif, ce vœu. Ce sera donc un vœu amendé.

Je vous donne la parole.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire du 13e arrondissement, cher Jérôme COUMET, vous l'avez dit, vous avez parlé avec sagesse. Le dialogue, c'est essentiel. C'est vrai que vous parlez au nom d'un arrondissement qui n'a vraiment pas à rougir de sa participation dans la lutte contre la grande exclusion, puisque vous accueillez 1.600 places d'hébergement sur les 21.000 places qu'il y a à Paris. C'est donc une présence extrêmement importante, c'est aussi une présence historique. Vous avez cité La Mie de Pain, qui est un centre ouvert dans l'arrondissement depuis 1932 et qui a beaucoup évolué depuis. Je me souviens de l'époque où c'était un centre d'hébergement où on accueillait jusqu'à 800 personnes la nuit. Cela a été humanisé, d'ailleurs grâce à l'investissement qui a été fait durant la précédente mandature. Nous l'avons inauguré ensemble au début de la mandature.

C'est aussi un arrondissement qui répond toujours présent. Outre tous les centres historiques existants, vous avez toujours accompagné les nouveaux projets. Plus récemment, lorsque la Nuit de la Solidarité a montré qu'il fallait ouvrir plus de places pour les femmes, vous avez vraiment soutenu et accompagné le projet de l'A.D.S.F., l'Association pour le développement de la santé des femmes, et de l'Armée du Salut, qui a ouvert dans le centre historique de la Cité de refuge. Ainsi, a pu se mettre en place cette action, qui n'est pas une très grande action, comme vous l'avez dit, mais qui permet justement de traiter de façon humaine des femmes qui se trouvent en situation de rue. Vous avez accepté aussi qu'à partir du mois de septembre soit ouvert un nouveau centre expérimental géré par l'association "A.M.L.I.", boulevard Blanqui. On vous trouve toujours là pour les questions de solidarité.

Il est vrai que compte tenu de l'immense présence et de l'immense apport de l'arrondissement pour l'accueil des centres d'hébergement, vous auriez évidemment, et c'est normal, souhaité pouvoir discuter de cela et nous aussi, puisque nous l'avons appris également par la presse.

Si je montre le plan que vous avez tous eu, qui représente l'hébergement à Paris, on voit que c'est très inégalement réparti.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci…

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Et notre demande, je terminerai par cela, Monsieur le Maire, est vraiment une répartition sur l'ensemble des arrondissements, à commencer par ceux qui accueillent peu de centres d'hébergement dans Paris, et, évidemment, une répartition sur l'ensemble de la Région Ile-de-France, car il n'est pas normal que Paris, qui représente 1 % du territoire de l'Ile-de-France, accueille 30 % de l'hébergement d'urgence et d'insertion.

Je suis donc favorable à ce vœu du maire du 13e arrondissement, sous réserve d'un léger amendement, et je vous propose de le voter ainsi.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V.258).

Presque l'unanimité, Monsieur le Maire du 13e arrondissement !

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la réforme du système de veilles de nuit dans les établissements de l'A.S.E.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 155 relatif à la réforme du système de veilles de nuit dans les établissements de l'A.S.E.

La parole est à Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, la réforme en cours du mode de fonctionnement des veilles de nuit au sein des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance est un sujet que nous avons déjà abordé à différents conseils, y compris hier durant l'examen d'un projet de délibération.

Pour rappel, cette réforme vise principalement à remplacer les veilles dites couchées en veilles debout dans les établissements en remplaçant les personnels en charge de ces veilles dans les établissements de l'A.S.E.

Mon groupe a décidé de revenir sur le sujet à travers ce vœu, car le dialogue social en cours avec les éducateurs de l'A.S.E., directement concernés par cette réforme, ne semblait pas satisfaisant, notamment au niveau des garanties données aux éducateurs sur la mise en application de la réforme. Depuis, un protocole d'accord a été rédigé par la DASES et reste en attente de signature par les parties après l'ajout de différents points, de précisions, tels que la prise en compte de tous les agents concernés, un engagement concernant le nouveau salaire des éducateurs, en particulier de ceux qui allaient perdre jusqu'à 600 euros par mois suite à l'application de cette réforme, la rémunération des heures supplémentaires du dimanche et des nuits effectuées pendant les séjours.

Cette réforme nous a été présentée comme ayant été décidée dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Je l'ai déjà dit hier, c'est un objectif auquel nous sommes évidemment très sensibles, mais il nous semble important que la qualité du service d'accompagnement de l'A.S.E. soit maintenue et donc que cette réforme ne soit pas faite au détriment des conditions de travail et de vie des personnels de l'A.S.E.

Nous attendrons donc un bilan d'étape qui devrait être présenté à tous les groupes politiques en 4e Commission, en novembre prochain - c'est la demande de ce vœu - pour nous prononcer sur le bien-fondé de l'extension de cette réforme à tous les établissements parisiens de l'A.S.E.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Fatoumata KONÉ.

La parole est à Dominique VERSINI, pour vous répondre, avec un vœu n° 155 amendé par l'Exécutif.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chère Fatoumata KONÉ, ce vœu me permet de rappeler, dans une Assemblée plus élargie, l'importance de cette réforme que nous avons mise en place. Elle concerne les enfants qui sont confiés à l'Aide sociale à l'enfance, âgés de quelques jours à 21 ans, et que nous accueillons dans nos 13 établissements de l'Aide sociale à l'enfance.

A Paris, il y a une question qui concerne la veille de nuit. En effet, aujourd'hui encore, il y a des éducateurs qui sont là pour assurer la garde la nuit, mais tout en dormant dans une chambre de garde. Paris est l'un des derniers départements à ne pas avoir développé ce qu'on appelle les veilles debout, c'est-à-dire des professionnels de l'enfance ayant des compétences psychologiques et qui peuvent être présents et éveillés.

Pourquoi ? J'ai dit que c'était dans l'intérêt supérieur de l'enfant ; oui, je le redis, parce que nous ne sommes pas au paradis. Dans les établissements d'Aide sociale à l'enfance, il y a des enfants qui ont vécu de très grands traumatismes et c'est pour cela qu'ils sont placés. Ils peuvent avoir des cauchemars, ils peuvent avoir des angoisses, mais il peut aussi y avoir des bagarres entre eux la nuit et il peut y avoir aussi, il faut oser le dire, des viols entre enfants. D'ailleurs, dans leur témoignage, Lyes LOUFFOK, un ancien enfant de l'A.S.E et grand adulte maintenant, et Elina DUMONT, également ancienne de l'A.S.E. et jeune adulte, l'ont dit. Lyes LOUFFOK le dit, il l'a dit à la télévision dans une émission, il a été violé par d'autres enfants dans des centres de l'Aide sociale à l'enfance ; pas de Paris mais cela peut arriver partout. C'est pour cela que c'est dans l'intérêt de l'enfant.

Toutefois, vous avez raison, Fatoumata KONÉ, il ne faut pas non plus porter tort à nos agents, évidemment. Un certain nombre d'agents avaient donc effectué des nuits payées en heures supplémentaires. La DASES a négocié et a mis en place un protocole d'accord qui est en train d'être signé et qui est complété aussi des demandes qui ont été faites par les syndicats. C'est normal que les gens aient des inquiétudes.

Ainsi, pour les 30 agents pour qui c'était un vrai sujet, je le redis, le montant de leurs indemnités…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci…

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - …sera intégré sous forme d'indemnités dans leur salaire à hauteur de 95 % de ce qu'ils touchaient la nuit, alors qu'ils vont travailler le jour. Et pour l'ensemble des agents, 430 agents qui

perçoivent des primes d'internat, c'est une prime que nous avons votée hier et qui fait passer la prime d'internat de 60 à 140 euros.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci…

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Bien sûr, un bilan d'étape sera fait en novembre, je m'y engage.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V.259).

Vœu déposé par Mme NAHMIAS et le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'ouverture d'un centre d'accueil pour les personnes migrantes (17e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 156 relatif à l'ouverture d'un centre d'accueil pour les personnes migrantes dans le 17e arrondissement.

La parole est au maire du 17e arrondissement, M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais revenir sur les faits, et les faits sont d'abord des annonces de la Maire de Paris le 7 mai dernier à l'occasion d'une visite porte de la Chapelle où elle a annoncé, par voie de presse, une nouvelle fois, sa volonté de proposer deux sites à l'Etat, dans le 12e et dans le 17e arrondissement, afin d'y accueillir des personnes migrantes. En amont de cette déclaration, personne, à la mairie du 17e, visiblement dans les cabinets de ses adjoints ni auprès de ses adjoints, n'a jamais été consulté et informé d'un tel projet.

Le 27 mai dernier et malgré les nombreuses sollicitations de mon cabinet auprès des services de la Maire de Paris, aucun détail n'avait encore été fourni sur un projet impactant, important ; on parle d'accueillir des personnes migrantes et, naturellement, dans de bonnes conditions.

Le site proposé, après recherche, s'est révélé être au pied du tribunal de Paris, sur un terrain privé dont le président de la société propriétaire n'était lui-même pas au courant. Ce site se situe à proximité du tribunal de Paris, de la D.R.P.J., d'une cité judiciaire, un lieu stratégique ; il s'agit d'une parcelle, qui était pourtant en vue pour être réquisitionnée pour une éventuelle extension du tribunal de Paris. L'installation d'une telle infrastructure, à proximité directe de sites sensibles, implique naturellement le déploiement de moyens techniques et humains supplémentaires pour assurer la surveillance de ce site. Les flux générés par l'activité soutenue du parquet de Paris et, il faut le rappeler, à cet endroit précis sur le terrain de la section "terrorisme et atteinte à la sûreté de l'Etat" qui utilise la parcelle voisine de la parcelle visée par ce projet de la Maire de Paris, non concerté, le fonctionnement régulier du tribunal de Paris et de la D.R.P.J., je le rappelle, tout cela nécessite une sécurité maximale, tant des visiteurs que des personnels.

Il ne s'agit pas de polémiquer sur le fait d'accueillir un centre de migrants, puisque le 17e arrondissement l'a fait, avenue de Clichy, mais l'annonce non concertée, non préparée est tout à fait inacceptable.

Je demande donc simplement, après la mobilisation notamment du président du tribunal de Paris, du procureur de la République, de la Préfecture de police, que la Maire de Paris renonce à ce projet sur ce site précis.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 17e arrondissement.

La parole est à Dominique VERSINI, pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Maire du 17e arrondissement, cher Geoffroy BOULARD, je mesure bien et je vois votre émotion, mais je pense que vous racontez les faits de façon assez biaisée évidemment.

La Maire de Paris n'a pas proposé un site dont elle n'est pas propriétaire. A l'occasion d'une discussion avec le Préfet de Région, M. CADOT, qui recherche des lieux et des sites pour ouvrir des centres d'accueil, ce qu'il appelle C.A.E.S. ou centres de réfugiés, C.A.D.A., centres d'accueil pour demandeurs d'asile ou centres pour réfugiés, la Maire de Paris lui a fait savoir qu'il y avait deux options à Paris, à sa connaissance : un terrain dans le 12e arrondissement et dont nous avons parfaitement connaissance puisque Paris en est propriétaire ou est en train

de le devenir - nous pouvons le faire - et un terrain dans le 17e arrondissement, où c'est tout à fait différent. La Maire de Paris n'a pas dit "nous avons un site, vous pouvez y aller". Cela ne s'est pas passé comme cela.

Un propriétaire privé, partenaire de l'association "Emmaüs Solidarité", a fait savoir à Emmaüs Solidarité avec qui il travaille déjà qu'il avait un terrain qu'il souhaitait mettre à disposition exclusivement d'Emmaüs Solidarité pour accueillir des personnes, qu'elles soient S.D.F. ou qu'elles soient migrantes, peu importait pour ce propriétaire privé. Ainsi, Emmaüs nous l'a fait savoir et l'a fait savoir au Préfet de Région, et Anne HIDALGO n'y a pas vu, effectivement, tous les problèmes que vous mettez en valeur, de dangerosité, de terrorisme etc., d'autant qu'il s'agit quand même, et Colombe BROSSEL l'a précisé l'autre jour, de 700 fonctionnaires de police qui gardent le tribunal de Paris. On n'est donc pas du tout sur un site extrêmement fragile. Le Préfet de Région, de toute façon, a pris note de l'existence de ce lieu et a conclu sur le fait qu'il était en train de faire une instruction.

Nous en sommes là. Absolument, nous avons un courrier de M. CADOT, Monsieur le Maire.

Je ne voudrais pas qu'on retombe sur des débats comme celui qu'on a eu dans le 16e arrondissement qui était quand même assez indigne. Regardez la carte et vous verrez qui accueille dans Paris et qui n'accueille pas de l'hébergement. Eh bien, je suis désolée, tout le monde doit accueillir parce que partout il y a un problème, partout les S.D.F. et les migrants posent problème. Et demandez aux maires d'arrondissement si d'avoir 1.000 personnes, ou au maire du 19e, si ce n'est pas un problème pour eux. Oui, mais ils le font. C'est un devoir, on doit les accueillir et d'ailleurs c'est à l'Etat de les accueillir, donc c'est à l'Etat de prendre ses responsabilités sur le site du 17e arrondissement, et nous mesurerons leur degré de responsabilité.

Merci. Vous aurez compris que je suis défavorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire, c'était effectivement assez clair.

Je mets aux voix ce vœu n° 156…

Oui, excusez-moi, je ne vous avais pas vu, Monsieur le Maire du 17e arrondissement ; je vous donne bien entendu la parole pour répondre à Mme VERSINI. Vous avez une minute.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame VERSINI, je vous remercie pour ces précisions, même si tout cela est quand même bien imprécis. Je n'ai pas raconté une histoire, j'ai dit ce qu'il s'est passé et qu'il y a eu une annonce dans la presse, une communication. Le site pouvait tout à fait être proposé au Préfet de Région sans qu'on communique, puisque les élus locaux n'ont pas été mis dans la boucle, et vous-même, vous n'étiez pas mise dans la boucle, je l'ai appris plus tard.

Je dénonce donc une nouvelle fois le fait qu'on communique sur des projets qui ne sont absolument pas ficelés. On parle d'accueillir des personnes migrantes, on ne parle pas de construire un bâtiment. On parle d'accueillir des êtres humains. Je trouve que la gestion de ce dossier est proprement scandaleuse, au mépris des élus locaux, car vous savez très bien que pour accueillir des personnes migrantes il faut aussi des infrastructures autour ; il y a des écoles, etc., voilà. On n'a absolument pas été informé.

Accueillir des personnes migrantes, il n'y a aucun problème à partir du moment où les conditions sont réunies. Or elles ne le sont absolument pas au pied du tribunal de Paris et de la D.R.P.J., vous le savez très bien. Le Préfet de Région, vous le savez très bien, a dû vous dire évidemment qu'il allait instruire, mais il est opposé, et vous ne l'avez pas dit en séance. Il est opposé à ce site.

Je trouve une nouvelle fois qu'il y a beaucoup de communication mais très peu de concertation et surtout très peu de préparation pour une telle arrivée et pour une telle implantation dans le 17e.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, pour cette explication de vote qui nous amène à comprendre que vous allez voter votre vœu.

Ce vœu a néanmoins reçu un avis défavorable de l'Exécutif et je le mets aux voix.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme NAHMIAS et le groupe LRI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la pérennisation du lieu de mise à l'abri des familles à la rue, 20 rue Santeuil.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 157 relatif à la pérennisation du lieu de mise à l'abri des familles à la rue, 20 rue Santeuil.

La parole est à Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

L'association "Coallia" gère depuis décembre 2018 dans le 5e arrondissement un lieu de mise à l'abri pour les familles en situation de rue, vous l'avez dit, 20 rue Santeuil, dans l'ancienne régie de "Paris Habitat". Ce projet vient compléter d'ailleurs utilement l'initiative d'accueil des femmes à la rue à la mairie du 5e arrondissement.

Ces expériences d'accueil de publics fragilisés dans des structures à taille humaine sont un gage de réussite, nous en sommes tous ici convaincus. Si l'implantation d'une telle structure a pu interroger les riverains du quartier dans un premier temps, elle a rapidement été adoptée avec bienveillance par les voisins directs. De belles expériences, d'ailleurs, ont été vécues par les familles accueillies pour quelques nuits, dons de vêtements ou encore partage de repas. On ne peut donc que se féliciter qu'une telle greffe solidaire ait pu prendre.

La mise à l'abri dans ce lieu a été prolongée jusqu'au mois d'octobre en accord avec l'Etat, "Paris Habitat" et la Ville de Paris, et ce vœu demande à la Mairie de Paris de faire en sorte que ce lieu soit maintenu tant que le chantier "Paris Habitat" n'aura pas débuté.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alix BOUGERET.

La parole est à Dominique VERSINI, pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, un lieu très positif, très utile, très bien accueilli dans l'arrondissement, avec une belle mobilisation, tant des élus que des bénévoles citoyens.

Ce lieu, qu'on appelle le "Lima 5", fait partie d'un ensemble de lieux d'accueil qui permettent la nuit, en extrême urgence, de mettre à l'abri des familles avec des enfants, et c'est absolument essentiel. Il avait été précédé de l'ouverture d'un lieu dans le 14e arrondissement qui s'est aussi extrêmement bien intégré, qui a été très bien accueilli, en particulier par l'association "Notre-Dame de Bon Secours" qui le gère en partenariat avec "Coallia". Dans le 5e arrondissement, c'est encore l'association "Coallia" qui fait un travail remarquable, et bientôt il y aura un même lieu qui ouvrira dans le 10e arrondissement, avec l'accompagnement de la maire du 10e arrondissement, dans l'ancien tribunal d'instance du 10e pour accueillir des familles avec enfants.

Pour le souci présent, puisque c'est un lieu dans un domaine intercalaire où Paris Habitat va démarrer des travaux, bien évidemment, ensemble, nous avons demandé et obtenu de l'Etat et de Paris Habitat une prolongation de l'ouverture jusqu'au début des travaux, soit jusqu'à fin octobre 2019, ce dont, bien sûr, je me réjouis.

J'émets donc un avis favorable sous réserve de quelques petits amendements qui vous ont été proposés.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 260).

Vœu déposé par M. POZZO di BORGO relatif à la mendicité infantile.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 158 relatif à la mendicité infantile.

La parole est à son auteur, M. Yves POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Oui, Monsieur le Maire, Madame l'adjointe, c'est un vœu que je fais régulièrement pour, justement, attirer l'attention sur ce sujet et je sais que les efforts de la Ville et les accords qu'il y a avec d'autres structures que la Ville progressent.

En fait, il s'agit plus d'un vœu de rappel de la situation, c'est le sens de cette demande. Je souhaiterais évidemment que la Ville informe les élus du Conseil de Paris de l'avancée du dialogue engagé avec la R.A.T.P. pour

rejoindre le protocole déjà existant avec la Ville de Paris, le procureur de la République et le Préfet de Paris, qui permet l'action coordonnée auprès des familles et des enfants en situation de rue.

Vous savez que le problème qu'on a, on le voit de plus en plus dans la rue comme dans le métro, c'est que de plus en plus d'enfants sont utilisés, enfin, de plus en plus, du moins des enfants sont utilisés pour la mendicité. Je sais que le travail de la Ville est assez important, d'où le rappel de mon vœu qui est plus pour attirer l'attention du Conseil sur ce sujet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Yves POZZO di BORGO.

Je donne la parole à Mme Dominique VERSINI, pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur le Conseiller POZZO di BORGO, de rappeler l'attention de l'Assemblée sur la situation des familles en situation de rue et de mendicité avec enfants.

Effectivement, depuis le début de la mandature, nous menons un travail important pour proposer une offre globale d'accompagnement en direction des familles, pour travailler à la scolarisation des enfants, s'assurer que les enfants ne sont pas en danger ou ne sont pas utilisés dans le cadre de la mendicité et aider les familles qui le veulent à s'insérer socialement et professionnellement. Avec Colombe BROSSEL nous avons créé une équipe spécifique de maraude "familles" au sein de l'unité d'assistance aux sans-abri, que nous avons dotée d'interprètes roumanophones et d'éducatrices de protection de l'enfance pour aller vers ces familles et justement évaluer la situation de danger des enfants.

Nous avons mis en place des lieux comme ceux dont nous venons de parler, le Lima 5e , le Lima 14e, etc., et nous avons surtout mis en place un protocole très important avec le procureur de la République, avec le Préfet de police et l'Aide sociale à l'enfance afin de pouvoir mettre à l'abri les enfants en danger dans la rue.

J'aimerais bien qu'on écoute, parce que là, on parle des enfants en situation de danger et ce serait vraiment "super"...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous avez raison, Madame la Maire, je demande le silence sur ce sujet.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Il s'agit d'enfants qui peuvent être exploités par leur famille. On peut aimer ses enfants mais les exploiter, et exploiter un enfant est interdit en France.

C'est la raison pour laquelle, grâce à nos équipes de protection de l'enfance, nous avons pu analyser la situation des enfants. Depuis la création de la maraude "familles" en octobre 2017, ce sont 5.000 enfants et leurs parents qui ont été pris en charge pour être hébergés dans les établissements dont nous avons parlé tout à l'heure avec Alix BOUGERET. Ce sont 115 enfants qui ont fait l'objet d'une ordonnance de placement provisoire décidée par le parquet des mineurs pour 8 jours, le temps d'évaluer de façon plus profonde la situation des enfants, et, sur ces 115 enfants, pour une cinquantaine le juge des enfants a maintenu le placement de façon pérenne et ils sont actuellement pris en charge par nos services de l'Aide sociale à l'enfance.

Lors de la prochaine séance de l'Observatoire parisien de la protection de l'enfance, je ferai le bilan de cette action et vous y serez bien sûr invités.

Pour aller plus loin et pour terminer sur votre question, Monsieur POZZO di BORGO, il y a effectivement des familles dans le métro, mais, dans le métro, nos équipes ne peuvent pas y aller car nous ne sommes pas sur notre territoire. Par conséquent, le protocole a été élargi à la R.A.T.P. et il y a une nouvelle version qui est en train de tourner pour signature. Voilà, sous réserve des amendements proposés.

Je terminerai aussi en disant que, fort de cette très belle expérience, le gouvernement, dans le cadre de sa stratégie nationale de lutte contre la pauvreté des enfants, a décidé de l'étendre à une cinquantaine de départements.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par M. POZZO di BORGO, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 261).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au Palais de la Femme.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 159 relatif au Palais de la Femme.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Le Palais de la Femme, qui est situé au 94 rue de Charonne, a été créé à l'origine comme résidence sociale destinée aux femmes précaires, pour des périodes de courte durée devant déboucher, avec l'aide de l'Armée du Salut, en logement pérenne. Mais, dans les faits, au lieu d'y rester au maximum 2 années, les femmes bien souvent y restent pendant 5 à 10 ans, voire plus de 24 ans pour certaines, faute de propositions de relogement.

Il faut savoir que l'Armée du Salut, pour gérer ce lieu, bénéficie de subventions publiques conséquentes pour assurer à la fois un suivi social et des conditions de vie décentes et dignes.

La question qui est posée, face à un conflit qui dure depuis plus de 3 ans, vise à savoir si l'Armée du Salut a suffisamment de moyens ou s'il y a un défaut, un problème dans l'organisation du lieu. Il faut savoir en effet que, depuis 3 ans, des femmes résidentes du Palais de la Femme se sont constituées en collectif pour faire entendre leurs droits à des conditions dignes, car elles sont dans de toutes petites chambres avec des loyers qui, au mètre carré, correspondent au prix du logement social mais avec des situations extrêmement difficiles, avec des problématiques de punaises de lit, des problématiques de cafards, des problématiques de souris, de rats ; il n'y a pas assez de cuisines, il n'y a pas assez de salles de réunion, il y a différentes difficultés comme cela.

Mais il y a un autre problème. Au départ, c'était vraiment le Palais de la Femme, c'était un lieu exclusivement réservé aux femmes. Or, depuis quelques années, la mixité a été introduite sans que cela ne pose de vrais problèmes, parce qu'on est aussi face à des femmes qui ont souvent subi des violences physiques, des violences sexuelles, et se retrouver dans un lieu mixte, s'il n'y a pas un dispositif particulier, c'est un vrai problème.

Ainsi, à travers ce vœu, je voudrais rappeler notre attachement au Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion. La Ville de Paris et les associations se sont engagées à permettre la participation des personnes à l'élaboration de la mise en œuvre des actions et des politiques qui les concernent. J'ai eu aussi, pas simplement les femmes du Palais de la Femme qui sont en collectif, en contact, j'ai eu aussi…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci…

Mme Danielle SIMONNET. - … la responsable du centre et je souhaite à travers ce vœu, vraiment, que la Ville de Paris joue son rôle de médiation pour faciliter le dialogue et surtout l'évolution des conditions pour les résidentes et, en même temps, qu'il y ait une vraie réflexion pour que le Palais de la Femme redevienne véritablement le Palais de la Femme.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à Mme Dominique VERSINI, pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chère Danielle SIMONNET, ce vœu que vous présentez vise à nous faire part des revendications de certaines résidentes du Palais de la Femme, vous l'avez rappelé, lieu historique géré par l'Armée du Salut dans le 11e arrondissement.

Vous nous dites que les revendications de ces résidentes n'ont été prises en compte par personne. Néanmoins, je note que dès les premières contestations, qui sont légitimes, qui arrivent, l'équipe de direction du Palais de la Femme leur a proposé une réunion visant à ouvrir le dialogue, mais une seule personne du collectif s'est présentée à cette réunion. Je veux également rappeler que la mairie du 11e arrondissement a rencontré par deux fois ces mêmes résidentes ainsi que les militants associatifs qui les soutiennent.

Ces femmes vivent dans un centre d'hébergement, c'est vrai. Vous dites qu'elles ne sont pas écoutées ; je pense que ce n'est pas exact. Vous dites que la qualité n'est pas au rendez-vous au Palais de la Femme ; je pense que ce n'est pas tout à fait exact non plus. En effet, en 2018-2019, le Palais de la Femme, soucieux d'améliorer la qualité du service rendu et des espaces collectifs, notamment des cuisines, s'est engagé dans une révision de son projet d'établissement pour apporter, justement, des réponses au collectif des résidentes.

Concernant les budgets, le Palais de la Femme reçoit des budgets pour l'hébergement et reçoit des financements publics ; il reçoit aussi les loyers versés par les résidentes. Aussi, il est obligé de faire appel à des dons du grand public pour assurer le fonctionnement de l'établissement.

Concernant la mixité, cela vous choque, mais, je suis désolée, cela a été voté par les résidentes après plusieurs réunions de concertation en 2012 et 2013.

Concernant l'accès au logement, la même Armée du Salut, pour des femmes qui ne veulent absolument pas être dans des lieux mixtes, a ouvert et a mis ses locaux à disposition dans la Cité de refuge, la Cité des Dames. Vous voyez donc bien que les choses sont vraiment entendues.

Enfin, je voudrais terminer en disant que la Fondation de l'Armée du Salut se caractérise par une longue tradition d'accueil et de participation des personnes accueillies. C'est à l'Armée du Salut que sont nés les premiers comités consultatifs de personnes accueillies. Par ailleurs, au Palais de la Femme, vous dites que personne n'écoute personne. Or, tous les trimestres, il y a des réunions avec les résidentes et il y a des réunions d'étage tous les mois.

Vous aurez quand même compris que compte tenu du biais par lequel vous abordez ce vœu, je suis défavorable à ce vœu qui ne représente pas la grande majorité des avis des 374 résidentes du Palais de la Femme.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI.

J'ai une explication de vote, pour le groupe Communiste - Front de Gauche, de Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Simplement pour dire que j'ai moi aussi rencontré des femmes qui font partie de ce collectif. On ne va pas pouvoir voter ce vœu, car il y a beaucoup de choses dont on n'a pas la certitude. En revanche, cette parole existe, ces femmes disent des choses. Est-ce qu'il n'y a pas moyen d'avoir un diagnostic, ce que demande un peu Danielle dans son vœu ? Il y a aussi des questions sur le prix des loyers et sur le relogement, qui sont tout de même des choses dont on pourrait parler.

Ainsi, on s'abstiendra.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour cette explication de vote.

Abstention de votre groupe, Madame PRIMET.

Je demande donc à Danielle SIMONNET si elle retire son vœu, peut-être, compte tenu de ce qu'a exprimé Dominique VERSINI.

Mme Danielle SIMONNET. - Je pense que s'il y a depuis 3 ans un collectif qui s'est mis en place, on ne peut pas lui répondre que tout va bien au Palais de la Femme. Je maintiens mon vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Compte rendu de la 5e Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en avons fini avec les travaux de la 4e Commission. Nous passons à la 5e Commission et je donne, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, la parole à son président Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Oui, Monsieur le Maire, merci de me permettre de rappeler un peu le déroulé de cette commission qui s'est réunie le 3 juin dernier.

Il y a eu beaucoup de présents, cela a été rappelé par l'un de mes collègues à l'occasion d'une autre commission. C'est vrai, cela montre l'intérêt à la fois de cette Commission, des projets qui sont proposés et, comme cela a été le cas dans beaucoup de commissions, nous avons accueilli le rapporteur de la Mission d'Information et d'Evaluation, en l'occurrence Eric AZIÈRE, pour nous présenter le projet "Le périphérique, quelles perspectives de changement ?". C'était une belle présentation ; j'ai d'ailleurs remercié le président AZIÈRE et également la présidente Laurence GOLDGRAB par son intermédiaire. On a pu échanger après.

J'ai évoqué à l'occasion de cette réunion mon passage à la Région entre 2004 et 2010 où, déjà, on commençait à travailler sur cette perspective. Bien entendu, Jean-Louis MISSIKA, l'adjoint compétent, a répondu. On a donc eu un bel échange, une belle présentation de ce rapport qui a été évidemment ensuite débattu au sein de notre Assemblée lundi dernier.

Notre Commission a été vraiment au fait de ce Conseil de Paris, puisque, outre la Mission d'Information et d'Evaluation, nous avons eu lundi la communication sur la Métropole, sujet important de ma Commission…

Je vois que la 5e n'intéresse pas certains de nos collègues.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Allez-y, Monsieur DUCLOUX, rassurez-vous, on vous entend.

M. Philippe DUCLOUX. - Voilà, j'ai évoqué la Métropole, et la communication sur la Métropole a été le premier sujet débattu au sein de notre Conseil de Paris lundi dernier. Jean-Louis MISSIKA, là aussi, a présenté le contenu même qui préfigure et qui préfigurait ce qu'allait être cette communication de la Maire de Paris lundi dernier. Nous avons échangé, un certain nombre d'élus ont pris la parole sur cette question.

Jean-Louis MISSIKA a ensuite présenté un certain nombre de projets de délibération, que je ne vous citerai pas car il y en avait beaucoup. Je tiens d'ailleurs à dire, à ce propos - il n'est pas là mais j'espère que mes remerciements lui seront transmis -, que Jean-Louis présente de manière vraiment exhaustive, précise et complète les grands projets tels que la communication sur la Métropole mais aussi, au-delà, les projets de délibération qui sont présentés au sein de notre Commission et que nous allons pouvoir débattre dans quelques instants.

Je tiens à remercier aussi Ian BROSSAT qui avait un certain nombre de projets de délibération liés, soit à la Direction du logement et de l'habitat, soit à la Direction de l'urbanisme, et qui les a présentés. Nous avons échangé. Jacques BAUDRIER n'avait pas de projet de délibération, mais je le remercie parce qu'il était présent également.

Nous avons débattu également d'un certain nombre de vœux vous rappelant que 3 amendements, 2 vœux rattachés et 14 vœux non rattachés ont été déposés.

A la fois par la présence des élus, qui est une présence vraiment importante par le contenu, par les enjeux et par les grands projets qui sont ceux de cette commission, je suis très heureux de pouvoir la présider, car c'est un champ d'action qui est un champ important pour Paris aujourd'hui et pour les projets de demain.

Nous avons évidemment pris rendez-vous le 1er juillet à 14 heures pour la prochaine réunion de la 5e Commission.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Après tous les remerciements que vous avez attribués, permettez-moi de vous remercier pour votre intervention. Que le "remercieur" soit remercié.

2019 DLH 44 - Modification de garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts à contracter par ADOMA pour la réalisation d'un programme de création d'une résidence sociale au 63 rue du Chevaleret (13e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 44 concernant la modification des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts contractés par Adoma pour la réalisation d'un programme de création d'une résidence sociale au 63 rue du Chevaleret, dans le 13e arrondissement.

La parole est à Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - J'étais inscrit sur le projet de délibération DLH 58, Monsieur, mais je peux parler sur tout, si vous voulez.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je ne vais pas vous forcer à parler sur le DLH 44.

M. Christian HONORÉ. - Mais je parlerai sur le projet de délibération DLH 58.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous êtes inscrit sur les deux, mais je vais assurer votre confort.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 44.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 44).

2019 DLH 58 - Réalisation 11-13 rue Bellièvre (13e) d'un programme de création d'une résidence sociale de 153 logements P.L.A.-I. - Réitération de la garantie de la Ville (5.000 euros) demandée par Antin Résidences.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Et je vous donne aussitôt la parole, Monsieur HONORÉ, sur le projet de délibération DLH 58 concernant la réalisation, 11-13 rue de Bellièvre, dans le 13e, d'un programme de création d'une résidence sociale de 153 logements P.L.A.-I., réitération de la garantie de la Ville, de 5.000 euros, demandés par Antin Résidences.

La parole est à vous, Monsieur HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération porte sur la création d'une résidence de logements sociaux. Elle me donne l'occasion de revenir sur un sujet que nous avons abordé à plusieurs reprises ici : il s'agit de la prolifération des punaises de lit.

Si j'en parle à nouveau ici, c'est à la suite d'un appel de l'équipe du Refuge qui m'a signalé qu'il y avait des problèmes dans les logements qu'ils louaient, et une solution est en train d'être trouvée par la R.I.V.P. et je l'en remercie.

Je souhaitais aborder ce sujet d'une manière générale pour tous les logements sociaux de Paris. La prolifération des punaises de lit est un véritable fléau qui pose des problèmes de santé à beaucoup de nos concitoyens. De nombreux élus de cet hémicycle ont présenté des préconisations et nous savons la difficulté de traiter ce problème. Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous sommes intervenus à plusieurs reprises et nous avons préconisé en particulier que l'éradication des punaises de lit soit prise en charge par les bailleurs sociaux. Nous le savons, le coût du traitement est élevé et souvent hors de portée des locataires des logements sociaux.

J'aimerais que M. l'adjoint à la Maire de Paris nous fasse un point d'information sur les mesures prises actuellement pour l'éradication des punaises de lit.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Christian HONORÉ.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER pour vous répondre et je vous donnerai ensuite la parole, Monsieur le Maire du 13e arrondissement.

M. Jacques BAUDRIER. - Je tiens à excuser Ian BROSSAT qui est retenu car le Préfet de Paris a convoqué, il y a plusieurs mois déjà, une grande conférence sur le logement ce matin. Comme beaucoup d'autres élus de cette Assemblée, il est présent à cet événement important pour sa délégation.

Monsieur HONORÉ, merci beaucoup de votre intervention. Je ne doute pas que Ian BROSSAT pourra bientôt vous rencontrer pour échanger sur ce sujet important des punaises de lit.

Pour ce qui concerne le projet de délibération, il s'agit simplement d'un projet de délibération technique pour réitérer le financement de la Ville pour la transformation en résidence sociale de ce foyer de travailleurs migrants. Le relogement d'une partie des résidents a finalement été nécessaire avant le lancement des travaux et Antin n'a pas pu contracter le P.L.A.-I. dans les 2 années qui suivaient le projet de délibération, qui date de 2013. Il faut donc une nouvelle délibération au projet de délibération DLH 58 que nous examinons.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jacques BAUDRIER.

La parole est au maire du 13e arrondissement.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Juste un petit mot. Je me suis mobilisé moi-même sur la question des punaises de lit. Simplement, je voudrais attirer l'attention de mon collègue. Je pense que ce n'est pas totalement un hasard si vous vous êtes inscrit sur un projet de délibération qui a trait à un foyer de travailleurs migrants. Il y a sa réhabilitation, sa transformation en résidence sociale.

Comment dire ? La question des punaises de lit recouvre des sujets beaucoup plus larges que ces résidences. Je trouve étonnant que vous ayez choisi ce projet de délibération pour parler d'un tout autre sujet. Faisons attention à ce qu'on fait dans cette Assemblée.

Merci.

M. Christian HONORÉ. - Je ne suis pas sur le DLH 44, mais sur le DLH 58.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien. Bon, écoutez, DLH 44 ou DLH 58… Le DLH 44 étant déjà voté, je vais mettre aux voix la DLH 58.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 58.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 58).

2019 DLH 74 - DU-DEVE-DVD - Transformation par ADOMA du foyer de travailleurs migrants 202 rue d'Alesia / 12 passage de Gergovie (14e) en une résidence sociale comportant 283 logements P.L.A.-I.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 74 relatif à la transformation par ADOMA du foyer de travailleurs migrants situé rue d'Alésia/passage de Gergovie, dans le 14e arrondissement, en une résidence sociale comportant 283 logements P.L.A.-I.

La parole est à Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je tenais d'abord à rappeler que les Ecologistes ont approuvé le plan de restructuration des foyers de travailleurs migrants qui visait à réhabiliter des foyers insalubres qui en avaient bien besoin. Nous avions en revanche un désaccord sur la décision de transformation de ces foyers de travailleurs migrants en résidences sociales, avec le risque de voir disparaître le public des résidents de foyers de travailleurs migrants dans notre ville.

Pour ces raisons, nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt les projets de restructuration dans les foyers de Paris, notamment dans les 19e, 18e, 13e et 20e, qui sont les arrondissements qui accueillent le plus de foyers de travailleurs migrants. Nous avons alerté sur de nombreux dysfonctionnements, tels que l'absence de concertation, de prise en compte de certaines demandes des résidents, des dysfonctionnements techniques très importants sur les foyers réhabilités, remis il y a quelques mois, voire quelques années. Ces dysfonctionnements et ces gros problèmes techniques subsistent encore actuellement. C'est la raison pour laquelle nous nous intéressons également à ce projet de réhabilitation dans un foyer du 14e arrondissement.

A ce titre, je souhaiterais savoir de quelle manière se sont passées les concertations avec les résidents. Y a-t-il eu des demandes particulières, comme cela arrive très régulièrement dans le cadre de rénovations de foyers, des demandes de cuisines collectives et de salles polyvalentes ? La Ville compte-t-elle y répondre ?

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Fatoumata KONÉ.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER, pour vous répondre.

M. Jacques BAUDRIER. - Merci, Madame KONÉ, de votre intervention qui me permet d'évoquer ce projet de délibération portant sur le projet de transformation d'un important foyer de travailleurs migrants, rue de Gergovie, en résidence sociale, conformément, comme vous l'avez souligné, au plan de traitement des F.T.M. parisiens.

Ce foyer est actuellement dans un état technique qu'il faut absolument améliorer et il est, de plus, exposé à de très fortes nuisances du trafic ferroviaire. Il est donc retenu un projet de démolition puis de reconstruction de trois immeubles dans le cadre d'une opération tiroir. La résidence sociale sera composée de 283 logements P.L.A.-I. individuels et autonomes, chacun équipé d'espaces cuisine et sanitaire. Elle comprendra des locaux collectifs en conformité avec la volonté des résidents, notamment une salle polyvalente, un bureau de concertation et un bureau d'accompagnement social. Une vigilance toute particulière a été portée à la préservation des espaces verts actuellement situés sur la parcelle. Le square sera donc bel et bien reconstitué à surface identique. Il y a également le projet d'une végétalisation semi-intensive sur les toitures de l'immeuble.

Pour ce qui est des questions que vous évoquez et liées à la vie des occupants, elles doivent être entendues et il est légitime qu'elles soient discutées lors des comités de pilotage réunissant toutes les parties prenantes du projet. Une dernière réunion a eu lieu en avril 2019, au cours de laquelle les représentants des résidents ont pu prendre connaissance de façon précise du projet. Il est prévu plusieurs séances d'échange avec eux jusqu'à la réalisation de la nouvelle résidence sociale.

Bien sûr, afin d'étudier les besoins de chaque résident, normalement en termes d'accompagnement social, il sera proposé à chacun de rencontrer la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale à partir du 4e trimestre 2020, date de début des travaux de construction.

Je vous invite donc à soutenir ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jacques BAUDRIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 74 - DU-DEVE-DVD.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 74 - DU-DEVE-DVD).

2019 DLH 84 - Réaménagement de la dette de la S.A. d'HLM Batigère Ile-de-France auprès de DEXIA Crédit Local - Octroi de la garantie d'emprunt par la Ville de Paris (24.956.113,70 euros).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 84 et l'amendement technique n° 160. Il s'agit du réaménagement de la dette de la S.A. d'H.L.M. Batigère Ile-de-France auprès de Dexia Crédit Local, octroi de la garantie d'emprunt par la Ville de Paris.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER, puisqu'il va nous présenter un amendement technique.

M. Jacques BAUDRIER. - C'est un amendement technique pour relever une erreur de rédaction. A l'annexe 1, le taux d'intérêt du prêt après aménagement n'est pas de 0,03 % mais de 2,95 %.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jacques BAUDRIER.

Je mets donc tout d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 160 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 160 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 84 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DLH 84).

2019 DU 78 - DLH - Appel à projet Habitat participatif. - Désignation du lauréat. - Acquisition auprès de "Paris Habitat" d'une emprise 18, rue Armand-Carrel et vente au lauréat des parcelles 16 et 18, rue Armand-Carrel (19e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président Nous examinons le projet de délibération DU 78 - DLH et l'amendement technique n° 161. Il s'agit de l'appel à projets Habitat participatif, désignation du lauréat, acquisition auprès de "Paris Habitat" d'une emprise 18, rue Armand-Carrel et vente au lauréat des parcelles 16 et 18, rue Armand-Carrel.

Je donne la parole à Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Monsieur le Maire, chers collègues, le groupe Ecologiste de Paris s'était réjoui en 2014 au lancement de l'appel à projets pour le développement de l'habitat participatif à Paris. Il s'agissait pour nous d'une preuve de l'engagement de Paris en faveur du développement d'un mode d'habitat collectif innovant encore trop absent dans notre ville. Dans une des villes les plus chères du monde, nous devons prendre conscience que ce type d'habitat peut participer à la lutte contre la gentrification mais aussi contre l'entre-soi.

Si l'habitat participatif existe depuis longtemps dans d'autres villes telles que Bordeaux, Grenoble, Rennes ou encore, juste à côté, dans la ville de Montreuil, ce sujet n'est encore qu'au stade de l'expérimentation à Paris. La mise en œuvre d'un projet expérimental de ce type qui, en plus, engage des habitants dans un projet de vie nécessite au moins deux choses : une volonté politique sans faille et un dispositif d'accompagnement technique et humain à la hauteur des ambitions. Or, il nous a semblé qu'aucun de ces deux points n'a réellement été pris au sérieux dans l'élaboration et le suivi de ces appels à projets. Si nous souhaitons réellement que des projets d'habitat participatif voient le jour dans notre ville, il est indispensable que nous tirions collectivement des leçons de cette situation, car manifestement ces projets n'ont pas été pris suffisamment au sérieux.

Je rappelle que ce projet de délibération porte sur le lauréat du projet qui doit être construit sur la parcelle du 16-18, rue Armand-Carrel, dans le 19e arrondissement…

Excusez-moi, devant moi… Merci. Déjà, j'ai l'impression de hurler…

Je reprends. La parcelle du 16-18, rue Armand-Carrel dans le 19e arrondissement aurait dû sortir de terre cette année, en 2019, et se heurte depuis le début à de nombreuses difficultés. Il s'agit d'un projet innovant qui consiste en l'acquisition à "Paris Habitat" d'une parcelle pour construire 15 logements locatifs sociaux, une salle commune, une buanderie pour les habitants, un local d'activités ouvert aux associations du quartier. Le groupe Lotus, qui est le collectif porteur du projet, a pourtant respecté tous les points exigés dans l'appel à projets et s'est conformé à toutes les requêtes de la Ville de Paris. La Ville est donc responsable des dysfonctionnements rencontrés à chaque étape de ce projet, les Ecologistes dans le 19e arrondissement et à Paris ayant dû à plusieurs reprises intervenir auprès des services de la Ville pour permettre aux habitants de continuer à faire exister et avancer leurs projets.

Nous voulons réexprimer ici notre soutien sans faille au groupe Lotus. L'habitat participatif doit être perçu comme une innovation et, à ce titre, nous aurions aimé voir le même enthousiasme de la Ville pour les gros projets innovants qu'elle a portés durant cette mandature. La création de nouveaux modes d'habitat ne doit pas être une contrainte. C'est une chance de mettre les habitants au cœur de la construction de la ville et nous aimerions que notre Exécutif en soit réellement conscient.

Pour finir, je veux dire que nous souhaitons que la Ville mette tout en œuvre pour que ce projet puisse voir le jour dans le calendrier qu'elle s'est engagée à tenir, tel que nous l'avions demandé déjà durant le Conseil de Paris de

novembre 2018, à savoir que les logements soient disponibles avant 2022. Les travaux doivent donc pouvoir commencer avant la fin de cette année. Ce projet a longuement été mûri. Il ne faudrait pas que des délais supplémentaires soient pris, au risque de mettre en cause son existence. A ce stade, il est indispensable que des garanties claires et concrètes soient données au collectif pour lui permettre de croire en l'engagement de la Ville sur la réalisation de ce projet.

Bien évidemment, comme nous l'avons fait dès le début du lancement de l'appel à projets, c'est-à-dire en 2014, les Ecologistes resteront attentifs et mobilisés sur le suivi de ce projet.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Fatoumata KONÉ.

La parole est à Jacques BAUDRIER pour vous répondre et je donnerai la parole au maire du 19e arrondissement.

M. Jacques BAUDRIER. - Merci, chère collègue.

L'Exécutif partage bien entendu l'entier soutien que vous avez apporté à l'habitat participatif. Je rappelle que ce projet de délibération concerne l'opération d'habitat participatif située rue Armand-Carrel dans le 19e et vise plus précisément trois choses : désigner officiellement le groupe d'habitants Lotus comme lauréat de l'appel à projets, acquérir auprès de "Paris Habitat" une emprise nécessaire à la réalisation du projet et, enfin, la cession à la coopérative de la parcelle tout entière.

Un travail important a été réalisé la semaine dernière entre les cabinets, les services de la Ville et les habitants afin d'examiner d'importantes difficultés techniques qui se sont présentées, et l'Exécutif tient à saluer l'investissement de chacun sur ce projet. Une réunion a permis de définir un calendrier, une méthodologie qui soit en passe d'être validée pour la réussite du projet, ce que nous souhaitons tous.

Ce projet de délibération n'est donc en rien une remise en cause du projet mais permet sa mise en œuvre. Il constitue une étape importante pour le groupe d'habitants comme pour la Ville et pour la réussite de ce projet d'habitat participatif pour lequel l'Exécutif réitère son entier soutien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jacques BAUDRIER.

Je donne la parole au maire du 19e arrondissement, directement concerné.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci.

Quelques mots très rapides pour confirmer et renouveler le soutien constant que la mairie du 19e arrondissement apporte depuis le début à cette opération. Cela n'est pas tout à fait un hasard, et cela n'aura échappé à personne, si dans ces projets d'habitat participatif le 19e arrondissement est impliqué sur deux sites ; je crois que c'est le seul arrondissement à l'être à ce niveau. Ainsi, personne ne peut douter, en toute bonne foi, de l'engagement de la mairie du 19e arrondissement sur ces projets que nous encourageons et dont j'ai personnellement tenu à encourager la préparation.

Il est vrai, et je remercie Jacques BAUDRIER des éléments de réponse qu'il vient de nous communiquer, que l'accompagnement administratif, juridique de ces projets est compliqué pour les équipes. Nous en sommes, comme cela a été rappelé par Fatoumata KONÉ, à la deuxième équipe qui essaie de faire avancer un projet sur ce site. De nouvelles difficultés se sont fait jour récemment, notamment s'agissant d'une mesure de protection de la Ville de Paris sur un site voisin qui, en effet, perturbe à nouveau le calendrier et met à mal la capacité des habitants regroupés dans ce projet de le mener à bien. Parce qu'au-delà d'un projet d'habitat participatif, c'est un projet d'histoires de familles, quelque part, qui se joue et que le temps qui passe allonge dangereusement en mettant en péril la capacité humaine et financière des coéquipiers de le porter jusqu'au bout.

Tout est rassemblé pour que ce projet puisse aller à son terme et, en tout cas, je voulais renouveler le soutien total, entier, et l'engagement plein et entier lui aussi du maire du 19e et de l'équipe municipale de cet arrondissement.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 19e arrondissement.

Je mets donc tout d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 161 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 161 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 78 - DLH ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DU 78 - DLH).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux baux de la loi de 1948.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une exonération du Supplément de Loyer de Solidarité pour les locataires de la RIVP.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons à l'examen de vœux non rattachés, avec les vœux référencés n^{os} 162, 163 et 163 bis qui sont relatifs aux baux de la loi de 1948 et qui feront l'objet d'un examen commun.

Je donne la parole à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je vous remercie.

Par ce vœu, Monsieur le Maire, nous demandons qu'en application de la loi Elan les locataires du parc social de la Ville, titulaires d'un bail régi par la loi de 1948 et concernés par une opération de conventionnement, conservent leur bail initial sans augmentation de loyer, hors indice de référence des loyers.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour cette présentation synthétique. Non, mais je vous en sais gré puisque nous essayons d'avancer dans l'ordre du jour de notre séance.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER, donc n° 162, n° 163 et n° 163 bis qui est le vœu de l'Exécutif.

M. Jacques BAUDRIER. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chère collègue.

Les deux vœux déposés par votre groupe concernent le S.L.S., dont nous avons déjà longuement parlé dans cet hémicycle, ainsi que la question des baux qui s'appliquent lors d'un conventionnement.

Sur le S.L.S, notre position n'a jamais varié. Nous demandons depuis le début des discussions que les locataires concernés par un conventionnement se voient proposer un droit d'option, c'est-à-dire soit signer un bail social, soit conserver leur bail précédent en l'état, afin de garantir leur maintien dans les lieux. Ce droit d'option porté par la Ville a été repris tel quel dans la loi Elan adoptée en novembre 2018.

C'est sur cette base que nous avons interpellé plusieurs fois le ministre du Logement afin que les locataires conventionnés entre 2017 et 2019 en bénéficient également pour les sécuriser. Si cette demande n'a pas encore été exaucée, nous avons obtenu que soit plafonnée la somme demandée aux locataires. C'est l'objet de l'ordonnance du 15 mai 2019. Si elle ne réglera pas tout, elle permet néanmoins de mettre fin à quelques situations qui posaient problème. Nous poursuivons les échanges avec le gouvernement pour que l'ensemble des locataires concernés soient exonérés de S.L.S.

Enfin, vous nous interrogez sur la possibilité pour le locataire de conserver son bail existant lors d'une opération de conventionnement. Ce droit d'option est stipulé dans l'article 88 de la loi Elan et nous défendons sa logique et son application pour tous les locataires à qui la décision finale revient.

Je vous invite donc à voter le vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

De ce fait, il y a une demande de retrait des vœux n^{os} 162 et 163 du groupe LRI au bénéfice du vœu n° 163 bis de l'Exécutif.

Monsieur de FROMENT, pour votre groupe ?

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Oui, Monsieur le Maire, je crois qu'il y a un petit malentendu. Je veux bien que M. BROSSAT ne soit pas là alors qu'on aurait pu s'arranger autrement, parce que je comprends que cela fait plusieurs mois que la réunion à laquelle il assiste était programmée, mais il faut quand même répondre aux vœux et suivre un peu ce qu'il se passe.

Là, il vient d'être répondu au vœu n° 163 alors que la présentation de ma collègue Marie-Claire CARRÈRE-GÉE portait sur le vœu n° 162. J'aimerais bien qu'on réponde au vœu n° 162 avant de parler du vœu n° 163.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je m'étais permis de donner la parole à la représentante de votre groupe en annonçant les vœux n° 162, n° 163 et n° 163 bis. L'expression est libre et les vœux avaient donc été considérés comme présentés.

Est-ce que vous souhaitez reprendre la parole, Monsieur BAUDRIER ? Vous estimez avoir tout dit.

Les vœux n° 162 et n° 163 ne sont visiblement pas retirés.

Allez-y, Monsieur de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Le vœu n° 163 n'a pas été présenté, mais nous sommes en consensus, en accord sur ce vœu n° 163. Nous acceptons donc de retirer le vœu n° 163 au profit du vœu de l'Exécutif. En revanche, le n° 162 est maintenu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait. C'est extrêmement clair et, comme cela, nous savons collectivement ce que nous allons voter.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 162, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 163 ayant été retiré, nous passons au vote du vœu n° 163 bis de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 262).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux rémunérations à "Paris-Habitat OPH".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 164 relatif aux rémunérations à "Paris Habitat".

La parole est à Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Excusez-moi…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mais je vous en prie.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Je serai bref. Nous demandons que la Maire de Paris réitère son engagement de mettre fin à certaines pratiques de rémunération décrites dans le vœu et accordées à d'anciens dirigeants de "Paris Habitat" et qu'une information complète concernant ces avantages de rémunération soit adressée à l'attention de tous les locataires de Paris Habitat.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Baptiste de FROMENT, pour la présentation de ce vœu n° 164. Je vous précise que votre groupe vous a désigné pour présenter le vœu n° 165, pour que vous puissiez vous préparer.

En attendant, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER. - Merci, cher collègue.

Ce vœu exhume un sujet sur lequel, semble-t-il, beaucoup, voire tout a été dit et surtout beaucoup a été fait. Les questions du départ de certains cadres dirigeants de Paris Habitat, qui datent puisque nous en avons déjà discuté ici même en 2016 et dans le cadre plus approprié encore du Conseil d'administration du bailleur social en question. D'ailleurs, Mme BERTHOUT, représentante de votre groupe au sein de ce Conseil d'administration et a pu largement s'exprimer à ce sujet.

Bien entendu, l'Exécutif reste vigilant sur cette question, mais la situation n'a plus rien à voir avec ce qu'elle était il y a 3 ans ; je souhaite insister sur ce point. L'A.N.C.O.L.S. elle-même le souligne d'ailleurs dans son rapport en notant un contrôle interne désormais efficace, je cite, et une gestion satisfaisante, je cite également, de la part du bailleur.

Enfin, vous nous demandez d'adresser les conclusions du rapport de l'A.N.C.O.L.S. aux locataires de Paris Habitat. Cette démarche ne peut être menée directement par la Ville et nous ne pouvons y donner suite. En revanche, bien entendu, ce rapport est public et accessible à tous.

Sur ce, je vous propose donc un retrait de ce vœu, sans quoi l'avis sera défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est-il maintenu, Monsieur de FROMENT ? Il est maintenu. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'opération de réhabilitation du groupe immobilier Geoffroy Saint Hilaire, Censier, Santeuil, Fer-à-Moulin.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 165 et la parole est à nouveau à Jean-Baptiste de FROMENT. C'est un vœu relatif à l'opération de réhabilitation du groupe immobilier Geoffroy Saint-Hilaire, Censier, Santeuil, Fer-à-Moulin.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un vœu plus particulièrement porté par la maire du 5e arrondissement, Florence BERTHOUT.

On a une opération de construction de 37 logements sociaux dans le groupe Censier-Santeuil, qui a été votée en Conseil de Paris en décembre 2018. La délibération votée spécifiait que l'opération devait être menée en parallèle à une opération d'amélioration de la qualité de service de l'ensemble de la résidence, qui devait faire l'objet d'un vote du Conseil d'arrondissement et du Conseil de Paris au premier trimestre 2019. Mais cette opération de réhabilitation n'a toujours pas été inscrite à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement et du Conseil de Paris. Or, elle est absolument nécessaire au regard des nombreux signes de vétusté de cet ensemble immobilier Censier-Santeuil.

Nous demandons ainsi que la Maire de Paris s'engage à ce que ces travaux de réhabilitation soient réalisés avant l'opération de construction de "Paris Habitat" sur cette parcelle de l'ancienne régie de "Paris Habitat".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Baptiste de FROMENT.

La parole, pour vous répondre, est à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER. - Merci, cher collègue.

Vous interpellez sur un sujet qui concerne de fait deux opérations de "Paris Habitat" dans le 5e arrondissement : une opération de réhabilitation de 367 logements et une opération de construction sur une parcelle du bailleur. De fait, ces deux opérations sont liées et elles ne doivent surtout pas être pensées séparément.

Les nouveaux logements qui seront construits permettront de reloger des familles dans le cadre d'autres opérations de réhabilitation que mène Paris Habitat dans le secteur ; je pense notamment à l'ensemble Larrey. Il est donc indispensable de ne pas retarder la construction des nouveaux logements, sans quoi ce seraient les opérations de réhabilitation que vous soutenez dans votre vœu qui prendraient du retard. Les calendriers ont ainsi été conçus avec minutie par "Paris Habitat" pour que les deux opérations dont nous parlons soient concomitantes. Le vote des locataires pour la réhabilitation est ainsi prévu dans les deux cas fin 2020 et la livraison du bâtiment 9 interviendra en même temps que 4 des 6 bâtiments réhabilités.

Il n'est donc pas question de retarder une opération au profit d'une autre, car cela se ferait au détriment des habitants. C'est pourquoi je vous invite à retirer votre vœu ; autrement, nous émettrons un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jacques BAUDRIER.

J'interroge Jean-Baptiste de FROMENT. Le vœu est-il maintenu ? Il est maintenu. Avis défavorable de l'Exécutif…

Ah, Dominique TIBERI.

M. Dominique TIBERI. - Je voudrais demander une précision à M. BAUDRIER sur la rue Larrey. Pourquoi il cite la rue Larrey dans la rue Santeuil ?

Il y a effectivement un problème rue Larrey avec un projet auquel les habitants sont opposés, mais quel lien faites-vous avec la rue Larrey, s'il vous plaît, Monsieur l'élu ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Bon, vous avez posé votre question. Le règlement ne m'autorisait pas à vous donner la parole, mais je l'ai fait bien volontiers. De ce fait, votre question a été posée et je vous propose que Jacques BAUDRIER et Ian BROSSAT vous répondent en vous fournissant tous les éléments d'interrogation qui sont les vôtres.

Merci, Dominique TIBERI.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par les groupes "100% Paris" et les Républicains et Indépendants relatif à une nouvelle politique des loyers des bailleurs sociaux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 166 relatif à une nouvelle politique des loyers des bailleurs sociaux.

La parole est à Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Oui, Monsieur le Maire.

Je présente le vœu de Pierre-Yves BOURNAZEL, président du groupe "100% Paris", que je cosigne avec Valérie MONTANDON.

Aujourd'hui, il y a près de 240.000 logements dans le parc social de la Ville de Paris, c'est-à-dire le même nombre de demandeurs de logements sociaux. Avec seulement 10.000 nouvelles attributions chaque année, soit moins de 5 % de rotation, il est illusoire de faire croire que la plupart des Parisiens sont éligibles au logement social. Aujourd'hui, les loyers sont essentiellement déterminés par le type de prêt locatif - P.L.A.-I., PLUS, P.L.S. - accordé lors de la construction de ce logement et non par le revenu des locataires. Ce système entretient le cloisonnement rigide du parc social et ne favorise pas la mixité au sein du parc.

Aussi, l'ordonnance 2019-453 du 15 mai 2019 propose aux bailleurs sociaux d'expérimenter une politique de loyers sociaux dérogatoire pour favoriser la mobilité au sein du parc, l'accession aux parcs sociaux aux ménages dont les ressources sont inférieures à 80 % des plafonds P.L.A.-I. et ainsi améliorer la mixité.

Par ce vœu, nous demandons que les bailleurs sociaux de la Ville participent à cette expérimentation d'une nouvelle politique des loyers qui prend mieux en compte la capacité financière des ménages nouveaux entrant dans le parc social prévu par cette ordonnance.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Christian HONORÉ.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER pour vous répondre.

M. Jacques BAUDRIER. - Merci, Monsieur HONORÉ, de ce vœu qui fait la promotion d'un dispositif prévu par l'ordonnance du 15 mai 2019 et déjà abordé dans la loi "Egalité et Citoyenneté" adoptée en 2017.

Le dispositif dit de nouvelle politique des loyers offre la possibilité aux bailleurs sociaux de moduler à la baisse ou à la hausse les loyers pratiqués, indépendamment des catégories de financement d'origine. Concrètement, l'idée est la suivante : sans toucher à la moyenne des loyers perçus, un logement situé hors quartier "politique de la ville" verrait son loyer baisser pour faciliter l'installation de familles à faibles revenus et, à l'inverse, un logement situé en quartier "politique de la ville" verrait son loyer augmenter d'autant afin d'éviter une concentration de familles à très bas revenus. Cette expérimentation mérite donc d'être étudiée comme un outil supplémentaire pour atteindre nos objectifs de mixité sociale.

De fait, Monsieur HONORÉ, nous n'avons pas attendu ce vœu ni d'ailleurs cette ordonnance du 15 mai dernier pour envisager une expérimentation de ce type. Le dialogue avec les bailleurs existe déjà sur ce sujet et un travail est mené pour étudier les sites susceptibles d'être intégrés et les modalités concrètes que cela implique. Celui-ci continuera de l'être dans les prochaines semaines.

Ainsi, votre vœu est satisfait puisqu'il ne tient pas compte de l'historique de cette question et que le travail est déjà en cours. Je vous propose donc de le retirer et, à défaut, nous émettrons un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Christian HONORÉ, avez-vous été convaincu par le propos de Jacques BAUDRIER ?

M. Christian HONORÉ. - Par honnêteté intellectuelle, ce vœu étant de la signature de Pierre-Yves BOURNAZEL, je maintiens le vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je comprends votre haute idée morale.

De ce fait, ce vœu n° 166 étant maintenu, l'avis de l'Exécutif est défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes "100% Paris" et les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au dispositif de garantie de paiement de loyer pour les seniors.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons aux vœux référencés n^{os} 167 et 167 bis relatifs au dispositif de garantie de paiement de loyer pour les seniors.

La parole est à Valérie NAHMIAS.

Mme Valérie NAHMIAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, 470.000 Parisiens ont plus de 60 ans ; c'est près de 20 % de la population parisienne et ce sera 25 % à l'horizon 2040. Le vieillissement de la population parisienne soulève de vraies questions, notamment sur le logement et en particulier pour les locataires qui doivent trouver un nouveau logement. 43 % des seniors parisiens sont locataires de leur logement, à moitié privés ou à moitié résidents du parc social.

Les difficultés graves remontées par des locataires seniors pour trouver un logement peuvent s'expliquer, mais elles ont été renforcées par une loi visant à les protéger, celle du 6 juillet 1989, et introduisant une protection particulière en faveur des personnes âgées. En effet, si ce dispositif a permis de sécuriser le logement de certains seniors, il a également contribué à renforcer la discrimination au logement à l'encontre des personnes âgées dans les zones les plus tendues, sans compter la difficulté pour les seniors d'accéder à un logement social, 3 % de demandes satisfaites et des délais d'attente souvent incompatibles avec les besoins.

Aujourd'hui, il existe des garanties proposées par Action Logement pour les jeunes de moins de 30 ans, pour les salariés du secteur privé pour garantir un paiement de loyer ou apporter toute autre caution aux bailleurs. Aucun dispositif n'est cependant accessible aux retraités alors qu'il permettrait de lever un des principaux freins à la location de logement aux personnes âgées. Nous n'oublions pas que nous serons aussi ces aînés et que c'est à nous maintenant d'aider à ce que chacun soit traité comme il se doit.

Nous demandons par ce vœu que soit étudié un dispositif de garantie de loyer, comme l'exemple de la garantie Visale. C'est l'objet de notre vœu.

Maintenant, je vais prendre quelques secondes de plus, car il y a le vœu bis et je souhaite déjà y répondre. Je voudrais apporter mes remerciements, car c'est toujours intéressant que le vœu bis aille dans notre sens. Ce vœu bis propose et émet le souhait qu'effectivement la Ville de Paris interpelle le ministre du Logement, interpelle Action Logement ou la C.N.A.V. pour étendre les dispositifs Visale aux personnes âgées en difficulté. Je vous remercie, nous laisserons nos vœux et nous voterons le vœu bis.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour cette intervention qui à la fois permet de présenter le vœu et de le retirer par la même occasion. C'est une contribution active du groupe UDI-MODEM à la bonne tenue de cette séance ; vous êtes des bons élèves, j'en témoigne.

Jacques BAUDRIER, pour répondre à Valérie NAHMIAS.

M. Jacques BAUDRIER. - Merci, chère collègue, merci pour votre vœu, merci pour sa défense et merci pour la défense, de fait, du vœu de l'Exécutif que vous venez de faire. Nous partageons entièrement ce que vous avez exprimé et à tout point de vue.

Comme vous l'avez souligné, l'accès au logement des plus précaires est une vraie priorité, notamment pour les personnes âgées qui rencontrent des difficultés particulières, avec les fragilités sociales, budgétaires ou de santé

auxquelles elles peuvent être confrontées. La Ville de Paris est pleinement investie dans l'action de maintien dans le logement des seniors qui représentent, rappelons-le, près de 20 % de la population parisienne. Votre suggestion est donc tout à fait utile. Vous évoquez le système Visale, qui est déjà mis en place par Action Logement, avec donc cette garantie Visale mais qui ne concerne pour l'instant que les jeunes de moins de 30 ans. Il serait ainsi tout à fait pertinent de l'étendre aux personnes âgées.

Le vœu de l'Exécutif, qui sera soutenu, nous l'espérons, à l'unanimité de ce Conseil, propose que la Ville de Paris interpelle le ministre du Logement, Action Logement ou encore la C.N.A.V., afin d'étendre ce dispositif aux personnes âgées en difficulté.

Merci beaucoup de lui apporter votre soutien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jacques BAUDRIER.

Le vœu n° 167 étant retiré, il n'y a plus qu'un seul vœu, le vœu n° 167 bis de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 263).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au conventionnement d'immeubles (12e et 20e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 168 relatif au conventionnement d'immeubles dans les 12e et 20e arrondissements.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Il s'agit d'un vœu suite à un courrier qui a été fait par plusieurs associations de locataires principalement dans le 20e mais aussi au niveau du 12e autour de la porte de Vincennes, associations de locataires de bâtiments qui dépendent de Paris Habitat et d'Elogie-SIEMP, qui vont être conventionnés.

Ces associations ont adressé des courriers dès janvier 2018 pour alerter sur des problématiques liées aux travaux. Ils ne comprennent pas qu'il y ait autant d'attente avant que des travaux commencent, comme s'il fallait attendre le conventionnement pour les faire, et ils sont aussi très inquiets sur le fait qu'on fasse les travaux alors qu'ils occuperont toujours leur appartement pendant ces travaux.

Mais ce sont aussi des interrogations sur les conséquences de ce conventionnement. En effet, il leur manque des informations précises sur les conventions et avenants réellement en vigueur aujourd'hui, sur ce que seront les modifications, il leur manque des informations précises et claires sur le supplément de loyer de solidarité, sur la réduction de loyer de solidarité, pour ces locataires qui sont des locataires de loyers libres ou de loyers de 1948, surtout de loyers libres d'ailleurs, pour les avoir rencontrés.

Évidemment, nous savons que la Maire de Paris a interpellé le ministre pour que les locataires en place puissent choisir, dans le conventionnement, le régime de bail entre libre et conventionné, quelle que soit la date du conventionnement. Mais j'aimerais savoir quelle a été la réponse du gouvernement, où on en est aujourd'hui et que compte faire la Ville dans ce bras de fer.

En clair, le vœu souhaite qu'il y ait une véritable réunion entre l'ensemble des associations de locataires, les bailleurs sociaux et la Ville. Lors du Conseil d'arrondissement, l'Exécutif du 20e arrondissement a prétendu qu'une réunion avait déjà été tenue alors que c'est faux. Il y a une seule association de locataires sur les quatre, une seule représentante que l'on a invitée. Voilà, depuis début janvier, ces associations de locataires n'ont pas été associées, ce qui ne fonctionne pas. Cela ne va pas.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER pour vous répondre.

M. Jacques BAUDRIER. - Merci, chère collègue.

Bien entendu, les opérations de conventionnement font souvent l'objet, de manière totalement légitime, de questionnements de la part des locataires et nous sommes bien conscients des interrogations qu'une telle opération peut générer. C'est la raison pour laquelle nous mettons tout en œuvre, en lien avec les bailleurs sociaux, pour informer et accompagner au mieux les locataires.

Vous demandez qu'une réunion soit organisée. De fait, il y a déjà eu plusieurs réunions. Dès octobre 2018, les représentants d'amicales et de la F.H.O.P., en présence du bailleur ont été reçus pour échanger à la fois sur le

conventionnement et le suivi des travaux. Elogie-SIEMP a donné suite à leur demande de rendez-vous par deux fois. Ensuite, une première réunion s'est tenue le 30 janvier et une deuxième il y a un mois. Il en va de même sur les adresses de Paris Habitat avec les amicales confirmées avec un premier rendez-vous qui a eu lieu plus tôt encore, en septembre 2018.

Depuis, les échanges se poursuivent de manière régulière par mails et par courriers, avec un dernier courrier en date du 9 avril 2019, de Paris Habitat, qui précise par exemple les modalités de travaux et propose l'organisation d'une nouvelle réunion lorsque des éléments nouveaux pourront être apportés aux locataires. Il y a donc un dialogue permanent et qui sera nourri, c'est bien légitime, qui ne cesse d'exister, avec les représentants de locataires. C'est un enjeu de transparence et de confiance vis-à-vis des habitants du parc social.

Rassurez-vous, le dialogue va se poursuivre, il a déjà été largement entamé sur ce sujet important du conventionnement. D'où un avis défavorable à votre vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jacques BAUDRIER.

Vous maintenez votre vœu, Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Il n'y a pas eu de réunion depuis le courrier de janvier 2019. Je maintiens mon vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le vœu est maintenu, donc avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux expulsions locatives.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je redonne la parole à Danielle SIMONNET pour présenter le vœu référencé n° 169, en sachant qu'il y a vœu référencé n° 169 bis de l'Exécutif, relatifs aux expulsions locatives.

Mme Danielle SIMONNET. - En 2017, on avait 244.421 demandes de logement social qui avaient été déposées ou renouvelées pour seulement 11.000 attributions, et évidemment, comme je pense que la moitié du logement social fourni doit être en conventionnement, il y a peu de logements sociaux accessibles face aux nombreux demandeurs et c'est un problème.

On est aussi sur une augmentation du nombre de personne sans abri, 3.622 personnes décomptées lors de la Nuit de la Solidarité, et on a un nombre d'expulsions locatives record, soit 1.229 procédures d'expulsion exécutées en 2018 et qui ne comptent pas toutes les personnes qui sont parties de leur logement face aux menaces d'expulsion avant que l'expulsion ne soit exécutée en tant que telle.

Voilà toutes les facettes de la crise du logement. On a 36 associations du Collectif des associations unies pour une nouvelle politique publique du logement des personnes sans abri et mal logées, qui déclaraient le 27 mars 2019 craindre une crise humanitaire avec les remises à la rue à la fin de l'hiver. En effet, à toute cette crise du logement vient s'ajouter la logique de l'hébergement au thermomètre, qui fait que dès que le printemps arrive, on ferme des milliers de places d'hébergement qui ont été ouvertes en hiver. Il est temps de passer à une politique "le logement d'abord".

A travers ce vœu, je souhaite poser un certain nombre de questions.

Premièrement, savoir quel est l'impact des commissions locales de prévention des expulsions. Il faudrait qu'on ait une évaluation pour voir s'il faut généraliser ou si l'impact est moindre ; savoir comment cela s'est passé. Deuxièmement, que la Ville de Paris demande à la Préfecture les données concernant les expulsions locatives pour l'année 2018 et pour les 10 dernières, avec chaque fois le nombre par arrondissement et par type de bailleur ; cela me semble essentiel.

Ensuite, que lors de toute expulsion de domicile sur le territoire de Paris il soit fourni au maire ou à son représentant qualifié la justification qu'une solution effective, décente et adaptée de relogement a été proposée, pour qu'on soit bien dans la règle "pas d'expulsion sans relogement". Que la Maire de Paris - et ce sont les deux derniers points - décide de prendre un arrêté en ce sens, quitte à en assumer les conséquences devant le tribunal administratif, que la Maire de Paris fasse comme le maire de Grenoble. Si tous les maires de France se mettaient à

déposer des arrêtés anti-expulsion, peut-être qu'on ferait enfin évoluer le débat. Enfin et je finirai par là, que la Maire de Paris interpelle le gouvernement et la Préfecture pour que la totalité des places d'hébergement d'hiver soit pérennisée toute l'année.

J'aimerais également savoir ce qu'il en est du recensement des logements et bâtiments vides avec l'Etat et de ce bras de fer. Cela fait plus d'un an et rien n'avance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER pour vous répondre.

M. Jacques BAUDRIER. - Merci, chère collègue, d'aborder dans cette instance la question absolument dramatique des expulsions locatives sans proposition de relogement. Chaque expulsion est un drame et merci de l'avoir souligné.

La Ville est mobilisée et a toujours été avec force dans la lutte contre les expulsions locatives. Notre Ville dispose de nombreux services pour épauler les Parisiens, notamment les aides du fonds de solidarité pour le logement, et plus de 17.000 aides au logement ont été attribuées en 2018 pour maintenir les personnes dans leur logement. Nous pouvons également compter sur une équipe de travailleurs sociaux dédiée à la prévention des expulsions et il y a une priorité accordée dans l'accès au logement social à travers la cotation. La charte de prévention des expulsions, signée en décembre 2017, permet de mobiliser et de coordonner encore davantage les acteurs institutionnels et associatifs de la prévention des expulsions. L'ensemble des parties prenantes de cette charte s'est réuni le 29 mai dernier et a pu dresser un bilan des premières actions menées, ainsi que des nouvelles perspectives de travail.

En ce qui concerne le taux à la hausse des expulsions à Paris que vous évoquez - je rappelle que chaque expulsion est un drame -, il nous faut tout de même constater que la mobilisation de tous les partenaires a conduit en 2017 et en 2018 à une diminution de 10 % du nombre d'expulsions réalisées avec le concours de la force publique, même s'il nous faut bien sûr continuer à agir pour baisser au maximum ces chiffres. Sur le temps long, le nombre d'expulsion depuis 10 ans est en forte baisse à Paris, soit une baisse de 30 %, alors que la tendance nationale est malheureusement encore beaucoup plus dramatique avec une augmentation de 46 %.

Nous devons poursuivre et renouveler ces efforts. Il faut qu'un bilan des instances de concertation locales, mises en place dans certains arrondissements, soit réalisé, et étudier un élargissement à tout Paris.

À travers le vœu de l'Exécutif, nous demandons une fois de plus à la Préfecture de police de surseoir à l'expulsion des ménages en situation de D.A.L.O. jusqu'à ce qu'une nouvelle proposition de relogement leur soit faite. Nous demandons également à l'Etat un moratoire sur les expulsions de tous les locataires de bonne foi en dehors de la trêve hivernale. En parallèle, nous souhaitons que, côté Ville de Paris, nous puissions poursuivre notre action volontariste pour répondre à l'urgence sociale. Nous mettons à disposition de l'Etat les terrains et les bâtiments du patrimoine municipal qui peuvent être utilisés pour de l'hébergement d'urgence et nous continuons à le faire.

Enfin, avec Dominique VERSINI, nous rappelons que Paris compte 4 places d'hébergement pour 1.000 habitants alors qu'un département voisin comme les Hauts-de-Seine ne compte que 1 place pour 1.000 habitants. Ainsi, les efforts de solidarité doivent être partagés de façon équilibrée sur l'ensemble de la Métropole.

Sur la base de ces éléments, je vous invite donc à retirer vos vœux au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jacques BAUDRIER.

Vous retirez votre vœu n° 169, Danielle SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je maintiens mon vœu et je voterai le vœu de l'Exécutif. Mais, dans le vœu de l'Exécutif, il n'y a toujours aucun courage pour prendre un arrêté anti-expulsion.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 264).

2019 DAE 140 - Subvention de fonctionnement (30.000 euros) et convention avec l'association "Scientipôle Croissance" (18e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous arrivons au projet de délibération DAE 140 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une convention avec l'association "Scientipôle Croissance", dans le 18e arrondissement.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci.

J'attends que M. MISSIKA arrive.

Je vais commencer par deux citations. La première citation : "Il nous faut construire par la régulation cette voie nouvelle où les Etats arrivent à bien réguler avec des acteurs privés ; il nous faut construire une régulation coopérative." La deuxième citation : "Ce que je veux dire simplement, c'est que c'est déjà compliqué de créer une entreprise, si l'on barre nos relations de conditionnalité de ceci, de cela et de contrôle, on ne va pas y arriver." Je laisse à l'assistance le soin de reconnaître dans ces propos ceux du Présidente de la République pour la première, chantre du nouveau libéralisme toiletté de coopération, et ceux de notre collègue Jean-Louis MISSIKA lors d'une intervention sur ce projet de délibération en 2014.

Ce que l'on constate surtout, c'est qu'à un moment on a des rapports de force qui arrivent à définir un mode de régulation de l'économie, puis les crises "chamboulent" les cartes. Dans les années 1980, après les crises pétrolières, c'est le modèle Thatcher/Reagan, le modèle libéral qui a gagné. Mais ce qui est inquiétant aujourd'hui, c'est que même après la crise de 2008, qui a été une crise de ce capitalisme libéral, il n'y a pas eu de remise en cause de ce système.

On est même allé encore plus loin dans la logique libérale avec cette illusion entretenue d'un ruissellement vertueux qui partirait des premiers de cordée. Le problème, c'est que beaucoup font les frais de cette idéologie aujourd'hui. Certes, il y a des premiers de cordée, des entrepreneurs qui souhaitent et parviennent à avoir un impact positif sur la planète et sur l'amélioration des conditions sociales de leurs contemporains. Mais force est de constater que nous avançons encore trop lentement. Pour gagner cette course contre la montre, celle que nous impose le changement climatique, on ne peut pas se permettre de laisser faire les agents économiques qui raisonnent trop souvent à court terme. C'est pourquoi la puissance publique doit intervenir pour modifier ce cap structurel et donner des incitations pour des changements parfois radicaux et de pratiques.

Appliqué à Paris, cela veut dire, entre autres, établir des critères pour soutenir ou non un acteur économique du territoire. Encore une fois, nous n'avons pas de désaccord, nous n'avons de sujet sur le fait que la Ville de Paris soutient l'activité économique ; c'est très bien, il faut le faire. Nous plaidons juste pour qu'elle le fasse de manière cohérente et efficace, avec des critères.

De manière cohérente d'abord. Tout le monde se souvient par exemple du parcours du combattant, encore inachevé d'ailleurs, pour permettre à la dernière métallerie de Paris de poursuivre son activité ou de la difficulté d'aider à l'installation de halles alimentaires. Pourquoi ? En partie parce que la Ville avait établi des règles, des critères pour délivrer ces aides auxquelles les acteurs devaient se conformer. Pourquoi donc toutes les subventions pour le développement économique rapportées en 5e Commission, ici, Conseil après Conseil, sont-elles de façon magique exonérées des exigences réclamées à d'autres dans d'autres circonstances et d'autres lieux ? Parce qu'ils disent innover dans le secteur du numérique et des nouvelles technologies. En l'occurrence, des biotechnologies appliquées à la santé. L'argument est un peu court et pas suffisant.

De manière efficace, ensuite. A-t-on un retour exhaustif de l'utilité des projets soutenus ? La réponse est dans ma question ; c'est erratique. Nous avons certainement permis, grâce à ces subventions, d'aider des entreprises très utiles mais aussi d'autres dont l'utilité est plus discutable. D'où la nécessité, à notre sens, d'établir des critères concertés nous permettant de cibler notre soutien.

Nous n'allons pas abandonner le projet de délibération, mais nous allons nous abstenir, car il y a des projets que nous pensons tout à fait souhaitables et d'autres moins souhaitables.

Je vous remercie de votre attention et j'espère qu'un jour on va enfin définir une liste de critères pour savoir comment on va décider d'attribuer une subvention ou pas à telle ou telle entreprise. C'est ce qui nous manque aujourd'hui et nous demandons encore ces critères.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'interviendrai sur ce projet de délibération mais aussi, pour faire gagner du temps à notre noble Assemblée, sur le projet de délibération DAE 137 qui viendra après, certes, mais qui est dans la même philosophie, dans la même veine. Ainsi, j'économiserai du temps puisque je ne répéterai pas les mêmes choses, même si c'est Jean-François MARTINS qui répondra sur ce deuxième projet de délibération.

Mon intervention, sans surprise, reprendra des choses qui viennent d'être dites par Jérôme GLEIZES. Depuis le début de la mandature, effectivement, nous faisons le même constat sur ces projets de délibération et nous regrettons de ne pas avoir pu faire évoluer - jusqu'à présent, mais nous sommes toujours dans l'espoir - la politique en matière de subventions à ces associations de start-up et autres entreprises innovantes.

Vous savez que notre groupe, comme nous l'avons souvent exprimé ici, est peu friand quant au soutien sans critère - car je rejoins ce qu'a dit Jérôme, c'est la question des critères - aux entreprises privées. Vous connaissez notre philosophie générale en matière de lien entre la puissance publique et le secteur privé. Par principe, je le répète pour éviter des faux procès, nous ne sommes pas contre l'intervention publique auprès des entreprises, elle doit faire sens et promouvoir l'intérêt général, et c'est possible. Nous pouvons par exemple imaginer que l'on favorise des entreprises qui développent la formation et qui sécurisent ainsi les parcours professionnels. Nous pouvons imaginer par exemple que l'on favorise aussi des entreprises qui agissent et innovent pour une transition écologique de notre société ; ce serait intéressant. Cela déclinerait ainsi une action volontaire, volontariste de la collectivité pour mettre des règles dans la jungle de l'ultralibéralisme, dans la jungle du laisser-faire.

Mais la philosophie développée de longue date dans nos subventions, avec la "start-up nation", si vous me permettez l'expression, ne va pas dans ce sens. Depuis de nombreuses années, nous soulignons que ces soutiens financiers aux entreprises naissantes sont de facto des aides financières sans condition. Je sais que vous refusez d'admettre, Monsieur MISSIKA, que ces subventions constitueraient des aides aux entreprises, mais, concrètement, même si toutes ces start-up sont certes des lieux d'innovation et de création d'emplois, elles accompagnent bien souvent le retrait des grands groupes de leur devoir d'innovation et de création d'emplois. En fermant les centres de recherche et développement, en coupant les emplois dans l'innovation, les grands groupes reportent le risque inhérent à l'innovation sur ces structures fragiles largement subventionnées. Les salariés y perdent en sécurité d'emploi et les contribuables y perdent leurs deniers. L'équilibre entre les gains et bénéfices est loin d'être évident, d'autant plus quand le soutien se fait sans condition, je le répète.

Bien sûr, en choisissant d'aider financièrement des entreprises prometteuses, finalement on peut se féliciter des nombreux emplois créés par ces entreprises ainsi aidées. Pour autant, vous constaterez qu'à aucun moment nous n'avons des critères autres que comptables sur les entreprises. Nous n'utilisons donc pas notre intervention pour faire effet de levier et donner du sens à notre action économique.

Laissez-moi m'interroger concrètement sur la financiarisation de l'économie que nous accompagnons avec ces subventions. Quand je lis que "PopUp Immo" a racheté "Storefront", leader américain dans l'exploitation éphémère des boutiques - je ferme les guillemets -, je me demande bien ce que nous subventionnons, même si c'est écrit dans l'objet du projet de délibération. Subventionner une entreprise, se féliciter qu'une entreprise innovante que nous avons soutenue aille acheter le leader américain dans l'exploitation des boutiques, ou dans n'importe quel domaine, est-ce bien à la Ville de Paris d'accompagner - et finalement de se féliciter mais, à la rigueur, ce deuxième point est négligeable - une entreprise quand elle cherche à racheter un concurrent pour se développer ? C'est le fonctionnement du marché, certes, mais, si je puis me permettre l'expression, qu'allons-nous faire dans cette galère ? Est-ce le rôle d'une collectivité de le faire ?

Nous savons, Monsieur MISSIKA, l'énergie que vous avez dépensée pour développer ces réseaux d'entreprises innovantes à Paris. Si la Ville y a beaucoup contribué financièrement, force est de constater que les associations de type "Paris&Co" ont désormais une masse critique suffisante ; elles n'ont plus besoin de notre soutien. Quand nous lisons que cette dernière a levé 50 millions d'euros en 2018, nous pouvons admettre que les 50.000 euros que nous leur donnons deviennent quantité négligeable. Ils seraient bien mieux utilisés désormais dans des actions réellement de service public, le cœur des actions d'une collectivité. Il faut parfois, excusez-moi du terme, couper le cordon ombilical. Je sais, c'est souvent difficile, mais le modèle de ces "start-up" a grandi et peut, et doit selon nous, se passer désormais du soutien sur fonds publics sans condition.

En effet, nous le savons tous, dans le monde ultralibéral, les entreprises bénéficient sans cesse de cadeaux en provenance des poches des contribuables, des réductions de cotisations sociales, diverses et variées, des aides directes comme le C.I.C.E., des niches fiscales comme le crédit impôt recherche, et elles ont bien sûr accès, chose la plus importante, à la création monétaire - plus de 1.000 milliards d'euros versés par la B.C.E. depuis 2010.

Nous pensons que tout cela est non seulement excessif, mais aussi inefficace. Vous voulez de la disruption ? Eh bien, sortez des dogmes néolibéraux et arrêtez le soutien public aux intérêts privés.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Déjà, je remercie les interventions précédentes, parce que j'adhère à 100 % à ce qui a pu être dit. Depuis 2008, dans cette Assemblée, en fait depuis que je suis au Conseil de Paris, j'interviens contre ces financements à des entreprises privées sans aucun critère, sans aucune condition.

Pourtant, je trouve que certains collègues ont beaucoup évolué. Votre majorité a décidé de s'engager dans les "Territoires zéro chômeur", et, dans la logique des "Territoires zéro chômeur", on part d'une démarche où on part des besoins. Ce qui est étonnant, c'est que quand il s'agit de développer les entreprises, de contribuer à la création d'emplois, vous ne voulez pas partir de la même logique. Pourtant, cela devrait être la même : partir des besoins, des besoins sociaux qu'il y a dans notre Capitale ou dans nos territoires, des besoins et des urgences écologiques, et, en fonction de cela, conditionner les aides à des entreprises, à des nouvelles créations, dans ce qu'elles veulent présenter comme contribuant, concourant à la satisfaction de ces besoins. Voilà ce qui serait pertinent.

On doit quand même sortir de ce vieux dogme complètement archaïque, de ce dogme de la croissance pour la croissance. Quand on voit le rapport du G.I.E.C., le rapport sur la biodiversité, on sait bien qu'on doit sortir de cela. La logique, ce n'est pas la croissance pour la croissance. On doit donc réfléchir à créer de l'emploi, de l'activité économique pour répondre à des besoins. Bien.

Là, non. Comme il n'y a aucun critère, à la limite, cela pourrait être aider les "start-up" qui veulent faire du "fric". Alors tant mieux si, dans le lot, il y en a qui font des choses intéressantes et pertinentes pour l'intérêt général - et, heureusement, il y en a. Mais on peut se retrouver avec des projets de délibération où la réussite des programmes proposés par Scientipôle Croissance Wilco peut se mesurer à l'aune des exemples de réussite d'entreprises qui ont été accompagnées, et 4 d'entre elles dans les 10 plus grosses levées de fonds réalisées en 2018. Excusez-moi, il y a des entreprises, des plateformes de l'"ubérisation" qui lèvent énormément de fonds et elles ne répondent absolument pas à l'intérêt général.

Alors je ne dis pas que c'est le cas des entreprises que vous financez. Je ne doute pas, Monsieur MISSIKA, que dans votre réponse aux trois interventions précédentes vous allez vous attacher à vanter et valoriser des projets forts pertinents. Mais alors, pourquoi ne pas conditionner à des critères ces entreprises - elles auraient eu accès à ces financements -, plutôt que de nous demander de voter aveuglément la distribution de l'argent public pour des entreprises qui peut-être contribueront à l'intérêt général, quand beaucoup d'autres n'y contribueront pas ? Et pour un coût final, à l'arrivée, bien plus élevé que si nous conditionnons. Je souhaite qu'on conditionne, et la vraie innovation sociale serait de conditionner également aux entreprises qui s'engagent à avoir un mode d'organisation relevant de l'économie sociale et solidaire, relevant de la coopérative. Voilà ce qui serait pertinent, voilà ce qui serait innovant.

Une fois de plus, aucune évaluation ne nous a jamais été présentée, jamais nous n'avons eu une réelle évaluation par un organisme extérieur, indépendant de la Ville de Paris et de ceux qui décident de l'utilisation de ces finances, pour savoir concrètement combien d'argent a été distribué, à combien d'entreprises, pour combien de créations d'emplois, avec quel impact, pour qu'on puisse évaluer à combien cela revient, en termes d'emploi, par le biais de ce dispositif. On est finalement dans le même débat que celui au niveau national, entre d'un côté la suppression des contrats aidés, qui maintenaient, hélas, dans la précarité là où il aurait fallu une aide pour pérenniser des emplois dans le mouvement associatif, et de l'autre le C.I.C.E. qui coûte un "pognon de dingue" pour très peu de créations d'emplois à l'arrivée.

Une évaluation, Monsieur Jean-Louis MISSIKA, et une évaluation par un organisme indépendant. Voilà ce qui est demandé de Conseil en Conseil depuis déjà tant d'années.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA pour répondre aux intervenants et à l'intervenante.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Bien. C'est un débat récurrent, c'est un débat récurrent où le procès d'intention et la mauvaise foi sont également récurrents, comme j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de le dire.

D'abord, ce que nous proposons là, c'est une subvention de fonctionnement pour un organisme très connu, Scientipôle Initiative, Scientipôle Croissance, qui fait des prêts d'honneur, c'est-à-dire qui se situe très, très en amont des créations d'entreprises, puisqu'il s'agit ici de financer des personnes qui viennent avec des projets de création d'entreprise.

Deuxièmement, le débat que nous avons n'est pas un débat sur les ultralibéraux face à des gens qui veulent que l'argent public soit bien distribué. Le débat que nous avons porte sur la façon de faire en sorte que les critères, que vous réclamez, soient effectivement appliqués. Et là où il y a un désaccord entre nous, oui, je l'assume complètement, c'est dans le fait que vous proposez une démarche que moi je qualifie de bureaucratique, c'est-à-dire qu'il s'agit dans votre esprit de faire un formulaire que les porteurs de projet devraient remplir, et on sait très bien qu'en général ces formulaires ne font pas une page mais bien une petite dizaine de pages, parfois plus, et on a vu des échecs répétés. La Région Ile-de-France a lancé deux fonds d'investissement basés sur des critères comme ceux-là et ces deux fonds ont échoué. Il y a bien une raison, quand même, pour que ces deux fonds aient échoué, notamment un qui était fondé sur des critères environnementaux.

En revanche, il est clair que dans tous les jurys - tous les jurys - auxquels la Ville participe, ces critères environnementaux et sociaux sont pris en compte par les gens qui représentent la Ville et qui sont en général des membres de la Direction de l'attractivité et de l'emploi. Mais il en va de même des jurys de Scientipôle ; ce sont des gens qui ont parfaitement conscience qu'il ne s'agit pas de sélectionner des entreprises qui vont faire du marketing ou de la publicité, qu'il faut sélectionner des entreprises.

Et quand vous dites, Madame SIMONNET, qu'il n'y a pas eu d'évaluation, c'est totalement faux. J'ai présenté un bilan de l'ensemble des investissements de la Ville en 5e Commission. Vous ne participez pas à la 5e Commission, mais tous ceux qui y participent savent que j'ai présenté ce bilan et que ce bilan est composé - pour l'essentiel ! - d'entreprises qui vont dans le sens que vous réclamez, qui vont dans le sens de l'intérêt général, dont certaines sont des entreprises sociales et solidaires et dont, pour la plupart, parce que cette génération de créateurs d'entreprise a une conscience écologique, s'intéressent aux voies et aux moyens d'améliorer la situation en matière de climat.

Vous anticipez ma réponse et vous êtes bien aimable, Madame SIMONNET, vous anticipez ma réponse en disant que je vais citer quelques entreprises qui vont dans le bon sens. Mais ce ne sont pas quelques entreprises ! C'est l'essentiel des entreprises ! L'essentiel des entreprises, la quasi-totalité des entreprises qui sont financées par ces dispositifs. Et quand vous parlez des levées de fonds, oui, les levées de fonds sont un critère de la réussite d'une entreprise une fois qu'elle a lancé son projet. Une fois qu'elle a un "business model" à peu près stabilisé, elle doit trouver des financements, et ces financements se trouvent dans le secteur privé. Mais si jamais il n'y avait pas le coup de pouce bien en amont de l'argent public qui permet à cette entreprise de faire la preuve de son concept et de faire la preuve de son utilité sociale, l'entreprise n'existerait pas et il n'y aurait pas d'emploi.

J'insiste sur ce point. C'est bien joli, ce que vous demandez, mais ce que vous demandez est inefficient. Ce que je propose, c'est un système qui va dans les mêmes directions que celles que vous souhaitez, mais qui, lui, a une certaine efficacité.

Je resterai donc sur ma position, mais ma position n'est pas celle de l'ultralibéralisme. Enfin, qui peut prendre au sérieux ce genre de critique aujourd'hui, quand on connaît mon parcours, quand on sait ce que j'ai fait, quand on sait que je suis un vieux rocardien ? Il faut arrêter avec cela, c'est insupportable ! C'est insupportable, franchement ! Ce n'est pas parce que nous ne sommes pas d'accord que vous devez caricaturer ma position. Cela devient insupportable. Voilà, je vous le dis !

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le jeune rocardien, de cette réponse. Surtout que vos idées sont toujours jeunes.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 140.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 140).

2019 DU 101 - Opération Hébert (18e). - Étude d'Impact Environnemental dans le cadre de la consultation préalable des collectivités.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet DU 101 relatif à l'opération habitat, étude d'impact environnemental dans le cadre de la consultation préalable des collectivités.

La parole est à Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Merci.

Il serait bien que de temps en temps on ait un bilan de l'opération Paris Nord-Est, le fameux G.P.R.U., qu'on ait une appréciation globale. En effet, le site Hébert qu'on examine aujourd'hui ne peut s'apprécier que dans le cadre général du Paris Nord-Est. En fait, le site Hébert, comme Chapelle international, ce sont des sous-quartiers. Mais il faut voir ce que cela donne dans l'ensemble.

Cela dit, nous apprécions dans ce projet les orientations prises pour les futures constructions. Par exemple, matériaux biosourcés, attention portée au confort d'été, choix des matériaux à fort albédo, orientation des bâtiments, évolutivité, réversibilité et, j'ai envie de dire ouf, enfin ! Mais, lors mon intervention précédente sur la Gare des Mines, j'avais fait un certain nombre de remarques en me fondant sur les annexes, et je n'ai jamais eu de réponse. C'est aussi une façon de dialoguer très singulière. On ne répond pas aux questions gênantes, on répond aux questions qui vous arrangent ; on a vu cela encore hier d'ailleurs sur le crématorium.

J'ai apprécié aussi, enfin, mon groupe a apprécié la concertation à laquelle d'ailleurs j'ai participé, les ateliers, qui ont permis de voir que les modes de déplacement doux et actifs ont une place importante dans le programme, avec une réserve que je ne suis pas seul à soulever : l'offre de transports en commun, en particulier à l'ouest de l'emprise, où la ligne 12 risque d'être saturée, avec les très nombreux habitants et usagers qui arriveront dans les décennies à cause des innombrables projets immobiliers prévus dans le Paris Nord-Est. La R.A.T.P. a-t-elle été concertée sur ce sujet ? C'est bien beau de fabriquer des milliers de logements dans des friches, mais il faut penser que ces habitants auront besoin de transports et d'espaces verts, j'y viendrai après.

Une autre alerte. Les études faunistiques soulèvent la présence de lézards des murailles, qui est une espèce protégée et dont la présence entraîne par conséquent des contraintes réglementaires, et, de même, la présence de Serins cini, qui est une espèce remarquable, vulnérable d'ailleurs, sur la liste nationale. Ils nichent dans un massif arboré à l'entrée du site ; nous serons très vigilants sur ce sujet.

J'en viens à la programmation : 40.000 mètres carrés de bureaux, ce qui est quand même assez important pour une parcelle de 5 hectares, 700 à 800 logements, mais qu'il faut rajouter aux autres, 900 logements à Chapelle International, 15.000 étudiants à Chapelle-Condorcet, 450 logements à Chapelle-Charbon, 700 logements maintenant sur Hébert. Avec le coefficient multiplicateur, on en vient à la conclusion qu'on rabâche chaque fois, à savoir que nous manquerons et nous manquons d'espaces verts. On ne rattrape pas les espaces verts avec ces projets.

Alors peut-être, Jean-Louis MISSIKA, que nous avons été un peu "enfumés" dans les années 2000 par DUSAPIN LECLERCQ lorsqu'ils ont présenté leur plan global, dans lequel s'inscrit chacune des opérations, dont le site Hébert. Cependant, aujourd'hui, on voit bien que ce n'est plus à la hauteur. Quand nous regarderons ce projet dans 15 ans, trouverons-nous qu'il était raisonnable de n'envisager que 4.000 mètres carrés d'espaces verts sur le site Hébert et pour autant d'usagers ?

Je lis dans les études d'impact qu'en l'état les milieux végétalisés représentent 20 % de la parcelle, dont 13 % composés du milieu herbacé en friche, avec une certaine richesse spécifique. Finalement, ce projet ne rajoute donc pas vraiment de pleine terre, on n'augmente pas la proportion de pleine terre, pourtant une grande priorité de notre Plan Climat. L'adaptation de Paris au dérèglement climatique doit être notre priorité commune, et, vraiment, sur ce point, nous ne sommes pas à la hauteur.

Nous avons entendu ce matin les annonces de la Maire de Paris. Etant un allié de la majorité, je les ai découvertes comme tout le monde par la presse. Bon, c'est très bien, mais c'était avant qu'il fallait le faire, dans ce type d'opération. C'est bien gentil de nous mettre quelques arbres à l'Hôtel de Ville ou de mettre quelques arbres le long des rives de la scène. Très bien, on ne peut pas être contre. Mais, enfin, c'est du "greenwashing" ! C'était dans ces opérations d'urbanisme du Paris Nord-Est qu'il fallait faire mieux.

Je vous l'ai déjà dit, Jean-Louis MISSIKA, je ne suis pas un admirateur du 19e siècle ni des gens qui ont fait le parc Montsouris. Mais les Buttes-Chaumont, quand cela a été fait, c'était 26 hectares. Là, le poumon dont vous parlez à Chapelle-Charbon, c'est au mieux - au mieux ! - 6 hectares, si on arrive à déloger Cap 18. En réalité, ce sont 3 hectares qui sont garantis, probablement un quatrième, mais, enfin, à l'échelle de ce qu'on fait de ces 200 hectares, ce n'est pas à la hauteur.

Par conséquent, nous nous abstiendrons, car nous n'avons pas nié les qualités qui existent de ce projet, mais nous avons une vision globale - les "écolos", c'est comme cela, on agit local, on pense global - et, de ce point de vue, nous ne sommes pas d'accord avec votre orientation. J'espère avoir une réponse courtoise pour changer un peu de l'habitude.

Merci d'avance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN, pour cette intervention de 6 minutes et 2 secondes.

Je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je suis toujours courtois, contrairement à ce que vous insinuez. Quand je m'énerve, c'est souvent parce que j'ai l'impression que ma position est caricaturée, comme cela a été le cas lors de mon intervention précédente. Pour autant, elle n'était pas discourtoise, elle était simplement véhémente, et j'assume la véhémence. La véhémence, c'est la preuve que je prends au sérieux cette conversation, parce que si je m'en "foutais" complètement, je ne serais pas là en train de vous dire "soyez respectueux de la position de votre adversaire". Je suis tout à fait respectueux de votre position.

J'ai d'ailleurs beaucoup apprécié ce que vous avez dit à la fois sur la concertation et sur les aspects positifs du secteur Hébert. Je voudrais juste dire que, bien sûr, Paris a besoin d'espaces verts. C'est même absolument indispensable, et ce que la Maire a annoncé hier, à mon sens, n'est que le début d'un processus. C'est le début d'un processus qui doit être étendu à tous les arrondissements de Paris et qui doit être traité, car je pense que l'approche qui est sous-jacente aux annonces d'hier de la Maire, c'est l'idée que les parkings, quand ils sont en dessous de places publiques, créent une situation où il est possible d'avoir un terreau suffisant pour avoir une forêt urbaine. Ce

qui est intéressant dans les propositions qui ont été faites hier, au-delà des polémiques et des vagues que cela peut soulever, c'est justement cette nouvelle approche urbaine qui consiste à traiter la "débitumisation" et le fait que les parkings vont devenir de moins en moins utiles car il y aura de moins en moins de voitures à Paris, et la combinaison des deux devrait permettre d'avoir une approche extrêmement intéressante en matière de végétalisation et de renaturation de la Ville.

Vous faites allusion à ce projet. D'abord, les 40.000 mètres carrés de bureaux - c'est du bureau et de l'activité -, je les assume complètement. On ne peut pas d'un côté réclamer le rééquilibrage Est-Ouest des activités par rapport au logement et refuser cet outil de base qu'est le bureau pour la création d'activités et la création d'emplois. C'est dans l'ouest de Paris qu'il faut arrêter de faire des bureaux mais certainement pas dans l'est, c'est clair. Il me paraît donc essentiel d'avoir cette idée en tête, si jamais on regarde un projet urbain. Comment voulez-vous créer des emplois, comment voulez-vous faire l'Arc de l'innovation si nous cessons de faire des bureaux à l'est et au nord de Paris ? C'est complètement contradictoire. Ainsi, j'assume complètement la programmation de ce projet à cet endroit.

Deuxième remarque, oui, il faut des espaces verts à Paris, mais il faut aussi des logements à Paris. Comment voulez-vous que nous tenions nos engagements en matière de création de logements sociaux, et même en matière de création de logements intermédiaires, si nous ne faisons pas des logements sur les dernières friches ferroviaires, les dernières friches industrielles disponibles sur le territoire parisien ? C'est absolument indispensable. Si nous n'en faisons pas là, il n'y a aucun autre endroit où nous pouvons en faire.

Mais l'urbanisme, c'est toujours la même chose ! C'est une question d'équilibre, et le mépris que vous avez pour les 6 hectares et demi de Chapelle-Charbon est absolument intolérable. Vous avez appelé cela, à un moment donné, un jardin, un parc. Or, c'est de la taille, pratiquement, du parc Martin-Luther-King.

Ainsi, quand nous parlons de poumon vert en parlant de Chapelle-Charbon, oui, nous sommes dans la vérité, c'est un poumon vert et nous allons créer dans un endroit où il n'y a pratiquement pas de grands parcs… Vous donnez l'exemple des parcs haussmanniens, qui ont été créés à une époque où, excusez-moi, Paris était beaucoup plus en friche qu'elle ne l'est aujourd'hui. De nos jours, on ne peut pas créer un parc de 28 hectares à Paris, vu qu'il n'y a pas de site où on peut créer un parc de 28 hectares. Par contre, nous pouvons créer un parc de 6 hectares et demi et nous le créons. Et en créant ce parc de 6 hectares et demi, oui, il y a 4.000 mètres carrés en plus d'espaces verts sur Hébert, et nous l'assumons complètement.

Quand vous dites qu'il n'y a pas d'augmentation de la perméabilité des sols et de la pleine terre, c'est inexact. Certes, l'augmentation n'est pas satisfaisante, elle est de 5 %. Mais 5 %, ce n'est pas 0 %. Je suis désolé, mais quand on augmente de 5 % la perméabilité des sols et la pleine terre dans un projet comme celui-là, on fait quelque chose qui va dans la bonne direction. Vous l'avez dit vous-même, la strate herbacée issue de la friche industrielle, nous essayons de la préserver de la même façon que nous essayons de préserver les espèces protégées.

Je crois que ce projet propose un nouveau quartier mixte et innovant avec de très fortes ambitions sur le plan environnemental et je vous remercie de les avoir citées.

Je vous remercie donc pour votre intervention, mais moi je considère que nous avons fait notre "boulot" sur Hébert.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Explication de vote ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 101.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 101).

2019 DU 102 - Opération 90 boulevard Vincent Auriol. - Acquisition auprès de la SEMAPA de deux volumes destinés à une école maternelle 82 à 90, boulevard Vincent-Auriol (13e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il n'y a plus d'inscrits sur le projet de délibération DU 102, qui concerne l'opération du 90 boulevard Vincent-Auriol, mais il y a un amendement technique n° 218 de l'Exécutif.

C'est un amendement technique et je vous demande donc de vous prononcer sur cet amendement technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 218 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 218 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 102 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DU 102).

2019 DU 162 - Réaménagement de la place de la Porte Maillot (16e et 17e). - Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme. - Concertation.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DU 162 relatif au réaménagement de la place de la Porte Maillot dans les 16e et 17e arrondissements, avec une mise en compatibilité du P.L.U. et concertation.

La parole est à Valérie NAHMIAS.

Mme Valérie NAHMIAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vais être succincte. L'objet du projet de délibération est d'ordre technique puisqu'il s'agit d'autoriser la concertation publique sur la mise en compatibilité du P.L.U., plan local d'urbanisme, avec le projet d'aménagement de la porte Maillot.

Je ne vais pas rappeler de quel projet il s'agit, car nous en parlons depuis 2 ans très largement, nous avons évoqué ce sujet à maintes reprises dans cette enceinte, et, en tant qu'élue du 17e, je me suis impliquée pour obtenir un guichet unique. Ce réaménagement de la porte Maillot, qui compte près de 7 gros chantiers imbriqués, devrait à terme faire émerger la porte Maillot comme une nouvelle entrée métropolitaine.

À ce stade, je regrette que le projet de délibération reste très imprécis sur les dispositions du P.L.U. qui devrait être modifié. Je tiens à préciser qu'il faudra apporter à cette mise en compatibilité du P.L.U. une vigilance extrême au regard de la formidable opportunité que représente l'ensemble de ces projets, et cela passe bien sûr par une concertation de tous les élus.

Sur la concertation du public et des riverains, j'aimerais que nous soyons davantage dans une obligation de résultat que dans une obligation de moyens, notamment en termes de communication. Les riverains connaissent en effet depuis déjà de nombreux mois des chantiers aux abords de la porte Maillot, synonymes de grandes nuisances, de difficultés à se déplacer ou à circuler. Le calendrier des travaux n'annonce aucun répit pour les prochaines années à venir. À l'aube des Jeux olympiques, il est important que le réaménagement de la porte Maillot soit mené avec pédagogie et dialogue avec les habitants du quartier qui sont les premiers concernés par l'ensemble de ces projets.

C'est bien le sens de ce projet de délibération qui prévoit pour 2020 la mise en œuvre d'une concertation publique pour cette mise en compatibilité du P.L.U. Nous nous en félicitons et nous espérons que tous les élus seront associés à ce travail tout au long du projet d'aménagement de cette fameuse porte Maillot.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Valérie NAHMIAS.

La parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci beaucoup, Valérie NAHMIAS.

J'en profite pour rappeler que l'énorme chantier de la porte Maillot, c'est celui d'Eole, c'est-à-dire celui du R.E.R. E. La Ville de Paris, bien évidemment, essaie de faire en sorte que ce chantier se passe le mieux possible, mais cela fait partie, justement, de ces grands chantiers parisiens qui ne sont pas pilotés par la Ville de Paris.

Le réaménagement de la porte Maillot a été soumis à concertation publique préalable en 2017. L'autorité environnementale a confirmé le 2 avril 2019 qu'une étude d'impact environnementale devait être réalisée et il est nécessaire de mettre en compatibilité le P.L.U. Ainsi, dans un souci de lisibilité, ces deux éléments ont été regroupés dans un document unique qui pourra être consulté en 2020 et qui aboutira à une décision de déclaration de projet qui emportera mise en compatibilité du P.L.U. Les travaux - je parle des travaux de la Ville de Paris, ceux de transformation du terre-plein central - auront lieu par phases à compter de 2021.

Ce projet de délibération vise donc à autoriser la Ville à prendre les mesures administratives pour mettre en œuvre les opérations de concertation sur la transformation de la porte Maillot que nous souhaitons tous.

Vous nous interpellez non pas sur l'objet même du projet de délibération, je pourrais dire, mais sur les difficultés liées aux chantiers actuels, notamment ceux d'Eole et d'"Eau de Paris". C'est vrai qu'il y a beaucoup de nuisances, on ne peut le nier, pour ceux qui traversent la zone ou pour ceux qui y habitent, comme toujours quand il y a des travaux de cette ampleur. Il s'agit quand même, je le rappelle, de créer une gare R.E.R. sur la porte Maillot et nous avons donc des modifications de circulation qui sont inévitables, notamment compte tenu de la taille de la base-vie. Ce que je vous propose, c'est que nous demandions ensemble à la S.N.C.F. d'intensifier ses campagnes d'information.

Et, comme vous l'avez très bien dit, le projet de délibération que nous vous présentons aujourd'hui inclut justement un aspect concertation et information sur les travaux d'aménagement à venir. Je crois qu'effectivement la bonne information des riverains est absolument indispensable, compte tenu à la fois de l'ampleur et de la longueur des travaux que nous aurons sur la porte Maillot.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 162.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 162).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la création d'un espace vert sur la parcelle sise 89, rue Saint-Maur, 70, avenue Parmentier et 13, passage Saint-Ambroise.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons maintenant aux vœux non rattachés. Compte tenu de l'heure, je vous invite à respecter les temps de parole, deux minutes pour présenter le vœu et deux minutes pour que l'Exécutif y réponde.

Le vœu référencé n° 170 est relatif à la création d'un espace vert sur la parcelle sise 89, rue Saint-Maur, 70, avenue Parmentier et 13, passage Saint-Ambroise.

La parole est à Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Oui, Monsieur le Maire, pour répondre à ce que disait Jean-Louis MISSIKA à l'instant, même si je suis concerné en tant que président de la SAEMES, je me réjouis des propositions de la Maire de Paris et notamment de l'implantation de cette forêt devant l'Hôtel de Ville.

Je dis cela parce que cela a un lien avec le vœu que je vais présenter et qui demande la création d'un nouvel espace vert dans le 11e arrondissement, et comme le disait Patrick BLOCHE, sur l'emprise 89, rue Saint-Maur, 70, avenue Parmentier et 13, passage Saint-Ambroise.

Il faut savoir que dans notre arrondissement qui est quand même l'arrondissement le plus dense de Paris, voire d'Europe dans certains quartiers, depuis 2003 nous avons créé 12.409 mètres carrés de surfaces supplémentaires de jardins. J'en veux pour exemple le dernier beau jardin que nous avons créé, le jardin Truillot. Cette emprise n'est pas très loin du jardin Truillot, c'est une emprise qui appartient à la société Enedis, et un certain nombre de logements sociaux vont être installés dans ce coin.

Le vœu est donc simple. Il demande, sur proposition du maire du 11e arrondissement et du groupe Socialiste et Apparentés auquel j'appartiens, que le Conseil de Paris et la Mairie de Paris étudient la création d'un périmètre dédié à la création de l'espace vert dont je parlais à l'instant, un espace vert public qui pourrait être intégré à cette réserve pour la création de logements sociaux existants sur la parcelle située, je le répète, 89, rue Saint-Maur, 70 avenue Parmentier et 13, passage Saint-Ambroise, dans le cadre d'une prochaine révision ou modification du Plan local d'urbanisme.

Pour cette raison, je souhaite que ce vœu puisse être adopté.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Philippe DUCLOUX.

Je précise, si je puis me permettre, que si le 11e arrondissement est l'arrondissement le plus dense de Paris, c'est en grande partie parce qu'il n'y a pas de gares, pas d'hôpitaux et pas de casernes.

La parole est à Jean-Louis MISSIKIA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur Philippe DUCLOUX, pour cette proposition d'étude sur la parcelle Saint-Maur. C'est un sujet consensuel. Une telle opportunité pouvant intégrer un espace vert mérite d'être étudiée, en plus de la réserve actuelle en matière de logement social.

Je propose donc d'émettre un avis favorable à votre vœu afin que l'on puisse étudier cette parcelle lors de la prochaine modification/révision du P.L.U. pour y intégrer un espace vert en plus de la réserve de logement social. Ce sera un bon exemple, je crois, de compatibilité entre nos deux grands objectifs, le logement et la renaturation de Paris.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 265).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au programme de l'opération Tolbiac-Moulinet (13e).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à l'opération d'urbanisme Tolbiac-Moulin des Prés.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 171, 172 et 172 bis relatifs au programme de l'opération Tolbiac-Moulinet, dans le 13e arrondissement.

Pour le vœu n° 171, la parole est à Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Il aurait été sans doute plus simple que j'intervienne ensuite, puisque ce vœu vise à répondre tout simplement au vœu déposé par Mme LANG, qui est absente mais j'imagine que quelqu'un le portera à sa place.

Quelques remarques. J'appelle notamment à la responsabilité. On ne peut pas se contenter de hurler au loup à chaque opération d'urbanisme ou de crier à la densité quand cela n'a pas lieu d'être, et il convient surtout ne pas perdre de vue les causes profondes de cette opération.

L'objectif est clair, il s'agit d'offrir aux résidents de cette cité de "Paris Habitat" des logements dignes et aux normes actuelles. Aujourd'hui, nombre d'appartements ne disposent pas d'un chauffage correct. Aujourd'hui, les appartements ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite ; il y a des emmarchements à l'entrée, des ascenseurs en demi-étages. On ne peut pas les rendre accessibles. Aujourd'hui, les logements sont très mal isolés, avec de toutes petites pièces. Il s'agissait, à l'origine de cet immeuble, de construire des logements d'urgence. Il est évidemment impossible de les réhabiliter et l'opération vise donc à les reconstruire.

La question, c'est comment faire. Comment faire pour organiser une opération "domino", si je puis m'exprimer ainsi, où on reloge les locataires au fil de l'opération ? C'est cela, le sens de l'opération, et non pas de densifier une parcelle, comme je l'entends. C'est désagréable et c'est désagréable surtout pour les personnes qui habitent dans ce lieu.

Ensuite, on a examiné la possibilité de reconstruire aussi la crèche, d'utiliser la parcelle de la crèche. À ce stade, cette option n'est pas celle qui est privilégiée, même si on regarde toutes les possibilités urbaines sur le site.

Enfin, on veut pousser les murs de la piscine de la Butte-aux-Cailles, gagner sur la rue du Moulinet pour créer un vrai solarium à la piscine de la Butte-aux-Cailles qui n'en dispose pas aujourd'hui. Je pense que, là aussi, il est difficile de nous accuser de densification quand on veut créer un solarium à la place d'une rue où circulent aujourd'hui des voitures.

Voilà, simplement, sachons raison garder. J'avais essayé de poser un vœu pour répondre au vœu de Mme LANG et montrer qu'on était ouvert, évidemment, au dialogue mais aussi à regarder toutes les solutions possibles.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme COUMET.

Je donne la parole à Mao PENINOU, pour présenter le vœu n° 172.

M. Mao PENINOU. - Oui, à la place d'Anne-Christine LANG qui est retenue.

Jérôme vient de parler du projet. Ce n'est pas la première fois qu'on l'aborde dans ce Conseil et je ne vais pas y revenir dans le détail. Les discussions avancent pour qu'on aboutisse au meilleur projet possible. Je crois qu'il y a un vœu de l'Exécutif qui nous est proposé et qui demande de notre part un certain nombre de précisions sur les deux parcelles.

D'une part, sur la parcelle concernant la crèche, qu'il y ait bien un engagement de maintien et de restructuration de cet équipement petite enfance, y compris avec la parcelle ayant un îlot de respiration pour les enfants qui fréquentent et fréquenteront cette crèche.

D'autre part, sur la deuxième parcelle qui concerne les immeubles de "Paris Habitat", qu'il y ait un engagement à une véritable rénovation extrêmement urgente et des précisions sur le projet lui-même.

Sous ces réserves, nous voterons le vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci beaucoup.

Effectivement, comme l'ont très bien dit Mao et Jérôme, ce n'est pas la première fois que nous débattons sur ce sujet Tolbiac-Moulinet.

Ce qui est nouveau, c'est que nous allons maintenir la crèche, et non pas la remplacer. Nous allons donc la rénover et la transformer, ce qui veut dire que nous sommes obligés de revoir l'opération, car cette opération était une opération à tiroir, comme l'a rappelé Jérôme.

Le vœu de l'Exécutif précise tout cela, une réhabilitation importante de la crèche Tolbiac pour que les conditions d'accueil des enfants soient améliorées et que le bâtiment soit aux normes et respecte le Plan Climat. Cette crèche, parce que c'est un bâtiment significatif et protégé, ne sera pas démolie et reconstruite, et il n'y aura pas de surélévation sur cette crèche.

Pour ce qui concerne la parcelle du 164, rue de Tolbiac, nous proposons que les orientations urbaines issues de la concertation avec les habitants soient maintenues. Comme l'a rappelé Jérôme, les habitants attendent cela avec beaucoup d'impatience. Il faut une intervention pour améliorer le fonctionnement de la parcelle avec une réorganisation du bâti et que les logements de la tour puissent bénéficier d'une réhabilitation Plan Climat. Cette opération doit permettre d'améliorer les circulations et de mettre aux normes les accessibilités aux logements, de gagner de la surface végétalisée et - là, je réponds à la demande de Mao PENINOU - de développer de la mixité sociale.

Le vœu de l'Exécutif essaie de montrer qu'il est possible de faire tout cela, ce qui me paraît absolument souhaitable, et je demande donc aux deux intervenants précédents de retirer leurs vœux au profit du vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Jérôme COUMET, vous retirez votre vœu n° 172 ? 171, pardon. D'accord.

Mao PENINOU, vous retirez le vœu de votre groupe.

Il ne reste donc plus que le vœu n° 172 bis.

Demande d'explication de vote de Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Très rapidement, puisque nous vous voterons ce vœu de l'Exécutif, mais, quand même, préciser qu'on ne peut pas dire tout et n'importe quoi.

Le vœu des DP se pare de beaucoup de vertus mais, concrètement, on parle d'un programme qui permettra d'améliorer le logement pour de nombreuses personnes. Il y a eu de nombreuses concertations qui ont eu lieu sur le secteur et il y a une adhésion, clairement, des habitants. Effectivement, Mme LANG, en Conseil d'arrondissement, ne cesse de parler de surdensification. On ne peut pas continuer à colporter des "fake news" comme cela, à tort et à travers ; je tiens à le préciser.

Concernant la crèche, on revoit le programme pour la préserver. C'est peut-être une bonne chose en manière architecturale et en matière de patrimoine, mais il est clair que l'objectif final visé régulièrement par Mme LANG et donc par son groupe ici, c'est de contester la logique de l'amélioration de l'habitat social dans notre arrondissement, et nous, clairement, nous nous y opposerons.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA, pour cette explication de vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 266).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'intégrité paysagère de la rue de Bellevue.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'intégrité paysagère de la rue de Bellevue (19e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 173 relatif à l'intégrité paysagère de la rue de Bellevue.

La parole est à M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

La rue de Bellevue est emblématique du 19e arrondissement et constitue un passage entre deux paysages urbains à la fois singuliers et représentatifs de la diversité de cet arrondissement. Il y a d'un côté la place des Fêtes et son urbanisme des années 1970 et, de l'autre, le quartier des villas de la Mouzaïa. Nous sommes très attachés à cette diversité du paysage urbain et nous considérons que c'est notre responsabilité de préserver et de protéger cette rue, son équilibre urbain et humain, notamment de la protéger des appétits de promoteurs immobiliers. Notre Ville, en effet, a aussi besoin de respirer.

Des projets de construction, des projets de densification ont été à plusieurs reprises mis sur la table dans le passé sans pour autant, heureusement, aboutir. Nous avons contribué à la Ville, à la Mairie, avec la R.I.V.P., à faire en sorte que ces projets n'aboutissent pas. Cependant, nous le savons, la pression reste et restera forte.

L'objet de ce vœu est donc simple. Nous voulons obtenir de la R.I.V.P. une confirmation durable et définitive de son engagement à renoncer à lever ses droits sur les terrasses hautes, objet de tant de convoitise, et ce refus est aujourd'hui le meilleur verrou pour s'opposer aux projets de densification. Nous souhaitons également proposer à la S.C.I. propriétaire de ces lieux d'accueillir un projet d'agriculture urbaine ; c'est une contribution de nos partenaires Ecologistes du 19e arrondissement pour apporter à cet espace assez minéral la végétalisation dont a besoin ce quartier.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 19e arrondissement.

Je vais proposer à Jérôme GLEIZES de présenter le vœu n° 174 qui a le même objet. C'est Jérôme GLEIZES qui présente le vœu n° 174.

Comme cela, vous pourrez répondre, Jean-Louis MISSIKA, aux deux orateurs et aux deux vœux.

M. Jérôme GLEIZES. - Oui, cela concerne la rue de Bellevue, c'est donc le même sujet et c'est d'ailleurs presque le même vœu.

Notre groupe a souhaité réinscrire les projets de construction de la rue de Bellevue dans le 19e arrondissement dans le cadre plus général de celui de la place des Fêtes en cours de réaménagement. Dans cette vision globale du mieux-être dans ce quartier, il s'agit de préserver l'équilibre, voire d'améliorer les conditions de vie des habitants de ce quartier déjà très dense et très minéralisé en proposant une perspective pour cette rue qui forme une limite, une jonction entre deux quartiers, et d'offrir un lien entre leurs habitants.

Le lien existant et la fluidité déjà présente ne doivent pas être rompus. C'est pourquoi nous proposons un projet d'agriculture urbaine pour offrir aux riverains de la rue de Bellevue et de la rue Compans, voisine, une perspective positive. Cela s'inscrit dans tous les projets de végétalisation qu'il y a eus sur la place des Fêtes et cela finaliserait une végétalisation accrue. Ce sont des parcelles d'une minéralité à l'origine d'effets d'îlots de chaleur urbaine, qui ont besoin d'être végétalisées.

De ce point de vue, l'agriculture urbaine offre des solutions intéressantes pour le quartier, en plus des bénéfices environnementaux, c'est-à-dire la rétention d'eau, la valorisation des biodéchets, l'îlot de fraîcheur et le bilan carbone, de l'agriculture sur les toits et l'intérêt d'une production vivrière au cœur de la Ville inscrit dans le Plan Climat Air Energie de la Ville de Paris et sa stratégie pour une alimentation durable.

Messieurs, devant, s'il vous plaît…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Jérôme GLEIZES demande un peu de silence, Monsieur CHERKI.

M. Jérôme GLEIZES. - Nous pensons que ce projet d'agriculture urbaine est donc en totale adéquation avec la dynamique de résilience urbaine et d'amélioration de la qualité de la ville engagée dans le quartier de la place des Fêtes.

C'est pourquoi nous demandons dans ce vœu que la R.I.V.P s'engage à s'opposer définitivement à tout projet de surélévation afin de préserver l'intégrité paysagère et architecturale de la rue de Bellevue et qu'un dialogue s'engage avec la S.C.I. propriétaire de ces terrasses, en lien avec le R.I.V.P., en faveur d'un projet de végétalisation pouvant s'inscrire dans le cadre du programme Parisculteurs.

Merci de votre attention, y compris au premier rang.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

En tout cas, Jean-Louis MISSIKA vous a bien écouté. Je lui donne la parole pour vous répondre ainsi qu'à François DAGNAUD.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci beaucoup pour vos interventions respectives.

Ce secteur est très particulier, il s'agit d'un site fortement marqué par un urbanisme de dalle des années 1970, très minéral, et bâti au niveau de la place des Fêtes. Sa particularité est la jonction avec un autre secteur aux caractéristiques opposées que forment les villas du quartier d'Amérique. La difficulté est de faire le lien entre les deux et c'est d'ailleurs un des aspects les plus intéressants du paysage de la rue ; c'est réfléchir à la manière de lier des séquences urbaines parfois très contrastées.

On voit que les projets qui ont émergé ces derniers mois ne répondent pas à cette idée de transition urbaine qui doit se former dans cet espace. Ils viennent densifier une zone déjà très remplie - et là, on peut effectivement parler de surdensification - et ne se préoccupent pas de l'insertion urbaine et des impacts dans le paysage. C'est un sujet qui est de plus en plus important, me semble-t-il, et que nous devrons traiter dans le P.L.U. lors de la prochaine mandature, car ce sujet du respect du paysage de la rue est un sujet global et non pas un sujet qui se traite bâtiment par bâtiment, ce qui est souvent le cas dans le traitement par le P.L.U.

Comme vous l'avez indiqué, la R.I.V.P. dispose de droits de servitude impliquant son autorisation pour toute nouvelle construction sur ce site. En toute logique et pour préserver la qualité de vie de ses locataires, elle s'est donc déjà positionnée contre ces projets.

Dans la cohérence avec le contexte et les prises de position déjà rendues, je vous propose ainsi d'émettre des avis favorables à vos deux vœux. Au-delà d'un engagement formel et durable de la R.I.V.P., Pénélope KOMITÈS, ma collègue, m'a confirmé qu'un projet de végétalisation pourrait tout à fait être mené sur les terrasses sous forme d'appels à projets spécifiques, et nous allons donc essayer d'obtenir cela.

Je précise que nous débattrons de façon plus générale, lors de la prochaine séance du Conseil de Paris, d'orientations d'aménagement et de programmation du P.L.U. sur des sujets concernant le paysage de la rue.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Avis favorable aux vœux n^{os} 173 et 174, si j'ai bien compris.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 173 déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 267).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 174 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 268).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au projet Charles-de-Gaulle Express.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 175 relatif au projet Charles-de-Gaulle Express.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous revenons sur le projet Charles-de-Gaulle Express car il y a une actualité liée à ce dossier : la ministre des Transports a décidé le report de la mise en service du Charles-de-Gaulle Express à 2025.

Les conséquences sont bien sûr une augmentation du coût du projet. Je ne reprends pas les arguments que nous avons déjà évoqués contre ce projet, mais cela entraîne d'autres problèmes qui devraient interpeller M. MISSIKA. Cela devrait aussi entraîner un retard sur les projets des sites Chapelle-Charbon, Hébert, Campus Condorcet et Arena 2 qui risquent d'être impactés par ce report du projet.

C'est pour cela que nous émettons à nouveau et encore le vœu que ce soit abandonné le projet de C.D.G. Express.

Merci de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Bien. Sur le Charles-de-Gaulle Express, nous avons effectivement un désaccord, car, pour nous, ce qui est important, c'est de rester vigilants tout au long du montage du projet pour obtenir toutes les garanties nécessaires pour que ce projet ne se fasse pas au détriment des Parisiens et des voyageurs du quotidien sur le R.E.R. B.

Nous avons imposé avec Eric LEJOINDRE, le maire du 18e, à l'équipe du Charles-de-Gaulle Express de mener la concertation la plus large possible afin de nous assurer que le pont-rail qui sera rénové dans ce cadre répondra à des exigences de réduction des pollutions sonores. Nous avons obtenu un dialogue constructif avec les associations de riverains pour améliorer le projet et nous espérons ainsi limiter les nuisances à la porte de la Chapelle. Nous avons travaillé également avec le Préfet Michel CADOT pour, justement, voir si le calendrier prévu pour le Charles-de-Gaulle Express était compatible avec le respect du R.E.R. B, et nous avons, je crois, obtenu, d'ailleurs avec la Région Ile-de-France et Ile-de-France Mobilités, le report de la date de livraison.

Le fait que ce projet ait été décalé pose un certain nombre de problèmes. Cela n'impacte pas l'Arena 2, très clairement, car c'est un projet que nous pourrons mener dans les délais impartis. En ce qui concerne Chapelle-Charbon, il y aura nécessairement un décalage d'un an, mais le parc pourra être réalisé lors de la prochaine mandature. Et nous pensons que l'inflation des coûts à laquelle vous faites allusion, très habituelle dans le cadre des grands projets d'infrastructures de transport, pourra être limitée si nous parvenons à mieux coordonner les multiples chantiers.

Le projet du Charles-de-Gaulle Express ne nous enthousiasme pas, mais il est de notre responsabilité d'atténuer l'impact de son chantier sur le 18e arrondissement comme sur le trafic voyageurs du R.E.R. B. Ce n'est pas dans des postures de rejet que l'on peut faire cela mais en poursuivant nos efforts de concertation et de négociation pour en faire un projet compatible avec les ambitions de transformation du nord-est parisien.

J'émets donc un avis défavorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Est-ce que le vœu est maintenu ? Il est maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif, le vœu n° 175, et je donne la parole à Nicolas BONNET, pour une explication de vote.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, cher Jean-Louis MISSIKA, sans surprise nous soutiendrons ce vœu pour l'abandon du projet du Charles-de-Gaulle Express.

On s'est exprimé tout de même à de nombreuses reprises, on vous avait même posé des questions d'actualité dès 2016. On s'est toujours exprimé en disant que ce projet était un projet de train des riches, un projet élitiste, dispendieux, ségrégatif qui nuira aux usagers et aux riverains pendant les travaux, mais aussi après pour son exploitation. C'est un projet qui va à l'encontre des besoins de transport du quotidien, et quand on débat durant cette semaine de l'avenir du périphérique et de la volonté de réduire la place de la voiture, évidemment la priorité doit aller vers les transports en commun, les transports du quotidien, dont la ligne du R.E.R. B.

On pense aussi que l'acharnement du gouvernement à maintenir ce projet ne peut s'expliquer que par une chose : la privatisation d'A.D.P. et la volonté "d'habiller la mariée". Rapprocher l'aéroport du centre de Paris avec un train pour les populations les plus aisées va à l'encontre des impératifs sociaux et environnementaux de notre temps sur lesquels la Maire de Paris s'engage aujourd'hui.

Si nous sommes pour une meilleure desserte de l'aéroport, nous considérons que la priorité doit être les transports du quotidien.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nicolas BONNET.

Explication de vote de Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Ecoutez, je n'ai pas grand-chose à ajouter, car je suis entièrement d'accord avec ce qui vient d'être dit et le groupe "Génération.s", évidemment, se joint au vote de ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien, merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? Très bien.

Contre ? Si les contres peuvent lever la main de manière plus manifeste.

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Elle n'est donc pas adoptée. Elle n'est pas adoptée assez largement, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche, "Génération.s" et Ecologiste de Paris relatif au projet de Maison des médias libres.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 176 est relatif au projet de Maison des médias libres.

La parole est à M. Nicolas BONNET, pour deux minutes pour présenter ce projet.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous connaissez bien ce sujet, puisque vous l'avez porté aussi dans le 11e arrondissement. Pour la deuxième fois dans cet hémicycle, nous abordons cette question de la Maison des médias libres.

Nous savons, Monsieur MISSIKA, que vous vous démenez pour trouver une solution et pour qu'aboutisse ce beau projet de Maison des médias libres. Un projet qui regroupera plus de 70 médias, certains petits, d'autres plus importants et d'autres mondialement connus, et nous pensons qu'il faudrait environ 10.000 mètres carrés pour permettre d'accueillir tout le monde et avoir un modèle économique qui permette à tout le monde de s'y retrouver.

Le premier site envisagé était la rue Saint-Maur, qui est partiellement occupée par Enedis, notre locataire. Pouvons-nous réellement savoir combien de mètres carrés sont occupés par Enedis sur les 16.000 mètres carrés de la parcelle ? Y a-t-il besoin de plus ? Enedis est notre locataire, nous n'avons réellement aucun moyen de les inciter à partager leurs locaux. N'est-il pas possible de faire cohabiter ce projet innovant avec l'activité de l'entreprise ? Sinon, je sais que vous avez proposé d'autres sites au porteur de projet. Pouvez-vous nous en dire plus aujourd'hui ?

Vous le savez, si ce projet ne se réalise pas rapidement, la période électorale qui arrive pourra le retarder dangereusement. Une Maison des médias libres à Paris serait un événement extraordinaire qui ferait de notre ville le porte-drapeau de la liberté de la presse.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Jean-Louis MISSIKA, oui, c'est à vous.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - C'est un sujet que l'on a déjà abordé à plusieurs reprises. Je vous remercie d'avoir bien voulu dire que nous nous mobilisons vraiment pour essayer de trouver un lieu. Vous savez que ce n'est pas si facile à Paris.

En ce qui concerne les sites que nous avons déjà visités avec les représentants de la Maison des médias libres, qu'il s'agisse de Nation 2 ou de Saint-Maur, il se trouve d'abord que nous sommes, comme vous le savez, dans des contrats avec Enedis qui ne sont pas des contrats que nous pouvons rompre unilatéralement. Ce sont des missions de service public qu'Enedis remplit dans ces sites, et quand Enedis nous dit qu'il a besoin de 10.000 ou de 11.000 mètres carrés sur Saint-Maur, nous sommes obligés de l'accepter. En général, d'ailleurs, leur présentation est relativement bien argumentée et acceptable. L'espace disponible à Saint-Maur et le fait que cet espace est extrêmement contraint par rapport aux servitudes demandées par Enedis - je pense notamment aux servitudes de circulation de leurs camions et de leurs camionnettes pour leurs interventions - ont fait que, d'un commun accord avec la Maison des médias libres, nous avons considéré que ce site n'était peut-être pas le meilleur pour cette maison.

Nous sommes donc en train de regarder un autre site d'Enedis, d'ailleurs, qui est beaucoup plus facile car c'est un site qui serait entièrement abandonné par Enedis, rue d'Aboukir. Ce site ne fait pas 10.000 mètres carrés, comme je vous l'ai dit lorsque nous nous sommes vus.

C'est la raison pour laquelle je vous ai demandé un amendement à ce vœu, qui retire la mention d'au moins 10.000 mètres carrés, qui ne me semble pas appropriée. Sinon, j'émettrai un avis favorable à ce vœu qui correspond tout à fait à ce que nous essayons de faire en bonne intelligence avec la Maison des médias libres.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Explication de vote de Léa FILOCHE, tout le monde étant d'accord.

Mme Léa FILOCHE. - Oui, je me permets de faire une explication de vote, car c'est un vœu qui est cosigné par trois groupes issus de la majorité.

Effectivement, c'est à la suite d'échanges qu'on a déjà eus. Je me permets d'insister sur deux choses. D'abord, il faut en effet que le lieu d'atterrissage qui sera trouvé convienne au projet des médias libres, notamment en volume, mais aussi et surtout, je pense en termes de "timing", car cela fait un moment que ce projet novateur, ce projet dont les Parisiens ont vraiment besoin, devrait avoir déjà trouvé solution et lieu parisien.

Nous insistons donc fortement pour que tout cela trouve une issue extrêmement rapide.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Absolument. Vous n'avez pas écouté Nicolas BONNET. Ce ne sont pas seulement les Parisiens, c'est le monde qui a besoin de cette Maison des médias libres. Je ne voudrais pas qu'on en restreigne l'ampleur.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Communiste - Front de Gauche, "Génération.s" et Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 269).

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la centrale à béton Lafarge (15e).

Vœu déposé par les groupes "100% Paris" et les Républicains et Indépendants relatif à l'espace d'exploitation de Lafarge Béton sur le port de Javel Bas (15e).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la centrale à béton du groupe Lafarge sur les bords de Seine (15e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous allons avoir une discussion commune sur les vœux référencés n^{os} 177, 178 et 179 relatifs à la centrale à béton Lafarge dans le 15e arrondissement, ce qui amènera éventuellement à intervenir Mme la Représentante de M. le Préfet de police.

Pour le vœu n° 177, la parole est à Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit pour nous de mettre en avant les priorités de la Ville. Les priorités de la Ville, c'est d'abord, chaque fois que c'est possible, de trouver des matériaux alternatifs au béton, des matériaux biosourcés, du bois notamment, et d'éviter que le béton soit vraiment considéré comme un matériau indispensable ou de base pour la construction. Il arrive quelquefois qu'on ne puisse pas s'en passer, mais cela ne doit pas être la priorité.

Le deuxième point, c'est qu'avoir des grosses structures qui fabriquent le béton, c'est nécessairement multiplier le nombre de camions qui vont s'y approvisionner et qui, ensuite, vont aller rayonner un peu partout dans Paris, et d'ailleurs pas seulement dans Paris pour ce qui concerne ce site.

Le troisième point que nous voulons évoquer, au-delà des questions de sécurité et du strict respect de la sécurité dont il ne nous paraît absolument pas possible de déroger, c'est, chaque fois que c'est possible, avoir des petites infrastructures à proximité des chantiers, là encore pour réduire la noria des camions.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons que le projet de reconstruction et d'extension soit arrêté et que soient privilégiées d'autres solutions et notamment le retour aux matériaux biosourcés et aux structures de proximité.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Yves CONTASSOT.

Pour le vœu n° 178, je donne la parole à Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis plusieurs années le maire du 15e travaille à la réalisation d'une trame verte sur les berges de Seine, qui passent notamment par un renforcement du végétal, par leur ouverture à la promenade et par leur raccordement vers les quartiers riverains.

Depuis plusieurs années également, Ports de Paris et certains amodiataires s'engagent dans la valorisation des quais du port de Javel-Bas. Outre les investissements réalisés par le port pour la végétalisation et l'aménagement de cheminements confortables, le nouveau site Point P que nous venons d'inaugurer démontre que

les activités économiques en lien avec le fleuve peuvent être compatibles avec la détente et les déplacements doux. Tout ceci va dans le bon sens.

Malheureusement, certains acteurs persistent à fonctionner à l'ancienne sans vraiment tenir compte de leur environnement. Il en est ainsi de la société Lafarge, dont les installations industrielles se situent en contrebas des immeubles d'habitation et de bureaux et en lisière d'un lieu très fréquenté par les riverains, les salariés, les promeneurs et les cyclistes. Résultat, les riverains supportent depuis des décennies les contraintes liées à la présence de l'une des plus importantes centrales parisiennes, d'une capacité de 80.000 mètres cubes de béton, alors que l'évolution des modes constructifs s'oriente vers une diminution du béton au profit du bois.

La présence de cette installation industrielle génère des nuisances de tous ordres difficilement supportables en cœur de ville : bruits permanents créés par l'activité de la centrale, poussières de sable et de graviers transvasés, encombrement de bétonneuses, flux d'environ 14 à 16 camions par heure, sans compter que ces activités dégradent le paysage des berges qui relient le débouché du parc André-Citroën au pont Mirabeau classé monument historique.

Monsieur le Maire, une centrale de cette ampleur n'ayant plus sa place en ce lieu, avec Philippe GOUJON nous vous demandons que le projet de reconstruction de la centrale Lafarge Béton soit revu en concertation avec les élus du 15e et les riverains.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Claire de CLEMONT-TONNERRE.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour présenter le vœu n° 179.

Mme Danielle SIMONNET. - Je commencerai par dire qu'en plus du vœu que je dépose, le n° 179, pour lequel je voterai, je voterai également pour les deux autres vœux concernant Lafarge.

Oui, Lafarge, là, il ne s'agit pas des démarches en justice qui concernent un certain nombre de ses dirigeants pour complicité de crime contre l'humanité, comme vous le savez, mais bien de la centrale à béton située à côté de Javel, au pied du pont Mirabeau classé monument historique. Il y a plusieurs problèmes.

D'abord, il faut être cohérent. La Ville a voté un vœu que j'avais présenté pour valoriser la filière bois-terre-paille, c'est-à-dire pas simplement pour faire parfois, de manière isolée, des bâtiments innovants avec ces matériaux, mais pour encourager à développer l'ensemble de la filière bois-terre-paille. On ne peut pas dans le même temps faire cela et permettre à la centrale à béton Lafarge d'avoir sa concession pendant 20 ans par Ports de Paris et de bénéficier de toutes les dérogations à la réglementation par la Préfecture et la Ville de Paris qui lui donnerait le permis de construire pour multiplier par deux sa capacité de production.

On a l'Atelier parisien d'urbanisme qui avait rendu un rapport en 2014 - cela ne date pas d'hier -, très clair, qui encourageait le recours alternatif aux centrales de chantier contre les centrales de production de béton prêt à l'emploi, car cela provoque un trafic de camions toupies polluant. Là, on va avoir 180 camions toupies par jour qui vont rouler au diesel, pesant chacun 26 tonnes, et tout cela dans un endroit par ailleurs inondable alors qu'on va avoir un stockage de 50.000 litres de produits chimiques qualifiés de dangereux et qu'on va avoir 7.000 litres de fioul. Tous ces éléments ont par ailleurs été complètement sous-évalués dans le cadre des rapports qui ont été faits permettant de se soustraire aux réglementations.

Il faut arrêter cette folie, il faut libérer la Seine, il ne faut pas imposer aux résidents de ces quartiers l'ensemble de ces nuisances et il faut prendre véritablement en compte les enjeux climatiques.

Voici ce que je propose, que le permis de construire délivré au groupe Lafarge par décision de la Ville de Paris soit annulé, que le projet soit abandonné et qu'il y ait aussi une enquête diligentée pour comprendre à la fois comment les décisions ont conduit la Sous-direction de la protection sanitaire et de l'environnement au sein de la Direction des Transports et de la Protection publique…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci…

Mme Danielle SIMONNET. - … de la Préfecture d police à émettre des avis favorables et comment H.A.R.O.P.A. -Ports de Paris a pu autoriser le groupe Lafarge à déposer son permis de construire en contravention avec la convention d'occupation du domaine public.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Avant de donner la parole à Jean-Louis MISSIKA, je vais donner la parole à Mme la Représentante du Préfet de police qui souhaitait intervenir plus particulièrement sur le vœu n° 179 que vient de nous présenter Danielle SIMONNET.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, effectivement, je souhaitais rebondir sur ce vœu et sur sa formulation, puisque la Préfecture de police est citée comme étant notamment un de ces services ayant délivré une autorisation en violation, je cite, de la réglementation en vigueur.

Je souhaitais apporter quelques précisions factuelles sur cette réglementation. Cet établissement relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, connue sous le bel acronyme d'I.C.P.E. Lafarge a déposé le 21 février 2017 un dossier de réaménagement et de modernisation de ses installations. La seule compétence de la Préfecture de police en la matière est de s'assurer du respect de la réglementation I.C.P.E. et, évidemment, elle ne se prononce pas sur l'opportunité du projet - je ne le ferai donc pas.

La consultation publique a eu lieu à l'automne 2017 conformément à la réglementation à laquelle sont soumises ces installations classées pour la protection de l'environnement, qui sont soumises au régime de l'enregistrement. Le CoDERST a été réuni le 7 décembre 2017 et il a émis un avis favorable. Il y a un contentieux qui a été introduit, puisque nous sommes dans un Etat de droit, par une association de riverains le 7 mai 2018. Ce contentieux n'est pas jugé et je laisserai donc le juge administratif décider si la Préfecture de police a effectivement respecté ou pas la réglementation en vigueur.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Représentante du Préfet de police.

La parole est à Jean-Louis MISSIKA pour répondre à ces trois vœux.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier les différents intervenants et intervenantes pour avoir soulevé ce sujet qui est un sujet extrêmement important.

La Ville de Paris porte une politique ambitieuse de réduction de l'usage du béton dans la construction au profit des matériaux biosourcés, comme l'a fait remarquer Yves CONTASSOT.

Comme vous le savez peut-être, le ciment à lui seul présente 8 % des émissions mondiales de CO_2. La différence entre le béton et les autres matériaux est majeure puisque, par exemple, un mètre cube de bois stocke une tonne de CO_2 quand le même volume de béton émet 250 kilos de CO_2. Certains industriels parlent, certes, de béton bas carbone mais, aujourd'hui, les résultats ne sont pas encore là et la réalité du béton produit dans les centrales telles que celle de Javel n'est pas conforme à nos objectifs de neutralité carbone. Par ailleurs, des épisodes récents tels que le rejet dans la Seine de résidus de béton par Vinci n'est pas d'ordre à nous rassurer sur l'exemplarité environnementale de cette industrie.

Pour toutes ces raisons, nous avons généralisé l'usage du biosourcé dans Paris à la place du béton. C'est devenu un nouveau standard dans tous les concours que nous lançons. Nous l'imposons également à des promoteurs qui portent des projets dans le diffus et nous le demandons bien sûr à nos bailleurs sociaux.

Nous sommes convaincus que le béton doit devenir le dernier recours plutôt que le réflexe. Pour toutes ces raisons, la production de béton devra nettement diminuer dans les années à venir.

Je voudrais m'adresser respectueusement au Président de la République et au Premier ministre. On ne peut pas clamer "Make our planet great again", organiser le One Planet Summit et ne rien faire concrètement là où c'est le plus simple auprès des agences de l'Etat. Edouard PHILIPPE, lors de son discours de politique générale, a dit toute l'attention qu'il portait désormais à l'enjeu écologique. La première initiative concrète qu'il pourrait prendre serait de donner aux agences de l'Etat des instructions claires pour que la dimension environnementale soit prise en compte dans les choix des projets. Ce projet Lafarge est révélateur du fait qu'aujourd'hui des agences comme Ports de Paris continuent à mener des projets qui ne s'inscrivent pas dans l'objectif de neutralité carbone annoncé par le gouvernement français à l'échéance 2050.

A cet aspect écologique global, j'ajoute un sujet local. Il ressort des interpellations des riverains et des différents vœux que le projet de Lafarge n'a pas apporté les garanties suffisantes en termes de paysage, de lutte contre les nuisances et les risques et d'insertion dans les berges de Seine.

La Ville de Paris a été saisie techniquement sur ce projet afin de délivrer un permis de construire. Le dossier étant complet et légal, le permis a été délivré mais cela n'emporte pas notre soutien au projet. C'est là encore révélateur d'une carence dans l'organisation des agences de l'Etat qui sont territorialisées. D'un côté, le Président de la République affirme dans le grand débat que les collectivités locales doivent jouer un rôle plus important et, de l'autre, on laisse la Ville de Paris complètement à l'écart de décisions essentielles concernant son fleuve, ses berges et ce qu'on y installe. Cette mise à l'écart de la Ville de Paris par rapport aux décisions stratégiques de Ports de Paris est intolérable et nous ne l'accepterons plus, d'autant plus lorsque cela atteint la qualité de vie des riverains et que cela s'oppose aux objectifs environnementaux fixés démocratiquement par le Conseil de Paris.

Pour ces raisons, j'émets un avis favorable aux vœux n^{os} 177 et 178 déposés par le groupe "Génération.s" et le groupe les Républicains et Indépendants.

En revanche, comme d'habitude, j'émets un avis défavorable concernant le vœu n° 179 déposé par Danielle SIMONNET parce que, comme d'habitude, elle nous demande de faire quelque chose d'illégal, c'est-à-dire refuser un permis de construire alors qu'il est conforme au droit de l'urbanisme.

Au total, il faut que Ports de Paris et Lafarge acceptent de s'engager dans une concertation avec la Ville, la Mairie du 15e arrondissement et toutes les parties prenantes afin qu'un nouveau projet soit validé démocratiquement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Vous maintenez votre vœu n° 179, donc 3 vœux seront soumis aux voix, les vœux n^{os} 177 et 178 avec un avis favorable de l'Exécutif, le vœu n° 179 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je donne la parole à Jérôme GLEIZES, pour une explication de vote.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Ecologiste de Paris n'est pas toujours en désaccord avec M. MISSIKA. En l'occurrence, nous sommes totalement d'accord, car on oublie souvent que Lafarge fait partie des cinq principaux pollueurs. Il n'y a pas que Total, Lafarge est dans le top 5. Ainsi, souvent on oublie les émissions générées non pas par le transport routier, qui est aussi émetteur de gaz à effet de serre, mais surtout les émissions générées par le béton lui-même qui est un émetteur à effet de serre. Je ne reprendrai pas les chiffres qu'a cités M. MISSIKA et qui sont très problématiques.

Notamment, ce qui peut être utilisé comme argument pour ester en justice contre, c'est le respect du Plan Climat, puisqu'avec un tel agrandissement de la structure, nous ne respecterons pas du tout le Plan Climat de 2018 visant à obtenir une capitale neutre en carbone et résiliente à l'horizon 2050.

Nous votons tous les vœux.

Merci de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

Pas d'autres demandes d'explication de vote ?

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 177 déposée par le groupe "Génération.s", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 270).

Pour le vœu n° 178, même vote, j'imagine.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par les groupes "100% Paris" et les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 271).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 179 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la participation de représentants de la Ville à l'établissement public chargé de la restauration de la cathédrale Notre-Dame.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux travaux de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 180 relatif à la participation de représentants de la Ville à l'établissement public chargé de la restauration de la cathédrale Notre-Dame.

La parole est à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre du projet de loi pour la restauration et la conservation de la cathédrale Notre-Dame, le gouvernement a prévu la création d'un établissement public destiné à gérer les fonds recueillis et à coordonner la conduite des études et des travaux. Il nous paraît indispensable que les décisions émanant de cet établissement soient prises en prenant en compte toutes les réalités économiques locales. Je pense en particulier à la situation des commerçants de l'île de la Cité qui ont été et qui continuent à être sévèrement impactés.

Par ce vœu, nous vous demandons d'une part que la représentation de la Ville au sein de la gouvernance de l'établissement public intègre des élus de l'opposition municipale, et d'autre part que les représentants des commerçants du quartier Notre-Dame soient associés à toutes les réunions dont l'ordre du jour comporte des questions ayant trait aux questions économiques ou touristiques.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA sur ce vœu n° 180.

Pardon ? Le vœu n° 181, oui, c'est une bonne idée. Vous avez raison, Monsieur le Maire.

Je donne donc la parole à Danielle SIMONNET pour présenter le vœu n° 181 relatif aux travaux de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris. Voilà, on regroupe tout ce qui concerne Notre-Dame.

Mme Danielle SIMONNET. - Si je pense que ce n'est pas forcément à la Ville de Paris de participer au financement des travaux, étant donné que c'est la compétence de l'Etat, je note néanmoins que toutes celles et ceux qui sont très enthousiastes sur le mécénat et les dons pourront regarder qu'en ce moment on n'est même pas à 9 % des dons promis qui se traduisent concrètement. Il vaut donc mieux toujours privilégier un financement par la fiscalité, un financement public pour l'ensemble car, là, on est sûr que l'argent est affecté.

Ce que je souhaiterais à travers ce vœu, c'est que la Ville soit pleinement associée au suivi et à la conduite des travaux, car il ne s'agit pas de faire ces travaux à la va-vite et à tout prix. Le temps et la sagesse sont la garantie que les choses sont bien faites et dans le respect de toutes les contraintes nécessaires. La cathédrale de Paris doit être restaurée, comme le préconisent les architectes des bâtiments de France, scientifiques, historiens, selon les principes qui ont prévalu à son inscription dans l'ensemble "Paris-Rives de la Seine", c'est-à-dire sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, ce qui explique qu'un certain nombre d'obligations dans la manière dont la cathédrale sera restituée doivent être respectées.

Ce chantier qui va être engagé à Notre-Dame de Paris doit être l'occasion de réévaluer en profondeur le projet d'ensemble qui prévoit une commercialisation et une financiarisation inappropriée et pernicieuse de l'île de la Cité. Je vous rappelle que j'étais très inquiète de la volonté de réaménagement de l'île de la Cité lorsque François HOLLANDE était président de la République, où le gouvernement projetait des projets complètement fous, y compris d'un centre commercial sous le parvis de Notre-Dame.

Que la Ville de Paris s'oppose aux dérogations à tous les codes régissant la restauration/restitution de Notre-Dame de Paris auxquelles le gouvernement entend consentir selon le projet de loi qui est en cours d'examen au Parlement et intitulé "Projet de loi pour la restauration et la conservation de la cathédrale Notre-Dame de Paris et instituant une souscription nationale à cet effet".

Je vois que je ne vais pas avoir le temps de donner tous les autres points de mon long vœu que je vous invite à lire, mais vous en comprenez l'esprit. Il faut absolument que la Ville soit pleinement associée et qu'on ne brade pas les questions de sécurité, car on a bien vu dans les rapports que c'est parce que les moyens n'avaient pas été alloués en termes d'effectifs pour garantir les conditions de sécurité incendie que ce qui est arrivé a pu advenir.

Vraiment, pas de rabais, ne dérogeons pas aux réglementations et garantissons dans le temps long un travail sérieusement fait où tout ce qui y contribue soit respecté.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA pour répondre aux deux oratrices.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Oui, d'abord, je voudrais dire que la Ville de Paris a pris toutes ses responsabilités et a fait le nécessaire, y compris d'ailleurs en partenariat avec l'Etat et également sous la responsabilité d'Ariel WEIL, le maire du 4e arrondissement, en ce qui concerne aussi bien les commerçants que les autres personnes concernées dont les habitants qui ont quand même été très impactés par cet événement et qui, pour certains d'entre eux, ont été obligés de quitter leur domicile pendant une certaine période.

Nous avons dialogué avec toutes les personnes impactées par l'incendie et cela ne se restreint pas aux commerçants. La Ville de Paris a déjà organisé, le 24 avril, une réunion d'information à destination des commerçants afin de les accompagner dans leurs démarches, notamment auprès des assurances et des services de l'Etat.

Mais ce que je voudrais dire aussi, c'est que nous avons largement affirmé un certain nombre de positions sur les différents sujets que les deux oratrices ont abordés, notamment sur la restauration à l'identique, sur le respect du patrimoine et des règles qui le régissent. La Maire de Paris a pris clairement position, je l'ai fait aussi et la Commission du Vieux Paris l'a fait également.

En ce qui concerne le périmètre, nous avons indiqué à l'Etat l'importance que la restauration se fasse dans une démarche conjointe avec la Ville afin d'intégrer les abords de la cathédrale. La visite d'un lieu comme Notre-Dame se fait par la découverte au travers de son parvis. Il est évident qu'il faut prévoit une étude globale pour étudier les accès à Notre-Dame depuis notre espace public et cela pourrait se traduire par une co-maîtrise d'ouvrage avec l'Etat pour mener à bien ce projet. J'en profite tout de même pour dire à Mme SIMONNET que reprendre des "fake news" et même une version complotiste du travail qui a été mené par M. BÉLAVAL et par M. PERRAULT sur le parvis de Notre-Dame n'est pas très décent.

En ce qui concerne la gouvernance de l'établissement public, il en va de même, la Ville a déjà porté la demande d'en faire partie tout en demandant que l'UNESCO y soit également associée. Nous avons eu des conversations avec les personnalités en charge de ce dossier, la Maire de Paris et moi-même. Les modalités de la répartition entre les différentes entités ne sont pas encore définies, mais la demande officielle de la Ville a été portée au gouvernement et dans le cadre de diverses auditions au Sénat et à l'Assemblée.

Comme vous le voyez, la Ville assume ses responsabilités mais ne se substitue pas à l'Etat qui est responsable de ce bâtiment, tout en affirmant son point de vue sur les modalités de la restauration de ce lieu aussi important et symbolique pour nous toutes et nous tous.

Je propose donc le retrait de vos vœux ou j'émettrai un avis défavorable sur ces deux vœux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Louis MISSIKA.

J'interroge le groupe LRI, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. Vous ne le retirez pas ? Très bien, c'était le vœu n° 180.

Danielle SIMONNET, vous maintenez votre vœu n° 181 ?

Je mets donc ces deux vœux aux voix avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par M. POZZO di BORGO relatif aux capteurs de présence sur les écrans publicitaires de métro parisien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 182 présenté par Yves POZZO di BORGO et relatif aux capteurs de présence sur les écrans publicitaires du métro parisien.

M. Yves POZZO di BORGO. - Monsieur le Maire, depuis février 2019, Métrobus, la régie publicitaire de la R.A.T.P., mène une expérimentation sur une trentaine d'écrans publicitaires et ces écrans sont installés dans le métro.

C'est vrai que la C.N.I.L. a autorisé tout cela mais, par précaution, elle a demandé que soit notée la phrase suivante : "Ce mobilier est équipé d'une mesure de l'audience opérée par Retency pour le compte de Métrobus. Si vous ne souhaitez pas faire partie de cette mesure d'audience, rendez-vous sur retency.com/stats." C'est vrai que c'était nécessaire, c'est la C.N.I.L. qui a imposé cela, mais cette petite phrase est tellement minuscule que je crois que même avec une loupe on n'arrive pas à la voir.

Ainsi, le sens de mon vœu, c'est de demander, si vous voulez, que la société qui fait cette expérimentation mette un peu plus en valeur cette phrase de protection de la liberté publique.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Yves POZZO di BORGO.

Je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA, pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Oui, je partage votre souci de transparence, Monsieur POZZO di BORGO, sur toutes les expérimentations de ce type.

J'ai déjà eu l'occasion de répondre à un vœu lors du précédent Conseil sur ce sujet des capteurs de présence de la R.A.T.P. J'avais rappelé que le règlement de publicité ne s'appliquait pas à ce dispositif qui, par ailleurs, avait été autorisé par la C.N.I.L. Une des conditions demandées par la C.N.I.L. est effectivement de garantir à toute personne souhaitant se soustraire à l'expérimentation qu'elle puisse le faire.

Je partage avec vous le fait que les moyens pour y parvenir doivent être clairement affichés et que l'information actuellement présente sur ces écrans publicitaires est peu visible. Je suis donc favorable à votre vœu afin que nous interpellions "Ile-de-France Mobilités" à ce sujet.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par M. POZZO di BORGO, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 272).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la révision du P.L.U. concernant l'Hôtel Dieu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 183 relatif à la révision du P.L.U. concernant l'Hôtel-Dieu.

La parole est son auteure, Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, en pleine grève des urgences du fait de leur sursaturation et de leurs sous-effectifs en personnels de santé, on a appris que la Ville de Paris avait donné son accord à l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris pour qu'une partie de l'Hôtel-Dieu soit cédée pour 80 ans contre 144 millions d'euros seulement pour, entre autres, un restaurant gastronomique et des commerces.

D'un strict point de vue économique, c'est une braderie, cette négociation financière, car cela revient à 7,50 euros le mètre carré par mois alors qu'un logement devrait être en moyenne à 30 euros le mètre carré.

C'est le promoteur Novaxia qui a été retenu, celui qui a déjà transformé La Poste du Louvre en hôtel 5 étoiles, l'ancien hôtel des impôts de Nice en hôtel 3 étoiles et j'en passe. Ce choix de marchandisation d'une partie de l'Hôtel-Dieu répond à une volonté de renforcer l'attractivité touristique de Paris, mais cette attractivité touristique au profit d'un tourisme de masse est totalement contraire à l'enjeu climatique. Ce choix de marchandiser l'Hôtel-Dieu répond aussi à la volonté de l'A.P.-H.P. de brader l'ensemble de son foncier, l'ensemble de son bâti et d'être dans une pure logique économique inacceptable. Je ne cesse de déposer des vœux depuis 2014 pour défendre l'Hôtel-Dieu comme hôpital de proximité devant retrouver nombre de ses services un à un fermés.

Je voudrais dire que si l'A.P.-H.P. a arrêté un projet médical global, reconnaissons qu'il est notoirement insuffisant, qu'il ne répond pas aux besoins. Notons aussi que la situation problématique des sans-abri, des exilés à Paris aurait pu trouver une part de réponse dans cet hôpital où vous avez tant de places non utilisées et qui devrait répondre à un besoin qui est prioritaire sur celui de faire un restaurant gastronomique. Le projet de transformation de l'île de la Cité a-t-il un lien avec cette volonté de modifier cet hôpital ?

Je vous le dis, si la totalité des surfaces de l'Hôtel-Dieu restait affectée à des activités ayant un lien avec la santé, alors il n'y aurait pas besoin de modifier le plan local d'urbanisme. Si vous voulez modifier le plan local d'urbanisme, c'est bien pour en faire autre chose.

Je voudrais attirer l'attention des groupes, groupe Communiste, groupe Ecologiste et groupe "Génération.s". En 2014, tout le monde était d'accord pour soutenir l'Hôtel-Dieu, tout le monde était d'accord pour refuser une modification du P.L.U. pour que cela reste entièrement un hôpital. Qu'il y ait des activités de santé comme du logement étudiant en médecine ou en soins infirmiers, personne ne le conteste.

Mais attention, ne croyez pas que ce qui compte, ce soit la part réservée à la santé et peu importe qu'une partie soit modifiée pour un restaurant gastronomique. Si aujourd'hui vous cédez et vous acceptez une modification du P.L.U., vous savez très bien quel appétit les promoteurs chercheront à mettre en place comme pression…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci…

Mme Danielle SIMONNET. - … vis-à-vis de l'A.P.-H.P. ou vis-à-vis de la Ville de Paris. Ne modifions pas le P.L.U.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Oui, Madame SIMONNET, vous présentez tellement de vœux dans les Conseil de Paris que vous n'avez pas le temps de les écrire et, parfois même, vous n'avez même pas le temps de les lire avant, ce qui donne ce résultat.

Je crois que vous travestissez complètement la réalité, ainsi que l'histoire de ce projet et de cet hôpital. La Maire de Paris s'est battue lors de la précédente mandature et en début de mandature et nous tous ensemble afin de maintenir un hôpital sur le site de l'Hôtel-Dieu, et c'était quelque chose qui n'était pas évident. Nous avons gagné et nous avons gagné tous ensemble pour qu'il y ait non seulement un hôpital mais aussi un grand projet hospitalier et pour que ce grand projet hospitalier soit une transformation avec des urgences, avec des activités ambulatoires, un service de psychiatrie, un plateau technique, avec notamment le maintien des équipements actuels d'imagerie. Et ce programme s'accompagne d'un volet ambitieux en recherche puisque l'Hôtel-Dieu sera un centre de référence en épidémiologie clinique et en santé publique. Nous avons aussi travaillé à l'ouverture d'un service de protection maternelle et d'un centre de santé sexuelle.

Tous ces éléments répondent strictement à notre promesse de conserver une activité hospitalière d'envergure et je vous rappelle que ce projet représente les deux tiers de l'Hôtel-Dieu.

Ce que l'A.P.-H.P. a proposé et ce que nous avons accepté, c'est de financer ce projet en organisant un concours. Mais ce concours, nous ne l'avons pas organisé sans mettre des garde-fous et sans mettre des barrières. Vous passez votre temps à citer le restaurant gastronomique, lequel représente une infime partie - une infime partie - de ce projet. Et vous oubliez de parler de tout ce qu'il y aura dans ce projet, qui correspond à des activités d'intérêt général. Il y a une part importante de C.I.N.A.S.P.I.C., il y a l'implantation de Biolab qui est un des acteurs majeurs de l'innovation dans le domaine de la santé, il y a la création d'une Maison du handicap, il y a une crèche, il y a toute une série de choses qui correspondent à des services d'intérêt général, et pas du tout seulement le restaurant gastronomique que vous mettez en avant dans votre intervention.

C'est donc une présentation falsifiée de la réalité que vous proposez et je trouve cela absolument scandaleux, sans compter que vous reprenez le gros "bobard" et la théorie complotiste prétendant que cela ferait partie d'un vaste projet de marchandisation du sous-sol ou du site de l'île de la Cité. Il faudrait vraiment que vous fassiez un peu attention à ce que vous racontez, vraiment !

J'émets donc un avis défavorable à ce vœu qui ne reflète, ni de près ni de loin, nos engagements, ni la réalité du projet.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Nous passons au vote, et si vous n'avez pas suivi, c'est un avis défavorable de l'Exécutif à ce vœu n° 183 qui, je pense, est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux projets de densification urbaine.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 184 relatif aux projets de densification urbaine et la parole est à nouveau à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Eh bien écoutez, cela tombe bien, car ce vœu, finalement, est une réponse par anticipation aux annonces de Mme HIDALGO d'hier.

En effet, dans un mépris complet non seulement de la démocratie participative mais aussi de notre Assemblée, Mme la Maire de Paris décidait hier, alors qu'elle "séchait" ce Conseil de Paris, de présenter à la presse ses projets de forêts urbaines. Rien que le concept de forêt urbaine, c'est totalement hallucinant. Cela n'existe pas, une forêt urbaine, et ce n'est pas parce que vous mettez 28 arbres sur la place de l'Hôtel de Ville que vous en faites une forêt.

A travers ce vœu, je voudrais vous dire que l'urgence écologique et les rapports ont montré que là où il y avait le plus de problèmes d'îlots de chaleur urbains, c'était dans les quartiers populaires, nord-est, qu'il y avait même une corrélation entre le niveau de revenus et le nombre d'arbres et qu'en clair c'était bien dans les quartiers populaires qu'il fallait absolument avoir des projets de retour en pleine terre, de plantations, remettre de la végétalisation et pas simplement sur des façades et sur des toits, de la vraie végétalisation.

La Ville de Paris, la majorité, l'Exécutif a enfin cédé et entendu la lutte concernant le TEP Ménilmontant, qui n'était absolument pas une lutte contre des équipements publics mais bien une lutte pour préserver les espaces non bâtis et une lutte qui visait à dire que, non, 5 mètres carrés d'espaces verts par habitant, cela n'est pas suffisant, c'est un vrai problème.

Ainsi, à travers ce vœu, je vous propose, à la suite de cette sage décision d'abandonner le projet du T.E.P. Ménilmontant, de renoncer au projet de densification de la place Mazas, de renoncer aux projets de tour Triangle, de Bercy-Charenton, de Chapelle-Charbon, de l'îlot Netter-Debergue, de l'impasse Boutron et d'abandonner les projets "Réinventer Paris" et "Réinventer la Seine" qui sont contraires à la nécessité de préserver la Seine comme patrimoine mondial et comme respiration essentielle à notre Capitale. Et puisque Paris est la ville la plus dense du monde, il faut au contraire préserver l'ensemble des friches, dents creuses, terrains sportifs et dans chaque nouveau projet avoir pour ambition de laisser au moins 30 % pour les espaces verts.

Comme proposition, je souhaite l'abandon de ces projets que je ne recite pas, la mobilisation de tous les bâtiments et logements vides à Paris par le biais de demandes de réquisitions par la Préfecture, de la préemption et de l'expropriation conformément aux vœux relatifs à ces mesures qui ont pu être votés et qui sont restés sans suite depuis un an, ainsi que la priorité absolue pour la Ville de Paris de répondre…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci…

Mme Danielle SIMONNET. - … à la situation d'état d'urgence sociale et écologique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à Jean-Louis MISSIKA, pour répondre à cette intervention tout en nuance.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Mes chers collègues, il est 12 heures 55. Nous allons évidemment suspendre la séance puisque nous avons fini avec les travaux de la 5e Commission et nous reprendrons la séance à 14 heures 30 en commençant les dossiers de la 6e Commission.

Je vous remercie de votre présence, de votre attention, de votre silence et je vous souhaite un excellent appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante-cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de Mme Antoinette GUHL, adjointe).

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Mesdames et Messieurs les élus, nous reprenons la séance et nous commençons la 6e Commission.

Compte rendu de la 6e Commission.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Conformément au règlement intérieur du Conseil, je donne la parole à Mme Annick OLIVIER, présidente de la 6e Commission.

Mme Annick OLIVIER. - Merci.

Notre Commission a commencé par l'accueil de M. Stefano BOSI, vice-chancelier des universités, qui avait été invité pour un échange sur Parcoursup. Dans son intervention, M. BOSI a précisé les modalités de fonctionnement complexes du dispositif, avec les évolutions déjà réalisées entre les rentrées 2018 et 2019. Il a précisé quelques éléments sur le contexte parisien : notamment, Paris accueille 12,63 % des vœux nationaux, seulement 7,63 à Versailles et 7,39 à Créteil.

Par ailleurs, sur les vœux confirmés d'affectation, Paris reçoit presque 23 % de vœux venant de l'Académie de Créteil, plus de 30 % venant de Versailles et 29 % venant du reste de la France. Il a indiqué que le taux de boursiers avait été revu à la hausse. Des échanges ont ensuite suivi entre les membres de la Commission et M. BOSI pour expliciter et éclairer un certain nombre de points. Il est vrai que le recul manque un peu pour vraiment avoir l'impact de ce dispositif, qui est encore en cours d'évolution. M. BOSI s'est engagé à transmettre à la Commission les données qu'il nous a données sur Parcoursup. Si des membres du Conseil sont intéressés, on pourra leur transmettre ces données.

Par la suite, notre Commission a continué par l'examen des projets de délibération. Mme LEMARDELEY a insisté sur le projet de délibération DAE 79 concernant une chaire de travail financée par la Ville, le projet de délibération DAE 89, qui est une subvention pour la diffusion de la culture scientifique, qui est donc une subvention fort intéressante. M. BLOCHE a pour sa part insisté sur le projet de délibération DASCO 18 concernant l'appel à projets pour l'animation dans les temps d'activité périscolaire, sur le projet de délibération DASCO 25, qui est un projet d'animation dans le cadre des NPNRU, et le projet de délibération DASCO 17, qui concerne un dispositif qui rencontre beaucoup de succès, les classes à projet d'activité culturelle.

Sandrine CHARNOZ, quant à elle, a insisté sur les trois projets de délibération qui contribuent à la réalisation du plan accueil petite enfance de la mandature. Nous avons ensuite examiné les vœux de notre Commission.

Voilà le compte rendu succinct de nos débats.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Présidente.

2019 DASCO 18 - Subventions (875.062,73 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des T.A.P.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASCO 18 relatif à l'attribution de subventions et de conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des temps d'activité périscolaire.

La parole est à Mme Gypsie BLOCH, pour le groupe "100% Paris", pour 5 minutes.

Mme Gypsie BLOCH. - Je vous remercie, Madame le Maire, mes chers collègues.

Ce projet de délibération nous permet de voter les subventions données aux associations pour les projets d'animation pour les ateliers du mardi et du vendredi à 15 heures, les temps d'activité périscolaire en maternelle et élémentaire, subventions qui sont attribuées dans le cadre de l'appel à projets. Cette subvention nous permet de nous arrêter un peu, dans ce Conseil, sur ce dispositif de l'appel à projets et d'envisager des améliorations pour l'avenir.

Cet appel à projets est une très bonne chose dans le dispositif, parce qu'il vient compléter les associations qui proposent des ateliers dans le cadre du marché. Il vient aussi compléter les ateliers proposés par les animateurs de la Ville. Ces ateliers permettent une diversité des contenus et également des approches éducatives différentes et variées, puisque les associations travaillent différemment des animateurs de la Ville. Comme ils ciblent des écoles en particulier, ils sont toujours adaptés aux contraintes des écoles ciblées. Ils sont aussi adaptés à leurs besoins et à ce que souhaitent les enfants, surtout après 5 ans de recul sur ces ateliers périscolaires. Ils peuvent surtout s'intégrer plus facilement dans les projets d'école, car ce sont des propositions qui sont réfléchies en amont, avec le R.E.V., et très souvent aussi avec le directeur d'école.

Les ateliers qui sont proposés dans ce cadre sont souvent d'une bonne tenue qualitative et sont très appréciés des enfants et des familles. Ils sont proposés par des associations locales, ce qui est intéressant pour le travail en commun sur un même territoire, pour que les acteurs puissent se rencontrer.

C'est un bon dispositif, mais force est de constater, et je l'ai souligné lors de la réunion que nous avons eue avec Patrick BLOCHE, l'adjoint aux affaires scolaires, sur le suivi de la M.I.E. périscolaire, qui avait été présidée par mon collègue Jean-Baptiste MENGUY, ce dispositif tend à s'essouffler. De moins en moins d'associations répondent à cet appel à projets qui est renouvelé chaque année. Il s'essouffle, notamment et sans doute parce que les démarches administratives sont lourdes pour des associations qui sont souvent locales, donc de petite taille, et qui n'ont pas toujours la capacité ni les moyens humains et le temps, de répondre chaque année à cet appel à projets, alors que le marché, lui, propose des conventions pour 3 ans, ce qui est sans doute plus facile pour les associations d'y répondre.

Avec mes collègues du groupe "100% Paris", nous pensons qu'il faudrait repenser ce dispositif. Cela permettrait également de redonner du souffle, de redonner du dynamisme, de redonner un nouvel élan à ces ateliers périscolaires. Beaucoup d'ateliers tournent en rond avec les mêmes contenus. Les enfants commencent à avoir fait le tour entre le CP et le CM2, après 5 ans d'ateliers.

Nous souhaiterions également, parce que nous pensons que c'est, renforcer la dimension culturelle de ces activités périscolaires, notamment avec des intervenants qui sont formés à ces ateliers, que ce soit les arts visuels, la musique, le cinéma, le théâtre. On l'a évoqué énormément pendant la mission d'information et d'évaluation périscolaire lors de nombreuses éditions, Paris a des infrastructures fabuleuses, mais aujourd'hui, force est de constater que l'on n'en profite pas assez. Il nous paraît vraiment important que cette culture très présente à Paris, qui est l'un des piliers de base de l'éducation, puisse être également un pilier dans les ateliers périscolaires.

Je vous remercie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne maintenant la parole à Jean-Baptiste MENGUY.

Non, je ne donne pas la parole à Jean-Baptiste MENGUY, qui ne la veut plus. Pour répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Présidente.

Merci à vous, Gypsie BLOCH, de vous être inscrite sur ce projet de délibération DASCO 18 qui accorde 875.000 euros aux projets d'animation mis en œuvre dans les écoles parisiennes. C'est pour moi, comme vous l'avez fait dans votre intervention, l'opportunité de revenir sur la réunion de comité de suivi de la MIE, sur la politique dédiée au périscolaire, qui s'est réunie le 6 mai dernier, en présence de Jean-Baptiste MENGUY, qui a été président de cette M.I.E. il y a 3 ans, et de sa rapporteure, Catherine BARATTI-ELBAZ. Nous avons réuni ce comité de suivi conformément à un engagement pris devant le Conseil de Paris, suite à un vœu déposé par le groupe LRI en septembre 2018.

Cela a donc été l'occasion, et la réunion a duré un certain temps, de faire le point sur les 50 recommandations formulées par la M.I.E., marquant l'ambition et l'exigence des élus de la Ville de Paris pour un temps périscolaire qui ne peut être que de qualité.

J'ai le plaisir de vous faire part du sentiment qui a été partagé lors de cette réunion, des progrès qui se sont développés durant ces trois dernières années, puisque nous avons été amenés à voir les évolutions à partir des 50 recommandations que j'évoquais à l'instant.

Nous avons ainsi amélioré la construction de la pause méridienne et des temps du soir, mais aussi la structuration des temps périscolaires dans les écoles maternelles, ce qui était une préoccupation forte à la fois des enseignants et des parents. En ce domaine, et tout particulièrement pour les maternelles, je peux l'affirmer, le périscolaire de 2019 n'est pas celui de 2013.

Nous avons développé le périscolaire au sein des collèges, avec le programme "Tous au collège" qui a permis aux jeunes qui ne partent pas en vacances de profiter des richesses de la capitale. Nous avons développé de nouveaux partenariats pour enrichir les contenus des activités et favoriser l'égalité territoriale par une meilleure prise en compte des réalités territoriales, une co-construction des projets sur temps scolaires et périscolaires. Personnellement, je ne vois pas l'essoufflement que vous évoquez, Gypsie BLOCH. S'il faut alléger les formalités pour les associations qui répondent aux appels à projets, je vous dis ma disponibilité. Si vous souhaitez que les activités culturelles soient maintenues et même amplifiées, vous trouverez en ma personne un interlocuteur évidemment particulièrement attentif.

Par ailleurs, malgré les contraintes extrinsèques, nous nous engageons pour une meilleure information des familles. Pour que les démarches soient facilitées, le déploiement de l'espace numérique de travail et la refonte de Facil'Familles sont à cet égard des opportunités. Vous le savez, 150 écoles, dès la prochaine rentrée, seront équipées en ENT.

Nous avons renforcé les contrôles en matière de protection de l'enfance en recrutant une personne dédiée au sein de la DASCO, en renforçant la formation de nos agents et en étant plus réactifs dans un domaine où nous ne devons tolérer aucune approximation. Le principe de précaution s'impose évidemment.

Enfin, nous avons professionnalisé les équipes d'animation grâce à l'Ecole des métiers de la DASCO créée en janvier 2018 et grâce à un travail partenarial et participatif renforcé, en particulier avec l'Académie de Paris. Nous sommes donc bien dans une dynamique de progrès, d'avancée, d'amélioration. Comme on le sait, le progrès ne peut être continuel, tout particulièrement en ce domaine.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 18.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASCO 18).

2019 DASCO 53 - Caisse des Ecoles (1er). - Subvention (3.010 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2019 DASCO 65 - Caisse des Écoles (15e). - Subvention (59.626 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2019 DASCO 68 - Caisse des Écoles (18e). - Subvention (175.341 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASCO 53 concernnant la caisse des écoles du 1er pour une subvention de 3.010 euros pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

La parole est à Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste - Front de Gauche, pour 5 minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Les enfants sont inégaux face aux vacances, c'est bien connu. Un quart des enfants ne partent pas en vacances. C'est le cas pour 5 % des enfants de cadres supérieurs et 50 % des enfants des familles les plus modestes.

Selon une enquête de la Fédération Jeunesse au plein-air réalisée l'an passé, seul un quart des 7-12 ans sont déjà partis en colonie de vacances. Pourtant, ces séjours sont pour ces jeunes un vecteur d'inclusion sociale, une source d'épanouissement. Cette enquête montre que les colonies sont plutôt l'apanage des classes socioprofessionnelles supérieures : 32 % des enfants de CSP + sont déjà partis, contre 20 % des enfants des catégories populaires. La Fédération de la Jeunesse au plein-air réalise ainsi un constat sombre mais juste, un véritable appel à l'action. La première raison invoquée par les familles, notamment par les familles des classes populaires, est le prix des séjours qui augmente plus vite que le revenu des familles.

Notre groupe est particulièrement attaché à la question du droit aux vacances pour toutes et tous. Ainsi, nous avons toujours défendu le dispositif "Arc-en-Ciel" au cours de cette mandature. En 2015, nous avions gagné un arbitrage en faveur de 500.000 euros. Trois ans plus tard, nous avions défendu et obtenu le maintien des colonies "Arc-en-Ciel" qui étaient menacées.

Les 18 projets de délibération, DASCO 53 à 70, visent à verser des subventions aux différentes caisses des écoles pour la mise en œuvre des séjours de vacances. Nous voterons favorablement car elles permettent aux enfants parisiens de partir en vacances. Cependant, nous avons quelques questions relatives à la grande diversité des montants versés ainsi qu'à leur évolution par rapport à l'an passé.

L'exposé des motifs explique que le montant alloué à chaque caisse est calculé sur la base d'un recensement des séjours de la Caisse des Ecoles considérés pour l'année 2018. En comparant les montants versés cette année à ceux versés l'an passé, nous remarquons qu'ils évoluent à la hausse ou à la baisse avec parfois des différentiels assez importants. Par exemple, cette année, le projet de délibération DASCO 63 attribue une subvention de 139.408 euros à la Caisse des Ecoles du 13e, à laquelle je suis sensible, mais pas seulement, alors qu'elle était l'an passé de près de 183.000 euros, une baisse conséquente de plus de 40.000 euros ; sur 139.000 euros, c'est de l'ordre de 25 %. A l'inverse, la Caisse des Ecoles du 14e touche 167.594 euros cette année, contre 127.000 l'an passé, soit 40.000 euros de hausse cette fois-ci. Nous aimerions comprendre l'origine de ces fortes variations, qui semblent assez erratiques, entre les différentes caisses des écoles. Cela signifie qu'il y a eu une forte évolution du nombre des séjours. Pour quelle raison ?

Nous nous interrogeons également sur le montant des subventions versées à chaque caisse des écoles en valeur absolue, et non pas en variation. Il existe des différences de montant assez importantes. Par exemple, la Caisse des Ecoles du 11e arrondissement dispose d'une subvention de 250.000 euros, soit plus de 100.000 euros d'écart avec celle du 13e - excusez-moi si c'est ma référence -, alors même que le 13e est plus peuplé que le 11e :180.000 habitants contre 140.000 dans le 11e. Aussi, nous nous interrogeons sur ces disparités. Est-il possible qu'elles soient dues à des différences entre arrondissements dans l'information et la communication auprès des familles, sur l'existence de ces séjours ? C'est une question particulièrement importante car l'information des familles sur l'existence des séjours permet de rendre effectif le droit aux vacances pour toutes et toutes.

L'enquête de Jeunesse au plein-air montre d'ailleurs que le déficit d'information est un frein important au départ en colonie. Il est important que la Ville puisse mettre tous les moyens possibles pour faire connaître les colonies de

vacances aux familles. Je vous remercie par avance pour les réponses que vous pourrez apporter à nos interrogations.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur AQUA.

Je vous propose de donner la parole, sur les projets de délibération DASCO 65 et 68, à Jean-Baptiste MENGUY, et que vous ayez ensuite une réponse groupée pour ces 3 projets de délibération de M. Patrick BLOCHE.

Je vous propose d'examiner le projet de délibération DASCO 65 pour la Caisse des Ecoles du 15e, subvention de 59.000 euros pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

La parole est à Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire. J'interviens donc en même temps sur les deux projets de délibération, je fais un groupé.

Ces projets de délibération nous donnent l'occasion de revenir sur l'action des caisses des écoles, qui sont des structures, en termes de service public de proximité, tout à fait fondamentales. J'ai l'occasion à chaque fois de saluer la conviction de Patrick BLOCHE que l'autonomie de ces caisses, tel qu'il aime à le rappeler, est un sujet assez important. Je le dis avec sérieux, parce que cela permet une gestion d'un service public de plus en plus exigeant, puisque les usagers que sont les enfants et leurs familles demandent toujours plus de qualité. C'est un modèle qui mériterait certainement quelques réformes, notamment du point de vue de son financement, mais qui permet d'être au plus près des attentes. Je rappelle que les caisses des écoles n'ont pas qu'une vocation nutritive ou nourricière, mais aussi une vocation éducative et sociale. L'engagement de certaines caisses vis-à-vis de ces séjours de vacances est pour le moins fondamental, parce que c'est un lien social avec les familles d'un arrondissement qui est toujours plébiscité et auquel les familles sont particulièrement attachées.

Lorsqu'il y a quelques mois, la mairie centrale a fait état de sa volonté de supprimer un certain nombre de ces séjours, beaucoup de parents n'ont pas compris. Cela s'est fait, en plus, dans des conditions rocambolesques, d'un site Internet qui devait fermer provisoirement et qui n'a finalement jamais rouvert.

Cela nous interpelle sur cette vocation des caisses des écoles. Dans le 15e arrondissement, mais comme dans d'autres arrondissements, nous n'avons pas le monopole de la qualité, mais nous avons une action déterminée, qui n'est pas que nutritive, sur laquelle cette Caisse des Ecoles, son action sociale est tout à fait importante. Nous travaillons en relation avec les assistantes sociales scolaires et nous souhaitons continuer à pouvoir agir, si j'ose dire, pour ces familles.

Il ne faut pas oublier que la réforme du financement des caisses des écoles par la Mairie centrale est pour le moins revenue sur cette question. Je le redis, si vous voulez améliorer la qualité des repas offerts, l'éducation à l'alimentation qui participe à la lutte contre le gaspillage, si vous voulez renforcer ce lien social et sociétal, nous savons par expérience, et justement parce que nous sommes dans la proximité, qu'une Caisse des Ecoles doit pouvoir avoir une action large qui n'est pas que de servir des repas, mais aussi d'avoir des actions sociales et de participer à cette éducation.

Je le redemande assez fortement, il faut que les clés de répartition des subventions de la Mairie centrale prennent davantage en compte tous les à-côtés des repas servis. Si vous ne développez pas l'éducation à l'alimentation, comme je le souhaite, dans les écoles, c'est-à-dire si vous ne recrutez pas davantage de personnels pour assurer des ateliers pédagogiques, pour assurer des portes ouvertes, etc., l'approche des enfants pour l'alimentation qui est servie est beaucoup moins de qualité, donc il y a des conséquences même en termes de gaspillage. C'est gagnant-gagnant. Ce sont des démarches vertueuses. La clé de subvention de la Ville ne permet pas une bonne et juste prise en compte de ces actions.

Cette question du financement de ces séjours s'inscrit dans cette démarche vertueuse d'un meilleur financement, plus opportun en termes d'appréciation de la qualité. Je le rappelle, par exemple, sur l'alimentation durable, nous avons fait le choix avec Philippe GOUJON d'engager une nouvelle stratégie d'alimentation vers le 100 % durable d'ici 3 ans et demi. C'est un choix volontariste, qui a un coût évidemment, mais ce n'est pas qu'une question d'objectif. La Ville, comme d'autres collectivités, même la loi d'ailleurs, se base beaucoup trop sur l'affichage d'une quantité ou d'un ratio d'alimentation durable. Or, ce qu'il faut prendre en compte, c'est l'objectif atteint, mais aussi l'effort fourni. Ce n'est pas du tout la même chose pour une Caisse des Ecoles de passer de 0 à 50 % d'alimentation durable en un an ou en 10 ans. Cette progression ne rentre pas dans les critères et les clés de répartition du financement et de la subvention des caisses des écoles. C'est pour la partie 15e.

Je crois sincèrement que si nous avions une politique beaucoup plus volontariste pour la qualité alimentaire et que nous associons beaucoup plus les caisses des écoles et les projets éducatifs, pourquoi pas au PEDT, Monsieur BLOCHE, pour développer l'alimentation à l'école, enseigner l'alimentation à l'école, ce serait gagnant-gagnant et vous verriez que, malgré le coût que cela implique - oui, c'est un service public qui a un coût financier comme d'autres services publics -, nous irions vers quelque chose de beaucoup plus vertueux, en particulier pour la santé des enfants.

Enfin, sur la Caisse des Ecoles du 18e, vous l'avez vu dans l'actualité récente, il y a un sujet sur la qualité des repas fournis dans le 18e arrondissement, sur le modèle de fonctionnement et le modèle économique, qui ont été choisis il y a des années par une mairie de gauche, de passer en D.S.P., qui ont été confirmés malgré les demandes des familles du 18e et des élus, dont le député du 18e Pierre-Yves BOURNAZEL. On ne peut pas rester insensible à ce qu'il se passe dans le 18e.

Vous allez me renvoyer l'argument de l'autonomie des caisses. Évidemment que les caisses sont autonomes dans leur gestion. J'interviens sur deux projets de délibération, c'est pour cela que je me permets de déborder un peu de mon temps. La seule chose est que nous avons un choix qui touche directement à la qualité des repas servis. Mercredi après-midi, quand mon groupe a posé la question d'actualité, Pierre-Yves BOURNAZEL a demandé, dans ses interrogations à la Maire de Paris, quel était son positionnement par rapport à ce modèle de fonctionnement d'une délégation de service public, d'une liaison froide, de plats réchauffés et d'interrogation sur la qualité. Nous n'avons pas eu de réponse.

Je crois que ce débat cet après-midi est la bonne occasion, Monsieur le Maire, Madame la Présidente de séance, pour apporter des réponses structurantes sur le modèle des caisses des écoles, mais tout particulièrement, et dans le respect de l'autonomie des caisses, sur la situation du 18e, pour que même avec 48 heures de retard par rapport à la question de mon président, les familles du 18e arrondissement puissent avoir des débuts d'annonce ou des débuts de principe ou de prises de position de principe de l'Exécutif parisien qui, tout de même, cofinance à hauteur de la moitié les caisses des écoles. Je rappelle quand même que le 18e arrondissement est une des caisses qui touchent la subvention la plus importante de fonctionnement chaque année, malgré le choix d'une DSP au profit de Sodexo Sogeres.

J'en ai terminé, merci beaucoup.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci bien.

Pour vous répondre, Monsieur MENGUY et Monsieur AQUA, je donne la parole sur ces 3 projets de délibération à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je centrerai ma réponse sur l'objet des projets de délibération, c'est-à-dire les séjours de vacances. Comme il y a un vœu sur la Caisse des Ecoles du 18e arrondissement, je répondrai à la partie de l'intervention de Jean-Baptiste MENGUY, auquel il a associé Pierre-Yves BOURNAZEL sur la caisse des écoles du 18e, en répondant, si vous en êtes d'accord, au vœu n° 185.

Je ne vais parler que des séjours de vacances. Merci de fait à Jean-Noël AQUA et à Jean-Baptiste MENGUY pour leurs observations sur ces projets de délibération, qui doivent être prises pour l'ensemble des arrondissements dans lesquelles les caisses des écoles ont financé des séjours, parce que ce n'est pas le cas dans tous les arrondissements.

J'entends toutes vos observations, mais je me permettrai néanmoins de rappeler quelques points. L'activité des séjours des caisses des écoles est une activité ancienne, qui s'inscrit d'ailleurs dans un très bel héritage, celui de l'éducation populaire. J'ai même connu, à la Caisse des Ecoles du 11e arrondissement, un patrimoine de centre de vacances qu'elle a été amenée à céder depuis.

Le fait que cette activité soit accessoire en termes de volume financier ne la rend pas pour autant sans importance. Je sais l'attachement de nombreux maires d'arrondissement à ce qu'un certain nombre d'enfants, particulièrement dans les quartiers populaires mais pas seulement, puissent avoir l'opportunité de partir à des tarifs adaptés, évidemment aux moyens de leurs familles.

Les modalités de financement de ces séjours, je tiens à le préciser puisque c'était au cœur de vos interventions, restent inchangées et prennent en compte le type de séjour et le public auquel ils s'adressent. S'il a été demandé aux caisses des écoles, et certaines ont répondu présentes, d'organiser des séjours supplémentaires à un moment de flottement concernant les vacances Arc en Ciel de la Mairie de Paris, le financement par la Ville de Paris de ces séjours de vacances s'est fait dans les conditions ordinaires. Il faut avoir à l'esprit que pour chaque Caisse des Ecoles, au-delà de ces séjours de vacances supplémentaires, c'est une activité par nature déficitaire. Chaque Caisse des Ecoles, dans son autonomie financière qu'a évoquée Jean-Baptiste MENGUY et que je respecte totalement, je l'ai affirmé à plusieurs reprises, est amenée, sur des excédents de restauration scolaire, à assurer une partie des financements des séjours de vacances. Il n'y a pas d'inégalité, notamment entre caisses, c'est une règle mécanique de calcul que met en œuvre la Direction des Affaires scolaires.

Pour votre information, l'activité de 2018 permet de faire ressortir deux tendances. D'abord, une hausse du nombre d'enfants concernés, puisqu'ils ont été 2.404 enfants en 2018, contre 1.891 en 2017. Il y a donc un attrait incontestable de ces séjours de vacances. Il y a sans doute aussi un effet dynamique avec ce que l'on a appelé à l'époque le rétablissement des vacances Arc en Ciel. Je tiens à nouveau à saluer la mobilisation des caisses des écoles à ce moment pour mettre à la disposition des familles parisiennes une offre de séjour complémentaire. Le nombre de journées enfants augmente moins vite que le nombre d'enfants, puisqu'il n'augmente que de 7 %. C'est le

signe, et cela ne peut que nous interpeller, d'un raccourcissement de la durée moyenne des séjours - cela n'a rien de surprenant - et un signe de plus de l'évolution qui affecte les colonies de vacances d'une façon générale et qui doit nous inciter collectivement à faire évoluer notre offre.

Plus généralement, j'entends vos remarques sur les modalités de financement de ces séjours par la Ville. Nous devons avoir une réflexion collective sur ces sujets et sur une éventuelle révision des modalités de calcul de la subvention d'une part, et surtout sur le souhait des caisses des écoles de poursuivre cette activité d'autre part. Cela fait incontestablement partie des sujets qui devront être abordés lors de la prochaine mandature. Ce sera l'occasion de redéfinir des objectifs partagés en conciliant réponse au besoin des familles parisiennes et nécessaire maîtrise des coûts, car c'est ce que nous ont demandé les Parisiennes et les Parisiens en 2014 et c'est un engagement que la Maire de Paris aura tenu durant toute cette mandature. Je suis prêt à parier qu'ils nous feront la même demande, celle de la maîtrise des coûts, en 2020.

Voilà ce que je souhaitais répondre aux différents orateurs.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 53.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASCO 53).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 65.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASCO 65).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 68.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASCO 68).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création de cantines scolaires dans le 18e.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant un vœu non rattaché ; le vœu référencé n° 185 relatif à la création de cantines scolaires dans le 18e, dont nous parlions précédemment.

La parole est à Mme Joëlle MOREL, pour le groupe Ecologiste de Paris, deux minutes.

Pardon, la parole est à Sandrine MÉES pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Sandrine MÉES. - Merci.

Le 18e arrondissement n'est pourvu actuellement que d'une seule cuisine centrale pour fournir l'ensemble de ses 84 écoles, à savoir 14.500 repas par jour. Ce système ne permet ni de produire en liaison chaude, ni de cuisiner des produits frais, ni d'améliorer la qualité des repas, et ce, pour des raisons structurelles liées au modèle économique de la délégation de service public sur un seul lot. Il nous faut donc amorcer une transition vers du "fait maison".

C'est une proposition concrète que nous portons, le groupe Ecologiste de Paris, pour organiser cette transition vers un système durable et qualitatif pour les repas des cantines, un système qui a fait ses preuves partout où il est mis en œuvre, à savoir doter de cuisine les écoles et les collèges qui sont sur le point de voir le jour dans les grands projets urbains du 18e. Nous avons recensé quelques sites potentiels. Nous proposons qu'une cuisine de grande taille soit construite dans le lot D du projet Chapelle International permettant de fournir en repas l'école et la crèche du secteur, mais également les écoles alentour, que soit étudiée, dans l'école du projet urbain Chapelle Charbon et dans celle des projets urbains sur le secteur Hébert, la possibilité de créer une unité de production de restauration scolaire, et pour chaque nouvelle construction ou reconstruction d'école ou de collège, que soit prévue une cuisine en capacité de fournir les repas nécessaires à l'établissement ainsi qu'à ceux de plusieurs collèges alentour ou écoles, afin de pouvoir créer ces plus petites unités nécessaires à l'amélioration de la qualité des repas des enfants.

Je vous remercie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci, Madame MÉES.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Chère Sandrine MÉES, il ne m'a échappé qu'il y a un débat au sujet de la restauration scolaire dans le 18e arrondissement. D'ailleurs, je m'y rendrai prochainement, avec son maire Éric LEJOINDRE, pour déjeuner dans une cantine de cet arrondissement.

Votre vœu est une contribution à ce débat ainsi ouvert et vous exprimez le souhait que soit remis en cause un modèle, celui de la production avec une cuisine centrale. Ce débat est tout à fait légitime, mais j'avoue que je l'aborde en marchant sur des œufs, puisque Jean-Baptiste MENGUY m'a rappelé, s'il le fallait, que les caisses des écoles sont autonomes, et notamment, puisqu'il n'a pas été mis en place, le projet qui avait été formulé en début de mandature de création d'un établissement public de la restauration scolaire.

Qui dit autonomie, dit autonomie des caisses des écoles pour décider de leur modèle de production. Or, vous le rappelez fort justement, il n'y a pas un modèle unique à Paris. Oui, des arrondissements ont des cuisines sur place dans les écoles, d'autres ont des modèles hybrides en utilisant la liaison froide. Il n'y a pas de vérité éternelle à ce sujet. On a le droit de célébrer la liaison chaude un jour et de lui trouver des défauts 20 ans plus tard.

Votre vœu propose de façon assez claire de changer le modèle de production dans le 18e. Vous dites qu'il faut aller vers le "fait maison". Le débat est légitime là aussi, mais ce n'est pas au Conseil de Paris d'en décider au détour d'un vœu. La Caisse des Ecoles du 18e elle-même a commencé à engager une réflexion à caractère prospectif, et le devenir de la cuisine centrale Riquet est un sujet qui doit être abordé, mais ce sujet n'est pas tout à fait nouveau. L'expertise technique de la Ville et du SRS, Service de la restauration scolaire, de la DASCO est tout à fait à la disposition de la Caisse des Ecoles du 18e pour l'accompagner dans sa réflexion.

Pour toutes ces raisons, je vous demanderai, compte tenu de la réponse que j'ai faite à votre vœu, de bien vouloir le retirer.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci pour votre réponse.

Est-ce que le vœu est retiré ?

Mme Sandrine MÉES. - Nous n'allons pas retirer ce vœu, puisqu'il s'agit d'une prospective dans la conception même des bâtiments. Cela nous semble pouvoir passer hors Caisse des Ecoles.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Le vœu est maintenu.

Il y a une explication de vote demandée par M. Pierre-Yves BOURNAZEL. Vous avez une minute.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Nous allons voter ce vœu, comme nous l'avons fait au Conseil du 18e. D'ailleurs, j'avais porté un vœu proche il y a plusieurs mois, voire un an, en Conseil du 18e arrondissement.

Ce qui est demandé, c'est simplement une qualité alimentaire qui respecte un cahier des charges, avec des produits issus de l'agriculture biologique, issus de produits locaux, en concertation avec les parents, et les modalités d'organisation ne peuvent pas être un sujet tabou. Quand on voit le résultat d'aujourd'hui, il est tout à fait légitime de travailler à d'autres perspectives. C'est ce que nous voulons faire dans le 18e arrondissement avec l'ensemble des partenaires, la Caisse des Ecoles, mais aussi les parents qui doivent être au cœur de nos préoccupations.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je suis très heureux que la question de la restauration scolaire intéresse autant le Conseil de Paris, notamment dans le 18e, dont je rappelle que le cahier des charges est l'un des plus exigeants de ce qui peut exister dans beaucoup de villes de France compte tenu des contraintes importantes de la restauration collective pour 14.000 repas par jour. Nous nous sommes d'ailleurs engagés dans des processus de certification Ecocert pour le mois de septembre et avec Mon Restau Responsable dans les semaines qui viennent.

Parce que je considère que la question de la restauration scolaire est essentielle, j'ai lancé, depuis le début de l'année, un processus assez long, dense et complexe, parfois un peu touffu, de concertation et de travail avec l'ensemble des acteurs de la restauration scolaire, qui va donner ses résultats dans les jours et les semaines qui viennent. Ce processus est ouvert à toutes les questions, il n'en a obéré aucune, y compris le fait, avec la complexité que l'on peut imaginer, de produire autrement les repas produits aujourd'hui. Je considère qu'il faut que ce processus aille à son terme, que la parole des parents soit entendue jusqu'au bout. C'est le sens du processus dans lequel nous sommes engagés. Je ne comprendrais pas que l'on puisse, au Conseil de Paris, qui n'est d'ailleurs pas totalement

compétent pour gérer cette question, obérer ou décider avant même que ce travail de concertation ne soit conclu et en tirer des conclusions ici, alors que les conclusions devront en être tirées devant tout le monde et dans le 18e.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Une explication de vote du groupe Communiste - Front de Gauche, Danièle PREMEL ?

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, nous prenons la même position que dans le 18e arrondissement. Nous nous abstenons pour les raisons suivantes. Les communistes ont toujours voulu la municipalisation, en tout cas des cantines, mais une concertation est en cours et nous respectons la démocratie pour avancer sur des projets qui peuvent être intéressants. C'est avant tout cette concertation que nous favorisons.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la suppression des nitrites dans les cantines.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 186 relatif à la suppression des nitrites dans les cantines.

La parole est à Joëlle MOREL, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe Ecologiste présente de nouveau un vœu concernant l'alimentation dans les cantines parisiennes. Dans ce vœu, nous interrogeons sur la présence des nitrites dans les aliments et tout particulièrement dans la viande de porc et dans la charcuterie. Les différentes études scientifiques démontrent la relation étroite entre la consommation de la charcuterie et le développement de tumeurs, et le développement tout particulièrement des cancers de l'intestin et du colon.

En 2015, l'OMS a classé la viande transformée, notamment la charcuterie, dans la catégorie des agents cancérogènes pour l'homme. C'est la raison pour laquelle le groupe Ecologiste émet le vœu que les prochains marchés publics conclus sur la viande de porc excluent la présence de nitrites.

Je vous remercie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci, Madame MOREL.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je vous remercie pour votre vœu qui nous permet d'attirer notre attention sur le sujet de la présence de nitrites de sodium dans la viande de porc.

Les familles parisiennes sont de plus en plus attentives à la qualité de ce qui est servi à leurs enfants dans les cantines scolaires, et c'est une très bonne chose. Nous devons d'ailleurs nous féliciter, plus exactement féliciter l'ensemble des caisses des écoles, des progrès accomplis ces dernières années pour une alimentation plus saine et plus durable. Les progrès sont extrêmement significatifs. Nous devons porter une parole forte sur le sujet. La vision d'une alimentation qui ne serait vue et commentée que sous l'angle du risque n'est pas la nôtre. C'est aussi une source de plaisir et de progrès pour les enfants.

Il reste néanmoins beaucoup à faire, votre vœu nous le rappelle. J'y émets donc un avis favorable, après quelques amendements que je vous ai proposés qui replacent le sujet dans le contexte qui est celui des caisses des écoles et de leur autonomie, en particulier dans le domaine des marchés, mais également celui des objectifs qu'elle fixe dans le cadre du dialogue de gestion avec la Ville et du respect de différents textes ou règlements, dont le "Plan Alimentation durable 2015-2020" de Paris. Sans attendre le prochain "Plan Alimentation durable", je propose qu'il leur soit rappelé les risques potentiels attachés à la présence de nitrites.

J'associe bien entendu à ma réponse mon excellente collègue Aurélie SOLANS qui, dès mardi prochain, lancera le "Plan Alimentation durable".

Avis favorable avec les amendements proposés.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BLOCHE.

Nous remercions également Mme SOLANS.

Madame MOREL, les amendements sont-ils acceptés ?

Mme Joëlle MOREL. - Oui.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2019, V. 273).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au projet de loi sur l'école de la confiance.

Vœu déposé par les groupes "Génération.s", Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à la loi Blanquer.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la loi Blanquer.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Les vœux référencés n^{os} 187, 188,189 et 189 bis sont relatifs au projet de loi sur l'école de la confiance.

Je donne la parole à M. Jean-Noël AQUA, pour 2 minutes, pour le premier vœu.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

L'école à plusieurs vitesses a toujours du mal à passer. Le projet de loi Blanquer suscite toujours une vive opposition des parents et des enseignants, mais bien sûr, la LREM et BLANQUER n'en ont que faire. Drapés dans leur certitude, BLANQUER et ses fantassins comptent passer en force, poussant les enseignants à une forme d'action démontrant leur désespoir face à la surdité des Macronistes avec la grève du Bac à venir lundi prochain. Chapeau bas, Mesdames et Messieurs de la LREM, avec votre surdité, vous deviendrez une référence dans ce qu'il ne faut pas faire.

Par notre vœu, nous revenons sur certains aspects de ce projet de loi que nous n'avions pas traité ici. Nous ne reviendrons pas sur le cadeau pour le privé, 12 millions pour un bénéfice nul pour les petits Parisiens et les petites Parisiennes, en tout cas pour ceux scolarisés dans le public.

Nous voulons revenir sur l'école à plusieurs vitesses que la philosophie générale pousse en avant. Un des aspects insuffisamment commentés, de notre point de vue, concerne les établissements internationaux, les EPLEI. Ils accueilleront des élèves de la maternelle à la terminale sur profil, en fonction de leur maîtrise des langues étrangères. Ces établissements, en outre, pourront recevoir des financements privés pour leur fonctionnement. Dans les expériences ponctuelles passées, on sait que ce type d'établissement introduit de fait une sélection forte à l'intérieur du public, comme par hasard, accueillant surtout les enfants des classes supérieures, des enfants de cadres et autres. Sur Paris, on imagine aisément que les enfants de la finance, partant de la City, fuyant le Brexit, s'y retrouveront, des établissements publics pour l'entre-soi de la finance.

C'est certainement la philosophie de la LREM, ce n'est certainement pas la nôtre. Par notre vœu, nous voulons d'ores et déjà nous y opposer, puisque le texte de loi nous en donne la possibilité, car il prévoit que les collectivités locales doivent donner leur accord sur leur création. Par notre vœu, nous voulons donc à la fois apporter notre soutien au mouvement de contestation, mais aussi et surtout nous voulons nous prévenir de toute installation de ces établissements sélectifs internationaux sur Paris.

Je vous remercie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne la parole à Nathalie MAQUOI, pour le vœu n° 188.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

C'est un vœu qui a été adopté par le Conseil d'arrondissement du 20e et que je présente avec Raphaëlle PRIMET et les élus communistes, et Jérôme GLEIZES et les élus écologistes.

Sans revenir sur ce qu'a très bien dit M. AQUA, pour compléter, nous voulions insister sur la mobilisation extrêmement forte des parents et de la communauté éducative dans le 20e arrondissement, avec des journées

"école déserte" extrêmement suivies et des dialogues que nous avons eus avec ces collectifs de parents et d'enseignants, relayer aussi leur inquiétude et leur refus que la Ville finance davantage le privé dans le cas où l'arrivée des maternelles…

C'est assez désagréable, excusez-moi.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, qu'elle puisse reprendre son intervention.

À vous la parole, Madame MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Cette inquiétude extrêmement forte et ce refus qu'il y ait plus d'argent pour des parents qui choisissent de mettre leurs enfants dans le privé, et que la Ville puisse s'engager aux côtés de ces parents mobilisés qui ont envie de présenter un contre-projet par rapport à la loi Blanquer et qui comptent sur nous pour la construction d'un projet éducatif alternatif.

Merci.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne maintenant la parole à Danielle SIMONNET, pour le vœu n° 189.

Mme Danielle SIMONNET. - Je tiens à dire que je voterai également les vœux qui viennent d'être présentés. J'imagine que ce sera réciproque, puisqu'il s'agit aussi d'un vœu contre la loi Blanquer et de soutien à la mobilisation à l'œuvre.

Oui, le projet "pour l'école de la confiance" qui est porté par le ministre Jean-Michel BLANQUER, qui a été précédemment adopté par le Sénat et qui a eu des modifications apportées, mais qui ne bouleversent pas l'économie du texte présenté par le gouvernement, témoigne d'une vision totalement rétrograde de l'école : par exemple, suppression des allocations scolaires aux parents d'élèves absentéistes, introduction de directeurs supérieurs hiérarchiques des professeurs des écoles. On est vraiment sur un projet qui sacrifie la qualité de l'enseignement et de la vie à l'école au nom d'une quête effrénée d'économie et d'austérité. On va priver les élèves d'enseignants titulaires ayant achevé leur formation et on va favoriser le recours à des précaires contractuels. On ne prévoit quasiment rien pour accompagner les carrières des AESH.

À côté de cela, on rend l'instruction obligatoire à 3 ans. Cela veut dire que, par exemple, concrètement, au niveau du financement des subventions à l'école maternelle privée à Paris, 12 millions d'euros vont être donnés aux écoles privées, alors que les écoles publiques manquent cruellement de moyens. On se retrouve aussi avec la possibilité de créer des établissements internationaux, établissements élitistes, qui pourront bénéficier de fonds privés. Ainsi faisant, on officialise un système éducatif à deux vitesses.

L'école que l'on doit promouvoir est aux antipodes de celle de la loi Blanquer. On doit promouvoir un service public de l'éducation qui contribue à réduire les inégalités scolaires et territoriales, qui contribue à la réussite scolaire et à l'émancipation de toutes et tous et dotée d'un statut protecteur des enseignants et des moyens à la hauteur des enjeux.

À travers ce vœu, je souhaite que la Mairie de Paris interpelle le gouvernement pour que la majorité gouvernementale abandonne ce projet de loi, que l'on soutienne solennellement la mobilisation et qu'on s'engage à faciliter l'expression des résistances à la casse de l'école publique.

Je vous remercie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci bien.

Pour vous répondre, la parole est à notre collègue M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Vos différents vœux ont tout dit. Nous avions également eu l'occasion d'échanger sur le projet de loi Blanquer lors de la dernière séance du Conseil de Paris.

Vous l'avez souligné, la mobilisation est réelle dans de nombreux arrondissements. Il y a longtemps, il faut l'avouer, que nous n'avions pas vu autant de banderoles sur les écoles parisiennes. Nous sommes à l'écoute plus que jamais d'une inquiétude réelle, perceptible, que la majorité nationale ne devrait pas sous-estimer, qui vient de la part de nombreux enseignants et de parents d'élèves tout simplement attachés à l'école de la République, à l'école publique, et qui sont inquiets de son avenir.

Nous avions évoqué la préoccupation qui est la nôtre au sujet de l'obligation d'un complément de financement en direction des écoles privées à hauteur de 12 millions d'euros, en conséquence de l'obligation de scolarisation à 3 ans. Je n'y reviendrai pas, mais je signale à notre Assemblée que, malheureusement, rien de nouveau de ce point de vue dans l'actuel texte.

J'ai pris en compte les conclusions de la Commission mixte paritaire qui s'est réunie hier. J'ai vu que les jardins d'enfants, hélas, continuaient à être condamnés, même si on leur accordait un sursis de 5 ans. Je trouve aberrant

que l'on continue à accorder des dérogations pour une éducation au sein des familles et que l'on n'ait pas prévu une dérogation pour les jardins d'enfants.

Si dans les établissements publics des savoirs fondamentaux ont visiblement vécu et disparaîtront à terme, d'une façon plus générale, nous souhaitons dire combien nous restons soucieux envers la liberté pédagogique comme une nécessité et un gage d'efficacité, et plus généralement à l'égard de l'école publique, car il y a, notamment à travers les établissements publics locaux d'enseignement international, des financements privés dont nous ne voulons absolument pas.

De ce fait je vous propose de rassembler la majorité municipale, comme nous l'avions fait la dernière fois, sur un vœu de l'Exécutif.

Chère Danielle SIMONNET, puisque sans me tourner j'ai cru reconnaître votre voix, il m'avait échappé que vous faisiez partie de la majorité municipale. De ce fait, je ne m'adressais pas à vous. Je souhaiterais, pour que nous soyons plus efficaces ensemble, que nous nous rassemblions à nouveau en cette séance du Conseil de Paris sur le vœu de l'Exécutif, qui est la synthèse, j'espère dynamique, des différents vœux qui viennent d'être présentés.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci.

En réponse aux vœux n^{os} 187, 188, 189, l'Exécutif a déposé le vœu n° 189 bis. Avant les explications de vote, nous allons voir si le vœu n° 187 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche est retiré au profit de celui de l'Exécutif.

Monsieur AQUA ?

M. Jean-Noël AQUA. - Non, et je demande tout de suite une explication de vote sur les autres vœux.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous allons mettre au vote le vœu n° 187, mais avant, la parole est à Mme Léa FILOCHE, une explication de vote.

Mme Léa FILOCHE. - Je remercie Patrick BLOCHE de son engagement sur la loi Blanquer. On voit bien qu'au fur et à mesure des conseils, nos positions s'affinent et se renforcent. Je regrette quand même que le dernier attendu du vœu présenté par le groupe Communiste n'ait pas été repris par le vœu de l'Exécutif. Nous voterons le vœu du groupe Communiste.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous en sommes au premier vœu, le vœu n° 187, qui est maintenu.

Je vais donc le mettre au vote avec un avis défavorable de l'Exécutif…

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Si je lève la main, c'est bien parce que je représente l'Exécutif.

Je voulais vous arrêter avant que vous ne donniez un avis, que je vais modifier en cours de séance. Je vais donner, dans l'intérêt de l'école publique, en respect des enseignants et des parents d'élèves qui sont actuellement mobilisés, parce que je pense que nous ne serons efficaces que tous rassemblés… J'ai voulu répondre à votre vœu par le vœu de l'Exécutif.

Contrairement à la dernière fois, vous n'y avez pas trouvé satisfaction, tout simplement parce que j'ai dit que l'interdiction des EPLEI n'avait pas de sens à partir du moment où ce n'est pas nous qui décidons de la création des EPLEI, mais le Parlement. C'est simplement le respect d'une souveraineté qui est la souveraineté nationale et qui vaut bien notre souveraineté municipale. De ce fait, comme je ne veux pas que l'on se divise sur cette question, regrettant que nous ne nous soyons pas rassemblés comme nous l'avions été sur le vœu de l'Exécutif, et je pense que vous avez tort de ne pas retirer votre vœu, je donnerai néanmoins un avis favorable.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 187 déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable dûment exprimé par notre collègue M. BLOCHE.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 274).

Le vœu n° 188 déposé par les groupes "Génération.s", Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris est-il retiré au profit de l'Exécutif ?

Une intervenante. - Oui, il est retiré.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Très bien.

Le vœu n° 189 déposé par Mme SIMONNET est-il retiré au profit de celui de l'Exécutif ?

Mme Danielle SIMONNET. - Bien que ne faisant pas partie de la majorité, je salue le vœu de l'Exécutif et je retire mon vœu.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Très bien, je vous remercie.

Nous votons maintenant le vœu de l'Exécutif, qui est le vœu n° 189 bis.

Madame LANG, une explication ?

Mme Anne-Christine LANG. - Quelques mots pour expliquer les raisons pour lesquelles le groupe Démocrates et Progressistes ne votera pas le vœu de l'Exécutif. Il comporte un certain nombre d'erreurs grossières. Comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Maire, la CMP a eu lieu hier. Je pense que vous êtes resté à une ancienne version du texte qui ne comporte évidemment pas la suppression des allocations familiales, puisque le groupe majoritaire à l'Assemblée s'est exprimé contre cette mesure qui avait été imposée par le Sénat, qui ne comporte pas l'interdiction des accompagnatrices voilées, puisque la droite sénatoriale avait voulu l'imposer et le groupe LREM à l'Assemblée a supprimé cet article. Tout au long de votre vœu, un tissu de contre-vérités qui ne correspond en rien à la loi Blanquer telle qu'elle sera adoptée le 10 juillet et telle qu'elle a été adoptée par la CMP.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Terminez très rapidement.

Mme Anne-Christine LANG. - Je voudrais indiquer que seront créés, à la rentrée prochaine et jusqu'à la fin de la mandature à chaque rentrée scolaire, entre 2.000 et 2.500 postes supplémentaires d'enseignants…

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Je vous remercie d'arriver à la fin de l'explication de vote.

Mme Anne-Christine LANG. - C'est cela, la difficulté de l'école publique.

Je vous remercie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci bien.

Monsieur AQUA, vous avez la parole pour une explication de vote.

M. Jean-Noël AQUA. - Nous voterons bien évidemment ce vœu de l'Exécutif qui est assez précis et qui rappelle des fondamentaux sur l'opposition à la loi. Puisque je vois que Mme LANG se fait VRP du gouvernement en cette Assemblée, cela pourrait marcher dans les deux sens. Je voudrais ici lui demander ce qu'elle a fait par rapport au financement des écoles maternelles privées qui vont priver notre collectivité de 12 millions d'euros l'année prochaine, ce qui va donc grever notre budget de 12 millions d'euros. A-t-elle agi, au niveau du Parlement, dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens ? Je sais que vous n'avez pas l'occasion de répondre en séance vu le déroulé, mais je pense que dans un autre Conseil, vous aurez à cœur de venir nous expliquer ce que vous avez fait dans l'intérêt des Parisiennes et Parisiens, et non pas dans l'intérêt de votre boutique.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur AQUA.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 275).

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif aux enseignements artistiques.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 190 est relatif aux enseignements artistiques.

Je donne la parole à Mme Léa FILOCHE, pour le groupe "Génération.s".

Pardon, à Mme Nathalie MAQUOI pour le groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

"L'art est un anti-destin", nous disait André Malraux. C'est en effet par l'art que l'homme peut défier son temps, dépasser ses déterminismes sociaux. Encore faut-il lui donner les moyens. En effet, la réforme Blanquer décriée par nombre d'acteurs de l'éducation va pousser aussi les élèves à faire des choix stratégiques et professionnels de plus en plus tôt - on y était déjà revenu au précédent Conseil -, ce qui va favoriser les choix de formations plus professionnalisantes pour le processus d'orientation et défavoriser les options sports et artistiques.

Cette réforme instaure un tri social où seuls les élèves issus de milieux culturels favorisés ou ceux qui se destinent à un milieu artistique choisiront les options artistiques au lycée. Cela va également aggraver les inégalités sociales en privant les établissements les plus fragiles de ces enseignements et priver les milieux populaires ou ceux qui voudront simplement accéder à cette pratique artistique de l'ouverture à l'art et à la culture.

Les partenariats artistiques qui permettaient la présence d'artistes transmettant aux élèves à la fois des processus de création, leurs compétences, la diversité des expériences artistiques, et qui participent à la richesse incontestable des options pour les lycéens parisiens, ne sont plus garantis et questionnent sur la qualité de l'enseignement. L'enseignement artistique dès le lycée est indispensable, notamment pour démocratiser la culture et pour un accès à l'égalité.

C'est pourquoi, face à la menace de la disparition des enseignements artistiques au lycée, nous demandons que la Ville de Paris réaffirme l'importance des partenariats statutaires existants entre le ministère de l'Education nationale et celui de la Culture, pour qu'ils soient pleinement impliqués dans le déroulé des formations optionnelles artistiques. Au vu de la fermeture des options facultatives annoncée pour la rentrée prochaine et parce que nous défendons une éducation artistique et culturelle égalitaire accessible à toutes et à tous, nous demandons que la Mairie de Paris interpelle le rectorat pour qu'il facilite aux élèves la possibilité de s'inscrire dans le lycée de leur choix pour suivre un enseignement non proposé dans leur lycée de secteur.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci, Madame MAQUOI.

Pour répondre, je donne la parole à notre cher collègue Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Nathalie MAQUOI ne m'en voudra pas si je commence en disant que Mme LANG était moins arrogante quand elle était députée de la commission que je présidais sous la précédente législature. Me taxer de manque de sérieux - j'ai relu le vœu de l'Exécutif -, c'est que vous ne l'avez pas lu, Madame LANG. Continuez à faire des débats dans les écoles, vous ne pouvez que participer à une mobilisation encore plus forte des enseignants et des parents d'élèves contre la loi Blanquer.

L'enseignement artistique, comme Nathalie MAQUOI vient très bien de le rappeler, et je sais son investissement personnel dans le 20e arrondissement, est un élément essentiel au développement et à l'émancipation des élèves. De ce fait, avec Christophe GIRARD, nous voulons très concrètement augmenter les résidences artistiques dans les collèges l'année prochaine, notamment dans les établissements d'éducation prioritaire.

Le vœu porte sur la réforme du lycée et du baccalauréat, qui inquiète très légitimement de nombreux enseignants et professionnels de la culture, dont la pétition recueille déjà plus de 12.500 signatures. Même si le gouvernement réaffirme la nécessité des enseignements artistiques avec la spécialité art, dans la réalité, toute la richesse des options artistiques facultatives risque de disparaître avec la réforme du lycée et du baccalauréat. Beaucoup moins d'élèves vont pouvoir bénéficier d'un enseignement artistique, notamment dans les lycées où la spécialité art n'existera pas.

C'est pourquoi j'émets un avis très favorable à l'adoption de ce vœu, sous la réserve de la suppression du premier point du délibéré du vœu. En l'occurrence, je souhaiterais que nous puissions, majorité municipale, nous rassembler sur ce vœu. Je remercie encore le groupe "Génération.s" pour son initiative.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Madame MAQUOI, acceptez-vous cet amendement ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Génération.s", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 276).

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à 3 lycéens du lycée Hector Guimard (19e).

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 191 relatif à 3 lycéens du lycée Hector Guimard, dans le 19e.

La parole est à Léa FILOCHE, du groupe "Génération.s", pour 2 minutes.

Mme Léa FILOCHE. - Madame la Maire, chers collègues, ce vœu s'adresse essentiellement à M. le Préfet ou à son représentant, mais ils ne sont pas là au moment de notre débat.

Issiaka, Eslam et Bakary, tous les trois scolarisés et en passe d'obtenir, je l'espère pour eux, leurs diplômes respectifs de CAP ou de Bac Pro, ont reçu une obligation de quitter le territoire français. Cela faisait un certain temps que nous n'avions pas été sollicités pour apporter notre soutien à des jeunes scolariés, intégrés, stabilisés, investis dans un parcours de formation. Seulement, ces drames refont surface et sont sources d'angoisse pour les jeunes concernés au premier chef, mais aussi pour toute la communauté éducative du lycée Hector Guimard.

Ces jeunes sont installés en France depuis déjà plusieurs années et nous ne comprenons pas pourquoi leurs demandes de régularisation ont été traitées aussi rapidement, puisqu'elles se sont soldées par un refus, entraînant une obligation de quitter le territoire français. De plus, les associations constatent une dégradation rapide dans le traitement des demandes de régularisation des lycéens. Ces O.Q.T.F. interviennent pendant qu'un papa de deux enfants, parent d'élève dans le 14e arrondissement, a été placé en rétention administrative. Nous ne souhaitons pas vivre de nouveau les périodes sombres pendant lesquelles les Parisiennes et Parisiens se font enfermer dans des centres de rétention ou envoyer dans un pays dans lequel ils n'ont plus d'attache.

Nous proposons donc, avec ce vœu, de réitérer notre soutien et notre engagement auprès de toutes celles et de tous ceux qui ont construit un parcours scolaire à Paris. Nous demandons que ces O.Q.T.F. soient annulées, et que soit délivré à ces trois jeunes en formation un titre de séjour.

Je vous remercie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci, Madame FILOCHE.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci à nouveau au groupe "Génération.s" pour cet excellent vœu. Comme vous le savez, la Maire de Paris et de nombreux maires d'arrondissement se sont prononcés, à travers notamment les parrainages républicains et au-delà, les élus de ces arrondissements, contre ce que l'on appelle de cet horrible acronyme d'O.Q.T.F., c'est-à-dire les obligations de quitter le territoire, notifiées notamment aux lycéens. Je trouve particulièrement choquant que ces notifications soient faites pendant les périodes d'examen, au moment où ces jeunes sont soumis déjà à un stress assez important. C'est une marque d'inhumanité caractérisée.

Comme j'ai été amené à demander la semaine dernière au Préfet des Hauts-de-Seine de réexaminer la situation d'un parent d'élève dans le 14e arrondissement - les élus du 14e se sont également beaucoup mobilisés comme la FCPE - qui a été mis en centre de rétention administrative avec une O.Q.T.F., alors qu'il était particulièrement intégré, notamment dans le centre social Didot, et qu'il avait un rendez-vous à la préfecture pour demander une admission au séjour, puisqu'il était en France depuis 5 ans, que son fils est né et est scolarisé à l'école Maurice d'Ocagne et que sa fille est née en France. Je demanderai au Préfet, même s'il n'est pas représenté, le réexamen de la situation de ces trois lycéens du lycée Hector Guimard. J'espère avoir plus de succès, puisque j'ai appris hier que le parent d'élève que je viens d'évoquer avait été expulsé.

Je donne évidemment un avis très favorable à votre vœu.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Je suis saisie d'une demande d'explication de vote par Mme LANG.

Mme Anne-Christine LANG. - Un mot sur la situation de ce jeune père de deux enfants dans le 14e arrondissement qui est actuellement en rétention, pour préciser que dès le mois de janvier 2018, puis à nouveau en mai 2018, j'ai écrit deux courriers pour attirer l'attention du Préfet sur la situation de cette famille, ce qui lui a permis d'avoir un rendez-vous le 7 juillet prochain à la Préfecture, de sorte que sa situation puisse être réexaminée avec toute la bienveillance. Cette personne s'est fait arrêter juste avant son rendez-vous. Je me réjouis quand même qu'il n'ait pas été expulsé à ce stade et qu'il puisse se rendre à son rendez-vous du 7 juillet, conformément à l'engagement qui avait été pris par le Préfet suite à mes courriers.

Je vous remercie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci.

Une autre explication de vote ? Carine PETIT ?

Pas d'explication de vote ni d'intervention de Mme la Maire du 14e.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Génération.s", assortie d'un avis très favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 277).

Nous passons maintenant au vœu n° 192 relatif…

Un peu de calme ! La proposition de vœu est donc adoptée. Il y avait effectivement une personne qui ne prend pas part au vote.

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la baisse de la DHG dans les collèges du 20e.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu référencé n°192 relatif à la baisse de la DHG dans les collèges du 20e arrondissement.

La parole est à Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Maire.

Pour aller à l'essentiel, aujourd'hui à Paris, on constate une baisse des dotations horaires globales dans les collèges, ce qui correspond à peu près à 36 postes de certifiés à plein temps pour la rentrée 2019. Bien évidemment, cette baisse de dotation horaire globale se fait aussi dans les collèges du 20e, ce qui explique, au moment de deux journées de mobilisation, que pour 10 collèges sur 12 dans le 20e, 95 à 98 % des enfants n'ont pas été envoyés par leurs parents dans les collèges, avec des inquiétudes pour au moins la majorité de ces collèges de savoir comment allait se passer la rentrée scolaire, puisqu'on sait que c'est par la dotation horaire globale que l'on peut faire une rentrée dans de bonnes conditions.

Ce vœu pour vous demander d'interpeller le ministre de l'Education nationale et l'Académie de Paris à propos de la baisse de la DHG dans les collèges du 20e arrondissement et de relayer les inquiétudes de la communauté éducative et des parents.

Merci.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - La dotation horaire globale des collèges, dite D.H.G., comme l'Education nationale aime tant les acronymes, a été présentée lors d'un CDEN du second degré qui a eu lieu le 31 janvier dernier, avec, je le confirme, une baisse globale de 655 heures, ce qui n'est pas rien. Cette dotation s'inscrit dans le contexte d'une politique conduite par M. Blanquer de réduction du nombre de postes dans les collèges, alors même que la démographie ne le justifie pas, tant au niveau national qu'au niveau parisien.

Les conseillers de Paris qui siégeaient à ce CDEN n'ont pas approuvé cette baisse de dotation, vous vous en doutez. L'inquiétude est évidemment habituelle à cette époque de l'année, et je suis particulièrement à l'écoute des différents établissements, que ce soit dans le 19e arrondissement - nous avons d'ailleurs adopté un vœu en ce sens à la précédente séance du Conseil de Paris - ou dans le 20e arrondissement qui est l'objet du présent vœu. Nous sommes particulièrement vigilants pour les collèges en réseau d'éducation prioritaire et suivons de près les mobilisations des parents d'élèves et des enseignants. Je pense notamment au collège Colette Besson dans le 20e arrondissement.

C'est pourquoi j'émets un avis favorable à l'adoption de ce vœu.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Génération.s", assortie d'un avis très favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est donc adoptée. (2019, V. 278).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la sectorisation des collèges.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 193 relatif à la sectorisation des collèges.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Nous avons déjà abordé ce sujet lors de la proposition de délibération qui avait été faite et adoptée par le groupe Communiste. Ce vœu est relatif à la sectorisation des collèges pour relancer une véritable politique de lutte contre la ségrégation sociale dans les établissements parisiens. Comme vous le savez, l'Académie de Paris est la plus ségréguée de France. On est face à des stratégies d'évitement scolaire des écoles et collèges publics de la capitale au profit de l'enseignement privé, ce qui est une des causes aggravantes de cette ségrégation scolaire.

Il est tout à fait possible de faire fortement progresser la mixité sociale au collège en faisant rentrer les collèges privés dans le même système d'affectation des élèves que les collèges publics. Il s'agirait d'une action volontariste essentielle pour celles et ceux qui souhaitent lutter contre la ségrégation sociale et scolaire.

Je propose, à travers ce vœu, de demander : que la dotation des établissements privés soit autant que possible conditionnée par la participation à un système d'affectation commun avec les collèges publics, que soit renforcée la modulation de la part éducative de la dotation de fonctionnement attribuée aux collèges en fonction du taux de mixité et de la part des enfants à besoins particuliers, allophones ou en situation de handicap, par exemple ; que les premiers résultats de l'organisme en charge de mener l'évaluation de la situation parisienne soient rendus publics ; que soient relancés les projets de secteur multi-collèges en lien avec les parents d'élèves, les organisations syndicales enseignantes et les élus sur un temps suffisamment long pour garantir une réelle concertation, et excluant toute hypothèse de fermeture d'un collège, puisque c'était notamment ce qui s'était passé dans le 20e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Nous avons eu ce débat à l'initiative du groupe Communiste mercredi après-midi. Tout a été dit. La proposition de délibération du groupe Communiste a été adoptée par la majorité municipale, montrant combien nous étions rassemblés sur cet objectif de mixité sociale et de réussite éducative.

Pour ces raisons et comme, sur ces enjeux, visiblement, vous appartenez à la majorité municipale, et je m'en réjouis, je vous demande de retirer votre vœu qui fait double emploi avec la proposition de délibération du groupe Communiste.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Non, je ne fais pas partie de la majorité municipale, et je maintiens mon vœu qui précise des choses complémentaires à la proposition de délibération.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 193 étant maintenu, nous allons passer au vote avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux dégâts des eaux dans l'école Tlemcen.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 194 relatif au dégât des eaux dans l'école Tlemcen.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - L'école élémentaire Tlemcen a subi une fois de plus, dans la nuit du vendredi 10 au samedi 11 mai, des dégâts des eaux très importants. C'est une école du 20e. Plusieurs salles de classe sont inutilisables, nombre de matériels ont été dégradés. Le problème est que cela fait au moins le quatrième dégât des eaux important depuis 3 ans. C'est étroitement lié au fait que l'on est sur une école qui a un bâti extrêmement ancien, une très belle école au demeurant. Il y aurait vraiment besoin de travaux nécessaires qui consisteraient à changer les chéneaux, les gouttières, les conduits de descente d'évacuation d'eau, parce que tout cela est sous-dimensionné par rapport aux fortes pluies que nous avons. C'est dommage, parce que dernièrement, des travaux ont été faits, notamment tous les changements des faux plafonds à l'été 2018. Tout cela est foutu en l'air - pardonnez-moi l'expression - parce qu'on a à nouveau ces fortes pluies.

Je souhaite, à travers ce vœu, exprimer la reconnaissance aux agents des services techniques qui, à chaque fois qu'il y a eu des problèmes de dégât des eaux, sont intervenus de manière très efficace et rapide. Ils ont toujours proposé des solutions qui permettent de faire en sorte que de tels dégâts ne se reproduisent pas et ils pensent que c'est nécessaire de faire ces grands travaux qui nécessitent un financement et une planification. À travers ce vœu, je propose que les travaux nécessaires pour la prévention de futurs dégâts des eaux à l'école Tlemcen soient effectués au plus vite, en plus des travaux nécessaires pour remettre en état les salles de l'école dégradées par ce dégât des eaux, et qu'il y ait une anticipation sur l'ensemble des écoles pour que le diagnostic soit partagé avec toute la communauté éducative sur les travaux nécessaires pour les autres écoles parisiennes.

Je vous remercie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - C'est un dossier que je suis particulièrement bien, puisque Danielle SIMONNET l'a rappelé, il y a eu des dégâts des eaux successifs dans l'école. Je tiens d'ailleurs à saluer la mobilisation exceptionnelle des services qui a permis que le service public de l'éducation dans cette école puisse se poursuivre, malgré le fait que quatre classes avaient été impactées. Je salue aussi les agents de nettoyage de l'école qui ont été particulièrement efficaces et qui ont travaillé très efficacement avec la directrice de l'école.

S'agissant des causes, la SLA a identifié que les chéneaux étaient sous-dimensionnés en cas de très fortes pluies. Une réfection est déjà programmée et les travaux seront effectués très prochainement, puisque nous allons avoir du temps disponible pour cela bientôt.

J'en profite pour vous indiquer qu'un diagnostic préventif des travaux nécessaires dans l'ensemble des écoles parisiennes et qu'un plan de travaux appropriés dans l'ensemble de ces établissements a été mis en place, et que ces diagnostics et contrôles sont effectués au quotidien par les services de la Ville.

Je pense que ma réponse et l'engagement que je prends satisfont à votre vœu, que je vous demanderai de retirer en conséquence.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, le vœu n° 194 est-il maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je souhaite le retirer, en souhaitant que les engagements de M. BLOCHE se traduisent le plus rapidement possible par les travaux de ces chéneaux.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Je vous remercie. Le vœu n° 194 est retiré.

Souhaits de bienvenue.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Je voulais que nous saluions les élèves du collège Guy Flavien dans le 12e arrondissement et leurs accompagnants.

2019 DFPE 193 - Création d'un équipement de petite enfance. - Demande de subvention (168.000 euros maximum) avec convention à la Caisse d'allocations familiales de Paris.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous poursuivons l'examen concernant les affaires scolaires. Nous examinons maintenant le projet de délibération DFPE 193 relatif à la création d'un équipement de petite enfance, demande de subvention de 168.000 euros maximum avec une convention à la Caisse d'allocations familiales de Paris.

La parole est à Mme Fatoumata KONE du groupe Ecologiste de Paris, pour deux minutes.

Mme Fatoumata KONÉ. - Pour deux minutes ?

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Pardon, pour cinq minutes.

Mme Fatoumata KONÉ. - Cela me rassure !

Madame la Maire, chers collègues, à l'heure où nous nous étions inscrits sur ce projet de délibération, nous gardions encore l'espoir de voir les parlementaires s'accorder pour sauvegarder l'existence des jardins d'enfants, existence menacée par le texte de loi dit "pour une école de la confiance". Hier, comme vous le savez, la Commission mixte paritaire s'est accordée sur un texte qui octroie un sursis de 5 ans à ces structures. Après cette échéance, elles seront tenues par la loi de disparaître.

Les élus écologistes regrettent cette décision. Nous continuerons donc à soutenir la mobilisation des professionnels des jardins d'enfants pédagogiques et des parents pour la sauvegarde de ces établissements qui, je le rappelle, et je l'avais déjà dit au dernier Conseil, développent des pédagogies innovantes et sont particulièrement adaptés à l'accueil des enfants en situation de handicap.

Le présent projet de délibération nous propose la signature d'une convention avec la C.A.F. de Paris en vue de créer une quinzaine de places de crèche dans le 12e arrondissement au sein du jardin d'enfants Edouard Robert. Cet établissement va ainsi être transformé en équipement d'accueil de la petite enfance, soit une structure multi-accueil qui accueillera des enfants âgés de 0 à 6 ans, et non plus de 2 ans et demi à 6 ans, comme c'est le cas dans les jardins d'enfants pédagogiques traditionnels. Il s'agit donc d'une innovation, et pas des moindres, puisque les enfants qui seront ainsi réunis au sein de la même structure nécessitent des prises en charge très différentes. On ne s'occupe pas d'un nourrisson comme on le fait d'un enfant de 6 ans, cela va de soi.

Nous aurions souhaité savoir si la Ville envisage de généraliser ce modèle scandinave, comme il est décrit dans le projet de délibération, à d'autres jardins d'enfants pédagogiques. Si tel était le cas, les Ecologistes souhaitent que cette création dans le 12e arrondissement soit considérée comme une expérimentation et qu'un bilan d'étape soit présenté après quelque temps, 6 mois si possible, pour juger de l'opportunité ou non de généraliser ce modèle à

d'autres jardins d'enfants. Cette décision doit en effet se faire indépendamment des économies que ce modèle permettrait de réaliser grâce aux subventions de la C.A.F., mais bien en fonction de l'intérêt supérieur des enfants qui demeure notre visée à toutes et à tous.

Je vous remercie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci, Madame KONÉ.

Pour vous répondre, je donne la parole à Sandrine CHARNOZ.

Non, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Avec Sandrine CHARNOZ, nous nous partageons les 0-3 ans, mais comme la question concerne les 0-6 ans, c'est moi qui vous répondrai, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, Fatoumata KONÉ, en associant Sandrine CHARNOZ à ma réponse.

Je ne reviens pas sur ce que vous avez évoqué quant à l'avenir des jardins d'enfants, puisque nous partageons le même souci. Je regrette à nouveau que la Commission mixte paritaire n'ait pas suivi le Sénat qui avait décidé du maintien de ces jardins d'enfants et ait finalement coupé, de la plus mauvaise façon, si j'ose dire, la poire en deux, c'est-à-dire en décidant de leur disparition, mais seulement dans 5 ans, quand l'Assemblée Nationale avait accordé un sursis de 2 ans. Je renouvelle ici notre pleine mobilisation pour la sauvegarde des jardins d'enfants à Paris, au-delà de la volonté du législateur actuel. Dans 5 ans, ce ne sera peut-être pas le même.

Concernant le jardin d'enfants Edouard Robert, la rénovation correspond à la fois au souhait de la mairie du 12e arrondissement d'ouvrir des places de crèche dans un secteur en tension et à la volonté des parents qui souhaitaient voir rouvrir le jardin d'enfants après sa rénovation. Il s'agit d'une expérimentation innovante, vous l'avez très bien rappelé, Fatoumata KONÉ, puisqu'il s'agit du premier lieu d'accueil à Paris permettant la continuité éducative des 0-6 ans, ce qui rejoint le modèle scandinave où les enfants sont accueillis de 1 à 6 ans dans les mêmes structures.

Le projet a été particulièrement travaillé et a fait l'objet de nombreux échanges dans le cadre d'un groupe de travail associant des professionnels des différents corps de métier des crèches et des jardins d'enfants pédagogiques. Cette nouvelle formule sera aussi présentée aux parents dans le courant du mois de juin pour tenir compte de leurs retours tout au long de la mise en œuvre du projet.

Le lieu d'accueil, dans sa nouvelle forme, permettra un partage des activités et des interactions entre tous les enfants à travers l'ouverture des espaces et des propositions d'ateliers. Du côté pratique, les compétences de l'équipe seront mutualisées pour répondre au mieux aux besoins des enfants et leur permettre un développement à leur rythme. Il s'agit bien entendu d'une expérimentation dont nous espérons qu'elle soit concluante avant d'imaginer de la répliquer.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 193.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 193).

2019 DFPE 194 - Création d'un équipement de petite enfance. - Avenant à convention de subvention (1.069.200 euros maximum) conclue avec la Caisse d'allocations familiales de Paris.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFPE 194 relatif à la création d'un équipement de petite enfance, avenant à convention de subvention, 1.069.200 euros maximum, conclu avec la Caisse d'allocations familiales.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD. Monsieur le Maire ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Je ne vais pas rallonger notre Conseil, mais je voulais évoquer cette création d'un établissement de petite enfance sur la Z.A.C. "Clichy Batignolles", sur cette rue Mstislav Rostropovitch qui est un peu l'Arlésienne, puisque nous attendons cet établissement de petite enfance depuis plusieurs mois - on pourrait presque parler d'années - étant donné que nous avons des retards de livraison de la part de l'entreprise qui doit nous livrer cet établissement, qui est couplé avec une école maternelle notamment. Nous avons beaucoup de difficultés à avoir des engagements précis de la part de l'entreprise qui a subi un certain nombre de retards et qui a très mal géré ce chantier.

Je rappelle qu'une maîtrise d'ouvrage a été confiée à "3F", qui n'a pas été en mesure de nous informer tout au long du calendrier et du chantier de ces retards. La Ville avait pourtant alerté et émis un certain nombre de réserves, mais n'avait pas eu d'informations claires et précises. J'ai donc dû écrire à l'entreprise et j'ai eu un rendez-vous qui m'a permis d'envisager une ouverture de cet établissement de petite enfance à la rentrée. Dans ce projet de délibération, est mentionné l'automne 2019. L'automne démarre le 21 septembre. J'espère que nous aurons cette ouverture d'établissement de petite enfance en septembre.

Quant à l'école, qui est mitoyenne, je sais aussi que la DASCO est mobilisée sur ce sujet de manière à ce que l'on puisse également ouvrir à la rentrée. En tout cas, un calendrier a été fixé. J'aurai un point d'étape dans quelques semaines avec le directeur général de l'entreprise chargée des travaux de ce complexe, à la fois une crèche et une école, de manière à ce que la commission de sécurité puisse se réunir en août.

Voilà les informations que je voulais communiquer à notre Conseil et vous dire que nous sommes mobilisés afin que cet établissement ouvre en temps et en heure après beaucoup de mois de retard. Il faudra analyser d'ailleurs les manquements et notamment la responsabilité de "3F" qui était le maître d'ouvrage sur cette réalisation.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Mme Sandrine CHARNOZ, pour vous répondre.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Maire, pour votre intervention qui me permet de rappeler depuis 2014 notre engagement avec un effort sans précédent pour créer 5.000 nouvelles places de crèche d'ici la fin de la mandature, et rappeler que le plan d'urgence pour la petite enfance est à l'œuvre depuis 2001. Nous étions le dernier département français, nous sommes le premier aujourd'hui. C'est ainsi que plus d'un enfant sur deux, soit 56 % des petits Parisiens, est accueilli dans une structure municipale, contre une moyenne de 18 % au niveau national.

Pour ce qui est du 17e arrondissement, 320 places seront en passe d'être créées pour un investissement de 18 millions d'euros dans le cadre d'une politique volontariste en faveur des familles, et je sais compter sur votre soutien, Monsieur le Maire.

Je ferai un rappel du contexte de cette opération - une crèche, une école, des logements - qui a été confiée à "I3F" dans le cadre d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, "I3F" assurant ensuite la location des logements. L'entreprise qui est ici mentionnée est l'entreprise Léon Grosse qui a décalé la livraison de la crèche et de l'école à plusieurs reprises, ce qui fait craindre une défaillance générale de l'entreprise. Vous parlez d'I3F en tant que mandataire, mais je pense qu'il faut aussi parler de l'entreprise et de ses défaillances que nous pouvons craindre.

Notre souhait, comme tous ici, est d'ouvrir l'équipement au plus tôt. Les équipes de la direction concernée sont pleinement mobilisées pour le suivi des travaux pour permettre une ouverture dans les meilleures conditions possibles, et nous souhaitons tous que ce soit au début de l'automne et pas à la fin. Une réunion est prévue le 26 juin prochain pour suivre ce dossier de près et pour garantir les avancées. Nous serons tous mobilisés sur ce projet et sur ces équipements majeurs pour le 17e et pour Paris.

Je vous remercie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci à vous, pour ces explications très claires.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 194.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 194).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux modes d'accueil du jeune enfant.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 195 est relatif aux modes d'accueil du jeune enfant.

La parole est à M. AQUA, pour deux minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Madame la Maire, merci, mes chers collègues.

Je voudrais revenir dans ce vœu sur la réforme par ordonnance des normes de garde dans nos crèches, puisqu'en toute logique libérale, le gouvernement Macron, après s'être attaqué au service public d'enseignement primaire, secondaire et supérieur, s'attaque désormais à la petite enfance. On ne peut pas lui reprocher un manque de cohérence, c'est clair. Cela contraste bien évidemment avec notre cohérence à nous, à la Ville de Paris, qui

menons une politique audacieuse avec le plan de 5.000 places en crèche pour la capitale, un plan d'investissement quantitatif et qualitatif en matière de petite enfance à hauteur de près de 500 millions d'euros par an.

Je reviendrai sur le projet de décret envisagé par le gouvernement pour changer par ordonnance les normes de garde. Le premier point est le plus inquiétant. C'est le fait que le gouvernement envisage d'augmenter significativement le taux d'encadrement maximum à un adulte pour 5 bébés de moins de 18 mois et 8 enfants au-dessus de 18 mois, ou un taux unique d'un professionnel pour 6 enfants. Un adulte pour 8 enfants. Je ne sais pas qui parmi nous a été amené à garder des enfants qui ont entre 0 et 15 mois, mais c'est une tâche qui est délicate, très pénible, qui nécessite beaucoup d'investissement. Se dire que l'on peut faire cela dans de bonnes conditions avec un adulte pour 8 enfants, c'est irréaliste. On voit que, pour des raisons budgétaires, ce gouvernement n'hésite pas à jouer avec l'intérêt des enfants.

Tout va dans le même sens, puisqu'il veut diminuer la surface qui était de 7 mètres carrés à 5,5 mètres carrés et autoriser les crèches à avoir un petit surplus de 20 % par rapport à leur capacité autorisée, puisque 20 % de 8 enfants, on va peut-être avoir un adulte pour 9 enfants. J'aimerais bien que l'on demande aux rédacteurs et aux personnes qui font passer ces textes de loi de faire l'expérience de garder 9 enfants pendant une semaine entière. Je serais très curieux de voir s'ils seraient partisans de continuer avec ce genre de politique.

Par notre vœu, nous demandons non seulement à s'opposer à cette ordonnance, mais surtout à ce que la Ville de Paris s'engage à ne pas appliquer ces taux, puisqu'ils sont trop hauts, et s'engage, puisqu'on peut avoir un taux plus exigeant, à continuer comme on le faisait, dans de bonnes conditions avec les taux qui valaient jusqu'à présent.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur AQUA, pour ce vœu et cette intervention qui me permet d'évoquer un sujet d'actualité avec des enjeux forts en matière d'évolution de la petite enfance.

Pour rappel, suite à l'adoption de la loi "pour un Etat au service d'une société de confiance" (ESSOC) - je ne commenterai pas le titre de cette loi -, le gouvernement prépare actuellement un projet d'ordonnance qui est prévu à l'automne 2019, visant "la simplification du cadre normatif applicable aux modes d'accueil du jeune enfant". Vous avez développé ce point, Monsieur AQUA.

Depuis le 17 mai de cette année, le Ministère des Solidarités et de la Santé a ouvert la concertation auprès des acteurs de la petite enfance en lançant les pistes d'évolution que vous avez évoquées. Même s'il faut encore parler au conditionnel, nous partageons les préoccupations et les inquiétudes formulées dans le vœu du parti Communiste. Nous avons toujours pensé à Paris la priorité pour la petite enfance avec deux volets : un volet quantitatif nécessaire pour permettre aux familles de bénéficier des modes d'accueil adaptés avec nos créations de places en crèche, mais aussi le soutien au plan d'accueil individuel. Nous avons toujours placé la qualité de l'accueil offert aux enfants, aux professionnels et aux familles au cœur de notre projet petite enfance. Nous avons d'ailleurs mené depuis quelques mois un chantier qui s'appelle "priorité petite enfance". Je n'ai pas le temps de le développer ici, mais il comporte de nombreux volets.

C'est d'ailleurs pour transmettre ce message et les assurer de notre soutien que nous avons reçu, avec Patrick BLOCHE, le collectif "Pas de bébés à la consigne !" le 22 mai dernier. A cette occasion, nous avons rappelé que la Ville de Paris s'est fixée des critères supérieurs aux normes actuelles réglementaires s'agissant de la présence des professionnels diplômés auprès des enfants - la totalité des agents placés auprès des enfants est aujourd'hui diplômée à 100 % - et également le taux d'encadrement. Il est important de rappeler que la modification du cadre normatif provoque des inquiétudes légitimes chez les professionnels et les parents ainsi que de notre côté. Quelles que soient les évolutions législatives, nous nous engageons à ce que cette exigence de qualité soit maintenue dans l'ensemble des établissements municipaux, et nous sommes pleinement mobilisés pour que le projet d'ordonnance ne soit pas publié en l'état.

Ce vœu a fait l'objet d'amendements que je ne vais pas détailler. Il s'agissait notamment d'employer le conditionnel, puisque c'est encore en cours de concertation. Je remercie le groupe Communiste d'avoir accepté ces modifications et, en l'état, je souhaite porter à votre connaissance un avis favorable à ce vœu ainsi amendé.

Je vous remercie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 279).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux jardins d'enfants.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 196 est relatif aux jardins d'enfants.

La parole est à Mme Anne-Christine LANG.

Mme Anne-Christine LANG. - Merci, Madame la Maire.

En préambule, je voudrais dire, de façon assez solennelle, que je pense qu'ici on peut débattre de tout et on peut avoir tous les désaccords possibles et imaginables, on peut même les assumer. Je ne suis pas sûre que quand on est membre d'un exécutif et adjoint à la Maire de Paris, qui n'est malgré tout pas n'importe quelle collectivité, on peut sciemment proférer autant de mensonges de façon totalement consciente. Je ne suis pas sûre non plus que l'on puisse de cette façon se livrer à autant d'attaques personnelles que je trouve tout à fait déplacées.

En ce qui me concerne, je défends un certain nombre de convictions sur l'école, celles que je défendais d'ailleurs dans la précédente mandature, Monsieur BLOCHE. Je n'ai pas varié d'un iota sur ces questions, contrairement à certains. Je trouve que ces attaques sont assez déplacées.

S'agissant des jardins d'enfants, je voudrais préciser que l'objectif de la loi Blanquer, contrairement à ce qui a pu être dit, n'était absolument pas de s'attaquer aux jardins d'enfants, mais bien de scolariser à 3 ans les 26.000 enfants qui ne sont pas scolarisés actuellement, et de mettre l'accent sur l'école maternelle pour dire que l'école maternelle et ce qui se fait avant 6 ans est important, puisque c'est là que l'on lutte contre les inégalités.

Comme vous l'avez dit, j'avais déposé un amendement en première lecture de façon à ce que les jardins d'enfants puissent disposer d'un certain délai pour s'adapter à la nouvelle législation. Ils ne peuvent pas rester en l'état, puisque l'instruction obligatoire est impérativement de la responsabilité de l'Etat. Les jardins d'enfants sont sous la responsabilité de la Ville, donc il y a forcément un ajustement à faire. J'avais déposé un amendement pour que ce soit 2 ans ; la Commission mixte paritaire a souhaité que ce soit 5 ans. C'est cette période pendant 5 ans qui doit nous amener, avec le ministre, l'Inspection générale de l'Education nationale, le ministère des Affaires sociales, à réfléchir à une meilleure articulation entre la petite enfance et l'école, et essayer de permettre des structures innovantes totalement à l'image de ce que vous proposez sur le modèle scandinave qui est exactement le genre de choses sur lesquelles nous voulons aller et qui ont justifié le dépôt d'un amendement par mes soins en première lecture, pour que tous les personnels entre 0 et 6 ans bénéficient d'une formation commune.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Madame LANG, je vous remercie.

Mme Anne-Christine LANG. - C'est exactement ce que l'on veut faire pendant 6 ans, donc je suis totalement d'accord avec vous sur ce point.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je ne rentrerai pas dans la polémique que m'offre Anne-Christine LANG, sinon constater qu'elle détricote patiemment tout ce qui était dans la loi de refondation de l'école de République qui, à l'époque, avait été votée par les groupes socialistes, communistes et verts à l'Assemblée nationale. Elle défait mécaniquement ce qu'elle avait contribué à faire sous le précédent quinquennat. A elle de déterminer sa propre cohérence.

Je vous remercie, Madame LANG, de mettre en lumière, à travers ce vœu, les spécificités…

Elle est partie, c'est très bien. Je profiterai de la présence d'élus que je sais unanimement favorables aux jardins d'enfants pour leur rappeler que la Ville de Paris, donc notre majorité, a particulièrement investi dans ces jardins d'enfants, puisque 20 % du parc a été rénové, qu'ils accueillent 12 % d'enfants en situation de handicap. De ce fait, nous sommes attachés à leur pérennisation.

Concernant la question sur les personnels mobilisés pour les enfants en situation de handicap dans les jardins d'enfants pédagogiques, la DFPE dispose aujourd'hui d'un volant de 45 E.T.P. pour lesquels la C.A.F. participe au financement pour renforcer certains établissements qui accueillent un ou plusieurs enfants en situation de handicap et dont la situation de l'équipe et les handicaps des enfants le justifient. En 2017 et 2018, 8 de ces E.T.P. ont été affectés dans des jardins d'enfants, dont un agent en renfort systématiquement affecté dans un des jardins d'enfants du 13e arrondissement.

Quant à la réflexion sur le devenir des jardins d'enfants, nous avons 5 ans, et je vous propose d'abord d'attendre ce qu'il se passera en 2022. Nous aurons alors encore éventuellement 2 ans. De ce fait, retrait, mais si l'élue n'est pas là pour retirer son vœu, je vous propose plus directement un avis défavorable.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Comme Mme Anne-Christine LANG a quitté la séance avant d'écouter la réponse, nous allons tout de même mettre au vote ce vœu n° 196 du groupe Démocrates et Progressistes avec un avis défavorable, mais cela a été dit avec insistance par notre collègue M. BLOCHE.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au jardin d'enfants des Quatre Frères Peignot.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 197 relatif aux jardins d'enfants des Quatre Frères Peignot.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe "100% Paris", pour deux minutes.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Beaucoup de choses ont déjà été dites dans le précédent débat sur les jardins d'enfants. Nous avons une approche sensiblement différente, vous l'avez vu dans ce vœu, parce que l'intérêt de ces jardins d'enfants pédagogiques est démontré et il rend service à beaucoup de familles parisiennes. Vous l'avez rappelé, 13 % d'enfants en situation de handicap à Paris.

C'est vrai que le projet de loi rend l'instruction obligatoire pour chaque enfant à partir de 3 ans, mais prévoit également que le programme d'enseignement est suivi au sein des jardins d'enfants. La proposition du Gouvernement est d'allonger ce délai à 3 ans après première lecture à l'Assemblée nationale, et le projet de loi modifié par le Sénat supprimait toute limite de durée. Mme LANG a rappelé la Commission mixte paritaire à 5 ans.

Nous souhaiterions un engagement fort de la Ville sur la pérennisation de ces jardins d'enfants, notamment celui des Quatre Frères Peignot, avec une prise de position auprès du gouvernement pour demander le maintien sans limite de temps de la dérogation accordée aux jardins d'enfants pour délivrer l'instruction obligatoire, et lancer les démarches nécessaires en lien avec le rectorat pour assurer que les jardins d'enfants parisiens répondent au critère de contrôle des services académiques, et pouvoir avoir une politique d'évaluation au terme de 3 ans, ce qui paraît correspondre de façon globale à un bon compromis sur ce que l'on est en droit d'attendre de la pratique scolaire au sein de ces jardins d'enfants.

Je vous remercie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BERTHAULT.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je vous ai écouté avec attention, Jean-Didier BERTHAULT. J'ai vu d'ailleurs votre vote précédent sur le vœu d'Anne-Christine LANG. Je suis complètement "paumé", pour parler avec un langage un peu commun, car je n'arrive pas à comprendre comment vous pouvez voter le vœu du groupe DP porté par Anne-Christine LANG, qui est la mort et la fin des jardins d'enfants, et défendre parallèlement un jardin d'enfants qui est celui des Quatre Frères Peignot. J'essaierai d'avoir un peu plus de cohérence que vous et je donnerai donc un avis favorable à ce vœu n° 197.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 280).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au remplacement des personnels en congés dans les établissements municipaux d'accueil de la petite enfance.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 198 relatif au remplacement des personnels en congé dans les établissements municipaux d'accueil de la petite enfance.

La parole est à Mme Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

Un vœu relatif au taux d'encadrement dans les établissements d'accueil collectif de la petite enfance à Paris et à la mise en place d'un volant de remplacement pour faire face aux congés, aux départs ou à toute absence de ces agents.

Ce vœu concerne plus particulièrement le 5e arrondissement, il attire l'attention de la Ville sur la nécessité de remplacer de manière effective les personnels absents en demandant que les personnels des établissements d'accueil de la petite enfance en congé pré ou post-natalité soient systématiquement remplacés, et s'appuie sur la situation de la crèche Saint-Séverin.

Je vous remercie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Maire.

Merci pour ce vœu qui me permet de rappeler l'engagement des professionnels de la petite enfance afin d'offrir aux petits Parisiens et petites Parisiennes la meilleure qualité d'accueil possible en concordance avec les exigences de la DFPE, et les remercier pour leur travail au quotidien.

Remplacer l'ensemble des professionnels de la petite enfance en congé maternité est non seulement un objectif que nous partageons, comme pour tous les autres corps des autres directions, mais c'est aussi la norme. Pour ce faire, de nombreux efforts sont déployés, en particulier à la DFPE, qui est une direction particulièrement féminisée et jeune, et pour laquelle il s'agit d'une obligation réglementaire de respecter les ratios d'encadrement.

Je tenais aussi à rappeler que 93 % des congés maternité sont remplacés dans les établissements d'accueil de la petite enfance à Paris. Ce n'est pas 100 %, mais c'est quand même 93 %. En général, si les congés maternité ne sont pas remplacés, c'est pour deux raisons : l'établissement est fermé pour travaux ou le ratio d'encadrement reste suffisant pour accueillir les enfants. Plus précisément, puisque vous attirez notre attention sur la crèche Saint-Séverin, quatre auxiliaires de puériculture titulaires sont actuellement absentes, dont deux sont remplacées. Seules deux de ces absences sont dues à des congés maternité. Nous savons qu'une autre auxiliaire partira en congé maternité début août. La situation exceptionnelle de la crèche Saint-Séverin la rend prioritaire dans les affectations d'auxiliaires, comme c'est le cas dans les cas similaires qui se présentent.

Vous l'aurez compris, nous travaillons à améliorer continuellement l'accueil des tout-petits à travers la politique ambitieuse que nous portons en matière de petite enfance, et cela se traduit par un appui sur les ressources humaines qui sont extrêmement précieuses dans ce domaine. Voici les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance avant de porter un avis favorable à ce vœu.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 281).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à Parcoursup.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu référencé n° 199 relatif à Parcoursup.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Jean-Noël AQUA. - Madame la Maire, merci.

Mes chers collègues, décidément, la sélection généralisée a du mal à passer. Nous savons tous que la LREM a l'habitude de passer en force sur sa politique de casse des services publics. C'est vrai pour la loi Blanquer, c'est vrai aussi malheureusement dans le supérieur.

Les filières sélectives existent depuis longtemps avec les classes préparatoires et les grandes écoles dans le public. Parcoursup les généralise à toutes les universités avec, à terme, des universités à plusieurs vitesses qui vont "de facto" trier les étudiants, avec comme conséquence ce que nous avions annoncé l'an dernier : le tri s'est effectué en défaveur des lycéens des Bac Pro et techniques, c'est-à-dire des enfants majoritairement issus des classes populaires. A la démocratisation de l'enseignement supérieur des années 70, succède pour Macron la restriction de l'enseignement supérieur, une restriction qui ferme "de facto" les portes, comme par hasard, aux enfants des classes populaires qui se retrouvent éjectés du système. La violence sociale habituelle sous Macron.

Cette sélection est donc hautement contestable sur le fond. Elle est contestable aussi sur la forme. Vous vous souvenez du fiasco de l'an dernier, avec des centaines de milliers de lycéens stressés pendant leur Bac et des milliers en attente en septembre d'une usine à gaz mal conçue et visiblement mal réglée. Cette année, Mme VIDAL

nous promettait que tout allait changer, "promis, juré, craché", on allait voir ce que l'on allait voir. Patatras ! Près de 67.000 lycéens ont reçu, il y a quelques semaines, des avis positifs un soir avant de recevoir un avis négatif le lendemain matin. Bonjour l'ascenseur émotionnel ! Dans sa course à la "fake news", la LREM a tout d'abord accusé le service informatique. C'est classique.

On a appris le lendemain que ce n'était pas le service informatique, mais que la Ministre avait autorisé le surbooking, et comme d'habitude, le surbooking ne marche pas. C'est bien un choix incompétent de la Ministre qui est à l'origine du problème. La Ministre joue encore avec les nerfs des lycéens et surtout avec leur avenir. Plus grave, on apprend que les établissements facturent désormais des frais de préinscription à Parcoursup pouvant aller jusqu'à quelques centaines d'euros.

Pour toutes ces raisons, nous voulons interpeller la ministre sur les phénomènes de sur-réservation et sur les frais de dossier qui sont tous deux injustes et illégitimes.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur AQUA.

Pour vous répondre, je donne la parole à notre collègue, Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Cher collègue, cher Jean-Noël AQUA, je vous remercie pour ce vœu qui nous permet de revenir sur un sujet de première importance pour de nombreux jeunes parisiens qui préparent le baccalauréat dans trois jours maintenant. L'Exécutif se joint à vous dans votre constat des difficultés rencontrées par les lycéens et leurs familles dans l'utilisation de la plateforme Parcoursup. La mixité sociale est chère à la Maire de Paris. Les enfants des classes moyennes et populaires doivent pouvoir continuer leurs études supérieures à Paris.

C'est pourquoi je suis particulièrement sensible à la recommandation émise en janvier 2019 par le défenseur des droits, je cite : "de favoriser et d'harmoniser les pratiques d'accueil de candidats boursiers afin d'atteindre l'objectif de mixité sociale figurant dans la loi ORE, notamment de prendre des mesures pour favoriser l'affectation des bacheliers technologiques et professionnels dans l'enseignement supérieur dans les formations de leur choix".

Dans la même veine, je soutiens votre requête qui consiste à interroger le rectorat sur le nombre de formations imposant des frais de dossier aux candidats, ainsi que sur les discriminations relevées par le défenseur des droits. L'accès à l'enseignement supérieur ne doit pas être contraint par des critères discriminants autres que les résultats et les dossiers scolaires des élèves. Pour plus de clarté et afin que ce vœu puisse être adopté par le plus grand nombre, je propose deux amendements que j'espère pourront être acceptés et nous permettent d'être réunis sur l'essentiel.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Les amendements sont-ils acceptés, Monsieur AQUA ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 282).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la subvention à l'UNEF.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 200 relatif à la subvention de l'U.N.E.F.

La parole est à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Lors du dernier Conseil de Paris, a été adopté un projet de délibération prévoyant le versement d'une subvention de 30.000 euros à l'Union nationale des étudiants de France, U.N.E.F., une organisation qui a été naguère l'un des grands syndicats étudiants et se concentrant sur la défense exclusive des intérêts des étudiants.

On n'a pu que constater les propos honteux tenus par des membres du bureau national de l'U.N.E.F. à l'occasion de l'incendie de Notre-Dame. Je rappelle : "délire de petits blancs, donc on se balek", "drame national parce qu'une charpente brûle", etc. Malheureusement, l'organisation a pris seulement de pseudo-prises de distance avec ces propos, puisqu'elles se sont accompagnées dans le même "tweet" ou communiqué de l'accusation de cyberharcèlement à l'encontre d'une ministre qui avait publié une copie d'écran de ces tweets indignes.

Considérant également le fait que des membres de cette organisation se sont illustrés par l'organisation de réunions en non-mixité raciale, je propose, en partant du principe qu'il ne doit pas y avoir d'argent public pour une organisation dont des responsables, sans être démentis, ne sont pas favorables aux principes de la République, que la Mairie de Paris sursoie à l'exécution du projet de délibération 2019 DAE 29 concernant l'U.N.E.F. et qu'elle présente un nouveau projet de délibération aux fins d'annuler cette subvention.

Le passé irréprochable de l'U.N.E.F. en tant qu'organisation ne saurait être retenu face à des propos qui sont d'une indignité grave et qui traduisent malheureusement, puisqu'ils ne sont pas démentis et que ces personnes n'ont pas été démises de leurs fonctions, une dérive inquiétante de l'organisation.

Je vous remercie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Madame CARRÈRE-GÉE, chère collègue, Notre-Dame est un lieu où résonne l'âme de Paris. La tristesse et l'effroi nous ont toutes et tous saisis, athées ou croyants, voyant les flammes. Notre-Dame est un concentré de prouesses architecturales, d'art et d'ingénierie. C'est une grandeur et une beauté qui nous fascinent, c'est un monument qui rassemble les foules à travers le monde, vers où se tournent tous les regards aux moments forts de l'histoire de France. Tout cela fait de Notre-Dame un message universel, et la vague de solidarité et de mobilisation pour sa reconstruction venue de toutes parts en est la preuve.

Aussi, quand on lit tant de bêtises et d'ignorance dans les "tweets" de quelques-uns, c'est un déchirement. Certains militants de l'U.N.E.F. ignorent sans doute que Jean-Marie Lustiger, ancien archevêque de Paris, célébra la messe à Notre-Dame alors qu'il fut aussi ancien de l'U.N.E.F., engagé dans le militantisme étudiant et la résistance. En effet, il est problématique que les générations étudiantes se succèdent avec une mémoire partielle, voire partiale. Je le regrette amèrement et je condamne avec fermeté les propos indignes et les messages ironiques au sujet de l'incendie de Notre-Dame.

D'ailleurs, et je ne vous suis pas, il ne s'agit pas d'une pseudo-prise de distance, mais il y a eu une réelle prise de distance de la part de la présidente de l'U.N.E.F. avec qui je me suis entretenue, Mme Mélanie LUCE. Elle a qualifié ces propos d'inacceptables soutenus par les membres en question de son syndicat. Je n'ai pas l'habitude de me mêler des débats internes des organisations étudiantes, donc je ne vais pas commencer aujourd'hui. En revanche, je ne vous cache pas mon soulagement quand Mme la présidente de l'U.N.E.F., Mélanie LUCE, a rappelé son attachement à Notre-Dame.

Pour conclure, je n'accéderai évidemment pas à votre requête de report de l'exécution du projet de délibération 2019 DAE 29 du Conseil de Paris d'avril dernier, car elle engage 60 associations et 543.000 euros de subventions. Par ailleurs, je précise que ces subventions sont délivrées sur la base d'un appel à projets pour les initiatives étudiantes. Le financement accordé à l'U.N.E.F. a donc pour objet des actions concrètes et précises telles que des permanences d'accès au droit, des formations des élus universitaires et du C.R.O.U.S., des journées de sensibilisation à la lutte contre le racisme, le sexisme, l'homophobie et la transphobie. Cette procédure tout à fait transparente fait l'objet d'un débat chaque année en Conseil de Paris, auquel je vous invite à prendre part. Pour ces raisons, j'émets un avis défavorable à votre vœu.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix le vœu n° 200 du groupe les Républicains, mais avant, une explication de vote de Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - En une minute, j'ouvre les guillemets parce que ce ne sont pas mes propos : "Vous voulez que l'on dynamite la piscine d'Auteuil. Si vous savez le faire, ne vous gênez pas, mais essayez de ne pas vous faire repérer". Quel est le rapport avec cette subvention à l'U.N.E.F. ? C'est que ces propos ont été tenus par un des membres de votre groupe, chère collègue, en l'occurrence M. GOASGUEN, et cela a été largement relayé. Est-ce que nous avons pris prétexte de ce genre de propos clairement inadmissibles pour retirer le soutien, par exemple, au groupe LRI au Conseil de Paris de ne pas mettre de l'argent, si je suivais votre logique ? Non. Ce vœu est un vœu caricatural où, visiblement, le mot U.N.E.F. doit faire office de chiffon rouge.

Pourquoi cette subvention à l'U.N.E.F. est-elle accordée ? L'U.N.E.F. fait un gros travail notamment pour les étudiants qui sont en échec par rapport à la procédure Parcoursup, pour les aider. Oui, c'est dans l'intérêt des étudiants. L'U.N.E.F. a une subvention parce qu'elle fait œuvre utile dans l'intérêt des étudiants, donc elle œuvre positivement. Vouloir retirer cette subvention au motif qu'une des personnes de l'U.N.E.F. aurait dit un jour quelque chose d'aberrant est un non-sens absolu. Nous voterons contre ce vœu.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une dénomination en hommage à Michel Serres.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 201 relatif à une dénomination en hommage à Michel Serres a été retiré. Il ne figure donc plus à l'ordre du jour.

Compte rendu de la 7e Commission.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous passons à la 7e Commission, et conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à M. Sergio TINTI, président de la 7e Commission.

M. Sergio TINTI. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

107 projets de délibération lors de notre dernière séance concernant Pauline VÉRON, 18 sur la jeunesse, 11 sur le budget participatif et 8 sur la vie associative et participation citoyenne. Je voulais rappeler les 5 projets de délibération concernant la gestion de délégation de service public et des centres "Paris Anim'", et les nombreuses subventions, le soutien de la Ville à des associations plutôt locales dans les arrondissements de Paris.

Pour Jean-François MARTINS, qui a présenté les projets de délibération de Patrick KLUGMAN, j'ai mis en avant 3 projets de délibération : le DJS 125 sur la gratuité d'utilisation pendant l'été 2019 des bassins éphémères au sein des centres sportifs Léo Lagrange, Elisabeth, Lumière, ainsi que de la baignade La Villette dans le 19e arrondissement ; le DJS 155 sur la convention d'occupation du domaine public du stade Jean Bouin ; le DJS 144 sur la filière sportive de la ville, notamment les modifications des modalités d'organisation du travail.

Deux échanges intéressants lors de notre séance, le premier avec Pierre AURIACOMBE notamment sur l'éternelle question des critères d'attribution de la citoyenneté d'honneur à Paris, et avec Pascal CHERKI sur l'exploitation du Parc des Princes.

Deux amendements et 9 vœux non rattachés ont été déposés lors de cette séance.

Merci, Madame la Maire.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci bien, Monsieur le Président.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution à Loujain AL-HATHLOUL de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Je donne maintenant la parole à M. Patrick KLUGMAN pour la présentation d'un vœu de l'Exécutif, le vœu référencé n° 202, relatif à l'attribution à Loujain AL-HATHLOUL de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais soumettre à notre Conseil une proposition d'attribuer la Citoyenneté d'Honneur à Loujain AL-HATHLOUL. Cette proposition devait être votée au précédent Conseil et nous avions des espoirs que la situation de cette jeune femme s'améliorerait. Il n'en est rien.

Qui est-elle ? C'est une militante. C'est une militante saoudienne. Ce terme est presque un oxymoron ; en tout cas, dans l'Arabie Saoudite d'aujourd'hui, une impossibilité. Depuis 2014, elle s'est battue pour le droit des femmes, pour le droit des Saoudiennes, pour l'égalité entre les hommes et les femmes en Arabie Saoudite, en cherchant à conquérir le premier des droits qui leur étaient refusés, qui était le droit minimal de se déplacer, c'est-à-dire de conduire sans être accompagnée. Bien que ce droit ait été accordé aux Saoudiennes récemment, elle n'a cessé de faire l'objet de poursuites et d'un véritable harcèlement pour ce qu'elle est, pour ce qu'elle dit, pour ce qu'elle représente pour les jeunes femmes saoudiennes et au-delà.

Elle est incarcérée depuis mai 2018, depuis plus d'un an. Elle ne connaît pas les charges qu'on lui reproche. Il y a des fuites dans la presse. Elle n'a pas accès à ses avocats. Elle n'est même plus un sujet de droit ni pour son pays ni pour aucun autre.

Pour ces raisons, nous devons attribuer la Citoyenneté d'Honneur à Loujain AL-HATHLOUL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur KLUGMAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2019, V. 283).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris aux journalistes, écrivains et intellectuels emprisonnés en Turquie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 203 relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris aux journalistes, écrivains et intellectuels emprisonnés en Turquie.

La parole est à Mme Alix BOUGERET, pour deux minutes.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

Le rôle et la valeur de la Citoyenneté d'Honneur sont de reconnaître un combat pour les libertés fondamentales et de protéger son ou ses récipiendaires. Selon Reporters sans Frontières, l'année 2018 est marquée par une montée de l'hostilité contre les journalistes. 66 journalistes sont décédés dans le monde et 20 pays sont en situation très critique au regard de la liberté de la presse.

Dans le classement mondial de la liberté de la presse établi par Reporters sans Frontières, la Turquie occupe la 150e place sur 180 pays, révélant ainsi que la situation des médias est devenue particulièrement critique depuis la tentative de coup d'Etat en juillet 2016. Il est ainsi à déplorer la fermeture de 160 organes de presse, 2.500 journalistes privés de leur emploi, 123 contraints à l'exil, sans compter les biens de 50 journalistes saisis, et surtout 100 journalistes actuellement emprisonnés à la suite de procédures judiciaires expéditives. Malgré la dénonciation par la diplomatie française de ces atteintes répétées contre ces professionnels de l'information, certains journalistes ont vu leur condamnation durcie par des peines de 10 années de prison, voire de réclusion à vie.

Nous considérons, avec mes collègues du groupe les Républicains et Indépendants, et je crois partager cette exigence avec chacun d'entre vous dans cette Assemblée, que s'attaquer à la presse, c'est faire reculer tout un pays, et qu'une presse libre et indépendante constitue le fondement d'une vraie démocratie. Pour ces raisons, nous vous demandons que la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris soit attribuée à tous les journalistes, écrivains et intellectuels turcs emprisonnés pour les assurer du soutien du Conseil de Paris dans leur combat pour la liberté d'expression, et que cette distinction soit remise en leur nom à Asli ERDOGAN, écrivaine exilée à Francfort, lauréate du prix Simone de Beauvoir, porte-parole de la résistance de l'ensemble des professionnels des médias turcs.

Je vous remercie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci, Madame BOUGERET.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Je voudrais, pour commencer, remercier Alix BOUGERET et, je crois, le groupe les Républicains pour ce vœu. Il est important, et je vais devoir y opposer un avis défavorable, mais je voudrais vous en expliquer les motifs, qui n'est pas du tout un désaccord sur le fond, bien au contraire.

La situation de la Turquie au regard des droits fondamentaux des droits de l'homme est absolument accablante, probablement par l'ampleur, la pire au monde. Ce pays est en train de devenir une prison pour tous les esprits indépendants, ou ceux qui sont supposés l'être, qu'il s'agisse d'élus locaux, de magistrats, d'avocats et évidemment de journalistes ou d'intellectuels.

Nous avons déjà eu l'occasion, ici au Conseil de Paris, de voter la citoyenneté d'honneur à un journaliste éminent qui a échappé de peu à la mort, Can DÜNDAR, alors qu'il se rendait à son propre procès. Can DÜNDAR était là avec nous. Nous avons eu l'occasion, devant les mairies parisiennes, d'afficher les portraits de journalistes turcs emprisonnés avec l'artiste C215. Nous avons accueilli, ici à l'auditorium, au mois de septembre dernier, Asli ERDOGAN, pour une conversation sur la situation des intellectuels en Turquie. Je crois que nous devrons y revenir.

Nous ne pouvons pas voter une citoyenneté d'honneur de manière générale, et c'est le premier motif de refus. De plus, nous avons déjà une citoyenneté d'honneur sur la situation de la presse en Turquie et, malheureusement, nous ne pourrions à chaque séance y revenir tant la situation est grave. Il faut aussi constater, et je veux vous rendre cette justice, que la situation se dégrade en Turquie, que des universitaires français notamment, qui étudient ou qui travaillent en Turquie, sont empêchés ou incarcérés, que la situation des journalistes ne cesse de se dégrader. J'aimerais que vous retiriez votre vœu, mais que nous continuions de travailler ensemble.

Je voudrais finir mon propos sur une note d'espoir. C'est évidemment la situation des élections locales en Turquie qui a vu la victoire inattendue mais extrêmement importante, dans trois villes majeures, Istanbul, Ankara et Izmir, de figures d'opposition à ERDOGAN. Nous allons être en mesure de travailler avec des villes qui vont redevenir des villes seules et peut-être, par ce biais, faire des choses extrêmement utiles sur le terrain de la protection des droits des défenseurs des droits de l'homme en Turquie.

Voilà les motifs pour lesquels je veux d'abord vous remercier, puis vous demander néanmoins de retirer votre vœu pour les raisons que je viens d'expliquer et que, j'espère, vous aviez bien compris.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Madame BOUGERET, acceptez-vous de retirer votre vœu ?

Mme Alix BOUGERET. - Je vais remercier Patrick KLUGMAN de rappeler cet engagement collectif en faveur de la liberté de la presse et sur la situation en Turquie, et nous retirons notre vœu.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Merci, Monsieur KLUGMAN.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Julian Assange.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu référencé n° 204 relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris à Julian ASSANGE.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Julian ASSANGE peut être considéré comme un des principaux lanceurs d'alerte de notre temps, et avec "WikiLeaks", il a largement contribué à nourrir le débat démocratique, à renforcer les contre-pouvoirs citoyens et à alimenter le journalisme d'investigation face aux dérives autoritaires, sécuritaires et militaires des états, ainsi que des lobbies.

Julian ASSANGE a été arrêté à l'ambassade d'Equateur à Londres le 11 avril dernier par la police métropolitaine londonienne. Il risque l'extradition vers la Suède et les Etats-Unis respectivement dans le cadre d'enquêtes et de procédures judiciaires pour viol et espionnage. Les chefs d'accusation pesant contre Julian ASSANGE aux Etats-Unis, notamment pour menace à la sûreté de l'Etat, lui font encourir une peine d'emprisonnement à vie ou la peine de mort. Amnesty International s'oppose à l'extradition de Julian ASSANGE aux Etats-Unis, aussi bien à une extradition directe du Royaume-Uni vers les Etats-Unis qu'à une extradition vers la Suède pouvant conduire à une extradition vers les Etats-Unis.

Je voudrais faire écho des déclarations du 31 mai de Nils MELZER, rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture, après l'examen de Julian ASSANGE en détention au Royaume-Uni portant sur l'état de santé, la torture mentale dont il est victime et l'acharnement exceptionnel jamais vu en 20 ans de carrière de la part d'états démocratiques, dans le but délibéré d'isoler, de diaboliser et d'exercer sur un individu autant de pression pendant si longtemps et avec aussi peu de respect pour la dignité humaine et le droit.

A travers ce vœu, je voudrais faire la proposition que le Conseil de Paris se prononce en faveur de l'attribution de la citoyenneté d'honneur de notre Ville à Julian ASSANGE pour l'assurer du soutien et de la protection entière de notre Municipalité pour son rôle de lanceur d'alerte.

Je vous remercie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre et pour porter la voix de l'Exécutif, la parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chère collègue, chère Danielle SIMONNET, je ne veux pas faire planer de doute sur la position de l'Exécutif municipal. Nous sommes opposés à décerner la citoyenneté d'honneur à Julian ASSANGE. Je vais vous expliquer, ou tenter de le faire, brièvement pourquoi.

Bien sûr que Julian ASSANGE a été ce que l'on appelle un lanceur d'alerte. D'une certaine manière, il a préfiguré cette notion devenue éminente et importante et, depuis ses premières révélations en 2006 avec "WikiLeaks", a reçu une consécration importante et des protections dans l'ordre juridique international. Julian ASSANGE, ce n'est pas un concept, c'est un homme, c'est un militant, et ce militant a un parcours qui fait qu'il a été un lanceur d'alerte, qu'il a été extrêmement courageux, qu'il a été utile à la manifestation de la vérité sur des dossiers stratégiques et qu'il a fait avancer la connaissance de l'opinion sur le fonctionnement démocratique. Ce n'est pas que cela. Bien sûr que Julian ASSANGE est par ailleurs poursuivi pour des faits de droit commun dont il devra s'expliquer, mais ce n'est pas le motif pour lequel il est réclamé par les Etats-Unis.

Julian ASSANGE, en 2011, a choisi de faire deux choses qui, pour la communauté des défenseurs des droits, de ceux qui sont attachés à leur protection, l'ont fait quitter ce monde et qui fait qu'on le regarde aujourd'hui autrement. D'abord, il a publié des documents, en pleine campagne américaine, issus du parti démocrate et le fait est qu'il a donc pris parti dans une campagne a priori démocratique et pour favoriser l'élection d'un camp, en l'occurrence celui de M. TRUMP, dans une concordance avec l'immixtion supposée ou réelle russe dans cette campagne, ce qui est quand même plus que regrettable.

Surtout, il a violé les accords qu'il avait souscrits avec les différents journaux avec qui il avait travaillé pour les premières publications de "WikiLeaks" et, à partir de 2015, il a décidé de publier des documents en se fichant du secret des sources, en exposant ses sources, en exposant l'intégrité physique et la liberté des gens qui avaient choisi de lui faire confiance. A ce niveau, cet acte est pour nous incompatible avec le fait de lui décerner une citoyenneté d'honneur aujourd'hui, quelle que soit sa situation juridique que nous connaissons et qui mérite d'être regardée avec la plus vive attention.

Je voudrais pour finir vous lire ce que "le Monde" écrivait il y a quelques jours : "M. ASSANGE n'est pas un ami des droits de l'homme. Lorsqu'il a approché, en 2010, cinq journaux de nos mondes pour explorer le contenu des documents militaires et diplomatiques américains, l'accord était clair : "WikiLeaks" devait accepter la politique de ces cinq médias en matière d'éthique, notamment protection des sources. M. ASSANGE est revenu sur sa parole et a publié des documents sans filtre dans leur intégralité. La réalité est qu'il a, ce jour-là, quitté le monde des défenseurs des droits humains pour rejoindre celui des absolutistes de la transparence, faisant au passage un cadeau aux pires services de sécurité de la planète".

Je suis d'accord avec cet éditorial du "Monde" et je crois que nous ne pouvons pas être unanimement d'accord sur la situation de M. ASSANGE. Ici à Paris, quand on accorde une citoyenneté d'honneur, on essaie, quelle que soit notre position sur ces bancs, qu'elle soit consensuelle.

Pour ces deux raisons, M. ASSANGE ne peut pas être notre citoyen d'honneur aujourd'hui. Je ne dis pas qu'il n'aurait pas pu l'être hier, peut-être que sa situation fera que l'on devra y revenir, mais aujourd'hui, nous sommes opposés à cette citoyenneté d'honneur.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

Je donne la parole, pour une explication de vote, à Raphaëlle PRIMET pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Raphaëlle PRIMET. - J'entends ce qu'a dit Patrick KLUGMAN. Je pense que le plus gros crime de Julian ASSANGE était de publier la vérité sur la duplicité des gouvernements qui se disent démocratiques. "WikiLeaks", qu'ASSANGE a fondé et dont il est le rédacteur en chef, a un bilan impeccable en termes de précision et de véracité. Il s'agit d'un journalisme de qualité dont toute démocratie véritable devait être fière et qui, pour la première fois dans l'histoire, a donné aux gens ordinaires un aperçu des recoins les plus sombres des secrets les mieux gardés, des crimes de guerre de leur Etat.

L'arrestation de Julian ASSANGE se fait au mépris de tous les principes universels de droit et des libertés. Elle confirme que les Etats-Unis considèrent l'Europe comme leur arrière-cour où ils peuvent tout se permettre. Elle doit faire grandir la mobilisation pour la création d'un réel statut du lanceur d'alerte. Avec "WikiLeaks", Julian ASSANGE a réalisé l'une des promesses originelles d'Internet sur la liberté d'expression.

Comment ne pas être marqué par la différence de traitement entre cet homme qui risque la prison à vie et Marc ZUCKERBERG, patron de Facebook, qui a fait commerce illégalement de millions de données personnelles, qui à lui table ouverte à la Maison Blanche et à l'Elysée ? Les médias et la classe politique ferment les yeux. Où est la fureur contre la liberté de la presse la plus élémentaire, le droit de publier piétinié pour faire taire ASSANGE ? Où est la volonté de prendre enfin la parole pour défendre ASSANGE ? Il n'y a rien. C'est pourquoi nous soutiendrons le vœu de Danielle SIMONNET.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2019 DAE 37 - Subvention (50.000 euros) à "Paris & Co" au titre de l'incubateur tourisme WCL (19e).

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au projet de délibération DAE 37 relatif à l'attribution d'une subvention de 50.000 euros à "Paris & Co" au titre de l'incubateur Welcome City Lab.

Pour commencer, je donne la parole à Fatoumata KONÉ, du groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes.

Mme Fatoumata KONÉ. - Monsieur le Maire, chers collègues, malgré la crise, les attentats et la concurrence des grandes métropoles internationales, Paris a connu un record de fréquentation pour l'année 2017 et reste encore

à ce jour une des premières destinations touristiques mondiales. Les emplois qui en dépendent étant nombreux, on mesure l'importance mais aussi les devoirs liés à cette première place.

Pour conserver, semble-t-il, cette distinction, des outils ont été créés, au premier rang desquels l'incubateur de "start-up", Welcome City Lab, présenté comme la première pierre angulaire de la politique touristique de la ville, véritable "référence internationale dans l'innovation touristique et l'accompagnement de "start-up", qui a contribué à l'image de marque de Paris en tant qu'une des capitales mondiales de l'innovation". Au palmarès des "start-up" phares incubées, PayinTech qui est devenu un des leaders dans le paiement sans contact, GuestToGuest qui a racheté HomeExchange, leader mondial d'origine américaine dans l'échange international de maisons et d'appartements, ou encore Destygo qui, en moins de 3 ans, est devenu un acteur majeur des robots de conversation sur téléphonie mobile, les "chatbot".

Nous nous interrogeons évidemment sur ce choix qui se dirige vers l'injonction du toujours plus. On ne voit pas comment la concilier avec l'impératif de réduction de notre empreinte carbone. Paris devrait au contraire, y compris au sein de Welcome City Lab, engager davantage de partenariats avec certaines structures du "slow tourisme" ou tourisme équitable qui repose sur trois principes : le respect de la culture locale, la réduction de l'impact environnemental, la préservation des ressources et le retour au plaisir de prendre le temps de la découverte. Prendre le temps de découvrir, c'est se laisser embarquer dans la visite de lieux oubliés, alternatifs, c'est se déplacer autrement, à vélo, à pied, en transports collectifs, c'est rencontrer l'autre. C'est, enfin, penser la destination Paris au-delà de son centre, avec une vision métropolitaine, dans une logique de coopération et de non-concurrence.

On peine à voir cela dans les orientations de cet incubateur présenté comme un outil phare de votre stratégie touristique, et c'est dommage, car le secteur du tourisme doit lui aussi participer à la transition écologique de notre ville.

Pour ces raisons, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Antoinette GUHL au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Fatoumata KONÉ.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET.

Danielle SIMONNET retire sa demande d'intervention, donc je donne directement la parole à Jean-François MARTINS pour répondre aux intervenants et intervenantes.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Madame KONÉ, de me donner l'occasion de parler de cet incubateur qui, comme vous l'avez mentionné, a été, il y a 5 ans, la première plateforme d'incubation dédiée aux "start-up" dans le domaine du tourisme, qui était l'une des illustrations supplémentaires du virage qu'a pris Paris très tôt en matière d'économie numérique, le leadership que nous devons tous, et nous en sommes tous reconnaissants ici, à Jean-Louis MISSIKA, il y a près d'une dizaine d'années, pour nous permettre de faire de l'économie numérique l'un des piliers du développement parisien.

De ce point de vue, le tourisme, avec ses 12 % de PIB parisien, avait vocation à ne pas être une économie figée dans des modèles, dans des structures et dans des entreprises de l'ancienne économie. A ce titre, on avait besoin d'accélérer des porteurs de projets parisiens vers les nouvelles formes de tourisme. L'une d'entre elles, de manière absolument incontestable, Madame KONÉ, je vous le reconnais sans doute, est de trouver une manière de faire du tourisme durable. Parmi les "start-up" que nous avons incubées depuis 5 ans - il y en a une centaine, près de 650 emplois créés grâce à cet incubateur -, une partie d'entre elles étaient sur des expériences de découverte de Paris sous l'angle architectural, une "start-up" qui s'appelait "Architrip". Il y avait deux ou trois entreprises que l'on a incubées autour de la question de la relation entre les visiteurs et les habitants, notamment de retrouver de l'authenticité.

Sans doute n'allons-nous pas assez loin sur ce sujet, et je prends votre intervention comme une recommandation à insérer désormais, dans le jury d'acceptation de ces "start-up", une question et un élément d'appréciation sur "participe-t-elle au tourisme de masse sauvage non régulé ou à un tourisme plus respectueux des habitants du territoire et de la planète". Je prends ce point bien volontiers.

Sur la question métropolitaine, le Welcome City Lab est signataire, avec la Ville de Paris, l'Office du tourisme et les comités départementaux du tourisme des 92, 93 et 94, d'un contrat de destination qui s'appelle "Paris, destination augmentée", qui est comment nous faisons une approche plus métropolitaine du sujet.

Je prends l'abstention du groupe Ecologiste de Paris comme une incitation à faire plus, et je les invite à nous rejoindre dans 10 jours au Pavillon de l'Arsenal où nous tenons un colloque sur le surtourisme : y a-t-il trop de touristes à Paris et comment faire face à la question climatique autant qu'à la question de notre croissance touristique ? Leur contribution sera évidemment la bienvenue.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Jean-François MARTINS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 37.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 37).

2019 DAE 102 - DASES - Subvention à l'association UNAT ile de France.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAE 102 - DASES relatif à l'attribution d'une subvention à l'association UNAT Ile-de-France.

La parole est à Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Il était très important pour mon groupe d'intervenir sur ce projet de délibération qui porte la subvention à l'Union nationale des associations du tourisme de plein air à hauteur de 35.000 euros. Cette subvention a été supprimée lors de la présentation du budget primitif 2019 au titre d'un recentrage de soutien aux activités du tourisme vers l'Office du tourisme. Cette suppression a gravement mis en péril l'activité de l'UNAT. Pour éviter cela, mon groupe avait porté un amendement budgétaire en décembre 2018 visant à rétablir la subvention de l'UNAT. C'est donc avec beaucoup de plaisir que nous voterons ce projet de délibération. En effet, si le travail de l'Office du Tourisme doit être soutenu, celui-ci est tourné vers l'accueil des touristes à Paris, alors que l'UNAT travaille au départ des Parisiennes et des Parisiens en vacances.

Pour rappel, l'UNAT est une association reconnue d'utilité publique créée en 1920 et engagée en faveur d'un tourisme ouvert à toutes et à tous et pour promouvoir les valeurs et les enjeux de l'économie sociale et solidaire. Le développement de ce type de tourisme solidaire aide à la lutte contre les inégalités et favorise le vivre ensemble et la cohésion.

Vous le savez, notre groupe est résolument engagé pour défendre le droit aux vacances. C'est un droit issu des conquêtes du Front Populaire dont de nombreux Parisiens et Parisiennes, notamment dans les quartiers populaires, sont privés en raison de l'érosion de leur pouvoir d'achat. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaitais rappeler l'importance de soutenir ce type de structure, et je vous invite à faire de même en votant ce projet de délibération.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Sergio TINTI.

La parole est à Jean-François MARTINS, pour répondre à l'orateur.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur TINTI. Peu de choses pour dire que si nous votons aujourd'hui ce soutien à l'UNAT, c'est grâce à l'amendement budgétaire du groupe Communiste - Front de Gauche qui a permis cet ajout budgétaire et nous permet de maintenir notre soutien à cette très belle association. J'en remercie donc le groupe Communiste une fois de plus.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-François MARTINS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 102 - DASES.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 102 - DASES).

2019 DJS 4 - Subventions (9.650 euros) à cinq associations sportives (4e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 4 relatif à l'attribution d'une subvention à cinq associations sportives du 4e arrondissement et l'amendement n° 205 qui s'y rattache.

La parole est à Jean-François MARTINS pour présenter son amendement technique… On peut considérer qu'il est présenté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 205 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 205 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 4 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DJS 4).

2019 DJS 108 - Subvention (20.000 euros) à la Fédération Française de Triathlon au titre de l'organisation du Triathlon de Paris 2019.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DJS 108 relatif à l'attribution d'une subvention à la Fédération Française de Triathlon, au titre de l'organisation du Triathlon de Paris 2019.

Qui intervient pour le groupe GEP ?

Personne n'intervient, donc il n'y a pas de réponse.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 108.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DJS 108).

2019 DJS 112 - Subvention (15.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Paris Esports.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le projet de délibération DJS 112 est relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Paris Esports.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Excusez-moi, mes chers collègues, j'essayais de retrouver le projet de délibération que nous avions déjà adopté - j'avais voté contre - concernant le e-sport et qui donnait déjà une somme, à mon souvenir, assez conséquente, mais l'Exécutif nous rappellera de quel montant elle était.

Je reste dubitative quant à ce projet de délibération de 15.000 euros et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Paris Esport. Je voudrais savoir comment vous l'articulez, parce que le projet de délibération n'est pas assez précis, avec un projet de délibération que vous nous avez déjà fait voter sur un équipement. Je trouve que cela fait beaucoup, coup sur coup, pour le e-sport, le jeu vidéo, sans que l'on ne comprenne bien comment les deux s'articulent. C'est une intervention pour demander plus amples précisions et informations.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à M. Jean-François MARTINS, pour cette demande d'explication.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Président.

Merci, Madame SIMONNET. Vous avez raison, c'est important de le préciser. Peut-être le rythme un peu nouveau du nombre de projets de délibération sur l'e-sport est la traduction du fait que nous prenons le sujet à bras-le-corps et que nous souhaitons désormais avoir une politique volontariste sur la structuration de la pratique du jeu vidéo de compétition à Paris.

Nous avons, lors d'une séance précédente, adopté une subvention d'investissement à Paris & Co issue du budget participatif pour la création d'un lieu, d'une arena. Si je comparais aux sports traditionnels, je dirais que nous avons voté précédemment la construction d'un gymnase et qu'aujourd'hui, nous subventionnons le club qui va pratiquer du sport dans ce gymnase, en l'occurrence l'association Paris Esport.

La vocation de Paris Esport est double. La première est de fédérer l'ensemble des acteurs locaux et différentes associations de jeux vidéo compétitifs amateurs qui existent aujourd'hui à Paris, d'accompagner les clubs sportifs dits traditionnels dans leurs nouveaux projets en matière d'e-sport. Je pense par exemple au P.U.C., l'un des plus vieux

clubs omnisports de Paris, qui fait désormais des stages foot et e-foot pendant les vacances scolaires, au Centre Paris Anim', dans le 14e arrondissement, qui fait la même chose. Ils sont un certain nombre de clubs à développer ce type d'éléments.

Paris Esport a aussi vocation à développer un certain nombre d'événements en propre avec, par exemple, le programme d'accompagnement, d'incitation et de sensibilisation autour du jeu vidéo à l'occasion des finales mondiales de LOL, "League of Legends", la licence d'e-sport la plus reconnue au monde, dont nous avons la chance d'avoir remporté les finales mondiales en novembre prochain, mais aussi un travail avec Silver Geek, l'association des personnes âgées jouant aux jeux vidéo, ou Capgame qui travaille sur la question du handicap et du jeu vidéo. Je vous invite, pour ceux que cela intéresse, à regarder notamment les résultats de la pratique du jeu vidéo sur l'autisme, qui a des résultats remarquables et extrêmement intéressants d'un point de vue de l'accompagnement des personnes.

C'est une première subvention qui sert d'amorçage sur plusieurs sujets. C'est peut-être le parti-pris politique qui est le nôtre et celui qui intéressera sans doute le plus Danielle SIMONNET. Au-delà d'avoir une appréciation sur "est-ce un sport ou pas ?", ou la structuration du modèle de l'e-sport, notre parti-pris est qu'aujourd'hui, il y a des milliers de Parisiens et de jeunes Parisiens qui pratiquent le jeu vidéo de compétition amateur de manière non structurée. Comme au titre du sport, je préfère leur savoir demain une association, un club, des coachs, des bénévoles, un encadrement, pour que cette pratique, qui a sans doute des vertus mais qui, à d'autres égards, inquiète les parents, se fasse dans un cadre encadré. C'est la première mission que nous confions à Paris Esport. Le premier élément de cette subvention est la formation de coachs e-sportifs, notamment dans les quartiers populaires, pour que cette pratique de jeux vidéo ne soit pas une pratique solitaire dans sa chambre, mais une pratique collective, éducative, qui permette à la fois de progresser et d'être sensibilisé aux risques. Nous avons fait l'équipement la dernière fois, nous subventionnons désormais la pratique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-François MARTINS.

C'est la fin de séance, je sais ce qu'il se passe dans ce cas, tous les débordements sont possibles.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 112.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DJS 112).

2019 DJS 125 - Gratuité d'utilisation pendant l'été 2019 des bassins éphémères au sein des centres sportifs Léo Lagrange (12e), Elisabeth (14e), Lumière (20e), ainsi que de la baignade La Villette (19e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DJS 125 concernant la gratuité d'utilisation pendant l'été 2019 des bassins éphémères au sein des centres sportifs Léo Lagrange dans le 12e, Elisabeth dans le 14e, Lumière dans le 20e, ainsi que de la baignade La Villette, dans le 19e arrondissement.

La parole est à Mme la maire du 12e arrondissement, Catherine BARATTI-ELBAZ.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Sans débordement, normalement. Simplement quelques mots pour souligner que je constate que certaines installations éphémères estivales du 12e arrondissement sont plus ou moins discutées. Celle-ci, je l'espère, fera consensus. Je suis fière de cette première édition, une initiative qui va permettre aux enfants et aux familles du 12e arrondissement de profiter de ce bassin éphémère.

Nous avons bien travaillé avec les services de la DJS pour que cette initiative puisse être localisée au sein de l'installation Léo-Lagrange, et je l'espère, en préfiguration d'une future piscine prévue à la Z.A.C. que nous essaierons de faire entrer dans cet équipement. Un quartier populaire dans lequel les familles et les enfants seront heureux d'aller apprendre à nager dans ce nouvel équipement. C'est donc avec un grand enthousiasme que je présente ce projet de délibération pour les habitants du 12e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Catherine BARATTI-ELBAZ.

Je donne la parole à M. Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chaque fois que l'occasion me sera donnée, je parlerai de la conduite du plan "Nager à Paris", porté par Jean-François, qui permet aux 7 millions d'usagers annuels de profiter tout au long de l'année de la qualité et de la

diversité des bassins parisiens. L'été, avec les hausses régulières de la température et les vacances scolaires, les besoins de bassins et d'îlots de fraîcheur se font de plus en plus importants. Le "Plan Eté Piscine" prévoit, cet été encore, l'ouverture gratuite des bassins écoles au cœur des quartiers populaires de notre ville. La reconduite de la baignade dans le bassin de la Villette et, enfin, un nouveau bassin éphémère au sein du centre sportif Léo-Lagrange dans le 12e arrondissement, est vraiment une très bonne chose. La multitude de Parisiennes et de Parisiens qui n'ont pas les moyens de partir en vacances pourra bénéficier de ce bassin. Rappelons les chiffres de l'année dernière : 13 % de notre jeunesse ne part pas en vacances et 30 % ne partent pas en vacances tous les ans.

L'ouverture de ces bassins constituera des lieux récréatifs de proximité dont les Parisiennes et les Parisiens ont bien besoin. Le succès de ce dispositif de baignade confirme chaque année que nous répondons à un véritable besoin, et que les Parisiennes et les Parisiens ont la volonté de se réapproprier les fleuves et les canaux de notre ville.

La hausse des températures chaque année nous rappelle le besoin d'îlots de fraîcheur et la nécessité de lutter contre les îlots de chaleur urbaine. Les épisodes de chaleur sont accentués en milieu urbain dense. Je vous rappelle que le relevé de l'été dernier faisait état de températures parisiennes plus élevées de 3 degrés Celsius par rapport à la grande couronne. Cette année encore, les prévisions sont annoncées. On parle de 35 degrés Celsius à Paris.

C'est pour ces raisons que mon groupe avait alerté notre Assemblée en juillet dernier et demandé à mettre en place une campagne de prévention spécifique à la pratique de l'ouverture sauvage des bouches à incendie afin de profiter de l'eau qui en jaillit. Que lorsque le niveau 3 du "Plan Canicule" est déclenché par les autorités, la gratuité de toutes les piscines municipales soit instaurée et que les systèmes de diffusion d'eau soient massivement installés dans les quartiers parisiens. Que la Ville poursuive ses efforts en matière d'adaptation aux enjeux climatiques en vue d'atténuer la chaleur en ville.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Sergio TINTI.

Je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, l'été 2018 fut le deuxième été le plus chaud depuis 1900, après l'été caniculaire de 2003, avec des thermomètres affichant jusqu'à 37,5 degrés Celsius à Paris. Ces records ne feront que se multiplier. Les scientifiques prévoient une hausse moyenne des températures entre 0,6 et 1,3 degré Celsius entre 2021 et 2050. Les étés s'annoncent donc toujours plus chauds sur l'hexagone. A Paris, le phénomène d'îlot de chaleur urbain peut même faire grimper le ressenti des températures à plus de 8 degrés Celsius, en comparaison avec les zones rurales à différents moments du jour et de la nuit. A Paris, l'été, on suffoque.

C'est pourquoi l'un des axes prioritaires de notre "Plan Climat" est l'accès à des îlots de fraîcheur à toutes et à tous. Quand on pense à ces îlots de fraîcheur, impératif sanitaire et corollaire essentiel au bien-être des citadins, on a en tête, avant tout, les espaces verts. Et pourtant, les zones humides constituent également un refuge en période caniculaire. Donc la création de bassins éphémères et la valorisation des cours d'eau, comme le canal de l'Ourcq, concrétisent les engagements pris en matière de résilience de notre ville face au changement climatique. Paris est l'une des villes françaises les plus carencées en piscines par rapport à son nombre d'habitants. C'est pourquoi nous nous sommes dotés d'un plan "Nager à Paris" ambitieux. En période estivale, il est bien normal que la demande d'accès à des espaces aquatiques explose.

Ainsi, c'est sous l'audace des écologistes que le bassin de la Villette a accueilli gratuitement ses premiers baigneurs en 2017. Nous pouvons être fiers de voir ce dispositif se pérenniser et accueillir toujours plus de concitoyens, et constater que le dispositif de baignade estivale gratuit s'étende via des bassins éphémères à d'autres arrondissements qui n'ont pas un accès aussi privilégié à un cours d'eau, comme c'est le cas dans le 19e arrondissement.

D'après un sondage IFOP d'août 2018, près d'un Français sur trois ne peut pas partir en vacances. Pour 64 % des Français, partir en vacances est un luxe. 58 % estiment que les vacances sont une source d'inégalités. Or, ce dispositif apporte comme un air de vacances dans Paris pour tous les Parisiens, en particulier ceux qui n'ont pas la chance de pouvoir partir en vacances.

Vous l'avez compris, nous voterons ce projet de délibération qui va offrir à plus de 150.000 personnes la possibilité de se baigner gratuitement cet été dans Paris. En attendant, je veux rappeler que notre souhait est que la baignade dans la Seine et dans les cours d'eau traversant la ville puisse rapidement devenir, pour tous les Parisiennes et les Parisiens, les Franciliennes et les Franciliens, des lieux de baignade gratuits.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Fatoumata KONÉ.

Je donne la parole à M. Jean-François MARTINS, pour répondre aux oratrices et orateurs.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme les trois orateurs l'ont tout à fait remarqué, ces quatre baignades estivales sont l'interprétation des trois priorités politiques de cet Exécutif. C'est une mesure écologique, sociale et sportive.

C'est une mesure écologique, parce que ces baignades estivales font partie du "Plan d'adaptation au dérèglement climatique et aux pics de chaleur estivaux". Nous devons lutter contre ceux-ci, et, dans le même temps, accepter qu'ils soient en partie inévitables et apporter à nos concitoyens des solutions pour trouver de la fraîcheur pendant l'été.

C'est une mesure sociale dans les quartiers populaires. Nous devons affirmer le rôle du service public municipal dans des loisirs populaires gratuits l'été dans nos quartiers : à Léo-Lagrange, à la porte de Charenton et la porte Dorée, à Louis-Lumière entre la porte de Bagnolet et la porte de Montreuil, à Elisabeth à la porte d'Orléans, ou sur le bassin de la Villette entre Stalingrad et la porte de la Villette. Dans nos quartiers populaires, nous assumons qu'il y ait une offre de loisir gratuite pour les jeunes et les moins jeunes qui ne peuvent pas partir en vacances, et à qui nous offrons, ici, un parfum de vacances qu'ils ont autant mérité que les autres.

C'est une mesure sportive parce qu'il incarne à lui seul une partie du plan "Nager à Paris" et une partie du travail que nous avons effectué pour diversifier les zones de baignade non seulement sportives, mais aussi récréatives.

Cette année, la nouveauté, c'est évidemment le prolongement de la baignade sur le bassin de la Villette, qui d'un mois passe à deux, grâce à l'audace et à l'excellent travail de l'Exécutif, en particulier de ma collègue Célia BLAUEL, grâce à laquelle la qualité de l'eau sur la baignade de la Villette est chaque jour meilleure, nous permettant d'exploiter ce bassin de manière plus simple. Mais aussi, et c'est une nouveauté cette année, l'audace de la maire du 12e arrondissement qui a souhaité, dans Léo-Lagrange, créer "Léo-Lagrange Plage", ce qui permettra sans doute d'accueillir 180.000 visiteurs au total lors des baignades estivales.

Soyons heureux, allons nous baigner, fêtons les vacances à Paris et jetons-nous à l'eau !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Quand il faut tenir une réputation, Jean-François MARTINS, c'est un défi permanent.

De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace. Cela va bien à l'idée que l'on se fait de la maire du 12e arrondissement.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 125.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DJS 125).

2019 DJS 129 - Centre sportif Croix Nivert (15e). - Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec la société Maraga.

2019 DJS 134 - Terrain d'Éducation Physique Castagnary (15e). - Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'UCPA Sport Loisirs.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose une discussion commune sur le projet de délibération DJS 129 concernant le centre sportif Croix-Nivert, dans le 15e arrondissement et sur le projet de délibération DJS 134 concernant le terrain d'éducation physique Castagnary, toujours dans le 15e arrondissement. Ce sont des avenants à des conventions d'occupation du domaine public.

Je donne la parole à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ces deux projets de délibération portent sur la signature d'un avenant concernant la prolongation de deux conventions d'occupation temporaire du domaine public. Il s'agit de deux appels à projets relatifs à la réalisation d'équipements sportifs sur deux parcelles municipales situées dans le 15e arrondissement. Si, sur le principe, nous nous réjouissons de disposer d'une offre sportive supplémentaire, avec la création d'une vague de surf et d'un complexe de "padel", en l'état, la conduite de ces deux opérations pourrait se résumer en ces termes : comment transformer une bonne idée en un échec économique ?

S'agissant du projet de délibération DJS 129, à l'issue de l'appel à projets "Grand Paris, terrain de jeu", lancé en février 2017, vous nous avez proposé d'attribuer à la société "Maraga" le droit d'occuper et d'exploiter à titre privatif une parcelle du centre sportif Croix-Nivert pour la réalisation d'une vague de surf. Or, depuis cette date, la

société "Surf Indoor" a été confrontée à de multiples difficultés, qui, comme vous le précisez dans le projet de délibération, n'avaient pas été identifiées au moment de l'appel à projets.

Ces difficultés sont liées pour une grande partie à la mauvaise qualité des sols et à des problèmes de pollution qui impliquent des surcoûts importants. A celles-ci s'ajoutent des problèmes administratifs et fiscaux, sans oublier le manque de qualité et d'intégration du projet architectural qui suscite le mécontentement des riverains et n'est vraiment pas de nature à valoriser le paysage de la rue de la Croix-Nivert. Tous ces aléas se traduisent pour le porteur de projet par un surcoût de 995.000 euros par rapport au budget initial.

Au vu de cette accumulation de problèmes et à la lecture du "business plan" prévisionnel, nous tenons à vous faire part, Monsieur le Maire, de notre inquiétude sur la capacité de l'opérateur à assumer des coûts de construction et la pérennité de l'équipement. A ceux-ci s'ajoutent beaucoup d'incertitudes sur les créneaux qui seront réservés pour un partenariat avec nos écoles et associations. Jusqu'à ce stade, nous ne disposons d'aucune garantie. Je redoute, une fois de plus, que nous ne nous retrouvions avec la portion congrue.

S'agissant du projet de délibération DJS 134, à l'issue de l'appel à projets "Paris, terrain de jeu", lancé en janvier 2016, vous nous avez proposé d'attribuer à l'U.C.P.A. le droit d'occuper et d'exploiter à titre privatif le T.E.P. Castagnary pour y construire un complexe de "padel". Pour ce qui concerne ce site, je tiens à souligner le mécontentement des riverains qui, au fil des années, ont assisté à une succession de transformations des lieux. Initialement jardin de proximité doté d'une petite aire de jeu, le square a été transformé en terrain de mini-tennis et de handball, destination qui a finalement été abandonnée par la DJS devant les difficultés rencontrées pour en assurer la gestion dans des conditions de sécurité satisfaisante. Résultat, nous nous sommes retrouvés avec un équipement muré et inaccessible qui est devenu une véritable verrue pour le quartier, au grand dam des riverains, lesquels sont aujourd'hui spectateurs des difficultés rencontrées par le nouvel opérateur.

Car, comme pour le projet de surf "indoor" que j'ai évoqué dans le projet de délibération précédent, le futur exploitant a été confronté à d'importantes contraintes techniques qui n'avaient pas été identifiées au moment du lancement de l'appel à projets, qui ont entraîné un renchérissement des travaux et une perte de temps d'exploitation. Là encore, des études supplémentaires ont révélé des sols de mauvaise qualité, avec, à la clé, de multiples conséquences et surcoûts. Initialement estimé à 810.000 euros, l'investissement se chiffre désormais à 1,5 million, ce qui est de nature à fragiliser, voire à remettre en cause la réalisation de cet équipement.

En résumé, pour ces deux projets de délibération, nous sommes contraints de faire le même constat. Dans les deux cas, les porteurs de projets ont été confrontés à une somme de difficultés liées à la mauvaise qualité des sols mis à disposition. Dans les deux cas, une succession d'aléas et de dysfonctionnements a généré des surcoûts très importants. Enfin, dans les deux cas, ces deux projets se traduisent, pour les riverains et les futurs usagers, par un retard considérable. Au-delà de tous ces dysfonctionnements, nous voterons néanmoins, Monsieur le Maire, la prolongation des deux conventions d'occupation du domaine public, avec le souhait que les projets soient respectueux des riverains et du paysage urbain.

J'ajoute, concernant cette fois-ci le 13e arrondissement, que le projet de karting électrique, lui aussi lauréat de l'appel à projets "Grand Paris, terrain de jeu", doit également faire l'objet d'un avenant de prolongation. L'occupant est, là encore, confronté à un surcoût important - plus de 2,5 millions - et à une perte d'exploitation liée notamment à un retard de livraison bien au-delà du printemps 2020.

Finalement, le bilan de ces appels à projets "Paris, terrain de jeu" et "Grand Paris, terrain de jeu", aussi intéressants soient-ils pour la Ville en termes de propositions nouvelles d'équipements sportifs, est pour le moins inquiétant. Pour l'avenir, nous souhaitons que la Ville étudie en amont et de façon plus approfondie les sites mis à disposition des opérateurs, afin que les terrains ne restent pas en friche pendant des années et que les projets sortent dans de meilleures conditions, tant sur le plan financier qu'en termes calendaires.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Claire de CLERMONT-TONNERRE.

La parole est à M. Jean-François MARTINS, pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame de CLERMONT-TONNERRE, d'avoir lié les projets de délibération DJS 129 et 134 parce qu'ils sont effectivement du même objet. Cela nous permet d'avoir un débat global sur ces deux sujets. Merci, globalement, de la tonalité constructive de votre intervention, tout comme celle des rapports avec la mairie du 15e arrondissement sur ces deux sujets.

L'appel à projets "Paris, terrain de jeu", puis "Grand Paris terrain de jeu", était une première quasi mondiale, en tout cas française, de vouloir utiliser des friches urbaines, des délaissés urbains du foncier intercalaire pour demander à des porteurs de projets associatifs, comme l'U.C.P.A., ou privés, comme "Maraga", de développer des concepts temporaires pour utiliser des friches urbaines à destination d'équipements sportifs. C'est vrai que cette première a connu un certain nombre de plâtres à essuyer, d'apprentissage administratif, politique, juridique, foncier,

qui ont fait face, tant pour les opérateurs que pour la Ville, à un certain nombre d'incertitudes et d'aléas, tel la question des sols, qui ont généré, pour les uns, des problèmes de dépollution, pour les autres, des problèmes d'imperméabilisation des surfaces en sous-sol rendu nécessaire, ou des études complémentaires extrêmement importantes.

C'est sans doute le caractère très innovant de la démarche, une première que l'on n'avait jamais menée à cette ampleur, qui nous a conduits à avoir ces incertitudes et à se retrouver, désormais, dans une situation où, pour la vague de surf concernant "Maraga", nous en avons pour presque 955.000 euros de travaux supplémentaires liés à des aléas qui ne sont absorbables par le porteur de projet qu'à condition de lui laisser un temps d'amortissement plus long. De la même manière, pour l'U.C.P.A., avec le "padel", nous nous retrouvons avec des coûts qui s'élèvent à 740.000 euros supplémentaires liés à des études géotechniques, à du raccordement électrique et à des piquetages supplémentaires pour protéger les racines des arbres.

Je ne peux que partager avec vous l'insatisfaction sur le déroulé et sur un certain nombre d'aléas, tout en assumant, pour célébrer la présence de Jean-Louis à nos côtés, l'administration qui peut être un peu "test and learn", comme on le dit désormais dans le jargon des "start-up", sur des dispositifs innovants : essayer, échouer, apprendre, corriger. C'est ce que nous avons fait ici sur un appel à projets très innovant. Nous avons échoué sur des trucs, mais nous avons appris. Nous essayons d'être agiles. Nous l'avons fait avec vous, mairie du 15e arrondissement, dans le jury et le choix des projets. Grâce à ces projets de délibération, nous allons y arriver. Nous allons transformer le T.E.P. Castagnary qui était devenu, non plus un terrain de sport, mais un terrain de "deal" et un sujet d'insécurité dans le quartier. Donc, une forme de friche, en un vrai lieu de "padel" à Paris. Les Parisiens sont très demandeurs de cette nouvelle pratique de tennis. Rue de la Croix-Nivert avec Maraga, la vague de surf, là encore, sera la première dans Paris intra-muros, avec un bâtiment qui aura respecté les demandes des habitants, et donc, aura été revu dans son gabarit par le porteur de projet.

Nous avons appris, nous avons testé, nous avons échoué. Nous sommes remontés et nous allons réussir à sortir les projets. Je vous remercie tous de l'attitude constructive qui va permettre cette nouvelle offre pour les Parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-François MARTINS.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 129.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DJS 129).

Même vote, j'imagine, pour le projet de délibération DJS 134 ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 134.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DJS 134).

2019 DJS 144 - Personnels éducateurs des activités physiques et sportives (spécialité sports pour tous) de la DJS. - Modification des modalités d'organisation du travail.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DJS 144 concernant les personnels éducateurs des activités physiques et sportives, spécialité sport pour tous, de la DJS - modification des modalités d'organisation du travail.

La parole est à M. Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Je me permets d'intervenir sur la prononciation de mon nom.

Merci quand même, Monsieur le Maire.

La filière sportive terrestre, telle que nous la connaissons à Paris, est unique. Je voudrais d'ores et déjà remercier Pascal CHERKI, à l'origine de cette aventure, mon ami et camarade Jean VUILLERMOZ, qui l'a fait évoluer par la suite, et Jean-François MARTINS, très attaché à l'existence et au développement de cette filière. Je tenais à souligner cette très belle continuité.

Ce projet de délibération portant la réforme de l'organisation du travail des éducateurs des activités physiques et sportives s'inscrit dans la lignée du plan "Paris + Sportive" du mois de février dernier, plan dont nous avons souligné l'importance et la nécessité tant il permet un bilan et une perspective à laquelle nous adhérons. Si nous

voulons une ville de Paris plus sportive, nous devons relever le défi de l'accès au sport. Je pense ici aux publics les plus éloignés de la pratique sportive. La conquête de nouveaux publics par la féminisation des pratiques du sport, dans les quartiers populaires, à destination des seniors et des personnes en situation de handicap, doit être au cœur de la politique sportive de notre Ville. Le sport est un droit. Il doit donc pouvoir s'appuyer sur un service public fort.

Comme il est dit dans le projet de délibération, la filière sportive doit contribuer à réduire les inégalités sociales, à améliorer la répartition des ressources et développer le sport là où le besoin apparaît le plus avéré. "Paris Sport Vacances", "Paris Sport Senior", "Paris Sport Santé", "Paris Sport Handicap" sont des dispositifs qui traduisent bien la richesse, les compétences et le savoir-faire de nos éducateurs. C'est bien dans cette cohérence de service public du sport que nous interprétons la proposition de ce projet de délibération concernant la filière sportive et terrestre de la Ville dans son cadre spécifique de modification des modalités d'organisation du travail.

Nous sommes parfaitement conscients que la demande sportive des Parisiens et des Parisiennes est particulièrement forte le week-end, et nous comprenons l'impératif du service public de répondre à cette demande. Toutefois, cette réorganisation du temps de travail impacte la situation personnelle des agents de manière importante. Or, nous connaissons l'importance du week-end dans l'équilibre familial de chacun. C'est la principale raison de notre abstention sur ce projet de délibération.

Par ailleurs, nous souhaitons reprendre deux points sur lesquels nous nous sommes déjà exprimés. Lors de la communication "Paris + Sportive", nous avions émis le vœu qu'un plan de titularisation des vacataires, auxquels la Ville a recours, soit mis en place. Ces embauches pourraient certainement pallier le besoin d'augmenter le temps de travail des agents titulaires actuellement. A notre avis, il aurait été cohérent et pertinent dans le cadre de cette réforme.

Enfin, alors que la pratique sportive se féminise, nous renouvelons notre demande d'un plan très volontariste permettant le recrutement d'éducatrices terrestres afin d'augmenter leur présence dans ce domaine encore trop masculin.

Merci Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Sergio TINTI.

Sur le projet de délibération DJS 144, est également inscrit M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme l'a dit mon collègue M. TINTI, cette action est vraiment très pertinente et intéressante. On le sait, faire du sport est essentiel pour se maintenir en bonne santé. Le sport permet de prévenir les risques de certaines maladies cardiovasculaires et est crucial pour lutter contre l'obésité qui touche tous les ans davantage de Français et de Françaises, notamment de jeunes. Quand on fait du sport, on prend du temps pour soi et son bien-être. Si la pratique est collective, elle permet également de favoriser le lien social et l'esprit de corps.

Mon groupe a voté favorablement différents dispositifs pour que toutes et tous aient accès à des activités sportives sans discrimination de genre ou de catégorie sociale. Main dans la main, nous travaillons ensemble pour favoriser la pratique sportive chez les seniors, les personnes en situation de handicap et toutes les catégories qui ne sont pas habituées à faire du sport. Nous avons la chance à Paris d'encadrer ces dispositifs en régie publique, et donc, par des femmes et des hommes fonctionnaires de la Ville.

Pour assurer différents dispositifs, vous nous demandez ici d'accepter la modification des modalités d'organisation du travail d'une soixantaine d'éducateurs de la Ville, sous couvert de modernisation, afin de répondre aux défis qui se présentent aujourd'hui en matière de temps et de travail. C'est là où nous avons des inquiétudes. Vous souhaitez donc abandonner - vous allez nous le confirmer ou pas - le planning roulant actuel en roulement au profit, même si le projet de délibération ne le dit pas, d'astreintes pour les agents et les agentes.

Cette question n'a pas été traitée en C.H.S.C.T. Deux syndicats ont déposé un préavis de grève depuis mercredi. Un rassemblement aura même lieu devant le siège de la DJS la semaine prochaine. Pourquoi ? Parce que la très grosse soixantaine d'éducatrices et d'éducateurs qui travaillent pour mener à bien ces dispositifs sportifs devra travailler tous les samedis. Ils devront également travailler le dimanche pour de maigres compensations financières, annoncées entre 8 et un peu plus de 200 euros, sans plus de précision. D'après les syndicats, le salaire moyen de ces éducateurs est de 1.700 euros. Une vague d'embauches nous a été annoncée pour janvier 2020.

Il nous est dit ici que la filière sportive municipale doit contribuer à réduire les inégalités sociales, en rendant accessible la pratique sportive là où le besoin est le plus avéré. C'est vrai, mais ceci ne doit pas être fait en précarisant les fonctionnaires. Plutôt que de charger les horaires et les semaines de ces personnes, il aurait fallu prévoir des embauches supplémentaires.

Pour ces raisons, le groupe Ecologiste de Paris s'abstiendra sur ce projet de délibération, sauf si vous nous dites le contraire de ce que nous avons avancé.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

Je donne la parole à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un projet de délibération important puisqu'il fixe, après "Paris + Sportive", qui était notre politique sportive, les moyens que nous nous donnons, Ville de Paris, pour mettre en œuvre les politiques mentionnées dans "Paris + Sportive", notamment le rôle des agents publics municipaux dans la politique sportive. Parce que l'Education nationale, les professeurs de sport de la Ville de Paris, les clubs et les associations sportives sont des acteurs, il fallait trouver notre rôle. Ce que "Paris + Sportive" dit et ce que ce projet de délibération vient concrètement déployer dans le statut des éducateurs sportifs de la Ville de Paris, c'est une priorité sur le fait d'être là pour accompagner les Parisiens là où les acteurs du sport n'ont pas d'offres concrètes. Le sport santé et les seniors, le sport dans l'espace public, comme les fameux "Paris Sport Dimanche" qui ont commencé il y a trois semaines et permettent sur six sites de pratiquer une activité sportive gratuitement chaque dimanche matin ; les publics spécifiques comme "Paris Sport Famille" et "Paris Sport Handicap".

Cette clarification des missions du service public municipal engendre une précision du meilleur mécanisme horaire et la meilleure organisation du travail pour répondre à cela. "Paris + Sportive" nous engage à aller plus loin, avec 238 dispositifs supplémentaires et près de 478 heures supplémentaires proposées aux Parisiens chaque semaine. Par exemple, pour la marche nordique, le mardi de 10 heures à midi, dans le 15e arrondissement, les usagers veulent que le cours soit toujours dispensé par le même enseignant, parce qu'il y a une continuité pédagogique, un rôle social de l'éducateur sportif, et notamment concernant les "Paris Sport Senior". Monsieur TINTI sait très bien à quel point ces dispositifs sont aussi sportifs que sociaux. Le système du roulement ne permettait pas la continuité pédagogique puisque, précisément, il roulait d'une semaine à l'autre.

Deuxièmement, notre volonté de permettre aux Parisiens - familles et actifs - de faire du sport nous oblige désormais à considérer le samedi comme un jour important pour la pratique des usagers, et donc, à ne pas considérer que le samedi est une option dans le roulement, mais bien une nécessité, parce que c'est précisément ce jour-là que les Parisiens sont disponibles pour faire du sport.

Quel est cœur de cette réforme ? Non pas augmenter le temps de travail, qui reste identique, conforme à l'accord sur la réduction du temps de travail, le fameux accord A.R.T.T. de la Ville de Paris. J'ai presque envie de dire le "sacro-saint" accord A.R.T.T. de la Ville de Paris. En revanche, ce qui change, c'est le temps de face-à-face avec le public, qui passe de 26 à 31 heures. Considérant la plus grande continuité pédagogique, la clarification des dispositifs fait qu'ils auront moins de cours différents, plus de cours réguliers.

Par conséquent, on réduit le temps pédagogique de préparation pour être plus dans le face-à-face avec le public. Mais - c'était une question importante et je l'ai défendue, Monsieur GLEIZES, dans les instances paritaires, notamment au Comité technique de la DJS à deux reprises - je ne voulais pas que cette réforme, qui demandait un petit effort supplémentaire de nos agents, se fasse gratuitement. Les évolutions indemnitaires - je le dis sous le contrôle de Véronique LEVIEUX et d'Emmanuel GRÉGOIRE, qui nous surveille sans doute de là où il est - sont un effort sans commune mesure.

En effet, la moyenne d'augmentation des éducateurs sportifs, si l'on ajoute l'effet RIFSEEP, l'effet indiciaire que nous allons progresser, la compensation de la prime de roulement - c'est-à-dire qu'ils ne seront plus en roulement, mais nous continuerons, grâce à de l'indemnitaire, à compenser cette prime de roulement, ainsi qu'un certain nombre d'autres éléments - conduit à une évolution moyenne de 275 euros bruts mensuels. 275 euros bruts en moyenne d'augmentation pour les agents de la filière sportive. C'est énorme !

Pour les référents territoriaux de l'action sportive, les RTAS, c'est-à-dire leurs encadrants de catégorie B, ils auront en moyenne une augmentation de près de 100 euros bruts par mois, auxquels s'ajouteront les dimanches qui seront en heures supplémentaires pour ceux qui voudront travailler et payés à hauteur de 130 euros par dimanche en heures supplémentaires. Cela veut dire que, globalement, à l'échelle de tout cela, il y a évidemment des contraintes supplémentaires pour notre filière sportive.

Elles sont liées à la commande politique qui est de passer plus de temps face aux usagers et les jours où ils en ont besoin, c'est-à-dire le samedi notamment. En échange de cela, il y a une contrepartie, que j'avais demandée à l'administration : qu'il y ait un véritable effort salarial pour nos agents dans une filière où la mobilité est un enjeu. Par ailleurs, nous avons pris un certain nombre d'engagements pour que l'ouverture aux corps des B et des A puisse se faire, afin que ces éducateurs n'aient pas une carrière de 40 ans d'éducateur sportif et qu'il y ait de la mobilité.

Je conclus sur le point de la déprécarisation, et vous avez raison, Monsieur TINTI. La réforme de la filière "Paris + Sportive" nous a permis de dégager l'ouverture aux concours des 15 postes qui étaient vacants depuis un bon moment. Nous allons ouvrir ces postes et accompagner spécifiquement les vacataires et les contractuels actuels. Nous proposerons un accompagnement personnalisé aux concours de manière à augmenter les chances de ceux qui ont été contractuels à la DJS depuis des années.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération, car il permettra concrètement aux Parisiens de faire plus de sport par le service public et gratuitement. Je pense que nous pouvons nous en féliciter.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-François MARTINS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 144.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DJS 144).

2019 DJS 155 - Stade Jean Bouin (16e). - Convention d'occupation du domaine public avec la S.A.S. "SFP Gestion".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DJS 155 et à l'amendement n° 215 du groupe les Républicains et Indépendants qui concernent le stade Jean-Bouin, dans le 16e arrondissement. Il s'agit de la convention d'occupation du domaine public avec la S.A.S. "S.F.P. Gestion".

Le premier intervenant inscrit est M. Eric HÉLARD, à qui je donne la parole.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je pensais débuter cette intervention en évoquant un frisson, pas celui qui nous parcourt lorsque le ballon passe entre les poteaux, mais celui beaucoup moins agréable qui nous a fait craindre le pire en mars 2017, lorsqu'un projet fou visait à fusionner le Stade français Paris et le Racing 92, lequel était alors en train de construire sa nouvelle aréna à La Défense, laissant ainsi présager un avenir très incertain pour le stade Jean-Bouin. Depuis, la donne a heureusement bien changé, puisqu'après l'arrivée d'un nouveau propriétaire en mai 2017, le Stade français Paris a enclenché un nouveau cycle en lançant le vaste projet "Révolution 2023", lequel vise, au-delà de la performance sportive, a, je cite : "regagner le cœur des Parisiens". A ce titre, la réintégration du nom "Paris" au sein du nouveau logo du stade est un premier pas positif.

Ce plan, que le Stade français est venu présenter à notre groupe en présence d'Eric AZIÈRE, semble en adéquation avec nos attentes concernant les évolutions du quartier de la porte d'Auteuil et le rôle que doit y jouer le Stade français. Ce secteur doit, en effet, non seulement assumer sa dimension de centre parisien du sport de haut niveau, mais aussi conserver la quiétude qui est la sienne dans le nécessaire respect des riverains.

Ainsi, la création d'un campus S.F.P. et le développement de plusieurs équipements, notamment de santé, profiteront à tous les habitants du 16e arrondissement et inscrivent ce projet dans cette démarche. Sur le plan strictement sportif, l'objectif affiché du Stade français, qui vise à s'appuyer sur la formation de jeunes issus d'Ile-de-France afin de retrouver des performances à la hauteur de son histoire, correspond, lui aussi, aux attentes que l'on peut avoir d'un grand club parisien.

Cependant, comme de nombreux clubs de haut niveau aujourd'hui, le stade a besoin d'avoir une prise plus directe sur son principal outil de travail pour pouvoir tirer toute la potentialité du lieu. Le Stade français a donc souhaité pouvoir gérer ce qu'il considère légitimement être son stade. C'est l'objet du présent projet de délibération, lequel est l'aboutissement d'un long processus qui a vu la société S.F.P. Gestion, filiale du Stade français Paris, être choisie par la Ville pour gérer le stade Jean-Bouin pendant les 10 prochaines années. Cette convention d'occupation du domaine public a un double avantage, puisqu'elle permet à la Ville non seulement d'en tirer une redevance d'environ 300.000 euros par an, mais aussi d'être accompagnée par le Stade français Paris dans le cadre des investissements visant à moderniser le stade Jean-Bouin, en finançant notamment le remplacement de la pelouse et la rénovation des hospitalités pour environ 3 millions d'euros.

De plus, je tiens à souligner que le Stade français maintiendra son partenariat avec le P.S.G. afin d'accueillir certains matchs de l'équipe féminine du club de football parisien. En pleine Coupe du monde féminine de football en France et alors que l'engouement pour la compétition ne se dément pas, il me semble important, pour les équipes de football féminin, de pouvoir jouer dans de grands stades, plus propices à attirer un large public.

Un mot sur un sujet qui ne manquera pas d'alimenter le débat dans cette Assemblée. Je veux parler du "naming". Le modèle économique du Stade français Paris l'impose pour assumer l'équilibre de cette C.O.D.P. Je tiens à préciser que notre groupe restera très vigilant quant à la marque qui viendra s'accoler à l'illustre nom de Jean Bouin, dont nous n'oublions pas qu'il fut, en plus d'être un grand champion multi-recordman du monde, un héros de guerre qui avait refusé de rester à l'arrière et est mort pour la France en septembre 1914. Pas opposé, donc, par principe au "naming". Nous attendrons donc le projet de délibération qui viendra proposer aux élus parisiens le nom retenu avant de nous prononcer définitivement sur ce point.

J'aimerais revenir sur un dernier aspect qui nous tient à cœur au sein de notre groupe. Nous regrettons que le stade Jean-Bouin ne soit malheureusement pas assez plein. En effet, le taux de remplissage moyen atteint actuellement à peine les 50 %, avec 10.000 à 11.000 spectateurs par match. Si le nombre d'abonnés repart à la hausse, il est indispensable de tout mettre en œuvre pour enfin remplir ce stade. Le projet sportif du Stade français

doit y contribuer en permettant au S.F.P. d'améliorer ses performances, qui, avec seulement un TOP 6 en 10 ans, qui avait certes conduit au titre de 2015, reste aujourd'hui trop faible pour fidéliser le public.

Cette C.O.D.P. est aussi un outil qui doit permettre d'attirer plus de public au stade. C'est pourquoi, en plus des autres éléments que j'ai pu aborder, notre groupe la soutiendra.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Eric HÉLARD.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce n'est pas une surprise, nous voterons contre, non pas parce que c'est une convention d'occupation du domaine public, mais parce que, comme M. HÉLARD l'a évoqué, le modèle économique qui repose sur cette convention est d'abord un modèle économique qui introduit le "naming" pour 2 millions d'euros. Vous savez que, pour nous, le "naming" est symbole de la marchandisation du sport. Vous allez dire que c'est exagéré. Sauf qu'il s'agit de quoi ? Il s'agit de donner une marque à un patrimoine public qui a été financé à 100 % par les Parisiens, et de le vendre comme un produit. Il s'agit évidemment d'une marchandisation, peut-être pas du sport en lui-même, mais du patrimoine sportif de la Ville de Paris.

Depuis 2013, la Ville s'est dotée de ce stade municipal pour le développement de notre ville. Il héberge aujourd'hui le Stade français, l'un des plus vieux clubs de sport de France, dont l'histoire est étroitement liée à celle de notre ville. Jusqu'alors, le stade propriétaire de la ville était géré par la Ville. Des C.O.D.P. étaient passées avec le Stade français les jours de match et sur les lieux de vie.

Le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui propose de passer une nouvelle C.O.D.P. avec le club qui permettrait de gérer entièrement l'enceinte toute l'année. Une première question me vient à l'esprit : ne sommes-nous plus capables ou pas capables, en régie, de gérer un stade comme Jean-Bouin ? J'entends les coûts d'entretien, de gestion, d'exploitation. Mais ne devrions-nous pas être capables de diversifier les événements et activités sur le site, et faire en sorte d'amortir ces coûts ? J'enchaîne sur le fait qu'en perdant la gestion, nous perdons aussi des savoir-faire et des compétences. Dans 10 ans, je ne sais pas si la Ville aura encore les savoir-faire et les compétences.

Enfin, le modèle économique que souhaite mettre en place le stade Jean-Bouin pour se développer ne s'arrête pas à la seule exploitation. Le modèle économique ne repose pas tant sur l'exploitation du stade proprement dite que sur l'exploitation publicitaire. Il compte tellement dessus que si la Ville est propriétaire, l'architecte, en vertu du droit qu'il tire de sa propriété intellectuelle, s'oppose à cette possibilité de "naming", ils peuvent se retirer de la C.O.D.P. En effet, sur les 6 à 7 millions d'euros de budget que le Stade français Gestion envisage, 2 millions sont escomptés au titre du "naming". C'est une part importante et remarquable quand on la compare, par exemple, à "AccorHotels Arena" ou à d'autres stades comme le stade Vélodrome. En d'autres termes, c'est un tiers de leur modèle économique et de leur projet qui reposera sur le "naming". Laissez-moi vous dire, mes chers collègues, que l'équilibre financier est extrêmement précaire.

Nous refusons cette pratique qui consiste, pour une marque, à acheter le nom d'un patrimoine pour en retirer des bénéfices en termes d'image et de notoriété. Bien plus efficace qu'un encart publicitaire, c'est une avancée de la publicité dans la dénomination du patrimoine. Si nous ne réagissons pas, c'est l'ensemble de notre paysage urbain qui va être transformé en peu de temps.

Nous nous étions fermement opposés, à l'époque, à l'opération du palais omnisports de Paris-Bercy, l'une des plus grandes salles de spectacles de notre pays. Cette privatisation de l'espace public pose une question d'ordre culturel : celle de la vente de l'espace public. Les différents équipements urbains sont des marqueurs symboliques de la ville. Leur nom et architecture sont des repères urbains, au même titre que les places, les rues ou les événements qu'ils accueillent. Ils participent à la construction culturelle de notre ville et à la transmission de la mémoire du patrimoine.

Jean Bouin était un athlète français, médaillé olympique sur 1.500 mètres en 1912 à Stockholm, et mort pour la France en 1914. L'histoire est simple. Alors que Paris est ville olympique et accueillera les J.O. en 2024, nous allons autoriser que la mémoire d'un athlète français, médaillé olympique, disparaisse pour être remplacée par une marque. Je vous le dis tout net : pour nous, c'est non. Nous ne voterons pas ce projet de délibération. Nous ne laisserons pas passer le "naming". Si ce modèle économique est valable pour le patrimoine sportif, je vous pose une question : pourquoi n'est-il pas valable pour le reste du patrimoine public ? Pourquoi n'est-il pas valable pour le patrimoine cultuel, comme je l'ai évoqué au moment du projet de délibération des Républicains ? Cela veut dire que l'on accepte la marchandisation du sport, que le capitalisme se développe dans le sport, mais pas dans d'autres endroits.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas BONNET-OULALDJ.

Je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Sans surprise non plus, le groupe Ecologiste va s'opposer à ce projet de délibération, et ce, pour différentes raisons. Tout d'abord, la première et la plus importante, qui n'a pas encore été évoquée ici, c'est que nous arrivons au chapitre final du naufrage d'un équipement public emblématique de la capitale commencé il y a maintenant 12 ans. Le stade Jean-Bouin est une propriété de la Ville de Paris depuis 1916. Il a hébergé de nombreux temps forts, comme les matchs du C.A.S.G. avant qu'il ne fusionne avec le Stade français en 1995, ou encore des meetings d'athlétisme qui s'y sont déroulés jusqu'aux années 1990. Les travaux menés à Jean-Bouin ont coûté plus de 150 millions d'euros, une facture qui a été gonflée de plus de 35 % par rapport aux coûts initiaux prévus.

En poussant la capacité d'accueil à 20.000 personnes, il était évident que ce stade allait connaître le destin funeste des équipements sportifs, à savoir des gradins vides même aux moments les plus forts des compétitions qu'il héberge. Ce stade important est aussi un trou dans les poches de la collectivité, avec un coût net supporté par la Ville de près de 1,5 million d'euros. Quelle est la situation d'occupation actuelle du stade ? Bonne question. Une situation de quasi-gestion du Stade français, club racheté par le milliardaire industriel de la boisson sucrée, qui enchaîne les mauvaises saisons, déçoit les supporters. Un club qui a accumulé 35 millions d'euros de déficit en deux saisons et avait menacé il y a quelques mois, on s'en souvient, de partir de Jean-Bouin. Quelle pérennité sur les 10 ans de la C.O.D.P. !

Ce stade aurait, à côté de son usage actuel par le Stade français, pu être mis davantage au profit du sport de toutes et de tous, pas uniquement du Stade français. Que nous propose-t-on ici ? L'externalisation pure et simple de la gestion du stade sous couvert d'économies dans les coûts de fonctionnement de l'équipement. Pourtant, de nouveaux travaux sont prévus pour accueillir les J.O. notamment, travaux qui restent à la charge de la Ville et vont coûter encore 4,2 millions d'euros qui vont s'ajouter à la somme déjà payée. Le gros entretien reste à la charge du propriétaire et représente un demi-million d'euros par an. Le propriétaire, c'est nous, pas le Stade français. Le gain est donc relatif et questionnable.

Ensuite, on nous propose d'entériner l'installation d'une pelouse synthétique à la place de la pelouse naturelle qui tapisse actuellement le stade. Nous avons déjà eu largement le débat sur les risques sanitaires liés à la pose et à l'usage des pelouses synthétiques au sein de cet hémicycle. Nous continuons donc à nous inquiéter ici, surtout pour les ouvriers qui seront en charge de la fabriquer et de la poser. Non seulement les pelouses naturelles sont des infrastructures sportives, mais aussi des lieux qui permettent de lutter contre les îlots de chaleur. Les pelouses naturelles ont donc un double usage.

De plus, ce projet de délibération prévoit le "naming" du stade. Nicolas BONNET-OULALDJ a dit beaucoup de choses par rapport à cela. Je crois que cette histoire de "naming" est l'élément le plus important. C'est faire disparaître le nom de Jean Bouin. C'est ce qui est inquiétant, dans cette histoire. Jean Bouin n'était pas n'importe qui. Ajouter une marque à côté de Jean Bouin, quelle qu'elle soit, n'est pas normal par rapport au respect dû à cette personne. Je ne vais pas refaire tout le parcours de Jean Bouin qui a été cité par Nicolas BONNET-OULALDJ. C'est un grand héros non seulement du sport, mais aussi de la nation. Il est mort au front. Ce n'est pas respecter cette personne que d'ajouter une publicité à côté de son nom.

Nous nous posons d'autres questions par rapport à ce projet de délibération. Le club résident va donc accueillir l'équipe masculine du Stade français. Quel est l'accord avec le P.S.G. féminin ? Quelle est la contrepartie ? Que fait-on du club féminin du Stade français ? Actuellement, les "Pink Rockets" jouent leurs matchs à Meudon. Pourquoi n'iraient-elles pas aussi dans ce stade-là ? Pourquoi les exile-t-on à trois quarts d'heure de R.E.R. de Paris plutôt que de faire des matchs à Paris ? Pourquoi respecterait-on le football féminin, mais pas le rugby féminin ? C'est le deux poids, deux mesures.

Aujourd'hui, bien sûr, le football féminin est à l'honneur, avec des audiences très importantes à la télévision. On oublie que le sport féminin ne se limite pas qu'au football. Il y a aussi d'autres activités. L'équipe du Stade français féminine va jouer ses matchs à Meudon. C'est peu respectueux pour ces dames. Quel engagement pour que Jean-Bouin serve également de lieu d'organisation d'animations et de matchs officiels en y associant des clubs de rugby amateurs franciliens, comme il est écrit ? Cette volonté ne doit pas seulement se résumer aux quelques tirs lancés par les équipes poussines des clubs pendant les pauses des matchs.

Dernier élément : qu'est-ce qui se passe si, dans les 10 ans, le propriétaire décide de partir ailleurs ou si le Stade français descend en deuxième division ? Je rappelle que ce stade a été utilisé, par exemple, par le Red Star pour une saison de football quand ils étaient en Ligue 2. Qu'est-ce qui se passe si le S.F.P. monte en première division ? Qu'est-ce qui se passe sur ces 10 ans si le Stade français n'est plus en capacité de faire les matchs dans ce stade ?

Merci de votre attention. J'attends les réponses avec impatience.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

Je donne la parole maintenant à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous nous proposez d'externaliser la gestion du stade Jean-Bouin en la confiant au club résident actuel, le Stade français. Parallèlement, vous proposez que le stade puisse changer de nom en recourant au "naming". Permettez-nous de vous dire qu'externalisation sonne un peu comme respiration du capital quand on ne veut pas dire privatisation, ou délégation de service public quand il s'agit de ne plus gérer de façon publique des équipements. Nous nous interrogeons sur la volonté de diminuer la gestion publique de façon aussi fréquente et régulière.

En confiant la gestion de Jean-Bouin au privé, vous donnez au club des possibilités qui n'existeraient pas en gestion publique, et cela, sans que pour autant la rentabilité financière pour la Ville soit améliorée de façon significative. En effet, vous nous dites qu'en cas de "naming", le stade conservera son nom officiel et exclusif - ce sont vos mots - sauf qu'il est écrit dans le projet de délibération que : "l'occupant puisse utiliser une dénomination simplifiée à l'intérieur et à l'extérieur du stade et sur ses différents supports de communication ainsi que sur ceux du "namer"". Mais que restera-t-il de l'utilisation du nom officiel en dehors des actes administratifs ?

Les recettes du "naming" n'iront d'ailleurs pas à la Ville, mais au club, qui versera une petite redevance à hauteur de 3 % du chiffre d'affaires résultant d'un éventuel contrat de "naming". Nous nous interrogeons sur le niveau des redevances. La part fixe est très faible puisqu'elle est fixée à 85.000 euros, ce qui doit en faire l'une des plus faibles au mètre carré des concessions de la Ville. La première part variable repose sur le chiffre d'affaires les jours de match. Petit calcul : quand bien même il y aurait 14.000 spectateurs en moyenne - on en est loin - payant le tarif maximum, cela rapporterait une redevance supplémentaire entre 20.000 et 40.000 euros. On est donc très loin des 300.000 euros envisagés, sauf à ce que le "naming" rapporte entre 5 millions et 7 millions d'euros. Là, c'est énorme. Si une telle somme était générée par le "naming", nous aurions encore plus de mal à comprendre pourquoi 97 % de cette somme irait au club.

A ce propos, nous ne comprenons pas pourquoi la Ville accepte une clause selon laquelle le Stade français pourrait dénoncer la concession sans aucune indemnité pour la Ville, si le "naming" n'était accepté ni par la Ville, ni par l'architecte qui a construit le stade, et qui, à ce titre, bénéficie d'un droit de regard sur la position du nom sur l'ouvrage. Cela signifie que nous n'aurons aucun droit réel sur le choix du nom, puisque si notre Assemblée récusait un nom proposé, cela se traduirait par la rupture de la concession. Alors, devra-t-on, comme pour la Ligue 1 de football, soutenir, par exemple, "Jean-Bouin Uber", "Jean-Bouin Airbnb", "Jean-Bouin Lafarge", "Jean-Bouin Total", nous obligeant à cautionner ces entreprises qui mettent à mal les droits sociaux ou notre environnement ? On voit bien le chantage que le Stade français pourrait faire sur la Ville.

Vous comprenez que, dans une telle situation, nous ne pouvons cautionner cette façon de procéder. Il y avait eu un engagement lors de la construction de Jean-Bouin : que le stade resterait géré en régie compte tenu du modèle économique du rugby à l'époque. Alors, même si le modèle économique a sensiblement évolué et s'il reste fragile, j'en veux pour preuve que le public n'est pas au rendez-vous envisagé, qui fixait, faut-il le rappeler, à 14.000 spectateurs en moyenne le seuil de rentabilité. Nous en sommes très loin. Par conséquent, cela veut dire que, n'ayant pas la rentabilité, c'est la Ville qui va payer. Vous comprendrez que nous ne pouvons pas voter votre projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Yves CONTASSOT.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, nous sommes toujours dans la salle des enchères. Dans cette grande salle des enchères, la braderie des communs continue. Nous avons un stade Jean-Bouin, Messieurs, Dames. Qui dit mieux ? Oui, nous avons fait des travaux sur le stade Jean-Bouin, peut-être un peu exagérés. Nous avons mis beaucoup d'argent pour augmenter ses capacités. On s'est "planté", le public n'est pas au rendez-vous. Et donc, c'est le gouffre financier, mais ce n'est pas grave. Dans notre salle des enchères, nous vous proposons une étape n° 2. C'était, certes, déjà géré en régie. Mais on ne va pas se raconter de sornettes, c'était géré en régie, mais il y avait déjà des marchés publics qui permettaient de seconder l'action des personnels municipaux, avec beaucoup de prestations de maintenance multi-techniques, de coordination, de nettoyage, de sécurité incendie. C'est-à-dire qu'il y avait déjà tout de même pas mal d'externalisations. Ce n'était pas 100 % de la régie publique.

Puisque, dans cette salle des enchères, les petites grenouilles que vous êtes, vous avez été habitués au fait que la température monte avec ces petites externalisations, vous n'allez pas avoir beaucoup à redire que l'on vous propose une C.O.D.P. Une C.O.D.P., ce n'est pas une privatisation. Arrêtez avec ces grands mots violents. Bien sûr que non, nous ne privatisons pas, on fait simplement une convention d'occupation du domaine public. Ce n'est pas le grand capital, une grande multinationale qui va le prendre, donc vous allez accepter ce niveau de température qui monte, puisqu'en toute cohérence, par rapport à l'objet du lieu, c'est donc le Stade français qui va reprendre cette C.O.D.P. S.F.P. Gestion, la société anonyme sportive S.F.P. Gestion. Vous allez donc forcément accepter cela sans broncher.

Certes, au passage, la Ville va faire les travaux et n'aura pas forcément la main pour diversifier les publics, avoir une projection sur les usages et sur l'évolution en termes d'activités sportives et d'événements sur ce lieu

qu'elle a financé. Mais ce n'est pas grave, on continue. Attention, on vous propose une étape ultime : le "naming". Oui, bon, OK, Jean-Bouin. D'accord, c'est un héros du sport, de la nation, comme l'ont dit d'autres collègues, qui sont vraiment dans l'archaïsme. Oh, lala, il faudrait se souvenir de tous ces grands noms. Mais, non, écoutez, franchement. Stade Jean-Bouin : je trouve que l'idée qui a été proposée d'avoir un "naming" Total, Lafarge… Il y a beaucoup d'idées. Uber, ce n'est pas mal. Est-ce qu'il n'y a pas, dans le "free floating" des trottinettes, quelque chose qui serait intéressant ? J'avoue que ma préférence va pour Lafarge. Tant qu'à faire, Lafarge coche toutes les cases. C'est un gros pollueur, un gros exploiteur qui méprise le droit du travail. En plus, il a contribué à financer Daesh. Donc je pense que Lafarge serait retenu.

Ce "naming", comme précisé, va en plus nous permettre de jouer sur deux phrases magnifiques, puisqu'il faut absolument que le nom de Jean Bouin soit lisible, mais en même temps, à la ligne d'après, il est écrit que l'occupant pourra utiliser une dénomination simplifiée à l'intérieur et à l'extérieur du stade. Et hop, une opération de magie et les termes "Jean-Bouin" disparaîtront.

Dans cette grande braderie, je souhaite bon courage à l'ensemble des commissaires-priseurs qui assumeront cette étape supplémentaire de la privatisation complète de nos équipements publics. Vous l'aurez compris, pour ma part, je voterai contre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - S'il y a bien quelque chose que l'on avait compris, c'est que vous voteriez contre. Je dois vous avouer, pour vous avoir écouté avec attention, que vous n'avez épargné Jean-François MARTINS d'aucun élément.

Je vais donner la parole, si vous en êtes d'accord, à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, parce que le groupe les Républicains et Indépendants a déposé un amendement n° 215 qui se doit d'être présenté.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais m'exprimer au nom de la maire du 16e arrondissement. Comme vous le savez, le stade Jean-Bouin se trouve en zone urbaine dense, avec des habitations à proximité immédiate. Les événements tels que les concerts ou autres manifestations bruyantes peuvent générer de fortes nuisances pour les riverains, et ce, sur plusieurs jours, avec les répétitions, les réglages, etc. Nous comprenons que le Stade français veuille rentabiliser le stade, mais cela ne doit pas se faire au détriment des riverains. Nous demandons donc que des garanties soient mises en place pour assurer la tranquillité des riverains qui subissent déjà les nuisances liées à la présence proche du Parc des Princes. C'est le sens de l'article 3 que nous vous proposons d'ajouter au projet de délibération et dont je vous donne rapidement lecture :"Le Conseil de Paris demande que l'organisation d'événements extra-sportifs bruyants de grande ampleur dans le stade Jean-Bouin soit limitée dans son principe et que soient mis en place, dans ce cadre, des mécanismes de garantie visant à assurer :

- la tranquillité des riverains, particulièrement en matière de nuisances sonores,

- la sécurité aux abords du stade lors des manifestations à grand public,

- et l'accessibilité du quartier pour les habitants et leurs visiteurs lors de tels événements".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Pour répondre à toutes les intervenantes et intervenants, je donne la parole à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à tous. Je comprends, de ce débat, qu'il y a deux questions : une principale et une de l'ordre des modalités de cette convention.

La première question, c'est la principale. Sommes-nous fondés à gérer un lieu de sport professionnel ? Je veux préciser, devant les grandes déclarations sur le sport, sa marchandisation, qu'il s'agit ici d'un lieu de sport professionnel. On pourrait débattre longtemps du sexe des anges. Je regarde la réalité du sport professionnel tel qu'elle est : des joueurs, avec un salaire, qui ont besoin de trouver un revenu pour payer ces salaires. Ces salaires viennent de sponsors sur les maillots, de droits de télévision achetés par des diffuseurs qui revendent ensuite des abonnements aux chaînes en question afin de verser ces droits télévisés, des billets pour entrer aux matches, des hospitalités, etc.

C'est le monde du sport professionnel qui produit non seulement de la performance sportive de haut niveau, mais qui est, à certains égards - permettez-moi de le dire - une économie du divertissement. Je n'ai entendu personne parler de la collectivisation de l'ensemble des lieux de divertissement à Paris. Il s'avère qu'un stade de sport professionnel est, d'une certaine manière, une économie du divertissement. De ce point de vue, la question se pose : sommes-nous fondés, Ville de Paris, à gérer en régie un stade de rugby professionnel ? Je ne crois pas. C'est une question principielle, et je respecte les positions des uns et des autres. En revanche, j'assume la position d'avoir investi pour cela, parce que c'est à la Ville de créer des grands équipements dans lesquels les Parisiens peuvent se retrouver.

Madame SIMONNET, je n'ai pas interrompu votre "one woman show". Merci de ne pas interrompre la modeste réponse d'adjoint au Maire que je fais.

Sommes-nous fondés à investir pour des grands équipements ? C'est le rôle de la puissance publique d'investir dans les grandes infrastructures. Si nous ne le faisons pas, personne ne le fait, et d'offrir aux Parisiens un lieu de 20.000 places, notamment pour le rugby. Sommes-nous fondés à dépenser, masse salariale comprise, 2,8 millions d'euros par an pour faire fonctionner ce stade à l'usage quasi exclusif de deux bénéficiaires, le Stade français, entreprise privée dont la vocation est de gagner de l'argent, en tout cas d'en perdre un peu moins, et l'autre bénéficiaire, le Paris Saint-Germain, féminine peut-être, mais le Paris Saint-Germain tout de même ? Sommes-nous fondés à dépenser 2,8 millions par an, de mettre des agents de la fonction publique pour faire tourner un stade dont bénéficient deux entreprises privées ? Je vous pose la question ainsi, puisqu'elle est principielle. La réponse, selon nous, est non.

Deuxième élément : principiellement, voulons-nous, face aux différents aléas sportifs et économiques qu'a connus le Stade français, que notre club de rugby ait les moyens de sa pérennité, de sa stabilité ? Oui. Cela passe, comme l'ont désormais le Racing et d'autres stades - à Bordeaux, par exemple - par la gestion du stade, un outil économique qui va permettre de développer les revenus qui manquent actuellement pour assurer l'équilibre économique de ce club professionnel. La question de principe est là.

J'assume à Jean-Bouin, j'assume au P.O.P.B. J'assumerai sur l'Arena 2, au prochain Conseil de Paris, que le rôle du service public n'est pas d'assumer des structures de sport professionnel sur lesquelles se déroule du sport professionnel, donc du sport profitable, contre lequel je n'ai rien - je suis plutôt amateur de ce sport - mais je considère que ce n'est pas à nous de le gérer. Voilà pourquoi nous transférons ce stade au Stade français : par lucidité et parce que le périmètre du service public n'est pas celui-ci.

Quant aux modalités, le contrat est le même en termes de véhicule que celui du Paris Saint-Germain de l'autre côté. Il y a un Parc des Princes qui bénéficie majoritairement à un club, le Paris Saint-Germain. Qu'il le gère au quotidien et qu'il développe des revenus qui l'aident à assurer l'équilibre économique de son club. C'est le premier élément.

S'agissant du montant, Monsieur CONTASSOT, là où votre calcul a une petite faiblesse, c'est que vous ne comptez pas le premier revenu d'un stade, c'est-à-dire les hospitalités. Vous comptez les billets secs. Aujourd'hui, 10 % des places dans un stade génèrent 40 % à 50 % du revenu. Ce sont les loges, les salons. C'est ce revenu qui nous permet, au-delà d'une redevance fixe faible, avec la redevance variable, d'arriver à environ 300.000 euros par an, c'est-à-dire le même montant que le LOU rugby à Lyon, un peu plus que Bègles-Bordeaux, avec 250.000, Castres, 50.000, Pau, 300.000, Toulon, 30.000, Perpignan, 217.000. On est dans l'épure des équilibres économiques de ce que les collectivités locales mettent à disposition comme prix de leur stade pour leur club de rugby professionnel.

Deuxième élément : l'économie pour la Ville. Je l'ai dit, ce sont 2,35 millions directs en budget de fonctionnement. Cela veut dire qu'aujourd'hui, ce stade va nous faire 2,3 millions. Je corrige le 2,8. C'est 2,3 en économie de fonctionnement. En revanche, on va continuer à assumer deux choses : premièrement, la responsabilité du propriétaire, comme on le fait au Parc des Princes, où un certain nombre de grands travaux de rénovation relèvent de la responsabilité du propriétaire ; deuxièmement, un accompagnement sur les questions lourdes, bâtimentaires, qui auront un bénéfice pour la Ville, notamment dans la perspective des Jeux Olympiques et des autres événements qui sont accueillis là-bas. C'est la question des modalités. Le niveau de redevance, l'économie pour la Ville, est très significatif.

Concernant la question du synthétique, Monsieur GLEIZES, c'est la demande du club, donc je me dois de la respecter. Je dis cependant que c'est une pelouse de haut niveau qui sera utilisée moins de 10 heures par semaine, plus un match toutes les deux semaines. Au sujet de la question écologique, c'est une pelouse synthétique sur laquelle il y a un drainage sous le sol, c'est-à-dire qu'aucune eau de pluie n'est reversée dans les terres autour.

Monsieur CONTASSOT, en termes d'histoire, en 2013, y compris lors des nombreux débats ici, lors des comptes rendus des enquêtes publiques, des débats publics, la question de la gestion par le club était déjà mentionnée, à tel point que la C.O.D.P. précédente, qui s'appelait "C.O.D.P. jour de match", puisque le club n'était concessionnaire que pour les jours de match, précisait qu'à tout moment il y avait une clause - sur la période de 2013 à 2018 - qui permettait au club de récupérer l'ensemble de la C.O.D.P. toute l'année pour l'ensemble du stade dès qu'il le souhaitait. Cette modalité était prévue dès le départ, parce que l'état d'esprit de Bertrand DELANOË et de Max GUAZZINI à l'époque était de faire de ce stade le stade de rugby parisien, et donc, du club qui va avec, avec, Monsieur GLEIZES, les aléas du sport. C'est vrai ici, au Paris Saint-Germain. S'il y a un aléa sportif, ils auront à assumer d'avoir un stade à gérer. Dans ce cas, la question se posera pour eux, mais plus pour nous, et Dieu merci.

Pour le reste, les questions en dehors de l'économie de ce contrat, le S.F.P. jouera à Charléty même s'il est en Ligue 1, Monsieur GLEIZES. Quant aux "Pink Rockets", on a avancé. Avant, elles n'avaient pas de stade. On va continuer à leur en chercher un. Elles sont actuellement en deuxième division de rugby féminin. Ne nous racontons pas d'histoire : on n'est pas capable d'ouvrir un stade de 20.000 places pour de la première division de rugby

féminin. Si l'on trouve un bon 5.000 où il y a de l'ambiance et où les filles se sentiront chez elles, ce sera déjà un très bon point. Je pense que ce sera davantage de nature à les encourager qu'un 20.000 à 90 % vide.

Quant à la question de fond du "naming", je ne convaincrai pas les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris, dont je respecte la constance sur le sujet. En l'occurrence, nous avons une divergence de point de vue. Je dis deux choses cependant. La première, c'est qu'il n'y a pas de disparition du nom "Jean-Bouin". Il y aurait une adjonction du nom de la marque que trouverait éventuellement le concessionnaire, en l'occurrence le Stade français. Le deuxième élément concerne le taux de redevance sur le "naming". Monsieur CONTASSOT, ce taux est de 3 %, c'est-à-dire exactement ce qu'il est de l'autre côté de la rue, au Parc des Princes, et cela nous paraît relativement juste. Tous les éléments de redevance - la base fixe, la base jour de match et la base "naming" - constituent l'équation qui nous permet d'avoir un équilibre général de la concession, qui contribue à une économie pour la Ville et à stabiliser le modèle économique du Stade français. Si l'un ou l'autre n'était pas rempli, les deux parties ne s'engageraient pas dans cette démarche. Troisièmement, ce nom sera soumis à l'approbation de la Ville de Paris, comme c'est le cas à l'AccorHotels Arena.

Monsieur CONTASSOT, quand vous dites : "dans ces cas-là, cela veut dire que le club pourra sortir", oui, mais ce n'est pas grave. Nous sommes une Assemblée souveraine qui prendra une décision en conséquence. J'entends la position du club, qui a été de dire : si la Ville de Paris ne crée pas les conditions pour que je puisse exploiter de manière non déficitaire ce stade, alors je n'en prendrai pas la responsabilité. C'est acceptable. Ils ne vont pas signer quelque chose pour perdre encore plus d'argent que ce qu'ils n'en perdent aujourd'hui.

Voilà pour…

Moi aussi, je t'aime, Danielle.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Si vous pouviez aller à votre conclusion.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - J'arrive à ma conclusion précisément, Monsieur le Maire. Vous tombez extrêmement bien.

Nous sommes donc, pour Jean-Bouin, après cinq ans d'aléas sportifs et de gestion de ce stade qui se découvrait, dans la maturité complète du projet, c'est-à-dire un stade, un club pour générer du revenu, la pérennité et la stabilité du rugby à Paris dans un équilibre qui est une économie pour la Ville et des moyens pour pérenniser le club. Il y a de quoi avoir des débats principiels et philosophiques, mais je pense que nous avons ici une convention équilibrée.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-François MARTINS.

Si je vous ai bien suivi, vous donnerez un avis favorable à l'amendement n° 215 du groupe les Républicains et Indépendants, que vous n'avez pas expliqué mais j'ai fait comme si.

J'ai une explication de vote de M. Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, une explication de vote pour le groupe "100 % Paris". Nous voterons cet amendement. C'est aussi l'occasion pour mon groupe de rappeler, sur le point du "naming" évoqué par Jean-François MARTINS, notre accord sur la proposition de "naming", tout en ayant une vigilance particulière. Il y avait un problème de communication, à un moment donné, de la part de l'Exécutif, avec une incertitude sur le fait de bien associer le nom de Jean-Bouin à côté du "naming". Nous y tenons absolument puisque cela fait partie du patrimoine sportif de la Ville, au même titre que le Parc des Princes. Vous l'avez rappelé, il y aura un autre projet de délibération qui viendra demander l'approbation du Conseil de Paris. C'est peut-être l'occasion de lancer une grande concertation sur ce nom au-delà du club, puisque ce stade appartient aussi à ceux qui le fréquentent et aux supporters, de prévoir une concertation plus horizontale sur ce nom. Telles sont les observations que je souhaitais formuler au nom du groupe "100% Paris".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Pour un stade "100 % Jean-Bouin", si j'ai bien compris.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour une explication de vote sur cet amendement.

M. Yves CONTASSOT. - Naturellement, nous allons le voter, d'autant plus qu'il n'est pas prévu de "naming" pour les jours autres que les jours de match. J'aurais aimé que l'on réponde à la question du droit de ne pas utiliser le nom Jean-Bouin dans les communications internes et externes et sur tous les supports de communication, ce qui fait que le nom de Jean-Bouin disparaîtra à toutes ces occasions. Je n'ai pas eu la réponse et je le regrette.

De même que je suis un peu surpris que l'on puisse nous dire qu'il faut investir pour des sociétés privées quand il s'agit du sport. Bientôt, on va nous le dire pour d'autres types de sociétés dans d'autres domaines. C'est une drôle de manière de concevoir le rapport entre l'investissement public et les bénéfices privés. Pour nous, il fallait aller au bout et dire qu'il fallait vendre l'équipement si l'on voulait que ce soit totalement au bénéfice du privé.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je ne vois pas d'autre demande d'explication de vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 215 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 215 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 155 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DJS 215).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux redevances payées par la S.E.S.E. pour l'exploitation du Parc des Princes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 206, dans le plus grand silence, est relatif aux redevances payées par la S.E.S.E. pour l'exploitation du Parc des Princes.

Il est présenté par Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Silence, s'il vous plaît ! Quittez la salle discrètement et que vous échanges se poursuivent à l'extérieur de la salle. Merci.

Sandrine MÉES, c'est à vous.

Mme Sandrine MÉES. - L'article 20 de la convention d'occupation temporaire du domaine public avec la Société d'Exploitation Sports Evénements pour l'exploitation privative du stade du Parc des Princes stipulait que la part fixe annuelle de la redevance ne correspondait qu'à un montant forfaitaire de 1 million d'euros, augmentant de 60.000 euros annuellement. La part de cette redevance se décompose en une redevance spécifique "naming", une redevance assise sur les recettes perçues à l'occasion des matches du P.S.G., et une redevance assise sur les autres recettes de l'occupant, comme celles retirées par l'exploitation des biens, telle la location du parc pour les visites effectuées par les visiteurs, à hauteur de 10 %.

Un article récent du "Parisien" nous apprend que le P.S.G. a multiplié ses recettes par 5 entre la saison 2010-2011 et 2017-2018, notamment grâce à une multiplication par 3 des droits de télévision ou encore par un passage de 33 millions d'euros de recettes générées par la billetterie à 90 millions d'euros. Un article de la presse spécialisée de février 2018 nous annonce que le P.S.G. est l'un des clubs mondiaux où les bénéfices augmentent le plus d'une saison à l'autre. Un autre rapport fait état, pour la saison 2017-2018, d'un chiffre d'affaires de 541 millions d'euros, soit une augmentation de 12 % du chiffre d'affaires comparativement à la saison précédente. Ce sont des chiffres considérables.

On peut aussi remarquer le prix élevé des abonnements et des places pour assister aux matches du P.S.G. au Parc des Princes, qui ont augmenté de 5 % entre 2013 et 2015. La situation financière du club a bien changé depuis la signature de la convention en 2013. C'est pourquoi le groupe Ecologiste de Paris propose que les redevances fixes et variables payées par la Société d'Exploitation Sports Evénements pour l'exploitation du Parc des Princes soient renégociées et revues à la hausse dans les meilleurs délais, et ce, en concertation avec les élus du Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Sandrine MÉES.

Je donne la parole à M. Jean-François MARTINS pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Une fois de plus, un débat de principe et de modalités. Un débat de principe, Madame MÉES. Etes-vous pour que nous ayons une sorte de taxe confiscatoire sur l'ensemble des revenus du Paris Saint-Germain ? Sinon, ce dont vous parlez, c'est une convention d'occupation du domaine public. Nous sommes fondés à réclamer une part de

leurs revenus, mais uniquement celle liée au revenu généré dans le stade. Qu'ils augmentent leurs droits de télévision, cela n'a rien à voir avec la location du stade.

Qu'ils aient de nouveaux contrats de sponsoring en Indonésie avec une marque de chips, cela n'a rien à voir avec le domaine public que nous leur concédons. Qu'ils vendent très bien un jeune joueur issu de leur centre de formation plusieurs dizaines de millions d'euros à un club étranger, cela a un impact sur leurs recettes, mais cela n'a rien à voir avec l'occupation du domaine public.

Voilà pourquoi j'ai un problème de principe avec votre vœu. Vous considérez qu'il faut désormais que la Ville de Paris taxe le P.S.G. sur des activités qui n'ont rien à voir avec le stade. La relation contractuelle entre la Ville de Paris et le Paris Saint-Germain est : vous occupez le stade, vous en tirez du profit et la Ville de Paris doit évidemment en avoir une part. Vous avez raison, parmi les recettes qui augmentent, il y a celles liées au stade : la billetterie, l'hospitalité, les publicités dans le stade et les recettes des buvettes.

La redevance perçue par la Ville entre la saison 2016-2017 et 2017-2018 a progressé de 17 %. Cela veut dire que la variabilité de la redevance fonctionne. Quand les revenus liés au stade progressent au P.S.G., les revenus pour la Ville progressent aussi. Quant aux revenus qui n'ont rien à voir avec le stade, par nature, nous n'avons pas à les percevoir. C'est pourquoi j'ai un problème de fond sur votre vœu et j'y émets un avis défavorable.

Pratiquement, quand bien même nous irions au bout de ce vœu, puisque vous avez lu la C.O.D.P., l'article 23 nous dit qu'en cas de modification significative des parties indépendantes de la volonté des parties - ce qui n'est pas le cas ici - nous aurions à sortir. Il faudrait indemniser le Paris Saint-Germain pour la valeur non amortie des investissements, le manque à gagner de l'occupant. Ce sont plusieurs centaines de millions d'euros pour sortir, plus la mise en concurrence obligatoire pour l'exploitant éventuel. Cela signifie que nous mettrions dehors notre club résident de son stade et nous paierions plusieurs centaines de millions d'euros.

Voilà pourquoi, sur le principe et les modalités, je ne peux pas donner un avis favorable à ce vœu, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-François MARTINS.

Est-ce que le vœu n° 206 est retiré, Sandrine MÉES ?

Mme Sandrine MÉES. - Nous maintenons notre vœu qui est principiel. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - S'il est principiel, on s'incline !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée "principiellement".

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au soutien financier des J.O.P. 2024 par des entreprises polluantes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 207, qui est relatif au soutien financier des J.O.P. 2024 par des entreprises polluantes.

La parole est à Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci.

Nous avons découvert que le P.D.G. de Total proposait une offre de sponsoring pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Or, la volonté a été exprimée par la Maire de Paris d'organiser des Jeux Olympiques et Paralympiques exemplaires sur le plan environnemental en n'ayant pas recours à des sponsors actifs dans les énergies fossiles.

De plus, il y a eu les engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris, qui a été adopté à l'issue de la COP 21, par lequel la communauté internationale s'est engagée à maintenir le réchauffement climatique en deçà de deux degrés Celsius. En décembre 2017, 80 économistes de 20 pays demandaient la fin des investissements dans les énergies fossiles. Je rappelle aussi les récentes alertes du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement climatique de 1,5 degré Celsius.

Total est le quatrième émetteur mondial de CO2 et pollue à lui seul autant que l'ensemble des ménages français. Nous avons déposé déjà cinq vœux au moins sur ce sujet. C'est pourquoi, sans changer notre position suite à ces vœux nombreux, nous proposons que la Ville de Paris cesse tout partenariat avec une entreprise dès lors qu'elle porte gravement atteinte à notre environnement. Nous aimerions que la Maire de Paris s'oppose à toute aide

financière au titre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 émanant de sponsors actifs dans les énergies fossiles.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Sandrine MÉES.

Je donne la parole à M. Jean-François MARTINS, pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme beaucoup de conseillers me l'ont soufflé, votre vœu est déjà exaucé, Madame MÉES, puisque, comme vous le savez, la Maire a écrit au président du comité d'organisation, lui signifiant qu'elle ne souhaitait pas que des entreprises liées à l'économie carbonée puissent être sponsors des Jeux Olympiques et Paralympiques. D'ailleurs, le message de la Maire a été entendu par le P.D.G. de l'entreprise Total, qui a renoncé à être sponsor des Jeux.

Au-delà de cette stricte question du sponsor, je vous rappelle qu'il y a trois ans, malgré l'opposition - que je respecte - du groupe des Ecologistes de Paris, nous nous sommes engagés dans des Jeux durables. Les premiers Jeux alignés sur l'accord de Paris, avec de nouveaux standards sur le futur village olympique qui sera un village passif et neutre en carbone, avec la capacité de se baigner dans la Seine, donc avoir reconquis les écosystèmes aquatiques de la Seine, avec les boucles olympiques qui nous permettront d'aller sur tous les sites olympiques par des voies cyclables, lesquelles resteront un héritage pour l'avenir.

En revanche, votre vœu va bien au-delà de ce que nous avons exaucé, puisqu'il demande que la Ville autant que le COJO cesse tout partenariat avec une entreprise selon la qualification "qu'ils nuisent gravement à notre environnement". J'avoue que cela nous met dans une situation d'appréciation que je ne sais pas trancher aujourd'hui, entre ceux qui nuisent un peu et ceux qui nuisent gravement à notre environnement. La situation est compliquée. Je crois savoir que la position finale des Ecologistes de Paris est l'opposition à toute forme de sponsor en général des Jeux Olympiques et du sport. Cela nous contraindrait in fine à financer ces Jeux Olympiques avec de l'argent public, ce que vous ne voulez pas non plus.

Face à cette injonction contradictoire que je ne sais pas résoudre et face à mon regret de ne pas avoir su trouver avec vous le chemin d'un vœu bis, que mon cabinet a pourtant proposé à vos équipes, je propose de retirer ce vœu pour nous féliciter du poids d'Anne HIDALGO dans le retrait de Total, pour vous dire que la constance de la Maire ne changera pas sur ce sujet, et puis, sur le reste des sujets, que nous sommes en désaccord sur les Jeux Olympiques. Mais vivons-le de manière heureuse.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-François MARTINS.

Même si c'est principiel, mais compte tenu de l'initiative de la Maire de Paris, envisagez-vous de retirer ce vœu, comme vous le suggère Jean-François MARTINS ?

Mme Sandrine MÉES. - Bien que nos principes rejoignent, et c'est heureux, ceux de la Maire de Paris, nous allons maintenir le vœu, car, comme le disait M. MARTINS, nous avons une opposition sur les autres formes de sponsoring également.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien. On l'aura tenté, comme on dit.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris" relatif à la saisine des maires d'arrondissement sur les arrêts des lignes régulières de bus de tourisme.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 208 relatif à la saisine des maires d'arrondissement sur les arrêts des lignes régulières de bus de tourisme.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le conseil d'administration d'"Ile-de-France Mobilités" d'avril 2019 a adopté un dispositif de régulation des services réguliers de transport touristique. Le dispositif retenu oblige les

opérateurs à acheter des bus électriques, leur interdit l'utilisation des voies de bus, les contraint à adopter un comportement respectueux de l'espace public par un temps d'arrêt limité aux arrêts de bus et l'interdiction de stationner en dehors des zones de réglementation définies.

Le projet de délibération prévoit un avis conforme de la Ville de Paris sur les emplacements des arrêts de bus et des zones de régulation. Au vu de l'impact de ces lignes de bus touristiques dans les arrondissements déjà saturés d'autocars de tourisme, au nom des maires d'arrondissement des groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris", nous émettons le vœu que les maires d'arrondissement soient saisis pour avis conforme pour la définition des arrêts des services réguliers des bus touristiques et des zones de régulation.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Claire de CLERMONT-TONNERRE.

La parole est à M. Jean-François MARTINS, pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci beaucoup.

Je me réjouis que Mme BERTHOUT, après une intervention plus ambiguë au dernier Conseil de Paris, défende cette position. Je ne peux que demander au groupe les Républicains et Indépendants d'essayer de convaincre Mme PÉCRESSE de nous rejoindre, parce que c'est grâce au combat acharné de mon voisin Christophe NAJDOVSKI, en particulier lors du conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités, que nous avons obtenu l'avis conforme de la Ville de Paris sur toute délivrance de ligne touristique dite "Hop-on Hop-off" à laquelle la Région s'opposait. Elle s'opposait à toute forme de régulation de ces lignes.

Alors que nous demandons, y compris suite à l'avis du Conseil d'Etat du 18 juin dernier, l'interdiction de toute ligne illégale, la Région décide encore aujourd'hui de faire un appel à manifestation d'intérêt pour avoir des lignes supplémentaires. Nous avons obtenu l'avis conforme de la Ville de Paris et l'avons assorti d'un courrier - cosigné par Christophe NAJDOVSKI et moi-même - à l'ensemble des maires d'arrondissement concernés par des lignes touristiques. Notre philosophie est d'associer les maires d'arrondissement à ces décisions. La volonté de cet Exécutif est de réguler et réduire la place de ces lignes touristiques dans Paris.

C'est pourquoi ce vœu les satisfait de manière très formelle, puisque nous avons écrit à l'ensemble des maires d'arrondissement pour leur demander leur avis. Je ne peux que vous demander de nous aider auprès de la Région Ile-de-France et d'Ile-de-France Mobilités à réguler cette activité, et pourquoi pas, à obtenir le transfert de la compétence de gestion de ces lignes régulières d'Ile-de-France Mobilités à la Ville de Paris, qui ferait, je crois, un opérateur bien mieux formé et compétent pour gérer son domaine public en matière de ligne touristique.

Madame de CLERMONT-TONNERRE, je vous fais une demande de retrait eu égard à l'association déjà faite aux maires d'arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-François MARTINS.

Ce vœu est-il retiré ou maintenu ? Vous le retirez ? Merci beaucoup.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux cars et bus touristiques dans Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 209 relatif aux cars et bus touristiques dans Paris.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Le tourisme de masse est un problème d'ampleur planétaire et un facteur d'aggravation de la crise écologique et climatique, mais aussi localement pour la population et les écosystèmes concernés. A Paris, le nombre de cars de tourisme qui circulent quotidiennement se situe entre 1.000 et 1.500, selon les chiffres de la Préfecture de police datant de 2015. Le taux de remplissage des cars de tourisme est de 50 %, soit 25 personnes en moyenne pour des véhicules de 50 places. Tous ces cars de tourisme sont des véhicules diesel. Quel que soit le type de motorisation, ils posent de graves problèmes en termes de circulation, d'occupation de l'espace public, de nuisances dans notre ville. Pendant la période estivale, ces cars de tourisme, par leur emploi intensif et quasi permanent de la climatisation, rejettent, en plus de la pollution aux particules fines et autres rejets toxiques, de grandes quantités de chaleur supplémentaire dans les rues de notre ville qui sont transformées en véritables poubelles thermiques.

Pour toutes ces raisons, il faut absolument revoir la mobilité touristique. C'est un souhait de la Ville à travers son projet de créer des "hubs" à l'extérieur des quartiers touristiques, où se ferait l'échange entre les cars et les bus à énergie propre essentiellement urbains. Mais les quartiers, arrondissements et communes franciliennes voisines de Paris considérés comme périphériques et non touristiques, n'ont pas non plus vocation à accueillir des plateformes et navettes touristiques parisiennes avec toutes leurs nuisances. Il faut aussi penser les choses autrement.

Je souhaite proposer que l'on s'inspire de Rome. C'est la seule ville avec laquelle la nôtre est jumelée. Depuis janvier 2019, elle a interdit l'accès de son centre historique aux cars et aux bus touristiques, pour la plus grande

satisfaction de ses habitants. A travers ce vœu, j'émets le vœu que la Mairie de Paris s'engage avec les parties concernées, notamment l'Etat et la Région, à organiser l'interdiction des cars et des bus de tourisme dans l'ensemble de notre ville et à revoir, selon son engagement antérieur, toute la mobilité touristique, avec, pour boussole, la lutte contre le dérèglement climatique et le bien-être écologique et social de notre ville et de la région Ile-de-France.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à M. Jean-François MARTINS, pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Nous partageons moins le point de vue de Danielle SIMONNET, qui est de réguler et de réduire le tourisme de masse pour trouver un tourisme plus respectueux tant de la planète que de ses habitants. C'est ce que nous faisons sur la régulation d'"Airbnb", sur la préservation du commerce de proximité et sur la désaturation de l'espace public et des lieux les plus fréquentés, comme nous l'avons fait autour de la Tour Eiffel.

J'ai une difficulté concrète parce que la politique ne peut pas être que principielle, Monsieur le Maire. Madame SIMONNET, je ne sais pas faire la différence entre un car de touristes, un car d'enfants qui vont à la piscine et un car de Franciliens qui se rendent à Paris pour faire une sortie culturelle au musée du Louvre. A l'exception de leur plaque d'immatriculation, qui n'est pas toujours un bon renseignement, je ne sais pas. C'est pourquoi votre position - je connais votre radicalité et la respecte - est maximaliste et un brin radicale pour être opérante.

Ce que nous avons fait sur les cars dits touristiques, c'est, premièrement, de fixer pour l'ensemble des cars, touristiques ou pas, la sortie du diesel d'ici 2024. Deuxièmement, pour les cars touristiques, d'avoir créé, avec le "Pass Autocar", des modalités de régulation plus fortes de leur stationnement, et d'avoir obtenu de la Préfecture de police la pose d'un sabot sur les autocars qui feraient des déposes et reprises sauvages. Nous avons obtenu d'Ile-de-France Mobilités la capacité d'être un peu plus influent sur la régulation des bus touristiques pour les lignes dites "Hop-on Hop-off". Nous avons créé des zones tarifaires qui permettent de limiter leur stationnement dans le centre de Paris.

Il faut aller plus loin. Au-delà de l'interdiction des autocars dits de tourisme, il nous faut aller vers une négociation plus fine avec les opérateurs de tourisme - les tour-opérateurs, les agences de voyages - sur d'autres formes de mobilité touristique, appréhender plus globalement la question du sur-tourisme dans sa construction, y compris dans les packages de voyages tels qu'ils sont vendus. Plus généralement, je crois que l'effort conduit dans l'ensemble de cette ville sur le rééquilibrage de l'espace public entre les modes motorisés et les modes doux créera des effets de dissuasion pour ces cars. C'est le fond de la politique qu'il s'agit de mener.

Voilà pourquoi je ne peux pas émettre un avis favorable. C'est un avis gentiment défavorable. Je comprends le sens de ce vœu. Je regrette qu'il soit malheureusement inopérant.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-François MARTINS.

Je vais demander à Danielle SIMONNET si elle maintient ou retire ce vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je le maintiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous le maintenez.

Cela me permet de donner la parole à M. Jérôme GLEIZES pour une explication de vote.

M. Jérôme GLEIZES. - Nous allons voter ce vœu parce que, Monsieur MARTINS, ce n'est pas une question principielle de vouloir mettre en application le "Plan Climat", mais une question de survie de l'humanité. Si l'on veut écouter ce que disent les gens du GIEC, on sait très bien qu'il nous reste une dizaine d'années pour trouver les solutions, sinon, on va entrer dans une zone d'incertitude assez radicale en termes de transformation du climat. A un moment donné, il faut prendre ses responsabilités, et donc, aller vite sur certains sujets. Sur ce point, il y a des possibilités. C'est pourquoi nous allons voter ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 209. Que le résultat du vote ne soit pas l'illustration qu'il y aurait ici des élus qui voudraient sauver l'humanité et d'autres qui ne le souhaiteraient pas. Qu'il n'y ait pas de surinterprétation de ce vote, l'avis de l'Exécutif étant défavorable.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au terminal T4 de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mme Danielle SIMONNET a la parole pour le vœu référencé n° 210 relatif au terminal T4 de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle.

Mme Danielle SIMONNET. - Monsieur le Maire, je pense néanmoins qu'il y a un débat sur comment on change le système pour sauver le climat. Il y a ceux qui pensent que l'on peut continuer notre mode de développement. A la limite, on continue à foncer et l'on va plus ou moins vite. Il y a ceux qui pensent qu'il faut absolument tout arrêter et tout changer. Je pense que l'on en est à cette étape dans ce débat. Celui sur tout ce qui tourne autour de l'aéroport est bien celui-là.

A quoi est-on confronté ? Aéroports de Paris a le projet de construire un nouveau terminal, le T4, au sein de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle pour accueillir 40 millions de voyageurs supplémentaires chaque année, en plus des 70 millions de voyageurs actuels. Ce n'est pas rien. C'est énorme. Dans la situation d'urgence climatique dans laquelle nous sommes, où l'on a une dizaine d'années devant nous pour tout changer, autrement, nous allons à la catastrophe, il faut absolument se rendre compte que nous devons réduire au maximum nos vols aériens. A chaque fois que le train est possible, on doit pouvoir se passer du vol aérien. On doit absolument avoir un autre rapport au monde et sortir de cette logique du tourisme intensif de masse, parce que, sinon, c'est une catastrophe.

J'attire tous votre attention sur le terminal T4. Je pense que notre Conseil de Paris a la responsabilité d'alerter contre ce terminal T4. J'en profite pour saluer la proposition de loi de François RUFFIN qui propose d'interdire les vols aériens de courte distance qui pourraient être faits par le train. Je vous invite à voter ce vœu. J'aurai un autre vœu sur la question de la pétition pour que soit organisé un référendum contre la privatisation d'Aéroports de Paris. Mais vous comprenez bien que les choses sont liées. C'est parce que l'on garde une maîtrise publique de l'aéroport que l'on peut s'engager à réduire le nombre de vols. J'attire votre attention et souhaiterais que ce vœu soit adopté par toutes et tous, qui demande que la Maire de Paris prenne publiquement position contre le projet d'un nouveau terminal T4 de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à M. Jean-François MARTINS, pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame SIMONNET.

N'étant pas moi-même complètement insensible au sort de l'humanité, je dois vous dire que ce sujet est précisément, Monsieur GLEIZES, dans les évolutions radicales que nous devons considérer sur la croissance à tout prix, y compris du nombre de touristes et de voyageurs qui viennent à Paris. C'est pourquoi, dans le cadre de la concertation menée sur le projet T4, sous couvert de la C.N.D.P., d'une part, la Ville de Paris a tenu une concertation publique avec la C.N.D.P., à laquelle j'aurais aimé que vous soyiez présent, et d'autre part, vient de formuler au maître d'ouvrage, c'est-à-dire Aéroports de Paris, un cahier d'acteurs extrêmement précis, avec un certain nombre de questions, pour ne pas dire de récriminations à l'égard du projet, sur lesquelles nous attendons des réponses.

Tout d'abord, premier élément, dans le calcul du "Plan Climat" de la Ville de Paris, les émissions de carbone de l'aéroport sont considérées, et par conséquent, nous ne serons pas en mesure de tenir nos objectifs du "Plan Climat" si les émissions de carbone de notre plateforme aéroportuaire allaient grandissantes. Nous voulons connaître les hypothèses d'Aéroports de Paris sur l'évolution de l'empreinte carbone incluant l'éventualité d'un nouveau terminal.

Ensuite, deuxième élément, l'imperméabilisation de près de 90 hectares de sol au nord de Paris est aujourd'hui inconcevable pour nous, alors que nous faisons - encore hier, et cela vous a fait réagir - des annonces précisément pour désimperméabiliser les sols à Paris.

Enfin, le troisième élément, et je crois que celui-ci devrait nous intéresser le plus, est la réalité de l'utilité de ces volumes de voyageurs supplémentaires. Avoir un terminal supplémentaire ne veut pas forcément dire avoir des voyageurs supplémentaires. Je rappelle qu'une grande partie du trafic des voyageurs aériens à Roissy-Charles-de-Gaulle est constituée par des voyageurs en transit, c'est-à-dire des gens qui ne passeront même pas à Paris et n'en feront pas bénéficier l'économie locale. Ils auront un léger impact sur les emplois au sol de l'aéroport, mais ce ne sont ni des touristes, ni des voyageurs d'affaires, mais des gens qui passent d'un continent à l'autre en passant par Paris. Leur impact économique sera nul, alors que leur impact écologique sera massif.

Nous avons demandé à Aéroports de Paris la réalité de ses hypothèses de trafic qui justifient la nécessité de ce terminal. Dans ses hypothèses de trafic : le volume de la réalité des voyageurs point à point par rapport aux voyageurs en transit qui sont véritablement le coût absolu pour la Ville de Paris, autant dire la double peine. Nous avons interrogé Aéroports de Paris sur les engagements qui seraient pris par les compagnies aériennes dans le cadre de ce nouveau terminal.

J'en conclus, Monsieur le Maire, avec une dernière question. Aujourd'hui, l'aéroport d'Orly est à 50 % de sa capacité et nous devons créer un quatrième terminal à Roissy. Et donc, pourquoi la nécessité d'un quatrième terminal plutôt qu'une meilleure répartition de la plateforme aéroportuaire entre Roissy et Orly ? Je dois dire, Madame SIMONNET, que les vols de courte durée que vous mentionnez, sur lesquels je ne serais pas loin de partager votre position, concernent plutôt l'aéroport d'Orly que celui de Roissy. Ceci lié aux différentes prises de position de la Ville de Paris, notamment sur les trains de nuit - je pense au train des primeurs de Perpignan, que nous avons soutenu - nous avons fait ces récriminations auprès d'Aéroports de Paris. Nous attendons les réponses concrètes afin de prendre une position définitive parisienne et même métropolitaine, car c'est à cet endroit-là, sans doute, que la plateforme aéroportuaire est la plus légitime.

Je vous demande de retirer le vœu en attendant d'avoir les réponses d'Aéroports de Paris pour prendre une position ferme au Conseil de Paris de juillet ou à celui de la rentrée.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Jamais de procès d'intention. On vous connaît Jean-François MARTINS.

Vous maintenez votre vœu n° 210, Danielle SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, je maintiens mon vœu parce que je pense que les éléments actuels permettent déjà de prendre une position.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Nous avons une explication de vote de M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie Danielle SIMONNET de remettre ce sujet à l'ordre du jour de notre Conseil de Paris puisque nous en avions déjà débattu. J'avais déposé un vœu. Mon groupe s'était exprimé dans le même sens que celui de Danielle SIMONNET. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, plutôt que d'augmenter le trafic aérien, il faut le réduire pour des enjeux de réduction de CO2 et de pollution.

D'ailleurs, on sait maintenant que l'avion pollue plus que la voiture. Au moment où l'on parle de réduire la place de la voiture sur le périphérique, où l'on se bat pour maintenir des lignes de train, notamment le Paris-Perpignan ou le Rungis-Perpignan de fruits et légumes, on a un Gouvernement dont la volonté est simple : c'est le modèle économique, c'est de faire de Paris la première place de la finance, un haut lieu du tourisme. Son projet est simplement de privatiser Aéroports de Paris, d'augmenter le trafic aérien avec le nouveau terminal T4, et, dans le même temps, de développer le Charles-de-Gaulle Express, train pour les riches et les financiers, qui ira directement de cet aéroport au centre de Paris.

Il y a une convergence de l'ensemble de ces projets. Nous nous y opposons parce que tous ces projets, c'est un capitalisme effréné qui détruit la planète et ne réduira en rien la pollution dans notre capitale. Nous voterons donc le vœu de Danielle SIMONNET.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur Jérôme GLEIZES, vous avez la parole, pour une explication de vote également.

M. Jérôme GLEIZES. - Nous voterons aussi ce vœu parce qu'il y a une contradiction dans l'argumentaire de M. MARTINS. Je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas eu un contrôle de l'Exécutif. Nous savons bien que, dans le "Plan Climat", la partie concernant les vols aériens est la plus difficile puisqu'elle ne se fera que par compensation, l'avion sans neutralité carbone n'existant pas de fait. Nous savons que cela fait partie des 20 % qu'il faudra compenser dans le "Plan Climat". Si l'on n'est pas déjà dans une stratégie de réduction des gaz à effet de serre émis par le transport aérien, on est sûr de ne jamais atteindre la neutralité carbone du plan de Paris. Nous ne pouvons pas accepter le projet en l'état. Nous ne sommes pas obligés d'attendre les réponses d'Aéroports de Paris pour savoir si c'est bon ou pas. Nous sommes assez surpris entre l'argumentaire et la décision de vote.

C'est pourquoi nous voterons pour ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je n'ai pas d'autre explication de vote ?

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

2019 DDCT 48 - Subvention au titre de la participation citoyenne (30.000 euros) à l'association "Les Halles Civiques".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous mettons aux voix… Pardon, je réponds sans doute à une demande forte des élus encore présents. Nous mettons aux voix rien du tout pour l'instant, puisque nous traitons maintenant des dossiers de la délégation de Pauline VÉRON.

Nous examinons le projet de délibération DDCT 48 relatif à l'attribution d'une subvention au titre de la participation citoyenne à l'association "Les Halles civiques".

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération porte sur l'attribution d'une subvention à l'association "Les Halles civiques" qui occupe les locaux de la "Maison de l'air" dans le 20e arrondissement. Cette association regroupe des entrepreneurs, des militants et des chercheurs issus de différents secteurs tels que la "high-tech", le design, les politiques publiques ou l'éducation populaire. Ces différents acteurs sont censés œuvrer en faveur du progrès démocratique, notamment auprès des publics locaux, mais, dans la réalité, restent bien loin des préoccupations des acteurs de l'arrondissement.

Lors de l'appel à idées lancé par la Ville en 2015 à propos de l'occupation de ces locaux, les habitantes et les habitants du quartier avaient déjà exprimé leur souhait d'être associés au processus de décision. Ils craignaient, en effet, de voir émerger dans le parc de Belleville un projet à seule vocation économique et commerciale.

La halle civique est censée être un lieu dynamique qui encourage la participation des citoyens aux décisions publiques et le développement de nouvelles formes d'actions collaboratives : ateliers, espaces de rencontre, de "coworking", etc. L'association propose également la location de certains espaces. Visiblement, les habitants et les associations qui ont souhaité le faire ont été découragés par les prix prohibitifs proposés. Ce point est d'ailleurs régulièrement abordé par les habitants du quartier qui s'opposent totalement à la privatisation de l'espace public, mais souhaitent, au contraire, la création d'une maison du peuple pour toutes et tous, la "Maison de l'air" étant un lieu qui appartient à la Ville et a pour vocation l'utilité publique.

Nous avions déjà déposé un vœu au conseil du 20e arrondissement de mai 2017 qui demandait qu'une concertation locale soit programmée avec des habitants, le conseil de quartier et le collectif "Maison de l'air" - qui s'est créé pour l'occasion - afin qu'ils soient associés au projet et à la décision. Deux ans plus tard, le projet ne correspond pas aux attentes des citoyens locaux. Aucune concertation n'a eu lieu, alors que l'on nous explique que la "Maison de l'air" devient un lieu dédié au développement des pratiques démocratiques, innovantes et participatives. Le paradoxe est un peu gros.

Le collectif "Maison de l'air" s'inquiète aussi, à raison, que nous autorisions une nouvelle convention annuelle avec "Les Halles civiques" au risque de pérenniser son occupation des lieux. Nous nous faisons leur porte-voix en redemandant un diagnostic global technique et urbain du site, et que l'association soit enfin reçue à l'Hôtel de Ville, comme elle le demande depuis de nombreux mois. C'est pourquoi, en tenant compte de ces nombreuses alertes que la mairie a reçues, nous réaffirmons notre opposition à l'occupation de ces locaux par l'association "Les Halles civiques".

Nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

Je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Ecologiste est assez surpris de ce projet de délibération parce qu'il n'a pas été évoqué en Conseil d'arrondissement. Nous l'avons découvert au niveau du Conseil de Paris. Cela a suscité beaucoup d'interrogations sur le sens de ce projet de délibération et pourquoi il n'était pas passé par le Conseil d'arrondissement. Notamment, parce que la question qui se pose, au-delà de la question des "Halles civiques", est celle du devenir de la "Maison de l'air". Comme cela a été dit par Raphaëlle PRIMET, un vœu a été voté le 27 septembre 2018, de façon à avoir une réflexion sur le devenir de la "Maison de l'air" avec un processus participatif. Pour le moment, on reste lettre morte par rapport à cela.

De fait, l'interprétation de ce projet de délibération est qu'il est pour la continuité de ce groupe d'associations dans le lieu et pour une période indéfinie, puisque nous n'avons pas d'avancée par rapport à cela. Nous aimerions être rassurés à cet égard.

L'autre élément, c'est par rapport à l'occupation actuelle de la "Maison de l'air". Contrairement à ce qui est évoqué dans ce projet de délibération, il y a très peu de liens entre les associations présentes dans le lieu et les

associations du quartier, ce qui pose un problème sur le type de démocratie participative, si l'on ne travaille pas déjà avec les acteurs locaux. Parmi les acteurs locaux, il y a notamment le centre socioculturel Archipélia, qui a payé très cher la location d'une salle pour ses cours de FLE. Pourquoi va-t-on faire payer très cher un centre social, sachant que "Les Halles civiques" ne paient pas les fluides et perçoivent des recettes qui sont les locations ? Je donne le prix des locations : 230 euros la journée, 150 euros la demi-journée.

En plus, il faut une adhésion de 100 euros. Tout cela génère beaucoup de chiffre d'affaires pour "Les Halles civiques". Nous aimerions bien avoir un bilan, un compte de résultat des "Halles civiques", savoir comment est géré cet argent, à quoi il sert et pourquoi il n'y aurait pas des tarifs dégressifs ou en fonction des acteurs. Tout le monde n'a pas les moyens de payer aussi cher l'accès à ce lieu. Tout cela suscite beaucoup d'interrogations de la part des habitants qui se réunissent régulièrement sur ce lieu pour savoir ce que l'on va faire sur ce lieu.

Nous aimerions être rassurés sur le devenir du lieu et savoir quelles sont les actions des "Halles civiques" vis-à-vis des associations de quartier. En fonction de votre réponse, nous voterons ou pas ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Cause toujours, tu m'intéresses ! Ce projet de délibération est franchement une véritable provocation. On dirait même un "fake" tellement c'est énorme. Vous lisez cela, vous ne savez pas où cela a lieu. Vous dites : "Super, la Ville de Paris soutient les projets associatifs qui proposent de co-construire de nouveaux projets municipaux avec les habitants". C'est excellent. Je suis à fond pour. La halle civique est un lieu dynamique qui encourage la participation des citoyens aux décisions publiques et le développement de nouvelles formes d'organisation collaborative. Qui peut voter contre cela ? On est tous pour que les citoyens co-élaborent les politiques publiques avec les élus et les administrations. Je ne comprends pas mes collègues qui se sont énervés précédemment. Parce qu'il y a une histoire. Quelle est-elle ?

Avant, il y avait la "Maison de l'air", un équipement public dans le quartier au sein duquel il se passait des choses. Il y avait des activités d'éducation populaire, avec une teneur écologique, une ouverture sur les problématiques de loisir, scientifiques. C'était ouvert à toutes et tous. C'était un lieu public qui appartenait aux habitantes et aux habitants du quartier, situé en haut du jardin de Belleville. Le lieu a fermé. On s'est posé des questions : que va-t-il se passer dans ce lieu ?

Puis, on a découvert que la Ville projetait de transformer cet équipement public, et pourquoi pas, d'envisager un restaurant ou un café à la place, finalement, d'en faire un lieu de recettes financières pour la Ville, comme d'autres équipements dans certains de nos bois et grands parcs sont transformés en restaurant, avec des droits de concession. En l'occurrence, forcément, les habitants n'étaient pas d'accord, et donc, se sont mobilisés. Ils ont dit : "Cet équipement public est un service public. Or, le service public est la propriété de celles et ceux qui n'en ont pas. Donc, c'est à nous et on veut co-définir ce que cela va devenir". Ainsi, un collectif s'est créé. Il y a eu une résistance, une mobilisation, avec des réunions publiques, avec les gens qui venaient et donnaient leurs idées, avec des rassemblements réguliers devant la "Maison de l'air". Plein d'idées ont été proposées.

En Conseil d'arrondissement, on a même eu un début d'explication de la part de la maire du 20e arrondissement qui disait : "Finalement, ce serait pas mal d'avoir un restaurant". L'explication qui nous a été donnée était que l'évolution de la fréquentation sociale du quartier pouvait contribuer à lutter contre les problèmes d'incivilité et d'insécurité. En clair, c'était : vous gentrifiez en privatisant un équipement public, et par sa gentrification, vous allez résoudre les problèmes de sécurité. Vous imaginez bien à quel point je suis en total désaccord avec cet argument. Cela a d'autant plus motivé la détermination des habitants à se mobiliser et à s'y opposer. On a réussi à gagner une première étape.

Ce ne serait pas un restaurant. Et puis, on a eu un appel à projets pendant l'été, qui nous est tombé plaqué par l'Hôtel de Ville : "Les Halles civiques". Ils ne sont pas arrivés par un processus de co-élaboration d'éducation populaire avec les habitants. Ils ont été plaqués contre la volonté citoyenne du quartier. Ensuite, ils n'ont mené aucune activité d'ouverture sur le quartier. Au contraire, comme cela nous a été dit, alors qu'ils ont accès gratuitement à l'exploitation des locaux, ils font payer et sous-louer les salles. Quand il y a des rassemblements une fois par mois, ils ne sont pas spécialement en train de chercher à co-élaborer. "Lieu dynamique qui encourage la participation des citoyens aux décisions publiques" : non, pas du tout.

Les citoyennes et les citoyens souhaitent, dans le respect du principe du droit à la Ville à ses usages, définir ce que doit devenir ce lieu. Oui, ils parlent d'une maison du peuple, et pas d'une maison des "start-up". Oui, ils parlent d'un lieu de gratuité, d'entraide, d'éducation populaire, d'éveil des consciences aux enjeux écologiques, surtout d'un lieu où les citoyens peuvent décider de ce qui s'y fait. Y fait-on une cuisine, un lieu de rencontre, d'exposition, de débat ? En tous les cas, que l'on puisse décider. Décidons nous-mêmes que les citoyens et les citoyennes puissent décider du devenir de ce lieu.

Avec ce projet de délibération, vous proposez de donner 30.000 euros. Pour vous, cela ne semble peut-être pas énorme, mais c'est une somme. Le collectif et les associations qui se bougent n'ont pas 30.000 euros. Pourtant, ils font bien plus d'activités et d'initiatives dans le quartier que cette halle civique plaquée.

Evidemment, je voterai contre ce projet de délibération. Si votre souhait, à travers cette subvention, est de pérenniser les "Halles civiques" dans la "Maison de l'air", la mobilisation continuera. Je sais très bien qu'à la fin, ce sont les citoyens qui gagneront.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Pauline VÉRON, ma surprise est totale avec ce débat passionné sur une subvention de 30.000 euros, à la fin de la quatrième journée de séance du Conseil de Paris.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce lieu, vous avez été plusieurs à le rappeler, est un lieu innovant dans lequel la Ville a voulu expérimenter une halle civique dans laquelle il y a un collectif d'associations, et absolument pas des "start-up". Je rappelle que ce sont des associations qui sont dans ce lieu. Certaines peuvent relever de ce que l'on appelle la "civiquethèque", c'est-à-dire des jeunes qui trouvent des outils numériques pour favoriser la participation citoyenne, pour dynamiser la démocratie, exactement dans le sens de ce que nous portons collectivement depuis 2014.

Ce sont des associations qui n'ont ni revenu, ni modèle économique. C'est pourquoi la Ville de Paris a mis à leur disposition temporairement la "Maison de l'air". Ils ne paient pas de loyers parce qu'ils n'en avaient pas la capacité. Nous prenons en charge les fluides. Nous leur avons demandé de commencer à développer ce qui pourrait être, en fonction d'un cahier des charges, une halle civique - un "civic hall" pour le dire en anglais, parce que cela existe dans d'autres villes, notamment à Madrid et Barcelone - en attendant de leur trouver un lieu pérenne.

Comme je l'ai déjà dit dans cet hémicycle, notre objectif est de loger cette halle civique dans un endroit plus central à Paris, que nous avons trouvé, mais nous devons vérifier quelques éléments avant que je puisse vous annoncer officiellement où sera située cette halle civique dans le centre de Paris. L'occupation de la "Maison de l'air" va cesser dans les mois qui viennent, comme je l'ai déjà dit, dès lors que l'on pourra faire ce déménagement.

En attendant, on a fait un avenant pour prolonger l'occupation temporaire de la halle civique dans la "Maison de l'air" parce que le déménagement ne pouvait avoir lieu que dans le courant de l'année 2019, certainement à la rentrée 2019. Comme nous voyons qu'il existe une difficulté pour ces associations à organiser le lieu et à l'animer, parce qu'elles sont toutes prises par leurs activités - il y a aussi des salariés des associations - à leur demande, j'ai débloqué une subvention de 30.000 euros pour qu'elles puissent salarier quelqu'un qui anime la halle civique et organise des événements où les habitants pourront être conviés.

L'objectif de la subvention que je soumets à votre vote est de permettre le recrutement d'une personne pour animer le lieu. On voit bien qu'il y a un déficit dans le projet parce qu'ils se sont rendu compte qu'il manquait un animateur dans cette halle civique pour organiser des choses en lien avec le conseil de quartier, les habitants et les associations du quartier. C'est justement pour répondre à cette difficulté que je propose cette subvention à la halle civique.

Quant au projet postérieur à la halle civique, une fois que celle-ci aura été rapatriée dans le centre de Paris, nous avons voté un vœu au Conseil de Paris en juin 2017. L'Exécutif s'est engagé - et je réitère ici son engagement - à ce que ce projet soit dans une démarche d'économie sociale et solidaire, pour laquelle une concertation sera engagée par la mairie du 20e arrondissement et la Mairie de Paris. Cette concertation, comme la halle civique par un avenant, a été prolongée dans les lieux de la "Maison de l'air". Elle n'avait pas besoin d'être tout de suite mise en œuvre.

Maintenant que j'ai une date probable de déménagement de la halle civique dans le centre de Paris, nous allons pouvoir commencer à engager la concertation sur l'avenir de ce lieu. Nous avons voté au Conseil de Paris un certain nombre d'engagements sur la nature de ce projet, que je réitère ici. Nous allons, et je m'y engage, lancer la concertation sur l'avenir de ce lieu, avec Emmanuel GRÉGOIRE qui s'occupe des concessions, selon les principes que nous avons définis dans un vœu voté au Conseil de Paris.

Tels sont les éléments sur le fait que cela n'a pas été vu en Conseil du 20e arrondissement. Ce n'était pas un projet de délibération localisé puisque cette halle civique est plutôt un équipement parisien qu'un équipement d'arrondissement, pour répondre précisément à votre question, Jérôme GLEIZES.

Je vous demande de voter cette subvention de fonctionnement qui vise justement à améliorer la façon dont cette halle civique fonctionne avec le quartier.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pauline VÉRON, pour cette explication pédagogique. Peut-être y a-t-il eu des incompréhensions. J'espère que vous les avez levées et rassuré des collègues qui pouvaient être légitimement inquiets.

Le défi ne vous concernait pas, Danielle SIMONNET, je vous rassure.

Il n'y a plus d'explication de vote ?

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 48.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DDCT 48).

Je veux bien compter : 7 pour, 3 contre. Je veux bien compter à 19 heures, sans problème !

Le projet de délibération DDCT 48 est adopté.

2019 DJS 124 - Mise en oeuvre du dispositif "Pass Jeunes" pour l'année 2019.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 124 relatif à la mise en œuvre du dispositif "Pass Jeunes" pour l'année 2019.

La parole est à Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Je vais vous faire grâce de mon intervention. Je suis désinscrite, normalement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous vous êtes désinscrite. Cela ne m'avait pas été signalé. Je ne saurai, à l'heure qu'il est, vous contraindre à parler, d'autant plus que la contrainte n'est pas mon style.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 124.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DJS 124).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un référendum d'initiative partagée sur la privatisation d'Aéroports de Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons aux deux derniers vœux de cette séance, les vœux référencés n° 211 et n° 211 bis, relatifs à un référendum d'initiative partagée sur la privatisation d'Aéroports de Paris.

La parole est d'abord à Mme Danielle SIMONNET sur son vœu n° 211.

Mme Danielle SIMONNET. - Si, pendant que je le présente, quelqu'un avait la gentillesse de m'apporter le vœu bis, parce que je n'avais pas connaissance qu'il y avait un vœu de l'Exécutif.

Il s'agit, à travers…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le vœu n° 211 bis vous a été livré par la séance du Conseil de Paris sur votre pupitre.

Mme Danielle SIMONNET. - Je sais. Mais, vous m'excuserez, j'essaie d'être le plus assidue possible. Je suis ravie d'avoir eu ma jolie médaille, comme vous toutes et tous, de conseillère de Paris. Je pense être sans doute l'un des conseillers les plus assidus de cette Assemblée. Mais suivre tous ces projets de délibération, les vœux et les vœux de l'Exécutif, n'est pas toujours chose aisée.

A travers ce vœu, je souhaite que l'on mette tous nos moyens pour faciliter l'organisation du recueil des soutiens pour le référendum d'initiative partagée sur la privatisation d'Aéroports de Paris. Comme vous le savez, cette procédure de référendum d'initiative partagée a été enclenchée le 10 avril 2019 par 248 parlementaires. Elle a été validée le 9 mai par le Conseil constitutionnel. A partir d'hier, les citoyens et les citoyennes ont la possibilité de signer en ligne. Nous sommes dans une phase où il y a l'ouverture de la période de recueil des soutiens, qui intervient dans le mois suivant la publication de la décision. Pendant presque une année, les citoyens et les citoyennes vont apporter leur soutien. Si nous obtenons 4,7 millions de signatures, un référendum pourra être organisé.

Ce sera d'abord un débat sur la loi pour reconnaître le caractère de service public d'intérêt général. Il s'agit d'une démarche extrêmement importante qui tient au débat que nous avons eu précédemment. Je souhaite, à travers ce vœu, que la Ville de Paris y contribue - je n'ai pas forcément le temps de vous détailler toutes les procédures - en installant dans les quartiers des points de recueil des soutiens au référendum et des agents disponibles pour effectuer spécialement cette tâche.

Vous pouvez signer sur Internet et apporter vos soutiens dans les cantons également. Dans le même temps, que la Ville de Paris mette en place un dispositif d'information, de communication municipale dans les boîtes aux lettres, via l'affichage municipal, sur l'organisation de ce recueil de soutiens, avec une information sur la localisation des points de collecte municipaux. Bref, que l'on puisse développer un certain nombre d'initiatives pour faciliter le recueil de ces soutiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Mme Pauline VÉRON pour présenter le vœu n° 211 bis. Comme quiconque c'est un bis, c'est un vœu de l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes ici saisis d'un vœu sur comment la Ville de Paris va organiser la mise en place du référendum d'initiative partagée. Il est vrai que c'est une première, puisque c'est issu de la réforme constitutionnelle de 2008 qui a modifié l'article 11 de la Constitution, en introduisant une nouvelle forme de référendum qui repose sur l'initiative parlementaire soutenue par les citoyens. Cela va tout à fait dans le sens de cette démocratie plus vivante que nous essayons de mettre en place depuis 2014, qui passe par l'association beaucoup plus importante des citoyens à l'ensemble des décisions qui les concernent. Concernant la décision de la privatisation d'Aéroports de Paris, compte tenu des questions de souveraineté qu'elle soulève, on peut dire qu'elle les concerne certainement, comme beaucoup d'autres.

La décision du Conseil constitutionnel du 9 mai dernier a validé la procédure pour la première fois et a jugé conforme à l'article 11 ce RIP engagé par des parlementaires français pour s'opposer à la privatisation du groupe Aéroports de Paris. Le décret du 11 juin 2019, qui a ouvert la période de recueil des soutiens apportés à la proposition de loi, vient d'être publié et le site Internet a ouvert hier. Vous pouvez commencer à signer cette proposition de référendum. Simplement, pour l'instant, on constate que le site ne fonctionne pas, ou très mal. Il faut être persévérant. Vous avez 9 mois pour le faire.

Danielle SIMONNET, je voulais vous répondre en disant que je présente un vœu de l'Exécutif, parce qu'il faut être plus précis sur les compétences qui relèvent de la Ville de Paris en tant qu'organisatrice de cette consultation et sur les prises de position que peuvent avoir les élus des différents groupes, qui peuvent mobiliser les citoyens, les Parisiens pour se saisir de cette opportunité et donner leur point de vue à travers ce soutien à ce référendum.

Je propose un vœu de l'Exécutif qui est très proche du vôtre, mais plus respectueux des lois et de la neutralité qui s'impose à la Ville de Paris. Il va mettre en œuvre toute la procédure en permettant aux Parisiens de venir signer le Cerfa, pour ceux qui souhaitent le faire par écrit, en mairie d'arrondissement. Les gens qui n'auraient pas accès à Internet peuvent le faire par écrit. Ils peuvent le faire également, depuis hier d'ailleurs, sur des ordinateurs dans les mairies d'arrondissement. Depuis hier, l'ensemble du dispositif est en place à Paris. Nous allons bientôt recevoir le kit de communication du ministère de l'Intérieur, que nous allons déployer dans Paris. Nous avons formé des agents, mais nous ne pouvons pas aller au-delà en tant que collectivité locale.

C'est pourquoi je vous propose le vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pauline VÉRON.

Je vais d'abord me tourner vers Danielle SIMONNET. Accepte-t-elle de retirer son vœu n° 211 au bénéfice du vœu n° 211 bis de l'Exécutif ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je regrette de découvrir le vœu de l'Exécutif à l'instant. Je vais retirer mon vœu au profit de celui de l'Exécutif. Il y a déjà des propositions qui sont faites, mais je serai attentive à ce que l'on ne se limite pas simplement au cadre légal. A ce moment-là, je n'ai pas besoin de faire un vœu pour que la Ville applique la loi. Il y aura bien une clause de revoyure, soit au Conseil de Paris de juillet, soit au Conseil de Paris de la rentrée, s'il y a à nouveau besoin de faire un vœu parce que l'on estime que la Ville de Paris ne fait que le strict légal de ses obligations tel que la loi l'y contraint.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Le vœu n° 211 est donc retiré.

Il ne reste plus que le vœu n° 211 bis de l'Exécutif, avec trois demandes d'explication de vote.

D'abord, M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me félicite de ce vœu de l'Exécutif, car c'est la première fois en France qu'un référendum d'initiative partagée est en route. Après la signature de 248 parlementaires après l'avis positif du Conseil constitutionnel, il reste à collecter 4,7 millions de signatures pour imposer la tenue du référendum. Ce sont des parlementaires venus de tous les bords politiques qui s'opposent ainsi à la privatisation d'Aéroports de Paris, dont les parlementaires communistes.

Pour nous, communistes, nous considérons que c'est un cadeau à une grande entreprise du B.T.P., Vinci pour ne rien cacher. C'est d'ailleurs à cette fin que le Charles-de-Gaulle Express et la création du terminal T4 sont dans la corbeille de la mariée. L'Exécutif nous propose un vœu qui décline localement l'application du décret. Il ne s'agit pas d'une consultation à l'initiative des forces politiques de gauche, comme il y a quelques années avec La Poste, mais bien d'un référendum d'initiative partagée. La Ville mettra à disposition des points d'accès Internet, avec des agents municipaux qui aideront celles et ceux ayant des difficultés d'accès à l'outil informatique pour accéder au site que le Gouvernement a mis en place. Il y aura aussi la possibilité de remplir un formulaire papier. Là encore, des agents de la Ville, dûment assermentés, pourront aider les pétitionnaires. Enfin, tous les moyens de communication de la Ville annonceront ce référendum.

Faut-il rappeler que même celles et ceux qui approuvaient la réforme gouvernementale, peuvent signer le référendum. Alors, à nous, forces politiques, élus, de nous engager pour la tenue du référendum d'initiative pour convaincre nos citoyens de signer cette pétition. Le chemin est long. Je voudrais vous poser une question : serait-il possible de mettre à disposition, dans les mairies d'arrondissement, des salles permettant aux élus de présenter ce projet et ce référendum et d'en débattre avec les citoyens ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je rappelle que l'explication de vote, c'est une minute. Mais on peut avoir ses faiblesses en fin de séance.

Je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Ne nous trompons pas sur la nature du vœu. Le vœu ne porte pas sur la position sur le référendum, mais sur son organisation. L'organisation du référendum ne concerne pas que les forces de gauche, mais aussi celles de droite qui ont participé à la saisie du Conseil constitutionnel pour avoir ce référendum.

Nous allons voter le vœu de l'Exécutif qui ajoute une dimension supplémentaire qui manquait dans le vœu de Mme SIMONNET, à savoir la question du contrôle des données collectées, notamment les données personnelles, puisque les données sont très précises dans la collecte. De ce fait, il faut qu'un cadre assure l'anonymat du recueil des données. C'est pourquoi il n'était pas possible d'organiser le recueil des signatures sur les marchés. Il faut vraiment que cela se fasse dans des lieux solennels pour assurer la sécurisation des informations collectées pour avoir le référendum. C'est pourquoi nous votons le vœu de l'Exécutif. Nous remercions le travail qui a été fait par rapport au vœu que nous avions voté dans le 20e arrondissement, le vœu de Mme SIMONNET. Cette version est beaucoup plus aboutie que la version initiale.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je n'ai pas de problème pour que l'organisation de ce référendum d'initiative partagée voie aboutir des demandes de communication de la part de la Ville de Paris, quelle que soit l'opinion de fond des uns et des autres mais je m'étonne tout de même de la méthode de travail de la Ville de Paris sur certains sujets. On va revenir sur le sujet d'actualité du jour.

Aujourd'hui, la Maire de Paris a présenté un plan pour ces quatre forêts. Je souhaiterais qu'elle organise un référendum et demande l'avis des Parisiennes et des Parisiens pour savoir s'ils ne souhaitent pas mettre ces forêts à la place de la tour Triangle ou des six tours de Bercy-Charenton. Je pense que ce serait très utile, efficace et respectueux des Parisiennes et des Parisiens. Considérer que l'on fait tous les efforts nécessaires d'un côté et lorsque les sujets sont municipaux et absolument essentiels pour l'avenir des Parisiens, on se contrefiche de leur avis, je trouve cela tout à fait contradictoire. Je propose donc à Mme HIDALGO d'organiser un référendum pour mettre ces forêts à la place de la tour Triangle et des six tours de Bercy-Charenton.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pierre-Yves BOURNAZEL.

Il n'y a pas d'autre explication de vote ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 284).

Le vœu n° 211 bis. Oui, c'est bien cela.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatifs aux moyens financiers du mouvement associatif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 212 est relatif aux moyens financiers du mouvement associatif.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Le mouvement associatif continue de nous alerter sur l'étranglement qu'il subit quant aux baisses des dotations de l'Etat qui, après la suppression des contrats aidés, se poursuivent. Toute la logique des appels d'offres et appels à projets, plutôt que des financements pérennes respectueux des libertés associatives, porte grandement atteinte à la loi de 1901 concernant les associations. Ce vœu est un vœu de principe qui relaye l'appel de nombreuses associations, par lequel je souhaite que la Mairie de Paris interpelle le Gouvernement sur la nécessité de soutenir le mouvement associatif, en accordant de nouveaux et de réels moyens financiers respectueux des libertés associatives, en privilégiant les financements triennaux et non pas les mises en concurrence et appels à projets, que la Ville de Paris révise à la hausse les subventions aux associations, y compris auprès des moyennes et des petites associations, et assure ce financement de façon pérenne en privilégiant les conventions triennales.

On ne peut pas considérer que, pour les "start-up", il n'est pas utile d'inscrire des critères, mais que, pour les associations, cela passe toujours par des appels à projets, avec une paperasse de dingue. Les associations passent plus de temps à remplir des dossiers de demandes de subvention qu'à co-élaborer entre elles leurs projets. Cela devient un problème. Je tire la sonnette d'alarme avec ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

La parole est à Mme Pauline VÉRON pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Danielle SIMONNET, vous n'avez vraiment pas besoin de tirer la sonnette d'alarme. On a voté un plan de soutien à la vie associative ici même, quasiment à l'unanimité, en 2017, par lequel nous nous engagions à faire des conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations. Aujourd'hui, nous en sommes à près de 25 %. Nous allons bientôt atteindre notre objectif de 50 %. Nous avons maintenu les 260 millions d'euros de subventions annuelles aux associations parisiennes. Aucune collectivité en France n'a fait cet effort, alors même que les subventions de l'Etat étaient en diminution massive. Nous n'avons baissé aucune subvention.

Vous nous demandez, par ailleurs, que ce soient surtout des subventions et pas des appels à projets. Je rappelle que la Ville de Paris subventionne les associations avec des subventions de fonctionnement à plus de 82 %, ce qu'elles nous demandent de continuer d'ailleurs. Je vais m'engager avec elles dans une charte des engagements réciproques, que je proposerai au Conseil de Paris du mois de juillet, dans laquelle nous allons clairement poser tous ces principes à nouveau dans un contrat entre les associations parisiennes et la Ville de Paris. Elles nous en sont reconnaissantes.

Quant à notre relation avec l'Etat, j'ai dit plusieurs fois au secrétaire général de la Préfecture de Paris que ce n'était pas possible que le montant du F.D.V.A. - le fonds de développement de la vie associative - qui est censé remplacer la réserve parlementaire qui subventionnait les associations, dont le niveau est extrêmement bas et ne remplace absolument pas le montant de la réserve parlementaire, qu'il fallait absolument revoir ce montant à la hausse.

Arrêtez, s'il vous plaît, Madame SIMONNET, à travers ce vœu, de nous faire croire que vous seriez la seule à avoir conscience de ce qu'il faudrait faire pour les associations, compte tenu des désengagements de l'Etat et de la Région. Tout ce que vous nous demandez dans le vœu, cela fait au moins deux ans que nous le faisons.

Je vous demande donc de retirer votre vœu. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pauline VÉRON.

Retirez-vous votre vœu, Danielle SIMONNET ? Vous ne le retirez pas.

L'avis de l'Exécutif est défavorable.

Je mets aux voix le vœu…

Merci de me le signaler aussi tardivement. Nous avons une explication de vote de M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup.

Je voudrais simplement m'arrêter sur un propos de Mme l'adjointe au Maire, qui nous a expliqué qu'il n'y avait aucune baisse pour aucune association de leur subvention.

Ah, le mouvement global. Mais alors, il faut bien le préciser parce que j'ai beaucoup d'exemples à vous donner. Merci de la précision.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait. C'est bien, il faut toujours se parler. Cela permet de se comprendre et d'éviter les incompréhensions, et après, comme l'on dit maintenant, les "fake news".

La proposition de vœu n° 212 n'étant pas retirée, Pierre-Yves BOURNAZEL ayant eu sa précision, je la mets aux voix, à main levée, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de bien vouloir procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Association - Audiovisuel - Maison européenne de la photographie (Conseil d'administration) (R. 14) :

1 représentant, en remplacement de M. Christophe GIRARD, démissionnaire, désigné lors de la séance des 19 et 20 mai 2014 :

- M. Hermano SANCHES RUIVO.

Fondation de la cité internationale des arts (Conseil d'administration) (R. 15) :

1 représentant, en remplacement de M. Christophe GIRARD, démissionnaire, désigné lors de la séance des 19 et 20 mai 2014 :

- Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Syndicat mixte d'études de la Cité de la Gastronomie de Paris-Rungis et de son quartier (Comité syndical) (R. 16) :

2 délégués titulaires :

- M. Patrick BLOCHE ;

- M. Didier LE RESTE.

Université de Paris (Conseil d'administration) (R. 17) :

1 titulaire :

- Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

1 suppléante :

- Mme Annick OLIVIER.

Société Publique Locale Parisienne de Photographie (Conseil d'administration) (R. 18) :

1 représentant, en remplacement de M. Buon TAN, démissionnaire, désigné lors de la séance des 26, 27 et 28 mai 2015 :

- Mme Laurence GOLDGRAB.

Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "104 CENT QUATRE" (R. 19) :

1 personnalité qualifiée, en remplacement de M. Jean-François CARENCO, démissionnaire, désigné lors de la séance des 3, 4 et 5 juillet 2017 :

- M. Arnaud NGATCHA.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2019, R. 14 à R. 19).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Chers collègues, merci beaucoup d'avoir été jusqu'au terme de cette séance du Conseil de Paris qui aura duré quatre jours. Merci à tous les personnels de la séance du Conseil de Paris, à tous les agents qui nous ont accompagnés avec constance et bonne humeur.

La prochaine réunion de notre Conseil aura lieu du 8 au 11 juillet.

Je peux vous souhaiter désormais un bon week-end.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures vingt minutes).

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.

I - Question du groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants.

QE 2019-05 Question de Céline BOULAY-ESPERONNIER à Mme la Maire de Paris relative à la situation préoccupante de l'école élémentaire d'application Murat.

Libellé de la question :

"En tant que parent d'élèves puis en tant que représentante municipale au conseil d'école, j'ai assisté, au fil des années, aux nombreux sacrifices réalisés par le personnel enseignant et par les élèves de l'école Murat. Aujourd'hui, cette situation résulte en une problématique d'urgence sécuritaire inacceptable.

En conséquence, je vous demande, au nom des élèves et de leurs parents :

- les travaux de réparation/consolidation de l'école élémentaire Murat seront-ils réalisés avant la rentrée scolaire de septembre 2019 ?

- Si tel n'est pas le cas, est-il envisageable que les élèves de l'école élémentaire d'application Murat soient, à la rentrée, accueillis dans les locaux récemment installés sur le site de l'école Murat pour recevoir temporairement les élèves de la maternelle Erlanger ?

- Quels moyens la Mairie de Paris entend-elle accorder à l'école Murat pour assurer à ses élèves un enseignement de qualité dans des infrastructures adaptées ?"

Réponse non parvenue.

II - Question du groupe Ecologiste de Paris.

QE 2019-06 Question de David BELLIARD, Jérôme GLEIZES et des élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au risque amiante dans les établissements scolaires parisiens.

Libellé de la question :

"Plus de vingt ans après l'interdiction de l'usage de l'amiante en France (Décret n° 96-1133 du 24 décembre 1996), les informations disponibles sur la présence de cette source de maladies graves dans les bâtiments parisiens restent difficilement accessibles.

Le Plan parisien de santé environnementale (P.P.S.E.) adopté par le Conseil de Paris en novembre 2015 listait huit grands facteurs d'exposition responsables de pathologies majeures en santé environnementale, parmi lesquels l'amiante. Le plan reconnaissait par ailleurs l'état insuffisant de nos connaissances sur la présence d'amiante dans les bâtiments professionnels et les logements de la Ville.

En 2016, un rapport de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement (O.N.S.A.E.E.) a abouti à une estimation de 38 % des écoles publiques et 73 % des collèges publics mentionnant la présence d'amiante dans leur Dossier Technique Amiante (D.T.A.). Ce même rapport indiquait par ailleurs que 36 % des écoles publiques ne disposaient pas de D.T.A., contrairement à ce que la loi exige (Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis).

Grâce à la mobilisation et à la persévérance de différentes associations de citoyen-ne-s mobilisé-e-s, le Ministre de l'Education nationale, Jean-Michel BLANQUER, a annoncé en octobre 2018 la création d'une cellule sur le bâti scolaire, qui aura notamment pour mission de coordonner les actions relatives à l'état bâtimentaire des établissements et à la prévention des risques.

S'il est heureux que l'Etat se saisisse enfin de ce problème sanitaire majeur, la responsabilité de l'état du bâti incombe à la municipalité pour les crèches et les écoles primaires, et au département pour les collèges, donc à Paris dans les deux cas. L'une des missions du Laboratoire Amiante, Fibre et Particule (L.A.F.P.), au sein du Service Parisien de Santé Environnementale (S.P.S.E.), est ainsi de mener des évaluations des risques dans les bâtiments parisiens.

Si l'exposition à l'amiante est dangereuse pour les adultes, elle l'est encore davantage pour les enfants dont les organismes en pleine croissance sont particulièrement vulnérables. A l'heure où les mobilisations contre les dangers environnementaux se multiplient, les élu-e-s écologistes de Paris souhaitent que la Ville soit exemplaire dans la transparence de l'information qu'elle met à la disposition de ses administré-e-s.

Aussi, David BELLIARD, Jérôme GLEIZES et les élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris vous adressent les questions suivantes :

- A quel stade en est le travail de diagnostic de la Ville sur le risque amiante dans tous les établissements accueillants des enfants dont Paris a la responsabilité (crèches, écoles, collèges) ?

- Quel est le calendrier de désamiantage de ces bâtiments ?"

Réponse non parvenue.

III - Question du groupe "Génération.s".

QE 2019-07 Question du groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris relative à l'occupation des sols.

Libellé de la question :

"Afin de mieux pouvoir mesurer et analyser, avec des données fiables, l'évolution de la densité et de l'occupation des sols à Paris, le groupe des élu-e-s "Génération.s" au Conseil de Paris souhaite que soient transmis les éléments chiffrés suivants, avec indication de l'évolution année par année, depuis 2001 :

- l'accroissement de la surface de plancher à Paris ;

- l'évolution du nombre de mètres carrés de bureaux depuis 2001 ;

- l'évolution du nombre de logements par nature (privés, sociaux) ;

- la superficie au sol de pleine terre perdue depuis 2001, c'est-à-dire les surfaces de pleine terre qui ont été imperméabilisées ou construites en absolu (espaces imperméabilisés) et en net (pleine terre imperméabilisée moins pleine terre reconquise et désimperméabilisée, revêtements poreux non inclus) ;

- l'évolution du ratio sol perméable / sol imperméabilisé ;

- l'évolution du ratio de la surface d'espaces libres / emprise bâtie ;

- l'évolution de la surface d'espaces verts par habitant en tenant compte des évolutions démographiques ;

- l'évolution de la surface végétalisée totale (toits et façades inclus) ;

- le total des propriétés de la Ville vendues, en superficie d'une part, en montant d'autre part."

Réponse non parvenue.

IV - Question du groupe les Républicains et Indépendants.

QE 2019-08 Question de Catherine LECUYER à Mme la Maire de Paris relative à l'occupation illégale du gymnase Roquépine depuis fin janvier 2019.

Libellé de la question :

"Depuis le 30 janvier 2019, le gymnase Roquépine situé 16, rue Roquépine, dans le 8e arrondissement, est occupé par 150 personnes environ, dont des enfants, soutenus par le DAL.

Depuis bientôt 4 mois donc, les activités sportives pour les scolaires et pour les membres de plusieurs associations du 8e ne peuvent s'y tenir.

Cette occupation pénalise donc à la fois les habitants du 8e arrondissement et fragilise aussi plusieurs associations sportives qui ne peuvent plus exercer normalement leurs activités.

Ce gymnase est équipé de 2 douches et 2 toilettes et n'est donc pas adapté à l'accueil d'autant de monde. Des problèmes sanitaires et de sécurité sont susceptibles de se poser et nous nous interrogeons sur les conditions de vie de ses occupants.

Ce gymnase accueille en outre 2 bureaux de vote. Une solution a donc dû être trouvée en urgence pour assurer la bonne tenue des élections européennes dans l'école maternelle voisine.

Cette situation ne peut durer davantage.

Je demande donc que l'Etat et la Ville de Paris prennent leurs responsabilités afin de trouver une sortie de crise rapidement.

En conséquence, je souhaite que vous m'indiquiez :

- les mesures que vous comptez prendre en coordination avec la Préfecture de Paris et l'ensemble des parties prenantes pour apporter dans les meilleurs délais une solution pérenne à ce problème qui porte gravement préjudice à la vie locale et associative ?

- Suivant quel calendrier ?"

Réponse non parvenue.

Votes spécifiques.

Mme Célia BLAUEL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération SG 30.

Mme Annick OLIVIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 58.

MM. Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Claude DARGENT, Jérôme DUBUS, Christophe NAJDOVSKI et Paul SIMONDON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 93.

Mme Laurence GOLDGRAB ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 612.

MM. Patrick BLOCHE, Patrick KLUGMAN et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 28.

M. Pascal JULIEN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 73.

Mme Pauline VÉRON ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 42.

M. David BELLIARD, Mmes Pénélope KOMITÈS et Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 30.

MM. François DAGNAUD et Philippe DUCLOUX ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 135.

MM. Patrick BLOCHE, François-David CRAVENNE, Christophe GIRARD et Mme Karen TAÎEB ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 139.

M. Julien BARGETON, Mmes Emmanuelle BECKER, Alexandra CORDEBARD, M. François-David CRAVENNE, Mme Danièle GIAZZI, M. Patrick KLUGMAN, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, MM. Jean-François LEGARET, Eric LEJOINDRE, Mmes Fadila MÉHAL, Anne SOUYRIS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 35.

Mme Pénélope KOMITÈS et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 100.

MM. Frédéric HOCQUARD et Bruno JULLIARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 62.

Mme Colombe BROSSEL, MM. Philippe DUCLOUX, Philippe GOUJON, Pascal JULIEN, Mao PENINOU et Mme Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération PP 22.

Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mmes Claudine BOUYGUES, Delphine BÜRKLI, Virginie DASPET, MM. Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Pascal JULIEN et Mme Véronique LEVIEUX ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération PP 24 et PP 30.

Mme Véronique LEVIEUX ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 175.

Mmes Marie ATALLAH, Alix BOUGERET, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Béatrice LECOUTURIER, M. Atanase PÉRIFAN, Mmes Danièle PREMEL, Karen TAÏEB et Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAJ 8 et DLH 78.

MM. Pierre AURIACOMBE, Jean-Bernard BROS, Mmes Catherine DUMAS, Afaf GABELOTAUD, MM. Didier LE RESTE, Jean-François MARTINS, Mme Olivia POLSKI et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 154.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 23.

M. Christophe GIRARD et Mme Nawel OUMER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAJ 9 et DAJ 10.

M. Philippe DUCLOUX et Mme Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 387.

MM. Jean-Noël AQUA, Eric AZIÈRE, Jean-Didier BERTHAULT, Mme Célia BLAUEL, MM. Jérôme GLEIZES, Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Thomas LAURET, Mmes Catherine LECUYER, Véronique LEVIEUX, Karen TAÏEB, MM. Patrick TRÉMÈGE et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DGRI 15, DPE 27 et SG 26.

Mmes Marie ATALLAH, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sandrine CHARNOZ, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alexandra CORDEBARD, Virginie DASPET, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thomas LAURET, Mme Danièle PREMEL et M. Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 57.

M. François DAGNAUD, Mme Fanny GAILLANNE, MM. Christophe GIRARD, Thierry HODENT, Mmes Olga JOHNSON, Fatoumata KONÉ, MM. Roger MADEC, Nicolas NORDMAN et Mme Anne-Constance ONGHENA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 29.

MM. Pierre AURIACOMBE, David BELLIARD, Mme Célia BLAUEL, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mmes Colombe BROSSEL, Halima JEMNI, Anne-Christine LANG, Valérie NAHMIAS, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, MM. Patrick TRÉMÈGE et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération SG 33.

Mme Florence BERTHOUT, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Yves CONTASSOT, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, MM. Jean-Louis MISSIKA et Paul SIMONDON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 205.

Mme Marie ATALLAH, MM. François-David CRAVENNE, Christophe GIRARD et Patrick KLUGMAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 221 et DAC 251.

M. Mme Ian BROSSAT et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DICOM 2.

MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Didier GUILLOT, Mmes Sandrine MÉES et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 222 et DAC 238.

M. Eric LEJOINDRE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 84.

Mme Mercedes ZUNIGA ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 82.

MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pascal JULIEN, Mme Fadila MÉHAL et M. Daniel VAILLANT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 226.

M. Jean-François LEGARET, Mmes Nathalie MAQUOI et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 392.

MM. Eric AZIÈRE, David BELLIARD, Jean-Didier BERTHAULT, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mmes Delphine BÜRKLI, Frédérique CALANDRA, MM. Jérôme COUMET, Jérôme DUBUS, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Didier GUILLOT, Mme Fatoumata KONÉ, MM. Thomas LAURET, Franck LEFEVRE, Mmes Annick LEPETIT, Nathalie MAQUOI et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 116.

Mmes Emmanuelle BECKER, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Frédéric HOCQUARD et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 197.

M. Thierry HODENT, Mmes Véronique LEVIEUX, Nathalie MAQUOI, Joëlle MOREL, MM. François VAUGLIN et Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 399 et DAC 755.

MM. Pierre AIDENBAUM, Christophe GIRARD, Patrick KLUGMAN et Mme Karen TAÏEB ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 436.

M. Geoffroy BOULARD, Mmes Agnès EVREN, Léa FILOCHE, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY et M. Jean-François MARTINS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 37.

Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 51.

MM. Geoffroy BOULARD, Philippe DUCLOUX, Mmes Joëlle MOREL et Valérie NAHMIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 7.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. François-David CRAVENNE, Mme Afaf GABELOTAUD, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Bruno JULLIARD, Mmes Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 748, DAC 756 et DRH 36.

MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Frédérique CALANDRA, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 82.

Mmes Marinette BACHE, Sylvie CEYRAC, MM. Pierre GABORIAU, Eric HÉLARD, Frédéric HOCQUARD, Christian HONORÉ, Mme Halima JEMNI, MM. Pascal JULIEN, Etienne MERCIER, Mmes Carine PETIT et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DEVE 92 et DEVE 93.

Mme Marie ATALLAH, M. Jérôme COUMET, Mmes Edith GALLOIS, Pénélope KOMITÈS, Annick OLIVIER et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFA 48 et DU 102.

MM. Pierre AIDENBAUM, Jacques BAUDRIER, Jacques BOUTAULT, Jean-Bernard BROS, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Claude DARGENT, Didier GUILLOT, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, Mme Véronique LEVIEUX, M. Etienne MERCIER et Karen TAÏEB ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFA 55, DFA 57, DFA 58 et DDCT 108.

MM. Pierre AURIACOMBE, Julien BARGETON, Jean-Didier BERTHAULT, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Halima JEMNI, Fatoumata KONÉ, Raphaëlle PRIMET et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet délibération DPE 2.

MM. Jean-Bernard BROS, Jérôme COUMET, Mme Edith GALLOIS, MM. Didier LE RESTE et Eric LEJOINDRE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 36.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 173.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jean-Bernard BROS et Didier GUILLOT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

Mmes Hélène BIDARD, Joëlle MOREL, Nawel OUMER et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

MM. Pascal CHERKI, Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29, DASCO 47 et DASCO 73.

MM. Eric AZIÈRE, Hervé BÉGUÉ, Mmes Caroline MÉCARY et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29, DASCO 47 et DASCO 73.

M. François-David CRAVENNE, Mme Maud GATEL, M. Jean-Baptiste MENGUY et Mme Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29, DASCO 47 et DASCO 73.

MM. Jean-Didier BERTHAULT, Patrick KLUGMAN, Mmes Annick LEPETIT et Valérie NAHMIAS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29, DASCO 47 et DASCO 73.

MM. David BELLIARD, Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX et Jean-François MARTINS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 47 et DASCO 73.

Mmes Myriam EL KHOMRI, Afaf GABELOTAUD, MM. Didier GUILLOT et Pascal JULIEN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 47.

MM. David BELLIARD, Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE et Mme Laurence GOLDGRAB ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

MM. Rémi FÉRAUD, Didier LE RESTE, Mmes Déborah PAWLIK et Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Olga JOHNSON, M. Patrick KLUGMAN et Mme Annick LEPETIT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 47 et DASCO 73.

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Daniel-Georges COURTOIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 29.

Mmes Emmanuelle BECKER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et M. Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29, DASCO 47 et DASCO 73.

Mme Sylvie CEYRAC, M. Claude DARGENT, Mme Dominique VERSINI et M. Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 29.

MM. Jacques BOUTAULT, Pascal JULIEN, Mmes Véronique LEVIEUX et Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29, DASCO 47 et DASCO 73.

Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 29.

Mme Léa FILOCHE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Mao PENINOU ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

MM. Stéphane CAPLIEZ, Eric HÉLARD, Thomas LAURET et Mme Béatrice LECOUTURIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 73.

M. François DAGNAUD, Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ et M. Nicolas NORDMAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29, DASCO 47 et DASCO 73.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. Claude DARGENT, Franck LEFEVRE et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

Mmes Marie ATALLAH, Anne-Christine LANG, MM. Jean-Marie LE GUEN et Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 73.

MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Atanase PÉRIFAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29, DASCO 47 et DASCO 73.

Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

MM. Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mme Afaf GABELOTAUD et M. Pascal JULIEN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE et Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29, DASCO 47 et DASCO 73.

Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ, MM. Nicolas NORDMAN et Mao PENINOU ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

Mme Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

MM. Jean-Noël AQUA, Yves CONTASSOT, Mmes Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 47 et DASCO 73.

Mmes Emmanuelle BECKER, Edith GALLOIS, Marie-Pierre de LA GONTRIE et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

MM. David ASSOULINE, Julien BARGETON, Mmes Frédérique CALANDRA et Virginie DASPET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, Mmes Laurence GOLDGRAB et Karen TAÏEB ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 47.

MM. Eric AZIÈRE, Etienne MERCIER, Mmes Carine PETIT et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 73.

M. David ASSOULINE, Mmes Virginie DASPET, Nathalie MAQUOI et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

Mmes Marie ATALLAH, Anne-Christine LANG, Annick OLIVIER et M. Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 47.

Mmes Edith GALLOIS, Annick OLIVIER, MM. Buon Huong TAN et Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

Mme Colombe BROSSEL, MM. Bernard JOMIER, Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

Mmes Galla BRIDIER, Myriam EL KHOMRI, M. Pascal JULIEN et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

Mme Sandrine CHARNOZ, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Pénélope KOMITÈS et M. Jean-Louis MISSIKA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 47.

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Maud GATEL, M. Jean-Baptiste MENGUY et Mme Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 47.

Mmes Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE, MM. Bernard JOMIER et Mao PENINOU ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, M. Bernard JOMIER et Mme Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29, DASCO 47 et DASCO 73.

Mme Claudine BOUYGUES, MM. Didier GUILLOT, Christian HONORÉ et Mme Fadila MÉHAL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 47 et DASCO 73.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, François HAAB, Mme Valérie MONTANDON et M. Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. François-David CRAVENNE, Claude DARGENT et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

Mmes Marie ATALLAH, Emmanuelle BECKER, Anne-Christine LANG et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29, DASCO 47 et DASCO 73.

MM. Emmanuel GRÉGOIRE, François HAAB, Mmes Valérie MONTANDON et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29, DASCO 47 et DASCO 73.

Mme Claudine BOUYGUES, M. Jean-Bernard BROS, Mmes Myriam EL KHOMRI et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29, DASCO 47 et DASCO 73.

MM. David ASSOULINE, Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 73.

Mme Marinette BACHE, MM. Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER et Mme Virginie DASPET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Catherine LECUYER et M. Jean-François LEGARET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre GABORIAU, Mme Danièle GIAZZI et M. Thomas LAURET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 73.

MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

M. Hervé BÉGUÉ, Mmes Célia BLAUEL, Caroline MÉCARY et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

Mme Sandrine CHARNOZ, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS et Valérie MONTANDON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 47.

Mme Marinette BACHE, MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES et Frédéric HOCQUARD ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29, DASCO 47 et DASCO 73.

Mme Nathalie FANFANT, M. Jérôme GLEIZES, Mmes Antoinette GUHL et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29, DASCO 47 et DASCO 73.

M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Thierry HODENT et Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29, DASCO 47 et DASCO 73.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Sandrine CHARNOZ et M. Emmanuel GRÉGOIRE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29, DASCO 47 et DASCO 73.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29, DASCO 47 et DASCO 73.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

M. David ASSOULINE, Mmes Frédérique CALANDRA, Virginie DASPET et Antoinette GUHL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

MM. Rémi FÉRAUD, Didier LE RESTE, Mmes Déborah PAWLIK et Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

M. David BELLIARD, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Joëlle MOREL et Nawel OUMER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29, DASCO 47 et DASCO 73.

Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mmes Virginie DASPET et Antoinette GUHL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, MM. Claude DARGENT, Franck LEFEVRE et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

M. Ian BROSSAT, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Didier GUILLOT et Mme Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 47.

Mmes Claudine BOUYGUES, Afaf GABELOTAUD, M. Pascal JULIEN et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

Mme Virginie DASPET, M. Jérôme GLEIZES, Mmes Antoinette GUHL et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 73.

Mmes Galla BRIDIER, Afaf GABELOTAUD, Sandrine MÉES et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

Mmes Agnès EVREN, Maud GATEL, MM. Jean-Baptiste MENGUY et Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Mmes Laurence GOLDGRAB et Marie-Laure HAREL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 47.

M. Jean-Noël AQUA, Mme Marie ATALLAH, MM. Buon Huong TAN et Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

Mme Colombe BROSSEL, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Mao PENINOU ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 47 et DASCO 73.

Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI, MM. Jean-Baptiste de FROMENT et Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 47.

Mmes Sandrine CHARNOZ, Pénélope KOMITÈS, MM. Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 47 et DASCO 73.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29, DASCO 47 et DASCO 73.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Valérie NAHMIAS et M. Frédéric PÉCHENARD ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

Mme Marinette BACHE, MM. Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29, DASCO 47 et DASCO 73.

M. Jean-François MARTINS, Mmes Joëlle MOREL, Nawel OUMER et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 47 et DASCO 73.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

M. David ASSOULINE, Mme Marinette BACHE, M. Jacques BAUDRIER et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 47 et DASCO 73.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 47 et DASCO 73.

Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, Mme Afaf GABELOTAUD et M. Didier GUILLOT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 47.

MM. Pascal CHERKI, Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29, DASCO 47 et DASCO 73.

Mme Léa FILOCHE, M. Mao PENINOU, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS et Mme Olga JOHNSON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

MM. Nicolas NORDMAN, Mao PENINOU, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29, DASCO 47 et DASCO 73.

M. Yves CONTASSOT, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et M. Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 47.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE et Mme Laurence GOLDGRAB ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 29 et DASCO 73

M. Julien BARGETON, Mme Claudine BOUYGUES, M. Pascal JULIEN, Mmes Fadila MÉHAL et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 47.

Votes spécifiés.

M. Yves POZZO di BORGO ne prend pas part au vote sur les projets de délibération des 3e et 5e Commissions.

M. Jean-François LEGARET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DFA 55.

M. Philippe DUCLOUX ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 135.

M. Daniel-Georges COURTOIS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 37.

M. Jacques BAUDRIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DEVE 92 et DEVE 93.

Mme Maud GATEL vote pour le vœu n° 77 bis.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DEVE 92 et 93.

Les élus du groupe "Génération.s" se sont abstenus sur le projet de délibération DU 117 et votent contre les projets de délibération DRH 3, DRH 4 et DRH 31.

Mme Valérie NAHMIAS vote pour le vœu n° 156.

M. Roger MADEC ne prend part à aucun vote.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2019 DDCT 9 Subventions (205.231 euros) à 11 associations au titre de la prévention, de la mise à l'abri et de la lutte contre la traite des êtres humains.

2019 DDCT 17 Subventions (34.000 euros) à deux associations luttant contre la traite des êtres humains.

2019 DDCT 33 - DAC Subvention (20.000 euros) à l'association "Interassociative Lesbienne, Gaie, Bi et Trans (Inter-LGBT)".

2019 DDCT 44 Subventions (272.500 euros) à 24 associations, au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris.

2019 DDCT 51 Subventions (100.000 euros) à 14 associations au titre de l'éducation à l'égalité femmes-hommes.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2019 DEVE 60 Subvention de fonctionnement (10.000 euros) à l'association FNE Île-de-France pour son action en tant que "tête de réseau".

2019 DEVE 61 Subvention (10.000 euros) à l'association Réseau Action Climat-France pour son projet "Information et sensibilisation du public à la science du climat (décryptage rapport GIEC sur océans)".

2019 DEVE 71 Subvention (3.000 euros) à l'association Groupe Énergie Renouvelables Environnement et Solidarités (GERES) pour son projet "Paris, Ambassadrice de la Solidarité climatique".

2019 DEVE 72 Subvention (2.000 euros) à l'association Les Amis d'Enercoop pour ses actions de lutte contre la précarité énergétique.

2019 DGRI 15 - DPE Convention cadre relative à la participation d'Eau de Paris aux actions de solidarité et de coopération de la Ville de Paris dans le domaine de l'accès à l'eau potable.

2019 DPE 1 Convention de participation de la Ville de Paris à la cinquième phase (2019-2023) du programme de recherche "Observatoire des Polluants Urbains en Ile de France".

2019 DPE 2 Recherche d'un masque auto-sauveteur adapté aux métiers de l'assainissement - Convention de constitution d'un groupement de commande avec le département du Val de Marne et le SIAAP.

2019 DPE 25 Adhésion et approbation de la charte du réseau des musées de l'eau ("Global Network Water Museums") par la Ville de Paris, au titre des années 2019 et suivantes.

2019 DPE 29 Adhésion de la Ville de Paris au réseau international de villes EUROCITIES.

2019 DVD 36 Association Exécutive du Comité Départemental du Tourisme de Seine Saint Denis (CDT 93) - Subvention 2019.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure.

2019 DASCO 16 Subvention (10.500 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association PEP-75 pour le fonctionnement du Service d'Aide Pédagogique à Domicile.

2019 DASCO 17 Classes à projets artistiques et culturel (PAC) - Contribution municipale (62.000 euros) et avenant à convention avec l'Académie de Paris (19e).

2019 DASCO 20 Occupations précaires de logements situés dans des EPLE - Conventions.

2019 DASCO 25 Subventions (47.043 euros) et conventions avec trois associations pour des projets d'animation mis en œuvre dans le cadre du programme NPNRU.

2019 DASCO 29 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (133.070 euros), subventions d'équipement (380.460 euros), subventions pour travaux (378.869 euros).

2019 DASCO 34 Subvention (55.000 euros) et avenant à la CPO et subvention de compensation pour la redevance d'occupation des locaux communaux (32.000 euros) et convention annuelle avec CDPE de Paris (8e).

2019 DASCO 35 Subvention (20.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "Cap Sport Art Aventure et Amitié" (15e).

2019 DASCO 47 Collèges publics parisiens - Participations (199.750 euros) aux charges de fonctionnement pour travaux d'entretien courant au titre de l'exercice 2019.

2019 DASCO 52 Collèges publics dotés d'une restauration autonome - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2019-2020.

2019 DASCO 54 Caisse des Écoles (2e) - Subvention (15.078 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2019 DASCO 55 Caisse des Écoles (3e) - Subvention (16.772 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2019 DASCO 56 Caisse des Écoles (4e) - Subvention (19.530 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2019 DASCO 58 Caisse des Écoles (7e) - Subvention (10.143 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2019 DASCO 60 Caisse des Écoles (9e) - Subvention (19.992 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2019 DASCO 61 Caisse des Écoles (10e) - Subvention (95.008 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2019 DASCO 62 Caisse des Écoles (11e) - Subvention (257.802 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2019 DASCO 63 Caisse des Écoles (13e) - Subvention (139.408 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2019 DASCO 64 Caisse des Écoles (14e) - Subvention (167.594 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2019 DASCO 66 Caisse des Écoles (16e) - Subvention (16.296 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2019 DASCO 67 Caisse des Écoles (17e) - Subvention (24.467 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2019 DASCO 69 Caisse des Écoles (19e) - Subvention (189.367 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2019 DASCO 70 Caisse des Écoles (20e) - Subvention (193.350 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2019 DASCO 71 Subvention (3.000 euros) au lycée professionnel Galilée 28, rue de Patay (13e) pour le fonctionnement du projet "Radio clype" en faveur des établissements scolaires publics parisiens.

2019 DASCO 73 Collèges publics parisiens - Subvention (1.976.069 euros) au titre du budget participatif des collèges et du budget participatif parisien.

2019 DASCO 74 Caisse des Écoles (13e) - Avenant à la convention 2018-2020 et ajustement de la subvention 2019 (95.000 euros) au titre des Espaces Nature et Découvertes Fontenay et Dame Blanche.

2019 DASCO 75 Caisse des Écoles (20e) - Avenant à la convention 2018-2020 et ajustement de la subvention 2019 (95.000 euros) au titre des Espaces Nature et Découvertes Fontenay et Dames Blanche.

2019 DASCO 78 Protocole d'accord transactionnel relatif à l'indemnisation amiable d'un tiers, en réparation du préjudice corporel subi lors d'un accident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2019 DASCO 79 Charte de Chant Choral et Pratiques vocales.

2019 DFPE 188 Accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques - Subventions (71.000 euros) à cinq associations, dont une avec convention pluri annuelle, pour leurs actions de soutien à la parentalité.

2019 DFPE 190 Soutien à la parentalité tout au long du parcours des familles - Subventions (51.000 euros) à six associations, dont deux avec convention, pour leurs actions de soutien à la parentalité.

2019 DFPE 191 Soutien à la fonction parentale - Groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents - Subventions (130.500 euros) et conventions avec quatre associations.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2019 DASES 97 Subventions (12.000 euros) à 2 associations et convention pour leurs actions en direction des seniors afin de faciliter l'accès à l'information et aux droits.

2019 DASES 106 Subvention (40.000 euros) et convention pour les actions de soutien en direction des aidants familiaux des personnes âgées parisiennes.

2019 DASES 110 Mise en œuvre de la 6ème Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Paris - Participations (3.050.438 euros) au titre de l'enveloppe "autres actions de prévention". Conventions.

2019 DASES 112 Convention de partenariat avec IPERIA l'Institut pour la mise en place de relais d'assistants de vie à Paris.

2019 DASES 117 Subventions (6.000 euros) à trois associations dont les actions favorisent la solidarité intergénérationnelle et conventions.

2019 DASES 142 Subvention (16.100 euros) à 8 associations et une convention pour leur action facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs.

Mme Galla BRIDIER, rapporteure.

2019 DFA 57 Signature du pacte d'actionnaires préparés par la Ville de Paris et la Caisse des Dépôts et Consignations dans la perspective de son entrée au capital de la SemPariSeine.

2019 DFA 58 Prise de participation d'Arkéa au capital de la SemPariSeine.

2019 DDCT 108 Conseil d'administration de la Société anonyme d'économie mixte "SemPariSeine". Rémunération annuelle d'un représentant de la Ville de Paris.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2019 DLH 8 Location de l'immeuble 57-63 rue du Chevaleret (13e) à ADOMA - Avenant au bail emphytéotique.

2019 DLH 11 Location de l'immeuble 1-3 villa des Tulipes (18e) à Paris Habitat - Bail emphytéotique.

2019 DLH 51 Location de l'immeuble 19, rue Turgot (9e) à Paris Habitat - Bail emphytéotique.

2019 DLH 57 Renouvellement de garantie accordée par la Ville de Paris aux emprunts PLA-I et PLUS à contracter par Élogie-SIEMP pour la réalisation d'un programme de logements sociaux au 83, rue du Bac (7e).

2019 DLH 60 Avenants 2019 aux conventions 2017-2022 signées avec l'État et l'Agence nationale de l'habitat, en matière d'aide au logement et d'habitat.

2019 DLH 69 Convention d'occupation du domaine public avec l'association France Horizon - Propriété communale 1, boulevard du Palais (4e).

2019 DLH 76 Référencement du zéro coupon interbancaire dans la convention type avec les établissements bancaires distribuant le Prêt Paris Logement.

2019 DLH 82 Réaménagements de dettes de divers bailleurs sociaux auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Maintien de la garantie d'emprunts par la Ville de Paris (287.007.575,57 euros).

2019 DLH 83 Réaménagement de la dette de la S.A. d'HLM RATP Habitat auprès de La Banque Postale - Octroi de la garantie d'emprunts par la Ville de Paris (3.776.806,73 euros).

2019 DU 129 Déclassement d'une emprise allée des Fortifications, entre la voie BJ/16 et la route des Lacs à Passy (16e).

2019 DU 148 Cession à AXIMO de 5 lots de copropriété en vue de la réalisation de 2 logements sociaux (20e).

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2019 DASES 104 Subvention (110.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association "Groupe SOS Solidarité" pour son action d'aide à l'accès aux droits et appui technique.

2019 DASES 119 Subventions (180.000 euros) et conventions avec trois associations proposant des actions d'animations et de prévention jeunesse.

2019 DASES 134 Subventions (25.800 euros) et conventions à 8 associations pour leurs actions d'accompagnement à la scolarité 2018-2019 et subvention (12.000 euros) à 1 association dans le cadre d'un avenant.

2019 DDCT 66 Subvention (40.000 euros) et convention avec la Fédération des Centres Sociaux pour la préparation et le passage des examens DILF - DELF.

2019 DDCT 62 Subventions de fonctionnement (121.950 euros) permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public à 23 associations pour le financement de 21 projets dans les quartiers.

2019 DDCT 65 Mise en œuvre de projets votés au Budget Participatif parisien : rénovation et aménagement de 2 locaux associatifs et développement d'un café associatif nomade (219.444 euros).

2019 DDCT 69 Subventions (68.000 euros) à 11 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le portage des Fonds de Participation des Habitants (FPH).

2019 DDCT 70 - DPSP Subventions (344.000 euros) et conventions à 71 associations pour le financement de 74 projets dans les quartiers populaires parisiens - Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République.

2019 DDCT 94 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Bleu Blanc Zèbre.

2019 DPSP 8 Subvention (6.000 euros) avec l'association Protection civile Paris Seine : aide au financement du loyer du local situé 13 rue de Panama (18e).

2019 DPSP 9 Subvention (18.400 euros) et conventions avec 2 associations dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville.

2019 PP 22 Subvention versée à l'association sportive et artistique des sapeurs-pompiers de Paris (ASASPP) par la BSPP.

2019 PP 23 Fourniture de vaisselle, d'ustensiles de cuisine et d'accessoires pour la restauration au sein des services de la PP - Approbation du principe de l'opération et des pièces administratives.

2019 PP 24 Autorisation de signer les marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris et/ou les marchés publics lancés suivant la procédure prévue au I ou au II de l'article 30 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

2019 PP 25 BSPP - Révisions décennales et réparations des bras élévateurs articulés (BEA).

2019 PP 26 Convention de groupement de commandes avec les services État de la Préfecture de police et services associés du Ministère de l'Intérieur, concernant la fourniture de peintures automobiles, consommables carrosseries, matériaux composites, accessoires, outillages et produits spécifiques nécessaires à la maintenance des véhicules.

2019 PP 27 Licences et maintenance applicative du logiciel de gestion intégré de traitement d'informations de laboratoire COPERNIC de l'Institut Médico-Légal de Paris - modalités de passation - Signature.

2019 PP 28 Convention de groupement de commandes avec les services Etat de la Préfecture de police relative à l'entretien des installations et ouvrages d'assainissement, de relevage des eaux et au nettoyage des systèmes de filtration et d'évacuation des buées grasses des bâtiments de la Préfecture de police, de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris et des Compagnies Républicaines de Sécurité du SGAMI IDF et d'autres services.

2019 PP 30 Autorisation de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris - Travaux.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2019 DFPE 25 Subventions (120.495 euros), prorogation et avenants n° 3 à l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (10e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2019 DFPE 26 Subvention (77.133 euros), prorogation et avenant n° 3 à l'association Centre d'Action Sociale Protestant pour la structure multi-accueil La Clairière (2e).

2019 DFPE 31 Subvention (69.057 euros), prorogation et avenant n° 3 à l'association Gribouille Alésia pour la crèche collective (14e).

2019 DFPE 33 Subvention (31.949 euros), prorogation et avenant n° 3 à l'Association Au Fil de la Découverte pour la halte-garderie (15e).

2019 DFPE 38 Subvention (62.958 euros), prorogation et avenant n° 3 à l'association Grenadine et Menthe à l'Eau (19e) pour la crèche parentale (19e).

2019 DFPE 46 Subvention (121.815 euros) prorogation et avenant n° 3 à l'association Accueil Goutte d'Or (18e) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte garderie La Caravelle (18e).

2019 DFPE 54 Subventions (281.788 euros), prorogation et avenants avec l'association France Horizon (10e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2019 DFPE 55 Subvention (81.187 euros) et avenant n° 3 avec l'association Galipette (20e) pour sa crèche parentale (20e).

2019 DFPE 57 Subvention (140.943 euros) prorogation et avenant n° 2 avec l'association Les Kyklos (10e) pour son établissement multi-accueil "Les Kyklos Saint-Louis" (10e).

2019 DFPE 58 Subvention (95.851 euros) et avenant n° 2 avec l'association République Enfants pour la crèche parentale (10e).

2019 DFPE 59 Subvention (81.508 euros) et avenant n° 3 avec l'association Square Bande (11e) pour la crèche parentale (11e).

2019 DFPE 67 Subvention (50.387 euros), prorogation et avenant n° 2 avec l'association "Léo Lagrange Nord - Ile de France" (80) pour son établissement multi accueil (18e).

2019 DFPE 68 Subvention (53.627 euros) et avenant n° 3 à l'Association Relais 59 (12e) pour la halte-garderie (12e).

2019 DFPE 70 Subvention (48.788 euros), prorogation et avenant n° 3 à l'association La Halte d'Enfants Varet Saint Charles (15e) pour la Halte-garderie La Coccinelle (15e).

2019 DFPE 72 Subvention (13.228 euros), prorogation et avenant n° 3 à l'association Accueil Des Tout Petits Au Bon Conseil (7e) pour la halte-garderie Accueil des Tout Petits au Bon Conseil (7e).

2019 DFPE 74 Subvention (68.425 euros), prorogation et avenant n° 2 à l'association Origami pour la halte-garderie (12e).

2019 DFPE 77 Subvention (57.814 euros), prorogation et avenant n° 3 avec l'association Capucine et Papillons, Jardin d'Enfance (13e) pour la crèche parentale Capucine et Papillons.

2019 DFPE 80 Subvention (21.512 euros), prorogation et avenant n° 3 avec l'association La Maison de l'Enfance (16e) pour la halte-garderie (16e).

2019 DFPE 90 Subvention (180.254 euros), prorogation et avenant n° 3 à l'Association pour le Développement de la Pré-Scolarisation (9e) pour la halte-garderie Atelier Berlioz (9e).

2019 DFPE 91 Subvention (105.906 euros) prorogation et avenant n° 3 à l'association Mini Coccinelles (11e) pour l'établissement multi-accueil (11e).

2019 DFPE 93 Subvention (57.971 euros), prorogation et avenant n° 3 à l'association Mosaïque, l'Atelier des Enfants (11e) pour une crèche collective multi accueil (11e).

2019 DFPE 94 Subvention (252.678 euros), prorogation et avenants n° 3 à l'association Les Petits du Canard (3 e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2019 DFPE 95 Subventions (315.561 euros), prorogation et avenants n° 3 à l'association Espace 19 (19e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

2019 DFPE 104 Subventions (190.976 euros), prorogation et avenants avec l'association Arthur et Marine (13e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2019 DFPE 120 Subvention (17.420 euros), prorogation et avenant n° 3 à l'association Crèche Parentale du Marais (4e) pour la crèche parentale (4e).

2019 DFPE 121 Subvention (100.509 euros), prorogation et avenant n° 3 à l'association La Chouine (18e) pour la crèche parentale (18e).

2019 DFPE 123 Subvention (78.963 euros), prorogation et avenant n° 3 à l'association Métramômes (20e) pour la crèche parentale (20e).

2019 DFPE 125 Subvention (237.960 euros) et avenant n° 3 à l'association Le Figuier (4e) pour la crèche collective (4e).

2019 DFPE 129 Subvention (63.131euros), prorogation et avenant n° 3 à l'association Petit Concept (11e) pour la crèche collective (11e).

2019 DFPE 130 Subvention (103.168 euros), prorogation et avenant n° 3 à l'association Halte-Garderie Les Poussins d'Annam (20e) pour la halte-garderie (20e).

2019 DFPE 131 Subvention (118.934 euros), prorogation et avenant n° 3 à l'association Solidarité Roquette (11e) pour le multi-accueil Les Pitchouns (11e).

2019 DFPE 152 Subvention (24.721 euros) et convention avec l'association La Planète des Enfants pour la rénovation du multi accueil "Les Fraises des Bois" 8 passage Taillandier (11e).

2019 DFPE 156 Subvention (900.000 euros) et convention avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (FOCSS) (19e) pour la création d'un multi-accueil situé au 8 rue Campagne première, 140 boulevard du Montparnasse (14e).

2019 DFPE 169 Subvention (46.193 euros), prorogation et avenant n° 3 avec l'association Calinot Singe pour la crèche parentale Calinot Singe (15e).

2019 DFPE 171 Subvention (82.975 euros) et avenant n° 3 avec l'association Les Pieds Tendres (12e) pour la crèche parentale Les Pieds Tendres (12e).

2019 DFPE 174 Subvention (111.486 euros), prorogation et avenant n° 3 avec l'association Relais Ménilmontant (20e) pour la crèche collective multi-accueil Le Petit Relais (20e).

2019 DFPE 196 Réalisation de travaux dans la crèche 9 rue Jean Dolent (14e) - Demande de subvention (70.000 euros) avec convention à l'Etat - Ministère de la Justice - Direction de l'administration pénitentiaire.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

2019 DAE 197 Attribution d'une aide en nature et fixation du loyer dans le cadre d'un bail avec la Mission locale de Paris.

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2019 DAC 16 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association La Loge CDC Production.

2019 DAC 23 Subvention (230.000 euros) à l'association Cité-Théâtre, signature de l'avenant à la convention annuelle financière (14e).

2019 DAC 28 Subvention (759.200 euros) et avenant avec l'association du Festival d'Automne à Paris (1er).

2019 DAC 30 Convention pluriannuelle d'objectif avec l'association l'Été parisien (Festival Paris l'été) et l'État, ministère de la Culture (Drac Ile-de-France) et avenant avec l'association l'Été parisien (15e).

2019 DAC 35 - DGRI Subventions (11.411.300 euros), avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (4e, 8e, 18e).

2019 DAC 41 Subvention (2.150.000 euros) et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point (8e).

2019 DAC 42 Subvention (250.000 euros), avenant à convention financière avec l'association International Visual Theatre (9e).

2019 DAC 43 - DGRI Subventions (25.000 euros) aux associations Maison du Hip Hop (11e) et Ghetto Style Movement œuvrant en faveur de la culture Hip Hop.

2019 DAC 52 Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec Théâtre Ouvert / Centre National des Dramaturgies Contemporaines (18e).

2019 DAC 128 Subventions (50.000 euros) à trois ensembles de musiques anciennes; Concert Spirituel, Talens Lyriques et Concert de la Loge.

2019 DAC 131 Subventions (15.000 euros) à l'association Son Ré (12e) et (15.000 euros) à l'association Cabaret contemporain.

2019 DAC 136 Subventions (24.000 euros) et avenant avec l'association Centre Mandapa (13e).

2019 DAC 138 Subvention (70.000 euros) et avenant avec l'association Atelier de recherche et de création pour l'art lyrique (ARCAL).

2019 DAC 139 Subvention (5.453.200 euros) à l'Orchestre de Paris - Cité de la musique Philharmonie de Paris (19e).

2019 DAC 147 Subvention (15.000 euros) à l'association Le Balcon.

2019 DAC 148 Subvention (10.000 euros) à l'Orchestre - Atelier Ostinato.

2019 DAC 167 Subvention et convention (40.000 euros) avec la Société d'exploitation de la Gaîté Lyrique (3e).

2019 DAC 202 Subvention (47.500 euros) et conventions avec l'association Fetart (10e, 18e, 19e).

2019 DAC 207 Subventions (44.500 euros) à 9 associations œuvrant dans le domaine des arts visuels.

2019 DAC 215 Subvention (183.000 euros) et avenant à convention avec l'association le Bal (18e).

2019 DAC 251 Mise en œuvre de versement de bourses par la Ville de Paris aux artistes étrangers résidents à la Cité Internationale des Arts, dans le cadre de partenariats internationaux.

2019 DAC 238 Convention d'occupation du domaine public avec l'association Halle Saint Pierre pour les locaux situés 2 rue Ronsard (18e).

2019 DAC 234 Convention tripartite de l'intervention artistique non pérenne sur le mur situé 72 ter rue des Martyrs (9e).

2019 DAC 237 Subvention (11.000 euros) à l'association Génie de la Bastille (11e).

2019 DAC 253 Subvention (10.000 euros) à la Maison de l'Europe et de l'Orient.

2019 DAC 341 Subvention (10.000 euros) à l'association Mouvance d'Arts (12e).

2019 DAC 342 Subvention (40.000 euros) à l'association Paris Music.

2019 DAC 344 Subvention (20.000 euros) à l'association Musique Ensemble XXe (20e).

2019 DAC 345 Subvention (7.000 euros) à l'association CRL 10 (10e).

2019 DAC 346 Subvention (3.000 euros) à l'Association Rencontre pour la Pédagogie et l'Enseignement du Jazz (ARPEJ) (10e).

2019 DAC 347 Subvention (4.000 euros) à l'association Tjad Cie (18e).

2019 DAC 348 Subvention (5.000 euros) à l'association Difé Kako (13e).

2019 DAC 351 Subvention (4.000 euros) à l'association l'Apprenti Musicien (12e).

2019 DAC 352 Subvention (3.000 euros) à l'association Pianestival.

2019 DAC 353 Subvention (3.000 euros) à l'association Théâtre de l'Aquarium (12e).

2019 DAC 354 Subvention (2.000 euros) à l'association Volontariat et Soutien par l'Art.

2019 DAC 356 Subvention (2.000 euros) à l'association Orchestre d'Harmonie des Agents de la Ville de Paris.

2019 DAC 357 Subvention (3.000 euros) à l'association Chœur et Orchestre Sorbonne Universités (18e).

2019 DAC 392 Subvention (810.000 euros) et avenant à convention avec l'association la Maison du Geste et de l'Image MGI (1er).

2019 DAC 394 Subvention (200.000 euros) et avenant avec l'association Musique Sacrée à Notre Dame de Paris (5e).

2019 DAC 403 Subvention (31.000 euros) et convention avec l'association Ferraille prospection et exploitation artistique (18e).

2019 DAC 404 - SG-DASCO Subvention (60.000 euros) et avenant à convention avec l'association Centre de promotion du livre de jeunesse - Seine Saint Denis.

2019 DAC 410 Subventions (21.500 euros) à trois associations organisant des actions en faveur de la littérature jeunesse et signature d'une convention.

2019 DAC 411 Subventions (10.500 euros) à deux associations œuvrant pour la promotion du livre et de la lecture.

2019 DAC 412 Subvention (3.000 euros) à la SARL Live Stories (3e).

2019 DAC 413 Subventions (12.000 euros) à deux associations organisant des manifestations littéraires à Paris (4e et 13e).

2019 DAC 416 Approbation du nouveau règlement des bibliothèques municipales.

2019 DAC 434 Subvention (34.500 euros) et convention avec l'association Art, Culture et Foi.

2019 DAC 565 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Carlo Sarrabezolles 1 rue de Nevers (6e).

2019 DAC 612 Subventions (334.000 euros) à 4 associations au titre de l'éducation à l'image et au cinéma, convention et avenants à convention.

2019 DAC 625 - DGRI Subvention (8.000 euros) à l'association Le Maghreb des films.

2019 DAC 626 - DGRI Subvention (6.500 euros) à l'association Kolnoah.

2019 DAC 627 - DGRI Subvention (7.000 euros) à l'association Evropa Film Akt l'Europe autour de l'Europe.

2019 DAC 628 Subvention (43.500 euros) à 12 associations au titre de l'aide à la diffusion du cinéma étranger.

2019 DAC 688 Subvention (4.500 euros) à 3 associations des quartiers populaires du 17e.

2019 DAC 689 Subvention (4.500 euros) à 2 associations intervenant dans les quartiers populaires du 13e.

2019 DAC 694 Subventions (11.000 euros) à six associations dans les quartiers populaires du 20e.

2019 DAC 695 Subventions (6.000 euros) à quatre associations dans les quartiers populaires (20e).

2019 DAC 703 Subventions (3.400 euros) à 3 associations sur proposition de la mairie du 17e arrondissement au titre de l'action culturelle locale.

2019 DAC 705 Subvention (2.000 euros) à l'association Les 12 Courts de Minuit au titre de l'action culturelle locale (12e).

2019 DAC 706 Subvention (10.000 euros) à l'association Comité Municipal d'Animation Culturelle du 1er Arrondissement sur proposition de la mairie du 1er arrondissement au titre de l'action culturelle locale.

2019 DAC 707 Subvention (4.000 euros) à l'association Ciné d'Hier sur proposition de la mairie du 5e arrondissement au titre de l'action culturelle locale.

2019 DAC 708 Subvention (2.500 euros) à l'association Orchestre Symphonique et Lyrique de Paris sur proposition de la mairie du 13e arrondissement au titre de l'action culturelle locale.

2019 DAC 709 Subvention (10.000 euros) à l'association Comité des Fêtes et d'Animations du 3e arrondissement sur proposition de la mairie du 3e arrondissement au titre de l'action culturelle locale.

2019 DAC 710 Subvention (5.000 euros) à l'association ACE15 sur proposition de la mairie du 15e arrondissement au titre de l'action culturelle locale.

2019 DAC 711 Subvention (1.500 euros) à l'association Les Ateliers d'Artistes de Belleville sur proposition de la mairie du 19e arrondissement au titre de l'action culturelle locale.

2019 DAC 744 Conventions entre l'académie et la ville de Paris relatives aux orchestres des écoles St Maur, Lamoricière, Franc Nohain et collège Mallarmé et les conservatoires (10e, 12e, 13e, 17e).

2019 DAC 753 Réalisation d'une fresque de Seth sur le mur de la rue Saint-Blaise par l'association Art Azoï dans le cadre du BPP 2016.

2019 DAC 755 Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la société CDC Habitat Social pour la réhabilitation de la façade arrière de la Maison des Pratiques Amateurs Saint-Blaise 39 rue Saint-Blaise (20e).

2019 DAC 756 Affectation des biens sis à Paris (14e), 3 et 4 avenue du Colonel Henri Rol-Tanguy à l'établissement public Paris Musées.

2019 DICOM 7 Conventions de partenariat en faveur de l'opération "Paris Plages 2019".

2019 DICOM 15 Convention Paris-Plages animations.

2019 DU 138 Dénomination place Patrice Chéreau (3e)

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2019 DFA 41 Etats spéciaux d'arrondissement - Budget supplémentaire 2019 - Modification du montant des dotations.

2019 DFA 15 Transfert et maintien au profit de l'association Chemins d'Espérance d'une garantie d'emprunt initialement accordée par la Ville de Paris à l'association Les Amis des Ouvrières et des Isolées.

2019 DFA 36 Garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 24,001 M€ souscrit par la SAEML SOGARIS dans le cadre du financement de projets dédiés à la logistique urbaine.

2019 DFA 48 Garantie à 80 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 30.000.000 euros souscrit par la SEMAPA.

2019 DFA 50 Sortie de l'inventaire comptable des biens de faible valeur totalement amortis.

2019 DFA 52 Ajustement comptable de certains comptes d'actifs.

2019 DFA 53 Abandon de l'octroi de la garantie de la Ville de Paris pour deux emprunts à souscrire par la Fondation Paumier-Vernes en vue de financer la réhabilitation d'une résidence étudiante.

2019 DAE 205 Restructuration extension de l'ESPCI (5e) : Subvention (3.100.000 euros) et convention avec l'ESPCI et SU pour le relogement d'un laboratoire sur le campus de Jussieu (Cassan A7) pendant les travaux.

2019 DDCT 52 Demande de reconnaissance légale formulée par la Congrégation des Sœurs servantes de Marie, Ministres des malades en France.

2019 DSIN 1 Convention relative à la mise en œuvre des connexions du réseau très haut débit de la Ville de Paris au réseau Renater via le Rectorat de l'Académie de Paris.

2019 SG 23 Subventions (22.800 euros) à des associations pour l'organisation de manifestations mettant en valeur les Outre-Mer en 2019.

2019 SG 24 Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris à l'association française des correspondants des données personnelles - AFCDP.

2019 SG 25 Subvention (13.000 euros) à l'association Comité d'Action Sociale en faveur des Originaires des Départements d'Outre-Mer (CASODOM) (1er).

2019 SG 27 Subvention (10.000 euros) à l'association Centre de Recherche, de Formation, de Recherche et de Développement pour les Originaires d'Outre-Mer (CIFORDOM) (91).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2019 DAE 7 Subventions, cotisation (960.500 euros), et convention avec l'association Paris Initiative Entreprise (PIE).

2019 DICOM 10 Convention d'occupation du domaine public pour l'exposition intitulée "La forêt escargot".

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

2019 DAC 37 Subventions au titre de la résilience (27.500 euros), avenants avec 7 structures.

2019 DAC 54 Subventions (101.500 euros) pour deux associations dédiées aux arts du cirque et au spectacle pluridisciplinaire, convention et avenant.

2019 DAC 55 Fixation du montant du loyer de l'association Ktha Compagnie pour l'occupation de locaux situés 38, rue des Amandiers (20e).

2019 DAC 70 Subvention de fonctionnement (150.000 euros) et avenants à convention avec l'association La Dalle aux Chaps (20e).

2019 DAC 145 Subvention (15.000 euros) à l'association Compagnie d'expression musicale et d'opéra vivant-Péniche opéra (19e).

2019 DAC 150 Subvention (15.000 euros) à l'association L'Esprit Jazz (6e).

2019 DAC 151 - DJS Subvention (72.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Hip-Hop Citoyens.

2019 DAC 152 - DEVE - DJS Subvention (8.500 euros) et avenant à convention avec l'association Kiosquorama.

2019 DAC 153 Subvention (12.000 euros) à la société El Alamein.

2019 DAC 157 Subvention (30.000 euros) et convention avec la Société à Responsabilité Limitée Sauvage Productions (19e).

2019 DAC 159 - DDCT Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Collectif Culture Bar-Bars Paris / Ile-de-France.

2019 DAC 160 Subvention (15.000 euros) à l'association Fama.

2019 DAC 161 Subvention (40.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Caserne Éphémère (10e).

2019 DAC 162 Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Petit Bain (13e).

2019 DAC 166 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Fonds social juif unifié (3e et 4e).

2019 DAC 168 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Technopol - Techno Parade.

2019 DAC 169 Subvention (15.000 euros) à l'association Villes des Musiques du Monde.

2019 DAC 206 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Métaphores urbaines (18e).

2019 DAC 236 Conclusion d'un bail civil donnant lieu à l'octroi d'une contribution non financière et passation d'une convention d'objectifs avec l'association "59 Rivoli" pour l'occupation des locaux de l'immeuble sis 59, rue de Rivoli (1er).

2019 DAC 407 Subvention (20.000 euros) à l'association Paris Librairies, association des librairies de Paris.

2019 DAE 39 Subvention (10.000 euros) à l'Institut National des Métiers d'Art (12e).

2019 DAE 40 Subvention (5.000 euros) à l'association Paris Potier (15e).

2019 DAE 41 Subvention (7.000 euros) à l'association Viaduc des Arts Paris (12e).

2019 DAE 42 Subvention (10.000 euros) à l'Agence pour la Promotion de la Création Industrielle (APCI) (11e).

2019 DAE 43 Subvention (4.000 euros) à l'association l'Atelier de Maurice Arnoult (18e).

2019 DAE 100 Nouvelle tarification aux Ateliers de Paris.

2019 DAE 168 Subvention de fonctionnement (8.000 euros) à l'association Club Action des Labels Indépendants Français (10e).

2019 DAE 170 Subvention en fonctionnement (7.500 euros), en investissement (7.000 euros), et convention avec l'association GE Paris Culture (10e).

2019 DAE 171 Subvention (14.100 euros) et convention avec l'association Fontaine O Livres (11e).

2019 DAE 172 Subvention de fonctionnement (3.000 euros) à l'association Comité Quartier Latin (5e).

2019 DAE 187 Subvention (5.000 euros) à l'association C14-Paris (14e).

2019 DAE 192 Subvention (3.000 euros) à l'association Terramicales (11e).

2019 DAE 196 Subvention (3.000 euros) à l'association Pages (20e).

2019 DAE 199 Subvention (3.000 euros) à l'association Flashmode Paris (93400 Saint Ouen).

2019 DAE 200 Subvention (14.000 euros) et convention avec l'association des Professionnels de la Mode et du Design de la Goutte d'Or (18e).

2019 DDCT 98 Subvention (2.000 euros) à l'association Planet Roller.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2019 DGRI 6 Projet de coopération "Appui à l'intégration des quartiers précaires" avec la Municipalité de Phnom Penh et l'AIMF.

2019 DGRI 10 Projet de coopération "Réinventer l'espace public" avec la Municipalité de Bethléem.

2019 DGRI 11- DPE Projet de coopération avec la Municipalité de Port-au-Prince "Appui à un développement urbain durable".

2019 DGRI 12 - DPE Deuxième avenant à l'accord de coopération Paris-Tunis portant sur un pilote de collecte sélective à Tunis.

2019 DGRI 14 Cotisations à plusieurs réseaux internationaux de villes au titre de 2019 et signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Paris et CCRE-Platforma pour la période 2019-2021.

2019 DGRI 19 - DPE Avenant à la convention de subventionnement de l'association Kynarou dans le cadre de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à une gestion durable des déchets dans le sud de l'Inde.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

2019 DEVE 43 Optimisation du dispositif de tri des emballages sur le périmètre des parcs et jardins de la ville de Paris - Convention de partenariat avec CITEO pour l'année 2019.

2019 DEVE 44 Indemnisations amiables en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2019 DEVE 47 Mise à disposition à titre gratuit d'une extension du jardin partagé situé rue Rudolph Noureev (17e) - Avenant à la Convention du 15 novembre 2018 passée avec l'Association des Hauts de Malesherbes.

2019 DEVE 49 Subventions (330.730 euros) à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et tranchée Pereire (12e à 17e, 19e et 20e) et équipements sportifs (13e).

2019 DEVE 51 Subventions (161.000 euros) à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12e, 16e, 18e et 20e).

2019 DEVE 53 Protocole transactionnel pour le règlement amiable des conséquences liées aux infiltrations affectant le parking souterrain appartenant SDC de l'immeuble sis 22 boulevard Kellermann (13e).

2019 DEVE 57 Adhésion à la charte Main Verte par l'association "Le potager de Georges" pour la gestion du jardin partagé situé square Georges Contenot (12e) et financement d'aménagements.

2019 DEVE 69 Subvention (5.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Régionale des Points Accueil Installation en Ile-de-France.

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2019 DAC 559 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Grace Whitney Hoff 93 boulevard Saint-Michel (5e).

2019 DAE 79 Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec l'École d'économie de Paris pour la chaire de recherche "Chaire Travail" (14e).

2019 DAE 89 Subventions (160.000 euros) et conventions avec 14 organismes dans le cadre du soutien à la diffusion de la culture scientifique.

2019 DAE 127 Budget participatif 2018 - Subvention (100.000 euros) et convention avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse pour le projet "L'incubateur jeunes" (15e).

2019 DU 123 Dénomination allée Jacques Derrida (6e).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2019 DAJ 8 Convention entre la Ville de Paris et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris relative à la contribution à l'offre d'accès au droit.

2019 DAJ 9 Subvention (47.000 euros) au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris pour le financement de permanences supplémentaires dans les Points d'Accès au Droit (18e, 19e et 20e).

2019 DAJ 12 Approbation du contrat de coexistence entre les marques VELIB', AUTOLIB', BELIB' et TRILIB' de la Ville de Paris et la dénomination ROUELIB exploitée par la société ROUE LIB'.

2019 DICOM 14 Protocole transactionnel avec la SAIF et le photographe Monsieur Robin FRANCOIS pour l'utilisation de 15 photographies pour l'évènement Paris-Plages.

2019 DRH 3 Fixation nature des épreuves et règlement du concours sur titres avec épreuves d'accès au corps des ingénieurs et architectes dans la spécialité architecture et urbanisme.

2019 DRH 4 Fixation de la nature des épreuves et du règlement du concours sur titres avec épreuves d'accès au corps des ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes dans la spécialité paysage et urbanisme.

2019 DRH 27 Fixation de la nature des épreuves et du règlement du concours sur titres avec épreuve d'accès pour l'accès au corps des ingénieurs et architectes dans la spécialité santé publique et environnement.

2019 DRH 14 Fixation de la nature des épreuves, des modalités et du programme de l'examen professionnel d'accès au grade de bibliothécaire hors classe d'administrations parisiennes.

2019 DRH 15 Fixation de la nature des épreuves, des modalités et du programme de l'examen professionnel d'accès au grade de chargé·e d'études documentaires principal·e d'administrations parisiennes.

2019 DRH 31 Fixation des modalités de l'examen professionnel d'accès au corps des ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes.

2019 DRH 17 Modification de la délibération 2008DRH3 relative au remboursement des frais de déplacements et de changement et de résidence des agents de la Ville de Paris.

2019 DRH 26 Avenant à la convention de partenariat conclue en 2016 avec les Compagnons du devoir et du Tour de France.

2019 DRH 30 Avenant à la convention de mise à disposition d'un agent SNCF auprès de la Ville de Paris.

2019 DRH 37 Couverture prévoyance des agents de la collectivité parisienne - Mise en place de la participation employeur (allocation Prévoyance).

2019 DRH 36 Avenant à la convention entre la Ville de Paris (Direction des ressources humaines) et l'établissement public Paris Musées.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2019 DAE 154 Modifications statutaires et cotisation au syndicat mixte de la Cité de la gastronomie de Paris-Rungis et de son quartier (94550 Chevilly-Larue).

2019 DJS 3 Subventions (2.300 euros) à l'Association sportive du lycée professionnel Abbé Grégoire et l'Association sportive du lycée Turgot (3e).

2019 DJS 8 Subvention (700 euros) à l'Association sportive scolaire du lycée Racine (8e).

2019 DJS 9 Subventions (15.500 euros) à 9 associations sportives (9e).

2019 DJS 10 Subventions (6.550 euros) à 8 associations sportives (10e).

2019 DJS 11 Subventions (57.500 euros) à 19 associations sportives (11e).

2019 DJS 16 Subventions (5.300 euros) à 5 associations sportives locales (16e).

2019 DJS 21 Subventions (87.000 euros) à vingt neuf associations sportives parisiennes.

2019 DJS 22 Subventions (3.900 euros) à 4 associations sportives parisiennes.

2019 DJS 41 Subventions (109.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs et de résidence avec 3 clubs de natation.

2019 DJS 47 Subventions (365.000 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec treize organismes locaux de Fédérations Nationales.

2019 DJS 53 Subventions (54.800 euros) à 21 organismes locaux de Fédérations Nationales Sportives.

2019 DJS 55 Subventions (132.000 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 4 associations parisiennes handisport.

2019 DJS 57 Subventions (27.500 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec l'Entente Sportive des Petits Anges et l'Association Sportive du Bon Conseil (7e).

2019 DJS 60 Subventions (27.400 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec l'Association Jeunesse Saint-Vincent de Paul et le Club Populaire Sportif (10e).

2019 DJS 63 Subventions (264.500 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec huit associations sportives (13e).

2019 DJS 68 Subventions (292.500 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec cinq associations sportives (18e).

2019 DJS 69 Subventions (239.000 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec huit associations sportives (19e).

2019 DJS 70 Subventions (149.000 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec neuf associations sportives (20e).

2019 DJS 107 Subvention (30.000 euros) et convention avec la Fédération Française Handisport au titre de l'organisation du Handisport Open de Paris 2019.

2019 DJS 127 TEP Edouard Pailleron (19e) - Couverture des terrains de tennis - Dépose d'une demande de permis de construire.

2019 DJS 132 Parking des Deux-Moulins (13e) - Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec la société Eko Events.

2019 DJS 146 Indemnisation amiable d'un tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2019 DJS 157 Piscine Suzanne-Berlioux (1er) - Délégation de service public pour l'exploitation - Modalités de passation.

2019 DJS 158 Protocole d'accord transactionnel avec l'association "We Love Green" suite à la dégradation des terrains de football occasionnée par la tenue du festival de 2016.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

2019 DAE 77 Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association Agoranov (6e).

2019 DAE 122 Subvention (75.000 euros) et signature d'une convention avec l'association Willa.

2019 DAE 173 Subvention de fonctionnement (30.000 euros) et convention avec Télécom ParisTech (13e).

2019 DAE 174 Subvention de fonctionnement (5.000 euros) à l'association Scienticlub pour l'évènement Start Up for Kids (10e).

2019 DAE 175 Subvention de fonctionnement à Cap Digital pour l'organisation du Festival Futur.e.s.

2019 DU 9 Secteur Beaugrenelle (15e) - Piscine René et André Mourlon - Régularisations foncières.

2019 DU 107 Cession par voie d'adjudication publique de trois lots de copropriété de l'immeuble 172 avenue Jean Jaurès (19e).

2019 DU 127 Bien sans maître - Autorisation d'appréhender dans le patrimoine de la Ville de Paris un bien sans maître correspondant à une part d'indivision du lot 15, 71 rue Philippe de Girard (18e).

2019 DU 147 Dépôt d'un permis de construire par l'Association Diocésaine de Paris et constitution d'une servitude de passage, au profit la Ville de Paris sur la parcelle 1 place Saint-Thomas d'Aquin (7e).

2019 SG 29 Création de l'association Cordées et autorisation d'adhésion de la Ville de Paris à cette association.

2019 SG 34 Pont Aqueduc de Colombes (92) à Argenteuil (95) - Déclaration d'intention.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2019 DVD 45 Indemnisations amiables.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2019 DASES 81 Subventions (35.000 euros) à trois associations et convention avec l'Association Nationale pour la Prévention des Handicaps et pour l'Information - ANPHI.

2019 DASES 83 Subventions (36.000 euros) à deux associations et convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap.

2019 DASES 92 - DJS Subvention (10.000 euros) à l'association Comité National Premiers de Cordée - CNPC pour son action sportive destinée aux jeunes en situation de handicap.

2019 DASES 115 Subvention (6.600 euros) à l'association de Parents et Professionnels pour l'Autisme (PEPA), gestionnaire du CRAIF (Centre de Ressources Autisme Ile-de-France).

2019 DASES 121 Subvention (2.000 euros) à l'association NINOO (92) pour son action dans le champ de l'autisme.

2019 DASES 128 - DAC Subvention (36.000 euros) et convention avec l'association Bête à Bon Dieu Production pour ses actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2019 DAE 130 Subvention (7.500 euros) et convention avec l'association pour la défense et l'animation des commerces et entreprises du quartier Montorgueil pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (2e).

2019 DAE 133 Subvention (3.500 euros) et convention avec l'association au fil de l'eau pour les illuminations de fin d'année 2018 (4e).

2019 DAE 134 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association artisanale et commerciale de Paris Bercy pour les illuminations de fin d'année 2018 (12e).

2019 DAE 136 Subvention (3.100 euros) et convention avec l'association des commerçants de la rue Marbeuf-Sud pour les illuminations de fin d'année 2018 (8e).

2019 DAE 137 Subvention (1.700 euros) et convention avec l'association des commerçants de la rue de l'Annonciation et des rues adjacentes pour les illuminations de fin d'année 2018 (16e).

2019 DAE 165 Subvention (17.000 euros) à l'association des commerçants Lamarck Caulaincourt pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (18e).

2019 DAE 93 Subvention (50.000 euros) et convention triennale avec l'APUR pour le programme d'actualisation de la banque de données sur le commerce à Paris.

2019 DAE 151 Subvention (10.000 euros) et convention avec le syndicat professionnel Les Boulangers-Pâtissiers du Grand Paris au titre de la Fête du Pain 2019.

2019 DAE 184 Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens et convention avec les kiosquiers de presse parisiens dont les édicules ont été renouvelés.

2019 DAE 189 Fixation de la tarification de la redevance de l'offre de restauration des bals populaires sur la place de la Concorde (8e) et sur la place de la Bastille (4e, 11e, 12e).

2019 DAE 201 Camions-restauration - Fixation des tarifs d'occupation temporaire du domaine public municipal.

2019 DAE 202 Grand prix de la pâtisserie de Paris - Dotation : 4.000 euros.

2019 DU 143 Classification des nouvelles voies du 4e arrondissement au titre des droits de voirie.

2019 DU 144 Classification des nouvelles voies du 20e arrondissement au titre des droits de voirie.

2019 DU 145 Classification des nouvelles voies du 11e arrondissement au titre des droits de voirie.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2019 SG 30 Convention tripartite entre la Fondation Bloomberg la Ville de Paris et Airparif.

Mme Aurélie SOLANS, rapporteure.

2019 DASES 19 Subvention (100.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association Comité de Paris de la Ligue nationale contre le cancer (13e).

2019 DASES 20 Subvention (11.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association L'Espace Psychanalytique d'Orientation et de Consultations (L'EPOC) (19e).

2019 DASES 23 Subvention (41.000 euros) et avenant n° 2 avec l'association Dessine Moi Un Mouton (20e).

2019 DASES 34 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Bus Social Dentaire (16e).

2019 DASES 61 Subvention (7.000 euros) à l'Association des Familles Victimes du Saturnisme - AFVS (17e).

2019 DASES 62 Subvention (30.000 euros) et avenant avec l'Association Droits d'Urgence (10e).

2019 DASES 63 Subvention (14.500 euros) et convention avec l'association Oppelia (12e).

2019 DASES 67 Subvention (80.000 euros) et convention avec l'association Techno Plus (19e) dans le cadre de la mise en oeuvre du projet "Drug Truck" voté au budget participatif parisien.

2019 DASES 79 Subvention (3.500 euros) à l'association Fédération Nationale CAMI Sport & Cancer (Neuilly-sur-Seine 92).

2019 DASES 87 Subventions (45.000 euros) à l'Association pour la Communication, l'Espace et la Réinsertion des Malades Addictifs - ACERMA (19e).

2019 DASES 90 - DAC-DGRI Subvention (280.000 euros) et convention avec l'association Solidarité Sida (11e).

2019 DASES 94 Subvention (10.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'Association pour la Promotion et le Développement du Centre Ressource Européen en clinique transculturelle (14e).

2019 DASES 101 Subvention (12.000 euros) à l'association Solidarité Enfants Sida ou Sol En Si, Bobigny (93).

2019 DASES 102 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Groupe SOS Solidarités (11e).

2019 DASES 107 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Acceptess-T (18e).

2019 DASES 116 Subvention (11.000 euros) à l'association Les Elus Locaux Contre le Sida : Ensemble Luttons Contre le Sida (ELCS) (3e).

2019 DASES 131 Subvention (2.000 euros) à la Coordination Régionale des soins palliatifs en Ile-de-France (Colombes 92).

2019 DASES 136 Subventions (24.000 euros) et avenant à deux associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention en milieu festif spécifique et/ou alternatif.

2019 DFPE 192 Participation (150.826 euros) et convention avec l'association "Ambroise Croizat", pour le fonctionnement d'un accueil en périnatalité au sein de la maternité de l'hôpital Pierre Rouquès - Les Bluets.

2019 DFPE 195 - DASES Subvention (285.991 euros et 70.000 euros), et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "Estrelia" pour le fonctionnement de l'Hôpital Mère Enfant de l'Est Parisien.

2019 DICOM 12 Convention de mise à disposition d'un dispositif municipal de visibilité portant subvention en nature de l'Association "Vers Paris sans sida".

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

2019 DAC 431 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Groupe Histoire Architecture Mentalités Urbaines (G.H.A.M.U.).

2019 DAC 432 Subvention (25.000 euros) et convention avec la Fondation Le Musée Clemenceau (16e).

2019 DAC 435 Subventions (20.500 euros) et conventions avec sept associations historiques.

2019 DAC 436 Subvention (2.138.805 euros) et convention avec l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (3e).

2019 DAC 438 Subvention (2.000 euros) à l'association DoCoMoMo France.

2019 DAC 439 Subvention (6.000 euros) à la Société française de Photographie.

2019 DAC 440 Subvention (6.500 euros) à l'association S.O.S. Paris.

2019 DAC 441 Subvention (3.000 euros) à l'association Passages et Galeries.

2019 DAC 580 Église Notre-Dame de la Croix (20e). Autorisation à l'Association Diocésaine de Paris pour déposer un permis de construire.

2019 DAC 601 Subvention demandée à la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France pour le reconditionnement de mobilier archéologique au titre de l'année 2019.

2019 DAC 732 Tour Saint-Jacques (4e) - Avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public pour la période signée le 13 février 2017.

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

2019 DAE 193 Budget participatif "Espaces de travail publics" - Subvention (110.000 euros) et convention avec la S.A.S StudySpace.

2019 DDCT 37 Subventions (28.700 euros) au titre de la vie associative et de la participation citoyenne à neuf associations.

2019 DDCT 46 Subventions (60.500 euros) au titre de la vie associative et de la participation citoyenne à douze associations (2e, 5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 18e, 20e).

2019 DDCT 54 Subventions au titre de la vie associative et de la participation citoyenne (14.500 euros) à huit associations œuvrant dans le 10e arrondissement dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

2019 DDCT 55 Subventions au titre de la vie associative et de la participation citoyenne (8.000 euros) à 2 associations du 11e arrondissement dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

2019 DDCT 58 Subventions au titre de la vie associative et de la participation citoyenne (6.000 euros) à cinq associations œuvrant dans le 17e arrondissement dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

2019 DDCT 76 Subvention au titre des fonds du Maire du 2e arrondissement (2.896 euros) à l'association "Compagnie ADN's".

2019 DJS 77 Centres Paris Anim' Baudricourt, Daviel, Dunois, Poterne des Peupliers et Richet (13e) - Délégation de service public pour la gestion des équipements - Approbation du principe de passation.

2019 DJS 81 Centres Paris Anim' Bercy, Villiot-Rapée, Reuilly, Montgallet et son antenne Erard (12e) - Délégation de service public pour la gestion des équipements - Approbation du principe de passation.

2019 DJS 102 - DDCT Subvention (18.000 euros) et avenant à la convention triennale avec l'association MAG-Jeunes Gais, Lesbiennes, Bi et Trans au titre de la Jeunesse et de la Lutte contre les discriminations.

2019 DJS 113 - DDCT Subventions (10.500 euros) au titre de la jeunesse à quatre associations (10e) et une convention annuelle d'objectifs.

2019 DJS 114 Subventions (14.500 euros) au titre de la jeunesse à cinq associations (11e et 12e) et deux conventions annuelles d'objectifs.

2019 DJS 117 Subvention (68.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Centre d'Information et de Documentation Jeunesse.

2019 DJS 118 Mise à disposition de locaux sis 101, quai Branly (15e) - Convention d'occupation du domaine public avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse.

2019 DJS 120 Centres Paris Anim' Interclub et La Jonquière et son antenne Louis Loucheur (17e) - Délégation de service public pour la gestion des équipements - Approbation du principe de passation.

2019 DJS 128 Centre Paris Anim' Rennes (6e) et son annexe La Bourdonnais (7e) - Délégation de service public - Convention avec l'association ACTISCE.

2019 DJS 131 Subvention (7.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Parcours le Monde IDF au titre de la Jeunesse.

2019 DJS 133 Subventions (31.000 euros) au titre de la jeunesse à cinq associations (13e et 14e) et trois conventions.

2019 DJS 135 Subvention (60.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Les Hauts de Belleville (20e).

2019 DJS 136 Subventions (13.000 euros) au titre de la jeunesse à quatre associations locales (19e).

2019 DJS 137 Centre Paris Anim' Paul Valeyre (9e) et son antenne La Fayette - Délégation de service public - Convention avec l'association Ligue de l'Enseignement - Fédération de Paris.

2019 DJS 145 Indemnisation amiable d'un tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

2019 DASES 84 Subventions pour la mise en œuvre d'actions auprès de familles sans domicile fixe ou de jeunes en situation d'errance présents sur la voie publique ou dans des campements de fortune.

2019 DASES 103 Fixation des modalités de rémunération des formations effectuées par des assistants familiaux employés par la Ville de Paris.

2019 DASES 108 Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association ARBOR pour des actions de remobilisation de Parisiens très éloignés de l'emploi.

2019 DASES 114 Subvention (90.000 euros) et convention avec l'association "Aux Captifs la libération" pour le fonctionnement d'un accueil de jour.

2019 DASES 120 Subvention (50.000 euros) et avenant avec l'association Mouvement ATD Quart Monde pour ses actions de prévention et d'accès à la culture des jeunes parisiens, et de leur famille.

2019 DASES 123 Subvention d'investissement (213.090 euros) à Solinum et subventions d'investissement (82.600 euros) et de fonctionnement (35.000 euros) à Entourage pour le guide numérique Soliguide et des actions pour les SDF.

2019 DASES 133 Subvention (118.000 euros) et convention avec l'association "Centre Primo Levi" pour le fonctionnement de son centre pluridisciplinaire, ses actions de sensibilisation et un réseau d'écoute.

2019 DASES 138 Subvention (225.000 euros) et convention avec l'association Olga Spitzer pour le fonctionnement de son Service d'Écoute Psychologique Parents-Enfants Donald W. Winnicott.

2019 DASES 140 Subventions (150.000 euros) et conventions avec quatre associations mettant en œuvre des actions de parrainage affectif et professionnel.

2019 DASES 141 Subventions (140.500 euros) à 11 associations pour leurs actions dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance.

2019 DASES 143 Participation (350.000 euros) et convention avec l'Association des Cités du Secours Catholique pour le fonctionnement du centre d'écoute et d'orientation "La Colline aux Enfants" (7e).

2019 DICOM 2 Convention de mise à disposition de la Salle des Tapisseries et du Salon des Prévôts au profit du Samu Social pour l'accueil et la mise à l'abri de femmes isolées en situation de précarité.

2019 DLH 78 Immeuble communal situé 98, quai de la Rapée (12e), signature d'un prêt à usage avec le CASVP.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2019 DAC 496 Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Mémoire d'Aincourt.

2019 DAC 497 Subvention (5.000 euros) à l'Association pour l'Histoire vivante - Centre d'organisation annuelle d'histoire expliquée.

2019 DAC 498 Subvention (500 euros) à la Fédération départementale des combattants républicains de Paris.

2019 DAC 499 Subvention (5.000 euros) à l'association Familles et Amis des Déportés du Convoi 77.

2019 DAC 500 Subvention (1.500 euros) à la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et d'Ile de France.

2019 DAC 501 Subvention (1.000 euros) à l'association La Légion, amicale des anciens de la Légion étrangère de Paris.

2019 DAC 502 Subvention (5.000 euros) à l'association Les Oublié-e-s de la Mémoire Association Civile Homosexuelle du Devoir de Mémoire.

2019 DAC 503 Subvention (10.000 euros) à la Ligue de l'Enseignement Fédération départementale de Paris Mouvement d'éducation populaire Fédération de Paris de la Ligue de l'Enseignement.

2019 DAC 504 Subvention (4.500 euros) à l'Association pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés du 12e arrondissement de Paris (12e).

2019 DAC 505 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'Amicale nationale des déportés et familles de disparus de Mauthausen et ses kommandos - Amicale de Mauthausen.

2019 DAC 506 Subvention (2.000 euros) à l'association Libre Cours.

2019 DAC 507 Subventions (3.700 euros) à quatre associations d'anciens combattants et comités du Souvenir (1er, 11e, 12e, 16e).

2019 DAC 508 Subvention (3.000 euros) à l'association Mémoire et traditions des Juifs d'Algérie MORIAL.

2019 DAC 509 Subvention (5.000 euros) à l'association Société des Familles et Amis des Anciennes Déportées et Internées de la Résistance.

2019 DAC 510 Subvention (5.000 euros) et convention avec la Fondation Charles de Gaulle.

2019 DAC 511 Subvention (500 euros) à l'Association Nationale Section de Paris Fédération nationale des combattants volontaires - 1914-1918-1939-1945 Résistance, T.O.E , A.F.N et missions extérieures.

2019 DAC 512 Subvention (1.300 euros) à l'association Les Compagnons du 8 novembre 1942 - Actes de Résistance - Mémoire et Recherche.

2019 DAC 513 Subvention (10.000 euros) et convention avec le Mémorial de la Shoah pour les activités du CERCIL Musée mémorial des enfants du Vel d'Hiv (4e).

2019 DAC 555 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Hervé Masson, 71 rue des Amandiers (20e).

2019 DAC 556 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Gilbert Baker square Sainte-Croix de la Bretonnerie (4e).

2019 DAC 557 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Lazare Pytkowicz 103 rue de Clignancourt (18e).

2019 DAC 560 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Robert Endewelt 28 rue Botzaris (19e).

2019 DAC 750 Dénomination "Musée de la Libération de Paris - Musée du général Leclerc - Musée Jean Moulin" attribuée au musée situé 4 avenue du colonel Henri Rol-Tanguy (14e).

2019 DEVE 58 Dénomination "jardin Berthe Weill" attribuée à l'espace vert situé 2, rue de la Perle (3e).

2019 DEVE 59 Dénominations "allée Eveline Garnier" et "allée Andrée Jacob" attribuées aux deux tronçons de l'allée principale du square Louvois, situé 69 bis, rue de Richelieu (2e).

2019 DEVE 62 Dénomination "jardin Tereska Torrès-Levin" attribuée au jardin de la ZAC Beaujon situé rue Laure Diebold (8e).

2019 DEVE 63 Dénomination "jardin Federica Montseny" attribuée au jardin situé 2, place Louis Armstrong (13e).

2019 DEVE 65 Dénomination "square Serge Reggiani" attribuée au square situé 1, place de Bitche (19e).

2019 DEVE 68 Dénomination "allée des 116 victimes du vol AH 5017 du 24 juillet 2014" attribuée à l'allée du parc de Bercy située entre la rue Joseph Kessel et la rue François Truffaut, côté quai de Bercy (12e).

2019 DU 116 Dénomination allée des Justes parmi les Nations (4e).

2019 DU 119 Dénomination rue Gerda Taro (13e).

2019 DU 120 Dénomination rue Andrée Putman (17e).

2019 DU 121 Dénomination place Diana (16e).

2019 DU 136 Dénomination place Ovida Delect (4e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2019 DFA 51 Communication des synthèses relatives aux audits ciblés 2018 établis par la FIJ (Cour des Comptes et CRC) dans le cadre de la démarche de certification des comptes.

2019 DAJ 7 Communication de la liste des marchés conclus du 15 février 2019 au 25 avril 2019.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2019 DEVE 55 Communication sur le renouvellement de la convention du jardin de Théodore (5e).

2019 DEVE 56 Communication sur l'adhésion à la charte main verte de l'Association Multi'color pour le jardin suspendu (20e).

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2019 SG 36 Rapport CRC sur la gestion de la SemPariSeine concernant les exercices 2007 à 2016.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 4 juin 2019.

Présents :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Léa FILOCHE, Afaf GABELOTAUD, Antoinette GUHL, Véronique LEVIEUX, Olivia POLSKI, Danièle PREMEL et Danielle SIMONNET.

MM. Jean-Bernard BROS, Jean-Baptiste de FROMENT, Jérôme GLEIZES, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LEGARET, Yves POZZO di BORGO, Christian SAINT-ETIENNE et Daniel VAILLANT.

Excusés :

MM. Geoffroy BOULARD et Pierre GABORIAU.

Absents :

Mmes Rachida DATI, Maud GATEL et Marie-Pierre de LA GONTRIE.

MM. Julien BARGETON, David BELLIARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Jérôme COUMET, Jean-Jacques GIANNESINI, Claude GOASGUEN, Jean-François LAMOUR et François VAUGLIN.

Mme BARATTI-ELBAZ ouvre la séance à 10 heures 7.

M. GRÉGOIRE a présenté les tableaux de bords.

Intervention de M. GLEIZES.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 109 à son ordre du jour :

Budget, financement et transformation des politiques publiques. - M. GRÉGOIRE, rapporteur.

M. GRÉGOIRE a présenté les comptes administratifs 2018 de la Ville et du Département (DFA 44 et 45).

Il précise que le rapport financier sera distribué aux groupes politiques après la 1ère Commission.

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales. - M. BROS, rapporteur.

Pas d'intervention.

Politiques de l'emploi. - Mme GABELOTAUD, rapporteure.

Pas d'intervention.

Economie sociale et solidaire, innovation sociale et économie circulaire. - Mme GUHL, rapporteure.

Pas d'intervention.

Ressources humaines, dialogue social et qualité des services publics. - Mme LEVIEUX, rapporteure.

Mme LEVIEUX a apporté des précisions concernant les projets de délibération relatifs au Conseil départemental de l'Accès au Droit de Paris (DAJ 8, 9 et 10).

Elle a ensuite présenté le rapport social 2018 (DRH 41).

Commerce, artisanat et professions libérales et indépendantes. - Mme POLSKI, rapporteure.

DU 146 : Exonération de certains droits de voirie 2019 pour les commerces dont l'activité a été affectée par des troubles à l'ordre public au cours des mois de février et mars 2019 : intervention de M. de FROMENT et réponse de Mme POLSKI.

DAE 206 : Conciergeries sociales et solidaires. - Fixation d'un montant de redevance d'occupation du domaine public : intervention de M. de FROMENT et réponse de Mme POLSKI.

Vœux et amendements :

3 amendements, 13 vœux rattachés et 98 vœux ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Séance levée à 10 heures 36.

Prochaine Commission le mardi 2 juillet 2019 à 10 heures.

*****

2e COMMISSION

Réunion du lundi 3 juin 2019.

Présents :

Mmes Nathalie FANFANT, Laurence GOLDGRAB, Béatrice LECOUTURIER, Nathalie MAQUOI, Caroline MÉCARY, Sandrine MÉES, Raphaelle PRIMET, Karen TAÏEB et Catherine VIEU-CHARIER.

MM. Stéphane CAPLIEZ, François-David CRAVENNE, Christophe GIRARD, Frédéric HOCQUARD et Bruno JULLIARD.

Excusés :

Mmes Catherine DUMAS et Danièle GIAZZI.

M. Pierre AIDENBAUM.

Absents :

Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Brigitte KUSTER, Fadila MÉHAL et Marielle de SARNEZ.

MM. Grégoire CHERTOK, Bernard GAUDILLÈRE et Thierry HODENT.

Mme LECOUTURIER a ouvert la séance à 12 heures 4.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 198 à l'ordre du jour :

Culture. - M. GIRARD, rapporteur.

M. GIRARD a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vie nocture, économie culturelle, métiers d'art, mode, design. - M. HOCQUARD, rapporteur.

M. HOCQUARD a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

M. HOCQUARD informe que le 7 juin à 18 heures 30 aura lieu une soirée pré-inaugurale, rue Watt dans le 13e arrondissement, de la fabrique artistique pour la rue, le cirque et l'espace public.

D'autre part, il précise que le printemps des libraires se déroulera le 14 juin de 14 heures à minuit.

Patrimoine. - Mme TAÏEB, rapporteure.

Mme TAÏEB a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Mme TAÏEB indique que le 5 juin aura lieu l'inauguration des décors restaurés de Paul Flandrin à l'abbaye de Saint-Germain-des-Près.

LRI 1 : Plan de sauvetage des églises parisiennes : présentation de Mme FANFANT. Intervention de Mmes MÉES et VIEU-CHARIER et M. GIRARD. Réponse de Mme TAÏEB.

Mémoire, monde combattant et correspondante défense. - Mme VIEU-CHARIER, rapporteure.

Mme VIEU-CHARIER a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Mme VIEU-CHARIER a rappelé que lors de la dernière Commission de dénomination, qui a eu lieu le 15 avril dernier, 60 noms de femmes ont été adoptés. Le tableau récapitulatif a été envoyé à l'ensemble des conseillers de Paris. Elle ajoute qu'un hommage à Jacques Brel, Serge Reggiani et Lady Diana sera prochainement organisé. Elle remercie également l'ensemble des directions pour leur travail.

DEVE 67 : Dénomination "Jardin de la Mulâtresse Solitude" attribuée aux pelouses nord de la place du Général Catroux : intervention de Mmes FANFANT et MÉCARY. Réponse de Mme VIEU-CHARIER.

Vœux et amendements :

3 amendements et 13 vœux ont été déposés.

Mme MAQUOI a présenté le vœu relatif à l'activité de "Concrete". Réponse de M. HOCQUARD.

Mme LECOUTURIER a présenté le vœu relatif à la restauration du patrimoine de la Ville de Paris. Réponse de Mme TAÏEB.

Mme PRIMET a présenté les vœux relatifs à la dénomination "James Baldwin" et Martine Durlach. Réponse de Mme VIEU-CHARIER.

Séance levée à 13 heures 02.

Prochaine Commission le lundi 1er juillet 2019 à 12 heures.

*****

3e COMMISSION

Réunion du lundi 3 juin 2019.

Présents :

Mmes Célia BLAUEL, Julie BOILLOT, Colombe BROSSEL, Jeanne d'HAUTESERRE, Virginie DASPET, Pénélope KOMITÈS, Joëlle MOREL et MM. François DAGNAUD, Claude DARGENT, Philippe GOUJON, Eric HÉLARD, Didier LE RESTE, Christophe NAJDOVSKI, Dominique TIBERI.

Excusés:

Mmes Edith GALLOIS, Paul SIMONDON.

Absents :

Mmes Marie-Laure HAREL, Halima JEMNI, Olga JOHNSON, Anne-Constance ONGHENA, Deborah PAWLIK, Aurélie SOLANS et MM. Pierre CHARON, Pascal JULIEN, Thomas LAURET, Franck LEFEVRE, Frédéric PÉCHENARD, Mao PENINOU, Patrick TRÉMÈGE, Yann WEHRLING.

Sous la présidence de M. DARGENT, la séance est ouverte à 10 heures 35.

Présentation du bilan de l'activité des fourrières par M. Francis PACAUD, ingénieur des Services techniques à la DVD.

Interventions de M. DARGENT, M. GOUJON, M. NAJDOVSKI.

Réponses apportées par M. PACAUD.

Présentation du 2019 DDCT 116 - Rapport de la Mission d'Information et d'Évaluation : "Le Périphérique, Quelles perspectives de changements ?" par Mme GOLDGRAB et M. AZIÈRE.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 103 à l'ordre du jour :

Environnement, développement durable, eau, Plan climat. - Mme BLAUEL, rapporteure.

Mme BLAUEL a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation notamment les projets de délibération 2019 DEVE 61, 2019 DEVE 71, 2019 DEVE 72, 2019 DPE 18, 2019 DPE 19, 2019 DPE 21, 2019 DPE 20, 2019 DPE 2, 2019 DPE 7, 2019 DPE 38, 2019 DPE 27.

Pas d'intervention.

Propreté et gestion des déchets. - M. SIMONDON, rapporteur.

En l'absence de M.SIMONDON, Mme BLAUEL a présenté les principaux projets de délibération de cette délégation notamment le projet de délibération 2019 DPE 9.

Pas d'intervention.

Sécurité, politique de la ville. - Mme BROSSEL, rapporteure.

Mme BROSSEL a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment le projet de délibération 2019 DPSP 9.

Pas d'intervention.

Espace verts, nature, préservation de la biodiversité, affaires funéraires. - Mme KOMITÈS, rapporteure.

Mme KOMITÈS a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2019 DEVE 51, 2019 DEVE 47, 2019 DEVE 54, 2019 DEVE 74, 2019 DEVE 92 et 2019 DEVE 93.

Pas d'intervention.

Transports, voirie, déplacements, espace public. - M. NAJDOVSKI, rapporteur.

M. NAJDOVSKI a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation notamment les projets de délibération 2019 DVD 66, 2019 DVD 17 et 2019 DVD 57.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

2 amendements, 1 vœu rattaché et 30 vœux non-rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 11 heures 44.

Prochaine Commission : le lundi 1er juillet 2019 à 10 heures 30.

*****

4e COMMISSION

Réunion du lundi 3 juin 2019.

Présents :

Mmes Marie ATALLAH, Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Galla BRIDIER, Colombe BROSSEL, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sylvie CEYRAC, Emmanuelle DAUVERGNE, Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ, Anne SOUYRIS, Dominique STOPPA-LYONNET et Dominique VERSINI.

MM. Hervé BÉGUÉ, Christian HONORÉ, Bernard JOMIER, Nicolas NORDMAN et Alexandre VESPERINI.

Excusés :

Mmes Claudine BOUYGUES et Mercedes ZUNIGA.

M. Bernard DEBRÉ.

Absents :

Mmes Leïla DIRI, Myriam EL KHOMRI et Nawel OUMER.

MM. François HAAB et Atanase PÉRIFAN.

Mme ATALLAH ouvre la séance à 9 heures 05.

Mme BRIDIER a présenté le viager solidaire et municipal, un dispositif original pour les propriétaires âgés à bas revenus. M. HILLARET, sous-directeur de la Direction de l'Autonomie, a apporté des précisions concernant ce dispositif.

Interventions de Mmes CARRÈRE-GÉE, GAILLANNE, CEYRAC et BERTHOUT, et MM. HONORÉ et VESPERINI.

Réponse de Mmes BRIDIER et VERSINI.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 84 à son ordre du jour :

Solidarités, lutte contre les exclusions, accueil des réfugiés et protection de l'enfance. - Mme VERSINI, rapporteure.

Mme VERSINI a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DASES 160 - DLH : Mise à disposition de la Ville d'un bâtiment avenue du Président Wilson à Saint-Denis : intervention de M. HONORÉ. Réponse de Mmes VERSINI et SOUYRIS.

DASES 139 : Participation et convention avec l'association "Aurore" pour la mise en œuvre d'un dispositif exceptionnel de prise en charge collective de mineurs non accompagnés confiés à l'A.S.E. : intervention de Mme KONÉ. Réponse de Mme VERSINI.

DASES 130 : Avis favorable à la revalorisation de la prime d'internat pour les agents effectuant des veilles debout dans les établissements parisiens de l'A.S.E. : intervention de Mmes KONÉ et ATALLAH. Réponse de Mme VERSINI et de M. RAYMOND, directeur de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.

Egalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme. - Mme BIDARD, rapporteure.

Mme BIDARD a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Mme BIDARD indique que le 19 juin commencera la quinzaine des fiertés LGBTQI.

Personnes âgées et autonomie. - Mme BRIDIER, rapporteure.

Mme BRIDIER a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Prévention spécialisée et intégration. - Mme BROSSEL, rapporteure.

Pas d'intervention.

Personnes en situation de handicap et accessibilité. - M. NORDMAN, rapporteur.

M. NORDMAN a apporté des précisions sur le projet de délibération DASES 70 : Subventions à 13 associations et avenants avec 2 d'entre elles pour leurs actions dans le cadre de Mois Parisien du Handicap 2019.

Santé et relations avec l'A.P.-H.P. de Paris. - Mme SOUYRIS, rapporteure.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 amendement et 13 vœux ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Séance levée à 11 heures 08.

Prochaine Commission le lundi 1er juillet 2019 à 9 heures.

*****

5e COMMISSION

Réunion du lundi 3 juin 2019.

Présents :

Mmes Delphine BÜRKLI, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Agnès EVREN, Valérie MONTANDON, et MM. David ASSOULINE, Eric AZIÈRE, Jacques BAUDRIER, Ian BROSSAT, Yves CONTASSOT, Daniel-Georges COURTOIS, Philippe DUCLOUX, Didier GUILLOT, Eric LEJOINDRE, Jean-Louis MISSIKA.

Excusé :

M. Roger MADEC.

Absents :

Mmes Michèle ASSOULINE, Frédérique CALANDRA, Valérie NAHMIAS, Annick LEPETIT, Carine PETIT, Anne TACHÈNE, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jean-Marie LE GUEN, Jérôme DUBUS, Buon Huong TAN.

Sous la présidence de M. DUCLOUX, la séance débute à 14 heures 04.

Présentation du 2019 DDCT 116 : Rapport de la Mission d'Information et d'Évaluation : "Le Périphérique, Quelles perspectives de changements ?" par M. AZIÈRE.

Pas d'intervention.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 52 à l'ordre du jour.

Urbanisme, architecture, projet du Grand Paris, développement économique et attractivité. - M. MISSIKA, rapporteur.

M. MISSIKA a présenté le 2019 SG 37 "Communication sur la Métropole".

Pas d'intervention.

M. MISSIKA a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération 2019 DAE 7, 2019 DAE 37, 2019 DAE 77, 2019 DAE 122, 2019 DAE 140, 2019 DAE 173, 2019 DAE 174, 2019 DAE 175, 2019 SG 36, 2019 DU 13, 2019 DU 101, 2019 DU 162, 2019 SG 15, 2019 SG 29, 2019 SG 21.

Pas d'intervention.

Logement, hébergement d'urgence. - M. BROSSAT, rapporteur.

M. BROSSAT a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération 2019 DLH 51, 2019 DU 129.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

3 amendements, 2 vœux rattachés et 14 vœux non-rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 14 heures 51.

Prochaine Commission le lundi 1er juillet 2019 à 14 heures.

*****

6e COMMISSION

Réunion du lundi 3 juin 2019.

Présents :

Mmes Emmanuelle BECKER, Sandrine CHARNOZ, Alexandra CORDEBARD, Anne-Christine LANG, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER, MM. Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, Jean-Pierre LECOQ.

Absents :

Mmes Gypsie BLOCH, Alix BOUGERET, Catherine LECUYER et MM. Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER.

Sous la présidence de Mme Annick OLIVIER, la séance débute à 15 heures 37.

Présentation sur Parcoursup en présence de M. Stéphano BOSI, vice-chancelier des universités de Paris.

Interventions M. Jean-Noël AQUA et Mme Anne-Christine LANG.

Réponse apportée par M. Stéphano BOSI.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 74 à l'ordre du jour :

Enseignement supérieur, vie étudiante et recherche. - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

Mme LEMARDELEY a présenté les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Education, petite enfance et familles. - M. BLOCHE, rapporteur.

M. BLOCHE présenté les projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2019 DASCO 18, 2019 DASCO 25, 2019 DASCO 17, 2019 DFPE 188, 2019 DFPE 190, 2019 DFPE 19.

Pas d'intervention.

Présentation par M. AQUA du projet de délibération 2019 PCF-FG 1 "Amélioration de la mixité sociale dans les collèges parisiens : mise en place d'un dispositif financier incitatif valorisant les collèges contribuant à la mixité sociale."

Pas d'intervention.

Petite enfance. - Mme CHARNOZ, rapporteure.

Mme CHARNOZ a présenté les projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2019 DFPE 156, 2019 DFPE 193, 2019 DFPE 194, 2019 DFPE 196.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

13 vœux non rattachés ont été déposés.

Séance levée à 16 heures 55.

Prochaine Commission le lundi 1er juillet 2019 à 15 heures 30.

*****

7e COMMISSION

Réunion du lundi 3 juin 2019.

Présents :

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Ann-Katrin JÉGO, Pauline VÉRON, et MM. Pierre AURIACOMBE, Pascal CHERKI, Rémi FÉRAUD, Jean-François MARTINS, Sergio TINTI.

Excusés :

MM. Jean-Didier BERTHAULT, Jacques BOUTAULT, Patrick KLUGMAN, Hermano SANCHES RUIVO.

Absents :

Mme Marinette BACHE et M. Pierre LELLOUCHE.

Sous la présidence de M. Sergio TINTI, la séance est ouverte à 17 heures 06.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 107 à l'ordre du jour :

Démocratie locale, participation citoyenne, vie associative, jeunesse. - Mme VÉRON, rapporteure.

Mme VÉRON a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2019 DAC 151, 2019 DJS 102.

Pas d'intervention.

Sports, tourisme et Jeux olympiques et paralympiques. - M. MARTINS, rapporteur.

M. MARTINS a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2019 DAE 37, 2019 DAE 102, 2019 DJS 112, 2019 DJS 155, 2019 DJS 157, 2019 DJS 144.

Intervention de Mme BUFFETEAU sur les projets de délibération 2019 DJS 129, 2019 DJS 132 et 209 DJS 158.

Réponses de M. MARTINS.

Relations internationales et francophonie. - M. KLUGMAN, rapporteur.

En l'absence de M. KLUGMAN, M. MARTINS a présenté les principaux projets de délibération relatifs à cette délégation.

Intervention de M. AURIACOMBE sur les citoyennetés d'honneur.

Vœux et amendements :

2 amendements et 9 vœux non-rattachés ont été déposés.

Intervention de M. CHERKI sur le vœu relatif aux redevances payées par la SESE pour l'exploitation du Parc des Princes.

Réponse de M. MARTINS.

Séance levée à 17 heures 38.

Prochaine Commission le lundi 1er juillet 2019 à 17 heures.

*****

Listes des membres présents.

Mardi 11 juin - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Nathalie MAQUOI, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe

NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Bernard JOMIER, M. Pierre LELLOUCHE, M. Jean-François MARTINS, Mme Valérie MONTANDON.

Excusés :

Mme Leïla DIRI, Mme Agnès EVREN, M. François HAAB, M. Roger MADEC, Mme Anne TACHÈNE.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, M. Didier LE RESTE.

Mardi 11 juin - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Nathalie MAQUOI, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TREMEGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Bernard JOMIER, M. Pierre LELLOUCHE, M. Jean-François MARTINS, M. Nicolas NORDMAN.

Excusés :

Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, Mme Agnès EVREN, M. François HAAB, M. Roger MADEC, Mme Anne TACHÈNE.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, M. Patrick KLUGMAN, M. Didier LE RESTE.

Mercredi 12 juin - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Nathalie MAQUOI, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Frédérique CALANDRA, M. Bernard JOMIER, M. Pierre LELLOUCHE, M. Jean-François MARTINS, Mme Valérie MONTANDON.

Excusés :

Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, Mme Agnès EVREN, M. François HAAB, M. Roger MADEC, Mme Anne TACHÈNE, M. Yann WEHRLING.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, M. Patrick KLUGMAN, M. Didier LE RESTE.

Mercredi 12 juin - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François

DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Nathalie MAQUOI, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Frédérique CALANDRA, M. Bernard JOMIER, M. Pierre LELLOUCHE, M. Jean-François MARTINS, Mme Valérie MONTANDON.

Excusés :

Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, Mme Agnès EVREN, M. François HAAB, M. Roger MADEC, Mme Anne TACHÈNE, M. Yann WEHRLING.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, M. Claude GOASGUEN, Mme Anne-Christine LANG, M. Didier LE RESTE.

Jeudi 13 juin - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, M. Christophe

NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Anne HIDALGO, M. Bernard JOMIER, M. Pierre LELLOUCHE.

Excusés :

M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, Mme Agnès EVREN, M. François HAAB, M. Roger MADEC, Mme Anne TACHÈNE.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Claude GOASGUEN, M. Didier LE RESTE, Mme Valérie NAHMIAS, M. Hermano SANCHES RUIVO.

Jeudi 13 juin - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Anne HIDALGO, M. Bernard JOMIER, M. Pierre LELLOUCHE.

Excusés :

M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, Mme Agnès EVREN, M. François HAAB, M. Roger MADEC, Mme Anne TACHÈNE.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Claude GOASGUEN, M. Patrick KLUGMAN, M. Didier LE RESTE.

Vendredi 14 juin - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean- Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Jérôme GLEIZES, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Pascal JULIEN, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Sylvie CEYRAC, M. Christophe GIRARD, Mme Anne HIDALGO, M. Bernard JOMIER, Mme Catherine LECUYER, M. Pierre LELLOUCHE.

Excusés :

M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, M. François HAAB, M. Roger MADEC, Mme Anne TACHÈNE, M. Yann WEHRLING.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Claude GOASGUEN, M. Thierry HODENT, M. Bruno JULLIARD, M. Didier LE RESTE, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Christian SAINT-ETIENNE.

Vendredi 14 juin - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, M. François DAGNAUD, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme

Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Jérôme GLEIZES, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Claude DARGENT, M. Christophe GIRARD, Mme Anne HIDALGO, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, Mme Catherine LECUYER, M. Pierre LELLOUCHE.

Excusés :

M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, M. François HAAB, M. Roger MADEC, Mme Anne TACHÈNE.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Claude GOASGUEN, M. Thierry HODENT, M. Bruno JULLIARD, M. Thomas LAURET, M. Didier LE RESTE, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Christian SAINT-ETIENNE.

Tableau des voeux et amendements déposés en Commission.

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
"METROPOLE DU GRAND PARIS"										
5	1	196	SOCA	FERAUD	V	2019 SG 37	relatif au Grand Paris Express.	MISSIKA	Adopté	11-juin-19
5	2bis		Exécutif		A	2019 SG 15	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	11-juin-19
3	3		NI	SIMONNET	V	2019 DPE 38	relatif à la qualité de la Seine et de la Marne.	BLAUEL	Retiré	11-juin-19
3	3bis	197	Exécutif		V	2019 DPE 38	En réponse au V3.	BLAUEL	Adopté	11-juin-19
M.I.E "LE PERIPHERIQUE, QUELLES PERSPECTIVES DE CHANGEMENT ?"										
5	4		GEP	BELLIARD, KONE	V	2019 DDCT 116	relatif à l'établissement d'un calendrier des festivités.	MISSIKA	Retiré	11-juin-19
5	5		GEP	BELLIARD, KONE	V	2019 DDCT 116	relatif à l'organisation d'une concertation métropolitaine et citoyenne.	MISSIKA	Retiré	11-juin-19
5	6		GEP	BELLIARD, KONE	V	2019 DDCT 116	relatif au moratoire sur les constructions aux abords et sur le périphérique.	MISSIKA	Rejeté	11-juin-19
5	7		LRI, 100% Paris	BERTHOUT, BURKLI, BERTHAULT, FANFANT, LEFEVRE	V	2019 DDCT 116	relatif à une régulation dynamique de la vitesse sur le périphérique.	MISSIKA	Rejeté	11-juin-19
"COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2019"										
1	8		Exécutif		A	2019 DFA 44	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	11-juin-19
"PLAN DE SAUVETAGE DES EGLISES PARISIENNES"										

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	9		UDI - MODEM	LECOUTURIER	V	2019 LRI 1	relatif à la restauration du patrimoine cultuel.	TAIEB	Rejeté	12-juin-19
2	10			POZZO DI BORGO	V	2019 LRI 1	relatif à la mise en valeur du patrimoine cultuel.	TAIEB	Rejeté	12-juin-19
2	11		PPCI	DUBUS	V	2019 LRI 1	relatif à la promotion des professions d'art et du patrimoine.	TAIEB	Retiré	12-juin-19
2	11bis	198	Exécutif		V	2019 LRI 1	En réponse aux V9, V10 et V11.	TAIEB	Adopté	12-juin-19
AUTRES DOSSIERS										
1	12	199	PPCI	DUBUS	VNR		relatif à l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée dans le 17e.	GABELOTAUD	Adopté (amendé)	11-juin-19
1	13	200	NI	SIMONNET	VNR		relatif aux Missions Locales d'Île-de-France et de Paris.	GABELOTAUD	Adopté	11-juin-19
1	14		GEP	BOUTAULT, BELLIARD	VNR		relatif à la communication des éléments concernant les balises connectées des futurs MUI.	GREGOIRE	Rejeté	11-juin-19
1	15	201	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif au droit de vote des personnes incarcérées.	GREGOIRE	Adopté	11-juin-19
1	16		LRI	BERTHOUT, de FROMENT, GABORIAU	VNR		relatif au budget 2019 de la Ville.	GREGOIRE	Retiré	11-juin-19
1	17		PPCI	VESPERINI	VNR		relatif à la délivrance des titres d'identité.	GREGOIRE	Retiré (non présenté)	11-juin-19
1	18		NI	SIMONNET	VNR		relatif au centre d'Archives LGBTQI.	GREGOIRE	Rejeté	11-juin-19

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	19		PPCI	PAWLIK	VNR		relatif à l'installation de frigos solidaires.	GUHL	Rejeté	11-juin-19
1	216		Exécutif		A	2019 DAJ 11	Amendement technique.	LEVIEUX	Adopté	11-juin-19
1	20	202	GEP, EGCP, PCF-FG	GLEIZES, MAQUOI, BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif à la mise en place de services numériques en complément du service postal.	LEVIEUX	Adopté	11-juin-19
1	21		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la loi de transformation de la Fonction publique.	LEVIEUX	Rejeté	11-juin-19
1	22	203	SOCA	VAUGLIN	V	2019 DAE 206	relatif à l'implantation et à l'animation d'une conciergerie sociale et solidaire (11e).	POLSKI	Adopté	11-juin-19
1	23		LRI	BOULARD, KUSTER, BOUGERET	V	2019 DU 146	relatif à l'application des exonérations aux commerçants des avenue de Wagram, des Ternes, Carnot et Mac-Mahon.	POLSKI	Rejeté	11-juin-19
1	24	204	SOCA	FERAUD	VNR		relatif au soutien des commerçants touchés par l'incendie de Notre-Dame.	POLSKI	Adopté	11-juin-19
1	25	205	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à l'indemnisation des commerçants du quartier Notre-Dame.	POLSKI	Adopté (amendé)	11-juin-19
1	26		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, LE RESTE	VNR		relatif à la préemption des baux commerciaux dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires (10e).	POLSKI	Retiré	11-juin-19
1	26bis	206	Exécutif		VNR		En réponse au V26.	POLSKI	Adopté	11-juin-19
1	27		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif aux stands de nourriture biologique sur les marchés.	POLSKI	Retiré	11-juin-19
1	28		PPCI	VESPERINI	VNR		relatif à la verbalisation des terrasses ouvertes.	POLSKI	Rejeté	11-juin-19

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	29		Exécutif		A	2019 DAC 226	Amendement technique.	GIRARD	Adopté	11-juin-19
2	30		Exécutif		A	2019 DAC 757	Amendement technique.	GIRARD	Adopté	11-juin-19
2	31	207	SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif à un hommage à Gérald Bloncourt (11e).	GIRARD	Adopté	11-juin-19
2	32		Exécutif		A	2019 DAE 38	Amendement technique.	HOCQUARD	Adopté	11-juin-19
2	33	208	SOCA, PCF-FG	DAGNAUD, GAILLANNE	VNR		relatif à la situation du restaurant-librairie le 108.	HOCQUARD	Adopté	11-juin-19
2	34	209	SOCA	COUMET, OLIVIER, de LA GONTRIE	VNR		relatif à l'évolution de la gestion du bâtiment M1D, sis 20 rue Primo Levi (13e).	HOCQUARD	Adopté (amendé)	11-juin-19
2	35		EGCP, GEP, PCF-FG	FILOCHE, CONTASSOT, BELLIARD, PRIMET, BONNET-OULALDJ	VNR		relatif à l'activité de Concrete.	HOCQUARD	Retiré	11-juin-19
2	36		100% Paris, LRI	BOURNAZEL, MONTANDON	VNR		relatif à la boîte de nuit La Concrete.	HOCQUARD	Retiré	11-juin-19
2	36bis	210	Exécutif		VNR		En réponse aux V35 et V36.	HOCQUARD	Adopté	11-juin-19
2	37		LRI	GIANNESINI, ONGHENA	VNR		relatif au déménagement du Théâtre de Verre.	HOCQUARD	Retiré	11-juin-19
2	37bis	211	Exécutif		VNR		En réponse au V37	HOCQUARD	Adopté	11-juin-19
2	38		EGCP	CONTASSOT, FILOCHE	A	2019 DAC 603	relatif au périmètre de la zone tampon.	TAIEB	Rejeté	11-juin-19
2	39		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	V	2019 DAC 603	relatif au classement du site des rives de seine.	TAIEB	Rejeté	11-juin-19

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	40		DP	MEHAL	VNR		relatif à la fontaine des Innocents (1er).	TAIEB	Retiré	11-juin-19
2	41		NI	SIMONNET	A	2019 DU 117	relatif à la dénomination Place de Jérusalem (17e).	VIEU-CHARIER	Rejeté	12-juin-19
2	42	212	SOCA	COUMET, OLIVIER, de LA GONTRIE	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Victor Gambet.	VIEU-CHARIER	Adopté	12-juin-19
2	43	213	SOCA	VAUGLIN, BARATTI-ELBAZ	VNR		relatif à la dénomination du jardin central de la Place de la Nation.	VIEU-CHARIER	Adopté	12-juin-19
2	44	214	SOCA	CALANDRA, ASSOULINE, BACHE	VNR		relatif à la dénomination Yvonne Godard d'une nouvelle piscine (20e).	VIEU-CHARIER	Adopté	12-juin-19
2	45	215	PCF-FG, SOCA, EGCP, RG-CI, DP	BONNET-OULALDJ, PRIMET, PERAUD, FILOCHE, CONTASSOT, GOLDGRAB, BARGETON	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Julien Lauprêtre (12e).	VIEU-CHARIER	Adopté	12-juin-19
2	46	216	LRI	MONTANDON	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Julien Lauprêtre.	VIEU-CHARIER	Adopté	12-juin-19
2	47	217	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif à une dénomination en hommage à James Baldwin.	VIEU-CHARIER	Adopté	12-juin-19
2	48	218	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, GAILLANNE, PRIMET, TINTI	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Martine Durlach (19e).	VIEU-CHARIER	Adopté	12-juin-19
2	49		100% Paris, LRI	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, EVREN, COURTOIS	VNR		relatif à une dénomination en hommage aux maîtres Cédric de Pierrepont et Alain Bertoncello.	VIEU-CHARIER	Rejeté	12-juin-19

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	50	219	100% Paris, LRI	GOUJON, de CLERMONT-TONNERRE, CEYRAC, COURTOIS	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Jean Vanier (15e).	VIEU-CHARIER	Adopté	12 juin 19
2	51	220	100% Paris, LRI	GOUJON, de CLERMONT-TONNERRE, MENGUY, COURTOIS	VNR		relatif à une dénomination en hommage à l'École théorique et pratique en électromécanique Bréguet (15e).	VIEU-CHARIER	Adopté	12-juin-19
2	52		DP	MEHAL	VNR		relatif à une dénomination "Place des Trois-Dumas".	VIEU-CHARIER	Rejeté	12-juin-19
3	53	221	GEP	MOREL, BELLIARD, JULIEN	VNR		relatif aux opérations de performance énergétique des écoles.	BLAUEL	Adopté	12-juin-19
3	54	222	GEP	MOREL, JULIEN	VNR		relatif au pilotage du plan climat au niveau des arrondissements.	BLAUEL	Adopté	12-juin-19
3	55		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, LE RESTE	VNR		relatif à la hausse des tarifs réglementés de l'électricité.	BLAUEL	Rejeté	12-juin-19
3	56		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif au coût et aux économies liés au déploiement du compteur Linky.	BLAUEL	Rejeté	12-juin-19
3	57		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à un afficheur déporté des compteurs électriques Linky.	BLAUEL	Rejeté	12-juin-19
3	58		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à la communication des informations de consommation des compteurs Linky.	BLAUEL	Rejeté	12-juin-19
3	59	223	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, GAILLANNE, PRIMET, TINTI	VNR		relatif aux personnels de la compagnie Canauxrama.	BLAUEL	Adopté (amendé)	12-juin-19
3	60		NI	SIMONNET	VNR		relatif au salariés de Canauxrama.	BLAUEL	Retiré	12-juin-19

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	61		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la DSP concernant la distribution de chaleur de la CPCU.	BLAUEL	Rejeté	12-juin-19
3	62		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux travaux du RER E.	BLAUEL	Rejeté	12-juin-19
3	63		GEP	KONE, BELLIARD, MEES	VNR		relatif à la ligne ferroviaire Perpignan-Rungis.	SOLANS	Retiré	12-juin-19
3	64		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, LE RESTE	VNR		relatif à la ligne ferroviaire MIN de Rungis-Perpignan.	SOLANS	Retiré	12-juin-19
3	65		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif au maintien de la ligne "train des primeurs" Perpignan-Rungis.	SOLANS	Retiré	12-juin-19
3	65bis	224	Exécutif		VNR		En réponse aux V63, 64 et 65.	SOLANS	Adopté	12-juin-19
3	66	225	SOCA	FERAUD	VNR		relatif à la sécurité des Parisiennes et des Parisiens.	BROSSEL	Adopté	12-juin-19
3	67	226	SOCA	CORDEBARD	VNR		relatif au renforcement des moyens dédiés à la sécurité publique dans le 10e.	BROSSEL	Adopté	12-juin-19
3	68	227	SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif au renforcement des moyens dédiés à la sécurité publique dans le 11e.	BROSSEL	Adopté	12-juin-19
3	69	228	SOCA	LEJOINDRE	VNR		relatif à la sécurité des Parisiennes et des Parisiens dans le 18e.	BROSSEL	Adopté	12-juin-19
3	70	229	SOCA	DAGNAUD, MADEC	VNR		relatif aux moyens de la police nationale dans le 19e.	BROSSEL	Adopté	12-juin-19
3	71	230	EGCP	PETIT	VNR		relatif au renfort de moyens pour les commissariats d'arrondissements.	BROSSEL	Adopté	12-juin-19

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	72	231	LRI, 100% Paris	BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, DATI, GOUJON, PECHENARD	VNR		relatif à la communication des chiffres de la délinquance et des effectifs policiers.	BROSSEL	Adopté	12-juin-19
3	73		GEP	BOUTAULT, MEES, JULIEN, MOREL, BELLIARD	VNR		relatif à l'usage des balles de défense LBD et des grenades GLI F4.	BROSSEL	Rejeté	12-juin-19
3	74		GEP	JULIEN, MOREL, BELLIARD, MEES, GLEIZES	VNR		relatif au droit de manifester.	BROSSEL	Retiré	12-juin-19
3	75		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, LE RESTE	VNR		relatif aux événements de la Pitié-Salpétrière du 1er mai 2019.	BROSSEL	Rejeté	12-juin-19
3	76		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif au respect et à la protection des libertés publiques.	BROSSEL	Rejeté	12-juin-19
3	77		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'interpellation d'un jeune dans le 20e.	BROSSEL	Rejeté	12-juin-19
3	77bis	232	Exécutif		VNR		En réponse aux V74, 75, 76, 77	BROSSEL	Adopté	12-juin-19
3	78		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à la fermeture effective la nuit du jardin Truillot (11e).	BROSSEL	Rejeté	12-juin-19
3	79		100% Paris	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à la sécurité dans le quartier Barbès.	BROSSEL	Rejeté	12-juin-19
3	80	233	LRI, 100% Paris	BERTHOUT, GOUJON, PECHENARD	VNR		relatif à la réponse pénale à l'encontre des pickpockets récidivistes.	BROSSEL	Adopté	12-juin-19
3	81		Exécutif		A	2019 DEVE 52	Amendement technique.	KOMITES	Adopté	13-juin-19

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	217		Exécutif		A	2019 DEVE 48	Amendement technique.	KOMITES	Adopté	13-juin-19
3	82	234	LRI	BERTHOUT	V	2019 DEVE 74	relatif au bien-être animal.	KOMITES	Adopté	13-juin-19
3	83	235	LRI	BERTHOUT	V	2019 DEVE 74	relatif à des rencontres des personnes âgées, dépendantes ou en situation de handicap avec des chiens.	KOMITES	Adopté	13-juin-19
3	84		LRI	BERTHOUT	V	2019 DEVE 74	relatif à la création de nouveaux espaces canins.	KOMITES	Retiré	13-juin-19
3	85	236	LRI	BERTHOUT	V	2019 DEVE 74	relatif à la sensibilisation des publics scolaires à l'action des chiens guides pour mal voyants.	KOMITES	Adopté	13-juin-19
3	86		GEP	JULIEN, GLEIZES, MEES, BELLIARD, KONE	V	2019 DEVE 92	relatif à la transformation de la SAEMPF en SPL.	KOMITES	Rejeté	13-juin-19
3	87		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL, PRIMET	V	2019 DEVE 92	relatif à la création d'une SPL ayant pour objet la construction et la gestion d'un parc funéraire.	KOMITES	Rejeté	13-juin-19
3	88		NI	SIMONNET	V	2019 DEVE 92	relatif au retrait de la DSP.	KOMITES	Rejeté	13-juin-19
3	89	237	GEP	MOREL, BELLIARD, GLEIZES, BOUTAULT	VNR		relatif à un bilan des zones débitumées.	KOMITES	Adopté	13-juin-19
3	90	238	GEP	MOREL, BELLIARD, JULIEN, KONE	VNR		relatif à une cartographie des arbres plantés et des espaces verts créés pendant la mandature.	KOMITES	Adopté	13-juin-19
3	91	239	LRI	d'HAUTESERRE	VNR		relatif à la rénovation des jardins des Champs-Elysées.	KOMITES	Adopté	13-juin-19

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	92		LRI	BOULARD, KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif à l'ouverture au public de la tranchée Pereire de la Petite Ceinture (17e).	KOMITES	Rejeté	13-juin-19
3	93		PPCI	DUBUS	V	2019 DVD 17	relatif aux Recours Administratifs Préalables Obligatoires.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19
3	94		PPCI	VESPERINI	A	2019 DVD 66	relatif à la prise en charge d'un accompagnant principal.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19
3	95		LRI	BERTHOUT	V	2019 DVD 66	relatif à des mesures de gratuité des transports pour les 4-11 ans.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19
3	96	240	SOCA	DAGNAUD, JEMNI	VNR		relatif aux nuisances du chantier RATP de la station de métro Pyrénées.	NAJDOVSKI	Adopté	13-juin-19
3	97		LRI	GIANNESINI, ONGHENA	VNR		relatif aux nuisances générées par le chantier avenue Bolivar.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19
3	98	241	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, LE RESTE	VNR		relatif au projet de suppression d'Autotrain.	NAJDOVSKI	Adopté	13-juin-19
3	99	242	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la ligne intercités Paris Strasbourg.	NAJDOVSKI	Adopté	13-juin-19
3	100		UDI - MODEM	GATEL, HELARD	VNR		relatif à l'installation de bornes de recharge électrique dans les parkings concédés.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19
3	101		DP	LAURET	VNR		relatif aux anciennes bornes Autolib'.	NAJDOVSKI	Retiré	13-juin-19
3	102		LRI, 100% Paris	BERTHOUT, de FROMENT, BOILLOT	VNR		relatif à une mise en demeure de SMOOVENGO.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19
3	103		UDI - MODEM	GATEL, AZIERE, HELARD	VNR		relatif au service Vélib'.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19
3	104		NI	SIMONNET	VNR		relatif à Vélib'.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	105	243	DP	GUILLOT	VNR		relatif à la réalisation du Plan Vélo Parisien.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	13-juin-19
3	106		GEP	JULIEN, BOUTAULT, MOREL, BELLIARD, KONE	VNR		relatif à une limitation de vitesse des trottinettes électriques mises en location.	NAJDOVSKI	Retiré	13-juin-19
3	107		LRI, 100% Paris	BERTHOUT, BOILLOT	VNR		relatif à un bilan environnemental des services de location de trottinettes sans station d'attache.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19
3	108		LRI	BERTHOUT, BURKLI	VNR		relatif à un moratoire sur la circulation des trottinettes électriques.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19
3	109		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif au port du casque obligatoire pour les utilisateurs des trottinettes électriques.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19
3	110		LRI, 100% Paris	BERTHOUT, BOILLOT	VNR		relatif au bridage de la vitesse des trottinettes électrique en libre-service.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19
3	111		LRI, 100% Paris	BERTHOUT, BOILLOT	VNR		relatif à la publication des statistiques d'accidentologie impliquant les trottinettes électriques.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19
3	112		LRI, 100% Paris	BERTHOUT, BOILLOT	VNR		relatif au délai d'enlèvement des trottinettes en stationnement gênant.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19
3	113		UDI - MODEM	GATEL, HELARD	VNR		relatif au stationnement des trottinettes électriques en flotte libre.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19
3	114		UDI - MODEM	GATEL, HELARD	VNR		relatif à la verbalisation des usagers de trottinettes électriques en flotte libre.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19
3	115		PPCI	VESPERINI	VNR		relatif à une régulation des trottinettes électriques.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	115bis	244	Exécutif		VNR		En réponse aux V106 à V115.	NAJDOVSKI	Adopté	13-juin-19
3	116		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux trottinettes en free-floating.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19
3	117		LRI	BOULARD, KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif aux revêtements de chaussées et trottoirs dans le 17e.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19
3	118		LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif au prolongement de la ligne de bus 163 dans le 17e.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19
3	119		PPCI	DUBUS	VNR		Relatif au terminus de la ligne de bus 163 situé Place Charles-Fillion (17e).	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19
3	120		100% Paris	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif au dispositif Paris respire dans le 18e.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19
3	121	245	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif au pouvoir de consignation des agents de la DPSP.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé oralement)	13-juin-19
3	122		LRI, 100% Paris	BERTHOUT, LEGARET, DATI, LECOQ, GOUJON, BOULARD	VNR		relatif à un bilan des recours auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19
3	123		LRI, 100% Paris	BERTHOUT, LEGARET, DATI, GOUJON, BOULARD	VNR		relatif aux tarifs de stationnement dans les rues touchées par les mouvements de gilets jaunes.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19
3	124		LRI	BERTHOUT, MONTANDON	VNR		Relatif à la déclinaison parisienne du plan régional anti-bouchon.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	125		LRI, 100% Paris	BERTHOUT, LEGARET, DATI, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, BOULARD	VNR		relatif à une astreinte financière pour la remise en état des trottoirs après travaux.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19
3	126		LRI, 100% Paris	BERTHOUT, LEGARET, DATI, GOUJON, BOULARD	VNR		relatif au maintien des ASP dans tous les arrondissements.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19
3	127		LRI	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à une enquête de l'Inspection générale de la Ville auprès des services d'urgences.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19
3	128		UDI - MODEM	AZIERE	VNR		relatif à l'expérimentation de dépose des feux tricolores dans le 14e.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19
3	129	246	DP	GUILLOT	VNR		relatif au bilan de la Stratégie Paris Piéton.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	13-juin-19
3	130		DP	LANG	VNR		relatif aux aménagements des portes d'Italie et d'Orléans.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19
3	131		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la RATP, la SNCF et à la loi LOM.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19
3	132		LRI	LECUYER	VNR		relatif à l'affichage sauvage.	SIMONDON	Rejeté	13-juin-19
3	132ter	247	Exécutif		VNR		En réponse au V132.	SIMONDON	Adopté	13-juin-19
3	133		100% Paris	BOURNAZEL, BERTHAULT	VNR		relatif à la lutte contre les prospectus.	SIMONDON	Rejeté	13-juin-19
3	134	248	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif au renforcement de la sensibilisation aux déjections canines.	SIMONDON	Adopté (amendé)	13-juin-19
3	135			POZZO DI BORGO	VNR		relatif à l'installation de toilettes publiques sur l'Esplanade des Invalides.	SIMONDON	Retiré	13-juin-19

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	136bis		Exécutif		A	2019 DDCT 26	Amendement technique.	BIDARD	Adopté	13-juin-19
4	137	249	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE, PRIMET	VNR		relatif à une plaque en hommage à Chantal Rogerat.	BIDARD	Adopté	13-juin-19
4	138		LRI, 100% Paris	BERTHOUT, BURKLI, CEYRAC, BOILLOT, BOUGERET, PERIFAN	VNR		relatif à l'éligibilité du Pass Paris Seniors dès 62 ans.	BRIDIER	Rejeté	13-juin-19
4	139		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à la création d'un Pass Vacances Seniors.	BRIDIER	Retiré	13-juin-19
4	139bis	250	Exécutif		VNR		En réponse au V139.	BRIDIER	Adopté	13-juin-19
4	140		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif au poste de direction de l'EHPAD Jardin des plantes.	BRIDIER	Rejeté	13-juin-19
4	141	251	UDI - MODEM	NAHMIAS	VNR		relatif aux aides sociales à destination des seniors.	BRIDIER	Adopté	13-juin-19
4	142	252	SOCA	DAGNAUD, VAUGLIN	VNR		relatif aux conditions de financement des ateliers sociolinguistiques.	BROSSEL	Adopté	13-juin-19
4	143	253	EGCP	PETIT	VNR		relatif aux conditions de financement des ateliers sociolinguistiques.	BROSSEL	Adopté	13-juin-19
4	144	254	GEP	GLEIZES, BELLIARD	VNR		relatif à l'utilisation du fichier SI-VIC par l'AP-HP.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	13-juin-19
4	145		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE, LE RESTE	VNR		relatif à la fermeture de services de gériatrie par l'AP-HP.	SOUYRIS	Retiré	13-juin-19
4	145bis	255	Exécutif		VNR		En réponse au V145	SOUYRIS	Adopté	13-juin-19

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	146		PCF-FG	BONNET-OULALDI, BEGUE	VNR		relatif à la situation de l'AP-HP et de l'Hôpital Dieu.	SOUYRIS	Rejeté	13-juin-19
4	147	256	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif aux services d'accueil des urgences des hôpitaux de l'AP-HP.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	13-juin-19
4	148		NI	SIMONNET	VNR		relatif à un débat sur le projet de "Nouvelle AP-HP".	SOUYRIS	Rejeté	13-juin-19
4	149		LRI, 100% Paris	BERTHOUT, DUMAS	VNR		relatif à la mise à disposition d'espaces de l'Hôtel Dieu à la suite de l'incendie de Notre-Dame.	SOUYRIS	Retiré	13-juin-19
4	150	257	LRI, 100% Paris	BERTHOUT, DUMAS, STOPPA-LYONNET	VNR		relatif à une cartographie de la pollution au plomb à la suite de l'incendie de Notre-Dame.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	13-juin-19
4	151		LRI, 100% Paris	BERTHOUT, DUMAS	VNR		relatif à un dépistage du saturnisme à la suite de l'incendie de Notre-Dame.	SOUYRIS	Rejeté	13-juin-19
4	152		PPCI	VESPERINI	VNR		relatif aux risques liés à l'alcoolisation fœtale.	SOUYRIS	Retiré	13-juin-19
4	213		Exécutif		A	2019 DASES 86	Amendement technique.	VERSINI	Adopté	13-juin-19
4	153		Exécutif		A	2019 DASES 122	Amendement technique.	VERSINI	Adopté	13-juin-19
4	214		Exécutif		A	2019 DASES 160	Amendement technique.	VERSINI	Adopté	14-juin-19
4	154	258	SOCA	COUMET, OLIVIER, de LA GONTRIE	VNR		relatif à un centre d'hébergement au sein du lycée Lazare Ponticelli (13e).	VERSINI	Adopté (amendé)	14-juin-19
4	155	259	GEP	KONE, JULIEN, BELLIARD	VNR		relatif à la réforme du système de veilles de nuit dans les établissements de l'ASE.	VERSINI	Adopté (amendé)	14-juin-19

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	156		LRI	BOULARD, PECHENARD, BOUGERET, NAHMIAS	VNR		relatif a l'ouverture d'un centre d'accueil pour les personnes migrantes (17e).	VERSINI	Rejeté	14-juin-19
4	157	260	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à la pérennisation du Lieu de mise à l'abri des familles à la rue, 20 rue de Santeuil.	VERSINI	Adopté (amendé)	14-juin-19
4	158	261		POZZO DI BORGO	VNR		relatif à la mendicité infantile.	VERSINI	Adopté (amendé)	14-juin-19
4	159		NI	SIMONNET	VNR		relatif au Palais de la Femme.	VERSINI	Rejeté	14-juin-19
5	160		Exécutif		A	2019 DLH 84	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	14-juin-19
5	161		Exécutif		A	2019 DU 78	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	14-juin-19
5	162		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif aux baux de la loi de 1948.	BROSSAT	Rejeté	14-juin-19
5	163		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à une exonération du Supplément de Loyer de Solidarité pour les locataires de la RIVP.	BROSSAT	Retiré	14-juin-19
5	163bis	262	Exécutif		VNR		En réponse aux V162 et V163.	BROSSAT	Adopté	14-juin-19
5	164		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif aux rémunérations à Paris-Habitat OPH.	BROSSAT	Rejeté	14-juin-19
5	165		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à l'opération de réhabilitation du groupe immobilier Geoffroy St Hilaire, Censier, Santeuil, Fer-à-Moulin.	BROSSAT	Rejeté	14-juin-19
5	166		100% Paris, LRI	BOURNAZEL, HONORE, MONTANDON	VNR		relatif à une nouvelle politique des loyers des bailleurs sociaux.	BROSSAT	Rejeté	14-juin-19

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	167		UDI - MODEM	NAHMIAS, GATEL, HELARD	VNR		relatif au dispositif de garantie de paiement de loyer pour les seniors.	BROSSAT	Retiré	14-juin-19
5	167bis	263	Exécutif		VNR		En réponse au V167.	BROSSAT	Adopté	14-juin-19
5	168		NI	SIMONNET	VNR		relatif au conventionnement d'immeubles (12e et 20e).	BROSSAT	Rejeté	14-juin-19
5	169		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux expulsions locatives.	BROSSAT	Rejeté	14-juin-19
5	169bis	264	Exécutif		VNR		En réponse au V169.	BROSSAT	Adopté	14-juin-19
5	218		Exécutif		A	2019 DU 102	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	14-juin-19
5	170	265	SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif à la création d'un espace vert sur la parcelle sise 89 rue Saint-Maur, 70 avenue Parmentier et 13 passage Saint-Ambroise.	MISSIKA	Adopté	14-juin-19
5	171		SOCA	COUMET, OLIVIER, de LA GONTRIE	VNR		relatif au programme de l'opération Tolbiac-Moulinet (13e).	MISSIKA	Retiré	14-juin-19
5	172		DP	LANG	VNR		relatif à l'opération d'urbanisme Tolbiac-Moulin des Prés.	MISSIKA	Retiré	14-juin-19
5	172bis	266	Exécutif		VNR		En réponse aux V171 et V172.	MISSIKA	Adopté	14-juin-19
5	173	267	SOCA	DAGNAUD, MADEC, JEMNI	VNR		relatif à l'intégrité paysagère de la rue de Bellevue.	MISSIKA	Adopté	14-juin-19
5	174	268	GEP	KONE, JOMIER	VNR		relatif à l'intégrité paysagère de la rue de Bellevue (19e).	MISSIKA	Adopté	14-juin-19

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	175		GEP	BOUTAULT, JULIEN, BELLIARD, KONE	VNR		relatif au projet Charles de Gaulle Express.	MISSIKA	Rejeté	14-juin-19
5	176	269	PCF-FG, EGCP, GEP	BONNET-OULALDJ, FILOCHE, CONTASSOT, MOREL	VNR		relatif au projet de Maison des médias libres.	MISSIKA	Adopté (amendé)	14-juin-19
5	177	270	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la centrale à bétons Lafarge (15e).	MISSIKA	Adopté	14-juin-19
5	178	271	100% Paris, LRI	GOUJON, de CLERMONT-TONNERRE	VNR		relatif à l'espace d'exploitation de Lafarge Béton sur le port de Javel Bas (15e).	MISSIKA	Adopté	14-juin-19
5	179		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la centrale à bétons du groupe Lafarge sur les bords de Seine (15e).	MISSIKA	Rejeté	14-juin-19
5	180		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à la participation de représentants de la Ville à l'établissement public chargé de la restauration de la cathédrale Notre-Dame.	MISSIKA	Rejeté	14-juin-19
5	181		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux travaux de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris.	MISSIKA	Rejeté	14-juin-19
5	182	272		POZZO DI BORGO	VNR		relatif aux capteurs de présence sur les écrans publicitaires de métro parisien.	MISSIKA	Adopté	14-juin-19
5	183		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la révision du PLU concernant l'Hôtel Dieu.	MISSIKA	Rejeté	14-juin-19
5	184		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux projets de densification urbaine.	MISSIKA	Rejeté	14-juin-19
6	185		GEP	JULIEN, MEES	VNR		relatif à la création de cantines scolaires dans le 18e.	BLOCHE	Rejeté	14-juin-19

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	186	273	GEP	BELLIARD, MOREL, KONE	VNR		relatif à la suppression des nitrites dans les cantines.	BLOCHE	Adopté (amendé)	14-juin-19
6	187	274	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif au projet de loi sur l'école de la confiance.	BLOCHE	Adopté	14-juin-19
6	188		EGCP, PCF-FG, GEP	MAQUOI, PRIMET, GLEIZES	VNR		relatif à la loi Blanquer.	BLOCHE	Retiré	14-juin-19
6	189		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la loi Blanquer.	BLOCHE	Retiré	14-juin-19
6	189bis	275	Exécutif		VNR		En réponse aux V187, 188 et 189.	BLOCHE	Adopté	14-juin-19
6	190	276	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif aux enseignements artistiques.	BLOCHE	Adopté (amendé)	14-juin-19
6	191	277	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à 3 lycéens du lycée Hector Guimard (19e).	BLOCHE	Adopté	14-juin-19
6	192	278	EGCP	MAQUOI	VNR		relatif à la baisse de la DHG dans les collèges du 20e.	BLOCHE	Adopté	14-juin-19
6	193		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la sectorisation des collèges.	BLOCHE	Rejeté	14-juin-19
6	194		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux dégâts des eaux dans l'école Tlemcen.	BLOCHE	Retiré	14-juin-19
6	195	279	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif aux modes d'accueil du jeune enfant.	CHARNOZ	Adopté (amendé)	14-juin-19
6	196		DP	LANG	VNR		relatif aux jardins d'enfants.	CHARNOZ	Rejeté	14-juin-19
6	197	280	100% Paris	GOUJON, MENGUY, COURTOIS	VNR		relatif au jardin d'enfants des Quatre Frères Peignot.	BLOCHE	Adopté	14-juin-19

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	198	281	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif au remplacement des personnels en congés dans les établissements municipaux d'accueil de la petite enfance.	BLOCHE	Adopté	14-juin-19
6	199	282	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à Parcoursup.	LEMARDELEY	Adopté (amendé)	14-juin-19
6	200		LRI	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à la subvention à l'UNEF.	LEMARDELEY	Rejeté	14-juin-19
6	201		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Michel Serres.	LEMARDELEY	Retiré de l'ODJ	14-juin-19
7	202	283	Exécutif		VNR		relatif à l'attribution à Loujain Al-Hathloul de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris.	KLUGMAN	Adopté	14-juin-19
7	203		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris aux journalistes, écrivains et intellectuels emprisonnés en Turquie.	KLUGMAN	Retiré	14-juin-19
7	204		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Julian Assange.	KLUGMAN	Rejeté	14-juin-19
7	205		Exécutif		A	2019 DJS 4	Amendement technique.	MARTINS	Adopté	14-juin-19
7	215		LRI		A	2019 DJS 155	Amendement technique.	MARTINS	Adopté	14-juin-19
7	206		GEP	BELLIARD, MOREL	VNR		relatif aux redevances payées par la SESE pour l'exploitation du Parc des Princes.	MARTINS	Rejeté	14-juin-19
7	207		GEP	BOUTAULT, BELLIARD, KONE	VNR		relatif au soutien financier des JOP 2024 par des entreprises polluantes.	MARTINS	Rejeté	14-juin-19

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	208		LRI, 100% Paris	BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, DATI, GOUJON, BOULARD, BOILLOT	VNR		relatif à la saisine des maires d'arrondissement sur les arrêts des lignes régulières de bus de tourisme.	MARTINS	Retiré	14-juin-19
7	209		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux cars et bus touristiques dans Paris.	MARTINS	Rejeté	14-juin-19
7	210		NI	SIMONNET	VNR		relatif au terminal T4 de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle.	MARTINS	Rejeté	14-juin-19
7	211		NI	SIMONNET	VNR		relatif à un référendum d'initiative partagée sur la privatisation d'Aéroports de Paris.	VERON	Retiré	14-juin-19
7	211bis	284	Exécutif		VNR		En réponse au V211.	VERON	Adopté	14-juin-19
7	212		NI	SIMONNET	VNR		relatifs aux moyens financiers du mouvement associatif.	VERON	Rejeté	14-juin-19

Tableau des votes des groupes politiques.

											Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes		Radical de Gauche, Centre et Indépendant		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs		100%PARIS		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
"METROPOLE DU GRAND PARIS"																																	
5	1	196	SOCA	FERAUD	V	2019 SG 37	relatif au Grand Paris Express.	MISSIKA	Adopté	11-juin-19														X	X							
5						2019 SG 37	Communication.	MISSIKA	Pas de vote	11-juin-19																							
5	2bis		Exécutif		A	2019 SG 15	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	11-juin-19																							
5						2019 SG 15		MISSIKA	Adopté	11-juin-19																							X
5						2019 SG 31		MISSIKA	Adopté	11-juin-19																							X
5						2019 SG 33		MISSIKA	Adopté	11-juin-19																							X
5						2019 SG 35		MISSIKA	Adopté	11-juin-19																							X
5						2019 DPE 7		MISSIKA	Adopté	11-juin-19																							X
5						2019 DPE 27		MISSIKA	Adopté	11-juin-19																							X
3	3		NI	SIMONNET	V	2019 DPE 38	relatif à la qualité de la Seine et de la Marne.	BLAUEL	Retiré	11-juin-19																							
3	3bis	197	Exécutif		V	2019 DPE 38	En réponse au V3.	BLAUEL	Adopté	11-juin-19																			X				
3						2019 DPE 38		BLAUEL	Adopté	11-juin-19																							
3						2019 DAC62		BLAUEL	Adopté	11-juin-19																							
3						2019 DAC 387		BLAUEL	Adopté	11-juin-19																							
3						2019 DAC 399		BLAUEL	Adopté	11-juin-19																							
3						2019 DVD 42		BLAUEL	Adopté	11-juin-19																							
3						2019 DVD 44		BLAUEL	Adopté	11-juin-19																							
3						2019 DVD 49		BLAUEL	Adopté	11-juin-19																							
3						2019 DVD 57		BLAUEL	Adopté	11-juin-19																							
M.I.E "LE PERIPHERIQUE, QUELLES PERSPECTIVES DE CHANGEMENT ?"																																	
5	4		GEP	BELLIARD, KONE	V	2019 DDCT 116	relatif à l'établissement d'un calendrier des festivités.	MISSIKA	Retiré	11-juin-19																							
5	5		GEP	BELLIARD, KONE	V	2019 DDCT 116	relatif à l'organisation d'une concertation métropolitaine et citoyenne.	MISSIKA	Retiré	11-juin-19																							
5	6		GEP	BELLIARD, KONE	V	2019 DDCT 116	relatif au moratoire sur les constructions aux abords et sur le périphérique.	MISSIKA	Rejeté	11-juin-19	X				X		X		X		X			X	X			X		X		
5	7		LRI, 100% Paris	BERTHOUT, BURKLI, BERTHAULT, FANFANT, LEFEVRE	V	2019 DDCT 116	relatif à une régulation dynamique de la vitesse sur le périphérique.	MISSIKA	Rejeté	11-juin-19	X		X		X		X		X		X			X					X		
5						2019 DDCT 116	Rapport de la M.I.E.	MISSIKA	Pas de vote	11-juin-19																							
"COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2019"																																	
1	8		Exécutif		A	2019 DFA 44	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	11-juin-19													X							X		
1						2019 DFA 44		GREGOIRE	Adopté	11-juin-19													X		X		X		X		
1						2019 DFA 45		GREGOIRE	Adopté	11-juin-19													X		X		X		X		
1						2019 DFA 46		GREGOIRE	Adopté	11-juin-19													X		X		X		X		
1						2019 DFA 47		GREGOIRE	Adopté	11-juin-19													X		X		X		X		
1						2019 DFA 40		GREGOIRE	Adopté	11-juin-19														X	X			X	X		
1						2019 DFA 39		GREGOIRE	Adopté	11-juin-19														X	X			X	X		
1						2019 DILT 3		GREGOIRE	Adopté	11-juin-19													X		X		X		X		
1						2019 DILT 5		GREGOIRE	Adopté	11-juin-19													X		X		X		X		
1						2019 DPE 20		GREGOIRE	Adopté	11-juin-19													X		X		X		X		
1						2019 DPE 21		GREGOIRE	Adopté	11-juin-19													X		X		X		X		
1						2019 DPE 18		GREGOIRE	Adopté	11-juin-19													X		X		X		X		
1						2019 DPE 19		GREGOIRE	Adopté	11-juin-19													X		X		X		X		
1						2019 DEVE 19		GREGOIRE	Adopté	11-juin-19													X		X		X		X		
1						2019 DEVE 20		GREGOIRE	Adopté	11-juin-19													X		X		X		X		
1						2019 PP 20		GREGOIRE	Adopté	11-juin-19																							

											Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes		Radical de Gauche, Centre et Indépendant		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes , Constructifs		100%PARIS		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
1						2019 PP 19		GREGOIRE	Adopté	11-juin-19																							
1						2019 DASES 47		GREGOIRE	Adopté	11-juin-19																							
1						2019 DRH 41	Communication.	GREGOIRE	Pas de vote	11-juin-19																							
"PLAN DE SAUVETAGE DES EGLISES PARISIENNES"																																	
2	9		UDI - MODEM	LECOUTURIER	V	2019 LRI 1	relatif à la restauration du patrimoine cultuel.	TAIEB	Rejeté	12-juin-19			X								X											
2	10			POZZO DI BORGO	V	2019 LRI 1	relatif à la mise en valeur du patrimoine cultuel.	TAIEB	Rejeté	12-juin-19			X								X							X				
2	11		PPCI	DUBUS	V	2019 LRI 1	relatif à la promotion des professions d'art et du patrimoine.	TAIEB	Retiré	12-juin-19																						
2	11bis	198	Exécutif		V	2019 LRI 1	En réponse aux V9, V10 et V11.	TAIEB	Adopté	12-juin-19														X		X		X	X			
2						2019 LRI-1		TAIEB	Rejeté	12-juin-19	X		X		X			X	X					X		X					
"AMELIORATION DE LA MIXITE SOCIALE DANS LES COLLEGES PARISIENS"																																	
6						2019 PCF-FG 1		BLOCHE	Adopté	12-juin-19								X						X	X		X		X			
AUTRES DOSSIERS																																	
1						2019 DFA 55		BROS	Adopté	11-juin-19																						
1						2019 DAE 147		GABELOTAUD	Adopté	11-juin-19																						
1						2019 DAE 203		GABELOTAUD	Adopté	11-juin-19																						
1	12	199	PPCI	DUBUS	VNR		relatif à l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée dans le 17e.	GABELOTAUD	Adopté (amendé)	11-juin-19																						
1	13	200	NI	SIMONNET	VNR		relatif aux Missions Locales d'Île-de-France et de Paris.	GABELOTAUD	Adopté	11-juin-19													X			X						
1						2019 SG 26		GREGOIRE	Adopté	11-juin-19				X																		
1	14		GEP	BOUTAULT, BELLIARD	VNR		relatif à la communication des éléments concernant les balises connectées des futurs MUI.	GREGOIRE	Rejeté	11-juin-19											X			X		X					
1	15	201	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif au droit de vote des personnes incarcérées.	GREGOIRE	Adopté	11-juin-19													NPPV									
1	16		LRI	BERTHOUT, de FROMENT, GABORIAU	VNR		relatif au budget 2019 de la Ville.	GREGOIRE	Retiré	11-juin-19																						
1	17		PPCI	VESPERINI	VNR		relatif à la délivrance des titres d'identité.	GREGOIRE	Retiré (non présenté)	11-juin-19																						
1	18		NI	SIMONNET	VNR		relatif au centre d'Archives LGBTQI.	GREGOIRE	Rejeté	11-juin-19											X		X		X		X			X		
1						2019 DAE 194		GUHL	Adopté	11-juin-19																						X
1						2019 DAE 198		GUHL	Adopté	11-juin-19																						
1	19		PPCI	PAWLIK	VNR		relatif à l'installation de frigos solidaires.	GUHL	Rejeté	11-juin-19	X		X								X										
1						2019 DAJ 10		LEVIEUX	Adopté	11-juin-19																						X
1	216		Exécutif		A	2019 DAJ 11	Amendement technique.	LEVIEUX	Adopté	11-juin-19																						
1						2019 DAJ 11		LEVIEUX	Adopté	11-juin-19																						X
1						2019 DICOM 9		LEVIEUX	Adopté	11-juin-19					X																	
1						2019 DRH 35		LEVIEUX	Adopté	11-juin-19		X				X																
1	20	202	GEP, EGCP, PCF-FG	GLEIZES, MAQUOI, BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif à la mise en place de services numériques en complément du service postal.	LEVIEUX	Adopté	11-juin-19																		X					
1	21		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la loi de transformation de la Fonction publique.	LEVIEUX	Rejeté	11-juin-19											X		X		X		X		X			
1	22	203	SOCA	VAUGLIN	V	2019 DAE 206	relatif à l'implantation et à l'animation d'une conciergerie sociale et solidaire (11e).	POLSKI	Adopté	11-juin-19																						
1						2019 DAE 206		POLSKI	Adopté	11-juin-19																						

											Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes		Radical de Gauche, Centre et Indépendant		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes , Constructifs		100%PARIS		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
1	23		LRI	BOULARD, KUSTER, BOUGERET	V	2019 DU 146	relatif à l'application des exonérations aux commerçants des avenue de Wagram, des Ternes, Carnot et Mac-Mahon.	POLSKI	Rejeté	11-juin-19			X								X												
1						2019 DU 146		POLSKI	Adopté	11-juin-19																						
1	24	204	SOCA	FERAUD	VNR		relatif au soutien des commerçants touchés par l'incendie de Notre-Dame.	POLSKI	Adopté	11-juin-19																X						
1	25	205	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à l'indemnisation des commerçants du quartier Notre-Dame.	POLSKI	Adopté (amendé)	11-juin-19																						
1	26		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, LE RESTE	VNR		relatif à la préemption des baux commerciaux dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires (10e).	POLSKI	Retiré	11-juin-19																						
1	26bis	206	Exécutif		VNR		En réponse au V26.	POLSKI	Adopté	11-juin-19																						
1	27		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif aux stands de nourriture biologique sur les marchés.	POLSKI	Retiré	11-juin-19																						
1	28		PPCI	VESPERINI	VNR		relatif à la verbalisation des terrasses ouvertes.	POLSKI	Rejeté	11-juin-19			X								X			X				X	X			
2						2019 DAC 29		GIRARD	Adopté	11-juin-19																						
2						2019 DAC 40		GIRARD	Adopté	11-juin-19																						
2						2019 DAC 56		GIRARD	Adopté	11-juin-19																						
2						2019 DAC 135		GIRARD	Adopté	11-juin-19																						
2						2019 DAC 220		GIRARD	Adopté	11-juin-19																						
2						2019 DAC 221		GIRARD	Adopté	11-juin-19																						
2						2019 DAC 222		GIRARD	Adopté	11-juin-19																						
2	29		Exécutif		A	2019 DAC 226	Amendement technique.	GIRARD	Adopté	11-juin-19																						
2						2019 DAC 226		GIRARD	Adopté	11-juin-19																						
2						2019 DAC 415		GIRARD	Adopté	11-juin-19																						
2						2019 DAC 748		GIRARD	Adopté	11-juin-19																						
2	30		Exécutif		A	2019 DAC 757	Amendement technique.	GIRARD	Adopté	11-juin-19																						
2						2019 DAC 757		GIRARD	Adopté	11-juin-19																						
2						2019 DICOM 6		GIRARD	Adopté	11-juin-19																						
2						2019 DU 128		GIRARD	Adopté	11-juin-19																						
2	31	207	SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif à un hommage à Gérald Bloncourt (11e).	GIRARD	Adopté	11-juin-19																						
2						2019 DAC 53		HOCQUARD	Adopté	11-juin-19																						
2						2019 DAC 71		HOCQUARD	Adopté	11-juin-19																						
2						2019 DAC 144		HOCQUARD	Adopté	11-juin-19																						
2						2019 DAC 158		HOCQUARD	Adopté	11-juin-19																						
2						2019 DAC 227		HOCQUARD	Adopté	11-juin-19																						
2	32		Exécutif		A	2019 DAE 38	Amendement technique.	HOCQUARD	Adopté	11-juin-19																						
2						2019 DAE 38		HOCQUARD	Adopté	11-juin-19																						
2						2019 DAE 195		HOCQUARD	Adopté	11-juin-19																						
2						2019 DDCT 99		HOCQUARD	Adopté	11-juin-19																						
2						2019 DU 124		HOCQUARD	Adopté	11-juin-19																						
2	33	208	SOCA, PCF-FG	DAGNAUD, GAILLANNE	VNR		relatif à la situation du restaurant-librairie le 108.	HOCQUARD	Adopté	11-juin-19																						
2	34	209	SOCA	COUMET, OLIVIER, de LA GONTRIE	VNR		relatif à l'évolution de la gestion du bâtiment M1D, sis 20 rue Primo Levi (13e).	HOCQUARD	Adopté (amendé)	11-juin-19																						
2	35		EGCP, GEP, PCF-FG	FILOCHE, CONTASSOT, BELLIARD, PRIMET, BONNET-OULALDJ	VNR		relatif à l'activité de Concrete.	HOCQUARD	Retiré	11-juin-19																						
2	36		100% Paris, LRI	BOURNAZEL, MONTANDON	VNR		relatif à la boîte de nuit La Concrete.	HOCQUARD	Retiré	11-juin-19																						
2	36bis	210	Exécutif		VNR		En réponse aux V35 et V36.	HOCQUARD	Adopté	11-juin-19														NPPV			X					

											Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes		Radical de Gauche, Centre et Indépendant		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes , Constructifs		100%PARIS		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
2	37		LRI	GIANNESINI, ONGHENA	VNR		relatif au déménagement du Théâtre de Verre.	HOCQUARD	Retiré	11-juin-19																						
2	37bis	211	Exécutif		VNR		En réponse au V37	HOCQUARD	Adopté	11-juin-19																						
2	38		EGCP	CONTASSOT, FILOCHE	A	2019 DAC 603	relatif au périmètre de la zone tampon.	TAIEB	Rejeté	11-juin-19			X								X			X	X				X		
2	39		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	V	2019 DAC 603	relatif au classement du site des rives de seine.	TAIEB	Rejeté	11-juin-19			X								X			X	X				X		
2						2019 DAC 603		TAIEB	Adopté	11-juin-19																						
2	40		DP	MEHAL	VNR		relatif à la fontaine des Innocents (1er).	TAIEB	Retiré	11-juin-19																						
2						2019 DAC 558		VIEU-CHARIER	Adopté	11-juin-19																						
2						2019 DAC 570		VIEU-CHARIER	Adopté	11-juin-19																						
2						2019 DEVE 64		VIEU-CHARIER	Adopté	11-juin-19																						
2						2019DEVE 67		VIEU-CHARIER	Adopté	11-juin-19																						
2						2019 DU 25		VIEU-CHARIER	Adopté	11-juin-19																						
2	41		NI	SIMONNET	A	2019 DU 117	relatif à la dénomination Place de Jérusalem (17e).	VIEU-CHARIER	Rejeté	12-juin-19	X		X						X		X		X		X		X		X		
2						2019 DU 117		VIEU-CHARIER	Adopté	11-juin-19		X		X																		
2						2019 DU 118		VIEU-CHARIER	Adopté	11-juin-19																						
2						2019 DU 122		VIEU-CHARIER	Adopté	11-juin-19																						
2						2019 DU 135		VIEU-CHARIER	Adopté	11-juin-19																						
2						2019 DU 137		VIEU-CHARIER	Adopté	11-juin-19																						
2	42	212	SOCA	COUMET, OLIVIER, de LA GONTRIE	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Victor Gambet.	VIEU-CHARIER	Adopté	12-juin-19																						
2	43	213	SOCA	VAUGLIN, BARATTI-ELBAZ	VNR		relatif à la dénomination du jardin central de la Place de la Nation.	VIEU-CHARIER	Adopté	12-juin-19																						
2	44	214	SOCA	CALANDRA, ASSOULINE, BACHE	VNR		relatif à la dénomination Yvonne Godard d'une nouvelle piscine (20e).	VIEU-CHARIER	Adopté	12-juin-19																						
2	45	215	PCF-FG, SOCA, EGCP, RG-CI, DP	BONNET-OULALDJ, PRIMET, FERAUD, FILOCHE, CONTASSOT, GOLDGRAB, BARGETON	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Julien Lauprêtre (12e).	VIEU-CHARIER	Adopté	12-juin-19																						
2	46	216	LRI	MONTANDON	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Julien Lauprêtre.	VIEU-CHARIER	Adopté	12-juin-19																						
2	47	217	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif à une dénomination en hommage à James Baldwin.	VIEU-CHARIER	Adopté	12-juin-19																						
2	48	218	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, GAILLANNE, PRIMET, TINTI	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Martine Durlach (19e).	VIEU-CHARIER	Adopté	12-juin-19																						
2	49		100% Paris, LRI	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, EVREN, COURTOIS	VNR		relatif à une dénomination en hommage aux maîtres Cédric de Pierrepont et Alain Bertoncello.	VIEU-CHARIER	Rejeté	12-juin-19			X																			
2	50	219	100% Paris, LRI	GOUJON, de CLERMONT-TONNERRE, CEYRAC, COURTOIS	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Jean Vanier (15e).	VIEU-CHARIER	Adopté	12-juin-19																						
2	51	220	100% Paris, LRI	GOUJON, de CLERMONT-TONNERRE, MENGUY, COURTOIS	VNR		relatif à une dénomination en hommage à l'École théorique et pratique en électromécanique Bréguet (15e).	VIEU-CHARIER	Adopté	12-juin-19																						
2	52		DP	MEHAL	VNR		relatif à une dénomination "Place des Trois-Dumas".	VIEU-CHARIER	Rejeté	12-juin-19			X								X			X		X		X	X		
						2019 DVD 51		BLAUEL	Adopté	12-juin-19																						

											Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes		Radical de Gauche, Centre et Indépendant		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes , Constructifs		100%PARIS		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
3	53	221	GEP	MOREL, BELLIARD, JULIEN	VNR		relatif aux opérations de performance énergétique des écoles.	BLAUEL	Adopté	12-juin-19																							
3	54	222	GEP	MOREL, JULIEN	VNR		relatif au pilotage du plan climat au niveau des arrondissements.	BLAUEL	Adopté	12-juin-19																							
3	55		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, LE RESTE	VNR		relatif à la hausse des tarifs réglementés de l'électricité.	BLAUEL	Rejeté	12-juin-19			X		X				X		X		X		NPPV		NPPV		X		
3	56		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif au coût et aux économies liés au déploiement du compteur Linky.	BLAUEL	Rejeté	12-juin-19				X												X					
3	57		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à un afficheur déporté des compteurs électriques Linky.	BLAUEL	Rejeté	12-juin-19				X																	
3	58		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à la communication des informations de consommation des compteurs Linky.	BLAUEL	Rejeté	12-juin-19				X																	
3	59	223	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, GAILLANNE, PRIMET, TINTI	VNR		relatif aux personnels de la compagnie Canauxrama.	BLAUEL	Adopté (amendé)	12-juin-19																						
3	60		NI	SIMONNET	VNR		relatif au salariés de Canauxrama.	BLAUEL	Retiré	12-juin-19																						
3	61		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la DSP concernant la distribution de chaleur de la CPCU.	BLAUEL	Rejeté	12-juin-19	X				X		X		X		X		X		X		X		X		
3	62		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux travaux du RER E.	BLAUEL	Rejeté	12-juin-19			X											X					NNPV		
3						2019 DEVE 70		BLAUEL	Adopté	12-juin-19																					
3	63		GEP	KONE, BELLIARD, MEES	VNR		relatif à la ligne ferroviaire Perpignan-Rungis.	SOLANS	Retiré	12-juin-19																					
3	64		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, LE RESTE	VNR		relatif à la ligne ferroviaire MIN de Rungis-Perpignan.	SOLANS	Retiré	12-juin-19																					
3	65		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif au maintien de la ligne "train des primeurs" Perpignan-Rungis.	SOLANS	Retiré	12-juin-19																					
3	65bis	224	Exécutif		VNR		En réponse aux V63, 64 et 65.	SOLANS	Adopté	12-juin-19														X							
3						2019 DDCT 73		BROSSEL	Adopté	12-juin-19																					
3						2019 DDCT 92		BROSSEL	Adopté	12-juin-19																					
3	66	225	SOCA	FERAUD	VNR		relatif à la sécurité des Parisiennes et des Parisiens.	BROSSEL	Adopté	12-juin-19							X							X		X			X	
3	67	226	SOCA	CORDEBARD	VNR		relatif au renforcement des moyens dédiés à la sécurité publique dans le 10e.	BROSSEL	Adopté	12-juin-19							X							X	X				X	
3	68	227	SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif au renforcement des moyens dédiés à la sécurité publique dans le 11e.	BROSSEL	Adopté	12-juin-19							X							X		X			X	
3	69	228	SOCA	LEJOINDRE	VNR		relatif à la securité des Parisiennes et des Parisiens dans le 18e.	BROSSEL	Adopté	12-juin-19							X							X		X			X	
3	70	229	SOCA	DAGNAUD, MADEC	VNR		relatif aux moyens de la police nationale dans le 19e.	BROSSEL	Adopté	12-juin-19							X							X		X			X	
3	71	230	EGCP	PETIT	VNR		relatif au renfort de moyens pour les commissariats d'arrondissements.	BROSSEL	Adopté	12-juin-19							X							X		X				
3	72	231	LRI, 100% Paris	BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, DATI, GOUJON, PECHENARD	VNR		relatif à la communication des chiffres de la délinquance et des effectifs policiers.	BROSSEL	Adopté	12-juin-19							X														
3	73		GEP	BOUTAULT, MEES, JULIEN, MOREL, BELLIARD	VNR		relatif à l'usage des balles de défense LBD et des grenades GLI F4.	BROSSEL	Rejeté	12-juin-19					X				X		X		X		X		X		X		
3	74		GEP	JULIEN, MOREL, BELLIARD, MEES, GLEIZES	VNR		relatif au droit de manifester.	BROSSEL	Retiré	12-juin-19																					
3	75		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, LE RESTE	VNR		relatif aux événements de la Pitié-Salpêtrière du 1er mai 2019.	BROSSEL	Rejeté	12-juin-19				X			X		X		X		X		X		X		X		

											Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes		Radical de Gauche, Centre et Indépendant		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes , Constructifs		100%PARIS		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
3	76		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif au respect et à la protection des libertés publiques.	BROSSEL	Rejeté	12-juin-19				X			X		X		X		X		X		X		X		
3	77		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'interpellation d'un jeune dans le 20e.	BROSSEL	Rejeté	12-juin-19				X	X		X		X		X		X		X		X		X		
3	77bis	232	Exécutif		VNR		En réponse aux V74, 75, 76, 77	BROSSEL	Adopté	12-juin-19														X							
3	78		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à la fermeture effective la nuit du jardin Truillot (11e).	BROSSEL	Rejeté	12-juin-19	X		X		X		X		X		X									
3	79		100% Paris	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à la sécurité dans le quartier Barbès.	BROSSEL	Rejeté	12-juin-19	X		X		X				X		X									
3	80	233	LRI, 100% Paris	BERTHOUT, GOUJON, PECHENARD	VNR		relatif à la réponse pénale à l'encontre des pickpockets récidivistes.	BROSSEL	Adopté	12-juin-19															NPPV						
3	217		Exécutif		A	2019 DEVE 48	Amendement technique.	KOMITES	Adopté	13-juin-19																					
3						2019 DEVE48		KOMITES	Adopté	13-juin-19																					
3	81		Exécutif		A	2019 DEVE 52	Amendement technique.	KOMITES	Adopté	13-juin-19																					X
3						2019 DEVE 52		KOMITES	Adopté	13-juin-19																					X
3						2019 DEVE 54		KOMITES	Adopté	13-juin-19																					X
3	82	234	LRI	BERTHOUT	V	2019 DEVE 74	relatif au bien-être animal.	KOMITES	Adopté	13-juin-19				X																
3	83	235	LRI	BERTHOUT	V	2019 DEVE 74	relatif à des rencontres des personnes âgées, dépendantes ou en situation de handicap avec des chiens.	KOMITES	Adopté	13-juin-19																					X
3	84		LRI	BERTHOUT	V	2019 DEVE 74	relatif à la création de nouveaux espaces canins.	KOMITES	Retiré	13-juin-19																					
3	85	236	LRI	BERTHOUT	V	2019 DEVE 74	relatif à la sensibilisation des publics scolaires à l'action des chiens guides pour mal voyants.	KOMITES	Adopté	13-juin-19																					X
3						2019 DEVE 74		KOMITES	Pas de vote	13-juin-19																					
3	86		GEP	JULIEN, GLEIZES, MEES, BELLIARD, KONE	V	2019 DEVE 92	relatif à la transformation de la SAEMPF en SPL.	KOMITES	Rejeté	13-juin-19							X		X		X		X			X	X			
3	87		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL, PRIMET	V	2019 DEVE 92	relatif à la création d'une SPL ayant pour objet la construction et la gestion d'un parc funéraire.	KOMITES	Rejeté	13-juin-19							X		X		X		X		X		X		X	
3	88		NI	SIMONNET	V	2019 DEVE 92	relatif au retrait de la DSP.	KOMITES	Rejeté	13-juin-19							X		X		X		X		X		X		X	
3						2019 DEVE 92		KOMITES	Adopté	13-juin-19	X			X	X															
3						2019 DEVE 93		KOMITES	Adopté	13-juin-19	X				X															
3	89	237	GEP	MOREL, BELLIARD, GLEIZES, BOUTAULT	VNR		relatif à un bilan des zones débitumées.	KOMITES	Adopté	13-juin-19																					
3	90	238	GEP	MOREL, BELLIARD, JULIEN, KONE	VNR		relatif à une cartographie des arbres plantés et des espaces verts créés pendant la mandature.	KOMITES	Adopté	13-juin-19					X		X		X		X			X			X		X		
3	91	239	LRI	d'HAUTESERRE	VNR		relatif à la rénovation des jardins des Champs-Elysées.	KOMITES	Adopté	13-juin-19																					
3	92		LRI	BOULARD, KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif à l'ouverture au public de la tranchée Pereire de la Petite Ceinture (17e).	KOMITES	Rejeté	13-juin-19	X		X		X		X		X		X									
3						2019 DVD 16		NAJDOVSKI	Adopté	13-juin-19																					
3	93		PPCI	DUBUS	V	2019 DVD 17	relatif aux Recours Administratifs Préalables Obligatoires.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19	X		X		X				X		X									
3						2019 DVD 17		NAJDOVSKI	Pas de vote	13-juin-19																					
3						2019 DVD 63		NAJDOVSKI	Adopté	13-juin-19																					
3	94		PPCI	VESPERINI	A	2019 DVD 66	relatif à la prise en charge d'un accompagnant principal.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19	X		X		X				X		X									X

											Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes		Radical de Gauche, Centre et Indépendant		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes , Constructifs		100%PARIS		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
3	95		LRI	BERTHOUT	V	2019 DVD 66	relatif à des mesures de gratuité des transports pour les 4-11 ans.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19	X		X		X				X		X											
3						2019 DVD 66		NAJDOVSKI	Adopté	13-juin-19														X								
3	96	240	SOCA	DAGNAUD, JEMNI	VNR		relatif aux nuisances du chantier RATP de la station de métro Pyrénées.	NAJDOVSKI	Adopté	13-juin-19																							
3	97		LRI	GIANNESINI, ONGHENA	VNR		relatif aux nuisances générées par le chantier avenue Bolivar.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19	X		X		X		X		X		X										
3	98	241	PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA, LE RESTE	VNR		relatif au projet de suppression d'Autotrain.	NAJDOVSKI	Adopté	13-juin-19														X	NPPV		NPPV			X		
3	99	242	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la ligne intercités Paris Strasbourg.	NAJDOVSKI	Adopté	13-juin-19													X		NPPV				X		
3	100		UDI - MODEM	GATEL, HELARD	VNR		relatif à l'installation de bornes de recharge électrique dans les parkings concédés.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19	X		X		X				X		X										
3	101		DP	LAURET	VNR		relatif aux anciennes bornes Autolib'.	NAJDOVSKI	Retiré	13-juin-19																					
3	102		LRI, 100% Paris	BERTHOUT, de FROMENT, BOILLOT	VNR		relatif à une mise en demeure de SMOOVENGO.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19	X		X		X				X		X										
3	103		UDI - MODEM	GATEL, AZIERE, HELARD	VNR		relatif au service Vélib'.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19	X		X		X				X		X										
3	104		NI	SIMONNET	VNR		relatif à Vélib'.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19	X		X		X		X		X		X		X		X		X		X		
3	105	243	DP	GUILLOT	VNR		relatif à la réalisation du Plan Vélo Parisien.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	13-juin-19																					
3	106		GEP	JULIEN, BOUTAULT, MOREL, BELLIARD, KONE	VNR		relatif à une limitation de vitesse des trottinettes électriques mises en location.	NAJDOVSKI	Retiré	13-juin-19																						
3	107		LRI, 100% Paris	BERTHOUT, BOILLOT	VNR		relatif à un bilan environnemental des services de location de trottinettes sans station d'attache.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19	X		X		X		X		X		X										
3	108		LRI	BERTHOUT, BURKLI	VNR		relatif à un moratoire sur la circulation des trottinettes électriques.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19	X		X		X		X		X		X				X						
3	109		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif au port du casque obligatoire pour les utilisateurs des trottinettes électriques.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19	X		X		X		X		X		X				Liberté de vote			X			
3	110		LRI, 100% Paris	BERTHOUT, BOILLOT	VNR		relatif au bridage de la vitesse des trottinettes électrique en libre-service.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19	X		X		X		X		X		X				X						
3	111		LRI, 100% Paris	BERTHOUT, BOILLOT	VNR		relatif à la publication des statistiques d'accidentologie impliquant les trottinettes électriques.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19	X		X		X		X		X		X										
3	112		LRI, 100% Paris	BERTHOUT, BOILLOT	VNR		relatif au délai d'enlèvement des trottinettes en stationnement gênant.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19	X		X		X		X		X		X										
3	113		UDI - MODEM	GATEL, HELARD	VNR		relatif au stationnement des trottinettes électriques en flotte libre.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19	X		X		X		X		X		X										
3	114		UDI - MODEM	GATEL, HELARD	VNR		relatif à la verbalisation des usagers de trottinettes électriques en flotte libre.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19	X		X		X		X		X		X										
3	115		PPCI	VESPERINI	VNR		relatif à une régulation des trottinettes électriques.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19	X		X		X		X		X		X									X	
3	115bis	244	Exécutif		VNR		En réponse aux V106 à V115.	NAJDOVSKI	Adopté	13-juin-19														X		X		X		X	
3	116		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux trottinettes en free-floating.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19	X		X		X		X		X		X		X		X		X		X		
3	117		LRI	BOULARD, KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif aux revêtements de chaussées et trottoirs dans le 17e.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19			X		X		X		X		X										
3	118		LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif au prolongement de la ligne de bus 163 dans le 17e.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19	X		X		X		X		X		X				X		X				

											Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes		Radical de Gauche, Centre et Indépendant		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes , Constructifs		100%PARIS		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
3	119		PPCI	DUBUS	VNR		Relatif au terminus de la ligne de bus 163 situé Place Charles-Fillion (17e).	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19	X		X		X		X		X		X			X					X		
3	120		100% Paris	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif au dispositif Paris respire dans le 18e.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19	X		X		X		X		X		X										
3	121	245	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif au pouvoir de consignation des agents de la DPSP.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé oralement)	13-juin-19																					
3	122		LRI, 100% Paris	BERTHOUT, LEGARET, DATI, LECOQ, GOUJON, BOULARD	VNR		relatif à un bilan des recours auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19	X		X		X		X		X		X										
3	123		LRI, 100% Paris	BERTHOUT, LEGARET, DATI, GOUJON, BOULARD	VNR		relatif aux tarifs de stationnement dans les rues touchées par les mouvements de gilets jaunes.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19	X		X		X		X		X		X			X		X					
3	124		LRI	BERTHOUT, MONTANDON	VNR		Relatif à la déclinaison parisienne du plan régional anti-bouchon.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19	X		X		X		X		X		X			X							
3	125		LRI, 100% Paris	BERTHOUT, LEGARET, DATI, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, BOULARD	VNR		relatif à une astreinte financière pour la remise en état des trottoirs après travaux.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19	X		X		X		X		X		X										
3	126		LRI, 100% Paris	BERTHOUT, LEGARET, DATI, GOUJON, BOULARD	VNR		relatif au maintien des ASP dans tous les arrondissements.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19	X		X		X		X		X		X										
3	127		LRI	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à une enquête de l'Inspection générale de la Ville auprès des services d'urgences.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19	X		X		X		X		X		X										
3	128		UDI - MODEM	AZIERE	VNR		relatif à l'expérimentation de dépose des feux tricolores dans le 14e.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19	X		X		X		X		X		X										
3	129	246	DP	GUILLOT	VNR		relatif au bilan de la Stratégie Paris Piéton.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	13-juin-19																					
3	130		DP	LANG	VNR		relatif aux aménagements des portes d'Italie et d'Orléans.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19	X		X		X		X		X		X										
3	131		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la RATP, la SNCF et à la loi LOM.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-juin-19	X				X		X		X		X		X		NPPV		NPPV		X		
3						2019 DPE 9		SIMONDON	Adopté	13-juin-19		X		X		X														
3	132		LRI	LECUYER	VNR		relatif à l'affichage sauvage.	SIMONDON	Rejeté	13-juin-19	X		X		X		X		X		X										
3	132ter	247	Exécutif		VNR		En réponse au V132.	SIMONDON	Adopté	13-juin-19																					
3	133		100% Paris	BOURNAZEL, BERTHAULT	VNR		relatif à la lutte contre les prospectus.	SIMONDON	Rejeté	13-juin-19	X		X		X		X		X		X										
3	134	248	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif au renforcement de la sensibilisation aux déjections canines.	SIMONDON	Adopté (amendé)	13-juin-19																					
3	135			POZZO DI BORGO	VNR		relatif à l'installation de toilettes publiques sur l'Esplanade des Invalides.	SIMONDON	Retiré	13-juin-19																					
4						2019 DDCT 7		SIMONDON	Adopté	13-juin-19																					
4	136bis		Exécutif		A	2019 DDCT 26	Amendement technique.	BIDARD	Adopté	13-juin-19																					
4						2019 DDCT 26		BIDARD	Adopté	13-juin-19																					
4	137	249	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE, PRIMET	VNR		relatif à une plaque en hommage à Chantal Rogerat.	BIDARD	Adopté	13-juin-19																					X
4	138		LRI, 100% Paris	BERTHOUT, BURKLI, CEYRAC, BOILLOT, BOUGERET, PERIFAN	VNR		relatif à l'éligibilité du Pass Paris Seniors dès 62 ans.	BRIDIER	Rejeté	13-juin-19		,	X								X									
4	139		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à la création d'un Pass Vacances Seniors.	BRIDIER	Retiré	13-juin-19																					

											Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes		Radical de Gauche, Centre et Indépendant		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes , Constructifs		100%PARIS		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
4	139bis	250	Exécutif		VNR		En réponse au V139.	BRIDIER	Adopté	13-juin-19																					
4	140		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif au poste de direction de l'EHPAD Jardin des plantes.	BRIDIER	Rejeté	13-juin-19			X								X				X						
4	141	251	UDI - MODEM	NAHMIAS	VNR		relatif aux aides sociales à destination des seniors.	BRIDIER	Adopté	13-juin-19																					
4	142	252	SOCA	DAGNAUD, VAUGLIN	VNR		relatif aux conditions de financement des ateliers sociolinguistiques.	BROSSEL	Adopté	13-juin-19														X		X	NPPV			X	
4	143	253	EGCP	PETIT	VNR		relatif aux conditions de financement des ateliers sociolinguistiques.	BROSSEL	Adopté	13-juin-19														X		X				X	
4						2019 DASES 70		NORDMAN	Adopté	13-juin-19																					X
4						2019 DASES 135		SOUYRIS	Adopté	13-juin-19																					
4						2019 DASES 151		SOUYRIS	Adopté	13-juin-19																					
4	144	254	GEP	GLEIZES, BELLIARD	VNR		relatif à l'utilisation du fichier SI-VIC par l'AP-HP.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	13-juin-19														X	X					
4	145		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE, LE RESTE	VNR		relatif à la fermeture de services de gériatrie par l'AP-HP.	SOUYRIS	Retiré	13-juin-19																					
4	145bis	255	Exécutif		VNR		En réponse au V145	SOUYRIS	Adopté	13-juin-19																					
4	146		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE	VNR		relatif à la situation de l'AP-HP et de l'Hôpital Dieu.	SOUYRIS	Rejeté	13-juin-19			X								X		X		NPPV		X			X	
4	147	256	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif aux services d'accueil des urgences des hôpitaux de l'AP-HP.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	13-juin-19														X		X				X	
4	148		NI	SIMONNET	VNR		relatif à un débat sur le projet de "Nouvelle AP-HP".	SOUYRIS	Rejeté	13-juin-19			X				X				X		X		X		X		X		
4	149		LRI, 100% Paris	BERTHOUT, DUMAS	VNR		relatif à la mise à disposition d'espaces de l'Hôtel Dieu à la suite de l'incendie de Notre-Dame.	SOUYRIS	Retiré	13-juin-19																					
4	150	257	LRI, 100% Paris	BERTHOUT, DUMAS, STOPPA-LYONNET	VNR		relatif à une cartographie de la pollution au plomb à la suite de l'incendie de Notre-Dame.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	13-juin-19																					X
4	151		LRI, 100% Paris	BERTHOUT, DUMAS	VNR		relatif à un dépistage du saturnisme à la suite de l'incendie de Notre-Dame.	SOUYRIS	Rejeté	13-juin-19			X								X									
4	152		PPCI	VESPERINI	VNR		relatif aux risques liés à l'alcoolisation fœtale.	SOUYRIS	Retiré	13-juin-19																					
4						2019 DASES 82		VERSINI	Adopté	13-juin-19																					X
4	213		Exécutif		A	2019 DASES 86	Amendement technique.	VERSINI	Adopté	13-juin-19																					
4						2019 DASES 86		VERSINI	Adopté	13-juin-19																					
4	153		Exécutif		A	2019 DASES 122	Amendement technique.	VERSINI	Adopté	13-juin-19																					
4						2019 DASES 122		VERSINI	Adopté	13-juin-19																					
4						2019 DASES 130		VERSINI	Adopté	13-juin-19																					
4						2019 DASES 139		VERSINI	Adopté	13-juin-19																					
4	214		Exécutif		A	2019 DASES 160	Amendement technique.	VERSINI	Adopté	14-juin-19																					
4						2019 DASES 160		VERSINI	Adopté (amendé)	14-juin-19																					
4	154	258	SOCA	COUMET, OLIVIER, de LA GONTRIE	VNR		relatif à un centre d'hébergement au sein du lycée Lazare Ponticelli (13e).	VERSINI	Adopté (amendé)	14-juin-19														X		X		X		X	
4	155	259	GEP	KONE, JULIEN, BELLIARD	VNR		relatif à la réforme du système de veilles de nuit dans les établissements de l'ASE.	VERSINI	Adopté (amendé)	14-juin-19																					
4	156		LRI	BOULARD, PECHENARD, BOUGERET, NAHMIAS	VNR		relatif a l'ouverture d'un centre d'accueil pour les personnes migrantes (17e).	VERSINI	Rejeté	14-juin-19	X		X								X				X					

											Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes		Radical de Gauche, Centre et Indépendant		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes , Constructifs		100%PARIS		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
4	157	260	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à la pérennisation du Lieu de mise à l'abri des familles à la rue, 20 rue de Santeuil.	VERSINI	Adopté (amendé)	14-juin-19																						
4	158	261		POZZO DI BORGO	VNR		relatif à la mendicité infantile.	VERSINI	Adopté (amendé)	14-juin-19																				X		
4	159		NI	SIMONNET	VNR		relatif au Palais de la Femme.	VERSINI	Rejeté	14-juin-19	X			X							X		X		X			X		X	
5						2019 DLH 44		BROSSAT	Adopté	14-juin-19																					
5						2019 DLH 58		BROSSAT	Adopté	14-juin-19																					
5						2019 DLH 74		BROSSAT	Adopté	14-juin-19																					
5	160		Exécutif		A	2019 DLH 84	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	14-juin-19														X						X	
5						2019 DLH 84		BROSSAT	Adopté (amendé)	14-juin-19														X							
5	161		Exécutif		A	2019 DU 78	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	14-juin-19														X							
						2019 DU 78		BROSSAT	Adopté (amendé)	14-juin-19																					
5	162		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif aux baux de la loi de 1948.	BROSSAT	Rejeté	14-juin-19	X		X		X		X		X		X										
5	163		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à une exonération du Supplément de Loyer de Solidarité pour les locataires de la RIVP.	BROSSAT	Retiré	14-juin-19																					
5	163bis	262	Exécutif		VNR		En réponse aux V162 et V163.	BROSSAT	Adopté	14-juin-19																				X		
5	164		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif aux rémunérations à Paris-Habitat OPH.	BROSSAT	Rejeté	14-juin-19	X			X	X		X		X		X			X							
5	165		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à l'opération de réhabilitation du groupe immobilier Geoffroy St Hilaire, Censier, Santeuil, Fer-à-Moulin.	BROSSAT	Rejeté	14-juin-19	X		X		X		X		X		X										
5	166		100% Paris, LRI	BOURNAZEL, HONORE, MONTANDON	VNR		relatif à une nouvelle politique des loyers des bailleurs sociaux.	BROSSAT	Rejeté	14-juin-19	X		X		X		X		X		X										
5	167		UDI - MODEM	NAHMIAS, GATEL, HELARD	VNR		relatif au dispositif de garantie de paiement de loyer pour les seniors.	BROSSAT	Retiré	14-juin-19																					
5	167bis	263	Exécutif		VNR		En réponse au V167.	BROSSAT	Adopté	14-juin-19																X					
5	168		NI	SIMONNET	VNR		relatif au conventionnement d'immeubles (12e et 20e).	BROSSAT	Rejeté	14-juin-19	X			X	X		X		X		X				X		X		X		
5	169		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux expulsions locatives.	BROSSAT	Rejeté	14-juin-19	X		X		X		X		X		X		X				X		X		X		
5	169bis	264	Exécutif		VNR		En réponse au V169.	BROSSAT	Adopté	14-juin-19															X		X					
5						2019 DAE 140		MISSIKA	Adopté	14-juin-19				X											X						X	
5						2019 DU 101		MISSIKA	Adopté	14-juin-19				X																	
5	218		Exécutif		A	2019 DU 102	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	14-juin-19																					
5						2019 DU 102		MISSIKA	Adopté (amendé)	14-juin-19																					
5						2019 DU 162		MISSIKA	Adopté	14-juin-19																					
5	170	265	SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif à la création d'un espace vert sur la parcelle sise 89 rue Saint-Maur, 70 avenue Parmentier et 13 passage Saint-Ambroise.	MISSIKA	Adopté	14-juin-19																							
5	171		SOCA	COUMET, OLIVIER, de LA GONTRIE	VNR		relatif au programme de l'opération Tolbiac-Moulinet (13e).	MISSIKA	Retiré	14-juin-19																					
5	172		DP	LANG	VNR		relatif à l'opération d'urbanisme Tolbiac-Moulin des Prés.	MISSIKA	Retiré	14-juin-19																					
5	172bis	266	Exécutif		VNR		En réponse aux V171 et V172.	MISSIKA	Adopté	14-juin-19																					

											Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes		Radical de Gauche, Centre et Indépendant		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes , Constructifs		100%PARIS		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
5	173	267	SOCA	DAGNAUD, MADEC, JEMNI	VNR		relatif à l'intégrité paysagère de la rue de Bellevue.	MISSIKA	Adopté	14-juin-19																					
5	174	268	GEP	KONE, JOMIER	VNR		relatif à l'intégrité paysagère de la rue de Bellevue (19e).	MISSIKA	Adopté	14-juin-19																					
5	175		GEP	BOUTAULT, JULIEN, BELLIARD, KONE	VNR		relatif au projet Charles de Gaulle Express.	MISSIKA	Rejeté	14-juin-19							X		X		X		X		X		X		X	
5	176	269	PCF-FG, EGCP, GEP	BONNET-OULALDJ, FILOCHE, CONTASSOT, MOREL	VNR		relatif au projet de Maison des médias libres.	MISSIKA	Adopté (amendé)	14-juin-19																	X		X	
5	177	270	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la centrale à bétons Lafarge (15e).	MISSIKA	Adopté	14-juin-19														X	X					
5	178	271	100% Paris, LRI	GOUJON, de CLERMONT-TONNERRE	VNR		relatif à l'espace d'exploitation de Lafarge Béton sur le port de Javel Bas (15e).	MISSIKA	Adopté	14-juin-19																					
5	179		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la centrale à bétons du groupe Lafarge sur les bords de Seine (15e).	MISSIKA	Rejeté	14-juin-19	X			X	X		X		X		X		X		X		X		X	
5	180		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à la participation de représentants de la Ville à l'établissement public chargé de la restauration de la cathédrale Notre-Dame.	MISSIKA	Rejeté	14-juin-19	X			X	X		X		X		X									
5	181		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux travaux de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris.	MISSIKA	Rejeté	14-juin-19	X			X	X				X		X			X	X		X		X	
5	182	272		POZZO DI BORGO	VNR		relatif aux capteurs de présence sur les écrans publicitaires de métro parisien.	MISSIKA	Adopté	14-juin-19																X				
5	183		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la révision du PLU concernant l'Hôtel Dieu.	MISSIKA	Rejeté	14-juin-19	X			X	X		X		X		X		X		X		X		X	
5	184		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux projets de densification urbaine.	MISSIKA	Rejeté	14-juin-19	X			X	X		X		X		X		X		X		X	X	X	
6						2019 DASCO 18		BLOCHE	Adopté	14-juin-19														X						
6						2019 DASCO 53		BLOCHE	Adopté	14-juin-19																				
6						2019 DASCO 65		BLOCHE	Adopté	14-juin-19																				
6						2019 DASCO 68		BLOCHE	Adopté	14-juin-19																				
6	185		GEP	JULIEN, MEES	VNR		relatif à la création de cantines scolaires dans le 18e.	BLOCHE	Rejeté	14-juin-19		X			X		X		X		X								
6	186	273	GEP	BELLIARD, MOREL, KONE	VNR		relatif à la suppression des nitrites dans les cantines.	BLOCHE	Adopté (amendé)	14-juin-19																					X
6	187	274	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif au projet de loi sur l'école de la confiance.	BLOCHE	Adopté	14-juin-19													X		X		X		X		
6	188		EGCP, PCF-FG, GEP	MAQUOI, PRIMET, GLEIZES	VNR		relatif à la loi Blanquer.	BLOCHE	Retiré	14-juin-19																				
6	189		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la loi Blanquer.	BLOCHE	Retiré	14-juin-19																				
6	189bis	275	Exécutif		VNR		En réponse aux V187, 188 et 189.	BLOCHE	Adopté	14-juin-19							X						X		X		NPPV		X		
6	190	276	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif aux enseignements artistiques.	BLOCHE	Adopté (amendé)	14-juin-19														X		X	NPPV		X		
6	191	277	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à 3 lycéens du lycée Hector Guimard (19e).	BLOCHE	Adopté	14-juin-19														X	X		NPPV		X		
6	192	278	EGCP	MAQUOI	VNR		relatif à la baisse de la DHG dans les collèges du 20e.	BLOCHE	Adopté	14-juin-19							X							X		X		X	X		
6	193		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la sectorisation des collèges.	BLOCHE	Rejeté	14-juin-19	X		X		X		X		X		X		X		X		X		X	
6	194		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux dégâts des eaux dans l'école Tlemcen.	BLOCHE	Retiré	14-juin-19																				

											Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes		Radical de Gauche, Centre et Indépendant		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes , Constructifs		100%PARIS		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes au Exécutif	Elus	A, V, Var, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
6						2019 DFPE 193		CHARNOZ	Adopté	14-juin-19																							
6						2019 DFPE 194		CHARNOZ	Adopté	14-juin-19															X			X					
6	195	279	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif aux modes d'accueil du jeune enfant.	CHARNOZ	Adopté (amendé)	14-juin-19													X		NPPV					X		
6	196		DP	LANG	VNR		relatif aux jardins d'enfants.	CHARNOZ	Rejeté	14-juin-19	X		X		X				X		X										
6	197	280	100% Paris	GOUJON, MENGUY, COURTOIS	VNR		relatif au jardin d'enfants des Quatre Frères Peignot.	BLOCHE	Adopté	14-juin-19														X		X					
6	198	281	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif au remplacement des personnels en congés dans les établissements municipaux d'accueil de la petite enfance.	BLOCHE	Adopté	14-juin-19																					
6	199	282	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à Parcoursup.	LEMARDELEY	Adopté (amendé)	14-juin-19														X		X	NPPV			X	
6	200		LRI	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à la subvention à l'UNEF.	LEMARDELEY	Rejeté	14-juin-19	X		X		X		X		X		X										
6	201		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Michel Serres.	LEMARDELEY	Retiré de l'ODJ	14-juin-19																					
7	202	283	Exécutif		VNR		relatif à l'attribution à Loujain Al-Hathloul de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris.	KLUGMAN	Adopté	14-juin-19																							X
7	203		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris aux journalistes, écrivains et intellectuels emprisonnés en Turquie.	KLUGMAN	Retiré	14-juin-19																							
7	204		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Julian Assange.	KLUGMAN	Rejeté	14-juin-19					X		X		X		X		X		X		X		X		
7						2019 DAE 37		MARTINS	Adopté	14-juin-19																					
7						2019 DAE 102		MARTINS	Adopté	14-juin-19																					
7	205		Exécutif		A	2019 DJS 4	Amendement technique.	MARTINS	Adopté	14-juin-19																					
7						2019 DJS 4		MARTINS	Adopté	14-juin-19																					
7						2019 DJS 108		MARTINS	Adopté	14-juin-19				X																	
7						2019 DJS 112		MARTINS	Adopté	14-juin-19			X																		
7						2019 DJS 125		MARTINS	Adopté	14-juin-19																					
7						2019 DJS 129		MARTINS	Adopté	14-juin-19																					
7						2019 DJS 134		MARTINS	Adopté	14-juin-19																					
7						2019 DJS 144		MARTINS	Adopté	14-juin-19				X																	
7	215		LRI		A	2019 DJS 155	Amendement technique.	MARTINS	Adopté	14-juin-19																					
						2019 DJS 155		MARTINS	Adopté (amendé)	14-juin-19	X		X																		
7	206		GEP	BELLIARD, MOREL	VNR		relatif aux redevances payées par la SESE pour l'exploitation du Parc des Princes.	MARTINS	Rejeté	14-juin-19	X				X		X		X		X		X		X			X	X		
7	207		GEP	BOUTAULT, BELLIARD, KONE	VNR		relatif au soutien financier des JOP 2024 par des entreprises polluantes.	MARTINS	Rejeté	14-juin-19	X				X		X		X		X		X			X		X	X		
7	208		LRI, 100% Paris	BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, DATI, GOUJON, BOULARD, BOILLOT	VNR		relatif à la saisine des maires d'arrondissement sur les arrêts des lignes régulières de bus de tourisme.	MARTINS	Retiré	14-juin-19																							
7	209		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux cars et bus touristiques dans Paris.	MARTINS	Rejeté	14-juin-19	X				X		X		X		X			X	X		X		X		
7	210		NI	SIMONNET	VNR		relatif au terminal T4 de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle.	MARTINS	Rejeté	14-juin-19					X		X		X		X		X		NPPV		NPPV		X		
7						2019 DDCT 48		VERON	Adopté	14-juin-19	X			X										X							

											Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes		Radical de Gauche, Centre et Indépendant		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes , Constructifs		100%PARIS		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
7						2019 DJS 124		VERON	Adopté	14-juin-19																							
7	211		NI	SIMONNET	VNR		relatif à un référendum d'initiative partagée sur la privatisation d'Aéroports de Paris.	VERON	Retiré	14-juin-19																							
7	211bis	284	Exécutif		VNR		En réponse au V211.	VERON	Adopté	14-juin-19																				X		X	
7	212		NI	SIMONNET	VNR		relatifs aux moyens financiers du mouvement associatif.	VERON	Rejeté	14-juin-19	X			X	X		X		X		X		X		X			X	X		